Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

NOUVELLE TRADUCTION

DE

L'HISTORIEN JOSEPH.

TOME SECOND.

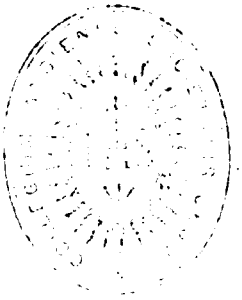

NOUVELLE TRADUCTION

DE

L'HISTORIEN JOSEPH,

FAITE SUR LE GREC:

Avec des Notes critiques & hiſtoriques pour en corriger le Texte dans les endroits où il paroît altéré; l'expliquer dans ceux où il eſt obſcur; fixer les temps & les circonſtances de quelques évenemens qui ne ſont pas aſſez développés; éclaircir les ſentimens de l'Auteur & en donner une juſte idée:

Par le R. P. GILLET, Chanoine Régulier de S. Auguſtin, Congrégation de France, Bibliothecaire de l'Abbaye de ſainte Geneviéve.

TOME SECOND.

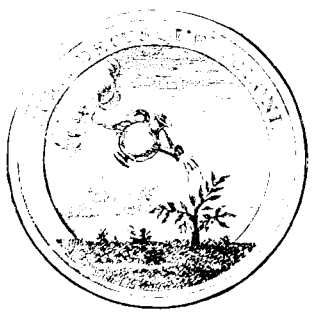

A PARIS,

Chez { HUGUES-DANIEL CHAUBERT, Quai des Auguſtins, à la Renommée.
CLAUDE HERISSANT Fils, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

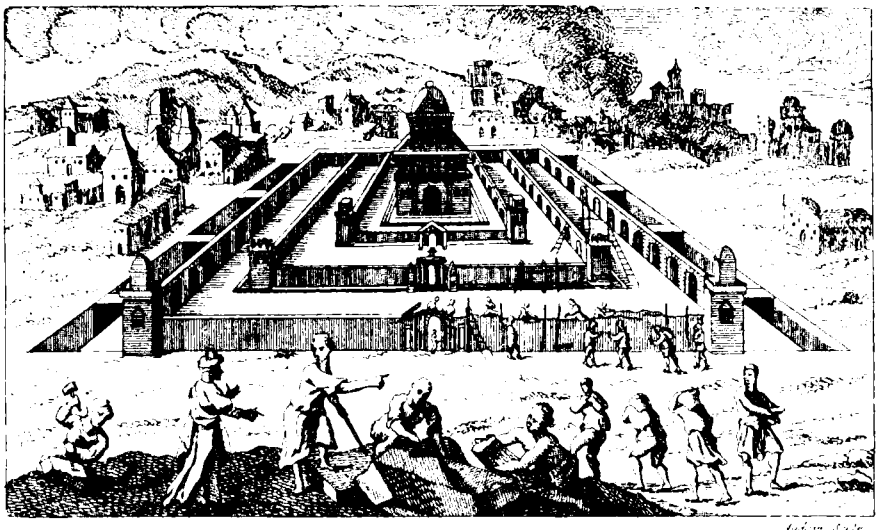

La Sagesse s'est bâti une maison.

ANTIQUITÉS JUIVES,

OU

HISTOIRE DE CETTE-NATION.

LIVRE SEPTIÉME.

CHAPITRE I.

I. LA bataille de Gelboé ſe donna le même jour que David, après avoir défait les Amalécites, retourna à Sicéleg (*a*). Il y en avoit deux qu'il étoit de retour, lorſque le jeune Amalécite, qui avoit tué Saül & qui s'étoit ſauvé de la bataille, le vint trouver. Ses habits étoient déchirés, & ſa tête couverte de pouſſière. Ce jeune homme ſalua David, en ſe proſternant. David lui demanda d'où il venoit en cet état. Je viens, répondit-il, de la bataille, dont l'iſſuë a été bien funeſte pour les Iſraëlites: il en eſt péri une infinité, Saül & Jonathas ſont du

(*a*) 2. Liv. Rois, *chap.* 1. ℣. 1.

nombre. Pour confirmer ce qu'il disoit, il ajoûta, qu'il s'étoit trouvé à leur défaite, & à la retraite que faisoit le Roi; il avoua l'avoir tué lorsqu'il étoit prêt de tomber entre les mains des ennemis, parce que ce Prince, extrêmement affoibli par ses blessures, n'ayant pû se percer lui-même de son épée, sur la pointe de laquelle il s'étoit jetté, l'avoit prié de lui rendre ce service. Il montra les brasselets d'or & la couronne, qu'il avoit ôtés au Roi après sa mort, & qu'il apportoit comme une preuve certaine de la mort de ce Prince. David n'en put douter, après des marques si positives. Il déchira ses habits, pénétré de douleur il passa, avec quelques amis, tout le jour à répandre des larmes; il pleura sur-tout très-amèrement la mort de son ami Jonathas, qui lui avoit conservé plusieurs fois la vie. Il fit éclater dans cette occasion, l'attachement vertueux & l'affection sincére qu'il avoit eu pour Saül, quoique ce Prince eût cherché plusieurs fois à le faire mourir. Dans l'excès de la douleur qu'il ressentoit da sa mort, il ne put pardonner à celui qui l'avoit tué. » Vous êtes, lui dit-il, votre propre accusateur, en » avouant que vous avez ôté la vie au Roi; « & comme on lui dit qu'il étoit Amalécite, il ordonna qu'on le fit mourir. Il composa des vers sur la mort de Saül & de Jonathas, & fit graver sur leur tombeau des épitaphes à leur louange, qui se sont conservées jusqu'à nos jours.

Saül est tué par un Amalécite.

II. Après que David eut fait rendre toute sorte d'honneurs à la mémoire de ces Princes, & que le deuil fut fini, il demanda à Dieu par son Prophète, quelle ville de la Tribu de Juda il vouloit lui assigner pour sa demeure. Le Seigneur lui indiqua Hébron. Il quitta Sicéleg, pour s'y rendre avec ses deux femmes & ses troupes. Le peuple de cette Tribu l'y fut trouver, & le déclara Roi. Il apprit alors, que les habitans de la ville de Jabès, dans la Galaatide, avoient enterré les corps de Saül & de Jonathas. Il les envoya assurer (*a*) qu'il aprouvoit extrêmement ce qu'ils avoient fait; qu'il ne manqueroit pas de reconnoître le fidèle attachement qu'ils avoient eu pour la famille royale, & il leur apprit en même temps que la Tribu de Juda l'avoit choisi pour Roi.

David est reconnu Roi par la Tribu de Juda.

III. Abner, fils de Ner, Général des troupes de Saül, étoit brave & généreux. Lorsqu'il vit que le Roi & trois de ses

(*a*) 2. Rois, *chap.* 2.

enfans étoient morts, il ſe jetta dans le camp pour en enlever un quatriéme, nommé Isboſeth, qui y étoit reſté. Il le conduiſit par-delà le Jourdain, où il le fit proclamer Roi par toutes les Tribus, excepté par celle de Juda, & lui choiſit un lieu qui s'appelle en Hébreu *Mahanaïm*, qui veut dire *camps*, pour y tenir ſa Cour. Il repaſſa *enſuite le Jourdain* à la tête de ſes meilleures troupes, pour faire la guerre à la Tribu de Juda, parce qu'elle avoit déféré la couronne à David. Joab, fils de Souri & de Sarvia, ſœur de David, avec Abiſaï & Azaël ſes freres, commandoit celles du Roi David. Les deux armées ſe rencontrerent devant la ville de Gabaon, proche d'une fontaine, où elles ſe mirent en bataille. Abner propoſa à Joab de faire avancer douze des plus braves de ſes gens, qu'il en feroit avancer autant des ſiens, afin d'éprouver la valeur des ſoldats de part & d'autre. La propoſition fut acceptée : douze braves, choiſis dans chaque parti par les Généraux, s'avancerent entre les deux armées. Le combat commença par des javelots qu'ils ſe lancerent, ils tirerent enſuite leurs épées, &, s'étant pris réciproquement par les cheveux, ils ſe les enfoncerent dans les côtés & dans les reins, avec un tel acharnement, qu'ils s'entretuérent tous. Leur mort fut comme le ſignal qui mit les deux armées aux mains. La victoire fut long-temps diſputée, mais enfin les troupes d'Abner furent défaites. Joab les pourſuivit vivement, & ordonna à ſon infanterie de donner ſur elles le plus promptement qu'elle pourroit, ſans faire de quartier. Les deux freres de Joab combattirent vaillamment, mais Azaël, le plus jeune, ſe fit ſur-tout remarquer. Il paſſoit pour être extraordinairement vîte à la courſe. En effet, il ne couroit pas ſeulement plus vîte qu'homme de ſon temps, mais on dit même qu'étant entré en lice contre un cheval extrêmement vîte, il l'avoit devancé. Il s'attacha à Abner, qu'il ſuivoit avec la dernière vivacité, ſans s'écarter pour quoi que ce fût. Abner ſe détourna pour tâcher de lui faire prendre le change. Il le pria de ceſſer de le pourſuivre, & de ſe jetter plutôt ſur quelqu'un de ſes gens pour le déſarmer : mais comme Azaël ne ſe rendoit pas, il le conjura de ſe contenir, & de ne pas continuer à le preſſer ; parce que s'il avoit le malheur de le tuer, ſon frere Joab, ne le lui pardonneroit jamais. Rien n'étant capable d'arrêter Azaël, Abner, tout en fuyant, lui lança ſon javelot par derrière, ſi juſte qu'il le tua. Ceux qui ſuivoient

Action entre les troupes de David & celles d'Isboſeth. Les troupes de David remportent la victoire.

Azaël tué par Abner.

Azaël dans la pourſuite des ennemis, étant arrivés à l'endroit où il étoit tombé, s'arrêterent auprès de ſon corps & ceſſerent de pourſuivre les troupes d'Abner. Mais Joab & ſon frere Abiſaï paſſerent outre, & la vuë de leur frere mort excitant leur colère & animant leur courage, ils continuérent à pourſuivre Abner avec une vîteſſe incroyable, même juſqu'après le ſoleil couché, & juſqu'à un endroit appellé (*a*) Amatan. Abner gagna, avec la Tribu de Benjamin, une colline, d'où il découvrit Joab & ſes troupes. Il lui cria qu'il ne convenoit point de jetter de braves gens, & ſes concitoyens, dans le déſeſpoir : que ſi ſon frere avoit été tué, c'étoit bien ſa faute ; puiſqu'il l'avoit prié de ceſſer de le pourſuivre, mais qu'il n'avoit pas voulu s'arrêter. Joab regarda ces paroles d'Abner comme une prière qu'il lui faiſoit de lui donner quartier, fit ſonner la retraite, & défendit qu'on continuât davantage la pourſuite. Il campa & paſſa la nuit dans cet endroit ; mais Abner n'interrompit point ſa marche, il paſſa le Jourdain, & ne s'arrêta que quand il eut gagné le lieu où Isboſeth, fils de Saül, faiſoit ſa réſidence. Joab fit compter & enterrer le jour ſuivant les morts. Abner perdit dans cette action environ trois cents ſoixante hommes ; il n'y en eut de tués du côté de David que dix-neuf avec Azaël. Joab & Abiſaï firent porter ſon corps à Bethléem, où ils le firent enterrer dans le tombeau de leur famille, & ils allerent enſuite trouver David. Tel fut le commencement de la longue guerre que ſe firent les Iſraëlites. Les troupes de David avoient tous les jours quelque avantage, & elles étoient toujours prêtes à courir les plus grands dangers : celles au contraire d'Isboſeth, & ſes ſujets, diminuoient tous les jours.

Enfans de David.

IV. David avoit en ce temps-là ſix enfans. L'aîné s'appelloit Ammon : il l'avoit eu d'Achinoam. Abigaïl (*b*) lui avoit donné le ſecond, qui s'appelloit Daniel. Le troiſiéme étoit fils de Maacha, fille de Tolomaï, Roi de Geſſur, & s'appelloit Abſalom. Il avoit nommé Adonias le quatriéme, qu'il avoit eu d'une femme qui s'appelloit Haggith. Le cinquiéme étoit Sa-

(*a*) Héb. [*ghil'nghath-ámmâh*] ; on voit ici, comme en une infinité d'autres endroits, combien un mot Hébreu a été défiguré en paſſant dans la langue Grecque. » Juſques à un lieu nommé Amon, c'eſt-à-» dire, aqueduc.* « Joſeph l'appelle Amatan, ſans ajoûter que ce nom ſignifie Aqueduc ; mais S. Gelenius avoit traduit, *qui ab aquæ-ductu nomen accepit.*

(*b*) 1. Paralip. *chap.* 4. ℣. 1. 2. Rois, *chap.* 3. ℣. 2.

* M. d'Andilly.

phatias, & il l'avoit eu d'Abigaïl. Le ſixiéme enfin, avoit nom Jethraam, & il étoit fils d'Egla.

La guerre civile continuoit toujours, & les rencontres étoient fréquentes entre les troupes de l'un & de l'autre parti : c'étoit le Général Abner qui avoit formé & qui ſoûtenoit celui d'Iſboſeth, par ſa prudence & par l'autorité qu'il s'étoit acquiſe ſur le peuple. Il le maintint toujours tandis qu'ils vécurent en bonne intelligence, mais elle fut rompue dans la ſuite ; & ce qui y donna occaſion, fut qu'Abner voyoit Reſpha, fille d'Aia, qui avoit été concubine de Saül. Iſboſeth lui en fit des reproches (*a*). Abner en fut vivement piqué, & les regarda comme une marque de ſon peu de reconnoiſſance pour les grands ſervices qu'il lui avoit rendus. Il le menaça de mettre la couronne ſur la tête de David, & de faire connoître à tout le monde que s'il régnoit par-delà le Jourdain, ce n'étoit ni à ſa bravoure ni à ſa bonne conduite qu'il en étoit redevable, mais uniquement à l'expérience de ſon Général dans la guerre, & à ſon attachement pour ſa perſonne. Il envoya en effet à Hébron, aſſurer David, que s'il vouloit lui donner parole & la confirmer par ſerment qu'il le recevroit comme ſon ami, & mettroit en lui ſa principale confiance, il engageroit le peuple à abandonner le fils de Saül, & à le déclarer ſeul Roi de tout Iſraël. David reçut avec joie les propoſitions qu'Abner lui faiſoit faire, ſe prêta à tout ce qu'il ſouhaitoit ; mais il exigea que, pour preuve de la ſincérité de ſes promeſſes, il lui fît renvoyer ſon épouſe Michol, qu'il n'avoit pû obtenir du Roi Saül ſon pere, qu'en s'expoſant aux plus grands dangers, & au prix des têtes de ſix cents Philiſtins, qu'il avoit été obligé de lui préſenter. Abner ôta donc cette Princeſſe à Phalatiel, de qui elle étoit alors épouſe, & la renvoya à David, du conſentement même d'Iſboſeth, à qui David avoit écrit pour lui demander cette juſtice.

Abner ſe brouille avec Iſboſeth. Offre à David de ſe donner à lui, & lui renvoie Michol.

Abner aſſembla les Anciens du peuple, & tous les Officiers de l'armée, & leur déclara, que quoique juſqu'à ce jour il les eût détournés du deſſein où ils avoient paru, de quitter Iſboſeth pour s'attacher à David, il les laiſſoit à ce moment les maîtres de faire ce qu'ils jugeroient plus à propos ; parce qu'il avoit appris que Dieu avoit choiſi David par le miniſtère de

(*a*) 2. Rois, *chap.* 3.

ſon Prophète Samuel, pour regner ſur tout Iſraël, & avoit en même temps prédit qu'il ſubjugueroit les Philiſtins & vengeroit les Iſraëlites de tous les maux qu'ils leur avoient faits. Comme c'étoit le ſentiment des Anciens du peuple & des Généraux, ils n'eurent pas de peine à ſe donner à David, ſur-tout ne pouvant douter qu'Abner penſoit comme eux. Quand ce Général fut aſſuré de leur diſpoſition, il aſſembla la Tribu de Benjamin, dont toute la garde d'Isboſeth étoit compoſée. Il lui tint le même diſcours, & avec le même ſuccès. Voyant donc que perſonne ne s'oppoſoit, qu'au contraire tout le monde entroit dans ſes vuës, il alla trouver David accompagné de vingt de ſes principaux Officiers, pour tirer de ce Prince, par lui-même, la confirmation des promeſſes qu'il lui avoit faites. Les affaires qu'on traite par ſoi-même ſemblent avoir un degré de ſtabilité bien plus fort que celles pour leſquelles on emploie le miniſtère d'autrui. Abner ſouhaitoit d'ailleurs faire part à David de ce qu'il avoit dit aux Officiers généraux, & à toute la Tribu de Benjamin. David reçut Abner avec une grande diſtinction, & le traita magnifiquement pendant pluſieurs jours, après leſquels Abner lui demanda la permiſſion de s'en retourner, pour aſſembler le peuple & le lui amener, afin qu'en ſa préſence il lui remît le ſouverain commandement.

An du monde 2956. 1. Rois, *ch.* 3. & 4.

V. Preſque auſſi-tôt qu'Abner eut pris congé de David, le Général Joab arriva à Hébron. Il y apprit qu'Abner étoit venu trouver David, & qu'il s'en étoit retourné avec aſſurance d'avoir le premier commandement militaire. Comme il ſçavoit qu'Abner étoit rompu dans les affaires, & qu'il profitoit avec une grande dextérité, des occaſions que le temps peut préſenter, il craignit que David ne le fît ſon premier miniſtre, qu'il ne l'élevât au-deſſus de lui, qu'il ne le conſidérât davantage, & qu'il ne lui ôtât le commandement de ſes troupes pour le donner à Abner. *Dans cette crainte*, il prit un parti auſſi méchant qu'injuſte. Il commença par tâcher de perdre Abner dans l'eſprit du Roi. Il lui inſinua » qu'il devoit ſe défier de lui; qu'il » mettoit tout en œuvre pour aſſurer la couronne à la maiſon » de Saül; qu'il n'avoit fait cette démarche que dans la vuë » de le tromper, & qu'il n'avoit demandé à s'en retourner, » qu'après qu'il avoit cru pouvoir eſperer de faire réuſſir ſes » projets. « Mais remarquant que tout ce qu'il pouvoit dire ne faiſoit aucune impreſſion ſur l'eſprit de David, & qu'il ne

pouvoit l'indiſpoſer contre Abner, il oſa former la criminelle réſolution de s'en défaire. Il fit courir après lui, & il ordonna à ceux qu'il en chargea, de lui dire au nom du Roi, de revenir promptement dès qu'il l'auroient joint, parce que le Prince avoit quelque choſe à lui communiquer dont il avoit oublié de lui parler. Ces gens le joignirent dans un lieu appellé Beſira, diſtant de vingt ſtades d'Hébron, & s'acquitterent de leur commiſſion. Abner, qui ne ſe défioit de rien, revint promptement avec eux (*a*). Joab fut au-devant de lui juſqu'à la porte *de la ville*, & l'embraſſa avec de grandes démonſtrations de zéle & d'amitié, Ceux qui veulent commettre le mal, ne ſont que trop habiles à cacher leurs mauvais deſſeins ſous les dehors d'une probité apparente. Joab tira Abner à l'écart, comme ayant quelque choſe de ſecret à lui dire, & l'ayant conduit dans un endroit de la porte, où il ne pouvoit être vû que de ſon frere Abiſaï, il tira ſon épée & la lui paſſa au travers du corps.

Ainſi mourut ce grand homme, ſurpris par la méchanceté de Joab, qui pour ſe diſculper *d'une action ſi noire*, diſoit qu'il avoit voulu venger la mort de ſon frere Azaël, qu'Abner avoit tué à la bataille qui s'étoit donnée auprès de Gabaon (*b*) : quoique dans la vérité, ce ne fût que la crainte de perdre le commandemant de l'armée, & de voir Abner s'élever au-deſſus de lui en crédit auprès de David, & occuper la premiére place de l'Etat, qui la lui fit commettre. Un tel exemple fait bien voir à quels excès la paſſion de dominer, & de ne vouloir ſouffrir perſonne au-deſſus de ſoi, peut porter les hommes ; on hazarde tout, pour parvenir à ce premier degré de ſupériorité ; y eſt-on parvenu, la crainte d'en deſcendre, l'envie de ſe l'aſſurer, font commettre encore de plus grands crimes. On met une grande différence, entre n'avoir jamais joui des premiéres charges d'un Etat, & les perdre après s'être fait une habitude de profiter de tout ce qu'elles ont de flatteur. Le dernier paroît le comble des malheurs ; & la crainte de s'en voir dépouillé fait tout riſquer, tout entreprendre, pour ſe les conſerver.

(*a*) 2. Rois, *chap.* 3. ℣. 27.

(*b*) On lit προς τη Χιβρων μαχη, mais c'eſt une faute. Ce fut aux environs de Gabaon, que ſe donna la bataille où Azaël fut tué. Je dois faire honneur de cette correction à Schotanus, de peur de paſſer pour plagiaire : la vérité cependant eſt, que je ne lui en ai pas obligation. L'ancien Traducteur liſoit ainſi dans ſon manuſcrit. 2. *Rois*, *chap.* 3. ℣. 30.

David pleure la mort d'Abner, & fait son éloge.

VI. La nouvelle de la mort d'Abner affligea extrêmement David. Il en donna des marques publiques, & levant les mains au ciel, il prit Dieu à témoin, qu'elles étoient pures de ce crime ; qu'il ne l'avoit point souhaité, encore moins ordonné. Il fit de terribles imprécations contre celui qui l'avoit commis, contre sa maison, & contre ses complices, & il les dévoua à tous les supplices qu'un attentat si criminel méritoit. Il prit toutes les mesures que la prudence lui put suggérer, pour qu'on ne le soupçonnât pas de l'avoir fait commettre, contre les assurances qu'il avoit données à Abner & la foi qu'il lui avoit engagée. Il ordonna un deuil public, & que, couvert de cilices & revêtu d'habits déchirés, tout le peuple conduisît son corps au lieu de sa sépulture, qu'on lui rendît enfin tous les honneurs que les Loix permettent. Il suivit lui-même le convoi, avec les Anciens & les principaux Officiers, pleurant, se frappant la poitrine, & donnant les marques les plus sincéres, qu'il avoit aimé Abner lorsqu'il vivoit, & le regrettoit infiniment après sa mort, à laquelle il n'avoit eu aucune part. Après l'avoir fait enterrer en grande cérémonie dans la ville d'Hébron, il composa des vers sur sa mort, qu'il récita lui-même sur son tombeau, fondant en larmes, & qu'il fit ensuite réciter par ceux qui accompagnoient le convoi. La mort de ce grand homme le pénétra si sensiblement, qu'il fut quelque temps sans vouloir manger, quoique ses Officiers lui en fissent les derniéres instances ; il jura même qu'il ne prendroit rien qu'après le soleil couché. Tant de marques d'une véritable douleur lui gagnerent l'affection du peuple. Les amis d'Abner surtout, le comblerent de louanges, pour les honneurs qu'il lui avoit rendus après sa mort, & pour sa religieuse exactitude à lui garder sa foi, reconnoissant qu'au lieu de le traiter en ennemi, par une négligence dédaigneuse de lui procurer une sépulture convenable, il lui avoit fait faire d'aussi solemnelles obséques que s'il eût toujours été son meilleur ami & son proche parent.

Tout le monde admiroit avec joie le caractère doux & aimable du Roi, & la considération de ce qu'il avoit fait pour Abner, après sa mort, faisoit espérer à chacun qu'il en feroit autant pour lui lorsqu'il s'en présenteroit quelque occasion. David, de sa part, pour soûtenir cette bonne opinion & ne pas laisser le moindre soupçon qu'il eût eu quelque part à l'assassinat d'Abner, protesta

protesta qu'il étoit très-affligé de sa mort ; que c'étoit une perte irréparable pour tout Israël, Abner étant l'homme le plus capable d'assurer sa conservation par la sagesse de ses conseils, par sa bravoure & par son expérience consommée dans l'art de la guerre. » Dieu, ajoûta-t-il, dont la providence » s'étend sur toutes choses, ne laissera point sa mort impunie. » On ne peut ignorer que je ne peux rien contre Joab & Abisaï, » fils de Sarvia, ni qu'ils sont plus puissans que moi, mais » Dieu ne peut manquer de châtier leur attentat criminel. « Telles furent les circonstances de la mort d'Abner.

CHAPITRE II.

I. ISBOSETH fut sensiblement touché de la mort d'Abner ; c'étoit son proche parent, & c'étoit à lui qu'il étoit redevable de la couronne ; l'excès de sa douleur éclata sur-tout, lorsqu'il apprit les circonstances de la mort de ce grand homme. Il lui survécut peu, & périt par la trahison de Baana & de Récaïb (*a*), fils de Remmon, deux des principaux de la Tribu de Benjamin. Ces scélérats s'étoient flattés *follement*, que s'ils ôtoient la vie à ce malheureux Prince, David les récompenseroit magnifiquement, qu'il les éleveroit aux premiéres charges militaires, ou qu'il leur donneroit quelque autre emploi de conséquence. Ils saisirent donc un jour le moment qu'Isboseth retiré dans sa chambre y dormoit, vers l'heure de midi : la maison n'étoit point gardée ; la portiére, fatiguée de travail & accablée de chaleur, s'étoit elle-même endormie. *Nul obstacle ne s'opposant à leur déteſtable projet*, ils entrerent dans la maison, assassinerent le Prince & lui couperent la tête, *qu'ils emporterent avec eux*, marchant jour & nuit, comme des gens qui ayant fait à quelqu'un un tort considérable, se dérobent à sa poursuite & vont se jetter entre les bras de celui de qui ils attendent la récompense de leur forfait. Aussi-tôt qu'ils furent arrivés à Hébron, ils présenterent la tête d'Isboseth à David, s'efforçant de lui faire regarder comme une preuve de leur zéle & de leur affection, la hardiesse qu'ils avoient eue de tuer un Prince qui lui disputoit la couronne, & qui étoit

(*a*) Réchab. 2. *Rois*, *chap.* 4. ℣. 2.

ſon ennemi : mais David regarda leur action d'un œil bien différent de ce qu'ils s'étoient imaginé. » Méchans que vous êtes, » s'écria-t-il, qui allez bientôt être livrés au ſupplice que » mérite votre crime, ignorez-vous donc comment j'ai traité » celui qui a tué Saül, & qui m'a apporté ſa couronne, quoi- » que ce malheureux, en donnant la mort au Roi, ai cru le » bien ſervir, en l'empêchant de tomber vivant en la puiſ- » ſance des ennemis ? Penſez-vous que je ſois changé ; que je » n'ai plus les ſentimens de vertu que j'avois alors ? Avez-vous » pû croire que je ſois capable de témoigner de l'amitié à des » méchans, & que je regarde comme une marque de zéle que » je doive reconnoître, le meurtre que vous avez fait de votre » maître. Ce Prince, juſte & bienfaiſant, qui n'avoit jamais » fait de mal à perſonne, & qui vous avoit comblé de biens » & d'honneurs, vous avez eu la lâcheté de l'aſſaſſiner dans » ſon lit ! En vous faiſant porter la peine de cet infame atten- » tat, je me vengerai de l'injuſtice que vous m'avez faite, en » penſant que le meurtre d'Iſboſeth pouvoit me cauſer quel- » que joie. De quel opprobre plus marqué ma gloire pouvoit- » elle être flétrie ? « David, après tous ces reproches, commanda qu'on leur fît ſouffrir la mort la plus cruelle. Il fit faire enſuite de ſolemnelles obſéques à Iſboſeth, & porter avec pompe la tête de ce Prince dans le tombeau d'Abner.

David fait mourir Baana & Réchab, qui avoient aſſaſſiné Iſboſeth & lui en avoient apporté la tête. 2. *Rois*, *ch.* 4.

II. Après tous ces évenemens, les Chefs des Iſraëlites furent trouver David à Hébron, pour ſe donner à lui. Ils étoient accompagnés des Généraux & des différents Officiers de l'armée, qui rappellant à ce Prince le ſouvenir de l'attachement qu'ils avoient eu pour lui pendant le régne de Saül, proteſtoient de lui conſerver toujours le reſpect avec lequel ils lui avoient obéi lorſqu'il les avoit commandés. Ils le reconnurent comme un Prince que Dieu avoit choiſi par le miniſtère du Prophète Samuel, pour regner ſur eux, & ſes deſcendans après lui, & qui devoit ſoûtenir la Nation par les victoires que le Seigneur lui feroit remporter ſur les Philiſtins. David les reçut parfaitement bien, les exhorta à perſévérer dans ces bonnes diſpoſitions, les aſſurant qu'il ne leur donneroit jamais lieu de s'en repentir. Il leur fit toute ſorte d'amitiés, & après les avoir traités ſplendidement, il les renvoya, pour convoquer une aſſemblée générale de la Nation : il s'y rendit environ ſix mille huit cents hommes de la Tribu de Juda, tous armés de boucliers

& de lances ; ils étoient demeurés attachés à Isboseth, lorsque leur Tribu avoit déféré la couronne à David : sept mille cent de la Tribu de Siméon : quatre mille sept cents de la Tribu de Lévi, ayant à leur tête Jodame (*a*), & avec eux le Grand-Prêtre Sadoc & vingt-deux Chefs de famille : quatre mille de la Tribu de Benjamin ; cette Tribu ne s'étoit point entiérement décidée, & on y espéroit encore que quelqu'un de la famille de Saül régneroit : vingt-cinq mille huit cents hommes de la Tribu d'Ephraïm, tous robustes & distingués par leur valeur : dix-huit mille de la moitié de la Tribu de Manassé : de celle d'Isachar, deux cents recommandables par leurs connoissances (*b*), & vingt mille avec des armes : de la Tribu de Zabulon, cinquante mille, tous gens d'élite ; ce fut la seule des Tribus qui se rendit toute auprès de David, & elle se servoit des mêmes armes que celle de Gad : de la Tribu de Nephtali, mille commandans distingués, armés de boucliers & de lances ; ils avoient à leur suite une multitude presque innombrable d'hommes de leur Tribu. De la Tribu de Dan, vingt-sept mille six cents hommes, tous gens choisis : de celle d'Azer, quarante mille hommes. Enfin, les deux Tribus & la moitié de celle de Manassé, qui demeuroient par-delà le Jourdain, s'y trouverent au nombre de six vingt mille, tous armés de casques, de boucliers, de lances & d'épées. Les autres Tribus se servoient d'épées. Tout ce peuple, bien pourvu des provisions nécessaires, se rendit à Hébron. Il y déféra, d'une voix unanime, la couronne à David, & après y avoir passé trois jours dans les fêtes & dans les réjouissances, le Roi marcha à leur tête contre Jerusalem.

CHAPITRE III.

I. LA ville de Jerusalem étoit possédée par les Jébuséens, qui sont un peuple du pays de Canaan. Ils fermerent leurs portes à ce Prince, & par un excès de confiance dans la force de leurs murailles (*c*), ils ne mirent sur les remparts que des aveugles & des boiteux, voulant faire entendre par cette

(*a*) Joïada. 2. *Rois, chap.* 4. ℣. 27.
(*b*) 1. Paralip. *chap.* 12. Joseph n'est pas entiérement conforme à l'Ecriture.
(*c*) Joseph n'a point vû dans les aveu-

eſpèce d'inſulte, qu'ils étoient bien aſſurés que de pareilles troupes ſuffiſoient pour s'oppoſer à la priſe de leur ville (*a*). Mais le Roi, juſtement choqué de cette inſolence, en pouſſa le ſiége avec plus de vivacité; voulant faire juger par la priſe de cette ville, de l'état de ſes forces, & intimider ceux qui auroient pû être à ſon égard dans les ſentimens des Jébuſéens. Il

gles & les boiteux que les Jébuſéens mirent ſur les murailles de Jeruſalem, des ſtatues des faux Dieux. Il a pris les termes dont ſe ſert l'Ecriture dans leur ſens naturel & véritable, ce me ſemble. Mais on rejette ſouvent le ſimple pour courir après le recherché. Meſſieurs Gregori, le Clerc, & quelques autres Critiques, ont prétendu que, pour marquer l'impuiſſance des faux Dieux, & exprimer que les Jébuſéens avoient mis les leurs ſur leurs murailles, l'Ecrivain ſacré dit qu'ils y avoient mis leurs boiteux & leurs aveugles: pourquoi aller chercher un ſens figuré, tandis que le propre eſt bon. La haine que portoient à David ces aveugles & ces boiteux, ne convient pas à des ſtatues inanimées & ſans ſentiment; & il eſt naturel que des aveugles & des boiteux d'une ville, haïſſent & inſultent un Prince qui veut s'en rendre maître. Les Barbares qu'Alexandre aſſiégeoit dans une forteresſe de la Sogdiane, répondirent, en ſe moquant, à une ſommation qu'il leur fit de ſe rendre, que, s'il prétendoit prendre leur place, il eût à chercher des ſoldats qui volaſſent. *Arrien. Exped. Alexand. liv. 4. pag.* 177.

(*a*) *Præ contemptu ob murorum firmitatem.* C'eſt ainſi que M. Havercamp a traduit καταφρονητὴς τῆ τοιχων ἰσχυι; mais c'eſt forcer la conſtruction, & donner à καταφρονητὴς un ſens dont il n'eſt pas ſuſceptible ici. Ce verbe ſignifie aſſez communément, *mépriſer*: il ne ſignifie auſſi quelquefois, qu'avoir *confiance*, s'*aſſurer*. C'eſt peut-être ſon premier ſens; mais de la confiance au mépris, le paſſage eſt aiſé. Si l'on veut que la premiére acception de ce terme ſoit de marquer le mépris, il n'eſt pas rare que l'uſage reſſerre le ſens que quelques mots avoient dans leur premiére origine. C'eſt ainſi que Joſeph détache du verbe καταφρονεω l'idée de *mépris*, pour ne lui faire préſenter que celle de *confiance*, d'*aſſurance*. Il dit ailleurs, * dans ce ſens: » Quoique le peuple fût extrêmement » aigri contre Moïſe, il ne relâcha rien » de ſon zéle pour ſa conſervation, & » il eut toujours confiance en Dieu. « Le nouvel Editeur a traduit τῶ θεῶ καταφρονεῖ par *neque ſuam contra Deum ſententiam tulit.* Il prétend juſtifier un ſens, dont les termes de l'original ſont ſi peu ſuſceptibles, & qui ſe concilie ſi peu avec ce qui précede & ce qui ſuit, par l'autorité du ſcoliaſte de Thucidide: ** mais il ne fait qu'expliquer celui dans lequel le Député des Potidéens le prend, & il eſt clair qu'il ne le prend pas pour marquer mépris. Le reproche qu'il fait aux Peloponéſiens, n'eſt pas de mépriſer les Athéniens, mais de s'aſſurer trop dans leurs forces, d'y avoir trop de confiance, & que cette confiance, que l'on appelle d'un autre nom, *folie*, τῶ ἐναντιον ὀνομα ἀφροσυνη μεταφορικῶς, les empêchoit de ſe précautionner contre une puiſſance dont le grand objet étoit de les réduire à l'eſclavage.

Joſeph au reſte, n'eſt pas le ſeul qui ait employé καταφρονεω, pour ſignifier ſeulement, avoir de la confiance. Origene s'en ſert en ce ſens, dans ſon quatriéme Livre contre Celſe, numero ſoixante-quatre. Et Polien dit, que les Tyriens prenant avantage de l'abſence d'Alexandre, τῆς ἀπουσιας αὐτῦ καταφρονησαντες, firent une vigoureuſe ſortie ſur les aſſiégeans. *Liv. 4. num.* 4. Ibid. *num.* 18. Les ſoldats des Triumvirs, dit Apien, faiſoient par inſolence, σὺν καταφρονησει, plus de mal qu'il ne leur étoit ordonné. *Guer. civil. liv.* 4. *pag.* 981.

* Antiq. Juiv. liv. 2. chap. 15. num. 5. liv. 8. chap. 14. num. 2. liv. 9. chap. 4. num. 3.
** *Edit. Oxon. pag.* 67.

emporta la ville baſſe d'aſſaut, mais la haute reſtoit à prendre. Pour animer le courage de ſes troupes, & les porter à faire les derniers efforts, il leur promit de grandes récompenſes, & s'engagea de donner le commandement de ſes armées à celui qui franchiroit le premier le retranchement, monteroit ſur la bréche & pénétreroit dans la fortereſſe. Tout le monde ſe piqua de bravoure : perſonne ne ſe ménagea ; mais Joab, fils de Sarvia, les prévint tous, & lorſqu'il fut monté ſur le mur, il éleva ſa voix pour ſe faire entendre du Roi, & lui demanda le généralat de ſes troupes.

II. David s'étant ainſi rendu maître de cette fortereſſe, en fit ſortir les Jébuſéens, rétablit les dommages que le ſiége y avoit cauſés, & voulut qu'elle s'appellât de ſon nom, la ville de David. Elle devint dès-lors ſa demeure ordinaire. Il avoit tenu ſa cour à Hébron, pendant les ſept ans & demi qu'il n'avoit été Roi que de la Tribu de Juda. Depuis qu'il eut fixé ſon ſéjour à Jeruſalem, ſes affaires proſpérerent de plus en plus ; la protection dont Dieu l'honoroit donnant de merveilleux accroiſſemens à ſa puiſſance. Hiram, Roi de Tyr, lui envoya demander ſon amitié par des Ambaſſadeurs, qui conclurent avec lui un Traité d'alliance au nom de leur maître. Ce Prince lui envoyoit, entre autres préſens, des bois de cédre, avec des ouvriers, des charpentiers & des architectes, pour lui conſtruire un palais à Jeruſalem. Le Roi fit entourer de murs la ville baſſe, & la joignant à la haute, il n'en fit (*a*) qu'une ville, dont il donna le gouvernement à Joab. Ce fut donc David, qui, en ayant le premier chaſſé les Jébuſéens, lui fit changer de nom. Elle s'appelloit, du temps d'Abraham, Solime. Quelques-uns croient qu'Homere, qui lui eſt poſtérieur, la déſigne par le même nom (*b*), qui ſignifie dans la langue Hébraïque, aſſurance. Quoique Joſué eût remporté pluſieurs victoires ſur les Cananéens, & qu'il eût partagé leur pays aux Iſraëlites, on n'avoit pû juſqu'à David, chaſſer ces peuples de Jeruſalem. Depuis les expéditions de Joſué, juſqu'à la priſe de cette ville par ce Prince, on compte cinq cents quinze ans.

III. Je ne dois pas oublier de parler d'Arauna, l'un des plus riches Jébuſéens. Comme il avoit toujours témoigné beaucoup

(*a*) Voyez Remarque X. liv. 1.

(*b*) *Solymos carminibus Homeri celebratam gentem, conditæ urbi Hieroſolymam, nomen è ſuo feciſſe.* Tacit. Hiſt. liv. 5. num. 2. *Vid. Stephan. de urbibus.*

d'inclination pour les Iſraëlites, un grand attachement pour David, & un deſir ſincere de l'obliger, ce Prince eut ſoin que la vie lui fût conſervée, comme j'aurai lieu de le dire bientôt.

David eut d'autres femmes que celles dont j'ai parlé, & il eut auſſi pluſieurs concubines. Il eut de ſes femmes légitimes, Amnos, Emnos, Eban, Natan, Salomon (*a*), Jebar, Elian, Phalna & Enapphé. Ses concubines lui donnerent Jenaé & Eliphale. Thamar étoit ſœur d'Abſalom.

CHAPITRE IV.

An du monde 2957. Différentes victoires que David remporte ſur les Philiſtins.

I. LES Philiſtins déclarerent la guerre aux Iſraëlites, lorſqu'ils eurent appris qu'ils avoient élevé David ſur le trône. Ils s'avancerent juſqu'à Jeruſalem, & s'étant emparés d'un lieu aſſez proche de cette ville, qu'on appelle la vallée des géants, ils y camperent. C'étoit la ſage coûtume de ce Prince, de ne rien entreprendre ſans conſulter Dieu, & ſans le prendre pour garant de ce qui devoit lui arriver. Il voulut que le Grand-Prêtre le conſultât, pour lui faire connoître quelle ſeroit l'iſſuë de cette guerre. Abiathar lui ayant répondu de la part du Seigneur, qu'il remporteroit la victoire, il marcha contre les ennemis. La bataille ſe donna. Ce Prince les ayant ſurpris & attaqués par derrière, les mit en fuite & en fit un grand carnage. Mais s'il remporta ſur les Philiſtins une ſi prompte & ſi facile victoire, on n'en doit pas inférer, que l'armée avec laquelle ils l'attaquerent fût peu nombreuſe, ni conclurre, de ce qu'en cette occaſion ils ne firent rien de remarquable, qu'elle fût compoſée de troupes lâches & timides. Toute la Syrie & la Phénicie avoient armé, & pluſieurs autres nations guerriéres s'étoient jointes aux Philiſtins. Et s'ils furent tant de fois vaincus & perdirent tant de monde, c'eſt qu'ils revinrent ſouvent à la charge, & toujours avec des troupes plus nombreuſes. Le mauvais ſuccès de cette derniére entrepriſe ne leur fit point perdre courage, ils vinrent attaquer David avec une armée trois fois plus nombreuſe, & ſe camperent au même endroit où ils venoient d'être défaits. Le Roi conſulta Dieu

(*a*) 2. Liv. Rois, *chap.* 5. ℣. 14. 1. Paralip. *chap.* 5. ℣. 14.

de nouveau ſur l'iſſuë qu'auroit cette guerre : le Prophète lui ordonna d'établir ſon camp dans le bois des pleurants (*a*), aſſez près de celui des ennemis, & d'y reſter ſans engager la bataille, juſqu'à ce qu'il eût vû les branches des arbres s'agiter ſans qu'il fît aucun vent. Si-tôt qu'à ce ſigne il eut reconnu que le temps que Dieu avoit indiqué étoit arrivé, il marcha contre les ennemis comme à une victoire aſſurée. Les Philiſtins firent peu de réſiſtance, & lâcherent pied dès le premier choc : David les preſſa vivement, en fit un grand carnage & les pourſuivit juſqu'à Gezer, qui étoit une de leurs villes frontiéres. Il pilla leur camp, où il trouva de grandes richeſſes, & briſa leurs Dieux qu'ils n'avoient pû emporter.

II. Ce Prince après tous ces heureux ſuccès, fit, de l'avis des Chefs & des Officiers de ſes troupes, aſſembler ceux de toutes les Tribus d'Iſraël qui étoient en état de porter les armes, avec les Lévites & les Prêtres, pour aller chercher l'Arche du Seigneur à Cariatharim, & la tranſporter à Jeruſalem, afin qu'y reſtant toujours, on pût y offrir des ſacrifices au Seigneur & lui rendre le culte qui eſt agréable à ſa divine Majeſté. Si l'on ſe fût acquité de ce devoir religieux ſous le régne de Saül, on n'auroit pas été expoſé à tous les maux dont on fut affligé. Tout le peuple s'étant rendu aux ordres du Roi, ce Prince ſe mit en marche pour aller chercher l'Arche du Seigneur : les Prêtres la prirent dans la maiſon d'Abinadab, la mirent ſur un chariot neuf, traîné par des bœufs que conduiſoit Oza & ſes freres (*b*), fils d'Abinadab. Le Roi précédoit, & tout le

An du monde 2959. 2. *Rois, ch.* 6.

(*a*) La Vulgate a traduit des poiriers, on croit que Bechaim ſignifie des muriers. Joſeph l'a rendu après les Septante, par κλαυθμωνι, des *pleurs*. L'Auteur de la Note *A* en conclut qu'il ſuit manifeſtement ces Interprètes, qui ont confondu [*bekhâïim*] , qui ſignifie des muriers, avec [*bôkhîm*] qui veut dire *pleurants*. La concluſion n'eſt pas néceſſaire. Les Septante & Joſeph ont pû lire dans leur Exemplaire de la Bible, [*bokhîm*], nulle preuve par conſéquent qu'ils aient confondu le premier de ces mots avec le ſecond : on croit que l'endroit dont il eſt parlé ici peut être le même que celui où l'Ange du Seigneur alla de Galgala. *Jug. ch.* 2. ℣. 1.

(*b*) Pour concilier ici Joſeph avec l'Ecriture & avec lui-même, ce ſemble, on a été obligé de faire quelque changement dans ſon texte, & ſuppoſer que ſes Copiſtes ont omis Oza après αυτω, & Abinadab devant επιβησαντων. » Ayant mis » l'Arche ſur un chariot neuf, ils le con- » fiérent à Oza & à ſes freres, fils » d'Abinadab, pour le conduire avec » des bœufs.

L'Auteur de la Vulgate joint à Oza un frere, qu'il appelle Ahio, mais que les Septante & Joſeph n'ont point connu ſous ce nom-là. Si le manuſcrit dont ils ſe ſervoient étoit ponctué, il ne l'étoit pas comme le ſont nos Bibles Hébraïques : ce qui eſt particulier, eſt que ce frere d'Oza, qui s'appelle Ahio dans la Vulgate, au verſet troiſiéme du chapitre

peuple le ſuivoit, en louant Dieu & chantant des hymnes & des cantiques comme notre Nation a coûtume de le faire. L'Arche fut conduite à Jeruſalem, au ſon des trompettes, des timbales & de toute ſorte d'inſtrumens, en danſant & en donnant de grandes marques de réjouiſſance. Lorſqu'on fut arrivé à un endroit que l'on appelle l'aire de Nachon (*a*), Dieu indigné de la témérité d'Oza, le punit de mort, pour avoir oſé, n'étant pas Prêtre (*b*), étendre ſa main ſur l'Arche & cherché à la ſoûtenir contre quelque ébranlement que lui avoient donné les bœufs. Le Roi & tout le peuple furent très-affligés de ſon malheur, & on appelle encore aujourd'hui le lieu où il arriva, *la mort d'Oza*. David craignit que s'il faiſoit entrer l'Arche dans la ville pour la recevoir dans ſa maiſon, il ne lui arrivât le même malheur qu'au fils d'Abinadab, qui étoit mort, pour avoir ſeulement avancé la main pour la ſoûtenir. Il ne l'y fit donc point entrer; il ſe contenta de la dépoſer dans la maiſon d'un homme de bien nommé Obededom, qui étoit Lévite. Elle y reſta trois mois entiers; un tel avantage procura à ce Lévite toutes ſortes de biens. David en fut inſtruit, & conſidérant que ce Lévite, de pauvre qu'il étoit auparavant, étoit devenu ſi riche, que tous ceux qui le voyoient ou entendoient parler de lui, lui portoient envie, il ſe raſſura, & demeura perſuadé qu'il ne pouvoit lui arriver aucun mal s'il faiſoit transférer l'Arche dans la ville. Ce furent les Prêtres qui la porterent. Sept chœurs de muſique, diſpoſés par ce Prince, marchoient devant, il danſoit lui-même & jouoit de la harpe. Sa femme Michol fille de Saül, le voyant en cet état, en fit des railleries. L'Arche fut dépoſée dans une Tente que le Roi avoit fait conſtruire : ce Prince n'épargna rien dans les ſacrifices qu'il fit offrir à Dieu, tant pour en obtenir des graces, que pour le remercier de celles qu'il avoit faites à la Nation. Il traita le peuple, & fit diſtribuer aux hommes, aux femmes & aux enfans des gâteaux, des biſcuits, des pains cuits, & une portion des viandes qui avoient été offertes en ſacrifices. Il le congédia enſuite, & ſe retira dans ſon palais.

ſixiéme du ſecond Livre des Rois, devient, dans le premier des Paralipoménes, ſon frere en général, mais ſans nom. Il n'eſt pas d'un auteur exact de traduire différemment un même mot dans les mêmes circonſtances. Mais peut-être que les Livres des Rois & ceux des Paralipoménes, n'ont pas été traduits par le même auteur.

(*a*) Chidom. 2. *Rois*, *chap.* 13. ℣. 9.

(*b*) Voyez Remarque I.

III.

III. La Princeſſe Michol alla au-devant de David, & après qu'elle eut fait des vœux pour ſa conſervation & prié Dieu de lui faire tout le bien que peuvent recevoir ceux pour qui il a de la bonté, elle lui fit des reproches, de ce qu'un ſi grand Roi avoit danſé d'une manière indécente, & qu'il ſe fût aſſez peu reſpecté pour paroître dépouillé de ſes habits devant des ſervantes & des domeſtiques (*a*). Mais le Roi lui répondit, qu'il n'auroit jamais honte de donner à Dieu, qui l'avoit préféré au Roi ſon pere & à tous les autres de la Nation, des marques de reconnoiſſance qu'il ſçavoit lui être agréables, & qu'il s'inquiétoit peu, que des ſervantes, ou elle-même, trouvaſſent indécent le zéle qui pouvoit encore le porter à danſer ainſi en quelque occaſion ſemblable. Michol n'avoit point eu d'enfans du Roi: elle en avoit eu cinq (*b*) de Phalatiel, que le Roi ſon pere lui avoit fait épouſer. Nous en parlerons dans la ſuite. Elle étoit alors ſéparée de ſon premier mari, & elle étoit retournée avec le Roi.

IV. La gloire & la puiſſance de David augmentoient tous les jours; & comme il reconnoiſſoit que c'étoit l'effet d'une protection particuliére de Dieu ſur lui, il ſe reprocha d'être logé dans un palais de cédre, ſuperbement élevé, & revêtu des plus riches ornemens, tandis qu'il laiſſoit l'Arche du Seigneur ſous une ſimple tente. Il voulut donc bâtir un Temple, comme Moïſe l'avoit ordonné. Il en parla au Prophète Nathan, qui lui dit d'exécuter ce qu'il ſe propoſoit, & que Dieu ne lui refuſeroit pas ſon aſſiſtance. Cette réponſe l'anima d'un nouveau zéle pour bâtir un Temple au Seigneur, mais Dieu apparut la nuit au Prophète, pour lui ordonner de dire au Roi » que » ſon deſſein & ſa bonne volonté lui étoient d'autant plus agréa- » bles, qu'il étoit le premier qui ſe fût propoſé une choſe ſi » juſte; que cependant il ne vouloit pas qu'il l'exécutât, parce » que le ſang de ſes ennemis, répandu dans les différentes guerres

An du monde 2960. David ſe propoſe de bâtir un Temple au Seigneur. Le Prophète Nathan lui dit que ſon intention lui eſt agréable, mais que ce ſeroit ſon fils Salomon qui l'exécuteroit. 2. *Rois*, *ch.* 7. ℣. 12. &c.

(*a*) C'eſt un des chefs d'accuſation de M. Bayle; mais le R. P. Merlin, Jéſuite, l'a refuté invinciblement, comme ſur les autres choſes que cet Ecrivain audacieux a reprochées à David. *Journal de Trévoux*, *Apologie de David*, 1737.

(*b*) David les donna dans la ſuite aux Gabaonites, pour prendre vengeance ſur eux de l'injuſtice que leur avoit fait Saül. (2. *Rois*, *chap.* 21. ℣. 8.) Si ce ne furent pas plutôt les enfans de ſa ſœur aînée, Merob. Car celle dont les enfans furent livrés aux Gabaonites, étoit mariée à Hadriel, fils de Berzellaï, qui étoit de Molathi, & Hadriel avoit épouſé Merob; au lieu que Saül avoit donné Michol à Phalatiel, en l'ôtant à David. Ainſi il faudroit reconnoître que les Copiſtes auroient écrit dans ce verſet, Michol au lieu de Merob.

» qu'il avoit eues, avoit ſouillé ſes mains: que le cours de ſes jours » ſeroit long (*a*), & qu'il parviendroit à un grand âge: qu'après ſa » mort, Salomon, l'un de ſes enfans, lui ſuccéderoit: que ce » ſeroit lui qui éleveroit un temple à Dieu: que Dieu protége- » geroit ce Prince, & qu'il en auroit ſoin comme un pere de » ſon enfant: qu'il donneroit & conſerveroit ſon royaume à ſes » deſcendans, & que s'ils s'écartoient de leur devoir, il ſe » contenteroit de les en punir par des maladies & par la perte » de quelque partie de leurs Etats. « David inſtruit de toutes ces choſes par le Prophète, fut comblé de joie de la promeſſe que Dieu lui faiſoit de faire paſſer la couronne à ſes deſcendans, & que ſa maiſon ſeroit très-illuſtre & très-conſidérable. Pénétré de ce ſentiment, il alla ſe proſterner devant l'Arche, pour remercier Dieu de toutes les graces qu'il lui avoit faites; *ſur-tout* de ce qu'après l'avoir tiré d'un état vil & mépriſé, tel qu'eſt celui de berger, pour l'élever au plus haut degré de gloire & de puiſſance, il l'aſſuroit même d'y maintenir ſa poſtérité; & enfin du ſoin particulier que ſa Providence prenoit du ſalut de ſon peuple & de la conſervation de ſa liberté. Il ſe retira après avoir rendu ces actions de graces à Dieu, & avoir célébré ſes louanges.

CHAPITRE V.

David déclare la guerre aux Philiſtins & aux Moabites. 2. *Rois*, *chap.* 8.

I. QUELQUE temps après, David crut devoir déclarer la guerre aux Philiſtins. Il lui paroiſſoit important de tenir toujours ſes troupes en action, & de ne les point laiſſer languir dans une dangereuſe oiſiveté: il ſe faiſoit d'ailleurs un devoir de travailler à détruire ce peuple, comme Dieu l'avoit ordonné, afin de laiſſer le royaume en paix à ſes deſcendans. Il aſſembla donc ſes troupes, auſquelles il ordonna de ſe tenir prê-

(*a*) On ne trouve rien dans l'Ecriture qui puiſſe ſervir à fixer en quelle année de ſon régne, David conçut le deſſein de bâtir un Temple au Séigneur. Le ſentiment commun, eſt qu'il y avoit 20 ans qu'il regnoit, & cette longue vie, que Joſeph lui fait annoncer par le Prophète Nathan, marque qu'il ne croyoit pas que ce fût ſur la fin de ſon régne qu'il conçut ce pieux deſſein. Il ſemble cependant que la raiſon pour laquelle Dieu ne voulut pas qu'il l'exécutât, raiſon priſe du ſang qu'il avoit répandu dans les grandes guerres qu'il avoit eues, ſemble indiquer que ce ne fut que ſur la fin de ſes jours, lorſque Dieu lui eut donné la paix avec tous ſes ennemis: *Dominus dediſſet ei requiem undique ab omnibus inimicis ſuis.*

res ; & quand il crut que tout étoit en état, il quitta Jeruſalem pour aller attaquer les Philiſtins. Il leur livra bataille, la gagna, & ajoûta à ſes Etats une grande étenduë de pays, qu'il prit ſur ce peuple (*a*). Il attaqua enſuite les Moabites, défit les deux tiers de leur armée, le reſte ſe rendit, & il impoſa à la Nation un tribut annuel. Ces deux guerres furent ſuivies de celle qu'il fit à Adarézer, fils d'Araus (*b*) Roi de Sophene. La bataille ſe donna ſur les bords de l'Euphrate. Adarézer la perdit, & y laiſſa environ vingt mille fantaſſins, & ſept mille cavaliers. David prit dans cette action mille chariots, mais il en brûla la plûpart, & ſe contenta d'en conſerver cent pour lui.

II. Adad, Roi de Damas & de Syrie, étoit allié d'Adarézer. Lorſqu'il apprit que David lui avoit déclaré la guerre, il vint à ſon ſecours à la tête de nombreuſes troupes ; mais le ſuccès ne répondit pas à ſon eſpérance (*c*). Car ayant donné bataille ſur les bords de l'Euphrate, il fut battu & perdit beaucoup de monde. Les Iſraëlites lui tuérent vingt mille hommes (*d*), & mirent le reſte de ſon armée en fuite. Nicolas de Damas parle de ce Prince dans le quatriéme livre de ſon hiſtoire. » Long-temps » après, un des habitans de Damas, étant devenu puiſſant, » regna ſur cet Etat & ſur la Syrie, excepté ſur la Phénicie. Il » fut en guerre avec David, Roi de Judée, à qui il livra plu- » ſieurs batailles ; & quoiqu'il fut défait dans la dernière qui » ſe donna ſur l'Euphrate, il paſſa pour le premier des Rois de » ſon temps en force & en bravoure. « Il parle enſuite de ſes deſcendans, rapporte leurs noms, & raconte comment après ſa mort ils ſe ſuccéderent les uns aux autres. » Ils » régnerent pendant dix générations, & en ſuccédant à ſes » Etats, chacun prenoit ſon nom, comme firent dans la ſuite » les Ptolémées en Egypte. Le troiſiéme de ces Princes ſurpaſſa » ſes prédéceſſeurs en puiſſance. Pour ſe venger de la défaite » de ſon aïeul, il fit la guerre aux Juifs, & aſſiégea une de

An du monde. 2960. 2. Rois, *ch.* 8.

(*a*) Voyez Remarque II.

(*b*) Fils de Rohob, Roi de Soba. David prit ſept cents cavaliers & vingt mille fantaſſins. 2. *Rois*, *chap.* 8. ℣. 2. & 4.

(*c*) Un Critique, qui ne s'eſt fait connoître que par les lettres J. C. S. croit qu'on doit lire, avec un manuſcrit du Vatican, απαμαξε δ'αυτ προσδοκα, au lieu d'απαμαξαι δ'ας προσδοκα. J'ai ſuivi le ſentiment de ce Sçavant dans la traduction, & M. Havercamp auroit pû préférer la leçon du Vatican à celle qu'il a fait imprimer. *Supplem. Act. Lipſ.* 1737. *pag.* 288.

(*d*) 2. *Rois*, *chap.* 8. ℣. 5. vingt-deux mille.

» leurs villes, qu'on appelle aujourd'hui Samarie. « En cela Nicolas eſt exact, car c'eſt ce Prince qui aſſiégea Samarie, ſous le régne d'Achab, Roi d'Iſraël; mais j'en parlerai dans la ſuite.

III. David défit les peuples de Damas & ceux de Syrie, & s'en retourna après leur avoir impoſé un tribut. Il conſacra à Dieu, dans Jeruſalem, les carquois d'or & les autres armes des gardes du corps du Roi Adad. Suſak, Roi d'Egypte, ayant dans la ſuite défait Jéroboam ſon petit-fils, il les emporta, avec beaucoup d'autres richeſſes dont il dépouilla Jeruſalem. Mais entrons dans un plus grand détail *de l'hiſtoire de ce grand Prince*, c'en eſt ici le lieu. Dieu continuant à le protéger, & combattant avec lui contre ſes ennemis, il aſſiégea Bettée & Machon (*a*), les deux meilleures villes d'Adarézer. Il les emporta de force, & y trouva beaucoup d'or & d'argent, & d'une ſorte de cuivre, qui paſſoit pour être meilleur que l'or même. Salomon s'en ſervit, lorſqu'il bâtit le temple, à faire ces deux belles piſcines & ce grand vaiſſeau que nous appellons la mer d'airain.

Thou, Roi d'Emath, recherche l'alliance de David. 2. *Rois*, *ch.* 8. ℣. 9.

IV. Le Roi d'Emath apprit la défaite d'Adarézer, & que David avoit battu ſon armée. Craignant pour lui un ſemblable malheur, il réſolut de le prévenir, & de rechercher ſon amitié. Il envoya ſon fils Adoram, pour le féliciter ſur l'heureux ſuccès de la guerre qu'il avoit faite à ce Prince, qui étoit auſſi ſon ennemi, rechercher ſon alliance, & le prier de lui accorder ſon amitié. Le jeune Prince étoit chargé de lui faire préſent d'anciens vaſes d'or, d'argent & de cuivre. David fit alliance avec ce Roi, qui s'appelloit Thaine (*b*), reçut les préſens qu'il lui envoyoit, & renvoya ſon fils après lui avoir rendu tous les honneurs qui étoient dûs au jeune Prince & au Roi ſon pere. Il conſacra ces préſens à Dieu, & tout l'or & tout l'argent qu'il avoit enlevé des villes dont il s'étoit rendu maître, ou qu'il avoit levé ſur les Nations qu'il avoit ſubjuguées. Dieu ne ſe bornoit pas à procurer la victoire à David, lorſqu'il commandoit ſes armées en perſonne, il étendoit encore ſa protection ſur ſes Généraux. Par un effet de cette puiſſante aſſiſtance, Abiſaï frere de Joab, triompha des Iduméens, contre leſquels le Roi l'avoit envoyé; car leur ayant livré la bataille, il

(*a*) 2. *Rois*, *ch.* 8. ℣. 8. Bete & Beroth. (*b*) Thou & ſon fils Joram, *ibid.* ℣. 10.

en défit dix-huit mille (*a*). Pour les tenir ſoumis, David bâtit des Forts dans leur pays, & il leur impoſa un tribut, qu'ils étoient obligés de payer par tête. Ce Prince aimoit la juſtice, &, dans les jugemens qu'il rendoit, il n'avoit d'égard qu'à la vérité. Joab commandoit à toutes ſes troupes: il confia la garde des regiſtres publics à Joſaphat, fils d'Achil. Il aſſocia avec Abiathar, à la ſouveraine Sacrificature, Sadoc pour lequel il avoit de l'amitié, & qui étoit de la famille de Phinées. Il fit Seraïas ſon Secrétaire, & mit Banaïas, fils de Joyada à la tête de ſes Gardes. Les Princes ſes enfans, étoient Princes de la jeuneſſe (*b*).

V. Il n'oublia point alors les engagemens qu'il avoit pris avec Jonathas, ni les témoignages d'amitié qu'il lui avoit donnés. Entre autres excellentes qualités, David avoit ſur-tout celle de ne jamais oublier ceux qui lui avoient fait du bien. Il ordonna donc, qu'on s'informât ſi Jonathas n'avoit point laiſſé d'enfans, à qui il pût faire reſſentir les effets de l'étroite union dans laquelle il avoit vécu avec ce Prince. On lui amena un des affranchis de Saül, qui ne devoit pas ignorer s'il en reſtoit quelqu'un. David lui demanda s'il ne connoiſſoit perſonne de la famille de Jonathas, ſur qui il pût étendre ſes bienfaits, en reconnoiſſance des ſervices que lui avoit rendu ce Prince. L'affranchi répondit qu'il avoit un fils vivant, nommé Miphiboſeth, qui étoit boiteux: que ſa nourrice ayant appris que ſon pere & ſon grand-pere avoient été tués dans une bataille contre les Philiſtins, elle l'avoit pris avec précipitation & l'avoit jetté ſur ſes épaules, pour s'enfuir plus aiſément, qu'il étoit tombé, & que dans cette chute il s'étoit bleſſé aux jambes. Le Roi ayant de plus appris qu'il étoit élevé dans la ville de Lamatha (*c*), chez un homme nommé Mahir, il l'envoya cher-

(*a*) On croit qu'il faut lire, au verſet treize du huitiéme chapitre du ſecond Livre des Rois, [*èdôme*] au lieu d' [*árame*], Syrie. Joſeph & les Septante liſoient ainſi dans leur Exemplaire, & on ne peut guères douter que ce ne ſoit ainſi qu'il faut lire. L'Ecriture (*ℵ*. 14.) dit que David mit des garniſons dans l'Idumée. On ne met des garniſons dans un pays ennemi qu'après l'avoir conquis, & on ne voit pas que David ait défait les Iduméens, à on ne lit Idumée au verſet précedent, au lieu de Syrie. De plus, on lit au verſet douze du dix-huitiéme chapitre du premier livre des Paralipoménes, qu'Abiſaï défit dix-huit mille Iduméens dans la vallée des Salines. Le même nombre de troupes défaites, le même lieu où ſe donne l'action, prouvent qu'il s'agit du même évenement dans l'un & dans l'autre endroit.

(*b*) Voyez Remarque III.

(*c*) Lodabar. 2. *Rois*, *chap.* 9. *ℵ*. 5.

cher. Lorſque Miphiboſeth ſe préſenta devant le Roi, il ſe proſterna à terre ; mais ce Prince lui dit de ne rien craindre, de concevoir au contraire de meilleures eſpérances, & il ordonna qu'on lui rendît la maiſon de Jonathas & tout ce qu'avoit poſſédé ſon aïeul. Il ajoûta, qu'il y auroit tous les jours un couvert pour lui à ſa table, & l'invita à ne jamais manquer d'en faire uſage. Miphiboſeth ſe proſterna derechef, pour marquer ſa reconnoiſſance du diſcours obligeant du Roi, & du bien qu'il lui faiſoit. Ce Prince fit appeller Siba, pour lui déclarer qu'il ordonnoit que Miphiboſeth eût la maiſon de Jonathas & tout le bien de Saül ; qu'il le chargeoit d'en avoir ſoin, de le faire valoir, & d'amener tous les jours le fils de ſon ami Jonathas manger à ſa table ; qu'il vouloit qu'il fût à lui avec ſes quinze enfans & ſes vingt domeſtiques ; qu'il faiſoit ce préſent à Miphiboſeth. Siba ſe proſterna devant le Roi, promit d'exécuter tout ce qu'il ordonnoit, & ſe retira. Miphiboſeth demeura toujours dans la ſuite à Jeruſalem, & mangeoit avec le Roi, qui eut pour lui tous les égards qu'un pere a pour ſes enfans. Il eut un fils, auquel il donna le nom de Micha.

CHAPITRE VI.

I. DAVID eut toujours de grands égards pour le fils de Jonathas, & pour tous ceux qui étoient reſtés de la maiſon de Saül. Naas, Roi des Ammonites, mourut vers ce temps-là, & ſon fils lui ſuccéda. Comme David avoit été ami du Roi ſon pere, il envoya des Ambaſſadeurs le complimenter ſur la perte qu'il venoit de faire, l'exhorter à calmer ſa douleur, & l'aſſurer qu'il lui conſerveroit l'amitié qu'il avoit eue pour le Roi ſon pere. Les Officiers du jeune Prince ſoupçonnerent dans ces complimens des vuës entiérement contraires à celles de David ; ils indiſpoſerent leur maître contre lui, en lui faiſant entendre, que ſous le ſpécieux prétexte d'amitié, le Roi d'Iſraël lui avoit envoyé des eſpions, pour reconnoître le pays & s'inſtruire de ſes forces : ils lui conſeillerent de ſe tenir ſur ſes gardes, & de ne point ajoûter foi à tout ce qu'il lui faiſoit dire par ſes Ambaſſadeurs, de peur de ſurpriſe, & qu'il ne tombât dans quelque malheur auquel il ne ſeroit pas facile de remédier. Le

jeune Roi ſuivit trop facilement cet avis, & outragea indignement les Ambaſſadeurs de David. Il leur fit raſer la moitié de la barbe, & couper la moitié de leurs habits; il les renvoya en cet état, leur donnant pour toute réponſe, l'inſulte qu'il leur faiſoit. David y fut très-ſenſible, & proteſta publiquement qu'il ne la laiſſeroit point impunie, qu'il feroit la guerre aux Ammonites, & qu'il vengeroit ſur le Roi l'outrage qu'il avoit fait à ſes Ambaſſadeurs. Comme les Seigneurs & les Officiers du jeune Roi ſentirent bien qu'ils avoient violé le droit des gens; que David ne manqueroit pas d'en demander raiſon, ils ſe préparerent à la guerre. Ils envoyerent des Ambaſſadeurs à (*a*) Syrus, Roi de Méſopotamie; & pour l'engager à leur donner du ſecours, ils lui firent préſent de mille talens, & en envoyérent dans les mêmes vuës autant à Soba. Outre vingt mille hommes que chacun de ces Princes tenoit ſur pied, ils prirent à leur ſolde le Roi du pays qu'on appelle Maacha (*b*), & un autre nommé Iſtob. Ces deux Princes avoient douze mille hommes de troupes réglées.

II. Toutes ces alliances, & les grandes forces avec leſquelles les Ammonites venoient à lui, n'épouvanterent point David. Il mettoit toute ſa confiance en Dieu, & il avoit une ferme eſpérance, qu'il combattroit avec lui, dans une guerre qu'il n'entreprenoit que pour repouſſer l'outrage qu'on lui avoit fait. Il envoya Joab contre les ennemis, & lui donna les meilleures troupes qu'il eût. Ce Général établit ſon camp devant Rabbath, leur principale ville. Les ennemis en ſortirent pour

(*a*) Je lis Συρων au lieu de Συρους. La correction eſt peu de choſe, & je la crois néceſſaire. Ce fut, ſelon l'Ecriture, des Syriens de par-delà l'Euphrate, qu'Adarézer tira du ſecours, (*2. Rois, chap.* 10. ℣. 16.) Et c'eſt, je crois, ce que Joſeph a voulu exprimer, en diſant que les Ammonites avoient envoyé demander du ſecours au Roi des Syriens de Méſopotamie. On peut objecter ce qu'il dit, que Joab ayant choiſi les meilleures troupes de ſon armée, il les oppoſa τω Συρω & aux autres Rois qui étoient avec lui. Mais Συρος, dans le ſtyle de Joſeph, peut bien ſignifier le Roi des Syriens. C'eſt ainſi qu'il appelle Nabuchodonoſor, le Babylonien Βαβυλωνιος (*Antiq. Jud.* liv. 10. chap. 6. num. 1. 2.) & le Roi d'Egypte, l'Egyptien, Αιγυπτιος. Ibid. chap. 7. numero 3. &c. Ce qu'il appelle Syrus, il l'appelle deux lignes plus bas, les Syriens, Συρους. Preuve qu'il ne prend pas Συρος & Συρα pour le nom d'un Roi, mais pour celui de ſes ſujets.

(*b*) Il y a ici quelque petite différence entre Joſeph & l'Ecriture. L'Hiſtorien Juif ne parle point des mille hommes que Maacha avoit, ſelon l'Ecriture; & de la manière dont il s'exprime, on ne ſçait s'il veut dire, que Maacha & Iſtob avoient chacun douze mille hommes de troupes réglées, ou s'ils n'avoient tous deux que ce nombre de troupes. On lui reproche d'avoir pris ici pour des noms de Rois, ce qui eſt noms de pays. Le reproche paroît bien fondé.

aller à ſa rencontre. Les troupes auxiliaires prirent leur poſte à part, dans une plaine. Les Ammonites, dans l'établiſſement de leur camp, avoient laiſſé derrière eux les portes de la ville, & faiſoient par-devant face aux Iſraëlites. Lorſque Joab eut conſidéré leur diſpoſition, il choiſit les meilleures troupes de ſon armée pour les oppoſer aux Syriens & aux autres alliés. Il donna les autres à ſon frere Abiſaï, avec ordre de combattre les Ammonites. Si vous voyez, lui dit-il, que les Syriens me preſſent, & qu'ils gagnent quelque avantage ſur moi, détachez une phalange, & l'envoyez me ſoûtenir. Je ferai la même choſe, ſi je vois que les Ammonites vous pouſſent. Il l'exhorta en même temps à donner avec courage, & avec cette ardeur qui anime les braves guerriers au combat. Il l'envoya enſuite charger les Ammonites : pour lui, il alla attaquer les Syriens. Ils lui firent pendant quelque temps une forte réſiſtance ; mais en ayant défait pluſieurs, il contraignit le reſte de prendre la fuite. Les Ammonites, qui s'en apperçurent, furent ſaiſis de crainte. Et ne pouvant tenir contre Abiſaï & contre le corps (*a*) qu'il commandoit, ils firent ce qu'ils voyoient faire à leurs alliés, & ſe retirerent comme eux dans la ville. Après cet avantage, Joab retourna tout couvert de gloire à Jeruſalem.

III. Cette défaite ne fut pas capable de fixer l'eſprit remuant & inquiet des Ammonites, & quoi qu'elle dût leur apprendre, à leurs dépens, que les Iſraëlites leur étoient ſupérieurs, ils ne purent néanmoins demeurer en paix. Ils envoyerent des Ambaſſadeurs au Roi Calaman, qui regnoit ſur les Syriens au-delà de l'Euphrate, pour acheter ſon alliance. Ce Prince entretenoit quatre-vingt mille hommes d'infanterie, & dix mille de cavalerie, & il avoit pour Général, Sobac. David ayant ſçû le grand armement que faiſoient les Ammonites, ne crut pas devoir ſe repoſer de la conduite de cette guerre ſur ſes Généraux. Il marcha lui-même à la tête de ſes troupes,

(*a*) » Les Ammonites les voyant défaits, » n'oſerent en venir aux mains avec Abi- » ſaï. « [*M. d'Andilly*]. La ſçavante Société qui nous a donné l'Hiſt. univerſelle du monde, croyant voir le même ſens dans Joſeph, ajoûte : » Nous ne ſçaurions » ajoûter foi à Joſeph, en ce qui con- » cerne cette bataille. « Les raiſons qu'en apportent les ſçavans Auteurs de cette Hiſtoire univerſelle, ſuppoſent qu'ἐυτε ἐμειναν ſignifie, que les Ammonites n'oſerent en venir aux mains avec Abiſaï : mais on peut fort bien traduire, avec l'ancien Interprète, *non reſtiterunt*, ils ne réſiſterent pas aux Iſraëlites, ils ne tinrent pas contre eux.

&

& ayant rencontré les ennemis, il leur donna bataille. Les Ammonites la perdirent, avec environ quarante mille fantaſſins (*a*) & ſept mille cavaliers. Sobac, Général de Calaman, y fut bleſſé & mourut quelques jours après de ſes bleſſures. Cette victoire obligea le peuple de Méſopotamie de ſe ſoumettre à David, & de lui envoyer des préſens. Comme l'hiver approchoit, il retourna à Jeruſalem, mais auſſi-tôt que (*b*) le printemps fut venu, il fit marcher Joab contre les Ammonites. Ce Général, après avoir fait le dégât dans leur pays, les obligea de ſe retirer dans Rabbath, qu'il aſſiégea.

CHAPITRE VII.

I. QUOIQUE David fût naturellement religieux, qu'il fût pénétré de la crainte de Dieu, & qu'il obſervât exactement les Loix de ſa Nation, il tomba cependant alors dans une très-grande faute. Se promenant un ſoir ſur la terraſſe de ſon Palais, comme il avoit coûtume de faire, il jetta les yeux par hazard ſur la maiſon voiſine, & y vit une femme extrêmement belle, qui prenoit le bain au frais. Sa grande beauté frappa tellement le Roi, qu'il ne put réſiſter à l'impreſſion qu'elle fit ſur ſes ſens; il la fit venir en ſon palais. Lorſqu'elle ſe ſentit enceinte, elle en donna avis au Roi, afin qu'il prît de juſtes

An du monde 2969. 2. Rois, *ch.* 11.

(*a*) David, dans le verſet dix-huitiéme du dixiéme chapitre du ſecond Livre des Rois, ruine ſept cents chariots des Syriens, & leur tue quarante mille cavaliers. L'Auteur du premier Livre des Paralipoménes met de l'infanterie, au lieu de cavalerie, & ſept mille chariots, au lieu de ſept cents. Cette différence ne peut venir que de la précipitation des Copiſtes, qui ont confondu les chiffres. Le manuſcrit dont ſe ſervoit Joſeph, paroît avoir été plus exact.

(*b*) Ce fut au printemps, ſelon Joſeph, que David ſe mit en campagne. On en convient, mais il ſemble que la Vulgate s'éloigne un peu de l'original au verſet premier de l'onziéme chapitre du ſecond Livre des Rois, *eo tempore quo Reges ſolent ad bella procedere.* Car 1°. *ad bellum* n'eſt point dans l'Hébreu, ni dans les Septante. 2°. Pour faire ſignifier Rois à [*mâlé-âkhim*], il faut en effacer l'aleph: car il n'a pas ce ſens avec cette lettre. Enfin, il ne paroît pas qu'aucune nation ait déſigné le commencement des ſaiſons de l'année par le temps que les Rois ſe mettent en campagne. Ils n'y vont pas toujours; & quand ils y vont, ce n'eſt pas réguliérement dans le même temps. [*Melâ-khâh*] ſignifie travail, ouvrage. *Melachim* peut-être ſon pluriel, quoiqu'il ait la terminaiſon maſculine. * Ainſi, je traduis, » dans le temps que les travaux » s'ouvrent, & qu'on commence à tra» vailler aux ouvrages auxquels l'hiver » n'a pas permis de s'appliquer.

* Gramm. Buxtorf, *pag.* 83.

meſures pour tenir la choſe ſecrette : car nos Loix puniſſent de mort une femme qui a manqué de fidélité à ſon mari. Celui de Bethſabée, c'étoit le nom de cette femme, ſervoit dans l'armée de Joab, & il étoit ſon Ecuyer (*a*). Le Roi le manda, & lorſqu'il fut arrivé, il lui demanda des nouvelles de ſon armée, & comment alloit le ſiége. Cet Officier, qui s'appelloit Urie, lui ayant répondu que tout étoit en bon état, il lui ordonna d'aller ſe repoſer avec ſon épouſe, il lui envoya des plats de ſa table pour ſouper. Mais Urie n'alla point dans ſa maiſon, & il reſta à coucher au palais avec les Gardes du Roi. David le ſçut, & lui demanda pourquoi il n'avoit pas été ſe repoſer avec ſa femme, ſur-tout y ayant ſi long-temps qu'il ne l'avoit vue, & tout le monde étant naturellement porté à aller ſe repoſer dans ſa maiſon au retour d'un voyage. Mais cet Officier lui répondit, qu'il auroit bien mauvaiſe grace de prendre ſon repos & d'être couché à ſon aiſe, auprès de ſa femme, tandis que ſon Général & toute l'armée paſſoient la nuit au milieu de la campagne & ſous des tentes dans un pays ennemi. Le Roi lui commanda de demeurer encore ce jour-là, après quoi il le renverroit à Joab. Il le fit ſouper à ſa table. Urie, que le Roi affectoit de faire boire ſouvent, ſe trouva pris de vin, mais il n'en coucha pas moins à la porte du palais, ſans être tenté d'aller voir ſa femme. Le Roi, piqué de ce procédé, écrivit à Joab, qu'Urie l'ayant offenſé, il le chargeoit de lui en faire ſubir la peine. Pour empêcher cependant que cet ordre ne fît de l'éclat, ce Prince indiqua à ſon Général la manière dont il vouloit qu'il fût exécuté, & lui ordonna de détacher Urie pour faire tête aux meilleures troupes des ennemis, & de commander à celles qui l'accompagneroient, de ſe retirer quand l'action ſeroit engagée, & de l'y laiſſer ſeul. Le Roi cachera cette lettre de ſon cachet, & en chargea Urie, qui la rendit à Joab. Ce Général inſtruit de l'ordre du Roi, envoya Urie avec une troupe choiſie dans un endroit où il ſçavoit que les ennemis faiſoient le plus de réſiſtance, promettant de le faire ſoûtenir par le reſte de l'armée, s'il pouvoit ouvrir une bréche en quelque endroit de la muraille. Il ajoûta, que brave comme il le connoiſſoit, loin de penſer lui faire aucune peine, il croyoit

(*a*) » Joſeph affirme ſimplement, qu'il » étoit l'Ecuyer de David. « [*Hiſt. univ. du Monde, Tom. 3. pag. 33.*] La traduction de M. d'Andilly peut avoir donné occaſion à cette mépriſe ; Joſeph dit expreſſément, τὸν Ἰωάβου ὁπλοφόρον.

l'obliger, en lui confiant la conduite d'entrepriſes périlleuſes & hardies, dont le ſuccès ne pouvoit que lui aſſurer l'eſtime que le Roi faiſoit de lui, & donner de l'éclat à la réputation que ſon courage lui avoit déja acquiſe. Urie accepta l'ordre avec joie, & Joab donna en ſecret au corps de troupes qui devoit l'accompagner, celui de l'abandonner lorſque les ennemis donneroient. Les Ammonites voyant les Iſraëlites s'avancer, & craignant qu'ils ne forçaſſent l'endroit contre lequel Urie ſe portoit, & qu'ils ne ſe jettaſſent dans la ville, formerent un corps de leurs meilleures troupes, qui ſortant bruſquement, ſe jetterent avec impétuoſité ſur les aſſiégeans. Ceux qui accompagnoient Urie lâcherent auſſi-tôt pied, comme Joab le leur avoit ordonné. Urie, perſuadé que ce ſeroit ſe couvrir de honte, que de reculer & d'abandonner ſon poſte, fit ferme, ſoûtint généreuſement l'effort des ennemis, en tua pluſieurs, mais ils l'envelopperent de telle ſorte, qu'il ne put échapper à la mort: quelques-uns de ceux qui l'accompagnoient, eurent le même ſort.

Mort d'Urie. 2. *Rois*, *ch.* 11.

II. Joab dépêcha vers le Roi pour l'informer, que ſouhaitant accélérer la priſe de la ville, il avoit fait donner un aſſaut, mais que vigoureuſement repouſſé, avec perte de beaucoup de monde, il avoit cru devoir faire retirer ſes troupes. Ceux que Joab envoyoit étoient chargés, au cas que le récit de ce mauvais ſuccès excitât la colère du Roi, d'ajoûter, qu'Urie étoit du nombre des morts. David blâma la conduite de ſon Général, & dit à ces couriers: » qu'on avoit eu tort de précipiter » l'aſſaut, qu'il eût fallu commencer par employer les machi- » nes, & tâcher d'ouvrir une bréche; qu'on avoit l'exemple » d'Abimélech, fils de Gédéon, qui quoique très-brave, pé- » rit honteuſement d'un coup de pierre qu'une femme lui » jetta, lorſqu'il vouloit témérairement emporter de force » une tour de la ville de Thebes. Que le ſouvenir d'un ſi triſte » accident, devoit apprendre à ne point riſquer de s'appro- » cher ſi près des murailles d'une ville ennemie: qu'on doit » avoir toujours préſentes à la mémoire les entrepriſes qui ont » réuſſi à la guerre, comme celles qui ont été malheureuſes; » afin de ſe régler ſur les premiéres, & de ne pas tomber dans » les fautes dont les dernières ont été les ſuites.« Les couriers voyant que le Roi s'animoit, lui dirent qu'Urie avoit été tué. Cette nouvelle calma David, & il leur ordonna de dire à Joab,

lorſqu'ils ſeroient de retour : » que ce qui étoit arrivé étoit » un de ces accidens, contre leſquels toute la prudence hu- » maine peut quelquefois échouer, parce qu'ils ſont inſépara- » bles du ſort des armes ; que la fortune qui nous rit aujourd'hui, » ſera demain favorable à nos ennemis ; que du reſte, il don- » nât toute ſon application au ſiége qu'il faiſoit, afin d'éviter » un ſecond échec ; qu'il employât prudemment toutes les » machines propres à ſe rendre maître de la place ; qu'il vou- » loit, que quand il l'auroit priſe, il la détruisît & en fît mou- » rir tous les habitans. « Les couriers s'en retournerent avec ces ordres pour Joab. Bethſabée porta pendant quelque temps le deuil de ſon mari ; quand il fut paſſé, & qu'elle eut ceſſé de le pleurer, le Roi l'épouſa, & elle accoucha d'un fils.

An du monde 2970. 2. *Rois*, *ch.* 12. Le Prophète Nathan reprend David de ſon adultere de la mort d'Urie.

III. Dieu regarda ce mariage dans toute ſa colère, & il ordonna dans ſon indignation, au Prophète Nathan, d'aller en faire des reproches au Roi. Comme le Prophète étoit ſage & prudent, il fit réflexion, que lorſque les Rois ſe laiſſent aller à la colère, ils en ſuivent plutôt les mouvemens que ce que la juſtice demande d'eux. Supprimant les menaces que Dieu lui ordonnoit de faire, il donna un autre tour au diſcours qu'il fit à David, & il ne parut que le prier de lui dire ce qu'il penſoit ſur ce qu'il alloit lui propoſer. » Deux perſonnes, dit-il, de- » meuroient dans la même ville ; l'une étoit riche, & avoit » un troupeau de moutons, beaucoup de vaches & de bêtes de » charge : l'autre étoit pauvre, & n'avoit pour tout bien qu'une » brebis, qu'elle élevoit dans ſa maiſon ; elle lui faiſoit man- » ger du même pain qu'elle mangeoit, & avoit pour elle autant » d'amitié qu'un pere peut en avoir pour ſon enfant. Un ami » étant venu voir la perſonne riche, elle ne voulut pas qu'on » prît rien dans ſes nombreux troupeaux pour le recevoir, » mais envoya enlever la brebis du pauvre, la fit accommo- » der, & la ſervit à ſon ami. « Ce récit mit le Roi en colère. Il dit à Nathan, que celui qui avoit fait cette violence étoit un méchant ; qu'il méritoit la mort, après avoir réparé au quadruple le tort qu'il avoit fait. Le Prophète lui dit alors : » Seigneur, en condamnant à mort l'auteur d'une ſi méchante » action, vous avez prononcé vous-même votre arrêt. « Il lui fit connoître enſuite combien Dieu étoit irrité contre lui ; qu'il l'avoit fait Roi de tous les Iſraëlites ; qu'il lui avoit ſoumis les Nations voiſines : » Il vous a délivré, ajoûta-t-il, de la perſé-

» cution de Saül ; vous a permis de contracter les mariages » que la Loi autoriſe & rend légitimes : au mépris de tant de » bienfaits, & ſans reſpect pour ſa ſouveraine Majeſté, vous » avez enlevé la femme de votre prochain, & en avez fait » périr le mari par les mains des ennemis ; Dieu ne laiſſera » point un ſi grand crime impuni ; un de vos enfans ſouillera » la couche de ſon pere, ſe révoltera contre lui, & attentera » à ſa vie ; vous avez commis ce crime en ſecret, mais Dieu » vous en punira à la vuë de tout Iſraël, & l'enfant qui vous » eſt né de cet adultere mourra bientôt. « Ces menaces jetterent l'effroi dans l'eſprit du Roi. Dans la confuſion qu'elles lui cauſerent, il avoua, les yeux baignés de larmes & déchiré de repentir, qu'il avoit commis un grand crime. Ce Prince étoit véritablement religieux, & ſon commerce avec la femme d'Urie étoit le ſeul crime qu'il eût eu le malheur de commettre dans ſa vie. Dieu en eut compaſſion. Son repentir déſarma ſa colère, il promit de lui conſerver la vie & le royaume : le Prophète ſe retira après lui avoir fait les menaces de la part du Seigneur.

IV. Dieu frappa d'une maladie mortelle l'enfant qui étoit né de Bethſabée. Le Roi en fut ſi affligé, que quelques inſtances que lui fiſſent ſes Officier, il fut ſept jours (*a*) ſans vouloir manger, ſe revêtit d'un ſac, & ſe proſternant à terre, il prioit Dieu de conſerver la vie à cet enfant, car il aimoit extrêmement ſa mere. L'enfant étant mort au bout de ſept jours, ſes Officiers n'oſoient le lui apprendre, dans la crainte qu'il ne fût encore plus obſtiné à ne vouloir point manger, & à ne prendre aucun ſoin de ſa perſonne ; jugeant, par l'extrême douleur que lui avoit cauſé la maladie de cet enfant, combien ſeroit extrême l'affliction dans laquelle le jetteroit la nouvelle de ſa mort. Le Roi s'apperçut du trouble de tous ceux qui l'approchoient, & qu'ils ſouffroient ce qu'endurent ordinairement les perſonnes qui veulent cacher quelque choſe ; il n'eut pas de peine à comprendre que l'enfant étoit mort ; ſe l'étant cependant fait plus préciſément déclarer par un de ſes gens, il ſe leva, prit le bain, & s'étant fait donner un habit blanc, il

(*a*) Il eſt peu vrai-ſemblable que David fut ſept jours ſans rien prendre ; mais il ne faut pas preſſer l'expreſſion de Joſeph, & peut-être n'a-t-il voulu dire que ce que nous liſons au verſet dix-ſept du chapitre douze du ſecond Livre des Rois, qu'il ne mangea point avec ſes Officiers, qu'il ne mangea point en public.

alla au Tabernacle du Seigneur. L'ordre qu'il donna qu'on tînt ſon ſouper prêt, étonna beaucoup ſa famille & ſes Officiers. Il étoit en effet bien extraordinaire, que n'ayant rien fait de toutes ces choſes pendant que l'enfant étoit malade, il s'y portât ainſi auſſi-tôt qu'il eut appris ſa mort. On le pria de permettre qu'on lui en demandât la cauſe, & de vouloir bien la faire connoître. » Quoi, dit-il, vous ne la ſentez pas? Tandis que cet » enfant vivoit, dans l'eſpérance d'obtenir de Dieu la conſer- » vation de ſa vie, il me convenoit de faire ce que je faiſois: » maintenant que je ſçais qu'il eſt mort, que me ſerviroit de » me laiſſer conſumer par une vaine & inutile affliction? « Cette réponſe les remplit tous d'admiration, & leur donna une haute opinion de ſa prudence & de ſa ſageſſe. Bethſabée devint enceinte d'un ſecond enfant, & elle accoucha d'un fils, auquel le Prophète Nathan fit donner le nom de Salomon.

Priſe & ruine de Rabbath.

V. Joab cependant preſſoit le ſiége de la capitale des Ammonites. Il leur avoit coupé l'eau & les vivres, & la diſette de l'un & de l'autre les faiſoit beaucoup ſouffrir. Un ſeul puits, & encore aſſez petit, leur fourniſſoit de l'eau, & de crainte d'en épuiſer la ſource, ils n'en tiroient qu'avec de grands ménagemens. Joab inſtruiſit le Roi de l'état des aſſiégés, & le pria de ſe rendre au camp, pour être préſent à la priſe de la ville, & recueillir l'honneur de l'avoir emportée. Le Prince fut fort ſatisfait de ce que lui mandoit ſon Général, il le regarda comme une marque de ſon attachement & de ſon affection pour ſa perſonne. Il prit avec lui quelques troupes & ſe mit en marche, pour aller détruire Rabbath, qui fut priſe d'aſſaut: il en abandonna le pillage à ſes troupes, ſe réſervant la couronne du Roi, qu'il porta toujours dans la ſuite (*a*). Elle peſoit un talent; une magnifique ſardoine brilloit ſur ſon milieu. On fit dans la ville un grand & riche butin. Le Roi en fit tuer tous les habitans, après leur avoir fait ſouffrir divers tourmens: il ne traita pas plus doucement les autres villes des Ammonites, après les avoir priſes de force.

(*a*) 1. Paralip. *chap.* 20. ℣. 2.

CHAPITRE VIII.

I. IL arriva un grand malheur à la famille Royale, lorſque le Roi fut de retour de cette heureuſe bataille. La grande beauté de la Princeſſe ſa fille y donna occaſion. C'étoit la plus belle perſonne de ſon temps ; elle s'appelloit Thamar, & étoit ſœur de pere & de mere d'Abſalom. Amnon, l'aîné des enfans du Roi, en devint amoureux. Comme elle n'étoit point établie, & qu'on la tenoit dans une grande retenuë, il ne voyoit aucun moyen de ſe ſatisfaire. Cependant ſa paſſion le conſumant, il tomba dans un ſi grand abbatement, que ſon corps devenu ſec & maigre, perdit ſes couleurs naturelles. Jonathas (*a*) ſon parent & ſon ami s'en apperçut : c'étoit un homme ſubtil & pénétrant. Comme il voyoit qu'Amnon diminuoit tous les jours, il le pria de ne lui en point cacher la cauſe ; ajoûtant, qu'il ſoupçonnoit que c'étoit quelque inclination qui le réduiſoit dans un état auſſi triſte que celui où il le voyoit. Amnon le lui avoua, & que c'étoit de Thamar ſa ſœur de pere, dont il étoit amoureux. Ce cruel ami lui indiqua le moyen de jouir de l'objet de ſa paſſion : » Feignez, dit-il, d'être malade, » & lorſque le Roi viendra vous voir, priez-le d'envoyer votre » ſœur prendre ſoin de vous. S'il vous l'accorde, vous ne ſerez » pas long-temps ſans recouvrer votre ſanté. « Amnon ſuivit le conſeil de Jonathas, ſe mit au lit, & feignit d'être malade. Le Roi ſon pere fut s'informer de l'état de ſa ſanté, & Amnon profita de ſon attention pour le prier de lui envoyer ſa ſœur, ce qu'il lui accorda ſur le champ. Lorſqu'elle fut entrée, Amnon la pria de lui faire elle-même des gâteaux, parce que de ſa main il les trouveroit excellents. Thamar demanda de la farine, la travailla devant ſon frere, en fit des gâteaux, & les ayant fait cuire ſous la cendre, elle les lui préſenta ; mais il n'en voulut point goûter alors, & il ordonna à ſes domeſtiques de ſe retirer, diſant qu'il vouloit repoſer, & que pour cela il avoit beſoin qu'on ne fît point de bruit. Lorſque tout le monde ſe fut retiré, il pria ſa ſœur de lui apporter dans

An du monde 2972. Amnon fait violence à ſa ſœur Thamar.

(*a*) L'Ecriture l'appelle Jonadab, & le fait fils de Semmaa, frere de David. 2. *Rois*, *ch.* 13. *v.* 3.

l'alcove (*a*) ce qu'elle lui avoit apprêté. Il la ſaiſit alors, & tâcha de la porter à conſentir à ſa paſſion. » Ah ! mon frere, » s'écria la Princeſſe, ne me faites pas violence, & ne com- » mettez pas un ſi grand crime. Vous violeriez toutes les Loix, » & vous vous couvririez d'un éternel opprobre. Réprimez » une paſſion ſi criminelle & ſi honteuſe, qui ne peut que déſ- » honorer notre maiſon. Parlez au Roi notre pere, peut-être » vous ſatisfera-t-il. « Elle ne lui donnoit ce conſeil que pour ſe ſouſtraire à la fureur de ſa paſſion, mais elle etoit trop violente pour céder à la raiſon. Ses beaux traits le perçoient, c'étoit pour lui un feu qui le brûloit, il fit violence à ſa ſœur. Mais il n'eut pas plutôt contenté ſa paſſion, qu'il conçut contre elle une haine ſi forte, qu'il la chaſſa honteuſement de ſon appartement. Elle eut beau ſe récrier, qu'il mettoit le comble à l'outrage qu'il lui avoit fait, puiſqu'après l'avoir déshonorée, il ne lui permettoit pas de reſter juſqu'à la nuit, & refuſoit, en la faiſant ſortir de jour, de lui épargner la honte de paroître aux yeux des témoins de ſon déshonneur. Amnon, *inſenſible à ſes reproches & à ſes prières*, ordonna à un domeſtique de la faire ſortir. Accablée de douleur, & ne pouvant ſupporter l'opprobre dont ſon frere la couvroit, elle déchira le voile qui lui couvroit tout le corps ; car les filles portoient anciennement, pour qu'on ne vît point leurs habits, des eſpèces de manteaux (*b*), qui les couvroient juſqu'à la cheville du pied : en cet état, & la tête couverte de cendre, elle paſſa au milieu de la ville, pleurant & jettant de grands cris, ſur la violence qu'on lui avoit faite. Son frere Abſalom l'ayant rencontrée, lui demanda quel malheur lui étoit arrivé, pour être dans l'état où il la voyoit. Sur le récit qu'elle lui en fit, il l'exhorta à modérer ſa douleur, à ne plus faire d'éclat (*c*), & à oublier elle-

(*a*) » Il la pria de les porter dans ſon » cabinet, parce qu'il vouloit dormir. « [*M. d'Andilly.*] Il ne paroît pas qu'Amnon, en faiſant ſortir tout le monde de l'endroit où il étoit, en fût ſorti lui-même, pour aller ſe repoſer dans ſon cabinet ; & ce n'eſt pas dans un cabinet qu'on couche ordinairement. Ainſi, ſi ce que Joſeph appelle ὑστερον οἰκον, n'eſt pas préciſément ce que nous appellons alcove, c'eſt quelque choſe d'approchant.

(*b*) » Car c'eſt ainſi que les filles du » Roi qui n'étoient pas établies étoient » habillées. « 2. *Rois*, *chap.* 13. ℣. 18. Joſeph avoit peut-être écrit ἐξωτερον au lieu d'ὑστερον. Cette conjecture le rendroit entiérement conforme à l'Ecriture.

(*c*) *Sibique contumeliam ceſſiſſe non crederet, cùm à fratre fuerit vitiata.* Nouv. Edit. Je ne vois pas comment Thamar pouvoit ſe perſuader, que la violence que lui avoit fait ſon frere ne la déshonoroit pas. Ainſi, j'ai ſuppoſé que νομιζειν, *penſer, croire*, avoit pris la place d'ἐκνομιζειν, porter dehors, divulguer ; & ma Traduction ſuppoſe cette correction.

même

même l'outrage que lui avoit fait ſon frere. Thamar le crut, eſſuya ſes larmes, & ceſſa de rendre ſon malheur public. Elle alla demeurer avec Abſalom, & vécut long-temps chez lui dans un eſpèce de veuvage.

II. David apprit ce malheur, & y fut extrêmement ſenſible; mais comme il aimoit beaucoup Amnon, qui étoit l'aîné de ſes enfans, il n'eut pas la force de le châtier. Abſalom conçut contre lui une violente haine; mais, ſans en rien faire paroître, il attendit qu'une occaſion favorable le mît en état de pouvoir venger l'outrage fait à ſa ſœur. Deux ans (*a*) s'étoient paſſés depuis ce funeſte accident, lorſque ſe préparant à aller faire tondre ſes troupeaux à Baal-hazor, ville de la Tribu d'Ephraïm, il invita le Roi & ſes freres à un repas qu'il y devoit donner; mais David lui ayant témoigné que craignant de lui être à charge il s'abſtiendroit d'y aller, Abſalom le pria de vouloir bien y envoyer ſes freres, ce que le Roi lui accorda. Abſalom ordonna à ſes domeſtiques de tuer Amnon dès qu'ils le verroient pris de vin & endormi, les aſſurant qu'ils n'avoient rien à craindre, puiſqu'il leur en donnoit l'ordre.

An du monde 2974. Abſalom fait tuer ſon frere Amnon.

III. Les domeſtiques d'Abſalom n'ayant que trop fidèlement exécuté ſes ordres, ſes freres en furent extrêmement ſurpris, & dans la crainte qu'on n'attentât auſſi à leur vie, ils monterent promptement à cheval & s'enfuirent à Jeruſalem. Un Particulier, qui les avoit prévenus, rapporta au Roi qu'Abſalom avoit fait tuer tous ſes freres. David apprit, avec les ſentimens de la plus accablante douleur, que tous ſes enfans avoient été tués, & tués par un de leurs freres: il ne s'informa point de ce qui avoit pû donner lieu à un ſi funeſte évenement, ni d'aucune de ſes circonſtances, comme il étoit cependant naturel de le faire, vû l'atrocité incroyable du forfait. Il déchira ſes habits, ſe roula par terre, & pleura amèrement la mort de ſes enfans, & le crime de celui qui les avoit fait tuer. Jonathas, fils de ſon frere Semmaa, le conjura de modérer ſa douleur, & de ne pas croire que tous les Princes fuſſent péris; n'y ayant pas même lieu de le ſoupçonner. Quant à Amnon, il dit au Roi qu'il falloit s'en informer; l'outrage qu'il avoit fait à Thamar pouvant faire juger

(*a*) Il ſemble que M. d'Andilly, en traduiſant, *une année ſe paſſa*, n'ait pas entendu l'*alter annus* de S. Gelenius; car le Grec porte expreſſément ἔτος δεύτερον, & il eſt conforme en cela à l'Ecriture (2. *Rois*, *chap.* 13. ℣. 23.) Je voudrois n'être pas forcé de marquer des fautes de cette nature.

qu'Abſalom avoit attenté à ſa vie. *Pendant qu'on raiſonnoit ainſi ſur cette nouvelle*, on entendit un grand bruit de gens à cheval ; c'étoient les Princes, qui s'étant dérobés à l'horreur du funeſte repas d'Abſalom, arrivoient au palais. Le Roi s'avança pour les recevoir, & quoiqu'il vît les Princes ſes enfans, qu'un moment auparavant il avoit cru morts, il fondoit en larmes. Ils pleuroient eux-mêmes, & aucun des aſſiſtans ne pouvoit retenir ſes larmes. Les enfans du Roi pleuroient la mort d'un frere, & le Roi celle d'un fils égorgé. Abſalom s'enfuit à Geſſur, chez le pere de ſa mere, qui y régnoit, & il y demeura trois ans entiers.

IV. Le temps appaiſa la colère du Roi, il ſongeoit même à envoyer vers Abſalom, & à le rappeller, non pour le punir, mais pour l'avoir auprès de lui. Joab, le Général de ſes troupes, lui en faiſoit inſtance, & pour le preſſer de s'y réſoudre, il engagea une femme avancée en âge à ſe préſenter devant David, dans l'état d'une perſonne fort affligée, & à lui dire, » que ſes deux enfans ayant pris querelle à la campagne, ils » en étoient venus aux mains ; que perſonne ne s'étant trouvé » ſur le lieu pour les ſéparer, un des deux avoit tué l'autre. » Que leurs parens s'élevant contre le meurtrier, & cherchant » à le faire mourir, elle ſupplioit le Roi de ne pas ſouffrir qu'on » la privât du ſeul ſecours qu'elle pouvoit ſe promettre dans ſa » vieilleſſe. Qu'elle demandoit cette grace à ſa Majeſté, dont » l'autorité pouvoit ſeule arrêter les pourſuites de ceux qui » vouloient le faire punir de mort. « Le Roi écouta favorablement cette femme, & lui ayant accordé ce qu'elle lui demandoit : » Seigneur, lui dit-elle, je vous remercie très-humblement de la pitié que vous voulez bien prendre de ma vieilleſſe, & de la triſte ſituation où m'auroit réduite la perte du » fils qui me reſte ; mais pour m'aſſurer que la grace que vous » avez la bonté de m'accorder aura ſon effet, je prends la liberté de vous prier d'appaiſer votre colère, & de pardonner au Prince votre fils. Car, comment puis-je me perſuader, que vous faites véritablement grace à mon fils, tandis » que, pour une faute ſemblable, vous conſervez contre le » vôtre des ſentimens de colère. Rien ne ſeroit moins raiſonnable, que d'ajoûter volontairement la mort d'un Prince à » celle de celui dont vous regrètez la perte. « Le Roi ſentit que l'amitié de Joab pour Abſalom l'avoit engagé à mettre un

tel apologue dans la bouche de cette femme. Il s'en informa d'elle, & ſa réponſe ayant juſtifié ſon ſoupçon, il fit appeller Joab & lui dit: » Vous obtenez ce que vous ſouhaitiez. Vous » pouvez faire revenir Abſalom, je ne ſuis plus irrité contre » lui, je lui pardonne. « Joab ſe proſterna devant le Roi, & ayant reçu ſes ordres, il alla à Geſſur querir Abſalom, pour le conduire à Jeruſalem.

David pardonne à Abſalom.

V. Lorſque le Roi apprit que le Prince arrivoit, il lui envoya dire de ſe retirer chez lui; parce qu'il n'étoit pas encore diſpoſé à le voir. Abſalom ne ſe préſenta donc point devant le Roi ſon pere; il ſe livra à une vie privée, ne recevant d'hommage que des gens attachés à ſon ſervice. Le déplaiſir de n'être pas traité en Prince fils du Roi, ne fit point aſſez d'impreſſion ſur lui pour rien diminuer de ſa bonne mine. Son extrême beauté, & la nobleſſe de ſa taille, le firent toujours diſtinguer au-deſſus de tous, & de ceux même qui étoient élevés le plus délicatement. Il avoit une ſi grande quantité de cheveux, qu'à peine pouvoit-il paſſer huit jours ſans (*a*) ſe les faire faire, & qu'ils peſoient deux cents ſicles, qui ſont cinq mines (*b*). Il demeura ainſi deux ans à Jeruſalem. Il avoit alors trois garçons, & une fille, d'une grande beauté, qui épouſa dans la ſuite Roboam fils de Salomon, à qui elle donna un fils, nommé Abias. *Ennuyé de ſa ſituation*, il envoya prier Joab de la faire ceſſer, & de lui obtenir, avec les bonnes graces du Roi, la permiſſion de le voir & de pouvoir lui parler. Joab ayant négligé de le ſatisfaire, Abſalom fit mettre, par quelques-uns de ſes gens, le feu à une des terres du Général, qui joignoit une des ſiennes. Joab en étant informé, vint auſſi-tôt en faire ſes plaintes à ce Prince, & lui demander ce qui pouvoit l'avoir

(*a*) Les Cenſeurs de Joſeph triomphent ſur ce qu'il dit ici. Il eſt en effet de la dernicre impertinence, de dire qu'Abſalom avoit tant de cheveux, qu'à peine les pouvoit-il faire couper en huit jours; mais plus l'impertinence eſt grande, plus doit-on craindre d'en charger un Hiſtorien du mérite de Joſeph. Peut-être avoit-il écrit υποφυσιν, que les Copiſtes ont changé en ακουσιν. Il avoit tant de cheveux, qu'à peine les pouvoit il porter huit jours ſans les faire faire, ſans en faire ôter. Je ne prétends point juſtifier cette conjecture, mais je ne ſçaurois me réſoudre à croire qu'un homme de bon ſens puiſſe avancer un fait ſi viſiblement faux, & je me perſuade qu'un eſprit judicieux n'en pourra pas obtenir davantage ſur lui.

(*b*) Il y a erreur dans le chiffre, ou Joſeph ſe contredit. La *mna*, ſelon lui, (*Antiq. Judaïq.* liv. 14. chap. num. 1.) valoit deux livres & demie, le ſicle n'étoit que d'une demi-once; ainſi, deux cents ſicles ne pouvoient peſer que trois *mnas* avec un tiers de *mna*. *Le P. Lamy.* pag. 107. *E.* Voyez Remarque IV.

porté à lui faire cette injuſtice. C'eſt, répondit Abſalom, que vous voyant faire peu d'état de la prière que je vous ai fait faire de me réconcilier avec le Roi, je voulois vous obliger à me venir trouver, pour vous prier moi-même de me rendre ce ſervice. Je vous en fais donc les plus fortes inſtances. Quoique le Roi ait eu la bonté de me rappeller, les ſentimens d'indiſpoſition qu'il conſerve contre moi, me ſont plus inſupportables que ne me l'a été mon exil. Joab perſuadé des ſentimens du Prince, les fit ſi bien valoir auprès du Roi, qu'il ordonna ſur le champ qu'on le fît venir. Abſalom ſe jetta aux pieds du Roi lorſqu'il parut devant lui, & lui demanda pardon de ſa faute. Le Roi le releva avec bonté, & l'aſſura qu'il oublioit entiérement le paſſé.

CHAPITRE IX.

I. ABSALOM ne fut pas plutôt rentré dans les bonnes graces du Roi, qu'il ſe forma un magnifique équipage: outre un grand nombre de chevaux & de chariots, il avoit toujours cinquante Gardes à ſa ſuite. Il ſe trouvoit tous les matins à la porte du palais, & s'entretenoit familiérement avec ceux qui venoient demander juſtice, & conſoloit ceux qui avoient perdu quelque procès. Le Roi mon pere, leur diſoit-il, n'a pas de bons Officiers, leur ignorance les fait s'écarter des régles dans les jugemens qu'ils prononcent : ſi j'étois le maître, je vous rendrois à tous une exacte juſtice. Il tâchoit ainſi de ſe concilier la bienveillance du peuple. Lorſqu'il ſe crut bien aſſuré de ſon affection, & quatre ans (*a*) après être rentré en grace avec le Roi, il lui demanda permiſſion d'aller à Hébron offrir des ſacrifices à Dieu, pour acquiter le vœu qu'il en avoit fait pendant ſon exil. Le Roi lui ayant permis, il y fut ſuivi de beaucoup de monde; car il avoit eu ſoin d'envoyer de tous côtés faire des invitations d'y venir participer.

(*a*) L'Ecriture en compte quarante. Comme on ne peut pas en prendre le commencement du régne de David, on l'a pris, ou du jour que Samuel le ſacra ou de celui de la mort de Goliath; mais il eſt plus croyable que c'eſt une erreur de chiffres dans l'Hébreu. Théodoret ne liſoit, comme Joſeph, que quatre, & pluſieurs manuſcrits latins liſent de même. *Le P. Calmet, ſur le 7. ℣. du chap. 15. du liv. des Rois.*

II. Achitophel de Gilo, conſeiller de David, s'y rendit : deux cents bourgeois de Jeruſalem s'y trouverent auſſi ; ils ne ſçavoient rien des menées du Prince, & ne croyoient être invités qu'à un ſacrifice. Abſalom, qui avoit ménagé la partie, ſe fit proclamer Roi par tous ceux qui s'y trouverent. David ne s'attendoit à rien de ſemblable de la part du Prince ſon fils. Saiſi de crainte & d'étonnement, de ce qu'Abſalom oubliant ſi-tôt le pardon qu'il lui avoit accordé de ſes fautes, pouſſoit l'audace & l'impiété juſqu'à en commettre de beaucoup plus grandes, en formant le projet criminel de ravir à ſon pere une couronne que Dieu lui avoit miſe ſur la tête, & en attentant à la vie de celui à qui il étoit redevable de la ſienne ; ce pere malheureux crut devoir ſe retirer par-delà le Jourdain. Il aſſembla ceux de ſes Officiers ſur l'attachement & la fidélité deſquels il comptoit le plus, & leur fit part de l'attentat de ſon fils ; il remit enſuite ſa cauſe entre les mains de Dieu, & n'ayant laiſſé dans le palais que dix de ſes concubines, il ſortit de Jeruſalem. Une grande multitude de peuple le ſuivit par attachement pour ſa perſonne, & les ſix cents hommes qui s'étoient donnés à lui lorſqu'il fut obligé de ſe dérober aux pourſuites du Roi Saül, ſe firent un devoir de l'accompagner. Abiathar & Sadoc, ſouverains Pontifes, & tous les Lévites, vouloient auſſi le ſuivre, & mener avec eux l'Arche du Seigneur, mais il les en empêcha ; perſuadé qu'indépendamment de ce ſecours Dieu ne l'abandonneroit pas : il leur recommanda ſeulement de lui donner ſecrettement avis de tout ce qui ſe paſſeroit ; & leur dit, que pour cela ils pouvoient ſe ſervir l'un & l'autre de leurs enfans : Sadoc, d'Achimas, & Abiathar, de Jonathas, ſur la fidélité deſquels il ſe repoſoit. Le Roi auroit ſouhaité qu'Etaï de Geth reſtât à Jeruſalem, mais il voulut abſolument lui donner des preuves de ſon affection en partant avec lui.

Révolte d'Abſalom.

An du monde 2980. 2. *Rois, ch.* 15. Le Roi ſort de Jeruſalem, pour ſe retirer au-delà du Jourdain.

Comme David montoit nuds pieds la montagne des Oliviers, & que tous ceux qui l'accompagnoient fondoient en larmes, on vint lui dire qu'Achitophel s'étoit donné à Abſalom, & qu'il avoit embraſſé ſon parti. Cette nouvelle fut pour lui un ſurcroît de douleur. Il invoqua Dieu, & le pria d'inſpirer à Abſalom des ſentimens de méfiance contre lui. Car comme Achitophel étoit homme de beaucoup d'eſprit, & qu'il ſçavoit ſur-tout ſaiſir habilement dans toutes les affaires le meilleur parti qu'il y eût à prendre, le Roi craignit que le Prince n'écoutât avec

trop de complaiſance ſes dangereux conſeils. Quand le Roi fut au haut de la montagne, il ſe détourna pour jetter les yeux ſur la ville, & fondant toujours en larmes, comme s'il eût été chaſſé du royaume, il ne ceſſoit d'adreſſer ſes priéres à Dieu. Chuſaï ſon ami, le plus fidèle & le plus zélé de ſes ſerviteurs, pénétré de la douleur la plus amère, à la vuë de cette cruelle cataſtrophe, vint en habits déchirés & la tête couverte de cendres, trouver le Roi ſur la montagne. Le Roi tâcha de le conſoler, & le pria de ſe rendre auprès d'Abſalom, feignant de vouloir embraſſer ſon parti, afin de tâcher de pénétrer ſes deſſeins, & de croiſer les conſeils d'Achitophel.; il l'aſſura qu'il ne pourroit jamais lui rendre autant de ſervices en l'accompagnant, qu'en allant ainſi trouver Abſalom. Chuſaï convaincu de la juſteſſe des vuës du Roi, le quitta pour aller à Jeruſalem, où Abiathar arriva auſſi-tôt.

Siba vient trouver David, qui lui donne tout le bien de ſon maître Miphiboſeth.

III. David avoit fait peu de chemin, lorſque Siba, domeſtique de Miphiboſeth, à qui le Roi avoit confié l'adminiſtration des biens qu'il avoit donnés à ce Prince, ſe préſenta devant lui. Il menoit deux ânes, chargés de proviſions, qu'il pria le Roi & ceux de ſa ſuite d'accepter. David lui demanda où il avoit laiſſé ſon maître. A Jeruſalem, répondit Siba, où il eſpere que, dans le trouble & la confuſion qui y regnent, on lui déférera la couronne, en conſidération du bien que Saül a fait à la Nation. Le Roi indigné de la conduite de Miphiboſeth, fit préſent à Siba de tout ce qu'il avoit donné à ce Prince, perſuadé qu'il étoit plus juſte qu'il en jouît que ſon maître; ce qui fit infiniment de plaiſir à Siba.

Séméï inſulte David, qui empêche Abiſaï de l'en punir.

IV. Le Roi étoit arrivé en un endroit qu'on appelle Bahurim, lorſqu'un parent de Saül, nommé Séméï fils de Gera, fut à ſa rencontre, l'accabler d'injures & lui jetter des pierres. Ceux qui accompagnoient David, tâchoient de le couvrir en l'environnant; mais Séméï n'en étoit que plus animé à lui faire outrage. » Sors, lui crioit-il, méchant homme, ſouillé de meurtres, & » l'auteur de mille maux, ſors de ce pays où tu es en horreur » & en exécration. Je rends graces à Dieu, de ce qu'il lui plaît » de t'ôter la couronne, & de ce que c'eſt ton fils qu'il a choiſi » pour te l'enlever, en punition de ce que tu as fait au Roi » mon maître. « Tous ceux qui accompagnoient le Roi, furent indignés de l'inſolence de Séméï; Abiſaï, ſur-tout, vouloit l'aller laver dans ſon ſang. David l'en empêcha. » N'excitons

» point, lui dit-il, de nouveaux troubles, & n'ajoûtons rien » aux maux qui nous accablent. La fureur de ce méchant ne » me cauſe ni peine ni confuſion. Je m'abandonne entiérement » à la divine Providence : c'eſt Dieu qui permet qu'il ſe livre » à la rage dont il eſt animé contre moi. Ce que j'éprouve d'un » fils ſcélérat & impie, me rend inſenſible à la manière dont » me traite Séméï. Peut-être que Dieu aura compaſſion de » nous, & nous fera vaincre nos ennemis. « Ce fut ainſi, que ſans s'arrêter à Séméï, qui prit de l'autre côté de la montagne & qui ne ceſſoit de l'injurier, le Roi continua ſon chemin, & ne fit repoſer ceux qui l'accompagnoient que quand il fut ſur les bords du Jourdain.

V. Lorſqu'Abſalom fut arrivé à Jeruſalem avec Achitophel, ſon conſeil & le peuple qui le ſuivoit, Chuſaï fut le trouver. Il ſe proſterna en l'approchant, fit des vœux pour ſa perſonne, & lui ſouhaita un régne qu'on ne vît jamais finir. Pourquoi, lui demanda Abſalom, l'ami particulier de David, celui qui paſſoit pour lui être le plus attaché, n'eſt-il pas maintenant avec lui ? pourquoi le quitte-t-il pour me venir trouver ? Chuſaï lui répondit fort prudemment : » Je dois ſuivre le parti de Dieu » & celui de tout le peuple. Vous avez, Seigneur, l'un & l'au- » tre pour vous ; je dois donc me donner à vous, puiſque Dieu » vous met lui-même la couronne ſur la tête. Si vous voulez » bien me recevoir au nombre de vos amis, j'aurai pour vous » la même fidélité & la même affection que j'ai eues, comme » vous ſçavez, pour le Roi votre pere. « Il ajoûta » qu'on ne » devoit pas condamner la révolution préſente, puiſque la » couronne ne paſſoit point dans une famille étrangère, & » qu'elle reſtoit dans la même maiſon, le fils ſuccédant au pere. « Ce diſcours diſſipa les ſoupçons qu'Abſalom avoit conçus contre lui : cependant il appella Achitophel pour délibérer avec lui ſur ce qu'il convenoit de faire. L'avis d'Achitophel fut qu'il abusât des concubines que ſon pere avoit laiſſées dans le palais ; parce que cette action prouvant au peuple qu'il n'y avoit aucun lieu de craindre qu'il ſe réconciliât avec David, on ſe porteroit avec plus d'ardeur & de confiance à marcher ſous ſes étendarts pour le combattre. Car, ajoûta-t-il, comme le peuple a cru juſqu'à préſent que les choſes pourroient s'accommoder, il craint peut-être de faire une démarche, qui ne ſerviroit qu'à lui attirer la haine de David. Abſalom, perſuadé de

Chuſaï trompe Abſalom.

la bonté de l'avis, ordonna à ſes Officiers de lui faire dreſſer une tente ſur la terraſſe du palais, afin qu'elle pût être vue de tout le monde. Il y entra & eut commerce avec ces concubines. Ce fut ainſi que ſe vérifia la prédiction que Nathan avoit faite à David, lorſqu'il lui dit que ſon fils ſe révolteroit contre lui.

VI. Abſalom conſulta enſuite Achitophel ſur la manière dont il devoit ſe conduire dans la guerre qu'il déclaroit à ſon pere; ſi vous me donnez, répondit Achitophel, dix mille (*a*) hommes choiſis, je m'engage à vous défaire de votre pere, & à vous ramener tous ceux qui ſont attachés à ſon parti: vous ne pouvez vous aſſurer la couronne que par la mort de David. Quoiqu'Abſalom goûtât beaucoup cet avis, il crut cependant qu'il devoit en conférer avec l'ami de David, car c'eſt ainſi qu'il appelloit Chuſaï. Il le fit appeller, & après lui avoir dit quel étoit l'avis d'Achitophel, il lui demanda le ſien. Chuſaï ſentit bien que ſi l'on faiſoit ce qu'Achitophel conſeilloit, David couroit riſque de périr; ainſi il s'appliqua à faire recevoir un avis tout contraire. » Vous n'ignorez pas, Seigneur, dit-» il, le courage de David & de ceux qui ſont avec lui; com-» bien il a ſoûtenu de guerres & comme il en eſt toujours ſorti » victorieux. Il eſt à préſumer qu'il eſt maintenant retranché » dans un camp avantageux; mais comme il a un grand uſage » de la guerre, & qu'il n'ignore rien de ce qui peut donner le » change à un ennemi qui s'avance, il quittera à l'approche » de la nuit ſon camp, pour ſe cacher dans un vallon, ou pour » ſe mettre en embuſcade ſur un rocher. Que nos troupes » l'attaquent, les ſiennes lâcheront le pied pour un moment; » mais ſçachant le Roi proche, elles reprendront courage & » feront ferme. Tandis qu'on en ſera aux mains, David paroî-» tra tout-à-coup, ſa préſence relevera le courage des ſiens, » leur fera mépriſer toute ſorte de dangers, & jettera, par un » triſte contrecoup, l'épouvante dans vos troupes. Peſez donc, » Seigneur, je vous prie, l'avis que je vais vous donner; vous » jugerez que vous n'avez rien de meilleur à faire, & que vous » devez rejetter celui d'Achitophel. Envoyez de tous côtés, » déclarer la guerre à votre pere: raſſemblez vous-même tou-» tes vos troupes, mettez-vous à leur tête, & dans une affaire

Le conſeil de Chuſaï préféré à celui d'Achitophel.

(*a*) Douze mille. 2. *Rois*, chap. 17. ℣. 1.

d'une

» d'une ſi grande conſéquence, ne vous en rapportez pas à un » autre. Lorſque vous aurez joint David, il aura peu de monde » avec lui, tandis que vous aurez ſous vos ordres de nom- » breuſes troupes, qui ſe feront un devoir de vous donner des » preuves de leur courage & de leur attachement. Que s'il ſe » renferme dans une ville, nos machines & nos mines la ren- » verſeront. « Tel fut l'avis de Chuſaï, & il fut plus goûté que celui d'Achitophel; Abſalom le lui préféra, ce fut Dieu qui le permit ainſi.

VII. Chuſaï ſe preſſa d'aller trouver Sadoc & Abiathar, pour leur apprendre quel avoit été l'avis d'Achitophel & le ſien. Il leur recommanda d'envoyer au plutôt inſtruire David de l'un & de l'autre, & l'avertir qu'on avoit décidé de ſuivre le ſien; qu'en conſéquence, il devoit ſe hâter de paſſer le Jourdain, de peur qu'Abſalom changeant de parti, ne le pourſuivît, & ne le joignît avant qu'il pût ſe mettre en ſûreté. Sadoc & Abiathar tenoient exprès leurs enfans hors de la ville, afin de pouvoir porter au Roi les nouvelles qu'on vouloit lui communiquer. Ils envoyerent une ſervante, de la fidélité de laquelle ils étoient aſſurés, leur porter le réſultat du conſeil qu'avoit tenu Abſalom, afin de le faire paſſer en diligence au Roi. Auſſi-tôt que les enfans des Grands-Prêtres eurent reçu les lettres de leur pere, ils ſe firent un point de religion de partir ſur le champ, pour s'acquiter fidèlement de leur commiſſion. Convaincus qu'il étoit eſſentiel d'uſer de la plus grande diligence, ils ſe preſſerent de ſe rendre auprès du Roi. Ils n'étoient qu'à deux ſtades de la ville, lorſqu'ils furent apperçus par des cavaliers (*a*), qui allerent en avertir Abſalom. Il envoya auſſi-tôt après eux pour s'en ſaiſir; mais les enfans des Grands-Prêtres, s'en étant défiés, quitterent le grand chemin pour ſe jetter dans un hameau qui s'appelloit Bahurim, & qui n'étoit pas loin de Jeruſalem. Ils prierent une femme qu'ils y rencontrerent, de les cacher, & de les mettre en lieu de ſûreté. Elle les fit deſcendre dans un puits, dont elle couvrit l'ouverture avec des couvertures de laine. Ceux qui les pourſuivoient, étant arrivés à ce hameau, lui demanderent ſi elle n'avoit point vû ces deux jeunes hommes. Elle avoua les avoir vûs, mais elle ajoûta, qu'après être reſtés un inſtant chez elle, ils s'en étoient allés, &

Achimas & Jonathas vont trouver David, pour l'inſtruire du conſeil donné par Achitophel.

(*a*) *Vidit autem eos quidam puer.* 2. Rois, chap. 17. ℣. 18.

que s'ils faiſoient diligence, ils pourroient les attraper. Ils la firent, mais voyant qu'ils ne les trouvoient pas, ils s'en retournerent. Lorſque cette femme les eut vû retourner à la ville, & qu'elle crut qu'il n'y avoit plus rien à craindre, elle fit ſortir du puits les enfans des ſouverains Pontifes, & leur dit qu'ils pouvoient continuer leur voyage. Ils firent toute la diligence poſſible, ils joignirent le Roi, & lui firent rapport des conſeils qui s'étoient tenus devant Abſalom. Quoiqu'il fût nuit, David, ſans tarder, paſſa le Jourdain & le fit paſſer à ſes gens.

VIII. Achitophel voyant que l'avis de Chuſaï étoit préferé au ſien, monta ſur ſa mule pour retourner à Gilo ſa patrie. Il y aſſembla ſes amis, à qui il communiqua le conſeil qu'il avoit donné à Abſalom; il ajoûta, que ce Prince l'ayant rejetté, ſa perte étoit aſſurée, & que David remporteroit la victoire & recouvreroit ſon royaume; que pour lui, il eſtimoit devoir quitter la vie librement & en homme de cœur, plutôt que de tomber entre les mains du Roi, qui ne manqueroit pas de le faire punir d'avoir oſé tout entreprendre contre lui pour le ſervice d'Abſalom. Après leur avoir ainſi fait part de ſa réſolution, il paſſa dans un endroit retiré de ſa maiſon, où il ſe pendit. Tel fut le genre de mort auquel Achitophel crut lui-même ſe devoir condamner. Ses parens le détacherent, & l'enterrerent. Après avoir paſſé le Jourdain, David ſe rendit dans une ville bonne & forte, qu'on appelle les Camps. Les principaux du pays, touchés de compaſſion de l'état où ils le voyoient, & par reſpect pour le rang qu'ils l'avoient vû tenir, le reçurent fort bien; Berzellaï de Galaad, (*a*) Ziphar, Seigneur de l'Ammonitide, & Machir, le plus conſidérable de la Galaatide, lui fournirent, & à ſes gens, toute ſorte de proviſions & de rafraîchiſſemens, & eurent ſoin que rien ne leur manquât, ſoit pour les remettre de leurs fatigues, ſoit pour leur ſubſiſtance ordinaire.

(*a*) *Sobi filius Naas de Rabbath filiorum Ammon, & Machir filius Ammihel de Lodabar, & Berzellaï Galaatidæ de Rogelim.* 2. Rois, chap. 17. ℣. 27.

CHAPITRE X.

I. TELLE étoit la poſition des affaires, lorſqu'Abſalom ayant levé une grande armée, paſſa le Jourdain, & alla camper dans la Galaatide aſſez près des Camps. Il fit Général de ſes troupes Amaſa (*a*), pour l'oppoſer à Joab. Ils étoient tous deux parens; car Amaſa étoit fils de Jetra & d'Abigaïl, & Sarvia mere de Joab, & Abigaïl, étoient ſœurs de David. Le Roi fit la revuë de ſes troupes, & ſon armée ne ſe trouva compoſée que d'environ quatre mille hommes. Il ne crut pas cependant devoir attendre qu'Abſalom vînt l'attaquer. Ainſi, après avoir nommé des Colonels & des Capitaines, il partagea ſon armée en trois corps; il mit à la tête du premier, Joab: il donna le commandement du ſecond à Abiſaï, frere de Joab, & il confia le troiſiéme à Ethaï de la ville de Geth, qu'il aimoit particuliérement. David vouloit ſe trouver à l'action; mais ſes Officiers l'en détournerent, par une raiſon à laquelle on ne pouvoit rien oppoſer. Si nous perdons, lui dirent-ils, la bataille, vous ayant avec nous, nous n'avons plus aucune reſſource; mais ſi une partie de nos troupes eſt défaite ſans que vous ſoyez avec elles, nous nous retirerons auprès de vous pour en lever de plus nombreuſes: les ennemis même ne pourront pas ſe perſuader que vous n'ayez avec vous quelque corps de réſerve. Le Roi trouva le conſeil ſage, & reſta dans la ville des Camps. Avant que de laiſſer partir les troupes, David exhorta les Officiers à donner des preuves de leur bravoure & de leur fidélité, & à ſe ſouvenir du peu de bien qu'il avoit pû leur faire. Il leur recommanda ſur-tout, s'ils remportoient la victoire, d'épargner Abſalom, de peur que ſa mort ne fût la cauſe de la ſienne. Enfin, après leur avoir ſouhaité la victoire, il les envoya au combat.

II. Joab établit ſon camp dans un grand champ, environné par derrière d'une forêt. Abſalom plaça ſon armée à l'oppoſite, la bataille ſe donna: il ſe fit de part & d'autre de grandes actions de valeur, les troupes de David s'expoſant aux plus grands périls pour le rétablir ſur le thrône; celles d'Abſalom ſe livrant

An du monde 2981.

(*a*) 2. Rois, *chap.* 17. ℣. 25.

à tout, & faiſant les derniers efforts pour lui aſſurer la couronne & l'empêcher de tomber entre les mains de ſon pere, qu'on préſumoit ne devoir pas laiſſer impuni l'attentat de ce fils révolté. La crainte d'être vaincus par Joab & par ſes troupes, qui leur étoient bien inférieures en nombre, & la honte dont une telle défaire les couvriroit, animoient les ſoldats d'Abſalom : ceux de David au contraire, ſe portoient de tout leur cœur à mériter la gloire dont la défaite d'une armée ſi nombreuſe devoit les combler. Enfin cependant l'armée de David, compoſée d'hommes & plus braves & plus aguerris, remporta la victoire ; elle mit les ennemis en fuite, les pourſuivit dans la forêt & dans les ravins où ils ſe jetterent, leur tua beaucoup de monde, & fit un grand nombre de priſonniers. Abſalom perdit en cette journée près de vingt mille hommes, dont il périt une beaucoup plus grande partie dans la déroute que dans le combat.

Mort d'Abſalom.

Les troupes de David s'attacherent particuliérement à ſuivre Abſalom, que ſa beauté & ſa taille avantageuſe leur faiſoient facilement diſtinguer. Ce Prince, dans la crainte de tomber entre leurs mains, monta ſur une mule, qui avoit été tirée des écuries du Roi. Le mouvement que l'extrême vîteſſe avec laquelle elle alloit (*a*) excitoit dans l'air, faiſant flotter les cheveux d'Abſalom, ils s'entrelacerent dans les branches d'un arbre qui s'étendoient ſur le chemin. Cependant la mule continuant de courir comme ſi elle eût toujours porté ſon maître, il demeura, par un accident peu commun & bien extraordinaire, ſuſpendu à cet arbre, & ſe trouva ainſi au pouvoir des troupes du Roi. Un ſoldat qui l'apperçut, fut le dire à Joab. Si vous l'aviez tué, lui dit ce Général, je vous aurois donné cinquante ſicles (*b*). Si vous m'en donniez deux mille, répondit le ſoldat, je ne traiterois pas ainſi le fils de mon Roi, ſur-tout après qu'il a recommandé à toute l'armée d'épargner le Prince. Mais Joab ſe fit conduire à l'endroit où Abſalom étoit ſuſpendu, & y étant arrivé, il le tua d'un coup de fléche, dont il lui perça le cœur. Les gens de la ſuite de Joab détacherent le corps du Prince,

(*a*) Il y a deux eſpèces d'ânes en Perſe. Ceux du pays ſont lourds & peſants comme les nôtres ; mais il y en a d'une race en Arabie, qui ſont de fort jolies bêtes, & les premiers ânes du monde. Ils ont le poil poli, la tête & les pieds légers. On ne s'en ſert que pour montures. *Chardin. Voyag. de Perſe.*

(*b*) Je vous euſſe donné dix ſicles d'argent & un bouclier. 2. *Rois*, *chap.* 18. ℣. 11.

& le mirent dans une foſſe profonde & écartée qu'ils remplirent & couvrirent de pierres juſqu'à ce qu'elle eût la forme d'un tombeau. Joab fit ſonner la retraite, & pour ménager ſes concitoyens, il retint ſes troupes, & les empêcha de continuer leur pourſuite.

Abſalom avoit fait élever une colonne de marbre dans le vallon Royal, éloigné de Jeruſalem de deux ſtades, & il l'avoit appellée ſa main (*a*), en diſant, Si je ne laiſſe point d'enfans après moi, cette colonne conſervera ma mémoire. Il avoit trois garçons, comme nous l'avons dit (*b*), & une fille, nommée Thamar, qui épouſa Roboam, petit-fils de David. Il en eut Abias, qui ſuccéda à ſon trône; mais nous parlerons de cela dans la ſuite plus en ſon lieu. Toutes les troupes d'Abſalom ſe diſperſerent après ſa mort, & chacun ſe retira chez ſoi.

III. Achimas, fils du Grand-Prêtre Sadoc, demanda à Joab la permiſſion d'aller annoncer au Roi, que ſes troupes, par la grace de Dieu & par ſon ſecours tout-puiſſant, avoient remporté la victoire : mais il la lui refuſa. Il ne convient pas, lui dit-il, que vous, qui juſqu'à préſent lui avez porté de bonnes nouvelles, alliez aujourd'hui lui annoncer la mort de ſon fils. Je crois donc que vous devez reſter ici. Il fit en même temps appeller Chuſi, & il le chargea d'aller apprendre au Roi, comme témoin oculaire, tout ce qui s'étoit paſſé. Achimas réitéra la priére qu'il lui avoit faite d'aller trouver le Roi; aſſurant qu'il ne lui parleroit que de la victoire que ſes troupes avoient gagnée, & qu'il garderoit un profond ſilence ſur la mort d'Abſalom. Joab le lui permit enfin, & Achimas ayant pris un chemin qui n'étoit connu que de lui, arriva avant Chuſi. Le Roi étoit aſſis entre les portes de la ville, & il attendoit que quelqu'un revînt de l'armée pour lui apprendre en quel état étoient les choſes. Une ſentinelle apperçut Achimas, qui faiſoit toute diligence pour arriver; mais comme il ne pouvoit encore le diſtinguer, il ne put que dire au Roi, qu'il voyoit quelqu'un venir. C'eſt, répondit David, un courier de bonnes nouvelles.

(*a*) En traduiſant l'Hébreu à la lettre, ce que Joſeph appelle une main étoit une énigme pour les Grecs. Car χειρ ne ſignifia jamais chez eux un trophée, un monument, comme [*iâd*] chez les Hébreux. (*Voyez* le chap. 15. 1. Rois, ℣. 2.) Mais on a remarqué que les Juifs Hellénistes ont ſouvent pris des mots Grecs dans une ſignification qui ne leur convenoit pas; parce que répondant en quelque circonſtance à un mot de leur langue, ils croyoient qu'ils avoient la même étendue de ſens que lui.

(*b*) Chap. 8. numero 5.

Un inſtant après, & comme le Roi lui diſoit, C'eſt un courier de (a) *bonnes nouvelles*, la ſentinelle en apperçut un autre qui ſuivoit, & ayant reconnu que le premier étoit Achimas, il dit que c'étoit le fils du Grand-Prêtre qui venoit. Le Roi en eut beaucoup de joie: c'eſt, dit-il, un courier de bonnes nouvelles, & il m'en apporte ſans doute de l'armée, qui m'apprendront que mes vœux ſont exaucés.

IV. Cependant Achimas arriva; & s'étant proſterné devant le Roi: Victoire, répondit-il, à la premiére queſtion que le Roi lui fit, victoire, vos ennemis ſont défaits: le Roi ayant ajoûté, & de mon fils, qu'avez-vous à m'apprendre? Je ſuis, Seigneur, répondit Achimas, parti auſſi-tôt que j'ai vû les ennemis prendre la fuite; j'ai entendu ceux qui pourſuivoient le Prince, faire de grands cris, mais je n'ai pû en ſçavoir davantage, parce que Joab m'envoyant vous annoncer que vous étiez victorieux, je me ſuis preſſé de partir. Chuſi arriva un inſtant après; & s'étant proſterné devant le Roi, il lui confirma qu'il étoit victorieux. Mais David lui demandant des nouvelles de ſon fils; je ſouhaite, répondit Chuſi, que ce qui lui eſt arrivé arrive à tous les ennemis de mon Roi. Quelque grande que fût la joie que le Roi & les troupes qu'il avoit avec lui euſſent reſſentie de la victoire, la mort d'Abſalom fit qu'elle fut de peu de durée. Ce Prince monta dans le haut de la ville, la tête couverte de cendres, pleurant, ſe frappant la poitrine, & diſant à haute voix: Plût à Dieu, mon fils, que j'euſſe pû quitter la vie & finir mes jours avec vous. Car il avoit le cœur naturellement tendre, & il avoit une affection particuliére pour Abſalom.

Les troupes, ainſi que Joab leur Général, ayant appris l'extrême affliction que reſſentoit le Roi de la mort de ſon fils (b), n'oſerent ſe préſenter devant lui en vainqueurs: ainſi, l'armée entra en pleurs dans la ville, & dans l'état de conſternation où ſont des troupes qui ont été battues. Le Roi s'étoit couvert la tête d'un voile, & ne ceſſoit de pleurer amèrement ſon fils; mais Joab étant entré: » Vous vous faites, lui dit-il, Seigneur, » infiniment de tort par une telle conduite; elle donne lieu de

(a) Le récit de l'Ecriture eſt clair, net, & la réponſe de David répond à ce que lui avoit dit la ſentinelle. » La ſenti- » nelle qui étoit ſur la muraille, au haut » de la porte, élevant les yeux, vit un » homme qui couroit tout ſeul, & jet- » tant un grand cri, elle avertit le Roi; » le Roi lui dit: S'il eſt ſeul, il apporte » une bonne nouvelle. 2. *Rois, chap.* 18. ℣. 24.

(b) 2. Rois, *chap.* 20.

» penſer que vous n'aimez pas ceux qui vous aiment, & qui » expoſent leur vie pour votre ſervice; que vous ne vous ai- » mez pas vous même, ni votre famille; que vous donnez » votre tendreſſe à vos plus grands ennemis, & que vous pleu- » rez la mort de ceux que la juſtice condamnoit à perdre la » vie. Si Abſalom vous eût vaincu, & s'il eût affermi ſon thrô- » ne, aucun de nous ne ſeroit reſté en vie: il eût commencé » par vous & par vos enfans, & il nous eût tous ſacrifiés. Loin » que nos ennemis euſſent déploré notre malheur, ils s'en fuſ- » ſent réjouis; & ſi quelqu'un eût donné à nos maux quelque » ſentiment de compaſſion, on lui en auroit fait un crime qui » ne ſeroit pas demeuré impuni. Un Roi doit-il ainſi plaindre » ſon plus grand ennemi, & dans ſa perſonne, un fils qui a » porté le crime aux derniers excès. Mettez fin, Seigneur, à » une douleur que la raiſon condamne, paroiſſez en public, » montrez-vous aux troupes, pour les remercier du courage » avec lequel elles ont combattu. Si vous continuez un deuil » ſi déplacé, je ſouleve aujourd'hui le peuple contre vous, & » lui fais mettre votre couronne ſur la tête d'un autre: vous » aurez alors un véritable ſujet de verſer les larmes les plus » amères. « Ces paroles de Joab tirerent le Roi de ſon abbate- ment, & le rappellerent au ſoin des affaires. Ayant changé d'habit, & s'étant mis en état de paroître en public, il alla s'aſſeoir à la porte de la ville. Le peuple qui le ſçut, s'y rendit avec empreſſement: ce fut ainſi que ſe termina ce grand évé- nement.

CHAPITRE XI.

1. LORSQUE les gens de l'armée d'Abſalom, qui avoient eu le bonheur de ſe ſauver par la fuite, furent de retour chez eux, ils n'eurent d'autre ſoin que d'envoyer de tous côtés, *les uns réciproquement chez les autres*, rappeller à la Nation le ſouvenir de tous les biens que David lui avoit faits, des ſoins qu'il s'étoit donnés, & des grandes guerres qu'il avoit terminées pour aſſurer ſa liberté; ſe faiſant ainſi mutuellement les plus vifs reproches (*a*), de ce qu'après avoir voulu le faire

(*a*) Je corrige διεκωμωντο, & je lis en ſa place διεμωμωντο. La mépriſe a été facile. Le ſens demande cette correction, & elle fait dire à Joſeph, d'une manière

deſcendre du thrône, & y faire aſſeoir un autre, on ne ſe hâtoit point de chercher à calmer le juſte reſſentiment du Roi, en le ſuppliant de reprendre, avec les ſentimens de ſa bonté ordinaire, la conduite du royaume. David, informé par différents endroits de tous ces mouvemens, écrivit aux Grands-Prêtres Sadoc & Abiathar, pour les engager à faire ſentir aux Chefs de la Tribu de Juda, qu'étant unis par les liens du ſang avec le Roi, il leur ſeroit honteux de ſe laiſſer prévenir par les autres Tribus, & d'être les derniers à le rétablir ſur le thrône. Il leur recommandoit de faire les mêmes remontrances au Général Amaſa, qui, en qualité de neveu du Roi, auroit dû, de ſon propre mouvement, porter le peuple à cet acte de juſtice, aſſuré ſur-tout qu'il pouvoit être, non-ſeulement de rentrer en grace avec le Prince, mais encore d'être conſervé dans le commandement général des troupes, tel qu'Abſalom le lui avoit donné. Les Grands-prêtres conférerent ſur tout ce que contenoit la lettre du Roi, avec les Chefs de la Tribu de Juda & avec le Général Amaſa: ils firent ſi bien valoir la cauſe du Roi auprès de ce Général, qu'il détermina ſur le champ ſa Tribu à députer vers ce Prince, pour le prier de venir reprendre les rênes du Gouvernement. Les autres Tribus envoyerent faire au Roi la même prière, à la perſuaſion d'Amaſa.

II. David ayant reçu ces députations, ſe diſpoſa à retourner à Jeruſalem. La Tribu de Juda fut la premiére à aller au-devant de lui juſqu'au fleuve du Jourdain. Séméï, fils de Géra, s'y trouva avec mille hommes de la Tribu de Benjamin, & Siba, affranchi de Saül, avec ſes quinze enfans & ſes vingt domeſtiques; ils ſe joignirent à la Tribu de Juda, pour jetter un pont ſur le Jourdain (*a*), afin que David & ceux qui l'accompa-

un peu plus développée, ce que l'Ecriture raconte de cet évenement. Μεμφόμενοι, qui ſuit deux lignes plus bas, l'autoriſe. (*Voyez* page 397. numero 5. ligne 3.) Nos Traducteurs François ont affoibli le ſens de *certabat*, au verſet neuviéme du chapitre dix-nenviéme du ſecond livre des Rois, lorſqu'ils l'ont traduit par, *s'entrediſoit à l'envi l'un de l'autre*, car le terme de l'Hébreu & celui des Septante ne ſignifient pas ſeulement s'entredire, mais ſe reprocher, ſe diſputer [*nâdôn*]. Κρινόμενος, que la Vulgate a fort bien rendu par *certabat*.

(*a*) Buxtorfe traduit [*outsâlekhoû*] au verſet dix-ſept du chapitre dix-neuviéme du ſecond livre des Rois, par *tranſierunt*, & M. le Clerc par *inſtituerunt*. Les Septante l'ont rendu par κατευθύναι, ils préparerent, ils diſpoſerent. C'eſt le ſens qui convient mieux ici. Séméï & la Tribu de Juda préparerent le Jourdain, pour que le Roi & ceux qui l'accompagnoient puſſent le paſſer: ils y firent un pont.

Il y a long-temps que je ſoupçonne qu'un [*Reſch*] avoit pris la place d'un [*Daleth*] au verſet dix-huitiéme du chapitre dix-neuviéme du ſecond livre des

gnoient

gnoient, le paſſaſſent plus commodément. Lorſque le Roi y fut arrivé, la Tribu de Juda lui fit ſes ſoumiſſions, & Séméï étant monté ſur le pont, ſe jetta à ſes pieds, lui demanda pardon de l'outrage qu'il lui avoit fait, le ſupplia de ſe laiſſer fléchir; & de ne point, pour premier acte de l'autorité qu'il reprenoit, ordonner ſon ſupplice. Il le ſupplioit de conſidérer, qu'il aſſuroit la ſincérité de ſon repentir par l'empreſſement avec lequel il venoit le premier au-devant de lui. Séméï tâchoit ainſi de toucher le Roi & de le porter à lui faire grace; mais Abiſaï, frere de Joab prit la parole & lui dit: » Penſez-vous donc que » vos vains diſcours vous arracheront à la mort que vous mé» ritez ſi juſtement, pour les blaſphêmes que vous avez inſolem» ment vomis contre un Roi que Dieu lui-même a mis ſur le » thrône? « David s'étant retourné vers ſon neveu, lui dit: » Ne vous modérerez-vous jamais, enfant de Sarvia? prétendez-vous exciter de nouveaux troubles & de nouvelles diviſions? Sçachez que c'eſt d'aujourd'hui que je commence à » regner. Ainſi, j'accorde le pardon à tous ceux qui m'ont » offenſé. Je le confirme par la religion du ſerment, & je ne » ferai mal à aucun de ceux qui ſe ſont déclarés contre moi. » Vous, Séméï, raſſurez-vous: ne craignez rien, je vous ac» corde la vie. « Séméï ſe proſterna derechef, & marcha devant le Roi.

David pardonne à Séméï. 2. *Rois, ch.* 19. ℣. 16.

III. Miphiboſeth fut auſſi au-devant de David: ſon habit étoit négligé, ſes cheveux longs & épars, il ne les avoit pas fait couper, & n'avoit pris aucun ſoin de ſon extérieur depuis la diſgrace du Roi, tant il en avoit été pénétré; & perſuadé en même temps que la révolution qui arrivoit dans l'Etat étoit

Rois, mais la critique que fait M. le Clerc de la manière dont les Septante ont traduit ce verſet, m'ayant mis dans une eſpèce de néceſſité de l'examiner avec plus d'attention, je crois y trouver une preuve de ma conjecture, & du peu de ſolidité de la cenſure de ce Sçavant. Un peu moins de penchant à reprendre, & un examen plus médité de ce qu'il croyoit la mériter, euſſent pû lui faire remarquer que ce verſet eſt traduit de deux manières; que la premiére commence après τὸν βασιλέως du verſet précedent, & la ſeconde à καὶ διέβη, pour finir à τὸν βασιλέως; que l'Auteur de la premiére a lû dans ſon Exemplaire [*ou*ⁿ*ghâberâh hâ*ⁿ*ghâbodâh*], & fit faire un ouvrage pour faire paſſer la compagnie du Roi; & le ſecond, [*ou*ⁿ*ghâberâh hâ*ⁿ*ghâbârâh*], une barque paſſa pour tranſporter la maiſon du Roi. Si Joſeph a ſuivi ſon texte, il liſoit dans ſon manuſcrit comme l'Auteur de la premiére verſion. Il dit que ce fut ſur le pont qu'on avoit fait, que Séméï ſe jetta aux pieds du Roi. Ce ne fut qu'après que ce Prince fut paſſé, ſelon la Vulgate & nos traductions Françoiſes; mais l'Hébreu & les Septante favoriſent le ſens que Joſeph a ſuivi.

pour lui le comble des malheurs. Cependant, comme Siba, l'intendant de ſa maiſon, avoit calomnié ce Prince auprès du Roi, David lui demanda, lorſqu'il s'avança & ſe proſterna devant lui, pourquoi il ne l'étoit pas venu trouver, & pourquoi il ne l'avoit pas accompagné dans ſa fuite? » Seigneur, répondit Miphiboſeth, la méchanceté de Siba m'en a empêché. Je lui » avois ordonné de tenir prêt ce qui m'étoit néceſſaire pour » le voyage, non-ſeulement il n'en a rien fait, mais il m'a » traité & a reçu mes ordres comme ſi j'euſſe été un malheureux eſclave. Je n'aurois pas cependant manqué de vous ſuivre, Seigneur, ſi j'euſſe pû faire librement uſage de mes jambes. Siba, non content de m'avoir privé de la ſatisfaction de » vous marquer mon zéle, n'a point rougi de me calomnier auprès de vous, il a eu l'effronterie d'employer le menſonge pour » me perdre; mais je ſçais que vous ne vous laiſſez point prévenir, que vous êtes juſte, que vous aimez la vérité, perſuadé que Dieu veut qu'elle triomphe toujours. Vous avez » couru de plus grands dangers ſous le régne de mon ayeul, » & toute notre maiſon méritoit de périr, pour expier *les maux* » *qu'il vous a faits.* Vous nous avez cependant traités avec » bonté & douceur, & lorſque monté ſur le thrône, au ſouvenir des maux que notre maiſon vous a faits, vous avez joint » le pouvoir de nous en punir, votre grand cœur vous les a fait » oublier; c'eſt alors même que vous m'avez reçu au nombre » de vos amis, que vous m'avez admis tous les jours à votre » table, & que vous m'avez accordé tous les honneurs qui devroient être ſi légitimement réſervés à votre famille. « Le Roi ayant entendu Miphiboſeth parler de la ſorte, il ne crut ni le devoir traiter en coupable, ni auſſi punir Siba comme un calomniateur. Il dit donc à Miphiboſeth : J'avois donné tous vos biens à Siba, parce que vous n'êtes pas venu me trouver avec lui, mais je veux bien vous pardonner, & je veux qu'il vous en rende la moitié. Que Siba les conſerve tous, répondit Miphiboſeth : le Roi remonte ſur ſon thrône, cela me ſuffit.

IV. Berzellaï de Galaad, homme de bien & puiſſant, qui avoit envoyé à David de grandes proviſions lorſqu'il étoit aux Camps, l'accompagna juſqu'au Jourdain. Ce Prince le preſſa beaucoup de venir juſqu'à Jeruſalem; l'aſſurant qu'il auroit toutes ſortes d'égards pour ſa vieilleſſe, qu'il l'honoreroit & le traiteroit comme ſon pere : mais Berzellaï s'excuſa de l'y ſuivre,

ſur ce qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à quitter ſa famille ; il ajoûta, qu'il étoit déſormais d'un âge à n'être plus touché d'aucun plaiſir ; qu'ayant quatre-vingts ans paſſés, il ne devoit plus déſormais penſer qu'à mourir & à choiſir le lieu de ſa ſépulture ; qu'ainſi, il le ſupplioit inſtamment de lui permettre de s'en retourner, n'étant plus en état de goûter les agrémens d'une table délicatement ſervie, ni de s'intéreſſer aux charmes des concerts, qui ſont l'amuſement ordinaire des gens de cour. Je vous accorde, répondit le Roi, ce que vous ſouhaitez, mais laiſſez auprès de moi votre fils Chamaam ; je le comblerai de biens. Berzellaï le lui donna ; & après avoir pris congé du Roi, & lui avoir ſouhaité toute ſorte de proſpérités, il s'en retourna chez lui. David ſe rendit à Galgala, ſuivi de toute la Tribu de Juda, & de la moitié du reſte de la Nation.

Les onze Tribus reprochent à celle de Juda d'être allée ſans elles au-devant du Roi. 2. *Rois, chap.* 19. ℣. 41.

V. Les Iſraëlites les plus diſtingués l'y vinrent trouver avec une grande multitude de peuple. Ils ſe plaignirent de ce que la Tribu de Juda étoit allée ſeule au-devant du Roi, ſans en avertir les autres tribus, & ſans attendre qu'elles y allaſſent avec elle, comme cela ſe devoit. Les Chefs de cette Tribu répondirent, » qu'on avoit tort de le trouver mauvais, puiſqu'étant de la » même Tribu que le Roi, ſes intérêts devoient lui être plus » chers ; que par cette ſeule raiſon, & non pour en tirer au- » cun avantage, ils avoient cru devoir aller les premiers lui » donner des marques d'attachement & de reſpect ; que les au- » tres Tribus ne devoient donc ſe faire aucune peine d'avoir » été prévenues. « Ces raiſons ne parurent point ſatisfaiſantes aux Princes des Tribus. » Nous ne voyons pas ſans étonne- » ment, répliquerent-ils, nos freres ſe perſuader qu'ils ont » ſeuls l'avantage d'être unis au Roi par les liens de la proxi- » mité ; Dieu l'ayant deſtiné à nous gouverner tous, n'eſt-il » pas cenſé être devenu le parent de tous ? dans ce rapport, la » Tribu de Juda ne fait que la douziéme partie de la Nation ; » nous faiſons les onze autres : nous ſommes les aînés, la Tribu » de Juda a donc eu tort de tenir ſecret le deſſein qu'elle avoit » de venir au-devant du Roi.

Séba ſonne la révolte contre David. La Tribu de Juda lui demeure fidelle.

VI. Pendant que les Chefs des Tribus étoient ainſi en conteſtation, Séba fils de Bochri, de la Tribu de Benjamin, homme méchant, & qui ſe plaiſoit à exciter des ſéditions, s'avança au milieu de l'aſſemblée & cria à haute voix : Perſonne de nous n'a rien de commun avec David, ni ne doit s'intéreſſer au

ſort du fils d'Iſaï. En même temps il ſonna de la trompette, pour ſignal de la guerre qu'il déclaroit au Roi. Auſſi-tôt les onze Tribus ſuivant ce ſéditieux, abandonnerent David; il n'y eut que celle de Juda qui lui demeura fidelle, elle le reconduiſit à Jeruſalem, & le rétablit ſur le thrône. Ce Prince fit ſortir du palais les concubines dont Abſalom avoit abuſé, il les fit paſſer dans une autre maiſon, où il ordonna qu'on leur fournît tout ce dont elles auroient beſoin, & qu'on ne les laiſsât manquer de rien, ſans que depuis il ait eu aucun commerce avec elles. Il commanda enſuite à Amaſa, qu'il avoit fait Général de ſes troupes à la place de Joab, d'en raſſembler le plus qu'il pourroit dans la Tribu de Juda, & de le venir trouver dans trois jours, afin qu'il pût l'envoyer faire la guerre au fils de Bochri. Amaſa partit, mais il ne ſe preſſa point d'exécuter les ordres du Roi, qui ne le voyant point revenir au bout des trois jours qu'il lui avoit marqués, ſentit le danger qu'il y auroit de donner à Séba un temps dont il ne manqueroit pas de profiter pour fortifier ſon parti, & lui ſuſciter plus d'affaires qu'il n'en n'avoit eu avec Abſalom: il fit en conſéquence par-
» tir, ſans différer, ſa compagnie de ſix cents hommes ſous les
» ordres de Joab, auquel il ordonna d'y joindre tout ce qui ſe
» trouvoit alors de troupes dans la ville, & de mener avec lui
» ſon frere Abiſaï. Il lui recommanda de ne donner aucun relâ-
» che à l'ennemi, de tâcher de le joindre ſi-tôt qu'il ſçauroit où
» il s'étoit retiré, de ne perdre aucun temps, & de le préve-
» nir, de peur que s'il venoit à ſe ſaiſir de quelque ville forte,
» cette guerre ne traînât en longueur.

Joab aſſaſſine Amaſa. 2. *Rois, chap.* 20. ℣. 10.

VII. Joab perſuadé qu'en effet il n'y avoit pas un inſtant à perdre, prit avec lui tout ce qui ſe trouva de troupes à Jeruſalem, outre la compagnie des ſix cents hommes, & accompagné de ſon frere Abiſaï, ſe mit à la pourſuite de Séba. Quand il eut gagné Gabaon, village éloigné de quarante ſtades de Jeruſalem, Amaſa le joignit avec de nombreuſes troupes. Joab avoit ſa cuiraſſe & ſon épée; lorſqu'Amaſa s'avança pour le ſaluer, il laiſſa tomber à deſſein ſon épée hors du fourreau, & comme s'il ſe fût diſpoſé à rendre le ſalut à Amaſa, qui ne ſe défioit de rien, prenant d'une main ſa barbe, & ramaſſant de l'autre ſon épée, il la lui plongea dans le ventre. Ce fut ſa funeſte paſſion pour le commandement qui lui inſpira l'impie & déteſtable penſée de tuer ainſi un brave Officier, un parent,

un homme qui ne lui avoit jamais fait aucun mal, par la ſeule raiſon que le Roi le conſidéroit autant que lui. Par un fatal effet de cette même paſſion, il avoit déja trempé ſes mains dans le ſang d'Abner : cette action cruelle pouvoit en quelque ſorte s'excuſer, puiſqu'il ſembloit avoir eu pour motif en la commettant, de venger la mort de ſon frere Azaël ; mais rien ne ſçauroit diminuer l'énorme atrocité du meurtre d'Amaſa. Il continua cependant à marcher contre Séba, ſe contentant ſeulement de laiſſer un homme auprès du corps mort d'Amaſa, à qui il ordonna d'annoncer aux troupes par ſes cris, qu'Amaſa ayant été puni par un juſte jugement, & ainſi qu'il le méritoit, elles ne pouvoient mieux marquer leur zéle & leur affection pour David, qu'en ſuivant Joab, Général de ſon armée, & ſon frere Abiſaï. Le corps d'Amaſa étoit ſur le chemin, & l'armée en défilant paſſoit auprès. Surpriſe d'un ſi triſte accident, elle s'arrêtoit pour le conſidérer, comme c'eſt la coûtume de la multitude. Cela obligea l'homme que Joab avoit laiſſé à la garde du corps mort, de le tranſporter dans un lieu éloigné du chemin, où il le couvrit d'un manteau. Alors toute l'armée continua à ſuivre Joab.

VIII. Cet Officier avoit cherché Séba dans toute la terre d'Iſraël, lorſqu'un Particulier lui apprit qu'il s'étoit renfermé dans une ville forte, nommée Abelmachée (*a*). Il s'y rendit, aſſiégea la ville, fit ouvrir la tranchée, & ordonna qu'on minât le deſſous des murs, afin de les renverſer plus facilement. Car il étoit bien réſolu de punir les habitans, d'avoir reçu Séba dans leur ville : mais une femme ſage & prudente, voyant ſa Patrie près de ſa perte, monta ſur les murs, & fit dire par la garde la plus avancée, qu'elle vouloit parler à Joab. Ce Général s'étant avancé, elle lui dit : » que Dieu avoit établi les Rois & les » Généraux d'armée pour garantir ſon peuple des efforts de » ſes ennemis, & pour lui procurer la paix : mais vous Joab, » ajoûta-t-elle, vous vous efforcez de détruire une des meil- » leures villes d'Iſraël, ſans qu'elle ait fait aucune faute. « A » Dieu ne plaiſe, répondit Joab. Je n'ai pas même deſſein de » faire mourir perſonne ; qu'on me livre Séba fils de Bochri, » qui s'eſt révolté contre le Roi, pour que je le châtie, je leve » le ſiége à l'inſtant & retire mes troupes. « Sur cette promeſſe

(*a*) Abela & Bethmaacha. 2. *Rois*, *chap.* 20. ℣. 15.

de Joab, elle le pria de vouloir faire ceſſer pour quelques mo-mens tout acte d'hoſtilité, après leſquels elle eſpéroit lui apporter la tête de l'ennemi du Roi. Elle deſcendit en même temps dans la ville, & parla ainſi aux habitans. » Voulez-vous, » leur dit-elle, vous perdre malheureuſement, vous, vos enfans & vos femmes, pour un méchant, que vous ne connoiſſez même pas? prétendez-vous le ſoûtenir contre le » Roi, qui vous a comblés de bienfaits? penſez-vous que votre ville puiſſe réſiſter à des troupes ſi nombreuſes & ſi aguerries? « Ce peu de paroles les perſuada; ils couperent la tête à Séba, & la jetterent dans le camp de Joab, qui fit ſonner la retraite, leva le ſiége & retourna à Jeruſalem. Le Roi le rétablit dans la charge de Général de toutes ſes troupes. Il donna à Banaïas le commandement de ſes gardes, & des ſix cents hommes qui l'avoient toujours ſuivi Il confia l'adminiſtration des finances à Aduram. Joſaphat (*a*), fils d'Ahiud, fut fait Secrétaire d'Etat; Siva, Greffier; & Sadoc & Abiathar furent déclarés Grands-Prêtres.

CHAPITRE XII.

An du monde 2983. 2. Rois, *ch.* 21.

I. CETTE guerre fut ſuivie d'une grande famine. David pria le Seigneur d'avoir pitié de ſon peuple, & de lui faire connoître ce qui lui avoit attiré ce fléau, & le moyen d'y remédier. Les Prophètes conſultés répondirent » que le Sei» gneur vengeoit les Gabaonites, que Saül avoit fait mourir » contre la bonne foi & les aſſurances que leur avoient donné » Joſué, le Conducteur du peuple de Dieu, & les Anciens de » la Nation; aſſurances qu'ils avoient confirmées par ſerment: » Que le Seigneur s'appaiſeroit, & délivreroit ſon peuple de ce » fléau, ſi l'on permettoit aux Gabaonites de prendre telle » vengeance qu'ils voudroient du meurtre qu'on avoit fait de » pluſieurs des leurs. « Quand le Roi eut connu par la bouche des Prophètes, ce que Dieu demandoit, il fit dire aux Gabaonites de venir le trouver, & leur demanda quelle ſatisfaction

(*a*) Joſeph dit: Σαβαθου του Αχιλαου. Son ancien Interprète a Joſaphat, au lieu de Sabath. Soit qu'il lût ainſi dans ſon Exemplaire, ſoit qu'il ait cru devoir corriger ſon Auteur pour le concilier avec l'Ecriture. Mais il n'a point *Ahilud*.

ſls exigeoient ; à quoi les Gabaonites répondirent, qu'ils ſouhaitoient qu'on leur livrât ſept perſonnes de la maiſon de Saül. Le Roi en ordonna la recherche, & déclara que Miphiboſeth, fils de Jonathas, ne devoit point être du nombre. On les livra aux Gabaonites, qui les traiterent comme ils voulurent. Dieu envoya auſſi-tôt de la pluie, & faiſant ceſſer la ſéchereſſe, la terre reprit ſa fertilité ordinaire, le pays d'Iſraël recouvra ſon abondance, la chaleur qui le brûloit étant paſſée.

Diverſes guerres que David eut à ſoûtenir contre les Philiſtins.

Peu de temps après, le Roi entra en guerre avec les Philiſtins. La bataille ſe donna, & il les défit ; mais comme il les pourſuivoit avec trop d'ardeur, il ſe trouva ſéparé de tous ſes gens. Un des ennemis nommé Akmon (*a*), fils d'Araphe, de la race des géans, le remarqua. Il étoit armé d'une cuiraſſe à écaille, & avoit, outre ſon épée, une lance, dont (*b*) le fuſt peſoit trois cents ſicles ; il ſe retourna & s'avança pour tuer le Roi, qui étoit épuiſé de fatigue. Mais Abiſaï, frere de Joab, ſurvint heureuſement, couvrit de ſon bouclier le Roi, qui avoit été renverſé, & tua Akmon. Toute l'armée fut extrêmement ſenſible au danger qu'il avoit couru. Les Officiers le conjurerent de n'aller plus déſormais au combat, de peur que ſon ardeur & ſon courage ne fuſſent la cauſe de quelque malheur, qui priveroit la Nation des bienfaits dont il l'avoit déja comblée, & de ceux qu'elle avoit lieu d'eſpérer, ſi le Seigneur lui accordoit de longs jours.

II. Le Roi ayant appris que les Philiſtins s'étoient aſſemblés dans la ville de Gazer, fit marcher ſes troupes contre eux (*c*). Saback de Chette, un des braves du Roi, ſe diſtingua beaucoup dans cette expédition ; car ayant tué pluſieurs des ennemis, qui ſe vantoient d'être de la race des géans, & qui ſe piquoient d'une force & d'une bravoure ſupérieures, ce fut à lui principalement, que les Iſraëlites furent redevables de la victoire qu'ils remporterent. Cette défaite n'empêcha point les

(*a*) L'Ecriture appelle (2. *Rois*, *chap.* 21. ℣. 16.) Jesbibenob, celui qui penſa tuer David. On ne voit pas où Joſeph a pû prendre le nom qu'il lui donne. Si c'eſt une faute des Copiſtes, il faut avouer qu'ils ont extrêmement défiguré quelques noms propres.

(*b*) Je ſoupçonne qu'il faut lire λογχη *lance*, au lieu de λαβη. L'Hébreu ne parle que de ſa lance [*kéinó*]. On ne déſigne pas ordinairement le poids d'une lance par celui de ſon fuſt, mais par celui de ſon fer, comme a fait l'Auteur de la Vulgate. L'ancien Interprète liſoit ainſi dans ſon Exemplaire, autant qu'on en peut juger par ſa traduction ; car il traduit, *habebatque haſtam cujus pondus erat*, &c.

(*c*) 1. Paralip. *chap.* 20. ℣. 4.

Philiſtins de continuer la guerre, & leur opiniatreté mit le Roi dans la néceſſité de faire encore marcher ſes troupes contre eux. Nephanes, ſon parent, ſe fit fort diſtinguer dans cette ſeconde expédition; il combattoit le plus brave des Philiſtins: il le tua & défit le reſte de leurs troupes, dont pluſieurs périrent dans le combat. Peu de temps après, les Philiſtins allerent camper dans une ville proche des frontiéres des Iſraëlites. Ils avoient avec eux un homme qui étoit haut de ſix coudées (*a*), & qui avoit à chaque pied & à chaque main un doigt de plus qu'on n'en a naturellement, & qui ſe vantoit auſſi d'être de la race des géans. Jonathas fils de Semmaa, ſe détacha de l'armée que le Roi leur avoit oppoſée, le combattit, le tua, & procura par ſa mort la victoire aux Iſraëlites. Il eut l'honneur de cette journée. Cette victoire mit fin à la guerre que les Philiſtins faiſoient à notre Nation (*b*).

III. Le Roi n'ayant plus alors aucune guerre à ſoûtenir, délivré des dangers auxquels elle expoſe, & jouiſſant d'une profonde paix, s'appliqua à compoſer en l'honneur de Dieu, des Hymnes & des Cantiques de différentes meſures. Il en compoſa de trimetres & de pentametres, & il fit faire des inſtrumens de muſique. Il apprit aux Lévites à s'en ſervir pour chanter les louanges de Dieu, les jours que nous appellons Sabbat, & dans nos autres fêtes. Je vais tâcher de donner quelque idée de ces inſtrumens. La Cinyre eſt montée de douze cordes, & on la touche avec l'archet. Le Nable a douze tons, & c'eſt avec les doigts qu'on le pince. La Cimbale eſt d'airain, & elle eſt grande

(*a*) L'Hébreu, *Vir menſuræ*, ſans déterminer ſa hauteur.

(*b*) Joſeph croit que les guerres qu'il raconte après l'Ecriture dans ce chapitre, ſont arrivées après la révolte d'Abſalom, & après la famine qui affligea pendant trois ans la Judée. Un ſçavant Interprète prétend au contraire, qu'elles ſont hors de leur place, & qu'elles arriverent les premiéres années du régne de David.* Cela ne paroît pas. Le ſerment que firent ſes troupes, de ne pas permettre qu'il fît dans la ſuite la guerre en perſonne, ne convient pas aux premiéres années du régne de ce Prince. Car il marcha à la tête de ſes armées, quoique fort âgé. Il ſe trouva au ſiége de Rabbath, & il ſe fût trouvé à la bataille que ſes troupes donnerent & gagnerent contre Abſalom, ſi elles ne l'en euſſent empêché. Mais pour l'en diſſuader, elles n'allegueront point le ſerment qu'elles auroient dû avoir fait les premiéres années de ſon régne, dans le ſentiment du docte Bénédictin, de ne pas ſouffrir qu'il fît déſormais la guerre en perſonne. On croit que David régna plus de dix-huit ans après la naiſſance de Salomon.** Il n'avoit donc guéres alors que cinquante ans. Ce n'eſt pas un âge qui par ſoi-même mette un Prince hors d'état de marcher à la tête de ſes armées.

* P. Calmet. 2. *Rois chap.* 21. ℣. 15.
** Uſſerius.

&

& large, mais c'eſt aſſez en dire pour qu'on en ait au moins quelque connoiſſance.

IV. Le Roi n'avoit que de braves gens à ſon ſervice ; mais entre ces braves, il y en avoit trente-huit qui ſe diſtinguoient au-deſſus des autres : je ne veux parler que de cinq, & ce que j'en dirai, ſuffira pour faire connoître le mérite des autres. Car ils euſſent tous pû conquérir de grands pays, & ſubjuguer des nations entiéres (*a*). Le premier s'appelloit Jeſſaïm : il étoit fils d'Achmé : il ſe jetta pluſieurs fois au milieu des ennemis, & il ne ceſſa de combattre qu'après en avoir tué juſqu'à neuf cents (*b*). Le ſecond s'appelloit Eléazar, il étoit fils de Dodée : il accompagnoit David à Araſam ; lorſque les Iſraëlites, épouvantés du grand nombre des ennemis, prenoient la fuite, il eut le courage de ſe jetter ſeul ſur les ennemis, & en tua tant, que leur ſang colla ſon épée contre ſa main, & que les Iſraëlites voyant qu'il mettoit en fuite les Philiſtins, deſcendirent des montagnes pour les pourſuivre, & remporterent une ſignalée victoire : Eléazar tuoit les ennemis, le peuple le ſuivoit & les dépouilloit. Le troiſiéme brave étoit Sébas, fils d'Ilus. Lorſqu'on étoit en guerre avec les Philiſtins, ce peuple ſe mit en bataille dans un lieu appellé la Mâchoire. L'armée des Iſraëlites, effrayée de leur bonne contenance, commençoit à reculer. Sébas ſeul, comme s'il eût été ſoûtenu de toute l'armée, tint ferme, rompit une partie des troupes des Philiſtins & la défit ; contraignit l'autre, qui ne put ſoûtenir ſa force & ſon courage, de prendre la fuite, & la pourſuivit *fort loin*. Tels furent les coups de main & les actions de valeur de ces trois braves.

Lorſque David étoit à Jeruſalem, & que l'armée des Philiſtins s'étoit avancée pour le combattre, ce Prince monta, comme nous l'avons dit, dans la ville haute, pour conſulter Dieu. Les ennemis avoient établi leur camp dans le vallon qui s'étend juſqu'à la ville de Bethléem, qui eſt éloignée de vingt ſtades de Jeruſalem. Le Roi dit à ſes Officiers, nous avons d'excellente eau dans mon pays, ſur-tout celle d'un puits qui eſt proche de la porte. Et pour marquer combien il l'eſtimoit, il

David répand, & fait un ſacrifice à Dieu de l'eau que trois braves de ſon armée avoient été lui querir à Bethléem, au travers de l'armée des ennemis. 2. *Rois*, *chap.* 23. ℣. 16.

(*a*) 2. Rois, *chap.* 23. ℣. 28. & ſuivants. Joſeph ne s'accorde pas toujours dans ce qu'il dit de ces braves, avec l'Ecriture, & il y a de la différence entre ce qu'on en lit dans le ſecond livre des Rois, & ce qu'en dit le premier livre des Paralipoménes, chap. 27. ℣. 2. & ſuiv.

(*b*) *Qui octingentos occidit impetu uno.* 2. Rois, chap. 23. ℣. 8.

ajoûta, ſi quelqu'un m'en apportoit, je lui ſerois plus obligé que s'il me donnoit des monceaux d'or. Les trois braves dont je viens de parler, ne l'eurent pas plutôt entendu, qu'ils partirent, traverſerent le camp des ennemis pour ſe rendre à Bethléem, y puiſerent de l'eau & repaſſerent au travers du camp. Les ennemis, étonnés d'un ſi grand courage & d'une hardieſſe qui leur ſembloit approcher aſſez de la témérité, ne firent aucun mouvement; & encore bien qu'un ſi petit nombre eût excité leur mépris, ils n'oſerent les attaquer. Ces trois braves préſenterent cette eau au Roi, mais il n'en voulut point boire (*a*), diſant qu'il ne lui convenoit pas de boire d'une eau que de ſi braves gens n'avoient pû apporter ſans expoſer leur vie, & qu'on pouvoit regarder comme achetée au prix de leur ſang. Il en fit un ſacrifice à Dieu, & le remercia de les avoir conſervés.

Le quatriéme des braves dont je me ſuis propoſé de parler, étoit Abiſaï, frere de Joab, qui tua dans un jour ſix cents des ennemis. Le dernier enfin, s'appelloit Banaïas, il étoit de famille Sacerdotale. Deux freres Moabites, fort eſtimés des leurs pour leur bravoure, le défiérent un jour à un combat ſingulier; il l'accepta & les tua tous deux. Un Egyptien d'une grandeur extraordinaire, le provoqua une autre fois à ſe battre avec lui. Il n'étoit point armé, l'Egyptien l'étoit; cependant il le ſaiſit au corps, le dépouilla quoique plein de vie, & ſe défendant, le perça de ſa lance & le tua de ſes propres armes. On peut joindre à ſes autres grands exploits celui-ci, ou comme ſemblable ou même comme les ſurpaſſant. Un jour qu'il avoit neigé, un lion tomba dans un puits; ſon ouverture étoit petite, & elle étoit couverte de neige, & il ne pouvoit manquer d'y périr. Cet animal ſentant bien qu'il lui étoit impoſſible de ſe dégager, ſe mit à rugir. Banaïas, qui paſſoit par hazard près de cet endroit, l'ayant entendu, alla au lieu d'où venoit le rugiſſement, deſcendit dans le puits, attaqua le lion,

(*a*) Lorſque l'armée d'Alexandre ſouffroit beaucoup de la ſoif, dans ſon expédition des Indes, quelques ſoldats des troupes légéres ſe détacherent pour aller chercher de l'eau. En ayant trouvé d'aſſez mauvaiſe, dans une eſpèce de fontaine, ils en puiſerent, & ils la préſenterent à Alexandre. Ce Prince la reçut, donna des louanges à ceux qui la lui préſentoient, mais il la répandit devant toutes ſes troupes. Ce qui fit une telle impreſſion, que cette eau répandue parut avoir donné à boire à toute l'armée. *Arrien*, Exped. Alexand. *liv. 6. pag. 266.* Elien. *liv. 12. chap. 40.*

quoiqu'il n'eût qu'un bâton à la main, & le tua. Les autres trente-trois braves du Roi, ne cédoient à ceux-ci ni en force ni en courage.

CHAPITRE XIII.

I. DAVID voulut connoître le nombre de ſes ſujets, mais il ne fit pas attention, que Moïſe avoit ordonné que quand on feroit le dénombrement du peuple, chacun payeroit au temple un demi ſicle par tête. Lorſqu'il ordonna à Joab de partir pour le faire, cet Officier lui repréſenta le peu de néceſſité qu'il y avoit pour-lors : mais le Roi n'eut point d'égard à ſa remontrance, & le lui commanda abſolument. Joab obéit, & ayant pris avec lui les Chefs des Tribus, & des gens pour écrire, il parcourut tout le pays, fit la revuë de tout le peuple, & retourna à Jeruſalem trouver le Roi, après neuf mois & vingt jours d'abſence. Il lui préſenta les rôles, qui conſtatoient le nombre de ſes ſujets. Les Tribus de Benjamin & de Lévi n'y étoient point compriſes; car le Roi ſe repentit de la faute qu'il faiſoit avant que Joab en eût fait la revuë. Le nombre des perſonnes capables de porter les armes dans les Tribus dont on avoit fait le dénombrement, ſe montoit à neuf cents mille. La Tribu de Juda avoit été dénombrée en particulier, & elle s'étoit trouvée de quatre cents mille hommes en état de ſervir dans les armées (*a*). An du monde 2987.

II. Les Prophètes annoncerent au Roi que Dieu étoit offenſé, & ce Prince fit des priéres pour appaiſer ſon courroux, & obtenir de ſa bonté le pardon de ſa faute. Le Seigneur envoya le Prophète Gad, lui déclarer qu'en punition de ſon péché ſon royaume ſeroit affligé de famine pendant ſept ans, ou que ſes ennemis lui feroient la guerre durant trois mois, pendant leſquels ils lui ſeroient toujours ſupérieurs, ou qu'enfin, la peſte ravageroit ſes Etats pendant trois jours; qu'il étoit néanmoins libre de choiſir l'un de ces trois fléaux. Le choix

(*a*) Joſeph ne s'accorde pas avec l'Ecriture, dans le nombre des perſonnes capables de porter les armes; mais le livre des Rois, & le premier des Paralipoménes, ne ſont pas moins différents entre eux. 2. *Rois*, chap. 24. ℣. 9. 1. *Paralip.* chap. 21. ℣. 5.

entre de ſi grands maux, jetta David dans une irréſolution dont il ne pouvoit ſortir. Le Prophéte cependant l'aſſuroit que l'une de ces trois calamités étoit inévitable, & le preſſoit d'opter, afin de porter ſa réponſe à Dieu.

Le Roi penſoit en lui-même que s'il choiſiſſoit la famine, on croiroit qu'il ne l'avoit préférée aux deux autres fléaux que parce qu'il n'en avoit rien à craindre, les proviſions ne pouvant manquer à un Roi, & que le peuple ſeul porteroit toute la rigueur d'une famine de ſept ans; que s'il ſe déterminoit à eſſuyer une guerre de trois mois, la perte des batailles, & les autres malheurs qui en ſont des ſuites inſéparables, tomberoient uniquement ſur le peuple; qu'il avoit des places fortes, & de braves gens autour de lui, qu'ainſi il n'avoit rien à craindre. Il préféra donc la peſte, fléau également redoutable aux Rois & aux moindres de leurs ſujets, & la demanda, perſuadé qu'il valoit mieux tomber entre les mains de Dieu qu'en celles de ſes ennemis.

Dieu afflige les Iſraëlites de peſte, en punition de la faute que David avoit faite de compter ſon peuple. 2. *Rois, chap.* 24.

III. Le Prophète ayant reçu cette réponſe, la rapporta à Dieu, qui répandit la peſte ſur tout le royaume d'Iſraël. Comme cependant la manière dont on en mouroit n'étoit pas toujours la même, il n'eſt pas facile de déterminer la nature de la maladie qui caractériſoit ce fléau (*a*), c'en étoit en général un cruel. Mille accidens divers, mille différents ſymptomes, la rendoient méconnoiſſable dans ceux qui en étoient enlevés. On mouroit les uns ſur les autres, ſurpris par la contagion, ſans s'en être apperçu; d'autres ſouffroient en expirant les douleurs les plus aiguës, & leur mort n'en étoit pas moins ſubite; quelques autres ſe trouvoient tellement deſſéché s& conſumés par les maux qui les avoient dévorés, qu'à peine reſtoit-il quelque choſe de leurs corps à enterrer. D'épaiſſes ténébres couvroient ſubitement les yeux de quelques-uns, & en les ſuffoquant, leur faiſoient pouſſer de grands cris; pluſieurs en enterrant quelques-uns de leurs parens, ſe trouvoient, avant l'enterrement fini, avoir beſoin qu'on leur rendît le même ſervice. Déja la peſte, en une ſeule matinée, avoit emporté 70 mille perſonnes, & l'Ange étendoit la main vers Jeruſalem, pour y por-

(*a*) Il eût été plus ſage de ne point entrer dans un détail dont l'Ecriture n'a pas voulu nous donner de connoiſſance, que de nous débiter les différents ſymptomes de ce fléau: fruit de l'imagination de l'Hiſtorien, ou de celle de quelque ancien Auteur dont il les aura tirés.

ter ce terrible fléau. Le Roi, couvert d'un ſac, étoit proſterné à terre, priant Dieu de vouloir bien s'appaiſer, & ſe contenter de ceux que la mort avoit enlevés. Il leva les yeux au ciel, & ayant vû l'Ange qui s'avançoit, l'épée nuë à la main : » Seigneur, dit-il, c'eſt le Paſteur qu'il eſt juſte de pu» nir ; ce n'eſt pas le troupeau, qui n'a point péché. « Il tâchoit ainſi d'attirer la colère de Dieu ſur lui & ſur ſa famille, & de le porter à épargner le peuple.

IV. Le Seigneur exauça ſa priére, & fit ceſſer la peſte. Il lui envoya ordonner par le Prophète Gad, de monter à l'aire d'Areuna, d'y élever un autel & d'y offrir des ſacrifices. David ſe rendit auſſi-tôt au lieu indiqué. Areuna nettoyoit ſon grain ; il n'eut pas plutôt apperçu venir à lui le Roi & toute ſa ſuite, qu'il courut au devant, & ſe proſterna aux pieds du Roi. Cet Areuna étoit Jébuſéen d'origine, mais fort attaché à David, qui, par reconnoiſſance, avoit eu ſoin qu'on ne lui fît aucun mal lors de la priſe de Jeruſalem, comme nous l'avons remarqué ci-devant. Il demanda au Roi ce qui procuroit le bonheur à ſon ſerviteur de le voir chez lui. Le Roi lui répondit que c'étoit pour acheter ſon aire, afin d'y élever un autel pour offrir des ſacrifices à Dieu. L'aire, la charrue & les bœufs, répliqua Areuna, je vous donne tout avec plaiſir, & je ſouhaite que Dieu reçoive avec bonté vos ſacrifices. Le Roi lui témoigna que ſa candeur & ſon déſintéreſſement lui étoient fort agréables, & lui en marqua ſa reconnoiſſance, mais il déclara qu'il vouloit tout payer ; n'étant pas juſte, qu'il offrît des ſacrifices dont un autre feroit la dépenſe. Areuna lui ayant répondu qu'il étoit maître de faire ce qu'il vouloit, le Roi lui fit toucher cinquante ſicles, en payement de ſon aire. Il y fit conſtruire un autel, ſur lequel il offrit, avec les cérémonies religieuſes, des holocauſtes & des ſacrifices propitiatoires. Le Seigneur ſe laiſſa fléchir, & reprit ſes ſentimens ordinaires de bonté pour ſon peuple. C'étoit le même endroit où Abraham avoit conduit ſon fils Iſaac pour l'offrir à Dieu en holocauſte, mais lorſqu'il étoit prêt de l'égorger, il apperçut proche de l'autel un mouton, qu'il ſacrifia en la place de ſon fils, comme nous l'avons raconté. David voyant que Dieu avoit exaucé ſe priére, & qu'il avoit reçu ſon ſacrifice avec bonté, voulut qu'on appellât cet endroit l'Autel du peuple, & qu'on y conſtruiſît le Temple. Il parut prévoir, par cet ordre, ce qui devoit ſe faire.

David achete l'aire d'Areuna, & y ayant élevé un autel, y offre un ſacrifice à Dieu.

Car Dieu envoya un Prophète lui dire, que celui de ſes fils qui ſuccéderoit à ſa couronne y feroit bâtir un temple.

CHAPITRE XIV.

An du monde 2988. 1. Paralip. ch. 22. Préparatifs que fait David pour la conſtruction du Temple.

I. DAVID ayant reçu cette promeſſe de la part de Dieu, ordonna qu'on fît le dénombrement des étrangers qui étoient venus s'établir dans ſes Etats ; il s'en trouva cent quatre-vingt mille. Il en choiſit quatre-vingt mille pour tailler la pierre, & deſtina le reſte à la porter, excepté trois mille cinq cents qu'il établit pour commander aux ouvriers. Il amaſſa une grande quantité de cuivre & de bronze, pour différents ouvrages, beaucoup de grandes piéces de cédre, que les Tyriens & les Sidoniens, à qui il avoit écrit pour en avoir, lui envoyérent. Il diſoit aux Seigneurs qui l'accompagnoient, Je fais maintenant ces préparatifs, afin de laiſſer à celui de mes enfans qui me ſuccédera, tous les matériaux néceſſaires pour bâtir le Temple, & que lui épargnant ainſi la peine de ſe les procurer dans ſa jeuneſſe, temps où l'expérience manque ſouvent, il puiſſe conduire l'ouvrage à ſa perfection.

II. David fit enſuite venir devant lui ſon fils Salomon, & après lui avoir ordonné de bâtir le Temple auſſi-tôt qu'il ſeroit monté ſur le thrône, il lui dit » qu'il avoit beaucoup » ſouhaité d'avoir cet honneur, mais que Dieu le lui avoit » défendu, parce que ſes mains étoient ſouillées du ſang qu'il » avoit répandu dans les grandes guerres qu'il avoit eues à ſoû- » tenir ; que cependant Dieu lui avoit prédit que le dernier de » ſes enfans, dont il promettoit de prendre ſoin comme un » pere de ſon enfant, le feroit bâtir. Que ce fils ſe nommeroit » Salomon ; que ſous ſon régne il feroit jouir les Iſraëlites d'une » grande abondance, en les comblant de toutes ſortes de » biens, & ce qui eſt le plus précieux de tous les biens, en lui » procurant la paix, & le préſervant de toutes guerres domeſ- » tiques & étrangéres. Puis donc mon fils, ajoûta David, » qu'avant même d'être né Dieu vous a déclaré Roi, travail- » lez à vous rendre digne d'une bonté ſi particuliére. Soyez » pieux, juſte, & courageux. Obſervez ſes Commandemens, » & les loix qu'il nous a données par le miniſtere de Moïſe,

» & ne ſouffrez jamais que perſonne les tranſgreſſe impuné-
» ment. Preſſez-vous de lui conſacrer le Temple qu'il veut qu'on
» lui bâtiſſe ſous votre régne: que la grandeur de l'ouvrage ne
» vous épouvante pas, & ne vous faſſe pas craindre de l'entre-
» prendre. Je vous en diſpoſerai tous les préparatifs avant que
» de mourir. J'ai déja en réſerve (*a*) dix mille talens d'or,
» cent mille d'argent; j'ai ramaſſé une bien plus grande quan-
» tité de cuivre, j'ai d'immenſes chantiers de bois, & une
» grande proviſion de pierres. Vous avez une infinité de char-
» pentiers, pour mettre le bois en œuvre, & de maçons, pour
» tailler les pierres. Que s'il vous manque encore quelque
» choſe, il vous ſera facile de vous le procurer. Si vous faites
» ce que je vous ordonne, vous plairez à Dieu, & il ſera votre
» protecteur. « Il ordonna aux Chefs du peuple de concourir avec le Prince ſon fils, à élever un Temple au Seigneur, & à ſe ſervir de la paix que Dieu leur procureroit pour ſe donner entiérement à ſon ſervice; les aſſurant qu'ils en ſeroient magnifiquement récompenſés, par la paix & l'abondance dont il ne manque jamais de faire jouir les perſonnes qui aiment la piété & pratiquent la vertu. Il ordonna enfin, que quand le Temple ſeroit bâti, on y mît l'Arche & les vaſes ſacrés; depuis long-temps, ajoûta-t-il encore, ce Temple auroit dû être bâti, mais nos ancêtres ont négligé les ordres que Dieu leur avoit donnés de lui en élever un auſſi-tôt qu'ils ſe ſeroient rendus maîtres de la Terre de Canaan. Telles ſont les inſtructions que David donna au Prince ſon fils, & aux Chefs de la Nation.

III. Le corps de ce Prince étoit devenu, par ſon grand âge, ſi ſenſible au froid, que quelque ſoin qu'on eût de le couvrir, il ne pouvoit échauffer. Les Médecins qu'on conſulta ſur cette infirmité, furent d'avis qu'on cherchât dans ſes Etats une fille pour coucher avec lui; la chaleur naturelle d'une jeune fille ne pouvant manquer de le réchauffer. On en trouva une dans la ville de Sunam. Elle étoit très-belle, & s'appelloit Abiſag. Elle fit en effet ceſſer le froid qui le glaçoit, en couchant ſeulement avec lui. Car ſon grand âge ne lui permettoit plus d'être touché des ſentimens de la nature (*b*). Nous parlerons encore dans la ſuite de cette fille.

On fait coucher Abiſag avec David, pour le réchauffer. 2. *Rois*, *ch.* 1.

(*a*) Trois mille talens d'or d'Ophir, ſept mille talens du plus pur argent. *Paralip. chap.* 29. ℣. 4.

(*a*) Ετοιμον ηδην τος την χρυσιν πηλον συντελων ως ανθρωπειον σωμα ψυχων αυτης. Και τινες παιδια προσιθεμενοι νυκτωρ εναρχεσα-

IV. Le Roi avoit eu ſon quatriéme fils d'une femme nommée Haggith. Il étoit beau, bien fait, & du même caractère qu'Abſalom. Il le portoit haut, comme devant regner, & il diſoit à ſes confidens, que c'étoit lui qui devoit ſucceder au Roi ſon pere. Il ſe donna pluſieurs chariots, grand nombre de chevaux, & ſe faiſoit accompagner par cinquante Gardes, qui couroient devant lui. Le Roi le ſçut, mais il ne l'en reprit pas, & ne penſa point à prévenir ſes deſſeins ambitieux. Il parut même ſi indifférent ſur ſa conduite, qu'il ne prit pas la peine de s'informer quelles pouvoient être ſes vuës. Le Général Joab & le Grand-Prêtre Abiathar tenoient ſon parti; mais il avoit contre lui le ſouverain Pontife Sadoc, le Prophète Nathan, Banaïas, Commandant des Gardes du corps (*a*), Séméï, l'ami du Roi, & ſes braves. Adonias donna un grand repas, proche d'une fontaine du jardin du Roi. Il y invita tous ſes freres, excepté Salomon; le Général Joab, le Grand-Prêtre Abiathar, & les Chefs de la Tribu de Juda, furent de la fête; mais le Grand-Prêtre Sadoc, le Prophète Nathan, le Commandant des Gardes, Banaïas, & tous ceux qui n'étoient point du parti, ne furent point invités. Le Prophète Nathan donna avis à Bethſabée, mere de Salomon, qu'Adonias affectoit la royauté, ſans que David en ſçût rien. Il lui conſeilla de penſer à ſa conſervation, & à celle du Prince ſon fils; & d'aller pour cela dire au Roi en particulier, que quoiqu'il lui eût promis que Salomon régneroit après lui, cependant Adonias s'étoit fait déclarer Roi; il l'aſſura en même temps qu'il ſurviendroit dans leur entretien, & qu'il confirmeroit ce qu'elle auroit dit. Bethſabée, convaincue de la néceſſité de ſuivre l'avis du Prophète, fut trouver le Roi, devant lequel elle ſe proſterna. Lui ayant enſuite demandé permiſſion de parler, elle lui apprit, ainſi

Bethſabée prévient David par le conſeil du Prophète Nathan, qu'Adonias vouloit ſe faire déclarer Roi.

τῆς ἀρχείας ἀνθαιρεῖται καταστήσεσθαι. Galien, περὶ ἀπλοτ. φ.

Caſaubon cite après *Cujas ad Nov.* pag. 349. cette inſcription: *L. Clodius Hyrpanus vixit annos centum quindecim alitus puerorum anhelitu.* Caſauboni ana. pag. 81.

(*a*) M. d'Andilly a attribué, ſans doute par quelque diſtraction, à Banaïas ce que Joſeph dit de Séméï, qu'il étoit l'ami du Roi; il a même omis ſon nom. L'Ecriture ne dit pas que Séméï étoit l'ami de David; mais on ne voit pas pourquoi Joſeph lui eût donné cette qualité, s'il ne l'avoit lue dans ſon Exemplaire [*ourᵉghî*] *regni*, qu'on lit dans l'Hébreu, pourroit bien être les reſte de [*réᵉghéh*], & le terme de David, qui ſuit deux mots après, a pû le faire omettre aux Copiſtes après *régne*. Séméï, dont il s'agit ici, eſt vrai-ſemblablement le même que celui qui, ſelon Joſeph & l'Ecriture, commandoit à la Tribu de Benjamin. 3. *Rois*, *chap.* 4. ℣. 18.

que

que le lui avoit conſeillé Nathan, qu'Adonias donnoit un grand repas, qu'il y avoit invité le Grand-Prêtre Abiathar, le Général Joab, & tous les enfans du Roi, excepté ſon fils & ceux que les liens de l'amitié lui attachoient. Elle ajoûta, que le peuple attendoit avec impatience qu'il nommât celui qu'il vouloit qui lui ſuccédât; qu'elle le prioit d'être bien perſuadé, que s'il choiſiſſoit Adonias, il la feroit mourir avec ſon fils.

V. Pendant que Bethſabée parloit au Roi, les Gardes de la porte annonçerent Nathan. Le Roi ordonna qu'on le fît entrer. Lorſqu'il le fut, il demanda au Roi s'il avoit déclaré Adonias pour ſon ſucceſſeur, & s'il lui deſtinoit ſa couronne; ce Prince, ajoûta-t-il, donne un grand repas auquel il a invité tous les Princes ſes freres, excepté Salomon. Le Grand-Prêtre Abiathar, & le Général Joab s'y ſont rendus; & au milieu de la bonne chere, tous les conviés lui ont ſouhaité, avec de grandes démonſtrations de joie, un régne long & heureux. Le Grand-Prêtre Sadoc, le Commandant des Gardes du corps, Banaïas, & moi, n'y avons point été invités; il eſt à propos que le public ſoit informé, ſi c'eſt par ordre du Roi que cela s'eſt fait. Quand le Prophète eut achevé de parler, le Roi ordonna qu'on fît rentrer Bethſabée, car elle s'étoit retirée lorſque Nathan étoit entré. Dès que le Roi la vit, il lui dit: » Votre fils Salo-» mon régnera après moi. Je vous l'ai promis: je confirme » ma promeſſe avec ſerment, & je prends Dieu à témoin, » qu'aujourd'hui il ſera aſſis ſur mon thrône. « La Reine ſe proſterna & lui ſouhaita de longs jours. Le Roi ordonna qu'on fît venir le Grand-Prêtre Sadoc, & le Commandant de ſes Gardes du corps, Banaïas, & il leur commanda, lorſqu'ils furent entrés, de prendre avec eux le Prophète Nathan, & les troupes du palais, de faire monter ſon fils Salomon ſur ſa mule, de le conduire hors de la ville, à la fontaine qu'on appelle Gihon, de l'y ſacrer avec de l'huile ſainte, & de l'y proclamer Roi. Il ordonna que le Grand-Prêtre Sadoc & le Prophète Nathan s'acquitaſſent de ce ſaint miniſtère, & que ceux qui les accompagnoient ſonnaſſent de la trompette, & criaſſent au milieu de la ville: Que le Roi Salomon ſoit à jamais aſſis ſur le thrône royal, & que tout le peuple ſçache que le Roi ſon pere l'a déclaré Roi. Il recommanda à Salomon de gouverner la Nation avec piété & juſtice, mais en particulier la Tribu de Juda. Banaïas pria Dieu d'être le protecteur du

Salomon déclaré ſucceſſeur de David.

jeune Roi, il le mit ſans perdre de temps ſur la mule du Roi ſon pere, & on le conduiſit hors de la ville, à la fontaine Gihon, où il fut ſacré. On le fit enſuite rentrer dans la ville avec de grandes acclamations, & en lui ſouhaitant un long régne. Il entra dans le palais, où on l'aſſit ſur le thrône *du Roi ſon pere.* Cependant le peuple ſe livra à la joie, & ce fut une fête pour lui, qu'il célébra par des repas, & des danſes, au ſon d'un ſi grand nombre d'inſtrumens, que l'air en retentiſſoit de toutes parts, & que la terre elle-même en paroiſſoit émue.

VI. Ce grand bruit effraya Adonias & ſes conviés. Joab dit qu'il n'auguroit rien de bon de ce ſon de trompettes, & des échos qu'ils entendoient. Le repas fut interrompu, tout le monde ceſſa de manger, & on étoit dans une grande inquiétude, lorſque Jonathas, fils du Grand-Prêtre Abiathar, entra avec précipitation. Adonias vit avec joie ce jeune homme, & l'appella courier de bonnes nouvelles. Mais lorſqu'il lui eut dit tout ce qui regardoit Salomon, & de quelle manière le Roi avoit déclaré ſa volonté, Adonias & tous ceux qui étoient à table, ſe leverent, & chacun ſe retira chez ſoi. Adonias, dans la crainte que le Roi ne le punît de ce qu'il avoit fait, alla ſe proſterner au pied de l'autel & en embraſſer l'angle ſaillant. On vint le dire à Salomon, on lui apprit en même temps qu'Adonias le prioit de lui donner parole, qu'il oublieroit ce qui s'étoit paſſé, & qu'il ne lui feroit point de mal. Le nouveau Roi lui pardonna ſa faute avec autant de ſageſſe que de bonté, mais il le fit avertir, que s'il découvroit dans la ſuite qu'il voulût brouiller, ce ſeroit à lui qu'il devroit s'en prendre du châtiment qu'il s'attireroit. Il l'envoya enſuite tirer de ſon aſyle. Adonias étant venu lui rendre ſes reſpects, il lui ordonna de s'en retourner chez lui, l'aſſurant qu'il n'avoit rien à craindre s'il ſe conduiſoit ſagement, ainſi qu'il étoit de ſon intérêt de le faire.

VII. David voulut faire reconnoître Salomon Roi par tout le peuple. Dans cette vuë, il aſſembla à Jeruſalem les Chefs des Tribus, les Prêtres & les Lévites. Il commença le dénombrement qu'il en fit par les Lévites, & il en trouva trente-huit mille, depuis l'âge de trente ans juſqu'à cinquante. Il en choiſit vingt-trois mille pour (*a*) avoir ſoin de la conſtruction du

(*a*) Il y en avoit vingt-quatre mille, ſelon l'Ecriture, (1. *Paralip. chap.* 23. ℣. 4.) & Joſeph a dû en compter autant, ou il ne ſçavoit pas calculer.

Temple. Il en choiſit ſix mille pour juger le peuple & faire la fonction de Greffiers. Il en établit quatre mille pour garder les portes du Temple, & il en deſtina un pareil nombre pour chanter les hymnes ſacrées, & en jouer les airs ſur les inſtrumens qu'il avoit fait faire, comme nous l'avons dit. Il les partagea en différentes familles, & ſéparant les Prêtres du reſte de la Tribu, il en trouva vingt-quatre familles, ſeize des deſcendans d'Eléazar, & huit de ceux d'Itamar. Il ordonna que chacune de ces familles s'acquitteroit ſucceſſivement des fonctions ſacrées pendant huit jours, c'eſt-à-dire, d'un Sabbat à l'autre Sabbat. L'ordre qu'elles devoient obſerver entre elles fut réglé par le ſort, en préſence du Roi, de Sadoc & d'Abiathar, Grands-Prêtres, & des Chefs de la Nation. La famille ſur laquelle le premier ſort tomba eut le premier rang; celle ſur laquelle tomba le ſecond, eut le ſecond, & ainſi de ſuite pour les vingt-quatre familles, & cet ordre s'eſt conſervé juſqu'à nos jours. Il partagea également les Lévites en vingt-quatre claſſes, dont le ſort régla le rang, comme dans les familles Sacerdotales, & chaque famille ſervoit de même pendant huit jours. Il honora les deſcendans de Moïſe de la charge de Gardes du tréſor du Temple & des préſens que les Rois y pourroient faire. Il ordonna enfin aux Lévites & aux Prêtres de faire le ſervice de Dieu nuit & jour, comme Moïſe le leur a ordonné.

VIII. Il diviſa enſuite les troupes en douze corps, dont chacun étoit compoſé de vingt-quatre mille hommes. Il leur donna différents Officiers, & il ordonna qu'ils fiſſent la garde tour à tour, avec le corps qu'ils commandoient, pendant trente jours devant le palais de Salomon. Il choiſit pour commander chaque diviſion (*a*) ceux qu'il crut les plus gens de bien & les plus braves. Il établit enfin des intendans du tréſor, des terres de la campagne & des troupeaux; mais je ne crois pas néceſſaire d'entrer ſur cela dans aucun détail.

IX. Après que le Roi eut fait tous ces réglemens, il aſſembla les Princes de la Nation, les Chefs des Tribus, les intendans de ſes affaires & de ſes domaines, & s'étant aſſis ſur un thrône élevé, il leur dit (*b*): » Mes freres & mes concitoyens, » je veux vous déclarer, que, dans le deſſein de bâtir un Tem» ple au Seigneur, j'ai amaſſé beaucoup d'or, & cent mille

(*a*) 1. Paralip. *chap.* 27. (*b*) *Ibid.* chap. 29.

» talens d'argent ; mais Dieu m'a défendu, par ſon Prophète
» Nathan, de le faire, parce que les guerres que j'ai ſoûte-
» nues pour le bien de la Nation, & le ſang qu'elles m'ont
» obligé de répandre ont rendu mes mains impures. Il ordonne
» que ce ſoit le Roi mon fils qui s'acquitte de ce devoir reli-
» gieux. Vous n'ignorez pas que notre pere Jacob ayant douze
» enfans, Juda fut choiſi pour être leur Roi (*a*) ; qu'ayant eu
» ſix freres, j'ai été préfcré à tous, & que j'ai reçu de Dieu
» la couronne, ſans qu'aucun de mes freres s'en ſoit plaint.
» Ainſi, pour ôter tout prétexte à mes enfans d'exciter des
» troubles, aujourd'hui que mon fils Salomon me ſuccede, je
» veux qu'ils ſoient inſtruits que c'eſt Dieu lui-même qui l'a
» choiſi pour regner, ce qui les portera à obéir ſans peine. Il
» ne doit pas paroître dur d'obéir même à un étranger, quand
» Dieu l'ordonne, & on doit ſe faire un plaiſir de rendre ce
» devoir à un frere qui eſt en place ; ſon élévation nous étant
» en quelque ſorte commune. Je fais des vœux pour que les
» promeſſes de Dieu s'accompliſſent, & que le bonheur &
» l'abondance dont il a promis qu'on jouiroit ſous le régne de
» Salomon, s'étendent ſur toute la Nation, & s'y conſervent
» toujours. Elles s'y conſerveront, mon fils, & toutes choſes
» vous réuſſiront, ſi vous êtes juſte, pieux, & fidéle obſerva-
» teur de nos Loix. Si au contraire vous abandonnez la piété,
» vous devez vous attendre à toutes ſortes de malheurs.

X. Lorſque le Roi eut ceſſé de parler, il donna à Salomon en préſence de l'aſſemblée, un plan du Temple, de ſes fondemens, des diverſes piéces qui devoient l'accompagner (*b*) ; des plates formes, de leur nombre, de leur hauteur & de leur largeur, & il régla le poids des vaſes d'or & d'argent qu'on devoit faire fabriquer. Il l'exhorta beaucoup à ſe porter avec zéle à ce grand ouvrage, & il ordonna aux Chefs de la Nation & à la Tribu de Lévi, de l'aider dans ce travail, tant à cauſe de ſa jeuneſſe que parce que Dieu l'avoit choiſi pour regner ſur tout Iſraël, & pour lui bâtir un Temple. Il leur dit que l'entrepriſe, loin de leur être à charge, leur ſeroit aiſée, parce qu'il avoit amaſſé pluſieurs talens d'or, & un plus grand nom-

(*a*) Ou Joſeph avoit-il pris cela ? Non-ſeulement l'Ecriture n'en dit rien, mais tout ce qu'elle nous raconte depuis la ſortie d'Egypte, marque que la Tribu de Juda n'eut rien qui la diſtinguât des autres, ſous le gouvernement des Juifs & ſous le régne de Saül.

(*b*) 1. Paralip. *chap.* 28.

bre d'argent, des pierres précieuſes de toutes eſpèces, & fait de grandes proviſions de bois, & qu'il avoit arrêté des maçons & des charpentiers. Il ajoûta qu'il donneroit de ſes réſerves trois mille deux cents talents d'or du plus pur, pour le Sanctuaire, & pour les Chérubins qui doivent s'élever au-deſſus de l'Arche, pour la couvrir de leurs aîles, ſur leſquelles Dieu eſt comme ſur ſon char.

Les diſcours du Roi exciterent le zéle des Princes de la Nation, des Prêtres & des Lévites; ils firent de magnifiques promeſſes de contribuer de tout leur pouvoir à cette grande œuvre, & s'engagerent à donner cinq mille talents & dix mille ſtates d'or; dix mille talents d'argent, & des milliers de fer ſans nombre. Si quelqu'un avoit une pierre précieuſe il en faiſoit préſent, & on la mettoit dans le tréſor, dont Ialus (*a*), un des deſcendans de Moïſe, avoit la garde.

David & le peuple étoient ravis de voir le zéle & l'empreſſement des Prêtres, des Chefs, & de tous les principaux de la Nation. Le Roi glorifia Dieu publiquement, l'appellant le pere, le créateur de l'univers, & l'auteur de toutes les choſes divines & humaines, puiſque c'étoit lui qui lui avoit confié le ſoin de la Nation, qui l'avoit chargé de veiller à ſa conſervation, de lui procurer ce qui lui étoit avantageux, l'ayant pour cela fait monter ſur le thrône. Après avoir ſouhaité au peuple toute ſorte de biens, à ſon fils un eſprit ſain & juſte, & aux différents corps de l'armée le courage & la bravoure, il ordonna au peuple de bénir Dieu. Il ſe proſterna lui-même à terre pour l'adorer, & il le remercia de tous les bienfaits qu'il en avoit reçus depuis qu'il étoit parvenu à la royauté. On offrit le jour ſuivant des ſacrifices à Dieu. On ſacrifia en holocauſte (*b*) mille veaux, autant de moutons & d'agneaux. On y offrit auſſi des ſacrifices propitiatoires, on y employa pluſieurs milliers de victimes, & le Roi paſſa tout le jour en fête avec le peuple. Salomon fut ſacré de nouveau avec l'huile ſainte, & on le proclama Roi, & Sadoc, Grand-Prêtre de toute la Nation. Le jeune Roi fut conduit enſuite au palais, où on le fit monter ſur le thrône du Roi ſon pere, & depuis ce jour-là tout le monde lui obéit.

(*a*) Jahiel Gerſonite. 1. *Paralip. chap.* 29. ℣. 8. (*b*) 1. Paralip. *chap.* 29. ℣. 21.

CHAPITRE XV.

I. PEU de temps après, David attaqué d'une maladie cauſée par ſon grand âge, & ſentant que ſa derniére heure approchoit, fit appeller ſon fils & lui dit: » Je vais enfin » payer le tribut à la nature, & être réuni à mes ancêtres. » C'eſt un voyage que tout le monde doit faire. Ceux qui nous » ont précédé l'ont fait, & ceux qui nous ſuccéderont le » feront. Perſonne n'en eſt revenu pour s'inſtruire de ce qui » ſe fait dans cette vie: prêt à la quitter, je profite du peu de » temps que j'ai encore à en jouir, & vous réïtere les exhor- » tations que je vous ai déja faites. Soyez juſte envers vos ſu- » jets, & religieux envers Dieu, qui vous met ſur le thrône. » Obſervez les préceptes & les Loix qu'il nous a données par » le miniſtère de Moïſe: que la faveur, la flatterie, la paſ- » ſion, ou quelque autre mauvais ſentiment ne vous les faſſe » jamais négliger. Vous perdrez la grace de Dieu, ſi vous » tranſgreſſez ſes commandemens, & vous écarterez de vous » les ſoins de ſa divine providence. Si vous vous conduiſez » comme vous devez, je vous y exhorte beaucoup, vous con- » ſerverez le royaume dans notre maiſon: nulle autre famille » ne régnera ſur notre Nation, & elle n'aura jamais de Rois » que de nos deſcendans. Souvenez-vous des crimes qu'a com- » mis le Général Joab; qu'il a tué, par une criminelle jalouſie, » deux grands Généraux & deux hommes de bien, Abner fils » de Ner, & Amaſa fils de Jetrha. Vous vengerez leur mort, » ſi vous le jugez à propos. Si ſes crimes ſont demeurés impunis » juſqu'à préſent, c'eſt qu'il étoit plus puiſſant que moi. Je » vous recommande les enfans de Berzellaï de Galaad. Vous » m'obligerez d'en prendre ſoin, & d'avoir beaucoup de con- » ſidération pour eux. Ce ne ſeront point des bienfaits dont » nous les préviendront, ce ne ſera que nous acquiter du re- » tour que nous devons à leur pere pour les ſervices que j'en » ai reçus dans le temps de ma diſgrace. Séméï, fils de Gera, » de la Tribu de Benjamin, m'inſulta inſolemment, lorſque » je m'enfuyois aux Camps; mais étant venu au-devant de moi » juſqu'au Jourdain, je lui donnai parole qu'il ne lui ſeroit fait » aucun mal. C'eſt à vous à le punir, ſi vous en trouvez un ſujet » légitime.

II. David après avoir ainſi donné à ſon fils les inſtructions qu'il jugea néceſſaires, tant pour les affaires de ſon royaume en général, que pour ce qui regardoit ſes amis & ceux qu'il croyoit devoir être punis, mourut âgé de ſoixante-dix ans, dont il en avoit régné ſept & ſix mois en Hébron, ſur la Tribu de Juda, & trente-trois à Jeruſalem ſur toute la Nation. Prince véritablement religieux, & doué de toutes les qualités qui conviennent à un Roi chargé de faire le bonheur d'un grand peuple. Plus brave & plus vaillant que qui que ce fût, il étoit le premier à affronter les plus grands dangers dans les batailles qu'il donnoit pour ſes ſujets. Son exemple & ſon ardeur infatigable animoient ſes troupes, bien plus que ſon autorité. Prompt à trouver les meilleurs expédiens pour les affaires préſentes, il ne fut pas moins admirable par ſon adroite prévoyance pour ce qui regardoit l'avenir. Doux, modeſte, bienfaiſant pour les malheureux, plein d'humanité pour tous ſes ſujets, il aima & pratiqua toujours la juſtice. Elevé à la ſouveraine puiſſance, il n'abuſa jamais de ſon pouvoir que dans l'affaire d'Urie. Il laiſſa à ſa mort de plus grandes richeſſes que n'en n'avoit jamais laiſſé aucun Roi, non-ſeulement des Hébreux, mais encore des autres nations. An du monde 2990.

III. Le Roi ſon fils le fit enterrer à Jeruſalem avec beaucoup de magnificence. Car, non content de lui avoir rendu avec d'auguſtes cérémonies, tous les honneurs qu'on rend aux Rois après leur mort, il fit mettre de grandes richeſſes dans ſon tombeau (*a*). On en pourra juger par ce que je vais dire. Mille trois cents ans après ſa mort, Hircan, ſouverain-Pontife, fut aſſiégé dans Jeruſalem par Antiochus le Pieux, fils de Demetrius. Pour engager ce Prince à lever le ſiége & faire retirer ſes troupes, le Grand-Prêtre fut obligé de lui promettre de l'argent; mais n'en pouvant faire d'ailleurs, il fit ouvrir une des chambres du tombeau de David, & il en enleva trois mille talents, dont il donna la moitié à Antiochus, & l'engagea par-là à lever le ſiége, comme je l'ai rapporté ailleurs. Long-temps après, le Roi Hérode en fit ouvrir une autre chambre, dont il enleva beaucoup d'argent. Cependant ni ce Prince, ni le ſouverain Pontife, ne toucherent point aux urnes qui renfermoient les corps des Rois. Car on les avoit exprès enfoncées en terre, afin qu'aucun de ceux qui deſcendoient dans le mauſolée ne put les appercevoir. Mais c'eſt aſſez parler de ces choſes.

(*a*) Voyez Remarque V.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE SEPTIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

On n'a point de preuves qu'Oza fût Prêtre.

SCHOTANUS (*a*) traite de faux ce que Joſeph dit, qu'Oza n'étoit pas Prêtre. Comme ce Sçavant dit cela ſans preuve, on ne voit rien qui oblige de l'en croire plutôt que l'Hiſtorien Juif. Bochart, M. le Clerc, & preſque tous les Interprètes de l'Ecriture, croient qu'il étoit Lévite, & Joſeph l'a également cru. Si ceux de Bethſamès envoyerent l'Arche à Cariathiarim, ce fut ſans doute, parce qu'il y avoit dans cette ville un Prêtre ou un Lévite chez qui elle pouvoit être dépoſée avec reſpect. Il n'eſt pas croyable que les habitans de Cariathiarim l'aient dépoſée dans la maiſon d'une perſonne qui n'eût pû la regarder ni la toucher ſans tranſgreſſer la Loi, après le ſévère châtiment dont Dieu venoit de punir le manque de reſpect des Bethſamites. Outre que David, étoit trop religieux pour avoir voulu la faire conduire par d'autres que par ceux que Dieu avoit chargés de la porter lorſqu'on la changeroit de lieu. Le châtiment d'Oza l'ayant épouvanté, il la dépoſa chez Obededom, qui étoit certainement Lévite (*b*).

Joſeph croyoit que la cauſe de la mort d'Oza fut, qu'il avoit touché l'Arche quoiqu'il ne fût pas Prêtre; & dans ce ſentiment, il dit que ç'avoient été des Prêtres qui l'avoient miſe dans le char. L'Hiſtorien Juif a été ſuivi en cela par la plûpart des Interprètes de l'Ecriture. Ce que David dit au verſet douziéme* du quinziéme chapitre du premier Livre des Paralipoménes, ſemble être contraire à ce ſenti-

(*a*) Tom. 2. pag. 685. (*b*) 1. Paralip. *chap.* 15. ℣. 18. 21. & 24.

ment

ment, & donner lieu de croire que ce qui attira ce malheur à Oza, fut qu'il n'étoit pas purifié. Mais comme il ne l'étoit pas non plus, lorſque l'Arche déplaça de Cariathiarim, ſi ç'avoit été la cauſe de ſon malheur, Dieu eût-il attendu à l'en punir qu'elle fût près de l'aire de Nachou ?

Entre les différentes acceptions de] *kâdâsh*], il peut ſignifier reſpecter, honorer, vénérer, & on ne voit pas que David puiſſe lui donner un autre ſens dans cet endroit, lorſqu'il dit aux Chefs des Lévites, portez l'Arche du Seigneur Dieu d'Iſraël..... avec le reſpect qui lui eſt dû. De peur que comme le Seigneur nous frappa *la premiére fois que nous voulûmes la tranſporter*, parce qu'on manqua de reſpect, il ne nous arrive un ſemblable malheur. N'allez pas, auſſi peu reſpectueux qu'Oza, la toucher, de peur qu'il ne vous arrive le même malheur. Vous avez l'honneur de la porter, mais il ne vous eſt pas permis de la toucher.

Le Pere Calmet, & quelques autres Interprètes de l'Ecriture, prétendent que ce fut l'abſence des Prêtres, lorſqu'on tranſportoit l'Arche de Cariathiarim, qui fut cauſe de la mort d'Oza. Ils s'appuient ſur le verſet des Paralipoménes qu'on vient de citer. Il eſt vrai qu'on lit dans la Vulgate, *quia non eratis præſentes* : mais *præſentes* eſt une addition du Traducteur. Car l'Hébreu a ſeulement, *parce que ci-devant vous non*. Ces Sçavans déterminent ce ſens ſuſpendu en ajoûtant *préſens*. Mais il doit être déterminé relativement au verbe [*hith'kâddeshoû*], qui précede, non à une préſence, dont il n'eſt point parlé. C'eſt un avis que David donne aux Lévites, d'être plus reſpectueux qu'on n'avoit été la premiére fois que l'on avoit voulu tranſporter l'Arche, & de ne la pas toucher, de peur que le même malheur qui arriva alors à Oza ne leur arrivât. Auſſi il n'y a pas d'apparence, qu'ayant aſſemblé ce qu'il y avoit de plus diſtingué en Iſraël (*a*), pour cette auguſte cérémonie, il ne s'y ſoit trouvé ni Prêtres ni Lévites. Et quand aucun des Miniſtres ſacrés ne s'y fût rendu, Oza eût-il été coupable de leur abſence ? C'eût été au contraire un mérite pour lui, que, tous ceux de ſon ordre s'en abſentant, il s'y fût trouvé, & Dieu, ſouverainement juſte, n'eût pas pû le punir d'une faute que d'autres commettoient.

(*a*) *Congregavit..... David omnes electos ex Iſrael triginta millia.* 2. Rois, chap. 6. ℣. 1.

(*b*) P. Calmet, 1. *Rois, chap.* 14 ℣. 47.

REMARQUE II.

Reproches qu'on fait à Joſeph, ſur quelques traits du récit qu'il fait des guerres que David eut contre les Ammonites & les Syriens.

ON accuſe (*b*) Joſeph de s'être » lourdement trompé, en » mettant la Syrie de Soba (*c*) dans » la Sophene au-delà de l'Euphrate, » dans la Méſopotamie. « Mais l'endroit où l'on renvoie pour juſtifier l'accuſation, eſt une preuve de ſon peu de fondement. Adaréſer, à la vérité, étoit, ſelon Joſeph, Roi de

Cellar. Ant. Geogr. *liv.* 3. *ch.* 12. *p.* 459.

(*c*) C'eſt Soba de Syrie, & non Syrie de Soba. Soba étoit en Syrie, non Syrie en Soba.

Sophene, mais il ne dit pas un mot de la poſition de ce pays. Il y avoit une Sophene au-delà de l'Euphrate ; il ne dit pas que ce fût celle où régnoit ce Prince ; & en plaçant vers l'Euphrate le lieu de la bataille que lui donna David, il inſinue que les Etats d'Adaréſer étoient en-deçà de ce fleuve.

A la rigueur il eût dû dire, qu'Adaréſer régnoit dans la Tſobene. L'Ecriture appelle le pays dont il étoit Roi [*tsôbâh*], mais il fait ſouvent des changemens aux noms propres de la langue Hébraïque, pour en rendre la prononciation plus douce & la rapprocher de celle de la Grecque, & il a cru en devoir avertir ſes Lecteurs : » Avant » que de continuer, je veux dire » une choſe que les Grecs ignorent » ſans doute. C'eſt qu'on a rendu *en* » *quelque ſorte* Grecs les noms *pro-* » *pres de la langue Hebraïque*, pour » faire plaiſir aux Lecteurs. « Dans cette vue, il a pû faire Adaréſer Roi de Sophene, au lieu de Tſobene ; mais quelle conſéquence y a-t-il ? Donc il s'eſt » lourdement trompé, » en mettant la Syrie de Soba dans » la Sophene au-delà de l'Euprate, » dans la Méſopotomie ? « Si le ſçavant Interprète s'étoit donné la peine de conſulter ce que Joſeph dit, numero ſix du chapitre ſept des Antiquités Juives, il eût trouvé la preuve du peu de fondement de ſon reproche, & la confirmation de ce qu'on vient de dire. » Adar ne ſe croyant » pas en ſûreté en Idumée, ſe refu- » gia en Syrie, où s'étant uni avec » un nommé *Razare*, qui s'étoit » révolté contre ſon maître, Adra- » zar, Roi de Sophene, & qui ra- » vageoit le pays, il ſe ſaiſit de cette » partie de la Syrie.

Un ſecond reproche, que font deux autres Sçavans (*a*) à Joſeph, eſt d'avoir pris ſur la fin de ce Chapitre, le nom d'un pays pour celui d'un Roi. Le reproche eſt juſte, ſi ſon texte eſt pur. Mais on pourroit ſoupçonner Χαλαμαν d'être une fourrure que la négligence ou la précipitation de ſes Copiſtes y a introduite. Car on ne voit pas quelle raiſon il auroit pû avoir, de donner un nom au Roi des Syriens d'au-delà de l'Euphrate, tandis que l'Hébreu & les Septante ne lui en donnent point. Il eût pû faire cette mépriſe, ſi [*bkéʿlam*] eût été avant Aram, mais il en eſt ſéparé par quatre mots : & comment ſeroit-il allé le prendre dans cet éloignement pour le mettre devant Aram, & en faire une Roi des Syriens ? Car on ſuppoſe avec beaucoup de vrai-ſemblance, ce ſemble, que Calman eſt Chalam, mais défiguré par la négligence des Copiſtes. L'ancien Interprète n'avoit pas dans ſon Exemplaire Calaman. C'eſt une préſomption aſſez forte que Joſeph n'avoit pas donné ce nom au Roi des Syriens d'au-delà de l'Euphrate. Mais cette conjecture demande une ſuppoſition : que τὸν Χαλαμαν ci-après, eſt un intrus, & que Joſeph avoit ſeulement dit, que le Général Sobac étoit mort de ſes bleſſures, dans la bataille que David avoit gagnée. Son ancien Interprète liſoit Chalda au lieu de Calamas. C'eſt une preuve qu'il peut y avoir quelque dérangement dans ſon texte, mais ce n'en eſt pas une qu'il n'ait pas fait la faute qu'on lui reproche. Quoiqu'il n'ait pas compoſé ſes Antiquités Juives ſur les Septante, comme quelques Sçavans le prétendent, il n'a pû ſe diſpenſer de les conſulter ſouvent, pour s'aſſurer

(*a*) Schoranus, & M. le Clerc.

du ſens de ſon original. Comme ces Interprètes l'ont aſſez bien rendu en cet endroit, la faute qu'on lui reproche eſt plus grande, s'il en eſt coupable, mais elle eſt moins croyable.

REMARQUE III.

Correction de l'endroit où Joſeph parle du poſte qu'occupoient les plus âgés des enfans de David.

MONSIEUR d'Andilly a aſſez bien rendu le ſens de Joſeph (*a*). Je ne crois pas cependant que ce ſoit ſa penſée. Les Rois peuvent mettre les Princes leurs enfans dans les premiers corps de leurs troupes pour les former, mais c'eſt tandis qu'ils ſont jeunes. Car quand ils ont atteint un certain âge, ils les en retirent, ou s'ils les y laiſſent, c'eſt pour leur en donner le commandement. Après avoir dit que David fit Banaïa Capitaine de ſes Gardes, ajoûter que les plus âgés des Princes ſes enfans étoient ſes Gardes, c'eſt prêter à un Prince ſi ſage, un arrangement très-déplacé. Il ne convient pas que les enfans des Rois, qui ont atteint un certain âge, ſoient dans un poſte qui les mette dans l'obéiſſance d'un des ſujets de leur pere (*b*). Ils ne doivent alors obéir qu'au Roi. On a peine à croire que Joſeph ait pû penſer le contraire, ſur-tout ne trouvant rien dans l'Ecriture qui ait pû lui faire naître un ſentiment ſi peu judicieux. Ainſi, quoique pour le lui épargner, je ſois contraint de faire un changement aſſez conſidérable, ſes Copiſtes ont fait de ſi groſſes fautes & en ſi grand nombre, qu'il eſt ſouvent impoſſible de les corriger autrement. Je conjecture donc qu'il avoit dit : Βαναια δε τον Ιωδε τον των σωματο φυλακων αρχειν παρεδιδουν; [οι (*c*) δε Χιλεθι και Φελεθι] περι το σωμα εις την τυτε φυλακην ησαν και οι πρεσβυτεροι παιδες αυτου. Da» vid fit Banaïa Capitaine de ſes » Gardes : c'étoient les régimens » Cheleti & Pheleti, & ſes enfans » étoient Princes. « Princes du palais αυλαρχαι, comme l'ont fort bien rendu les Septante. Car cette expreſſion ne ſignifie pas Colonels de l'infanterie, comme l'a cru (*d*) un Sçavant. L'Auteur des Paralipomènes dit qu'ils étoient les premiers après le Roi. C'eſt le même ſens qu'y ont vû les Septante, quoique la manière dont ils l'ont préſenté ne ſoit pas tout à fait la même.

Ce qui a pû tromper Joſeph, & le faire traduire *cohanim* par πρεσβυτεροι, c'eſt probablement qu'il a cru que ces deux mots ſe répondoient, & que comme le premier ne ſignifioit pas ſeulement Prêtres, mais perſonnes conſtituées en dignité, le ſecond avoit également cette ſignification. Il a pû donner d'autant plus facilement dans cette mépriſe, qu'il paroît, par quelques paſſages de Philon, qu'il avoit ce double ſens

(*a*) » Pour Capitaine de ſes Gardes, » entre leſquels étoient les plus âgés de » ſes propres fils, Banaïa.

(*b*) Joſeph dit dans le ſixiéme livre des *Antiquités Juives*, ch. 7. n. 4. non que Saül fit ſes enfans Gardes du corps, mais qu'il choiſit les plus grands & les plus beaux de ſes ſujets pour leur confier la garde de ſon corps.

(*c*) On conjecture que les mots renfermés entre les deux crochets, ont été omis par les Copiſtes.

(*d*) Mémoires de Trévoux, pag. 2169. ann. 1709.

chez les Juifs Helléniſtes. » Celui qui » ne fait point d'injuſtice n'eſt point » condamné, mais la plus honora- » ble récompenſe de ceux qui font » bien, c'eſt d'avoir le bonheur de » plaire à Dieu. (*a*) « Το μεν πρεσβυτικον αξιωμα κατορθωσει πρυτανεις, το ευαρεστον. Mais cela n'eſt point ſi particulier aux Juifs Helléniſtes, qu'il n'y en ait quelques exemples dans les Auteurs profanes. Comme on trouve dans les lexiques les plus communs, que πρεσβεις ſignifie quelquefois *principes*, *reges*, je ne m'y arrête pas. Je me contente de rapporter un endroit de Plutarque. » Comme Lucrece étoit plus » âgé que Valerius Publicola, celui- » ci lui céda les faiſceaux (*b*), & » on a continué juſqu'à nos jours » à faire cet honneur au plus âgé » des Conſuls. « Και τουτο διαμενει εις το νυν πρεσβειον απ' εκεινου τοις γεραιτεροις φυλαττομενον.

REMARQUE IV.

Du poids des cheveux d'Abſalom.

CE que Joſeph dit des cheveux d'Abſalom paroît exceſſif. Comme l'excès eſt frappant, les Interprètes ſe ſont fait un devoir de le lever, & de réduire ce poids énorme à quelque choſe de vraiſemblable. Les uns ont cru qu'il y avoit erreur dans les chiffres, & que les Copiſtes avoient écrit un *Reſch* pour un *Daleth*. Mais ſi les cheveux d'Abſalom n'avoient peſé que quatre ſicles, il n'y eût rien eu dans ce poids qui eût mérité d'être remarqué.

M. le Pelletier prétend (*c*) que le poids dont parle l'Ecriture, eſt le poids de Babylone, qui étoit plus foible de deux tiers que celui de Jeruſalem. Ainſi, les vingt ſicles que peſoient les cheveux d'Abſalom, n'en faiſoient de ceux des Juifs qu'un peu plus de ſoixante-ſix, c'eſt-à-dire, environ deux livres de notre poids. Il ajoûte, que ce qu'on en coupoit, ne peſoit pas tant. Mais que jugeant de ce qui reſtoit par ce qu'on en ôtoit, le tout pouvoit les peſer. Deux difficultés ſe préſentent naturellement contre ce ſyſtême; la premiére, en s'en tenant à la lettre de l'Ecriture ſainte, ce n'eſt point de tous les cheveux d'Abſalom dont elle parle, mais de ceux ſeulement qu'on ôtoit lorſqu'on les lui faiſoit. La ſeconde difficulté eſt priſe de ce que ce Sçavant ſoûtient que celui qui revit les livres de l'Ecriture, après le retour de la captivité, changea les chiffres dont l'Ecrivain ſacré s'étoit ſervi pour marquer le poids des cheveux d'Abſalom, & leur en ſubſtitua d'autres, pour le marquer ſelon la valeur du ſicle Babylonien, qui étoit d'un tiers plus foible que celui des Juifs (*d*). Le motif de ce changement fut que les Juifs, qui revenoient de Babylone, avoient oublié la valeur de leur ancien ſicle. Mais pourquoi ces vieillards, qui

(*a*) *De nomin. mutat.* pag. 1051. *d. e.*
(*b*) Vie de Public. *pag.* 188.
(*c*) Mém. de Trévoux. 1702 *p.* 175.
(*d*) Le ſicle des Juifs peſoit une demi-once à peu près de notre poids. En ſuppoſant celui de Babylone de deux tiers plus foible, il répondoit à peu près à ſoixante-ſix de nos onces. On croit, ſur le témoignage de quelques perruquiers, qu'il y a des femmes dont les cheveux peſent juſqu'à trente-deux onces.

ſe ſouvenoient bien d'avoir vû le premier temple, euſſent-ils oublié le premier ſicle? Il eſt difficile de croire qu'ils n'en portèrent pas quelques-uns à Babylone. Quelque recherche que faſſe le ſoldat victorieux, l'induſtrie du priſonnier ſouſtrait toujours quelque choſe à ſon avarice. Il put même s'en conſerver quelques-uns juſqu'à leur retour en Judée. Ainſi il n'eſt point vraiſemblable qu'ils aient oublié la valeur & le poids d'une monnoie dont ils conſervoient quelques piéces, & qui avoit peut-être même quelque cours parmi eux; mais quand ils l'euſſent oublié, eût-il été ſi difficile de le leur apprendre? Eût-il fallu pour cela altérer en quelque ſorte le texte de l'Ecriture?

Il ne s'agit point, ſelon le ſçavant Anonyme qui fit inſérer en 1703. une lettre dans les Mémoires de Trévoux, du poids des cheveux d'Abſalom, mais de leur prix. Meſſieurs Bochart, le Clerc & le R. P. Lamy, ont connu ce ſentiment & l'ont rejetté; ce ſeroit cependant celui pour lequel je me ſentirois le plus porté. M. le Pelletier objecte, qu'un Prince comme Abſalom ne vendoit pas ſes cheveux. On n'a garde de le penſer, & de croire que l'Ecriture le diſe; on conjecture ſeulement que ſon ſens eſt, que, ſi ſes cheveux euſſent été vendus, ils euſſent bien valu deux cents ſicles. Cette conjecture fait une ſuppoſition ſemblable à celle que fait M. Le Pelletier, à cette différence près que le ſçavant Anonyme dit, *ſi on eût vendu*, & M. le Pelletier, *ſi on eût peſé* (*a*). On n'a point de preuves que les perruques ou quelque choſe de ſemblable fuſſent en uſage chez les juifs du temps d'Abſalom; on en convient, mais l'uſage en pouvoit être chez les peuples voiſins, les Syriens, les Egyptiens & les Aſſyriens. Xénophon rapporte que Cyrus fut ſurpris, de voir Aſtyagès avoir des cheveux poſtiches (*b*). Elien parle d'une femme qui jouoit de la trompette, & avoit une chevelure poſtiche (*c*). Saint Pierre défend aux femmes de donner à leurs cheveux certains ornemens qui les faiſoient paroître au dehors (*d*). L'Apôtre ne dit pas que celles qui n'en n'avoient point, ou qui en avoient d'une vilaine couleur, s'en procuraſſent de poſtiches, mais il eſt bien naturel de le conjecturer. Quand la nature nous a refuſé des agrémens qu'elle a accordés à d'autres, & qui les font eſtimer, nous ne manquons pas de tâcher de les ſuppléer par l'art.

Quoique ce ſyſtême ait beaucoup de vrai-ſemblance, je ne balance cependant pas à lui préférer le ſentiment du ſçavant Auteur de l'Eſſai ſur les monnoies. J'ai toujours été convaincu, que quelques efforts qu'on faſſe, on n'aura jamais une connoiſſance exacte & préciſe des poids & des meſures des anciens. L'aveu de notre ignorance ne peut être que glorieux à une perſonne du

(*a*) C'eſt ainſi qu'on eſt obligé d'expliquer ce que l'Ecriture dit de la couronne du Roi de Ammonites. Car ſi on l'entend de ſon poids, elle auroit peſé plus de quatre vingts livres. Quel eſt le Prince qui voudroit, qui pourroit en porter une de ce poids-là? 2. *Rois*, *chap.* 12. ℣. 30.

(*b*) Κομᾶς προσθετους. Cyroped. au commencement.

(*c*) Περι θριξι ..... κομων. Hiſt. Var. liv. 1. chap. 26.

(*d*) 1. Petri, *chap.* 3. ℣. 3.

mérite de M. de Saint-Maure (*a*), & il eſt infiniment plus utile au progrès des ſciences, que ces annonces faſtueuſes de nouvelles découvertes, qui n'ont ſouvent de réalité que dans la préſomption de leurs Auteurs. Pour faire connoître ce que ce Sçavant penſe ſur cette matiére, je ne puis mieux faire que d'emprunter l'extrait qu'ont donné les Journaux de Trévoux de ſon Eſſai ſur les monnoies. Les mots de » *denier*, de » *ſeſterce*, de *talent* de *drachme* & » de *ſicle*, pourroient bien avoir eu » autrefois pluſieurs ſignifications, » comme ceux de *denier*, de *livre*, » d'*écu*, de *louis*, de *grain*, en ont » pluſieurs parmi nous.

Il faut rabattre infiniment de l'eſtimation qu'on fait du talent, dont, ſi on le prend pour » valeur numé- » raire, comme il eſt ſouvent pris, » il n'eſt pas plus poſſible de fixer » le poids pour tous les temps, que » de fixer celui de notre livre, de » notre ſol & de notre denier. Si » on ne ſe met dans ce point de » vuë, on trouvera que l'or & l'ar- » gent ſe ſont autrefois prodigués » comme la choſe la plus vile, & » on ſera obligé d'admettre des faits » qui n'ont aucune vrai-ſemblance. » Eſtimant, comme M. Rollin a » fait après quelques autres, le talent » Attique trois mille livres de Fran- » ce; Philippe, Roi de Macédoine, » Prince très-politique, & dont le » royaume n'étoit pas riche alors, » aura acheté treize mille écus un » cheval, que les Souverains les plus » opulents n'acheteroient point au- » jourd'hui un pareil prix; la dé- » penſe du tombeau d'Epheſtion, » ſous Alexandre, aura monté à » trente-ſix millions; Harpalus, » Gouverneur de Babylone pour » Alexandre, auroit eu une coupe » d'or peſant douze cents livres, il » auroit fallu une machine pour la » remuer. On ramaſſeroit aiſément » cent autres traits auſſi incroya- » bles. N'eſt-il pas plus naturel, de » croire que les treize talens payés » pour Bucéphale, étoient treize » piéces d'une certaine valeur, qui » n'étoit rien moins qu'exceſſif, & » tout le reſte à proportion.

Ce qui a trompé les Ecrivains qui ont travaillé ſur les anciennes monnoies, & ce qui trompe encore tous les jours les Traducteurs d'anciens Auteurs, c'eſt qu'ils ont pris *mille auri pondo* ou *argenti*, pour mille livres peſant d'or ou d'argent, au lieu de le prendre pour une certaine portion de la livre numéraire. De cette manière, la couronne du Roi des Ammonites, qui peſoit un talent d'or, ne ſera plus un fait incroyable, ni les cheveux d'Abſalom, qui peſoient deux cents ſicles, poids de Roi, ne ſeront plus la croix des Critiques; & on ſe bornera à dire, que l'un & l'autre étoient d'un poids extraordinaire, mais qu'il eſt impoſſible de le déterminer, par l'ignorance où nous ſommes des différentes variations de ſens que peuvent avoir reçu chez les Anciens, les termes de *ſicle* & de *talent*; comme ceux de livre, de denier & d'écus, n'ont pas toujours ſignifié le même poids ni la même valeur parmi nous.

(*a*) Memoir. de Trévoux. &c. 1746. pag. 1574. *Extrait de l'Eſſai ſur les monnoies* &c. *Paris*, 1746. 4°. (par M. du Pré de S. Maure.)

REMARQUE V.

Des richeſſes que Salomon fit mettre dans le Tombeau de David.

PLUSIEURS Sçavans (*a*) traitent de fable ce que Joſeph raconte des richeſſes immenſes que Salomon fit enfermer dans le tombeau de ſon pere, & des tréſors qu'en enleverent le Grand-Prêtre Hircan & le Roi Hérode. Mais il faut diſtinguer le fait en lui-même, d'avec les circonſtances dont il a plû à Joſeph de l'orner. Elles peuvent être fauſſes, & ſi Salomon fit mettre de l'or & autres choſes précieuſes dans le tombeau de ſon pere, il n'eſt pas croyable qu'il y en fit renfermer la quantité immenſe qu'il dit. Ce Prince ſe préparoit à élever un Temple à Dieu, comme ſon pere le lui avoit ordonné. Un ouvrage qui devoit être ſi grand, ſi ſomptueux, ſi magnifique, ne pouvoit s'exécuter qu'il n'en coûtât des ſommes immenſes. Quelques réſerves qu'eût fait David, quelques préſens qu'euſſent offert les Chefs de la Nation & le peuple; quelques ſommes enfin que Salomon eût pû fournir de ſon tréſor, il n'étoit pas de la prudence de renfermer de ſi grandes richeſſes dans le tombeau de David, où elles ne pouvoient ſervir de rien, juſqu'à ce que le Temple fût bâti, dans la crainte que les fonds manquaſſent pour exécuter un ſi grand ouvrage. Les corps morts étoient immondes chez les Juifs; mais leur impureté légale n'empêchoit pas qu'on ne leur fit des obſéques magnifiques, qu'on ne leur érigeât de riches tombeaux, & que les ſaintes femmes n'achetaſſent des aromates pour embaumer le corps de Jeſus-Chriſt. M. le Clerc, qui fait cette objection (*b*), concevoit-il que de mettre de l'or & de l'argent dans le tombeau d'un mort produiſît une plus grande impureté que de l'embaumer?

Joſeph a vrai-ſemblablement exagéré les richeſſes que Salomon fit mettre dans le tombeau de ſon pere, & les ſommes qu'en tirerent le Grand-Prêtre Hircan & le Roi Hérode. L'envie de faire croire aux Grecs que les Rois de ſa nation avoient été autrefois très-riches, & extrêmement puiſſants, a pû l'y engager; mais on ne voit pas par quel motif il eût pû dire que le Grand-Prêtre Hircan & le Roi Hérode avoient enlevé de grandes richeſſes de ce tombeau, s'il n'eût trouvé le premier dans quelque Auteur qui n'eſt pas venu juſqu'à nous, & s'il n'eût appris le ſecond de quelques perſonnes qui avoient vécu ſous Hérode. Il convient que Nicolas de Damas, qui rapporte que ce Prince fit faire de grands embelliſſemens au tombeau du Roi David, ne dit point qu'il y ſoit deſcendu; mais il prétend que ſon ſilence vient de ce qu'il regardoit cette action comme indigne d'un Roi; que c'étoit ainſi qu'il avoit ſupprimé, dans l'hiſtoire qu'il avoit compoſée de ce Prince, tout ce qui ne lui faiſoit pas honneur. Si

(*a*) Sanctius, ſur le chapitre trois du troiſiéme livre des Rois, & ſur le chapitre deux des Actes des Apôtres. Salien, Annal. 3021. Titin. M. le Clerc. Leydekker, tom. 1. p. 442. Le P. Calmet, 3. liv. Rois, chap. 3.

(*b*) Comment. 3. Rois, chap. 2. ℣. 10.

ce fait n'avoit pas été certain, s'il n'avoit pas été reconnu véritable par toute la Nation, ce ne ſeroit pas aſſez de dire que Joſeph étoit bien hardi de l'avancer & de le ſoûtenir, il faudroit lui ſuppoſer autant de témérité que d'imprudence.

Qu'il ſe ſoit trompé ſur le temps qu'il dit s'être écoulé depuis la mort de David juſqu'à la grande Sacrificature d'Hircan, cela ne conclut rien contre la vérité du fait. Combien d'Hiſtoriens ſe ſont trompés dans les circonſtances & dans les dattes des faits qu'ils racontent, ſans qu'on rejette pour cela les évenemens en eux-mêmes comme fabuleux? Joſeph, objecte-t-on, avoit tiré ce fait du quatriéme livre des Machabées. Quand ce ſeroit la ſource où il a puiſé, ſi ce livre n'eſt pas canonique, s'il s'y trouve quelques fables, & de fréquentes erreurs, l'Auteur le moins exact ne dit pas toujours des fauſſetés (*a*). Mais quelle preuve a-t-on que Joſeph ait pris dans cet Auteur ce qu'il dit ici du tombeau de David? Une preuve qu'il ne l'a pas fait, c'eſt que cet Auteur dit que ce fut le tréſor qui avoit appartenu à quelques-uns des deſcendans de David, qu'Hircan ouvrit; & Joſeph aſſure que ce fut le tombeau de ce Prince que le Grand-Sacrificateur fit ouvrir. M. Baſnage (*b*) ne s'eſt point laiſſé aller au torrent; il rapporte le fait que raconte Joſeph comme véritable.

(*a*) Le P. Calmet. (*b*) Annal. Polit. Eccleſ.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE HUITIÉME.

CHAPITRE I.

I. OUS avons parlé dans le Livre précedent du Roi David, de ſes grandes actions, des avantages qu'il procura à ſes ſujets, des guerres qu'il eut à ſoûtenir, des victoires qu'il remporta, & de la manière dont il mourut dans un grand âge. Son fils Salomon, qu'il avoit déclaré Roi de ſon vivant, quoique fort jeune, lui ſuccéda. Le jour qu'il prit poſſeſſion du thrône, le peuple fit de grandes acclamations, comme il ne manque jamais de faire au nouvel avénement d'un Roi à la couronne. Il fit des vœux pour qu'il réuſsît dans toutes ſes entrepriſes, qu'il régnât longues années, & que ſon régne fût également heureux & glorieux.

II. Adonias, qui pendant la vie du Roi avoit voulu monter ſur le thrône, fut trouver après ſa mort Bethſabée, mere de Salomon. Après qu'il lui eut rendu ſes devoirs avec de grandes marques d'amitié & de reſpect, la Reine lui demanda, ſi le motif de ſa viſite étoit quelque ſervice qu'elle pût lui rendre; & l'aſſura qu'il pouvoit le lui déclarer avec confiance, diſpoſée qu'elle étoit à l'obliger. » Vous ſçavez, répondit Adonias, que » mon âge, & le choix du peuple, devoient m'aſſurer la cou» ronne : Dieu l'a miſe ſur la tête du Roi votre fils : je me

Adonias prie Bethſabée de lui obtenir la permiſſion d'épouſer Abiſag. 3. *Rois, ch.* 2.

» ſoumets à ſa volonté. Je ſuis content de mon état, & je me » ferai toujours un devoir de lui obéir. Mais rendez-moi, » ajoûta-t-il, un ſervice auprès de lui ; qu'il me permette » d'épouſer Abiſag, qui couchoit avec le feu Roi. Il l'a laiſſée » vierge, ſon grand âge ne lui permettant pas d'en uſer au- » trement.

Bethſabée demande Abiſag à Salomon pour Adonias.

La Reine promit de s'y employer avec affection, & lui fit eſpérer qu'elle lui procureroit cet établiſſement, tant parce que le Roi ſe feroit un plaiſir de le ſatisfaire, que parce qu'elle le lui demanderoit avec beaucoup d'inſtances. Adonias conçut ſur ces promeſſes d'heureuſes eſpérances, & prit congé de la Reine, qui fut ſur le champ trouver le Roi ſon fils, pour lui parler de ce dont Adonias l'avoit priée. Le Roi s'avança auſſitôt qu'il l'apperçut, l'embraſſa, & la conduiſit dans l'appartement où étoit ſon thrône. Il s'y aſſit, & ordonna qu'on en plaçât un à ſa droite pour y aſſeoir la Reine, qui lui dit lorſqu'elle fut aſſiſe: » J'ai une grace, mon fils, à vous demander, accor- » dez-la-moi : qu'un refus ne me jette pas dans la triſteſſe & » dans l'affliction. « Le Roi lui répondit qu'elle pouvoit ordonner, & qu'il n'y avoit rien qu'il ne ſe fît un agréable devoir de lui accorder. Il ſe plaignit enſuite obligeamment de ce qu'elle s'exprimoit comme ſi elle eût eu lieu d'appréhender un refus, & qu'elle n'eût pas dû être aſſurée d'obtenir tout ce qu'elle lui demanderoit. Alors la Reine le pria de permettre à Adonias d'épouſer Abiſag.

III. Le Roi ſe trouva offenſé de cette demande : il renvoya la Reine, en lui diſant qu'il étoit ſurpris qu'elle ne l'exhortât pas auſſi à céder la couronne à Adonias, comme à ſon aîné ; que ce Prince demandant Abiſag pour épouſe, portoit ſes vuës plus loin, appuyé ſur-tout comme il l'étoit du Général Joab & du Grand-Prêtre Abiathar. Il manda enſuite Banaïas, Capitaine de ſes Gardes, pour lui commander d'aller tuer Adonias (*a*) ; & ayant fait venir le Grand-Prêtre Abiathar, il lui dit : » Les grands ſervices que vous avez rendus au Roi mon

Salomon fait mourir Adonias & Joab.

(*a*) Les Auteurs de l'Hiſtoire Univerſelle du monde * diſent, après M. le Clerc, que c'étoit un grand crime, égal à celui de haute trahiſon, d'épouſer la veuve d'un Roi. Le verſet vingt-quatre du ſecond chapitre du troiſiéme livre des Rois, que citent ces Sçavans en faveur de leur ſentiment, ne le prouve certainement point. Abiſag n'étoit point veuve de David, elle n'étoit pas même ſa concubine. Car il l'avoit laiſſée vierge en mourant. Et quand on voudroit la regar-

* *Tom. 3. pag. 25.*

» pere, & l'Arche que vous avez portée devant lui, vous ſau-
» vent la vie. Pour vous punir de vous être attaché à Adonias,
» & d'être entré dans ſon parti, je me contente de vous
» commander de ſortir de Jeruſalem, de ne vous préſenter
» jamais devant moi, de vous retirer dans votre pays, ſur vos
» terres, & de n'en ſortir de votre vie. Après une telle faute,
» vous ne méritez pas d'exercer jamais le ſaint miniſtere (*a*).

Ce fut ainſi que la grande Sacrificature ſortit de la famille d'Ithamar, comme Dieu l'avoit prédit au Grand-Prêtre Héli, aïeul d'Abiathar, & qu'elle rentra dans celle de Phinées, en la perſonne de Sadoc. Je vais indiquer les noms de ceux de la famille de Phinées, qui vécurent en perſonnes privées, pendant que la ſouveraine Sacrificature fut dans celle d'Ithamar. Bockius, fils de Joſeph (*b*) Grand-Prêtre, fut pere de Joatame: Joatame le fut de Maraiote: Arophée, qui ſuccéda à ſon pere Maraiote, eut Achitob, dont le fils, Sadoc, fut le premier Grand-Prêtre de ſa famille, ſous le régne de David.

IV. La mort d'Adonias fit tout craindre à Joab, car il avoit été plus attaché à ce Prince qu'à Salomon. Préſumant avec raiſon, que cet attachement le mettoit dans un grand danger, & la piété du Roi lui faiſant croire qu'il ſeroit en ſûreté au pied des autels, il s'y refugia. Salomon en fut informé, & il en comprit facilement le motif. Il commanda à Banaïas de l'aller tirer de cet aſyle, & de l'amener rendre compte de ſa conduite devant des Juges. Mais Joab refuſa de quitter l'autel, & déclara qu'il aimoit mieux mourir dans ce ſaint lieu qu'en tout

der comme ſa concubine, Isboſeth reprocha à la vérité à Abner d'avoir eu commerce avec une des concubines du Roi ſon pere, mais il ne lui en fit pas un crime de haute trahiſon.

Si c'en avoit été un, Adonias eût-il oſé demander permiſſion d'épouſer Abiſag? & la Reine eût-elle voulu ſe charger de prier le Roi ſon fils de permettre à Adonias de commettre un crime de trahiſon au premier chef? Comme l'entrepriſe qu'il avoit faite pour monter ſur le thrône l'avoit rendu ſuſpect à Salomon, il crut qu'il ne demandoit Abiſag que pour mieux lier la partie & lui enlever la couronne. Voilà vrai-ſemblablement le motif qu'avoit Salomon de faire mourir ſon frere.

(*a*) Je voudrois lire δίκαιος au lieu de δικαίως, & mettre deux points devant ἀμαρτὼν, & une virgule après. » Après » avoir fait cette faute, vous n'êtes pas » digne de conſerver votre dignité.

(*b*) Selden, Samuel Petit, & Hudſon, ont regardé *Joſeph* comme une faute de Copiſtes. Sans rejetter la correction de M. Hudſon, on peut conjecturer que Joſeph avoit écrit Ἀβιὸν que les Septante font pere de Bocchi, pere d'Ozi. Car un Copiſte précipité a pû écrire Ἰωσὴφ, pour Ἀβιὸν, & oublier Ὀζὶ ſon fils. Mais ce n'eſt pas le ſeul dérangement qu'il y a ici. L'Ecriture n'en paroît pas exempte; car il y a une grande différence entre l'Hébreu, les Septante & la Vulgate. *Voyez* la Note *b*.

autre. Banaïas ayant rapporté à Salomon cette réponſe de Joab, ce Prince lui ordonna d'aller lui couper la tête en cet endroit, puiſqu'il n'en vouloit point ſortir, & de le punir ainſi d'avoir aſſaſſiné deux Généraux d'armée, qui n'étoient coupables d'aucun crime. Le Roi joignit à cet ordre celui d'enterrer ſon corps, afin que ſes fautes ne déshonoraſſent pas ſa famille, & que le Roi ſon pere & lui fuſſent innocents de ſa mort (*a*). Lorſque Banaïas eut exécuté ſes ordres, Salomon le fit Général de ſes troupes, & déclara Sadoc ſeul Grand-Prêtre à la place d'Abiathar qu'il venoit de dépoſer.

V. Ce Prince ordonna à Séméï de ſe bâtir une maiſon à Jeruſalem, d'y établir ſa demeure, de ne s'éloigner jamais de ſa préſence, & de ne point paſſer le torrent de Cédron. Outre la peine de mort que le Roi attacha à l'infraction de ces ordres, Salomon obligea Séméï de lui promettre avec ſerment qu'il ſeroit fidèle à les exécuter. Séméï reçut avec actions de graces les ordres que le Roi lui donna, jura de les obſerver, & quitta en effet ſon pays pour demeurer à Jeruſalem. Mais ayant appris au bout de trois ans, que deux de ſes eſclaves qui s'étoient enfuis étoient à Geth, il y alla pour les reprendre. Il les ramena avec lui à Jeruſalem; le Roi le ſçut, & irrité de ce qu'il étoit contrevenu à ſes ordres, & ſur-tout de ce qu'il avoit violé ſon ſerment, il le fit venir & lui dit: » N'aviez-vous pas juré, » que vous ne vous éloigneriez point de ma préſence, & que » vous ne ſortiriez jamais de Jeruſalem pour aller dans une » autre ville? Vous porterez, méchant que vous êtes, la peine » de votre parjure, & de l'inſulte que vous fites au Roi mon » pere dans le temps de ſa diſgrace: votre ſupplice vous ap-
Punition de Séméï. » prendra que le délai du châtiment ne procure aucun avan- » tage au criminel qui l'a mérité, & que la ſécurité dans la- » quelle l'impunité l'a fait vivre, ne ſert qu'à le lui rendre plus

(*a*) Si M. d'Andilly entendoit ce que Joſeph dit ici, il l'a exprimé d'une manière aſſez obſcure & embarraſſée. Le nouvel Editeur fait ordonner par Salomon qu'on enterre le corps de Joab, afin que ſes crimes retombent à jamais ſur ſes deſcendans, *ut ejus peccata in poſteros ipſius in perpetuum redundent.* Il y a dans cet ordre une inconſéquence trop ſenſible, pour qu'on s'arrête à la relever. Mais pour ſoûtenir la traduction que je propoſe, il faut changer κατοικισον en κατοικισθω; » Afin que ſes crimes ne ſoient jamais » une tache à ſa famille. « Joab étoit couſin germain de Salomon. Ainſi, loin que ce Prince dût ſouhaiter que ſes crimes rejailliſſent ſur ſa famille, il devoit au contraire lui faire rendre les honneurs de la ſépulture, & ne pas jetter ſon corps à la voirie, afin que la honte de ſon ſupplice ne l'affectât pas.

» dur & plus amer lorſqu'enfin il le ſubit. « Salomon lui ayant parlé de la ſorte, ordonna à Banaïas de le faire mourir : ce qu'il exécuta.

CHAPITRE II.

I. APRE'S que Salomon eut affermi ſon thrône par la mort de ſes ennemis, il épouſa la fille du Roi d'Egypte. Il étendit l'enceinte des murs de Jeruſalem, la fortifia mieux qu'elle ne l'étoit, & maintint ſon royaume dans une heureuſe paix. Quoique jeune, il fut exact obſervateur des Loix, pratiqua tout ce que le Roi ſon pere lui avoit recommandé, & ſe conduiſit avec autant de prudence qu'auroient pû faire des perſonnes avancées en âge & conſommées dans les affaires. Il voulut aller à Gabaon (*a*) offrir des ſacrifices à Dieu ſur l'autel d'airain que Moïſe avoit fait conſtruire. Il lui offrit un holocauſte de mille victimes ; cet acte de religion parut avoir pleinement ſatisfait la divine Majeſté. Dieu apparut la nuit même à ce Prince pendant qu'il dormoit, & lui ordonna de lui faire telles demandes qu'il voudroit, diſpoſé qu'il étoit à récompenſer ſa piété en les lui accordant. Salomon pria Dieu de lui faire le don le plus grand & le plus magnifique, celui dont ſa Divine Majeſté peut gratifier l'homme avec plus de complaiſance, celui dont l'homme peut tirer le plus grand avantage.

Salomon épouſe la fille du Roi d'Egypte. Dieu lui apparoît à Gabaon. Il préfere la ſageſſe aux richeſſes & à la mort de ſes ennemis. 3. *Rois*, *ch.* 3. ℣. 6.

Dieu apparoît à Salomon pendant ſon ſommeil.

Un ſentiment de la nature *toujours aveugle*, ou d'une jeuneſſe *ſans expérience*, ne lui fit point demander de l'or, de l'argent, ou des richeſſes. La plûpart des hommes croient qu'il n'y a que cela qui mérite nos recherches, & que ce ſont là les véritables préſens du ciel. Mais ce Prince adreſſant la parole à Dieu ; » Donnez-moi, lui dit-il, Seigneur, un eſprit ſain

(*a*) Toutes les Editions de Joſeph ont Hébron. J'ai cru que c'étoit une faute de Copiſtes, & que je devois ſuivre l'Ecriture, qui met ce voyage à Gabaon. Le nouvel Editeur dit que les manuſcrits de France liſent Γάβρων. Cette leçon nous a conſervé les traces de la bonne, Γαβαων. David avoit fait tranſporter l'Arche à Jeruſalem, mais le tabernacle & l'autel d'airain étoient reſtés à Gabaon. Moïſe avoit fait faire cet autel, mais il ne l'avoit pas fait conſtruire à Gabaon, comme M. d'Andilly le fait dire à Joſeph. Ce ſaint homme ne paſſa point le Jourdain, & Gabaon étoit au-delà de ce fleuve, par rapport à la montagne de *Nebo*, où il mourut. 2. *Paralip. chap.* 21. ℣. 29.

» & droit, afin que dans les jugemens que je rendrai, je ne » m'écarte jamais de la vérité & de la juſtice. « La demande du Roi fut ſi agréable à Dieu, qu'outre les richeſſes, la gloire, & la victoire ſur ſes ennemis qu'il lui promit, quoique dans ſa demande il n'eût rien fait entrer de ces avantages, il lui accorda la prudence & la ſageſſe dans un degré auquel aucun Particulier ni aucun Prince n'avoient jamais atteint. Dieu ajoûta qu'il conſerveroit pendant pluſieurs ſiécles le royaume dans ſa famille, s'il ne s'écartoit point de la juſtice & de l'obéiſſance qu'il lui devoit, & s'il imitoit les bons exemples que le Roi ſon pere lui avoit laiſſés. Pénétré de reconnoiſſance, Salomon ſe leva & ſe proſterna devant Dieu. Etant enſuite retourné à Jeruſalem, il y offrit un grand nombre de victimes, & fit un grand feſtin à toute ſa maiſon.

II. Ce fut vers ce temps-là qu'on porta devant lui une affaire extrêmement délicate & embarraſſante. J'ai cru devoir en expoſer le fait, afin que ceux qui liront mon Hiſtoire en ſentent toute la difficulté, & que ceux qui ont des jugemens à prononcer, puiſſent, dans des rencontres auſſi épineuſes, profiter de la ſagacité & de la pénétration du Roi pour s'ouvrir la voie à une déciſion équitable.

Jugement de Salomon.

Deux femmes de mauvaiſe vie furent trouver le Roi; celle qui prétendoit que ſa compagne lui faiſoit injuſtice, parla la premiére. » Seigneur, lui dit-elle, nous demeurons toutes deux » dans une même chambre, & nous ſommes accouchées de » deux garçons, le même jour & à la même heure. Trois jours » après, ma compagne s'étant endormie avec ſon enfant » l'étouffa; je m'étois auſſi endormie, mais mon enfant étoit » ſur mes genoux. Ma compagne l'a emporté, l'a couché ſur » ſon lit, & m'a mis le ſien entre les bras. Lorſque je me ſuis » réveillée le matin, & que j'ai voulu préſenter le ſein à mon » enfant, je ne l'ai point trouvé, & j'ai vû celui de ma com- » pagne qui étoit mort, couché auprès de moi. Car l'ayant » regardé attentivement, je l'ai reconnu. Je lui ai redemandé » mon enfant, mais elle ne veut pas me le rendre. C'eſt ce » qui m'oblige de recourir à votre juſtice. Comme il n'y avoit » que nous deux dans la chambre, elle ne craint pas que per- » ſonne la puiſſe convaincre; ainſi, elle nie hardiment qu'elle » ait volé mon enfant.

Quand elle eut ceſſé de parler, le Roi demanda à ſa com-

pagne, ce qu'elle avoit à répondre : elle nia conſtamment le fait dont on l'accuſoit, & ſoûtint que ſon enfant étoit en vie, & que c'étoit celui de ſa compagne qui étoit mort. Nul de ceux qui étoient préſents ne crut qu'un tel différend fût de nature à pouvoir être décidé, c'étoit pour eux une énigme dont l'obſcurité leur paroiſſoit impénétrable ; le Roi ſeul trouva le moyen de découvrir la vérité. Il fit apporter les deux enfans, & ayant appellé un de ſes gardes, il lui ordonna de tirer ſon épée & de les couper par la moitié, afin que ces deux femmes puſſent les partager également, chacune ayant une moitié du mort & une moitié du vivant. Cet ordre parut d'abord ridicule, & chacun ſe moquoit en lui-même du Roi, comme d'un jeune homme ſans expérience. Cependant comme la véritable mere s'écria qu'on n'exécutât pas cet ordre ; qu'elle aimoit mieux céder ſon enfant à ſa compagne comme s'il lui appartenoit ; parce qu'elle auroit au moins la conſolation de le ſçavoir en vie & de le voir, quoiqu'il paſsât pour ne lui pas appartenir ; & que ſa compagne au contraire voyoit avec beaucoup de fermeté qu'on ſe diſpoſoit à couper les deux enfans par la moitié, & ſe faiſoit un plaiſir malin de la douleur qu'un ſemblable partage pouvoit cauſer à la véritable mere : le Roi reconnut que ce que ces deux femmes avoient dit étoit une expreſſion naturelle de la vérité. Ainſi, il adjugea l'enfant vivant à celle qui s'étoit écriée, lorſqu'il avoit commandé qu'on les coupât tous les deux par la moitié, & il condamna la méchanceté de l'autre, qui après avoir étouffé ſon enfant, ſouhaitoit encore voir mourir celui de ſa compagne. Le peuple regarda ce jugement comme une preuve admirable de la ſageſſe & de la pénétration du Roi, & s'attacha à lui comme à un Prince rempli de l'eſprit de Dieu.

III. Je vais maintenant faire connoître les Généraux de ſes armées, & les Gouverneurs de ſes provinces (*a*). Hur commandoit dans la Tribu d'Ephraïm ; Dioderes, dans tous le pays de Bethléem : Abinadab, qui avoit épouſé une fille de Salomon, avoit ſous ſon commandement le pays de Dor & les côtes mariti-

(*a*) Ce que Joſeph dit ici des Officiers de Salomon, eſt fort différent de ce que l'Ecriture rapporte. La mémoire peut lui avoir manqué. Les Copiſtes peuvent auſſi avoir altéré ſon texte. Si l'on en croit M. le Clerc, l'Ecriture a ſouffert de leur négligence aux verſets huit, neuf, onze & treize du chapitre quatre du troiſiéme livre des Rois.

mes : la grande plaine étoit ſous celui de Banaïas, fils d'Akile ; ſon commandement s'étendoit juſqu'au Jourdain : Gabaris commandoit dans la Galaatide & la Gaulanite ; ſon gouvernement s'étendoit juſqu'au mont Liban, & ſoixante villes bien fortifiées en dépendoient : Aquinadab, qui avoit épouſé une autre fille de Salomon, commandoit dans toute la Galilée juſqu'à Sidon : Banakates commandoit à Arcé, le long de la mer : le mont Itabure, le mont Carmel & la baſſe Galilée juſqu'au Jourdain obéiſſoient à Saphathe : il y avoit de plus un gouverneur général pour tous ces pays : Séméï avoit le gouvernement de la Tribu de Benjamin ; Gabare, celui de par-delà le Jourdain, outre un Gouverneur général, qui commandoit à tout ce pays. Les Juifs qui s'étoient extrêmement multipliés, & ſur-tout la Tribu de Juda, s'appliquerent à l'agriculture & à faire valoir leurs terres, ce qui leur procura une grande abondance. Car, comme ils jouiſſoient d'une paix profonde, & d'une douce liberté, dont les agrémens n'étoient altérés par aucune ſorte de diviſion inteſtine, ils ne s'occupoient tous qu'à faire profiter leur bien & qu'à l'augmenter.

IV. Outre ces Officiers, Salomon en avoit d'autres qui commandoient en Syrie & ſur les nations étrangeres, depuis l'Euphrate juſque ſur les confins de l'Egypte, & qui levoient les tributs que ces peuples devoient payer. On fourniſſoit tous les jours pour ſa table, & pour les repas qu'il donnoit, trente cores de fleur de farine, & ſoixante de farine commune ; dix bœufs gras, vingt de pâturage, & cent agneaux gras ; ſans compter ce que la chaſſe fourniſſoit de cerfs, de bœufs ſauvages, ni les oiſeaux, & les poiſſons que les étrangers lui apportoient chaque jour. La quantité de chariots que ce Prince avoit étoit ſi grande, qu'il avoit quarante mille écuries (*a*) pour ſes chevaux d'attelage. Sa cavalerie étoit de douze mille hommes, dont ſix mille demeuroient à Jeruſalem auprès de lui : l'autre moitié étoit diſtribuée dans les différentes terres de ſon obéiſſance. L'Officier chargé de la dépenſe de ſa maiſon, avoit auſſi ſoin

Dépenſe de la maiſon de Salomon. Ses chars, ſes chevaux.

(*a*) Ce nombre prodigieux d'écuries a fait de la peine à tous les Interprètes de l'Ecriture. Il y a erreur dans les chiffres. Car l'Auteur des Paralipoménes n'en compte que quatre mille, quatre mille dans l'Hébreu, & dans la Vulgate, des écuries pour quarante mille chevaux. L'erreur eſt ancienne, de quel côté qu'elle ſoit, puiſque Joſeph a lû dans ſon Exemplaire de l'Ecriture, comme nous liſons au chapitre quatriéme du troiſiéme livre des Rois. *Voyez* le P. Calmet, M. le Clerc, ſur cet endroit.

de

de fournir ce qui étoit néceſſaire pour ſes chevaux, & de le faire conduire par-tout où faiſoit quelque ſéjour le Roi.

V. Dieu avoit rempli Salomon d'une prudence & d'une ſageſſe ſi merveilleuſe, qu'aucun de ceux qui l'avoient précedé n'avoient poſſédé ces avantages précieux dans un degré auſſi éminent, pas même les Egyptiens, ces peuples ſi renommés pour la vaſte étenduë de leurs connoiſſances, & qu'aucun des plus ſages & des plus éclairés Iſraëlites de ſon temps ne pouvoient lui être comparés; tels qu'Ethan, Héman, Calchel & Dorda, fils de Mahon, dont je rapporte ici volontiers les noms.

Salomon compoſa cinq mille livres d'odes & de cantiques, & trois mille de Proverbes & de Similitudes. Il avoit traité de toutes les ſortes d'arbres & de plantes, depuis l'hyſſope juſqu'au cédre; & écrit ſur tous les animaux qui vivent ſur la terre, qui nagent dans les eaux, ou volent dans les airs, rien n'étant échappé à ſes recherches. Il avoit médité ſur tout, & avoit acquis une exacte connoiſſance de ce qu'il y avoit de plus ſingulier dans la nature. Pour le bien de l'humanité, Dieu lui fit faire l'admirable découverte de quelques airs de muſique, propres à ſoulager certains malades, & ſur-tout d'un ſecret merveilleux pour chaſſer les démons. Il laiſſa pour cela des formules d'exorciſmes qui lient les démons, de manière qu'ils ne peuvent revenir quand on les a une fois chaſſés. Ce précieux ſecret ſubſiſte encore aujourd'hui parmi nous (*a*). Car je ſçai qu'un nommé Eléazar, de notre nation, délivroit ceux qui en étoient poſſédés, & qu'il le fit en préſence de l'Empereur Veſpaſien, de ſes fils, de ſes Officiers & de ſes ſoldats. Voici ce qu'il pratiquoit.

Prétendu ſecret de chaſſer les démons.

Il approchoit des narines du poſſédé un anneau, dans lequel étoit enchaſſée une des racines que Salomon avoit indiquées. Son odeur attiroit le démon & le faiſoit ſortir par les narines. Le poſſédé tomboit à terre, alors Eléazar conjuroit

(*a*) Si l'homme agiſſoit toujours conſéquemment, la créance que Joſeph donne ici à un fait qui, s'il eſt véritable, ne peut être qu'un tour de gobelet, ſeroit une preuve qu'il n'a pas pû douter des miracles de l'Ecriture ſainte. Mais nous voyons tous les jours nos eſprits-forts, nos libertins, rejetter les vérités les plus certaines, en même temps qu'ils croient des choſes deſtituées entiérement de preuves & de raiſons. Quoi qu'il en ſoit, quelques Juifs du temps d'Origene croyoient pouvoir chaſſer les démons, en ſe ſervant d'écrits qu'ils prétendoient être de Salomon. *Origene, Matth. chap.* 26. *Tr.* 35.

le démon de ne plus retourner, en faiſant mémoire de Salomon, & en récitant ſur le malade les oraiſons que ce Prince a compoſées. Pour perſuader & convaincre l'aſſemblée qu'il avoit ce pouvoir, Eléazar mettoit devant ceux qui étoient préſents un petit vaſe d'eau, ou une cuvette à laver les pieds, & il commandoit au démon de renverſer ce vaſe en ſortant du corps du malade, afin de faire voir qu'il l'avoit quitté; comme cela arrivoit toujours infailliblement, c'étoit une preuve certaine de l'extrême ſageſſe & de la ſcience profonde de Salomon. J'ai cru devoir rap porter ce fait, afin de faire connoître combien ce Prince étoit chéri de Dieu, & afin qu'aucun homme vivant ſous le ſoleil n'ignore le degré éminent de ſupériorité auquel il poſſédoit toutes les vertus.

VI. Hiram, Roi de Tyr, apprit avec plaiſir que ce Prince avoit ſuccédé au Roi ſon pere, car il avoit été ami de David. Il envoya des Ambaſſadeurs en féliciter ce Prince, & lui témoigner combien il prenoit de part au bonheur dont il jouiſſoit. Salomon lui écrivit cette lettre. (*a*)

SALOMON AU ROI HIRAM.

Salomon écrit au Roi de Tyr.

» Je dois vous faire ſçavoir, que le Roi mon pere a beau-
» coup ſouhaité de bâtir un Temple au Seigneur, mais qu'il
» en a été empêché par les guerres continuelles qu'il a eu à
» ſoûtenir. Car il n'a pû avoir la paix avec ſes ennemis qu'a-
» près les avoir forcés à lui payer tribut. J'ai de grandes actions
» de graces à rendre à Dieu, de la paix dont je jouis. J'ai
» réſolu d'en profiter pour lui bâtir un Temple, car il a prédit
» au Roi mon pere que ce ſeroit moi qui aurois ce bonheur.
» C'eſt pourquoi je vous prie d'envoyer quelques-uns de vos
» ſujets au mont Liban, pour aider les miens à couper du
» bois. Car les Sidoniens y ſont plus habiles que les Iſraëlites.
» Je payerai ces Ouvriers ſelon que vous le réglerez vous même.

VII. Hiram lut cette lettre, & ravi de pouvoir obliger le Roi Salomon, il lui fit cette réponſe.

LE ROI HIRAM AU ROI SALOMON.

An du monde 2992. 3. *Rois, ch.* 5.

» On doit beaucoup bénir Dieu, de ce qu'il a fait ſuccéder
» un Prince auſſi ſage & auſſi vertueux que vous au thrône du

(*a*) Voyez Remarque I.

» Roi votre pere. Je ferai avec plaiſir ce que vous me deman-
» dez. Mes ſujets couperont tout le bois de cédre & de ciprès
» que vous ſouhaitez : j'aurai ſoin qu'ils le voiturent ſur le bord
» de la mer, & je leur ordonnerai de conſtruire des vaiſſeaux
» de tranſport, pour le porter dans le lieu de votre royaume
» que vous indiquerez, d'où vos ſujets pourront le tranſpor-
» ter à Jeruſalem. Vous voudrez bien en retour nous fournir
» du bled : car comme nous habitons une île, nous n'en re-
» cueillons pas ce qu'il nous en faut. (*a*)

VIII. L'original de ces lettres s'eſt conſervé juſqu'à nos jours, non-ſeulement dans nos archives, mais encore dans celles des Tyriens. Si quelqu'un ſouhaite s'aſſurer de la vérité de ce que j'avance, il peut prier les Officiers qui ſont chargés de la garde des archives de la ville de Tyr, de lui permettre de conſulter les originaux de ces lettres ; il les trouvera conformes à celles que je donne ici. Je fais cette remarque, afin que ceux qui liront cette Hiſtoire ſçachent que je ne m'écarte en rien de la vérité, & que je n'y fais point entrer de faits agréablement controuvés, mais qui n'ont d'autre mérite que de n'être pas incroyables. Je ne demande point qu'on m'en croye ſur ma parole, & je ne crains point de ſubir l'examen le plus rigoureux. Je ſçai que je n'ai pas droit de bleſſer les égards qui ſont dûs à l'Hiſtoire, & que je ne le pourrois faire ſans me rendre coupable. Auſſi je ne crains point de prier mes lecteurs de n'ajoûter foi à ce que je puis dire, qu'après que je l'aurai conſtaté par toutes les preuves dont la matière eſt ſuſceptible.

IX. La lettre du Roi de Tyr ayant été rendue à Salomon, il fut très-content du zéle que ce Prince témoignoit à lui rendre ſervice. Pour y répondre il lui envoyoit tous les ans vingt mille cores (*b*) de bled, & autant de bates d'huile & de vin, meſure qui contient ſoixante-deux ſetiers.

Ce commerce réciproque de ſervices reſſerra encore davantage les nœuds de l'amitié qui uniſſoit ces deux Princes, & ils ſe promirent avec ſerment de ne jamais les rompre. Salomon

(*a*) Voyez Remarque II.

L'ancienne ville de Tyr étoit en terre ferme, à trois ſtades de la mer. La nouvelle étoit dans la mer, à huit ſtades de la terre. *Mémoires de Trévoux* 1716. *pag.* 1692.

(*b*) On croit que le core contenoit environ deux cents quatre-vingt-dix pintes, une chopine & un demi-ſetier meſure de Paris, & le bate vingt-neuf pintes, une chopine & un demi-ſetier même meſure ; *Rois*, chap. 5. 2. *Paralip.* chap. 2.

Arrangemens de Salomon, pour ſe procurer les matériaux néceſſaires pour bâtir le Temple.

ordonna à ſes ſujets de fournir pour ce travail trente mille ouvriers. Mais afin que cela leur fût le moins à charge qu'il ſe pourroit, il régla avec beaucoup de prudence que dix mille iroient un mois couper du bois ſur le mont Liban, & qu'ils s'en retourneroient enſuite chez eux, où ils demeureroient deux mois, tandis que dix mille autres ouvriers travailleroient à leur tour. De cette manière les premiers y retournoient deux mois après leur retour chez eux. Le Roi chargea Adoniram de veiller à l'exécution de cet arrangement. Du nombre des étrangers qu'il avoit trouvés habitués dans le royaume, & qu'il avoit déſignés pour être employés à la conſtruction du Temple, ſoixante-dix mille furent deſtinés à voiturer les pierres & les autres matériaux, quatre-vingt mille à les tailler, & trois mille trois cents à conduire les travaux. Ceux-ci avoient ordre de faire tirer de grandes pierres pour les fondemens du Temple, de les faire tailler ſur la montagne, & amener enſuite à Jeruſalem. Tout ce travail s'exécuta, non-ſeulement par des ouvriers du pays, mais encore par ceux qu'Hiram y avoit envoyés.

CHAPITRE III.

An du monde 2992. 3. *Rois*, *ch.* 6. Salomon jette les fondemens du Temple.

I. SALOMON jetta les fondemens du Temple la quatriéme année de ſon régne, le ſecond mois, que les Macédoniens appellent Artemiſe, & les Hébreux Jar (*a*). Il y avoit cinq cents quatre-vingt dix ans que nos ancêtres étoient ſortis d'Egypte: mille vingt, qu'Abraham avoit quitté la Méſopotamie pour venir demeurer dans la terre de Canaan: mille quatre cents quarante que le déluge étoit arrivé: & depuis la création du premier homme juſqu'au temps que ce Prince bâtit le Temple, il s'étoit paſſé trois mille cent deux ans. L'onziéme année du régne d'Hiram ſur les Tyriens (*b*) couroit, & il y en avoit deux cents quarante depuis la fondation de Tyr (*c*).

(*a*) La Vulgate porte Zio, & l'Hébreu Ziu.

(*b*) Dans le premier livre contre Apion, ce fut la ſeconde année du régne d'Hiram, que les fondemens du Temple furent jettés. Mais on peut ramener la manière dont Joſeph s'exprime ici à ce ſens.

(*c*) Voyez Remarque III.

II. Le Roi fit creuſer les fondemens du Temple à une grande profondeur. Il y fit jetter des pierres dures, capables de réſiſter à toutes les injures du temps, & qui s'incorporant pour ainſi dire avec le ſol, formaſſent un tout ſolide, dont l'aſſiette inébranlable fût en état de porter ſans travail les grands corps de bâtiment qu'on devoit élever deſſus, & les magnifiques ornemens dont on avoit deſſein de les accompagner. Car quoique ces ornemens ne fuſſent que de décoration, leur charge ne devoit pas être moindre que celle du grand édifice, à l'enrichiſſement duquel on les deſtinoit. Ce Prince fit employer juſqu'à l'entablement de belles pierres blanches, & fit donner à ce premier corps de bâtiment ſoixante coudées de hauteur, autant de longueur, ſur vingt de largeur. Un autre corps de bâtiment s'élevoit ſur celui-là, & dans les mêmes proportions, de manière que le Temple, dont l'entrée étoit à l'orient, avoit ſix vingts coudées d'élévation.

Hauteur, largeur & longueur du Temple.

On y entroit par un veſtibule, dont la largeur & la hauteur étoient les mêmes que celles du Temple, mais dont la profondeur n'étoit que de dix coudées. Le Temple avoit des eſpèces de baſſes aîles, que l'on avoit diſtribuées en trente petits édifices, de trois étages chacun. Leur longueur, qui étoit de cinq coudées, étoit égale à leur largeur; mais leur hauteur étoit de vingt. Comme ils étoient contigus les uns aux autres, ils faiſoient, par leur contiguité & leur nombre, le tour du Temple par-dehors. On avoit, à chaque étage, ménagé des portes qui facilitoient l'entrée d'une piéce dans l'autre.

Baſſes aîles du Temple.

Ces bas côtés avoient, comme on vient de le dire, trois étages, dont chacun avoit vingt coudées d'élévation, ce qui faiſant en tout ſoixante (*a*), les mettoit au niveau de la partie inférieure du Temple. La partie ſupérieure du Temple n'avoit point de bas côtés. Les toits (*b*) de ces petits édifices étoient de bois de cédre, & tellement particuliers à chacun que l'un ne touchoit point à l'autre. Ils étoient portés ſur

(*a*) M. Prideaux leur en donne ſix-vingts. C'eſt une faute d'impreſſion. *Tom.* 1. *explicat. eſquiſſe du Temple.*

(*b*) J'ai effacé τοῖς δ' ἄλλοις, pour mettre en ſa place τοῖς δ' ὅλοις. Je crois que le ſens le demande, & que ces trente bâtimens pouvoient être terminés chacun par des eſpèces de dômes, comme on en voit autour des moſquées des Turcs, ou comme le ſont les chapelles de quelques-uns des bas côtés de nos Egliſes.

un platfond qui étoit commun à tous : de longues poutres (*a*) qui les traverſoient, ſoûtenoient ce platfond & donnoient de la ſolidité aux cloiſons qui les ſéparoient. Ces cloiſons, ainſi que le platfonds & les lambris, étoient de bois de cédre fort poli, & enrichis d'ornemens d'or taillés dans le bois, de manière que le Temple brilloit de toutes parts, & que l'éclat de l'or qui en ſortoit frappoit d'une brillante lumiére ceux qui y entroient.

Les pierres de ce ſuperbe édifice étoient taillées avec tant d'art, & ſi exactement jointes & polies, qu'on ne pouvoit rien appercevoir qui marquât que le marteau ou quelque autre inſtrument y eût touché ; la nature ſembloit les avoir formées pour ſe lier d'elles-mêmes ſi étroitement les unes aux autres, qu'elles paroiſſoient être d'une ſeule piéce.

Un eſcalier que le Roi ménagea dans l'épaiſſeur du mur, conduiſoit au premier étage du Temple. Car cet étage n'avoit pas du côté de l'orient une auſſi grande ouverture que le rez de chauſſée. Son entrée ne ſe prenoit que dans le côté du mur, & ne préſentoit qu'un paſſage aſſez étroit. Le Temple, ſoit le Saint, ſoit le Saint des Saints, étoit revêtu de planches de cédre, jointes enſemble par de bons tenons, qui les aſſuroient & leur donnoient toute la force néceſſaire. (*b*)

III. Salomon le partagea en deux : donna vingt coudées de longueur à la premiére diviſion : c'étoit le Saint des Saints, dans lequel perſonne n'entroit *que le Grand-Prêtre*. La ſeconde, qu'on appelle le Saint (*c*), en eut quarante. A l'entrée de leur ſéparation, ſe préſentoit une grande ouverture, revêtue de planches de cédre, dorées & travaillées avec beaucoup d'art. Devant cette ouvertuére toit un rideau, teint de différentes couleurs, de bleu-céleſte, de pourpre, d'écarlate, tiſſu d'un byſſus très-beau & très-fin.

Ce Prince mit dans le Saint des Saints, qui avoit, comme je viens de le dire, vingt coudées de longueur, autant de largeur, deux Chérubins d'or, hauts de cinq coudées. Leurs aîles étoient de la même longueur, & ils étoient entre eux dans

(*a*) Je lis ελαβετο au lieu d'εβαλετο.

(*b*) Cet endroit eſt fort obſcur. M. d'Andilly ne l'a point entendu, mais on en a touché quelque choſe dans la Remarque VI. On a tâché de faire mieux ; on n'oſeroit ſe promettre d'y avoir réuſſi.

(*c*) » Et deſtinée pour les Sacrifica-» teurs« [*M. d'Andilly*]. C'eſt ce que porte la Verſion de S. Gelenius, *in uſum ſacerdotum*, mais Joſeph n'en parle point.

une diſtance proportionnée ; de manière qu'ils touchoient de l'extrémité de leurs aîles, d'un côté le mur ſeptentrional, & de l'autre le méridional, & que leurs deux autres aîles ſe joignoient pour couvrir l'Arche, qui étoit au milieu d'eux. Perſonne ne peut ni concevoir ni décrire la forme de ces Chérubins.

Tout le pavé du Temple étoit couvert de lames d'or. L'ouverture du veſtibule (*a*) étoit proportionnée à la hauteur de la muraille, & avoit vingt coudées de largeur, & elle étoit revêtue du même métal, & pour le dire en un mot, il n'y avoit aucun endroit du Temple, tant du Saint que du Saint des Saints, qui n'en fût revêtu. Il y avoit un voile à l'entrée de l'un & l'autre, mais il n'y en avoit point à celle du veſtibule.

IV. Le Roi de Tyr avoit envoyé un ouvrier à Salomon qui portoit le même nom que lui. Sa mere étoit de la Tribu de Nephtali, & ſon pere Tyrien (*b*) de naiſſance, mais Iſraëlite d'origine. Il avoit un talent particulier pour tous les ouvrages de la main. Mais il travailloit ſur tout l'or & l'argent dans une grande perfection. Ce fut lui qui exécuta tous les ouvrages que Salomon fit faire pour le Temple. Il fondit deux colonnes d'airain (*c*) pour être miſes à ſon entrée. Elles avoient quatre doigts d'épaiſſeur, dix-huit coudées de hauteur, & douze de circonférence, & étoient ſurmontées d'un lis jetté en fonte, haut de cinq coudées, & terminées par un ouvrage de métal, en forme de rézeau entrelaſſé de palmes, d'où pendoit un double cor-

(*a*) Ce que Joſeph appelle ici θυρας ne peut-être que l'ouverture du veſtibule, qui donnoit entrée au Saint : Ce ne ſont point les battans, puiſqu'il dit que le veſtibule n'en avoit point. Il met θυρας κεκλεισμενας dans l'endroit qui partageoit le Saint d'avec le Sanctuaire. Etoit-ce des battans ? n'étoit-ce qu'une ouverture.

(*b*) L'Edition de Baſle, de mille cinq cent quarante lit πατρος δε Ουρου, & M. Havercamp a ſuivi cette leçon dans la ſienne. Mais ce qu'il ajoûte, que toutes les Editions Grecques & Latines liſent ainſi, eſt un défaut de mémoire par rapport à celles de mille ſix cent onze & mille ſix cent trente-cinq : car elles ont Τυριου. Comme elles ſont en cela conformes à l'Ecriture, ç'a été une raiſon pour moi de traduire » ſon pere Tyrien.

Le Roi Hiram fait cet ouvrier Tyrien d'origine dans ſa lettre à Salomon, telle qu'Eupoleme la rapporte. Cet Ecrivain fait la mere d'Hiram de la Tribu de David. Quelque décrié qu'il ſoit, j'ai peine à croire qu'il ait ignoré qu'il n'y avoit pas de Tribu de David. Je ſerois donc porté à croire que ſes Copiſtes ont écrit le nom de ce Prince au lieu de celui de la Tribu de Dan. Car on lit au chapitre quatorze du ſecond livre des Paralipoménes, que la mere de cet ouvrier étoit de cette Tribu, au lieu qu'elle eſt de celle de Nephtali dans le troiſiéme livre des Rois.

(*c*) L'Ecriture ne dit pas que ces colonnes fuſſent creuſes. Les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde diſent qu'elles étoient dans le porche, comme leur Traducteur les fait parler, & devant le Temple. Mais elles auroient empêché la vuë du Saint, ſi elles avoient été en cet endroit.

don de deux cents grenades. Cet ouvrage faiſoit ombre au lis. Celle de ces colonnes, qu'on plaça à droite devant le jambage du veſtibule, s'appelloit *Jachim* : on appelloit *Booz* celle qui fut miſe à la gauche.

V. Le même ouvrier fondit un grand vaiſſeau d'airain de figure hémi-ſpherique, & que nous appellons, à cauſe de ſa grande capacité, la mer d'airain (*a*). Car il avoit dix coudées de diamètre, & une palme d'épaiſſeur. Le milieu de ſa capacité étoit ſupporté par une baſe contournée en dix filets, elle étoit large d'une coudée ; douze taureaux entouroient la mer d'airain. Ils étoient tournés vers les quatre vents : trois vers celui d'orient, autant vers celui du couchant, & les ſix autres, vers ceux du midi & du nord. Leur dos s'avançoit deſſous, & ſervoit à porter ce vaiſſeau, qui contenoit trois mille bates (*b*).

VI. Hiram fit encore des baſes du même métal, & de figure quarrée, pour ſoûtenir des piſcines. Elles avoient chacune cinq coudées (*c*) de longueur, quatre de largeur, & ſix de hauteur. L'ouvrage, dont les parties avoient été travaillées ſéparément, ſe préſentoit ainſi. Quatre petites colonnes quarrées étoient aux quatre angles, dans leſquelles les flancs des baſes ſe rencontroient de chaque côté. Ces flancs ou ces côtés étoient partagés en trois compartimens ou panneaux, terminés chacun par un cordon en forme de corniche ou de baſe renverſée. Un lion étoit repréſenté ſur un de ſes panneaux, un taureau ſur l'autre, & une aigle ſur le dernier. Les petites colonnes étoient enrichies d'ornemens ſemblables à ceux des panneaux. Tout l'ouvrage étoit porté ſur quatre roues, qui avoient été jettées en fonte. Les gentes, le moyeu compris, avoient deux coudées & demi de diamètre : & leur contour étoit ſi fini, ſe rencontroit avec tant de juſteſſe le long des côtés, & entroit ſi exactement dans les rais, qu'il faiſoit le ſujet de l'admiration de ceux qui le voyoient. Aux angles de ces baſes s'étendoient des eſpèces de coudes ou de mains, ſur leſquelles régnoit un cordon. La piſcine portée deſſus étoit ſoûtenue par des pieds d'aigle & de lion, joints avec tant d'art, qu'ils paroiſ-

(*a*) Joſeph n'eſt pas tout-à-fait conforme à l'Ecriture. 3. *Rois*, *chap.* 7. ℣. 24.

(*b*) L'Ecriture n'en compte que deux mille. *Ibid.* ℣. 26. 2. *Paralip. chap.* 4. ℣. 5. trois mille.

(*c*) Joſeph n'eſt pas encore conforme ici à l'Ecriture. *Ibid.* ℣. 27.

ſoient

ſoient en ſortir. On avoit ménagé, dans l'entre-deux, des branches de palmes relevées en boſſe.

Enfin, le même ouvrier fit pareil nombre de vaiſſeaux de figure ſphérique, pour laver les victimes. Chacun de ces vaiſſeaux contenoit quarante choés, avoit de hauteur quatre coudées, & ſon diamétre, d'un bord à l'autre en avoit autant, & étoit porté ſur autant de baſes, que l'on appelloit *mechonoth*. Cinq de ces piſcines étoient placées au côté gauche du Temple, tournées vers le nord. Les cinq autres étoient à droite, regardant le midi vers l'orient. La mer d'airain étoit dans la même poſition. On rempliſſoit d'eau tous ces vaiſſeaux. Celle de la mer d'airain ſervoit à laver les pieds & les mains des Prêtres, lorſqu'ils montoient à l'autel; & celle des piſcines à laver les entrailles & les pieds des victimes qu'on immoloit.

VII. Salomon donna vingt coudées de longueur, autant de largeur, & dix de hauteur à l'autel qu'il fit faire pour les holocauſtes. Tout ce qui étoit deſtiné à l'uſage de cet autel, chaudrons, ſceaux, crochets, & pinces, étoit de cuivre, & d'un cuivre qui approchoit de la beauté & de l'éclat de l'or. Il fit faire pluſieurs tables, & une grande entre autres d'or maſſif, ſur laquelle on mettoit les pains de Propoſition. Il en fit faire dix mille autres d'une égale beauté, mais d'une forme différente, ſur leſquelles on mettoit les vaſes, les coupes, & les pateres (*a*), dont vingt mille étoient d'or, & quarante mille d'argent. Il fit faire dix mille chandeliers, & en fit placer un dans le Temple pour y éclairer toujours, conformément à la Loi, & comme Moïſe l'avoit ordonné. La table ſur laquelle on mettoit les pains de Propoſition étoit placée au nord, à l'oppoſite du chandelier qui étoit au midi. L'autel d'or étoit entre-deux, & avec le chandelier & la table des pains de Propoſi-

(*a*) Un Critique dont nous avons une diſſertation dans le troiſiéme tome de l'Hiſtoire critique de la République des Lettres, page trois cents, prétend que le vaiſſeau dont on ſe ſervoit pour puiſer le vin dans le cratere, & le verſer dans les coupes à boire, s'appelloit οἰνοχόη. Je ne le conteſte pas, mais il n'a pas ce ſens ici. Car le vin que contenoit le cratere n'étoit pas pour boire, puiſqu'il étoit défendu d'en boire dans le Temple. C'eſt à quoi ne faiſoit pas attention l'élégant Traducteur, lorſqu'il faiſoit dire à Joſeph que » Salomon fit faire auſſi quatre-vingt » mille coupes à boire du vin.

Le même Diſſertateur prétend avoir démontré que κρατὴρ étoit le vaiſſeau dans lequel on mettoit l'eau avec le vin, & φιάλαι les coupes avec leſquelles on buvoit. Tout cela peut être vrai par rapport aux Auteurs qu'il cite, mais les crateres que Salomon fit faire, ſelon Joſeph, étoient des baſſins ou des caſſeroles, puiſqu'elles ſervoient à y pétrir de la farine.

tion, dans cette partie du Temple, qui avoit quarante coudées de longueur, & qui commençoit au voile qui étoit tiré devant le Saint des Saints, dans lequel on devoit placer l'Arche.

VIII. De plus, ce Prince fit faire quatre-vingt mille burettes, & dix mille coupes d'or, une fois autant en argent. Quatre-vingt mille plats d'or, cent ſoixante mille d'argent, qui ſervoient à porter la farine à l'autel. On la pétriſſoit dans des baſſins, dont il y en avoit ſoixante mille d'or, & ſix-vingt mille d'argent : vingt mille meſures d'or, & quarante mille d'argent, ſemblables à celles que Moïſe appelle aſſaron & hin. Ce Prince fit encore faire vingt mille encenſoirs d'or pour porter les parfums dans le Temple, & cinquante mille réchauds du même métal, pour porter le feu du grand autel au petit, qui étoit dans le Saint : mille habits ſacerdotaux pour les Grands-Prêtres, avec l'Ephod, le Rational & les pierres précieuſes. La couronne ſur laquelle Moïſe avoit fait graver le nom de Dieu étoit unique, & s'eſt conſervée juſqu'à nos jours. Dix mille robes du plus beau byſſus, pour les ſimples Prêtres, dont chacune avoit une ceinture de pourpre : deux cents mille de la même étoffe, pour les Lévites qui chantoient les hymnes ſacrées, & autant de trompettes, ainſi que Moïſe l'avoit ordonné. Enfin, quarante mille inſtrumens de muſique, qu'on appelle des nables & des cynires, ornés d'électre (*a*).

IX. Salomon dépoſa dans le tréſor du Temple & conſacra à Dieu tous ces riches & magnifiques ouvrages. Il n'épargna rien, & témoigna le plus grand zéle pour l'ornement & la décoration de ce ſaint lieu. Pour empêcher que le peuple n'y en-

(*a*) On croit que l'électrum étoit compoſé d'or & de cuivre. Mais il ne paroît pas que le nable & la cynire fuſſent de ce métal. On rend ordinairement le premier de ces mots par lyre, & le ſecond par guitarre. Quoiqu'on ne puiſſe pas aſſurer que ces deux inſtrumens étoient préciſément les mêmes que ceux auxquels nous donnons ces noms, il paroît qu'on en jouoit en les touchant. Leurs cordes pouvoient être d'un métal compoſé d'or & de cuivre, mais l'expreſſion de Joſeph dit quelque choſe de plus. Les cordes de nos clavecins & de nos pſalteriums ſont de métal, ces inſtrumens n'en ſont pas pour cela.

Dans la deſcription qu'Hippolochus fait du repas des noces de Caranus, on voit des rézeaux tiſſus avec des lames d'ivoire. M. Dacier, qui fait cette remarque ſur le vers quarante-ſeptiéme de la premiére ſatyre d'Horace, croit que ce pouvoient être de ſimples ornemens d'ivoire, comme les guides des chars, qu'Homere appelle des guides blanches d'ivoire. L'expreſſion de Joſeph n'en dit pas vrai-ſemblablement davantage, & il paroît que ſa penſée eſt ſeulement, que ces inſtrumens étoient ornés d'électre. Car il dit dans le chapitre ſept, numero dix, que Salomon fit faire des nables & des cynires d'un bois qu'on appelle κεδρινος.

trât, & pour lui faire connoître qu'il n'y avoit que les Prêtres à qui cela fût permis, il fit élever autour de ce ſaint édifice un mur haut de trois coudées. Nous appellons en notre langue cette eſpèce de baluſtrade, Geitzroth, & les Grecs Θριγκοι (*a*). Autour de cette enceinte s'élevoient de grands & vaſtes bâtimens, qui formoient un quarré régulier, & au-devant deſquels étoient de ſpacieux portiques. Chacune de leurs ouvertures, qui étoient fort exhauſſées, regardoit un des vents, & étoit fermée par des portes enrichies d'une magnifique dorure.

Tous les Juifs fidéles obſervateurs de la Loi, & qui ne ſe trouvoient ſouillés d'aucune impureté, pouvoient entrer dans ces portiques. Ce Temple extérieur étoit lui-même une merveille au-deſſus de toute expreſſion, & jamais on n'avoit rien vû de ſemblable. Salomon avoit fait combler de grands foſſés, dont la profondeur étoit telle, qu'on n'auroit pû, ſans danger, ſe pencher pour en voir le fond. Il les fit combler juſqu'à la hauteur de quatre cents coudées, & les mit par ce travail au niveau de la montagne ſur laquelle il étoit bâti, de manière que le parvis des Prêtres (*b*), qui étoit à découvert, ſe trouvoit de plain-pied avec lui. Un double périſtile, qui régnoit autour, étoit ſoûtenu par de hautes colonnes d'une ſeule pierre. Son platfond étoit de bois de cédre, richement travaillé, & formant de ſuperbes lambris; toutes ſes parties étoient revêtues d'argent.

CHAPITRE IV.

I. SEPT ans ſuffirent à Salomon pour faire exécuter tous ces riches & ſomptueux travaux, ce qui eſt une preuve admirable du zéle ardent de ce Prince pour le culte de Dieu, & de ſes prodigieuſes richeſſes; car, à en conſidérer l'immenſe détail, la vie d'un homme ne pourroit paroître que trop courte pour conſommer de ſi vaſtes entrepriſes. Ce pieux & magnifique Prince envoya auſſi-tôt ordre à ſes principaux Officiers & aux Anciens du peuple, de convoquer une aſſemblée générale de la

(*a*) M. d'Andilly n'a point traduit Θριγκον δε παρ' ἑλλησι λεγομενον. Il n'eſt point en effet dans la verſion de S. Gelenius.

(*b*) Cet ἐξωθεν ἱερον ὑπαιθρον étoit le parvis des Prêtres, qui étoit à découvert, & un ſaint lieu extérieur au Temple, hors du Temple.

Nation, & de commander au peuple de ſe rendre à Jeruſalem pour y voir le Temple, & être témoin de la tranſlation qni s'y devoit faire de l'Arche d'alliance. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'une ſi grande multitude put s'y rendre dans le ſeptiéme mois après la notification des ordres du Roi, & ce mois fut celui que les Hébreux appellent Thuri, & les Macédoniens Hyperbéréthée. La fête des Tabernacles, qui eſt une des plus grandes & des plus ſolemnelles que nous ayons, ſe rencontroit dans le même mois. On alla donc prendre l'Arche du Seigneur & le Tabernacle que Moïſe avoit fait faire, avec tous les vaſes & toutes les autres choſes qu'il avoit jugé néceſſaires au miniſtere ſacré, pour les transférer dans le Temple. Le Roi accompagnoit l'Arche. Le chemin par-tout arroſé du ſang des victimes offertes, l'air rempli d'une ſi prodigieuſe quantité de parfums, que leur agréable odeur ſe faiſoit ſentir à ceux qui étoient le plus éloignés; le chant des hymnes & les danſes, qui ne ceſſerent que lorſqu'on fut arrivé au Temple: tout annonçoit la religieuſe perſuaſion où l'on étoit que Dieu venoit honorer de ſa préſence la nouvelle & magnifique demeure qui lui étoit conſacrée. Ce fut ainſi que ſe paſſa l'auguſte cérémonie de la tranſlation de l'Arche (*a*). Lorſqu'il fallut l'entrer dans le Temple, & la placer dans le Saint des Saints, tout le monde ſe retira, les ſeuls Prêtres qui la portoient l'y dépoſerent entre les deux Chérubins. Hiram avoit diſpoſé leurs aîles du côté de l'eſpace qui étoit entre eux de manière, qu'en ſe réuniſſant, elles formoient comme une tente & comme une eſpèce de voûte, ſous laquelle l'Arche devoit être. Elle ne renfermoit que les deux Tables de pierre, ſur leſquelles étoit gravé le Décalogue, que Moïſe avoit reçu de Dieu ſur le mont Sinaï. Le Chandelier d'or, la Table & l'Autel, qui étoient du même métal, furent mis dans le Saint des Saints, dans la même poſition qu'ils avoient dans le Tabernacle, & on y offrit tous les jours les ſacrifices ordinaires. L'autel d'airain fut placé devant le Temple, vis-à-vis de la porte *du Portique d'Iſraël* (*b*), afin qu'il ſe préſentât lorſqu'on ouvroit cette porte, & que chacun vît aiſément les ſaintes cérémonies &

L'Arche eſt miſe dans le S. des Saints, & le Chandelier, l'autel des parfums, & la Table des pains de Propoſition dans le Saint.

(*a*) 3 Rois, *chap.* 8.

(*b*) J'ai ajoûté *du Portique d'Iſraël*, pour éviter l'ambiguité de la traduction de M. d'Andilly. Car de la maniere dont il a rendu cet endroit, on ne ſçait ſi c'eſt l'ouverture de la porte du Temple proprement dit, ou de celle du Portique d'Iſraël, qui donnoit lieu de voir la

tout l'appareil des ſacrifices : tout le reſte des choſes néceſſaires au ſaint miniſtere fut exactement raſſemblé & dépoſé dans le Temple.

II. A peine les Prêtres en furent-ils ſortis, après y avoir dépoſé l'Arche & tout ce qui y avoit quelque rapport, qu'on vit s'élever un nuage épais, mais non tel que ceux qu'on voit dans les gros temps d'hiver. Il s'étendit ſur le Temple, & y répandit une fine & douce roſée : l'eſpèce de brouillard qu'elle forma, offuſqua tellement les yeux des Prêtres, qu'à peine ſe voyoient-ils les uns les autres ; mais tout le monde y vit, des yeux de l'eſprit, la gloire & la majeſté de Dieu deſcendre dans le Temple & y établir ſa demeure.

Priére de Salomon.

Le Roi, qui pour-lors étoit aſſis, ſe leva & fit cette priére, ſi digne de ſa profonde ſageſſe & de la ſouveraine majeſté de Dieu. » Vous avez, Seigneur, une demeure éternelle. Des » choſes que vous avez créées, nous connoiſſons le ciel, l'air, » la mer & la terre : mais leur immenſe étenduë eſt trop bor- » née pour vous contenir. Si j'ai élevé ce Temple, que je » conſacre à votre Nom, c'eſt afin que ceux qui vous y offri- » ront des ſacrifices, & vous y rendront le culte qui vous eſt » dû, puiſſent faire monter de ce ſaint lieu leurs vœux juſ- » qu'à votre divin thrône, dans la ferme confiance que vous » y êtes préſent, & que vous ne vous éloignez jamais de ceux » qui ſont à vous. Vous voyez tout, vous entendez tout, & » bien que vous daigniez honorer ce Temple de votre divine » préſence, vous n'abandonnez pour cela aucune de vos créa- » tures : elles vous ſont toutes préſentes, & vous êtes jour & » nuit avec ceux qui vous cherchent. « Après avoir adreſſé cette priére à Dieu, le Roi ſe tourna vers le peuple, pour lui faire admirer les effets du pouvoir infini de Dieu, & de ſon attentive providence. » Dieu, lui dit-il, a manifeſté à mon » pere les choſes futures, l'évenement a juſtifié la plûpart de » ſes prédictions ; le reſte aura pareillement ſon effet. Il m'a » donné le nom que je porte avant que je fuſſe né, & a déclaré » que ſuccédant au thrône de mon pere, je bâtirois le Temple. » Vous avez vû l'accompliſſement de ces prédictions, ce doit

magnificence des ſacrifices ; & ce ne pouvoit être que l'ouverture de ce Portique qui procurât cette vuë. En tirant le voile qui étoit entre le Saint & le veſtibule on donnoit celle de l'autel des parfums, du chandelier & de la table des pains de Propoſition.

» être pour vous un puiſſant motif de louer & de bénir ſon
» ſaint Nom : animez votre foi par tout ce que vous voyez
» maintenant, & ne doutez pas des promeſſes qu'il veut bien
» vous faire de vous rendre heureux ; elles auront leur plein
» & entier accompliſſement.

III. Ce Prince portant enſuite ſa vuë vers le Temple, & étendant ſes mains ſur le peuple, dit encore : » Il eſt impoſſible aux
» hommes de rien faire qui puiſſe compenſer les bienfaits
» dont Dieu les comble. Car ſa ſouveraine Majeſté n'a beſoin
» de rien, & elle eſt au-deſſus de tout retour. Souverain Maî-
» tre de l'univers, plus vous nous avez élevés au-deſſus de
» vos autres créatures, plus nous devons bénir votre divine
» Majeſté, & lui marquer notre vive reconnoiſſance, de tous
» les biens dont vous avez comblé nos familles en particu-
» lier, & toute la Nation en général : de quel organe pou-
» vons-nous plus à propos faire uſage, pour appaiſer votre co-
» lère ou pour obtenir la continuation de vos bontés, que de
» notre voix ; c'eſt de l'air que nous la recevons, & nous ſça-
» vons que par un nouvel effet de l'air, elle ſe porte au-deſſus
» de nous. Je m'en ſers, Seigneur, pour vous rendre des ac-
» tions de graces, de ce que vous avez tiré mon pere d'une
» condition obſcure pour le faire monter ſur le thrône ; & de ce
» que vous avez daigné juſqu'ici, accomplir dans ma perſonne
» toutes vos bienfaiſantes promeſſes. Accordez-moi, je vous
» prie, dans la ſuite, les graces dont vous comblez ceux que
» vous aimez. Faites proſpérer de plus en plus ma maiſon :
» conſervez-y la couronne dans une ſuite de générations qui
» ſe ſuccédent de ſiécle en ſiécle, ſuivant la promeſſe que
» vous en avez faite à mon pere pendant le cours de ſa vie,
» & que vous lui avez renouvellée lorſqu'il étoit prêt à la
» quitter. Daignez, Seigneur, nous faire cette grace, & don-
» ner à mes enfans les vertus qui vous ſont le plus agréables.
» Répandez, je vous en ſupplie ſur ce Temple, une partie de
» votre Eſprit ſaint, afin qu'il ſoit dit que vous habitez avec
» nous ſur la terre. La vaſte étenduë du ciel, & tout ce que
» ſes voûtes immenſes renferment, eſt trop bornée pour être le
» palais de votre divine Majeſté, un auſſi fragile édifice pourra-
» t-il vous contenir ? Daignez cependant, Seigneur, en prendre
» ſoin, comme d'un lieu qui vous appartient particuliérement,
» & ne pas permettre que votre héritage ſoit jamais détruit

» par nos ennemis. Si votre peuple vous offenſe, ſi pour l'en
» châtier vous lui envoyez quelqu'un des fléaux dont vous pu-
» niſſez ceux qui tranſgreſſent vos ſaintes Loix, la famine ou
» la peſte, & que retournant ſincérement à vous, il vous ſup-
» plie dans ce ſaint Temple de lui pardonner, daignez lui don-
» ner des marques de votre ſalutaire préſence, en l'exauçant
» & en le délivrant de ces terribles fléaux. Je vous prie de ne
» pas accorder cette grace ſeulement à votre peuple : étendez-
» la ſur tous ceux qui viendront y implorer votre miſéricor-
» de ; de quelque extrémité de la terre qu'ils s'y rendent, &
» de quelques déſordres qu'ils viennent vous marquer leur re-
» pentir, accordez leur l'effet de leurs priéres. L'univers entier
» ſçaura ainſi, que vous avez bien voulu vous choiſir une de-
» meure parmi nous ; & que votre peuple n'eſt point un peu-
» ple barbare & inhumain, ennemi de toute nation étrangére,
» puiſqu'au contraire nous ſouhaitons que vous répandiez éga-
» lement vos bienfaits ſur tous les hommes, & que vous ne
» refuſiez votre ſecours à aucun de ceux qui vous le deman-
» deront.

IV. Salomon ayant ceſſé de parler ſe jetta à terre, & après y être reſté aſſez long-temps proſterné, il ſe leva pour offrir des ſacrifices. Quand l'Autel fut chargé de victimes, Dieu marqua d'une manière bien éclatante, qu'elles lui étoient agréables. Car le feu tomba du ciel en préſence de toute l'aſſemblée, & ſe répandit ſur l'Autel, où il conſuma les victimes. Le peuple, témoin d'un effet ſi extraordinaire, reconnut publiquement que Dieu ſe choiſiſſoit une demeure dans le Temple, & il ſe proſterna dans l'excès de ſa joie pour l'adorer. Le Roi bénit ſa divine Majeſté, & le peuple ſe fit un devoir de l'imiter. Pénétrés des marques ſinguliéres de ſa bonté, ils le ſupplioient de vouloir bien leur être toujours favorable ; de préſerver leur cœur de tout péché, de les maintenir dans la juſtice, dans la piété, & dans une obſervation conſtante des Loix qu'il leur avoit données par le miniſtere de Moïſe, puiſqu'en cela conſiſtoit le bonheur de la Nation, & que c'étoit le ſeul moyen qu'ils euſſent d'être le plus heureux peuple du monde.

Le Roi exhorta le peuple à faire réflexion, que ce qui avoit pû lui procurer de ſi grands avantages pouvoit les lui conſerver, & même les augmenter dans la ſuite ; que ce n'étoit pas

aſſez de ſe les être procurés par la piété & par la juſtice ; qu'il falloit ſe les aſſurer *par la pratique des mêmes vertus ;* puiſque, bien qu'il y ait du mérite à ſe procurer quelque bien, il y en a beaucoup davantage à ſe le conſerver, & à ne point s'expoſer par ſa faute au malheur d'en être privé.

V. Salomon congédia enſuite l'aſſemblée, après avoir offert beaucoup de ſacrifices pour lui & pour le peuple, auquel tant hommes, que femmes & enfans, il fit un feſtin général. Il immola douze mille veaux (*a*), & cent vingt mille moutons. Ce fut la premiére fois qu'on ſacrifia dans le Parvis du Temple (*b*). On célébra enſuite avec beaucoup de magnificence la fête des Tabernacles pendant ſept jours (*c*). Le Roi mangea en public & régala le peuple.

VI. Quand ces auguſtes cérémonies furent achevées, & que tout ce qui regardoit le culte de Dieu parut accompli, le Roi permit à tout le monde de s'en retourner chez ſoi. Il fut remercié par toute la Nation, du ſoin qu'il prenoit de ſon peuple, & du zéle avec lequel il avoit entrepris & achevé de ſi grands ouvrages ; on fit des vœux à Dieu, pour qu'il lui accor-

(*a*) L'Ecriture compte ving-deux mille veaux. Je ne vois pas pourquoi le nouvel Editeur en met vingt mille, tandis qu'il n'y en a que douze dans le Grec qu'il a fait imprimer.

(*b*) J'ai cru devoir préſenter la choſe dans ma traduction plutôt comme elle ſe paſſa que comme Joſeph la raconte, ou plutôt que comme ſes Copiſtes la lui font raconter. Ναος ſignifie chez lui le Temple proprement dit, & je ne me ſouviens pas d'aucun endroit où il l'emploie pour ſignifier le Parvis ou les Portiques, & il paroît par le N. T. que c'étoit l'uſage des Juifs qui écrivoient en Grec, de déſigner le Temple proprement dit, par le mot de ναος, & le Parvis des Prêtres & les Portiques, par celui d'ιερον. Il eſt certain que ce ne fut point dans le Temple proprement dit, que Salomon immola cette grande multitude de victimes. Ce fut encore moins dans ce ſaint lieu, que le peuple ſe régala : il n'y pouvoit pas même entrer. Ce fut dans le Portique d'Iſraël qu'il fut traité, & ce fut dans le Parvis des Prêtres que ces ſacrifices furent offerts.

Ainſi, je conjecture que Joſeph avoit écrit ιερον, terme dont il ſe ſert ordinairement pour ſignifier l'un & l'autre, mais que ſes Copiſtes, toujours preſſés & ſans beaucoup d'attention, ont écrit τον ναον au lieu de ιερον. Si l'on n'aime mieux dire que quoique Joſeph diſtingue exactement ces deux mots, il a, manque d'attention, écrit ici τον ναον pour τα ιερον.

(*c*) J'ai effacé δε devant επτα. La correction eſt néceſſaire pour concilier Joſeph avec l'Ecriture, car elle ne compte que quatorze jours, tant pour la dédicace du Temple que pour la fête des Tabernacles, & elle dit expreſſément, * que cette fête fut célébrée pendant ſept jours. Mais quand on l'auroit célébrée alors pendant quatorze, pour des raiſons qui nous ſont inconnues, le docte Annotateur de la dernière Edition de la Traduction de M. d'Andilly, ou ſe trompe, ou s'exprime mal, quand il dit que cette fête duroit quatorze jours : car il eſt certain qu'elle n'en duroit que ſept. **

* 2. Paralip. *chap.* 7. ℣. 8.

** *Erunt feria Tabernaculorum ſeptem diebus Domino.* Lévit. chap. 23. ℣. 34.

dât

dât un long régne. Le peuple s'en retourna plein de joie, danſant & chantant de ſaints cantiques, de manière que chacun ſe trouva de retour ſans avoir reſſenti les fatigues du voyage.

Ceux qui avoient porté & placé l'Arche dans le Sanctuaire, qui avoient pû conſidérer la grandeur & la magnificence de tout l'édifice, qui avoient aſſiſté aux nombreux & ſomptueux ſacrifices qu'on avoit offerts, s'en retournerent auſſi, ſaiſis & pénétrés d'admiration.

Le Roi eut enſuite une viſion pendant ſon ſommeil, dans laquelle Dieu lui fit connoître qu'il avoit exaucé ſa priére; qu'il prenoit le Temple ſous ſa protection, & qu'il ne ceſſeroit d'y faire ſa demeure, tandis que ſes deſcendans & la Nation ne s'écarteroient point de ce qu'ils lui devoient: que s'il ſuivoit les conſeils du Roi ſon pere, il l'éleveroit au plus haut degré de gloire & de bonheur; que ſes deſcendans régneroient toujours ſur la Nation & ſur la Tribu de Juda: que s'il abandonnoit ſa Loi, s'il la mettoit en oubli & s'il le quittoit pour adorer des Dieux étrangers, il le détruiroit ſans reſſource, & extermineroit juſqu'au dernier de ſes deſcendans; qu'il feroit porter au peuple ſa part du châtiment; qu'il ſeroit épuiſé par les guerres, & accablé d'une infinité d'autres maux, & qu'il ſeroit emmené captif dans des pays étrangers; que le Temple qu'il venoit de bâtir ſeroit pillé & brûlé par des ennemis, qui détruiroient Jeruſalem: que les maux dont ils ſeroient affligés ſeroient ſi grands, qu'ils paroîtroient incroyables, & ſeroient traités de fables; que leurs voiſins qui en entendroient parler, en ſeroient tellement ſurpris, qu'ils ſe demanderoient, dans leur étonnement, comment Dieu a-t'il pû concevoir une ſi forte haine contre les Iſraëlites, ce peuple qu'il avoit comblé de tant de biens, & élevé à un ſi haut degré de gloire? Que ceux des Hébreux qui ſurvivroient à de ſi grands maux, ne pourroient leur répondre que par l'aveu de leurs péchés, & du mépris qu'ont fait leurs peres de leur ſainte Loi. Voilà ce que, ſelon la ſainte Ecriture, Dieu révela à Salomon pendant ſon ſommeil.

CHAPITRE V.

I. APRE'S que ce Prince eut bâti le Temple en ſept années, comme nous avons dit, il jetta les fondemens d'un palais, qu'à peine il acheva en treize. Car il n'en preſſa pas le travail avec la même activité qu'il avoit preſſé celui du Temple (*a*). D'ailleurs, quoique le Temple fût par ſa grandeur un ouvrage immenſe & digne de la plus grande admiration, comme Dieu en favoriſoit l'entrepriſe d'une manière particuliére, il ne fallut que le temps qu'on vient de marquer pour le porter à ſa perfection. Le palais que le Roi ſe bâtit n'en approchoit pas, &, ſoit parce qu'on n'avoit fait aucuns préparatifs, ſoit parce qu'on n'y travailla pas avec la même ardeur, en ce que ce n'étoit que la demeure d'un Prince, & non pas celle d'un Dieu, il fut plus long-temps à bâtir. Il répondoit cependant à l'état floriſſant où étoit le Roi & toute la Nation. J'ai cru en devoir donner la deſcription, & en faire connoître l'ordonnance, afin de mettre ceux qui liront cette hiſtoire, en état de ſe former quelque idée de ſa magnificence (*b*).

II. Le bâtiment étoit vaſte & ſomptueux, ſoûtenu par plu-

(*a*) Joſeph ne dit pas qu'il y avoit plus de travail dans le Temple de Salomon que dans le palais que ce Prince fit bâtir; & le reproche que lui en fait M. le Clerc * n'eſt pas fondé. Au lieu de ſe livrer au plaiſir de relever une faute que Joſeph n'a point faite, ſon Cenſeur ſe fût fait plus d'honneur, ſi de cette application qu'il donnoit à le critiquer, il en eût réſervé une petite portion pour mieux traduire cet endroit, & obſerver qu'il n'étoit pas ſain. La grande réputation de ſainteté qu'eut le Temple dans la ſuite, faiſoit-elle quelque choſe au temps qu'on avoit mis à le bâtir, & y a-t'il du ſens dans la traduction du Cenſeur? *Sed illud* Templum *quamvis magnam, mirabilem & incredibilem famam conſecutum, Deo cui fiebat cooperante, annis memoratis finem accepit.* Le nouvel Editeur a judicieuſement rétabli le petit dérangement que les Copiſtes avoient cauſé en cet endroit, en faiſant imprimer ſur l'autorité des manuſcrits, ἐργασίας, au lieu d'εὐδοξίας. Il auroit pû y joindre l'autorité de l'ancien Interprète. Car, à en juger par ſa traduction, il liſoit dans ſon Exemplaire, ἐργασίας. *Sed illud licèt eſſet quidem grande & operatione mirabile*, &c.

(*b*) Si Joſeph vouloit nous faire connoître la magnificence du palais de Salomon, comme il nous le dit ici, il devoit ne pas étrangler la deſcription qu'il en fait, & ne ſe pas exprimer par des énigmes qu'Œdipe lui-même auroit eu peut-être peine à deviner. Sa deſcription n'eſt pas entiérement ſemblable à celle que nous liſons dans le chapitre ſeptiéme

* Sed quis eum docuit plus laboris fuiſſe in Templo, quàm in multis ædificiis regis? nempe hoc commentus eſt, ut multa alia, quæ præter Scripturam habet, de Templi ſtructurâ. *Comment. in Reg. chap. 9. ℣. 10.*

Deſcription du palais de Salomon.

ſieurs colonnes ; Salomon l'avoit voulu rendre capable de contenir la multitude de peuple, qui pouvoit s'y rendre pour obtenir la déciſion des affaires générales ou particuliéres. Il avoit cent coudées de longueur, cinquante de largeur, & trente de hauteur. Les colonnes (*a*) qui le ſoûtenoient étoient de bois de cédre, de figure quarrée, terminées par un platfond d'ordre Corinthien (*b*). Ses portes étoient ſymmétriquement diſpoſées ; de forts jambages, ornés de trigliphes, ſervoient également à les décorer & à les rendre ſolides. Du milieu de ce vaſte bâtiment, & ſur toute ſa largeur, s'élevoit à l'oppoſite du Temple un pavillon quarré, long de trente coudées, & ſoûtenu par d'épaiſſes colonnes. Une des piéces de ce pavillon étoit une grande & belle ſale, dans laquelle le Roi venoit prendre ſéance pour rendre la juſtice. Proche de cet édifice étoit le palais de la Reine, & divers logemens, dont les principales piéces ſervoient de ſales à manger, & d'autres deſtinées à prendre quelque repos après avoir expédié les affaires. Tout étoit lambriſſé de bois de cédre. Les murs étoient de pierre de dix coudées, incruſtées en partie d'une autre ſorte de pierre eſtimée & recherchée, dont on ſe ſert pour orner les Temples & les palais des Princes. Les terres dont on la tire ſont en

du troiſiéme livre des Rois ; mais s'il n'eſt pas abſolument impoſſible, il eſt certainement très difficile de ſe former une idée un peu exacte de ce palais, par ce qu'on en lit dans l'Ecrivain ſacré & par ce qu'en dit l'Hiſtorien des Juifs. Ce ſeroit s'aveugler étrangement, que de croire entendre ce qu'on n'entend pas, ou reſpecter bien peu la vérité, que d'aſſurer qu'on conçoit bien ce qu'à peine pout-on ſe flatter d'entrevoir.

(*a*) Les Editions antérieures à celles de M. Haverkamp, ajoûtoient εκκαιδεκα, ſeize, à *colonnes*, mais S. Gelenius & l'élégant Traducteur euſſent pû voir, que Joſeph commençant la deſcription du palais de Salomon par dire, qu'il étoit ſoûtenu par quatre colonnes, il n'avoit pas pû dire quatre lignes plus bas, que les *ſeize* colonnes qui le ſoûtenoient étoient de cédre, & de figure quarrée ; outre que l'ancien Interprète ne liſoit point dans ſon Exemplaire εκκαιδεκα.

(*b*) Dans un ordre qui approchoit beaucoup de celui qu'on appella dans la ſuite Corinthien. Tout ce qui eſt renfermé entre υψος πηχεων τριακοντα & ετερος δ'ορος ην * eſt fort obſcur. Je ne ſçai ſi ceux qui l'ont traduit avant moi l'entendoient bien : je ne diſſimulerai point que je ne l'entends pas ; ſi l'aveu ne flatte pas l'amour propre, c'eſt un ſacrifice qu'on doit à la ſincérité & au progrès des ſciences ; & ſi ceux des Sçavans qui ont travaillé ſur les Anciens, avoient averti des endroits qu'ils n'entendoient pas, cet aveu eût piqué ceux qui dans la ſuite ſont tombés ſur les mêmes endroits, & les eût engagés à faire des efforts qui auroient ſouvent porté la lumiére ſur des paſſages dont on ne voit pas encore bien le ſens ; c'eût été d'ailleurs une inſtruction indirecte aux jeunes gens qui ſe conſacrent à l'étude : que ſi rien n'eſt plus néceſſaire pour y réuſſir, que de ſe former un jugement pur & exact, rien ne le rend plus faux que la préſomption de croire entendre ce qu'on n'entend pas.

* Livre 8. chap 5. pag. 492.

grand renom. Trois rangs de cette belle pierre (*a*) revêtiſſoient le tour des murailles juſqu'à la troiſiéme partie de leur hauteur: ſur la quatriéme régnoit une admirable ſculpture; on y voyoit des arbres & toute ſorte de plantes; les ombres des branches & des feuilles qui en pendoient & qui couvroient la pierre, étoient travaillées avec tant de délicateſſe, que leur légereté faiſoit preſque croire qu'elles avoient du mouvement. Diverſes peintures, dont l'éclat étoit rehauſſé par un fond blanc ſur lequel elles étoient couchées, couvroient l'eſpace qui reſtoit juſqu'au platfond.

Salomon fit encore conſtruire pluſieurs autres bâtimens, qu'il conſacra aux plaiſirs de la cour (*b*). Il les fit entourer de magnifiques galeries, on y voyoit entre autres un ſuperbe ſalon à manger, tout brillant d'or: toutes les choſes néceſſaires pour le ſervice des tables étoient du même métal. Au reſte, il n'eſt pas aiſé de rendre un compte bien exact du nombre, de la grandeur & de la variété ſomptueuſe des bâtimens de ce Prince: pluſieurs, cachés ſous terre, ſe déroboient à la vuë; d'autres pouſſés à la plus haute élevation, préſentoient un magnifique ſpectacle, ſur-tout par la beauté & l'étenduë des jardins & des bois qui les accompagnoient, & qui formant le plus agréable point de vuë, procuroit en même un délicieux couvert contre les ardeurs du ſoleil. Pour abréger, tous ces bâtimens étoient d'une très-belle pierre blanche, & enrichis d'or, d'argent, & du plus beau bois de cédre. On voyoit par-tout ſur les murs & dans les platfonds, de ces belles pierres précieuſes, enchaſſées dans de l'or, qui faiſoient un des principaux ornemens du Temple du Seigneur. Ce Prince ſe fit faire un grand thrône d'yvoire, élevé en forme de tribunal; on y montoit par ſix degrés: les deux extrêmités de ces degrés ſe terminoient par la figure d'un lion en boſſe; celles du ſiége préſentoient des bras de relief qui paroiſſoient tendus pour recevoir

(*a*) Je crois que c'eſt le ſens de Joſeph. Je pourrois me tromper, mais il ne dit certainement pas » que ces divers » appartemens étoient tapiſſés de trois » rangs de riches tapiſſeries.« [*M. d'Andilly.*] C'eſt une traduction du latin de S. Gelenius: *& tribus quidem ordinibus aulæis Babylonicis prætexebantur.*

(*b*) Ἐν κρηπιδι βασιλικῳ κειμενας: *In commodo regiæ loco poſitas.* Le nouvel Editeur remarque qu'on liſoit dans les Editions précédentes ἐν κρημνῳ, mais qu'il avoit trouvé ἐν κρηπιδι dans les manuſcrits. Il n'y avoit plus qu'un pas à faire pour voir que κρηπιδι étoit les débris de la bonne leçon ἐν κυκλῳ. La conjecture eſt ſi naturelle, & elle donne un ſi bon ſens, que je n'ai pas fait difficulté d'y conformer la traduction.

le Prince ; & la figure d'un veau, dont le corps ouvert lui préſentoit un appui commode, en formoit le doſſier, (*a*). Ce thrône étoit tout revêtu d'or.

III. Vingt ans furent employés à faire tous ces ouvrages (*b*). Hiram, Roi de Tyr, fournit à Salomon non-ſeulement des bois de cédre & de ſapin, mais encore beaucoup d'or & d'argent. Salomon de ſon côté envoya chaque année à Hiram une grande quantité de grain, d'huile & de vin, toutes choſes qui lui manquoient, comme nous l'avons déja remarqué. Il lui offrit de plus vingt villes dans la Galilée, & peu éloignées de Tyr. Ce Prince fut les voir ; mais n'en étant pas content, il lui écrivit qu'il n'en avoit pas beſoin : ce qui leur fit donner le nom de *Chabul*, qui ſignifie dans la langue des Phéniciens, *cela ne plaît pas*.

Le Roi de Tyr envoya des énigmes à Salomon, & lui propoſa des queſtions difficiles, le priant de les lui expliquer, & de les dégager de tout ce qu'elles avoient d'obſcur. Ce qu'il fit avec beaucoup de clarté & d'intelligence ; le Roi d'Iſraël avoit pour ces choſes une ſagacité & une pénétration admirables. Menandre, qui a traduit les Antiquités Tyriennes du Phénicien en Grec, parle ainſi de ces deux Rois : » Après la » mort d'Abibal, ſon fils Hiram lui ſuccéda, & mourut âgé de » cinquante-trois ans, après en avoir regné trente-quatre. Il » combla ce qu'on appelle le Grand terrein (*c*). Il fit poſer la » colonne d'or qui eſt dans le Temple de Jupiter, & la lui conſa- » cra. Il fit couper une grande quantité d'arbres ſur le mont- » Liban, qu'il deſtina à couvrir des temples. Il détruiſit les » anciens, & il bâtit celui d'Hercule & d'Aſtarté ; il éleva » premiérement celui d'Hercule dans le mois Peritius (*d*). Il » déclara la guerre aux Heuciens, qui refuſoient de lui payer

(*a*) Voyez Remarque XV.

(*b*) 3. Rois, *chap.* 9. ℣. 10.

(*c*) Joſeph rapporte le même paſſage de Menandre dans ſon premier Livre contre Apion, numero dix-huit, M. d'Andilly y fait d'ευρυχωρος une île d'Erycore. Il en fait ici un grand champ. Dans le premier endroit, S. Gelenius traduit ce mot par *Eurychorum*, & ici par *agrum qui dicitur amplus*.

La ſçavante Société qui a donné l'Hiſtoire univerſelle du monde (*tom.* 2. *pag.* 56.) dit » qu'une partie du terrain » aride de l'île de Tyr fut couverte de » bonne terre. « Elle cite pour le prouver les paſſages de Menandre & de Dius, que Joſeph rapporte ici, mais ils ne diſent aſſurément rien de ſemblable.

(*d*) Je lis πρωτον, au lieu de πρωτος ſur ce que Joſeph dit dans ſon premier Livre contre Apion, page quatre-cents quatre vingt quatorze, qu'il fit bâtir premièrement le Temple d'Hercule dans le mois Peritius, enſuite celui d'Aſtarté.

» tribut, & il ſe retira après les avoir ſoumis de nouveau. Il » y avoit de ſon temps un jeune homme nommé Abdémone, » qui remporta toujours le prix de la réſolution des Problê- » mes que propoſa Salomon, Roi de Jeruſalem. Dius en parle » auſſi lorſqu'il dit : Abibal étant mort, ſon fils Hiram lui » ſuccéda. Il aggrandit conſidérablement la ville par le moyen » des terres qu'il fit apporter à l'endroit qui regarde l'orient ; il » lui joignit le temple de Jupiter Olympien, en comblant le » terrein qui le ſéparoit d'avec la ville, & il lui fit pluſieurs » préſens en or. Il fit couper du bois ſur le mont Liban pour » bâtir des temples. On dit que Salomon Roi de Jeruſalem lui » propoſa pluſieurs énigmes, & qu'il le pria de lui en propoſer » pluſieurs à ſon tour (*a*), à condition que celui qui ne pour- » roit pas expliquer celles qui lui ſeroient propoſées par l'autre, » payeroit à celui-ci une ſomme d'argent ; qu'Hiram en étant » convenu, & n'ayant pû expliquer les énigmes de Salomon, il » lui en avoit coûté beaucoup d'argent ; mais qu'elles avoient » été expliquées dans la ſuite par un homme de Tyr nommé » Abdémone ; qu'Hiram ayant à ſon tour propoſé des énigmes » à Salomon, ce Prince fut obligé de lui payer une grande » ſomme d'argent, parce qu'il ne put les expliquer. « C'eſt ainſi que Dius s'exprime.

CHAPITRE VI.

I. LES murs de Jeruſalem étoient d'une très-foible défenſe. Le Roi Salomon penſa prudemment que les forces extérieures d'une ville auſſi conſidérable devoient répondre à l'éclat de ſa grandeur ; il la fit enceindre de nouveaux murs, qu'il fortifia par de bonnes tours, placées de diſtance en diſtance, & par toutes les ſortes d'ouvrages qu'il crut pouvoir contribuer à ſa ſûreté. Il fit auſſi bâtir les villes d'Azoron, de Mageddo & de Gazara (*b*) ; ces trois villes tiennent un rang diſtingué parmi les plus fortes places. La derniére (Gazara),

(*a*) Dius, cité par Joſeph, nous apprend » que l'amour de la ſageſſe étoit » le principal lien de l'union qu'il y avoit » entre Salomon & Hiram. » *Hiſt. univerſ.* depuis le commencement &c. Si on réuniſſoit tout ce qu'on fait dire à Joſeph qu'il n'a point dit, on en feroit un ouvrage de plus de volumes que n'eſt le ſien.

(*b*) Heſer, Mageddo & Gazer, 3. *Rois, chap.* 9. ℣. 15.

ſituée dans le pays des Philiſtins, avoit été aſſiégée, priſe & raſée par Pharaon Roi d'Egypte : il en avoit fait paſſer au fil de l'épée tous les habitans ; il en donna enſuite le terrein à la Princeſſe ſa fille lorſque Salomon l'épouſa : comme elle étoit naturellement très-forte, & qu'on pouvoit tirer de grands avantages de ſa ſituation en cas de guerre ou de quelque révolution, ce Prince la fit rétablir. Aſſez proche de cette ville il en bâtit deux autres, dont l'une s'appelloit Bechore, & l'autre Baleth (*a*) ; & pluſieurs autres dans des lieux dont la pureté de l'air, l'abondance & la ſalubrité des eaux, la nature du terrein propre à produire les plus excellents fruits, devoient rendre le ſéjour délicieux. Etant enſuite entré dans le déſert qui eſt au-deſſus de la Syrie, & s'en étant rendu maître, ce Prince y fonda une grande ville, éloignée de deux journées de chemin de la Syrie ſupérieure, d'une de l'Euphrate, de ſix de la grande Babylone. Le motif qu'il eut de bâtir une ville dans une terre ſi éloignée des lieux de la Syrie qui ſont habités, fut qu'au-deſſous on ne trouve nulle part de l'eau, & que c'eſt le ſeul endroit où l'on rencontre des fontaines & des puits. Lorſqu'il l'eut bâtie & entourée de bonnes murailles, il l'appella Thadmor ; & c'eſt ainſi que les Syriens l'appellent encore aujourd'hui, mais les Grecs l'appellent Palmire. Tel étoit le genre de travaux dont Salomon s'occupoit alors.

II. Pour ſatisfaire la curioſité de ceux qui ignorent & ſouhaitent ſçavoir pourquoi depuis Minée fondateur de Memphis (*b*), qui vivoit long-temps avant Abraham, juſqu'à Salomon, les Rois d'Egypte pendant plus de treize cents ans ont toujours porté le nom de Pharaon (*c*), je vais en rendre raiſon. Ce nom ſignifie Roi dans la langue Egyptienne, & je crois que ces Princes, qui dans leur jeuneſſe & avant que de monter ſur le thrône avoient quelqu'autre

(*a*) L'inférieure Bethoron & Baalath. *Ibid.*

(*b*) M. Le Clerc, *Bib. univ. tom.* 23. *pag.* 312. accuſe Joſeph d'avoir cru que Memphis étoit la demeure des Rois avant Abraham, d'avoir pris Tanis pour la même ville, & d'avoir fait le Nil arroſer le jardin d'*Eden*. Conſulter la ſixiéme & ſeptiéme lettre de Bochart, tome ſecond.

(*c*) Joſeph me paroît avoir beſoin ici d'une légere correction. Il eſt du moins aſſez difficile de lui donner un bon ſens dans l'état où eſt ſon Texte. Je lis, Και απο τουτου ι τω μεταξυ χρονω αρξαντες βασιλεις : » Et les Rois qui ont regné » après lui dans cet intervalle de temps, » ont pris le ſurnom de Pharaon. « C'eſt un pléonaſme Aſiatique, ou une répétition inutile ; mais on en trouve des exemples dans cet Ecrivain.

nom, prenoient, lorſqu'ils y étoient élevés, celui qui, dans leur langue, marquoit la puiſſance dont ils étoient revêtus. Ne voyons-nous pas de même, que les Rois d'Alexandrie quittoient les noms particuliers qu'ils portoient avant d'arriver à la couronne pour prendre, lorſqu'ils la recevoient, celui de Ptolémée, parce que le premier de leurs prédéceſſeurs s'étoit ainſi nommé? N'étoit-il pas également d'uſage dans l'Empire pire Romain, que tous ceux qui parvenoient au thrône Impérial quittoient leurs noms de famille ou ceux que leurs peres leur avoient donné en naiſſant, pour prendre celui de Céſar, nom & titre d'honneur ſpécialement attaché à cette dignité ſuprême? C'eſt, je penſe, la raiſon pour laquelle Hérodote d'Halicarnaſſe, après avoir dit que trois cents trente Rois ont ſucceſſivement regné en Egypte après Minée qui fonda Memphis, ſans faire mention de leurs noms, parce qu'ils s'appelloient tous Pharaon, ne manque pas, lorſqu'il parle d'une femme qui monta ſur le thrône après leur mort, de la déſigner par ſon nom, Nicaule (*a*); donnant aſſez à connoître par-là, que la dénomination commune dont avoient joui tous ces Rois les uns après les autres, n'ayant pû être tranſmiſe à cette Princeſſe à cauſe de ſon ſexe, il étoit obligé de rapporter diſtinctement ſon nom. Je trouve auſſi dans nos Livres, que depuis le Roi d'Egypte, dont Salomon épouſa la fille, aucun Roi n'a porté ce nom, & que cette même Princeſſe dont je viens de parler, & qui régnoit en Ethiopie & en Egypte, fut celle qui vint trouver Salomon dans la ſuite; mais j'en parlerai plus amplement dans la ſuite, mon deſſein n'étant que de faire ſentir ici, que les Livres des Egyptiens & les nôtres s'accordent en pluſieurs choſes.

III. Les Cananéens qui habitoient les terres du mont Liban juſqu'à la ville d'Amath, refuſerent pendant quelque temps d'obéir à Salomon; mais ce Prince les ſoumit, leur impoſa un

(*a*) Il pouvoit y avoir quelque différence entre l'Exemplaire d'Hérodote, dont ſe ſervoit Joſeph, & les manuſcrits ſur leſquels ont été imprimés les ouvrages de ce pere de l'Hiſtoire. Les Copiſtes de Joſeph peuvent avoit mal tranſcrit le nom qu'il donnoit à ce Roi & à cette Reine d'Egypte. En général, l'état des noms propres des Anciens a été fort ſujet aux changemens, ſoit par la négligence des Copiſtes, ſoit par la différente prononciation des peuples qui en l'adouciſſant ou en l'aſpirant, y cauſoient néceſſairement quelque altération. Eſt-on ſûr qu'Hérodote ait bien ortographié le nom de cette Reine, & qu'il n'y ait point changé quelque choſe pour le rendre moins étranger dans ſa langue?

tribut

tribut (*a*), exigea que tous les ans ils lui fourniſſent un certain nombre d'hommes dont il pût ſe ſervir à tel uſage qu'il jugeroit à propos, & particuliérement à la culture des terres: car aucun Hébreu n'étoit eſclave; il n'étoit pas en effet naturel que Dieu leur ayant ſoumis tant de nations, au lieu d'employer les vaincus à des œuvres ſerviles, on y aſſujettît les vainqueurs. Auſſi aimoient-ils mieux tous prendre le parti des armes, que de ſe ſoumettre à aucune ſorte de ſervitude. Ce Prince confia la conduite des Cananéens qu'il prit à ſon ſervice, à cinq cents cinquante hommes, à qui il donna ſous ſes ordres toute inſpection ſur eux, en enjoignant de les dreſſer à tous les genres de travaux auxquels il lui ſeroit utile de les employer.

IV. Ce grand Prince fit conſtruire pluſieurs vaiſſeaux dans le golfe d'Egypte, dans un lieu de la mer Rouge qu'on appelle Aſion-gaber (*b*). C'eſt ce qu'on nomme aujourd'hui Bérénice (*c*), qui eſt aſſez près de la ville d'Ælane, dont les Juifs étoient alors maîtres. Hiram, Roi de Tyr, lui rendit en cela de grands ſervices. Car il lui envoya pluſieurs pilotes, & nombre de gens habiles dans la marine, avec ordre d'accompagner les Officiers que ce Prince vouloit envoyer à l'ancienne Ophir,

(*a*) 3. Rois, *chap.* 9. ℣. 21.

(*b*) M. Huet prétend que les flottes combinées, de Salomon & d'Hiram, paſſerent de la Méditerranée dans la mer Rouge par le canal qu'avoient fait faire les Rois d'Egypte. Quelques Sçavans ont révoqué en doute ce canal. Le fait eſt aujourd'hui conſtant, mais cela ne ſuffit pas pour expliquer comment les flottes d'Hiram pouvoient paſſer de la Méditerranée dans la mer des Indes. Car s'il eſt certain qu'il y a eu autrefois un canal de communication, on n'a point de preuves qu'il fût fait dès le temps de Salomon; & les Rois d'Egypte, qui en avoient fait la dépenſe, auroient-ils voulu que les Rois de Tyr & de Judée en euſſent eu le profit? *P. Dan. Huetii tract. de ſitu paradiſi.*

Voyez la Remarque XVIII.

(*c*) On accorde à MM. Bochart * & le Clerc,** ſon approbateur, qu'il y avoit une ville qui s'appelloit Bérénice ſur le golfe Arabique du côté d'Afrique, & vis-à-vis de Suene; s'enſuit-il que Joſeph ait cru qu'Aſion-gaber étoit dans la même poſition? Sans toute la ſcience de Bochart, il étoit plus à portée que lui de ſçavoir où étoit ce port de mer, & ſi l'on avoit bâti une ville dans le même endroit, à laquelle on eût donné le nom de Bérénice. Quoiqu'il y en eût eu une du côté d'Afrique qui avoit le même nom, on en put bâtir une ſeconde du côté de la Judée & l'appeller Bérénice. Il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'il ignorât qu'il y avoit en Egypte une ville qui s'appelloit ainſi: ce n'eſt donc point d'elle dont il parle ici. Car celle dont il parle, étoit dans un pays dont les Juifs avoient été autrefois maîtres; & il eſt certain qu'ils n'ont jamais rien poſſédé en Egypte. Iſaac Voſſius prétend *** que Pomponius-Mela a parlé de la Bérénice de Joſeph, & l'a miſe comme lui ſur le bord oriental de la mer Rouge. Cellarius ſoûtient qu'il s'eſt trompé, mais il n'en donne pas de bonnes preuves.

* Bochart. Canaan. 1. chap. 45.
** M. le Clerc, ſur le ℣. 26. du liv. 3. des Rois, chap. 9.
*** Iſ. Voſſ. liv. 3. chap. 8.

qu'on appelle maintenant la Terre d'or, & qui eſt dans les Indes, lui chercher de l'or. Lorſqu'ils en eurent acquis quatre cents talents (*a*), ils les apporterent à Salomon.

V. Ce fut vers ce même temps qu'une Princeſſe, qui régnoit dans l'Egypte & dans l'Ethiopie, célébre par ſon amour pour les ſciences, & eſtimable par une infinité d'autres belles qualités, ayant entendu parler de la ſageſſe & de la vertu de Salomon, voulut le voir & s'aſſurer par elle-même de ce qu'elle en apprenoit tous les jours, perſuadée que la renommée, quelquefois trop crédule, ſe plaît à publier des choſes dont la fauſſeté ſe manifeſte aſſez ſouvent dans la ſuite. Cette Princeſſe prit donc le parti de ſe rendre dans les Etats de Salomon, pour éprouver ſur-tout l'étenduë de ſa ſcience, lui propoſer des difficultés & le prier de les réſoudre. Elle arriva à Jeruſalem accompagnée d'un riche & magnifique cortége, ayant à ſa ſuite des chameaux chargés d'or, de différents aromates, & de pierres précieuſes. Le Roi la reçut avec toute la diſtinction due à ſon rang, & lui donna dans toutes les occaſions des marques de l'eſtime qu'il faiſoit de ſon mérite; il ſe plut ſur-tout à réſoudre avec la facilité & la ſagacité qui lui étoient naturelles, toutes les difficultés qu'elle lui propoſa. La ſcience profonde de Salomon remplit d'étonnement cette digne Reine, la ſageſſe de ce Prince lui parut bien ſupérieure à ce qu'elle en avoit déja conçu ſur le bruit de ſa réputation. Elle admira la richeſſe & la magnificence de ſes palais, & ſur-tout l'ordre merveilleux qui y régnoit par-tout.

Ce qui la frappa davantage, ce fut le palais qu'on appelloit la forêt du Liban; la ſomptuoſité de la table du Prince, la majeſtueuſe décence du ſervice, le goût recherché de l'habillement des Officiers (*b*), fixoient toute ſon attention: elle ne fut pas moins touchée de la quantité des ſacrifices (*c*) que l'on offroit à Dieu, de la pureté & du zéle avec leſquels les Prê-

(*a*) Quatre cents vingt. 3. *Rois*, *chap.* 9. ℣. 28.

(*b*) On borne, ce ſemble, trop le ſens de [*máshekáïou*] lorſqu'on le reſtreint à ne ſignifier qu'*Echanſons*. Pourquoi l'Ecriture n'auroit-elle parlé que des Echanſons? Ce Prince n'avoit-il pas bien d'autres Officiers de bouche? Je conjecture qu'il en eſt de [*mashékéh*] comme de [*mishethch*] & que comme celui-ci ne laiſſe pas de ſignifier un repas en général, quoiqu'il tire ſon origine d'un verbe qui ſignifie *boire*, *donner* à boire, de même [*mashékéh*] ſignifie non-ſeulement les Officiers du gobelet, mais auſſi tous les Officiers de la bouche.

(*c*) Je préfere le ſens que donne Joſeph au verſet cinquiéme du chapitre dixiéme du troiſiéme livre des Rois, à celui que lui donnent M. le Clerc & quel-

tres & les Lévites rempliſſoient les fonctions ſacrées : la vuë de toutes ces choſes, dont le ſpectacle toujours nouveau pour elle ſe renouvelloit chaque jour, la raviſſoient en admiration : ne pouvant plus en retenir les ſecrets ſentimens, elle fut contrainte d'en donner des marques publiques, & d'annoncer au Roi que tout ce qu'elle voyoit étoit infiniment au-deſſus des forces de ſon imagination. » Ce que l'on n'apprend, Seigneur, » dit-elle, que par les bruits qui s'en répandent, peut avec » juſtice paroître exagéré ; j'ai l'admirable ſatisfaction de voir » que ce que la renommée publioit tant des biens & des avanta- » ges qui vous ſont propres, je veux dire votre profonde » ſageſſe & la prudente économie de votre conduite, que de » ceux que vous procure votre floriſſant Etat, non-ſeulement » n'a rien que de conforme à la vérité, mais qu'il eſt beaucoup » au-deſſous du bonheur & de la gloire dont je vous vois » comblé. Le bruit qui en venoit juſqu'à nous, ne pouvoit que » frapper nos oreilles & nous paroître vrai-ſemblable ; mais il » ne pouvoit nous donner une connoiſſance exacte de toutes » les merveilles que nous avons ſous les yeux. La multitude » des choſes extraordinaires qu'on me rapportoit, me paroiſ- » ſoit incroyable. Ce que je vois aujourd'hui, ſurpaſſe infini- » ment ce qu'on en diſoit. Heureux le peuple Hébreu : heu- » reux vos amis : heureux vos Officiers, qui ont le bonheur » de jouir tous les jours de votre préſence. Que Dieu ſoit » béni, d'avoir aſſez aimé ce pays & ceux qui l'habitent pour » leur avoir donné un Roi tel que vous,

VI. Cette grande Reine ne ſe contenta point de témoigner par ces paroles combien elle étoit pénétrée d'eſtime & de

ques autres Sçavans Proteſtants. Ils ſuppoſent que Salomon avoit fait un eſcalier pour aller de ſon palais dans le Portique d'Iſraël, ou, ſi l'on veut, dans le Parvis des Prêtres : *Clivum quo ibat ad Dominum Jehovæ*, comme traduit M. le Clerc. C'étoit une néceſſité, que ce Prince eût un paſſage pour aller de ſon palais au Temple : mais il y a peu d'apparence qu'après que l'Ecriture a fait admirer par la Reine de Saba le palais qu'il avoit fait bâtir, la manière dont ſa table étoit ſervie, les appartemens de ſes Officiers, les diverſes claſſes de ceux qui le ſervoient, & la magnificence de leurs habits, elle la mene voir un eſcalier, & qu'elle la repréſente l'admirer à un point qu'elle en eſt tout hors d'elle-même. Salomon ne lui auroit-il point fait voir le grand nombre de ſacrifices qu'on offroit dans le Temple, l'ordre qu'on y obſervoit, la majeſté des cérémonies qu'on y pratiquoit, & la régularité avec laquelle les Prêtres & les Lévites s'acquittoient du ſaint miniſtere, & l'Ecriture n'en auroit-elle rien dit ? La choſe eſt ſi peu vrai-ſemblable, que ſi les Septante & la Vulgate avoient traduit [*ngholáthô*] par *clivum*, *eſcalier*, il y auroit à parier que ces Critiques auroient ſuivi le ſens qu'ils rejettent aujourd'hui.

vénération pour le Roi : elle lui en donna des preuves ſenſibles par le magnifique préſent qu'elle lui fit de cent (*a*) talents d'or, d'une grande quantité d'aromates & de pierres précieuſes. On dit que cette Princeſſe joignit à tant de libéralités une plante de baume (*b*), qui s'eſt tellement multipliée qu'on en voit aujourd'hui abondamment dans toute la Judée. Ce Prince ne lui céda point en généroſité ; il lui offrit & lui donna tout ce qu'elle parut ſouhaiter, il la prévint ſur tout ce qu'il crut pouvoir lui être agréable. Les préſens dont il la combla eurent d'autant plus de mérite, que, pour les lui faire, il étudioit ſon inclination. S'étant ainſi l'un & l'autre piqués de généroſité, cette grande Reine prit congé de Salomon & s'en retourna dans ſes Etats.

CHAPITRE VII.

I. ON apporta en même temps à Salomon du pays qu'on appelle la Terre d'or, des pierres précieuſes, & du bois de pin : il employa le bois pour décorer (*c*) le Temple & les maiſons royales, & pour faire des inſtrumens de muſique,

(*a*) L'Ecriture en compte cent vingt.

(*b*) Il paroît par un paſſage de Dioſcoride, dont j'ai l'obligation à l'Auteur de la Note *T*, qu'on trouvoit l'arbriſſeau dont on tire le baume, ailleurs qu'en Arabie & en Judée, αλλ'εν Αιγυπτῳ. Dioſcor. *liv.* 1. *chap.* 18. M. Prideaux prétend qu'il étoit originaire de ce royaume & de l'Arabie, & qu'il étoit en quelque ſorte étranger à la Judée. Il ne paroît pas que ç'ait été le ſentiment de Strabon : car il dit que c'étoit une malice des Juifs, de ne le pas cultiver dans tous les endroits où il auroit pû venir ; afin que ſa rareté en augmentât le prix : il dit même que le baume de la plaine de Jéricho eſt cher, parce qu'il ne vient qu'en cet endroit : διοτι εν μονῳ τουτῳ φυεται. *Liv.* 16. *pag.* 1107. *liv.* 17. *pag.* 1151.

(*c*) Les plus ſçavants Interprètes de l'Ecriture avouent qu'ils n'entendent pas bien ce qu'elle appelle [*mis*ᵉ*ghad*]. Les Septante, & Joſeph après eux, l'ont traduit par υποστηριγματα ; mais on n'entend pas davantage la traduction que l'original. L'Auteur du ſecond livre des Paralipoménes ſe ſert du mot de [*mesillôth*] pour marquer l'uſage que Salomon fit du bois qu'on lui apportoit des pays étrangers. Il pourroit ſignifier pavé, parquet, en le tirant de [*ſâlâh.*] Ce ſens peut convenir à l'application que ce Prince en faiſoit pour le Temple & ſon palais. Mais le bas du Temple, la partie oppoſée à ſon platfond, étoit couverte d'un bois que les Septante appellent πευκινος. Joſeph donne le même nom à celui dont il parle ici. Les murailles étoient lambriſſées de cédre, mais on croyoit peut-être le πευκινος plus propre à être mis immédiatement ſur la terre. Ainſi, ſans ſe décider expreſſément ſur le ſens de [*mis*ᵉ*ghad*], on peut conjecturer avec quelque vrai-ſemblance, que Salomon ſe ſervit du bois qui lui venoit des pays étrangers pour parqueter le Temple & ſon palais.

M. le Clerc (*comment.* ſ. *Rois*, *ch.* 10. ℣. 11.) regarde comme fort ſuſpect ce que Joſeph dit du bois qu'il appelle πευ-

des cinires & des nables, ſur leſquels les Lévites jouoient les airs des hymnes ſacrées. Ce qu'on lui apporta cette fois, ſurpaſſoit en beauté & en grandeur tout ce qu'on lui avoit apporté juſques là. On ne doit pas croire, au reſte, que ce bois fût ſemblable à celui à qui on donne aujourd'hui le même nom. Ce ſont les marchands qui le lui donnent pour le mieux vendre. Il reſſemble au figuier, excepté qu'il eſt plus blanc & qu'il a plus d'éclat. Je fais cette remarque, afin que perſonne n'y ſoit trompé. L'uſage qu'en fit Salomon m'en a donné une occaſion favorable, & l'intérêt du public ne me permet pas de la négliger.

II. Les vaiſſeaux (*a*) de ce Prince lui apporterent ſix cents ſoixante-ſix talents d'or, ſans y comprendre celui que les marchands avoient acquis pour leur compte, ni celui que les Toparques & les Rois Arabes lui envoyerent en préſent. Il en fit faire deux cents boucliers d'or, du poids chacun de deux cents ſicles, & trois cents autres du poids chacun de trois mines (*b*), qu'il fit placer dans le palais de la forêt du Liban. Ce Prince fit faire auſſi, pour l'uſage de ſa table, quantité de vaſes, dont les uns étoient d'or maſſif, les autres de criſtal (*c*), montés en or, d'un goût & d'un travail admirables. Le reſte de la vaiſſelle, qui étoit très-nombreuſe, étoit du même métal. On ne commerçoit point en argent, ſoit qu'on

xines. Il n'avoit, à la vérité, pas vû celui que la flotte de Salomon lui avoit apporté, mais il pouvoit en être venu d'autre depuis ce temps-là en Egypte, en Judée ou à Tyr, & il pouvoit en avoir vû, & être par conſéquent en état de juger que celui que les marchands vouloient faire paſſer pour être de la même eſpèce qui étoit venu ſur la flotte de Salomon, n'en étoit pas. » Il y a ſur une mon» tagne, aux environs de Pruſia, des » ſapins que nous prîmes, M. Covel & » moi, pour des cédres. « *Voyage de Georgie.* Wheler, tom. 1. pag. 217. Ce pourroit être des arbres de la même eſpèce que ceux dont Joſeph parle ici.

(*a*) Quelques recherches qu'on ait faites de l'endroit où la flotte de Salomon alloit chercher l'or, l'argent & les précieuſes marchandiſes qu'elle en rapportoit, c'eſt une terre inconnue juſqu'à préſent. On peut voir dans le Pere Calmet, & dans les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde, (*tom. 3. pag. 64.*) les conjectures qu'ont hazardées & les efforts qu'ont faits divers Sçavans pour découvrir la terre d'Ophir. Joſeph dit que c'étoit dans les Indes que trafiquoient les ſujets des Rois Salomon & Hiram, & c'eſt à quoi l'on peut s'en tenir : car tout ce que l'on en dit de plus, ne ſont que des conjectures, recherchées & judicieuſes, ſi l'on veut, mais dont on peut dire également : Cela peut-être, cela peut auſſi n'être pas.

(*b*) » Trois cents autres du poids de » trois cents mines chacun. » [*M. d'Andilly.*] Il eſt vrai que la Verſion de Sig. Gelenius les fait de ce poids, mais le Grec en rabat deux cents quatre-vingt-dix ſept.

(*c*) Joſeph ne dit qu'ἐκ λίθου, de pierre, ſans marquer de quelle pierre il veut parler.

vendît, ſoit que l'on achetât (*a*). Le Roi avoit une flotte conſidérable dans la mer qu'on appelle de Tarſe, pour tranſporter toute ſorte de marchandiſes dans l'intérieur des terres des nations étrangeres, & elle lui rapportoit en échange de l'or, de l'argent, beaucoup d'yvoire, des ſinges, des paons (*b*); le voyage étoit de trois ans.

III. La glorieuſe réputation de ce Prince ſe répandoit partout; la renommée publia, de ſa vertu & de ſa ſageſſe, des choſes ſi extraordinaires, qu'elles paroiſſoient incroyables. Tous les Rois de l'univers déſiroient de le voir, & s'empreſſoient de lui témoigner leur eſtime par la magnificence de leurs préſens. Ils lui envoyoient des vaſes d'or, d'argent, des robes de pourprè, pluſieurs eſpèces d'aromates, des chevaux, des chariots, des mulets d'une force & d'une beauté qui ne pouvoient jamais manquer de les lui faire recevoir avec la plus parfaite complaiſance. Le nombre de ſes chariots ſe trouva ainſi monter à plus de quatorze cents, & celui de ſes chevaux à vingt-deux mille (*c*); il n'avoit auparavant que mille chariots, & vingt-mille chevaux. Ceux qu'on lui envoya étoient merveilleuſement dreſſés, parfaitement bien faits, & de la plus légere vîteſſe, il n'étoit pas poſſible d'en trouver qui puſſent leur être comparés. Leur beauté étoit encore relevée par les charmes de la jeuneſſe des Ecuyers qui les montoient; leur taille étoit extrêmement avantageuſe; ils étoient vêtus de robes de pourpre Tyrienne, & portoient de longs (*d*) cheveux flottants, que la poudre d'or, dont ils faiſoient uſage, rendoit ſi brillants, que leur tête, expoſée aux rayons du ſoleil, jettoit un éclat éblouiſſant. Salomon avoit coûtume de ſortir le ma-

(*a*) C'eſt bien le ſens des paroles de Joſeph, mais je ne crois pas que ce ſoit l'expreſſion de ſa penſée. *Voyez* Remarque XX.

[*En préparant cet endroit pour le donner à l'impreſſion, il m'eſt venu en penſée qu'on le pouvoit traduire ainſi*: Il n'étoit point permis aux Particuliers de commercer en argent, ſoit pour vendre, ſoit pour acheter ... tout commerce en argent étoit interdit aux Particuliers. Car le Roi, &c. *Nihil erat quod quis argento venderet aut contra emeret.* M. Havercamp.]

(*b*) Joſeph dit des Ethiopiens. Voyez Remarque XX.

(*c*) L'Ecriture dit douze mille chevaux, & mille quatre cents chariots. 3. *Rois*, *chap.* 10. ℣. 26.

(*d*) M. le Pelletier rapporte que Joſeph nous apprend dans le ſecond chapitre du huitiéme livre des Antiquités Juives, qu'on portoit de longues chevelures du temps d'Abſalom. Cet Auteur n'en dit pas tant; mais on ne manque guères de donner un petit pli à ce que dit un Ecrivain, quand cela eſt néceſſaire pour étayer un ſentiment qu'on a ſouvent embraſſé ſans un examen ſuffiſant. *Mémoires de Trévoux.*, 1702.

Je ne trouve point qu'il paroiſſe par Joſeph, comme l'aſſure un Sçavant

tin, vêtu de blanc, monté ſur un ſuperbe char, & eſcorté de cette floriſſante jeuneſſe en armes & l'arc tendu. C'étoit pour aller prendre l'air à Etham, qui étoit éloigné de deux ſchenes de Jeruſalem; c'étoit un endroit extrêmement agréable par la magnificence de ſes jardins, la beauté de ſes eaux, & la fertilité admirable du terroir.

IV. Rien n'échappoit à la vigilante attention de ce grand Roi; la délicateſſe de ſon goût ſe fit remarquer dans les ſoins qu'il prit des chemins publics: il fit paver d'une pierre noire ceux qui conduiſoient à Jeruſalem, autant pour en rendre la route plus commode à ceux qui la faiſoient, que pour ſervir de monument des abondantes richeſſes de ſes Etats. Il diſtribua ſes chariots dans chacune des villes de ſon royaume, & n'en conſerva que peu auprès de lui. Il donna à chacune de ces villes le nom de villes des chars; il rendit l'argent auſſi commun à Jeruſalem que les pierres; le bois de cédre (*a*), dont on y voyoit auparavant fort peu, n'y fut pas plus rare que les ſicomores dans les plaines de Judée. Il chargea les marchands d'Egypte de lui acheter des chariots attellés de deux chevaux, & leur ordonna de mettre à chacun de ces équipages le prix de ſix cents drachmes d'argent; il les envoyoit enſuite chez les Princes qui régnoient en Syrie & par-delà l'Euphrate.

V. Ce Prince, le plus ſage comme le plus puiſſant de ceux qui avoient porté le ſceptre avant lui, ne perſévéra pas dans cet heureux état. Il abandonna les Loix & les coûtumes de

Interprète, que les Juifs portaſſent de grands cheveux, encore moins » que les » jeunes gens du temps de Salomon » portoit de longs cheveux, qu'ils char» geoient d'huile de ſenteurs. » *P. Calmet*, 2. *Rois*, *chap.* 14. ℣. 26.

(*a*) Si l'expreſſion de Joſeph a quelque choſe de peu déterminé, elle ne dit aſſurément point que Salomon » fit plan» ter tant de cédres dans les campagnes » de la Judée, où il n'y en avoit point » auparavant, qu'ils y devinrent auſſi » communs que les meuriers. « * Le nouvel Editeur y a vû le même ſens aux meuriers près, que le terme en effet de l'original ne paroît pas ſignifier.

On ne croit pas qu'il y ait jamais eu des cédres en arbre en Judée. Je ne ſçache du moins pas aucun Auteur qui le diſe. Et les alluſions que les Prophètes font aſſez ſouvent aux cédres du Liban, nous donnent lieu de croire qu'il n'y en avoit point. Pourquoi auroient-ils été chercher ces arbres dans le mont-Liban pour s'en ſervir à leurs comparaiſons, s'ils en avoient eu dans leur pays? Ce ne fut pas dans les campagnes de la Judée que Salomon rendit le cédre ſi commun; ce fut dans Jeruſalem, & c'eſt ce que Joſeph dit après l'Ecriture. 3. *Rois*, *chap.* 10. ℣. 27.

* M. d'Andilly.

ſes peres, & la fin de ſa vie ne répondit point à tout ce que nous venons de raconter des glorieux commencemens de ſon régne. Les plaiſirs des ſens & l'amour des femmes le corrompirent. Il ne ſe contenta pas de celles de notre Nation, il épouſa pluſieurs étrangeres, des Syriennes, des Sydoniennes, des Ammonites, des Amalécites & des Iduméennes, & ſa folle complaiſſance pour ces femmes le porta à honorer les Dieux qu'elles adoroient. Il tranſgreſſa en cela la Loi de Moïſe, qui défend ces ſortes d'alliances. Ce ſage Légiſlateur en avoit prévû les funeſtes effets. Car en les défendant, il ajoûte, de peur qu'on n'abandonne la Loi de la Nation pour s'attacher à celle des étrangers, & qu'on ne quitte le ſervice de Dieu pour adorer des idoles. Salomon, emporté par une paſſion honteuſe, mépriſa une défenſe ſi ſage. Outre ſept cent filles de Princes ou de grands Seigneurs & celle du Roi d'Egypte qu'il épouſa, il eut de plus trois cents concubines, qui prirent un tel aſcendant ſur ſon eſprit, qu'elles l'obligerent de ſuivre leurs coûtumes, & que pour leur témoigner ſon amoûr & ſon attachement, il fut contraint de vivre à la manière de leurs pays. L'âge & le temps affoibliſſant dans la ſuite ſa raiſon, il ne ſe ſouvint plus des Loix & des uſages de ſa Nation. Il mit en oubli le Dieu d'Iſraël, pour adreſſer ſes vœux aux Dieux que tant de mariages avec des étrangères avoient introduits dans ſes Etats. Il s'étoit déja écarté de ce qu'il devoit à Dieu & à nos Loix, lorſqu'il avoit fait faire des taureaux de cuivre pour ſoûtenir la mer d'airain, & des lions en ſculpture pour l'ornement de ſon thrône : car cela lui étoit défendu. Il ne profita pas des grands exemples de vertu qu'il avoit dans ſa famille, de ceux que lui avoit donné le Roi ſon pere & de la gloire que ſa grande piété envers Dieu lui avoit acquiſe. Pour avoir ceſſé de marcher ſur les traces de ce ſaint Roi, quoique Dieu dans deux ſonges différents lui eût commandé de ne s'en point écarter ; il mourut d'une manière peu glorieuſe. Un Prophète (*a*) lui annonça de la part de Dieu » que ſes crimes ne lui étoient » point cachés, & le menaça qu'il en recevroit bientôt le » juſte châtiment ; il lui déclara qu'à la vérité Dieu ne lui ôte» roit pas la couronne, parce qu'il avoit promis à David qu'il

(*a*) Dans l'Ecriture, c'eſt Dieu qui dit à Salomon ce que Joſeph lui fait annoncer par un Prophète.

régneroit

» régneroit après lui ; mais qu'il le puniroit en la perſonne de » ſon fils ; que deux Tribus ſeulement demeureroient aſſujet- » ties à ſon obéiſſance à cauſe de David qui l'avoit fidélement » ſervi, & en conſidération de la ville de Jeruſalem dans la- » quelle il avoit bien voulu qu'il lui élevât un Temple, & » que les dix autres Tribus ſe révolteroient contre lui & paſ- » ſeroient ſous la puiſſance d'un homme qui l'avoit ſervi.

VI. Cette menace jetta le trouble dans le cœur de Salomon ; il apprit avec une extrême douleur, qu'à tous les biens & à tous les avantages qu'il s'étoit procurés avec de ſi grands ſoins, devoir ſuccéder un ſi fâcheux avenir. Peu après que le Prophète le lui eut annoncé, Dieu lui ſuſcita un ennemi. Voici comment cela arriva. Lorſque Joab Général de David ſe rendit maître de l'Idumée, & que durant l'eſpace de ſix mois il faiſoit mourir tous ceux qui étoient en âge de porter les armes ; Adar (*a*), jeune Iduméen & de la famille Royale, ſe refugia à la cour de Pharaon Roi d'Epypte. Ce Prince le reçut avec beaucoup de bonté, lui donna une maiſon & pourvut à ſon entretien. Il le prit dans la ſuite en telle affection, que lorſqu'il fut en âge il lui fit épouſer (*b*) Taphnès ſœur de la Reine ſa femme. Adar en eut un fils, que le Roi fit élever avec ſes enfans. Lorſque le jeune Iduméen apprit que David & Joab étoient morts, il alla trouver le Roi pour le prier de lui permettre de retourner dans ſon pays. Le Prince lui demanda s'il lui manquoit quelque choſe, & quel pouvoit être le motif qui le portoit à vouloir le quitter. Adar lui fit pluſieurs fois la même priére, & réitéra ſes inſtances. Mais le Roi le refuſa toujours, & ne lui permit de ſe retirer que lorſque les péchés de Salomon ayant attiré ſur lui la colère de Dieu, ſes affaires commencerent à ſe déranger. Adar de retour en Idumée, ne put porter les peuples de ce pays à la révolte, à cauſe des fortes garniſons que Salomon y entretenoit. Dans l'impuiſſance d'y exciter quelques ſoulévemens, & ne s'y trouvant pas en ſûreté, il ſe retira en Syrie. Il y trouva Razon, qui s'étant révolté contre Adrazar Roi de Sophene, exerçoit des brigandages dans le pays : comme il ſe faiſoit toujours ſuivre par une troupe d'aventuriers, Adar ſe l'attacha, & s'étant jetté en Syrie, il

(*a*) Joſeph l'appelle Ader.

(*b*) Pharaon n'étoit pas beau-pere, mais beau-frere d'Adad, comme le dit un ſçavant Interprète. Mais c'eſt ſans doute une faute d'impreſſion. *P. Calmet.*

en conquit une grande partie, & s'en fit reconnoître Roi ; il fit des courſes ſur les terres des Iſraëlites, les pilla & les ravagea pendant que Salomon vivoit encore.

VII. Un autre ennemi s'éleva vers le même temps contre Salomon. Ce fut Jeroboam fils de Nabath, Iſraëlite de naiſſance. Une prédiction qui lui avoit été anciennement faite ; lui fit concevoir de grandes eſpérances. Son pere l'ayant laiſſé fort jeune, ſa mere prit ſoin de ſon éducation. Salomon faiſoit alors travailler aux nouveaux murs de Jeruſalem. Il chargea de la conduite de cet ouvrage le jeune Jeroboam, dans lequel il avoit remarqué d'heureuſes diſpoſitions. Ce jeune homme s'acquitta ſi bien de cette commiſſion, que le Roi, pour lui en témoigner ſa ſatisfaction, lui donna le commandement de la Tribu de Joſeph. Comme il ſortoit un jour de Jeruſalem, le Prophète Achias fut à ſa rencontre. Après l'avoir ſalué, il le pria de quitter le chemin pour le ſuivre dans un endroit écarté, où ils ne puſſent être vus de perſonne. Quand ils y furent arrivés, le Prophète déchira ſon manteau en douze parts, en fit prendre dix à Jeroboam, & lui annonça de la part de Dieu » que » le royaume de Salomon ſeroit ainſi diviſé ; qu'à cauſe de » la promeſſe qu'il avoit faite à David, il conſerveroit une » Tribu à ſon fils, & celle dont il étoit (*a*) ; mais que, pour » châtier ce Prince des péchés qu'il avoit commis en ſe livrant » à des femmes étrangères & en adorant leurs Dieux, Dieu » lui donneroit les dix autres. Vous voyez, ajoûta le Pro- » phète, pourquoi Dieu abandonne ce Prince, profitez de » cet exemple. Soyez juſte, gardez nos ſaintes Loix. Travail- » lez à mériter par votre piété & votre reſpect envers ſa » divine Majeſté, qu'il vous rende auſſi illuſtre que l'a été » David.

VIII. Le diſcours du Prophète fit une telle impreſſion ſur l'eſprit & ſur le cœur de ce jeune homme, naturellement vif & ambitieux, que ſans perdre de temps, il alla trouver le peuple & chercha à le ſoulever contre Salomon, & à tout entreprendre pour ſe faire déclarer Roi en ſa place. Ce Prince informé

(*a*) C'eſt la penſée de Joſeph, mais il faut faire un léger changement dans ſon Texte, pour que ſon expreſſion la préſente. Je fais d'ἓξις deux mots, ἑξ & ις, & je lis αὐτος, au lieu d'αὐτῳ. » Je donne une Tribu à ſon fils & celle » dont il eſt. « C'eſt à dire la Tribu de Juda & celle de Benjamin. Καὶ τῳ, ἓξις αὐτος, δώσω. C'eſt en même temps l'explication du verſet trente-ſixiéme, chapitre onziéme du troiſiéme livre des Rois.

de ſon projet, le fit chercher par tout pour le faire mourir ; mais Jeroboam en ayant été averti à temps, ſe déroba à ſa pourſuite, & ſe retira chez Séſac Roi d'Egypte, où il demeura juſqu'à la mort de Salomon : il évita ainſi le châtiment que Salomon lui préparoit, & ſe conſerva pour la couronne que le Prophète lui avoit annoncée. Salomon mourut, après avoir régné quatre-vingts ans, & en avoir vécu quatre-vingt-quatorze (*a*) ; il fut enterré à Jeruſalem. Il auroit ſurpaſſé le plus heureux & le plus puiſſant, comme le plus ſage, de tous les Rois qui l'avoient précédé, ſi ſéduit par les femmes ſur la fin de ſa vie, il n'avoit pas tranſgreſſé la Loi de Dieu. Mais j'en parlerai ailleurs, ainſi que des maux que ſes déſordres attirerent ſur les Hébreux.

Mort de Salomon.

CHAPITRE VIII.

I. ROBOAM fils de Salomon lui ſuccéda, il l'avoit eu d'une femme Ammonite nommée Naama. Auſſi-tôt après la mort du Roi, les Chefs du peuple envoyerent en Egypte inviter Jeroboam à revenir en Judée. Il ſe rendit auſſitôt à Sichem : Roboam s'y rendit auſſi ; car comme il s'y tenoit une aſſemblée de la Nation, il vouloit s'y faire reconnoître Roi. Les Chefs & Jeroboam furent le trouver pour le prier de

Roboam ſuccede au Roi Salomon.

(*a*) Joſeph n'a pris ce long régne qu'il donne à Salomon ni dans l'Hébreu ni dans les Septante. M. Wiſton prétend qu'il liſoit ainſi dans ſon manuſcrit, & que ceux ſur leſquels nos Bibles Hébraïques ont été imprimées étoient altérés. Mais ſans ſuppoſer d'altération dans le Texte ſacré, on pourroit conjecturer que l'Ecriture ne compte pour années du régne de ce Prince que celles où il fut fidèle à ce qu'il devoit à Dieu ; qu'il y avoit une tradition chez les Juifs qui portoit qu'il avoit été quarante ans dans le déſordre, & que c'eſt en effet ſuivant cette tradition que Joſeph lui en donne quatre-vingt de régne. Voyez le P. Pezron, *l'Antiquité des temps rétablie & défendue*. Iſ. Voſſius *Chronolog. ſacrée*, chap. 7. La conjecture peut être véritable ; mais il ne paroît pas qu'elle puiſſe ſe concilier avec ce que Joſeph raconte de Razon, & ce que l'Ecriture dit, qu'il aſſembla des gens contre David, & qu'il ſe fit chef de voleurs, lorſque ce Prince faiſoit la guerre aux Iduméens. Il avoit donc déja quelque âge. L'on ne peut guères donner moins que vingt-cinq ans à un Officier qui forme une révolte contre ſon Prince. Uſſerius & quelques autres Chronologiſtes, croient que David ſurvécut vingt-neuf ans au carnage que fit ſon Général en Idumée. Adad ne revint d'Egypte que ſur la fin du régne de Salomon : ſuppoſons que ce fut dix ans avant ſa mort ; Razon eût eu alors cent vingt-quatre ans. Il étoit cependant en état de faire la guerre, & d'aider Adad à ſe rendre maître de Damas : cela n'eſt pas vrai-ſemblable.

vouloir bien adoucir le joug auquel le Roi ſon pere les avoit aſſujettis, proteſtant que ſon gouvernement avoit été très-dur, & l'aſſurant qu'il pouvoit d'autant plus compter ſur la ſincérité de leur affection, que par ſa douceur & ſa modération leur aſſujettiſſement deviendroit plus ſupportable. Roboam prit trois jours pour rendre ſa réponſe. Ce délai les fit entrer en quelque ſoupçon, ne pouvant s'imaginer qu'un Prince dont le caractere ſeroit doux & humain pût, ſur-tout dans ſa premiére jeuneſſe, héſiter un moment à témoigner de la bonne volonté à ſes ſujets. Cependant comme d'autre part il ne les avoit pas refuſés d'abord, & qu'il s'étoit contenté de prendre quelque temps pour délibérer, ils ne déſeſpérerent pas d'obtenir ce qu'ils demandoient.

II. Roboam aſſembla ceux des *Anciens* qui avoient été le plus attachés au Roi ſon pere, pour délibérer avec eux ſur la réponſe qu'il devoit faire aux demandes qui lui étoient faites au nom de la Nation. L'affection qu'ils portoient au jeune Roi, & la connoiſſance qu'ils avoient du génie du peuple, firent qu'ils lui conſeillerent de les traiter avec bonté, & de rabattre, en lui parlant, quelque choſe du faſte impoſant de la Majeſté Royale. C'eſt, lui dirent-ils, le ſeul moyen de vous l'attacher. Les ſouverains ne gagnent le cœur de leurs ſujets qu'en ſe mettant, par une douce affabilité, preſque de niveau avec eux. Roboam, ſans doute par une permiſſion particuliére de la Providence, ne ſentit point la ſageſſe de ce conſeil, bon pour toute circonſtance, mais ſur-tout important dans celle où il ſe trouvoit, puiſqu'il s'agiſſoit de ſe faire déclarer Roi. Il fit venir quelques jeunes gens qui avoient été élevés avec lui, & leur ayant communiqué le conſeil que les Anciens lui avoient donné, il leur commanda de lui dire quelle conduite ils penſoient qu'il devoit tenir. Dieu permit que le peu d'expérience de ces jeunes gens les mît hors d'état de choiſir ce qui pouvoit être plus avantageux à Roboam: ils lui conſeillerent de répondre au peuple, que le plus petit de ſes doigts étoit plus gros que la plus groſſe partie du corps du Roi ſon pere; que s'ils avoient éprouvé quelque dureté ſous ſon gouvernement, ils devoient s'attendre à porter ſous le ſien un joug encore plus peſant; que ſi Salomon les avoit châtiés avec des verges, il emploieroit lui pour les réduire, des fouëts armés de pointes de fer. Le Roi goûta beaucoup cet avis, & crut qu'une telle réponſe ſeroit bien plus

digne de la majeſté du thrône. Le peuple s'aſſembla au jour marqué pour recevoir la réponſe que le Roi avoit promiſe. Dans l'eſpérance ou l'on étoit qu'elle ſeroit favorable, chacun prêtoit une attention ſinguliére pour recueillir les paroles du Roi; mais ce Prince, ſans égard pour le ſage conſeil des Anciens, forma ſa réponſe ſur celui des jeunes gens, ſans doute par une permiſſion particuliére de Dieu, pour que la prophétie d'Achias fût accomplie.

III. Une telle réponſe fut un coup de foudre pour toute l'aſſemblée. Le peuple croyant déja en reſſentir les cruels effets, fit éclater ſon indignation, déclara tumultuairement au Roi, qu'il renonçoit dès l'inſtant à tout rapport de liaiſon avec David & toute ſa race, qu'il lui abandonnoit le Temple que Salomon ſon pere avoit bâti, & le quitta en faiſant les plus terribles menaces (*a*). Il étoit ſi irrité, que non-ſeulement il ne voulut pas écouter, mais qu'il lapida Adoram Intendant des finances, que le Roi envoya pour l'appaiſer & pour le porter à excuſer, en conſidération de ſa jeuneſſe, ce qu'il avoit pû trouver d'offenſant ou de peu meſuré dans ſa réponſe. Roboam jugeant par-là de l'emportement du peuple, & craignant qu'il ne l'accablât de pierres avec la même fureur dont ils venoient de s'animer contre l'Officier qu'il leur avoit envoyé, monta ſur ſon char & ſe retira à Jeruſalem. La Tribu de Juda & celle de Benjamin l'y déclarerent Roi; mais les dix autres, déja prévenues d'averſion contre les ſucceſſeurs de David, refuſerent de le reconnoître, & déférerent la ſouveraine puiſſance à Jeroboam. Roboam aſſembla les deux Tribus qui lui étoient demeurées fidelles, & y choiſit une armée de cent quatre-vingt mille hommes, dans le deſſein de marcher contre les dix autres Tribus, & les contraindre par la force des armes de rentrer ſous ſon obéiſſance; mais Dieu lui défendit par ſon Prophète de s'engager dans cette guerre, tant parce qu'il n'étoit pas juſte que des freres fiſſent la guerre à leurs freres, qu'à cauſe que les dix Tribus qui s'étoient

Dix Tribus ſe ſéparent de l'obéiſſance de Roboam.

Ces dix Tribus ſe choiſiſſent Jeroboam pour Roi.

(*a*) *Eum relicturos eſſe minati ſunt.* Nouv. Editeur. Après avoir fait dire au peuple qu'il renonçoit à l'heure même à toute liaiſon avec David & avec toute ſa famille, & qu'il lui abandonnoit le Temple, des menaces de le quitter dans la ſuite, ne peuvent avoir lieu que dans un Auteur qui ne ſçait pas s'exprimer, ou qui ne ſent pas la liaiſon que les choſes qu'il dit ont ou n'ont pas entre elles: on peut épargner l'un & l'autre à Joſeph par une légere correction, en liſant : κατηλθον απ' αυτου απειλουντες, ils le quitterent en menaçant.

ſéparées, n'avoient fait que ſuivre en cela les impreſſions de la divine Providence. Roboam abandonna donc ce projet. Je vais maintenant rapporter ce qui regarde Jeroboam Roi d'Iſraël, je raconterai enſuite ce qui s'eſt paſſé ſous Roboam, qui régnoit ſur les Tribus de Juda & de Benjamin, & j'obſerverai toujours le même ordre dans la ſuite.

IV. Jeroboam établit ſa demeure à Sichem, & s'y bâtit un palais. Il en fit élever un autre dans la ville de Phanuel. Peu de temps après, la fête des Tabernacles devant bientôt ſe célébrer, il penſa que s'il permettoit à ſes ſujets d'aller à Jeruſalem adorer Dieu & y ſolemniſer cette fête, touchés de reſpect pour le Temple & pour le culte religieux qu'on y rendoit à Dieu, ils pourroient ſe repentir *de leur démarche*, & l'abandonner pour ſe remettre ſous l'obéiſſance du Roi Roboam, & qu'un tel retour le mettroit en grand danger de perdre la vie. Pour le prévenir, il fit bâtir deux Temples, l'un en la ville de Bethel, & l'autre à Dan, qui eſt auprès des ſources du Jourdain. Il mit dans l'un & dans l'autre un veau d'or (*a*) qu'il avoit fait faire, & ayant aſſemblé les dix Tribus qui lui obéiſſoient, il leur adreſſa ces paroles: » Je crois, mes concitoyens, que vous êtes con-
» vaincus que Dieu eſt par-tout, & que ſa divine préſence
» n'eſt bornée à aucune ſorte d'eſpace, mais qu'il voit & qu'il
» entend ceux qui le ſervent, en quelque endroit que ce ſoit.
» Je penſe donc que je ne dois pas vous preſſer d'aller l'adorer
» à Jeruſalem. Le voyage eſt long, cette ville nous eſt enne-
» mie, & ce n'eſt qu'un homme qui a bâti ſon Temple. J'ai
» fait faire deux veaux d'or, *ſymboles de la divinité* (*b*). J'en

(*a*) Moïſe ayant condamné avec tant de force le veau d'or qu'Aaron avoit fait, on ne conçoit pas quel motif put avoir Jeroboam de choiſir cet animal pour être le ſymbole du culte que ſes ſujets devoient rendre a Dieu, ni comment les Iſraëlites purent être engagés à le lui rendre ſous un ſymbole que leur ſaint Légiſlateur avoit déteſté ſi publiquement. Un Sçavant, refugié en Angleterre, prétend que le motif de Jeroboam fut le rapport que cet animal a aux vaches que Pharaon avoit vues, & à l'explication que Joſeph donna du ſonge de ce Prince; que cette idée flattant les Tribus de Manaſſé & d'Ephraïm, en leur renouvellant ſans ceſſe la mémoire de la grandeur à laquelle Joſeph, dont ils faiſoient gloire de deſcendre, avoit été élevé, elles s'étoient fait un honneur d'adorer Dieu ſous ce ſymbole, & d'y engager les autres. Ce rapport étoit bien foible, pour vaincre la répugnance que les Juifs devoient naturellement avoir, d'adorer Dieu ſous un ſymbole que Moïſe avoit condamné; & quand il auroit aſſez flatté les Tribus d'Ephraïm & de Manaſſé pour les porter à ſe mettre au deſſus de cette répugnance, comme il n'intéreſſoit point les huit autres Tribus, quel motif purent-elles avoir de tranſgreſſer ſi publiquement la défenſe de leur ſaint Légiſlateur? *Allix.* Réflexions ſur les cinq Livres de Moïſe.

(*b*) Sig. Gelenius & M. d'Andilly n'ont

» conſacre un dans la ville de Bethel, & l'autre à Dan. Vous » pouvez aller y adorer Dieu, ſelon que vous ſerez plus pro- » ches d'une de ces deux villes. J'établirai des Prêtres & des » Lévites, & je les prendrai parmi vous, afin de vous éviter » la néceſſité de recourir à la Tribu de Lévi, & aux enfans » d'Aaron. Ceux de vous qui ſouhaitent être admis au ſacer- » doce, offriront à Dieu un veau & un monton. On dit que ce » fut ce qu'offrit Aaron, le premier Prêtre de notre Nation. « Par ce diſcours artificieux Jeroboam ſéduiſit le Peuple, & il le porta à tranſgreſſer la Loi & à abandonner le culte que ſes peres avoient rendu à Dieu. Ce fut la ſource des maux qui arriverent dans la ſuite aux Hébreux, & la cauſe de l'eſclavage auquel les nations étrangères les réduiſirent après les avoir vaincus. Mais nous en parlerons ailleurs.

V. Cependant la fête du ſeptiéme mois arriva, & Jeroboam voulut la célébrer à Bethel, comme les deux Tribus la célébroient à Jeruſalem. Il fit élever pour cela un autel devant le veau d'or, & faiſant les fonctions de ſouverain Pontife, il y monta avec ſes Prêtres. Lorſqu'il étoit prêt d'offrir le ſacrifice & de conſumer les holocauſtes, un Prophète nommé Jadon (*a*), vint de Jeruſalem par l'ordre de Dieu. S'étant avancé au milieu de l'aſſemblée, il dit en préſence du Roi, adreſſant la parole à l'autel : » Dieu vous prédit qu'il naîtra un jour un Prince de la » maiſon de David qui s'appellera Joſias : il égorgera ſur cet

point traduit ἑταιρικὸς τῷ Θεῷ. M. Havercamp l'a rendu par *Deo cognomines*. C'eſt traduire une expreſſion qu'on ne paroît pas entendre, par une autre qui ne ſe fait pas mieux entendre.

Joſeph ſe ſert d'ἑταιρικὸς en deux autres endroits. Le premier, eſt au chapitre cinq du treiziéme Livre des Antiquités Juives, numero huit, dans la lettre de Jonathas aux Lacédémoniens. » Quoiqu'il y ait long-temps que nous » n'ayons renouvellé les liens du ſang » qui nous uniſſent, cependant lorſque » nous offrons des ſacrifices à Dieu les » jours de fête, * καὶ ἑταιρικὰς, nous » ne manquons pas de le prier pour votre » proſpérité & pour votre gloire. « Ces jours que Joſeph appelle ἑταιρικὰς, l'Auteur du premier Livre des Machabées les appelle καθηκούσας, *convenables*.

L'autre endroit où l'Hiſtorien Juif ſe ſert de ce mot, eſt dans le plaidoyé de Nic. de Damas, en faveur des Juifs d'Ionie. » On s'efforce de nous en dépouil- » ler par toute ſorte de mauvaiſes manié- » res, en pillant l'argent que nous recueil- » lons & qui eſt conſacré à Dieu : ** χρήματα μὲν ἃ τῷ Θεῷ συμφέρειν ἑταιρικὰ διαρπάζοντες. On peut voir dans le dictionnaire de Conſtantin, que ce mot a encore quelques autres ſens. J'ai cru qu'il n'y en avoit aucun qui convînt mieux à cet endroit que *ſymboles de la divinité*, quoique je n'en aie pas d'exemples bien précis.

(*a*) L'Ecriture n'en dit point le nom.

* Les jours de fête, ἐν ταῖς ἑορταῖς. 1. *Liv. Machab. chap.* 12. *℣.* 12.

** Liv. 16. chap. 2. numero 4.

» autel tous les faux Prêtres qui vivront alors ; il y brûlera » les os de ces impoſteurs, qui ont oſé par leurs ſéductions » porter le Peuple à l'impiété : & afin que perſonne ne puiſſe » douter que ce que je prédis aura ſon accompliſſement, l'effet » va ſuivre l'annonce que je vais faire. Cet autel va ſe briſer, » & la graiſſe (*a*) des victimes qui eſt deſſus, va ſe répandre » ſur la terre. « Jeroboam, irrité du diſcours du Prophète, étendit la main pour ordonner qu'on l'arrêtât, mais elle ſe roidit à l'inſtant, il ne put la retirer ; elle reſta paralytique & comme morte ; l'autel ſe briſa, & tout ce qui étoit deſſus ſe répandit comme le Prophète l'avoit prédit. Le Roi ne douta plus alors que ce ne fût véritablement un Prophète inſpiré de Dieu : il le pria de demander à Dieu qu'il ranimât ſa main. Le Prophète le fit, & la main du Roi fut rétablie dans ſon premier état. Le Roi en eut tant de joie, qu'il l'invita à venir dîner avec lui : mais Jadon lui dit qu'il ne pouvoit point entrer dans ſon palais, parce que Dieu lui avoit défendu de manger du pain & de boire de l'eau de cette ville, même de prendre pour s'en retourner, le chemin par lequel il étoit venu. Le Roi admira la ſobriété du Prophète ; mais tout ce qui venoit de ſe paſſer, lui fit appréhender quelque funeſte révolution.

CHAPITRE IX.

I. IL y avoit à Bethel un homme âgé & méchant ; c'étoit un faux Prophète : le Roi le conſidéroit, quoiqu'il le trompât, parce qu'il ne lui prédiſoit que des choſes agréables. La foibleſſe où le réduiſoit ſon grand âge, l'obligeoit de garder la chambre (*b*), mais ſes enfans lui apprirent qu'il étoit venu de Jeruſalem un Prophète ; ils lui racontèrent les prodiges qu'il avoit opérés, & de quelle manière la main du Roi devenue paralytique avoit été guérie par ſa priére. Cet homme pervers craignant que le Roi ne mît ſa confiance en ce Prophète & qu'il ne le conſidérât plus que lui, ordonna à ſes en-

(*a*) La Vulgate, *la cendre.* Le mot Hébreu ſignifie l'un & l'autre ; il ſemble que le Prophète a plutôt parlé de la graiſſe des victimes qui étoit ſur l'autel, que de la cendre qui en tomboit à meſure qu'elle ſe formoit.

(*b*) Joſeph dit, *garder le lit* ; mais il paroît par la ſuite, que ſon grand âge ne le réduiſoit pas juſques-là.

fans

fans de lui apprêter promptement ſon âne. Ses enfans ayant ſur le champ exécuté ſes ordres, il monta ſur ſon âne & alla après le Prophète Jadon, qu'il rencontra auprès d'un chêne haut & touffu (*a*), à l'ombre duquel il ſe repoſoit. Après l'avoir ſalué il lui fit des reproches obligeants, de ce qu'il n'étoit pas deſcendu chez lui pour y prendre le couvert. Le Prophète lui répondit que Dieu lui avoit défendu de manger chez perſonne de la ville. » Dieu ne vous a pas interdit ma maiſon, lui dit le » Vieillard, je ſuis Prophète comme vous; le culte que je » rends à Dieu eſt le même que celui que vous lui rendez, & » c'eſt lui-même qui m'envoie pour vous engager de venir » manger chez moi. « Le Prophète, trompé par ce menſonge, s'en retourna avec lui; ils étoient encore à table & s'entretenoient agréablement, lorſque Dieu apparut à Jadon, pour lui annoncer qu'il porteroit la peine de ſa déſobéiſſance; qu'en s'en retournant il ſeroit rencontré par un lion qui le tueroit, & qu'il n'auroit pas la conſolation d'être enterré dans le tombeau de ſes peres. Tout ceci arriva, je penſe, par une permiſſion particuliére de Dieu, afin que Jeroboam ne donnât aucune créance à ce qu'avoit dit le Prophète Jadon, dont l'impoſture ſembloit manifeſte. Jadon rencontra donc, lorſqu'il s'en retournoit à Jeruſalem, un lion, qui l'ayant abbatu de deſſus ſon âne, le tua, & ſans faire aucun mal à l'âne, ſe coucha auprès du corps du Prophète qu'il garda, ainſi que l'âne, juſqu'à ce que quelques perſonnes qui paſſerent par-là l'apperçurent, & furent à la ville le dire au faux Prophète. Il envoya ſes enfans chercher le corps de ce Prophète, lui fit de magnifiques obſéques, & recommanda à ſes enfans de » ne pas manquer lorſqu'il ſeroit mort, de faire met- » tre ſon corps dans le même tombeau auprès de celui du Pro- » phète Jadon. Tout ce qu'il a prédit, ajoûta-t-il, contre la » ville, contre l'autel, contre les Prêtres & contre les faux » Prophètes eſt très-véritable. En m'enterrant avec lui, l'im- » poſſibilité de diſtinguer ſes oſſemens d'avec les miens, ga- » rantira mon corps de toute inſulte.

II. Après avoir donné ces ordres, & la cérémonie des obſéques du Prophète Jadon étant finie, cet impie & méchant vieillard fut trouver Jeroboam. » Pourquoi, Seigneur, lui dit-il,

(*a*) Baθu. Ce mot, qui ſignifie ordinairement profond, épais, veut dire ici haut, grand, élevé. *Voyez* liv. 8. chap. 15. numero 1.

» vous inquiétez-vous ainſi des diſcours d'un inſenſé ? « Le Roi lui raconta ce qui étoit arrivé à l'autel & à ſa main, & appella *Jadon* un homme divin, & un véritable Prophète ; mais cet impoſteur chercha à diſſiper l'impreſſion que ces prodiges avoient faite ſur ſon eſprit, & à en détruire la vérité par de ſpécieux raiſonnemens. » Si votre main, dit-il, s'eſt engour-» die, c'eſt qu'elle étoit fatiguée du nombre de victimes qu'elle » avoit portées ſur l'autel. Vous lui avez donné un peu de re-» pos, & elle s'eſt remiſe dans ſon premier état. Si l'autel s'eſt » briſé, c'eſt qu'étant nouvellement conſtruit, il n'a pû réſiſter » au poids immenſe de tant & de ſi grandes victimes, dont » on l'a imprudemment chargé. Celui d'ailleurs, ajoûta-t-il, » qui a annoncé ces prétendus prodiges, vient d'être tué par » un lion : y a-t-il en tout cela rien qui indique un vrai Pro-» phète. « Ce fut par de tels diſcours qu'il gagna la confiance de Jeroboam, qu'il vint à bout de le détourner du ſervice de Dieu, & de toute œuvre de piété & de juſtice. Ce Prince ſe livra à toutes ſortes d'impiétés, & s'éleva contre Dieu au point de chercher à l'offenſer par des outrages toujours de plus en plus criminels. Mais c'eſt aſſez parler de lui pour le préſent.

CHAPITRE X.

I. ROBOAM fils de Salomon, qui régnoit comme nous avons dit, ſur les Tribus de Juda & de Benjamin, bâtit dans celle de Juda pluſieurs fortes & grandes villes ; Bethléem, Etam, Thécué, Bethſur, Socho, Odolla, Geth, Mareſa, Ziph, Adura, Lachis, Azeca, Saraa, Aialon & Hébron. Il en bâtit enſuite d'autres auſſi conſidérables dans celle de Benjamin, il les entoura toutes de murailles, y établit des Gouverneurs, de bonnes garniſons, & des magazins bien fournis de bled, de vin, d'huile, & de toutes les autres choſes néceſſaires à la vie. Il les pourvut de plus de tout ce qu'il falloit pour armer pluſieurs milliers d'hommes. Les Prêtres & les Lévites, & tous ceux des Iſraëlites qui étoient vertueux & gens de bien, ſe rendirent dans ſes états, & abandonnerent leurs établiſſemens pour venir ſervir Dieu à Jeruſalem. Ils ne pouvoient ſupporter qu'on voulût les obliger d'adorer les veaux que Jeroboam avoit faits : ce pieux zéle augmenta beau-

coup le nombre des ſujets de Roboam durant trois ans (*a*). Ce Prince épouſa d'abord une de ſes parentes, qui lui donna trois enfans. Il épouſa dans la ſuite Maacha fille de Thamar (*b*) fille d'Abſalom, qui étoit auſſi ſa parente, dont il eut un fils qu'il appella Abia. Il eut pluſieurs enfans de ſes autres femmes; cependant il n'en aima aucune autant que Maacha. Quoiqu'il eût dix-huit femmes légitimes, & trente (*c*) concubines, dont il eut vingt-huit garçons & ſoixante filles, il nomma Abia fils de Maacha pour lui ſuccéder, lui laiſſa ſon tréſor, & le mit en poſſeſſion des places fortes.

II. La corruption des mœurs, & tous les malheurs qui en ſont la ſuite, n'ont ſouvent d'autre ſource qu'une trop grand proſpérité. Roboam voyoit ſes affaires ſur un bon pied : ſon Etat devenoit de plus en plus floriſſant. Dans de ſi heureuſes circonſtances il oublia Dieu & négligea ſon ſervice, & ſe livra à l'injuſtice & à l'impiété : le peuple à ſon exemple ſe jetta dans toute ſorte de déſordres, n'étant que trop ordinaire de voir les ſujets ſe faire un mérite de ſuivre les déréglemens de leurs Souverains, dans la fauſſe penſée où ils ſont que trop d'attachement de leur part à la vertu, peut être pris pour une cenſure de la conduite de leur maître. Roboam ayant donc violé toutes les Loix divines & humaines, ſon peuple crut devoir, par une honteuſe complaiſance, ne pas paroître déſapprouver ſes déſordres en perſiſtant à pratiquer la vertu. Pour punir de ſi lâches prévarications, Dieu ſuſcita Suſac Roi d'Egypte. Hérodote s'eſt trompé ſur le ſujet de ce Prince, lorſqu'il attribue à Séſoſtris ce qui ne convient qu'à Suſac, qui marcha à la tête d'une grande armée contre Roboam, la cinquiéme année de ſon régne. Elle étoit compoſée de douze cents chariots, ſoixante mille hommes de cavalerie, & de quatre cents

Roboam ſe livre à l'impiété.

Dieu ſuſcite Suſac, Roi d'Egypte, pour l'en punir.

(*a*) Le verſet dix-ſeptiéme du chapitre onze du ſecond Livre des Paralipoménes éclaircit ce que Joſeph laiſſe ici à deviner. *Ils fortifiérent le royaume de Juda, & ils affermirent la couronne de Roboam fils de Salomon pendant trois ans, parce qu'ils ne marcherent que trois ans dans les voies de David & de Salomon.*

(*b*) L'Ecriture dit ſeulement, que Maacha étoit fille d'Abſalom, (2. *Paralip. chap.* 11. ℣. 20.) Joſeph pouvoit avoir trouvé dans quelques Auteurs de ſa Nation, dont les ouvrages ſe ſont perdus, qu'elle n'étoit que ſa petite-fille par Thamar. Le fait eſt d'autant plus croyable, que l'Ecriture ne donne qu'une fille à Abſalom, qu'elle appelle Thamar, (2. *Rois, chap.* 14. ℣. 27.) Le fidèle Traducteur du Latin de Sig. Gelenius fait Maacha aînée de Thamar, mais Joſeph ne le dit point. Il y a quelque diverſité ici entre l'Ecriture & lui. 2. *Paralip. chap.* 11. ℣. 18.

(*c*) L'Ecriture en compte ſoixante. 2. *Paralip. chap.* 11. ℣. 21.

mille d'infanterie (*a*), qui étoient preſque tous de la Lybie & de l'Ethiopie. Il ſe rendit maître de toutes les villes fortes du royaume de Roboam, ſans beaucoup de réſiſtauce ; & s'en étant aſſuré par de fortes garniſons, il alla mettre le ſiége devant Jeruſalem.

III. Roboam & le peuple ſe voyant ainſi aſſiégés, retournerent à Dieu, ils le priérent de vouloir bien veiller à leur ſalut, & de leur accorder la victoire ; mais Dieu n'écouta point leur priére. Le Prophète Séméïas leur déclara, que comme ils avoient abandonné le ſervice de Dieu, Dieu les abandonnoit auſſi. Cette menace les jetta dans le dernier abbatement. Voyant qu'il n'y avoit plus de ſalut pour eux, ils ſe preſſerent de confeſſer que c'étoit juſtement que Dieu refuſoit de les ſecourir ; qu'ils l'avoient offenſé par leur impiété & par le mépris qu'ils avoient fait de ſes ſaintes Loix. Dieu, touché de leurs ſentimens de pénitence, & de l'aveu ſincere qu'ils faiſoient de leurs prévarications, dit au Prophète qu'il ne les laiſſeroit pas périr ; que cependant, pour leur faire ſentir combien le gouvernement des hommes eſt plus dur & plus peſant que celui de Dieu, il permettroit qu'ils fuſſent ſoumis aux Egyptiens. La crainte en effet porta Roboam à recevoir Suſac dans la ville ; mais ce Roi Egyptien, dès qu'il y fut entré (*b*), oublia les engagemens qu'il avoit contractés avec Roboam. Car il pilla le Temple, ſe ſaiſit de ſon tréſor & de celui du Roi, ne laiſſa rien, emporta les boucliers d'or que Salomon avoit fait faire, & les carquois d'or que David avoit pris ſur le Roi de Sophene, & que ce Prince avoit conſacrés à Dieu, & ſe retira enſuite dans ſes Etats.

Hérodote d'Halicarnaſſe s'eſt trompé, à la vérité, ſur le nom du Roi qui fit cette expédition ; mais il la rapporte, & il dit que *le Roi d'Egypte* fit la guerre à pluſieurs nations ; qu'il ſubjugua la Paleſtine & la Syrie, & que les peuples de ces pays ſe ſoumirent à lui ſans combattre. Il eſt clair qu'il veut marquer par-là notre Nation, puiſqu'elle fut aſſujettie à ce Prince. Il ajoûte qu'il fit élever dans le pays de ceux qui s'étoient rendus ſans ſe défendre, des colonnes, ſur leſquelles il avoit fait repréſenter les parties du ſexe de la femme. Or notre Roi, Roboam, lui rendit la ville ſans faire aucune réſiſtance. Il dit enfin que les Ethiopiens avoient reçu la circonciſion des Egy-

(*a*) L'Ecriture ne dit rien du nombre des troupes de pied de Suſac.

(*b*) L'Ecriture ne dit point expreſſément que Suſac entra dans Jeruſalem.

ptiens ; car, ajoûte-t-il, les Phéniciens & les Syriens de la Paleſtine conviennent qu'ils l'ont priſe des Egyptiens, & il eſt inconteſtable qu'il n'y a point d'autres Syriens que nous dans la Paleſtine qui obſervent la Circonciſion (*a*). Mais ſur tout cela, chacun peut penſer comme il jugera à propos.

IV. Après que Suſac ſe fut retiré, Roboam fit faire autant de boucliers & de lances de cuivre que ce Prince en avoit enlevés d'or, & il les confia aux gardes du palais. Il avoit vécu juſqu'alors avec beaucoup d'éclat, & avoit entretenu de nombreuſes armées ; mais il paſſa le reſte de ſes jours dans l'obſcurité & dans une crainte continuelle de Jeroboam, qui fut toujours ſon ennemi. Il mourut à l'âge de cinquante-ſept ans, en ayant regné dix-ſept. Ce fut un Prince vain & de peu d'eſprit ; il perdit une grande partie de ſon Etat, pour n'avoir pas voulu ſuivre le conſeil des amis de ſon pere. Il fut enterré à Jeruſalem, dans le tombeau des Rois *ſes ancêtres*. Son fils Abia lui ſuccéda (*b*), & il y avoit dix-huit ans que Jeroboam régnoit. Telle fut la fin de Roboam : il nous faut maintenant raconter ce qui arriva ſous Jeroboam, & de quelle manière il mourut.

Mort de Roboam. Son fils Abia lui ſuccede.

CHAPITRE XI.

I. JEROBOAM ne ceſſa point d'offenſer Dieu, & de l'outrager tous les jours par de nouvelles impiétés. Il ſe plaiſoit à dreſſer des autels ſur les plus hautes montagnes, & à choiſir pour Prêtres des gens de la plus baſſe condition. Tant d'excès ne pouvoient demeurer long-temps impunis, & Dieu devoit bientôt lui en faire porter la peine & à toute ſa famille. Son fils, qu'on appelloit Obimès, tomba malade vers ce temps-là. Ce Prince voulut que la Reine ſon épouſe quittât ſes habits pour en prendre de plus communs, & qu'elle allât, ainſi vêtuë, trouver le Prophète Achias, qu'il lui dit être un homme admirable, pour la connoiſſance certaine qu'il avoit de l'avenir, puiſque c'étoit lui qui lui avoit prédit autrefois qu'un jour il ſeroit Roi : il lui recommanda ſur-tout de feindre, lorſqu'elle ſeroit arrivée chez lui, qu'elle étoit une étrangère, qui venoit en paſſant lui demander ſi ſon fils, qui étoit malade, guériroit

(*a*) Voyez Remarque XXV. (*b*) 3. Rois, *chap.* 14. *v.* 31.

La Reine ayant changé d'habits, comme le Roi le ſouhaitoit, alla trouver le Prophète dans la ville de Silo, où il demeuroit. Son grand âge l'avoit rendu aveugle; mais Dieu, qui lui apparut lorſque la Reine étoit prête d'entrer, lui fit connoître que l'épouſe de Jeroboam le venoit trouver, & il l'inſtruiſit de ce qu'il devoit lui répondre. En effet, lorſqu'elle entra dans la maiſon, ſous l'extérieur d'une étrangère & d'une ſimple particulière, le Prophète s'écria : » Entrez, l'épouſe de Jeroboam, » pourquoi vous déguiſez-vous ? Vous ne vous cacherez point » de Dieu. Il m'a apparu pour me faire connoître que vous » alliez arriver, & il m'a commandé de vous dire : Quand » vous ſerez de retour auprès du Roi votre époux, dites-lui » *de la part de Dieu* : Je vous ai tiré de l'état d'obſcurité & » de néant où vous étiez réduit; j'ai ôté la plus grande partie » du royaume à la famille de David pour vous la donner : » vous avez mépriſé des bienfaits ſi ſignalés. Vous avez aban- » donné mon culte, pour adorer des Dieux que vous avez fait » fondre; & moi je vous exterminerai, vous & toute votre » race, & votre corps ſera la pâture des chiens & des oiſeaux. » Je vous ſuſciterai un Roi de mon peuple (*a*), qui exterми- » nera entiérement toute la famille de Jeroboam. Le peuple, » qui a imité vos déſordres, & qui a quitté mon ſervice pour » adorer des Dieux que vous lui avez faits, ſera enveloppé » dans le même châtiment. Je le chaſſerai de l'excellent pays » qu'il habite, pour le diſperſer dans différents lieux par-delà » l'Euphrate. Allez, épouſe de Jeroboam, annoncer cela au » Roi. Du reſte, vous trouverez votre fils mort; car dans le » moment que vous entrerez dans la ville, il ceſſera de vivre. » Le peuple lui fera de ſolemnelles obſéques, il le pleurera & » l'honorera d'un deuil public; car c'eſt le ſeul de toute la » maiſon de Jeroboam qui eût de bonnes qualités.

De telles prédictions accablerent la Reine de douleur. Elle ſe retira toute troublée : l'idée affligeante de la perte de ſon fils, que la mort alloit lui enlever, l'occupa tant qu'elle fut en chemin; elle ne ceſſa de répandre des larmes & de pouſſer des gémiſſemens : ſa ſituation étoit des plus déplorables. Le deſtin de ſon fils lui rendoit la diligence funeſte : car en ſe

(*a*) Je lis παντος, au lieu de παντος. Baaza, qui extermina la famille de Jeroboam, n'étoit pas élu de tout le peuple de Dieu. 3. *liv. Rois, chap.* 15, ℣. 29.

preſſant, elle abbrégeoit ſes jours ; cependant ſon retour lui paroiſſoit néceſſaire, par rapport au Roi ſon époux. Cette malheureuſe Princeſſe trouva ſon fils mort en arrivant, comme le Prophète le lui avoit prédit, & rendit compte au Roi de tout ce qu'il l'avoit chargé de lui dire de la part de Dieu.

II. Jeroboam, ſans marquer aucune inquiétude, mit ſur pied une grande armée, pour aller attaquer Abia fils Roboam, qui avoit ſuccédé au thrône du Roi ſon pere. Il le mépriſoit à cauſe de ſa jeuneſſe : cependant ce jeune Prince montra beaucoup de réſolution lorſqu'il en apprit la nouvelle. Son courage s'élevoit au-deſſus de ſon âge, & de ce qu'en penſoit *ſon ennemi :* il leva des troupes dans les deux Tribus qui lui obéiſſoient, & marcha avec fermeté contre Jeroboam, qu'il rencontra à un endroit qu'on appelle le mont Semeron. Il y campa devant l'ennemi, à la tête d'une armée de quatre cents mille hommes (*a*), mais celle de Jeroboam étoit une fois plus nombreuſe. Lorſque les armées furent rangées en bataille, & prêtes d'en venir aux mains, Abia monta ſur un lieu élevé, & ayant fait ſigne de la main, il pria Jeroboam & toute l'armée de l'écouter. Ce Prince & ſes troupes lui ayant prêté ſilence, il dit : » Dieu a promis à David & à ſes deſcendans, » qu'ils régneroient toujours ſur la Nation ; vous ne l'ignorez » pas : j'ai donc ſujet d'être ſurpris, qu'après vous être ſouſtraits » de l'obéiſſance de mon pere, vous vous ſoyez donnés à Jero» boam, qui étoit né ſon ſujet, & que vous veniez aujourd'hui » avec lui faire la guerre à ceux que Dieu a choiſis pour regner, » & leur enlever le reſte de leur Etat. C'eſt par une injuſtice » criante, que Jeroboam leur en a enlevé la plus grande par» tie ; mais j'eſpere qu'il n'en jouira pas long-temps. Dieu le » punira, & mettra fin au mépris qu'il fait de notre Loi, aux » outrages qu'il fait à ſa divine Majeſté, & qu'il vous a engagé » d'imiter. Mon pere ne vous a fait d'autre mal que celui de » vous avoir, par un mauvais conſeil, fait une réponſe plus » dure que vous n'auriez dû l'eſpérer : cependant vous avez » pouſſé l'éclat de votre mécontentement juſqu'à l'abandon» ner. Mais en vous ſéparant de ſon obéiſſance, n'eſt-ce pas

Jeroboam déclare la guerre à Abia, fils de Roboam.

(*a*) La Vulgate diminue le nombre des troupes d'Abia & de Jeroboam d'un dixiéme ; car elle ne compte dans l'armée du premier que quarante mille hommes, & le double dans celle de Jeroboam. Mais l'Hébreu & les Septante en comptent autant que Joſeph.

» Dieu, n'eſt-ce pas ſa ſainte Loi que vous avez abondonnés?
» Ne convenoit-il pas mieux d'excuſer un jeune Prince, qui
» ne ſçavoit pas encore de quelle manière un Roi doit parler
» à ſon peuple; & quand même à ce mécontentement que vous
» ont donné quelques termes durs qui lui ſont échappés, ſa jeu-
» neſſe ou ſon peu d'expérience lui euſſent fait joindre quel-
» que action criminelle, ne lui deviez-vous pas quelque indul-
» gence, en conſidération de Salomon, & en reconnoiſſance
» des bienfaits que vous en aviez reçus? Car les ſervices ren-
» dus par les peres doivent faire excuſer les fautes des enfans.
» Vous n'eutes alors aucun égard à tout cela, & vous n'en
» avez pas davantage aujourd'hui: vous venez contre moi à
» la tête d'une nombreuſe armée; vous eſperez la victoire,
» mais ſur quoi fondez-vous vos eſpérances? Eſt-ce ſur les
» veaux d'or que vous vous êtes fabriqués? Eſt-ce ſur les autels
» que vous avez élevés ſur les plus hautes montagnes? Ce ſont
» plutôt des preuves de votre impiété, que des marques de
» votre religion. Eſt-ce parce que vous êtes en plus grand
» nombre que nous, que vous concevez ces flatteuſes eſpé-
» rances? Mais quelque nombreuſe que ſoit une armée, elle
» eſt ſans force quand elle fait la guerre injuſtement. Il n'y a
» qu'une conduite juſte, & une véritable piété, qui puiſſent
» donner une eſpérance ſolide de vaincre ſes ennemis. Nous
» l'avons, *cette eſpérance ſolide*, nous qui avons conſervé nos
» ſaintes Loix, & qui adorons un Dieu que les mains des hom-
» mes n'ont point fait d'une vile matière; qu'un Roi n'a point
» imaginé pour ſéduire le peuple, mais qui eſt lui-même ſon
» propre ouvrage, le commencement & la fin de toutes choſes.
» Je vous conſeille de changer de conduite, au moins aujour-
» d'hui; de prendre un meilleur parti, & de ceſſer de me faire
» la guerre; de reconnoître la Loi de nos Peres, & celui qui
» vous a élevés au degré de bonheur dont vous jouiſſez.

III. Pendant qu'Abia parloit ainſi, Jeroboam détacha ſecrettement, d'un côté de ſon camp qui n'étoit pas apperçu, un corps de troupes pour l'aller envelopper. La peur ſaiſit celles d'Abia, lorſqu'elles ſe virent enveloppées, & le courage leur manquoit; mais ce Prince les raſſura, en les excitant à mettre toute leur eſpérance en Dieu, qui ne pouvoit être enfermé par l'ennemi. L'eſpérance qu'il combattroit pour elles releva leur courage; & les ſacrées Trompettes ayant donné le ſignal, elles

elles y répondirent par des cris de zéle, & ſe préſenterent au combat. Dieu jetta le trouble dans le cœur des troupes de Jeroboam, & abbatit leur courage ; il accorda la victoire à celles d'Abia, & cette victoire fut ſi entière & ſi éclatante, le carnage fut ſi grand, que nous ne liſons dans aucune hiſtoire des Grecs & des Arabes, qu'il s'en ſoit jamais fait un ſemblable. Cinq cents (*a*) mille hommes des ennemis y furent tués ſur la place, Bethel, Iſan (*b*), avec tout leur territoire, & beaucoup d'autres de leurs plus fortes villes, furent priſes & détruites. Toutes ces pertes mirent Jeroboam hors d'état de rien entreprendre tant que vécut Abia. Ce Prince mourut trois ans après cette fameuſe victoire, & fut enterré à Jeruſalem dans le tombeau de ſes peres. Il laiſſa vingt-deux garçons & ſeize filles, qu'il avoit eues de quatorze femmes. Aza, fils de Maacha, lui ſuccéda. Sous ſon régne la terre d'Iſraël jouit d'une profonde paix pendant dix ans. C'eſt tout ce que l'Hiſtoire nous apprend d'Abia fils de Roboam, fils de Salomon.

Mort d'Abia ; ſon fils Aza lui ſuccede.

IV. Jeroboam, Roi des dix Tribus, mourut après vingt-deux ans de régne. Son fils Nadab lui ſuccéda, la ſeconde année du régne d'Aza. Il ne régna que deux ans, & fut comme ſon pere, impie & méchant. Il forma une entrepriſe contre Gabath, qui étoit une ville des Philiſtins. Il l'aſſiégea, & réſolu de la prendre, il en pouſſoit le ſiége avec vivacité ; mais il périt par la trahiſon d'un de ſes Officiers nommé Baaza, fils de Machel (*c*), qui s'empara de ſon thrône après l'avoir fait mourir & toute ſa famille avec lui. Ainſi s'accomplit la prédiction que Dieu avoit faite, que ceux de la maiſon de Jeroboam qui demeuroient dans la ville, ſeroient, après ſa mort, mis en piéces & dévorés par les chiens, & que ceux qui ſeroient à la campagne, le ſeroient par les oiſeaux. Ce fut de cette ſorte que la maiſon de ce Prince porta la peine de ſes déſordres & de ſon impiété.

Mort de Jeroboam ; Nadab, ſon fils, lui ſuccede, & eſt tué par Baaza, qui s'empare du thrône.

(*a*) La Vulgate n'en compte que cinquante mille.

(*b*) L'Ecriture ajoûte Ephron & ſon territoire. 2. *Paralip. chap.* 13. ℣. 19.

(*c*) L'Ecriture dit Ahias. 3. *Rois*, *chap.* 15. ℣. 27.

CHAPITRE XII.

I. AZA, Roi de Jeruſalem, fut fort réglé dans ſes mœurs. Plein d'amour pour Dieu, tout ce qu'il penſoit & tout ce qu'il faiſoit, il le rapportoit toujours à la piété & à l'obſervation de nos Loix. Il réforma ſon Etat, bannit tous les déſordres, & n'eut aucune ſorte de tolérance pour quoi que ce fût qui pût y donner quelque occaſion. Il entretenoit une armée de cinq cents cinquante mille hommes, tous gens d'élite. La Tribu de Juda lui en fourniſſoit trois cents mille, ils étoient armés de javelots & de boucliers ; & la Tribu de Benjamin deux cents cinquante mille (*a*), qui avoient auſſi des boucliers, & ſe ſervoient d'arcs & de fléches. Il y avoit dix ans qu'il régnoit, lorſque Zara, Roi d'Ethiopie, lui déclara la guerre, & marcha contre lui avec une armée de neuf cents mille hommes d'infanterie, de cent mille (*b*) de cavalerie, & de trois cents chariots. Aza alla à ſa rencontre à la tête de ſon armée, & il le joignit à Maréza, qui eſt une ville de la Tribu de Juda. Il y rangea ſes troupes en bataille, dans un vallon qu'on appelle Sephat, peu éloigné de la ville. Conſidérant de-là la formidable armée des Ethiopiens, il s'adreſſa à Dieu, le priant à haute voix de lui accorder la victoire, & de permettre qu'il défît cette grande multitude d'ennemis. » Je n'ai, Seigneur, » diſoit-il dans ſa priére, de confiance que dans votre ſecours : » vous pouvez faire ſuccomber les armées les plus nombreuſes, » ſous les efforts d'un petit nombre d'hommes, & ſoûtenir les » foibles contre ceux qui paroiſſent les plus forts & les plus » redoutables.

Aza, Roi de Jeruſalem, défait l'armée de Zara, Roi d'Ethiopie.

II. Lorſque ce Prince eut fini ſa priére, Dieu lui fit connoître qu'il triompheroit de ſes ennemis. Plein de confiance dans ſon ſecours, il livra bataille aux Ethiopiens, en fit un grand carnage, & les pourſuivit juſqu'à un lieu nommé Gerara, dont il ſe rendit maître. Ses troupes ceſſerent alors de tuer les ennemis, pour piller leur camp. Ils y firent un grand butin d'or & d'argent, & en emmenerent beaucoup de chameaux, de bêtes

(*a*) L'Ecriture en compte deux cents quatre-vingt mille. 2. *Paralip. chap.* 14. ℣. 8.

(*b*) L'Ecriture compte un million d'hommes, ſans marquer combien il y avoit de fantaſſins, & combien de cavalerie.

de charges & des troupeaux (*a*) entiers. Après avoir, par le ſecours de Dieu, remporté une victoire ſi complette & ſi avantageuſe, Aza s'en retourna avec ſes troupes à Jeruſalem. Comme ils en approchoient, le Prophète Azarias vint à leur rencontre; il leur ordonna de s'arrêter, & leur dit: » Si Dieu vous a fait » remporter une ſi grande victoire, c'eſt parce que vous pra- » tiquez la juſtice & la piété, & que vous vous conduiſez » ſelon ſa ſainte volonté. Si vous perſéverez dans ces bonnes » diſpoſitions, il vous rendra maîtres de tous vos ennemis, » & vous fera jouir de toute ſorte de bonheur; mais ſi vous » abandonnez ſes Loix, tous les malheurs fondront ſur vous. » Un temps viendra, que vous n'aurez point de véritables » Prophètes, ni aucun Prêtre pour vous enſeigner les voies » du Seigneur. Vos villes ſeront détruites, & vous ſerez diſ- » perſés ſur la face de la terre, où vous menerez une vie » errante & vagabonde. Profitez du temps, tandis que vous » l'avez: & attachez-vous au bien, je vous y exhorte. Ne vous » enviez pas à vous mêmes le bonheur que vous avez, d'être » ſi ſinguliérement favoriſés de Dieu. « Le Roi & le peuple reçurent ces avis avec beaucoup de joie. Tout le monde, en général & en particulier, s'appliqua avec ſoin à pratiquer la vertu, & le Roi envoya des Officiers de tous côtés pour faire obſerver les Loix.

III. Telle étoit la ſituation des affaires des deux Tribus ſur leſquelles régnoit Aza. Je reviens maintenant à Baaza, qui régnoit ſur les dix autres. Il avoit fait mourir Nadab, fils de Jeroboam, & il s'étoit emparé de ſon royaume. Il choiſit Therſa pour le lieu de ſa demeure, & il s'y fit bâtir un palais. Ce mauvais Prince régna vingt-quatre ans: il avoit encore moins de religion que Jeroboam, & Nadab ſon fils. Il accabla le peuple d'une infinité de maux. Dieu, qu'il ne ceſſoit d'outrager, lui fit annoncer par ſon Prophète Jehu, » qu'il détruiroit ſa famille, » & qu'il lui feroit ſouffrir tout le mal qu'il avoit fait ſouffrir » à la maiſon de Jeroboam; parce que, l'ayant placé ſur le » thrône, au lieu de lui en avoir marqué ſa reconnoiſſance,

(*a*) La manière dont Joſeph s'exprime donne lieu de croire que ce fut dans le camp des Ethiopiens que les Juifs prirent ces troupeaux. Ce ne fut point là..... *Ils prirent les villes des environs de Gerara.... ils en emporterent un grand butin. Ils détruiſirent les bergeries de moutons*, &c. 2. Paralip. chap. 14. ℣. 14. & 15.

» par un gouvernement juſte & religieux, d'autant plus avan-
» tageux aux Princes bienfaiſans, qu'il peut ſeul être agréable
» à Dieu, il imitoit & faiſoit revivre en ſa perſonne les déteſ-
» tables impiétés de Jeroboam. Dieu exercera donc, ajoûta
» le Prophète, contre vous ſon juſte jugement; vos déſordres
» étant les mêmes que ceux de l'impie Jeroboam, le châti-
» ment ſera auſſi le même.

Cette terrible prédiction des maux qui devoient arriver à Baaza & à toute ſa famille, en punition des déſordres auxquels il s'étoit livré, ne fut point capable de lui faire prendre le parti de changer de conduite, afin de paroître à la mort chargé de moins de crimes, & de mériter, par ſon repentir, que Dieu lui pardonnât ceux auxquels il s'étoit juſques-là livré: il ſe fit au contraire une étude criminelle de faire tous les jours de nouveaux progrès dans l'impiété, pour laquelle il ſembloit combattre contre la voix du Prophète; & comme ſi les plus terribles maux, qu'il venoit de lui annoncer, euſſent été de véritables biens, il s'y précipita avec la même ardeur qu'il eſt d'uſage de rechercher, par d'aſſidus travaux, les avantages promis à de louables entrepriſes. Ayant enfin levé des troupes, il fut aſſiéger une ville conſidérable, qu'on appelloit Ramath (*a*), qui n'eſt éloignée de Jeruſalem que de quarante ſtades (*b*). Dès qu'il s'en fut rendu maître, il la fit fortifier, dans le deſſein d'y établir une nombreuſe garniſon, qui pût déſoler par ſes courſes le pays de l'obéiſſance d'Aza.

IV. Les deſſeins de Baaza allarmerent le Roi de Juda: il ſentit bien que cette garniſon ruineroit ſon pays. Frappé de cette crainte, il envoya des Ambaſſadeurs, avec de l'or & de l'argent, prier le Roi de Damas (*c*) de lui prêter ſecours, en conſidération de l'amitié qui avoit anciennement uni leurs ancêtres. L'argent qu'il envoya fit ſon effet. Le Roi de Damas fit alliance avec lui, rompit celle qu'il avoit avec Baaza, &

(*a*) L'Ecriture l'appelle *Rama*. 3. Rois, chap. 15. ℣. 17.

(*b*) Leidecker, tome deux page quarante deux, fait dire à Joſeph que cette place étoit éloignée de quatre cents ſtades de Jeruſalem, qui ſont, dit-il, *niſi fallor*, douze lieuës. Ce Sçavant ſe trompe en l'un & l'autre. Joſeph ne met la diſtance que de quarante ſtades, qui ſont à peu-près les ſix milles que comptent Euſebe & S. Jerôme. D'ailleurs, quatre cents ſtades ſont davantage que douze lieuës.

(*c*) Cette ville paroit avoir été d'un grand commerce. On en juge par ſes ruines, qui ſont des preuves de ſon ancienne grandeur. Elle eſt maintenant déſerte & dans un pauvre état. *Cliovicus.* Itiner. Hieroſol. *pag.* 14.

donna ordre aux Officiers de ſes troupes de faire des courſes ſur les villes du Roi d'Iſraël, & de leur faire tout le mal qu'ils pourroient. Ils en brûlerent quelques-unes, pillerent Ahion, Dan, Abelmaïm (*a*), & pluſieurs autres. Baaza informé de ces déſordres, diſcontinua les fortifications de Ramath, pour courir au ſecours de ſes propres Etats. Aza profita des matériaux que Baaza avoit ramaſſés, & en bâtit deux villes fortes dans le même canton, dont l'une s'appelloit Gabaa, & l'autre Maſpha. Baaza ne fit plus aucune expédition dans la ſuite. La mort termina *toutes ſes entrepriſes*, & il fut enterré dans la ville de Therſa, après un régne de vingt-quatre ans (*b*). Son fils Ela, qui lui ſuccéda, n'en régna que deux. Zambri, Commandant de la moitié de la cavalerie, (*c*) le fit aſſaſſiner, dans un repas que lui donnoit Orſa ſon Intendant. Il n'avoit avec lui ni gardes ni Officiers, il avoit envoyé toutes ſes troupes au ſiége de Gabath, ville des Philiſtins. Ce fut de cette occaſion dont profita Zambri pour engager quelques cavaliers, qui dépendoient de lui, à ſe jetter ſur lui & à le tuer.

Mort de Baaza, Roi d'Iſraël; ſon fils Ela lui ſuccede, & eſt aſſaſſiné par Zambri, qui uſurpe la couronne.

V. Zambri profita de ſa trahiſon, & uſurpa la couronne : il extermina la famille de Baaza, comme l'avoit prédit le Prophète Jehu, & ainſi que l'avoit été celle de Jeroboam à cauſe de ſes impiétés, comme nous l'avons dit. L'armée qui aſſiégeoit Gabath, ayant appris le meurtre d'Ela, & que Zambri ſon meurtrier étoit monté ſur le thrône, élut pour Roi le Général qui la commandoit : il ſe nommoit Amri. Ce nouveau Roi leva le ſiége de Gabath, pour marcher contre Therſa, la demeure des Rois d'*Iſraël*. Il l'aſſiégea & la prit d'aſſaut. Zambri voyant la ville dans cet état de déſolation, s'alla cacher dans l'endroit le plus retiré du palais, où ayant mis le feu, il s'y brûla avec l'appartement où il s'étoit caché, après ſept jours de régne.

Amri eſt élu Roi d'Iſraël par l'armée.

Mort de Zambri.

Ces révolutions cauſerent de la diviſion parmi les Iſraëlites. Les uns vouloient avoir Thebni pour Roi, les autres ſoûtenoient Amri. Le parti de celui-ci l'emporta : Thebni fut tué, & ſon concurrent régna ſur les dix Tribus. Ce fut la trentiéme année (*d*) du régne d'Aza, qu'Amri monta ſur le thrône, qu'il

(*a*) Abeldomum. 3. *Rois, chap.* 15. ℣. 20.

(*b*) 3. Rois, *chap.* 15. ℣. 33.

(*c*) De la moitié des chariots, ſelon l'Hébreu. La Vulgate donne à entendre qu'Orſa étoit Gouverneur de Therſa. Selon l'Hébreu, il étoit Intendant de la maiſon *qu'Ela avoit à Therſa.*

(*d*) L'Ecriture dit trente-un.

conſerva pendant douze ans. Il en régna ſix à Therſa, & les ſix autres dans une ville appellée Samareon, que les Grecs nomment Samarie. Ce Prince lui donna ce nom de celui du particulier (*a*) qui lui vendit la montagne ſur laquelle il la fit bâtir. S'il y eut quelque différence entre Amri & ceux qui l'avoient précedé, c'eſt qu'il fut plus méchant qu'eux. Ainſi que ſes prédéceſſeurs, il n'y eut ſorte d'impiétés qu'il ne commît pour faire renoncer le peuple au culte de Dieu. Dieu, pour les en punir, les fit tous ſe détruire mutuellement, eux & toute leur race. Ce Prince mourut à Samarie, & eut pour ſucceſſeur ſon fils Achab.

Mort d'Amri, Roi d'Iſraël; ſon fils Achab lui ſuccede.

VI. Ces exemples doivent nous convaincre que la Providence regle toutes les affaires de ce monde; que Dieu aime les gens de bien, & hait les méchans, qu'il ne manque jamais d'exterminer. Car tous ces Rois périrent malheureuſement, eux & leur famille, à cauſe de leurs déſordres. Aza au contraire, qui régnoit ſur les Tribus de Juda & de Benjamin, mérita, par ſon amour pour la juſtice & par ſa piété (*b*), que Dieu le fît parvenir à une heureuſe vieilleſſe; il ne mourut qu'après un régne de quarante-un ans. Joſaphat, qu'il avoit eu d'Abida, lui ſuccéda. Sa conduite le fit admirer de tout le monde, comme un exact imitateur du courage & de la piété de David, l'un de ſes ancêtres: mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler de ce Prince.

Mort d'Aza, Roi de Juda, ſon fils Joſaphat lui ſuccéde.

CHAPITRE XIII.

I. ACHAB, Roi d'Iſraël, régna vingt-deux ans, & il fit ſa demeure à Samarie. Il ne s'écarta en rien de la conduite des Rois ſes prédéceſſeurs, ſi ce n'eſt qu'il porta le crime & l'impiété à un plus grand excès. Malheureuſement imitateur fidèle de tous leurs déſordres, mais ſur-tout de l'impiété de Jeroboam, il adora les veaux que ce Prince avoit fait faire, & ajoûta à ce culte *impie* beaucoup d'autres cérémonies idolâtres. Il épouſa la fille d'Ithobale (*c*), Roi de Tyr & de Sydon. Elle

(*a*) L'Ecriture l'appelle *Somer*.

(*b*) Joſeph ne choiſit pas bien ſes modèles de vertu. La manière dont l'Ecriture parle des derniéres années de ſon régne ne ſoûtient pas bien l'éloge qu'en fait ici l'Hiſtorien Juif. 2. *Paralip. chap.* 16, ℣. 20.

(*c*) Dans l'Ecriture, *Ethbaal*.

s'appelloit Jezabel. Ce fut une Princeſſe hardie & entreprenante, elle apprit à ſon mari à adorer ſes Dieux, & porta l'impiété (*a*) juſqu'à faire bâtir un temple au Dieu des Sidoniens, qu'on appelle Baal (*b*). Elle lui conſacra un bois, qu'elle fit planter de toute ſorte d'arbres, & y établit des Prêtres & des faux Prophètes. Le Roi en avoit toujours un grand nombre à ſa ſuite, ſurpaſſant tous ſes prédéceſſeurs en aveuglement & en méchanceté.

II. Un Prophète du vrai Dieu, de la ville de Theſbon dans le pays de Galaad, vint le trouver de ſa part, pour lui annoncer qu'il ne tomberoit ni pluie ni roſée juſqu'à ce qu'il le revît dans ſes Etats. Après lui avoir confirmé cette déclaration par un ſerment, il ſe retira vers le midi, & il fut demeurer ſur le bord d'un ruiſſeau qui lui fournit de quoi boire; car pour la nourriture, c'étoient des corbeaux qui la lui apportoient tous les jours (*c*). Comme il ne tomboit point de pluie, ce ruiſſeau tarit, & Dieu ordonna au Prophète d'aller à la ville de Sarepta, qui eſt ſituée entre Sidon & Tyr. Arrivé près de la porte de cette ville, il trouva une femme qui ramaſſoit de petits morceaux de bois : Dieu lui fit connoître que cette femme devoit le nourrir. Le Prophète la ſalua, & la pria de lui apporter de l'eau à boire. Comme elle alloit en querir, il ajoûta qu'il la prioit auſſi de lui apporter un peu de pain; mais elle aſſura avec ſerment qu'elle n'avoit chez elle qu'une poignée de farine & un peu d'huile; qu'après avoir ramaſſé quelques méchans morceaux de bois, elle s'en retournoit en faire du pain & le cuire pour le donner à ſon enfant, qui, ainſi qu'elle, ne pouvoit manquer après cela de mourir de faim, puiſque c'étoit tout ce qui leur reſtoit. Ayez confiance, lui dit le Prophète, & concevez de meilleures eſpérances. Allez-vous-en, commencez par m'accommoder à manger, & apportez-le-moi; car je vous prédis que le vaiſſeau où eſt la farine, & la cruche où eſt l'huile, ne ſe vuideront point juſqu'à ce que Dieu ait envoyé de la pluie. Cette femme

An du monde 3092. 3. *Rois*, ch. 17.

(*a*) M. le Clerc (comment. ſur le ℣. 33. du chap. 16. 3. Rois.) prétend qu'il faut lire οἰκοδόμησαι & καπνοῦσαι, au lieu d'ᾠκοδόμησε & καπνοῦσε; mais la correction n'eſt point néceſſaire. Ος ne gouverne pas toujours l'infinitif. *Vid.* Devar, part. Grec. Joſeph, Ant. Judaïq. liv. 1. chap. 18. pag. 50. Herodote, liv. 2. pag. 121. 10. L'Auteur de la Grammaire Grecque de Port-Royal avoit remarqué, il y avoit plus de 50. ans, qu'ος ſe met quelquefois pour ος τε. Liv. 8. ch. 13.

(*b*) Ou Belus.

(*c*) Voyez Remarque XXVI.

fit ce que le Prophète lui ordonnoit, & elle eut de quoi ſe nourrir, elle, ſon enfant & le Prophète, l'huile & la farine ne lui ayant point manqué tant que la ſéchereſſe dura. Ménandre parle de cette ſéchereſſe (*a*) dans l'hiſtoire d'Ithobale, Roi de Tyr. » Il y eut, dit-il, ſous ſon régne, une ſéchereſſe qui dura » depuis le mois Hyperbéréthée juſqu'au même mois de l'année » ſuivante ; mais ce Prince ayant eu recours à Dieu, & lui » ayant adreſſé d'humbles priéres, on entendit des bruits » effroyables de tonnerre. Ce même Prince fit bâtir deux villes, » Botrys en Phénicie, & Auza en Lybie. « Ménandre, en parlant ainſi, déſigne la ſéchereſſe qui arriva ſous Achab ; car ce Prince vivoit dans le temps qu'Ithobale régnoit à Tyr.

III. L'enfant de cette femme, dont nous venons de parler & qui avoit nourri le Prophète, tomba malade, rendit l'ame (*b*) & mourut. La mere en fut tranſportée de douleur, elle ſe déchiroit, & proféroit ſans aucune meſure tout ce que l'amertume de ſes regrets lui mettoit à la bouche, s'en prenant au Prophète, & lui reprochant qu'il n'étoit entré chez elle que pour la faire punir de ſes offenſes par l'endroit le plus ſenſible, la mort de ſon fils. Mais le Prophète tâchant de la raſſurer, lui demanda le corps de ſon fils, & promit de le lui rendre plein de vie. Elle obéït, & *Elie* l'ayant fait porter dans la chambre qu'il occupoit, il le mit ſur ſon lit. » Seigneur, s'écria-

(*a*) Si c'eſt de la même ſéchereſſe qu'avoit prédit le Prophète Elie, que parle Ménandre, elle ne fut pas de ſi longue durée en Phénicie que dans le royaume d'Iſraël. Le tonnerre eſt aſſez ſouvent ſuivi de pluie ; mais comme il ne l'eſt pas toujours, peut-être qu'il faut lire dans le paſſage de cet Auteur χρυσας, au lieu de χειμωνος : car ce ne ſeroit pas marquer que les priéres d'un Prince qui demande de la pluie ont été exaucées, que de dire qu'il fit du tonnerre.

J'ai déja remarqué, que les plus grands évenemens que l'Ecriture rapporte, n'ont point été ignorés des Payens. Ceux à qui les intérêts de la Religion ſon chers, ne trouveront pas, je crois, mauvais que je faſſe ici application de la remarque. Il y eut, du temps d'Ithobale, une grande ſéchereſſe en Phénicie, qui finit d'une manière à laquelle on n'avoit pas lieu de s'attendre. C'eſt le fait en général tel que l'Ecriture le rapporte. Mais ce furent les priéres d'Ithobale qui firent ſourdre les fontaines. C'eſt ici l'ignorance de la cauſe qui les fit couler, & l'envie de flatter ſon Roi de la gloire d'avoir obtenu par ſes priéres ce que Dieu avoit accordé à ſon Prophète.

(*b*) Je remarque cette expreſſion de Joſeph, δοξαν νεκρου. Car elle ſemble dire que l'enfant ne paroiſſoit que mort ; mais après avoir dit que l'enfant avoit rendu l'ame, & avoir fait prier Dieu par le Prophète de la renvoyer dans ſon corps, il ſeroit ridicule de penſer que Joſeph croyoit qu'il ne paroiſſoit que mort, mais qu'il ne l'étoit pas. On en doit conclure que ces termes, φασι λεγεται, dont-il ſe ſert quelquefois, ne ſont point une preuve qu'il doute des choſes dont il parle. Cela paroît par le numero ſept, où l'on dit que Moïſe reçut la Loi de Dieu. Car Joſeph n'a jamais douté que la Loi des Juifs ne vînt de Dieu.

t-il,

» t-il, c'eſt mal récompenſer cette femme, qui m'a reçu chez » elle & qui m'y nourrit, que de lui enlever ſon fils. Je vous » ſupplie de renvoyer ſon ame dans ſon corps, & de lui ren- » dre la vie. « Dieu, touché de l'affliction de cette mere, & voulant ſoûtenir ſon Prophète, rendit, contre toute eſpérance, la vie à cet enfant, afin que la mere ne pût croire qu'il étoit venu chez elle pour ſon malheur. Elle en remercia le Prophète, & lui dit que maintenant elle connoiſſoit clairement que Dieu lui parloit.

IV. Quelque temps après, Dieu ordonna au *Prophète Elie* d'aller trouver Achab, pour lui annoncer qu'il alloit donner de la pluie. *La ſéchereſſe* avoit cauſé une grande famine, & on manquoit de toutes les choſes néceſſaires à la vie. La diſette ne ſe faiſoit pas ſeulement ſentir aux hommes, mais la terre ne produiſoit plus rien pour la nourriture des chevaux & des autres animaux. Le Roi fit appeller Abdias, l'Intendant (*a*) de ſa maiſon, pour lui commander d'envoyer à la ſource des fontaines & des rivières, couper tout ce que l'on pourroit d'herbe pour la nourriture des beſtiaux. Comme il avoit précédemment & inutilement fait chercher par-tout le Prophète, il réſolut de partir lui-même avec ſon Intendant, pour en faire une nouvelle recherche; mais il crut devoir faire prendre un chemin à Abdias, & lui-même en prendre un autre. Cet Abdias, au temps que la Reine Jezabel faiſoit mourir les Prophètes, en avoit caché cent dans des ſoûterreins, & les y avoit nourris, en leur fourniſſant du pain & de l'eau; le Prophète Elie lui apparut donc dès qu'il ſe fut ſéparé du Roi. Abdias lui demanda qui il étoit, & l'ayant ſçu, il ſe proſterna devant lui (*b*). Allez, lui dit le Prophète, dire au Roi que je vais me préſenter à lui. » Quel mal vous ai-je fait (*c*), répondit Abdias, pour m'en- » voyer à une mort certaine, moi qui vous ai cherché par toute

(*a*) Cet endroit peut recevoir un autre ſens. J'ai ſuivi celui qui m'a paru meilleur, & que préſente plus naturellement l'expreſſion de Joſeph. Mais je n'ai pas cru devoir faire Abdias Intendant des paſteurs d'Achab, après l'élégant Traducteur, qui rend toujours aſſez fidèlement le Latin de Sig. Gelenius. Car quand κτημα pourroit ſignifier *troupeau*, dans quelque endroit perdu, rien ne porte à lui donner ce ſens ici, ſur-tout l'Ecriture ne diſant qu'en termes généraux, qu'Abdias étoit *ſuper domum*, Intendant de la maiſon du Roi.

(*b*) ... L'ayant reconnu, il ſe proſterna ſur ſon viſage, & lui dit: Seroit-ce mon Seigneur Elie? 3. *liv. Rois*, chap. 18. ℣. 7.

(*c*) Le nouvel Editeur fait dire à Abdias, que le Prophète l'envoyoit au Roi, qui le cherchoit pour le faire mourir; il ne devoit donc pas faire dire à Abdias,

» la terre ? Ignorez-vous, qu'il n'y a aucun endroit dans le » royaume où le Roi n'ait envoyé à votre découverte ? Je crains » que Dieu vous apparoiſſant, vous ne vous tranſportiez dans » quelque autre lieu ; que ne ſçachant enſuite où vous prendre, » & ne vous trouvant nulle part, lorſque le Roi m'envoiera » vous querir, il ne me faſſe mourir. Sauvez-moi donc la vie, » je vous en conjure. J'aime les gens de votre état : j'ai con- » ſervé la vie à cent Prophètes ; je les ai cachés & nourris, » lorſque Jezabel faiſoit mourir tous les autres. « Le Prophète dit à Abdias de ne rien craindre, & lui ordonna d'aller trouver le Roi, & de l'aſſurer, comme il le lui promettoit à lui-même avec ſerment, qu'il ne manqueroit pas de ſe préſenter devant lui dans cette même journée.

V. Abdias donna cet avis au Roi, qui, tranſporté de colère, vint au devant du Prophète, & lui dit : » Eſt-ce donc vous » qui êtes l'auteur des maux que ſouffre le peuple Hébreu, & » de l'affreuſe ſtérilité qui le réduit dans une telle miſere ? « Le Prophète lui répondit avec une généreuſe liberté, que c'étoit lui & ſa famille qui étoient cauſe de tout le mal, en introduiſant dans ſon royaume des Dieux étrangers, & en les adorant ; en abandonnant & en mépriſant le Dieu d'Iſraël, qui eſt le véritable Dieu. » Que le peuple s'aſſemble, ajoûta- » t-il, ſur le mont Carmel ; que vos Prophètes (*a*), ceux de » la Reine, & ceux de vos bois ſacrés, s'y rendent, en quelque » nombre qu'ils ſoient. « Lorſque tout le monde fut aſſemblé

Quel mal vous ai-je fait ? mais *vous m'envoyez au Roi, & ne ſçavez-vous pas qu'il vous fait chercher par-tout pour vous faire mourir ?* Le récit de l'Ecriture eſt clair, & peut-être que Joſeph n'a pas voulu dire autre choſe. Mais pour le concilier avec l'Ecriture, je crois qu'il faut effacer ἀποκτειναι : » Quel mal vous » ai je fait, pour m'envoyer au Roi, » qui vous cherche, & qui vous a fait » chercher par toute la terre ? ..... » C'eſt pour me faire mourir, ce que » vous m'ordonnez. « Ce qu'Abdias ajoûte, marque que Joſeph a dû le faire parler ainſi, ou qu'il ne parle pas lui-même conſéquemment. Le récit que fait cet Intendant, du ſoin qu'il avoit eu des Prophètes que Jezabel cherchoit pour les faire mourir, eſt une preuve qu'il craignoit plutôt pour lui que pour Elie : car il ne lui fait ce récit, que pour l'engager à ne le pas expoſer à être la victime de la cruauté du Roi. L'éloignement où eſt ἐπὶ θανατῳ du verbe πεμπειν, rend la phraſe obſcure, & ſon obſcurité a pû donner lieu à quelque Particulier de mettre pour l'éclaircir, ἀποκτειναι à côté de πεμπειν, & cette ſcolie paſſer enſuite dans le Texte. Achab fit chercher Elie par toute la terre ; mais l'Ecriture, qui ne couvre point ſon impiété, ne dit pas que ce fut pour le faire mourir. 3. *Rois*, *chap.* 18.

(*a*) .... Les Prophètes de Baal, au nombre de quatre cents cinquante, & les quatre cents des bois *ſacrés*. 3. Rois, chap. 18. ℣. 19.

ſur cette montagne, ſelon l'ordre qu'en avoit donné Achab, le Prophète s'avança au milieu de l'aſſemblée. » Paſſerez-vous ainſi, » dit-il, toute votre vie dans des doutes & dans des incerti- » tudes ? Si vous croyez que le Dieu de nos peres eſt le ſeul & » véritable Dieu, je vous exhorte à le ſervir : ſi vous ne le » comptez pour rien, ſi vous êtes perſuadés que ce ſont les » Dieux étrangers qu'on doit adorer, adorez-les, je vous le » conſeille. « Comme le peuple ne répondoit rien, le Prophète ajoûta : » Je ſuis ſeul, & les Prophètes des Dieux étran- » gers ſont au nombre de quatre cents ; voyons, ſi ces Dieux » étrangers ſeront plus puiſſans que celui que je ſers ; je vais » prendre un bœuf, & après l'avoir égorgé, je le mettrai ſur » l'autel, ſans y allumer du feu : que les Prophètes en faſſent » autant, & qu'ils prient leurs Dieux de mettre le feu au bois » qu'ils auront mis ſur l'autel ; on connoîtra par-là, quel eſt le » vrai Dieu. « Le peuple approuva cette propoſition, & Elie exigea que les Prophètes choiſiſſent les premiers un bœuf, qu'ils le tuaſſent & invoquaſſent leurs Dieux. Mais en vain priérent-ils, en vain invoquerent-ils *leurs Dieux*. Rien ne venoit à leurs ſecours. » Criez plus haut, leur dit Elie, par déri- » riſion, criez plus haut, peut-être vos Dieux ſont-ils en » voyage, peut-être dorment-ils ? « Ils continuérent leurs invocations juſqu'à midi, ſe faiſant les différentes inciſions d'uſage dans leur pays, *toujours inutilement*. Alors Elie s'avança pour ſacrifier. Il demanda qu'on fît retirer les faux Prophètes ; & que ceux qui étoient proche *de l'autel* s'avançaſſent pour obſerver s'il ne mettroit point ſecrettement du feu ſous le bois. Le peuple s'avança, & le Prophète prit autant de pierres qu'il y a de Tribus parmi les Iſraëlites, en fit un autel, autour duquel il creuſa un foſſé profond : accommoda le bois ſur l'autel, & mit deſſus les piéces de la victime. Il fit enſuite puiſer quatre cruchées d'eau à la fontaine, & ordonna qu'on versât cette eau ſur l'autel de manière qu'il s'en répandît aſſez pour remplir le foſſé qui l'entouroit. Tout cela étant fait, il adreſſa ſa priére à Dieu, & le ſupplia de vouloir rendre ſon pouvoir ſenſible à ce peuple, qui étoit depuis long-temps dans l'aveuglement. A peine le Prophète eut-il fini ſa priére, que le feu tomba du ciel ſur la victime, en préſence de tout le peuple, & la conſuma, ainſi que l'eau répandue dans le foſſé, tellement que la terre en reſta ſéche & aride.

VI. A la vuë *de ce miracle* le peuple ſe jetta à terre, adora Dieu, l'appellant le très-Grand & le ſeul Dieu véritable ; *publiant* que les autres Divinités n'étoient que de vains noms, que l'ignorance & la méchanceté avoient inventés ; ſe ſaiſit des faux Prophètes & les fit mourir par l'ordre du Prophète Elie. Le Prophète dit enſuite au Roi qu'il pouvoit aller dîner ; qu'il ne s'inquiétât déſormais de rien, & qu'il verroit que dans peu de temps Dieu donneroit de la pluie. Le Roi s'en alla, & Elie alla ſur le mont Carmel ; il s'y mit à terre, & appuyant ſa tête ſur ſes genoux, il ordonna à ſon ſerviteur d'aller obſerver la mer de deſſus une hauteur qu'il lui indiqua, & de venir l'avertir s'il voyoit quelque nuage s'en élever : car juſques-là l'air avoit été pur & ſerein. Ce ſerviteur y monta pluſieurs fois ſans rien découvrir : mais enfin, à la ſeptiéme, il dit à ſon maître qu'il avoit vû quelque choſe de noir dans l'air, mais que cela n'étoit pas plus grand que le pied d'un homme (*a*). Le Prophète, ſur ce rapport, envoya avertir Achab de retourner à la ville avant que la pluie tombât ; & à peine ce Prince étoit-il arrivé à Jezraël, que l'air ſe chargea d'épaiſſes nuées, un vent violent ſouffla, & il tomba une très-groſſe pluie. L'Eſprit de Dieu ayant ſaiſit le Prophète, il ſuivit le char d'Achab juſqu'à la ville de Jezraël (*b*).

VII. Quand Jezabel eut appris les prodiges qu'Elie avoit opérés, & qu'il étoit l'auteur de la mort de ſes Prophètes, tranſportée de colère, elle lui fit dire qu'elle le feroit mourir lui-même, comme il avoit fait mourir ſes Prophètes. Elie effrayé de cette menace, s'enfuit dans la ville de Berſabée, c'eſt une des derniéres de la Tribu de Juda, ſur les confins de l'Idumée. Il y laiſſa ſon ſerviteur, & alla s'enfoncer dans le déſert. Il y pria Dieu de le retirer du monde, parce que ne ſe croyant pas meilleur que ſes peres, il n'avoit aucun motif de ſouhaiter leur ſurvivre. Il s'endormit ſous un arbre ; mais s'étant ſenti réveiller il ſe leva, & trouva auprès de lui de quoi boire

(*a*) Ἴχνος, trace, veſtige.

(*b*) Ἰζαρυ, qu'on lit après Ἰσραηλίτης embarraſſe. L'Ecriture ne connoît point cet Ἰζαρυ, & l'ancien Traducteur ne l'avoit point dans ſon Exemplaire. Joſeph fait Naboth, numero huit, de la ville d'Ἰζαρυ. L'Ecriture dit qu'il étoit de Jezraël. Cela donne lieu de conjecturer que ce mot eſt l'abregé de Ἰσραηλ, & que le Copiſte qui tranſcrivoit Joſeph, trouvant le nom de cette ville écrit dans l'Ecriture tout au long, & en abregé dans l'Hiſtorien, il a tranſcrit les deux mots, croyant peut-être qu'ils n'étoient pas les mêmes. Pag. 468. lig. 25. p. 469. numero 6. lign. 6.

& de quoi manger (*a*). Il fit uſage de cette nourriture, & ayant repris ſes forces, il alla à la montagne de Sinaï (*b*), ſur laquelle Dieu avoit donné la Loi à Moïſe. Il trouva là une caverne, dans laquelle il crut pouvoir établir ſa demeure. Comme il y étoit, il entendit une voix, ſans ſçavoir préciſément d'où elle venoit, qui lui demanda ce qu'il faiſoit dans cette caverne, & pourquoi il avoit quitté la ville ? La Reine, répondit-il, cherche à m'ôter la vie, parce que j'ai fait mourir les Prophètes des Dieux étrangers, & que j'ai perſuadé au peuple qu'il n'y a qu'un ſeul vrai Dieu, qui eſt celui qu'il a adoré dès le commencement. Il entendit la même voix lui ordonner de ſortir de ſa grotte, afin de s'inſtruire plus ſûrement de ce qu'il devoit faire. En étant donc ſorti le lendemain, il ſentit une ſecouſſe de tremblement de terre, & apperçut une vive clarté de feu ; un doux calme ſuivit bientôt ce prodige, & une voix céleſte l'avertit de ne ſe point troubler, & de s'aſſurer qu'il ne ſuccomberoit point ſous la méchanceté de ſes ennemis ; elle lui ordonna de retourner chez lui, & d'y ſacrer Roi d'Iſraël Jehu, fils de Namſi, & à Damas Hazaël, pour Roi des Syriens ; d'établir pour Prophète en ſa place & après ſa mort, Eliſée, de la ville d'Abelmeula. La même voix lui annonça que Dieu ſe ſerviroit d'Hazaël & de Jehu pour exterminer les impies & les méchans. Elie partit auſſi-tôt & s'en retourna dans le pays des Hébreux. Il trouva ſur ſon chemin Eliſée fils de Saphat : il étoit occupé au labourage, ainſi que quelques autres particuliers qui conduiſoient avec lui douze couples de bœufs. Elie s'étant approché d'Eliſée, jetta ſon manteau ſur lui ; Eliſée commença dans le même inſtant à prophétiſer, il quitta ſes bœufs & ſuivit Elie, qu'il pria cependant de lui permettre de prendre congé de ſa famille. Le Prophète le lui ayant permis, il s'acquita de ce devoir, & s'attacha à Elie, dont il fut, tant que vécut ce Prophète, le diſciple fidèle & le zélé ſerviteur.

VIII. Un habitant de la ville de Jezraël : nommé Naboth, poſſédoit une piéce de terre (*c*) dans le voiſinage du Roi, ce Prince le pria de la lui vendre, à tel prix qu'il voudroit en

(*a*) Joſeph omet ici, bien mal-à-propos, des circonſtances très-édifiantes, que l'Ecriture rapporte.

(*b*) L'Ecriture met Horeb. Mais Sinaï & Horeb étoient deux ſommets de la même montagne, dont le premier eſt au couchant, l'autre à l'orient. *Pier. Bellon.* liv. 2. ch. 62. & 63. *Mihi autem videtur quòd duplici nomine idem mons, nunc Sina, nunc Choreb vocetur.* Hieron. de Loc. Hebr.

(*c*) L'Ecriture dit, vigne.

argent, ou de choiſir en échange telle autre de ſes terres qui lui conviendroit davantage, parce que cette piéce de terre touchant aux ſiennes, il ſouhaitoit de l'y unir; mais Naboth le refuſa, & lui répondit que cette terre étant l'héritage que ſes peres lui avoient laiſſé, il ne ceſſeroit jamais de la cultiver & d'en recueillir les fruits. Achab regarda ce refus comme une inſulte, & y fut ſi ſenſible, qu'il refuſa de manger & de prendre le bain. La Reine Jezabel lui demanda ce qui pouvoit l'affliger au point de ne prendre aucune nourriture & de refuſer d'aller au bain; & le Roi lui ayant fait le récit du refus injurieux que lui avoit fait Naboth, quoiqu'il lui eût parlé avec beaucoup de bonté, & dans des termes même qui convenoient peu à l'autorité dont il étoit revêtu, cette Princeſſe lui remontra, qu'un tel ſujet ne devoit pas être capable de lui faire ainſi négliger de prendre ſoin de ſa perſonne, & l'aſſura qu'elle ſe chargeoit de faire bientôt porter à Naboth la peine de ſon inſolent refus. Elle écrivit dans le moment, au nom du Roi, aux principaux de la ville de Jezraël (*a*), d'ordonner un jeûne, d'indiquer une aſſemblée, d'y donner la premiére place à Naboth, ſuivant le droit de ſa naiſſance; mais d'apoſter trois faux témoins, qui l'accuſant d'avoir mal parlé de Dieu & du Roi; le perdroient ainſi, en le faiſant lapider. Les ordres de la Reine furent exécutés, Naboth fut accuſé d'avoir mal parlé de Dieu & du Roi, & le peuple le lapida. Si-tôt que Jezabel en fut informée, elle entra chez le Roi, à qui elle dit qu'il pouvoit ſe mettre en poſſeſſion de la terre de Naboth, ſans qu'il lui en coûtât rien. Ce Prince en eut beaucoup de joie, & ſe leva de ſon ſiége (*b*) pour y aller; mais Dieu, irrité, envoya le Prophète Elie le trouver dans le champ de Naboth, & lui reprocher d'avoir fait mourir le légitime poſſeſſeur de cette terre

(*a*) Joſeph dit aux principaux des Iſraëlites. C'eſt une faute, ce mot a pris la place d'Ιεζραελιτων. L'Ecriture dit que la Reine écrivit aux concitoyens de Naboth, & il étoit de Jezraël, outre qu'il eſt peu vrai-ſemblable qu'on eût aſſemblé les principaux de la Nation pour ſi peu de choſe.

(*b*) » Il en eut tant de joie qu'il ſortit » du lit. « [*M. d'Andilly.*] Κλινη, à la vérité, ſignifie ordinairement lit, mais il ſignifie auſſi quelquefois ſiége, fauteuil, & c'eſt dans ce ſens que Joſeph le prend ici. » Il y avoit des deux côtés du thrône » d'Alexandre des ſiéges dont les pieds » étoient d'argent, & ſur leſquels étoient » aſſis ſes Officiers « .... Επαι δε κλινας εκατερωθεν του θρονου αργυροποδας ωφατο αμφ' αυτον επειροι εκαθηντο. (Arrien, exped. Alexand. liv. 7. pag. 306.) M. d'Andilly dit que le faux Prophète que Jeroboam conſidéroit beaucoup » étoit alors » tout languiſſant dans ſon lit. « Outre que Joſeph ne parle point de cette grande

pour s'en emparer injuſtement. Quand le Prophète parut devant le Roi, ce Prince lui demanda ce qu'il ſouhaitoit de lui; qu'il étoit confus qu'il le trouvât en faute (*a*). Dans le même endroit, lui dit le Prophète, ou les chiens ont mangé le corps de Naboth, le ſang du Roi & de la Reine ſera répandu, & toute leur famille ſera détruite, en punition du crime que vous avez commis, en faiſant mourir, contre toutes les Loix, un de vos concitoyens. Achab, pénétré de douleur, marqua un ſincere repentir de ſes crimes, ſe revêtit d'un ſac, marcha nus pieds, jeûna & tâcha d'appaiſer la colère de Dieu par l'aveu de ſes péchés. Dieu ſe laiſſa toucher, & lui fit dire par ſon Prophète, qu'à cauſe de ſon repentir il différeroit juſqu'après ſa mort l'effet des terribles menaces portées contre ſa famille, & que ce ſeroit en la perſonne de ſon fils que commenceroit ce ſévere châtiment.

CHAPITRE XIV.

I. LES affaires d'Achab étoient dans la ſituation que je viens de rapporter, lorſque (*b*) le Roi de Syrie & de Damas, fils d'Adad (*c*), ayant levé des troupes dans tout ſon Etat, & reçu les ſecours de trente-deux Rois de par-delà l'Euphrate, vint lui déclarer la guerre. Ce Prince n'ayant pas d'auſſi grandes forces à oppoſer à ſon ennemi, ne crut point devoir marcher contre lui en ordre de bataille; mais ayant jetté dans ſes places fortes tout ce qu'il put raſſembler de monde, dans

langueur, il ſemble qu'il veut dire ſeulement, que ce mauvais Prophète gardoit alors la chambre, à cauſe de la foibleſſe où ſon grand âge le mettoit. Il ne s'étoit pas trouvé lorſque l'autel ſur lequel Jeroboam ſacrifioit fut détruit à la voix du Prophète de Jeruſalem. Si le mauvais eût été tout languiſſant dans ſon lit, comment eût-il été en état de monter ſur ſon âne pour ſuivre & tâcher d'atteindre le vrai Prophète qui s'en retournoit?

(*a*) Joſeph paroît avoir lû dans ſon Exemplaire [*ôni*] *iniquitas mea*, au lieu d'[*oïebi*] *inimicus meus*, que nous liſons dans l'Hébreu d'aujourd'hui. Un Copiſte peu attentif, a pû facilement prendre l'un pour l'autre, & la leçon de Joſeph fait un meilleur ſens.

(*b*) Les Septante mettent le Chapitre qui eſt le vingt-uniéme, ſelon l'Hébreu, à la place du vingtiéme, & le vingtiéme à la place du vingt-uniéme. Joſeph a ſuivi cette diſpoſition.

(*c*) Joſeph appelle, au commencement de ce Chapitre, le Roi de Syrie qui fit la guerre à Achab, le fils d'Adad, & dans la ſuite, Adad tout court. Benadad, dans l'Hébreu, peut avoir ce ſens, mais il faut pour cela diviſer ce mot en deux, & l'Ecriture ne nous donne aucun lieu de le faire. Joſeph avoit cité ci-devant

les terres de ſa domination, il réſolut de l'attendre lui-même dans Samarie. Cette ville étoit tellement fortifiée, & ceinte de ſi bons murs, qu'elle paroiſſoit imprenable. Le Roi de Syrie vint cependant l'y aſſiéger avec tout ſon monde; dès qu'il en fut proche, il envoya un héraut propoſer à Achab de recevoir des Ambaſſadeurs, par leſquels il avoit deſſein de lui notifier ſes intentions: le Roi d'Iſraël y conſentit, & lorſque ces Ambaſſadeurs furent entrés dans la ville, ils déclarerent à Achab, par ordre de leur maître, qu'Adad regardoit comme ſon bien toutes les richeſſes d'Achab, même ſes femmes & ſes enfans; que ſi Achab vouloit le reconnoître, & conſentir qu'Adad en prît tout ce qui lui conviendroit, il retireroit ſes troupes & leveroit le ſiége. Portez, dit Achab à ces Ambaſſadeurs, cette réponſe à votre maître : Le Roi Achab, & tout ce qui lui appartient, eſt en la puiſſance du Roi Adad. Les Ambaſſadeurs firent leur rapport à Adad, qui les renvoya dire à *Achab*, que puiſqu'il reconnoiſſoit que tout ce qu'il avoit lui appartenoit, il eût à recevoir, le lendemain, les Officiers qu'il envoieroit viſiter le palais, & les maiſons de ſes Officiers & de ſes parens, & qu'il ordonnoit qu'on les laiſsât les maîtres d'enlever tout ce qui leur feroit plaiſir, & de rejetter tout ce qui ne leur conviendroit pas. Achab ſurpris de cette ſeconde propoſition du Roi de Syrie, aſſembla le peuple, auquel il expoſa, » que, » par zéle pour ſa conſervation, & par affection pour la paix, » il avoit conſenti d'abandonner au Roi de Syrie, ſes tréſors, » ſes femmes, ſes enfans, & tout ce qui lui appartenoit, ſui- » vant la premiére demande que ce Prince lui en avoit faite » par ſes Ambaſſadeurs; mais que depuis, ce Prince lui avoit » fait déclarer qu'il vouloit envoyer des Officiers fouiller dans » les maiſons des particuliers, & y prendre tout ce qu'ils » jugeroient à propos. D'où je conclus, ajoûta Achab, qu'il ne » cherche qu'un vain prétexte pour continuer la guerre, puiſ-

un paſſage de Nicolas de Damas, * qui dit qu'un nommé Adad s'étant emparé, du temps de David, de la Syrie & de la Phénicie, ſes deſcendans en jouirent juſqu'à la dixiéme génération, & porterent tous ſon nom. Cela ne paroît pas vrai. 1° Hazaël, qui étouffa Benadad, ne paroît pas être un des deſcendans d'Adad. 2°. L'Ecriture ne l'appelle qu'Hazaël, jamais Benadad. Elle donne le dernier nom à ſon fils. (4. *Reg. chap.* 13. ℣. 3.) Preuve que l'Ecrivain ſacré n'a point ſéparé ce mot en deux, car il n'auroit pas convenu au fils d'Hazaël, mais peut-être qu'ἀπόγονοι, dans Nicolas de Damas, ne ſignifie que ſucceſſeur.

* Antiq. Jud. liv. 7. ch. 5. n. 2.

qu'ayant

» qu'ayant connu la diſpoſition où j'étois, pour le ſalut du » peuple, de ſacrifier tout ce qui eſt à moi, il ſe porte à deman- » der des choſes qui ſont préjudiciables à la Nation : je ne » veux cependant point prendre d'autre parti que celui que » vous me conſeillerez. « Le peuple fut d'avis que le Roi Achab rejettât de telles propoſitions, & qu'on ſe préparât à une vigoureuſe défenſe. Ainſi, la réponſe qu'on donna aux Ambaſſadeurs d'Adad fut qu'ils allaſſent dire à leur maître, » que, par » affection pour le ſalut du peuple, il perſiſtoit dans le con- » ſentement qu'il avoit donné à ſes premiéres propoſitions, » mais qu'il ne pouvoit ſe prêter aux ſecondes, après quoi il » les congédia.

II. Adad, piqué de cette réponſe, envoya pour la troiſiéme fois des Ambaſſadeurs à Achab, lui dire avec menaces, » qu'il » ſuffiſoit que chacun de ſes ſoldats prît une poignée de terre » pour former des hauteurs capables de faire franchir à ſon » armée les murailles dans leſquelles il avoit la témérité de » mettre ſa confiance. « En faiſant ainſi parade du grand nombre de troupes qu'il avoit avec lui, il cherchoit à lui donner de l'épouvante. Mais Achab renvoya les Ambaſſadeurrs en leur diſant, que pour s'enfler de quelque gloire, ce n'eſt pas aſſez de prendre les armes, qu'il faut au moins avoir combattu avec avantage.

Les Ambaſſadeurs, à leur retour, trouverent Adad à table avec les trente-deux Rois ſes alliés. Sur le rapport qu'ils lui firent de la réponſe d'Achab, il donna ordre d'ouvrir la tranchée, d'élever des plates-formes, & de ne rien négliger de ce qui pouvoit hâter la priſe de la ville. L'ardeur avec laquelle ces travaux s'exécutoient, jettoient Achab & tout le peuple dans de grandes inquiétudes; mais un Prophète le raſſura, & diſſipa ſes craintes, en lui promettant que Dieu le rendroit maître de toute cette grande armée. Le Roi lui demanda de qui Dieu avoit deſſein de ſe ſervir pour lui procurer cette victoire. Ce ſera, répondit le Prophète, des enfans (*a*) de vos Généraux,

(*a*) Un ſçavant Interprète a traduit le mot que l'Ecriture a employé pour déſigner ceux dont Dieu vouloit ſe ſervir pour donner la victoire à Achab ſur les Syriens, par *valets de pied*. S'il peut avoir ce ſens dans quelque endroit particulier de l'Ecriture, il ne paroît pas que ce ſoit ce qu'elle veut dire ici. Quand Abner diſoit à Joab (2. *Rois*, chap. 2. ℣. 14.) *ſurgant* [*neᵉghârim*] *& ludant*, ce n'étoient pas les valets de pied de l'armée, que le Général d'Isboſeth vouloit qu'on fît tirer un coup de lance. L'Ecriture appelle Joſué [*naᵉghar*] après même

mais dirigés par vous (*a*), à cauſe de leur peu d'expérience. Le Roi les fit aſſembler, & il s'en trouva deux cents trente-deux. Ayant appris qu'Adad étoit à table, & dans une partie de plaiſir, il commanda qu'on ouvrît les portes, afin que cette jeuneſſe ſortît. Les ſentinelles d'Adad lui en ayant donné avis, il détacha contre eux un corps de troupes, à qui il commanda de les lui amener, pieds & mains liés, ſoit qu'ils s'avançaſſent pour combattre, ſoit que ce fût pour demander la paix. Achab cependant tenoit d'autres troupes ſous les armes dans la ville. Les enfans des Généraux attaquerent la garde avancée, en tuérent pluſieurs, & pourſuivirent les autres juſques dans le camp. A la vuë de cet heureux ſuccès, Achab fit ſortir en même temps toutes ſes troupes, qui tombant ſur les Syriens au moment qu'ils s'y attendoient le moins, les défirent ſans peine; car comme ils ne penſoient pas que les Iſraëlites duſſent faire une ſortie, ils étoient preſque tous yvres & déſarmés. Pour être moins embarraſſés dans leur fuite, ils laiſſerent leurs armes dans le camp, & le Roi ne dut ſa conſervation qu'à la vîteſſe

qu'il avoit commandé l'armée qui avoit défait les Amalécites. (*Exod.* chap. 33. ℣. 11. *Iſaïe*, chap. 37. ℣. 6.) M. le Clerc (3. *Reg. chap.* 20. ℣. 14.) reprend Joſeph d'avoir rendu *bengnar* & *garet* par διὰ τῶν παίδων ... τῶν ἡγεμόνων. Le plaiſir de critiquer, fait oublier au cenſeur ce que les Grecs appelloient les enfans des Généraux, des Princes, des Rois. C'étoit un corps de jeunes gens choiſis, tels qu'en France les Mouſquetaires du Roi. Avant que de raconter l'iſſuë de la bataille que ſe donnerent Eumene & Antigone, Diodore de Sicile décrit l'ordre dans lequel ils rangerent leurs troupes. Sans entrer dans un détail qui ne pourroit qu'ennuyer, il me ſuffit de remarquer qu'Eumene avoit mis à la tête d'une des aîles de ſon armée, deux compagnies de ſes enfans, * compoſée chacune de cinquante hommes. Antigone avoit auſſi dans ſon armée, trois compagnies de ſes propres enfans. Dans le récit qu'Arrien fait de la bataille que donna Alexandre, au paſſage du Granique, aux Généraux de Darius, ** l'Hiſtorien remarque, que les enfans de Memnon, & Memnon lui-même, s'y expoſerent beaucoup. Joſeph a cru, que les Officiers Généraux d'Achab avoient à leur ordre une troupe de jeunes gens, ſemblable à celle qui étoit dans l'armée des Grecs, & je ne vois pas, qu'en cela, il ait mérité la cenſure de M. le Clerc. L'Auteur du premier Livre des Machabées appelle les Généraux d'Alexandre, qui ſe firent Rois après ſa mort, οἱ παῖδες αὐτοῦ, ſes enfans. *chap.* 1. ℣. 8. Eumene ordonna aux Officiers Généraux de prendre avec eux leurs enfans, μετὰ τῶν ἰδίων παίδων, & de marcher de nuit, avec du feu dans des vaſes, autour des lieux les plus élevés & les moins à la vuë du pays. *Polyen*, *Strag.* liv. 4. pag. 403.

(*a*) Achab ne ſe mit point à la tête de cette jeuneſſe, comme le diſent les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde. (*tom.* 3. *pag.* 82.) Cela paroît par le vingt-uniéme verſet du vingtiéme chapitre du troiſiéme Livre des Rois.

* Diodor. Sicil. liv. 19. pag. 674. Τῶν ἑαυτοῦ παίδας χιλίας δύο. Idem, pag. 675. & Ἐκ τῶν ἰδίων παίδων χίλιοι τριῶν.

** Pag. 32. Edit. Gron.

de ſon cheval. Achab pourſuivit les Syriens fort loin, tuant tous ceux qu'il put joindre. Il pilla à ſon retour leur camp, où il trouva de grandes richeſſes, de l'or, de l'argent, les chevaux & les chariots du Roi, & rentra enſuite dans la ville. Le Prophète l'avertit de ne pas licentier ſes troupes ; mais de tenir ſon armée en état de ſoûtenir les efforts des Syriens, qui devoient revenir l'attaquer l'année ſuivante. Achab ſe conforma à cet avis avec beaucoup d'application & de ſoin.

III. Après qu'Adad ſe fut mis en ſureté avec les troupes qu'il avoit pû conſerver, il tint conſeil avec ſes Officiers, ſur la manière dont il continueroit à faire la guerre aux Iſraëlites : ils lui dirent qu'il ne falloit point riſquer d'action contre eux ſur les montagnes, que c'étoit ce qui avoit cauſé leur défaite ; mais qu'on pouvoit eſpérer de les vaincre, ſi on les attaquoit dans les plaines : ils ajoûterent, qu'il étoit à propos que les Rois, ſes alliés, s'en retournaſſent dans leurs Etats ; & qu'on retînt ſeulement leurs troupes, à la tête deſquelles on mettroit des Satrapes ; que pour remplacer ceux qui avoient été tués, il falloit faire des recruës d'hommes, de chevaux & de chariots. Le Roi approuva ce conſeil, & le ſuivit dans les arrangemens qu'il prit *pour la ſuite.*

IV. Ce Prince aſſembla ſes troupes à l'entrée du printemps, marcha contre les Iſraëlites, & fut ſe camper proche de la ville d'Aphec, dans la grande plaine (*a*). Achab ſe mit auſſi à la tête des ſiennes, mais elles étoient bien inférieures en nombre à celles des ennemis. Le même Prophète, *qui lui avoit annoncé la défaite des Syriens*, vint le trouver, & lui dit, que Dieu lui donneroit la victoire ſur ſes ennemis, & qu'il leur feroit voir, que contre leur opinion il n'étoit pas moins puiſſant dans les plaines que dans les montagnes. Les armées demeurent ſept jours ſans rien entreprendre : les ennemis ſe mirent en bataille le ſeptiéme ; Achab s'y mit de ſon côté. On ſe battit avec opiniâtreté de part & d'autre, mais Achab remporta enfin la victoire. Il mit les Syriens en fuite, & les pourſuivit en tuant tous ceux qu'il put joindre : beaucoup furent tués par les gens de leur propre parti, d'autres furent écraſés par leurs chariots ; peu ſe ſauverent à la ville d'Aphec, qui leur appartenoit, encore en mourut-il vingt-ſept mille par la chûte des

(*a*) 3. Rois, *chap.* 20. ℣. 26.

murs, ſous leſquels ils furent écraſés. Les Syriens avoient, outre cela, perdu cent mille hommes dans l'action. Adad s'étant dégagé de la mêlée, avec quelques Officiers qui lui étoient les plus attachés, fut ſe cacher dans des ſoûterreins. Ces Officiers lui repréſenterent, que les Rois d'Iſraël étant des Princes pleins de douceur & d'humanité, ils croyoient pouvoir eſpérer, que, s'ils ſe préſentoient en état de ſupplians devant Achab, ce Prince ſe porteroit volontiers à leur conſerver la vie, qu'ainſi ils l'iroient trouver s'il leur en donnoit la permiſſion. Le Roi la leur ayant donnée, ils ſe revêtirent de ſacs, ſe mirent des cordes au cou, pratique ordinaire des Syriens, lorſque quelque conjoncture humiliante les réduit à ſupplier, & furent trouver Achab. Adad, lui dirent-ils, vous demande la vie. Si vous la lui accordez, il ſera toujours votre ſujet. Achab leur répondit, qu'il avoit bien de la joie que ce Prince fût en vie, & qu'il ne fût pas mort dans le combat; qu'il auroit pour lui toute l'amitié & toute la conſidération qu'on peut avoir pour un frere. Ces Officiers, après avoir pris parole d'Achab qu'il ne feroit point de mal à leur Prince s'il ſe préſentoit, l'engagerent à ſortir du ſoûterrein où il s'étoit caché. Achab, qui étoit ſur ſon char, lui préſenta la main lorſqu'il s'approcha pour le ſaluer, le fit monter avec lui, l'embraſſa, & lui dit de ſe raſſurer, qu'il n'avoit rien à craindre. Adad lui fit de grands remercimens, en lui proteſtant qu'il n'oublieroit jamais une ſi grande grace; qu'il rendroit toutes les villes que ſes ancêtres avoient priſes ſur les Iſraëlites, & que l'entrée & la ſortie de Damas (*a*) leur ſeroit libre comme celle de Samarie l'avoit été à ſes peres. Les deux Rois jurerent d'obſerver religieuſement ce Traité, & Achab permit à Adad de retourner dans ſes Etats, après lui avoir fait de grands préſens. Ce fut ainſi que ſe termina l'expédition que le Roi de Syrie avoit entrepriſe contre Achab & contre les Iſraëlites.

V. Le Prophète Michée (*b*) commanda à un Iſraëlite de lui

(*a*) L'Ecriture & Joſeph parlent trop en général des avantages qu'Adad promettoit de faire aux Iſraëlites, pour qu'on puiſſe dire en quoi ils conſiſtoient. C'étoit peut-être un quartier, qu'il promettoit de leur accorder à Damas, pour y vivre ſelon leurs Loix & leurs coûtumes, & y faire leur commerce ſans payer aucuns droits. C'étoit peut-être une exemption des droits d'entrée & de ſortie.

(*b*) Je ne trouve point dans l'Ecriture, que le Prophète qui reprit Achab d'avoir laiſſé aller le Roi de Syrie, s'appellât Michée: Joſeph le fait mettre en priſon par ce Prince: l'Ecriture dit ſeulement, qu'il ne daigna pas l'écouter.

faire une bleſſure à la tête, & l'aſſura qu'en le faiſant, il exécuteroit la volonté de Dieu : mais comme l'Iſraëlite ne put s'y réſoudre, il lui dit, qu'en punition de ſa déſobéiſſance à l'ordre de Dieu, il rencontreroit un lion qui le dévoreroit, ce qui arriva en effet. Le Prophète s'adreſſa enſuite à un autre, à qui il commanda la même choſe ; celui-ci le frappa & lui fit une bleſſure à la tête. Le Prophète ſe la banda, & s'étant préſenté à Achab : Seigneur, lui dit-il, je me ſuis trouvé à la bataille que vous avez donnée ; un Officier avoit confié à ma garde un priſonnier qui m'a échappé : je cours riſque que cet Officier ne veuille me faire mourir ; car en me le confiant, il m'a menacé de me punir de mort ſi je le laiſſois ſe ſauver. Achab ayant répondu au Prophète qu'il méritoit bien de perdre la vie, Michée ſe débanda la tête pour ſe faire connoître au Prince, à qui il dit qu'il s'étoit ſervi de cette feinte & de ce déguiſement pour lui dire ce que Dieu lui ordonnoit de lui annoncer ; » qu'il le puniroit d'avoir donné la liberté à Adad, & de ne » l'avoir pas châtié des blaſphêmes qu'il avoit vomis contre ſa » divine Majeſté ; qu'il mourroit de ſa main, & que ſes trou» pes déferoient le peuple d'Iſraël. « Les menaces du Prophète irriterent tellement le Roi, qu'il le fit enfermer ; pour lui, il ſe retira dans ſon palais, fort troublé de ce qu'il venoit d'entendre.

CHAPITRE XV.

I. LA ſituation des affaires d'Achab étoit telle que je viens de la décrire : je reprends maintenant ce qui regarde Joſaphat, Roi de Jeruſalem. Ce Prince augmenta ſon État, mit des garniſons non-ſeulement dans les villes habitées par ſes ſujets, mais encore dans celles de la Tribu d'Ephraïm, que ſon aïeul, Abia (*a*), avoit priſes ſous le régne de Jeroboam. Il étoit juſte & pieux, & il ne ſe propoſoit dans toutes ſes actions que de plaire à Dieu & de faire quelque choſe qui lui fût agréable ; auſſi Dieu le protégea-t-il toujours d'une manière toute particuliére, & les Rois voiſins lui faiſoient de grands préſens (*b*) ; ce qui augmentoit ſon tréſor & lui acquéroit beaucoup de gloire.

(*a*) Ce fut ſon pere Aſa, qui prit ces villes. *Paralip. chap.* 17. ℣. 2. (*b*) Ibid. ℣. 11.

II. Il assembla, la troisiéme année de son régne, les principaux Chefs de son Etat & les Prêtres, à qui il ordonna d'aller dans les villes & dans les campagnes de son obéissance, enseigner la Loi de Moïse, & exhorter le peuple à la pratiquer & à s'acquiter de ses devoirs envers Dieu : le peuple en conçut tant de joie, qu'il témoigna n'avoir rien tant à cœur que la religieuse & exacte observance des saintes Loix. Les nations voisines respectoient ce bon Prince, & vécurent toujours en paix avec lui. Les Philistins payoient exactement le tribut qu'il leur avoit imposé, & les Arabes lui envoyoient tous les ans trois cents soixante (*a*) moutons, & autant de chévres. Il fit fortifier toutes les grandes villes (*b*) & tous les châteaux de son Etat, y mit de bonnes garnisons, & les fournit de toutes les provisions nécessaires. La Tribu de Juda lui fourniſſoit trois cents mille hommes armés de toutes piéces, ils étoient commandés par Ednas. Jean en avoit deux cents mille sous son commandement. Eliada, de la Tribu de Benjamin, avoit sous le sien deux cents mille archers, tous gens de pied. Un autre Officier, nommé Ochobate, commandoit à cent quatre-vingt mille hommes, armés de toutes piéces, & qui servoient particuliérement le Roi. Les garnisons qu'il entretenoit dans les villes fortes, n'étoient point compriſes dans ce nombre.

III. Josaphat maria son fils Joram avec Athalie, fille d'Achab, qui régnoit sur les dix Tribus. Ce Prince alla quelque temps après rendre visite au Roi d'Israël, qui le reçut avec toute sorte de distinction ; pain, vin, & viande, tout fut fourni avec profusion aux troupes qui l'accompagnoient. Achab le pria de l'accompagner dans l'expédition qu'il méditoit de faire contre le Roi de Syrie. C'étoit pour reprendre la ville de Ramath, dans la Galaatide, que le père de ce Prince avoit enlevée au sien. Josaphat y consentit, fit venir des troupes de Jerusalem, & son armée ne se trouva pas moins nombreuse que celle d'Achab. Les deux Rois sortirent de Samarie, & s'étant assis sur leur thrône, ils firent distribuer des provisions à leurs troupes. Josaphat s'informa s'il n'y avoit point quelques Prophètes

(*a*) Sept mille soixante-dix moutons, & autant de chévres. 2. *Paralip. chap.* 17. ℣. 11.

(*b*) L'Auteur de la Note *P* met πολλας à la place de αλλας : je préfere ολας, *tous*. La mépriſe à été plus facile, & le sens meilleur. Βαρεις est la traduction de ce que l'Ecriture appelle [*biraniióth*] (2. *Paralip.* chap. 17. ℣. 12.) & ce mot signifie dans Joseph *château*, palais fortifié.

qu'on pût faire venir pour les conſulter ſur cette expédition contre les Syriens, & leur demander s'ils la jugeoient convenable, dans l'état où étoient les affaires. Car il y avoit trois ans qu'Achab étoit en paix, & qu'il avoit fait alliance avec Adad, depuis qu'après l'avoir pris priſonnier, il lui avoit rendu la liberté.

IV. Achab fit appeller ſes Prophètes, qui étoient au nombre de quatre cents; il leur ordonna de conſulter Dieu ſur la guerre qu'il entreprenoit contre le Roi de Syrie, & de lui demander s'il lui donneroit la victoire, & s'il le rendroit maître de la ville qui faiſoit l'objet de cette expédition. Tous lui conſeillerent de s'y engager, & l'aſſurerent qu'il déferoit le Roi de Syrie, & qu'il le prendroit priſonnier comme il avoit déja fait. Joſaphat, jugeant par la maniére dont ils parloient, que c'étoient de faux Prophètes, demanda à Achab s'il n'y avoit point quelque Prophète du Seigneur qui pût les inſtruire plus ſûrement du ſuccès que devoit avoir cette entrepriſe; Achab lui avoua qu'il y en avoit un, mais il ajoûta, qu'il le haïſſoit, à cauſe qu'il ne lui annonçoit que du mal; qu'il lui avoit prédit qu'il ſeroit défait par les Syriens, & qu'il mourroit dans cette expédition; que c'étoit pour cela qu'il l'avoit fait mettre en priſon (*a*), qu'il s'appelloit Michée, & qu'il étoit fils de Jemla. Joſaphat ayant ſouhaité qu'on le fît venir, Achab l'envoya querir par un Eunuque, qui lui dit, en l'amenant, que tous les autres Prophètes avoient prédit une glorieuſe victoire au Roi; mais Michée lui répondit, qu'il ne lui étoit pas permis de faire mentir Dieu; & qu'il ne diroit au Roi que ce que Dieu lui inſpireroit & lui mettroit à la bouche. Cependant il ſe préſenta devant Achab, & ce Prince lui ordonna de dire la vérité: Dieu, répondit le Prophète, m'a fait voir les Syriens pourſuivant les Iſraëlites qu'ils avoient défaits, & ceux-ci, épars ſur les montagnes comme des troupeaux dont les bergers ont été tués. Il ajoûta, que cela marquoit qu'ils ſe retireroient chez eux en paix, & qu'il n'y auroit que lui ſeul qui périroit dans la bataille. Quand Michée eut ceſſé de parler, Achab ſe tournant vers Joſaphat, Je vous avois prévenu, lui dit-il, ſur les ſentimens de cet homme à mon égard, & je vous ai dit qu'il me prédit toujours les choſes les plus fâcheuſes. Michée

(*a*) L'Ecriture ne dit pas qu'Achab eût fait mettre Michée en priſon. 3. *Rois*, *ch.* 22.

ayant ajoûté, que c'étoit Dieu qui le faiſoit parler, & qu'il devoit l'écouter; que ceux qui l'excitoient à cette guerre, étoient de faux Prophètes, qui lui faiſoient fauſſement eſpérer la victoire, puiſqu'il y périroit infailliblement; Achab parut inquiet: mais Sédecias, un des faux Prophètes, s'avança, & pria le Roi de ne faire aucune attention à ce que diſoit Michée, qu'il ne prédiſoit rien de véritable; & pour le prouver, il ſe ſervit de ce qu'avoit prédit Elie. Ce grand homme, ajoûta-t-il, qui connoiſſoit infiniment mieux l'avenir que Michée, a prédit que dans la ville de Jezhraël les chiens boiroient le ſang du Roi dans le champ de Naboth, comme ils avoient bû celui de cet infortuné, qu'il avoit fait lapider (*a*) par le peuple: Michée bleſſe donc la vérité, car il fait des prédictions contraires à celle du Prophète Elie, qui mérite aſſurément plus d'être cru que lui, puiſqu'il aſſure que le Roi mourra dans un endroit qui eſt éloigné du champ de Naboth de trois journées de chemin. Mais nous avons un moyen de nous aſſurer, ſi c'eſt véritablement un Prophète, & ſi Dieu lui communique ſon Eſprit. Voilà que je lui donne un ſoufflet, qu'il faſſe ſécher ma main, comme le Prophète Jadon fit ſécher celle du Roi Jeroboam, qui l'avoit étendue pour ordonner qu'on l'arrêtât: car je ne doute point que vous ne ſçachiez ce qui ſe paſſa alors. Comme le ſoufflet que Sédecias donna à Michée ne fut ſuivi d'aucun fâcheux accident, le Roi ſe raſſura, & ſe prépara avec ardeur à faire marcher ſes troupes. Achab devoit périr, & je penſe que ce fut pour que cette deſtinée s'accomplît, qu'il donna plus de créance aux faux Prophètes qu'au véritable. Sédecias ſe fit des cornes de fer, & dit au Roi, que Dieu lui marquoit par-là qu'il conquereroit toute la Syrie. Michée aſſurant au contraire, que Sédecias lui-même erreroit bientôt de caverne en caverne, pour ſe dérober à la juſte punition que méritoient ſes impoſtures; Achab ordonna qu'on le prît, qu'on le mît à la garde d'Amon, Gouverneur de la ville, & qu'on ne lui donnât pour nourriture que du pain & de l'eau.

V. Lorſqu'Achab & Joſaphat eurent aſſemblé leurs troupes, ils marcherent contre la ville de Ramath, qui eſt dans la Galaatide. Sur la nouvelle qu'en eut le Roi de Syrie, il arma

(*a*) Joſeph n'eſt pas heureux dans les additions qu'il fait à l'Ecriture, car il en fait peu qu'il ne donne des preuves de ſon peu de diſcernement.

de

de ſon côté, & établit ſon camp aſſez proche de cette ville. Pour empêcher l'effet de la Prophétie de Michée, ces deux Princes convinrent que le Roi d'Iſraël ne paroîtroit point dans le combat avec les marques de ſa dignité, que Joſaphat au contraire, prendroit l'habillement & les armes dont Achab avoit coûtume de ſe ſervir. Cet arrangement ne put le dérober au ſort que Dieu lui préparoit : car le Roi de Syrie avoit ordonné à ſes troupes de s'attacher à ne tuer perſonne que le Roi d'Iſraël. Quand on en fut venu aux mains, les Syriens apperçurent Joſaphat à la tête de ſes troupes : croyant que c'étoit Achab, ils marcherent contre lui, mais ayant reconnu qu'ils ſe trompoient, ils ſe porterent d'un autre côté. Le combat commença avec le jour, & ne finit que dans la nuit. Les Syriens eurent toujours l'avantage, mais ils ne tuoient perſonne, comme le Roi l'avoit ordonné. Cependant ils cherchoient toujours Achab, ſans pouvoir le joindre, lorſqu'un page d'Adad, qui s'appelloit Aman, ayant décoché une fléche contre les Iſraëlites, elle perça la cuiraſſe du Roi, & pénétra juſques aux poumons. Ce Prince cacha cet accident à ſes troupes, de peur qu'elles ne priſſent la fuite : il ſe contenta de dire à celui qui conduiſoit ſon char de le détourner, & de le conduire hors de la mêlée, parce qu'il étoit dangereuſement bleſſé. Quoiqu'il ſouffrît beaucoup, il n'en voulut point deſcendre qu'après le ſoleil couché ; mais enfin, les forces lui manquant, il mourut.

Mort d'Achab Roi d'Iſraël ; ſon fils Ochozias lui ſuccede.

VI. La nuit, qui ſurvint, obligea les Syriens de rentrer dans leur camp, & un trompette ayant annoncé la mort du Roi d'Iſraël, ils ſe retirerent dans leur pays. Le corps d'Achab fut porté à Samarie, où il fut enterré. Comme le ſang qui couloit de ſa bleſſure avoit enſanglanté ſon char, on fut le laver dans la fontaine Iſare, & ainſi s'accomplit la prédiction du Prophète Elie, car les chiens y lécherent ſon ſang. Cet accident n'empêcha pas que les courtiſanes ne continuaſſent d'aller ſe baigner à cette fontaine comme de coûtume. Ce Prince mourut à Ramath, comme l'avoit prédit Michée. Tout ce qu'Elie & ce Prophète avoient prédit s'accomplit : cela doit nous donner de grandes idées de Dieu ; nous engager à le reſpecter & à le ſervir toujours ; à ne jamais écouter ce qui nous eſt agréable & ce que nous ſouhaitons au préjudice de la vérité, &, lorſqu'il veut bien nous faire connoître ce que nous devons éviter, ne nous pas imaginer témérairement que rien nous puiſſe être

plus avantageux que ce qu'il nous fait annoncer par ſes Prophètes. Enfin, ce qui arriva au Roi d'Iſraël doit nous faire comprendre quelle eſt la force des décrets éternels, dont rien ne peut détourner l'effet, quelque connoiſſance que nous en ayons; n'étant que trop ordinaire à l'homme de ſe laiſſer tromper par de flateuſes eſpérances, qui le conduiſent inſenſiblement au ſort qui lui eſt deſtiné. Ce fut ainſi qu'Achab ſe fit illuſion, & qu'ajoûtant foi à ce qu'on ne lui annonçoit que pour le flatter, rejetta ce qu'on lui prédiſoit de ſon malheur; il s'y précipita lui-même. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Ochozias.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE HUITIÈME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Les Lettres que Joſeph rapporte de Salomon & du Roi de Tyr, n'ont aucun caractère de ſuppoſition.

QUELQUES ſçavans (*a*) Interprètes de l'Ecriture ont accuſé Joſeph d'avoir compoſé les Lettres qu'il rapporte de Salomon à Hiram, & du Roi de Tyr à celui de Jeruſalem. Il eſt vrai que l'Ecriture ne dit pas expreſſément que Salomon ait écrit à Hiram; mais il eſt certain, par le ſecond livre des Paralipoménes, qu'Hiram lui écrivit, & les lettres que ces Princes s'écrivent, ſelon Joſeph, ſont aſſez exactement ce qu'ils ſe mandent dans l'Ecriture. Les Ambaſſadeurs de ces Princes purent dire de bouche ce que leurs maîtres vouloient ſe communiquer: ils purent auſſi préſenter leurs lettres, qui le marquoient. Joſeph a cru que c'étoit de la dernière manière qu'ils ſe communiquerent leurs volontés. L'Ecriture ne dit point le contraire, & il paroît, par un paſſage d'Eupoleme qu'Euſebe nous a conſervé (*b*), que le ſentiment commun des Juifs étoit qu'ils s'écrivirent. On ne ſçait pas préciſément le temps que cet Auteur à vécu; mais il eſt antérieur à Joſeph, puiſqu'il le cite dans ſon premier livre contre Apion (*c*). Il y a de la différence entre les lettres de Salomon & d'Hiram, que rapportent ces deux Auteurs, mais elle eſt toute à l'avantage de l'Hiſtorien Juif. Si celles qu'il rapporte ſont ſuppoſées, il n'eſt pas auteur de la ſuppoſition; puiſqu'Eupoleme, qui eſt plus ancien que lui, les avoit rapportées. Mais quel qu'en ſoit l'auteur, il a ſçu, ſi elles ſont fauſſes, leur donner un grand air de vérité, par leur naturel & leur ſimplicité. Menandre, qui avoit traduit

(*a*) M. le Clerc, Comment. 3. *Rois*, *chap.* 5. Le P. Calmet, comment. ſur le même endroit.

(*b*) Démonſt. Evangel. *liv.* 9. *p.* 448.
(*c*) Pag. 458. ſub fin.

en Grec les Annales des Tyriens, dit que Salomon envoyoit à Hiram des problêmes. Dion rapporte que c'étoient des énigmes qu'il lui envoyoit à expliquer. Enigmes, ou problêmes; l'un ou l'autre étoit bien probablement accompagné d'une lettre. Et il n'eſt pas croyable que Joſeph eût voulu aſſurer que ces lettres ſe gardoient dans les archives de la ville de Tyr, & qu'on pouvoit prier les Officiers à qui on en avoit confié la garde, de permettre de les conſulter, ſi le fait n'eût pas été inconteſtable. Eût-il voulu s'expoſer au reproche honteux d'avoir donné pour véritable, un fait contraire à la vérité, & qui lui étoit de la derniére indifférence? Pourquoi ne pas dire que ces lettres étoient dans les archives de ſa nation, avant qu'elles fuſſent détruites dans le ſaccagement de Jeruſalem? Il ſe fût mis à couvert du riſque d'être convaincu d'impoſture, ſi c'étoit une fable qu'il débitoit.

REMARQUE II.

Ce que Joſeph fait dire au Roi de Tyr, qu'il demeuroit dans une νῆσος, n'eſt pas une preuve qu'il ignorât l'ancienne Hiſtoire.

MONSIEUR des Vignoles prétend (*a*) que la ville de Tyr fut dans une île avant que d'être en terre ferme. C'eſt un ſentiment qui lui eſt particulier. Car on croit communément, que les Tyriens demeuroient encore en terre ferme du temps du Roi Hiram. On en conclut que Joſeph ne ſçavoit pas l'hiſtoire ancienne, & que la lettre qu'il rapporte du Roi de Tyr, eſt ſuppoſée. Car il fait dire à Salomon: » En retour de ce que vous ſou» haitez, vous nous fournirez du » bled, dont nous manquons, διὰ τὸ νῆσον οἰκεῖν, que l'on traduit ordinairement, » parce que nous demeu» rons dans une île. « On n'a garde de dire que M. le Clerc, qui lui fait ce reproche, ne ſçavoit pas le Grec; il le ſçavoit ſans doute, cependant ſon accuſation ne porte que ſur le ſens de νῆσος, qu'il prétend mal-à-propos, ne ſignifier qu'île.

C'eſt le ſens ordinaire de ce mot; mais il ſignifie de plus, tout pays ſitué ſur le bord de la mer, ſoit qu'il ſoit tout environné d'eau, ſoit qu'il n'en ſoit environné que d'un côté. C'eſt ce qu'a démontré le ſçavant Auteur de la diſſertation touchant les livres de Sanchoniaton. (*b*).

Si le Cenſeur eût employé à bien méditer Joſeph, une partie du temps qu'il a mis à le critiquer, preſque toujours mal-à-propos; il eût trouvé, dans ce qu'il dit au premier numero du ſixiéme chapitre des Antiquités Juives, la preuve de l'injuſtice du reproche qu'il lui fait, d'avoir cru que les Tyriens avoient déja quitté la terre ferme du temps du Roi Hiram, pour aller demeurer dans l'île. » Cetimus donna ſon nom à » l'île de Cetim, qui s'appelle au» jourd'hui Cypre (*c*). C'eſt d'elle

(*a*) Chronolog. de l'Hiſtoire ſacrée & profane.

(*b*) Mémoires de Trévoux, 1714. p. 435.

(*c*) Strabon parle d'une ville de Cypre,* appellée Cithios, Κίτιος, qui avoit un port que l'on pouvoit fermer, ou qui étoit fermé. C'eſt ſans doute de la même ville, dont parle ſaint Epiphane.

* Strabon. liv. 14. pag. 1001.

» que les Hébreux appellent Cetim » toutes les îles, & la plus grande » partie des terres qui ſont ſituées » le long de la mer. « Car il eſt bien vrai-ſemblable, que Joſeph trouvant que le même mot, qui dans la langue maternelle ſignifioit une île, marquoit auſſi les terres ſituées ſur le bord de la mer, il ait cru que νῆσος avoit dans le Grec la même étenduë de ſens. Ainſi, ce n'eſt pas une preuve que faiſant écrire par Hiram qu'il habitoit νῆσον, il ait cru que les Tyriens avoient quitté la terre ferme du temps de ce Prince, pour aller s'établir dans l'île. Au reſte, quand il a cru que νῆσος ne ſignifioit quelquefois que des terres ſituées ſur le bord de la mer, ce pouvoit être une ſimple préſomption, dont il n'avoit pas de preuves. Mais il pouvoit auſſi ne pas ignorer les autorités ſur leſquelles le ſçavant Diſſertateur a établi ce double ſens, ou en connoître de ſemblables. J'y ajoûte ce qu'Appien dit (*a*), qu'Archelaüs, que Silla aſſiégeoit dans le Pirée, fit venir des troupes de Calcédoine & des autres îles. Τὸν τε δυνάμεις ἐκ Χαλκήδονος τῶν ἀλλῶν νησῶν μετεπέμψατο. L'expreſſion n'eſt juſte qu'en ſuppoſant que νῆσος ne ſignifie quelquefois que des pays ou des villes, ſitués ſur le bord de la mer. Car Calcédoine n'étoit pas une île.

REMARQUE III.

Sur ce que Joſeph met la fondation de Tyr deux cents quarante ans avant celle du Temple.

JOSEPH s'eſt trompé. Il y avoit plus long-temps que la ville de Tyr étoit fondée, ſi l'Auteur du livre de Joſué eſt du temps que les Iſraëlites partagerent la Terre de Canaan, & ſi l'on n'y a point ſubſtitué en quelques endroits de nouveaux noms de villes ou de lieux aux anciens. Car on lit au verſet vingt-neuviéme du chapitre dix-neuviéme, que la Tribu d'Aſer étoit bornée par la très-forte ville de Tyr (*b*). Mais pluſieurs ſçavans Interprètes croient qu'il y a dans ce ſaint Livre quelques noms de villes ou de lieux poſtérieurs à Joſué. L'épithete de ville très-bien fortifiée, convenoit-elle de ſon temps à Tyr ? Strabon remarque (*c*) qu'Homere a parlé de Sidon, mais qu'il n'a point parlé de Tyr. La raiſon que l'on en apporte, eſt que cette ville étoit peu de choſe en ce temps-là. Elle n'étoit donc pas, du temps de Joſué, une ville très-forte, puiſqu'Homere n'a vécu que du temps de Salomon.

Mais il ne paroît pas que ce ſoit de Tyr que l'Ecriture parle dans l'endroit qu'on vient d'indiquer. Ce n'eſt, ce ſemble, que d'un lieu particulier, qui s'appelloit Mibtſar : il y a un *maccaf* entre [*tsor*] & [*mîl'tsár*], entre l'adjectif & le ſubſtantif. Il eſt quel-

(*a*) Guer. Mitrid. pag. 326. (*b*) *Uſque ad civitatem munitiſſimam Tyrum.*
(*c*) Liv. 16. pag. 1097.

quefois entre [*khol*] & ſon ſubſtantif, mais je ne me ſouviens pas d'en avoir vû d'autres exemples. Il n'eſt point dans le verſet précedent entre [*tsîdôn*ᵉ] & [*rábbah*], & je ne ſçache aucun autre endroit de l'Ecriture où la ville de Tyr ait l'épithete de très-forte.

Du reſte, ſi Joſeph n'a compté que deux cents quarante ans depuis ſa fondation juſqu'au régne de Salomon, c'eſt probablement qu'il l'avoit lû dans des Hiſtoriens, qui n'en comptoient pas davantage; qu'il croyoit que le Livre de Joſué n'avoit pas été compoſé du temps du Conducteur du peuple de Dieu, ou que, pour marquer les bornes de la Tribu d'Aſer, on avoit mis dans la ſuite Tyr *ville très-forte*, au lieu de l'ancien mot qui indiquoit un endroit peu remarquable. Car après avoir compté cinq cents quatre-vingt douze ans depuis la ſortie d'Egygte juſqu'à la fondation du Temple, il n'auroit pû, ſans ſe contredire, n'en compter que deux cents quarante depuis que la ville de Tyr fut fondée juſqu'au régne d'Hiram.

REMARQUE IV.

Du Temple de Jeruſalem. De ce que Joſeph en dit en général.

SI nous n'avons pas une idée auſſi nette & auſſi exacte du Temple, que la curioſité & la vénération pour ce ſaint Edifice nous la font ſouhaiter, ce n'eſt ni la faute des Interprètes de l'Ecriture, ni des Sçavans qui ont écrit depuis deux ſiécles ſur cette matière. J'indique les principaux, on peut les conſulter (*a*). On trouvera dans quelques-uns beaucoup de ſagacité à ſaiſir & à faire uſage de tout, pour éclaircir une matière ſi obſcure. Dans d'autres, des conjectures hazardées avec plus d'aſſurance que de judicieuſe critique. Il en eſt, qui ſe ſçavent bon gré d'avoir mis au clair ce qu'ils n'entendoient même pas. On trouvera dans tous, généralement, de grands efforts, mais preſque toujours auſſi infructueux qu'ils ont coûté de peine & de fatigue à ceux qui s'y ſont livrés. Le ſage ſçait ce qu'il peut connoître: il l'étudie & s'y borne, ſans s'épuiſer par de vains efforts, pour connoître ce que Dieu n'a pas voulu que l'homme connût.

On a cru devoir réunir ici, & préſenter dans un ſeul point de vuë, ce que Joſeph a dit du Temple en différents endroits de ſes Ouvrages. On n'a garde de ſe flatter d'avoir pû toujours percer des ténébres ſi épaiſſes, & que dans ce que l'on va dire, tout ſera clair, exact & certain. Une méditation aſſiduë & appliquée, de ce qu'on en trouve dans l'Ecriture & dans Joſeph: une lecture pluſieurs fois répétée, & opiniâtre, ſi je puis m'exprimer ainſi, des ſources que je viens d'indiquer, & de ce qu'ont écrit les Modernes ſur cette matiére, a pû faire remarquer quelques inexactitudes, quelques fautes même dont pluſieurs Sçavans ne ſe

(*a*) Joan. Baptiſta Villalpandus S. J. Benedict. Arias Montanus. Apparat. Antverp. 1572. Franc. Ribera S. J. R. Eſtienne. Bible. 1540. L. Cappel. *Delineatio Templi Jeroſol.* Le P. Lamy. M. le Clerc, le P. Calmet, & les autres Commentateurs de l'Ecriture ſainte.

ſont pas toujours préſervés ; faire naître la penſée d'éclaircir en quelques endroits ce que l'Ecriture & Joſeph en diſent, & de chercher à en fixer le ſens, que l'on n'avoit pas, ce ſemble, bien pris. Je ne ſçai ſi je dois eſpérer d'avoir réuſſi, dans le peu à quoi je me borne. Le public ſçavant en jugera.

Il y a toujours une eſpèce d'indécence, de ſe plaindre de ceux à qui l'on a obligation. On eſt, après l'Ecriture, redevable à Joſeph des plus grandes connoiſſances que nous avons de l'hiſtoire, des coûtumes, des uſages, & du culte religieux des Juifs. Je ne puis cependant m'empêcher d'avouer, que j'ai peine à ne pas reſſentir quelques mouvemens d'impatience, peut-être même d'indignation, lorſque cet Auteur s'exprime d'une manière ſi négligée & ſi embarraſſée ſur un ſujet, dont il ne tenoit qu'à lui de nous donner une connoiſſance auſſi exacte, que l'eſt peu celle qu'il nous donne du Temple. Ce qu'il en dit dans les trois endroits où il en parle particuliérement, n'a ni cette clarté ni cette exactitude que demandoit l'importance du ſujet, & que l'on avoit ſujet d'attendre d'un Auteur qui donne la deſcription d'un monument public qu'il avoit vû pluſieurs fois. Pour lui ſauver quelquefois des contradictions aſſez ſenſibles, on eſt obligé de ſuppoſer que ſes Copiſtes ont altéré ſon texte, ou de lui prêter une manière de s'exprimer qui ne ſoûtient guères les éloges qu'on a faits de la netteté de ſon ſtyle, & de la clarté de ſa narration.

Le Temple de Jeruſalem avoit, ſelon Joſeph (*a*), ſix-vingts coudées de hauteur, ſur ſoixante de longueur, & vingt de largeur. Son veſtibule avoit la même hauteur & la même largeur, mais il n'avoit que dix coudées de profondeur. Ce ſont, à la hauteur près, les mêmes dimenſions que ce ſaint Edifice a dans l'Ecriture. En vain chercheroit-on la raiſon de cette différence dans le peu d'exactitude de cet Auteur à ſuivre le Texte ſacré, dans ſa paſſion pour le merveilleux ou pour la gloire de ſa Nation, ou dans une honteuſe envie de ménager le Paganiſme. C'eſt à ces motifs, que l'on attribue les endroits dans leſquels il s'écarte ou paroît s'écarter de l'Ecriture : mais aucun de ces motifs n'auroit pû l'engager à donner ſix-vingts coudées d'élévation au Temple, s'il n'en avoit eu que trente dans ſon Exemplaire.

Les Copiſtes ont fait pluſieurs fautes en tranſcrivant ſes ouvrages ; mais il ne paroît pas qu'on puiſſe charger leur négligence & leur précipitation, de la hauteur qu'il donne au Temple. Ce n'eſt pas dans un ſeul endroit qu'il la fait de ſix-vingts coudées : ce qui frappe davantage, c'eſt que dans le diſcours qu'il met dans la bouche d'Hérode, lorſqu'il expoſe au peuple le deſſein où il étoit de rebâtir le Temple, il le fait ſuppoſer cette élévation, en tirer même une conſéquence, pour lui faire ſentir la néceſſité de le rebâtir. Ainſi, il eſt plus naturel de croire que ſon Exemplaire de la Bible lui donnoit cette élévation, que de charger ſes Copiſtes d'une faute dont rien ne donne lieu de les ſoupçonner. Il y a toute apparence, que les chiffres de ceux ſur leſquels nos Bibles ont été imprimées ont ſouffert quelque altération. L'Auteur du ſecond livre

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 8. chap. 3. numero 2.

des Paralipoménes (*a*), donne ſix-vingts coudées de hauteur au veſtibule du Temple. L'entrée d'une maiſon, d'un palais, ou de quelque autre édifice, qui ſeroit trois fois plus haute que le corps du bâtiment, ſeroit quelque choſe de monſtrueux. L'Hébreu donne trente coudées de hauteur au Temple. Quelques Exemplaires des Septante lui en donnent quarante. Il n'en avoit, ſelon quelques autres, que vingt-cinq. Il y a néceſſairement erreur dans les chiffres, ſoit qu'elle ſoit dans l'Hébreu, ſoit que ce ſoit dans les Septante. C'en eſt une autre dans laquelle eſt tombé un ſçavant Interprète (*b*) de l'Ecriture, de dire » ſa hauteur, *du* » *veſtibule*, étoit égale à celle du » Temple. « Mais je ne la remarque, que pour excuſer en quelque ſorte celles que les Copiſtes ont faites, & juſtifier la néceſſité où l'on ſe trouve ſouvent, de ſuppoſer qu'ils ont mal tranſcrit leur original.

Dans la permiſſion que Cyrus donna aux Juifs de rebâtir le Temple, il en régla la hauteur à ſoixante coudées. Il eſt peu croyable, que ce Prince eût voulu leur permettre de lui donner plus d'élévation que n'en avoit le premier. Le ſouvenir de la peine que Nabuchodonoſor avoit eu à le prendre, s'étoit ſans doute conſervé, tant dans la mémoire de ſes nouveaux ſujets que dans les annales de la Nation & dans les archives du palais. C'étoit, pour le conquérant de l'Aſie, un avis continuel de ne pas permettre aux Juifs de rien faire qui pût les mettre en état de lui faire éprouver, ou à ſes ſucceſſeurs, la même peine qu'avoit eu Nabuchodonoſor à les réduire.

Quelques efforts qu'ait fait Cappel, & quelques autres Interprètes de l'Ecriture, qui, comme lui, ne veulent reconnoître aucune altération dans le verſet où l'Ecriture ne donne que trente coudées d'élévation au Temple, ni dans celui où Cyrus regle ſa largeur à ſoixante coudées; j'ai peine à croire qu'on puiſſe ſe perſuader, ſi l'on examine la choſe ſans préjugé, que ce Prince ait accordé de lui-même aux Juifs, ce qu'ils n'euſſent oſé lui demander ſans ſe rendre ſuſpects. L'état de leurs affaires ne leur permettoit pas de ſe flatter de pouvoir faire plus que n'avoit fait Salomon, & ils durent regarder comme une grande grace, de recouvrer leur liberté & de pouvoir rebâtir le Temple, ſans avoir la préſomption de vouloir lui donner une plus grande élévation que n'avoit celui que Nabuchodonoſor avoit brûlé. Tout porte à croire que Cyrus ne le leur eût pas permis, s'ils le lui euſſent demandé; & il n'eſt pas néceſſaire de faire de grandes réflexions, pour juger que quelque raiſon ayant engagé ce Prince à en régler les dimenſions, la politique voulut qu'il les diminuât plutôt qu'il ne les augmentât.

C'eſt, bien vrai-ſemblablement, ce qui faiſoit répandre tant de larmes aux Juifs qui avoient vû le Temple de Salomon & celui qu'on avoit bâti au retour de la captivité. Car comme ce n'étoient encore que les murs qu'on en avoit élevés; que l'on n'y avoit fait aucuns ornemens; que les vaſes ſacrés n'y avoient pas été placés; qu'enfin l'or

(*a*) Chap. 3. ℣. 4.

(*b*) P. Calmet, 3. *Rois*, *chap.* 6. ℣. 3. L'Auteur du troiſiéme Livre des Rois ne marque point la hauteur du veſtibule; & celui du ſecond Livre des Paralipoménes le fait de ſix-vingts coudées.

&

& l'argent ; dont le Roi & ſes Officiers avoient fait préſent (*a*), n'avoit pas encore été employé à ſa décoration ; ce ne pouvoit être que l'élévation du premier Temple, ſupérieure à celle du ſecond, qui leur faiſoit regretter ſi amerement celui que Nabuchodonoſor avoit brûlé.

Que Salomon eût donné ſix-vingts coudées de hauteur à celui qu'il fit bâtir ; qu'il ne lui en eût donné que trente ; qu'il l'eût porté à une auſſi grande élévation que ſon veſtibule, la choſe devoit-être de la dernière indifférence à Joſeph. Quel motif eût-il pû avoir de faire dire à Hérode (*b*) que le Temple de Salomon avoit ſix-vingts coudées de hauteur ; & de le lui faire dire pour autoriſer le deſſein que ce Prince avoit de porter celui qu'il alloit bâtir à cette élévation : ſi ce n'eût pas été le ſentiment général de la Nation ? Le peuple eût été bien ſurpris, de lui entendre annoncer un fait dont il n'avoit aucune connoiſſance, & dont il liſoit le contraire dans l'Ecriture. Hérode pouvoit donner cette grande élévation au Temple qu'il vouloit faire bâtir, ſans avoir beſoin de s'autoriſer de l'exemple de Salomon. C'eût été un mérite pour lui, de former un plus magnifique deſſein que celui que ce grand Roi avoit exécuté. Et quel ridicule ne ſe ſeroit pas donné Joſeph, s'il lui eût fait dire ce qu'il n'avoit pas dit, & ce que le peuple eût regardé comme contraire à la vérité.

C'étoit donc la créance commune des Juifs, du temps de Joſeph, que l'élévation du premier Temple étoit de ſix-vingts coudées, & ce n'a point été une invention de leur Hiſtorien, comme le lui reproche (*c*) ſon cenſeur décidé, pour mettre le Temple au niveau de l'élévation que l'Auteur du ſecond Livre des Paralipoménes donne à ſon veſtibule. Mais comment les Juifs pouvoient-ils croire que le Temple de Salomon avoit ſix-vingts coudées de hauteur, s'ils avoient lû dans les Exemplaires de leur Bible qu'il n'en avoit que trente ? Comment les Septante pouvoient-ils le faire haut de quarante, de vingt-cinq coudées, s'ils n'en trouvoient que trente dans l'exemplaire Hébreu, ſur lequel ils travailloient ? C'eſt une difficulté que l'on ne réſoudra jamais qu'en reconnoiſſant que les chiffres du Texte ſacré ont ſouffert quelque altération. Car on ne conçoit pas que les Juifs ſe fuſſent perſuadé que le Temple de Salomon avoit ſix-vingts coudées d'élévation, tandis qu'ils euſſent lû dans l'Ecriture qu'il n'en avoit que trente.

Ce n'a point été un ſentiment particulier à Joſeph, d'avoir cru que la montagne ſur laquelle Abraham monta pour immoler ſon fils Iſaac, eſt la même que celle ſur laquelle Salomon bâtit dans la ſuite le Temple. Le plus grand nombre des Peres l'ont cru, & pluſieurs Interprètes de l'Ecriture le ſoûtiennent. Le fait ſouffre difficulté, mais on ne voit pas cependant qu'on ait abſolument des preuves de ſa fauſſeté. Le ſommet de cette montagne avoit ſi peu d'étenduë, qu'à peine en avoit-il aſſez pour recevoir le Temple avec l'Autel, lorſque Salomon voulut y en bâtir un. Ce n'étoient, de tous côtés, que précipices & qu'affreuſes

(*a*) 1. Eſdras, *chap.* 7. ℣. 15.

(*b*) On peut voir ce que Lihgtfoot dit pour concilier Joſeph avec l'Ecriture. L'explication qu'il donne aux paroles d'Hérode, eſt forcée. *Liv.* 2. *pag.* 561.

(*c*) M. le Clerc.

profondeurs. Mais ce Prince fit à l'orient une forte muraille, & ayant fait remplir l'entre-deux de la montagne & de cette muraille, il l'élargit, & bâtit un Portique ſur ce nouveau terrein. Le Temple n'en avoit point des autres côtés, mais le peuple ayant comblé dans la ſuite (*a*) les précipices qui entouroient, il donna plus de largeur à ſon ſommet; & après bien des peines & de grandes dépenſes, il enferma les trois autres côtés du Temple dès la naiſſance de la montagne, & gagna une eſpace capable de contenir les autres Portiques. Leur aire étoit un quarré de quatre ſtades; de ſix, lorſqu'on y comprenoit la tour Antonia.

Après que Joſeph a dit que le premier étage du Temple étoit de ſoixante coudées, il ajoûte, que le ſecond avoit la même hauteur, & il en conclut que tout l'édifice s'élevoit à ſix-vingts coudées. Ce raiſonnement ne permet pas de ſoupçonner qu'il y ait erreur dans les chiffres dont il s'eſt ſervi pour en marquer la hauteur. Ainſi, je regarde ce qu'il dit ici comme un point fixe & aſſuré, ſur lequel je pourrai appuyer ce que je ſerai obligé de ſuppoſer, pour éclaircir ce qu'il dit d'obſcur & d'embarraſſé dans les autres endroits où il parle du Temple.

Hérode avoit deſſein de donner à celui qu'il fit bâtir, la même grandeur & la même élévation que le premier avoit eues. Mais il paroît par la ſuite, qu'il n'en porta la hauteur qu'à cent coudées, s'il n'y a point erreur dans les chiffres de Joſeph. Les plus grands & les plus puiſſants Princes n'exécutent pas toujours dans toute leur étenduë, les deſſeins qu'ils ont formés. Des raiſons particuliéres qui ſe préſentent dans la ſuite, quelques circonſtances qu'Hérode n'avoit pas prévues, purent ne lui pas permettre de donner au Temple qu'il bâtiſſoit la hauteur qu'il s'étoit propoſée. Mais après l'avoir fait déclarer au peuple, qu'il vouloit lui donner la même élévation qu'avoit eu celui de Salomon, c'eſt une grande négligence dans Joſeph, de ne lui donner que cent coudées, ſans ſe donner la peine de nous dire ce qui put empêcher ce Prince de lui donner l'élévation qu'il lui fait promettre au peuple. Ce ſeroit moins le juſtifier, que le charger d'une faute infiniment plus conſidérable, que d'alléguer ce qu'il dit, ou plutôt ce qu'on lui fait dire dans ſes Antiquités Juives (*b*), qu'Hérode avoit donné ſix-vingts coudées d'élévation au Temple qu'il faiſoit, mais qu'il s'en étoit affaiſſé vingt dans la ſuite. La penſée eſt ſi ſinguliére, que j'ai cru devoir faire une Note pour l'examiner.

Ce que Joſeph dit du Temple dans le cinquiéme Livre (*c*) de la guerre des Juifs, eſt ſi embrouillé, & les contradictions y ſont ſi ſenſibles, que c'eſt un des endroits de ſes Ouvrages le plus maltraité, ſoit par la faute de ſes Critiques, ſoit par la ſienne propre. Je ne ſçaurois me perſuader, que ſes Traducteurs ne ſe ſoient pas apperçus d'un dérangement ſi marqué. Ils l'ont ſenti ſans doute, mais ils ont cru pouvoir le diſſimuler, & traduire (*d*) ce morceau ſans s'arrêter à ce qui s'y contredit, ni s'embarraſſer autrement ſi leur traduction préſentoit ſa penſée.

(*a*) Guer. Juifs, liv. 5. ch. 5. num. 1.
(*b*) Liv. 15. chap. dernier.
(*c*) Chap. 5. numero 4.
(*d*) Voyez la Traduction de M. d'Andilly.

Pour tâcher de faire quelque choſe davantage, ſi je parois charger les Copiſtes & les Scoliaſtes de bien des mépriſes, les remedes doivent répondre à la grandeur du mal.

L'Hiſtorien commence ce qu'il dit du Temple dans le numero quatre, chapitre cinq, du cinquiéme Livre de la guerre des Juifs, par les dimenſions de ſon veſtibule. Il lui étoit, ſelon lui, égal en hauteur & en largeur; mais ce qu'il ajoûte, *& de cent coudées* ἀπὸ πήχεως ἑκατόν eſt une mauvaiſe addition de quelque Scoliaſte, à moins que l'on ne veuille dire, qu'ἀπὸ πήχεως ἑκατόν tombe ſur la hauteur, non ſur la largeur du veſtibule. La parabate ſeroit un peu forte: mais quoiqu'il en ſoit, il n'eſt pas croyable, qu'après avoir fait dans le huitiéme Livre des Antiquités Juives, le veſtibule égal en hauteur & en largeur au Temple, il lui donne ici cent coudées de largeur.

Comme Joſeph ne marque pas que le veſtibule eût comme le Temple un étage, ſon entrée pouvoit être de ſoixante-dix coudées. Mais ce qu'il ajoûte, que ſa largeur étoit de vingt-cinq, ne peut avoir lieu qu'en ſuppoſant qu'on avoit retranché des murailles collatérales du Temple, de chaque côté, deux coudées & demie. Car comme la largeur du veſtibule étoit la même que celle du Temple, il n'y avoit que cette retraite de deux coudées & demie de chaque côté, qui pût lui donner une ouverture de vingt-cinq coudées.

Le veſtibule, que Joſeph appelle πρῶτος τοῖχος, le premier édifice, s'élevoit à quatre-vingt-dix coudées. Comme il lui donne la même élévation qu'au Temple, il ne la prend, lorſqu'il s'exprime ainſi, que de ſon pavé juſqu'au platfond. Car le platfond avec ſes ornemens, le toit & la terraſſe, pouvoient emporter les dix coudées dont il l'abbaiſſe ici. Et c'eſt, ce ſemble, ce qu'il indique, lorſqu'il dit qu'il étoit διήκων εἰς τὸ ὕψος, ἀναθεωρήμενος μὲν ἐπὶ ἐνενήκοντα πήχεις: » Il s'élevoit ſans interruption à quatre-vingt-dix coudées. « C'eſt-à-dire, que ſa hauteur n'étoit pas bornée comme celle du Temple, à ſoixante coudées par un étage, mais qu'elle ſe portoit juſqu'à quatre-vingt-dix.

Ce que Joſeph ajoûte, qu'il étoit long de cinquante coudées, & qu'il en avoit vingt de travers; ou c'eſt une faute de Copiſte, ou il ſe contredit lui-même: car il ne lui donne que vingt coudées de long dans le huitiéme Livre des Antiquités (*a*). Si l'on étoit ſûr que ſon ancien Interprète a ſuivi exactement ſon manuſcrit, il y liſoit quarante au lieu de cinquante, & ce ſeroit une preuve qu'il y avoit variété de leçon en cet endroit. Mais il a pû croire que c'étoit du Saint dont ſon Auteur parloit, & dans cette penſée traduire quarante au lieu de cinquante. Quelques Sçavans ont cru pouvoir ſauver cette contradiction à Joſeph ſans toucher à ſon texte, en diſant que c'eſt du Saint dont il parle, & auquel il joint le veſtibule. La longueur de ces deux piéces du Temple, réunie, donne en effet cinquante coudées: mais il eſt certain que c'eſt du veſtibule, & non du Temple, qu'il parle en cet endroit. Ce dont il parle n'avoit point de porte, θύρας οὐκ εἶχε, & il en donne quelques lignes plus bas au Saint, qui étoient couvertes d'or. La hauteur de ſon

(*a*) Chap. 3. numero 2.

ouverture étoit de quatre-vingt-dix coudées, & ſa largeur de vingt-cinq, au lieu qu'il ne donne à la porte du Saint que cinquante coudées de hauteur, & ſeize de largeur.

S'il eſt honteux à un Ecrivain de ſe contredire, eſt-ce un moindre défaut, de prendre en huit ou dix lignes les dimenſions d'un même édifice de différents points, ſans en avertir ſes Lecteurs? Dans la chaleur de la compoſition, on peut quelquefois ne ſe pas concilier avec ſoi-même; mais ſe contredire ſoi-même en ſept ou huit lignes, ce ſeroit une eſpèce de phénoméne, ſur-tout dans un Auteur qui a d'ailleurs de la réputation, & qui a fait voir ſon ouvrage à des perſonnes intelligentes, auſquelles ces contradictions n'euſſent pas pû échapper, & qui n'euſſent pas manqué de l'en avertir. On a donc cru qu'il y avoit encore moins d'inconvénient à ſuppoſer que Joſeph a manqué d'avertir quand il ne prenoit pas les dimenſions du Temple du même point, que de le charger de contradictions ſi ſenſibles. Ainſi, quand il dit que le Temple avoit cent coudées de longueur, il prend la meſure des dimenſions de dehors en dehors. Car quand il la prend de dedans en dedans, il ne lui en donne, avec l'Ecriture, que ſoixante (*a*).

Les murailles du Temple avoient dans leur plus grande hauteur, huit coudées d'épaiſſeur. Elles en avoient ſans doute davantage à leur naiſſance. Suppoſons-les de dix. La largeur de ſa muraille du côté du couchant, jointe à celle du veſtibule, prolongeoient ſa longueur de vingt coudées. Si l'on y joint la profondeur du veſtibule, celle du bas côté occidental & de ſa muraille, on trouvera facilement les vingt coudées néceſſaires pour juſtifier les cent que Joſeph donne au Temple, de dehors en dehors.

REMARQUE V.

Il n'eſt pas vrai-ſemblable que Joſeph ait pû dire, que le Temple qu'Hérode avoit bâti s'étoit dans la ſuite des temps affaiſſé de vingt coudées.

QU'UN édifice, dont les fondemens appuient ſur le roc, fait des meilleures & des plus belles pierres, taillées & placées avec tout le ſoin & l'attention poſſibles, pour en aſſurer la ſolidité, (*b*) dont les murs avoient plus de treize pieds dans leur moindre épaiſſeur; que cet édifice, long de cent coudées, s'affaiſſe de plus de trente pieds dans toute ſa longueur, c'eſt un fait qui porte avec ſoi des caracteres de fauſſeté trop frappans, pour croire qu'un Ecrivain, qui n'a pas perdu le bon ſens, ait pû l'avancer. Salien, & les autres Cenſeurs de Joſeph, auroient eu bien ſujet de ſe moquer de lui, s'il avoit débité une ſi grande impertinence.

Un édifice ne ſçauroit ſouffrir un ſi grand affaiſſement ſans tomber totalement. Et quand on ſuppoſeroit qu'il n'y eut que quelques parties du Tem-

(*a*) 3. Rois, *chap.* 6. ℣. 2.

(*b*) Quelques-unes des pierres dont il étoit bâti, avoient quarante-cinq coudées de longueur, cinq de hauteur, & ſix de largeur. *Guer. Juifs.* liv. 5.

plé qui s'affaiſſerent, l'affaiſſement n'eût pû être ſi conſidérable. Mais c'eſt de tout le Temple, que Joſeph a dû dire, qu'il s'étoit affaiſſé de vingt coudées. Ce grand affaiſſement en auroit infailliblement renverſé les bas-côtés, ou du moins les auroit fait baiſſer, & on ne voit pas que l'un ou l'autre ſoit arrivé. Lorſque Tite aſſiégea le Temple, ſon premier étage avoit encore ſoixante coudées d'élévation (*a*), & il n'en eût plus eu que quarante, s'il en avoit perdu vingt par ce prétendu affaiſſement. Hérode ne ſe propoſoit de donner à ſon Temple que la même longueur qu'avoit eu celui que Salomon avoit fait bâtir. Il l'éleva donc ſur le même ſol; or ſi la terre, ou plutôt le roc, ne s'étoit point enfoncé pendant près de mille ans qui s'étoient écoulés depuis la ſeptiéme année de ce Prince juſqu'à la vingt-ſixiéme du régne d'Hérode, eſt-il croyable qu'il ſe ſoit enfoncé en moins d'un ſiécle de vingt coudées? Car il n'y a pas davantage, depuis qu'Hérode ceſſa d'y travailler juſqu'au régne de Néron, ſous lequel on eut deſſein de relever ce prétendu affaiſſement. Plus un fait eſt impertinent & incroyable, plus on doit être réſervé à l'attribuer à un Ecrivain, qui ne donne d'ailleurs aucun lieu de préſumer qu'il ait été capable de l'avancer. On doit, dans ces occaſions, être incrédule, & ne ſe rendre qu'à des raiſons auſſi décidées & des preuves auſſi fortes que le fait eſt incroyable.

Joſeph a eu de grands emplois, & il s'en eſt acquité avec honneur & en homme d'eſprit, & il a été beaucoup conſidéré de trois Empereurs. De quel ridicule ne ſe ſeroit-il pas couvert dans l'eſprit des Sçavans de Rome, & dans celui de ſes compatriotes, auxquels ſes Antiquités Juives ne furent aſſurément pas inconnues, s'il y avoit avancé un fait auſſi impertinent qu'eſt celui de dire, qu'un édifice s'eſt affaiſſé de plus de trente pieds, ſans être cependant tombé?

Hérode, ſelon le Pere Lamy, pouvoit n'avoir donné au Temple qu'il fit bâtir, que cent coudées. La conjecture eſt très-vrai-ſemblable: mais ce qu'ajoûte le ſçavant Oratorien (*b*), que quand Joſeph a dit qu'il s'étoit affaiſſé de vingt, il l'a dit ſur un vain & ridicule bruit populaire; c'eſt faire de l'Hiſtorien des Juifs un Ecrivain capable de croire un fait dont la fauſſeté frappe quiconque a conſervé les plus foibles lumiéres du bon ſens. Ce Prince avoit deſſein que le Temple qu'il bâtiſſoit fût auſſi magnifique & auſſi exhauſſé que celui de Salomon, mais il ne paroît pas qu'il ait pû exécuter ſon deſſein. Les voyages qu'il fit pour aller voir Agrippa, la guerre qu'il eut contre les Arabes, la grande diſette qui affligea la Judée, mais ſur-tout les diviſions de la famille Royale, dont il fut occupé ſur la fin de ſon régne, purent l'empêcher d'y mettre la derniére main. Quelle qu'en ait pû être la cauſe, il eſt certain qu'il n'acheva point ce qu'il avoit deſſein de faire au Temple, ou qu'il ne connut pas que ſon deſſein ne lui donnoit pas toute la perfection à laquelle on pouvoit le porter. Car le peuple ne ceſſa d'y travailler, & d'y employer tous les jours dix-huit mille ouvriers, juſqu'au régne du Roi Agrippa (*c*).

(*a*) Τότε τοίνυν τὸ μὲν ὕψος ἑξήκοντα πηχῶν. Guer. Juifs, liv. 5. numero 5.

(*b*) Templ. Hieroſol. *pag.* 1083.

(*c*) Guer. Juifs, liv. 5. ch. 1. numero 5.

La prévention où l'on eſt, que Joſeph a dit que le Temple qu'Hérode avoit fait bâtir s'étoit affaiſſé de vingt coudées, n'eſt fondée que ſur douze ou quinze mots, qu'on lit au commencement du troiſiéme numero, chapitre onziéme du quinziéme Livre des Antiquités Juives. Tant de Sçavans y ont vû ſa condamnation, & tant de Traducteurs ont donné à cet endroit un ſens qui la confirme, que j'ai tout ſujet de craindre qu'on ne regarde l'aveu que je fais de n'y voir rien de ſemblable, comme une preuve de prévention ou d'aveuglement. Quoi qu'il en ſoit du jugement que l'on en pourra porter, la choſe ne peut tourner qu'à l'avantage du public. Car, ou je diſſiperai un préjugé qui regne depuis long-temps, ou je donnerai occaſion à quelque Sçavant de faire voir que c'eſt moins un préjugé qu'un fait inconteſtable.

Le paſſage ſur lequel on ſe fonde, pour condamner Joſeph d'avoir avancé une ſi grande abſurdité, eſt ſans conſtruction, & il a tous les traits d'une véritable fourrure. On ne voit pas quel peut être le ſubſtantif de περιτροῖς, ni ce qui le gouverne à l'ablatif. Son ſubſtantif devroit être πηχῶν, mais ce mot eſt au génitif. On ne ſçait pas plus, quel peut être le régime d'ὃς. Il eſt à l'accuſatif, mais qui eſt ce qui l'y régit? Le nouvel Editeur veut que ce ſoit la propoſition κατα, qui eſt ſous-entendue, & il la rapporte à πηχῶν; mais ce dernier mot eſt feminin, & ὃς eſt maſculin. La manière dont l'Auteur de ces douze ou quinze mots finit, décele, ce ſemble, un Scoliaſte. Joſeph, après avoir dit: » Nous avions » deſſein de le relever du temps de » Néron, « n'en ſeroit point reſté là; il eût rapporté ce qui avoit empêché ſa Nation de le faire. Le Lecteur l'attend, & il le ſatisfait dans une occaſion toute ſemblable. Après avoir rapporté dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que le peuple & les Prêtres avoient eu deſſein d'exhauſſer le Temple de vingt coudées, il ajoûte, que la guerre qui ſurvint en empêcha.

On ſçait, que les Scoliaſtes qui ſe piquoient ſouvent de ſçavoir plus qu'ils ne ſçavoient, mettoient ordinairement à la marge de leurs manuſcrits, ce qu'ils croyoient néceſſaire pour en expliquer le texte, ou pour faire voir qu'ils liſoient avec réflexion. Un de ces Sçavans prétendus, qui prenoit dans toute la rigueur des termes, ce que Joſeph dit du Temple d'Hérode, ſe perſuada que ce Prince l'avoit exécuté parfaitement dans toutes les dimenſions qu'il s'étoit propoſé de lui donner. Mais trouvant que l'Hiſtorien des Juifs ne donne que cent coudées de hauteur à celui que Tite détruiſit, ſans dire pourquoi il n'en avoit que cela alors, Hérode lui en ayant donné ſix-vingts, & ſe reſſouvenant que le peuple & les Prêtres avoient eu deſſein de l'exhauſſer de vingt coudées, ſous le régne du Roi Agrippa, il en conclut que les vingt coudées dont on avoit voulu l'exhauſſer, étoient pour remplacer celles qu'il avoit perdues par l'affaiſſement que ſes fondemens avoient ſouffert. Dans cette penſée, il mit à la marge de ſon Exemplaire ce qu'il crut manquer à Joſeph pour ſe faire entendre, à l'endroit où il commençoit à parler des dimenſions du Temple d'Hérode. Peut-être que pouſſant ſa critique plus loin, il s'imagina que Joſeph avoit rapporté cet affaiſſement; mais que ce qu'il en avoit dit, s'étant perdu, ou par l'injure du temps ou par la négli-

gence des Copiſtes, il pouvoit le ſuppléer dans ſon Exemplaire. Soit qu'il ſe ſoit contenté de le mettre à la marge, ſoit qu'il l'ait inſéré dans le texte, ſoit qu'il y ait été tranſporté par les Copiſtes; de quelque main que vienne ce prétendu ſupplément, il a juſqu'à préſent chargé Joſeph d'avoir avancé un fait auſſi faux qu'impertinent. Je n'ai pas cru devoir traduire ce prétendu ſupplément, mais j'ai ſuppoſé πλεῖον après ἔτεσι. Le Temple avoit cent coudées de longueur, & vingt davantage de hauteur.

On objecte que Joſeph dit expreſſément, qu'Hérode donna ſix-vingts coudées de hauteur au Temple qu'il fit faire, & qu'il ne dit pas moins poſitivement, que celui que Tite ruina n'en avoit que cent. C'eſt, bien vrai-ſemblablement, ce qui fit naître à un Scoliaſte la ridicule imagination d'un affaiſſement de vingt coudées. Un peu plus d'uſage du ſtyle de Joſeph eût pû lui apprendre que cet Auteur ſe ſert aſſez ſouvent de termes qui, dans le premier ſens qu'ils préſentent, marquent qu'une choſe s'eſt faite, quoiqu'elle n'ait été que projettée. Comme la choſe eſt certaine, je n'en rapporterai que deux exemples. Il raconte dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (*a*), qu'Antigone fit couper la tête à Joſeph, frere d'Hérode, quoique ſon autre frere, Pheroras, lui donnât δισμύριους, cinquante talens pour la racheter. Pheroras voulut donner cette ſomme, il l'offrit, mais il ne fut pas ſi ſimple que de la donner, Antigone ayant refuſé de lui rendre la tête de ſon frere. Si le ſçavant Chriſtophe Noldius eût fait attention à cette manière de s'exprimer, il n'eût pas critiqué l'ancien Interprète, pour avoir traduit δίδοντος par *offerret* (*b*). Car c'eſt le ſens de Joſeph, & *dante*, que ce Sçavant vouloit lui ſubſtituer, en donneroit un que la ſuite fait voir n'être pas celui de cet Auteur. Au reſte, ce léger défaut d'attention n'eſt point particulier à ce Sçavant. Il lui eſt commun entre autres avec le P. Calmet, & avec les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle, livre quarante-deuxiéme, page quatre-vingt-troiſiéme.

Selon Joſeph, David fit bâtir le Temple ſur la montagne où Abraham eût immolé Iſaac, ſi un Ange ne l'en eût empêché. Il eſt certain que ce fut Salomon, & non David, qui bâtit le Temple, & Joſeph le dit trop expreſſément dans pluſieurs endroits, après l'Ecriture, pour croire qu'il ait pû dire le contraire dans celui que l'on vient de citer. Mais il ſe ſert, pour ſignifier un deſſein, un deſir, une volonté de *bâtir*, du mot ἱδρύσατο, dont le ſens naturel & ordinaire eſt *bâtir*. On conviendra qu'il a ſouvent employé, pour marquer un ſimple deſſein, un ſimple projet ſans exécution, des termes dont la ſignification propre eſt de marquer l'exécution, l'accompliſſement, ſi l'on ſe donne la peine de conſulter les endroits de ſes ouvrages que j'indique (*c*). La manière de s'exprimer eſt impropre, & peut donner lieu à beaucoup de mépriſes; mais elle lui eſt commune avec les meilleurs Auteurs qui ont écrit en Grec ou en Latin. Ce qu'on peut lui reprocher avec juſtice, c'eſt qu'après

(*a*) Liv. 1. chap. 17. numero 2.
(*b*) Hiſt. de l'Idumée.
(*c*) Antiq. Juiv. liv. 1. *ch.* 12. *num.* 3. *liv.* 15. *chap.* 2. *num.* 1. liv. 20. *chap.* 9. *num.* 7. Guer. Juifs, liv. 1. *pag.* 10. liv. 2. *chap* 14. *num.* 4.

n'avoir donné dans l'hiſtoire de la guerre des Juifs que cent coudées au Temple que Tite ruina, il diſe dans les Antiquités Juives, qu'Hérode lui en avoit donné ſix-vingts, ſans marquer que ç'avoit été, à la vérité, ſon deſſein; mais que différentes affaires, qui lui étoient ſurvenues, ne lui avoient permis que de le porter à cent coudées d'élévation.

Quel que ſoit l'Auteur qui dit, ſur la fin du quinziéme Livre des Antiquités Juives, que le Temple s'étoit dans la ſuite des temps affaiſſé de vingt coudées, ce fut, ſelon lui, ſous le régne de Néron, que l'on eut deſſein de lui rendre l'élévation qu'Hérode lui avoit donnée, mais que cet affaiſſement lui avoit fait perdre. Les Juifs eurent, en général, le deſſein de l'exhauſſer, & de le porter à ſix-vingts coudées. Mais Joſeph, qui rapporte ce fait, ne marque point ſous lequel des Agrippa on avoit fait ce projet. En le rapportant, livre cinq, chapitre premier, numero cinq de la guerre des Juifs, il dit que dans le deſſein que le peuple & les Prêtres avoient eu *autrefois*, πότε d'exhauſſer le Temple de vingt coudées, le Roi Agrippa avoit fait une grande proviſion des plus droits & des plus beaux cédres du mont Liban. L'expreſſion *autrefois* πότε, marque un temps éloigné, ce qui ne paroît convenir qu'au grand Agrippa. Ce Prince étoit zélé obſervateur de la Loi. Il affectionnoit Jeruſalem, & il y faiſoit ſa demeure ordinaire. Il vouloit rebâtir les murs de la nouvelle ville, & leur donner une force & une ſolidité qui les mît à couvert de tous les efforts qu'on pourroit faire pour les renverſer. Mais Marſus, Gouverneur de Syrie, ayant fait concevoir cette entrepriſe à l'Empereur Claude comme un deſſein de révolte, il fut obligé de l'abandonner. Il eſt naturel qu'un Prince exact obſervateur de la Loi, zélé pour la décoration & pour la ſûreté de Jeruſalem, qui eût fait rebâtir les murs de Bezetah, s'il n'en avoit pas été empêché par un ordre ſupérieur; que ce Prince, touché de la gloire du Temple, formât le deſſein de le porter à l'élévation qu'avoit eu celui de Salomon, qu'Hérode avoit voulu lui donner, mais ſans avoir réuſſi. Aucun trait au contraire, dans ce que Joſeph dit de ſon ſucceſſeur, qui donne lieu de croire que ce fut ſous ſon régne qu'on voulut donner une plus grande élévation au Temple. On eut deſſein de relever le Portique oriental des Iſraëlites. On avoit les fonds néceſſaires, & dix-huit mille ouvriers prêts à travailler; mais le jeune Agrippa ne voulut pas le permettre. Ce refus forme une preuve auſſi forte que le ſujet en eſt ſuſceptible, qu'il ne forma jamais le deſſein de donner une plus grande hauteur au Temple, & qu'il ne fit aucuns préparatifs pour cela. Mais ſi ce fut ſous le grand Agrippa, que l'on projetta de l'exhauſſer; ſi ce fut ce Prince qui fit cette grande proviſion de cédres, ce n'eſt pas Joſeph qui dit qu'on eut deſſein, ſous le régne de Néron, de rendre au Temple les vingt coudées qu'un affaiſſement lui avoit fait perdre. Car le grand Agrippa mourut, ſelon lui (*a*), ſous l'Empereur Claude, & Néron augmenta la premiére année de ſon régne les Etats de ſon ſucceſſeur.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 19. *chap.* 8. *num.* 4. liv. 20. *chap.* 8. *num.* 2.

REMARQUE

REMARQUE VI.

Des eſpèces de bas-côtés que Joſeph met autour du Temple. Il ne met point » dedans » & dehors des ais de cédre » attachés enſemble avec de » grandes & de fortes chaî- » nes, pour ſervir encore à » le maintenir (a) en état.

CES appartemens & ces eſpèces de bas-côtés, que Joſeph met autour du Temple, avoient vingt-cinq coudées de largeur, ſur autant de longueur, dans les anciennes Editions de cet Auteur (*b*). Si Sig. Gelenius, Genebrard, & l'élégant Traducteur ſe ſont apperçu de l'erreur, ils n'ont jamais jugé à propos d'y faire attention. Quelques autres Sçavans l'ont remarquée (*c*), mais ils n'ont pas cru devoir ſe détourner de leur travail pour la corriger. La choſe n'étoit cependant pas d'une grande diſcuſſion. Car outre que l'ancien Traducteur nous a conſervé la bonne leçon (*d*), un peu de réflexion ſuffit pour voir que ces chambres ne pouvoient être larges de vingt-cinq coudées ſur autant de longueur.

Ce ſeroit quelque choſe de monſtrueux en architecture, que les accompagnemens d'un édifice euſſent plus de largeur que l'édifice même. Quelle difformité cette largeur exceſſive n'auroit-elle pas cauſée dans un édifice qu'on a toujours regardé comme le mieux entendu, & dans les plus belles proportions qu'on puiſſe concevoir ? Le Temple, dans la plus grande longueur que Joſeph lui donne, n'étoit long que de cent coudées. En y joignant ſa largeur, avec l'épaiſſeur de ſes deux murs collatéraux, cela pouvoit donner une étenduë de deux cents quarante coudées. Ces bas-côtés n'avoient donc qu'une étenduë de cette longueur à entourer. Mais trente chambres ou trente maiſons, comme parle Joſeph, qui auroient été chacune de vingt-cinq coudées, auroient renfermé une aire de ſept cents cinquante coudées, elles n'auroient donc pas été appuyées contre le Temple, comme Joſeph le dit.

Le contour des bas-côtés eût excédé encore bien davantage celui du Temple, ſi l'on fait attention que quand Joſeph lui donne cent coudées de longueur, il le meſure de dehors en-dehors. Car il ne lui en donne, après l'Ecriture, que ſoixante de dedans en-dedans. Si l'on y joint la largeur de ſon côté occidental, avec l'épaiſſeur de ſes murs collateraux, ſon contour ſera d'environ cent ſoixante coudées. Il y en faut ajoûter cinq pour la profondeur de ſon bas-côté occidental, & on peut ſuppoſer que l'épaiſſeur de ſon mur en donnoit cinq autres. Ainſi, l'étenduë que les bas-côtés environnoient étoit de cent ſoixante-dix coudées. Trente

(*a*) M. d'Andilly.

(*b*) Celſe dit dans Origene, que les bois ſacrés des Egyptiens étoient magnifiques ..... qu'ils avoient de beaux & de grands veſtibules, des temples admirables, & de belles tentes à l'entour. Ces tentes, σκηναὶ, étoient, ce ſemble, ce que Joſeph appelle ἴιξοι. Liv. 3. n. 7.

(*c*) L'Empereur, *in middoth.* pag. 144. Louis Cappel. *Delineat. Temp. Hieroſol.* Le P. Lamy, *Temp. Hieroſol.* pag. 1088.

(*d*) *Harum quæque ſingulæ domus latitudinem quidem habebant quinque cubitorum, & tantumdem longitudinis.*

chambres, longues chacune de cinq, n'en donnent que cent cinquante, mais leurs cloiſons, ſans les ſuppoſer trop épaiſſes, pouvoient remplir à peu-près ces vingt coudées qui manquent.

Il ſemble que les Sçavans, qui ont parlé des bas-côtés du Temple, ſoient convenus de les regarder comme des appuis (*a*) néceſſaires pour en aſſurer & en affermir les murs. L'expreſſion de Joſeph ne le dit point. Elle ne donne pas même lieu de conjecturer que ce ſoit ſa penſée, comme s'en eſt bien apperçu ſon ancien Interprète (*b*). Des murailles faites avec d'auſſi bonnes pierres & travaillées avec autant de ſoin que l'avoient été celles du Temple, n'avoient beſoin ni d'appuis ni d'arcs-boutans pour ſe ſoûtenir. On aſſure les côtés collatéraux de nos Egliſes par des éperons ou des arcs-boutans, pour contrebutter l'impreſſion que la pouſſée de la voûte pourroit faire. Mais comme le Temple n'étoit pas voûté, il n'avoit beſoin d'aucun de ces appuis pour ſe ſoûtenir. Joſeph ne le dit point, il dit ſeulement » que ces trente chambres étant » jointes enſemble, faiſoient par » leur nombre & leur quantité, le » tour du Temple par-dehors.

On croit que l'Ecriture parle de la même choſe aux verſets 5 & 6 du chapitre 6 du 3e Livre des Rois. Mais comme elle ne ſe ſert pas des mêmes termes en l'un & l'autre verſet, il ſemble que ce ne ſoit pas auſſi de la même choſe dont elle parle. Elle appelle [*iatsagh*] ce dont il s'agit au verſet cinquiéme, & [*tſela"ghôth*] ce qu'elle indique au ſuivant. Elle met le premier ſur la muraille du Temple, le fait paſſer autour, même autour du Saint des Saints, & elle ne met [*tſela"ghoth*] qu'autour [*sâbîb*]. Malgré l'obſcurité que la briéveté de l'expreſſion de l'Auteur ſacré & la nature du ſujet jettent ſur ces deux verſets, je crois entrevoir dans le premier ce ſecond étage, ou cette ſeconde muraille, qui s'élevoit, ſelon Joſeph, au-deſſus du premier étage du Temple, & dans le ſecond les baſſes aîles, qui entouroient ſes côtés collatéraux. L'Auteur du ſecond Livre des Paralipoménes dit que Salomon incruſta la grande maiſon de bois de cédre, qu'il couvrit d'or. Ce terme de *grande* eſt relatif, & indique quelque autre appartement, & je ne vois rien auquel il puiſſe être relatif qu'au ſecond étage que Joſeph met au-deſſus du Temple proprement dit.

Si Joſeph a été capable de dire (*c*) » qu'il y avoit dedans & dehors le » Temple, des ais de cédre, attachés » enſemble avec de grandes & fortes » chaînes, pour ſervir encore à le » maintenir en état, « (*d*) je ne ferois pas difficulté de dire avec le Pere Lamy, qu'il a cru ſur de vains & de ridicules bruits populaires, que le Temple s'étoit affaiſſé de vingt

(*a*) Sig. Gelenius : *Parietes Templi fulcichant.*

Nouv. Editeur : *Quæ totum Templum . . . . . erant cohibituræ.*

. . . . . » Qui ſervoient au dehors »comme d'arcs-boutans pour le ſoûtenir.» *M. d'Andilly.*

. . . . . *Domos illas fuiſſe conjunctas, nempe ut fulcirent Templum.* P. Lamy, *Templum Hieroſol.* pag. 1089.

(*b*) *Ædificavit autem in circuitu Templi triginta parvulas domus, quæ ſui copulatione totum Templi ſpatium extrinſecus ambiebant.*

(*c*) M. d'Andilly.

(*d*) *Nec parum ad firmitatem conferebant tabulæ cedrinæ ſe invicem complectentes.* Sig. Gelenius.

coudées. Les murailles du Temple étoient trop ſolides pour avoir beſoin d'être étayées, & malgré les chaînes qui auroient lié ces ais les uns avec les autres, & qu'on veut bien, par grace, faire traverſer les murailles du Temple, ils auroient été un foible appui, pour ſoûtenir une maſſe auſſi énorme, ſi elle ne ſe fût pas ſoûtenue par elle-même. Et à quoi auroit ſervi de couvrir d'or ces murailles, des côtés du midi, du couchant & du ſeptentrion, les bas-côtés les cachant, du moins juſqu'à la hauteur de ſoixante coudées? Ce qui a probablement fait prêter à Joſeph une penſée ſi ridicule, c'eſt que l'on a pris ἔνδοθεν & ἔξωθεν dans leur ſens naturel, *d'en dedans* & *d'en dehors*, & cet Auteur s'en ſert ici pour ſignifier le Temple intérieur & extérieur, c'eſt-à-dire, le Saint des Saints, & le Saint. C'eſt le ſens qu'il donne au premier de ces mots, lorſqu'il dit au commencement du numero ſuivant: » Il fit de l'appartement intérieur ἔνδοθεν οἶκον le Saint des » Saints. « Et c'eſt, ce ſemble, dans le même ſens qu'il finit ce numero: » Il n'y avoit aucune partie du Tem» ple, ſoit intérieur, ſoit extérieur, » qui ne fût couverte d'or. « Οὔτε ἔξωθεν ὅτι ἔνδοθεν ὃ μὴ χρυσὸς ἦν. Car il n'en étoit pas couvert par dehors, puiſqu'il dit qu'il paroiſſoit à ceux qui le regardoient de dehors comme une montagne couverte de neige; & que ce grand éclat, que jettoit l'or dont il étoit tout couvert, frappoit ceux qui y entroient. Enfin, Joſeph remarque, dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (*a*), que le Saint des Saints διείργετο ..... καταπετάσματι πρὸς τὸ ἔξωθεν, étoit ſéparé du Saint par un voile.

REMARQUE VII.

Le Saint des Saints & le Saint n'avoient point de portes, de battans. Le veſtibule n'avoit point de voile. Des colomnes entre les voiles du Temple ne ſe conçoivent pas.

LE Saint, & le Saint des Saints, avoient des ouvertures. Elles étoient néceſſaires pour entrer du veſtibule dans le Saint, & du Saint dans le Saint des Saints, mais elles n'avoient point de portes qui les fermaſſent. Elles ne l'étoient que par le voile que l'on tiroit devant.

Le Saint étoit ſéparé par une ouverture, haute de cinquante cinq coudées, & large de ſeize (*b*). Un voile, proportionné à l'une & à l'autre dimenſion, fermoit cette ouverture. Comme le Temple avoit vingt coudées de large, une cloiſon de cédre couverte d'or, large de chaque côté de deux, réduiſoit cette ouverture à ſeize (*c*). L'entrée du Saint des Saints étoit de toute la largeur du Temple, & un voile, dans la même dimenſion, l'en ſéparoit. A l'égard du veſtibule, après avoir dit que le Saint & le Saint des Saints avoient un voile, Joſeph ajoûte: » L'ouverture » du veſtibule n'avoit rien de ſem» blable (*d*).

(*a*) Liv. 5. chap. 5. numero 5.

(*b*) Καὶ θύρας εἶχε χρυσᾶς πεντήκοντα πήχεων τὸ ὕψος, εὖρος δ' ἑπτακαίδεκα. Guer. Juifs, liv. 5. chap. 5. numero 4.

(*c*) Τὸ δ' ἐνδοτάτω μέρος, εἴκοσι μὲν ἦν πήχων. Διείργετο δ' ἔμπροσθεν καταπετάσματι πρὸς τὸ ἔξωθεν. numero 5.

(*d*) Ἡ δὲ τῆς πρώτης πύλης ταύτην οὐδὲν εἶχε. Antiq. Juiv. liv. 8. chap. 3. n 3.

Ce qu'il dit ici des couleurs qui brilloient ſur les voiles du Temple, n'a aucune difficulté. Mais l'on ne conçoit pas » ces tapiſſeries de di- » verſes couleurs, embellies de fleurs » de pourpre, avec des colomnes » entre-deux, aux corniches deſ- » quelles pendoient des branches » de vigne d'or, avec leurs grappes » & leurs raiſins « qu'on lui fait tendre dans le quinziéme Livre des Antiquités Juives (*a*). C'eſt à peu-près le ſens qu'a vû le P. Calmet (*b*) en cet endroit, excepté qu'il s'eſt bien apperçu que Joſeph parloit de l'entrée du Temple, non des portiques. Mais il place deux colomnes au côté de la porte, que Joſeph n'y a pas miſes. Comme il ſuffit de conſulter l'endroit pour s'en convaincre, je ne m'y arrête pas. Il eſt corrompu, & je conjecture que Joſeph ne veut dire, dans le quinziéme Livre des Antiquités Juives, que ce qu'il dit ici, & par-tout ailleurs dans ces mêmes Antiquités, des couleurs qui brilloient ſur les voiles du Tabernacle & du Temple. Ainſi on pourroit lire τὰ μὲν ἄνθη ἐξ ἀλύσγυ καὶ κοκκίνου, ou ὑακίνθου ἐυφασμένους. » Il y avoit aux » portes différents voiles, ſur leſquels » éclatoient des fleurs couleur de » pourpre & d'hiacinte(*c*).« Le P. Lamy (*d*), qui s'eſt bien apperçu que des colomnes entrelaſſées n'étoient pas à leur place, vouloit qu'on lût ἰσταὶ, au lieu de κίονας. Cette conjecture a cet avantage ſur celle que je propoſe, que comme il y a plus de reſſemblance entre ἰσταὶ & κίονας qu'entre ὑακίνθου & κίονας, un Copiſte inattentif a pû plus aiſément mettre κίονας pour ἰσταὶ. Mais dans les endroits où Joſeph parle de fleurs de la couleur des voiles du Tabernacle du Temple, il n'y fait point entrer celle de la violette, ce qui donne lieu de croire qu'il ne l'y fait point auſſi entrer dans le quinziéme Livre des Antiquités Juives.

REMARQUE VIII.

Y avoit-il un voile devant le Veſtibule du Temple ? De la poſition des Chérubins par rapport à l'Arche ; de leur hauteur.

L'AUTEUR de l'eſquiſſe du Temple de Salomon (*e*), qui ſe trouve à la fin du grand Ouvrage du Pere Lamy, prétend qu'il y avoit un voile devant le veſtibule du Temple, & il fait la deſcription des différentes couleurs dont il étoit teint. Mais il n'a pas pris garde que c'eſt la deſcription du voile devant le Saint. Le ſçavant Anonyme ajoûte deux choſes, que l'on ſouhaiteroit être plus exactes : 1°. Que ce fut ce voile qui fut déchiré en deux à la mort de Jeſus-Chriſt. Car outre que le ſentiment général eſt que ce fut celui qui étoit tiré devant le Saint ou devant le Saint des Saints, nous venons de remarquer, que Joſeph dit expreſſément que le veſtibule n'avoit point de voile.

Autre défaut d'exactitude dans ce

(*a*) Chap. 11.

(*b*) Diction. de la Bible, au mot *Temple.*

(*c*) Scipion l'Africain portoit, dans ſon triomphe, une couronne toute brillante de pierreries. Son habit étoit de pourpre, broché d'étoiles d'or. Ἀστέρων χρυσῶν ἐυφασμένον. *Appien*, guer. Puniq. pag. 59.

(*d*) *Temp. Hieroſol.* pag. 1035.

(*e*) *Delineatio Templi Hieroſolomitani.*

qu'il dit que le voile du veſtibule étoit ſuſpendu à la poutre d'or qu'Eléazar donna à Craſſus, dans l'eſpérance de racheter du pillage les autres richeſſes de ce ſaint lieu. C'étoient, ſelon Joſeph (*a*), les voiles du Temple qui y étoient ſuſpendus, non celui du veſtibule. Ce n'étoit pas à la poutre d'or qu'ils étoient attachés, comme tous les Sçavans qui ont parlé de cet évenement l'aſſurent; c'étoit à la poutre de bois creuſe, dans laquelle étoit cachée la barre d'or. Elle y étoit ſi bien cachée, qu'il n'y avoit que le garde du Temple qui en eût connoiſſance. Le voile du veſtibule, quand il en auroit eu un, n'y auroit donc pas été ſuſpendu. Car comme les Prêtres & les autres Juifs pouvoient avoir tous les jours la vuë de ſon entrée, ſuſpendre à cette poutre le voile du veſtibule, n'eût pas été la cacher, mais l'expoſer à la vuë du public. Comment Eléazar eût-il oſé faire à Craſſus une confidence myſtérieuſe d'une choſe qu'il voyoit devant ſes yeux, & demander qu'en retour il ne prît rien davantage dans le Temple? Car le Général Romain put croire que l'exemple de Pompée étoit un droit pour lui d'y entrer, & s'il ne porta pas la profanation du Saint lieu juſques-là, il eſt peu croyable qu'il ſe ſoit cru défendu d'en voir l'entrée. Eléazar ne lui eût découvert que ce qui étoit devant ſes yeux, ſi le voile du veſtibule y eût été ſuſpendu, & Joſeph n'eût pas excuſé l'action du Garde du tréſor ſacré, par ſa bonne intention. Car il n'eût fait connoître à Craſſus que ce que perſonne n'eût ignoré.

Sans entrer dans aucune diſcuſſion ſur la proportion de la mine Hébraïque avec notre livre, une poutre d'or, de plus de trente pieds de long, aſſez épaiſſe pour porter les voiles du Temple, qui par leur nombre, leur richeſſe & leur grandeur, devoient être très-peſants, eût dû peſer bien davantage que trois cents mines. Si le ſçavant Anonyme avoit cru ſeulement voir que les voiles du Temple étoient ſuſpendus à cette poutre d'or, la manière dont Joſeph s'exprime rendroit la mépriſe très-excuſable. Son expreſſion préſente ce ſens, & il faut la forcer étrangement, pour y trouver celui, que ce qu'il ajoûte demande néceſſairement, & tirer de ces mots ἐκ δὲ τῆς δοκοῦ ταύτης ἐφυλάσσετο » qui avoit la » garde des riches & précieux voiles » du Temple, qui étoient ſuſpendus « à la poutre de cette poutre. « C'eſt-à-dire, à la poutre de bois dans laquelle étoit cachée la barre d'or. Mais c'eſt ce qu'il a dû dire, ou il ignoroit entiérement ce que peut peſer une poutre d'or, longue de plus de trente pieds, & ſur laquelle l'on mettoit les tapiſſeries du Temple. Un habile Orfévre, à qui j'ai fait demander le poids d'un pied-cube d'or, a répondu qu'il peſoit huit cents quatre de nos livres. En ne donnant qu'un demi pied d'équariage à cette poutre, elle auroit peſé à peu-près vingt-cinq mille neuf cents vingt de nos livres. M. Prideaux (*b*) prétend » qu'elle étoit au-deſſus » de l'entrée du Saint, dans le tres- » Saint, & que le voile qui ſépa- » roit l'un d'avec l'autre, y étoit » ſuſpendu. « Joſeph, le ſeul Auteur qui rapporte ce fait, ne dit point cela.

Je ne trouve pas de preuves de ce que le Pere Lamy ſoûtient qu'il y avoit des voiles, non-ſeulement aux portes du Temple, proprement dit,

(*a*) Guer. Juifs, liv. 5. chap. 5.

(*b*) Prideaux, *tom.* 4.

mais encore à celles de ſon veſtibule, & de ſes portiques. Joſeph, comme nous l'avons vû, dit expreſſément qu'il n'y en avoit point au veſtibule, & il n'en met aux entrées des portiques dans aucun des endroits où il parle de leurs portes. Outre qu'il ne dit pas, dans l'endroit qu'allégue le ſçavant Oratorien pour appuyer ſon ſentiment, que Judas Machabée mit des voiles à toutes les portes, mais ſeulement aux portes, c'eſt de celles du Temple proprement dit, dont il parle (*a*), de celles que ce grand homme avoit trouvé brûlées par les ennemis. Καὶ τὸν ναὸν ἔρημον εὗρε, καὶ κατακεκαυμένας τὰς πύλας. Car cet Auteur diſtingue ici expreſſément le Temple qu'il appelle ναὸς, d'avec ſes portiques qu'il déſigne par le mot ἱερὸν (*b*).

Des Eſtampes qui nous repréſentent les Chérubins, quelques-unes les placent ſur l'Arche. C'eſt ainſi que les a fait graver M. d'Andilly. La poſture que leur a donné M. Bos, dans ſon Edition de la Bible Grecque, eſt différente; mais il les met également ſur l'Arche. Le P. Lamy avoit trop étudié l'Ecriture, pour ignorer qu'ils n'y étoient pas; il s'eſt cependant contenté de les faire graver comme ils étoient dans le Tabernacle. Une ſeconde Eſtampe n'eût point été inutile, pour faire ſentir la différence de la ſituation qu'ils y avoient, d'avec celle qu'ils avoient dans le Temple.

Joſeph ne marque point s'ils étoient proches ou éloignés de l'Arche, dans le Tabernacle. Ils étoient, ſelon l'Ecriture, à chaque côté du Propitiatoire, mais elle n'en détermine pas la diſtance. Ils devoient être à dix coudées l'un de l'autre dans le Temple. Car d'une extrémité de leurs aîles, ils touchoient un de ſes côtés, & ſe touchoient de l'autre mutuellement par-deſſus l'Arche. C'eſt ce que les Eſtampes que j'ai eu occaſion de voir, ne font pas aſſez remarquer. Comme l'Arche avoit deux pieds & demi de largeur, chaque Chérubin en couvroit quinze pouces de l'extrémité d'une de ſes aîles (*c*), ſi elle ſe préſentoit en ce ſens à l'entrée du Saint des Saints. Mais ſi elle ſe préſentoit en ſa longueur, chaque Chérubin en couvroit vingt-cinq pouces. Car elle étoit en ce ſens, de deux coudées & demie.

Joſeph ne donne (*d*) que cinq coudées de hauteur aux Chérubins que Salomon fit faire pour le Temple. C'eſt une infidélité de ſa mémoire, ou une faute de ſes Copiſtes. Car ils étoient, ſelon l'Ecriture, hauts de dix coudées, & ils auroient eu mauvaiſe grace, & n'auroient pas été proportionnés, ſi leurs aîles s'étendant à dix coudées, leur tête ne ſe fût élevée qu'à cinq. Ceux qui étoient dans le Tabernacle ſe regardoient: l'Ecriture ni Joſeph ne marquent point que ceux qui étoient dans le Temple tournaſſent la tête pour voir l'Arche, ni pour ſe regarder. Mais comme l'on ne pouvoit les faire graver, ſans leur donner quelque attitude, on s'eſt décidé à les repréſenter dans celle qu'ils avoient dans le Tabernacle. Le ſçavant Anonyme que l'on a déja cité, prétend que les deux Chérubins que Moïſe avoit fait mettre ſur l'Arche, faiſoient corps

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 12. ch. 7. num. 10.
(*b*) Τὸν ναὸν ἔρημον εὗρε καὶ κατακεκαυμένας τὰς πύλας καὶ φυτὰ διὰ τὴν ἐρημίαν αὐτόματα ἐν τῷ ἱερῷ βεβλαστηκότα.
(*c*) 3. Rois, *chap.* 8. ℣. 7.
(*d*) Antiq. Juiv. liv. 8. chap 3. num. 3.

avec elle ; qu'ils n'en furent point ſéparés lorſque Salomon la mit dans le Saint des Saints ; & qu'ainſi il y en avoit deux deſſus & deux ſur le pavé du Temple, qui la couvroient de l'extrémité de leurs aîles. Le grand défaut de ce ſyſtême, eſt que l'Auteur n'en apporte aucune preuve.

REMARQUE IX.

Des Portiques du Temple ; du nombre de ſes portes.

LE Temple, avec ſes portiques & ſon Parvis, étoit ſur une montagne que l'on appelloit Moria (*a*). Pluſieurs Anciens ont cru que c'étoit la même que celle ſur laquelle Abraham avoit reçu ordre de Dieu de lui offrir ſon fils en ſacrifice. Cela peut-être, mais on n'en a point de preuves ; & Joſeph, qui dit que Dieu ordonna au ſaint Patriarche d'y immoler ſon fils, avance un fait que les Juifs de ſon temps pouvoient croire, mais que l'Ecriture ne dit point.

La nature avoit donné ſi peu d'étenduë au ſommet de cette montagne, que lorſque Salomon bâtit le Temple, à peine pouvoit-il le recevoir avec l'autel. Mais ce Prince combla quelques-uns des précipices qui l'environnoient, & élevant des murs d'une hauteur & d'une épaiſſeur prodigieuſes, pour ſoûtenir la terre dont il combloit ces précipices (*b*), il gagna du terrein, & ménagea au ſommet de cette montagne une aire capable de recevoir le Temple, le Parvis & un ou deux Portiques. Le peuple ayant dans la ſuite comblé d'autres précipices, ſe procura une aire de ſix ſtades en quarré, y compris le terrein qu'occupoit la tour Antonia. Les Portiques n'avoient pas pour cela ſix ſtades de longueur, comme l'élégant Traducteur le fait dire à Joſeph. Car quand il raconte que le peuple donna au ſommet de la montagne de Moria une étenduë de ſix ſtades, il y comprend la tour Antonia.

Le premier bâtiment qui ſe préſentoit, lorſqu'on montoit au Temple qu'Hérode avoit fait bâtir, étoit le Portique des Gentils. Pluſieurs Sçavans prétendent qu'il n'y en avoit point dans le Temple de Salomon (*c*), mais la priére que ce Prince fait à Dieu au chapitre huitiéme du troiſiéme livre des Rois, ſemble ſuppoſer le contraire. Car ſi l'Etranger & le Payen étoient reçus à y adorer Dieu, c'eſt une ſuite naturelle qu'il leur ménagea un lieu où ils le pouvoient faire commodément.

Louis Cappel ſoûtient que ce Portique avoit ſix portes, une à l'orient, une au midi, & quatre au couchant. Joſeph ne s'exprime pas auſſi exactement qu'on pourroit le ſouhaiter, & les Copiſtes ont altéré ſon texte. Mais malgré le peu de netteté de ſon expreſſion, & la mépriſe de ſes Copiſtes, une lecture un peu réfléchie du numero cinq de l'onziéme chapitre du Livre quinziéme de ſes Antiquités Juives, doit convaincre qu'il n'a point dit ce que ce Sçavant lui fait dire. Il eſt certain, ſelon lui, que le Portique d'Iſraël n'avoit point de porte au couchant : pourquoi celui des Gentils

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 1. ch. 13. num. 1.
(*b*) Guer. Juifs, liv. 5. ch. 5. num. 1.
(*c*) *Delineat. Temp. Hieroſol.*

en eût-il eu, & le triple plus qu'à l'orient & au midi ? S'il n'y avoit point de portes au couchant (*a*) du Portique d'Iſraël, c'eſt probablement parce qu'elles n'euſſent conduit à rien. De quoi auroient donc ſervi les quatre, que ce Critique met au couchant de celui des Gentils ? Car ſi elles y étoient néceſſaires, il étoit également néceſſaire de faire des ouvertures au même côté du Portique d'Iſraël. Ce Portique étoit plein de monde dans les grandes ſolemnités : & quelle raiſon auroit-on eu d'obliger ceux qui étoient dans ſon côté occidental, d'aller au midi ou au ſeptentrion chercher une porte, pour ſortir par une de celles qui étoient au couchant du Portique des Gentils, ſi elles euſſent mené à quelque choſe, ou plutôt, ſi ce Portique en eût eu de ce côté-là ? C'eût été ſe priver d'une commodité par pure fantaiſie.

Les ouvertures des deux Portiques ſe répondoient, bien vrai-ſemblablement. Outre que le bon goût le demandoit, il eût été déſagréable & incommode, qu'après avoir traverſé le Portique des Gentils, on eût été obligé de ſe détourner, pour aller prendre plus haut ou plus bas l'ouverture, qui donnoit entrée dans celui d'Iſraël. Une des quatre portes que les Copiſtes de Joſeph ont miſes au couchant du Temple, conduiſoit à une autre ville, εἰς τὴν ἄλλην πόλιν. L'élégant Traducteur, qui a ſenti qu'ἄλλην ne faiſoit aucun ſens, ne l'a point traduit, mais ſans ſe donner la peine de tâcher de découvrir le mot dont il a uſurpé la place. Je crois que c'eſt καινῆν (*b*), & que c'eſt à la nouvelle ville, à Bethſeta, que cette porte conduiſoit. En effet, le quartier de Jeruſalem, que Joſeph appelle la nouvelle ville, étoit au ſeptentrion du Temple. Ainſi, les deux corrections que l'on propoſe ſe prêtent mutuellement la main.

Peut-être que par ἄλλην πόλιν Joſeph ne veut pas dire que cette porte conduiſoit dans l'autre ville ; mais dans un autre quartier de la ville. C'eſt ainſi qu'Appien dit que Scipion s'étant rendu maître de Magare (*c*), le peuple, comme s'il avoit pris l'autre ville, ὡς τῆς ἄλλης πόλεως ἀλίσκεσθαι, ſe jetta dans Byrſa. Il n'y avoit qu'une ville de Carthage, mais trois quartiers, Coton, Magare & Byrſe. On pourroit conjecturer que Joſeph prend πόλιν dans le même ſens, ſi cette conjecture ne le faiſoit parler pour ne rien dire. Car comme Jeruſalem étoit compoſée de quatre quartiers, dire qu'une des portes des Portiques du Temple conduiſoit dans l'autre quartier de la ville, ce n'auroit pas été marquer où elle conduiſoit.

La premiére des quatre ouvertures des Portiques du Temple, dont Joſeph parle ſur la fin du quinziéme livre des Antiquités Juives, conduiſoit au Palais. Ce pouvoit être à

(*a*) Il met dix portes au Portique d'Iſraël : deux à l'orient, & quatre à chacun de ſes côtés collatéraux. Il n'y en avoit donc point au couchant. Mais il le dit expreſſément quelques lignes plus bas, τὸ δὲ πρὸς δύσιν μέρος οὐκ εἶχε πύλην. Guer. Juifs, liv. 5. chap. 5. num. 2. Ainſi c'eſt une faute des Copiſtes de Joſeph, qui lui font dire au commencement du chapitre quatriéme du ſixiéme livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que les Romains firent avancer le bélier contre l'exédre occidental ; au lieu que ce fut contre celui du midi.

(*b*) Changer ἑσπερίοις en πρὸς ἄρκτον ; & ἄλλην en καινῆν.

(*c*) Guer. Puniq. pag. 120.

celui

celui de la Reine Hélene qu'on ſuppoſe entre le couchant & le ſeptentrion, par rapport au Temple (*a*). Il falloit pour s'y rendre de cette porte, paſſer une grande profondeur : Acra, où l'on place ce palais, étoit une montagne en pente, du côté de celle de Moria, ſur laquelle étoit le Temple ; il falloit donc, pour y aller, paſſer par un vallon par une profondeur. Si l'endroit où Joſeph met quatre ouvertures au couchant d'un des Portiques n'eſt pas corrompu, le Pere Lamy & quelques autres Sçavans, qui ne donnent que ſept portes au Portique d'Iſraël, devroient lui en donner onze. Car ſi l'on joint ces quatre prétendues portes du couchant à celles du midi, du ſeptentrion & de l'orient, il en auroit eu ce nombre. Que ce ſoit du Portique des Gentils, que ce ſoit de celui d'Iſraël, qu'on faſſe dire à Joſeph qu'il avoit quatre portes à ſon couchant, la choſe eſt égale. Car les ouvertures de l'un & de l'autre Portique ſe répondoient aſſurément. Ainſi, ſi celui des Gentils en eût eu quatre à ſon couchant, celui d'Iſraël en eût eu autant du même côté.

Mais ſi les ouvertures de l'un & l'autre Portiques ſe répondoient pour le nombre, il ne paroît pas qu'elles euſſent également des battans pour les fermer. Il eſt certain que celui d'Iſraël en avoit, mais on ne trouve rien dans Joſeph qui donne lieu de croire que celui des Gentils en avoit également. Lorſqu'Eléazar ouvrit, le jour des Azymes, les portes du premier, afin que le peuple pût y entrer, on ne voit pas que Jean fût obligé d'ouvrir celles du ſecond, dont il étoit le maître. Du moins Joſeph, qui dit le premier (*b*), ne remarque point le ſecond.

Avant que d'appuyer un ſentiment ſur le témoignage de quelque ancien Auteur, il faut ſe bien aſſurer de la pureté de ſon texte. Cette méthode demande de grandes recherches & de grandes diſcuſſions. Mais de combien de mépriſes ne préſerveroit-elle pas, ſi on l'obſervoit ? M. Baſnage, Louis Cappel, le Pere Lamy, & quelques autres Sçavans, ont ſuppoſé que le texte de Joſeph étoit pur ici, & il eſt altéré. Il dit en termes clairs & précis, dans ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs (*c*), que le Portique d'Iſraël avoit dix portes, & il en fait la diſtribution. Il en met quatre au midi, autant au ſeptentrion, & deux à l'orient. Se ſeroit-il trompé, dans une choſe qu'il a pû voir une infinité de fois ? ou ſe ſeroit-il contredit, dans le récit d'un fait auſſi facile à raconter qu'eſt le nombre des portes qu'avoit le Portique d'Iſraël ? Je le répete, ſon expreſſion eſt nette & préciſe dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, mais elle n'eſt rien moins que cela ici. C'eſt cependant la lumiére qui doit diſſiper les ténébres, & une expreſſion embarraſſée, & dont on ne voit pas bien le ſens, ne peut ſervir qu'à brouiller ce qui eſt clair & précis. Les Copiſtes, en tranſcrivant ἐν τοῖς ἑσπερίοις au lieu de πρὸς ἄρκτον, du côté de l'occident, au lieu de du côté du nord, brouillent Joſeph avec lui-même, & le rendent inintelligible. Car on ne conçoit pas, comme on l'a remarqué, par quelle raiſon on auroit mis quatre portes

(*a*) Φάραγγος.

(*b*) Τοῖς δὲ κατάκλειδος ἐμπίπτει φαρμέτρους τῷ πρώτῳ περιβόλῳ, καὶ καταφυγόντες εἰς τὸ ἐνδότερον πέριβολον ἀποκλείουσι τὰς πύλας. Guer. Juifs, liv. 4. chap. 3. n. 12.

(*c*) Liv. 5. chap. 5. numero 2.

au couchant du Portique des Gentils, ſans en mettre une ſeule à celui d'Iſraël, vers le même point du ciel. Pourquoi le Portique des Gentils en auroit-il eu quatre au couchant, une ſeulement au midi & à l'orient, & aucune au ſeptentrion. Il faudroit, pour croire une diſpoſition auſſi bizarre, que Joſeph l'eût marquée en termes auſſi précis, que ceux qu'il emploie le ſont peu, & qu'on fût auſſi ſûr que ſon texte eſt pur, qu'on a lieu de le croire altéré. C'eſt, ce ſemble, à une ſemblable mépriſe de ſes Copiſtes, qu'il eſt redevable de l'oppoſition où il eſt avec l'Ecriture, ſur la poſition du lieu dans lequel Elie ſe retira, après avoir annoncé de la part de Dieu au Roi Achab qu'il ne pleuvroit de trois ans. Car cet endroit étoit, ſelon l'Ecriture, à l'orient, & Joſeph le met au midi: & on ne voit pas qu'il ait voulu s'écarter de l'Ecriture dans un fait ſi indifférent.

M. Baſnage (*a*) a bien ſenti que Joſeph donnoit, dans ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs, dix portes d'une manière trop préciſe au Portique d'Iſraël, pour pouvoir le nier. Mais pour ne pas cependant abandonner un ſentiment qu'il paroît avoir embraſſé, ſans s'être bien aſſuré de la ſolidité des raiſons qui l'ont déterminé & ſur leſquelles il s'appuie, il ſuppoſe qu'il n'en compte que ſept ici, parce qu'il ne compte pas les trois portes par leſquelles les femmes entroient dans l'endroit qui leur étoit marqué pour faire leurs exercices de piété: mais c'eſt le faire parler d'une manière qu'on n'a droit d'attribuer qu'à un Ecrivain qui ne ſçait pas s'exprimer.

Le ſçavant Annaliſte, le P. Lamy & quelques autres Auteurs, ne paroiſſent pas avoir bien pris le ſens de τριστοιχος. (*b*). Ils le font ſignifier trois portes, & ce mot ne ſignifie que trois rangs, trois files. Je lis, τριστιχας, ou τριστοιχεῖ, & je traduis: » Le Portique avoit, au midi & au » ſeptentrion, des ouvertures ſépa- » rées par trois trumaux. « C'eſt-à dire qu'elles laiſſoient entre elles trois plains. Hiram fit aux colomnes de Jachin & de Booz un rézeau, d'où pendoient deux cents grenades, κατὰ διστοιχιαν. Il eſt clair, que διστοιχια ne marque pas le nombre de ces grenades, mais l'arrangement dans lequel elles étoient entre elles (*c*). Pilate ayant fait entrer les images de l'Empereur dans Jeruſalem, le peuple, qui crut que c'étoit une profanation de la ſainte cité, courut tumultuairement à Céſarée, pour l'engager à les en retirer. Pilate monta ſur ſon tribunal pour l'écouter, mais il avoit ordonné auparavant à une phalange de l'entourer, τριστοιχεῖ (*d*), lorſqu'il ſeroit aſſemblé autour de ſon tribunal. Ce ne fut pas par trois phalanges, qu'il fit entourer ce peuple: il ne l'ordonna qu'à une, mais formée par trois rangs. Cteſias, en diſant (*e*) qu'un animal avoit τριστοιχοι ὀδοντες, ſa penſée n'eſt pas qu'il avoit trois dents, mais trois rangs de dents. Ariſtote, qui cite ce paſſage dans le ſecond livre de ſon Hiſtoire des animaux, parle d'un autre animal, dont les dents étoient διστοιχοι. Ainſi, quand

(*a*) Annal. Polit. & Eccleſ. *pag.* 548.
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 5. chap. 11. numero 5.
(*c*) Antiq. Juiv. liv. 8. chap. 3. n. 4.
(*d*) Guer. Juifs, liv. 2. chap. 9. numero 3.
(*e*) Dans Hérodote, pag. 658. Edit. 1669.

Joſeph dit que le Portique d'Iſraël avoit à ſon midi τριςίχες πυλῶνας, le terme de τριςίχες ne tombe pas ſur le nombre des ouvertures qu'il avoit à ſon midi & à ſon ſeptentrion, mais ſur le rang & ſur la poſition où elles étoient entre elles (*a*). Ce n'eſt au reſte, qu'une conjecture que je propoſe ſur le ſens de τριςίχες πυλῶνας. Je ne prends peut-être pas bien la penſée de Joſeph, mais je crois pouvoir aſſurer que ces deux mots ne ſignifient pas trois portes. Eh ! quel ſens y auroit-il à dire, le Portique d'Iſraël avoit au midi & au nord, trois portes ſéparées entre elles ? Τριςίχες πυλῶνας ἀλλήλων διεςῶτας. Peut-il y avoir trois portes dans un bâtiment ſans qu'elles ſoient ſéparées ?

On objecte que Joſeph ne met qu'une grande ouverture du côté oriental du Portique d'Iſraël. Il eſt vrai que s'il ne l'a pas dit, ſes Copiſtes le lui font dire, & le jettent par-là dans une double contradiction. Car il dit ailleurs (*b*), qu'il n'étoit permis aux femmes d'entrer dans le Portique d'Iſraël, que par les portes qui leur étoient affectées. Elles y entroient du côté de l'orient; il y avoit donc une porte à cette expoſition pour elles. Eléazar fils de Simon, s'étant emparé de ce Portique, mit des armes & des machines de guerre au-deſſus des portes qui étoient devant les ſaints viſages, ἁγίων μετώπων. On croit, & avec beaucoup de vrai-ſemblance, que Joſeph déſigne, par cette expreſſion figurée, les Chérubins qui étoient dans le Saint des Saints. C'étoit donc ſur les ouvertures que le Portique d'Iſraël avoit du côté de l'orient, que ce ſcélerat avoit mis ſes machines de guerre, ὑπὲρ τὰς ἱερὰς πύλας ἐπὶ τῶν ἁγίων μετώπου τιθέντα τὰ ὅπλα. Il avoit donc plus d'une porte.

Le P. Lamy, pour ſe débarraſſer de ce que Joſeph dit qu'il y avoit deux portes à l'orient du Portique d'Iſraël, veut que l'on ſe repréſente l'ouverture qui étoit de ce côté-là, comme un grand & vaſte veſtibule, dans lequel il y avoit une porte à droite, par laquelle les hommes entroient dans leur appartement; & une à gauche, qui conduiſoit les femmes dans le leur. Pourquoi donc les femmes en avoient elles une au midi & au ſeptentrion, qui leur étoit particuliére ? Car je ne crois pas que le ſçavant Oratorien eût auſſi voulu élever de ces deux côtés un vaſte veſtibule ſemblable à celui qu'il a bâti à l'orient du Temple, ſur-tout étant infiniment plus commode de leur affecter une des trois ouvertures qu'il reconnoît que les côtés du midi & du ſeptentrion avoient. Que le Pere Lamy donne à cette ouverture toute la grandeur qu'il voudra, ce ne ſera toujours qu'une porte, & Joſeph y en reconnoît plus d'une, lorſqu'il dit qu'Eléazar mit ſes machines de guerre ſur les portes qui regardoient les ſaints viſages, ὑπὲρ τὰς ἱερὰς πύλας. Les femmes ſeroient entrées par la même porte que les hommes; grande ou petite, cela n'y fait rien, elles ſeroient entrées, & elles n'y entroient pas, ſelon l'Hiſtorien Juif. Et c'étoit, ſelon lui, un uſage ſi conſtant, qu'on fut obligé κατ' ἀνάγκην de faire deux portes du côté oriental du Portique d'Iſraël,

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 15. ch. 11 num. 5. pag. 782. *Ibid.* Liv. 8. chap. 5. il dit que les belles pierres qui incruſtoient les murs du palais de Salomon, étoient ἐπὶ τριςοίχιαν.

(*b*) Guer. Juifs, liv. 5. ch. 5. num. 2.

parce que les femmes ayant de ce côté-là un endroit affecté à leurs exercices de religion, c'étoit une néceſſité qu'elles euſſent une porte pour s'y rendre. Et c'eſt un uſage obſervé conſtamment par les Juifs, que dans leurs Synagogues, les femmes aient une porte particuliére pour y entrer.

Il y avoit dans ce Portique neuf portes couvertes de lames d'or & d'argent. Alexandre, pere de Tibere, n'y avoit pas épargné la matière : mais quelque riche que fût l'incruſtation de ces portes, on eſtimoit davantage celle de la porte orientale, parce qu'elle étoit couverte d'un cuivre de Corinthe, plus riche & plus eſtimé que l'or & l'argent. Si cette porte eût donné entrée aux hommes & aux femmes dans le Portique d'Iſraël, comment auroit-il pû compter neuf autres portes ? Il ne l'a pû, ſans ſuppoſer que ce Portique avoit dix portes. Donc, l'endroit où il n'en met qu'une eſt corrompu par la négligence où la précipitation de ſes Copiſtes. Je conjecture qu'après avoir dit, qu'il y avoit au midi & au ſeptentrion quatre portes, qui laiſſoient entre elles trois plains, & qu'il y en avoit une grande à l'orient, par laquelle entroient les hommes qui étoient purifiés, il ajoûtoit, & une pour les femmes, auſquelles il n'étoit pas permis d'aller plus loin, & qu'il avoit mis, μετὰ δὲ τοῦτον τὸν τῶν γυναικῶν, » que de l'autre côté la porte des femmes, » comme il le remarque » ailleurs (*a*), étoit ouverte à l'oppo- » ſite de celle des hommes. « Joſeph a pû ſe ſervir d'autres termes, mais c'eſt ſa penſée, ou il renverſoit dans un endroit ce qu'il avoit établi dans un autre.

M. Tillemont penche à croire, ſur la manière dont Joſeph s'exprime ici, que la belle-porte dont il eſt parlé dans les Actes des Apôtres, eſt celle par laquelle les femmes entroient dans le Portique d'Iſraël (*b*). Peut-être qu'un peu trop de confiance dans la traduction de M. d'Andilly, a fait cette légere illuſion au ſçavant & judicieux Critique. » Quant au » Portail à la Corinthienne, placé » du côté de l'orient, par lequel les » femmes entroient. « Joſeph n'a point connu de portail à la Corinthienne au Portique d'Iſraël, mais une porte, qui étoit revêtue de cuivre de Corinthe. Ἀπὸ τῆς γυναικωνίδος ne ſignifie pas » une porte par laquelle » les femmes entroient, « mais l'exedre qui étoit à cette porte, & qui s'ouvroit devant celle du Temple, à quelque diſtance de l'appartement des femmes.

Le ſçavant Oratorien tâche d'étayer ſon vaſte veſtibule ſur la ſignification de πύλαι, qu'il prétend ſignifier plutôt veſtibule, portail, que porte. Mais l'endroit même ſur lequel il appuie cette ſignification, eſt une preuve que Joſeph le prend pour ſignifier une porte ſimplement. Car il met trois πυλῶνες au midi & au ſeptentrion, & le Pere Lamy reconnoît que les femmes avoient dans l'un & l'autre côté une porte, qui leur étoit particuliérement diſtincte de celles des hommes. Pourquoi auroient-elles entré dans le côté du Portique oriental par une ouverture qui leur eût été commune avec les hommes, & auroient-elles eu au midi & au ſeptentrion, une porte

(*a*) Τίμιαι δ'ἄνωθεν, τῆς πρώτης ἄντικρυς. Guer. Juifs, liv. 5. chap. 5.
(*b*) Note 11. ſur S. Pierre.

qui n'auroit eu rien de commun avec la leur ? D'ailleurs, Joſeph ſe ſert indifféremment de πύλη & de πυλὼν pour ſignifier la même choſe. Il raconte dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que les Zélateurs, pouſſés par le peuple, ſe refugiérent dans le Portique d'Iſraël, dont ils fermerent les portes, ἀποκλείουσι τὰς πύλας, que le reſpect pour les ſaintes Portes ne permit pas à Ananus de les forcer, quoique les ſéditieux lançaſſent des traits de deſſus. Πρὸς βίαιον οὐκ εἴασε τοῖς ἱεροῖς πυλῶσιν (*a*). Ce qui eſt πύλαι, lorſque les ſéditieux les ferment, eſt πυλῶνες, lorſqu'Ananus, par reſpect, ne veut pas les faire attaquer.

Les plus grands Critiques ſe ſont ſouvent trompés, lorſqu'ils ont voulu fixer le ſens d'un mot excluſivement à tout autre. Louis Cappel, pour le remarquer en paſſant, prétend que θύρα ne ſignifie pas battant, mais que ſon ſens propre & déterminé, eſt de ſignifier ce vuide que l'on ferme par les battans, *ſed ſpatium inane quod valvis clauditur*. Ce Sçavant n'auroit pas porté cette déciſion, ſi ſa mémoire lui avoit rappellé ce que Joſeph dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que chaque porte avoit δύο θύρας deux battans. Car πυλὼν ne peut ſignifier que ce que ce Sçavant prétend être particuliérement & proprement ſignifié par θύρα, & les δύο θύρας, qui étoient à chaque πυλὼν ne peuvent marquer que deux battans. L'Hiſtorien Juif dit dans un autre endroit (*b*), que la porte du veſtibule n'avoit point θύρας. Le Veſtibule avoit certainement une ouverture, pour que l'on pût y entrer. Les Portiques du Temple de Salomon avoient de grandes ouvertures, qui étoient fermées par des portes dorées, πύλαις ὑψηλαῖς ἀνειργμέναις ὧν ἑκάτη . . . . χρυσέαις κλιτομέναις θύραις. Appien raconte (*c*) que Scipion entroit ſouvent ſeul dans le Capitole, & en fermoit les portes, καὶ τὰς θύρας ἐπικλείων, comme s'il eût voulu apprendre quelque choſe en ſecret de Jupiter. Cappel objecte que des battans de la hauteur & de la largeur de ce que Joſeph appelle θύραι, euſſent été infiniment incommodes, & qu'il eût été en quelque ſorte impoſſible de les fermer & de les ouvrir. Le ſçavant Critique ne faiſoit pas réflexion, que les battans d'une porte étant preſque auſſi hauts & auſſi larges que ſon ouverture, quand θύραι auroit le ſens qu'il lui donne, ſon objection, ſi elle avoit quelque force, auroit également lieu. Mais Joſeph y a répondu, lorſqu'il remarque qu'à peine vingt hommes pouvoient fermer la porte Corinthienne. Il dit même, dans ſon Livre contre Apion, qu'il ne falloit pas moins de deux cents hommes pour fermer les portes du Portique d'Iſraël. Il y a viſiblement erreur dans les chiffres, mais il en reſulte toujours que l'on avoit beſoin de beaucoup de monde pour les

(*a*) Act. Apôtr. *chap.* 12. ℣. 14. Saint Pierre ayant été délivré des chaînes dont Hérode l'avoit fait charger, & un Ange lui ayant ouvert les portes de la priſon où il l'avoit fait mettre, fut frapper à la porte d'entrée de la maiſon de Marie mere de Jean. La ſervante, qui étoit allée pour lui ouvrir, ayant reconnu ſa voix, elle en eut une ſi grande joie, qu'au lieu de lui ouvrir, οὐκ ἤνοιξε τὸν πυλῶνα, elle courut dire a ceux qui étoient dans la maiſon, que Pierre étoit à la porte. Comparer le ℣. 71. du chap. 26. de S. Matth. avec le 16. du chap. 18. de S. Jean.

(*b*) Antiq. Iuiv. liv. 8. chap. 3. numero 9.

(*c*) Appien, *Guer. Hiſpan.* pag. 447. *Voyez* Polien, liv. 8. pag. 787.

fermer & les ouvrir ; que ce ſont θύραι que l'on fermoit & qu'on ouvroit ; qu'ainſi ce mot ne ſignifie pas ſeulement le vuide & l'ouverture qu'on laiſſe dans la muraille d'un bâtiment pour y pouvoir entrer, mais encore les battans, *valvas* dont on ſe ſert pour le fermer.

Quelques Sçavans ont prétendu que le Temple n'avoit qu'un Portique pour l'un & l'autre ſexe, & qu'il n'en avoit point pour les Gentils. Mais c'eſt un ſentiment particulier, qui eſt peu ſuivi. Car ſi la choſe peut ſouffrir quelque difficulté par rapport au Temple de Salomon, il eſt certain que celui qu'Hérode fit bâtir dans la ſuite avoit un Portique pour les Gentils qui y alloient adorer Dieu.

Joſeph même en reconnoît trois, ou du moins ſon Traducteur lui en fait reconnoître autant dans ſon ſecond Livre contre Apion (*a*). Tout le monde pouvoit entrer dans le premier, excepté les femmes qui avoient leurs régles. Tous les Iſraëlites pouvoient entrer dans le ſecond, les femmes auſſi, lorſqu'elles étoient pures, mais le troiſiéme n'étoit affecté qu'aux hommes. Mais comme nous n'avons plus le grec ou Joſeph a dû dire cela, il y a lieu de craindre que l'ancien Traducteur ne lui faſſe dire ce qu'il ne diſoit pas. Il fait entrer les hommes & les femmes dans le premier & le ſecond Portique, & il eſt certain, par ce que dit cet Auteur dans ſes Antiquités Juives (*b*), que les hommes n'entroient point dans l'endroit qui étoit affecté aux exercices de piété des femmes, & que cela étoit réciproque.

Joſeph dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que les tours d'Ipicos, de Phaſaël & de Mariane, étoient bâties de marbre blanc (*c*). λευκοτάτης μαρμάρου. Il dit la même choſe (*d*) des colomnes des Portiques. Eſt-ce ce qu'il veut dire ici par λευκὸς λίθος? Les maiſons de Céſarée étoient bâties ſelon lui de pierres blanches. Il n'eſt guères vrai-ſemblable qu'elles le fuſſent de marbre, d'autant plus que les deux endroits des Antiquités où il parle des pierres dont le Temple étoit bâti, il ne les déſigne que par λευκὸς λίθος. Cependant, L. Cappel, le Rabin Jacob Leon de Juda, & M. le Pelletier, traduiſent la derniére expreſſion par *candidiſſimo marmore*, du marbre blanc.

Il n'y avoit point de carrières de marbre en Egypte (*e*), mais il pouvoit y en avoir en Judée. Ceux qui ont fait le voyage de la Paleſtine, & qui nous en ont donné la relation, auroient pû nous apprendre s'il y en avoit. Car quelques révolutions que Jeruſalem ait ſouffertes, il n'eſt pas croyable, qu'il ne ſoit reſté aucune des pierres dont le Temple étoit bâti : le Labyrinthe d'Egypte, ſelon Hérodote, avoit des périſtiles faites de pierres blanches (*f*), λίθου λευκοῦ. Il ſemble que ce ſoit du marbre qu'il veuille déſigner : du moins Pomponius Mela dit que ce Labyrinthe étoit (*g*) *marmore extructus & tectus*, & M. Chiſhul, dans l'explication du monument de Sigée, traduit (*h*) λευκοῦ λίθου. par *candidi marmoris*. Les anciens n'ont

(*a*) Numero 7.
(*b*) Liv. 5. chap. 4. *Ibid.*
(*c*) Antiq. Juiv. liv. 15. chap. 9.
(*d*) *Ibid.* liv. 8. & 15.
(*e*) Deſcrip. de l'Egyp. par M. de Maillet.
(*f*) Hérodote, liv. 2.
(*g*) Pompon. Mela. liv. 1. chap. 19.
(*h*) Chiſhul. Journ. Leipſic, 1727.

peut-être pas aſſez diſtingué, dans leur manière de s'exprimer, les pierres d'une grande blancheur d'avec celles qui étoient de marbre.

Ce que Joſeph dit ici, que de grands & de vaſtes Portiques entouroient le Parvis des Prêtres du Temple de Salomon, ne ſe concilie pas avec ce qu'il avoit dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que ce Prince n'avoit fait faire qu'un Portique à l'orient, & que le Temple étoit, comme il parle, tout nud (*a*) de ſes trois autres côtés. Il ne dit pas, à la vérité, que » ces Portiques regar- » doient le levant, le couchant, le » ſeptentrion & le midi (*b*). « Mais ils ne pouvoient pas être tournés *vers chaque* vent πρὸς ἕκαστον τῶν ἀνέμων, s'il n'y avoit qu'un Portique. L'Hiſtorien Juif paſſe ici, ſans en avertir, de la deſcription des accompagnemens du Temple de Salomon à ceux de celui qu'Hérode fit bâtir. Si, dans ce ſens, il ne ſe contredit pas, la faute n'eſt guères moindre.

Il finit ce Chapitre par rapporter, que Salomon fit faire toutes les portes de ce ſaint lieu d'argent (*c*), & il venoit de dire, quelques lignes plus haut, » que chaque ouverture » des Portiques étoit fermée par » des portes d'or (*d*). « Dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, livre cinq (*e*). » De ces portes, neuf » étoient couvertes d'or & d'argent, « & Joſeph le dit trois fois; mais dans la ſuite ce fut de l'argent, dont elles étoient couvertes (*f*), qui s'étant fondu lorſque les Romains y mirent le feu, lui donna lieu de prendre au bois dont elles étoient faites.

Joſeph ne ſe concilie pas davantage avec lui-même, lorſqu'il raconte que les Romains firent avancer le bélier contre l'exedre du couchant. Car il dit ailleurs, que le Portique d'Iſraël n'avoit point de portes à ſon couchant: & que, des dix qu'il avoit, deux étoient à l'orient, & quatre à chacun de ſes côtés collatéraux au couchant: mais ſes Copiſtes ont pû tranſcrire le *couchant*, au lieu du *midi*. C'eſt un des anciens Auteurs dont les Ouvrages ont le plus ſouffert de la négligence des Copiſtes, de l'injure des temps, & de la préſomption des Scholiaſtes. Mais il a pû ne ſe pas ſouvenir quelquefois, de ce qu'il avoit dit dans un autre endroit. La mémoire des meilleurs Auteurs ne leur eſt pas toujours fidelle. Ainſi, ſans ſe décider, on ſe contente de remarquer qu'il ſe contredit, lorſqu'il met un exedre au couchant du Portique d'Iſraël; ou que ſes Copiſtes ont écrit *couchant*, au lieu de *midi* (*g*).

(*a*) Γυμνὸς.

(*b*) M. d'Andilly.

(*c*) Τὰς δὲ θύρας τῷ ἱερῷ πύλῃ πάσας ἐκόσμησεν ἐξ ἀργύρου.

(*d*) Χρυσαῖς κλειομέναι θύραις.

(*e*) Chap. 5. numero 3.

(*f*) *Ibid.* Liv. 6. ch. 4. numero 3.

(*g*) Plus un ouvrage eſt lû & eſtimé, plus eſt-il de l'intérêt du public qu'il ſoit exact. Dans cette vuë, je vais remarquer quelques petites négligences qui ſont échappées à M. de Tillemont, en parlant des Portiques du Temple.

1°. » Ce n'étoit point une galerie » [c'étoit un mur] qui enfermoit le » Temple du côté du nord, depuis An- » tonia juſqu'à la vallée de Cedron. 2°. » La ſeconde enceinte, réſervée pour » les Juifs ſeuls purifiés, qui étoit envi- » ronnée, comme l'autre, de quatre » galeries. « Le Portique des Gentils avoit, ſelon Joſeph, quatre rangs de colomnes, mais elles ne faiſoient que trois galeries, parce qu'un rang de ces colomnes étoit accolé contre la muraille qui étoit du côté de la ville. Je ne trouve pas que cet Auteur diſe que le Portique d'Iſraël eût également trois galeries.

On lui fait dire dans le cinquiéme Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (*a*), » que quant au Portail » Corinthien ..... les lames d'or » & d'argent, dont ſes portes étoient » couvertes, étoient plus épaiſſes » que celles dont Alexandre, pere de » Tibere, avoit fait couvrir les au- » tres neuf portes. « Et cela après lui avoir fait dire quelques lignes plus haut : » La dixiéme, qui étoit » hors du Temple, étoit couverte » d'un cuivre de Corinthe, plus pré- » cieux que l'or & que l'argent (*b*). « La contradiction eſt ſenſible, mais elle n'eſt ni des Copiſtes ni de Joſeph. Et ſi l'on peut lui faire quelque reproche, s'eſt de s'être exprimé de manière à donner lieu à ſes Interprètes de l'avoir mis en contradiction avec lui-même. Τὰς θύρας ἅς καὶ τὸν κόσμον πολυτελέστερον ἐπὶ δαψιλὲς πάχος ἀργύρου τε καὶ χρυσοῦ, τοῦτο δὲ ταῖς ἐντὸς πύλαις ἐπέχειτο ὁ Τιβερίου πατὴρ Ἀλέξανδρος, ne veut pas dire *ornatumque magnificentiorem : quoniam craſſiori argento atque auro veſtiebatur*, &c. Mais » ſes battans étoient plus ri- » ches que s'ils avoient été couverts » des lames d'or & d'argent dont » Alexandre, pere de Tibere, avoit » fait revêtir ceux des neuf autres » portes.

30. » Cette enceinte n'étoit, non plus » que la premiére, qu'une place à dé- » couvert. « Les Portiques d'Iſraël & des Gentils, avoient un toit. Cela ne ſouffre pas difficulté. *Ruin. Juifs*, page 559.

(*a*) M. d'Andilly.

REMARQUE X.

Du Parvis des Prêtres. De la muraille ſur laquelle étoit gravée la défenſe d'y entrer à ceux qui ne l'étoient pas.

LA premiére choſe qui ſe préſentoit, au ſortir du Portique d'Iſraël, étoit une muraille, haute de trois coudées, contre laquelle étoient appuyées, à égale diſtance, des colomnes, ſur leſquelles étoit gravée la défenſe, à ceux qui n'étoient pas Prêtres, d'aller plus loin. Il y avoit une ſemblable muraille entre le Portique des Gentils & celui des Juifs, des colomnes, & une défenſe aux étrangers d'avancer plus loin. Cette muraille étoit haute de trois coudées, & Joſeph donne la même hauteur à celle qui, dans le Temple de Salomon (*c*), étoit entre le Portique des Juifs & le Parvis des Prêtres. Mais il ne fait celle qui étoit dans le Temple qu'Hérode avoit fait bâtir, haute que d'une coudée & demie (*d*). On croit que c'eſt une faute de Copiſte : on put auſſi avoir, ſous le régne de ce Prince, quelques raiſons que nous ne ſçavons pas, de lui donner moins d'élévation dans ce Temple que dans celui de Salomon.

Joſeph ne marque point à quelle diſtance cette muraille étoit du Portique des Gentils & de celui d'Iſraël.

(*b*) *Cum foribus paris magnitudinis quæ magnificentiore cultu & ornatu decoratæ erant, craſſioribus ſcilicet auri & argenti laminis veſtitæ.* M. Havercamp.

(*c*) Guer. Juifs, liv. 5. ch. 5. num. 6.

(*d*) Antiq. Juiv. liv. 8. chap. 3. numero 9.

Il ſemble qu'elle étoit contiguë au premier, & l'hiſtoire qu'il rapporte du Grand-Prêtre Alexandre, donne lieu de croire, que celle qui étoit entre le Parvis des Prêtres & le Portique d'Iſraël, touchoit immédiatement à ce Portique. Ce Prince fut preſque toute ſa vie en guerre avec les Juifs, qui ne lui épargnerent d'inſultes, d'outrages & de maux, que ce qu'ils ne purent pas lui en faire. Comme, malgré leurs ſéditions & leurs révoltes, il fut toujours en état de les traiter comme ils le méritoient, & qu'il le fit quelquefois avec excès, un jour que ce Prince officioit à la fête des Tabernacles, ils eurent l'inſolence de lui dire des injures, & de lui jetter des citrons. Leur inſolence leur coûta cher, car il en fit mourir ſix mille, & pour empêcher qu'ils ne lui fiſſent dans la ſuite une pareille inſulte, & leur ôter les moyens d'entreprendre rien de ſemblable, il fit faire une cloiſon de bois, qui enfermoit le Temple juſqu'à la muraille ſur laquelle étoit gravée la défenſe d'aller plus loin à ceux qui n'étoient pas Prêtres. Si elle n'avoit pas été immédiatement proche le Portique d'Iſraël, il n'eût pas manqué de faire pouſſer la cloiſon par-delà, afin de maſquer ce Portique & de ſe mettre à couvert de ſemblables inſultes.

REMARQUE XI.

M. le Clerc prend mal-à-propos avantage de l'aveu que fait ſaint Jérôme dans ſon Commentaire ſur le quarante-troiſiéme Chapitre d'Ezéchiel. Ce n'eſt point une preuve que le ſaint Docteur ne ſçût ni Hébreu ni Grec.

MONSIEUR le Clerc, toujours plus porté à critiquer qu'à ſe bien aſſurer ſi ſa cenſure eſt juſte, prétend que l'aveu que fait ſaint Jérôme dans ſon Commentaire ſur le quarante-troiſiéme Chapitre d'Ezéchiel, de ne ſçavoir pas de quelle langue eſt γειβοε, prouve qu'il ne ſçavoit guères d'Hébreu ni de Grec. Le Critique prétend que ce mot eſt Grec, & qu'il ſignifie dans cette langue *un rebord qui avance en-dehors* (*a*). On ne le lui conteſte point, mais cela ne ſuffit pas pour juſtifier ſon reproche. Il eût dû prouver que c'eſt de ce mot que parle le ſaint Docteur, lorſqu'il avoue ne ſçavoir pas de quelle langue il étoit; mais c'eſt ce que ſon Cenſeur ne pouvoit pas faire.

Joſeph dit, ou plutôt ſes Copiſtes lui font dire, que γειβοε étoit le mot dont on ſe ſervoit dans la langue du pays, pour ſignifier la muraille à hauteur d'appui qui étoit devant le Portique des Gentils (*b*). Il ſçavoit plus d'Hébreu & de Grec que

(*a*) Les Payens avoient dans leurs Temples de ſemblables murs d'appui : *Pauſanias in Æliacis.* In Deſcrip. Pelop. in Bætic. de Trophon. Euſt. in verſ. 87. Odiſſ. H.

(*b*) Antiq. Juiv. liv. 8. chap. 3. numero 9. Κατὰ τὸν ἐπιχώριον γλῶτταν.

ſon Cenſeur ne le prétend ; mais en lui accordant qu'il ignoroit ces deux langues, il ne peut pas nier qu'il ne ſçût celle de ſon pays, & qu'il ne pût diſtinguer un mot qui en étoit d'avec un autre qui n'en étoit pas. τεῖχος eſt Grec : M. le Clerc nous en aſſure. Ce n'étoit donc pas le mot dont s'étoit ſervi Joſeph pour ſignifier cette muraille, puiſque celui qu'il avoit employé étoit pris de la langue du pays. Ce que les Copiſtes ont fait, en tranſcrivant cet endroit de l'Hiſtorien des Juifs, ils l'ont pû faire dans la Verſion des Septante, en tranſcrivant les verſets treize & dix-ſept du Chapitre quarante-troiſiéme du Prophète Ezéchiel.

Ces Interprètes ont ſouvent conſervé le nom Hébreu de la choſe dont il s'agiſſoit dans l'endroit qu'ils traduiſoient, ſur-tout lorſque ce mot ſignifioit quelque uſage, quelque choſe de particulier à leur Nation. Ils ont pû conſerver [*geboulath*] dans l'endroit du Prophète Ezéchiel que l'on vient d'indiquer ; mais ſon paſſage dans une langue étrangère & la négligence des Copiſtes, l'avoient tellement défiguré, que ſaint Jérôme a cru pouvoir avouer qu'il ignoroit de quelle langue il étoit, ſans qu'on eût ſujet d'en conclure qu'il ne ſçavoit ni le Grec ni l'Hébreu. Il avoit traduit l'ancien Teſtament ſur l'Hébreu, & le Nouveau ſur le Grec : ſon Cenſeur peut exagerer tant qu'il lui plaira les fautes qu'il a faites dans l'une & l'autre Traduction ; il ne perſuadera jamais à un eſprit équitable, qu'un Auteur qui a traduit l'un & l'autre Teſtament, n'ait pû connoître de quelle langue eſt un mot Grec. Quand il n'en auroit pas ſçû le ſens, il ſeroit encore abſurde de prétendre qu'il ne ſçavoit même pas de quelle langue il étoit.

Louis Cappel étoit un Critique trop judicieux, pour ne pas ſentir que τεῖχος eſt dans Joſeph une faute de Copiſte. Il s'en eſt apperçu, & il a conjecturé (*a*) que l'Hiſtorien des Juifs avoit mis le mot Syrien [*bkhitsah*], mais que l'ignorance des Copiſtes l'avoit métamorphoſé en τεῖχος. Il le tire de [*thits*] qui ſignifie en Hébreu, *paries luteus*, muraille de terre. Mais ce ſens ne convient en aucune façon à ce dont Joſeph parle ici. Cette eſpèce de baluſtrade faiſoit partie du Temple & de ſes différentes piéces, & il dit qu'il n'y avoit rien dans ce ſaint lieu, qui par ſa beauté, ſon éclat & ſes richeſſes, ne ravît ceux qui les voyoient en admiration.

La conjecture du Pere Lamy (*b*) eſt plus vrai-ſemblable. Le ſçavant Oratorien conjecture que Joſeph avoit écrit [*gizerah*], mais que les Copiſtes l'ont traveſti en τεῖχος. Soit que ce mot fût mal figuré, ſoit que Joſeph, pour en rendre la prononciation moins rude aux Grecs, eût ſupprimé le Reſch, & lui eût donné une terminaiſon Grecque, [*ghiſerah*] ſignifie ſéparation, enceinte, enclos, & ce ſens convient fort bien en cet endroit. Si nous liſons aujourd'hui τεῖχος dans les Septante, nous le liſons également dans Joſeph. Mais comme ce n'eſt pas le mot qu'avoit employé l'Hiſtorien Juif, ce n'eſt point auſſi vrai-ſemblablement celui dont s'étoient ſervi ces Interprètes, en traduiſant les verſets treize & dix-ſept du quarante-

(*a*) Comment. ſur le ℣. 14. du 2. chap. de l'Epît. aux Ephéſiens.

(*b*) *Templum Hieroſol.* pag. 808.

troiſiéme Chapitre d'Ezéchiel. Cependant les Copiſtes de l'Exemplaire dont ſe ſervoit ſaint Jérôme, pouvoient ne l'avoir pas défiguré juſqu'à en faire γῆτος, mais l'avoir aſſez métamorphoſé pour qu'il fût méconnoiſſable, & que le ſaint Docteur crût pouvoir avouer, ſans ſe faire déshonneur, qu'il ne ſçavoit pas de quelle langue il étoit. Ce n'eſt point ici le ſeul endroit, où les mots Hébreux paſſant dans la langue Grecque, ont été tellement défigurés par les Copiſtes, qu'ils ont mis quelquefois en défaut de très-habiles Critiques. On verra dans la Remarque ſuivante, que M. le Clerc a quelquefois méconnu un mot Hébreu ſous un habit Grec, s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi.

REMARQUE XII.

Le Parvis des Prêtres faiſoit-il le tour du Temple. Κυκλόθεν *n'eſt point un mot Grec.*

ON entroit, au ſortir du Portique d'Iſraël, dans le Parvis des Prêtres, qui ſe portoit autour des quatre côtés du Temple. Il eſt certain qu'il environnoit ſes côtés, d'orient, du midi & du ſeptentrion, mais l'Ecriture n'entre ſur ce ſujet dans aucun détail. On croit qu'il ſe prolongeoit auſſi autour du côté occidental, & on ne voit pas que l'on puiſſe penſer autrement.

On convient qu'à la grandeur près, Salomon obſerva aſſez régulièrement les mêmes proportions dans le Temple qu'il fit bâtir, que Moïſe avoit fait obſerver dans la conſtruction du Tabernacle. Sa longueur étoit de deux tiers plus longue que ſa largeur : le Temple avoit ſoixante coudées de long, ſur vingt de large. La longueur du Saint des Saints étoit égale à ſa largeur, & elle étoit de ſix coudées. Celui du Temple de Salomon en avoit vingt dans l'une & l'autre dimenſion. Enfin, le Saint étoit une fois plus long dans le Temple que le Saint des Saints, & Moïſe lui avoit donné la même proportion dans le Tabernacle.

Si l'on pouvoit pouſſer la comparaiſon dans toute ſon étenduë, l'on pourroit déterminer l'aire du veſtibule des Prêtres & ſa diſtance des différents côtés du Temple ; mais ſi, en le bâtiſſant, Salomon ſe conforma aſſez en général aux proportions que Moïſe avoit fait obſerver dans la conſtruction du Tabernacle, il s'en écarta dans la hauteur qu'il donna au Temple. Quelle que fût celle qu'il lui donna, elle excédoit ſa largeur, & elle étoit la même dans le Tabernacle.

L'aire du Parvis des Prêtres avoit, ſelon la Miſne, cent quatre-vingt-ſept coudées de longueur, ſur cent trente-cinq de largeur. Ce n'eſt pas une preuve abſolument, que telles fuſſent ſes dimenſions ; ce pouvoit cependant être une tradition qui s'étoit conſervée de pere en fils juſqu'au temps que la Miſne a été compoſée. Si Joſeph s'étoit donné la peine de marquer la largeur du Portique des Gentils & de celui des Iſraëlites, comme on connoît les dimenſions du Temple, on en pourroit inférer à quelle diſtance il en étoit ; ſa longueur & ſa largeur.

Le Temple étoit, ſelon cet Auteur, dans le milieu (*a*) ; mais cette ex-

(*a*) Ἄντις δ' ἦν κατὰ μέσον τείμενος. Guer. Juifs, liv 5. n. 4.

preſſion ne dit pas néceſſairement, qu'il étoit dans un milieu également diſtant de ſes quatre côtés du Portique d'Iſraël. Le ſervice du Temple demandoit, ce ſemble, que le Parvis des Prêtres eût du côté de l'orient une plus grande profondeur que de ſes autres côtés. La mer d'airain, les piſcines & l'autel des holocauſtes, étoient de ce côté-là. On y lavoit & on y préparoit les victimes, pour être offertes ſur l'Autel des holocauſtes. Tout cela demandoit un plus grand eſpace que celui des autres côtés, où il n'y avoit rien de ſemblable. Philon dit (*a*) que le Tabernacle étoit de trois de ſes côtés dans une égale diſtance de ſon enceinte, & que cette diſtance étoit de vingt coudées; mais que de celui de ſon veſtibule, il en étoit éloigné de cinquante, afin qu'on y pût faire le ſervice commodément. Salomon put avoir la même attention en réglant la diſtance dans laquelle il mettoit le Temple par rapport au Portique d'Iſraël (*b*).

Joſeph, en plaçant le Temple au milieu du Portique d'Iſraël, ne nous permet pas de douter que le Parvis des Prêtres ne fît le tour de ſes quatre côtés. L'hiſtoire qu'il rapporte du jeune Agrippa, dans le vingtiéme Livre de ſes Antiquités Juives (*c*), le ſuppoſe également. Ce Prince avoit fait élever dans ſon Palais une eſpèce de belvedère, qui lui donnoit la vuë ſur le Temple. Les Juifs en furent extrêmement choqués. » Car c'étoit contre l'uſage » & contre la Loi, que l'on pût » voir ce qui ſe faiſoit dans le Tem» ple, ſur-tout les ſacrifices. « Pour maſquer cette vuë, que le Roi s'étoit donnée, ils éleverent un mur ſur l'exédre qui étoit au couchant du Portique d'Iſraël. Car Agrippa n'eût pas pû voir offrir les Sacrifices de ce côté, ſi le Parvis des Prêtres ne s'y fût prolongé, & ſi le Temple y eût été contigu à ce Portique.

Les dix piſcines qui étoient dans le Parvis des Prêtres, étoient compoſées de deux piéces : le vaiſſeau dans lequel étoit contenue l'eau pour laver les différentes piéces des victimes, & la baſe de ces vaiſſeaux. Joſeph remarque que cette baſe s'appelloit en Hébreu, [*Mechonoth.*] Cela n'eſt pas conteſté, mais le nom de κυτρογάυλοι, qu'il donne aux piſcines, fait de la peine, & a partagé les Sçavans dans le ſens & dans l'étymologie qu'on doit lui donner : les Dictionnaires Grecs s'en ſont emparés, & l'ont expliqué par *labrum conchæ ſpecie.* Un Sçavant très-diſtingué dans la République des Lettres, l'a auſſi donné à la langue Grecque, & l'a cru compoſé de κυτος & de γαυλὸς.

Pour ſoûtenir cette étymologie, il faudroit χυτραγάυλους, & c'eſt κυτρογάυλους, que Joſeph dit. 2°. Dans le ſentiment de ce Critique, les deux premiéres conſonnes de χύτος ſont un χ & τ un *chi* & un tau, au lieu que ce ſont dans Joſeph un *kappa* & un *theta*, κ & θ. Mais je n'inſiſte point ſur cette différence d'ortographe. Elle varie dans les Septante, qui ſe ſont ſervi de κυτρίγωλος, mais toujours cependant avec un *omicron* : je me contente de remarquer qu'il eſt peu vrai-ſemblable, que les Septante & Joſeph aient voulu compoſer

(*a*) *Vit. Moſ.* pag. 668. *a. b.*

(*b*) Voyez le Pere Lamy, *Templ. Hieroſol.* pag. 834.

(*c*) Chap. 8. numero 11. ἐτὶς ἦν τῷ ἱερῷ τετραμμένη πρὸς δύσιν.

un mot de deux ſubſtantifs, ſans lui faire dire quelque choſe de plus que ce que chacun d'eux ſignifie en particulier. Γωλὸς ſignifie rond, & un Critique a apporté beaucoup d'autorités pour prouver que l'on appelloit ainſi les vaiſſeaux Phéniciens, parce qu'ils étoient ronds. Il ajoûte que le mot eſt originairement Phénicien, & il le tire de [*gâlál*]. L'origine de ce terme peut être celle que lui attribue ce Sçavant (*a*); mais il eſt plus naturel, dans cette ſuppoſition, de le tirer de [*'ghâgôl*]. Les Grecs, qui adouciſſoient les mots d'une langue étrangère lorſqu'ils les recevoient dans la leur, ont pû ſupprimer [*'ghaïin*] qui ne paſſe que pour un eſprit, & qui eſt d'ailleurs très-difficile à prononcer.

L'Ecriture ſe ſert de [*'ghâgôl*] pour marquer que le haut de la baſe dans lequel la piſcine s'emboitoit, étoit rond, & elle appelle les piſcines [*khîôrôth*]. Les Juifs, pour faire connoître non-ſeulement ces vaiſſeaux, mais encore leur forme, pouvoient ajoûter rondes [*'ghàgúlóth*]. Et c'eſt vrai-ſemblablement ce que Joſeph veut dire, lorſqu'il raconte que Salomon fit faire des [*khîôrôth 'ghàgúlóth.*] Mais les Copiſtes qui copient deux mots qu'ils n'entendoient pas, n'en ont fait qu'un, & les tranſcrivant avec leur négligence ordinaire, ils les ont tellement défigurés, qu'ils ont donné lieu à de très-habiles gens de les croire Grecs. Un peu d'attention cependant eût ſuffi pour s'appercevoir qu'ils ne l'étoient pas. Car après que Joſeph a dit que Salomon fit faire ſix *kytrogaules*, il ajoûte des piſcines rondes. Ç'auroit été une tautologie ridicule, ſi ce mot avoit été Grec, & s'il avoit ſignifié des vaiſſeaux ronds. Ainſi λυτῖρας τροχγυλὰς eſt bien vrai-ſemblablement l'explication de [*khîôrôth 'ghàgúlóth.*] C'eſt ainſi qu'après avoir déſigné les baſes des piſcines par le mot de *mechonoth* (*b*), Joſeph l'explique en diſant que c'étoit leurs baſes. Toute la différence qu'il y a, eſt qu'il s'eſt contenté de mettre λυτῖρας τροχγυλὰς après [*khîôrôth 'ghàgúlóth*], ſans marquer que c'en étoit l'explication.

Ce n'eſt point ici le ſeul endroit où Joſeph ait mis le nom Hébreu d'une choſe dont il parle, lorſqu'elle étoit particuliére à ſa Nation, & les Pères des premiers ſiécles de l'Egliſe l'ont fait auſſi quelquefois. Egéſippe rapporte que les Juifs dirent à ſaint Jacques : » Homme juſte, dites » devant le peuple quelle eſt la » porte (*c*) de Jeſus. « M. le Clerc remarque que ce mot ne fait aucun ſens avec la réponſe du Saint; qu'il doit avoir pris la place d'un autre, mais qu'il ne peut deviner celui qu'Egéſippe avoit emploié. Πύλη n'eſt point un intrus, il n'eſt qu'un peu déguiſé par l'habit Grec ſous lequel il paroît. Car il eſt bien vrai-ſemblable que les Juifs demandoient au ſaint Apôtre, quelle eſt la Loi [*thô âb*] de Jeſus-Chriſt, & que comme cet ancien Hiſtorien a rapporté le nom Hébreu (*d*) qu'ils donnoient à ſaint Jacques, il avoit auſſi rapporté dans la même langue, le terme dont ils ſe ſervirent pour lui faire cette demande. Un Critique (*e*)

(*a*) Hiſt. Critiq. Républiq. Lettres, tom. 8. pag. 2.

(*b*) Ἐπὶ τῶν λίτρων βάσεων τῶν χαλκίνων μεχωνώθ.

(*c*) Τίς ἡ πύλη τοῦ Ἰησοῦ. Euſeb. Hiſt. Eccleſiaſt. liv. 2. chap. 23.

(*d*) Ωλδίας.

(*e*) Jacob. Elsner Schediaſma Criticum. Berolini. 4°. 1743.

croit que ſi l'on veut faire ſignifier *doctrine* au mot Τόρα, la réponſe convient à la demande. On l'accorde, mais cela demande une autorité qui juſtifie que Τόρα a en cet endroit ce ſens, qu'il n'a en nul autre; & le Sçavant n'en apporte aucune.

L'Auteur des Philoſophumenes, qu'on trouve parmi les Œuvres d'Origene (*a*), rapporte que les Bramenes ἀεὶ δὲ ἰδίᾳ φωνῇ θεὸν ἐπικάλυνται, que l'Interprète Latin a rendu par *nominant autem propriâ linguâ Deum.* Les Bramenes ne pouvoient donner un nom au Dieu qu'ils adoroient que dans leur langue. Ainſi ce ſont des mots ſans ſens, & dans le Grec & dans le Latin. La remarque qu'ils lui donnoient toujours ce nom ἀεὶ, eſt ſi déplacée, que le ſçavant Editeur a cru ne la devoir pas traduire. Mais cet adverbe, qui ne fait point de ſens en Grec, eſt bien vrai-ſemblablement le nom que les Bramenes donnoient à leur Dieu, mais ſi défiguré par les Copiſtes, que quand on ſçauroit leur langue, peut-être ne pourroit-on pas le reconnoître.

Joſeph avoit vû pluſieurs fois les piſcines où les Prêtres lavoient les différentes parties des victimes, avant que de les mettre ſur l'autel. Elles pouvoient n'être pas préciſément les mêmes pour la forme que celles que Salomon avoit fait faire: mais on a ſujet de croire, que s'il y avoit quelque différence, elle étoit fort légere. Ainſi, ſi je pouvois faire bien concevoir ce que dit Joſeph de celles qu'il a vues, je donnerois une idée aſſez approchante de celles que Salomon avoit fait faire. La deſcription qu'en fait l'Ecriture, eſt obſcure. On peut voir les efforts que le Pere Lamy (*b*) fait après pluſieurs ſçavans Interprètes, pour l'éclaircir. Je dois me borner à tâcher de faire entendre Joſeph.

Ces piſcines étoient compoſées de trois piéces, toutes trois d'airain: de roues, de ſoubaſſemens ou de baſes, & d'un grand vaiſſeau dans lequel étoit l'eau pour laver les victimes.

Les ſoubaſſemens & les baſes avoient, ſelon l'Ecriture, quatre coudées de long, autant de large, & trois de haut. Joſeph fait leur longueur de cinq coudées: ce peut-être une faute de Copiſtes, à moins qu'on n'aime mieux dire que ces ſoubaſſemens étoient plus longs d'une coudée dans le Temple d'Hérode que dans celui de Salomon. Ils avoient à leurs quatre angles une colomne, dans laquelle leurs côtés ſe réuniſſoient. Chaque côté étoit partagé par trois panneaux (*c*), terminés par des moulures qui repréſentoient des eſpèces de marches d'eſcalier. Ces panneaux étoient ornés de figures d'aigle, de taureau & de lion, & les colomnes avoient auſſi des ornemens.

Tout l'ouvrage étoit porté par quatre roues, jettées en moule avec leur eſſieu & leurs raions, qui avoient une coudée & demie de longueur, y compriſe la groſſeur de l'eſſieu. Leur contour étoit d'un travail admirable. Il ſe joignoit parfaitement aux côtés du ſoubaſſement, & tournoit exactement autour de

(*a*) Tom. 1. pag. 905. *a.*

(*b*) *Temp. Hieroſol.* pag. 997.

(*c*) J'explique χωρὶς par panneaux, & je conçois qu'il y en avoit trois dans chaque côté des ſoubaſſemens, terminés par une corniche, que Joſeph appelle marche. Les moulures d'une corniche ou d'une plinte, par la gradation que l'on obſerve entre elles, ſont en quelque ſorte comme les marches d'un eſcalier.

teſſieu. Telles étoient ces baſes ou ſoubaſſemens. Leurs quatre angles étoient terminés par des eſpèces de coudes ou de mains (*a*) étendues, ſur leſquelles régnoit un cordon. Sur cette baſe étoient les piſcines, portées par des pieds d'aigle & de lion, joints avec tant d'art au ſoubaſſement, qu'à la vuë on les croyoit en ſortir. L'entre-deux étoit orné de feuillages de palmiers. Telles étoient ces dix baſes ou ſoubaſſemens. Hiram fit autant de vaiſſeaux d'airain pour laver les victimes. Chacun de ces vaiſſeaux, qui étoient ronds, avoit quatre coudées de hauteur, & ſon diamétre en avoit autant d'un bord à l'autre.

REMARQUE XIII.

De la ſituation des douze Taureaux qui portoient la mer d'Airain.

UN Sçavant (*b*), dont je reſpecte toujours les ſentimens, quoique je croie devoir quelquefois m'en écarter, prétend que ces douze taureaux étoient placés trois à trois ſous la mer d'airain, & y formoient quatre eſpèces de grouppes. Mais les termes de Joſeph, ſur leſquels il s'appuie, ne le diſent pas. Sig. Gelenius, & l'élégant Traducteur, y ont vû le ſens du ſçavant Oratorien, mais j'ai cru devoir ſuivre celui du nouvel Editeur, & que κατ' ἀνατολὰς ne marque pas la poſition des taureaux entre eux, mais tombe ſur chacun des quatre vents, que trois de ces animaux regardoient. C'eſt ainſi que Joſeph dit plus bas, numero neuf, que chacune des ouvertures du Portique regardoit un des quatre vents. La mer d'airain ayant dix coudées de diamétre, en avoit trente de circonférence, qui font cinquante pieds. En ſuppoſant que chaque taureau en occupoit deux, ils laiſſoient entre eux un vuide de deux pieds. Cela ſuffiſoit pour que les Prêtres puſſent approcher à ſe laver les mains & les pieds, ſans que les robinets pouſſaſſent l'eau par-deſſus leur tête.

Joſeph dit, après l'Auteur du ſecond Livre des Paralipoménes (*c*), que le derrière du corps des taureaux étoit caché ſous la mer d'airain. Si l'on ſuppoſe qu'ils l'étoient juſqu'à la naiſſance du col, la ſuppoſition eſt néceſſaire, pour que leurs pieds de devant portaſſent partie de la charge de la mer d'airain; comme la largeur du col d'un taureau, n'eſt pas de deux pieds, ils laiſſoient un plus grand eſpace entre eux, & par conſéquent une plus grande commodité aux prêtres d'approcher des robinets pour ſe laver.

Outre ces douze taureaux qui portoient la mer d'airain, quelques Sçavans croient que ſon fonds portoit encore ſur une colomne du même métal. C'eſt entre autres, le ſentiment de M. Fattio de Duiller. On ne trouve rien dans l'Ecriture ni dans Joſeph qui puiſſe autoriſer ce ſentiment, & on ne voit pas la néceſſité de cette colomne; mais ce Sçavant propoſe ſon opinion en termes ſi modeſtes dans une lettre Latine, dont M. le Clerc a donné l'extrait dans la Bibliothèque univerſelle (*d*), que ſi l'on n'entre pas dans ſon ſentiment, on ne peut

(*a*) Joſeph dit, épaules.
(*b*) Le P. Lamy.
(*c*) Chap. 4. ℣. 24. 3. *Rois*, ch. 7. ℣. 25.
(*d*) Tome 14. page 413.

s'empêcher d'eſtimer infiniment la manière modeſte dont il le propoſe. On peut voir ce que penſoit M. le Pelletier (*a*) de ce grand vaiſſeau. Tout ce que nous avons de ce Sçavant eſt fort médité, mais il n'eſt pas toujours également ſolide.

REMARQUE XIV.

Des dimenſions que Joſeph donne à l'Autel des holocauſtes; ſur ce qu'il dit de la Table des Pains de Propoſition, & des Chandeliers.

LOUIS Cappel (*b*), & après lui le Pere Calmet (*c*), font dire à Joſeph que l'autel des holocauſtes, qui étoit dans le Temple qu'Hérode avoit fait faire, avoit quarante coudées de longueur, & autant de largeur. Mais ces Sçavans auroient pû remarquer, que l'endroit où il marque les dimenſions de l'autel d'airain, eſt bien vrai-ſemblablement corrompu. Il ne ſe contente pas de lui donner quarante coudées en quarré, comme le docte Interprète le dit ſur la foi de la Traduction de Sig. Gelenius, il lui en donne cinquante ſelon le Grec. La différence de vingt à cinquante eſt ſi grande, qu'on a peine à croire que Joſeph eût dit qu'Hérode fit donner à l'autel d'airain qu'il fit faire, une longueur & une largeur ſi excédentes de celles qu'avoit l'autel du Temple de Salomon, ſans en dire la raiſon, ou du moins ſans le remarquer; d'autant plus que dans le diſcours qu'il met dans la bouche d'Hérode, pour apprendre au peuple le deſſein qu'il avoit formé de rebâtir le Temple, ce Prince ne ſe propoſe point de lui donner plus de grandeur, ni aux différentes choſes néceſſaires à ſon ſervice, que Salomon ne leur en avoit donné.

Quelques Sçavans ont tâché de concilier l'Hiſtorien des Juifs avec lui-même, en diſant qu'Hérode avoit pû donner une plus grande dimenſion à l'autel qu'il faiſoit faire, que n'en avoit eu celui de Salomon. Joſeph eût dû en dire quelque choſe, ſur-tout rapportant un paſſage d'Ecatée (*d*), où cet Auteur donne la même hauteur à l'autel des holocauſtes que l'Ecriture lui donne. Car dans cette circonſtance, il devoit remarquer qu'Ecatée ſe trompoit, ou qu'Hérode avoit augmenté ſa longueur & ſa largeur de plus de la moitié.

Joſeph éxagere d'une manière ridicule le nombre des Tables des pains de Propoſition, des Chandeliers & des autres vaiſſeaux qu'Hérode avoit fait faire pour le ſervice du Temple, ſi ſes Copiſtes n'ont pas altéré ſes chiffres. Dix mille Tables, dans les dimenſions de celle des pains de Propoſition, auroient-elles pû tenir dans un eſpace d'environ cinquante pieds de longueur, ſur trente de largeur? Et quand la choſe ſeroit poſſible, où placer les dix mille Chandeliers qu'Hérode avoit fait faire? Peut-être que par cette expreſſion, *μυρίας dix mille*, Joſeph n'a voulu marquer qu'un grand nombre en général, de Tables & de Chandeliers, ſans prétendre le porter préciſément à dix mille. Mais cette

(*a*) Mêlange de Littérature, tom. 8
(*b*) *Delineat. Templi.*
(*c*) Comm. Ezéchiel, chap. 43. ℣. 15.
(*d*) Livre 1. contre Apion.

conjecture

conjecture ne ſauve pas ſa contradiction avec l'Ecriture. Car dix, n'eſt point ce qu'on appelle un grand nombre. De plus, il fixe préciſément celui des aiguiéres, des coupes, des plats, des baſſins, des encenſoirs & des réchauds, & c'eſt une préſomption, qu'il a voulu également fixer celui des Tables & des Chandeliers. L'Ecriture dit, à la vérité, que le nombre des vaiſſeaux & des autres choſes que Salomon fit faire pour le Temple, étoit fort grand (*a*), mais elle ne le fixe point, & Joſeph n'a pû prendre ce qu'il en dit, ſi ſon texte n'eſt pas corrompu, que dans les ouvrages de quelques Juifs Elléniſtes, toujours décidés pour l'éxagération la plus outrée, lorſqu'ils s'imaginent qu'elle peut relever la gloire de leur Nation.

Pour le rapprocher de l'Ecriture, & lui faire dire quelque choſe de vraiſemblable: il faut premiérement réduire le nombre exceſſif de ces tables de dix mille à onze. La ſouſtraction eſt forte, mais elle eſt néceſſaire. La ſeconde correction qu'on eſt obligé de faire, tombe ſur πρὸς αὐ ἑτέρῳ τρόπῳ. Καὶ πάντας παραπλησίας πρὸς αὐτῇ ἑτέρῳ τρόπῳ γεγενημένας. » Outre cette Table, il » en mit dans un autre endroit dix qui » lui étoient ſemblables. « Si la correction eſt grande, on ne voit pas d'autre moyen de rapprocher cet Auteur de l'Ecriture, & de le faire parler avec quelque vrai-ſemblance. M. d'Andilly a tranché la difficulté, en ne traduiſant ni πάντας παραπλησίας, ni μυρίας.

Si Joſeph dit dans les Traductions que nous avons de cet Auteur, que ce fut par l'ordre de Moïſe qu'on fit dix mille chandeliers, c'eſt ſa faute de ne s'être pas mieux expliqué; c'eſt auſſi celle de ſes Interprètes, de n'avoir pas bien pris le ſens de πρόσταγμα. On a cru qu'il ſignifioit ici, ordre, commandement. Je ne le trouve point dans les Dictionnaires que j'ai pû conſulter. Mais en le tirant de προστάσσω, dont naturellement il doit venir, c'eſt le ſens qu'il doit avoir. Ce n'eſt pas cependant celui dans lequel le prend Joſeph. Il l'emploie pour rendre ce que dit l'Ecriture (*b*), que Salomon fit faire dix chandeliers d'or [*kh'mish' phâthâm'*] ſelon leur modèle, leur deſſein, c'eſt-à-dire, ſelon le deſſein qu'en avoit donné Moïſe, ſur le modèle de celui qu'il avoit fait faire. Il eſt à remarquer que c'eſt auſſi des chandeliers d'or, que Joſeph parle, lorſqu'il dit κατὰ τὴν Μωσέως πρόσταγμα.

Il y a quelque choſe qui fait peine dans ce que l'Ecriture dit de la Table des pains de propoſition & des Chandeliers, il ſemble qu'elle ne ſe concilie pas avec elle-même. Il n'y avoit qu'une table & qu'un chandelier dans le Tabernacle, & on ne trouve point que Moïſe ait ordonné qu'on en mît davantage dans le Temple qu'on devoit bâtir dans le lieu que choiſiroit le Seigneur. Il n'y avoit en effet qu'une table dans celui que Salomon fit bâtir, ſelon l'Auteur du troiſiéme Livre des Rois (*c*). Et on lit dans le ſecond Livre des Paralipoménes, que ce Prince en fit mettre cinq à droite & autant à gauche. Ce grand nombre de chandeliers pouvoit y être d'uſage. Car le Saint, & le Saint des Saints ne recevoient

(*a*) [*lârôb meód.*] 2. Paralip. *chap.* 4. ℣. 18.

(*b*) 2. Paralip. *chap.* 4. ℣. 7.

(*c*) Chap. 7. ℣. 49.

de lumière, ſelon Joſeph, que par l'ouverture du veſtibule. Mais de quel uſage y auroient pû être dix tables pour les pains de propoſition ? Il n'y en avoit qu'une, & qu'un chandelier dans celui qu'Hérode fit bâtir. Le fait eſt certain. Car on ne voit pas que Joſeph qui l'aſſure, ait pû ſe tromper ou ait voulu faire illuſion à ſes Lecteurs. Il n'y en avoit pas davantage dans le ſecond Temple. On l'infére de ce que quand Judas Machabée le purifia des impies profanations qu'y avoit commis & fait commettre Antiochus Epiphane, il n'y mit qu'une table & qu'un chandelier (*a*); car s'il y en avoit eu davantage, ce grand homme étoit trop zélé pour la gloire du lieu Saint, pour n'y en pas mettre autant qu'il y en avoit avant le ravage que les Macédoniens y avoient fait.

Ce qui embarraſſe ici, eſt peut-être que l'on reſſerre trop le ſens de [*hêîkhâl*]. On le borne à ſignifier le Saint, & on peut l'entendre des baſſes aîles qui environnoient le Temple. Comme elles ne faiſoient qu'un tout avec lui, l'Auteur ſacré, en diſant qu'on avoit mis cinq chandeliers d'un côté & autant de l'autre, a pû ſe ſervir du mot de [*hêîkhâl*]. Il n'y avoit du moins qu'un chandelier & qu'une table dans le Temple qu'Hérode fit bâtir. Car, indépendamment du nombre qu'il fit faire, ſelon Joſeph, il n'y mit qu'une table & qu'un chandelier. On peut donc penſer qu'il n'y en avoit pas davantage dans celui de Salomon, & que ce que ce Prince en fit faire de plus, fut dépoſé dans les bas-côtés, pour ſervir dans des cérémonies plus ou moins auguſtes.

La néceſſité de concilier l'Auteur du troiſiéme Livre des Rois avec celui du ſecond des Paralipoménes, rend la conjecture en quelque ſorte néceſſaire. Le premier ne parle que de la table des pains de propoſition que Salomon mit dans le Temple. Comme il n'y en avoit qu'une dans le Tabernacle, & que cela ne pouvoit être ignoré de perſonne, le ſecond n'en parle point, mais il remarque que ce Prince en fit faire dix autres, qui furent miſes dans les bas-côtés : cinq dans chacun. Il ſe contente de dire, que des dix chandeliers, dix furent mis dans le [*hêîkhâl*], cinq à droite & cinq à gauche. L'Auteur du troiſiéme Livre des Rois, marque plus particuliérement l'endroit où ils furent dépoſés, en diſant que ce fut devant l'oracle; c'eſt-à-dire, devant cette partie des bas-côtés, qui paſſant devant le Saint, ſe trouvoit devant l'oracle.

(*a*) 1. Machab. *chap.* 4. ℣. 49.

REMARQUE XV.

Du Thrône de Salomon.

IL faudroit avoir vû le thrône de Salomon, pour en pouvoir faire une deſcription exacte. Mais comme il n'eſt pas défendu de hazarder une conjecture dans une matière auſſi indifférente, je vais propoſer ce qu'une lecture réitérée pluſieurs fois de cet endroit de Joſeph m'en fait concevoir. Le Père Lamy prétend que les Septante & Joſeph ſe ſont trompés, lorſqu'ils ont fait le doſſier de ce thrône d'un veau, coupé par le milieu ; & que la cauſe de leur erreur eſt, qu'ils

ont confondu *gnegel* avec *gnagol*; que le premier ſignifie à la vérité, *veau*, mais le ſens du ſecond eſt rond: que les points voyelles diſtinguent un de ces mots de l'autre, & que le dernier a un *golem* que le premier n'a point, & c'eſt lui qu'emploie l'Ecriture, quand elle parle du thrône de Salomon. Il eſt dur de ſuppoſer que les anciens Interprètes n'euſſent pas ſçû diſtinguer le mot Hébreu qui ſignifie un veau, d'avec celui qui veut dire rond. Il eſt plus vrai-ſemblable que les manuſcrits dont ils ſe ſervoient pour traduire l'Ecriture, portoient [*'ghâghôl*]. La leçon fait un bon ſens, & elle paroît préférable à celle des manuſcrits ſur leſquels nos Bibles ont été imprimées.

Il paroît par un paſſage de Diodore de Sicile, qu'on a donné anciennement au thrône des Rois la figure d'un animal coupé par la moitié, ou de ſon muſle. C'eſt dans la deſcription qu'il fait de la pompe magnifique avec laquelle on tranſporta le corps d'Alexandre en Egypte. » Sur le haut du char funèraire étoit » un thrône de figure quarrée, ſur » lequel on avoit repréſenté des » muſles d'hircocerfs (*a*). « Il paroît par ce qu'ajoûte cet Hiſtorien, que ces πρότομαι, ces muſles, ces animaux coupés par la moitié du corps, entroient aſſez ordinairement dans les ornemens dont les anciens vouloient décorer leurs ouvrages. » Ce » qui ſortoit de l'eſſieu de ce char » étoit d'or, & l'on y avoit figuré » des muſles de lions, qui tenoient » une lance entre leurs dents. « On mandoit de Londres en 1732. que la Czarine y avoit fait faire un fauteuil pour ſon thrône, dont le dos étoit un aigle.

Joſeph ne met que la figure d'un muſle de veau au thrône de Salomon. Les Septante s'expriment au pluriel, mais ils n'en déterminent pas le nombre à deux, comme le croit un ſçavant Interprète (*b*).

REMARQUE XVI.

Sur un Paſſage de Menandre.

COMME on ne connoît point de peuple dans l'antiquité qui ait porté le nom d'Eycées Ἡυκίοι, on conjecture que ce mot eſt corrompu. La conjecture devient preuve, quand on lit le même paſſage de Menandre dans le premier Livre de Joſeph contre Apion (*c*). Car cet ancien Auteur y dit que ce furent les Tityées qui ſe révolterent contre Hiram. Lowthius (*d*) conjecturoit qu'il falloit lire Tytiens, au lieu de Tityées. Mais la conjecture eſt peu vrai-ſemblable. Quand les Copiſtes ſe méprennent, ce n'eſt pas ordinairement en tranſcrivant un mot inconnu au lieu d'un autre qui eſt connu & commun: c'eſt tout le contraire. Ils ne ſubſtituent que trop ſouvent un mot qui leur eſt connu à un autre qu'ils ne connoiſſent pas.

Joſeph rapporte dans le neuviéme Livre des Antiquités Juives (*e*), un autre paſſage de Menandre, dans

(*a*) Θρόνος χρυσοῦς τῷ σχήματι τετράγωνος, ἴχων τραγελάφων πρότομας. Liv. 18. page 908. *b*.

(*b*) P. Calmet, 3. *Rois*, *ch.* 10. ℣. 19.

(*c*) Numero 18.

(*d*) Note R.

(*e*) Chap. 14. pag. 507.

lequel il raconte qu'Elulée, un des deſcendans d'Hiram, & contemporain de Nabuchodonoſor, mit à la voile contre les Cittaies (*a*), qui s'étoient révoltés. Τιτυοῖ n'eſt point ſi peu ſemblable à Κιτταίοις, qu'un Copiſte ignorant & précipité n'ait pû tranſcrire le premier pour le ſecond. Κιτταίοις & Ἑυκίοις ſe reſſemblent moins. Mais outre qu'une faute en attire d'ordinaire une autre, les Copiſtes qui ſuivirent, plus ignorants peut-être & plus précipités que ceux qui les avoient précédés, ayant trouvé le manuſcrit ſur lequel ils travailloient peut-être à moitié effacé, lui ſubſtituerent Ἑυκίοις. Joſeph remarque dans le premier Livre des Antiquités Juives (*b*), que les Hébreux appellent l'île de Cypre Cétim, & il ajoûte, pour confirmer ſa remarque, qu'il y avoit de ſon temps une ville dans Cypre que ceux qui parloient la langue Grecque appelloient Citius (*c*). Comme ce nom ne s'éloigne pas beaucoup de celui de Cétim, je conjecture que les Copiſtes ont mis mal-à-propos Ἑυκίοις & Τιτυοῖ, dans le paſſage de Menandre, & qu'il faut leur ſubſtituer Κιτταῖ, ou Κιτταίοις, & que c'eſt contre les Cipriots qu'Hiram ſe mit en mer.

(*a*) Κιτταίων.
(*b*) Liv. 1. chap. 6. pag. 21.

(*c*) Κίτιος.
(*d*) Diſſert. ſur l'Exiſt. de Dieu.

REMARQUE XVII.

On ne voit pas de raiſon de rejetter l'étymologie que Joſeph donne du nom de Pharaon. Sur ce qu'il dit que les Rois d'Egypte ne s'appellerent plus Pharaon depuis le régne de Salomon.

MONSIEUR Jacquelot (*d*) prétend que Joſeph s'eſt trompé, lorſqu'il dit que le nom de Pharaon ſignifie Roi; qu'il ne ſignifie pas ſimplement Roi, mais un Roi ſupérieur, ce que nous pouvons exprimer par Αὐτοκράτως: Roi dont dépendent d'autres Rois. Pour prouver ſon ſentiment, il remarque que l'Ecriture joint plus d'une fois le mot le *Roi* à celui de Pharaon, ce qui ſeroit une tautologie ridicule, ſi ce dernier avoit le même ſens que le premier. C'en ſeroit véritablement une, ſi le mot de Pharaon avoit été Hébreu; mais il étoit Egyptien, & pluſieurs Juifs n'euſſent pas entendu ce qu'il ſignifioit, ſi l'Ecriture ne l'eût expliqué. C'eſt ainſi que nous diſons en François, ſans vicieuſe tautologie, » le Roi » Melchiſedech, « quoique le nom de Roi ſoit renfermé dans celui de ce Prince. Joſeph avoit bien des avantages pour ſçavoir l'étymologie du nom de Pharaon, que n'avoit pas ſon cenſeur. Les Juifs avoient été ſi long-temps captifs en Egypte, ils avoient eu dans la ſuite tant de commerce avec ce peuple, qu'il eſt

peu croyable qu'ils ne lui aient jamais demandé ce que ſignifioit Pharaon, dont il étoit tant parlé dans leurs Ecritures. Joſeph avoit été à Alexandrie, & il pouvoit avoir demandé, ſoit aux naturels du pays, ſoit aux Juifs qui demeuroient en Egypte, ce que ſignifioit le mot de Pharaon. Le Pere Bonjour, qui avoit beaucoup étudié l'Egyptien, a ſoûtenu l'étymologie de Joſeph, & M. le Clerc, ſon cenſeur implacable, aſſure (*a*) que cette étymologie eſt inconteſtable, quoiqu'il n'eût pas lû qu'elle eût été remarquée par aucun autre Auteur.

On a accuſé Joſeph, & l'accuſation étoit fort vrai-ſemblable, d'avoir eu bien peu de mémoire, lorſqu'il écrivoit que les Rois d'Egypte n'ont plus été appellés Pharaon après le régne du Roi Salomon. Je l'en ai accuſé moi-même, & j'avois remarqué quelques endroits de l'Ecriture où ces Princes conſervent ce nom long-temps après le régne de Salomon. M'étant fait une loi de relire pluſieurs fois les endroits où cet Auteur me paroîtroit avoit fait une faute, ce grand défaut de mémoire m'a frappé ; mais plus il eſt extrême, plus il m'a fait ſoupçonner qu'il n'a point avancé un fait dont plus de trente paſſages de l'Ecriture font voir la fauſſeté à ceux qui en ont la plus légere teinture. Deux réflexions ont fortifié mon ſoupçon. Premiérement il ne dit pas qu'il a trouvé dans l'Ecriture que les Rois d'Egypte n'ont plus été appellés Pharaon après le régne de Salomon; c'eſt dans les Livres, dans les Ecritures de ſa Nation (*b*), qu'il a trouvé cette remarque. Le premier ſeroit certainement faux, & on n'a point de raiſon de nier le ſecond. Tous les ouvrages que les Juifs ont compoſés ne ſe ſont pas conſervés, & il y en avoit du temps de Joſeph qui ne ſont pas venus juſqu'à nous. C'eſt bien vrai-ſemblablement dans quelqu'un de ſes ouvrages qu'il avoit lû le fait qu'il avance ici. Secondement, ſi l'on trouve le nom de Pharaon donné en pluſieurs endroits de l'Ecriture, aux Rois d'Egypte après le régne de Salomon, Joſeph ne dit point le contraire. C'eſt pour lever la ſurpriſe de ceux qui étoient étonnés qu'on ne le leur donnoit point depuis, qu'il dit ce que nous liſons ici. Ce n'eſt point aux Juifs qu'il parle. Ils n'avoient garde d'en être ſurpris, trouvant que l'Ecriture continuoit toujours à leur donner ce nom. C'étoient les Grecs, qui étoient ſurpris que depuis le régne de Salomon les Egyptiens n'avoient plus appellé leurs Rois Pharaon. Ils ne voyoient point de raiſon pourquoi ce peuple avoit ceſſé alors de donner le même nom à ſes Rois, & c'eſt cette ſurpriſe que Joſeph veut lever ici, en leur en apprenant la raiſon, & faire voir en même temps la conformité des Ecrivains de ſa Nation avec ceux des Egyptiens. C'eſt un trait de l'Hiſtoire des Egyptiens qu'il touche, mais ſans aucun rapport à l'Ecriture ſainte. Il y eut quelque changement dans le nom des Rois d'Egypte ſur la fin du régne de Salomon. L'Ecriture, qui ne leur avoit donné juſques-là que celui de Pharaon, y ajoûte alors celui de Seſac ; celui de Sua, lorſqu'Oſée régnoit ; celui de Néchao, ſous le régne de Joſias, & celui d'Ephrée

(*a*) Comment. Geneſ. ch. 12. ℣. 15. (*b*) Ἐν τοῖς ἱεροῖς ἡμῶν βιβλίοις.

ſous le régne de Jérémie (*a*). Si en pluſieurs autres endroits elle ne les appelle que Pharaon, c'eſt qu'elle ne fait pas leur hiſtoire, & qu'elle parle aux Juifs qui étoient accoûtumés à ne les déſigner que par ce nom.

REMARQUE XVIII.

Du Canal de communication entre la Méditerranée & la mer Rouge.

POUR ne point répéter ce que pluſieurs Sçavans ont dit du lieu où la flotte de Salomon alloit chercher de l'or & d'autres marchandiſes précieuſes ; du port d'où elle partoit, & de la manière dont le Roi de Tyr put envoyer des vaiſſeaux à Aſiongaber, je me borne à faire deux remarques. La premiére, qu'il n'eſt plus maintenant douteux que les Rois d'Egypte n'aient fait un canal de communication entre la Méditerranée & la mer Rouge. M. Huet avoit fait un recueil exact des témoignages des Anciens qui l'avoient aſſuré, & ſa diſſertation avoit été reçue avec applaudiſſement. Le fait reçut un nouveau degré de certitude par la Carte du Delta, que M. Boutier leva ſur les lieux, aux ſollicitations & ſur les memoires de M. de l'Iſle. M. le Comte de Pontchartrain avoit ordonné au Conſul de Caire de faire faire, par une perſonne capable, une deſcription de la baſſe Egypte. Le choix tomba ſur M. Boutier, qui envoya ſes Memoires au Miniſtre de la marine. Ils furent remis à M. de l'Iſle. Ce qui parut de plus important dans la Carte de M. Boutier, ce fut un bout de canal qui ſort du bras le plus oriental du Nil, & que le ſçavant Géographe (*b*) jugea devoir être une partie de celui qui faiſoit autrefois la communication du Nil & de la Méditerranée avec la mer Rouge. Il communiqua ſon ſentiment à l'Académie des Sciences, dont il étoit membre, & il en apporte de ſi bonnes raiſons, que le fait parut prouvé. L'Anonyme qui l'attaqua en 1705. n'en fut pas perſuadé : il ne ſeroit pas difficile de répondre à tout ce qu'il objecta ; mais outre que ce n'en eſt pas ici le lieu, depuis que M. Maillet a vérifié le fait ſur les lieux, la choſe ne peut plus être conteſtée. Le canal de communication entre la Méditerranée & la mer Rouge conſtaté, la difficulté qui avoit obligé d'y recourir ſubſiſte dans toute ſa force. Car ſans rechercher ſous quel Prince ce canal fut commencé, Hérodote (*c*) dit qu'il ne fut achevé que ſous Darius Hyſtaſpis. Il ne le fut même, ſelon Diodore de Sicile (*d*), que ſous le ſecond des Ptolémées. Ainſi Hiram ne put pas envoyer ſa flotte par ce canal joindre celle de Salomon à Aſiongaber. D'ailleurs les Egyptiens euſſent-ils ſouffert qu'un ouvrage, qui avoit dû leur coûter des peines & des dépenſes infinies, ſervît aux Hébreux & aux Tyriens à s'enrichir & à ſe rendre maîtres du commerce des Indes ? Il eſt plus naturel de

(*a*) 3. Rois, *chap.* 11. ℣. 40. 4. Rois, *chap.* 17. ℣. 4. Ibid. *chap.* 23. ℣. 29. Jérémie, *chap* 44. ℣. 30.

(*b*) Hiſt. de l'Acad. des Sciences, année 1702. pag. 83.

(*c*) Liv 2. pag. 151.

(*d*) Liv. 1. pag. 30.

penſer que le Roi de Tyr s'étant allié avec Salomon pour faire le commerce du pays d'Ophir, avoit ordonné à la flotte qu'il avoit dans quelque port de la mer Rouge de ſe joindre à celle de ce Prince. Quelque accoûtumés que fuſſent les Tyriens à courir les mers, & quelque idée qu'on ſe forme de leur marine, on a peine à croire qu'ils aient fait le tour du monde; on n'en a du moins aucune preuve. Il faut cependant le dire, ou faire paſſer dans la Méditerranée Aſiongaber, qu'on a vû juſqu'à préſent ſur les bords de la mer Rouge.

REMARQUE XIX.

De quel pays la Reine de Saba vint-elle à Jeruſalem pour s'aſſurer ſi ce qu'on publioit de la ſageſſe de Salomon étoit véritable?

BOCHART prétend (*a*) que Joſeph s'eſt trompé, lorſqu'il a dit que cette Princeſſe régnoit ſur l'Ethiopie & ſur l'Egypte. Cette mépriſe réelle ou prétendue eſt une occaſion que ſaiſit M. le Clerc (*b*), pour demander quelle créance mérite l'Hiſtorien Juif, dans le récit des affaires étrangères, puiſqu'il ſe trompe dans celui qu'il fait d'un évenement qui avoit tant de liaiſon avec l'Hiſtoire de ſa Nation. Une prévention décidée contre Joſeph, ne permet pas à ſon Critique de voir qu'il enveloppe dans ſa cenſure amère un Sçavant qu'il regardoit comme un Héros dans la République des Lettres (*c*). L'Hiſtorien Juif peut ſe tromper, & le ſentiment contraire eſt celui du plus grand nombre des Interprètes; mais une erreur ſi indifférente ne méritoit pas d'être relevée avec tant d'aigreur, quand elle ſeroit auſſi conſtatée qu'elle eſt douteuſe.

C'eſt chez les Arabes une tradition, que la Reine de Saba, qui avoit rendu viſite à Salomon, avoit régné ſur leurs ancêtres, & ils montrerent au Père Paul Petri Jeſuite, qui étoit alors Miſſionnaire chez eux, une ville où ils lui aſſurerent que cette Princeſſe étoit née. Mais cette tradition ne décide rien, car les Ethiopiens en ont une ſemblable (*d*), qu'ils ne croient pas moins véritable que les Arabes croient la leur. On peut voir ce que chacune de ces nations allégue en ſa faveur, dans la Diſſertation de M. le Grand ſur la Reine de Saba (*e*).

Je n'examinerai point tout ce que Bochart a objecté contre le ſentiment de Joſeph (*f*). Outre que cela me meneroit trop loin, on ne fait point l'apologie d'un ſentiment

(*a*) Phaleg. liv. 2. pag. 135.

(*b*) Comment. 3. Rois, ℣. chap. 10. ℣. 11.

(*c*) Grotius, qui a cru que la Reine de Saba a régné en Ethiopie. *Comment. 3. Rois. chap.* 20. ℣. 1.

(*d*) Les Pères Mendoza & Sanctius, ſur le premier verſet du dixiéme chapitre du troiſiéme Livre des Rois.

(*e*) Dans la traduction de la Relation du Père Jerôme Labo.

(*f*) Dans les Archives des Abyſſins, qui ont été de tous les temps a Axum ou Caſſum, ont conſerve une chronique très-ancienne, où l'on apprend que la Reine de Saba étoit Reine des Abyſſins, & qu'elle eut de Salomon un fils, qu'elle appella Menilech. *y conquiſta eſpiritual del Imperio Abyſſino.* Par f. Math. de Anguiano Capucin. Madrid. 4°. Journ. France, 1708. pag. 692.

dont on ne ſçait que penſer : je me borne à faire voir que ſes plus fortes raiſons ne ſont pas auſſi déciſives qu'elles ont paru à quelques Sçavans. 1o. On ne connoît une ville de Saba que ſur la foi de Joſeph, mais combien y a-t-il de faits & de lieux qu'on ne connoît que ſur l'autorité d'un Hiſtorien ? 2o. Tout ce que les Ethiopiens diſent en leur faveur eſt ſuſpect, je le veux, mais leur ſeroit-il venu en penſée que c'étoit dans leur pays que régnoit la Reine qui fut rendre viſite à Salomon, s'il n'y avoit jamais eu de ville de Saba en Ethiopie ? Meroë étoit la capitale de ce royaume, Βασίλειον ἡ Μερόη πόλις, comme Strabon s'exprime (*a*). Où étoit la capitale de cette nation avant que Cambiſe ſe fût rendu maître de l'île de Saba, à laquelle il donna le nom de Meroé ? Il n'eſt pas vraiſemblable que ce peuple changea ſa Métropole de lieu après que ce Prince ſe fut retiré, & qu'il abandonna l'ancienne pour venir établir le ſiége de l'Empire dans une ville rebâtie & ornée par un ennemi ; il eſt au contraire bien plus naturel de croire que les Rois d'Ethiopie retournerent dans leur ancienne métropole. 3o. Si Diodore de Sicile (*b*) dit que ce fut le nom de ſa mere que Cambiſe donna à ſa nouvelle ville, c'eſt un fait ſur lequel on ne peut ſe décider qu'après avoir apprécié l'autorité des deux Hiſtoriens. C'eſt un fait que Diodore de Sicile avance entre dix mille, auquel il n'a donné qu'une attention générale, comme n'y prenant aucun intérêt. Comme cet évenement, quoiqu'aſſez indifférent à Joſeph dans une certaine poſition, faiſoit cependant un trait particulier, & très-remarquable dans l'Hiſtoire qu'il écrivoit, il a dû s'en inſtruire exactement. Il étoit plus en état de le faire que Diodore de Sicile, tant parce qu'il demeuroit dans le pays où cette Princeſſe étoit venue, & qu'il étoit bien plus près de celui dont elle étoit partie que Diodore de Sicile, ſoit que ce fût d'Arabie, ſoit que ce fût d'Ethiopie, que par ce que ſa nation avoit eu beaucoup de relation avec ces deux peuples : avantage dont l'Hiſtorien de Sicile a été privé. Cambiſe avoit mené ſa ſœur avec lui dans ſon expédition d'Egypte. Il l'aimoit éperduëment, & il l'épouſa dans la ſuite ; n'eſt-il pas plus vrai-ſemblable que ce fut ſon nom qu'il donna à ſa nouvelle ville que celui d'une mere (*c*) ; dont nous ne ſçavons ni s'il l'aimoit, ni s'il l'avoit laiſſée en Perſe ? 4o. Cette grande quantité d'or, de pierres précieuſes, & d'aromates, que la Reine de Saba apporta à Jeruſalem, n'eſt pas une preuve qu'elle ne régnoit pas en Ethiopie. On ne connoît point aſſez ce vaſte Empire, pour décider qu'on n'y trouve ni or, ni pierreries, ni aromates. Il y avoit du cinnamome ; car Strabon aſſure (*d*) que Seſoſtris pénétra dans l'Ethiopie juſques dans cette partie qui porte le cinnamome, μέχρι τῆς κινναμωμοφόρου. Après avoir dit qu'on trouve dans l'Inde méridionale, du cinnamome, du nard, & d'autres aromates (*e*), il ajoûte, comme dans l'Arabie & l'Ethiopie. Quand ce royaume n'eût rien fourni de lui-même des grandes richeſſes qu'apporta la Reine de Saba,

(*a*) Liv. 1. pag. 56. liv. 17. pag. 1177.
(*b*) Liv. 1. pag. 29.
(*c*) Herodote, liv. 3. pag. 175.
(*d*) Liv. 17. pag. 1138.
(*e*) Liv. 15. pag. 1018.

cette

Cette princeſſe pouvoit les avoir tirées des peuples voiſins par la voie du commerce. Les Hollandois font tous les jours des préſens de choſes très-précieuſes, qu'ils ne tirerent point de chez eux. Dès le temps de Joſeph, les Arabes portoient en Egypte leurs aromates & leur baume, & le même Auteur qu'on vient de citer remarque (*a*), en racontant l'expédition qu'Élius Gallus méditoit de faire contre les Triglotides, que ce peuple avoit toujours été fort riche, par l'échange qu'il faiſoit de ſes aromates avec de l'or & de l'argent. Les Ethiopiens étoient très en état de faire cet échange, par les mines d'or, d'argent, de cuivre & de fer, qui étoient dans l'île de Meroë (*b*), & par la quantité de bois d'ébene qu'elle produiſoit; mais les grandes richeſſes de cet Empire paroiſſent par ce qu'Hérodote raconte dans ſon troiſiéme Livre (*c*). Cambiſe ayant envoyé un collier d'or au Roi d'Ethiopie (*d*), ce Prince, pour faire voir à ſes Envoyés combien ce riche métal étoit commun dans ſes Etats, les mena dans les priſons, où ils virent avec étonnement, que toutes les chaînes des priſonniers étoient d'or.

5o. Le manuſcrit d'Hérodote, dont ſe ſervoit Joſeph, pouvoit avoir Nicaule au lieu de Nicotris. Ce que le Pere de l'Hiſtoire Grecque ajoûte, que le nom de cette Princeſſe étoit le même que celui d'une Reine de Babylone, me fait croire que ce n'étoit point ſon nom; qu'il l'avoit adouci, ou qu'il y avoit fait quelques changemens pour le rendre ſemblable à celui de la Reine de Babylone. Car il n'eſt pas croyable que la langue d'Ethiopie, qui n'avoit aucune affinité avec celle des Babyloniens, ſe ſoit cependant rencontrée à donner à une de ſes Reines le même nom préciſément qu'avoit porté une Reine de cet Empire. Mais je finis par deux ou trois courtes réflexions, moins pour juſtifier le ſentiment de Joſeph, que pour faire voir que s'il ſe trompe, ſon erreur n'eſt ni ſi groſſiére ni ſi importante, qu'elle donne droit de lui inſulter avec autant de hauteur qu'ont fait quelques Sçavans.

1o. Les Arabes, dont la capitale étoit Saba, étoient gouvernés par des Rois qui ſe ſuccédoient de pere en fils. Les honneurs que leurs ſujets leur rendoient, étoient mêlés d'avantages & d'incommodités. Ils commandoient en maîtres, & ils n'étoient point obligés de rendre compte de ce qu'ils faiſoient; mais il ne leur étoit pas permis de ſortir de leur palais (*e*). Car s'ils l'euſſent fait, le peuple, autoriſé par un ancien oracle, les eût lapidés ſur le champ. La loi étoit ſans doute générale, & elle regardoit également les Reines & les Rois, & ſi le préjugé étoit auſſi favorable pour l'obſervation exacte de la loi, la Reine des Arabes n'auroit pas pû ſortir de ſon palais pour aller rendre viſite à Salomon.

(*a*) Pag. 1126.

(*b*) Diod. Sicil. liv. 1. pag. 29.

(*c*) Pag. 170.

(*d*) C'étoit un Roi qui régnoit en Egypte du temps de Salomon, & il en épouſa la Princeſſe ſa fille. Mais il paroît que ce fut au commencement de ſon ég ne qu'il contracta ce mariage, & il avoit bâti le Temple, lorſque la Reine de Saba lui rendit viſite. D'ailleurs on ſçait qu'un inſtant, pour ainſi dire, ſuffit pour produire les plus grandes révolutions dans tous les Etats; & Pline dit: *Ægyptiorum bellis attrita eſt Æthiopia; viciſſim imperitando ſerviendoque.*

(*e*) Diodor. Sicil. Liv. 3. pag. 180. *d.*

2°. Le Patriarche Alphonſe Mendez aſſure avoir remarqué, que tant dans les offices civils & militaires que dans les autres uſages & coûtumes, la forme de la République des Hébreux ſubſiſtoit encore de ſon temps dans l'Ethiopie. 3°. Enfin la Religion Juive étoit connue dans ce royaume du temps de ſaint Philippe. Car l'Eunuque de la Reine, & ce terme, ſignifie ordinairement, le premier Miniſtre d'un Etat vint alors adorer Dieu à Jeruſalem. Joſeph remarque que pluſieurs Payens y venoient, attirés par la réputation du Temple; mais c'étoit pour remplir un des devoirs de la Religion que ce Miniſtre profeſſoit, qu'il y étoit venu. Car il étoit Juif de religion, puiſqu'il avoit l'Ecriture, & qu'il liſoit le Prophète Iſaïe, lorſque le ſaint Diacre s'approcha de lui. L'Ecriture ne remarque point s'il y avoit en Ethiopie d'autres perſonnes qui pratiquaſſent la Religion Juive que cet Eunuque, mais il eſt bien vrai-ſemblable qu'il n'étoit pas le ſeul. Un premier Miniſtre eſt ordinairement de la religion du Prince, & le peuple ſuit preſque toujours celle de ſes maîtres: mais ſans faire de conjectures, & pour s'en tenir à ce que l'Ecriture dit, la Religion Juive étoit connue en Ethiopie, & le premier Miniſtre de cet Etat la profeſſoit publiquement. Nous ne voyons point qu'aucun Arabe Sabéen ſoit allé adorer Dieu à Jeruſalem, & nous ne trouvons ni dans l'Ecriture, ni dans Joſeph, ni dans aucun ancien Auteur, que la Religion Juive ait été connue dans leur pays. On n'a aucune raiſon de croire que Joſeph ait inventé, que la Reine qui fut à Jeruſalem du temps de Salomon régnoit en Ethiopie. C'étoit une tradition des Juifs, ou il avoit trouvé ce fait dans quelque ancien Ecrivain de ſa Nation. Comme on oublie rarement les circonſtances d'un fait qui intéreſſe, lorſque les circonſtances dont on l'accompagne ne ſont point contre la vrai-ſemblance, & qu'elles ſont du dernier indifférent pour ceux qui la rapportent, ſi ce n'eſt pas une preuve qu'elle eſt véritable, c'eſt une raiſon déciſive pour ne la pas traiter de fauſſe.

REMARQUE XX.

Explication d'un endroit de Joſeph. Des Eſclaves Ethiopiens qu'il ſemble dire que la flotte de Salomon apportoit.

NIHIL enim erat quod quis argento venderet aut contra emeret(a). C'eſt aſſez le ſens des paroles de Joſeph; mais ſi c'eſt ce qu'il veut dire, ou il s'exprime mal, ou il ſe contredit ſenſiblement. Car ſi l'argent n'entroit point dans le commerce, il ne devoit pas dire que la flotte de Salomon lui en apportoit. On ne va pas chercher dans les pays étrangers une marchandiſe qu'on ne peut commercer. Le ſens que je crois qu'on peut donner à cet endroit, ſeroit mieux lié avec ce qui précede, & c'eſt peut-être celui de Joſeph; mais pour le trouver dans ſon texte, je ſuis obligé d'y faire quelques changemens, que je ne puis juſtifier que par la néceſſité de le faire parler ſenſément. Je commence par effacer *ils*,

(a) M. Havercamp.

je change ἐκέκραγεν en ἐκέκραγεν, & je mets, ἐχαυνίσατο à la place d'ἐσώσατο. » Car Salomon ne fit rien faire » ni fondre en argent. « Joſeph apporte la raiſon, οὐδὲν γὰρ, de ce qu'il venoit de dire que ce Prince avoit fait faire deux cents boucliers, & trois cents plus petits d'or, & que tout ſon ſervice étoit du même métal : » car il ne fit rien travailler » ni fondre en argent.

Avec l'or & l'argent que la flotte de Salomon lui apportoit, elle lui apportoit deux ſortes d'animaux, qu'on croit être des ſinges & des paons. Au lieu de paons, Joſeph dit des Ethiopiens. Sig. Gelenius, l'élégant Traducteur, Dom Calmet (*a*), & le nouvel Editeur n'y trouvent rien à redire : ils joignent ſeulement l'épithete d'eſclaves à Ethiopiens, que Joſeph n'y joint point. Si ce mot n'eſt point corrompu, c'étoit plutôt pour donner ſa penſée à deviner que pour l'exprimer, qu'il écrivoit. J'ai d'ailleurs de la peine à croire, que ni l'Hébreu ni les Septante ne parlant point d'eſclaves Ethiopiens, il ait voulu en faire une partie de la carguaiſon de la flotte de Salomon, & ne rien dire des paons que l'un & l'autre texte dit qu'elle apportoit.

Il eſt, ce ſemble, plus naturel de penſer, que Joſeph ne ſçachant, ou ne trouvant pas dans la langue Grecque de mot qui répondît à [*thukkhîim*], croyant d'ailleurs que πάπεις, qu'ont employé les Septante, n'y répondoit pas, avoit mieux aimé conſerver le mot original, que de le traduire par un terme qui le repréſenteroit mal. Les Septante en ont quelquefois uſé ainſi, & ils ont, dans quelques endroits, conſervé le mot Hébreu ſans le traduire. Mais des Copiſtes à qui [*thukkhîim*] qui étoit peut-être mal écrit, étoit inconnu, ont pû croire que c'étoit chuſim, & comme ce mot étoit peu connu des Grecs pour ſignifier Ethiopiens, lui ſubſtituer αἰθίοπες.

(*a*) D. Calmet, 3. *Rois*, *chap.* 10. ℣. 22.

REMARQUE XXI.

On tâche d'éclaircir ce que l'Ecriture, Joſeph & Nicolas de Damas diſent de Razon & d'Adad.

RAZON fils d'Eliada, ſe révolta contre Adrazar ou Adaréſer (*b*), Roi de Soba, & ſe fit Chef de parti lorſque David ſubjuguoit la Syrie. Un ſçavant Interprète (*c*) le ſuppoſe un des Généraux d'Adrazar, & le fait » s'enfuir du » combat avec les troupes qu'il » commandoit, faire des courſes, » voler, & enfin ſe rendre maître » de Damas & y regner. « Ni l'Ecriture ni Joſeph ne diſent point que Razon fût Général des troupes de ſon Roi, & qu'il s'enfuit le jour du combat. Il ne régna pas même à Damas ; mais la manière un peu vague dont l'Ecriture s'exprime, a fait croire qu'il y avoit régné.

Adad de retour en Idumée, ne put la porter à la révolte, à cauſe des fortes garniſons que Salomon y entretenoit. Dans l'impuiſſance de monter ſur le thrône de ſes ancêtres, il fit alliance avec Razon, qui pouvoit continuer à ravager la Syrie,

(*b*) 3. Rois, *chap.* 11. ℣. 23.
(*c*) Le Pere Calmet

comme il avoit fait du temps de David, & ayant réuni leurs forces, ils s'emparerent de Damas, & Adad y régna. L'Hébreu le dit expreſſément (*a*) en finiſſant le verſet vingt-cinquiéme. C'eſt ainſi que Joſeph l'a entendu, & M. d'Andilly l'a fort bien compris. Selon le verſet précédent, il ſemble que Razon & Adad régnerent enſemble à Damas; mais [*iïm'lekhoû*] ne ſignifie pas, je crois, ici, qu'ils ſe rendirent maîtres de Damas. Car l'Hébreu dit expreſſément, comme on vient de le remarquer, qu'Adad régna en Syrie. Le paſſage de Nicolas de Damas, que Joſeph (*b*) allégue, eſt mal appliqué, car cet Hiſtorien confond les perſonnes & les évenemens. Ce fut Adrazar que David défit (*c*) ſur les bords de l'Euphrate; Adad n'étoit alors qu'un enfant, qui loin d'être en état de donner bataille à ce Prince ſur les bords de l'Euphrate, fut contraint de s'enfuir en Egypte, lorſque Joab ſubjuguoit l'Idumée, & d'y demeurer quelque temps après que David fut mort. Ce fut en Idumée que régna Adad, ſelon les Septante. Il n'y a qu'une lettre de difference dans l'Hébreu, entre Aram & Edom, & l'Exemplaire de ces Interprètes avoit ſans doute un *Daleth* au lieu d'un *Reſch*; mais il ne paroît pas que ce ſoit la bonne leçon. Car il ſemble que l'Idumée fut toujours ſoumiſe aux Rois de Juda, juſqu'au régne de Joram; c'eſt du moins la premiére fois que l'Ecriture parle de la révolte de ce peuple (*d*). Si ce peuple s'étoit révolté ſous Salomon, & ſi ce Prince n'avoit pû le faire rentrer dans ſon devoir, il eſt peu vrai-ſemblable que ſes ſucceſſeurs l'aient pû faire dans la ſuite. Au lieu de rapporter le paſſage de Nicolas de Damas, pour juſtifier ce qu'il racontoit de David, Joſeph eût dû relever les fautes dans leſquelles il étoit tombé. Mais une citation bonne ou mauvaiſe a été ſouvent, & l'eſt encore quelquefois aujourd'hui, une preuve victorieuſe pour bien des Auteurs. Adad n'étoit point du pays ἐγχώριος, comme s'exprime Nicolas de Damas, par rapport à la Syrie ou à la Phénicie, mais Iduméen, & du ſang royal. Tout ce que dit cet Auteur de vrai, dans ce qu'en rapporte Joſeph, eſt qu'Adad régna en Syrie, & ſes deſcendans long-temps après lui.

(*a*) 3. Rois, *chap.* 11.
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 7. chap. 5. numero 2.
(*c*) 2. Rois, *chap.* 8. ℣. 3.
(*d*) 4. Rois, *chap.* 8. ℣. 20.

REMARQUE XXII.

Jeroboam fut très-coupable, d'avoir détourné ſes ſujets d'aller adorer Dieu à Jeruſalem, & d'avoir fait un ſchiſme. Quelque grande qu'ait été ſa faute, elle ne paroît pas avoir été juſqu'à l'idolatrie.

JEROBOAM eſt très-coupable, d'avoir engagé ſes nouveaux ſujets à ne plus aller à Jeruſalem adorer Dieu. Le ſchiſme eſt toujours odieux, & Jeroboam ne put porter les dix Tribus à aller à Bethel & à Dan rendre leurs devoirs à Dieu, ſans commettre un grand crime. Il tranſgreſſa la

défenſe que Dieu avoit faite, de ne lui rendre le culte qui lui eſt dû que dans le lieu qu'il choiſiroit; & la témérité qu'il eut d'établir des Prêtres de ſa propre autorité, au mépris de ceux que Moïſe avoit par ſon ordre donnés à ſa Nation, eſt impie & ſacrilége. Mais à tous ces crimes, doit-on joindre celui d'idolatrie, & le charger de celui d'avoir abandonné le Dieu de ſes pères, pour adorer du bois ou de la pierre?

Pluſieurs ſçavants Interprètes croient qu'il ne porta pas ſeulement ſes ſujets au ſchiſme, mais qu'il les jetta auſſi dans l'idolatrie. Les preuves qu'ils en apportent, ne me paroiſſent pas convaincantes; & ſi je n'oſe pas décider abſolument qu'il en fut innocent, je crois pouvoir aſſurer qu'on ne le convainc pas d'avoir introduit l'idolatrie dans ſon royaume.

Jehu fit mourir les Prêtres de Baal, & détruiſit entiérement ſon culte, mais il ne détruiſit point les veaux d'or (*a*) qui étoient à Bethel & à Dan. » Venez avec moi, dit-» il, à l'homme de bien Jonadab, » & voyez mon zéle pour Jehovah « pour le Dieu ſuprême; mais ce zéle pour le véritable Dieu, n'alla point juſqu'à renverſer les autels que Jeroboam avoit mis à Bethel & à Dan. On pouvoit donc avoir du zéle juſqu'à un certain point pour Jehovah, & cependant ne pas détruire les veaux d'or de Jeroboam. Il y avoit par conſéquent de la différence entre adorer Baal, & aller rendre ſes devoirs dans l'un ou l'autre de ces lieux. Le premier étoit capital, qu'aucun prétexte, qu'aucune raiſon ne pouvoit juſtifier. Le ſecond étoit un mal, une tranſgreſſion de l'ordre de Dieu, que les Prophètes condamnoient avec zéle: mais la manière dont l'Ecriture s'exprime ſur l'un & ſur l'autre, fait voir qu'il y avoit de la différence entre les veaux d'or de Jeroboam & les idoles de Baal, de Moloch & d'Aſtarthé; & il n'y en auroit eu aucune, ſi les deux cultes avoient été idolâtres.

Lorſque Jehu eut convoqué tous les Prêtres de Baal dans le Temple de ce Dieu, il leur dit: Voyez, *prenez garde qu'il ne ſe trouve parmi vous quelque Serviteur de Jehovah.* Il ne pouvoit être entré dans le temple de Baal que des ſujets du royaume d'Iſraël; il y en avoit donc, qui nonobſtant les veaux d'or de Jeroboam, continuoient d'adorer le vrai Dieu. L'Ecriture reproche à ce Prince d'avoir demeuré dans le péché de Jeroboam, mais elle ne reproche ni à l'un ni à l'autre d'avoir été idolâtres. Jeroboam commit un grand péché, lorſqu'il détourna ſes ſujets d'aller adorer Dieu à Jeruſalem; mais il y a des crimes, qui quelque énormes qu'ils ſoient, ne ſont pas celui de l'idolatrie. Dans les reproches que font les Prophètes aux Iſraëlites de ſuivre l'exemple de Jeroboam, je ne me ſouviens pas qu'ils leur aient jamais reproché de ſuivre ſon idolatrie. C'eſt ordinairement du terme de *fornicari*, de *fornicatio*, dont ils ſe ſervent pour exprimer ce péché, & je ne trouve point qu'ils l'aient employé en aucun endroit, lorſqu'ils ont parlé du ſchiſme de ce Prince. Dans la Lettre du Prophète Elie, qu'on apporta au Roi Joram, ce Saint, après lui avoir dit qu'il avoit marché dans les voies

(*a*) 4. Rois, *chap.* 10. ℣. 29.

des Rois d'Iſraël, ajoûte (*a*), *& vous avez fait tomber Juda & les habitans de Jeruſalem dans la* fornication, *imitant la fornication d'Achab.* La diſtinction entre marcher dans les voies des Rois d'Iſraël, & tomber dans la fornication de la maiſon d'Achab, eſt remarquable. Achab fut le premier des Rois d'Iſraël qui au ſchiſme ajoûta l'idolatrie. Il ne ſe contenta pas, dit l'Ecriture, d'imiter le péché de Jeroboam (*b*), *mais il alla ſervir Baal & il l'adora.* Adorer Baal, ou des veaux d'or, c'eſt bien la même choſe (*c*), cependant l'Ecriture regarde le premier comme un plus grand crime que celui qu'avoit fait Jeroboam; donc le culte que ce Prince pratiquoit à Bethel ou à Dan, n'étoit point un culte d'idolatrie. C'eſt en obſervant la même diſtinction, que l'Ecriture dit d'Achab, Roi de Juda, qu'il marcha dans les voies des Rois d'Iſraël, & qu'il fit de plus élever des ſtatues à Baal (*d*). *Inſuper* ſeroit ſuperflu, ſi ce que l'Ecriture appelle marcher dans les voies des Rois d'Iſraël, eût ſignifié être idolâtre. L'objet de l'idolatrie peut varier, mais le péché eſt le même, lorſque l'on borne le culte ſuprême à un objet fini & créé.

Dans un avantage que les Iſraëlites eurent ſur Achab, Roi de Juda, ils enleverent deux mille de ſes ſujets, tant hommes, que femmes & enfans. Ils les emmenoient priſonniers, lorſqu'un Prophète du Seigneur fut au-devant d'eux, pour leur reprocher l'action qu'ils faiſoient. *Vous péchez*, leur dit-il (*e*), *contre Jehovah votre Dieu.* S'ils avoient adoré les veaux d'or de Jeroboam, ſi leur culte s'étoit terminé à eux, ils ſe ſeroient peu ſouciés de plaire ou de déplaire à un Dieu qu'ils avoient rejetté, & qu'ils ne reconnoiſſoient pas pour leur Dieu. Ils auroient naturellement répondu au Prophète, comme Pharaon avoit répondu à Moïſe (*f*): Eh! quel eſt ce Dieu dont vous me parlez, pour que j'obéiſſe à ſon ordre? Le Prophète Elie prouva, ſous le régne d'Achab, par un miracle éclatant, que Baal n'étoit pas Dieu; mais le peuple n'en eût pas dû conclure comme il fit, que Jehovah étoit le Dieu ſuprême, s'il avoit adoré les veaux d'or, & s'il les avoit cru des Dieux. Le miracle du Prophète décidoit ſans replique, en faveur de ſon Dieu, mais il ne prouvoit rien contre les veaux d'or. Car ceux qui les euſſent adorés euſſent pû dire avec raiſon, que ſi Jehovah étoit plus puiſſant que Baal, ce n'étoit pas une preuve qu'il le fût auſſi plus que les veaux d'or. L'exception ſe préſente ſi naturellement d'elle-même, qu'elle n'eût pas échappé au Prophète, ſi ceux qui alloient à Bethel & à Dan les euſſent adorés. Il l'eût prévenue, & ne ſe fût pas expoſé à être obligé de demander un nouveau miracle à Dieu pour les confondre, pouvant par un ſeul &

(*a*) 2. Paralip. *chap.* 21. ℣. 13.

(*b*) 3. Rois, *chap.* 16. ℣. 31.

(*c*) Je me réſerve en Iſraël ſept mille perſonnes, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. L'Ecriture ne dit pas devant les veaux d'or. Sous le régne de Joram, Roi d'Iſraël, on obſervoit la défenſe que Moïſe avoit faite, que les lépreux demeuraſſent dans les villes. 3. *Rois*, chap. 19. ℣. 18. 4. *Rois*, chap. 7. ℣. 4.

(*d*) *Inſuper & ſtatuas fudit Baalim.* 2. Paralip. *chap.* 28. ℣. 2.

(*e*) 2. Paralip. *chap.* 28. ℣. 10.

(*f*) *Quis eſt Dominus, ut audiam vocem ejus?* Exod. chap. 5. ℣. 2.

même miracle, ruiner l'idolatrie de Baal & celle des veaux d'or.

Moïse condamna avec force le veau d'or qu'Aaron avoit fait, il lui en fit des reproches, & il châtia le peuple qui l'avoit demandé, par la mort de vingt-trois mille personnes, que les enfans de Lévi tuérent. La manière dont le saint Législateur parle de l'action de son frere, la force avec laquelle il la condamna, la mort d'une si grande multitude du peuple, ont fait conclure qu'il étoit tombé dans l'idolatrie, & qu'il avoit adoré le veau d'or que venoit de lui faire Aaron. Mais si les Israëlites purent regarder le veau d'or comme le Dieu qui les avoit délivrés de l'esclavage où ils étoient en Egypte, & qui avoit fait des miracles si éclatans, pour leur procurer la liberté, il faut reconnoître qu'ils étoient plus stupides que les Hottentots. Ils purent bien prier Aaron de leur faire quelque symbole de la Divinité qui soûtînt leur imagination, & qu'on portât devant eux dans les marches qu'ils devoient faire pour se rendre dans la Terre de Canaan, comme un signe sensible qui les réunît, & qu'ils pussent suivre; mais qu'ils aient pû prier Aaron de leur faire un Dieu, proprement dit, c'est ce qu'on ne peut penser, sans supposer qu'ils avoient perdu le bon sens.

Moïse prévit les suites que pouvoit avoir la demande que le peuple fit à Aaron, & la foiblesse qu'eut son frere de la leur accorder. Pour les prévenir, il crut qu'il devoit en arrêter le principe, & punir avec éclat une démarche qui jetteroit infailliblement le peuple dans l'idolatrie. Lorsqu'il fit cette demande à Aaron, il ne le pria pas de lui faire Jehovah, le Dieu suprême, mais seulement Elohim, terme dont l'Ecriture se sert assez souvent lorsqu'elle parle de Dieu, mais qu'elle applique aussi quelquefois aux Anges. Le motif de cette demande étoit de suppléer par quelque signe extérieur la perte qu'il croyoit avoir faite de Moïse (*a*): *Faites-nous des Dieux qui marchent devant nous; car nous ne sçavons pas ce qui est arrivé à Moïse.* L'Ecriture ne nous dit point pourquoi Aaron fit plutôt un veau qu'un autre animal. Ceux des Protestans qui se sont fait une régle de croire que toutes les cérémonies religieuses des Juifs étoient empruntées des Egyptiens & des Phéniciens, prétendent que ce fut parce qu'il avoit vû le veau particuliérement adoré en Egypte. Mais il y avoit pû voir le chat & le chien, également honorés (*b*): & pourquoi représenta-t'il plutôt un veau que ces deux animaux? Le peuple pouvoit n'avoir guères d'idées des Chérubins, il pouvoit même les ignorer; mais je ne vois pas qu'on puisse dire qu'Aaron ignoroit également ce que c'étoit. Moïse le sçavoit, & il semble qu'il n'en dut pas faire un mystère à son frere. Joseph dit que c'étoient des animaux aîlés, mais dont nul mortel n'avoit vû de semblables. Ceux que vit Ezéchiel (*c*) avoient chacun une face d'homme, de lion, de bœuf & d'aigle. C'est assez vrai-semblablement ce qui détermina Aaron à donner à ce que lui demandoient les Juifs la figure d'un bœuf. Un

(*a*) Exod. *chap.* 32. ℣. 1.

(*b*) Strabon, liv. 17. Τινὰ μὲν τῶν ζώων ἅπαντες κοινῇ τιμῶσιν Αἰγύπτιοι καθάπερ τῶν προβάτων μὲν τράγον, βοῦν, κῶνα, ἄιλουρον, &c.

(*c*) Chap. 1. ℣. 10.

détail plus circonſtancié de cet évenement, auroit levé nos doutes & fixé nos conjectures ; l'Ecriture n'a pas jugé à propos de le faire : elle s'eſt contentée de nous dire, qu'Aaron & le peuple commirent un très-grand péché ; l'un d'avoir demandé des Dieux, l'autre d'avoir fait le veau d'or. Comme elle ne qualifie point ce grand péché d'idolatrie, c'eſt un devoir pour moi de ne l'en pas qualifier.

Quand il ſeroit certain que les Iſraélites adorerent dans le déſert le veau d'or qu'Aaron avoit fait, on n'auroit pas droit d'en conclure qu'ils rendirent dans la ſuite le même culte à ceux que Jeroboam fit faire. C'eſt tout-au-plus un préjugé, mais que diſſipe la manière différente dont l'Ecriture parle du péché de ce Prince & de l'idolatrie d'Achab. Ce qu'on peut objecter de plus fort contre la conjecture que nous propoſons, c'eſt ce qu'on lit au verſet vingt-trois du Chapitre douziéme du troiſiéme livre des Rois » que Jeroboam mon» toit ſur l'autel afin de ſacrifier » aux veaux qu'il avoit faits : « mais l'Hébreu n'eſt pas ſi décidé, & on peut fort bien le traduire par » Je» roboam montoit ſur l'autel pour » ſacrifier devant les veaux qu'il » avoit faits ; « car quoique la prépoſition [*lâméd*] réponde ordinairement à celle de notre langue *à*, & qu'elle demande le datif, il y a pluſieurs endroits de l'Ecriture où elle ſignifie *ante* devant, comme on pourra s'en convaincre, ſi on conſulte les endroits indiqués à la marge (*a*), où elle a ce ſens.

REMARQUE XXIII.

Sur le mois dans lequel Jeroboam célébra la Fête dont il eſt parlé au verſet trente-deux du Chapitre douze du troiſiéme Livre des Rois.

L'ECRITURE dit (*b*) que Jeroboam fit une Fête le quinziéme jour du huitiéme mois, mais comme Juda la célébroit. Salien a cru que c'étoit la dédicace de ſes veaux d'or que ce Prince célébra. C'eſt une conjecture dont on ne voit aucun fondement dans l'Ecriture. Ce qu'elle ajoûte, que c'étoit pour répondre à la ſolemnité que Juda célébroit, paroît même la renverſer. Car Juda ne célébra jamais la dédicace des veaux d'or. Je n'oppoſerai point au ſçavant Annaliſte l'autorité de Joſeph, elle ne ſeroit pas pour lui d'un grand poids. Je me contente de remarquer que l'Hiſtorien Juif diſant que cette Fête arriva le quinziéme jour du ſeptiéme mois, c'eſt une marque que le manuſcrit dont il ſe ſervoit étoit différent de ceux ſur leſquels nos Bibles ont été imprimées, & il ſemble qu'il nous a conſervé la bonne leçon. Jeroboam craignoit que ſi ſes nouveaux ſujets alloient adorer Dieu à Jeruſalem, ils ne ſe réconciliaſſent avec la maiſon de Juda. Pour les en empêcher, il mit un veau d'or à Bethel & un autre à Dan. Pour les engager d'y aller, & en même temps les détourner d'aller à Jeruſalem, il devoit

(*a*) Joſué, *chap.* 1. ℣. 1. Jug. *ch.* 16. ℣. 25. 3. Rois, *chap.* 19. ℣. 18. Iſaïe, *chap.* 44. ℣. 15.

(*b*) 3. Rois, *chap.* 12. ℣. 32.

célébrer

célébrer ſa Fête, ou auparavant ou du moins en même temps qu'on célébroit celle des Tabernacles dans le Temple, qui étoit le quinziéme du ſeptiéme mois. Car il avoit ſujet de croire que le peuple, accoûtumé à la célébrer alors à Jeruſalem, ne manqueroit pas de s'y rendre, s'il ne l'en détournoit pas, ou en prévenant le temps qu'on y célébroit cette Fête, ou en faiſant célébrer en même temps une fête ſemblable à Bethel & à Dan. Si l'on conjecture que les Copiſtes qui ont tranſcrit le verſet trente-troiſiéme du doüziéme Chapitre du troiſiéme Livre des Rois ont mis huit au lieu de ſept, on y eſt en quelque ſorte autoriſé par la faute qu'ils ont faite dans le même verſet, en écrivant un *daleth* au lieu d'un *holem* (*a*). Les Maſſoretes l'ont remarquée, & les Septante & la Vulgate avoient la bonne leçon dans leurs manuſcrits. Car les Interprètes Grecs ont ἀπὸ καρδίας αὐτοῦ, & l'Auteur de la Vulgate, *de corde ſuo.*

REMARQUE XXIV.

Il ſemble que ce ne fut pas au faux Prophète que la parole de Dieu fut annoncée 3. Rois, chap. 13. ℣. 20.

J'AI peine à croire que ce fut au faux Prophète, que Dieu dit qu'un lion tueroit celui qui étoit venu de Jeruſalem, lorſqu'il s'en retourneroit. C'eſt cependant le ſentiment de tous les Interprètes que j'ai conſultés; mais ce qui m'arrête bien davantage, c'eſt qu'il ſemble que ce ſoit le ſens de l'Ecriture. Si l'on pouvoit s'aſſurer que Joſeph n'a point voulu l'expliquer, mais qu'il a traduit fidèlement ce que ſon manuſcrit portoit, on pourroit ſoupçonner les Copiſtes d'avoir fait quelque faute en tranſcrivant ceux ſur leſquels nos Bibles Hébraïques ont été imprimées. Sans cependant vouloir appuyer ce ſoupçon, je me borne à propoſer deux ou trois remarques.

1°. Comment le faux Prophète oſoit-il dire au véritable, qu'un lion le tueroit, & que ſon corps ne ſeroit pas mis dans le ſépulcre de ſes ancêtres, pour avoir mangé contre la défenſe de Dieu à Bethel, après l'avoir aſſuré que l'Ange du Seigneur lui avoit dit qu'il le pouvoit faire chez lui? Dieu, ſouverainement bon, ſouverainement ſage, fait-il connoître d'une manière ſi particuliére ſa volonté à un fourbe, qui pour tromper un homme de bien & le porter à lui déſobéir, aſſure fauſſement que l'Ange du Seigneur lui a parlé? Un Prince voudroit-il confier ſon cachet, un premier Magiſtrat le ſceau de l'Etat à un méchant qui les auroit contrefaits? 2°. Le faux Prophète ne paroît avoir appris la mort du véritable, que par le rapport de quelques perſonnes qui allant à Bethel, l'avoient trouvé mort, & l'avoient dit dans la ville. Il n'eût pas eu beſoin de leur rapport pour en être informé, ſi Dieu le lui eût révélé. 3°. Lorſque ce fourbe apprit cette nouvelle, il dit: » C'étoit un Homme de Dieu, mais » qui a déſobéi à ſon commande- » ment, & le Seigneur l'a livré à

(*a*) [*Millebd*] qui ne fait point de ſens, au lieu de [*millibbô*] *de corde ſuo.*

» un lion qui l'a tué, ſelon la parole » qu'il lui avoit dite. « Si ç'avoit été au faux Prophète que la parole du Seigneur avoit été annoncée, il n'eût pas dû dire, *ſelon la parole qu'il lui avoit dite*, mais *ſelon la parole qu'il m'avoit dite*. Car le vrai Prophète lui avoit bien dit que Dieu lui avoit défendu de manger & de boire à Bethel, mais il ne lui avoit pas ajoûté, ſous peine d'être dévoré par un lion, en cas de déſobéiſſance à ſes ordres.

Les Septante & la Vulgate ſont décidés en faveur du ſentiment commun. J'en conviens, mais on peut traduire l'Hébreu : ***Factum eſt verbum Domini ad Prophetam quem redire fecit ipſum.*** La parole du Seigneur fut adreſſée au Prophète qu'il avoit fait retourner. On ſuppoſe ordinairement qu' [*-àshér*] eſt au nominatif, mais la ſuppoſition eſt gratuite, car on peut le ſuppoſer avec autant de raiſon à l'accuſatif. Cette traduction n'a rien de forcé, elle prend les termes de l'original dans leur ſens ordinaire, & elle léve les difficultés qu'on vient de remarquer dans le ſentiment commun. Ceux qui entendent l'Hébreu, peuvent ſe convaincre en liſant le vingtiéme verſet du Chapitre troiſiéme du troiſiéme Livre des Rois, qu'il n'eſt pas plus décidé en faveur du ſens qu'on lui donne communément, qu'en faveur de celui que je propoſe.

Torniel, Salien, le Pere Alexandre, mais ſur-tout Melch. Leydecker, ont cenſuré durement Joſeph, parce qu'il dit que celui chez qui mangea le Prophète que Dieu envoyoit reprocher à Jeroboam ſon impiété, étoit un faux Prophète ; mais toutes les déclamations de Leydecker ne prouvent rien, & elles ſe réduiſent à dire, qu'il a appellé faux Prophète celui à qui l'Ecriture ne donne point ce nom-là, & qu'il ajoûte des circonſtances dans le récit qu'il fait de cet évenement, que nous ne liſons point dans les ſaints Livres. Si l'Ecriture ne qualifie pas expreſſément de faux Prophète ce fourbe, il s'en donne lui même le nom, lorſqu'il aſſure à l'Homme de Dieu que l'Ange du Seigneur lui avoit parlé, & lui avoit ordonné de le ramener dans ſa maiſon, pour y boire & y manger ; car cela étoit faux, & l'Ange du Seigneur ne lui avoit point dit d'engager un homme de bien à déſobéir aux ordres de Dieu. Joſeph a bien peint cet impoſteur, & les vuës qu'il lui prête développent bien naturellement ce que l'Ecriture ne fait que toucher comme en paſſant. Si toutes les autres additions qu'il a faites aux ſaints Livres n'étoient pas plus répréhenſibles que celle qu'il fait ici, on ne devroit pas lui en faire un crime.

REMARQUE XXV.

Joſeph n'a point confondu Seſac ou Suſac avec Seſoſtris ; mais il fait dire à Hérodote ce qu'il ne dit point.

PLUSIEURS Sçavans (*a*) ont cru que Joſeph avoit confondu Seſoſtris avec Seſac (*b*). Les uns lui en ont fait un reproche comme d'une

(*a*) Torniel, Salien, Joſ. Scaliger ; M. Charpentier, *de l'Excell. de la langue Françoiſe* ; Bochart, *Phaleg.* liv. 4. chap. 31. Stilling-Flet, *Orig. ſacræ.* Le Pere Calmet, *Geneſ.* pag. 269.

(*b*) Selon M. Shuckfort, tom. 2

erreur dans laquelle il étoit tombé ; d'autres (*a*) ſe ſont ſervi de ſon témoignage pour reculer le régne de Seſoſtris juſques ſous celui de Roboam : mais le reproche des premiers n'eſt pas juſte, & l'appui des ſeconds eſt ſans fondement. Le reproche que Joſeph fait à Hérodote de s'être trompé, tombe ſur le nom du Prince, & non ſur les victoires qu'il en raconte. Un Roi d'Egypte, qu'Hérodote nomme Seſoſtris, s'empara de la Paleſtine Syrienne ; ce fut, ſelon Joſeph, Seſac, & c'eſt en quoi le Pere de l'Hiſtoire s'eſt trompé, ſelon lui. L'Hiſtorien Juif n'ignoroit pas l'Hiſtoire d'Egypte au point de confondre ces deux Princes. Le paſſage de Manethon qu'il rapporte dans ſon premier Livre contre Apion, fait voir qu'il connoiſſoit Seſoſtris, ou Sethoſis, comme l'appelle cet ancien Auteur ; mais il prétend que ç'avoit été un de ſes ſucceſſeurs qui s'étoit rendu maître de la Judée. Il eſt certain que Seſac ſe rendit maître de la ville de Jeruſalem, qu'il la pilla, & qu'il enleva tout ce qu'elle avoit de plus précieux.

Hérodote ne raconte de l'Egypte que ce que lui en avoient dit les Prêtres de cet Etat. Ils ne ſe firent pas ſans doute un ſcrupule de groſſir les objets, & de paſſer quelques couches de merveilleux ſur les événemens qu'ils lui racontoient. L'Hiſtorien Grec put y ajoûter quelque choſe du ſien, pour ſe faire lire avec plus de plaiſir par ſes concitoyens. Deux choſes ſont ici certaines ; la premiére, que ces colonnes paroiſſent une pure fiction, ſoit que les Prêtres d'Egypte en aient été les Auteurs, ſoit qu'elles ſoient de l'invention de l'Hiſtorien Grec. La ſeconde, que Joſeph n'a guères donné de marques de ſon diſcernement, en apportant en preuve de la conformité de l'Ecriture, dans les principaux évenemens qu'elle rapporte, avec ce que les Payens en diſent, un témoignage qui n'a aucun trait avec le fait dont il s'agit.

Il eſt peu vrai-ſemblable que Seſoſtris ſe ſoit amuſé à faire élever des pyramides injurieuſes aux peuples qu'il ſubjuguoit. Ce ſeroit peut-être le ſeul exemple d'un Conquérant, qui, au lieu de tâcher de s'attacher ſes nouveaux ſujets, ait fait ériger des monumens pour les couvrir d'ignominie. Mais ce qui eſt incroyable, c'eſt que quelques-uns de ces monumens ſe ſoient conſervés juſqu'au temps d'Hérodote. Les peuples dans le pays deſquels ils étoient, euſſent été bien patients, ou plutôt bien ſtupides, de ne les pas abbatre ; car quels que fuſſent ceux qu'Hérodote ſe vante d'avoir vûs, il eſt toujours honteux de conſerver des monumens de ſa défaite, lorſqu'on les peut renverſer impunément. Sans entrer dans l'examen des différents ſyſtêmes qu'on a imaginés pour fixer le temps du régne de Seſoſtris, celui du R. P. Tournemine (*b*), qui le fait regner dans le temps que les Iſraëlites étoient en Egypte, m'a toujours paru le meilleur. Dans une ſi

Préfac. Joſeph prétend qu'Hérodote s'eſt trompé ; que les conquêtes de Seſoſtris ont été moins étendues qu'il ne les fait. Il ſuffit de lire Joſeph, pour voir que ce Sçavant ſe trompe.

(*a*) Marsham, *Can. Chronolog.* page 175. liv. 3. Voyez dans la continuation des Mémoires de Littérature, tome cinquiéme, les Lettres au Réverend Pere Souciet, ſur ſes Diſſertations, &c.

(*b*) Mémoires de Trévoux, 1702. Avril, pag. 160.

grande diſette de monumens, qui pourroient nous inſtruire de l'hiſtoire de ce royaume, je n'oſerois pas dire qu'il eſt inconteſtablement véritable ; mais je ne crains point d'aſſurer qu'on n'en a point propoſé juſqu'à préſent qui ſoit plus vraiſemblable, & qui ait moins de difficultés. Quand on reculeroit avec le Chevalier de Marsham, le régne de Seſoſtris juſques ſous celui de Roboam, il ſe ſeroit encore écoulé environ cinq ſiécles entre le temps de ſes conquêtes & celui d'Hérodote. Eſt-il croyable, qu'un peuple ait pû voir pendant un ſi long temps un monument qui inſultoit au malheur de ſes ancêtres, ſur-tout le pouvant renverſer ſans danger, depuis que Nabuchodonoſor eut chaſſé les Egyptiens de la Phénicie & de la Syrie.

On a tant d'exemples de Sçavans qui, ſe paſſionnant pour un ſentiment, ont cru en voir des preuves par-tout, qu'on eſt moins ſurpris de voir Joſeph alléguer le témoignage d'Hérodote pour confirmer un évenement qui n'y a aucun trait. Seſac ne ſe rendit maître que du royaume de Juda, il ne pouſſa pas même ſes conquêtes dans celui d'Iſrael ; le Conquérant d'Hérodote ſoumit la Phénicie & la Paleſtine Syrienne. Le premier s'en retourna dans ſes Etats, εἰς τὰ οἰκεῖα, après avoir pillé Jeruſalem. Le ſecond paſſa d'Aſie en Europe, pour ſe ſoumettre les Schytes & les Thraces (*a*). Puiſque Roboam ſe rendit à ce Prince ſans combattre, ἀμαχητί, comme s'exprime Joſeph, Seſac dut faire élever dans ſon royaume des colomnes ignominieuſes ; comment l'Hiſtorien Juif a-t'il pû digérer un fait ſi injurieux à ſa Nation, ſans le relever comme une inſigne fauſſeté ? Une de ſes attentions la plus décidée dans tous ſes ouvrages, eſt de prouver l'antiquité de ſa Nation, & de faire voir que les plus conſidérables évenemens que l'Ecriture rapporte n'ont point été inconnus aux Auteurs Payens. Plein de cette idée, la moindre lueur qui ſe préſente remplit ſon imagination de tout ce qu'il ſouhaite voir. Un mot qui a quelque trait à ce qu'il veut prouver, y peint tous ceux qui peuvent exprimer ce qu'il cherche, & il ne voit pas qu'Hérodote avance une inſigne fauſſeté dans le paſſage qu'il en cite, lorſqu'il dit que les Phéniciens & les Syriens, qui ſont dans la Paleſtine, conviennent avoir reçu la Circonciſion des Egyptiens ; car ces Syriens de la Paleſtine ſont des Juifs, ſelon Joſeph (*b*) : & les Juifs ſont-ils jamais convenus qu'ils tenoient la Circonciſion des Egyptiens ? Joſeph en pouvoit-il convenir, après avoir dit qu'Abraham, la tige de ſa Nation, avoit reçu ordre de Dieu de ſe circoncire, & que c'eſt de lui que les Juifs ont reçu cette pratique religieuſe, qu'ils ont toujours obſervée juſqu'à ſon temps ?

REMARQUE XXVI.

Des Corbeaux qui nourrirent le Prophète Elie. Eſt-ce un gâteau, ou une galette, dont parle la veuve de Sarepta ?

LES miracles ne coûtent rien à la puiſſance de Dieu, mais ſa ſageſſe les ménage, & elle ne paroît

(*a*) Hérodote, liv. 2. pag. 126. (*b*) Antiq. Juiv. liv. 1. chap. 10. numero 5.

en faire que quand les moyens humains ne peuvent plus ſervir à l'exécution des deſſeins de ſa providence. Si l'Ecriture nous avoit marqué en quelque endroit, d'une manière préciſe, que ce qu'elle appelle [*ʿghoʿrʿbîmʿ*], étoient des oiſeaux, & que ce fut d'eux dont Dieu voulut ſe ſervir pour procurer la nourriture à ſon Prophète, toutes les ſpéculations de certains eſprits délicats, pour mettre l'Ecriture au niveau de leurs foibleſſes, ne devroient pas nous empêcher un inſtant de reconnoître que ce furent de véritables corbeaux qui nourrirent pendant quelque temps le Prophète Elie. Mais loin de le dire, elle ſe ſert d'un terme qui peut ſignifier des Arabes, des marchands, & des habitans de la ville d'Arabo, qu'on croit n'avoir pas été loin de Betſan, qui paroît avoir été aſſez proche du torrent de Carith, ſur le bord duquel le Prophète ſe retira. Comme ce fut à la veuve de Sarepta, que Dieu l'envoya pour en recevoir la nourriture, ce fut peut-être auſſi à des Arabes, à des marchands, ou à des habitans de la ville d'Arabo, qu'il ordonna de nourrir ſon Prophète. On peut voir dans Bochart toutes les raiſons qu'on peut apporter (*a*), pour ſoûtenir le ſentiment commun. Quoique M. le Clerc faſſe voir qu'elles ne ſont rien moins que déciſives, cependant il déclare, que ne voyant rien qui ait pû empêcher Dieu d'ordonner à des corbeaux (*b*) de nourrir ſon Prophète, il ſe tient au ſentiment commun.

Tous les Interprètes ont traduit [*mâʿghôgh*] par *placenta*, pain, gâteau. Ce ſens ne paroît pas convenir ici. Le Prophète avoit demandé à cette bonne veuve de lui apporter un morceau de pain, & elle lui répond (*c*) : *Vive Dieu, ſi j'ai du pain, ſi ce n'eſt plein ma main de farine.* Je ne m'arrête point à faire remarquer que l'expreſſion eſt louche : cela doit ſe ſentir. Ce mot ne ſe trouve qu'ici & au verſet ſeize du Pſeaume trente-quatre ; mais l'idée de pain ou de gâteau, convient encore auſſi peu en cet endroit qu'en celui que nous examinons. Joſeph, autant qu'on en peut juger par la manière dont il rend cet endroit, liſoit autrement dans ſon Exemplaire que ne portent nos Bibles imprimées. Car il fait répondre cette veuve au Prophète : » Vive Dieu, » ſi j'ai (dans la maiſon) qu'une » poignée de farine. « Ce n'étoit pas du gâteau que le Prophète lui avoit demandé, c'étoit un morceau de pain, ainſi elle ne lui auroit pas répondu juſte, en diſant qu'elle n'avoit point de gâteau. La forme des lettres [*noûnʿ*] & [*ghîmél*] eſt ſi ſemblable, qu'un Copiſte inappliqué a pû facilement tranſcrire ici la dernière pour la première. On convient que ces lettres ont quelquefois pris la place l'une de l'autre ; on pourroit donc le ſuppoſer ici, & lire [*mâʿghôʿʿ*], demeure, au lieu de [*mâʿghôʿh*] galette, gâteau. » Vive Dieu, » je n'ai à la maiſon qu'une poignée » de farine. « Joſeph, comme on vient de le remarquer, paroît avoir lû ainſi dans ſon Exemplaire. Dans l'impuiſſance de donner un bon ſens au verſet ſeize du Pſeaume trente-quatre, en conſervant celui qu'on donne ordinairement à [*mâʿghôgh*], les Septante, & l'Auteur de la Vul-

(*a*) Bochart, Hieroz. Part. 2. liv. 2. chap. 14.

(*b*) 3. Rois, *chap.* 17. ℣. 4.
(*c*) Ibid. ℣. 12.

gate, ont mieux aimé ne le point traduire, que de lui en donner un mauvais. M. le Clerc, qui, après pluſieurs Interprètes, a voulu conſerver ce ſens, traduit : *Nec deſiterunt inter ſimulatores ſubſannare fruſtum panis.* » Ils n'ont ceſſé de » ſe moquer, parmi les railleurs, » d'un morceau de pain. « Mais quelque explication qu'il donne à ſa traduction, il ne perſuadera jamais que c'eſt d'un morceau de pain qu'avoit le Prophète, que ſe moquoient ſes ennemis. La manière dont les Septante & l'Auteur de la Vulgate ont traduit, donne lieu de croire qu'ils liſoient dans leur Exemplaire, ou qu'ils croyoient qu'il falloit lire [*lâ'ghágh*] au lieu de [*magnag*] ; mais comme le [*lâmed*] n'a pas tant de rapport au [*mêm*^e] que [*noûn*^e] à [*ghîmél*], & qu'il eſt aſſez rare que les Copiſtes aient tranſcrit une de ces lettres pour l'autre, j'aimerois mieux faire ici uſage de la conjecture que je viens de propoſer, & traduire, en ſuppoſant qu'un *ghîmél* a pris la place d'un *noûn*^e : » Ils » m'ont déchiré, & ils n'ont point » ceſſé de ſe moquer de moi inté» rieurement, וּבְלֵבָב.

REMARQUE XXVII.

Ni l'Ecriture, ni Joſeph, ne diſent rien qui marque que Jezraël avoit été la Métropole du royaume de Samarie. Le premier verſet du Chapitre vingt-uniéme du troiſiéme Livre des Rois ne prouve pas qu'Achab y eût un Palais.

SAINT Jerôme dit dans ſon Commentaire ſur le Prophète Oſée (*a*) que Jezraël avoit été la Métropole du royaume de Samarie (*b*) ; mais le ſaint Docteur ſe trompe, ou ſon texte n'eſt pas pur. Jeroboam établit d'abord le ſiége de ſon Etat à Sichem (*c*) ; il le tranſporta dans la ſuite à Therſa. Car l'enfant pour lequel la Reine ſon épouſe alla conſulter Achias, y mourut, & le Prophète lui dit en la renvoyant : Retournez en votre maiſon, & votre enfant mourra lorſque vous y mettrez le pied. Therſa fut toujours depuis la capitale du royaume d'Iſrael, juſqu'à ce qu'Amri ayant acheté la montagne de Samarie, d'un nommé Somer, il y bâtit une ville, qui fut la Capitale de ſes Etats, juſqu'à ſa priſe par Salmanazar.

Meſſieurs Cellarius, Reland, & quelques autres Sçavans (*d*) prétendent qu'Achab avoit un palais à Jezraël. Ils appuient leur ſentiment ſur le verſet premier du troi-

(*a*) Chap. 1.
(*b*) *Diximus Jezraëlem ..... fuiſſe metropolim regni Samariæ.*
(*c*) 3. Rois, *chap.* 12. ℣. 25.
(*d*) Geograph. Antiq. liv. 3. pag. 517; Palæſt. illuſtr. pag. 863.

ſiéme Livre des Rois, chapitre vingt-uniéme. Il eſt en effet déciſif en leur faveur, de la manière dont on traduit ce verſet. » Naboth de Jez-» raël avoit à lui une vigne dans » Jezraël même ; « mais les Septante & Joſeph, qui pouvoient avoir été ſur les lieux, & ſçavoir par conſéquent où étoit le champ de Naboth, n'ont point vû ce ſens dans l'Hébreu. Car ils traduiſent : » Na-» both de Jezraël avoit une vigne » proche du parc d'Achab Roi de » Samarie (*a*). « Le texte original peut auſſi recevoir ce ſens, & on peut auſſi bien rapporter [*-àsher*] à Naboth qu'à ſa vigne. » Naboth » de la ville de Jezraël, & qui y » demeuroit, avoit une vigne pro-» che le palais du Roi. « Car, outre que ce n'eſt pas ordinairement dans des villes qu'on plante des vignes, & que ce ſont des hommes qui les habitent, ce que le Prophète Elie prédit au Roi Achab (*b*), décide en faveur de la Traduction des Septante. » Les chiens lécheront votre » ſang dans l'endroit même où ils » ont léché celui de Naboth. « Car ce fut dans la piſcine de Samarie (*c*) que les chiens lécherent le ſang d'Achab. La vigne de Naboth n'étoit donc pas à Jezraël ; elle étoit cependant proche du palais d'Achab. Ce Prince n'en avoit donc pas un à Jezrael ; l'endroit du moins de l'Ecriture, qu'on prétend en être la preuve, ne le prouve point. On peut objecter que Naboth ayant été lapidé à la porte de Jezraël, on ne voit pas comment les chiens purent lécher ſon ſang auprès de Samarie : on ne répondra pas avec un ſçavant Interprète de l'Ecriture (*d*), que Dieu s'étoit relâché, & qu'il avoit bien voulu, en conſidération de la pénitence qu'Achab avoit faite, que ce fût à Samarie que les chiens léchaſſent ſon ſang. Car ; qu'ils le léchaſſent à Samarie, ou dans le champ de Naboth, n'étoit-ce pas la même choſe pour ce méchant Prince ? Et Dieu avoit-il, ſi j'oſois m'exprimer ainſi, quelque intérêt que ce fût plutôt dans le dernier endroit que dans le premier, pour ſe relâcher en faveur de la pénitence d'Achab, & permettre que ce fût à Samarie, contre ce qu'il lui avoit fait annoncer par ſon Prophète ? Le champ de Naboth n'étoit point dans Jezrael. Cela paroît par le verſet vingt-uniéme du Chapitre neuf du quatriéme Livre des Rois. Joram voyant que le ſecond courier qu'il avoit envoyé pour ſçavoir ce que c'étoit que le corps de troupes que remarquoit la ſentinelle, ne revenoit point, il ordonna qu'on mît les chevaux à ſon char, afin d'aller lui-même s'en informer. Il y alla, & il trouva Jehu dans le champ de Naboth. L'Ecriture ne marque point dans quel éloignement il étoit de Jezrael ; mais la vuë d'une ſentinelle peut porter fort loin dans une plaine, & cette ville étoit dans le grand champ (*e*). Quoi qu'il en ſoit, de la diſtance de cette terre avec Jezraël, on peut ſuppoſer : 1°. Que cette ville n'étoit pas éloignée de Samarie ; 2°. Que ce champ étoit grand, & qu'il s'étendoit juſqu'à la capitale du royaume d'Achab. Ainſi l'Ecriture,

(*a*) Le Pere Calmet. C'eſt une légere inattention, de faire dire à Joſeph *que Naboth avoit un champ près du jardin du Roi.*

(*b*) 3. Rois, *chap.* 2. ℣. 19.

(*c*) Ibid. *chap.* 22. ℣. 38.

(*d*) Pere Calmet, 3. *Rois*, *chap.* 22. ℣. 38.

(*e*) S. Jerôme, de loc. Hebr.

qui n'a pas coûtume d'entrer dans un détail rigoureux des circonſtances des faits qu'elle raconte, a pû dire ſans contradiction, que les chiens lécherent le ſang d'Achab à Samarie, & qu'Elie avoit prédit que ce ſeroit dans la vigne de Naboth. Il pouvoit y avoir un baſſin d'eau, ou une fontaine que Joſeph appelle Izare, ἐν τῇ Ἰζάρεω κρήνῃ. Car on lui en prête, lorſqu'on lui fait dire que c'étoit à Jezraël.

REMARQUE XXVIII.

Joſeph eſt oppoſé à l'Ecriture dans ce qu'il dit des Généraux de Joſaphat. Son texte eſt altéré.

IL y a quelque choſe de dérangé ici, & le Texte de Joſeph ne paroît pas entier. J'ai tâché de remédier à l'un & à l'autre, avec le ſecours du verſet quinze & ſuivants du Chapitre dix-ſeptiéme du ſecond Livre des Paralipoménes. Il ne met ſous le commandement de Jean ou de Johanan, que deux cents mille hommes, & l'Ecriture lui en donne deux cents quatre-vingt mille. C'eſt vrai-ſemblablement une erreur de chiffre, mais elle eſt ancienne; car le manuſcrit de ſon ancien Interprète n'en comptoit pas davantage. Le troiſiéme des Généraux de Joſaphat étoit Amaſias, fils de Zéchri. Les Copiſtes de Joſeph l'ont vrai-ſemblablement ſauté par précipitation; car il eſt peu croyable que le trouvant dans l'Ecriture ſur laquelle il compoſoit ſes Antiquités Juives, il n'en ait rien voulu dire. Le manuſcrit de ſon ancien Interprète n'étoit pas en cela plus entier que ceux qui ſont venus juſques à nous, mais il l'eſt plus en ce qui regarde le quatriéme Général de Joſaphat. Il ne lui donne pas, à la vérité, le même nom qu'il a dans l'Ecriture, & il ſe contente de dire qu'il avoit à ſes ordres deux cents mille hommes (*a*), ſans ajoûter qu'ils étoient armés d'arcs & de boucliers; mais il ne les met pas ſous le commandement de Jean, comme font toutes les Editions de Joſeph, & tous ſes Traducteurs. Pour rapprocher cet Auteur de l'Ecriture ſainte, dans ce qu'il dit de ce quatriéme Général, j'efface αὐτὸς ἦν, qui ne fait point de ſens, & je mets en la place de ces deux mots, ὁ δὲ Ἐλιάδης ἡγεμὼν ἦν τῆς Βενιαμίτιδος, &c. Eliade commandoit à la Tribu de Benjamin. Le nom qu'il donne au cinquiéme Général de ce Prince, n'eſt pas le même que celui qu'il porte dans l'Ecriture; mais les mots Hébreux, ſur-tout les noms propres, reçoivent un ſi grand changement lorſqu'ils paſſent dans la langue Grecque, que cela ne mérite pas qu'on s'y arrête.

(*a*) *De Tribu verò Benjamin, Archarios habuit ducenta millia.*
L'Auteur de la Vulgate a oublié *de Tribu Benjamin*, qu'ont les Septante & l'Hébreu.

REMARQUE XXIX.

Le raiſonnement de l'Impoſteur Sédécias ne ſuppoſe pas que le Prophète Michée dit que le Roi mourroit ſous trois jours.

MONSIEUR d'Andilly fait conclure très-mal Sédécias, en lui faiſant dire : » Ainſi il n'y » avoit rien de plus faux que ce » qu'il aſſuroit, que le Roi ſeroit tué » dans trois jours. « Cet impoſteur veut prouver que ce que Michée diſoit, étoit contraire à ce qu'avoit dit le Prophète Elie. Pour cela il ſuppoſe qu'il avoit prédit, que dans la ville de Jezraël, les chiens lécheroient le ſang d'Achab dans le champ de Naboth, & que Michée aſſuroit au contraire que ce ſeroit à Ramath que le Roi périroit. Quand ces deux ſuppoſitions ſeroient auſſi véritables qu'elles le ſont peu, il n'en pouvoit pas conclure : » qu'ainſi, il n'y avoit rien de plus faux » que ce que Michée aſſuroit, que le » Roi ſeroit tué dans trois jours. « Auſſi Joſeph ne le lui fait-il pas conclure ; car ἀπὸ τριῶν ἡμερῶν . . . ταύτην τὴν ἔξοδον ne ſignifient pas qu'il mourroit dans trois jours, mais qu'il mourroit à trois journées de chemin de Jezraël. Cela implique en effet, qu'Achab mourût à Jezraël & à Ramath, qui étoient éloignées l'une de l'autre de trois journées de chemin. C'eſt ainſi que Joſeph dit ailleurs (*a*) : » Il avoit extrêmement » plu à trois journées de chemin » dans l'Idumée, « ἀπὸ τριῶν ἡμερῶν ὁδοῦ. Ce qui a pû faire prendre le change aux Traducteurs de Joſeph, & porter ſon dernier Editeur à traduire, *quod tertiâ ab hinc die moriturus eſt Rex.* C'eſt qu'ὁδοῦ n'eſt point ici après ἡμερῶν, mais les Copiſtes l'ont peut-être omis ; Joſeph a pû ne le pas croire néceſſaire. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que cette expreſſion, ἀπὸ τριῶν ἡμερῶν, ne ſignifie pas Achab mourra dans trois jours ; mais, Ramath eſt diſtante de Samarie de trois journées de chemin.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 9. chap. 3. numero 2.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE NEUVIÉME.

CHAPITRE I.

An du monde 3107. II. Paralip. *chap.* 19.

I. ORSQUE Joſaphat, après l'expédition qu'il avoit faite contre Adad, Roi de Syrie, en qualité d'allié du Roi d'Iſraël, fut de retour à Jeruſalem, le Prophète Jehu ſe préſenta devant lui, & le reprit d'avoir fait alliance avec ce Prince impie; il lui dit que quelque irrité que Dieu eût été, cependant par conſidération pour ſa vertu, il n'avoit pas permis qu'il tombât entre les mains de ſes ennemis. Le Roi reconnut ſa faute, remercia Dieu de l'avoir conſervé, & lui offrit des ſacrifices. Il viſita quelque temps après ſon Etat, pour faire inſtruire le peuple, dans tous les endroits de ſon obéiſſance, de la Loi que Dieu nous a donnée par le miniſtère de Moïſe, & le porter à lui rendre le culte qui lui eſt dû. Il établit des Juges dans toutes les villes de ſon royaume, auxquels il recommanda (*a*) de n'avoir que la juſtice en vuë dans les jugemens qu'ils rendroient, de ne ſe point laiſſer corrompre par des préſens; & de n'avoir aucun égard, ni pour les perſonnes diſtinguées par leur naiſſance ou par leurs richeſſes,

(*a*) 2. Paralip. *chap.* 19.

mais de traiter tout le monde avec la même équité, & de ne jamais oublier qu'on ne fait rien, quelque ſecret qu'il ſoit, que Dieu ne voye. Après avoir donné ces inſtructions dans toutes les villes de ſon obéiſſance, il retourna à Jeruſalem, où il établit auſſi des Juges. Il les tira de l'ordre des Prêtres, de celui des Lévites; il en choiſit quelques-uns parmi les Chefs du peuple: il leur recommanda comme aux autres, de donner toute leur attention à ne rendre que des jugemens équitables; il les exhorta ſur-tout à redoubler leurs ſoins & leur application pour ne donner que des déciſions ſûres dans des affaires graves ſur leſquelles des Particuliers des autres villes, en conteſtation, pourroient leur envoyer demander leur avis; étant d'une ſinguliére décence, que des jugemens rendus dans Jeruſalem, où étoit le Temple de Dieu, & où le Roi faiſoit ſa demeure, fuſſent hors de toute atteinte. Il mit à leur tête Amarias, qui étoit Prêtre (*a*), & Zabadias de la Tribu de Juda, auxquels il en joignit d'autres.

II. Vers ce temps-là les Moabites & les Ammonites lui déclarerent la guerre. Ils vinrent avec un grand corps d'Arabes établir leur camp proche la ville d'Engaddi, ſituée près du lac Aſphaltide, qui n'étoit éloigné que de trois cents ſtades de Jeruſalem. C'eſt dans cet endroit qu'on trouve les plus beaux palmiers, & le baume le plus précieux. Joſaphat fut ſaiſi de crainte, lorſqu'il apprit que les ennemis avoient paſſé le Lac, & qu'ils étoient entrés ſur les terres de ſon obéiſſance, & il aſſembla le peuple dans le ſacré Portique. S'étant avancé, il tourna le viſage vers le Temple, pour prier Dieu de lui faire la grace de vaincre des ennemis qui venoient l'attaquer: Prenez, dit-il au Seigneur, ainſi que vous en ont conjuré ceux qui vous ont conſacré ce ſaint Temple; prenez en main la défenſe de Jeruſalem. Châtiez ceux qui ont la témérité de l'attaquer, & qui veulent enlever à votre peuple une Terre dont vous l'avez mis vous-même en poſſeſſion. Il étoit baigné de larmes en faiſant cette priére, & tout le peuple (*b*),

An du monde 3108.

(*a*) Il étoit Prêtre, ſelon Joſeph, ou plutôt ſes Copiſtes font ce Prêtre de la Tribu de Juda, avec Zabadias. Car il n'a pas pû dire qu'un Prêtre fût de la Tribu de Juda. L'ancien Traducteur léve la difficulté, & juſtifie le ſoupçon où l'on eſt, qu'elle ne vient que de la négligence des Copiſtes; car il traduit: *Horum autem principes conſtituit Amaſiam Sacerdotem & Sabadaiam qui erat de Tribu Juda.* Il mit à leur tête Amarias, qui étoit Prêtre, & Zabadias, de la Tribu de Juda.

(*b*) 2. Paralip. *chap.* 20.

hommes, femmes & enfans, pouſſoient de grands cris, lorſque le Prophète Jahaziel s'avança au milieu de l'aſſemblée, où élevant ſa voix il dit au Roi & au peuple, que Dieu avoit exaucé leurs priéres, & qu'ils déferoient leurs ennemis. Il ajoûta qu'on mît le lendemain l'armée en marche, qu'on les trouveroit entre Jeruſalem & Engaddi (*a*), ſur une colline appellée *Tſin*; qu'on ne les attaquât point, mais qu'on ſe contentât d'être ſpectateurs de la manière dont Dieu les combattroit. A ces paroles le Roi & le peuple ſe jetterent à terre pour adorer Dieu & le remercier, & les Lévites chantoient de ſaints cantiques.

III. Le Roi partit le lendemain matin pour aller au déſert, qui eſt au-deſſous de la ville de Thécué, avertit ſes troupes d'avoir une foi entiére dans ce que le Prophète leur avoit dit, & de ne point engager le combat. Il ordonna que les Prêtres à la tête de l'armée avec leurs troupes, les Lévites en chantant des hymnes, rendiſſent des actions de graces à Dieu, comme s'il les avoit déja délivrés de leurs ennemis. Cet ordre fut très-agréable à tout le monde, & on l'exécuta. Dieu jetta le trouble & l'épouvante dans l'eſprit des Ammonites. Ils ſe regarderent comme ennemis, & dans cette erreur ils ſe défirent (*b*) ſi entiérement, qu'il n'en reſta aucun. Joſaphat ayant jetté la vuë ſur le vallon où ils étoient campés, le vit tout couvert de morts. Un ſecours ſi extraordinaire de Dieu, qui lui donnoit la victoire ſans avoir couru les dangers du combat, le remplit de joie; il permit à ſon armée de piller le camp des ennemis & de dépouiller les morts. Le nombre en étoit ſi grand, que les troupes furent trois jours à les dépouiller. L'armée s'aſſembla le quatriéme pour rendre des actions

(*a*) *Ad quemdam clivum, cui nomen Sis, voce Hebræis ſignificante eminentiam.* C'eſt la Traduction de cet endroit, par Sigiſ. Gelenius, que M. d'Andilly a rendue par » juſques à une colline » nommée Sis, c'eſt-dire en Hébreu, » éminence. « M. Havercamp a traduit dans le même ſens, à cela prés qu'il n'a pas ajoûté, *voce Hebræis ſignificante*, qui n'eſt point dans l'Hébreu. Si Joſeph a dit que [*tsîn.*] ſignifie en cette langue, élévation, éminence, ce n'eſt pas ſans raiſon, que M. le Clerc & quelques autres Sçavans prétendent qu'il ne la ſçavoit pas. Car ce mot ſignifie conſtamment fleur, bourgeon, bouton, & c'eſt je crois ce qu'il a voulu marquer par ἐξοχῆν. Je n'ai, à la vérité, aucune autorité pour juſtifier ce ſens, mais le contexte le demande. Y en auroit-il en effet à dire, » juſques à une colline nommée Sis, » c'eſt-à-dire, en Hébreu éminence. « N'eſt-ce pas la même choſe que colline & éminence?

(*b*) La narration de Joſeph eſt eſtropiée: celle de l'Ecriture eſt plus étendue. 2. *Paralip.* chap. 20. ℣. 23.

de graces à Dieu, dans un vallon qu'on a appellé à cauſe de cela la vallée de bénédiction.

IV. Le Roi la mit en marche pour retourner à Jeruſalem, où il ne s'occupa pendant quelques jours qu'à offrir des ſacrifices à Dieu, & qu'à donner à manger au peuple. Toutes les nations voiſines, qui apprirent la défaite des Ammonites, en furent frappées, & regarderent Joſaphat comme un Prince pour lequel Dieu combattoit manifeſtement. Ce ſaint Roi paſſa le reſte de ſes jours couvert de gloire, dans la pratique de la juſtice & dans le ſervice de Dieu. Il s'étoit allié avec le fils d'Achab, qui régnoit ſur les dix Tribus (*a*). Ils avoient fait conſtruire, à frais communs, des vaiſſeaux pour aller commercer dans le Pont, & avec les villes de commerce de Thrace : mais ils perdirent les frais de leur armement ; car ces vaiſſeaux, qui étoient trop grands, périrent (*b*), & ce Prince ne voulut pas en faire conſtruire d'autres. Tel étoit l'état du royaume de Joſaphat.

(*a*) Joſeph s'éloigne extrêmement de l'Ecriture, dans le récit qu'il fait de l'alliance que contracta Joſaphat Roi de Juda, avec celui d'Iſraël. L'objet en étoit de conſtruire une flotte à Aſiongaber, pour aller commercer à Tarſe. Equiper une flotte ſur les bords du golfe Arabique, pour aller dans la Méditerranée trafiquer à Tarſe ; c'eſt peut-être ce qui fait que Joſeph n'a pas marqué le Port où elle s'équipoit. Pour lever la difficulté, le Pere Calmet & quelques autres Interprètes, croient que *naves Tarſis* ne ſignifient pas des vaiſſeaux qui alloient commercer à Tarſe, mais des vaiſſeaux propres à faire des voyages de long cours. Cette conjecture fait violence au Texte ſacré. Car ſi *lalek* & *ophirah*, τοῦ πορευθῆναι Ὀφειρα, ſignifie pour aller à Ophir, (3. *Rois*, *chap.* 22. ℣. 48.) comme on n'en ſçauroit diſconvenir, ce ſeroit forcer l'Ecriture, que de dire que *holecot Tarſis* ne ſignifie pas vaiſſeaux qui vont à Tarſe, mais vaiſſeaux propres à faire des voyages de long cours. (2. *Paralip. ch.* 9. ℣. 21.) A en juger par la manière dont les Septante & l'Auteur de la Vulgate ont traduit le verſet vingt-deuxiéme du chapitre dixiéme du troiſiéme Livre des Rois, ces Interprètes ont cru que *naves Tarſis* ſignifioient, non des vaiſſeaux propres à faire des voyages de long cours, mais l'endroit où les flottes combinées de Salomon & d'Hiram alloient commercer de l'or. C'eſt également le ſens de l'Hébreu, quoique moins développé. Pourquoi en effet l'Ecriture diroit-elle que les vaiſſeaux de Salomon étoient propres à faire des voyages de long cours, ſans remarquer rien de ſemblable de ceux d'Hiram ? Ceux du Roi de Tyr devoient l'être également. Outre que dans le ſentiment du ſçavant Interprète, l'Auteur ſacré répete deux fois dans ce verſet que les vaiſſeaux de Salomon étoient pour faire des voyages de long cours : répetition inutile, & par conſéquent vicieuſe.

(*b*) On a peine à concevoir comment Joſeph a pû dire, que la grandeur des vaiſſeaux de Joſaphat fut la cauſe de leur perte, liſant dans l'Hébreu & dans les Septante, que le Prophète Eliéſer lui déclara que c'étoit Dieu qui les avoit briſés. (2. *Paralip. chap.* 20. ℣. 37.) C'eſt un des plus juſtes reproches qu'on lui ait fait, ſi ſon texte eſt pur ; mais il paroît altéré. La grandeur exceſſive d'un vaiſſeau peut le rendre inutile, & empêcher que l'on ne puiſſe s'en ſervir ; mais on ne voit pas qu'elle puiſſe être la cauſe de ſa perte. Peut-être que cet Auteur avoit écrit, ὑπὸ μεγαλ τοῦ Θεοῦ ἀναι-

CHAPITRE II.

An du monde 3108. 4. Rois, *ch.* 1.

I. OCHOZIAS, fils d'Achab, régnoit à Samarie ſur les dix Tribus. Ce fut un méchant Prince, ſemblable en tout à ſes ancêtres & à Jeroboam, qui abandonna le premier nos ſaintes Loix, & jetta le peuple dans l'erreur. La ſeconde année de ſon régne, le Roi des Moabites ſe révolta contre lui, & refuſa de payer le tribut qu'il payoit au Roi ſon pere. Ce Prince tomba un jour en deſcendant de deſſus la terraſſe de ſon palais, & comme il ſe bleſſa dangereuſement, il envoya à Accaron conſulter le Dieu *Mouche*, car c'eſt ainſi qu'on l'appelloit, pour ſçavoir s'il guériroit de cette chute. Le Dieu des Hébreux apparut au Prophète Elie, pour lui ordonner d'aller à la rencontre des Envoyés du Roi, & de leur demander ſi le peuple d'Iſraël n'avoit point un Dieu qui fût à lui; pourquoi donc leur Roi envoyoit conſulter un Dieu étranger ſur ſa ſanté? A cet ordre Dieu joignit celui de les renvoyer dire au Roi d'Iſraël: Vous ne releverez point de cette maladie. Le Prophète s'acquita de l'ordre que Dieu lui donnoit, & les Envoyés s'en retournerent ſur le champ trouver le Roi. Ce Prince, ſurpris de leur retour, leur en demanda la cauſe. Nous avons, répondirent-ils, trouvé un homme qui nous a dit de ne pas aller plus loin, de vous annoncer que votre maladie finiroit mal. Le Roi voulut qu'ils lui fiſſent connoître comment cet homme étoit fait, & les députés répondirent qu'il étoit velu, & qu'il avoit une ceinture de cuir. A ces marques le Roi connut que c'étoit Elie qu'avoient trouvé ſes Envoyés. Il ordonna à un Officier de prendre cinquante hommes avec lui, & de le lui amener. L'Officier trouva le *Prophète* ſur la croupe d'une montagne, & il lui ordonna de deſcendre & de venir avec lui trouver le Roi; il ajoûta qu'il le lui ordonnoit, & que s'il refuſoit de le faire, il l'y contraindroit. Elie lui répondit? Je veux vous faire connoître que je ſuis un vrai Prophète: je vais prier que le feu du ciel tombe & qu'il vous conſume avec votre Compagnie. Il pria, le tonnerre tomba, & tua l'Officier & ſes ſoldats.

Elie fait tomber le feu du ciel ſur deux Officiers d'Ochoſias & ſur leurs ſoldats.

λιτο τὰ σκάφη. » Car Dieu fit périr ces » vaiſſeaux. « Que ſes Copiſtes, par une précipitation qui ne leur étoit que trop ordinaire, ou parce que ces mots étoient à moitié effacés, ont changés en ὑπὲ γὰρ μιγίτους.

Le Roi apprit leur mort, & en fut outré. Il envoya un autre Officier avec même nombre de gens pour lui amener le Prophète; il le menaça comme le premier, de l'emmener de force, s'il ne deſcendoit pas de lui-même de la montagne. Elie éleva les mains au ciel, & le feu le conſuma comme il avoit conſumé le premier. Le Roi l'ayant appris, en envoya un troiſiéme; mais celui-ci, qui étoit ſage & modéré, parla au Prophète avec beaucoup de douceur, lorſqu'il fut arrivé au lieu où il étoit. » Vous ne pouvez ignorer, lui dit-il, » que c'eſt malgré moi, & uniquement pour exécuter les » ordres du Roi, que je ſuis venu vous trouver, & que c'eſt » le même ordre qui a contraint ceux qui ſont avec moi de » m'accompagner; je vous prie donc d'avoir compaſſion de » moi & de mes ſoldats; de deſcendre & de venir trouver le » Roi « (*a*). Le Prophète touché de ce diſcours & de l'honnêteté de cet Officier, deſcendit & le ſuivit. Quand il fut devant le Roi, il lui dit, Dieu vous déclare par ma bouche: » Puiſque vous m'avez mépriſé comme ſi je n'étois pas Dieu, » & que vous avez envoyé demander au Dieu des Accaronites » quelle ſera l'iſſuë de la maladie que vous avez, comme ſi je » n'euſſe pas pû vous le faire connoître, vous n'en guérirez point.

II. Ochozias mourut en effet très-peu de temps après, Mort d'Ochozias Roi d'Iſraël; ſon frere Joram lui ſuccede.

(*a*) Si M. d'Andilly & le nouvel Editeur ont bien rendu le ſens de Joſeph, il met dans la bouche de cet Officier un raiſonnement peu propre à produire l'effet qu'il ſe propoſoit. Il veut toucher le Prophète, & l'engager à ne pas faire tomber le feu du ciel ſur lui & ſur ſes gens, comme il avoit fait ſur les premiers Envoyés du Roi. » Vous n'ignorez pas ſans » doute que c'eſt contre mon deſir, & » ſeulement pour obéir au commande- » ment du Roi, que je viens vous trou- » ver comme ont fait les autres? car ils » ne ſont venus que par ordre du Roi. « Si le feu du ciel avoit conſumé les premiers Envoyés, quoique c'eût été malgré eux qu'ils exécutoient les ordres du Roi, c'eſt ce qu'il ne convenoit pas à cet Officier de dire; car ſi Elie, ne *l'ignorant* pas, n'avoit pas laiſſé de les faire conſumer par le feu, loin que cette conſidération dût toucher le Prophète, cet Officier devoit craindre que l'aveu d'être en cela au moins de niveau avec eux, ne le portât à le mettre auſſi à l'égal dans le châtiment.

Ce qu'il ajoûte, juſtifie le ſens que préſente la traduction. » Il le prioit donc » d'avoir compaſſion de lui & de ſes » gens. « La particule *illative* τοιγαροῦν eſt une concluſion de ce qu'il vient de dire; mais après être convenu que les premiers Envoyés n'avoient obéi au Roi, comme lui, que malgré eux, c'eût été mal raiſonner, que de conclure; donc, ayez pitié de moi & de mes gens. On peut faire difficulté ſur le ſens que cette Traduction donne à πρὸς, mais Joſeph a quelquefois donné aux prépoſitions qu'il employoit un ſens qu'elles n'ont pas dans les bons Auteurs, outre que πρὸς a pû prendre la place de περὶ, ou αὐτοῦ celle d'αὐτῷ. Guer. Juifs, liv. 6. chap 6. numero 4. les fils du Roi Izate, avec leſquels s'étoient aſſemblées pluſieurs perſonnes diſtinguées du peuple: πρὸς οὓς πολλοὶ τῶν ἐπιφανῶν δημοτῶν ἠθροίσθησαν.

comme le Prophète le lui avoit prédit ; & comme il ne laiſſa point d'enfans, il eut ſon frere Joram pour ſucceſſeur. Ce Prince régna douze ans, & fut auſſi méchant (*a*) & auſſi impie qu'Achab ſon père ; il abandonna comme lui le culte vrai du Dieu pour adorer des Dieux étrangers : ce fut d'ailleurs un Prince d'un génie vif & ardent. En ce même temps Elie diſparut de deſſus la terre (*b*), & perſonne n'a connu juſqu'à préſent qu'il ſoit mort. Son diſciple Eliſée fut ſon ſucceſſeur, comme nous l'avons dit. Nous trouvons dans les ſaintes Ecritures, que ce Prophète & Enoch, qui a vécu avant le déluge, ont diſparu, ſans que perſonne ait jamais rien ſçu de leur mort (*c*).

CHAPITRE III.

An du monde 3109.

I. JORAM commença ſon régne par déclarer la guerre à Meſa Roi des Moabites, qui, comme nous avons vû, s'étoit révolté contre Ochozias ; car il payoit auparavant à Achab, par forme de tribut, vingt mille brebis avec leur laine (*d*). Quand il eut levé des troupes, il envoya des Ambaſſadeurs à Joſaphat, pour le prier, par l'amitié qui avoit été entre ſon père & lui, de l'accompagner dans l'expédition qu'il entreprenoit contre les Ammonites, qui s'étoient ſouſtraits de ſon obéiſſance. Ce Prince promit non ſeulement de lui donner du ſecours, mais d'obliger le Roi des Iduméens, qui relevoit de

(*a*) Le portrait que Joſeph fait de Joram eſt une preuve qu'il n'avoit pas toujours l'Ecriture devant les yeux ; qu'il narroit ſouvent de mémoire, & ſa mémoire eſt très-infidelle dans ce qu'elle lui a repréſenté de ce Prince. Car l'Ecriture dit qu'il ne fut pas ſi méchant que ſon pere & que ſa mere, & qu'il ôta les ſtatuës de Baal que ſon pere avoit faites. 4. *Liv. Rois*, *chap.* 3. ℣. 3.

(*b*) Des Critiques ſans religion, comme ſans jugement, ont voulu mettre en doute l'enlèvement d'Elie au ciel ; * mais l'Ecriture le dit en termes ſi précis, que de le nier, c'eſt annoncer au public qu'on eſt auſſi dépourvu de bon ſens qu'on a peu de religion. C'eſt injuſtement que Schoranus ** accuſe Joſeph d'avoir dit qu'il étoit incertain ſi Elie étoit mort. Dire qu'on n'a point connu juſqu'à préſent ſa mort, eſt entiérement différent de dire qu'il eſt incertain s'il eſt mort.

(*c*) Voyez Remarque V.

(*d*) L'Ecriture compte cent mille agneaux, autant de moutons avec leur laine. 4. *Rois*, chap. 3. ℣. 3.

* Bibliothèque Françoiſe, tome 18. & 19.

** Tome 2. page 874.

lui,

lui, de joindre ſes troupes aux ſiennes. Quand Joram eut reçu cette nouvelle, il aſſembla ſes troupes, & alla trouver Joſaphat à Jeruſalem (*a*), qui le reçut avec beaucoup de magnificence. Ces trois Princes réſolurent de prendre la route du déſert, perſuadés que les Ammonites ne prévoiroient pas qu'ils duſſent les attaquer de ce côté-là. Ils partirent de Jeruſalem; mais après une marche de ſept jours, leurs guides les ayant égarés, l'eau manqua aux troupes, aux chevaux & aux autres bêtes de charge. *Ce défaut d'eau* jetta toute l'armée dans un grand abbatement, mais ſur-tout Joram, qui dans ſon affliction s'écria: » De quoi, Seigneur, ſommes-nous cou-» pables, pour livrer trois Rois, ſans combattre, entre les » mains de celui des Moabites? « Mais Joſaphat tâchoit de le raſſurer. Comme c'étoit un Prince pieux, il ordonna qu'on s'informât dans le camp, s'il n'y avoit point quelque Prophète à la ſuite de l'armée, pour ſçavoir de lui ce que Dieu ordonnoit qu'on fît. Un des Officiers de Joram dit qu'on y avoit vû Eliſée fils de Saphat, diſciple d'Elie. Les trois Rois furent le trouver, & ce fut Joſaphat qui engagea le Roi des Iduméens à y aller. Le Prophète avoit ſa tente hors du camp. Quand ces Princes furent arrivés, ils lui demanderent, mais particuliérement Joram, quel ſuccès auroit leur entrepriſe; mais Eliſée lui répondit » qu'il ne l'importunât point; qu'il » allât conſulter les Prophètes de ſon pere & de ſa mere, que » c'étoient de vrais Prophètes. « Joram (*b*) continuant à le prier de leur faire connoître ce qu'ils devoient faire, & de les conſerver, le Prophète prit Dieu à témoin, que ſi ce n'étoit le reſpect qu'il portoit à Joſaphat, à cauſe de ſa piété & de ſa religion, il ne lui répondroit pas un ſeul mot. On fit entrer une perſonne qui jouoit du Pſalterium, comme le Prophète l'avoit demandé. Quand il eut commencé à jouer, l'eſprit de Dieu ſe ſaiſit d'Eliſée, & il dit aux Rois d'ordonner » qu'on fît des » foſſes dans le torrent; que ſans qu'aucun nuage s'élevât, » ſans qu'aucun vent ſoufflât, ſans qu'il tombât une goutte de » pluïe, ils alloient voir le torrent ſe remplir tellement d'eau, » que les hommes & les bêtes n'auroient plus rien à craindre

(*a*) L'Ecriture ne parle point de ce voyage de Jeruſalem; mais c'étoit le chemin de Joram, puiſqu'il vouloit marcher contre les Moabites par l'Idumée.

(*b*) J'ai ajoûté *Joram*, le ſens le demande, & c'eſt lui que l'Ecriture fait prier Eliſée d'invoquer le Seigneur. 4. *Rois*, *chap.* 3. ℣. 13.

Eliſée prédit la défaite des Ammonites. 4. *Rois*, *ch.* 3. ℣. 16.

» de la ſoif. Ce ne ſera pas, *ajoûta-t-il*, la ſeule faveur » que Dieu vous fera; il vous rendra victorieux de vos enne- » mis; vous prendrez leurs meilleures & leurs plus fortes » villes; vous ravagerez leur pays, couperez leurs arbres frui- » tiers, deſſécherez leurs rivières & comblerez leurs fontai- » nes.

II. Le ſoleil n'étoit pas encore levé, que l'on vit une grande quantité d'eau couler dans la rivière; car Dieu avoit fait pleuvoir extraordinairement à trois journées de chemin de là, dans l'Idumée. Toutes les troupes, les chevaux & les bêtes de charge, eurent abondamment de quoi appaiſer leur ſoif. Quand les Ammonites eurent appris que ces trois Princes marchoient contre eux, leur Roi fit aſſembler ſes troupes en diligence, & les fit camper ſur les hauteurs, afin d'obſerver la marche des ennemis. Sur le matin les eaux du torrent, dont ils n'étoient pas éloignés, leur parurent teintes d'une couleur ſemblable à celle du ſang. Quoique ce ſoient les rayons du ſoleil qui produiſent alors naturellement cet effet, ils crurent témérairement que la ſoif avoit réduit les ennemis à s'entr'égorger, & que c'étoit leur ſang qui couloit. Dans cette prévention, ils engagerent le Roi à leur permettre d'aller piller leur camp. Ils y coururent tous, comme à un butin dont il n'y avoit qu'à ſe ſaiſir, & ils s'y jetterent comme ſi les Iſraëlites euſſent été tous morts. Ils ne furent pas long-temps ſans s'appervoir de leur erreur; car les Iſraëlites tomberent ſur eux, en tuérent beaucoup, & mirent les autres en fuite.

III. Les Rois alliés entrerent *après cette victoire* dans le pays des Moabites, en détruiſirent les villes, firent le dégât dans la campagne, couvrirent les champs de gravier, pris dans les rivières, couperent les plus beaux arbres, boucherent les fontaines, & raſerent toutes les maiſons. On aſſiégea la ville où s'étoit retiré le Roi. Ce Prince voyant qu'elle couroit riſque d'être emportée de force, prit le parti de ſortir à la tête de ſept cents hommes, pour forcer le camp des ennemis du côté où il croyoit que la garde ſe faiſoit moins exactement. Il s'y préſenta, mais ſans pouvoir réuſſir; car l'endroit étoit bien gardé. De retour dans la ville, & réduit à la derniére extrémité, il s'abandonna au déſeſpoir, prit ſon fils aîné, qui devoit regner après lui, le mena ſur les murailles, afin que les Iſraëlitespuſſent être témoins de ce qu'il alloit faire, l'égorgea &

l'offrit en ſacrifice à ſon Dieu. Les Rois, qui virent cet abominable ſacrifice, touchés de compaſſion, plaignirent ſon déſeſpoir ; & pouſſés d'un ſentiment d'humanité, ils leverent le ſiége & ſe retirerent chacun dans leurs Etats. Joſaphat de retour à Jeruſalem, y mourut, après y avoir joui d'une heureuſe paix. Ce fut peu après cette expédition, & à l'âge de ſoixante ans, dont il en avoit regné vingt-cinq. Comme il s'étoit toujours fait un devoir d'imiter David, on lui fit des obſéques magnifiques.

An du monde 3115. Mort de Joſaphat ; Joram ſon fils lui ſuccede. 2. *Paralip. chap.* 21.

CHAPITRE IV.

I. DE pluſieurs enfans que laiſſoit Joſaphat, il nomma le plus âgé pour lui ſuccéder. Il s'appelloit Joram, du nom du frere de ſa mere (*a*), fils d'Achab, qui régnoit en Iſraël. Lorſque Joram fut retourné à Samarie, de ſon expédition contre les Moabites, il fit venir auprès de lui le Prophète Eliſée. Je veux raconter quelques actions de ce ſaint homme, comme nos Ecritures les rapportent. Elles ſont admirables, & elles méritent d'avoir place dans l'Hiſtoire.

II. La veuve d'Abdias, Intendant d'Achab (*b*), le fut trouver un jour. » Vous n'ignorez pas, lui dit-elle, que mon mari » a conſervé la vie à cent Prophètes, lorſque la Reine Jezabel » les faiſoit tous mourir ; qu'il les cacha & les nourrit, mais » *cette dépenſe* l'obligea d'emprunter. Mon mari eſt mort, & » ſes créanciers veulent maintenant me réduire à l'eſclavage » avec mes enfans : que cette bonne œuvre vous touche de » compaſſion, & vous porte à me ſecourir *dans mon extrême* » néceſſité. « Le Prophète lui demanda ce qu'elle avoit en ſa maiſon. » Je n'ai, répondit cette veuve, qu'un peu d'huile » dans un pot de terre. « Allez-vous-en, reprit le Prophète,

(*a*) On croit qu'il faut lire *du frere de ſon épouſe*, au lieu *de ſa mere*. L'Ecriture ne dit point le nom de l'épouſe de Joſaphat, & elle remarque que ce Prince avoit fait épouſer la ſœur de Joram, Roi d'Iſraël, à ſon fils Joram. 2. *Paralip. chap.* 21. ℣. 6.

(*b*) On ne ſçait point où Joſeph a pû prendre ce qu'il dit, qu'Abdias, Intendant d'Achab, étoit le mari de la veuve qui réclamoit la charité du Prophète. C'étoit le ſentiment de quelques perſonnes, du temps de Théodoret.* L'exemple de Daniel fait voir que des Prophètes peuvent avoir les premiéres charges d'un Etat.

* In 4. Lib. Reg. *Queſt.* 14.

empruntez de vos voiſins le plus de vaiſſeaux vuides que vous pourrez ; fermez la porte de votre maiſon ſur vous, & verſez dedans ce que vous avez d'huile ; Dieu les remplira tous. La veuve fit ce que le Prophète lui ordonnoit, ſe fit apporter par ſes enfans ces vaiſſeaux ; & quand ils furent remplis, elle alla trouver le Prophète, pour lui en rendre compte. Vendez cette huile, lui dit le Prophète, & de l'argent que vous ferez, payez les créanciers de votre mari ; ſervez-vous de ce qui pourra vous en reſter pour vous nourrir, vous & vos enfans. Ce fut ainſi que le Prophète procura à cette femme le moyen d'acquiter ſes dettes, & qu'il la délivra de la perſécution de ſes créanciers.

An du monde. 3115. 4. Rois, *ch.* 6.

III. *Le Roi de Syrie, qui étoit en guerre avec celui d'Iſraël, mit un jour une embuſcade dans un endroit* (*a*). Eliſée envoya promptement dire à Joram de ne pas aller dans un lieu, *qu'il lui marquoit* ; parce que des Syriens y étoient en embuſcade pour le tuer. Le Roi le crut, & ne donna point dans le piége (*b*). Adad fut très-fâché que ſon entrepriſe n'eût pas réuſſi : il crut

(*a*) Le nouvel Editeur a cru qu'il y avoit ici une lacune. Sa conjecture eſt ſi vrai-ſemblable, que j'ai cru devoir la remplir par ce que dit l'Ecriture au verſet huitiéme du quatriéme Livre des Rois, chapitre ſixiéme, & mettre de la liaiſon dans la narration de Joſeph, qui ſans cela n'en a point ; mais je ne me ſuis pas cru permis d'ajoûter avec M. d'Andilly » pour » tuer Joram, Roi d'Iſraël, lorſqu'il » iroit à la chaſſe. « L'Ecriture ne parlant point de chaſſe. Oſerois-je propoſer une conjecture ſur le mot dont elle ſe ſert pour exprimer ce que vouloit faire le Roi de Syrie ? La Vulgate l'a traduit par *inſidiæ*, & une des Verſions Grecques l'a rendu par ὑποδρα, ce qui revient au même. M. le Clerc, avec tous ceux qui ſe font un mérite de contredire la Vulgate, traduit *caſtra*. Un camp & une embuſcade, ne ſont pas la même choſe, & le premier ne paroît rien moins que propre au deſſein du Roi de Syrie. Je conjecture que *heth* a pris la place de *nun* dans le mot original, & qu'on pourroit lire [*thánáᵇkhothi*], mon embuſcace, au lieu de [*thaᵇkhánothi*]. Ce qui me donne lieu de le conjecturer, c'eſt que le Prophète envoie dire au Roi d'Iſraël que celui de Syrie avoit mis [*nᵇkhíththímᵉ*], des perſonnes cachées ſous terre.

(*b*) L'Ecriture ne parle point de chaſſe, & rien n'y conduit dans ce qu'elle raconte de cet évenement. Joſeph n'en parle pas davantage, mais il s'eſt ſervi d'un terme qui ſignifie ordinairement chaſſe, & c'eſt ce qui a fait la mépriſe. Saint Paul, en citant le verſet vingt-huit du Pſeaume ſoixante-trois * dit : » Que leur table ſoit pour eux un filet, » un piége. « Les bons Auteurs Grecs peuvent n'avoir pas pris θήρα en ce ſens ; mais ce n'eſt pas toujours chez eux qu'on doit eſpérer de trouver l'éclairciſſement de ce qui peut arrêter dans Joſeph. Ce qu'il ajoûte fait voir qu'il a pris ce mot dans le ſens que lui donne ſaint Paul. » Le Roi le crut, & n'alla point à .... « Le Prophète ne l'avoit pas averti de n'aller pas à la chaſſe, mais de ne pas aller dans l'endroit où il lui marquoit, parce que les Syriens étoient en embuſcade.

* Rom. chap. 11. ℣. 9. εἰς παγίδα καὶ εἰς θήραν, &c.

que ſes gens l'avoient découverte à Joram. Il leur en fit des reproches, les accuſa d'avoir trahi un ſecret que le Roi d'Iſraël ne pouvoit avoir découvert que par eux, à qui il l'avoit confié, & il les menaça de les faire mourir. Mais un de ceux à qui il faiſoit ces reproches, le pria de ne les pas ſoupçonner contre la vérité, d'avoir fait connoître à Joram qu'il avoit envoyé des gens pour le tuer; c'eſt, lui ajoûterent-ils, le Prophète Eliſée, qui révele tout à ſon Roi, & qui l'a averti de ce que vous entrepreniez contre lui. Adad ordonna à ſes Officiers d'aller s'informer dans quelle ville demeuroit ce Prophète. Ceux qu'il avoit chargés de cette commiſſion, lui rapporterent qu'il étoit à Dothan. Le Roi envoya contre cette ville de la cavalerie & des chariots pour le prendre. Ils entourerent la ville, & y firent garde toute la nuit. Le domeſtique du Prophète l'apprit le matin, & qu'ils vouloient ſe ſaiſir de ſon maître : il courut le lui dire tout troublé. Mais il le raſſura, & perſuadé que Dieu le protégeoit, loin de craindre, il mépriſa toutes ſes troupes. Pour raſſurer ſon domeſtique, il pria Dieu de lui faire connoître ſa puiſſance & ſa préſence autant que la choſe étoit poſſible. Dieu exauça la priére du Prophète, & le fit voir à ſon domeſtique, environné d'une nombreuſe cavalerie & de beaucoup de chariots. Sa peur ſe diſſipa, & la vuë d'un ſi puiſſant ſecours le tranquilliſa abſolument. Le Prophète pria enſuite Dieu de couvrir les yeux des ennemis d'un nuage, qui les empêchât de le connoître. Dieu le lui ayant promis, il alla les trouver, & il leur demanda ce qu'ils étoient venu chercher. Comme ils lui eurent répondu que c'étoit le Prophète Eliſée; je vous le mettrai entre les mains, leur dit-il, ſi vous voulez me ſuivre dans la ville, où il eſt. Les Syriens, dont Dieu avoit couvert les yeux & l'eſprit d'un épais nuage, le ſuivirent volontiers. Quand ils furent entrés dans Samarie, il pria le Roi d'en faire fermer les portes, & de faire entourer ces troupes de ſa cavalerie. Il ſupplia alors Dieu de faire tomber le nuage qui leur couvroit les yeux, & de permettre qu'ils en recouvraſſent l'uſage. Ils furent extrêmement ſurpris, & infiniment embarraſſés, comme on le peut facilement concevoir. En effet, la ſituation où ils ſe trouvoient paroiſſoit incroyable, & avoit quelque choſe de divin. Joram demanda au Prophète s'il ne pouvoit pas les faire percer de fléches, mais il le lui défendit : » on peut, ajoûta-t-il,

» par les loix de la guerre, faire mourir ceux qu'on prend ; » mais ces troupes-ci n'ont fait aucun dégât dans votre » royaume ; ſi elles ſont venues ici, c'eſt Dieu qui les y a con- » duites, ſans même qu'elles le ſçuſſent ; & il l'exhorta d'en » agir bien avec elles, & de les faire boire & manger. « Joram ſuivit le conſeil d'Eliſée, & après les avoir fait traiter magnifiquement & avec abondance, il leur permit de retourner à leur Roi.

An du monde 3119. 4. Rois, *ch.* 6.

IV. Lorſqu'ils furent de retour, ils raconterent à Adad ce qui leur étoit arrivé. Ce Prince fut extrêmement ſurpris d'un évenement ſi extraordinaire, & il ne pouvoit aſſez admirer la grande puiſſance & la protection éclatante du Dieu d'Iſraël, ainſi que la manière ſenſible dont il ſe communiquoit à ſon Prophète, ce qui lui inſpira quelque crainte, & lui fit prendre le parti de ne plus tendre des embuches à Joram : mais il ſe perſuada qu'ayant de meilleures troupes, & en plus grand nombre que lui, il lui ſeroit facile de le vaincre. Il marcha donc contre lui à la tête d'une nombreuſe armée. Joram, qui ne ſe ſentoit pas en état de réſiſter en campagne aux Syriens, ſe renferma dans Samarie. Adad l'y aſſiégea, perſuadé que s'il ne pouvoit pas prendre cette ville de force, il contraindroit, en l'affamant, les habitans à ſe rendre. En effet, Joram ſe trouva dans une ſi grande diſette, & les choſes les plus néceſſaires à la vie lui manquerent à un tel point, que la tête d'un âne ſe vendit pendant ce ſiége quatre-vingts piéces d'argent (*a*), & un ſetier de fiente de pigeon, pour tenir lieu de ſel, cinq piéces d'argent. Joram craignoit beaucoup qu'une ſi grande diſette ne portât quelqu'un des habitans à livrer la ville aux ennemis. Il faiſoit tous les jours le tour des murs, & viſitoit les corps de garde ; penſant qu'en ſe faiſant ainſi voir occupé de ce ſoin, il empêcheroit que perſonne n'en conçût le deſſein, & que par cette vigilance il ſe mettroit à portée d'en prévenir les effets, ſi la penſée en venoit à quelqu'un. Un jour qu'il faiſoit ſa ronde, une femme lui cria : Seigneur, ayez compaſſion de moi. Le Prince crut qu'elle lui demandoit quelque choſe pour manger. Prévenu de cette penſée, & animé de colère, il prit Dieu à témoin qu'il n'y avoit rien dans ſes preſſoirs ni dans ſes greniers qu'il pût lui donner.

(*a*) Voyez Remarque I.

» Ce n'eſt point ce que je vous demande, lui répondit-» elle, & je ne vous importune point pour avoir quelque » choſe à manger. Je reclame ſeulement votre juſtice contre » la femme que voici.

Le Roi lui ordonna de dire & d'expliquer ce dont elle ſe plaignoit. » Cette femme, dit-elle, qui eſt convenue avec » moi qu'au défaut d'autres moyens de remédier à la faim qui » nous conſume, nous tuerions nos enfans, & nous nous en » nourririons l'une & l'autre. Nous avions chacune un enfant » mâle. J'ai tué le mien la premiére, & nous nous en nour-» rimes hier; mais maintenant cette femme refuſe de faire » ce que j'ai fait, & ne veut point tenir ce dont nous ſommes » convenues, & cache ſon enfant. « Joram ne put l'entendre ſans horreur. Il déchira ſes habits, & tranſporté de colère contre le Prophète Eliſée, il jura qu'il le feroit mourir, puiſqu'il ne daignoit pas demander à Dieu qu'il délivrât la ville des maux extrêmes où elle étoit réduite. Et dans le moment il commanda à un Officier d'aller lui couper la tête. L'Officier partit pour exécuter l'ordre du Roi. Eliſée en eut une pleine connoiſſance : & comme il étoit aſſis chez lui avec ſes Diſciples (*a*), il leur dit: » Joram, le fils de l'homicide, a envoyé » me couper la tête ; mais quand celui qu'il en a chargé arri-» vera, empêchez-le d'entrer : pouſſez fortement la porte ſur » lui, & tenez ferme. Le Roi, qui a changé de ſentiment, le » ſuit, & me vient trouver. « Ses Diſciples firent ce qu'il leur avoit commandé, lorſque l'Officier qui avoit ordre de le tuer arriva. Joram ne fut pas long-temps ſans ſe repentir de l'avoir donné, & de l'excès de colère auquel il s'étoit laiſſé emporter contre le Prophète (*b*). Dans la crainte que celui qu'il avoit chargé de ſes ordres ne les exécutât, il ſe preſſa de le prévenir,

(*a*) L'Ecriture dit avec des Anciens.

(*b*) M. le Clerc, qui a cru devoir rechercher la cauſe de l'emportement de Joram contre Eliſée, prétend que ce fut parce que le Prophète lui avoit conſeillé de faire la guerre aux Syriens ; & ce motif lui paroît bien plus vrai-ſemblable, que celui que Joſeph en apporte. Il pouvoit ajoûter, que celui que l'Ecrivain ſacré en donne ; car c'eſt le même dans l'Hiſtorien Juif que dans l'Auteur ſacré. Le Critique ſuppoſe, contre toute vraiſemblance, qu'Eliſée avoit conſeillé à Joram de déclarer la guerre au Roi de Syrie, & que les malheureuſes ſuites de cette déclaration l'avoient mis dans un tel emportement, qu'il avoit juré de faire mourir le Prophète. S'il l'avoit conſeillée, il n'eût pas empêché Joram de faire tuer ce corps de troupes Syriennes qui étoient enfermées dans Samarie, ou il ne l'eût pas du moins engagé à les faire rafraîchir. Dans un emportement de colère on prend ſouvent les réſolutions les moins

pour ſauver la vie à Eliſée. (*a*) Quand ce Prince fut entré, il ſe plaignit au Prophète, de ce qu'il ne prioit pas Dieu de faire ceſſer les maux qui le conſumoient, lui & ſon peuple, & de ce qu'il les voyoit périr *ſans s'y intéreſſer*. Le Prophète répondit au Roi : » Demain, à l'heure même que vous êtes arrivé » ici, il y aura *dans Samarie* une grande abondance de vivres. » Deux meſures d'orge ne ſe vendront au marché qu'un ſicle, » & une meſure de farine s'y donnera pour le même prix. « Ces paroles du Prophète cauſerent une extrême joie au Roi & à ceux qui étoient préſents ; car l'expérience qu'ils avoient du ſûr accompliſſement de ſes prédictions, ne leur laiſſoit aucun lieu de douter de la vérité de ce qu'il leur diſoit. Et l'eſpérance de ſe voir dans une telle abondance, leur rendit ſupportable l'extrême diſette dans laquelle ils devoient encore paſſer ce jour. Un Officier cependant, pour lequel le Roi avoit de l'amitié, & ſur lequel il ſe tenoit en ce moment appuyé (*b*), c'étoit le Commandant du troiſiéme corps des troupes, dit au Prophète : » Vous annoncez des choſes incroya- » bles, & comme il n'eſt pas naturellement poſſible que Dieu » ouvre les cataractes du ciel pour faire pleuvoir de l'orge » & de la farine, il n'eſt pas poſſible que ce que vous pro-

raiſonnables. Après les grands miracles qu'Elie avoit faits, & dont Achab avoit été témoin lui-même, ce Prince ne laiſſe pas de le faire chercher pour le faire mourir.

Ce même Sçavant veut que l'ordre du Prophète étoit qu'on opprimât l'Officier du Roi dans la porte même, mais cet ordre ne fut donc point exécuté ; & ne devant l'être qu'après la porte fermée, on ne voit pas comment ceux qui étoient avec Eliſée euſſent pû l'opprimer à l'entrée de la porte. On croit avoir rendu le ſens de Joſeph, qui n'eſt point différent de celui de l'Ecriture.

(*a*) Il y a, ce me ſemble, quelque petite obſcurité dans les verſets trente-deux & trente-trois du Chapitre ſix du quatriéme Livre des Rois, & la narration paroît un peu embarraſſée. On en conviendra, ſi l'on ſe donne la peine de les lire dans l'original avec quelque attention ; mais comme ce n'eſt pas un commentaire ſur l'Ecriture que je compoſe, je ne dois pas entrer dans un détail qui ſeroit néceſſaire pour le faire ſentir. Oſerai-je cependant propoſer une conjecture ? Elle ne conſiſte qu'à effacer un [*-áléph*] dans [*mdl*ᵉ*-ákh*]. Cette foible correction donnera un Roi où on voit maintenant un Envoyé, & rendra la phraſe & la narration de la derniére netteté. » Le Roi » avoit envoyé une perſonne devant lui » avant que de venir. Le Prophète dit aux » vieillards : Sçavez-vous que le fils de » l'homicide a envoyé me couper la tête ? » Prenez garde lorſque ſon Envoyé vien- » dra. Fermez la porte, ne le laiſſez pas » entrer. Vous entendrez le bruit de la » marche de ſon maître qui le ſuit. Il » parloit ainſi, lorſque le Roi arriva, » qui dit : De quels maux nous accable » le Seigneur ? que puis-je attendre *dé-* » *ſormais* de lui ? « Ce n'eſt point l'Envoyé qui dit cela, c'eſt le Roi ; & c'eſt en effet à lui que s'adreſſe ce que dit le Prophète, & ce ne pouvoit pas être l'Officier, puiſque le Prophète avoit ordonné qu'on ne le laiſſât point entrer.

(*b*) Un des Généraux, dit l'Ecriture.

» mettez

» mettez arrive. Vous verrez, répondit le Prophète, ma » prédiction s'accomplir, mais vous n'en profiterez point. « Elle s'accomplit en effet de la manière que je vais raconter.

Terreur panique des Syriens.

V. C'étoit la coûtume à Samarie, que ceux qui étoient attaqués de la lépre demeuraſſent hors de la ville. Quatre perſonnes qui étoient affligées de ce mal, étoient donc logées au dehors. La grande diſette que ſouffroit Samarie, empêchoit que perſonne ne leur portât de quoi manger. La Loi ne leur permettoit pas d'entrer dans la ville, & ils n'ignoroient pas que quand même ils pourroient y entrer, il leur faudroit mourir de faim. Convaincus d'ailleurs que ce ſeroit la même choſe s'ils reſtoient dans l'endroit où ils étoient, ils prirent le parti de ſe rendre aux ennemis, dans la penſée que s'ils avoient pitié d'eux, ils leur conſerveroient la vie; & que s'ils les faiſoient mourir, la mort ne pouvoit que leur être avantageuſe. S'étant fortifiés dans cette réſolution, ils ſe rendirent au camp des ennemis. Dieu avoit jetté le trouble & l'épouvante dans les eſprits des Syriens; il avoit frappé leurs oreilles d'un bruit d'armes & de chariots, comme ſi c'étoit une armée qui arrivât & qu'elle fût proche. Ils en avoient été ſi effrayés, que quittant leurs tentes, ils avoient couru dire à leur Roi que Joram, Roi des Iſraëlites, avoit fait alliance avec celui d'Egypte & celui des Iſles (*a*); que c'étoient eux qui s'avançoient, & qu'ils les entendoient. Adad avoit ajoûté d'autant plus de foi à leur rapport, que ſes oreilles avoient été frappées du même bruit. Saiſis de crainte, chacun s'étoit mis à fuir ſi précipitamment & dans un tel déſordre, que perſonne n'avoit ſongé à emporter ni armes ni bagages, encore moins les grandes richeſſes dont le camp étoit rempli. Les lépreux dont nous venons de parler ſe trouvant proche du camp, & ayant remarqué le ſilence profond qui y régnoit, s'avancerent & entrerent dans une tente: n'y ayant trouvé perſonne, ils ſe mirent à boire & à manger, & enleverent beaucoup d'or, qu'ils allerent cacher hors du camp. Ils entrerent dans une autre tente, dans laquelle ils firent ce qu'ils avoient fait dans la premiére. Ayant fait la même choſe (*b*) quatre fois ſans rencontrer qui que ce fût, ils en conclurent que les ennemis

(*a*) Voyez Remarque II.

(*b*) L'Ecriture ne fait entrer les lépreux que dans deux tentes. 4. *Rois*, *chap.* 7. ℣. 8.

s'étoient retirés, & se reprocherent de ne s'être pas hâtés d'aller donner cet important avis au Roi & à leurs concitoyens. Ils s'en retournerent donc, & lorsqu'ils furent proche des murs de Samarie, ils appellerent les sentinelles, & leur apprirent la retraite des ennemis ; ces sentinelles en donnerent avis aux Gardes du Roi, qui le lui firent aussi-tôt sçavoir. Ce Prince assembla son conseil & ses Officiers, & leur dit qu'il craignoit que cette retraite des Syriens ne fût qu'une feinte d'Adad, & qu'un piége qu'il lui tendoit. » Qu'ayant perdu toute espérance » de réduire Samarie par la famine, il feignoit sans doute » de s'enfuir, afin que les troupes sortant imprudemment pour » piller son camp, il fût à portée de tomber brusquement » sur elles, de les défaire, & de prendre la ville sans résistan- » ce. Je suis donc d'avis, ajoûta le Roi, qu'on fasse une garde » exacte, & que l'idée de la retraite des ennemis ne donne à » personne la téméraire confiance de sortir de la ville. Un de » ses Conseillers dit que l'ordre du Roi étoit très-sage & très-judi- » cieux, mais qu'il pensoit qu'on pouvoit envoyer deux cavaliers » à la découverte jusqu'au Jourdain ; si ces deux cavaliers, dit-il, » sont pris & tués par les ennemis, leur mort sauvera l'armée ; » puisque leur sort malheureux nous instruira du risque qu'il y » auroit de faire une imprudente sortie, qui exposeroit toutes » les troupes à un accident aussi funeste. D'ailleurs, ajoûta ce » Conseiller, si ces deux cavaliers ont le malheur de périr par » la main des ennemis, ce seront deux hommes de plus que » le Roi comptera au nombre de ceux de ses sujets qu'une » faim cruelle lui aura enlevés. « Joram approuva ce conseil, & envoya en effet visiter le pays. On lui rapporta qu'on n'avoit trouvé aucun des ennemis dans les chemins, mais beaucoup d'armes & de provisions, qu'ils avoient abandonnées pour fuir plus facilement. Sur ce rapport, il permit qu'on sortît pour piller le camp. On y fit un riche butin ; car outre une grande quantité d'or & d'argent, & des troupeaux entiers de bestiaux qu'on en enleva, on y trouva une si grande quantité d'orge & de froment, qu'elle surpassoit tout ce qui peut se présenter à l'esprit, même dans un songe, & la disette se changea en une si grande abondance de toutes choses, que deux mesures d'orge ne valurent qu'un sicle, & qu'une mesure de farine se donna pour le même prix, comme l'avoit prédit Elisée. Cette mesure vaut un muid & demi d'Italie. Il n'y eut

que le Commandant du troiſiéme corps des troupes qui n'eut point de part à ces biens. Car le Roi lui ayant ordonné d'aller à une des portes de la ville, pour arrêter l'impétuoſité tumultueuſe du peuple, qui s'empreſſeroit à ſortir, de peur qu'il n'y eût quelqu'un d'étouffé & de foulé aux pieds; il lui arriva l'accident dont il vouloit garantir les autres, il fut étouffé, & périt comme Eliſée le lui avoit prédit, en punition de ce qu'il avoit été le ſeul qui n'avoit pas voulu ajoûter foi aux promeſſes que le Prophète avoit faites d'une utile & néceſſaire abondance.

VI. Le Roi de Syrie apprit, lorſqu'il fut de retour à Damas, que c'étoit Dieu qui avoit jetté le trouble & la crainte dans ſon eſprit & dans celui de ſes troupes, & qu'aucun ſecours n'étoit arrivé au Roi d'Iſraël. Il conçut tant de déplaiſir d'avoir Dieu contre lui, qu'il en tomba malade. Ce Prince ayant appris qu'Eliſée venoit à Damas, envoya Hazaël, un de ſes Officiers, en qui il avoit plus de confiance, le ſaluer, lui porter des préſens, le conſulter ſur ſa maladie, & lui demander s'il en guériroit. Cet Officier fit charger quarante chameaux de ce qu'il y avoit de plus beau & de plus rare à Damas & dans le palais du Roi, & fut trouver le Prophète. Après l'avoir ſalué avec reſpect, il lui dit que le Roi l'envoyoit lui faire des préſens de ſa part, le conſulter ſur ſa maladie, & lui demander s'il pouvoit eſpérer d'en guérir. Le Prophète répondit que le Roi mourroit de la maladie dont il étoit attaqué, mais qu'il lui défendoit de lui annoncer cette fâcheuſe nouvelle. Une telle prédiction affligea extrêmement Hazaël. Eliſée, d'un autre côté, par la connoiſſance qu'il avoit des maux que le peuple d'Iſraël ſouffriroit après la mort d'Adad, répandit beaucoup de larmes. Hazaël lui demanda quelle pouvoit être la cauſe de ſa douleur: » Le ſentiment, répondit le Prophète, des maux » que vous ferez ſouffrir aux Iſraëlites, me tire les larmes que » vous me voyez répandre. Vous brûlerez leurs villes, ferez » mourir leurs chefs, écraſerez leurs enfans contre les pierres, » & mettrez en piéces leurs femmes enceintes. « D'où me viendra donc, répondit Hazaël, un tel pouvoir, que je ſois en état de faire toutes ces choſes. Le Seigneur, répondit le Prophète, vous le donnera, en vous mettant la couronne ſur la tête. Hazaël s'en retourna; il fit eſpérer au Roi que ſa

Hazaël étouffe le Roi Adad.

maladie ne seroit pas mortelle, mais il l'étouffa le jour suivant avec un linge mouillé (*a*), & s'empara de son Etat. Cet infortuné Prince avoit beaucoup de mérite, & les Syriens & ceux de Damas lui étoient fort attachés. Adad en effet, & Hazaël son successeur, sont honorés comme des Dieux par ceux de Damas, à cause des grands biens qu'ils en ont reçus, des Temples qu'ils ont fait bâtir, & des embellissemens dont ils ont décoré leur ville. Ils font tous les jours des processions en leur honneur, & ils les respectent beaucoup à cause de leur antiquité; mais ils ne sçavent pas qu'ils sont assez récents, & qu'il n'y a pas onze cents ans qu'ils régnoient. La mort d'Adad délivra le Roi d'Israël d'un ennemi qu'il craignoit, & lui procura une agréable paix.

CHAPITRE V.

Cruautés de Joram Roi de Jerusalem.

I. JORAM Roi de Jerusalem, qui, comme nous l'avons dit, portoit le même nom que le Roi d'Israël, ne fut pas plutôt monté sur le thrône, qu'il fit mourir ses freres, & tous ceux des principaux du royaume qui avoient été le plus attachés au Roi son père; faisant ainsi connoître dès le commencement de son régne, qu'il seroit un méchant Prince, & qu'il ressembleroit aux Rois d'Israël qui avoient les premiers transgressé les Loix des Hébreux, & détruit le culte du vrai Dieu. Entre les autres désordres dans lesquels son épouse Athalie, fille du Roi Achab, le jetta, *cette méchante Princesse* le porta à adorer des idoles. Dieu ne voulut pas cependant détruire sa race, à cause de la promesse qu'il avoit faite à David, quoiqu'il ne se passât point de jour qu'il ne donnât quelque atteinte à son saint culte & à nos Loix. Vers ce temps-là, les Iduméens se révolterent contre lui, tuérent leur premier Roi (*b*), qui avoit toujours été soumis à Josaphat, & s'en choisirent un autre. Joram, à la tête de sa cavalerie & avec ses chariots, fit une

Révolte des Iduméens.

(*a*) Voyez Remarque III.
On trouve dans les mélanges de Leipsic, une Dissertation *de Canopeis*, que l'Auteur explique, *de tegminibus, ad arcendos culices, reticulato opere confectis.* Tom. 3. Part. 4. 1745.

(*b*) Voyez Remarque IV.

irruption de nuit dans l'Idumée, & ruina le pays qui étoit le plus proche de ſes Etats; mais il ne paſſa pas plus avant. Cette expédition ne lui procura aucun avantage; car tous les Iduméens, & ceux qui demeurent dans le pays qu'on appelle Lobna, ſe révolterent contre lui. Ce Prince ſe porta à un tel excès d'aveuglement, qu'il contraignit le peuple d'aller ſur les hauts lieux ſacrifier aux Dieux étrangers (*a*).

II. Il ſe livroit à ces déréglemens, & il chaſſoit de ſon cœur tout reſpect pour nos ſaintes Loix, lorſqu'on lui rendit une lettre du Prophète Elie, qui lui annonçoit que Dieu exerceroit contre lui la plus terrible vengeance, pour le punir de ce qu'au lieu de marcher ſur les traces de ſes ancêtres, il imitoit au contraire l'impiété des Rois d'Iſraël, & obligeoit la Tribu de Juda & les habitans de Jeruſalem d'abandonner le culte du vrai Dieu, pour adorer des idoles comme Achab y avoit contraint les Iſraëlites; & de ce qu'à tant de crimes il avoit ajoûté le meurtre de ſes freres, & de tous les gens de bien. Cette Lettre lui indiquoit la peine qu'il devoit ſubir pour tous ces excès (*b*): que ſon peuple ſeroit ruiné; que ſa femme & ſes enfans périroient; qu'il ſeroit frappé lui même d'une horrible maladie; qu'il verroit ſortir de ſon corps toutes ſes entrailles; & qu'après avoir ſenti toute l'amertume des maux que le progrès de la corruption lui auroit cauſés, ſans pouvoir y trouver de ſoulagement, il mourroit dans l'état le plus affreux. C'eſt ce que la Lettre d'Elie lui annonçoit.

III. Peu après, une armée de nations étrangères (*c*), & d'Arabes qui confinent à l'Ethiopie, ſe jetterent dans ſes Etats, les ravagerent, pillerent ſon palais, & égorgerent ſes femmes & ſes enfans. Il n'y en eut qu'un, qui s'appelloit Ochozias (*d*),

(*a*) Joſeph fait Joram plus coupable que l'Ecriture ne nous le repréſente; car elle ne lui reproche que d'avoir ſacrifié dans les hauts lieux, d'avoir fait les habitans de Jeruſalem aller *fornicari*, Juda prévariquer, & d'avoir imité Achab: & tout cela ne marque point préciſément le culte des idoles, des Dieux étrangers. Ce qu'il dit dans la ſuite, de Joſias, fils de Joachas Roi d'Iſraël, que c'étoit un bon Prince, & qui ne reſſembloit pas à ſon père, eſt contraire au jugement qu'en porte l'Ecriture. 4. *Rois*, *chap.* 13. *v.* 11.

(*b*) Voyez Remarque V.

(*c*) L'Ecriture dit les Philiſtins, mais Ἀλλόφυλοι, ſignifie ici le même peuple, & Joſeph paroît ſuivre la Verſion Grecque, qui, comme l'a remarqué le ſçavant Auteur de la Diſſertation ſur Sanchoniathon, traduit ordinairement le mot de Philiſtim par Ἀλλόφυλοι. Memoires pour l'Hiſtoire, 1714. pag. 334.

(*d*) Il a nom dans l'Ecriture, Ochozias,

qui put ſe ſauver. Il fut enſuite attaqué de la maladie que lui avoit prédit le Prophète. Dieu appéſantit ſa main vengereſſe ſur ſes inteſtins ; il les vit ſortir de ſon corps, & mourut miſérablement. Le peuple inſulta à ſa mémoire, & on ſe perſuada qu'un Prince, que Dieu dans ſa colère faiſoit mourir d'une auſſi horrible maladie, ne méritoit pas qu'on lui fît les obsèques qu'on fait aux Rois. Il ne fut point mis dans le tombeau de ſes ancêtres. On l'enterra comme le moindre Particulier, ſans aucune cérémonie. Il vécut quarante ans, dont il en régna huit. Le peuple de Jeruſalem donna la couronne à ſon fils Ochozias.

An du monde 3119. 4. Rois, *ch.* 8. ℣. 24.

Mort de Joram Roi de Juda ; ſon fils Ochozias lui ſuccede.

CHAPITRE VI.

I. JORAM Roi d'Iſraël, crut qu'après la mort d'Adad il pourroit enlever aux Syriens la ville de Ramath, qui eſt ſituée dans la Galaatide. Il leva une grande armée, & l'alla aſſiéger (*a*). Il y fut bleſſé d'une fléche, mais la bleſſure n'étoit pas dangereuſe. Cependant il ſe retira dans la ville de Jezraël, pour ſe faire panſer, & il laiſſa ſes troupes à Ramath, qu'il avoit priſe de force ſous le commandement de Jehu fils de Nemeſſi (*b*), dans la réſolution de continuer la guerre auſſi-tôt qu'il ſeroit guéri. Le Prophète Eliſée envoya un de ſes Diſciples à Ramath, avec de l'Huile ſainte pour ſacrer Jehu, & lui déclarer que Dieu l'élevoit à la royauté. Après lui avoir donné quelques autres ordres, il lui recommanda de marcher le plus ſecrettement qu'il pourroit, afin que perſonne ne le découvrît. Lorſque ce diſciple fut arrivé à Ramath, il y trouva Jehu, aſſis au milieu des Officiers de l'armée, comme Eliſée le lui avoit prédit. Il s'avança, & lui dit qu'il avoit quelque choſe à lui communiquer. Jehu ſe leva, & entra avec lui dans ſa chambre. Le diſciple prit alors l'huile ſacrée qu'il portoit, en répandit ſur la tête de Jehu, en lui diſant que Dieu l'établiſſoit Roi, pour la deſtruction de la maiſon d'Achab, & pour venger le ſang des Prophètes que Jezabel avoit fait mourir

An du monde 3120.

Azaria, & Joachaz ; Ochoſias, 4. *Rois*, *chap.* 8. ℣. 25. Azaria, ſelon l'Hébreu, 2. *Paralip. chap.* 22. ℣. 6. & Joachaz, 2. *Paralip. chap.* 21. ℣. 17.

(*a*) 4. Rois, *chap.* 8. ℣. 27.

(*b*) L'Ecriture le fait fils de Joſaphat fils de Namſi. 4. *Rois*, *chap.* 9. ℣. 2.

injuſtement, en l'exterminant, ainſi que toute la race d'Achab juſqu'au dernier rejetton, comme l'avoit été celle de Jeroboam fils de Nabath, & celle de Baaſa, à cauſe de leur impiété. Le diſciple d'Eliſée ayant ainſi fait tout ce que ſon maître lui avoit ordonné, ſortit de la chambre de Jehu, & tâcha de n'être vû de perſonne.

II. Jehu vint enſuite lui-même rejoindre les Officiers de l'armée, dans l'endroit où il les avoit laiſſés. Ils le priérent de leur dire ce qui avoit amené ce jeune homme, qu'ils déclarerent leur avoir paru inſenſé. Le jugement que vous en portez, lûer dit Jehu, eſt juſte; car il m'a tenu les diſcours d'une perſonne qui a perdu l'eſprit. Ce qui augmentant leur curioſité, ils le conjurerent avec inſtance de leur en faire part. Il m'a dit, avoua franchement Jehu, que Dieu me choiſiſſoit pour regner ſur les Iſraëlites. Dans le moment, les Officiers ôterent leurs manteaux, (a) les étendirent ſous les pieds de Jehu, firent ſonner les trompettes, & le proclamerent Roi. Il aſſembla promptement l'armée pour marcher contre Joram, qui, comme nous avons vû, étoit allé à Jezraël pour ſe faire panſer de la bleſſure qu'il avoit reçue au ſiége de Ramath. Ochozias Roi de Jeruſalem, qui étoit, comme nous l'avons dit, fils de ſa ſœur, l'y étoit venu voir pour s'informer dans quel état étoit ſa bleſſure. Jehu, dans le deſſein de ſurprendre Joram & toute ſon armée, exigea qu'on eût attention de ne laiſſer ſe débander aucun ſoldat qui pût aller inſtruire Joram de ce qui ſe paſſoit, déclarant qu'on lui donneroit en cela des marques d'attachement, & des preuves que c'étoit par affection qu'on l'avoit élu Roi.

III. L'armée reçut ces ordres avec beaucoup de joie: les paſſages furent exactement gardés, pour empêcher que perſonne ne pût aller porter des nouvelles à Jezraël. Jehu prit avec lui un corps choiſi de cavalerie, & ayant monté ſur ſon char, il marcha contre la ville. Lorſqu'il en fut près, la garde que Joram avoit placée pour découvrir ceux qui venoient à Jezraël, l'appercut qui s'avançoit avec une nombreuſe troupe; elle fit dire à ce Prince qu'un corps de cavalerie s'avançoit: Joram envoya un cavalier le reconnoître, avec ordre de s'en

(a) Περιθέντων. Les Auteurs du bon Grec auroient dit ἀνεθέντων; mais Joſeph paroît n'avoir pas toujours entendu la force des prépoſitions dont il ſe ſervoit, ou n'y avoir pas fait autrement attention.

approcher, pour ſçavoir ce que c'étoit. Quand ce cavalier eut joint Jehu, il lui dit que le Roi l'envoyoit lui demander des nouvelles de l'armée. N'ayez ſur cela aucune inquiétude, lui dit Jehu, & ſuivez-moi. La ſentinelle qui vit que ce cavalier ſe joignoit au corps que conduiſoit Jehu, & qu'il s'avançoit avec lui, en fit donner avis à Joram, qui envoya un ſecond cavalier, auquel Jehu donna le même ordre. La ſentinelle en fit encore inſtruire le Roi, qui monta ſur ſon char. (*a*) Ochozias Roi de Jeruſalem, qui en qualité de parent, étoit venu comme nous l'avons dit, s'informer de l'état de ſa ſanté, l'accompagna. Jehu cependant avançoit toujours tranquillement (*b*) & en bon ordre. Joram, qui le rencontra dans le champ de Naboth, lui demanda ſi tout étoit en bon état à l'armée : mais Jehu lui répondit par des invectives, & lui reprocha que ſa mere étoit une empoiſonneuſe & une femme de mauvaiſe vie. Joram connut bien alors que Jehu méditoit quelque méchante action, & pour ſe dérober à ſes pernicieux deſſeins, il détourna ſon char & ſe mit à fuir, diſant à Ochozias : Nous ſommes trahis, on nous tend quelque piége. Il fut en même temps atteint d'une fléche que lui décocha Jehu, & qui lui traverſa le cœur : il tomba du coup ſur ſes genoux & mourut. Jehu ſe ſouvint alors lui-même, & rappella à la mémoire de Badacer, Commandant du troiſiéme corps de l'armée,

Mort de Joram Roi d'Iſrael. Il eſt tué par Jehu, qui lui ſuccede.

(*a*) L'expreſſion de Joſeph, équivoque & ambiguë, a faire croire a M. d'Andilly que Joram & Ochozias étoient montés ſur le même char, ou du moins traduire d'une manière qui préſente ce ſens. L'Ecriture ne laiſſe aucune équivoque. *Joram*, dit-elle, *Roi d'Iſraël, & Ochozias Roi de Juda, montérent chacun dans leur char.* Mais ſi l'expreſſion de Joſeph n'eſt pas aſſez décidée, la ſuite fait voir qu'il n'a point fait monter les deux Rois ſur le même char.

(*b*) Le nouvel Editeur prétend que l'Ecriture dit clairement le contraire, *contrarium planè dicit*; & dans cette penſée, il propoſe une conjecture pour le concilier avec l'Ecriture : mais il falloit auparavant fixer le ſens du mot Hébreu [*Shighgha"ghôt*]. M. le Clerc traduit, *celeriter incedere ſolet.* La Vulgate lui eſt favorable; mais tous les endroits de l'Ecriture où ce mot ſe trouve, déſignent plutôt de la lenteur, de la peſanteur, que l'effet d'une promptitude précipitée. C'étoit peut-être le caractere de Jehu, d'être lent & peſant dans toutes ſes démarches. La ſentinelle l'apperçoit qui s'avance; elle en fait donner avis à Joram. Ce Prince envoie un cavalier s'informer de ce que c'eſt. La ſentinelle ne le voyant point revenir, en fait avertir le Roi, qui en envoie un ſecond. Celui-ci ne revenant point auſſi, & la ſentinelle l'ayant fait connoître à Joram, il ordonne qu'on mette les chevaux à ſon char, monte deſſus, & va à la rencontre de Jehu. Quelque loin qu'eût pû porter la vuë de la ſentinelle; tout cela demande trop de temps, pour que de la cavalerie qui auroit marché promptement & avec une eſpèce de précipitation, ne fût pas arrivée à Jezraël avant que Joram en fût ſorti ſur ſon char, ſi celui qui étoit à la tête ne l'eût conduite lentement.

qu'étant

qu'étant un jour l'un & l'autre aſſis ſur le derrière du char d'Achab, ils avoient entendu le Prophète Elie prédire à ce Prince que lui & toute ſa famille périroient dans le champ de Naboth, au même lieu où il avoit fait mourir ce malheureux citoyen : il ordonna donc à ce Commandant d'y jetter le corps de Joram, & ce fut ainſi que la prédiction d'Elie eut ſon accompliſſement. Le meurtre de Joram donna à Ochozias de l'inquiétude pour lui-même. Pour tâcher de n'être point apperçu de Jehu, il changea de route ; mais Jehu qui le vit, le pourſuivit, & l'ayant atteint ſur le penchant d'une petite colline, il le perça d'un coup de fléche. Ochozias quitta ſon char pour monter un cheval, & ſe ſauva à Mageddo, où il mourut peu de temps après de ſa bleſſure. Son corps fut porté à Jeruſalem, & y fut enterré. Ce Prince, qui ne régna qu'un an, fut un mauvais Prince, plus méchant encore que ſon pere.

Mort d'Ochozias, Roi de Jeruſalem. Athalie ſa mere regne après lui.

IV. Le jour que Jehu entra dans Jezraël, Jezabel richement parée, entra dans un appartement exhauſſé ; & lorſqu'il paſſa ſous *ſes fenêtres*, Voilà, dit-elle, un fidèle ſerviteur, qui a aſſaſſiné ſon maître ! Jehu leva les yeux, & ayant demandé s'il y avoit là quelqu'un (*a*), il ordonna aux Eunuques de la jetter par les fenêtres. En tombant ſon ſang rejaillit ſur la muraille, & elle mourut écraſée ſous les pieds des chevaux. Jehu continua ſon chemin & gagna le palais, où il ſe repoſa & ſe rafraîchit avec ſes Officiers. Comme Jezabel étoit de ſang royal, il ordonna à ſes domeſtiques de l'enterrer avec les honneurs dûs à ſa naiſſance ; mais ceux à qui il donna ces ordres ne trouverent que les extrémités de ſon corps : les chiens avoient mangé le reſte. Lorſqu'on l'apprit à Jehu, il entra en admiration ſur l'accompliſſement de la prédiction du Prophète Elie ; car il avoit prédit que ce ſeroit ainſi que cette Reine mourroit à Jezraël.

Jehu fait jetter Jezabel par les fenêtres.

V. Achab avoit eu ſoixante-dix enfans, qui étoient élevés à Samarie. Jehu écrivit une lettre à leurs Gouverneurs & une

(*a*) Je traduis ſi différemment de ceux qui ont rendu avant moi Joſeph en Latin ou en François, que c'eſt une néceſſité pour moi de rendre raiſon de ma Traduction. C'eſt ſur l'Hébreu que je m'appuie ; car il ſemble que l'Auteur de la Vulgate n'a pas aſſez développé le ſens de l'Ecrivain ſacré. *Il leva les yeux à la fenêtre. Y a-t-il quelqu'un là pour moi ? Pour exécuter mes ordres ? Y a-t'il là quelqu'un ? Deux ou trois Eunuques regarderent vers lui*, mirent la tête à la fenêtre pour recevoir ſes ordres, & *il dit : Jettez-la en-bas.* Un premier Officier du Roi ne connoît pas ſa mere ? Il la voit, il entend ſa voix, & on lui fait demander qui eſt celle-là ? La choſe eſt-elle croyable ?

autre aux Magiſtrats de cette ville (*a*), il les invitoit à proclamer Roi celui de ces enfans qu'ils en croiroient le plus digne; il leur inſinuoit qu'ayant une nombreuſe cavalerie, beaucoup d'infanterie, pluſieurs chariots, des armes, & nombre de villes fortifiées, ils devoient ſe porter à venger la mort de leur maître. Son motif, en leur écrivant ainſi, étoit de connoître dans quelles diſpoſitions ils étoient. La lecture de ces lettres jetta le trouble & la terreur dans l'eſprit des Magiſtrats de Samarie, & des Gouverneurs *des enfans d'Achab*. Ne ſe croyant point en état de réſiſter à un homme qui venoit de ſe défaire de deux puiſſants Rois, ils lui écrivirent qu'ils le reconnoiſſoient pour leur Seigneur, & qu'ils étoient prêts de ſe ſoumettre à tout ce qu'il leur ordonneroit. Jehu, en conſéquence, leur écrivit qu'ils euſſent donc à lui obéir, & à lui envoyer les têtes des enfans d'Achab. Les Magiſtrats manderent ceux chez qui ils étoient élevés, & leur ordonnerent de les faire mourir, & d'envoyer leurs têtes à Jehu. L'ordre fut exécuté, & aucun des enfans d'Achab ne fut épargné. Leurs têtes furent portées dans des paniers à Jezraël. Jehu étoit à table, & ſoupoit avec ſes Officiers, lorſqu'on les lui préſenta. Il ordonna à ceux qui les avoient apportées, de les mettre en deux monceaux, des deux côtés de la porte de la ville. Il fut les voir le lendemain, & comme il les regardoit, il dit au peuple qui ſe trouva préſent, qu'il avoit à la vérité pris les armes contre ſon maître, & qu'il l'avoit fait mourir, mais que ce n'étoit point lui qui avoit tué tous ceux *dont ils voyoient les têtes*; ce qui devoit, ajoûta-t'il, leur faire connoître qu'il n'arrivoit rien à la maiſon d'Achab que par l'ordre de Dieu, qui avoit prédit par le Prophète Elie que toute ſa race devoit être exterminée. Avant que d'aller à Samarie, il fit mourir tous ceux de cette maiſon qu'on put découvrir à Jezraël. Il trouva en chemin quarante-deux parens d'Ochozias, Roi de Jeruſalem, à qui il demanda où ils alloient. Ils lui répondirent qu'ils venoient rendre leurs devoirs à Joram & à Ochozias, car ils ne ſçavoient pas qu'il les eût fait mourir. Jehu ordonna qu'on ſe ſaisît d'eux & qu'on les tuât.

Les Magiſtrats de Samarie font mourir ſoixante-dix enfans d'Achab.

Jehu fait tuer quarante-deux parens d'Ochozias.

(*a*) L'Hébreu adreſſe cette lettre à Samarie, aux principaux ou aux Chefs des Jezraëlites. Ou les Septante & la Vulgate ne liſoient pas ainſi dans leur manuſcrit, ou ils ont cru que c'étoit une faute de Copiſte. Elle a été facile à faire, car Jezraëlites & Iſraëlites ſont deux mots ſi reſſemblans, qu'il eſt aiſé de les prendre l'un pour l'autre.

VI. Peu après, un homme de bien & de piété vint le trouver, c'étoit un de ſes anciens amis, il s'appelloit Jonadab. Cet homme, après l'avoir ſalué, le félicita beaucoup ſur ſa fidélité à exécuter les ordres de Dieu, en exterminant ainſi toute la race d'Achab. Jehu lui dit de monter ſur ſon char, qu'il le meneroit à Samarie: Vous y ſerez, lui dit-il, témoin du peu de quartier que je ferai aux méchans; vous aurez la ſatisfaction d'y voir mourir tous les faux Prophètes, tous ceux qui ont trompé le peuple & lui ont fait abandonner le culte du vrai Dieu pour adorer des Divinités étrangéres; le châtiment des impies & des méchans eſt ſans doute le ſpectacle le plus beau & le plus agréable dont puiſſe jouir un homme juſte & religieux. Jonadab ſe rendit ſans peine à l'invitation de Jehu, il monta ſur ſon char, & ils arriverent enſemble à Samarie. Ce Prince y fit une recherche exacte des parens d'Achab, pour les faire mourir; & afin qu'aucun des faux Prophètes & des Prêtres des Dieux d'Achab ne pût ſe ſouſtraire au châtiment qu'il méditoit d'en faire, il uſa d'artifice. Il aſſembla le peuple, auquel il déclara qu'il vouloit adorer une fois plus de Dieux que n'en avoit introduit Achab; & qu'ayant deſſein d'offrir à ceux d'Achab de grands & de magnifiques ſacrifices, il ordonnoit que leurs Prophètes, leurs Prêtres & tous ceux qui les honoroient, le vinſſent inceſſamment trouver, à peine contre ceux qui y manqueroient, d'être punis de mort. Il aſſigna le jour auquel ces ſacrifices devoient être offerts, & envoya chercher dans tout ſon royaume les Prêtres de Baal. Il ordonna à ces Prêtres de diſtribuer des robes à tous *les adorateurs de Baal*, & après cette diſtribution, il entra avec ſon ami Jonadab dans la maiſon où ils étoient aſſemblés, & fit chercher avec ſoin s'il ne s'étoit point gliſſé parmi eux quelque étranger ou quelque perſonne attachée à quelque autre culte que le leur. On l'aſſura qu'il n'étoit entré perſonne de ſuſpect, & la cérémonie des ſacrifices commença. Alors il fit entourer la maiſon par quatre-vingt ſoldats (*a*), en qui il avoit le plus de confiance, & auxquels il commanda de tirer vengeance du mépris qu'on faiſoit depuis long-temps des coûtumes de leurs ancêtres, avec menaces qu'il y alloit de leur vie s'ils en laiſſoient échapper aucun. Ces ſoldats ne firent quartier à perſonne; ils mirent le feu à la

(*a*) L'Ecriture ne met point le nombre des ſoldats. 4. *Rois*, *chap.* 10. ℣. 25.

maiſon de Baal, & bannirent ainſi de la ville de Samarie les cérémonies étrangéres. Ce Baal étoit le Dieu des Tyriens, & Achab, pour complaire à Ithobal, Roi de Tyr & de Sydon, ſon beau-pere, lui avoit fait bâtir un temple à Samarie, lui avoit donné des Prêtres, & lui faiſoit rendre des honneurs divins. Jehu fit diſparoître ce Dieu, mais il permit que le peuple adorât les veaux d'or. Dieu cependant, pour le récompenſer des châtimens qu'il avoit fait ſubir aux méchans, lui fit annoncer par un Prophète, que ſa famille régneroit pendant quatre générations ſur les Iſraëlites. Tel étoit l'état des affaires de ce Prince.

CHAPITRE VII.

I. QUAND Athalie eut appris que Joram ſon frere, & ſon fils Ochozias, avoient été tués (*a*), & que la la famille du premier avoit été détruite, elle mit tout en œuvre pour détruire de même celle de David; & crut même être parvenue à ne laiſſer aucun de ſes deſcendans qui pût monter ſur le thrône. Mais un enfant d'Ochozias échappa à ſa fureur. Ce Prince avoit une ſœur nommée Joſabeth, qui avoit épouſé le Grand-Prêtre Joïada. Etant entrée dans le palais, elle trouva cet enfant, qui étoit âgé d'un an. Il s'appelloit Joas, & étoit caché avec ſa nourriſſe parmi ceux qu'on venoit d'égorger. Elle le prit & l'emporta dans l'appartement des lits, & de concert avec ſon mari, elle l'éleva ſecrettement dans le Temple pendant les ſix années que régna Athalie ſur Jeruſalem & ſur les deux Tribus.

II. La ſeptiéme année de ce régne, Joïada perſuada à cinq Officiers (*b*) de ſe joindre à lui pour déthrôner Athalie. Ils lui donnerent leur parole, de travailler de concert avec lui à aſſurer la couronne au jeune Prince Joas; & ils l'en aſſurerent par le ſerment, qui dans des cas ſemblables lie & fait la ſûreté de gens qui forment de concert quel-

(*a*) 4. *Rois*, chap. 11.
(*b*) Azarias, * Iſmaël, Azarias, ** Maaſias & Eliſaphat. 2. *Paralip.* chap. 23. ℣. 1.

* Fils de Jeroham.
** Fils d'Obed.

que grand projet. Le Grand-Prêtre conçut donc de fermes eſpérances de voir réuſſir celui qu'il avoit formé. Ceux à qui il avoit communiqué ſon deſſein, ſe répandirent en différents endroits du royaume, gagnerent les Prêtres, les Lévites, & les Chefs des Tribus, & les engagerent de venir à Jeruſalem trouver le Grand-Prêtre. Avant que de s'ouvrir, Joïada leur dit » que la choſe qu'il avoit à leur communiquer » demandoit également de l'action & du ſecret, & qu'il ſou» haitoit qu'ils s'engageaſſent avec ſerment de ne le réveler à » perſonne. « Tout le monde le jura. Joïada fit alors paroître le jeune Joas, qu'il élevoit: » Voilà, leur dit-il, votre » Roi. Il eſt de la famille de David, de cette famille qui doit, » comme vous le ſçavez, regner toujours, ſelon que Dieu l'a » prédit; qu'une troiſiéme partie de vous demeure, je vous » prie, dans le Temple pour le garder; qu'une autre faſſe la » garde à toutes les portes du Temple; que la troiſiéme garde » celle qui eſt ouverte, & qui donne ſur le palais; que ceux » qui ſont ici ſans armes demeurent dans le Temple; qu'on ne » laiſſe entrer perſonne, s'il n'eſt Prêtre; qu'une partie des » Prêtres & des Lévites entourent le Roi, pour le garder, » & qu'ils aient leur épée tirée; que ſi quelqu'un eſt aſſez » hardi pour entrer dans le Temple avec des armes, qu'on le » tuë ſur le champ. « On obéit aux ordres du Grand-Prêtre, & chacun montra par ſa contenance, la bonne diſpoſition où il étoit. Joïada ouvrit l'arſenal du Temple, que David avoit fait faire, pour en tirer des lances, des carquois, & toutes les autres ſortes d'armes qui s'y trouverent. Il les diſtribua aux Officiers, aux Prêtres & aux Lévites, qu'il plaça quand ils furent armés, dans le ſacré Portique, en rond, dans une diſtance à ſe toucher (*a*) de la main. On fit entrer le jeune Joas dans le milieu de ce cercle (*b*); on lui mit la couronne (*c*) ſur la tête, & après que le Grand-Prêtre l'eut ſacré, on le pro-

(*a*) C'eſt le ſens des termes de Joſeph, mais je ne ſçai ſi c'eſt ſa penſée. Car, j'ai peine à croire qu'il ſe ſoit éloigné de celle de l'Ecriture ſans aucune raiſon, du moins qu'on apperçoive. Si on liſoit συνεκαυσμένος, au lieu de συναλισμένος, il diroit en d'autres termes, moins clairs à la vérité, ce qu'on lit dans les Septante: Τὰ σκεύη αὐτοῦ ἐν χειρὶ αὐτοῦ, les armes à la main; c'eſt le ſens de l'Hébreu.

(*b*) Voyez Remarque VI.

(*c*) L'Ecriture dit * que l'on mit ſur la tête du jeune Joas une couronne, & ce qu'elle appelle [*hâghédoûth*], que l'Auteur de la Vulgate a rendu après les

* 4. Liv. Rois, chap. XI. ℣. 12.

clama Roi, & le peuple cria dans le tranſport de ſa joie, Vive le Roi.

An du monde 3126. 4. Rois, *ch.* 11. Mort d'Athalie.

III. Athalie entendit ce bruit & ces cris d'alégreſſe du peuple. Surpriſe & inquiéte de ce que ce pouvoit être, elle ſe preſſa d'aller au Temple avec ce qu'il y avoit de troupes au palais. Les Prêtres la laiſſerent entrer dans le Portique; mais ceux que Joïada avoit placés en cercle, en refuſerent l'entrée aux troupes qui l'accompagnoient. Quand elle apperçut le jeune Prince aſſis ſur un thrône, & ceint du diadême, elle déchira ſes habits, & s'écria qu'on tuât celui qui en vouloit à ſa vie, & qui tâchoit de lui enlever la couronne: mais Joïada ordonna aux Officiers de ſe ſaiſir d'elle, & d'aller la faire mourir au torrent de Cédron; qu'il ne convenoit pas de ſouiller la ſainteté du Temple par le ſang d'une auſſi méchante femme. Il ajoûta, que ſi quelqu'un prenoit ſa défenſe, on le tuât. Les Officiers à qui Joïada en avoit donné l'ordre, ſe ſaiſirent d'Athalie, la menerent à la porte des mulets du Roi, & l'y tuérent.

Joïada fait reconnoître le jeune Joas Roi de Jeruſalem.

IV. Joïada s'étant ainſi défait d'Athalie, aſſembla les troupes & le peuple dans les Portiques, & leur fit prêter ſerment de s'attacher à leur Prince, de veiller à ſa conſervation, à l'affermiſſement & à l'accroiſſement de ſon Etat, & finit par faire jurer le jeune Roi qu'il honoreroit Dieu, & ne tranſgreſſeroit point les Loix de Moïſe. On courut enſuite au Temple de Baal, qu'Athalie & Joram ſon époux avoient élevé pour inſulter le Dieu de leurs peres, par conſidération pour Achab, on le détruiſit, & on fit mourir Mathan qui en étoit Prêtre. Joïada confia la garde du Temple aux Prêtres & aux Lévites, comme David l'avoit ordonné. Il leur recommanda d'offrir

Septante, par *teſtimonium*, le Livre de la Loi. C'eſt, ce ſemble, ce que l'Auteur ſacré a voulu dire. Appien * rapporte que les troupes de Mitridate s'étant révoltées, elles déférerent la couronne à ſon fils Pharnace, & qu'un Particulier alla prendre dans un temple βίβλον .... πλατείαν, & qu'il l'en couronna. Le Traducteur d'Appien a traduit ces deux mots par *membranam chartaceam*. Etoit-ce une choſe ſi rare, qu'une feuille ou qu'une membrane de papier, qu'il fallût aller dans un temple pour en avoir une? Pourquoi y eût-elle été plutôt qu'ailleurs, ſi ce que l'Hiſtorien appelle βίβλον πλατείαν n'eût pas été quelque choſe de religieux pour ce peuple, & qu'il conſervoit dans un temple? C'auroit été, dans nos idées, plutôt inſulter Pharnace que l'honorer, que de lui mettre une couronne de papier. Il ſeroit, je crois, plus naturel de penſer que c'étoit le livre de la loi de ces peuples, qu'ils mettoient ſur la tête de leurs Rois lorſqu'ils les couronnoient. Cette conjecture demande qu'on liſe βίβλον, au lieu de βίβλος; mais les Copiſtes ont pû écrire ſi facilement un *upſilon* pour un *iota*, que l'on ne s'y arrête pas.

* Guerr. Mitrid. pag. 410.

deux fois chaque jour les ſacrifices que la Loi ordonne, & de brûler la quantité d'encens qu'elle preſcrit auſſi. Il chargea quelqu'un des Lévites de garder les portes des ſacrés Portiques, afin qu'aucune perſonne impure n'y entrât par ſurpriſe.

V. Après avoir ainſi diſpoſé toutes choſes avec les Commandans des troupes, les Officiers & tout le peuple, il fit ſortir du Temple le jeune Roi, pour le conduire au palais, où il le plaça ſur le thrône royal. Le peuple cependant lui donnoit mille bénédictions, & célébra *ce grand évenement* par des fêtes & des réjouiſſances qui durerent ſept jours. La mort d'Athalie procura une grande tranquillité à Jeruſalem. Joas avoit ſept ans lorſqu'il commença à regner. Sa mere, qui étoit de Berſabée, s'appelloit Sébia. Il eut grand ſoin de faire obſerver la Loi, & un grand zéle pour le ſervice de Dieu, tant que Joïada vécut. Il eut deux femmes, qui lui donnerent des enfans de l'un & de l'autre ſexe. Ce fut le Grand-Prêtre qui le maria, lorſqu'il fut en âge de l'être. Ce fut ainſi que ce Prince fut ſouſtrait *aux fureurs* d'Athalie, & qu'il monta ſur le thrône.

CHAPITRE VIII.

I. HAZAEL, Roi de Syrie, déclara la guerre aux Iſraëlites & à leur Roi Jehu; ravagea le pays des Tribus de Ruben, de Gad & de Manaſſé, qui eſt à l'orient, au-delà du Jourdain. Il ſe jetta dans la Galaatide & dans la Batanée (*a*), la ſaccagea, brûlant, enlevant tout, & ne faiſant aucun quartier à ceux qui lui tomboient entre les mains. Jehu ne fit aucun mouvement pour arrêter ſes progrès. Il négligea enfin la piété, mépriſa le ſervice de Dieu & l'obſervation de ſa Loi, & mourut après avoir regné vingt-ſept (*b*) ans ſur les Iſraëlites. Il fut enterré à Samarie: ſon fils Joachas lui ſuccéda.

Mort de Jehu Roi d'Iſraël; ſon fils Joachas lui ſuccede.

II. Joas, Roi de Jeruſalem, donna toute ſon attention à réparer le Temple de Dieu (*c*). Il manda au Grand-Prêtre Joïada de le venir trouver, & il lui ordonna d'envoyer dans

(*a*) La Batanée & la Baſanite ne ſont qu'un même pays. M. Samuel Weſley l'a prouvé contre M. Spanheim, qui en faiſoit deux dans ſes Diſſertations ſur Job; imprimées à Londres, 1736. *fol.* Voyez Euſeb. *Loc. Hebr.*

(*b*) Vingt-huit. 4. *Rois, ch.* 10. *v.* 36.

(*c*) Voyez Remarque VII.

les terres de ſon obéiſſance des Prêtres & des Lévites, lever par tête un demi ſicle d'argent, pour le réparer & le rétablir; car on l'avoit fort négligé ſous le régne de Joram, ſous celui de ſon fils & d'Athalie (*a*): mais le Grand-Prêtre, qui prévoyoit que perſonne ne ſe prêteroit volontiers à une telle contribution, n'exécuta point cet ordre. Joas le fit venir devant lui la vingt-troiſiéme année de ſon régne. Il ſe plaignit du mépris qu'il avoit fait des ordres qu'il lui avoit donnés, & lui commanda de faire travailler inceſſamment aux réparations du Temple. Pour ſe procurer un fond néceſſaire, le Grand-Prêtre ſe ſervit d'un expédient que le peuple approuva. Il fit faire un coffre de bois (*b*), dont il fit joindre les ais bien exactement, n'y laiſſant qu'une petite ouverture, & le mit dans le Portique, devant l'autel: on avertit le peuple d'y mettre chacun ſelon ſa dévotion, ce qu'il pouvoit donner pour contribuer à cette bonne œuvre. Le peuple, comme je l'ai dit, goûta beaucoup cet expédient; on s'empreſſa de jetter de l'or & de l'argent dans ce tronc, & tout le monde donna des marques de ſon zéle. On le vuidoit tous les jours, & on comptoit en préſence du Roi les ſommes qu'on y avoit trouvées; enſuite les Secrétaires & le Prêtre du tréſor le remettoient à ſa place. Quand on crut que les offrandes du peuple formoient un fonds ſuffiſant, le Roi & le Grand-Prêtre Joïada firent venir des Architectes & des tailleurs de pierre, les gagerent, & acheterent auſſi de grandes piéces du meilleur & du plus beau bois que l'on put trouver; & lorſque toutes les réparations furent achevées, on employa une quantité encore aſſez conſidérable d'argent qui reſtoit, à faire des patères, des aiguières, des coupes, & autres vaſes. On ne manquoit point d'offrir tous les jours des ſacrifices ſur l'autel, & cela ſe pratiqua avec beaucoup de zéle tant que ce ſaint homme vécut. Ce zélé Miniſtre

An du monde 3147.

(*a*) Joſeph dit ſous le régne de Joram, ſous celui d'Athalie, & celui de ſes fils. Il n'y eut qu'Ochozias, fils de cette méchante Princeſſe, qui régna après Joram ſon pere. Car les Arabes avoient tué tous ſes aînés dans une irruption qu'ils avoient faite dans le royaume de Joram. Les Copiſtes peuvent avoir mis un pluriel pour un ſingulier; mais Joſeph peut auſſi imiter l'expreſſion de l'Ecriture, car elle dit au ſeptiéme verſet du Chapitre vingt-quatre du ſecond Livre des Paralipoménes: » La méchante Athalie, & ſes enfans, » avoient ruiné la maiſon de Dieu. « C'eſt ainſi qu'elle dit dans l'Hébreu, au verſet vingt cinq du même chapitre, que les Officiers de Joas le tuérent, pour venger le ſang des enfans de Joïada, quoiqu'elle ne lui reproche que la mort de Zacharie, trois verſets plus haut.

(*b*) 2. Paralip. *chap.* 24. ℣. 8.

des

des autels, dont la vertu étoit au-deſſus de toute épreuve, mourut âgé de cent trente ans (*a*), & il fut enterré à Jeruſalem. Comme il avoit conſervé la couronne à la famille de David, ſon corps fut mis dans le tombeau des Rois.

Joas abandonne la Loi de Dieu après la mort de Joïada.

III. Le Roi abandonna après ſa mort le ſervice de Dieu, & ; à ſon exemple, les principaux de la Nation ſe livrerent à toute ſorte de relâchemens, foulerent aux pieds la juſtice & tout ce que les Loix avoient le plus ſagement réglé. Dieu irrité des déſordres du Roi & des Grands de la Nation, envoya des Prophètes leur en faire de vifs reproches, & les exhorter à rentrer dans leur devoir ; mais ils étoient ſi fort endurcis dans le crime, que l'exemple des châtimens qu'avoient ſouffert ceux qui avoient auparavant eux tranſgreſſé notre ſainte Loi, ni les menaces des Prophètes, ne furent capables de les porter à des ſentimens de repentir. Le Roi, ſans aucun égard pour toutes les obligations qu'il avoit au Grand-Prêtre Joïada, fit lapider ſon fils Zacharie dans le lieu Saint (*b*), parce que, ſuivant un mouvement de l'Eſprit de Dieu, il avoit eu la fermeté de l'avertir en pleine aſſemblée de rentrer dans les voies de la juſtice, & qu'il lui avoit annoncé, ainſi qu'à ſon peuple, les châtimens dont Dieu les puniroit, s'ils continuoient à s'en écarter. Cependant Zacharie prit Dieu à témoin, & le rendit juge de l'injuſtice de la mort qu'on lui faiſoit ſouffrir, en reconnoiſſance des avis ſalutaires qu'il donnoit, & des ſervices que ſon père avoit rendus au Roi.

An du monde 3164.

An du Monde 3165.

IV. Ce Prince ne porta pas loin la peine de ſes iniquités. Hazaël, Roi de Syrie, ſe jetta dans ſes Etats, pilla & détruiſit Geth, & menaçoit d'aſſiéger Jeruſalem (*c*). Dans la crainte d'un ſiége & pour ne pas courir les riſques des derniers malheurs, Joas prit tout l'argent qui étoit dans le tréſor royal, tout celui qui étoit dans le tréſor du Temple, tous les préſens qu'on y avoit faits, & l'envoya au Roi de Syrie. La ſomme étoit conſidérable ; elle gagna ce Prince, & le porta à ne pas marcher contre Jeruſalem. Joas, *délivré de cet ennemi*, tomba malade. Quelques-uns de ſes Officiers (*d*), pour venger la mort de Zacharie fils de Joïada, conſpirerent contre lui & le tuérent. Il fut enterré à Jeruſalem, mais à cauſe de ſes déportemens

Mort de Joas Roi de Jeruſalem ; ſon fils Amaſias lui ſuccede.

(*a*) 2. Paralipom. *chap.* 24. ℣. 15.
(*b*) Ibid. ℣. 20. & 21.
(*c*) 4. Rois, *chap.* 12. ℣. 17. Voyez Remarque VIII.
(*d*) Voyez Remarque IX.

impies, il ne le fut pas dans le tombeau des Rois. Il vécut quarante-ſept ans, & il eut pour ſucceſſeur ſon fils Amaſias.

V. Joachas, fils de Jehu, fut reconnu Roi à Samarie la vingt-uniéme année (*a*) du régne de Joas, & il en régna dix-ſept. Il ne fut que trop fidéle (*b*) imitateur de la conduite du Roi ſon père, & ſe livra aux mêmes impiétés qu'avoient commis ceux qui les premiers avoient mépriſé Dieu. Le Roi de Syrie l'affoiblit beaucoup, défit ſes armées, & du grand nombre de troupes qu'il avoit ſur pied, il le réduiſit à ne pouvoir plus mettre en campagne que dix mille fantaſſins, & cinquante cavaliers. Le Prophète Eliſée avoit prédit que cela arriveroit aux Iſraëlites, lorſqu'il annonça qu'Hazaël tueroit ſon maître, & uſurperoit le royaume de Syrie & de Damas. Dans cette affliction, Joachas retourna à Dieu, & le pria de le délivrer d'Hazaël, & de ne pas permettre qu'il ſuccombât ſous ſa puiſſance. Dieu qui dans ſa colère ſe borne quelquefois à châtier les Grands, qu'il pourroit avec juſtice perdre entiérement, fut touché de ſon repentir; il le délivra de la guerre, & le mit en état de n'en plus appréhender les dangers. La paix ramena l'abondance dans le pays, & le remit dans ſon premier état.

An du Monde 3165. 4. Rois, *ch.* 13. Mort de Joachas Roi d'Iſraël; ſon fils Joas lui ſuccede.

VI. Après la mort de Joachas, ſon fils Joas, qui lui ſuccéda, régna à Samarie & ſur les Iſraëlites. Il y avoit trente-ſept ans que Joas, dont il portoit le nom, régnoit ſur la Tribu de Juda. Ce Prince, qui régna ſeize ans, n'imita point la conduite de ſon père, mais fut un Prince juſte & religieux. Vers ce même temps le Prophète Eliſée, qui étoit fort avancé en âge, tomba malade. Le Roi d'Iſraël étant allé le voir, le trouva à l'extrémité. L'état où il le vit lui tira les larmes des yeux, il l'ap-

(*a*) *Anno* 23. *Joas .... regnavit Joachas filius Jehu.* 4. Liv. Rois, chap. 13. ℣. 1.

(*b*) Joſeph dit qu'il n'imita point ſon père, mais c'eſt une faute, *οὐ* eſt de trop, & peut-être qu'il a pris la place d'*οὐ*. Ou Joſeph contredit l'Ecriture. (4. Rois, ch. 13. ℣. 2.) Le verſet ontiéme juſtifie la correction, * à moins que Joſeph n'ait regardé Jehu comme un bon Prince, parce qu'il avoit détruit le temple de Baal; mais il ne s'écarta pas des péchés de Jeroboam, qui avoit fait pécher Iſraël. (4. Rois, chap. 10. ℣. 31.), & l'Ecriture ne reproche pas d'autres déſordres a ſon fils Joachas.

* L'Ecriture dit au contraire que Joas *fecit quod malum eſt in conſpectu Domini: non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam.* 4. Rois, chap. 13. ℣. 11.

pelloit ſon père & ſon bouclier. » En vous poſſédant, diſoit-» il, je n'ai point eu beſoin de me ſervir d'armes contre mes » ennemis ; vos prédictions m'en rendoient le maître, ſans » que je fuſſe obligé de combattre : mais maintenant que vous » quittez la vie, vous nous laiſſez ſans défenſe, en proie aux » fureurs des Syriens (*a*), & à tous les malheurs des guerres qu'ils » vont nous ſuſciter. La vie va m'être à charge, & ce ſeroit » un bonheur pour moi, que de vous accompagner & de la » quitter en même temps que vous. « Eliſée tâcha de le conſoler, & lui dit de faire apporter un arc & de le bander (*b*). Quand le Roi l'eut fait, le Prophète lui prit les mains & lui dit de tirer. Ce Prince décocha trois fléches, & en reſta là. Si vous en aviez, lui dit Eliſée, décoché davantage, vous euſſiez détruit entiérement le royaume de Syrie ; mais parce que vous n'en avez décoché que trois, vous ne gagnerez que trois batailles contre ce peuple. Elles vous feront cependant recouvrer le pays qu'il a enlevé au Roi votre pere. Le Roi ſe retira enſuite, & le Prophète mourut peu de temps après. Son éminente piété lui attira une très-grande réputation, & Dieu le protégea d'une manière éclatante & toute particuliére. Il fit par ſon inſpiration & par ſon aſſiſtance, des choſes ſurprenantes & incroyables, dont les Hébreux conſervent précieuſement la mémoire. On lui fit des obſéques magnifiques, & telles qu'il convenoit de faire à un homme auſſi chéri de Dieu. Il arriva que des voleurs ayant jetté dans ſon tombeau le corps d'une perſonne qu'ils avoient tuée, ce corps n'eut pas plutôt touché celui du Prophète, qu'il reſſuſcita (*c*). Voilà ce que nous avons cru devoir rapporter des grandes choſes que Dieu a opérées par ce ſaint Prophète pendant ſa vie, & de la puiſſance toute divine dont il a permis que ſon corps fût revêtu même après ſa mort.

(*a*) Je ne rejette point le ſens du nouvel Editeur. Ἐξοπλίζω veut dire s'armer, mais il ſignifie auſſi quelquefois déſarmer ; & c'eſt, ce ſemble, comme on le doit prendre ici. Le Roi d'Iſraël vient d'appeller Eliſée ſon *arme* ; ainſi, il eſt bien naturel qu'il ajoûte qu'en perdant par ſa mort leur arme, les Iſraëlites ſeroient livrés ſans armes aux Syriens. Ce ſens demande qu'on liſe ἐξοπλισμένους, comme portent quelques manuſcrits. Je change πολεμίους en πολέμους. Ce changement eſt néceſſaire pour donner quelque ſens au ſecond membre de la phraſe.

(*b*) On trouve dans l'Ecriture des circonſtances de cet évenement que Joſeph n'auroit pas dû omettre. 4. *Rois*, chap. 13 ℣. 15. &c.

(*c*) Voyez Remarque X.

VII. Hazaël, Roi de Syrie, eut pour ſucceſſeur ſon fils Adad, avec qui Joas, Roi d'Iſraël, entra en guerre, & ſur lequel il gagna les trois batailles qu'il lui donna, & reprit, comme le Prophète Eliſée l'avoit prédit, les villes & les bourgs de ſes Etats, dont ſon pere Hazaël s'étoit emparé. Quand Joas fut mort on l'enterra à Samarie, & ſon fils Jeroboam (*a*) lui ſuccéda.

Mort de Joas Roi d'Iſraël; ſon fils Jeroboam lui ſuccede.

CHAPITRE IX.

An du monde 3165. 4. Rois, *ch.* 14.

I. AMASIAS commença à regner ſur la Tribu de Juda la ſeconde année du régne de Joas Roi d'Iſraël; ſa mere s'appelloit Joadan, elle étoit d'une famille de la ville de Jeruſalem. Ce Prince fut dès ſa jeuneſſe fort attaché à la juſtice, & lorſqu'il fut maître des affaires, & monté ſur le thrône, il crut que ſa premiére attention devoit être de châtier les Officiers qui avoient conſpiré contre le Roi ſon père. Il les fit

(*a*) On liſoit dans les anciennes Editions: » Son fils Jeſoz lui ſuccéda. « Cette mauvaiſe leçon a donné lieu à M. Boyvin, l'aîné, de faire une diſſertation pour prouver que Joas, Roi d'Iſraël, eut deux fils, Jeſoz & Jeroboam. * Que Jeſoz, qui étoit l'aîné, avoit regné douze ans, & avoit rempli le temps de l'interrégne que nos meilleurs Chronologiſtes, le Père Petau, Uſſerius, le Père Pezron, & le P. Hardouin, ſont obligés de ſuppoſer dans la ſuite des Rois d'Iſraël. Je ne dois pas entrer dans la diſcuſſion de cette difficulté; je me borne à remarquer que je ne me ſouviens pas que Joſeph ait jamais parlé de l'élévation d'un Prince au thrône, qu'il n'en ait dans la ſuite marqué la mort, & il ne dit rien de celle du prétendu Jeſoz. Comme ce n'eſt que par anticipation qu'il parle ſur la fin du chapitre huitiéme de ſon neuviéme Livre des Antiquités Juives, de la mort de Joas & de l'élévation de ſon ſucceſſeur, il y revient au commencement du chapitre dixiéme, pour placer l'un & l'autre évenement plus en ſon lieu. Il eſt certain, que s'il parle de la mort de Joas ſur la fin du chapitre huitiéme, ce n'eſt que par anticipation, comme on vient de le remarquer. Car il raconte dans le chapitre ſuivant les grands avantages qu'il remporta ſur Amaſias.

Jeſoz, l'aîné des fils de Joas, lui ſuccéda, ſelon M. Boyvin; or ce fut le Jeroboam dont Joſeph parle au commencement du chapitre dixiéme, qui fut Roi immédiatement après la mort du Roi ſon père: ce Prince eſt donc le même que le prétendu Jeſoz dont cet Auteur parle ſur la fin du huitiéme chapitre. Il dit, après l'Ecriture, que Jeroboam monta ſur le thrône la quinziéme année du régne d'Amaſias. Ce Prince, qui a regné en tout vingt-neuf ans, en a regné quinze après la mort de Joas; donc, Jeroboam ſecond montant ſur le thrône la quinziéme année du régne d'Amaſias, y monta immédiatement après la mort du Roi ſon père, & Iſraël par conſéquent, n'eut point de Roi entre lui & ſon père; & Jeſoz eſt une faute de Copiſte, ou Jeroboam ſecond eut deux noms.

* Mem. Academ. Bell. Lett. pag. 337. 4. liv. Rois, chap. 14. ℣. 7. 17. 2. Paralip. chap. 25. ℣. 25.

prendre & les fit tous mourir ; mais il ne fit aucun mal à leurs enfans, & il pratiqua en cela la Loi de Moïſe, qui n'a pas cru qu'il fût juſte de punir les enfans pour les fautes de leurs pères. Il leva des troupes dans les Tribus de Juda & de Benjamin, & il en forma une armée d'environ trois cents mille hommes. C'étoient tous gens choiſis, qui n'avoient guères que vingt ans : il leur donna des Chefs ; il traita en même temps avec le Roi d'Iſraël, & prit à ſa ſolde cent mille de ſes ſujets, pour leſquels il lui donna cent talents d'argent. Son deſſein étoit de faire la guerre aux Amalécites, aux Iduméens & aux Gabalitains (*a*). Toutes les proviſions étoient faites, & il étoit prêt de ſe mettre en campagne, lorſqu'un Prophète lui conſeilla de renvoyer les Iſraëlites, parce que c'étoient des impies ; l'aſſurant de la part de Dieu, qu'il ſeroit défait s'il ſe ſervoit de leur ſecours, & qu'au contraire il vainqueroit ſes ennemis avec quelque peu de troupes qu'il les attaquât, s'il mettoit ſa confiance en Dieu ſeul. Cette propoſition fit quelque peine au Roi, parce qu'il avoit déja payé ces troupes auxiliaires. Mais le Prophète le preſſa de ſe ſoumettre à ce que Dieu lui ordonnoit, & de lui faire un ſacrifice de l'argent qu'il leur avoit donné, & lui remontra que Dieu étant tout-puiſſant, il pouvoit lui en procurer beaucoup davantage. Le Roi obéït, & dit à ces troupes en les congédiant, qu'il leur faiſoit préſent de la ſolde qu'ils avoient reçue. Il marcha enſuite avec ſes ſeules forces contre les peuples que je viens de nommer. Il les défit, il leur tua dix mille hommes, & en fit autant priſonniers, qu'il fit conduire ſur un haut rocher de l'Arabie, du haut duquel il ordonna qu'on les précipitât. Il fit le dégât dans leur pays, & il en enleva de grandes richeſſes. Les Iſraëlites qu'il avoit renvoyés en furent extrêmement offenſés, ils regarderent ſon procédé comme une inſulte qui ne pouvoit être qu'un effet du mépris que l'on faiſoit d'eux. *Dans cette penſée*, ils ſe jetterent ſur les terres d'Amaſias, pénétrerent juſqu'à Bethoron, pillant & ravageant tout, & ils ne ſe retirerent qu'après avoir enlevé beaucoup de bétail, & avoir tué trois mille de ſes ſujets.

An du Monde 3177. Amaſias défait les Amalécites & les Iduméens. 4. Rois, *ch.* 14. ℣. 7.

II. La victoire & les avantages que le Roi de Jeruſalem

(*a*) L'Ecriture ſainte ne parle ni des Amalécites ni des Gabalitains. 2. *Paralip. chap.* 15. ℣. 11. Reland, *Paleſt. illuſt.* tome premier page quatre-vingt-huit.

avoit remportés *ſur les Iduméens*, lui enflerent le cœur. Il abandonna Dieu, auquel il en étoit redevable, pour adorer les Dieux qu'il avoit enlevés du pays des Amalécites (*a*). Un Prophète fut le trouver, pour lui remontrer » que c'étoit une » choſe ſurprenante qu'il adorât comme Dieux *des idoles* qui » n'avoient pû donner aucun ſecours à leurs adorateurs, ni » les mettre à couvert de ſa puiſſance; qui l'avoient vû tran- » quillement en faire un grand carnage, & en emmener un » grand nombre priſonniers; *des Dieux enfin* qu'il avoit fait » tranſporter à Jeruſalem comme des ennemis qu'il y auroit » fait conduire enchaînés. « Le Roi reçut mal cette remontrance. Il impoſa ſilence au Prophète, le menaça de le faire punir, s'il ſe mêloit davantage de ces ſortes d'affaires. Le Prophète répondit qu'il ne l'importuneroit plus, mais qu'il lui prédiſoit que Dieu ne laiſſeroit point impunies les innovations qu'il introduiſoit dans la Religion.

III. Amaſias comblé de ſi grands bienfaits, mais dont il marquoit ſi peu de reconnoiſſance, ne ſçut plus ſe modérer. Il écrivit au Roi d'Iſraël, pour lui ordonner de lui obéïr avec tout ſon peuple, comme il avoit obéï autrefois à ſes ancêtres David & Salomon; que s'il ne le faiſoit pas, il lui déclaroit la guerre (*b*), & que le ſort des armes en décideroit. Joas lui fit cette réponſe: » Le Roi Joas au Roi Amaſias. Il y avoit un ciprès » dans le mont-Liban, & un chardon. Celui-ci envoya deman- » der en mariage la fille du ciprès pour ſon fils. Cependant une » bête paſſa qui foula aux pieds le chardon. Que cela vous » apprenne à ne point porter vos vuës trop haut. Si vous avez » eu de l'avantage dans la guerre que vous avez faite aux » Amalécites, ne vous en élevez pas, de peur d'attirer quel- » que malheur ſur vous & ſur votre Etat.

Amaſias eſt défait par les Iſraëlites.

La lecture de cette lettre ne fit qu'animer davantage l'envie qu'Amaſias avoit de faire la guerre: Dieu, je crois, l'y pouſſoit, afin de le punir de tous ſes péchés. Lorſqu'il s'avançoit contre Joas, à la tête de ſes troupes, & qu'elles étoient prêtes de donner, une terreur panique (*c*), telle que Dieu a coûtume d'en envoyer à ceux qu'il ceſſe de protéger, les ſaiſit, & elles

(*a*) L'Ecriture: Des enfans de Séïr, après avoir défait les Iduméens. 2. *Paralip.* chap. 25. ℣. 14.

(*b*) L'Ecriture ne fait pas parler Amaſias ſi haut. 2. *Paralip.* chap. 25. ℣. 17.

(*c*) L'Ecriture n'a point connu cette terreur panique.

prirent la fuite avant que d'en être venues aux mains. La peur ayant fait fuir chacun de ſon côté, Amaſias, qui reſta ſeul, fut fait priſonnier. Joas le menaça de le faire mourir s'il ne commandoit aux habitans de Jeruſalem de lui en ouvrir les portes, afin qu'il y entrât avec ſon armée. La peur de la mort força Amaſias d'y faire recevoir ſon ennemi. Joas fit abbatre environ quatre cents coudées de ſes murs : entra ſur ſon char dans la ville par la bréche, menant avec lui Amaſias *comme en triomphe*. Maître de Jeruſalem, il pilla tout le tréſor du Temple, & enleva tout l'or & tout l'argent que le Roi avoit dans ſes palais. A ce prix, il lui rendit la liberté & retourna enſuite à Samarie. *Ce malheur* arriva aux habitans de cette grande ville la quatorziéme année du régne d'Amaſias. Ce Prince périt par une conſpiration que ſes Officiers firent contre lui. Il crut l'éviter en s'enfuyant à Achis, mais ils y envoyerent des gens qui l'y tuérent. Son corps fut apporté à Jeruſalem, & il y fut enterré magnifiquement. C'eſt ainſi qu'après avoir vécu cinquante-quatre ans (*a*), & en avoir regné vingt-neuf, Amaſias mourut, pour avoir voulu changer la religion de ſes peres, & avoir mépriſé le ſervice de Dieu. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Ozias.

Mort d'Amaſias Roi de Juda ; ſon fils Oſias lui ſuccede.

CHAPITRE X.

I. LA quinziéme année du régne d'Amaſias, Jeroboam fils de Joas monta ſur le throne d'Iſraël, qu'il conſerva pendant quarante ans (*b*). Ce Prince porta l'impiété & le mépris de Dieu aux derniers excès, il adora les idoles, & par des forfaits auſſi inouis que contraires à nos uſages, il fut cauſe que les Iſraëlites ſouffrirent une infinité de maux. Le Prophète Jonas lui prédit qu'il déferoit les Syriens, & aggrandiroit ſes Etats, en les étendant du côté du ſeptentrion juſqu'à la ville d'Emath, & juſqu'au lac Aſphaltide du côté du midi. C'étoient

An du monde 3179.

(*a*) Il y a quelque petite différence entre l'Ecriture & Joſeph. Selon l'Ecriture Amaſias avoit vingt cinq ans lorſque qu'il monta ſur le thrône. 4. *Rois*, *chap.* 14. ℣. 2. Il en avoit regné quinze lorſque Jeroboam ſuccéda à ſon père Joas. *Ibid.* ℣. 23. & il en régna quinze après. 2. *Paralip. chap.* 25. ℣. 25.

(*b*) L'Ecriture en marque quarante-un. 4. *Rois*, *chap.* 14. ℣. 23.

les bornes que Joſué avoit anciennement preſcrites au pays de Canaan. Jeroboam fit donc la guerre aux Syriens, & il ſe rendit maître de tout leur pays, comme l'avoit prédit le Prophète Jonas.

An du Monde 3197. Jonas, *chap.* 1.

II. Comme je me ſuis engagé à donner une connoiſſance exacte de ce qui nous regarde, je me crois obligé de rapporter ce que les Livres des Hébreux nous apprennent (*a*) de la vie de ce Prophète. Dieu lui ordonna d'aller dans la capitale des Etats de Ninus, & de lui annoncer que l'Empire d'Aſſyrie ſeroit bientôt détruit ; mais il ne put ſe réſoudre à exécuter cet ordre, & pour ſe dérober aux yeux de Dieu, il s'enfuit dans la ville de Joppé, où ayant trouvé un vaiſſeau prêt à partir, il s'embarqua pour Tharſe en Cilicie. Une violente Tempête s'éleva & le vaiſſeau étoit en grand danger de périr. Les matelots, le principal pilote, & le Capitaine, firent vœu d'offrir des ſacrifices en action de graces, s'ils évitoient le naufrage. Jonas étoit couché (*b*) dans un endroit retiré, & ne ſe prêtoit à aucun des mouvemens qu'il voyoit faire aux autres (*c*). Cependant la tempête augmenta, & la mer devint plus groſſe par la violence des vents. On crut, ſuivant le préjugé ordinaire, que quelqu'un de ceux qui étoient dans le vaiſſeau étoit la cauſe de cette violente tempête, & on convint de jetter le ſort pour ſçavoir qui ce pouvoit être. On le jetta, & il tomba ſur Jonas. On lui demanda qui il étoit, & quelle étoit ſa profeſſion. Je ſuis, répondit-il, Hébreu de naiſſance, & Prophète du Dieu Très-haut. Si vous voulez éviter le danger où vous vous trouvez, jettez-moi dans la mer ; car c'eſt moi qui ſuis la cauſe de la tempête. On eut d'abord de la peine à y conſentir, l'équipage ſe faiſoit un crime d'expoſer à une perte manifeſte un étranger qui lui avoit confié ſa vie. Mais le danger augmentant, & le vaiſſeau étant prêt de périr, la crainte fit qu'on ſe détermina, ſur l'avis même du Prophète, à le jetter à la mer. On dit qu'il fut englouti par un poiſſon, & qu'après trois jours & trois nuits (*d*) il fut rejetté en

(*a*) Joſeph manque à ſa parole dans le temps même qu'il promet de l'accomplir.

(*b*) Selon l'Ecriture il dormoit. *Jon. chap.* 1. ℣. 5. Joſeph dit συγκαλύψας, que M. d'Andilly traduit, *s'étant couvert de ſon manteau.* M. Havercamp, *abditus jacebat.*

(*c*) C'eſt une faute qu'on eſt ſouvent obligé de reprocher à Joſeph, de s'écarter de l'Ecriture dans le récit des évenemens qu'elle rapporte.

(*d*) Voyez Remarque XI.

vie

vie (*a*) & ſans avoir reçu aucun mal, ſur les bords du Pont-Euxin. Il pria Dieu de lui pardonner ſes fautes, & alla à Ninive. Il s'y arrêta dans un endroit propre à ſe faire entendre; & après avoir prédit aux habitans qu'ils perdroient dans peu l'Empire d'Aſie, il s'en retourna. Ce que je viens au reſte de rapporter de ce Prophète, je l'ai raconté d'après ce que j'ai trouvé dans nos Ecrivains.

Mort de Jeroboam Roi d'Iſraël; ſon fils Zacharie lui ſuccede.

III. La vie de Jeroboam fut heureuſe & tranquille, il mourut après un régne de quarante (*b*) ans, & fut enterré à Samarie. Son fils Zacharie lui ſuccéda. Ce fut la quatorziéme année du régne de Jeroboam, qu'Ozias (*c*) fils d'Amaſias régna à Jeruſalem ſur les Tribus de Juda & de Benjamin. Sa mere s'appelloit Jechelie, & elle étoit de la ville de Jeruſalem. Ce fut un Prince qui aima la juſtice, il étoit fort appliqué aux affaires, & avoit de grandes vuës & de grands deſſeins. Il fit la guerre aux Philiſtins, les défit, prit de force les villes de Geth & de Jamnia, & en raſa les murailles. Il porta enſuite ſes armes contre les Arabes voiſins d'Egypte, il y bâtit une ville ſur les bords de la mer Rouge (*d*), & y établit une forte garniſon. Enfin, après avoir défait les Ammonites, leur avoir impoſé un tribut, & avoir pouſſé ſes conquêtes juſqu'aux confins d'Egypte, Jeruſalem fut le ſeul objet de ſes ſoins & de ſon attention. Il en fit réparer les murs, & rebâtir ce qui étoit tombé par vétuſté ou par la négligence des Rois ſes prédéceſſeurs, qui ne les avoient pas entretenus, ainſi que ce qu'en avoit fait abbatre le Roi d'Iſraël, lorſqu'ayant fait priſonnier Amaſias il entra dans cette ville. Il fit élever des tours de cent cinquante coudées de hauteur; bâtir des forts dans des lieux déſerts, & creuſer pluſieurs Aqueducs. Il nourriſſoit de nombreux troupeaux de bêtes de charge & d'autres beſtiaux, car le pays produit de bons pâturages; & par un goût particulier qu'il avoit pour

(*a*) M. Geoffroi communiqua à l'Académie des Sciences une lettre qu'il avoit reçue de Marſeille, avec laquelle on lui envoyoit quatre dents d'une lamie, qui avoit été priſe aux îles ſainte Marguerite, & qui peſoit plus de cent quintaux. On lui avoit trouvé dans l'eſtomac un cheval encore tout entier. *Hiſt. de l'Acad. des Scienc.* 1741.

(*b*) Quarante-un. 4. *Rois*, chap. 14. ℣. 23.

(*c*) L'Auteur du quatriéme Livre des Rois l'appelle Azarias, mais il a dans le ſecond Livre des Paralipoménes & dans Amos, le même nom que Joſeph lui donne ici. L'Ecriture dit que ce fut la vingt-ſeptiéme année du régne de Jeroboam, que le fils d'Amaſias commença à regner. 4. *Rois*, *chap.* 15. ℣. 1.

(*d*) L'Ecriture dit que ſes grandes victoires porterent ſa réputation juſqu'à l'entrée de l'Egypte; mais elle ne dit point que ce Prince bâtit une ville ſur les bords de la mer Rouge. 2. *Paralip.* chap. 26. ℣. 8.

l'agriculture, il s'appliqua ſur-tout à faire cultiver & enſemencer les terres, & à les faire planter de bons arbres fruitiers. Il entretenoit trois cents ſoixante-dix mille hommes de bonnes troupes (*a*), avec deux mille Officiers des plus braves & des plus courageux. Il partagea ſes troupes en phalanges, & les arma d'épées, de boucliers, de cuiraſſes d'airain, d'arcs, & de frondes. Il ſe pourvut outre cela de toutes ſortes de machines de guerre, de pierriers, de balliſtes, de harpons, & autres inſtrumens ſemblables, propres à l'attaque des places.

Ozias devient lépreux, pour avoir voulu faire les fonctions du ſacré Miniſtere.

IV. Tant d'utiles arrangemens, fruits de ſes ſoins & de ſon application enflerent l'orgueil de ce Prince: fier des avantages périſſables qu'il s'en promettoit, il mépriſa une reſſource bien autrement durable, puiſqu'elle eſt toujours ſubſiſtante, je veux dire la piété envers Dieu, & l'exacte obſervation de ſes loix. La proſpérité l'aveugla & ne ſervit qu'à le perdre: il tomba dans les mêmes déſordres auxquels s'étoit livré ſon pere. Pleinde la faſtueuſe idée que lui préſentoient l'éclat de ſes grandes actions & l'abondance de ſes richeſſes, il ne fut plus capable d'aucune retenuë. Il ſe revêtit un jour de fête ſolemnelle (*b*) des habits ſacrés, & entra dans le Temple pour y offrir de l'encens à Dieu ſur l'autel d'or. Le Grand-Prêtre Azarias, avec quatre-vingts Prêtres qui l'accompagnoient, voulut l'en empêcher, en lui remontrant qu'il ne lui étoit pas permis de ſacrifier, n'y ayant que ceux de la famille d'Aaron qui puſſent le faire légitimement; & comme ils l'invitoient tous à ſe retirer & à ne pas commettre un tel ſacrilége, le Roi s'anima d'une telle colère, qu'il les menaça de les faire mourir, s'ils ne ceſſoient de s'oppoſer à ſes volontés. Un violent tremblement de terre ſe fit ſentir en ce moment, le Temple s'entr'ouvrit, un raïon de ſoleil brilla (*c*), & alla frapper la vuë de ce Prince, qui devint dans l'inſtant lépreux. Hors de la ville, dans un endroit

(*a*) L'Ecriture ne fait monter le nombre de ces troupes qu'à trois cents ſept mille cinq cents, mais elle augmente de ſix cents le nombre des Officiers. 2. *Paralip. chap.* 26. ℣. 12. & 13.

(*b*) L'Ecriture ne parle point d'habits ſacrés. 2. *Paralip. chap.* 26. ℣. 16.

(*c*) Pure invention de Joſeph, que le tremblement de terre, l'ouverture du Temple, & le raïon de ſoleil. Il faut cependant que ſaint Jerôme, avec quelques Rabbins, ait cru que le tremblement de terre dont parle le Prophète Amos, arriva lorſqu'Ozias voulut offrir de l'encens dans le Temple; mais la circonſtance eût été, ce me ſemble, trop remarquable, pour que le Prophète l'eût omiſe, ſi ce tremblement de terre fût arrivé lorſqu'Ozias voulut faire les fonctions de Prêtre.

qu'on appelle la fente, (*a*) la moitié d'une montagne qui regardoit le couchant ſe fendit en deux, & après avoir roulé quatre ſtades, s'arrêta vers l'orient, de manière que les chemins & les jardins du Roi en furent entiérement bouchés. Quand les Prêtres ſe furent apperçus que le Roi avoit la lépre ſur le front (*b*), ils lui firent connoître la maladie dont il étoit attaqué, & lui ordonnerent de ſortir de la ville, comme étant ſouillé & impur. Confus d'un mal qui ne lui laiſſoit aucune liberté de paroître, ce Prince obéït. L'orgueil qui l'avoit porté à s'élever au-deſſus de la nature humaine, le rendit impie envers Dieu, & lui attira ce châtiment ſi honteux & ſi humiliant. Il demeura quelque temps hors de la ville, réduit à mener la vie d'un particulier. Son fils Joatham gouverna cependant le royaume (*c*). Accablé enfin de chagrin & d'affliction de l'état où il étoit réduit, il mourut à l'âge de ſoixante-huit ans, dont il en avoit regné cinquante-deux (*d*), & fut enterré dans ſes jardins dans un tombeau à part.

Mort d'Ozias Roi de Juda; ſon fils Joatham lui ſuccede.

CHAPITRE XI.

I. ZACHARIE fils de Jeroboam, Roi d'Iſraël, régna ſix mois. Il fut tué par un de ſes Officiers nommé Sellum, fils de Jabès, qui s'empara de ſon thrône, mais dont il deſcendit au bout d'environ trente jours. Lorſque le Général Manahem, qui étoit alors dans la ville de Therſa, apprit ce qui étoit arrivé à Zacharie, il fit marcher l'armée contre Samarie, & donna bataille à Sellum, qui la perdit avec la vie. Après s'être fait reconnoître Roi, Manahem alla à la ville de Thapſa (*e*), qui lui ferma ſes portes, & ne voulut point le laiſſer entrer. Pour ſe venger de cette inſulte, il fit mettre le feu à ſes dehors, l'aſſiégea & la prit de force. Irrité de la manière dont les habitans l'avoient traité, il les fit tous paſſer au fil de l'épée, ſans même épargner les enfans; exerçant ſans pudeur, contre ſa propre Nation, des cruautés que ne ſe permettroit pas un vain-

An du monde 3232. 4. Rois, *ch.* 15. ℣. 10. & 14. Zacharie, Roi d'Iſraël, eſt tué par Sellum, qui uſurpe la couronne. Mort de Sellum; Manahem s'empare du thrône.

(*a*) On peut conſulter la Note 1. J'ai lû μέρος, le côté, au lieu d'ὄρος.
(*b*) τὴν ὄψιν, *la vuë*, mais il entend par cette expreſſion le front.
(*c*) 2. Paralip. *chap.* 26. ℣. 21.
(*d*) 3. Rois, *chap.* 15. ℣. 2.
(*e*) Voyez Remarque XII.

queur contre des étrangers qu'il auroit faits priſonniers de guerre. Le régne de ce Prince, toujours méchant & cruel, dura dix ans. Phul, Roi des Aſſyriens, lui ayant déclaré la guerre, il ne ſe mit point en peine de le repouſſer par les armes, ne voulant point courir les riſques d'une bataille. Mais il l'engagea à ſe retirer en lui envoyant mille talents d'argent, & termina ainſi cette guerre. Il leva cette ſomme ſur le peuple, duquel il tira cinquante dragmes par tête. Il mourut quelque temps après, & fut enterré à Samarie. Il laiſſa pour ſucceder à ſon thrône, comme à ſa cruauté, ſon fils Phaceïa (*a*), qui après deux ans de régne fut tué par un Officier nommé Phacée, fils de Romelie, dans un repas qu'il prenoit avec quelques-uns de ſes courtiſans. Ce Prince, qui n'avoit ni religion ni reſpect pour les loix, conſerva pendant vingt ans la couronne qu'il avoit uſurpée. Theglathphalaſar, Roi d'Aſſyrie, lui fit la guerre, ravagea toute la Galaatide, tout le pays de pardelà le Jourdain, ce qu'on appelle la Galilée, qui y confine; & Aſor, dont il emmena les habitans captifs en s'en retournant dans ſes Etats. Nous ne dirons rien de cela maintenant de ce Roi d'Aſſyrie.

An du monde 3243.

Mort de Manahem Roi d'Iſraël. Son fils Phaceïa lui ſuccede, & eſt tué par Phacée, qui uſurpe la couronne.

An du monde 3257.

II. Joatham, fils d'Ozias, régna à Jeruſalem ſur la Tribu de Juda. Sa mere s'appelloit Jeruſa, & étoit de cette ville. Aucune vertu ne manqua à ce Prince; il fut pieux envers Dieu & juſte envers les hommes. Il prit un ſoin particulier de Jeruſalem, & s'attacha avec beaucoup de zéle, ſoit à réparer cette grande ville, ſoit à lui procurer de nouveaux embelliſſemens. Il agmenta le nombre des Portiques (*b*) & des veſtibules du Temple, fit relever les différentes parties des murs qui étoient tombées, & les mit en état de réſiſter à de vigoureuſes attaques, par les grandes & fortes tours dont il les fortifia. Un des plus particuliers objets de l'attention de ce Prince fut la recherche exacte de tout ce qui avoit pû être négligé dans ſes Etats; il fit la guerre aux Ammonites, les vainquit, leur impoſa un tribut de cent talents, de dix mille cores de froment, avec autant d'orge chaque année, & mit ſes Etats ſur un pied à ſe faire autantreſpecter de ſes ennemis, qu'il étoit aimé de ſes ſujets par le bonheur qu'il leur procuroit.

An du monde 3246.

Régne de Joatham.

(*a*) 4. Rois, *chap.* 15. ℣. 22.

(*b*) L'Ecriture ne parle que d'une porte très-élevée, qu'il fit faire au Temple. 4. *Rois*, chap. 15. ℣. 35.

III. Le Prophète Nahum, qui prédit la deſtruction des Aſſyriens & de Ninus, vivoit en ce temps-là (*a*). » Ninive ſera, » dit ce Prophète, une piſcine d'eau agitée. C'eſt ainſi que » tout le peuple, troublé & agité, prendra la fuite, ſe diſant » lesuns aux autres, Arrêtez, demeurez, enlevez votre or & » votre argent : mais perſonne ne le voudra ; car ils aimeront » mieux conſerver leur vie que leurs biens. Une grande divi- » ſion ſe mettra parmi eux ; grandes plaintes, défaillance de » leurs membres, la crainte obſcurcira leurs yeux & les ren- » dra noirs ; où ſera la tanière des lions & la mere des lion- » ceaux ? C'eſt à vous, Ninive, que le Seigneur dit, Je vous » ferai diſparoître, les lions ne ſortiront plus de chez vous » pour aller commander au monde. « (*b*) Ce Prophète fit encore pluſieurs autres prophéties contre Ninive ; mais je n'ai pas cru néceſſaire de les rapporter, & la crainte d'ennuyer ceux qui liront mon Hiſtoire, me les fait ſupprimer. Tout ce qu'il prédit à Ninive arriva cent quinze ans après : ce que je viens d'en rapporter ſuffit.

CHAPITRE XII.

I. JOATHAM vécut quarante-un ans, dont il en régna ſeize. Il fut enterré à Jeruſalem dans le tombeau des Rois. Son fils Achaz, qui lui ſuccéda, fut un Prince ſans reſpect pour Dieu (*c*), & qui tranſgreſſa la Loi de nos pères. Malheureux imitateur des Rois d'Iſraël, il érigea des autels dans

An du monde 3262. Mort de Joatham Roi de Jeruſalem ; ſon fils Achaz lui ſuccede.

(*a*) Joſeph paroît rapporter la Prophétie de Nahum contre Ninive au temps de Joatham ; mais il ſemble qu'on ne doive pas preſſer ſon expreſſion, & qu'elle veut marquer ſeulement *vers ce temps-là*, ſans déſigner celui préciſément dans lequel il fit cette Prophétie. De plus, il dit bien que Nahum vivoit du temps de Joatham, mais il ne dit pas que ce fut ſous ſon régne qu'il prophétiſa contre Ninive. Il put le faire vers le commencement de celui d'Achaz ; & alors on trouvera les cent quinze ans qu'il dit s'être écoulés entre le temps de cette Prophétie & ſon accompliſſement.

(*b*) Il ſemble que Joſeph a voulu rapporter les propres paroles du Prophète, mais rien moins. Soit dans l'Hébreu, ſoit dans le Grec, Nahum ne s'exprime point comme il le fait parler. Ainſi Schotanus a tort de prétendre qu'il a ſuivi le Grec & non l'Hébreu, dont il ne veut pas qu'il ait eu connoiſſance : *Quod neſciebat.* Ce que cet Auteur ajoûte, qu'il ne s'eſt point ſervi ici de la Verſion des Septante, n'eſt point plus exact. Car de quelle Verſion ſe ſervit-il donc ? Scothanus en connoiſſoit-il une autre du temps de Joſeph ? Ni Philon, ni l'Hiſtorien Juif, n'en ont point connu.

(*c*) 4. Rois, *chap.* 16. ℣. 2.

Jeruſalem, ſur leſquels il ſacrifia aux faux Dieux. Il leur offrit ſon fils en holocauſte, ſelon l'uſage des Cananéens (*a*), & ſe rendit coupable de pluſieurs autres ſemblables abominations. Lorſqu'il ſe livroit comme un furieux à ces excès de folie & d'impiétés, Razin, Roi de Syrie & de Damas, & Phacée, Roi d'Iſraël, qui étoient amis & Alliés, s'unirent enſemble pour lui faire la guerre; ils l'obligerent de ſe renfermer dans Jeruſalem, & l'y tinrent long-temps aſſiégé: mais comme les murailles de cette ville étoient extrêmement fortes, le ſiége avançoit peu. Cependant le Roi de Syrie prit la ville d'Aila, ſur les bords de la mer Rouge, en fit mourir tous les habitans, & la repeupla de Syriens (*b*): il fit auſſi mourir tout ce qu'il trouva de Juifs répandus dans les environs ou renfermés dans des forts, & s'en retourna à Damas chargé de butin. Le Roi de Jeruſalem qui apprit la retraite des Syriens, ſe perſuada qu'il avoit aſſez de forces pour combattre Phacée. Il fit ſortir ſes troupes hors de Jeruſalem; mais Dieu irrité de ſes impiétés & de ſes autres déſordres, lui fit perdre la bataille, dans laquelle il périt cent vingt mille hommes. Zacharie (*c*), Général des Iſraëlites, tua dans l'action Maaſias fils du Roi Achaz, & fit priſonniers Erican, intendant du royaume, & Elcan Général de la Tribu de Juda. Les Iſraëlites firent priſonniers un grand nombre de femmes & d'enfans de la Tribu de Benjamin, & retournerent chargés de butin à Samarie.

II. Le Prophète Obed, qui demeuroit en ce temps-là à Samarie, ſortit de la ville pour aller au-devant de l'armée des Iſraëlites (*d*). Il leur dit qu'ils ne devoient point attribuer à leur bravoure, mais à la colère de Dieu contre le Roi Achaz, la victoire qu'ils avoient remportée. Il leur reprocha, que non

(*a*) Voyez Remarque XIII.

(*b*) Joſeph ſuit ici l'Hébreu, mais il paroît que les Copiſtes ont écrit un [*reïsh*] pour un [*dâléth*], & ont par cette mépriſe, mis les Syriens en poſſeſſion d'Aila, au lieu des Iduméens. La petite note Maſorétique avertit qu'on doit lire Iduméens au verſet ſix du chapitre ſixiéme du quatriéme Livre des Rois, & c'eſt ainſi qu'ont lû les Septante & l'Auteur de la Vulgate. *Voyez* la Remarque IV.

(*c*) Il y a ici quelque différence entre Joſeph & l'Ecriture, elle eſt légere. Il appelle Zacharie Général des Iſraëlites, celui qu'elle nomme Zechri, homme puiſſant de la Tribu d'Ephraïm. Elle lui fait tuer Ezrica & Elcana, & il ne fit que les prendre priſonniers, ſelon Joſeph. Il prit Jeruſalem, ſelon l'Auteur de l'Hiſtoire des Empires & des Républiques.* La mémoire trompe quelquefois les Ecrivains les plus exacts.

(*d*) 2. Paralip. *chap.* 28. ℣. 9.

* Tome 2. pag. 53.

contents de l'avantage qu'ils avoient eu ſur lui, ils avoient oſé faire des captifs dans les Tribus de Juda & de Benjamin, qui étoient leurs freres. Au conſeil qu'il leur donna de les renvoyer chez eux ſans leur faire aucun mal, il ajoûta de la part de Dieu les plus ſévéres menaces, s'ils les retenoient plus long-temps. S'étant ſur cela aſſemblés en conſeil, Barachias, un des plus diſtingués de l'Etat, & trois autres, ſe leverent & dirent qu'ils ne conſentiroient jamais qu'on fît entrer ces priſonniers dans la ville, de peur que Dieu ne les fît mourir; qu'ils n'avoient commis que trop de péchés, comme les Prophètes le leur reprochoient, ſans y ajoûter de nouveaux crimes. Ce diſcours porta les troupes à les laiſſer les maîtres de faire ce qu'ils jugeroient le plus à propos. *Barachias donc, & ceux qui avoient été de ſon ſentiment*, firent délier les priſonniers, en prirent grand ſoin, & après leur avoir donné de quoi ſe rendre chez eux, ils les renvoyerent ſans leur faire aucun mal. Ils firent plus, ils les accompagnerent, & ne les quitterent point pour revenir à Samarie qu'après les avoir conduits juſqu'à Jericho, qui n'eſt pas loin de Jeruſalem.

Sur les remontrances du Prophète Obed les Iſraëlites renvoient les priſonniers, qu'ils avoient faits ſur Achaz.

III. Achaz envoya, après cette défaite, des Ambaſſadeurs à Theglathphalaſar Roi d'Aſſyrie, le prier de le ſecourir contre les Iſraëlites, les Syriens, & ceux de Damas, qui lui faiſoient la guerre. Ils étoient chargés de magnifiques préſens, & ils avoient ordre de lui promettre de grandes ſommes d'argent. Theglathphalaſar reçut ces Ambaſſadeurs, & marcha au ſecours du Roi de Jeruſalem (*a*). Il attaqua les Syriens, fit le dégât dans leur pays, prit Damas, tua le Roi Raſin, & tranſporta les habitans de cette ville dans la haute Médie, & la repeupla d'habitans qu'il fit venir de ſes Etats. Il fit enſuite le dégât dans le royaume d'Iſraël, & y fit beaucoup de priſonniers. Quand le Roi d'Aſſyrie eut ainſi traité les Syriens, Achaz prit tout l'or & tout l'argent qui étoit dans ſon tréſor & dans celui du Temple, même les plus riches préſens qu'on y avoit offerts à Dieu, & alla à Damas en faire préſent à ce Prince, comme il s'y étoit engagé. Après lui avoir ainſi marqué ſa reconnoiſſance de toutes les obligations qu'il lui avoit, il revint à Jeruſalem. Son aveuglement & ſa folie étoient ſi extrêmes, que dans le temps même que les Syriens lui faiſoient la guerre, il ne ceſſoit d'adorer leurs Dieux, &

An du Monde 3264. 4. Rois, *ch.* 16. Achaz fait alliance avec Theglathphalaſar contre les Rois de Syrie & d'Iſraël.

(*a*) Voyez Remarque XIV.

qu'il continuoit à les honorer comme s'ils euſſent pû lui donner la victoire. Ce ne fut que quand il fut vaincu (*a*), qu'il commença à adorer ceux des Aſſyriens, & il n'y en avoit point qu'il ne crût devoir plutôt adorer que le Dieu de ſes pères, le Dieu véritable, celui qui pour le châtier de ſes crimes étoit la cauſe de ſes pertes. Il porta le mépris & l'impiété à un tel excès, qu'il fit fermer le Temple, défendit qu'on y offrît les ſacrifices, & s'empara des préſens qu'on y faiſoit. Il mourut plongé dans cet abîme d'impiété, à l'âge de trente-ſix ans, après en avoir regné ſeize, & il laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils Ezéchias.

Mort d'Achaz, Roi de Jeruſalem; ſon fils Ezéchias lui ſuccede.

CHAPITRE XIII.

Mort de Phacée, Roi d'Iſraël; il eſt tué par Oſée, qui lui ſuccede.

I. PHACE'E, Roi d'Iſraël, périt vers ce même temps, par la trahiſon d'Oſée ſon favori, qui s'empara du thrône. Ce fut un méchant Prince, qui ſe livra au crime & n'eut aucune crainte de Dieu; il retint pendant neuf ans le royaume qu'il avoit uſurpé ſur Phacée. Salmanaſar, Roi d'Aſſyrie, lui fit la guerre. Comme il s'étoit rendu indigne de la protection de Dieu, il fut défait; le Roi d'Aſſyrie ſe le rendit tributaire. La quatriéme année (*b*) de ſon régne, Ezéchias fils d'Achaz, & d'Abie, de la ville de Jeruſalem, monta ſur le thrône. Ce Prince étoit naturellement bon, juſte & pieux; il regarda, lorſqu'il parvint à la couronne, comme le devoir le plus eſſentiel & le plus avantageux pour lui & pour ſon peuple, celui de ſervir Dieu fidellement. Il aſſembla le peuple, les Prêtres & les Lévites, & il leur dit: » Vous n'ignorez pas que c'eſt à cauſe » des péchés du Roi mon père, qui a abandonné le culte du » vrai Dieu, que vous avez été accablés d'une infinité de maux; » car vous vous êtes laiſſés ſéduire & perſuader que vous de- » viez adorer ce qu'il mettoit au nombre des Dieux. Les ſuites » funeſtes de votre idolatrie vous ont appris combien ce crime » eſt énorme. Je vous exhorte à y renoncer, & à vous purifier » de toutes vos ſouillures; que les Prêtres & les Lévites, de

An du monde 3277. 4. Rois, *ch.* 17.

(*a*) « Quand il vit qu'ils avoient été » vaincus par les Aſſyriens, il adora le » Dieu des victorieux. ». *Md' Andilly.* Joſeph auroit pû dire cela, mais il ne le dit pas.

(*b*) L'Ecriture dit la troiſiéme année. 4. *Rois*, *chap.* 18. ℣. 1.

» concert,

» concert, ouvrent le Temple ; qu'ils le purifient par les ſacri-
» fices que l'uſage a conſacrés, & qu'on reprenne l'ancienne
» manière de nos pères de rendre à Dieu le culte qui lui eſt
» dû : nous n'avons que ce moyen de nous le rendre propice
» & d'appaiſer ſa colère.

II. Quand le Roi eut ainſi parlé, les Prêtres ouvrirent le Temple, purifiérent les vaſes ſacrés, jetterent dehors les immondices, & offrirent, ſelon la coûtume, des ſacrifices ſur l'autel. Il y avoit long-temps qu'à cauſe des déſordres des Rois dont on a parlé, on n'avoit point célébré la fête des Azymes. Le Roi envoya dans toutes les terres de ſon obéïſſance, inviter ſes ſujets de venir la célébrer à Jeruſalem. Il envoya également exhorter les Iſraëlites de retourner aux coûtumes de leurs pères, & à l'ancienne manière d'honorer Dieu, *les aſſurant* » qu'il
» leur permettoit de venir à Jeruſalem célébrer cette fête avec
» leurs freres ; qu'en les y invitant, il n'avoit point deſſein de
» les engager à lui obéïr, s'ils ne le vouloient pas ; qu'il n'avoit
» en vuë que leur avantage ; que leur bonheur dépendoit de *leur union avec leurs freres pour le culte dû à Dieu.* Mais les Iſraëlites, loin de ſe laiſſer toucher à ces ſalutaires invitations, ſe moquerent des Envoyés qui les leur faiſoient, comme de gens qui avoient perdu l'eſprit. Ils traiterent de la même ſorte les Prophètes qui leur donnoient les mêmes avis, & qui leur annonçoient les maux qui leur arriveroient, pour ne vouloir pas retourner au culte du vrai Dieu ; ils en prirent même pluſieurs, qu'ils firent mourir. Ils ne s'en tinrent point à ce degré de folie & de fureur ; ils pouſſerent le crime juſqu'aux derniers excès, & ils ne ceſſerent d'en commettre de nouveaux, juſqu'à ce que Dieu, pour les punir de tant d'abominations, les fit gémir ſous l'eſclavage de leurs ennemis ; mais je parlerai de ces choſes ailleurs. Il y eut cependant pluſieurs perſonnes des Tribus de Zabulon, de Manaſſé & d'Iſſachar (*a*), qui ſe laiſſerent toucher aux exhortations des Prophètes, qui retournerent au culte du vrai Dieu, & qui furent l'adorer à Jeruſalem avec le Roi Ezéchias.

III. Quand tout le monde fut arrivé, ce Prince, accompagné des Grands & ſuivi du peuple, monta au Temple ; on

(*a*) On lit au verſet onziéme du ſecond Livre des Paralipoménes, Aſer à la place d'Iſſachar ; mais on trouve au verſet dix-huit, Manaſſé, Iſſachar, & Zabulon.

y offrit en ſacrifice (*a*) ſept taureaux, avec un pareil nombre de moutons, d'agneaux & de boucs. Il mit, avec les principaux Chefs du peuple, ſes mains ſur ces victimes, qu'il donna enſuite aux Prêtres pour les égorger. Ils les égorgerent & les offrirent en holocauſte, tandis que les Lévites, placés en cercle, chantoient des hymnes, & jouoient de divers inſtrumens de muſique, comme David avoit appris à le faire. Les Prêtres répondoient de leurs trompettes à ceux qui chantoient des hymnes. Le Roi ſe proſterna enſuite avec le peuple pour adorer Dieu; il immola ſoixante-dix taureaux, cent moutons, deux cents agneaux, & fit donner au peuple ſix cents taureaux, & trois mille autres bêtes, tant moutons qu'agneaux, & boucs. Les Prêtres obſerverent exactement ce que la Loi ordonne, & le Roi, dans la joie qu'il reſſentoit, mangea en public avec le peuple, ne ceſſant de rendre des actions de graces à Dieu.

Quand la fête des Azymes, que nous appellons Pâque, fut arrivée, on offrit pendant ſept jours d'autres ſacrifices. Outre les victimes que le peuple ſacrifia en particulier, le Roi lui fit préſent (*b*) de deux mille taureaux, & de ſept mille moutons. Les principaux Chefs lui firent auſſi des préſens; car ils lui donnerent mille taureaux, & mille quarante (*c*) moutons. On n'avoit point, depuis Salomon, célébré cette fête avec tant de ſolemnité & de magnificence. On alla, après qu'elle fut finie, purifier les villes & la campagne. On purifia pareillement Jeruſalem, & on en bannit toutes les idoles. Le Roi ordonna que de ſon domaine, on offrît tous les jours les ſacrifices preſcrits par la Loi; que le peuple payât les dîmes, & donnât les prémices de ſes fruits aux Prêtres & aux Lévites, afin qu'ils fuſſent aſſidus à leur ſaint miniſtère, & que rien ne pût les diſtraire du ſervice des autels. Le peuple obéït avec zéle, & il leur apporta des fruits de toute eſpèce. Le Roi les fit ramaſſer dans des magazins, pour être diſtribués (*d*) à chacun des

(*a*) Joſeph dit que ce fut le Roi Ezéchias qui offrit ce ſacrifice. Comme je ne vois pas qu'il ait pû avoir aucune raiſon de s'écarter de l'Ecriture, qui s'exprime au pluriel, j'ai cru que je pouvois ſuppoſer ἔθυσαν à la place d'ἔθυσεν, & ἀνταῖς pour ἀυτοῖς. Par ce leger changement il dit avec l'Ecriture: Ils offrirent en ſacrifice ſept taureaux.

(*b*) Ezéchias donna au peuple mille taureaux, & ſept mille moutons. 2. *Paralip.* chap. 30. ℣. 24.

(*c*) L'Ecriture dit, mille moutons.

(*d*) Ezéchias voyant une quantité prodigieuſe de prémices, qui étoit comme abandonnée, en demanda la raiſon au

Prêtres, à leurs femmes & à leurs enfans. Ce fut ainſi que ſe rétablit notre ancienne manière de ſervir Dieu. Lorſque le Roi eut tout diſpoſé de la manière que je viens de le rapporter, il déclara la guerre aux Philiſtins, les défit, & ſe rendit maître de toutes leurs villes, depuis Gaze juſqu'à Geth. Le Roi d'Aſſyrie l'envoya menacer de détruire ſon Etat, s'il ne payoit pas le tribut qu'il avoit impoſé à ſon père. La confiance que ſa religion lui donnoit dans le ſecours de Dieu, jointe à la foi qu'il ajoûtoit aux prédictions du Prophète Iſaïe, qui l'inſtruiſoit exactement de tout ce qui devoit lui arriver, fit qu'il mépriſa ces menaces. Bornons-nous pour le préſent à ce que nous venons de rapporter des actions de ce Prince.

CHAPITRE XIV.

I. SALMANASAR, Roi d'Aſſyrie, découvrit que le Roi d'Iſraël avoit envoyé ſolliciter celui d'Egypte de joindre ſes forces aux ſiennes pour lui faire la guerre. Irrité de cette démarche, il fit avancer ſes troupes contre Samarie, la ſeptiéme année du régne de ce Prince (*a*); mais Oſée lui en ayant fait fermer les portes, il fut obligé de l'aſſiéger. Le ſiége dura trois ans, & il ne put s'en rendre maître que la neuviéme année du régne d'Oſée (*b*), & la ſeptiéme de celui d'Ezéchias, Roi de Jeruſalem. Par cette priſe, Salmanaſar détruiſit entiérement le royaume d'Iſraël. Il fit tranſporter le peuple, & le Roi même, qu'il avoit fait priſonnier, en Perſe & en Médie. Pour repeupler le pays, il y fit paſſer les habitans d'un lieu qu'on appelle Chut. Il eſt en Perſe, & tire ſon origine d'une rivière qui coule dans ce royaume. An du monde 3283.

Les dix Tribus furent tranſportées dans une terre étrangére,

Grand-Prêtre Azarias, qui lui répondit : » Nous avons toujours vécu de ces prémices depuis qu'on a commencé à les » offrir au Seigneur ; mais il en reſte encore une grande quantité, comme vous » voyez. « Sur quoi le Roi ordonna qu'on fît des magazins pour les ramaſſer. 2. *Paralip.* chap. 31. ℣. 10. &c.

(*a*) 4. Rois. *chap.* 18. ℣. 9.

(*b*) Salmanaſar aſſiégea Samarie la ſeptiéme année du régne d'Oſée, & ſi le ſiége dura trois ans, cette ville dut être priſe la dixiéme année du régne de ce Prince ; mais Joſeph ne fait ſans doute commencer le ſiége de cette ville qu'avec le commencement de la ſeptiéme année du Roi d'Iſraël, & ne le fait finir qu'avec la neuviéme. Cela lève la contradiction, mais ne juſtifie pas l'Auteur de s'être mal exprimé.

neuf cents quarante-ſept ans après que notre Nation, étant ſortie d'Egypte, eut conquis le pays de Canaan (*a*), ſous le commandement de Joſué ; deux cents quarante-ſept ans, ſept mois, ſept jours, après qu'elles ſe furent révoltées contre Roboam, petit-fils de David, comme je l'ai raconté en ſon lieu. Ce fut ainſi que finit cet Etat, en punition des impiétés que commirent les Iſraëlites, & du mépris qu'ils avoient fait des Prophètes. Car c'étoit en vain qu'il les menaçoient de ce malheur, ces menaces ne les corrigeoient pas de leurs déſordres. La ſource de leur ruine fut la révolte à laquelle ils ſe porterent contre Roboam, petit-fils de David, & le choix qu'ils firent de Jeroboam, ſujet de ce Prince, pour en faire leur Roi. Ses crimes & ſon impiété, qu'ils n'imiterent que trop, irriterent Dieu contre eux, & l'obligerent de les punir comme ils le méritoient.

II. Le Roi d'Aſſyrie porta auſſi ſes armes dans la Syrie, & dans la Phénicie, & ſon nom ſe conſerve dans les archives de Tyr, à qui il fit la guerre ſous le régne d'Elulée. Menandre (*b*), qui a écrit des Annales, & qui a traduit en Grec les Antiquités Tyriennes, en rapporte ceci : » Le Roi qui s'appelloit Elulée, » régna trente-ſept ans. Les Cittéens ſe révolterent contre lui, » mais ayant équippé une flotte, il les obligea de rentrer ſous » ſon obéïſſance. Le Roi d'Aſſyrie lui fit la guerre, & entra dans » la Phénicie les armes à la main ; mais il conclut enfin une » paix générale & ſe retira. Tyr, Sydon, Acé, l'ancienne » Tyr, & pluſieurs autres villes qui s'étoient données au Roi » d'Aſſyrie, s'étant ſouſtraites de ſon obéïſſance, il marcha » contre elles. Les Phéniciens lui fournirent ſoixante vaiſſeaux, » avec huit cents rameurs. Les Tyriens n'en avoient que dou- » ze ; mais ils vinrent à bout de diſſiper ceux des ennemis, & » leur firent cinq cents priſonniers, ce qui leur acquit beau- » coup de gloire. Le Roi d'Aſſyrie étant revenu, il ſe rendit » maître du fleuve, & de tous les endroits qui pouvoient four- » nir de l'eau, tint les Tyriens dans cet état pendant cinq » ans, & les réduiſit à ne pouvoir tirer d'eau que des puits » qu'ils creuſoient. « C'eſt ce qu'on trouve dans les archives

(*a*) Huit cents ans après la domination de Joſué. [*M. d'Andilly.*] La Remarque rend raiſon pourquoi je n'ai point traduit ces huit cents ans après le gouvernement de Joſué. *Voyez* Remarque XV.

(*b*) Voyez Remaque XVI.

de Tyr, & ce qui y eſt rapporté de Salmanaſar, Roi des Aſſyriens.

III. Les peuples que ce Prince fit paſſer à Samarie s'appelloient Chutéens, & on leur donne encore aujourd'hui ce nom. On les appelle ainſi, parce qu'ils viennent d'un pays qu'on nomme Chut. Il eſt dans la Perſe, & il eſt arroſé d'une rivière qui porte ce nom. Ce peuple étoit partagé en cinq Tribus, dont chacune apporta ſon Dieu à Samarie, & l'adora comme elle avoit coûtume de faire. Le ſeul vrai Dieu en fut irrité, & les châtia par une peſte dont pluſieurs moururent (*a*). Comme ils ne trouvoient point de remede à ce fléau, l'Oracle leur dit qu'ils devoient ſervir le Dieu ſouverain, que c'étoit le ſeul moyen de ne pas périr tous. Ils députerent au Roi d'Aſſyrie, pour le prier de leur envoyer quelques-uns des Prêtres Iſraëlites qu'il avoit emmenés captifs. Le Roi leur en envoya qui leur apprirent à ſervir le Dieu tout-puiſſant, & l'ayant fait avec zéle, ils furent délivrés ſur le champ de la peſte. Ils obſervent encore aujourd'hui ce même culte religieux, & ce ſont ces peuples que les Hébreux appellent dans leur langue Chutéens, & les Grecs, dans la leur, Samaritains. Lorſque ce peuple voit les affaires des Juifs proſpérer, il les reconnoît pour ſes freres, prétendant que deſcendants les uns & les autres du Patriarche Joſeph, cette commune origine les unit avec nous par les liens du ſang; (*b*) mais quand ce peuple voit nos affaires dans un mauvais état, il nous méconnoît, & ſoûtient que, tirant ſon origine d'une autre nation, il nous eſt totalement étranger, & qu'il n'y a entre lui & nous aucune liaiſon de ſang ou d'amitié. Mais j'aurai une occaſion plus naturelle de parler de cela dans la ſuite.

(*a*) Voyez Remarques XVII. XVIII. XIX.

(*b*) Ὅτε πρὸς μετβολὴν. Ἑτοῖμε ne ſeroit-il point perdu? Toujours prêts à ſe dire de la même nation & à nier d'en être.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE NEUVIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Ce que c'eſt que la fiente de pigeon dont on ſe nourriſſoit à Samarie pendant que le Roi de Syrie l'aſſiégeoit. Du ſel auquel elle ſuppléoit.

C'EST d'après l'Ecriture (*a*), que Joſeph dit que la diſette fut ſi grande à Samarie pendant que le Roi de Syrie l'aſſiégeoit, que le ſetier de fiente de pigeon valoit cinq piéces d'argent. On ne conçoit pas qu'on puiſſe ſe nourrir de fiente de pigeon : mais Bochart a levé très-heureuſement la difficulté, en faiſant voir que les Arabes donnoient ce nom à une eſpèce de pois. Pour ne point répéter les preuves que cet habile homme a données de ſon ſentiment, je me contente de renvoyer ceux qui voudroient s'en inſtruire à la ſeconde partie de ſon *Hieroz.* liv. 1. chap. 7. Ce qu'ajoûte Joſeph, que cette fiente de pigeon qu'on achetoit ſi cher, étoit pour ſuppléer au ſel, fait une autre difficulté. Le ſel peut entrer dans ce que l'on mange pour en relever le goût, mais il n'a jamais fait la nourriture ordinaire, & une nourriture préférable à celle des pois. Ce qui arrête ici, c'eſt qu'on ſe borne au ſens que préſente naturellement ἅλς, mais il en a un autre, & c'eſt celui là que lui donne Joſeph. Car il ne ſignifie pas ſeulement du ſel, il ſignifie encore quelquefois de la nourriture.

Les Officiers qui écrivirent au Roi de Perſe contre les Juifs, diſent que le ſouvenir du ſel qu'ils ont mangé (*b*) à la table du Prince, ne leur permettoit pas de ne lui pas écrire ce que les Juifs entreprenoient. Par cette expreſſion il eſt clair que ces Officiers marquent la

(*a*) 4. Rois, *chap.* 6. ℣. 25.
(*b*) 1. Eſdras, *chap.* 4 ℣. 14.

nourriture qu'ils avoient priſe à la table du Roi. C'eſt ainſi que pour exprimer que Jeſus-Chriſt ordonna à ſes Apôtres de ne point ſortir de Jeruſalem, ſaint Luc dit que ce fut συναλιζόμενος, en *ſalant* avec eux, ſi l'on oſoit ſe ſervir de cette expreſſion : il ſe fait tard, dit le prétendu ſaint Clement, dans la quatriéme homélie des prédications de S. Pierre (*a*), ainſi nous allons manger pour nous repoſer. Ἔπαινε ἰσχίαν κατακλίθηι, ἄλαι μετακλίθεντες ὑπνώσωμεν. Saint Pierre approuva ma conduite ; mais comme il étoit fatigué du voyage, il alla ſe repoſer après avoir mangé, ἅλαι μετακλίθηι (*b*). Eſchine dit dans ſon oraiſon *perperam habita*, ὃν γὰρ τῶν πολλῶν ἅλας καὶ δημόσιον τράπεζαν κοινὴ πλοίου δεῖ ποιεῖσθαι. Ce n'étoit aſſurément ni le ſel d'une ville ni ſes tables, que cet Orateur croyoit qu'on devoit eſtimer, mais les repas communs qui s'y donnent.

Quelques Sçavans, pour relever la néceſſité du ſel, alléguent que les Salaſſes, peuple de l'Italie tranſpadane, avoient été obligés de ſe rendre après un ſiége de deux ans, parce qu'ils manquoient de ſel .... *ſalis inopiâ ducti quo maximè indigebant*. C'eſt en effet ce que dit Appien, ou plutôt comme le fait parler ſon Interprète, car nous n'avons en Grec que le commencement de ſon Hiſtoire de la guerre d'Illirie (*c*) : mais un peu d'attention eût dû faire ſentir à ces Sçavans, que *ſal* ne peut pas ſignifier dans cet endroit du ſel proprement dit, mais des vivres, de la nourriture. On a une infinité d'exemples de villes que le manquement de vivres a forcées de ſe rendre, mais on n'a jamais ouï dire que la diſette de ſel les y ait contraintes. Comme on peut vivre ſans ſel, ſon défaut ne peut point obliger des aſſiégés à ſe rendre. Voyez Plutarque dans la vie de Démetrius, Edition de Paris 1624. Je ſuis ſurpris qu'un auſſi ſçavant Critique que le Pere Lamy (*d*), ne ſe ſoit pas apperçu que, dans un paſſage de Varron (*e*), qu'il cite, la fiente de pigeon ne ſignifie pas ce que nous entendons par cette expreſſion, mais une eſpèce de pois. A-t'on jamais dit que les bœufs & les cochons s'engraiſſent de fiente de pigeon ? Loin de cela, ils ne veulent pas même en manger, & on a beau en jetter dans une baſſe-cour, ils ne la regardent pas. Ce qui peut avoir trompé ce Sçavant, c'eſt que ce dont Varron parle eſt bon pour engraiſſer les champs, & que la fiente de pigeon y eſt propre ; mais les pois y ſont auſſi bons, & ils engraiſſent la terre où on les ſeme.

(*a*) Pag. 651.
(*b*) Ibid. hom. 6. numero 26. hom. 13. numero 11. Voyez Origene contre Celſe, liv. 2. pag. 406. Philon, *De Legat.* pag. 791. Conſultez Frontin, liv. 3. chap. 13. & 14. Pline, liv. 10. ch. 37.
(*c*) Pag. 1203.
(*d*) *De Templo*, pag. 102. D.
(*e*) *De re ruſtica*, chap. 36.

REMARQUE II.

Quels étoient ces Rois Hittims, que les Syriens s'imaginerent être venus au ſecours du Roi d'Iſraël ?

CE furent, ſelon l'Ecriture, les Rois d'Egypte & de Hittim, ou comme l'on traduit ordinairement, les Héthéens, que les Syriens s'imaginerent être venus au ſecours de celui d'Iſraël. Toutes les recherches que l'on a faites juſqu'à préſent, pour connoître quels étoient ces Héthéens, & quel pays ils habitoient, n'ont produit que des conjectures qui en inſtruiſent moins, qu'elles ne nous diſent que c'eſt un peuple, que c'eſt un pays qu'elles n'ont pû découvrir.

M. le Clerc, le Pere Calmet, & pluſieurs autres Interprètes de l'Ecriture, croient que ces Hittims étoient des deſcendans de Heth, qui chaſſés par les Iſraëlites de la Paleſtine, allerent s'établir dans l'Arabie-Pétrée. Les deſcendans de Heth (*a*) faiſoient un des peuples de la Paleſtine, qui ne paroît pas y avoir fait grande figure. L'Ecriture ne les compte point entre les trente-un Rois que Joſué vainquit, & c'eſt une preuve qu'ils n'en avoient pas alors. Tout ce qui en reſtoit, des guerres que leur avoient fait les Iſraëlites, Salomon les ſubjugua (*b*) avec les Amorréens, les Phéréſéens, les Hévéens, & les Jébuſéens. L'expreſſion de l'Ecriture ne ſeroit pas exacte, ſi ce peuple avoit formé un Etat & eût eu des Rois alors aſſez puiſſants pour figurer avec ceux de Syrie, & faire un commerce de conſéquence avec un Prince qui ſoumettoit le peu de ſes freres qui s'étoit pû conſerver dans ſon ancienne demeure.

On croit que l'Ecriture appelle la Macédoine Kittim, & le Pere Guarin prétend que les Macédoniens étoient une Colonie d'une ville de Cypre, qui s'appelloit Kittim. C'eſt à la vérité une conjecture purement arbitraire, mais aſſez vraiſemblable. Ainſi, ſans l'apprécier plus qu'elle ne vaut, je crois pouvoir ajoûter, que j'aimerois mieux dire que c'étoit plutôt aux Rois de Syrie & de Macédoine, que Salomon envoyoit les chevaux qu'il tiroit d'Egypte, qu'à ceux d'un peuple dont ce Prince ſoumettoit les foibles reſtes des guerres que les Iſraëlites lui avoient faites, & qui ne paroît ni dans l'Ecriture, ni dans aucun ancien Auteur, en avoir jamais eu.

Mais ces réflexions ſuppoſent que le nom du peuple ſur lequel régnoient ces Rois, qui tiroient ces chevaux de Judée, commence par un [*khâph*] (*c*), & c'eſt un [*bkhêth*] (*d*) qui eſt ſa premiére lettre au verſet vingt-neuf du troiſiéme livre des Rois, chapitre dixiéme, & au ſixiéme du chapitre ſept du quatriéme livre. On ne doit, comme on l'a déja remarqué, ſuppoſer d'erreur de Copiſtes dans l'Ecriture, qu'avec une ſcrupuleuſe réſerve. On convient cependant, que ſi Dieu a bien

(*a*) Second fils de Canaan. *Geneſ. chap.* 10. ℣. 15.

(*b*) 3 Rois, chap. 9. ℣. 20. *Univerſum populum qui remanſerat de Amorrhæis & Hethæis .... qui non ſunt de filiis Iſrael.*

(*c*) *khíththîm*

(*d*) *bkhíththm*

voulu

voulu empêcher que ceux qui transcrivoient ſes ſaints Oracles ne ſe trompaſſent pas dans les choſes de foi ou de mœurs, ſa ſageſſe n'a pas jugé à propos de les rendre infaillibles dans celles qui n'y ont aucun trait. Ainſi je crois pouvoir conjecturer qu'un [*bkhêïth*] s'eſt, par leur inadvertence ou par quelque autre cauſe, mis aux verſets que l'on vient d'indiquer à la place d'un [*khâph*].

La manière dont Joſeph a rendu ces deux verſets, donne lieu de juger que c'eſt ainſi qu'il liſoit dans l'Exemplaire ſur lequel il a compoſé ſes Antiquités Juives. Mais pour entendre ce qui peut l'avoir porté à traduire dans le premier [*khîthîthîm*] par *des Rois d'au-delà l'Euphrate* (*a*), & dans le ſecond, le *Roi des Iſles* (*b*), il faut ſe ſouvenir qu'il dit dans le premier Livre des Antiquités Juives, que ce mot ſignifie iſle, ou pays ſitué ſur le bord de la mer. Il ſeroit difficile de ne s'en pas rapporter à cet Auteur ſur la vérité d'un fait dont il pouvoit être inſtruit par lui-même, ou dont il devoit s'aſſurer avant que de l'avancer, en conſultant ceux de ſes concitoyens qui ſçavoient le mieux l'Hébreu, & ce que [*khîthîthîm*] ſignifie en cette langue. Mais ſi c'eſt ſon ſens dans un endroit ou deux de l'Ecriture, je crois qu'il ſignifie dans les autres des pays en général fort éloignés, ſans en déterminer la poſition ni l'éloignement, ni en faire connoître le nom. Je ne dois entrer dans aucune diſcuſſion pour le juſtifier ; elle ne ſeroit pas à ſa place. Mais il me ſemble que ceux qui voudront ſe donner la peine de comparer enſemble, ſans préjugé & avec attention, les endroits où l'Ecriture parle de [*khîthîthîm*], verront qu'elle entend par ce terme, des pays en général fort éloignés, ſans en vouloir marquer ni le nom ni l'éloignement.

(*a*) Καὶ τοῖς πέραν Εὐφράτου διάπεμψαι αὐτούς.

(*b*) .... Καὶ τὸν τῶν νήσων.

(*c*) Exod. *chap.* 27. ℣. 4. & *ch.* 35. ℣. 16.

REMARQUE III.

De la manière dont mourut Adad, Roi de Damas.

L'ECRITURE dit qu'Hazaël prit ce qu'elle appelle [*mákhbêr*] ; qu'il le trempa dans l'eau, qu'il l'étendit ſur le viſage d'Adad, & que ce Prince mourut. La Vulgate a traduit ce mot par *ſtragula*, *couverture*. Mais plutôt, ce ſemble, parce que l'Auteur de cette Verſion a cru que ce ſens convenoit aſſez bien en cet endroit, que parce qu'il en fût ſûr. Il ne le ſçavoit pas vraiſemblablement plus que les Septante, qui ont mieux aimé conſerver le mot Hébreu, que de le traduire en quelque ſorte à l'aventure. On trouve *mákhbêr* dans deux autres endroits de l'Ecriture (*c*), à une légere différence près de voyelles, & on l'y traduit par *cribrum*. Joſeph, qui a cru qu'il avoit le même ſens ici, ou un fort approchant, l'a rendu par δίκτυον *filet*. Un filet, comme ſont les nôtres, n'eſt guères propre à étouffer une perſonne. Et quelle raiſon auroit pû avoir Hazaël, d'aller chercher un inſtrument pour étouffer ſon Roi, dont on ne ſçache pas que jamais perſonne ſe ſoit ſervi à cet uſage, tandis qu'il en avoit

à la main beaucoup d'autres, plus propres à ſon deſſein ? Hérodote dit que les filets des Egyptiens n'étoient pas à jour, mais d'un tiſſu uni & ſerré. » Ceux des Egyptiens, dit » cet Hiſtorien, qui demeurent ſur » le bord des eaux, ont des filets » dont ils ſe ſervent pendant le » jour pour pêcher, & la nuit, pour » le lit ſur lequel ils repoſent. Ils » l'en entourent & ſe couchent en- » ſuite. Les moucherons, qui pi- » quent au travers du linge & des » habits, ne tâchent pas même de » le faire au travers du filet. « Les moucherons pouvoient être auſſi incommodes à Damas qu'en Egypte. On étoit peut-être dans l'été, lorſqu'Hazaël étouffa ſon Roi, & on ſçait combien les mouches fatiguent les malades dans cette ſaiſon. Ce n'étoit pas ſans doute d'une toile à prendre du poiſſon, qu'on entouroit le lit du Roi de Damas ; mais parce que de pauvres pêcheurs ſe ſervoient de toile pour entourer leurs lits & pour pêcher, on conſerva vrai-ſemblablement le nom qu'ils lui donnoient, à celle dont on entouroit les lits des Seigneurs & des Princes, quoique la matière & le tiſſu en fuſſent très-différents, & qu'on ne s'en ſervît pas pour pêcher. On conçoit encore, que du poiſſon peut s'enfermer dans une toile d'un tiſſu uni & ſerré, mais on ne voit pas comment ces pêcheurs Egyptiens pouvoient tirer leurs filets à bord. Car comme ils étoient faits d'une toile ſerrée, ils étoient obligés d'amener à bord avec le poiſſon toute l'eau qui étoit renfermée dans leur capacité. Mais la difficulté de le concevoir n'eſt pas, ce ſemble, une raiſon ſuffiſante pour nier ce qu'Hérodote rapporte. Quoi qu'il en ſoit, Joſeph dit, après l'Ecriture, qu'Hazaël trempa dans de l'eau ce dont il ſe ſervit pour étouffer Adad. Si c'étoit de la toile, elle étoit en effet plus propre à empêcher les mouches de paſſer au travers, & à étouffer le Roi.

REMARQUE IV.

Quand les Iduméens commencerent à avoir des Rois.

JOSEPH développe bien naturellement ce qui fait quelque peine dans les verſets quarante-huit & vingt des chapitres vingt-deux du troiſiéme Livre des Rois, & huit du quatriéme Livre. Depuis la conquête que David avoit faite de l'Idumée (*a*), ce peuple n'avoit point eu de Rois juſqu'au régne de Joſaphat. Adad, de la famille royale, s'étoit ſouſtrait au maſſacre général que Joab faiſoit des Iduméens, & s'étoit refugié à la cour du Roi d'Egypte (*b*). Il avoit tenté, à la mort de Salomon, de monter ſur le thrône de ſes ancêtres, mais il ne paroît pas qu'il ait pû y réuſſir. Les choſes reſterent en cet état, & les Iduméens continuérent à être gouvernés par des Gouverneurs ou des Vicerois, que les Rois de Juda y envoyoient juſques au régne de Joſaphat. Quelques ſçavants Interprètes fondés ſur le verſet quarante-huit du dernier chapitre du troiſiéme Livre des Rois, croient qu'ils ne furent gouvernés par des Rois que

(*a*) 2. Rois, *chap.* 8. ℣. 14.
(*b*) 3. Rois, *chap.* 11. ℣. 17.

ſous le régne de Joram ; que s'étant alors révoltés contre ce Prince, ils s'en donnerent un. Il eſt certain qu'ils en eurent dès le régne de Joſaphat : cela paroît par l'expédition que fit Joram Roi d'Iſraël, pour faire rentrer dans le devoir les Moabites, qui s'étoient révoltés contre lui. Car le Roi d'Edom étoit un des trois Rois (*a*) que le manquement d'eau eût fait périr, ſi le Prophète Eliſée ne leur en avoit pas obtenu miraculeuſement. On ne ſçait point quels motifs eut Joſaphat de leur accorder un Roi, ni à quelles conditions il le leur accorda ; mais ils en avoient un ſous ſon régne. Soit que ce Roi ne gouvernât pas avec douceur & bonté ſes nouveaux ſujets, ſoit qu'il les maltraitât, ſoit enfin que d'avoir été établi par les Rois de Juda, avec quelque dépendance de leur couronne, fût une raiſon pour les Iduméens de ne pas vouloir lui obéïr, ils ſe révolterent ſous Joram Roi de Juda, & tuérent, ſelon Joſeph, celui que le Roi ſon père leur avoit accordé. Le Roi Joram eut un aſſez grand avantage ſur eux (*b*), mais il ne fut pas aſſez conſidérable pour les faire rentrer ſous ſon obéiſſance ; & l'Auteur ſacré dit qu'ils ne furent point ſoumis aux Rois de Juda juſques à ſon temps. L'avantage qu'Amaſias eut ſur eux dans la vallée des Salines, n'eut pas plus de ſuite (*c*). Le Roi Azarias rebâtit Ailath, & la reſtitua à Juda, comme parle l'Ecriture (*d*). On ajoûte qu'il l'enleva aux Iduméens, qui en avoient joui depuis leur révolte ſous Joram. La conjecture eſt vrai-ſemblable ; mais l'Auteur ſacré n'en dit pas tant. Razin, Roi de Damas, enleva dans la ſuite la même ville aux Juifs, & la donna aux Iduméens, qui en jouirent juſques au temps qu'écrivoit l'Auteur du ſecond Livre des Paralipomènes (*e*). Joſeph dit (*f*) que ce fut une colonie de Syriens qu'il y envoya. Le texte Hébreu le favoriſe ; mais c'eſt une faute de Copiſtes, qui ont écrit un *Reſch* au lieu d'un *Daleth*, & par une mépriſe que la reſſemblance de ces deux lettres rend très-aiſée, ont fait Razin donner aux Syriens ce qu'il rendoit aux Iduméens. C'eſt par une ſemblable erreur dans le manuſcrit ſur lequel l'Auteur de la Vulgate traduiſoit, qu'il dit » que Razin, Roi de Syrie, » reſtitua Ailath à la Syrie. « Ailath n'avoit jamais été à la Syrie, ainſi Razin ne pouvoit pas la lui reſtituer, & il ne la lui reſtitua point en effet, puiſque le même Traducteur y fait venir des Iduméens pour y demeurer. On ne trouve rien dans l'Ecriture ni dans Joſeph, qui donne lieu de croire que les Rois de Juda purent faire rentrer les Iduméens dans leur obéiſſance juſqu'au régne du premier Hircan, qui les ſoumit & les obligea depuis de recevoir la circonciſion ; mais ils furent ſoumis aux Juifs juſqu'à la deſtruction de Jeruſalem.

(*a*) 4. Rois, *chap.* 3.
(*b*) 4. Rois, *chap.* 8. ℣. 21. & 22.
(*c*) 4. Rois, *chap.* 14. ℣. 7.
(*d*) 4. Rois, *chap.* 14. ℣. 22.
(*e*) Chap. 21. ℣. 10. 4. Rois, *ch.* 8. ℣. 22.
(*f*) Antiq. Juiv. liv. 9. chap. 12. numero 1.

REMARQUE V.

De la Lettre du Prophète Elie, qui fut apportée à Joram Roi de Juda.

UNE Lettre écrite au Roi de Juda par le Prophète Elie, qu'on ſuppoſe mort, fait de la peine. Grotius ne trouve pas plus de difficulté à cela qu'à ce qui eſt rapporté dans le ſecond Livre des Machabées, que Judas vit Jérémie & Onias prier pour le peuple de Dieu ; mais il s'agit de lettres rendues à Joram, non d'un ſonge dans lequel il crut qu'on lui apportoit une Lettre du Prophète Elie. M. le Clerc conjecture que les Copiſtes ont omis les lettres qui différencient le nom d'Eliſée d'avec celui du Prophète Elie, & par cette omiſſion, font écrire une Lettre par ce Prophète, qu'écrivit ſon diſciple. Si l'opinion la plus commune eſt qu'Elie écrivit cette Lettre du Paradis terreſtre, comme l'aſſure un ſçavant Interprète, c'eſt aſſurément la moins vrai-ſemblable. Le Paradis terreſtre exiſte-t-il ? S'il exiſte, y a-t'on du papier, de l'encre, des plumes, & une poſte pour faire tenir les lettres dans ce monde ? La meilleure manière de lever la difficulté, ce ſeroit peut-être de dire que le Prophète Elie a vécu quelque temps ſous Joram, Roi de Juda. Deux difficultés paroiſſent renverſer cette conjecture. La premiére, que l'Ecriture rapporte la mort du Prophète au chapitre deux du quatriéme Livre des Rois, & qu'elle ne rapporte le commencement du régne de Joram qu'au verſet ſeize du chapitre huit du même Livre ; mais on convient que l'Ecriture ne place pas toujours les évenemens qu'elle raconte, dans l'ordre des temps où ils ſont arrivés. La ſeconde difficulté eſt priſe de ce que Joſaphat ayant demandé s'il n'y avoit point de Prophète du Seigneur (*a*), pour implorer par lui la miſéricorde du Seigneur, un des Officiers du Roi d'Iſraël répondit, Il y a ici Eliſée fils de Saphat, qui verſoit de l'eau ſur les mains d'Elie. Cette réponſe, en effet, paroît ſuppoſer que le Prophète étoit enlevé alors ; & on n'en pourroit diſconvenir, ſi le verbe Hébreu, qu'on traduit par l'imparfait *fundebat*, ne pouvoit pas auſſi ſe rendre par le préſent ; mais dans l'Hébreu, le prétérit ſignifie quelquefois le préſent. On trouvera quelques exemples de cette confuſion de temps dans la Philologie ſacrée de Salomon Glaſſius (*b*).

REMARQUE VI.

On ne trouve rien qui oblige de dire que le jeune Joas fut ſacré dans le Parvis des Prêtres. La manière dont furent placées les troupes qui devoient garder le jeune Roi.

UN ſçavant Interprète (*c*) prétend que le jeune Prince » ſortit » de ſon appartement, & fut con» duit au milieu du Parvis des Prê» tres. « Ni l'Ecriture ni Joſeph ne

(*a*) 4. Rois, *chap.* 3. ℣. 11.
(*b*) Pag. 879.
(*c*) Le P. Calmet.

diſent rien qui donne lieu de croire que Joas fut ſacré dans le Parvis des Prêtres. Je n'ai point remarqué que Joſeph raconte que les factieux, tout ſcélerats qu'ils fuſſent, y ſoient entrés pendant le ſiége de Jeruſalem. Le Roi même n'avoit en cela aucun privilége au-deſſus du peuple. Ce qu'il dit d'Hérode (*a*), que n'étant pas Prêtre, il n'entra ni dans le Parvis des Prêtres, ni dans le Saint, ni dans le Saint des Saints, en eſt la preuve. Je ne trouve rien non plus qui autoriſe le ſentiment du Critique, que les Gardes du jeune Roi ne furent que ceux des Lévites qui ſortoient de ſemaine. Ces Centurions & ces ſoldats, comme a traduit l'Auteur de la Vulgate, ne paroiſſent point avoir été des Lévites. Joïada les fit entrer dans le Temple du Seigneur. Cette expreſſion ne leur convient point. Ils y étoient tous les jours. Elle marque bien au contraire des Officiers & des troupes réglées, qui ne venoient dans le Temple que dans un certain temps, & que le Grand-Prêtre fut obligé d'y mander, pour s'en aſſurer & leur faire voir leur jeune Prince, qu'il ne pouvoit pas leur montrer ailleurs.

Le même Interprète, après avoir remarqué que les Septante traduiſent au verſet quinziéme de l'onziéme chapitre du quatriéme Livre des Rois » faites-la ſortir hors de *ç*[illegible]- » *rôth*, ajoûte, Joſeph a cru qu'ils » vouloient marquer le torrent de » Cedron, ne faiſant pas attention » que *çedêrôth* ſignifie les rangs des » ſoldats. « Mais ce n'eſt point, certainement, ce que dit Joſeph. Il a bien cru que Joïada ordonnoit qu'on fît mourir Athalie dans le torrent, ou ſur les bords du torrent de Cedron : c'étoit ſans doute une tradition chez les Juifs, que cette Princeſſe avoit été miſe à mort en cet endroit ; mais penſer cela, & penſer ce dont l'accuſe le ſçavant Interprète, ſont deux choſes entiérement différentes. Malgré la déciſion de M. le Clerc, & de quelques autres Critiques, je crois que *çedêrôth* ſignifie plutôt ici, περίβολος, comme l'a traduit Aquila, ou *ſepta*, comme porte la Vulgate (*b*), qu'*ordines*. Joïada ordonne qu'on faſſe ſortir Athalie de l'enceinte du Portique. Elle y étoit entrée. Mais comment auroit-il pû commander qu'on la mît hors des rangs des ſoldats, dans leſquels on ne voit pas qu'elle fût entrée ? Les ſoldats environnoient le jeune Roi (*c*) : auroient-ils laiſſé la Reine pénétrer dans leurs rangs, après que le Grand-Prêtre leur avoit ordonné de tuer quiconque voudroit pénétrer dans le cercle qu'ils faiſoient autour du Roi (*d*) ?

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 15. dernier chapitre, numero 5. Ce ne ſont pas les termes de Joſeph, mais ſon ſens, comme on le remarque en ſon lieu.

(*b*) 4. Rois, *chap.* 11. ℣. 15.
(*c*) Ibid. ℣. 11.
(*d*) Ibid. ℣. 8.

REMARQUE VII.

Joſeph s'écarte extrêmement de l'Ecriture, dans le récit qu'il fait des ordres que donna Joas pour la réparation du Temple, & de la manière dont ils furent exécutés.

JOSEPH, dans le récit de cet évenement, a voulu ménager l'honneur du Sacerdoce : mais ſi l'on doit de grands égards à ce ſaint miniſtère, on en doit davantage à la vérité, & on ne peut manquer à ce qu'on doit à l'un & à l'autre en ſuivant l'Ecriture. On va rectifier ce que le récit de cet Auteur a de défectueux, en rapportant en peu de mots ce que l'Ecriture dit de cet évenement dans le quatriéme Livre des Rois, & dans le ſecond des Paralipoménes.

Joas voyant que le Temple avoit beſoin de réparations, il ordonna aux Prêtres & aux Lévites (*a*) d'aller dans les différentes villes de ſon Etat, lever de l'argent pour les faire ; mais les Lévites s'acquiterent trop négligemment de cette commiſſion (*b*). Ce Prince remarquant, la vingt-troiſiéme année de ſon régne, qu'ils ne faiſoient point travailler à ces réparations, il manda le Grand-Prêtre, & lui dit, que puiſque les Prêtres n'avoient point fait juſques alors réparer le Temple, ils ne toucheroient plus déſormais l'argent qu'on y donnoit. Il ordonna que pour le recevoir on fît un coffre, & qu'on le mît devant la porte de maiſon du Seigneur, (*a*) par dehors. Ce ne fut point le Grand-Prêtre qui inventa ce tronc, & c'eſt une pure fiction, & aſſez mal imaginée. Cependant les Magiſtrats & le peuple ayant appris l'ordre que le Roi avoit donné, en furent ravis, & porterent avec joie leurs offrandes dans le tronc que ce Prince avoit fait mettre à la porte du Temple.

L'Hiſtorien Juif paroît contredire l'Ecriture ſainte, lorſqu'il dit que toutes les réparations du Temple faites, on ſe ſervit de l'argent qui reſtoit pour faire des coupes, des aiguiéres, des flacons, & autres vaiſſeaux à l'uſage du Temple. Car elle dit dans le quatriéme Livre des Rois (*d*) : On ne faiſoit point, de l'argent qui étoit apporté au Temple, des fourchettes, des encenſoirs, des trompettes, & d'autres vaſes d'or & d'argent, pour le Temple. Mais il faut diſtinguer les temps ; & cette diſtinction eſt néceſſaire pour concilier l'Ecriture avec elle-même. Car l'Auteur du ſecond Livre des Paralipoménes dit (*e*), qu'après que toutes les réparations du Temple furent faites, on employa l'argent qui reſtoit pour faire des vaſes d'or & d'argent pour le ſaint miniſtère. Quand donc l'Ecriture dit qu'on n'employa point l'argent qu'on offroit au Temple à faire des vaiſſeaux pour ſon uſage, ſon ſens eſt qu'on n'en fit faire aucun tandis qu'on travailloit à ſes réparations ; qu'on attendoit à voir ſi on en auroit aſſez pour les faire : & c'eſt ce que remarque l'Auteur du quatriéme Livre des Rois. Mais lorſqu'on vit que ces

(*a*) 2. Paralip. *chap.* 24. ℣. 5.
(*b*) *Porrò Levitæ egere negligentiùs.* 4. Rois, chap. 12. ℣. 6.
(*c*) 2. Paralip. *chap.* 24. ℣. 8.
(*d*) Chap. 12. ℣. 13.
(*e*) Chap. 24. ℣. 14.

réparations faites, il reſtoit encore de l'argent dans le tronc que le Roi avoit fait mettre à la porte du Temple, on l'employa à faire des vaiſſeaux pour le ſaint miniſtere, & c'eſt ce que dit l'Auteur du ſecond Livre des Paralipoménes.

REMARQUE VIII.

Il ne paroît pas que le Roi de Syrie ait attaqué deux fois Joas, ni qu'il ait pris Jeruſalem.

C'EST un reproche que font à Joſeph les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle (*a*) du Monde, de n'avoir rapporté qu'une expédition du Roi de Syrie dans les Etats de Joas. Ces Sçavans prétendent que ſi l'on joint ce qu'on en lit dans le quatriéme Livre des Rois (*b*) avec ce qui en eſt dit dans le ſecond Livre des Paralipoménes (*c*), on trouvera que ce Prince ſe jetta deux fois ſur les Etats du Roi de Juda: que Joas conjura la premiére fois l'orage, par les ſommes immenſes qu'il lui envoya; mais que peu de temps après, le Roi de Syrie recommença la guerre, ſaccagea Jeruſalem, & paſſa au fil de l'épée tous les principaux du peuple. L'Ecriture ne dit aſſurément point qu'Hazaël ait ſaccagé Jeruſalem; & ce qu'elle raconte de la guerre qu'il fit au royaume de Juda, ne donne point lieu de penſer qu'après que Joas eut acheté la paix par les grandes ſommes d'argent qu'il lui donna, il ſoit rentré une ſeconde fois dans ſes Etats, ni qu'il ait pris & ſaccagé Jeruſalem. Ce que l'Auteur du ſecond Livre des Paralipoménes dit, qu'il défit avec une poignée de monde la grande armée de Joas; & que les principaux du peuple périrent dans la bataille qu'il gagna, arriva vrai-ſemblablement avant que le Roi de Juda lui eût envoyé les grandes ſommes d'argent dont parle l'Auteur du quatriéme Livre des Rois. Il y a bien de l'apparence qu'il ne s'y réſolut qu'après avoir tenté le ſort des armes, & que ne lui ayant pas été favorable, il fut obligé de racheter le ſaccagement de ſa capitale par les grands préſens qu'il envoya à Hazaël.

REMARQUE IX.

Ce ne furent point les amis du Grand-Prêtre Zacharie, qui, pour venger ſa mort, aſſaſſinerent Joas.

DANS les Traductions & les Editions de Joſeph qui ont précedé celle de M. Havercamp, ce ſont les amis du Grand-Prêtre Zacharie qui, pour venger ſa mort, conſpirent contre Joas & l'aſſaſſinent: ce ſont, dans l'Ecriture, ſes propres Officiers, qui attentent à ſa vie. Joſeph diſoit la même choſe, comme il paroît par ſon ancien Interprète; ſes Copiſtes, ou quelque Scholiaſte peut-être, qui prenoit φίλος dans ſon ſens le plus ordinaire, lui faiſoient dire, avant la correction du nouvel Editeur, que c'étoient les amis du Grand-Prêtre,

(*a*) Tome 2. page 48.
(*b*) Chap. 12. ℣. 7.
(*c*) Chap. 24. ℣. 23.

qui, pour venger ſa mort, avoient aſſaſſiné leur Roi : mais quand on dit d'une perſonne, qu'elle eſt φίλος d'un Prince, d'un Roi, ce mot ſignifie alors qu'elle en eſt l'Officier, le miniſtre. Comme la choſe ne fait pas difficulté, & qu'on en a une infinité d'exemples, on ne s'arrête pas à le prouver ; & on eſt ſurpris que M. d'Andilly, après avoir fait dire à Joſeph, » que les amis de » Zacharie le tuérent dans ſon lit, » pour venger la mort de leur ami,« ait traduit au commencement du douziéme Chapitre : » Il ne par- » donna à aucun de ceux qui faiſant » profeſſion d'être ſes amis, l'avoient » ſi cruellement aſſaſſiné, « ſans s'appercevoir que φίλος ne pouvoit pas ſignifier ici ami, mais Officiers, Miniſtres.

REMARQUE X.

Ce ne furent pas des voleurs, qui jetterent le corps d'une perſonne qu'ils avoient tuée auprès de celui du Prophète Eliſée. Les objections de M. le Clerc contre ce miracle.

L'ECRITURE ne traite point de voleurs ceux qui jetterent un corps mort dans le tombeau du Prophète Eliſée, & elle ne les accuſe pas de l'avoir tué. C'étoient des Particuliers, occupés à enterrer un mort. La frayeur que leur cauſa un parti ennemi qu'ils apperçurent, leur fit jetter ce cadavre dans le tombeau d'Eliſée. Le mort pouvoit être de la même famille, & le tombeau par conſéquent commun. Leur deſſein n'étoit pas ſans doute de le faire toucher au corps du Prophète ; mais la crainte du parti le leur fit jetter, ſans prendre garde où il tomberoit. C'eſt ainſi qu'on entend communément les verſets vingt & vingt-un du chapitre treiziéme du quatriéme Livre des Rois, mais on pourroit traduire l'Hébreu : » Eliſée mourut, » & on l'enterra. Des partis de » Moabites venoient chaque année, » & il arriva que comme ils enter- » roient un mort, ils virent *un au-* » *tre* parti, & ils jetterent le mort » dans le tombeau d'Eliſée. « C'eſt ainſi que les Septante & l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques (*a*) l'ont entendu.

M. le Clerc, qui ſent, dans la réſurrection de ce mort, une preuve de la fauſſeté de ce qu'il enſeignoit, qu'il n'y en avoit aucune dans l'Ecriture de l'immortalité de l'ame, dit avoir peine à concevoir deux choſes ; la premiére, comment ce corps mort put toucher celui du Prophète. Sa ſeconde difficulté eſt, qu'il ne reſtoit du corps d'Eliſée que les oſſemens, tout le reſte ayant été conſumé par le temps. Mais il n'eſt pas difficile de lever des ſcrupules qui ne ſont que ce qu'on veut les faire valoir. 1°. L'Ecriture ne dit point que le corps de ce mort toucha immédiatement celui du Prophète. L'hiſtoire du Lazare, & ce que les Evangéliſtes diſent, que de ſaintes femmes allerent le premier jour de la ſemaine au tombeau de Jeſus-Chriſt avec des parfums, nous font voir que les Juifs n'enfermoient

(*a*) Livre 6. pag. 359. *Voyez* la Note de M. Cottelier.

pas

pas dans une bière, comme nous faiſons, les corps de ceux qui mouroient. 2°. Ce Sçavant objecte & avance, ſans preuves, comme un fait conſtant, que le corps du Prophète étoit conſumé. Et quand il l'eût été, Dieu a-t'il beſoin d'un corps ſubſiſtant dans toute ſon intégrité, pour reſſuſciter un mort? Faut-il, pour qu'il puiſſe le reſſuſciter, que ce mort touche immédiatement le corps de quelqu'un de ſes Saints?

REMARQUE XI.

Sur quel rivage fut rejetté Jonas par le poiſſon qui l'avoit englouti.

ON ne ſçauroit aſſez condamner Joſeph, de n'avoir pas rapporté l'hiſtoire de Jonas comme il la trouvoit dans l'Ecriture, & on eſt indigné, avec raiſon, de le voir proteſter de ne rapporter de ce Prophète que ce qu'il en trouve dans les Livres Hébreux, dans le temps même qu'il s'en écarte. Mais c'eſt ſans raiſon, que M. Vandale l'inſulte ſur ce qu'il dit que le poiſſon qui l'engloutit alla en trois fois vingt-quatre heures de la mer de Syrie dans le Pont-Euxin, qui en eſt à trois ou quatre cents lieuës. Ce pouvoit être une tradition chez les Juifs, que Jonas fut jetté ſur les bords du Pont-Euxin. On ne prétend point en ſoûtenir la vérité, & ce Sçavant peut s'en moquer, mais c'eſt ſans avoir aucune preuve de ſa fauſſeté. Car ſi l'on ſoûtenoit au ſçavant Médecin, que le vaiſſeau que montoit Jonas fut jetté par la tempête dont il étoit battu, à deux cents lieuës vers le couchant, la ſuppoſition eſt poſſible; ce Sçavant n'eût pû la nier: elle renverſe cependant la prétendue impoſſibilité, qu'un poiſſon ait pû porter le Prophète ſur les bords du Pont-Euxin en trois fois vingt-quatre heures. De plus, les marins aſſurent qu'un vaiſſeau bon voilier, peut, avec un vent fait, faire cent lieuës en vingt-quatre heures, & qu'on en a eu pluſieurs fois la preuve à Marſeille. Cette ville eſt éloignée de trois cents lieuës de Malthe, & on s'y rend en trois jours, quand on a toujours un bon vent, & que le vaiſſeau qu'on monte eſt bon voilier. Mais ſi un vaiſſeau peut faire trois cents lieuës en trois jours & trois nuits, combien n'en peut pas faire une baleine ou un autre grand poiſſon, qui vont plus vîte qu'un vaiſſeau ne peut aller?

REMARQUE XII.

Therſa & Thapſa ſont deux villes différentes. Manahem ne ſaccagea point la premiére.

MONSIEUR d'Andilly ne fait qu'une ville de Therſa & de Thapſa, qu'il appelle Tharſa. La mépriſe ne lui eſt pas particuliére, elle lui eſt commune avec l'Auteur de la Géographie ſacrée (*a*): mais Joſeph les diſtingue après l'Ecriture, en ne leur donnant pas le même nom. Therſa & Thapſa peuvent avoir

(*a*) Paris, 1747. pag. 212.

été proches l'une de l'autre, comme le conjecture M. le Clerc, après le Pere Lubin; mais c'étoient certainement deux villes, & le nom que leur donne l'Ecriture eſt ortographié ſi différemment dans l'Hébreu, qu'on voit clairement qu'elle a voulu parler de deux différents lieux.

Le P. Calmet n'a point confondu Therſa avec Thapſa, mais il fait Manahem attaquer la premiére, & y commettre mille cruautés, parce qu'elle lui avoit fermé ſes portes. L'expreſſion de l'Ecriture eſt un peu équivoque, mais elle ne l'eſt point aſſez pour y voir le ſens que lui prête ce Sçavant. Ce fut Thapſa qui lui ferma ſes portes, dont il fut ſi indigné, que s'en étant rendu maître, il y exerça d'étranges cruautés, & ruina ſon territoire juſqu'aux confins de Therſa.

REMARQUE XIII.

On doute qu'Achaz ait fait brûler ſon fils.

JOSEPH dit poſitivement qu'il l'offrit en holocauſte à ſes faux Dieux. On croit que l'Ecriture dit la même choſe; mais ſon expreſſion n'eſt point ſi décidée, qu'on ne puiſſe lui donner bien naturellement un ſens qui n'autoriſe point le ſentiment où ſont la plûpart des Interprètes, que ce Prince fit réellement brûler ſon fils. Il eſt certain que pluſieurs peuples ont été dans l'uſage de ſacrifier des victimes (*a*) humaines à leurs faux Dieux; mais entre le grand nombre d'exemples qu'on en apporte, je ne me ſouviens pas d'en avoir remarqué aucun d'un Prince ou d'un Roi, qui ait fait égorger quelques-uns de ſes enfans en l'honneur de ſes faux Dieux, à moins qu'il n'y fût forcé par un deſtin ſupérieur, auquel il lui étoit impoſſible de réſiſter. Dans l'impuiſſance de forcer le camp des Iduméens, & ſe ſentant à la veille de voir ſa ville ſaccagée, & lui mis à mort par les trois Rois qui l'aſſiégeoient, le Roi des Moabites fait à ſes Dieux un ſacrifice de ſon fils aîné, pour mériter qu'ils les ſauvaſſent d'un danger ſi éminent, cela ſe conçoit. On a pluſieurs exemples, que pour appaiſer la colère des Dieux, les anciens leur ont offert des victimes humaines; qu'il y a eu même pluſieurs perſonnes aſſez généreuſes pour ſe dévouer pour le ſalut de leur patrie, & ſe livrer à la mort pour fléchir la colère des Dieux. Mais Achaz n'étoit point dans le cas d'être forcé de faire un ſacrifice contre lequel les entrailles d'un père ſe révoltent, & que la nature a en hor[illegible].

Quand on dit qu'un père a perdu ſon fils, on entend naturellement qu'il n'avoit que celui-là. On fait dire à l'Ecriture qu'Achaz brûla le Prince ſon fils, & on voit qu'Ezéchias fut ſon ſucceſſeur au thrône de Juda en cette qualité. M. le Clerc répond, qu'Achaz avoit pluſieurs enfans: on ne le conteſte pas; mais ſans s'arrêter à faire voir que la réponſe laiſſe en toute ſa force la remarque qu'on vient de faire ſur la manière dont l'Ecriture s'expri-

(*a*) Voyez ſur cela une Diſſertation qui ſe trouve au premier tome des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions. Voyez auſſi le Supplément de Bayle, art. Boiſſy.

me, l'Auteur du ſecond Livre des Paralipoménes dit qu'Achaz fit paſſer ſes enfans par le feu. Si cette expreſſion ſignifioit qu'il les avoit offerts en holocauſte à ſes Dieux, il n'eût plus eu d'enfans pour lui ſuccéder. Je crois avoir remarqué, que quand l'Ecriture dit que quelque choſe a été brûlée & conſumée par le feu, elle ſe ſert du mot de [*çâraph*]. Dans le vingt-troiſiéme chapitre du quatriéme Livre des Rois, elle fait l'énumération de tout ce que le ſaint Roi Joſias fit brûler pour détruire l'idolatrie, & elle ſe ſert toujours de ce mot. Soit que ce fût des vaiſſeaux qui avoient ſervi au temple de Baal, ſoit que ce fût des bois qui lui étoient conſacrés, ſoit que ce fût du char du ſoleil, ou de l'autel qui étoit à Béthel, qu'elle parle; c'eſt toujours [*çâraph*] qu'elle emploie pour marquer que ce Prince les fit brûler & conſumer par le feu. Mais ce qui paroît bien fort, c'eſt que dans ce même chapitre, où elle ſe ſert toujours de [*çâraph*] pour ſignifier brûler, conſumer par le feu, quand elle raconte que Joſias fit profaner le lieu qu'elle appelle Topheth, pour empêcher qu'aucun n'y conſacrât ſon fils par le feu à Moloch, elle ne l'emploie plus, elle dit ſimplement, faire paſſer par le feu. Cette attention à ne ſe pas ſervir du même terme, marque bien naturellement qu'elle ne veut pas dire la même choſe. Je n'oſerois avancer qu'[*hé'bhèbir*] ne ſignifie jamais brûler, conſumer par le feu; je ne me ſouviens pas de l'avoir vû pris dans ce ſens: mais ce que je puis dire avec plus de confiance, c'eſt que je ne crois pas que l'Ecriture emploie jamais [*çâraph*] pour marquer la conſécration que les Cananéens faiſoient de leurs enfans à leur Dieu Moloch. J'en excepte le Prophète Jérémie, car il s'en ſert dans le reproche qu'il fait aux Juifs du culte qu'ils rendoient à Baal (*a*): mais on ne doit pas trop preſſer ſon expreſſion; elle eſt peut-être un peu forte, pour donner plus d'horreur du crime de ſes compatriotes (*b*).

Dieu défend dans pluſieurs endroits de l'Ecriture, d'offrir ſes enfans au Dieu Moloch, de les faire paſſer par le feu en ſon honneur; mais on ne trouve dans aucun de ces endroits que ces enfans mouruſſent de cette conſécration. L'Auteur du Pſeaume cent-cinq (*c*) reproche aux Juifs d'avoir répandu le ſang de leurs enfans, & de les avoir ſacrifiés aux fauſſes Divinités des Cananéens; mais de ce que les Juifs aient quelquefois répandu le ſang de leurs enfans dans les cérémonies Cananéennes, il ne s'enſuit pas que faire paſſer par le feu, veuille dire brûler, & quand l'Ecriture dit qu'Achaz y fit paſſer le Prince ſon fils, ſon ſens ſoit qu'il le fit conſumer par le feu. De plus, on voit par le chapitre dix-huitiéme du troiſiéme Livre des Rois, que les Prêtres de Baal ſe faiſoient des inciſions dans leurs cérémonies idolâtres, ſans que pour cela la mort s'enſuivît. Les Iſraëlites pouvoient de même tirer du ſang de leurs enfans dans quelques cérémonies ſuperſtitieuſes, ſans que pour cela ils les fiſſent mourir. Le terme dont l'Ecriture ſe ſert pour

(*a*) Chap. 19. ℣. 5.

(*b*) Jérémie revient à l'expreſſion ordinaire à l'Ecriture, au verſet trente-cinq du trente-deuxiéme Chapitre.

(*c*) Verſet vingt-cinq.

marquer ſacrifier, emporte aſſez ordinairement la deſtruction de la victime, mais il ne l'emporte pas toujours. Dans les ſacrifices de juſtice que le Prophète exhorte de faire, dans ceux de louanges dont Dieu déclare être honoré, dans ceux d'un cœur humilié & briſé, que ſa bonté ne mépriſe jamais, il n'y avoit aucune deſtruction, aucun anéantiſſement de la victime. Quoiqu'on ne trouve rien dans l'Ecriture d'aſſez décidé pour croire que les Juifs aient quelquefois ſacrifié leurs enfans en l'honneur des faux Dieux, je ne le nie cependant pas; mais je remarque que cela ne décide rien pour le ſens qu'on donne à cette expreſſion de l'Ecriture, *faire paſſer ſon enfant par le feu.* Les Juifs ont pû, dans quelque grand danger, à l'exemple des Payens, ſacrifier leurs enfans aux faux Dieux: mais faire mourir une perſonne d'un coup de poignard, ou le faire brûler, ſont deux choſes ſi différentes, qu'il n'y a point de conſéquence de l'une à l'autre. La manière dont l'Ecriture parle de ce qu'elle appelle *paſſer par le feu en l'honneur de Moloch*, donne lieu de croire que cette cérémonie étoit commune & ordinaire, & que c'étoient les pères mêmes qui faiſoient paſſer leurs enfans par le feu. Si les anciens Payens ont porté la cruauté juſqu'à immoler à leurs Dieux des victimes humaines, ces ſortes de ſacrifices étoient aſſez rares. Ce n'étoit que dans des circonſtances importantes, & au nom du public qu'ils ſe faiſoient; on ne voit pas que des Particuliers aient ſacrifié des victimes humaines. Loin que les peres préſentaſſent leurs enfans pour être immolés; n'y avoit que la violence ou la fatalité du deſtin, qui pût les y forcer. Dans tous les endroits où l'Ecriture parle de brûler & de détruire par le feu, c'eſt toujours de [*çâraph*] qu'elle ſe ſert; elle n'emploie pas une ſeule fois l'expreſſion dont elle ſe ſert pour ſignifier paſſer par le feu. La concluſion naturelle eſt que cette expreſſion n'emporte pas une deſtruction de la choſe dont elle parle. Je ne ſçai ſi on a des preuves que les Payens fiſſent brûler des hommes en l'honneur de leurs faux Dieux: mais il eſt certain que paſſer par le feu étoit chez eux une eſpèce de luſtration, de purification; & que comme ils croyoient ſe purifier en ſe lavant avec de l'eau vive, ils croyoient également ſe purifier de leurs ſouillures, en paſſant par le feu. Entre les différentes inſtructions qu'Ovide (*a*) donne à ceux qui ont des troupeaux, pour ſe rendre favorable la Déeſſe Palès, il leur preſcrit de ſe laver dans de l'eau vive, & de paſſer d'un pied leger au travers d'un tas de broſſailles allumées; car, ajoûte-t-il, comme le feu purifie tout, il purifie le Paſteur & ſon troupeau.

Moxque per ardentes ſtipulæ crepitantis acervos
Trajicias celeri ſtrenua membra pede.
Omnia purgat edax ignis .....
..... Idcirco cum duce purgat oves.
Certè ego tranſilui poſitas ter in ordine flammas. (*b*)

Les Cananéens obſervoient bien vrai-ſemblablement une ſemblable ſuperſtition, en l'honneur de leur Dieu Moloch; & pour préſerver leurs enfans des différents accidens

(*a*) Lib. 4. Faſt. Edit. ad uſum Delph. pag. 602.
(*b*) Ibid. pag. 600.

de la vie, & leur rendre ce Dieu favorable, ils les faiſoient paſſer *celeri pede*, comme parle Ovide, au travers d'un feu, diſpoſé cependant de manière que leur vie n'en fût point en danger. Pourquoi les charger d'un crime dont la nature a horreur, tandis que l'Ecriture ne les en charge pas expreſſément, & qu'on n'en trouve point d'exemples chez les autres nations idolâtres ?

REMARQUE XIV.

On concilie l'Auteur du ſecond Livre des Paralipoménes avec celui du quatriéme Livre des Rois, dans le récit qu'ils font de l'expédition de Theglathphalaſar contre les Rois de Damas & d'Iſraël.

IL y a quelque petit dérangement au verſet dix-neuviéme du ſecond Livre des Paralipoménes, chapitre vingt-huit. L'Hébreu appelle Achaz Roi d'Iſraël, tandis que les Septante & la Vulgate ne le font regner que ſur Juda. La même diverſité ſe trouve, entre le texte original & ces deux Verſions, au ſecond verſet du Chapitre vingt-uniéme des Paralipoménes. Car Joſaphat eſt qualifié dans le premier de Roi d'Iſraël, & il ne l'eſt que de Juda dans les Septante & dans la Vulgate. On léve ce qui arrête au verſet vingt-uniéme du vingt-huitiéme Chapitre, en ſuppoſant que les Copiſtes ont écrit Iſraël au lieu de Juda, ou qu'on appelloit quelquefois les Rois de Juda Rois d'Iſraël, parce que quoiqu'ils ne le fuſſent pas de fait, ils prétendoient l'être de droit. L'une & l'autre ſuppoſition lèvent la difficulté, mais aucune ne ſuffit pour lever celle que forment les verſets dix-neuf & vingt du chapitre vingt-huitiéme du ſecond Livre des Paralipoménes. Il paroît, par le quatriéme Livre des Rois, que le Roi d'Aſſyrie fut fidéle aux engagemens qu'il avoit pris avec Achaz, & qu'il le délivra des Rois d'Iſraël & de Damas. Il y fut au contraire infidéle, dans l'état où eſt dans l'Hébreu le verſet dix-neuviéme; & c'eſt le ſentiment d'un ſçavant (*a*) Interprète. Il ſuppoſe que le Roi d'Aſſyrie délivra véritablement Achaz des Rois de Damas & d'Iſraël, mais que peu content des préſens que lui avoit fait celui de Juda, il ſe jetta ſur ſes Etats & les ravagea. Si Theglathphalaſar n'avoit pas été ſatisfait des préſens (*b*) que lui avoit fait Achaz, il n'eût pas quitté ſes Etats pour aller défendre ceux du Roi de Juda. Car il les avoit reçus avant que de partir d'Aſſyrie, & ce ne fut point dans le voyage de Damas, comme le ſoûtient ce Sçavant, qu'Achaz les lui préſenta. On convient aſſez que les Copiſtes ont écrit au verſet dix-neuviéme un mot l'un pour l'autre, & on conjecture que c'eſt Iſraël, au lieu de Juda. Je croirois plutôt que leur mépriſe eſt d'avoir tranſcrit Achaz au lieu de Phacée. La conjecture concilie le Livre des Paralipoménes avec celui des Rois, ſans ſuppoſer que le Roi d'Aſſyrie manqua à ſes engagemens, & qu'il ravagea les Etats du Roi de Juda, fait

(*a*) Le P. Calmet.
(*b*) 4. Rois, *chap.* 16. ℣. 8.

dont on ne voit aucune trace dans l'Ecriture. Ainſi, je traduirois les verſets dix-neuf & vingt-deux du chapitre vingt-huit, ſecond Livre des Paralipoménes : » Car Dieu s'étoit » ſervi de Phacée Roi d'Iſraël, pour » humilier Juda, qui avoit aban- » donné le Seigneur. Theglathpha- » laſar marcha contre lui, & il ne » put lui réſiſter. Car Achaz avoit » tiré de la maiſon du Seigneur, de » ſon palais, & des Seigneurs de » ſon Etat, tout l'argent qu'il avoit » pû, & l'avoit donné au Roi d'Aſ- » ſyrie, *pour l'engager à attaquer* » *le Roi d'Iſraël* ; mais cela lui ſer- » vit de peu. « Theglathphalaſar le délivra à la vérité des Rois de Damas & d'Iſraël ; mais Achaz épuiſa tellement ſon Etat par les grandes ſommes d'argent qu'il envoya à Theglathphalaſar, que le ſecours du Roi d'Aſſyrie ne lui fut guères avantageux. L'Auteur ſacré rend raiſon au verſet dix-neuviéme, des grands avantages que les Philiſtins avoient remportés ſur Achaz, & dont il avoit fait le récit dans le verſet précedent. Car c'eſt comme s'il diſoit : Les Philiſtins devoient ces avantages à l'état de foibleſſe où Dieu l'avoit réduit par la grande victoire que Phacée, Roi d'Iſraël, avoit gagnée : victoire dans laquelle Achaz avoit perdu ſix-vingt mille hommes (*a*).

(*a*) 2. Paralip. *chap.* 28. ℣. 6.
(*b*) 4. Rois, *chap.* 17. ℣. 4.

REMARQUE XV.

La priſe de Samarie. Erreur de calcul dans Joſeph, ſi ſon texte n'eſt pas altéré.

EN ſuivant l'ordre dans lequel l'Ecriture (*b*) rapporte cet évenement, Oſée n'étoit pas en état de fermer les portes de ſa capitale à Salmanaſar ; car elle raconte ſa priſe & ſon empriſonnement avant le ſiége de cette ville, mais c'eſt ſans doute par anticipation qu'elle le rapporte. Cependant, quand elle parle de la priſe de Samarie, elle ne dit point qu'Oſée y fut pris ; cela pourroit faire croire qu'il l'avoit été dans une action qui s'étoit donnée entre lui & le Roi d'Aſſyrie, ou que s'étant renfermé dans quelqu'une de ſes places moins conſidérable que Samarie, il y avoit été forcé & pris. C'eſt ce que ſemble marquer le verſet quatriéme du Chapitre qu'on vient d'indiquer.

On n'a point deſſein d'examiner ſi ce que Joſeph dit du temps qui s'eſt écoulé depuis la ſortie d'Egypte & la révolte des dix Tribus contre Roboam, juſqu'à la priſe de Samarie, eſt véritable : je me borne à remarquer qu'il tombe dans une erreur de calcul, ſi ſon texte n'eſt point altéré. Après avoir compté neuf cênts quarante-ſept ans depuis la ſortie d'Egypte, il n'en compte que huit cents depuis le commandement de Joſué juſqu'au même évenement. Ce Chef du peuple de Dieu ne le gouverna que dix-ſept

ans ; en y joignant les quarante que le peuple demeura dans le déſert, cela fait cinquante-ſept. Il ne ſe ſeroit donc écoulé que huit cents cinquante-ſept ans depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la priſe de Samarie, contre ce que dit Joſeph, qu'il s'en étoit paſſé neuf cents quarante-ſept. Il eſt vrai que Joſeph fait gouverner les Iſraëlites par Joſué pendant vingt-cinq ans, mais la différence n'eſt que de huit ans. En ne donnant, avec les meilleurs Chronologiſtes, que dix-ſept ans au gouvernement de Joſué, le mécompte eſt de quatre-vingt-dix ans : il n'eſt que de quatre-vingt-deux en ſuppoſant avec cet Auteur, que Joſué a gouverné les Iſraëlites pendant vingt-cinq ans. L'erreur de calcul eſt un peu moindre, mais c'en eſt toujours une.

Il ſemble que M. Reland ait voulu la corriger ; il en étoit très-capable, mais on ſe contente de lui faire dire en Latin dans la Note †, ce que Joſeph dit en Grec. Je crois qu'une ſcolie paſſée mal-à-propos de la marge dans le texte, eſt ce qui en fait le dérangement ; qu'un Particulier, ou parce qu'il croyoit qu'il ne s'étoit pas paſſé tant de temps depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la priſe de Samarie, ou parce qu'il avoit lû dans quelque ancien Auteur qu'il ne s'étoit paſſé que huit cents ans, avoit marqué ce nombre à la marge de ſon Exemplaire, & qu'un Copiſte peu attentif, & toujours preſſé, l'a fait paſſer de la marge dans le texte ; qu'ἀπὸ δὲ qui précede τεσσαρακοντούτους, s'eſt introduit pour faire quelque ſens, car il n'y en auroit point eu ſans cela, après qu'ἐτῶν ὀκτακοσίων étoit paſſé dans le texte. Mais comme ἀπὸ δ' n'y a été appellé que pour appuyer une fourrure, on l'en chaſſe en la renvoyant, & on y eſt autoriſé par les manuſcrits que cite le nouvel Editeur. L'ancienne traduction juſtifie la conjecture qu'on propoſe, car ſon Auteur n'avoit point ὀκτακοσίων dans ſon Exemplaire, du moins ne le traduit-il point. Le Scoliaſte, au reſte, qui croyoit que Joſeph éloignoit trop la conquête de la Terre promiſe ſous Joſué, de la priſe de Samarie ſous Salmanaſar, ne ſe trompoit pas beaucoup ; car nos meilleurs Chronologiſtes ne comptent guères que ſept cents ans depuis le premier évenement juſqu'au dernier.

REMARQUE XVI.

Du paſſage de Ménandre. Ce fut au Roi de Tyr que celui d'Aſſyrie fit la guerre. Παλαίτυρος *eſt une faute de Copiſtes.*

UN paſſage détaché d'un Auteur qui traite de choſes qu'on ne peut connoître que par lui, eſt aſſez ordinairement une énigme qu'il eſt difficile, quelquefois impoſſible, d'expliquer. Cependant pour traduire Joſeph, il a fallu donner un ſens au paſſage de Ménandre qu'il rapporte. On peut lui en donner un meilleur, j'en conviens ; mais pour être aſſuré que ce fût celui de l'Auteur, on auroit peut-être beſoin que la magicienne d'Endor évoquât ſes manes.

C'eſt contre les Cittéens, ſelon M. d'Andilly & le nouvel Editeur, que le Roi d'Aſſyrie porte ſes armes : je crois qu'une lecture un peu appliquée du paſſage de Ménandre, doit perſuader que c'eſt au Roi de Tyr

que celui d'Assyrie fait la guerre. Et τύτους a pris la place de τῶτον, comme l'a remarqué Schotanus. Scaliger conjecture que les Cittéens, qui s'étoient révoltés contre Elulée, étoient les peuples de Cypre. La conjecture paroît certaine. Joseph (*a*) dit que Cethimus peupla Cethim, qu'on appelle maintenant Cypre; & saint Epiphane (*b*) témoigne que l'ancien nom de cette île étoit Κίτιος. Ce saint Pere, il est vrai, n'est pas toujours aussi exact dans les faits qu'il rapporte qu'on le pourroit souhaiter : mais ce seroit pousser la prévention à l'excès, que de vouloir qu'il se soit trompé dans l'ancien nom d'une Isle dont il étoit Archevêque, & sur laquelle il a eu tous les moyens de s'instruire.

Un Critique prétend que Scaliger n'a pas été si heureux dans le changement qu'il a fait d'Α"γκα en Α"κα, & que s'il se fût souvenu qu'il y avoit une ville en Phénicie qui s'appelloit Α"γκα, il n'eût pas décidé qu'il falloit lire Α'κα dans le passage de Ménandre. On ne conteste point qu'il n'y eût une ville en Phénicie qui s'appelloit ainsi; mais il paroît que ce furent des villes maritimes, qui se révolterent contre le Roi d'Assyrie, & Arcé étoit sur une colline au pied du mont Liban, comme en convient le Dissertateur (*c*).

Palætyrus est une faute. On croit que la nouvelle Tyr n'étoit pas encore bâtie : mais indépendamment de cette opinion, l'ancienne & la nouvelle Tyr n'ont jamais fait d'Etat séparé; & de la manière dont s'exprime Ménandre, c'étoient deux villes qui se révolterent contre le Roi d'Assyrie. M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, ont cru que ce fut contre Tyr qu'Arcé & Sydon se révolterent. Le texte de Ménandre semble le dire, mais la suite fait voir que ce fut contre le Roi d'Assyrie, & que Τυρίων est une faute, qu'on doit corriger, en lisant Τύρου. On a suivi cette correction, & ceux qui liront ce passage avec quelque attention, ne désaprouveront peut-être pas l'ordre qu'on y a mis.

On convient, comme je viens de le remarquer, que *Palætyrus* est une faute, mais on se partage sur la manière de la corriger. M. Perizonius ne doute point que Ménandre ou Joseph n'aient manqué de mémoire, ou que leurs Copistes n'aient transcrit Παλαίτυρος, au lieu de Βηρυτὸς. D'autres Sçavans (*d*) aiment mieux lire Ἐκδίπους *Ecdipus*, ou Ἐκδίπους. Comme cette ville étoit plus proche de Tyr que Berite, cette proximité peut être une raison pour préferer cette conjecture à la premiére, mais il y a peu de ressemblance entre *Extype* & *Palætyre*; ainsi je préférerois de lire Παλαίβυβλος à Ἐκδίπους. Les deux premiéres syllables sont les mêmes précisément, & s'il y a quelque différence entre les deux derniéres, un Copiste plus accoûtumé à transcrire *Palætyrus* que *Palæbyblos*, a pû facilement écrire par précipitation, le premier au lieu du dernier.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 1. chap. 6. page 21.
(*b*) Contr. Heref. liv. 1.
(*c*) Hist. Critiq. de la Republ. des Lettr. tom. 4. pag. 3.
(*d*) Cellar. Geog. antiq. Liv. 3. ch. 12. pag. 447.

REMARQUE

REMARQUE XVII.

Le Prêtre qu'envoya le Roi d'Aſſyrie pour inſtruire les Chutéens, leur apporta le Pentateuque. Pourquoi ne leur fit-il connoître que ce ſaint Livre?

JOSEPH fait prier le Roi d'Aſſyrie par les Chutéens de leur envoyer des Prêtres, qui leur apprennent à ſervir le Dieu du pays. Il ne leur en envoya qu'un, ſelon l'Ecriture. L'écart eſt aſſez léger: il s'en écarte davantage, quand il dit que ce furent les grands ravages que cauſoit la peſte, qui obligerent ces peuples de demander à être inſtruits de la manière de ſervir le Dieu du pays qu'ils habitoient. Il y a long-temps que Bochart s'eſt plaint que cet Auteur s'écarte quelquefois de l'Ecriture, ſans qu'on en puiſſe voir le motif. M. Hudſon croit qu'il a pû ſuivre un ancien Auteur, qui avoit mis, par une métaphore, la peſte au lieu de lions. Cela ſe peut, mais ce n'eſt pas le juſtifier. C'eſt un crime à un Juif de ſuivre un Auteur, quel qu'il ſoit, préférablement à l'Ecriture.

Quelques Sçavans ont cru que le Prêtre envoyé par le Roi d'Aſſyrie pour inſtruire les Chutéens, ne leur porta point le Pentateuque, & que ce ne fut que de mémoire qu'il leur enſeigna la Loi. Peu s'en faut que M. Wandale (*a*) ne faſſe un article de ſa foi, qu'aucun des Iſraëlites, qui furent emmenés captifs par Salmanaſar, n'emporta avec ſoi le Pentateuque. *Planè veriſſimum eſt*, cela eſt manifeſtement très-vrai. Ce Critique diſtingue entre la Loi & le Pentateuque. Moïſe, ſelon lui, peut avoir compoſé la Loi, mais non pas le Pentateuque; ce fut Eſdras qui le compoſa (*b*); le Prêtre qui vint de Babylone pour inſtruire les Chutéens, ne le leur apporta point; cela eſt conſéquent, s'il ne fut compoſé qu'après le retour de la captivité: ce fut Manaſſé, gendre de Sanaballat, qui le leur donna. Mais il faut des preuves de tout cela: un Critique qui cite Grec, Hébreu, Arabe, & les autres langues inconnues; qui débite des choſes dont on n'avoit point entendu parler avant lui, *carmina non priùs audita*, peut-il prétendre avoir droit de décider, ſans qu'on ait celui de lui demander des preuves de ces déciſions? Ce que M. le Clerc aſſure, dans la défenſe de quelques Théologiens de Hollande, eſt frappé au même coin. Car ce Sçavant (*c*) veut que le recueil du Pentateuque a été fait à l'occaſion des nouvelles colonies de Samarie, qu'il falloit inſtruire dans la Religion Judaïque; qu'on y inſera alors toute la Loi écrite par Moïſe, & pluſieurs autres piéces anciennes qui étoient authentiques parmi les Hébreux . . . . . que cela ſe fit du conſentement des Juifs & des Sacrificateurs, qui inſtruiſoient les Samaritains, n'étant pas alors

(*a*) *De origine & progreſſu idololatriæ.* Pag. 79.

(*b*) Voyez la Remarque trente cinq ſur la Critique de la Bibliothèque des Auteurs Eccléſiaſtiques par M. Simon, tom. 3. pag. 655. 656. &c. C'eſt une bonne réfutation de ce que M. Simon ſoûtenoit, » que l'opinion la plus com» mune parmi les anciens Docteurs de » l'Egliſe, étoit, qu'Eſdras étoit l'Au» teur du Pentateuque.

(*c*) Bibliot. univerſ. tom. 3. pag. 112.

ennemis les uns des autres, comme ils le furent dans la ſuite.

Le ſaint Roi Ezéchias envoya des Officiers inviter les Iſraelites, que le Roi d'Aſſyrie n'avoit pas emmenés captifs (*a*), à retourner à leur Dieu, & à venir faire la Pâque avec leurs freres à Jeruſalem: mais l'Ecriture ne dit point que le zèle de ce bon Prince s'étendit juſques ſur les Chutéens. Si des Sacrificateurs Juifs les euſſent inſtruits, la premiére inſtruction qu'ils leur euſſent donnée, eût été de s'unir à eux, & de venir à Jeruſalem rendre leurs devoirs à Dieu les jours ordonnés par la Loi. Il ne paroît pas que ce peuple l'ait jamais fait, & les Juifs étoient ſi peu diſpoſés à avoir quelque commerce avec lui, que lorſque Sanaballat les pria de leur permettre de ſe joindre à eux pour élever un Temple au Seigneur, ils le lui refuſerent. Les Chutéens attendent que le Roi d'Aſſyrie, informé des maux que leur font les lions, parce qu'ils ignorent la maniére dont il faut ſervir le Dieu du pays où il les a envoyés, leur envoye un Prêtre, pour les en inſtruire. Ils euſſent été bien patients, ou bien aveugles, d'aller chercher ſi loin du remede aux maux dont ils étoient affligés, pouvant en trouver à leur porte, pour m'exprimer ainſi, s'ils avoient eu quelque commerce avec les Juifs.

On ne voit pas que M. Wandale eût pû rendre raiſon, dans ſon ſentiment, pourquoi les Samaritains n'ont que le Pentateuque. Car ſi ce fut Sanaballat qui le leur donna, on ne voit pas quels motifs il auroit pû avoir de ne leur avoir pas donné les autres Livres de l'Ecriture, puiſqu'ils avoient été recueillis & réunis dans un corps au retour de la captivité par Eſdras. La difficulté eſt également inſoluble juſqu'à un certain point, dans le ſentiment de M. le Clerc. Joſué, Ruth, & les Juges, étoient compoſés avant que les dix Tribus fuſſent emmenées captives, & les Juifs regardoient ces Livres comme canoniques. Car Eſdras, en recueillant les Livres de l'Ecriture, ne les rendit pas canoniques; il réunit ſeulement en un corps, ceux que les Juifs reſpectoient comme tels.

Les Samaritains n'ont point les Livres des Prophètes, parce que n'ayant été compoſés qu'après le ſchiſme des dix Tribus, elles ne voulurent pas les recevoir. Ainſi le Prêtre qui vint de Babylone pour inſtruire les Chutéens, n'eut garde de les leur donner, puiſqu'il ne les reconnoiſſoit pas pour canoniques, ou qu'il ne les avoit même peut-être pas. C'eſt le ſentiment de M. Cellarius (*b*), & de quelques autres Sçavans, & il n'a rien que de vraiſemblable. Il n'en eſt pas ainſi de la conjecture qu'il avance après M. Allix (*c*), que les Rois des dix Tribus n'étant pas ſatisfaits de la diviſion des terres que l'on voit dans Joſué, ils rejetterent ce Livre, & les autres qui approuvent ce partage. C'eſt reprendre les choſes de bien loin, que de ſe plaindre d'un partage fait par ſes ancêtres, & depuis lequel il s'eſt paſſé plus de quatre cents cinquante ans, ſans que, dans un ſi long eſpace de temps, il ait paru

(*a*) *Ad reliquias quæ effugerunt manum Regis Aſſyriorum.* 2. Paralip. ch. 30. ℣. 6.

(*b*) Chriſt. Cellar. Collectanea Hiſtor. Samarit.

(*c*) Bibl. univerſ. tom. 14. [pag. 24.

aucune marque de mécontentement. Mais la conjecture eſt neuve, perſonne ne l'avoit avancée avant M. Allix. Le plaiſir d'être l'auteur d'une découverte, flatte trop agréablement pour ne s'y pas livrer.

Dans le ſac d'une ville, on ne tâche de ſauver que ce qu'on a de plus précieux & de plus facile à ſouſtraire à l'avidité du Soldat victorieux ; encore n'y réuſſit-on pas toujours. Dans celui de ſa patrie, le Prêtre qui vint de Babylone pour inſtruire les Chutéens, n'avoit, bien vraiſemblablement, conſervé des Livres qu'il pouvoit avoir, que le Pentateuque ; c'eſt, je penſe, la raiſon la plus naturelle qu'on puiſſe apporter de ce que les Samaritains n'ont eu, & n'ont encore aujourd'hui, que le Pentateuque.

REMARQUE XVIII.

Les Chutéens purent mêler quelques cérémonies ſuperſtitieuſes avec le culte qu'ils rendoient au vrai Dieu, mais ils renoncerent à leur idolatrie.

J'AI toujours eu peine à croire, que ſi les Chutéens euſſent perſéveré dans leur idolatrie, Dieu les eût délivrés des lions qui les exterminoient, auſſi-tôt qu'un Prêtre Iſraëlite leur eut appris la manière dont il falloit ſervir le vrai Dieu. Car la connoiſſance de ce que nous devons à Dieu eſt inutile pour nous réconcilier avec ſa juſtice, ſi nous ne lui rendons pas ce que nous ſçavons lui être dû. La manière dont Joſeph raconte cet évenement diſſipe le ſujet de ma ſurpriſe, mais il s'agit de la concilier avec celle dont l'Ecriture le rapporte. Car preſque tous les Interprètes, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans (*a*), croient y trouver qu'elle les charge d'avoir fait un impie mêlange du culte du vrai Dieu avec celui de leurs idoles. Ils en ſont coupables dans les Septante & dans la Vulgate ; j'avoue ingénuëment que le ſens que préſentent naturellement ces deux Verſions, eſt celui qu'y voit le grand nombre des Interprètes de l'Ecriture ; mais l'Hébreu n'eſt pas ſi décidé ; & Dieu ayant envoyé des lions exterminer les Chutéens, parce qu'ils ne craignoient pas *le Dieu d'Iſraël*, il n'eût pas été de ſa ſageſſe de faire ceſſer le fléau, la cauſe qui l'avoit attiré ſur ce peuple, continuant toujours.

L'Hébreu n'ayant point de prétérit pluſque-parfait, le parfait ſert dans cette langue à ſignifier les deux temps (*b*). Ainſi, au lieu de traduire comme on fait ordinairement les verſets vingt-neuf, trente &c. du chapitre dix-ſeptiéme du quatriéme Livre des Rois (*c*), » chacun de » ſes peuples enſuite ſe forma ſon » Dieu ; « il faut traduire, *chacun de ces peuples s'étoit formé ſon Dieu.* Après avoir dit que le Prêtre venu

(*a*) Wandale, *Origin. prog. idololat. pag.* 76. Le Clerc, *Comm.* 4. *liv. Rois, chap.* 17. Reland, *Diſſert. miſcellan. pars altera.*

(*b*) *Voyez* Philolog. ſacr. Salom. Glaſſius, pag. 879.

(*c*) .... *Et docebat eos quomodo colerent Dominum, & unaquæque gens fabricata eſt Deum ſuum.* 4. Rois, chap. 17. ℣. 27. & 29. Le Traducteur François ajoûte *enſuite*, qui ne ſe trouve ni dans l'Hébreu, ni dans les Septante, ni dans la Vulgate.

de Babylone leur enſeignoit la manière de ſervir Dieu, quelle étrange liaiſon ſeroit-ce, d'ajoûter, *chacun de ces peuples ſe forgea ſon Dieu ?* Rien au contraire n'eſt plus ſuivi que de dire : Ce Prêtre les inſtruiſoit de la manière de ſervir Dieu, car chaque peuple s'en étoit fait un ſelon l'uſage de ſon pays. Le Prêtre qui étoit venu de Babylone pour inſtruire les Chutéens, étoit ſchiſmatique, mais il n'étoit pas idolâtre. Il ne les enſeigna pas à aller à Jeruſalem les jours que la Loi l'ordonnoit, mais il les corrigea de leur idolatrie. Ces quatre-vingts perſonnes dont parle Jérémie (*a*), qui étoient ſorties de Sichem, de Silo & de Samarie, & qui avoient dans leurs mains de l'encens & des préſens, pour les offrir dans la maiſon du Seigneur, n'étoient pas idolâtres. Que Samarie fût alors détruite, ou qu'elle fût rebâtie, cela eſt indifférent : des Samaritains vont offrir des préſens au Seigneur, ils n'étoient donc pas idolâtres. Ils ne l'étoient pas non plus lorſqu'ils demanderent aux Juifs de rebâtir le Temple avec eux. Ils fondent la juſtice de leur demande, ſur ce qu'ils cherchent leur Dieu comme eux, *quia ita ut vos quærimus Deum veſtrum.* Les Juifs ne leur accordent pas qu'ils ſe joignent à eux pour lui élever un Temple, mais ils n'apportent pas pour motif de leur refus, qu'ils étoient des idolâtres, & qu'ils n'adoroient pas le même Dieu qu'eux. Ils ſe contentent de dire qu'ils le bâtiroient ſeuls, comme Cyrus le leur avoit ordonné, & par cette réponſe, ils conviennent tacitement, que les Samaritains n'étoient point idolâtres. On doit remarquer que les Samaritains ne diſent pas qu'ils adoroient alors le vrai Dieu, mais qu'ils l'adorent, & qu'ils lui offrent des ſacrifices depuis le regne d'Aſſaradon. On croit que ce fut ce Prince, fils & ſucceſſeur de Salmanaſar, qui leur envoya un Prêtre pour les inſtruire du culte du vrai Dieu. S'ils avoient perſéveré dans leur idolatrie, malgré les inſtructions de ce Prêtre, comment auroient-ils oſé avancer aux Juifs qu'ils adoroient le même Dieu qu'eux, depuis le regne d'Aſſaradon ? S'ils avoient bleſſé la vérité, comment Eſdras a-t'il pû ne le leur pas reprocher ? C'eût été une raiſon déciſive de leur refuſer la permiſſion qu'ils demandoient d'élever avec les Juifs un Temple au Dieu ſuprême.

Il eſt bien naturel de croire que cette grande Colonie, que Salmanaſar envoya dans le royaume d'Iſraël, n'y vint point ſans amener des Prêtres avec elle ; il ſemble même qu'elle avoit apporté ſes Dieux : du moins il paroît certain qu'elle y avoit pratiqué les cérémonies de ſa religion, avant l'arrivée du Prêtre qui venoit l'inſtruire du culte du vrai Dieu. Les Chuthéens, & les autres peuples venus de Babylone, avoient donc alors des Prêtres de leur religion, cependant ils s'en donnent d'autres. L'Ecriture (*b*) dit qu'ils les prirent [*mikh'tsôthâm*], qu'on traduit ordinairement par, les derniers du peuple, mais ce n'eſt point le ſens. On croit pouvoir aſſurer avec quelque confiance, qu'aucune nation n'a jamais choiſi les miniſtres de ſa religion parmi les derniers du peuple (*c*). C'eſt la même expreſſion

(*a*) Chap 41. ℣. 5.
(*b*) 4. Rois, *chap.* 17. ℣. 32.
(*c*) La Tribu de Dan ne choiſit pas ceux qu'elle conſidéroit moins, & qui

dont ſe ſert l'Ecriture, lorſqu'elle rapporte que Jeroboam établit des Prêtres pour les veaux d'or, qu'il avoit mis à Bethel & à Dan. Ç'auroit été rendre ſon nouveau culte mépriſable, ſi, pour miniſtres, ce Prince eût choiſi les derniers de ſes ſujets. Mais dans ce choix, il n'eut égard ni à la Tribu de Lévi, ni à la famille d'Aaron; & c'eſt ce que l'Ecriture veut marquer, lorſqu'elle dit qu'il prit les miniſtres de ſon nouveau culte du milieu de ſes ſujets. C'eſt ce que fit le Prêtre venu de Babylone. Comme il n'étoit vraiſemblablement pas de la famille d'Aaron, ni même de la Tribu de Lévi, il n'eut égard ni pour l'une ni pour l'autre dans le choix qu'il fit de ſes collégues. Le motif que l'Ecriture apporte de l'établiſſement de ces Prêtres, fait voir que la nouvelle Colonie avoit renoncé à ſon idolatrie. Ce ne fut point pour ſervir des Dieux *Sochothbenoth*, *Nergel*, *Aſima*, ou *Nebahaz* & *Tharthac*, c'étoit pour ſervir dans les hauts lieux. Les Prophètes condamnoient beaucoup les ſacrifices offerts dans ces endroits, mais ils les toléroient; (*a*) & quoique Joatham ne d[illegible]uiſit pas les hauts lieux, cependant l'Ecriture ne laiſſe pas de dire qu'il avoit fait ce qui étoit agréable à Dieu.

Ce qu'on peut objecter de plus fort contre le ſentiment que je viens de propoſer, c'eſt ce que dit l'Ecriture ſainte dans le dernier verſet du chapitre dix-ſeptiéme du quatriéme Livre des Rois. » Ces peuples crai» gnirent à la vérité Dieu, mais ils » ne laiſſoient pas de ſervir leurs » idoles. « Ce paſſage eſt regardé comme déciſif par ceux qui l'objectent: 1°. parce que le mot qu'emploie l'Ecriture, pour marquer le peuple dont elle parle, eſt [*ghôïîm*^e], qu'on prétend ſignifier particuliérement les Gentils. 2°. Parce que ce n'étoit pas de cérémonies ſuperſtitieuſes dont ce peuple étoit coupable, mais de ſervir des idoles.

La fin de ce Chapitre, depuis le verſet trente-deux, a quelque obſcurité, mais on la peut percer par une lecture un peu méditée des reproches que fait l'Ecrivain ſacré. Ce ne ſont point les Chutéens qui en ſont l'objet, ce ſont les dix Tribus, auxquelles il reproche (*b*) de ne point craindre le Seigneur, de n'avoir point obſervé ſes cérémonies, ſes jugemens, & la Loi & les ordonnances qu'il avoit données aux enfans de Jacob, qu'il a ſurnommé Iſraël; reproches qui ne peuvent aſſurément convenir aux Chutéens. [*ghôïîm*^e] ſignifie, à la vérité, aſſez ordinairement les nations infidelles, mais l'Ecriture (*c*) l'emploie auſſi en pluſieurs endroits pour marquer les Iſraélites. On peut s'en convaincre, en conſultant quelqu'un (*d*) de ceux qu'on indique à la marge. Le ſens le plus ordinaire de [*phe*^e*ſîlîm*^e] eſt, *idole*, repréſentation d'une fauſſe Divinité: mais il ne ſignifie par lui-même, en général, que figure, repréſentation; & c'eſt dans ce ſens

figu[illegible]t le moins, pour aller lui chercher des terres où elle pût s'établir, & Caſtalion, qui a cru que c'étoit le ſens de [*mikhe*^e*ſôthân*^e], penſoit peu juſte. *Jug.* chap. 18. ℣. 2. *Ezech.* chap. 32. ℣. 2.

(*a*) 3. Rois, *chap.* 15. ℣. 11. & 14. 4. Rois, *chap.* 15. ℣. 34.

(*b*) Verſet trente-quatre & ſuivants.

(*c*) Geneſ. *chap.* 12. ℣. 2.

(*d*) Exod. *chap.* 19. ℣. 6. Deuteron. *chap.* 4. ℣. 6. Ezechiel, *chap.* 2. ℣. 3.

que l'ont pris les Septante, en le traduiſant par γλύπτου : Aquila, & Théodotion, par εἰκὼν : termes qui ne ſignifient en général que cela. On ne peut nier que les dix Tribus n'admiſſent des figures, des repréſentations dans leur culte religieux, puiſqu'elles avoient un veau d'or à Bethel, & un autre à Dan. Il s'agit de ſçavoir ſi elles les adoroient, en prenant ce terme dans ſon ſens rigoureux, ou ſi elles ne leur rendoient qu'un culte relatif. On croit avoir prouvé dans la vingt-deuxiéme Remarque du huitiéme Livre des Antiquités Juives, qu'elles ne leur rendoient pas un culte de latrie (*a*).

La premiére démarche que faiſoient les Rois d'Iſraël, qui avoient quelque ſentiment de religion, étoit de renverſer les temples de Baal, & les autres Divinités payennes ; mais je ne trouve pas qu'ils aient détruit les veaux d'or, & je ne me ſouviens pas que l'Ecriture, qui leur reproche ſouvent d'en avoir fait, les accuſe de les avoir adorés. « Ils » s'étoient fait des veaux de mé- » tal..... & ils avoient adoré toute » la milice du Ciel, & avoient ſervi » Baal. « Le reproche que l'Ecriture (*b*) fait en cet endroit aux Tribus ſchiſmatiques, ſe borne à les condamner d'avoir fait des veaux d'or. Mais à l'égard de la milice du Ciel & de Baal, elle leur reproche de les avoir adorés. S'ils avoient rendu le même culte aux uns & aux autres, l'Ecriture ne ſe ſeroit pas ſervie de différents termes pour le leur reprocher. Car cette différence d'expreſſion marque naturellement une différence de culte. La Vulgate (*c*) fait aller les Iſraëlites juſqu'à Dan, adorer des veaux d'or : mais elle dit plus que ne porte le texte Hébreu. Il dit ſeulement que le peuple alla juſqu'à Dan, devant un de ces veaux, comme l'ont fort bien rendu les Septante : καὶ ἐπορεύετο ὁ λαὸς πρὸ προσώπου τοῦ μιᾶς τῶν Δάν.

(*a*) Les Samaritains ſe font gloire, dans une des lettres qu'ils ont écrites à Ludolphe, de poſſéder les ſépulcres de tous les juſtes & de les honorer, *& colimus ea.* Ils n'adorent pas aſſurément ces ſépulcres. Ils ne leur portent qu'un reſpect religieux & relatif. *Chriſt. Hillarius*, Diſſert. Gent. Samar. Hiſt. Lipſiæ, 1712.

(*b*) 4. Rois, *chap.* 17. ℣. 16.

(*c*) 3. Rois, *chap.* 12. ℣. 30.

(*d*) Chap. 8. ℣. 8. & Chap. 10. ℣. 14.

REMARQUE XIX.

Quelques traits de l'Hiſtoire des Samaritains, depuis leur tranſport de Perſe juſqu'à nos jours.

L'ECRITURE ne dit point que Salmanaſar détruiſit Samarie. Le Prophète Oſée (*d*) avoit prédit ſa priſe, & les grandes cruautés que ſon vainqueur exerceroit ſur ſes habitans ; mais le ſentiment commun des Interprètes eſt qu'il la détruiſit entiérement. On l'appuie ſur le verſet ſixiéme du premier chapitre du Prophète Michée. On ne peut diſconvenir que la ruine entiére de Samarie n'y ſoit prédite en termes précis & déciſifs ; mais il ſemble que la prédiction regarde plutôt la priſe de cette ville par le Grand-Prêtre Hircan, premier du nom, que la conquête qu'en fit Salmanaſar. Car elle fut alors détruite de fond en comble, & les termes dont Joſeph ſe ſert, pour marquer la manière dont la traita le Grand-Prêtre, rem-

pliſſent exactement l'idée de ce que le Prophète avoit prédit qu'il lui arriveroit. Il n'eſt guères vrai-ſemblable, que Salmanaſar ayant deſſein d'envoyer une Colonie dans le pays occupé par les dix Tribus, il en ait détruit les villes. C'eût été envoyer de malheureux coupables dans une terre déſerte, & dépouillée de toutes les commodités de la vie, plutôt qu'établir une Colonie dans un pays qu'on vouloit repeupler. Auſſi l'Ecriture, ni Joſeph, ne diſent point que ce Prince ait détruit Samarie. Au contraire, on peut inférer du chapitre dix-ſeptiéme du quatriéme Livre des Rois, verſet vingt-quatre, qu'aux maux près, qu'éprouve indiſpenſablement une ville priſe de force, elle ne ſouffrit point alors d'autre dommage. Car nous y liſons, que les peuples que Salmanaſar envoya pour repeupler le pays des dix Tribus, poſſéderent Samarie: *Poſſederunt Samariam.* Une expreſſion ſi préciſe, peut-elle convenir à une ville détruite, à une ville qui n'exiſte plus?

Nous trouvons Sannaballat dans deux endroits de l'Ecriture. Dans le premier, c'eſt un ennemi des Juifs, qui, à la tête de Tobie, des Arabes, des Ammonites, & de ceux d'Azot, s'efforce de les empêcher de relever les murs de Jeruſalem. Dans le ſecond, c'eſt le beau-pere d'un des fils du Grand-Prêtre Joïada, & que l'Ecriture appelle Horonite. Quelques Sçavans prétendent que c'eſt la même perſonne dont il eſt parlé dans ces deux endroits, & je ne vois rien qui oblige à rejetter ce ſentiment.

Il eſt vrai qu'on a peine à concevoir qu'un Grand-Prêtre, auquel l'Ecriture ne fait aucun reproche, ait pû ſouffrir qu'un de ſes fils épousât une femme étrangère. Mais il faut remarquer que les Juifs avoient pour leurs enfans une condeſcendance exceſſive. Le Grand-Prêtre Héli, & David, en ſont un exemple fort triſte. D'ailleurs, ſi Sannaballat s'oppoſa à la réédification des murs de Jeruſalem, ce ne fut peut-être qu'après que Néhémie eut dépoſé ſon gendre du ſaint miniſtère. Ce qui donne lieu de le conjecturer, c'eſt qu'il ne paroît pas qu'il ſe ſoit joint à ceux qui s'oppoſérent, ſous Eſdras, à ce que le Temple fût rebâti.

Si l'on veut que le fils du Grand-Prêtre ait contracté cette alliance, que la Loi défendoit, avant l'arrivée de Néhémie à Jeruſalem; Eſdras put la tolérer, par la conſidération de la puiſſance des parties, & dans la crainte qu'une juſte ſévérité, mais que les circonſtances ne permettoient pas d'exercer, ne produiſît un plus grand mal que celui qu'il eût voulu corriger; par le même motif, vrai-ſemblablement, qu'il ſouffrit qu'Eliaſib donnât un appartement dans le Portique du Temple à Tobie. Mais Néhémie, à qui ſa qualité d'un des premiers Officiers d'Artaxerxès, & les lettres de recommandation de ce Prince pour ſes Officiers d'au-delà l'Euphrate donnoient une plus grande autorité, crut devoir s'en ſervir pour faire finir le ſcandale, pour dépoſer le gendre de Sannaballat, & pour jetter les meubles de Tobie hors du Portique.

Il n'eſt parlé de cette dépoſition que ſur la fin du Livre qui porte le nom de Néhémie, mais elle put être antérieure aux évenemens précédents. Car on n'a point de preuve que l'Ecrivain ſacré ait obſervé l'ordre des temps dans le rang qu'il

donne à ceux qu'il rapporte. Comme le Temple étoit bâti lorſque Néhémie arriva à Jeruſalem, la premiére attention de cet homme de bien fut ſans doute, que tout s'y paſsât avec le reſpect & de la maniére que Moïſe l'avoit réglé. En conſéquence, il commença par exclure du ſaint miniſtère ceux qui s'en étoient rendus indignes, & chaſſer du Portique Tobie, qui ne devoit pas y avoir un appartement.

Joſeph parle d'un ſecond Sannaballat, ſi ce n'eſt pas le même dont il eſt parlé dans l'Ecriture, comme quelques ſçavants Interprètes le croient. Mais ce ſentiment demande que le beau-pere d'un des enfans du Grand-Prêtre ait vécu cent cinquante ans pour le moins, & on ne voit rien qui oblige de ſuppoſer une choſe qui n'eſt pas dans le cours ordinaire de la nature. On a accuſé cet Auteur d'avoir été dans ce ſentiment, & d'avoir cru mal-à-propos que Sannaballat, qui mena du ſecours à Alexandre lorſqu'il aſſiégeoit Tyr, eſt le même dont l'Ecriture parle au dernier Chapitre de Néhémie. Mais pour le lui attribuer, il faut ne pas faire attention à ce qu'il dit du beau-pere de Manaſſé (*a*). Il le fait Chuthéen d'origine, & on croit que le ſurnom d'Horonite, que l'Ecriture donne à celui dont elle parle, marque qu'il étoit Moabite. Ç'avoit été Darius, le dernier des Rois de Perſe, qui avoit fait Gouverneur de Samarie celui dont parle Joſeph, ce qui ne peut convenir à celui de l'Ecriture. Enfin, un des fils de Joïada eſt, dans le dernier Chapitre de Néhémie, le gendre de Sannaballat, & c'eſt ſon petit-fils qui l'eſt, dans l'Hiſtorien Juif, du Satrape de Samarie. Le Grand-Prêtre Joïada, ou Juda, eut deux enfans, Jean & Jeſus; ces deux freres ayant pris querelle dans le Temple, Jean tua Jeſus. L'homicide laiſſa deux enfans: Jaddus qui fléchit la colère d'Alexandre, & Manaſſé, qui épouſa la fille de Sannaballat.

On prétend que les Samaritains (*b*) ſe révolterent contre ce Prince, & qu'ils brûlerent Andromaque, qu'il avoit fait Gouverneur de Syrie. Euſebe & Cedrene (*c*) aſſurent le pre-

(*a*) Je n'entends pas ce que dit le Père Calmet ſur le verſet vingt-huit du chapitre treize de Néhémie. » Le texte de » la Vulgate ſemble dire que Sannaballat » Horonite étoit gendre de Joïada: mais » l'Hébreu & les Septante, & tous les » Interprètes, marquent clairement que » c'étoit le fils de Sannaballat, qui avoit » épouſé la fille de Joïada. « Outre que je ne trouve point cela dans l'Hébreu, dans les Septante, ni dans les Interprètes de l'Ecriture que j'ai conſultés, le ſçavant Interprète avoit dit, ſur le verſet quatriéme du même chapitre: » Le » Grand-Prêtre Eliaſib avoit marié ſon » petit-fils à la fille de Sannaballat. « Si ç'avoit été le fils de Sannaballat qui avoit épouſé une des filles de Joïada, Néhémie n'auroit pû ni dû dépoſer du ſaint miniſtere un de ſes fils pour une faute que ſa ſœur auroit commiſe.

(*b*) Selon le Père Calmet, ſur le verſet quatriéme du dix-ſeptiéme chapitre du quatriéme Livre des Rois. » Jaloux des » faveurs qu'Alexandre avoit accordées » aux Juifs. « Ni Joſeph, ni Quinte-Curce, qu'on cite, ne diſent point que le motif de la révolte des Samaritains fût la jalouſie des graces qu'Alexandre avoit accordées aux Juifs. L'Auteur de l'Hiſtoire des Empires & des Républiques allégue, pour preuve de ce ſentiment, l'autorité de Joſeph, dans ſon ſecond Livre contre Apion.* La citation eſt fautive. Joſeph n'en parle point dans ſa réfutation de ce Grammairien.

(*c*) Euſeb. Chroniq. Cedrene, pag. 15.

* Joſeph, contre Apion., liv. 2. pag. 472.

mier,

mier ; & Quinte-Curce, que quelques Modernes ſuivent, rapporte le ſecond (*a*). L'un & l'autre fait, mais ſur-tout le dernier, eſt peu croyable. Joſeph a ignoré cet évenement, il eût dû cependant en être mieux inſtruit que des Auteurs plus éloignés que lui du temps où l'on ſuppoſe qu'il eſt arrivé, & qui avoient moins de raiſons de s'en inſtruire. Comme il ne manque aucune occaſion de rapporter ce qu'il ſçait de plus déſavantageux aux Samaritains, & que ce trait de cruauté & de barbarie l'eſt infiniment plus que tout ce qu'il en dit, il n'auroit pas ſans doute manqué de le rapporter, s'il l'avoit ſçû.

Le Sçavant (*b*) qui rapporte qu'Alexandre repeupla de Macédoniens Samarie, qu'il avoit détruite pour la punir de ſa révolte, auroit dû ſentir, que bien-loin que ce qu'Ecatée dit que ce Prince donna le pays de Samarie aux Juifs, confirme ce qu'il avance, il le détruit abſolument. Le paſſage de cet Auteur eſt peut-être altéré, ou il étoit mal inſtruit. Il pouvoit avoir mis Ισραηλιτων χωραν, » le pays des » Iſraëlites, « au lieu du pays des Samaritains. Encore Alexandre n'accorda-t-il pas aux Juifs que leur pays fût exempt d'impoſitions. La grace qu'il leur fit, ſelon Joſeph, ſe réduiſit à ce qu'ils n'en payaſſent point l'année Sabbatique. Quoi qu'il en ſoit de cette conjecture, il n'eſt pas croyable que ſi Alexandre eût repeuplé Samarie de Macédoniens, il l'eût ſoumiſe aux Juifs. Ecatée avoit ſans doute lû, que le Roi Démétrius avoit ordonné que les Toparchies de Galilée, de Samarie, & de Pérée, payeroient aux Juifs le tribut qu'elles payoient à ſes prédéceſſeurs ; mais ſoit défaut de mémoire, ſoit que, comme tous les Grecs, il ne connut ce qui regardoit les Juifs que d'une manière peu exacte, il a peut-être attribué à Alexandre ce qu'avoit fait un de ſes ſucceſſeurs. Quoi qu'on en diſe, un Auteur judicieux n'apporte point en preuve un témoignage qui dit le contraire de ce qu'il a rapporté, ſans le cenſurer ou le rectifier.

Quinte-Curce n'eſt pas un Auteur fort exact. Outre qu'on ignore d'où il a tiré les matériaux dont il a compoſé ſon Hiſtoire, on lui reproche bien des fautes, tant contre la Géographie, que dans le récit de pluſieurs évenemens qu'il rapporte, & on juſtifie ce reproche. On pourroit cependant croire que *Samaritæ* eſt une faute de Copiſtes, & que c'eſt des habitans de Symira, que Quinte-Curce dit qu'ils brûlerent Andromaque, Gouverneur de Syrie. Il eſt vrai qu'Arrien, qui a écrit l'Hiſtoire de l'expédition d'Alexandre, ne dit rien de ſemblable ; mais il put ne pas trouver ce fait dans les mémoires qu'il avoit, ou n'y pas faire attention. Il parle d'Andromaque dans ſon ſecond Livre (*c*), mais ce n'eſt que pour dire qu'Alexandre lui donna le commandement de la flotte de Cypre. Le premier Satrape que ce

(*a*) Quinte-Curce, liv. 4.

(*b*) Le Pere Calmet, ſur le verſet quatre du dix-ſeptiéme chapitre du quatriéme Livre des Rois. C'eſt auſſi le ſentiment de M. Prideaux, qui * ajoûte, que chaſſés de Samarie, ils allerent s'établir à Sichêm. Après avoir traité d'une manière ſi barbare le Gouverneur qu'Alexandre avoit donné à la Syrie, les eût-ils ſoufferts s'établir ſi près ? En vérité, les plus ſçavants hommes avancent quelquefois les faits les moins croyables.

(*c*) Edit. Gronovii, pag. 95.

* Liv. 4. pag 45.

Prince donna, ſelon lui, à la Syrie, fut Arimas. Il lui fit ſucceder Aſclépiodore, fils d'Eunice. On ignore le motif qu'il eut de donner un nouveau Gouverneur à cette Province ; mais on ne trouve rien dans Arrien qui donne lieu de croire que ce fut parce que les Samaritains avoient brûlé le Gouverneur de Syrie.

De quelque manière que Salmanaſar ait traité Samarie, elle s'étoit relevée lorſque les Tribus de Juda & de Benjamin retournerent de captivité. Elle n'avoit pas recouvré vraiſemblablement ſa premiére grandeur, ni ſa premiére beauté ; mais c'étoit une ville, puiſque l'ordre qu'envoya le Roi pour empêcher que les Juifs ne rebâtiſſent le Temple, étoit adreſſé à Reum Béettéem, au Secretaire Samſai, & aux habitans de Samarie qui étoient de leur conſeil. Le Grand-Prêtre Jannée Hircam la détruiſit entiérement (*a*). Entre les differentes villes que Gabinius, Gouverneur de Syrie, rebâtit, Samarie fut du nombre. M. le Clerc, ou l'Auteur de l'Ouvrage (*b*) dont il fait l'extrait, dit qu'il lui donna ſon nom. Je ne trouve rien de cela dans Joſeph, le ſeul Auteur cependant qui ait rapporté ce fait : & il l'a certainement ignoré ; car après avoir parlé des grands ouvrages qu'Hérode y fit faire, il ajoûte, qu'il lui changea le nom de Samarie pour lui faire porter celui de Sébaſte ; il ne ſçavoit donc pas que Gabinius lui eût donné le ſien.

Il y a beaucoup d'apparence que le Gouverneur de Syrie ne fit que les réparations les plus néceſſaires à Samarie, & qu'il ſe contenta de la mettre en état de recevoir ceux qui voudroient s'y retirer. Hérode porta ſes vuës plus loin : car ayant remarqué que ſa ſituation étoit très-propre à tenir Jeruſalem en reſpect, il la fit rebâtir & fortifier (*c*). Il y éleva un Temple en l'honneur d'Auguſte, & l'ayant repeuplée, il donna à ſes nouveaux habitans de bonnes Loix. Elle ſouffrit quelque choſe de la guerre que les Juifs firent aux Romains (*d*) ; mais comme elle leur fut toujours ſoumiſe, elle ſouffrit infiniment moins que les Juifs. Il y eut quelques émotions, mais elles furent auſſi-tôt étouffées, & elles ne furent que de quelques Particuliers, ſans que le corps de la Nation y prît part.

Les maux que les Samaritains firent aux Juifs à leur retour de captivité, exciterent entre les deux nations une haine ſi forte, qu'elle ne finit que lorſqu'elles ne furent plus en état d'en ſuivre les mouvemens. Comme les Juifs avoient été les premiers offenſés, c'étoient auſſi eux qui étoient les plus animés, & qui marquerent toujours le plus d'averſion pour les Samaritains. Ce que dit la Samaritaine à Jeſus-Chriſt, en eſt une preuve : » Comment vous qui êtes Juif, voulez-» vous me demander à boire ? Car » les Juifs n'ont aucun commerce » avec les Samaritains. « Quelques Sçavans prétendent qu'ils furent idolâtres juſqu'au ſouverain Pontificat d'Hircan, premier du nom ; que ce fut lui qui les ayant ſoumis, les

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 13. chap. 10. num. 3.

(*b*) Bibliot. univerſ. tom. 4. pag. 106. Extrait des *Collectanea Hiſt. Samarit. per Chriſt. Cellarium.*

(*c*) Antiq. Juiv. liv. 15. chap. 8. numero 5.

(*d*) Guer. des Juifs, liv. 1. chap. 21. numero 3.

obligea de renoncer à leurs idoles. Mais détruire entiérement une ville, n'eſt pas un moyen propre pour en convertir les habitans, encore moins une marque qu'on veuille les faire renoncer à leurs erreurs. Ce ſouverain Pontife obligea les Iduméens de recevoir la Circonciſion, mais ce ne fut pas en ravageant leur pays & détruiſant leurs villes. Auſſi firent-ils dans la ſuite corps avec les Juifs, & prirent-ils intérêt à ce qui les regardoit. L'éloignement & la haine continuérent cependant toujours entre les Juifs & les Samaritains, juſqu'à la diſperſion de l'un & de l'autre peuple. Quoi qu'il en ſoit du temps de la converſion des Samaritains, qu'on croit avoir prouvé être antérieure à la priſe de Jeruſalem par Nabuchodonoſor, il eſt certain, par ce que dit la Samaritaine à Jeſus-Chriſt, qu'ils adoroient alors le véritable Dieu, & qu'il n'y avoit de différence ſur cela entre les Juifs & eux, que ſur le lieu où il falloit lui rendre ſes devoirs.

Comme les Samaritains n'ont jamais fait grande figure, on s'eſt peu intéreſſé à leur hiſtoire; & à quelques morceaux près, que les Auteurs qui ont écrit depuis la ruine de Jeruſalem en ont touchés comme en paſſant, nous ne ſçavons preſque rien de ce qui leur eſt arrivé depuis l'établiſſement de la Religion Chrétienne. Benjamin de Tudel (*a*) en trouva une centaine à Sichem. Il dit qu'ils obſervoient la Loi de Moïſe, qu'ils avoient des Prêtres de la race d'Aaron; qu'ils ne s'allioient qu'avec des perſonnes de leur famille, afin que leur poſtérité ſe conſervât ſans mêlange; qu'ils faiſoient des ſacrifices & offroient des holocauſtes dans une Synagogue qu'ils avoient ſur le mont Garizim; qu'ils y offroient des holocauſtes le jour de Pâque & les autres fêtes, ſur un autel qu'ils y avoient élevé des pierres que les enfans d'Iſrael avoient priſes dans le Jourdain, lorſqu'ils le paſſerent ſous Joſué: & Pietro della valle, qui en avoit vû dans ſes voyages, dit qu'ils ſacrifioient par-tout. Le Prince Radzivil en trouva à Samarie lorſqu'il y fut, mais qui haïſſoient tellement les Juifs, qu'ils n'y en ſouffroient aucun.

Scaliger fut le premier, qui, ſur la fin du ſeiziéme ſiécle & vers le commencement du précedent, ayant trouvé quelques ouvrages écrits en Samaritain tâcha de ſe donner une connoiſſance de ce peuple plus exacte qu'on n'en avoit eue juſqu'alors. Pour cela il écrivit à leur Synagogue d'Egypte & à celle de Paleſtine, qui lui répondirent; mais leurs Lettres furent égarées, & Scaliger ne les reçut point. Elles tomberent après ſa mort entre les mains de M. Peyreſc, qui les envoya au Père Morin, pour les traduire en Latin. Ce Père les traduiſit, mais étant venu à mourir, on croit que cette Traduction fut miſe dans la bibliothèque du Roi, avec quelques autres papiers de ce Sçavant. M. Cellarius dit (*b*), que ce fut inutilement que M. Ludolf & lui employerent leurs amis pour en avoir une copie: que cependant cette Verſion s'étant trouvée parmi les papiers de ſon Auteur,

(*a*) Voyage autour du Monde, Edit. 1735.

(*b*) Chriſt. Cellarius, Diſſert. Academ. Leipſick, 1712. pag. 138. On y trouve un extrait des Lettres que les Anglois & M. Ludolf ont reçues des Samaritains. La crainte d'être trop long nous oblige de nous contenter d'y renvoyer.

les Anglois la firent imprimer à Londres en 1682.

Le ſçavant Robert Huntington étant allé à Sichem ſur la fin du ſiécle précedent, y trouva environ trente familles de Samaritains. Il dit (*a*) qu'il eſt difficile de trouver une nation plus pauvre, mais en même temps plus contente de ſon état qu'ils le ſont; qu'ils mépriſent ſouverainement les Juifs, & qu'ils leur portent une haine implacable; que lui ayant demandé s'il y avoit des Hébreux en Angleterre, il leur avoit répondu qu'il y en avoit, croyant qu'ils vouloient parler des Juifs; qu'il s'apperçut dans la ſuite de la mépriſe, mais qu'il ne put jamais la leur faire comprendre; que dans cette erreur, ils écrivirent des Lettres à leurs freres, qu'ils croyoient être dans ce royaume; qu'il fit tenir ces Lettres à Oxford, à M. Marſeſhalle, qui y répondit en Hébreu, comme les Samaritains avoient écrit en cette langue. Il ajoûte qu'ils ſe glorifioient dans ces Lettres de conſerver un exemplaire de la Loi, écrit & paraphé du Prêtre Abishas, petit-fils d'Aaron, *abnepote*; mais que l'ayant vû & examiné, rien n'eſt moins véritable, & qu'il les en convainquit.

M. Maundrell, curieux & ſçavant voyageur, raconte (*b*) qu'étant le vingt-quatre Mars mille ſix cent quatre-vingt-ſeize à Naplouſe (*c*), & que ſa compagnie s'y étant un peu arrêtée, il alla rendre viſite au Grand-Prêtre des Samaritains, pour conférer avec lui, & ſçavoir ce qu'il penſoit de la différence qui eſt entre l'Hébreu & le Samaritain, au verſet quatriéme du chapitre vingt-ſeptiéme du Deutéronome. Le Grand-Prêtre n'avoit garde d'avouer que l'erreur fût dans leurs Exemplaires. Auſſi, loin d'en convenir, il ſoûtint que les Juifs avoient altéré le texte, & qu'ils avoient mis, en haine de leur nation, *Hebal* pour *Garizim*, parce qu'elle adore Dieu ſur cette derniére montagne. La ſeconde demande que lui fit le curieux voyageur, fut ſi l'on trouvoit encore ſur le mont Garizim quelques-unes des pierres que Dieu avoit ordonné aux Iſraelites de mettre ſur une de ces montagnes, pour y élever un autel. Dans la penſée que s'il s'y en étoit conſervé, ce ſeroit un grand préjugé que les Juifs avoient ſacrifié ſur cette montagne après avoir paſſé le Jourdain. Mais le Grand-Prêtre n'oſa l'aſſurer. Benjamin de Tudel en convient, mais peut-être qu'il s'exprime mal, & qu'il rapporte plutôt ce que penſoient quelques Samaritains, moins inſtruits ou moins ſincéres que le Grand-Prêtre qu'avoit conſulté M. Maundrell, que ce qui étoit en effet.

(*a*) *Roberti Huntingtoni Epiſtolæ: Londini*, 8° 1704.

(*b*) Voyage d'Alep à Jeruſalem, par Henri Maundrell. Utrecht, 1705. *in* 12. pag. 99.

(*c*) Sichem, ou Sichar.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE I.

I. IL y avoit quatorze ans qu'Ezéchias régnoit ſur les deux Tribus, lorſque Sennachérib, Roi d'Aſſyrie lui déclara la guerre. Il entra dans ſes Etats avec de nombreuſes troupes, & emporta les villes fortes des Tribus de Juda & de Benjamin. Avant qu'il marchât contre Jeruſalem, Ezéchias lui envoya des Ambaſſadeurs, l'aſſurer de ſon obéïſſance, & qu'il lui payeroit le tribut qu'il lui impoſeroit. Sennachérib accepta les offres que lui firent ces Ambaſſadeurs, promit qu'il ne feroit plus la guerre à Ezéchias, & que ſi on lui donnoit trente talents d'or, & trois cents d'argent, il ſe retireroit comme ami; il les aſſura de plus avec ſerment, qu'il ne feroit aucun tort en ſe retirant. Dans l'eſpérance que Sennachérib ceſſeroit de lui faire la guerre, & comptant par ce moyen mettre ſon Etat à couvert, Ezéchias épuiſa ſon tréſor pour lui envoyer cette ſomme; mais le Roi d'Aſſyrie l'ayant reçue, manqua à ſa parole, & tandis qu'il marchoit contre l'Egypte & l'Ethiopie, il envoya ſon Général Rapſacès, accompagné de Tharata & d'Anacharis (*a*) à Jeruſalem, avec de grandes forces, pour la détruire.

An du monde 3291. 4. Rois, *ch.* 18. Mauvaiſe foi de Sennachérib.

(*a*) L'Ecriture nomme les Collégues de Rabſacès, Thartan & Rabſaris. 4. *Rois*, *ch.* 18. ℣. 17.

Menaces de Rapſacès ; ſes blaſphêmes contre le Dieu d'Iſraël.

II. Ces Généraux étant arrivés près des murs, envoyerent inviter Ezéchias à venir conférer avec eux. La crainte de quelque ſurpriſe l'empêcha de s'y rendre, & il ſe contenta d'envoyer trois de ſes Officiers qui lui étoient le plus attachés. Eliacim, ſon principal miniſtre, Sobna (*a*), & Joac, garde des regiſtres de l'Etat. Lorſqu'ils furent en préſence des Officiers de l'armée de Sennachérib, ils s'arrêterent, & Rapſacès les ayant apperçus leur » dit : Allez dire à Ezéchias, que le grand Sennachérib lui demande en quoi il met ſa confiance, & ce qui peut lui donner la » témérité de refuſer d'être ſon ſujet, de lui obéir, & de » recevoir ſes troupes dans Jeruſalem ? Sont-ce les Egyptiens ? » Eſpere-t'il qu'ils déferont l'armée *de mon maître* ? Si c'eſt » cela dont il ſe flatte, dites-lui qu'il a perdu le jugement, & » qu'il reſſemble à une perſonne qui s'appuie ſur un roſeau : » non-ſeulement elle tombe, mais ſa main, qu'il perce, lui fait » ſentir ſon imprudence : Qu'il ſçache, que ſi mon maître a » pris les armes, c'eſt par l'ordre de Dieu, qui lui a fait détruire le royaume d'Iſraël, & qui veut qu'il extermine auſſi » celui de Jeruſalem. « Comme Rapſacès faiſoit ces menaces en Hébreu, qu'il ſçavoit, Eliacim craignit que cela ne jettât l'épouvante dans l'eſprit du peuple, qui l'écoutoit. Il le pria donc de parler en Syrien, mais Rapſacès, qui preſſentit le motif de cette demande, & le ſujet de ſa crainte éleva de beaucoup ſa voix & lui répondit en Hébreu : » Il importe que tous » ceux qui entendent les ordres du Roi, connoiſſent qu'il eſt » de leur avantage de ſe donner à lui. Car il eſt viſible, que » ce n'eſt que ſur les vaines eſpérances dont vous & le Roi » repaiſſez le peuple, qu'il ſe porte à réſiſter à Sennachérib. Si » vous avez du courage, & ſi vous vous croyez en état de » lui réſiſter, j'offre de prendre deux mille chevaux dans ma » cavalerie, de vous les donner pour vous en ſervir. Faites » montre de vos forces (*b*), donnez-moi deux mille cavaliers » pour les monter. Mais vous ne pouvez pas donner ce que » vous n'avez point. Pourquoi donc différer de vous rendre

(*a*) L'Ecriture dit que Sobna étoit *Scriba*, Secrétaire.

(*b*) De la manière dont Joſeph paraphraſe ici l'Ecriture, on pourroit, ce ſemble, traduire, mais librement, le vingt-troiſiéme verſet du chapitre dix-huitiéme, quatriéme Livre des Rois : » Vous » vous comparez au Roi d'Aſſyrie, mon » maître. Eh ! ſi je vous donne deux mille » chevaux, avez-vous du monde pour » les monter ? Vous n'avez pas aſſez de » monde pour cela, & vous voulez vous » meſurer avec mon maître !

» à des troupes qui ſont en état de vous forcer, & qui vont » vous prendre malgré vous ? Vous trouverez votre ſûreté à » vous rendre volontairement. En vous y faiſant contraindre, » vous vous expoſez aux plus grands dangers, & peut-être » attirerez-vous ſur vous les derniers malheurs.

III. Le peuple & les Officiers d'Ezéchias, qui entendirent ces menaces, les lui rapporterent. A ces nouvelles, ce Prince quitta ſes habits royaux, ſe revêtit d'un ſac, prit tout l'extérieur d'un pénitent, & ſe proſterna contre terre, ſelon la coûtume de notre Nation, pour prier Dieu de vouloir bien ſecourir un peuple qui n'avoit d'eſpérance qu'en lui. Il envoya des Prêtres & des Officiers dire à Iſaïe d'offrir des ſacrifices pour la conſervation du peuple ; & de prier Dieu d'en avoir compaſſion, & d'animer ſa colère contre les inſolentes prétentions de ſes ennemis. Le Prophète le fit, & il reçut ordre de Dieu de raſſurer le Roi & ſes Officiers, en leur prédiſant que les Aſſyriens ſeroient défaits ſans qu'il y eût de bataille donnée, qu'ils s'en retourneroient auſſi couverts de honte qu'ils étoient alors fiers & inſolents ; que Dieu ſçavoit les moyens de les exterminer ; que le Roi Sennachérib échoueroit dans ſon entrepriſe contre l'Egypte, & qu'il périroit à ſon retour par l'épée.

IV. Ce Prince écrivit, vers le même temps, des Lettres à Ezéchias, dans leſquelles il diſoit qu'il falloit qu'il eût perdu l'eſprit, pour ſe flatter de pouvoir ſe ſouſtraire à ſa puiſſance, tandis qu'il le voyoit ſoumettre tant de puiſſantes nations. Il le menaçoit de mettre tout à feu & à ſang, s'il n'ouvroit pas les portes de Jeruſalem, & s'il n'y recevoit pas ſes troupes. Ezéchias, plein de confiance en Dieu, lut ces Lettres ſans émotion. Il les replia & les dépoſa dans le Temple.

Pendant qu'il réïtéroit ſes priéres pour ſa conſervation, pour celle de la ville, & pour celle de tout le peuple, le Prophète Iſaïe lui dit que Dieu les avoit exaucées ; que ſon peuple alloit être délivré de la crainte qu'il avoit des Aſſyriens ; qu'il cultiveroit ſes terres en paix, & prendroit ſoin de ſes troupeaux ſans trouble & ſans allarme. En effet, peu de temps après, le Roi d'Aſſyrie échoua dans ſon entrepriſe contre l'Egypte, & il fut obligé de retourner dans ſes Etats, ſans avoir pû rien exécuter de ſes deſſeins. Il avoit été long-temps occupé au ſiége de Péluſe,

il avoit déja élevé de hautes plate-formes, & il étoit prêt de donner l'aſſaut, lorſqu'il apprit que Tarſicé, Roi d'Ethiopie, venoit au ſecours des Egyptiens; qu'il avoit pris ſa marche par le déſert, & qu'il eſpéroit de le ſurprendre. Cette nouvelle lui fit craindre pour ſes Etats, & l'obligea de lever le ſiége de Péluſe, & de ſe retirer ſans aucun ſuccès. (*a*) *Hérodote rapporte que Sennachérib* ayant attaqué le Roi d'Egypte, qui étoit Prêtre de Vulcain, & ayant mis le ſiége devant Péluſe, il fut obligé de le lever, parce que le Roi d'Egypte ayant prié ce Dieu, il l'exauça, & frappa d'une grande plaie le Roi des Arabes. Mais cet Hiſtorien ſe trompe, lorſqu'il fait regner ce Prince ſur les Arabes, au lieu que c'étoit des Aſſyriens dont il étoit Roi. Car il ajoûte, qu'une multitude de rats ayant, *pendant* une nuit, rongé & rendu inutiles les arcs & les autres armes des Arabes, le Roi ſe trouvant déſarmé, fut obligé de lever le ſiége de Péluſe. C'eſt ainſi qu'Hérodote raconte cet évenement. Beroſe, qui a écrit des Caldéens, fait mention du Roi Sennachérib, & il dit qu'il avoit fait la guerre dans toute l'Aſie & dans l'Egypte (*b*).

(*a*) L'endroit eſt corrompu. On peut voir ce qu'en diſent Meſſieurs Hudſon & Reland, dans la Note *k*. Je crois pouvoir le rétablir d'une manière plus naturelle. 1°. En effaçant εἶπεν, *il dit*, qui ne fait point de ſens, pour lui ſubſtituer ἔληξεν, *il ceſſa*: 2° En regardant comme une fourrure, ὡς οὗτος ὁ βασιλεὺς ἐπὶ τῶν Αἰγυπτίων βασιλέα ἐλθὼν ἰσχύι ὑπὸ τοῦ Ηφαίστου, πολιορκῶν δὲ τὴν Πηλούσιον ἔλυσε τὴν πολιορκίαν ἐξ ἀνάγκης τοιαύτης. Avec ces changemens Joſeph dit: » Cette » nouvelle ayant fait craindre Sennachérib » *d'être attaqué de deux côtés*, il ceſſa de » faire la guerre au Prêtre de Vulcain. » Car ce Prêtre ayant prié Dieu, & » Vulcain l'ayant exaucé, il frappa le » Roi des Arabes d'une grande plaie. » Hérodote, qui rapporte cela, ſe trompe, en faiſant regner ce Prince ſur les » Arabes; au lieu que c'étoit des Aſſyriens dont il étoit Roi.

La citation du témoignage d'Hérodote, pour juſtifier en quelque ſorte aux Payens, ce que l'Ecriture raconte de l'expédition de Sennachérib, * eſt à ſa place. Mais le reproche que lui fait Joſeph, d'avoir fait regner ſur les Arabes le Prince qui aſſiégeoit Péluſe, n'eſt pas juſte. On croit le juſtifier, en ſuppoſant que ſon Exemplaire d'Hérodote étoit défectueux en cet endroit. Mais la ſuppoſition ne ſuffit pas. Après avoir fait ce reproche au père de l'Hiſtoire, il ajoûte: » Car il dit qu'une » multitude de rats rongerent les cordes » des arcs & autres armes des Aſſyriens.« Joſeph ſe plaint qu'il n'avoit point parlé des Aſſyriens, & il lui fait dire que les rats avoient rongé leurs armes. J'aime mieux dire que ſes Copiſtes ont écrit, Ασσυρίων au lieu d'ἑαυτῶν, comme dit Hérodote, que de le croire capable d'une ſemblable bévuë. Ἐπιχθόντας γὰρ τοῦτος μὴν ἀρουραίους κατὰ μὲν φαγεῖν τὰς φαρέτρεωνας αὐτέων. Liv. 2. chap. 141.

(*b*) Grotius, Cocceius, & M. Hudſon, croient qu'il y a une lacune après λέγων οὗτος; que le paſſage que Joſeph citoit

* „ Comment le même Roi ayant attaqué celui d'Egypte, qui étoit Prêtre de Vulcain, &c. „ faiſant le ſiége de Péluſe, il fut obligé de le lever.

V. Lorſque

V. Lorſque ce Prince s'en retournoit de ſon expédition d'Egypte, il trouva que l'armée qui aſſiégeoit Jeruſalem, & que commandoit Rapſacès, étoit ruinée par la peſte (*a*), car Dieu lui avoit envoyé ce cruel fléau ; & la premiére nuit du ſiége, il en étoit mort cent quatre-vingt-cinq mille hommes, avec les Généraux & les Officiers. Cette grande perte le jetta dans un cruel embarras : la crainte de voir toute ſon armée périr, l'obligea de ſe retirer, avec ce qui lui en reſtoit, dans ſon royaume, qu'on appelloit le royaume de Ninus. Peu après s'y être rendu, il périt par la trahiſon des deux plus âgés de ſes enfans, Adramelech & Saraſar. Il fut tué dans le temple de ſon Dieu, appellé Areſca (*b*). Le peuple pourſuivit les parricides, qui furent obligés de s'enfuir en Arménie. Ce fut ainſi que finit l'entrepriſe des Aſſyriens contre Jeruſalem.

CHAPITRE II.

I. AUSSI-TOST qu'Ezéchias fut délivré d'une manière ſi miraculeuſe de la crainte des Aſſyriens, il offrit avec ſon peuple des ſacrifices à Dieu pour lui en témoigner ſa reconnoiſſance. Toujours animé de zéle & d'amour pour ſon Dieu, il reconnut publiquement qu'il n'y avoit que ſon puiſſant ſecours, qui avoit fait périr une partie de l'armée de Sennachérib, & avoit obligé l'autre, par la crainte d'un ſemblable malheur, de lever le ſiége de Jeruſalem. Il tomba peu après dans une ſi dangereuſe maladie, que les Médecins en déſeſpérerent. Lui-même, & ſes Officiers, croyoient qu'il y avoit tout à craindre. A cette maladie ſe joignit une douleur amere

Ezéchias tombe malade. Iſaïe lui prédit qu'il vivroit encore quinze ans, & il confirme ſa prédiction par un miracle.

de Beroſe, s'eſt perdu ; & pour le marquer, le nouvel Editeur a mis des étoiles après ces deux mots. Je crois au contraire que Λόγον ἕτον eſt une fourrure, introduite par quelque Scoliaſte, qui croyoit, comme M. d'Andilly, que ce que Joſeph dit enſuite de Sennachérib, eſt ce qu'en avoit écrit Beroſe. C'eſt au contraire une traduction aſſez exacte de ce qu'en dit l'Ecriture, à cela près, que Joſeph fait périr l'armée des Aſſyriens par la peſte, au lieu que ce fut, ſelon l'Ecriture, parce que l'Ange du Seigneur la frappa. Joſeph paroît s'être borné à rapporter que Beroſe dit que Sennachérib fit la guerre dans toute l'Aſie & dans l'Egypte ; comme il ſe contente de rapporter à la fin du chapitre ſuivant, que le même Auteur a fait mention de Baladan, Roi de Babylone.

(*a*) Voyez Remarque I.

(*b*) Neſroch. 4. *Rois*, *chap.* 19. ℣. 37.

de n'avoir point d'enfans (*a*), de voir ſa famille éteinte, & de laiſſer ſon thrône ſans ſucceſſeur légitime. Affligé de cette penſée, & déplorant ſa triſte ſituation, il pria Dieu de le laiſſer vivre le peu de temps qui étoit néceſſaire pour avoir un ſucceſſeur, & qu'il ne permît pas qu'il quittât la vie ſans avoir la conſolation de ſe voir père. Dieu fut touché de ſon état, & exauça ſa priére. Car, s'il le prioit de prolonger un peu ſes jours, ce n'étoit point parce que la mort qu'il attendoit l'alloit priver de tous les avantages de la royauté, mais ſeulement pour voir naître de lui des enfans qui ſuccédaſſent à ſa couronne. Le Prophète Iſaïe vint lui dire par l'ordre de Dieu, que dans trois jours il guériroit de cette maladie; qu'il vivroit encore quinze ans, & qu'il auroit des enfans. Quoique le Prophète lui parlât de la part de Dieu, comme cependant ſa maladie lui paroiſſoit mortelle, & que ce qu'il lui promettoit ſembloit incroyable, il le pria de lui faire connoître par quelque ſigne, qu'il pouvoit croire ce qu'il lui diſoit, & qu'il lui parloit de la part de Dieu; les choſes extraordinaires & qu'on n'oſe ſe promettre, ayant beſoin d'un tel témoignage pour qu'on y ajoûte foi. Le Prophète lui demanda quelle preuve il ſouhaitoit. » Le ſoleil, répondit le Roi, en baiſſant de dix » degrés, fait ombre dans la maiſon : je demande qu'après » l'avoir fait retourner en ſon premier endroit, vous le faſſiez » donner la même ombre « (*b*). Le Prophète pria Dieu de faire ce miracle en faveur du Roi, & il vit ce qu'il demandoit. Il fut guéri en même temps, & monta au Temple auſſi-tôt qu'il eut recouvré ſa ſanté, pour en rendre des actions de graces Dieu.

II. Ce fut en ce temps que les Medes détruiſirent l'Empire des Aſſyriens, mais j'en parlerai ailleurs. Le Roi de Babylone, qui s'appelloit Baladan, envoya des Ambaſſadeurs à Ezéchias, avec de grands préſens, pour l'engager à faire alliance & amitié avec lui. Le Roi les reçut très-bien, les traita magnifiquement, leur fit voir ſes tréſors, ſes arcenaux, & ce qu'il avoit de plus précieux en or & en pierreries; il les con-

(*a*) L'Ecriture n'a pas jugé à propos de nous faire connoître le motif qu'eut Ezéchias, de prier le Seigneur de lui prolonger la vie.

(*b*) *Voyez* Hiſt. univerſ. du Monde, tom. 3. pag. 119. Scaliger, Iſagog. M. le Clerc, le P. Calmet.

gédia enſuite avec de riches préſens pour Baladan. Le Prophète Iſaïe vint le trouver, & lui demanda d'où venoient ces étrangers. Le Roi lui répondit que c'étoient des Ambaſſadeurs du Roi de Babylone ; qu'il leur avoit fait voir toutes ſes richeſſes, pour leur faire concevoir de grandes idées de ſa puiſſance, & les mettre en état d'en faire un rapport avantageux à leur Prince. » Sçachez, lui dit le Prophète, que tous » ces tréſors ſeront bientôt enlevés & portés à Babylone, que » vos deſcendans ſeront faits Eunuques, & qu'après avoir » perdu la qualité d'hommes, ils ſeront réduits à ſervir le Roi » de Babylone. C'eſt ce que j'ai à vous déclarer de la part de » Dieu. « Cette prédiction affligea ſenſiblement le Roi, il répondit au Prophète : » Qu'il ſouhaitoit infiniment que ces » maux n'arrivaſſent jamais à ſon peuple, mais que puiſqu'il » étoit impoſſible de rien changer à ce que Dieu avoit réſolu, » il ſe bornoit à le prier de lui laiſſer paſſer en paix le reſte de » ſes jours. « Beroſe parle de Baladan, Roi de Babylone. Quant à Iſaïe, c'étoit un homme tout divin, & un grand Prophète, ſes prophéties ſont dignes de toute notre admiration. Il en a compoſé un Livre, afin que la poſtérité ſe convainquît de leur vérité par l'évenement. Mais ce ne fut pas le ſeul Prophète de notre Nation qui en uſa de la ſorte, douze autres ont fait la même choſe, & tout le bien ou le mal qui nous eſt arrivé, eſt l'accompliſſement exact de leurs prédictions ; mais j'aurai occaſions de parler dans la ſuite de toutes ces choſes.

Ezéchias eſt repris par Iſaïe pour avoir fait voir ſes tréſors aux Ambaſſadeurs du Roi de Babylone. 4. *Rois, ch.* 20. ℣. 16.

CHAPITRE III.

I. EZÉCHIAS, après avoir vécu le temps que nous avons marqué, & l'avoir paſſé en paix, mourut âgé de cinquante-quatre ans (*a*), dont il en avoit regné vingt-neuf. Son fils Manaſsès lui ſuccéda. Sa mere, qui étoit de Jeruſalem, ſe nommoit Haphſiba (*b*). Ce Prince s'écarta en tout de la conduite & des inclinations du Roi ſon père, il s'abandonna à tous les vices, & il n'y eut aucun genre d'impiété dont il ne cherchât à ſe ſouiller ; il affecta toute la méchanceté des Rois

An du monde 3306. Manaſsès ſuccede à Ezéchias.

(*a*) 4. Rois, *chap.* 20. & 18. ℣. 2.
(*b*) 4. Rois, *chap.* 21.

d'Iſraël, que Dieu avoit châtiés dans ſa juſte colère, en les exterminant : il oſa profaner le Temple de Dieu, & remplir Jeruſalem & ſon Etat de toutes ſortes d'abominations : plein de mépris pour Dieu, il fit mourir tous ceux de ſes ſujets qui avoient quelque piété. Il n'épargna aucun des Prophètes, & il n'y avoit point de jour qu'il n'en fît mourir quelqu'un. Leur ſang ruiſſeloit dans les rues de Jeruſalem. Dieu irrité de tant d'excès, lui envoya & à ſon peuple, des Prophètes, qui les menacerent des mêmes malheurs dont il avoit puni les offenſes de leurs freres les Iſraëlites ; mais ils refuſerent de croire des avis dont ils auroient dû profiter utilement, pour éviter les maux qui les menaçoient. La ſuite ne les convainquit que trop de la vérité de ce que les Prophètes leur avoient annoncé.

II. Comme ils ne ceſſoient d'outrager Dieu par la dépravation de leurs mœurs, il ſuſcita contre eux le Roi des Babyloniens & des Caldéens. Ce Prince envoya des troupes en Judée, qui la ravagerent, ſurprirent (*a*) Manaſsès lui-même, l'envoyerent priſonnier à leur maître. Réduit alors à ſe ſoumettre à tel traitement que voudroit lui faire ſouffrir le Roi de Babylone, ce malheureux Prince ſentit toute l'horreur de ſa diſgrace, il reconnut qu'il ſe l'étoit attirée, & pria Dieu d'inſpirer à ſon ennemi des ſentimens de douceur & d'humanité. Le Seigneur exauça ſa priére, le Roi de Babylone lui rendit la liberté, & lui permit de retourner dans ſes Etats. Il s'appliqua, lorſqu'il fut rendu dans Jeruſalem, à effacer autant que cela ſe pouvoit, juſqu'aux moindres traces de ſes déſordres paſſés. Il changea entiérement de conduite, & témoigna une grande crainte de Dieu. Il purifia le Temple & la ville, & ſon attention la plus marquée dans la ſuite, fut de rendre à Dieu des actions de graces de ſa liberté, & de ſe le rendre propice & favorable pour le reſte de ſes jours. Il engagea le peuple à l'imiter, & ne perdit plus de vuë l'abîme de miſeres dans lequel une conduite contraire venoit de le précipiter. Il rétablit l'autel, & fit offrir les ſacrifices que Moïſe avoit ordonnés. Après avoir ainſi donné tous ſes ſoins à remettre en honneur le culte de Dieu, il travailla à mettre Jeruſalem en état de défenſe. Il fit réparer les anciens murs avec grand ſoin, & en fit conſ-

(*a*) Joſeph, en traduiſant [*bâbkhôbkîm*] par ἐν βύβλοις, en a, ce ſemble, rendu le vrai ſens. La métaphore eſt priſe de l'appas que les pêcheurs mettent à leur hameçon.

truire de nouveaux, auxquels il ajoûta de hautes & fortes tours ; il en fortifia les fauxbourgs, & y établit des magazins fournis de toutes ſortes de proviſions, & de toutes les autres choſes néceſſaires à la ſûreté & à la défenſe d'une place. Par un tel changement il ſe procura le bonheur le plus parfait ; & depuis ſon retour à Dieu juſqu'à ſa mort, ce Prince peut être propoſé pour modèle. Il mourut à l'âge de ſoixante-ſept ans, après un régne de cinquante-cinq, & fut enterré dans ſes jardins. (*a*) Il eut pour ſucceſſeur de ſon Etat ſon fils Amon, dont la mere, qui étoit de la ville de Jetheba, s'appelloit Meſſalemeth (*b*).

CHAPITRE IV.

I. AMON imita les déſordres auxquels ſon père s'étoit abandonné dans ſa jeuneſſe. Il fut tué dans ſon palais par ſes propres domeſtiques, qui conſpirerent contre lui. Il étoit âgé de vingt-quatre ans, dont il en avoit regné deux. Le peuple punit ſes meurtriers, & après l'avoir fait enterrer dans le ſépulcre de ſon père, il déféra la couronne à ſon fils Joſias, qui n'avoit que huit ans. Sa mere s'appelloit Idida, & elle étoit de la ville de Beſecath. Ce fut un bon Prince, porté naturellement à la vertu, & qui pendant toute ſa vie prit pour régle de ſa conduite, & pour modèle de ſes actions, l'exemple de David. Quand il eut atteint l'âge de douze ans, il donna des preuves de ſon amour pour la piété & pour la juſtice. Il forma les mœurs de ſes ſujets, & leur apprit ce qu'ils devoient penſer des idoles : que ce n'étoient pas des Dieux, & qu'ils y devoient renoncer pour adorer le Dieu de leurs péres. Il étudia la conduite & le gouvernement de ſes ancêtres, pour en éviter les fautes, & ſe conformer à ce qu'il y remarquoit de louable. Il fit l'un & l'autre avec une ſageſſe qu'on n'avoit pas lieu d'attendre d'un Prince encore ſi jeune. L'extrême pénétration de ſon eſprit lui fit dès-lors ſaiſir ce qui étoit juſte & raiſonnable, & il le fit obſerver dans ſes Etats. Il ſe régloit en tout par un fond admirable de prudence & de lumiére, dont

An du monde 3361. Mort d'Amon ; Joſias lui ſuccede.

Joſias regle ſon Etat ; purifie le Temple, & détruit toutes les marques de l'idolatrie.

(*a*) 4. Rois, *chap.* 21. ℣. 18.
(*b*) 4. Rois, *chap.* 21. ℣. 19.

la nature l'avoit heureuſement partagé, & par les avis & les inſtructions des perſonnes âgées. Fidèlement attaché à la Loi, il ne s'en écarta point, ni dans l'ordre qu'il preſcrivit pour le ſervice divin, ni dans la forme qu'il donna au gouvernement. Pour empêcher (*a*) qu'on ne vît aucune tranſgreſſion de notre ſainte Loi, & qu'il ne reſtât aucun veſtige de celles qu'on y avoit faites ſous les régnes précédents, il fit la viſite de Jeruſalem, & parcourut les terres de ſon obéïſſance : faiſant partout abbatre les bois conſacrés aux faux Dieux, renverſant leurs autels, & diſſipant, après les avoir profanés, les préſens qu'on leur avoit faits. Ce fut ainſi qu'il retira le peuple de ce culte impie, qu'il le porta au ſervice du vrai Dieu, & qu'il rétablit l'uſage d'offrir ſur ſon autel des ſacrifices & des holocauſtes.

Il établit pour régler les affaires dans les différents départemens de ſon Etat, des Juges & des Intendans, qui préféroient la juſtice à toute ſorte de conſidérations, & à qui elle étoit plus précieuſe que leur propre vie. Il envoya dans les terres de ſon obéïſſance, exhorter ſes ſujets à donner chacun ſelon ſa dévotion, de l'or & de l'argent pour les réparations du Temple. Quand toutes ces offrandes furent recueillies, il chargea d'en faire l'emploi, Maaſias, gouverneur de la ville ; Saphan, ſecrétaire ; Johat, garde des regiſtres de l'Etat, & le Grand-Prêtre Helcias, qui firent venir des architectes, & les autres choſes néceſſaires pour réparer le Temple. Ils y firent travailler ſur le champ, & les réparations qu'y fit faire ce Prince furent un monument public de ſa piété.

II. Il y avoit dix-huit ans que Joſias régnoit, (*b*) lorſqu'il fit dire au Grand-Prêtre Helcias qu'il falloit faire fondre, pour les réparations du Temple, l'argent qui reſtoit des offrandes qu'on avoit faites, & en faire faire des coupes, des phioles, & des aiguières, y joindre l'or & l'argent qui ſe trouveroient dans le tréſor, & l'employer au même uſage.

An du monde 3380. Le Grand-Prêtre Helcias trouve les Livres de Moïſe.

Comme le Grand-Prêtre faiſoit prendre cet argent, il trouva dans le Temple les ſaints Livres de Moïſe (*c*). Il les donna au ſecrétaire Saphan, qui les lut & les porta au Roi, auquel il en fit la lecture, après lui avoir dit que l'on avoit

(*a*) Je mets un point devant διὰ τὸ τὴν, & j'efface γὰρ devant ὁ βασιλεὺς.

(*b*) 2. Paralip. *chap.* 34. ℣. 8.

(*c*) Voyez Remarque II.

exécuté ſes ordres. Joſias déchira ſes habits, manda le Grand-Prêtre, pour l'envoyer avec le ſecrétaire Saphan & ceux de ſes Officiers qui lui étoient le plus attachés, trouver la Prophéteſſe Holda, femme de Sellum, perſonnage diſtingué par ſon mérite & par ſa naiſſance. Il leur ordonna de lui dire de prier Dieu, & de tâcher de le fléchir, parce qu'il y avoit grand ſujet de craindre qu'en punition des tranſgreſſions commiſes par leurs pères contre les Loix de Moïſe, ils ne fuſſent chaſſés du pays où ils habitoient, & que ſans feu & ſans lieu ils n'allaſſent, dénués de tout, traîner une vie miſérable dans une terre étrangère.

Le Roi conſulte la Prophéteſſe Holda.

Quand la Prophéteſſe eut entendu tout ce que le Roi les avoient chargés de lui dire, elle leur ordonna de s'en retourner, & de lui déclarer » que Dieu avoit porté ſon décret, » dont l'effet ne pouvoit être arrêté par toutes les prières des » hommes; que le peuple devoit être ſubjugué, chaſſé de ſon » pays, & dépouillé de tous les biens dont il jouiſſoit pour » avoir tranſgreſſé la Loi, ſans avoir jamais voulu ſe corriger » ni changer de conduite, quelques exhortations que lui en » euſſent fait les Prophètes, & quoiqu'ils lui euſſent prédit » pluſieurs fois les châtimens que lui attireroient ſes impiétés: » que Dieu le traiteroit ainſi que les Prophètes l'avoient pré- » dit, afin de le convaincre enfin qu'il y a un Dieu, & que » tout ce qu'il fait prédire par ſes Prophètes eſt véritable; » que ce ſévere châtiment ſeroit néanmoins ſuſpendu, à cauſe » de la piété du Roi; mais qu'après ſa mort, le peuple ſeroit » puni comme Dieu l'avoit réglé.

III. Sur le rapport qu'on fit au Roi de ce que la Prophéteſſe avoit répondu, ce Prince envoya de tous côtés avertir le peuple, les Prêtres, les Lévites, & tous ceux qui étoient en âge de le pouvoir faire, de ſe rendre à Jeruſalem. Quand tout le monde fut aſſemblé, il commença par leur lire les ſaints Livres, & étant enſuite monté ſur ſon thrône, qu'on avoit placé au milieu de l'aſſemblée, il fit promettre au peuple avec ſerment qu'il ſerviroit Dieu & obſerveroit la Loi de Moïſe. Le peuple s'y engagea avec zéle, & promit de faire ce que le Roi ſouhaitoit. On fit des vœux, on offrit des ſacrifices à Dieu, & on le pria de ſe réconcilier avec ſon peuple. Ce Prince ordonna au Grand-Prêtre que s'il y avoit encore dans le Temple quelque vaſe dont leurs pères ſe fuſſent ſervis dans le culte qu'ils ren-

An du Monde 3380. 4. Rois, *ch.* 23. Le peuple s'engage a ſervir Dieu & à obſerver la Loi.

doient aux Idoles & aux faux Dieux, il le jettât dehors. On brûla tout ce que l'on y trouva, & la quantité en fut assez considérable : on en jetta les cendres au vent, & le Roi fit mourir tous les Prêtres des faux Dieux, qui n'étoient pas de la race d'Aaron.

Josias détruit les temples des faux Dieux, & toutes les marques d'idolatrie.

IV. Après que ce Prince eut satisfait à tous ces actes de piété dans Jerusalem, il porta son attention sur les campagnes. Il y fit détruire tout ce que le Roi Jeroboam y avoit établi en l'honneur des Dieux étrangers. Les ossemens des faux Prophètes furent brûlés par son ordre, sur l'autel qu'avoit fait élever ce Prince. Le Prophète Achias lui avoit prédit, lorsqu'il sacrifioit dessus cet autel en présence de tout le peuple, qu'un des descendans de David, qui s'appelleroit Josias, exécuteroit ce que je viens de rapporter ; & ce fut après trois cents soixante & un an que cette prédiction eut son accomplissement.

V. Josias se rendit ensuite vers ceux des Israëlites que les Assyriens n'avoient pas emmenés en captivité. Il leur persuada de renoncer à leurs désordres (*a*), & de cesser d'adorer des Dieux étrangers, pour ne servir plus que le Dieu de leurs pères, qui est le seul grand & véritable, & de s'attacher uniquement à son saint culte. Il parcourut leurs villes, leurs campagnes ; & visita leurs maisons, pour découvrir si l'on n'y conservoit point quelques idoles. Il renversa (*b*) les statues que leurs Rois avoient érigées, & que leurs ancêtres avoient fait fondre, & tout ce qu'ils adoroient comme un Dieu. Après avoir ainsi purifié tout le pays, il retourna à Jerusalem, où il convoqua une assemblée de tout le peuple, pour y célébrer la fête des Azymes, que nous appellons Pâque. Il lui donna pour la célébrer, trente mille tant chevreaux qu'agneaux, & trois mille bœufs, pour être offerts en holocauste. Les principaux Sacrificateurs (*c*) donnerent aux simples Prêtres deux mille six cents agneaux, & les plus considérables des Lévites firent présent à leurs confreres de cinq mille agneaux, & de

(*a*) Τὰς ἀσεβεῖς πράξεις, leurs actions impies.

(*b*) Voyez Remarque III.

(*c*) J'ai cru ne devoir pas faire usage de la correction que présente la Note *l*. L'Auteur croit qu'on doit effacer ἱερέων, pour lire Ἰουδαίων. Et pour justifier sa correction, il allégue le verset huitiéme du trente-cinquiéme chapitre du second Livre des Paralipoménes. Il est vrai que l'Ecriture y dit que les Officiers du Roi firent des présens aux Prêtres & aux Lévites ; mais elle n'en marque ni la qualité, ni la quantité. Ce furent Helcias, Zacharie, & Jahiel, les plus considérables de la maison du Seigneur, qui don-

cinq

cinq cents bœufs. Cette abondance de victimes mit en état d'offrir les ſacrifices preſcrits par la Loi de Moïſe, & l'on diſtribua de toutes ces victimes au peuple. On pratiqua exactement ce que la Loi ordonne, & on obſerva fidèlement l'ancien uſage. Auſſi depuis le Prophète Samuël, les Iſraëlites n'avoient point célébré cette fête ſi magnifiquement. Joſias après avoir vécu dans une profonde paix, comblé de gloire & de richeſſes, mourut de la manière que je vais le rapporter.

CHAPITRE V.

I. NECHAO, Roi d'Egypte, avoit mis une grande armée ſur pied, & marchoit vers l'Euphrate, pour faire la guerre aux Médes & aux Babyloniens, qui avoient détruit l'Empire des Aſſyriens. Ce Prince avoit conçu le deſſein de ſe rendre maître de l'Aſie. Quand il fut arrivé près de la ville de Mageddo, qui étoit du royaume de Juda, Joſias s'avança à la tête d'une armée, à deſſein de l'empêcher de paſſer ſur ſes terres pour aller combattre les Médes. Néchao l'envoya aſſurer que ce n'étoit point contre lui qu'il marchoit; que c'étoit vers l'Euphrate qu'il alloit, & le fit prier de ne le pas forcer à le combattre, en s'obſtinant à vouloir l'empêcher de continuer ſa marche. Mais Joſias ne voulut point ſe rendre à ſes raiſons, & il perſiſta à vouloir l'empêcher de paſſer ſur ſes terres. Je crois qu'une malheureuſe fatalité l'y pouſſoit, pour lui faire remplir ſes deſtinées. Car comme il mettoit ſon armée en bataille, & qu'il alloit, ſur ſon char, d'une aîle à l'autre (*a*), un Egyptien tira une fléche, qui arrêta l'ardeur qu'il avoit de combattre. La douleur de ſa bleſſure l'obligea de faire ſonner la retraite, pour retourner à Jeruſalem. Il mourut de cette bleſſure, & fut enterré dans le tombeau des Rois: on lui fit des obſéques magnifiques. Ce fut après avoir regné trente & un an, & en avoir vécu trente-neuf. Il fut infiniment regretté par tout le peuple,

An du Monde 3394. 4. Rois, *ch.* 23. *v.* 29.

nerent aux Prêtres deux mille ſix cents agneaux, & trois cents bœufs. Joſeph ne parle que d'agneaux; mais il eſt bien vrai ſemblable que c'eſt plutôt une omiſſion de la part de ſes Copiſtes, qu'un défaut d'attention ou de mémoire de la ſienne: car en parlant de ce que les plus conſidérables des Lévites donnerent à leurs freres, il raconte, après l'Ecriture, que ce fut cinq mille agneaux, & cinq cents bœufs.

(*a*) Voyez Remarque IV.

qui le pleura pendant pluſieurs jours, ſans pouvoir ſe conſoler de la perte d'un ſi bon Prince. Le Prophète Jérémie compoſa un Poëme ſur ſa mort (*a*), en forme d'Elégie, qui s'eſt conſervé juſqu'à notre temps. Ce Prophète a prédit les maux qui devoient arriver à Jeruſalem, & laiſſé par écrit la priſe de cette ville, qui eſt arrivée de nos jours, & celle qui arriva ſous le régne de Nabuchodonoſor. Ce ne fut point le ſeul Prophète qui annonça ces malheurs au peuple. Ézéchiel les lui a prédits le premier, & a laiſſé deux livres de Prophéties ſur le même ſujet, qui ſont venus juſqu'à nous. L'un & l'autre étoit de famille Sacerdotale, mais Jérémie demeura à Jeruſalem (*b*) depuis la treiziéme année du régne de Joſias, juſqu'à ſa priſe & à la deſtruction du Temple. Je raconterai en ſon lieu ce qui le regarde.

Joachaz ſuccede à Joſias. Le Roi d'Egypte fait enchaîner Joachaz, & donne la couronne à ſon frere aîné, appellé Joachim.

II. Joſias étant mort, comme nous venons de le dire, Joachaz ſon fils monta ſur le thrône, à l'âge de vingt-trois ans. Sa mere s'appelloit Amital, & étoit de la ville de Lobna. Ce Prince n'avoit ni religion ni mœurs. Le Roi d'Egypte, au retour de ſon expédition, manda à Joachaz de le venir trouver à Amatha (*c*), c'eſt une ville de Syrie: Joachaz s'y étant rendu, Néchao le fit mettre aux fers, & donna ſon royaume à ſon frere aîné: il ne l'étoit que de père, & ſe nommoit Eliacim; mais Néchao lui changea ce nom, & lui fit prendre celui de Joachim. Il taxa la Judée à cent talents d'argent, & un d'or, que ce Prince paya (*d*). Le Roi d'Egypte emmena Joachaz avec lui dans ſes Etats, où il mourut après un régne de trois mois & dix jours. La mere de Joachim s'appelloit Zebida, & étoit de la ville de Rhuma. C'étoit un Prince injuſte & méchant, ſans piété pour Dieu, & ſans humanité pour ſes ſujets.

(*a*) Cet Ouvrage s'eſt perdu, comme bien d'autres. Car la maniére dont Joſeph s'en exprime, ne donne aucun lieu de croire qu'il a eu en vuë le Livre que nous avons ſous le titre de Lamentations de Jérémie, comme l'a cru ſaint Jerôme, * qu'ont ſuivi pluſieurs Modernes, & particuliérement les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du Monde, *tom.* 3. *pag.* 132.

(*b*) Voyez Remarque V.

(*c*) Ce ne fut point à Amatha que Joachaz fut trouver Néchao, mais à Rebla, qui eſt dans la terre d'Emath. 4. *Rois*, *chap.* 23. ℣. 33.

(*d*) Voyez Remarque VIII.

* Comment. in cap. 12. Zachar. ℣. 11.

CHAPITRE VI.

I. IL y avoit quatre ans que Joachim régnoit lorſque Nabuchodonozor monta (*a*) ſur le thrône des Babyloniens. Ce Prince leva auſſi-tôt de nombreuſes troupes, & marcha à Carchemis, qui eſt ſur l'Euphrate, pour faire la guerre au Roi d'Egypte. Néchao fit de ſon côté de grands préparatifs, & s'avança juſqu'à ce fleuve, pour s'oppoſer à Nabuchodonoſor. La bataille ſe donna, Néchao fut vaincu, & il perdit un grand nombre de ſes ſujets. Nabuchodonoſor paſſa l'Euphrate, & ſe rendit maître de toute la Syrie juſqu'à Péluſe. Il n'entra point alors dans la Judée; mais la quatriéme année de ſon régne, qui étoit la huitiéme de celui de Joachim, il vint fondre, avec de nombreuſes troupes, ſur ce royaume, & fit demander un tribut à Joachim, avec menaces de lui faire la guerre s'il refuſoit de le lui payer. Joachim, effrayé, conſentit d'acheter la paix, & paya pendant trois ans le tribut qui lui avoit été impoſé.

Nabuchodonoſor marche contre Jeruſalem : oblige Joachim de lui payer tribut.

II. Il ceſſa de le payer l'année ſuivante, ſur ce qu'on lui rapporta que les Egyptiens armoient, & ſe diſpoſoient à marcher contre Babylone; mais les Egyptiens n'oſerent rien entreprendre, & les eſpérances que Joachim avoit fondées ſur cet évenement furent vaines, ainſi que le Prophète Jérémie n'avoit ceſſé de le déclarer. Il prédiſoit au contraire tous les jours, que Jeruſalem ſeroit détruite par le Roi de Babylone, & Joachim fait priſonnier. La perte des Juifs & la ruine de leur ville étoient décidées; les prédictions du Prophète furent inutiles. Le peuple & les principaux de la Nation les mépriſerent, & entrerent contre lui en une telle colère, que l'accuſant de ne ceſſer de faire de mauvais préſages contre le Roi, ils le traînerent devant les Tribunaux (*b*), & demanderent qu'on le punît. Le plus grand nombre des Juges le condamna (*c*), mais les Anciens & les gens raiſonnables déſaprouverent ce jugement, le firent ſortir du Portique du Temple, & firent entendre qu'il ne devoit lui être fait aucun mal. Il n'eſt pas le ſeul,

(*a*) 4. Rois, *chap.* 24. ℣. 1.
(*b*) Jérémie, *chap.* 26. ℣. 10.
(*c*) Voyez Remarque VI.

dirent-ils, qui ait prédit ce qui doit arriver à Jeruſalem. Michée l'avoit prédit long-temps avant lui, & pluſieurs autres Prophètes, & les Rois ſous leſquels ils ont vécu, loin de les en punir, les ont reſpectés comme des hommes inſpirés de Dieu. Par ces remontrances ils adoucirent l'eſprit de la multitude, & délivrerent le Prophète de la peine à laquelle on l'avoit condamné. Il avoit recueilli dans un Livre toutes ſes prédictions, il les lut dans le Temple le neuviéme mois de la cinquiéme année (*a*) du régne de Joachim, où le peuple étoit aſſemblé un jour de jeune. Ces Prédictions annonçoient tout ce qui devoit arriver à la ville, au peuple, & au Temple. Après que les principaux de la Nation en eurent entendu la lecture, ils les lui demanderent, & lui ordonnerent en même temps, & à ſon ſecrétaire Baruch, de ſe retirer & de ſe cacher ſi bien, que perſonne ne pût les trouver. Ils allerent préſenter ce Livre au Roi, qui ordonna à ſon Secrétaire de le lui lire & à ceux de ſes Officiers qui étoient préſents. Cette lecture tranſporta le Roi d'une telle colère, qu'il déchira le Livre, le jetta dans le feu, & commanda qu'on cherchât Jérémie & ſon ſecrétaire Baruch, & qu'on les lui amenât, afin qu'il les fît châtier. Mais ils s'étoient mis à couvert de ſes pourſuites & de ſa fureur.

An du monde 3399. Nabuchodonoſor fait mourir Joachim, & donne la couronne à ſon fils Joachim.

III. Peu de temps après, le Roi de Babylone entra dans les Etats de ce Prince avec une grande armée : la crainte de ce que lui avoit prédit Jérémie, le porta à ordonner qu'on lui ouvrît les portes de Jeruſalem. Il croyoit que ne faiſant aucune réſiſtance, & s'abandonnant entiérement à ſa diſcrétion, il n'en ſeroit pas maltraité : mais quand Nabuchodonoſor fut entré dans la ville, il ne tint point les promeſſes qu'il avoit faites. Il fit mourir le Roi, & avec lui les plus forts & les plus beaux hommes de Jeruſalem ; il fit jetter le corps du Roi devant les murailles, ſans permettre qu'on l'enterrât. Il fit Joachim, fils de celui qu'il venoit de faire mourir, Roi de Jeruſalem & de Juda, & emmena captifs à Babylone trois mille des principaux citoyens. De ce nombre fut le Prophète Ezéchiel, qui étoit alors fort jeune. Ce fut ainſi que périt Joachim, à l'âge de trente-ſix ans, après en avoir regné onze (*b*). Joachim

(*a*) Jérémie, *chap.* 36. ℣. 9.
(*b*) Il en régne treize dans la Traduction de M. d'Andilly. C'eſt ſans doute une faute d'impreſſion.

ſon ſucceſſeur ne régna que trois mois (*a*) & dix jours. Sa mere s'appelloit Noheſta, elle étoit de Jeruſalem.

CHAPITRE VII.

I. LE Roi de Babylone ne fut pas long-temps ſans ſe repentir d'avoir donné le royaume de Juda à Joachim. Il craignit que l'envie de venger la mort de ſon père ne le portât à ſe révolter, & dans cette crainte il l'envoya aſſiéger. Comme ce Prince étoit d'un caractere doux & humain, il ne put voir Jeruſalem expoſée pour lui aux derniers malheurs. Il donna aux Chefs de l'armée de Nabuchodonoſor ſa mere & ſes plus proches parens en ôtage, après avoir exigé le ſerment qu'il ne leur ſeroit fait aucun mal, ni à la ville: mais il ne ſe paſſa pas un an, que le Roi de Babylone ne lui manquât de parole. Il envoya ordre à ſes Généraux, de mettre aux fers tous les jeunes gens & les ouvriers de Jeruſalem, dont le nombre ſe trouva monter à dix mille huit cents trente-deux, & de les lui envoyer enchaînés, & avec eux Joachim lui-même, ſa mere & tous les Officiers qui lui étoient attachés. Nabuchodonoſor les fit ſoigneuſement garder lorſqu'ils furent arrivés, & établit Sédécias, oncle du Prince qu'il déthrônoit, Roi de Jeruſalem & de Juda, après lui avoir fait promettre avec ſerment qu'il lui conſerveroit le pays, qu'il n'y innoveroit rien, & n'entreroit en aucune ſorte d'alliance avec les Egyptiens.

An du monde 3405. 2. Paralip. *chap.* 36.

II. Sédécias avoit vingt & un an quand il monta ſur le thrône. Il étoit frere de mere de Joachim (*b*). Ce Prince foula aux pieds la juſtice & la vertu. Les jeunes gens de ſa cour étoient ſans religion, & le peuple, abandonné à lui-même, ſe livroit ſans pudeur à toutes ſortes de déréglemens. Le Prophète Jérémie, frappé de l'excès de ces déſordres, ſe préſenta pluſieurs fois devant le Roi, & lui fit de vives inſtances de renoncer à

Jérémie exhorte en vain Sédécias à rentrer dans ſon devoir.

(*a*) Joſeph ſuit l'Auteur du ſecond Livre des Paralipoménes. Celui du quatriéme Livre des Rois ne donne que trois mois de régne à Joachim.

(*b*) » Tous deux fils du Roi Joſias & » de Zabida. « [*M. d'Andilly.*] Joſeph ne marque point que ces deux Princes fuſſent fils de Zabida. Il dit à la vérité, qu'ils étoient freres de mere, ſi ces Copiſtes n'ont point tranſcrit ὁμομήτριος, au lieu d'ὁμοπάτριος; mais ils ne l'étoient que de pere. Joachim étoit fils de Zébida, fille de Phadaïa de Rhuma. [4. *Rois, chap.* 23. ℣. 36.] Et la mere de Sédécias étoit Amital, fille de Jérémie de Lobna. *Ibid. chap.* 24. ℣. 18.

ſa vie impie & licentieuſe, d'entrer dans les voies de la juſtice, & de ſe méfier de ſes Officiers, dont pluſieurs étoient très-méchans ; de ne donner aucune créance aux faux Prophètes, qui le trompoient, lorſqu'ils l'aſſuroient que le Roi de Babylone ne reviendroit point lui faire la guerre, que les Egyptiens au contraire la déclareroient à ce Prince, & qu'ils en triompheroient ; tout cela, ajoûta le Prophète, eſt faux, & les choſes ne doivent pas ſe paſſer ainſi. Le Roi ajoûtoit beaucoup de foi aux diſcours du Prophète lorſqu'il lui parloit, il convenoit que tout ce qu'il lui diſoit étoit véritable, il avouoit même qu'il étoit de ſon intérêt d'en être perſuadé ; mais bientôt après, ſes courtiſans lui tournoient l'eſprit & regagnoient ſa confiance, en lui perſuadant qu'il ne devoit point croire Jérémie. Ezéchiel cependant prédiſoit, à Babylone, les malheurs qui devoient arriver au peuple, & il envoya ſes Prophéties à Jeruſalem lorſqu'il les eut achevées (*a*) ; mais Sédécias n'y eut pas plus d'égard qu'il en avoit eu pour celle de Jérémie, & voici ſur quoi il s'appuyoit. Ces deux Prophètes ſe réuniſſoient à prédire que la ville ſeroit priſe, & que Sédécias ſeroit réduit en captivité ; mais Ezéchiel prédiſoit qu'il ne verroit point Babylone (*b*), & en cela il paroiſſoit contraire à ce qu'aſſuroit Jérémie, que le Roi de Babylone l'y feroit conduire enchaîné. De cette diverſité apparente, dans ce qu'ils prédiſoient, Sédécias ſe fit un motif pour rejetter comme faux ce en quoi ils convenoient. Mais tout arriva préciſément comme ils l'avoient prédit, ainſi que nous le dirons plus à propos en ſon lieu.

An du monde 3413.

III. Sédécias manqua de foi aux Babyloniens la huitiéme année de ſon régne, & refuſa de tenir les engagemens qu'il avoit pris avec eux (*c*). Il fit alliance avec les Egyptiens, ſe flattant d'exterminer les Babyloniens en réuniſſant ainſi les forces des deux nations. Lorſque Nabuchodonoſor fut informé de cette démarche, il arma contre lui, fit le dégât dans toute la Judée, ſe rendit maître des places fortes, & vint mettre le

(*a*) Il y a ſi peu de différence entre ἀχούσας & ἀκούσας, qu'un Copiſte diſtrait a pû facilement prendre l'un pour l'autre. ἀκούσας fait un fort bon ſens, ἀχούσας n'en fait point, ou Joſeph l'a pris dans une ſignification dont je ne ſçache point d'exemples. Cependant le nouvel Editeur a conſervé ce mot, mais l'élégant Traducteur ne s'arrête pas à de petites minuties de Grammaire.

(*b*) Ezéchiel, *chap.* 12. ℣. 13.

(*c*) 4. Rois, *chap.* 25. ℣. 1. 2. Paralip. *chap.* 36. ℣. 13.

siége devant Jerusalem. Le Roi d'Egypte arma de son côté, lorsqu'il eut nouvelle de l'état dans lequel se trouvoit son allié; il fit avancer ses troupes dans la Judée, pour faire lever le siége de Jerusalem. Nabuchodonosor le leva en effet, pour aller à la rencontre du Roi d'Egypte, & ayant gagné sur lui une bataille, il le poursuivit si vivement, qu'il le chassa de toute la Syrie. Les faux Prophètes se servirent de la retraite de ce Prince de devant Jerusalem pour tromper Sédécias; car ils l'assurerent qu'il ne lui feroit plus la guerre, ni à ses sujets; qu'ils ne seroient point transportés à Babylone, que tous ceux qui y avoient été menés captifs en reviendroient bientôt avec les vases *sacrés* que Salmanasar avoit enlevés du Temple. Jérémie se présenta alors & prédit, avec autant d'assurance que de vérité, » qu'on trompoit indignement le Roi, en lui donnant » de vaines espérances; qu'on ne tireroit aucun secours de » l'Egypte; que le Roi Nabuchodonosor reviendroit à Jerusa- » lem après avoir défait Néchao; qu'il l'assiégeroit de nou- » veau, & qu'il la réduiroit par famine; (a) que ce fléau feroit » périr une grande partie du peuple, & que ceux qui y sur- » vivroient seroient emmenés captifs à Babylone; que Na- » buchodonosor s'empareroit de leurs biens, & qu'après avoir » enlevé les trésors du Temple, il y mettroit le feu & détrui- » roit la ville; que le peuple resteroit captif sous son régne & » sous celui de ses successeurs pendant soixante & dix ans, » après lesquels l'Empire des Babyloniens seroit détruit par les » Perses & les Médes, qui romproient les liens de leur capti- » vité, & les renverroient à Jerusalem; qu'ils rétabliroient » enfin cette ville, & rebâtiroient le Temple. « Plusieurs ajoûtoient foi aux grandes Prédictions du Prophète; mais les Grands, & nombre d'hommes pervers, s'en moquoient, & le traiterent comme un homme qui avoit perdu l'esprit. Jérémie étoit d'Anathoth, ville distante de vingt stades de Jerusalem. Un jour qu'il y alloit, il fut rencontré par un des Magistrats (b), qui l'arrêta, l'accusant d'aller se rendre aux Babyloniens. Le Prophète lui répondit que l'accusation étoit fausse, & qu'il n'avoit d'autre dessein que d'aller chez lui; mais cet Officier refusa de le croire, & le mena aux Magistrats pour le faire

An du Monde 3414. Nabuchodonosor assiége Jerusalem.

Jérémie est arrêté, *chap.* 37. ℣. 12.

(a) Jérémie, *chap.* 32. ℣. 24. *ch.* 37. ℣. 7.
(b) L'Ecriture dit que c'étoit un Capitaine qui étoit en garde à son tour à la porte de Benjamin, & qu'il s'appelloit Jérias.

condamner. Après lui avoir fait donner la queſtion, & l'avoir cruellement traité, ils le firent garder en priſon en attendant qu'on lui fît ſubir le dernier ſupplice. Il y demeura quelque temps, & y ſouffrit beaucoup.

IV. Le dixiéme jour du dixiéme mois de la neuviéme année (*a*) du régne de Sédécias, le Roi de Babylone vint reprendre le ſiége de Jeruſalem; il le pouſſa vivement pendant dix-huit mois. Aux incommodités qui accompagnent toujours un ſiége, ſe joignirent deux grands fléaux, la famine & une eſpèce de peſte. Jérémie, quoiqu'en priſon, ne ceſſoit d'exhorter & de preſſer le peuple de recevoir le Roi de Babylone & de lui ouvrir les portes; » aſſurant qu'il ne lui reſtoit que ce moyen de » ſe ſauver, mais que ſi l'on prenoit un parti contraire, & » qu'on s'obſtinât à demeurer enfermé dans la ville, perſonne » n'échapperoit aux miſeres de la famine, ou au fer cruel de » l'ennemi, qui leur accorderoit au moins la vie ſauve, ſi on » avoit la prudence de ſe rendre à propos. « Mais les principaux Chefs, quoique preſſés par les plus grands maux, ne voulurent rien croire de ce que diſoit le Prophète. Tranſportés de colère, ils allerent trouver le Roi, & l'accuſerent devant lui » d'avoir perdu l'eſprit, & de tâcher, par ſes funeſtes préſages, » de ralentir leur ardeur, & de décourager le peuple, d'ailleurs ſi bien diſpoſé à s'expoſer aux derniers dangers pour » le ſervice de la Patrie, mais que des menaces continuelles » de la deſtruction de Jeruſalem, & de la ruine entiére de la » Nation, ne pouvoient que porter à ſe rendre à l'ennemi.

V. Comme le Roi étoit naturellement bon, & ſuſceptible de quelques ſentimens de juſtice, il ne s'aigrit point contre Jérémie; mais de peur de ſe rendre odieux, dans les circonſtances où il ſe trouvoit, s'il s'oppoſoit au ſentiment des principaux Chefs de ſon Etat, il leur abandonna Jérémie pour en faire ce qu'ils voudroient. Dès que le Roi les eut rendus maîtres du ſort de Jérémie, ils allerent à la priſon, & l'en ayant tiré, ils le firent deſcendre avec des cordes dans une foſſe profonde, toute remplie de bouë, afin qu'y étant ſuffoqué, il parût être mort de ſa mort naturelle. La bouë dont cette foſſe étoit pleine ſe trouvoit amaſſée à une telle hauteur, que le Prophète n'avoit que le nez & les yeux de libres, tout le reſte de ſon

(*a*) Jérémie, *chap.* 52. ℣. 4. 4. Rois, *chap.* 25. ℣. 1.

corps

corps y étoit plongé. Un Officier du Roi, Ethiopien de naiſſance (*a*), pour lequel ce Prince avoit beaucoup de conſidération, lui apprit la cruelle ſituation de Jérémie, & lui repréſenta » que ceux » qu'il avoit rendus maîtres de ſon ſort avoient eu grand tort » de le faire jetter dans cette foſſe ; que le genre de mort » qu'ils avoient inventé pour s'en défaire, étoit plus rigou- » reux qu'aucun des ſupplices dont on a coûtume de punir les » criminels. « Le Roi fut touché du récit de cet Officier, & ſe repentit d'avoir ainſi abandonné le Prophète à la diſcrétion des Grands de ſa cour & de ſon Etat (*b*). Il lui ordonna donc de prendre trente ſoldats du palais, de faire proviſion de cordes, & de tout ce qu'il jugeroit néceſſaire pour lui ſauver la vie, & d'aller promtement le tirer de la foſſe. L'Ethiopien obéït en tout au Roi, retira Jérémie de la foſſe & le laiſſa ſans gardes (*c*).

VI. Le Roi fit enſuite venir ſecrettement Jérémie, pour lui demander ce qu'il pouvoit lui dire de la part de Dieu, & quels conſeils il pouvoit lui donner dans les circonſtances où il ſe trouvoit. Le Prophète lui répondit qu'il avoit bien des choſes à lui dire, mais qu'il ne ſeroit pas cru ; qu'il étoit inutile qu'il lui donnât des conſeils, puiſqu'il n'en feroit aucun uſage. » Vos » Officiers, ajoûta-t-il, ont réſolu ma mort, comme ſi j'étois cou- » pable de quelque grand crime. Où ſont aujourd'hui ceux qui » vous aſſuroient que le Roi de Babylone ne vous feroit point la » guerre ? Ne vous trompoient-ils pas ? Je dois craindre de » vous dire la vérité, de peur que vous ne me condamniez à » mort. « Le Roi lui promit avec ſerment qu'il ne le feroit

(*a*) L'Ecriture l'appelle Abdemelech. *Jérém. chap.* 38. ℣. 8.

(*b*) Joſeph peut n'avoir pas toujours diſtingué entre ἡγεμόνες, & ἄρχοντες, & avoir quelquefois confondu ces deux mots. Je crois qu'il ſe ſert dans l'hiſtoire de Sédécias, du premier pour ſignifier Officiers, Généraux, d'un Grands Etat ; & du ſecond, pour marquer Magiſtrats, Chefs du peuple.

(*c*) M. d'Andilly fait mettre Jérémie en liberté ; mais il eſt certain, par l'Ecriture, qu'il reſta dans le veſtibule de la priſon. *Jérémie*, chap. 38. ℣. 13. * Joſeph dit ſeulement qu'on le laiſſa ſans garde. C'étoit la coûtume des Romains, d'enchaîner les priſonniers avec un ſoldat. Il ſemble qu'on leur ôtoit quelquefois leurs fers, ſans cependant leur permettre de ſortir de priſon. Si cette coûtume avoit été d'uſage chez les Juifs, on pourroit penſer que c'eſt ce que Joſeph a voulu marquer par δεσμὰ ἀφύλακτον ; il le délivra de la garde du ſoldat avec lequel il étoit enchaîné. C'eſt ce qu'il a dû dire, à moins qu'il n'ait cru que Jérémie fut remis en priſon après que cet Officier Ethiopien l'en eut fait ſortir. Car il raconte, après l'Ecriture, que Nabuzardan eut ordre de Nabuchodonoſor de le faire ſortir de priſon. *Vide* Antiq. Juiv. pag. 893. & 896. liv. 18.

* *Manſit verò Jeremias in veſtibulo carceris uſque ad diem quo capta eſt Jeruſalem.* Ibid. ℣. 28.

point mourir, & qu'il ne l'abandonneroit plus à la diſcrétion de ſes Officiers. Sur cette aſſurance, Jérémie lui conſeilla » de » rendre la ville aux Babyloniens, & l'aſſura qu'en ce moment » Dieu ſe ſervoit de ſon miniſtère pour l'avertir qu'il n'avoit » que ce moyen de pourvoir à ſa conſervation, & de conjurer » le danger qui le menaçoit; d'empêcher que la ville ne fût « détruite, & le Temple brûlé; que s'il ne ſuivoit pas ce con- » ſeil, il ſeroit la cauſe de tous les maux qui accableroient » les habitans de Jeruſalem, & attireroit ſur lui & ſur toute » ſa famille les derniers malheurs. « Le Roi répondit qu'il ſouhaitoit pouvoir faire ce qu'il lui conſeilloit, & ſentoit que ce ſeroit ſon avantage; mais qu'il craignoit que les transfuges qui s'étoient rendus aux Babyloniens ne le calomniaſſent auprès du Roi, & que ce Prince ne le fît mourir. Le Prophète tâcha de le raſſurer, & de lui perſuader qu'il craignoit ſans raiſon pour ſa vie; que s'il ſe rendoit aux Babyloniens, ils ne lui feroient aucun mal, ni à lui, ni à ſes enfans, ni à ſes femmes, & que le Temple ne ſeroit pas détruit. Le Roi congédia le Prophète après cet entretien, en lui défendant de rien dire du ſujet de leur conférence à aucun des habitans: il lui ordonna de garder pareillement le ſecret avec les Généraux, s'ils apprenoient qu'il l'eût fait venir; & de répondre à quiconque lui feroit ſur cela quelque queſtion, qu'il étoit venu demander au Roi ſon élargiſſement & ſa liberté. Les Généraux furent en effet le trouver, & lui demanderent quel avoit été le ſujet de l'entretien qu'il avoit eu avec le Roi, & s'il n'y avoit pas été queſtion d'eux: mais il leur fit la réponſe que le Roi lui avoit preſcrite.

CHAPITRE VIII.

I. CEPENDANT le Roi de Babylone pouſſoit le ſiége de Jeruſalem avec toute l'activité & toute l'ardeur poſſibles. Il fit faire de grandes élévations de terre, en forme de tours, de deſſus leſquelles il pût écarter ceux qui combattoient ſur les remparts. (*a*) Il fit élever autour de la ville pluſieurs

(*a*) Les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde ont pris l'expreſſion de Joſeph (ἀναῤῥῶ) trop à la lettre, lorſqu'ils lui font dire que les aſſiégés n'o-

plates-formes, à la hauteur de ſes murailles. Les aſſiégés ſe défendoient avec beaucoup de courage, & ſupportoient les incommodités du ſiége avec une ferme conſtance. Preſſés par la famine, conſumés par la peſte, également affligés de ces deux fléaux, ils ne perdoient point courage : ſans s'étonner des travaux opiniâtres des ennemis, & de toutes les nouvelles machines qu'ils imaginoient, ils leur en oppoſoient d'autres : on faiſoit, de part & d'autre, dépenſe d'invention & de génie, perſuadés qu'étoient les Babyloniens, qu'il leur falloit épuiſer tout l'art & toute la ſcience militaire pour venir à bout de prendre la place, & les Juifs, que leur ſalut dépendoit d'une patiente activité à chercher tous les moyens de rendre inutiles les diverſes machines qu'inventoient tous les jours leurs ennemis. Ils ſe défendirent ainſi pendant dix-huit mois ; mais enfin, épuiſés par la peſte & par la famine, & accablés par les traits que les ennemis lançoient de deſſus leurs tours, ils ſuccomberent.

II. La ville fut priſe le neuviéme jour (*a*) du quatriéme mois de la onziéme année du régne de Sédécias. Ce furent les Généraux de Nabuchodonoſor qui s'en rendirent maîtres ; car ce Prince étoit alors à Reblatha. Je crois devoir ſatisfaire la curioſité de mes lecteurs, en leur apprenant les noms de ces Généraux. Ils ſe nommoient Nergéléar, Arémante, Sémégar, Naboſaris, Echarampſaris (*b*). Ils firent cette priſe vers le milieu de la nuit, & entrerent tout de ſuite dans le Temple. Le Roi Sédécias prit auſſi-tôt avec lui ſes femmes, ſes enfans, ſes principaux chefs, tous ceux qui lui étoient attachés, & ſortit de la ville pour s'enfuir par le grand ravin & gagner le déſert ; mais quelques-uns des transfuges en donnerent avis aux Babyloniens, qui le pourſuivirent à la pointe du jour, le joignirent proche de Jericho, & l'environnerent. Quand ſes Généraux & ſes Officiers virent les ennemis proche d'eux, ils l'abandon-

An du Monde 3416. Priſe de Jeruſalem. 4. *Rois*, *chap.* 25.

ſoient pas ſe montrer ſur les remparts. C'étoit l'intention de Nabuchodonoſor, de les chaſſer de deſſus par le moyen de ces plates-formes, mais il paroît par ce qu'ajoûte Joſeph, qu'il n'y réuſſit pas. *Tom.* 3. *pag.* 292. Cette Hiſtoire n'eſt pas auſſi exacte qu'on auroit eu lieu de l'attendre de la ſçavante Société qui l'a compoſée : ſans en aller chercher des preuves au loin, on pourra s'en convaincre, en vérifiant ce qu'ils ont fait dire à Béroſe, pag. 299. Le temple de Bélus ne fut point l'ouvrage de Nabuchodonoſor. (Page 305.) Il ne fit, ſelon Béroſe, que l'orner magnifiquement des dépouilles des peuples qu'il avoit vaincus.

(*a*) Jérémie, *chap.* 52. ℣. 6.

(*b*) Nabuzardan, Nabuſezhan, Rabſarès, Nérégel, Sérézer, Rebmag. *Jérém.* chap. 39. ℣. 13.

nerent, se dispersèrent, & chacun s'enfuit où il crut pouvoir trouver sa sûreté. Sédécias ainsi abandonné fut pris par les ennemis, & mené au Roi de Babylone avec ses femmes, ses enfans, & le peu de ses gens qui ne l'avoit point quitté. Ce Prince le traita d'homme sans foi, sans religion, & qui avoit oublié les promesses les plus solemnelles qu'il lui avoit faites de lui conserver la Judée. Il lui fit d'amers reproches, de ce qu'après avoir dépouillé Joachim de sa couronne pour la lui mettre sur la tête, il avoit eu l'ingratitude de se servir contre lui des forces de l'Etat sur lequel il l'avoit fait regner. Mais le Grand Dieu, ajoûta-t-il, qui a votre perfidie en exécration, vous a livré en ma puissance. Après ces reproches, Nabuchodonosor ordonna qu'on égorgeât sous ses yeux, & en présence des autres captifs, ses (*a*) enfans & ses Officiers; puis il fit crever les yeux à Sédécias, & l'ayant fait charger de chaînes, il l'emmena avec lui à Babylone. Ce fut ainsi que se vérifia ce que Jérémie & Ezéchiel avoient prédit à ce malheureux Prince, qu'il seroit pris & mené au Roi de Babylone; qu'il lui parleroit, & qu'il le verroit de ses propres yeux : c'est ce qu'avoit prédit Jérémie. Mais ayant été conduit à Babylone, après avoir perdu la vuë, il ne vit point cette ville, comme l'avoit prédit Ezéchiel.

Nabuchodonosor fait mourir les enfans & les Officiers de Sédécias en sa présence; il lui fait ensuite crever les yeux.

III. Ce que nous venons de raconter doit ouvrir les yeux aux personnes les moins éclairées sur la grandeur & la sagesse de Dieu, qui par mille moyens qu'il a dans son pouvoir, fait arriver toutes choses dans le temps & de la manière qu'il les a fait prédire. Et le même évenement doit aussi faire faire de sérieuses attentions sur les effets funestes de l'ignorance & de l'incrédulité des hommes. Par leur ignorance, ils sont incapables de prévoir ce qui leur doit arriver, & par leur incrédulité, ils s'exposent à tomber dans les malheurs dont ils ont été menacés, lorsqu'il ne leur reste plus aucun moyen de chercher à s'en garantir.

IV. Ce fut ainsi que la couronne sortit de la maison de David, après avoir fourni vingt-un Rois, qui, se succédant les uns aux autres, ont rempli l'espace de cinq cents quatorze ans, six mois & dix jours, y compris les vingt ans que régna Saül, le

(*a*) Ses garçons. Car Joseph dit ci-après que Nabuzardan avoit laissé auprès de Godolias des filles du Roi Sédécias. *chap. 9. num. 4.*

premier Roi de la Nation, mais qui n'étoit pas de la Tribu de Juda.

V. Le Roi de Babylone envoya le Général Nabuzardan à Jeruſalem piller le Temple, avec ordre d'y mettre le feu, & aux maiſons royales, de raſer la ville, & d'en tranſporter les habitans à Babylone. Il y arriva la onziéme année du régne de Sédécias, pilla le Temple, & en enleva les vaſes ſacrés d'or & d'argent, la grande mer d'airain que Salomon y avoit fait mettre, les colomnes de cuivre avec leurs chapiteaux, les Tables & le Chandelier d'or. Il fit enſuite mettre le feu au Temple, le premier (*a*) du cinquiéme mois, la onziéme année du régne de Sédécias, la dix-huitiéme de celui de Nabuchodonoſor; quatre cents ſoixante-dix ans, ſix mois & dix jours après qu'il avoit été bâti; depuis la ſortie d'Egypte, mille ſoixante-deux ans, ſix mois, dix jours; depuis le déluge, mille neuf cents cinquante-ſept ans, ſix mois, dix jours; & enfin depuis la création d'Adam, trois mille cinq cents treize ans, ſix mois & dix jours; car tel eſt le nombre des années qui ſe ſont écoulées depuis la création du monde (*b*); & c'eſt dans cet intervalle que ſont arrivés les évenemens que j'ai rapportés.

(*a*) Ce fut le ſeptiéme jour du cinquiéme mois, ſelon l'Auteur du quatriéme Livre des Rois, chapitre cinquante-deux, verſet huit. Jérémie met l'arrivée de Nabuzardan à Jeruſalem le dixiéme du cinquiéme mois (chap. 52. ℣. 12.) Ce peut être une faute de Joſeph ou de ſes Copiſtes, de la mettre au 1er jour du 5e mois. Peut-être y avoit-il auſſi diverſité de ſentimens parmi les Juifs de ſon temps, ſur le quantiéme du jour que ce Général arriva à Jeruſalem. Samuel Petit met la faute ſur le compte de ſes Copiſtes, & il rétablit ingénieuſement ſon texte dans la Note *a*.

C'eſt une faute de mémoire dans Grotius, d'avoir dit que Joſeph rapportoit l'incendie du Temple au neuviéme jour; ou il liſoit autrement dans ſon Exemplaire que ceux que j'ai conſultés ſur le verſet douze, chapitre cinquante-deux de Jérémie.

(*b*) M. Reland remarque dans la Note *d*. que la chronologie de Joſeph eſt extrêmement brouillée, & que quand on compare les différents endroits où il marque le temps qui s'eſt paſſé d'une époque à l'autre, on trouve qu'il ſe contredit quelquefois. *Mira confuſio in chronologicis, nec ſibi ipſe conſtat, ſi alios locos conferas.* J'ajoûte, que ſans ſortir de l'endroit qui fait le ſujet de cette remarque, ſon calcul n'eſt pas juſte. Il compte depuis la premiére année du régne de Saül juſqu'à la deſtruction du Temple, cinq cents quatorze ans, ſix mois, dix jours; & il y en eſt, ſelon lui, cinq cents quarante un, ſix mois, ſi le Temple fut détruit quatre cents ſoixante-dix ans, ſix mois dix jours après ſa fondation. Saül régna, ſelon Joſeph, vingt ans, David quarante, & ſix mois; le Temple fut achevé l'onziéme année du régne de Salomon. La réunion de ces trois ſommes fait celle de ſoixante-onze ans ſix mois; donc, ſi le Temple fut détruit quatre cents ſoixante-dix ans ſix mois & dix jours après ſa fondation, il le fut cinq cents quarante & un an & ſix mois après que Saül fut élu Roi des Juifs. Joſeph compte ailleurs * 18 ans

* Liv. 11, chap. 4. numero 8.

Le Général de Nabuchodonoſor, après avoir détruit Jeruſalem & fait tranſporter le peuple à Babylone, prit priſonniers le Grand-Prêtre Saraïas, Sophonie, ſecond Sacrificateur, les trois Officiers prépoſés à la garde du Temple, l'Eunuque qui commandoit la garde, ſept Officiers (*a*) de Sédécias, ſon Secrétaire, & les autres Généraux, au nombre de ſoixante (*b*), & les envoya avec les dépouilles du Temple au Roi à Reblatha, ville de Syrie. Ce Prince fit trancher la tête au Grand-Prêtre & aux Officiers, & il fit conduire à Babylone tous les priſonniers & le Roi Sédécias. Il y fit auſſi conduire le Grand-Prêtre Joſadoc, fils du Grand-Prêtre Saraïas qu'il avoit fait mourir à Reblatha, ville de Syrie, comme nous venons de le dire.

VI. Après avoir rapporté les noms & la ſuite des Rois qui ont regné ſur notre Nation, & indiqué le temps que chacun d'eux a regné & vécu, je crois devoir auſſi rapporter les noms & la ſuite des Grands-Prêtres qui ont exercé la ſouveraine ſacrificature ſous nos Rois. Sadoc fut le premier qui l'exerça dans le Temple que bâtit Salomon. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Achimas, auquel ſuccéda Azarias. Furent enſuite ſouverains Pontifes Joram, Iſus, Axioram, Phideas, Soudeas, Jouël, Jotham, Urias, Nerias, Odeas, Sallum, Helcias, Saraïas, & enfin Joſadoc, qui fut emmené captif à Babylone : ia ſuc-

davantage, entre la première année du régne de Saül & la captivité de Sédécias : nouvelle preuve que les différentes époques qu'il donne ſont ſi oppoſées les unes aux autres, que, ſoit que l'erreur vienne de ſon peu d'attention à ſe concilier avec lui-même, ſoit qu'elle vienne de ſes Copiſtes, c'eſt ſe fatiguer à pure perte, que de ſe flatter de pouvoir établir quelque choſe de certain dans la chronologie ſur l'autorité de l'Hiſtorien Juif.

(*a*) Cinq perſonnes qui voient le viſage du Roi. 4. *Rois*, chap. 25. ℣. 19.

(*b*) L'Ecriture dit, *ibid.* verſet dix-neuf, que ceux que Joſeph appelle Généraux *étoient du peuple de la terre.* L'idée que préſente naturellement cette expreſſion, eſt que ces ſoixante perſonnes étoient d'une condition commune & ordinaire ; & il eſt peu vrai-ſemblable que Nabuzardan eût voulu mêler avec ce qu'il envoyoit de plus conſidérable au Roi ſon maître, ſoixante perſonnes *è vulgo.* Le Père Calmet a traduit ſoixante hommes des premiers du peuple. C'eſt une preuve qu'il a ſenti la difficulté, & il ne lui reſtoit plus qu'à juſtifier ſa traduction. Car *viros è vulgo* ne ſignifient aſſurément pas les *premiers du peuple.* S'il étoit permis de ſoupçonner ici quelque mépriſe de Copiſtes, je croirois que l'Auteur ſacré avoit écrit [*râ-shéïnghâme*], mais que le premier mot étoit ou à moitié effacé ou mal écrit ; & que par une inattention qui fait qu'on tranſcrit quelquefois un mot qu'on ne lit point dans l'original, parce qu'on vient de l'y lire & de le tranſcrire, le Copiſte a écrit [*-érétse*] au lieu de [*râ-shéï*]. Si Joſeph n'avoit pas dans ſon Exemplaire [*râ-shéïnghâme*], comme je conjecture qu'on liſoit anciennement, il y a certainement vû le ſens que donne cette leçon.

ceſſion au ſouverain Pontificat ayant toujours paſſé du père au fils.

VII. Lorſque Nabuchodonoſor fut de retour à Babylone, il fit mettre Sédécias en priſon, dont il ne ſortit que par la mort. Ce Prince lui fit faire des obsèques telles qu'on a coûtume d'en faire aux Rois. Il conſacra à ſes Dieux les vaſes ſacrés qui avoient été enlevés du Temple de Jeruſalem. Il fit paſſer dans la Babylonie tous ceux d'entre le peuple qui avoient été emmenés captifs, & mit en liberté le Grand-Prêtre Joſadoc.

CHAPITRE IX.

I. APRE'S que le Général Nabuzardan eut envoyé le peuple Juif en captivité, il laiſſa en Judée les pauvres & les transfuges, ſous le commandement de Godolias, fils d'Ahicam, perſonnage diſtingué par ſa naiſſance, par ſa modération & par ſon amour pour la juſtice. Il leur ordonna de cultiver la terre, & de payer au Roi le tribut qu'il leur impoſa. Il fit mettre Jérémie hors de priſon, & il tâcha de l'engager à venir avec lui à Babylone; l'aſſurant qu'il avoit ordre du Roi de lui fournir tout ce dont il auroit beſoin, & au cas qu'il ne voulût pas le ſuivre, de lui demander en quel lieu il vouloit établir ſa demeure, afin qu'il en informât le Roi. Le Prophète répondit qu'il ne vouloit ni le ſuivre ni ſe choiſir aucune autre habitation, ſouhaitant mourir au milieu des ruines & des malheureux reſtes de ſa Patrie. Sur cette réponſe Nabuzardan ordonna au commandant qu'il avoit établi d'en avoir grand ſoin, & de lui fournir tout ce qu'il pourroit ſouhaiter, & il le renvoya chargé de préſens. Le Prophète le pria de vouloir bien donner la liberté à ſon ſecrétaire Baruch, fils de Néri (*a*), qui étoit d'une famille diſtinguée,

(*b*) Un ſçavant Interprète a dit dans ſon Commentaire ſur Baruch, que le Secrétaire de Jérémie fut tiré de priſon après la priſe de Jeruſalem, & il cite Joſeph pour le prouver; mais cet Hiſtorien dit ſeulement que Jérémie demeura dans la ville de Maſphath après avoir obtenu que ſon Secrétaire fût mis en liberté comme lui, συναπολύσῃ. Jérémie n'étoit plus alors en priſon, Nabuzardan l'en avoit fait ſortir; & la grace qu'il demandoit pour ſon Secrétaire, étoit qu'il eût la liberté, comme lui, d'aller où il voudroit. Le Traducteur Latin a pû occaſionner cette mépriſe en ajoûtant *è carcere*, qui n'eſt point dans le Grec. L'Ecriture ne dit point que Baruch ait été mis en priſon avec Jérémie, ni qu'il en ait été fait ſortir. *Jérém. chap.* 39. ℣. 14.

& ſçavoit parfaitemement bien (*a*) l'Hébreu. Il l'obtint, & il alla faire ſa demeure dans une ville du pays, appellée Maſphath.

II. Nabuzardan après avoir ainſi diſpoſé toutes choſes retourna à Babylone. Ceux des Juifs qui avoient pû échapper pendant le ſiége de Jeruſalem, & qui s'étoient diſperſés dans les campagnes, ſe raſſemblerent de tous côtés, & vinrent trouver Godolias à Maſphath, lorſqu'ils apprirent que les Babyloniens s'étoient retirés. Ils avoient pour chefs, Jean fils de Caréas, Jezanias, Zaréas, & quelques autres (*b*). Iſmaël, de la famille royale, homme ruſé & méchant, s'étant ſauvé de Jeruſalem pendant le ſiége, s'étoit refugié chez Baalis, Roi des Ammonites, où il avoit demeuré pendant tout le temps qu'il avoit duré. Godolias exhorta ceux qui l'étoient venu trouver à faire valoir les terres, ſans rien appréhender de la part des Babyloniens: il leur promit avec ſerment qu'il ne leur ſeroit fait aucun mal, qu'il leur procureroit tous les ſecours qui dépendroient de lui; leur déclarant de plus, que ſi quelqu'un les inquiétoit, ils pouvoient compter ſur ſon affection; qu'ils pouvoient choiſir pour leur demeure telles villes qu'ils voudroient, & les faire réparer (*c*). Il les avertit ſur-tout de ſe pourvoir de grain, de vin, & d'huile, tandis que la ſaiſon le permettoit, afin d'avoir de quoi ſe nourrir pendant l'hiver. Il les congédia enſuite, en leur réïtérant qu'ils pouvoient demeurer en tel endroit du pays qui leur conviendroit le mieux.

III. Le bruit s'étant répandu chez les peuples voiſins de la Judée, que les fugitifs de notre Nation s'étoient raſſemblés auprès de Godolias, qu'il les avoit reçus avec bonté, & qu'il

(*a*) Un ſçavant Critique, mais dangereux pour ſes ſentimens, ſoûtient que le Livre de Baruch, que nous n'avons qu'en Grec, ſe liſoit du temps de Joſeph en Hébreu. Sa preuve la plus ſpécieuſe eſt que cet Hiſtorien dit ici que Baruch ſçavoit fort bien la langue du pays. Mais Joſeph peut avoir pris ce fait dans quelqu'ancien Auteur qui ſe ſoit perdu, ou l'avoir appris d'une tradition qui s'en étoit conſervée juſqu'à ſon temps. Si ce Critique avoit bien prouvé ſon ſentiment, ce ſeroit une nouvelle preuve que Grotius a eu tort d'avancer dans ſa Préface ſur Baruch, que le Livre que nous avons de ce Prophète n'a jamais été écrit qu'en Grec. On en pourroit auſſi, ce ſemble, inférer que Joſeph n'ignoroit pas l'Hébreu. Car on n'a pas ordinairement la préſomption de décider ſi un Auteur écrit bien ou mal dans une langue qu'on n'entend pas. *William wiſthon a Collection of authenticke Records.* Lond. 1727.

(*b*) Iſmaël, fils de Nathanie, Johanan & Jonathan fils de Carée, Sareas fils de Thanehumeth, & les fils d'Ophi, & Jezonia, fils de Maachate. *Jérém. ch.* 40. ℣. 8.

(*c*) Voyez Remarque VII.

leur

leur avoit donné des terres à cultiver, à condition de payer un tribut au Roi de Babylone; pluſieurs Juifs qui s'étoient retirés chez eux, vinrent le trouver & s'établirent dans le pays (*a*). La douceur & la bonté de Godolias lui attirerent l'affection de Jean & des Officiers qui lui étoient attachés: ils l'avertirent que Baalis, Roi des Ammonites, avoit envoyé Iſmaël pour le tuer, &, comme il étoit de la famille Royale, ſe mettre en état, par ce crime, de s'emparer du gouvernement des Iſraëlites; ils lui offrirent de prévenir ſa trahiſon, en le tuant lui-même, s'il vouloit le leur permettre, proteſtant au reſte que perſonne n'en ſçauroit rien. Ils ajoûterent d'ailleurs, qu'ils avoient tout ſujet de craindre que ce qui reſtoit d'Iſraëlites ne fût entiérement détruit, ſi Iſmaël exécutoit un ſi déteſtable projet. Godolias leur avoua, qu'il ne pouvoit ſe perſuader qu'Iſmaël, à qui il n'avoit fait que du bien, pût en vouloir à ſa vie; qu'il n'étoit pas croyable, qu'après l'avoir ſecouru dans un temps où il manquoit de tout, il fût aſſez méchant & aſſez ingrat, pour ôter à ſon bienfaicteur une vie qu'il ne pouvoit pas ſans crime ne pas s'efforcer de lui conſerver, s'il l'a voyoit en quelque danger; qu'au reſte, quand l'avis qu'ils lui donnoient ſeroit véritable, il aimoit mieux périr que de faire aſſaſſiner un homme qui s'étoit mis ſous ſa protection, & qui avoit confié ſa vie à ſon honneur.

IV. Jean & les Officiers qui l'accompagnoient ſe retirerent, voyant qu'ils ne pouvoient perſuader Godolias. Iſmaël l'alla trouver, un mois après, à Maſphat, accompagné de dix perſonnes. Godolias les reçut parfaitement bien, & leur donna un magnifique repas, dont faiſant les honneurs avec un gracieux enjouëment, il ſe laiſſa prendre de vin & s'endormit. Iſmaël le voyant dans cet état, ſe leva de table avec les dix perſonnes qu'il avoit amenées avec lui, ſe jetta ſur lui, le tua, & avec lui tous ceux qui étoient du repas. Iſmaël aſſaſſine Godolias. *Jérém. ch.* 41.

V. Après cet aſſaſſinat, ce méchant ſortit pendant la nuit, ſe jetta ſur les Juifs, qui étoient dans la ville, & ſur les ſol-

(*a*) Je ne vois pas quel ſens peut avoir ici κατοικισαντες την χωραν. M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, peuvent avoir ſenti ce qui m'arrête; mais, ou ſe l'être diſſimulé, ou n'avoir pas voulu s'y arrêter. χωραν peut être une faute de Copiſtes, qui venant d'écrire le même mot, l'ont, par inattention, tranſcrit après κατοικισαντες, quoiqu'il ne fût pas dans leur manuſcrit. En conſervant ce mot, on ne voit pas ce que veut dire Joſeph, & en le retranchant, on rend ſon expreſſion claire & nette.

dats que les Babyloniens y avoient laiſſés, & les égorgea tous. Quatre-vingts hommes des environs venoient le jour ſuivant trouver Godolias (a), avec des préſens. Car on ne ſçavoit pas encore le malheur qui lui étoit arrivé. Iſmaël, qui les apperçut, les invita d'entrer chez Godolias, & ordonna quand ils furent entrés, qu'on fermât les portes de la cour, les fit preſque tous égorger, & jetter leurs corps dans un profond foſſé, pour les dérober à la vuë du public. Il n'épargna que ceux qui le prièrent de ne les pas faire égorger, qu'ils ne lui euſſent montré certains endroits de la campagne, dans leſquels il y avoit des habits, des meubles, & du grain cachés. Il fit priſonniers tous les habitans de Maſphath, même les enfans & les femmes, au nombre deſquelles ſe trouverent les filles de Sédécias, que Nabuzardan, Général des Babyloniens, y avoit laiſſées à la garde de Godolias. Il s'étoit mis en chemin pour ſe retirer chez le Roi des Ammonites, emmenant avec lui tous ces captifs; mais Jean, & les Officiers qu'il avoit avec lui, ayant appris ce qu'il avoit fait à Maſphath, & le meurtre de Godolias, en conçurent une telle indignation, qu'ils raſſemblerent leurs gens, & marcherent contre lui: ils l'atteignirent à une fontaine qui eſt en (b) Hébron. Quand ceux qu'Iſmaël emmenoit captifs apperçurent Jean, ils furent tranſportés de joie: & perſuadés que c'étoit du ſecours qui leur venoit, ils abandonnerent Iſmaël qui s'enfuit, lui huitiéme, chez le Roi des Ammonites.

Jean prit avec lui ceux qu'il avoit délivrés de ſes mains,

(a) Si le texte de Joſeph n'eſt pas altéré, il contredit l'Ecriture, ou du moins l'explique mal. Car, de la manière dont il s'exprime, il donne lieu de croire que ces quatre-vingts hommes alloient faire des préſens à Godolias. M. d'Andilly l'a cru. Mais Joſeph ne l'aſſure pas expreſſément; il dit ſeulement qu'ils alloient trouver Godolias avec des préſens, ſans marquer que ce fût pour lui. L'expreſſion n'eſt pas exacte: mais auroit-il voulu dire que ces préſens étoient pour Godolias, tandis qu'il liſoit dans l'Hébreu & dans le Grec, que c'étoit pour les » offrir dans » la maiſon du Seigneur? « On pourroit effacer τοῦ θεοῦ; l'expreſſion ſeroit moins équivoque: mais pour la rendre exacte & conforme à celle de l'Ecriture, il faudroit mettre en ſa place πρὸς τὸν ναόν; & le changement eſt trop grand pour qu'on oſe le propoſer ſans l'autorité d'aucun manuſcrit. Cependant ce que Joſeph ajoûte, qu'Iſmaël invita ces quatre-vingts hommes d'entrer chez Godolias, pourroit, ce ſemble, autoriſer à hazarder la conjecture: car l'invitation eſt déplacée, ſi elles venoient lui faire des préſens.

(b) C'étoit à Gabaon, ſelon l'Ecriture, que cette fontaine étoit. Ce qui eſt particulier, c'eſt que Joſeph appelle auſſi Hébron l'endroit où Salomon alla offrir des ſacrifices au Seigneur, quoique l'Auteur du troiſiéme livre des Rois le nomme Gabaon. *Antiq. Juiv.* liv. 8. chap. 2. numero 1.

les eunuques, les femmes, & gagna un lieu nommé le Gîte (*a*), où il demeura un jour. Ils avoient tous deſſein de ſe retirer en Egypte, dans la crainte que les Babyloniens, pour venger la mort de Godolias, qu'ils leur avoient donné pour Commandant, ne les fiſſent mourir, s'ils reſtoient en Judée.

VI. Mais ils crurent qu'ils devoient auparavant conſulter Jérémie, & le prier de demander à Dieu de leur faire connoître ce qu'ils devoient faire; Jean, & les Officiers qui étoient avec lui allerent donc trouver le Prophète, & l'aſſurerent avec ſerment, que dans l'indéciſion où ils étoient, ils ſe conformeroient à ce qu'il leur conſeilleroit.

An du monde 3417. Les Juifs prient Jérémie de conſulter Dieu ſur le parti qu'ils devoient prendre après l'aſſaſſinat de Godolias. *Jérém.* chap. 42.

Le Prophète promit de faire auprès de Dieu ce qu'ils ſouhaitoient; & dix jours après Dieu lui apparut, & lui ordonna de dire à Jean, aux Officiers & au peuple, » que s'ils » demeuroient dans le pays, il prendroit ſoin d'eux & empê- » cheroit que les Babyloniens, qu'ils craignoient, ne leur fiſſent » aucun mal; mais qu'il les abandonneroit, s'ils alloient en » Egypte, & que pour les en punir, il permettroit, dans ſa » colère, qu'ils y ſouffriſſent les mêmes maux qu'ils n'igno- » roient pas que leurs ancêtres y avoient autrefois ſoufferts. « Le Prophète leur fit donc cette déclaration de la part de Dieu. Mais ils n'ajoûterent aucune foi à ſes paroles, & s'imaginerent que pour plaire à ſon ſecrétaire Baruch, il ſuppoſoit que Dieu lui avoit donné ces ordres, & ne leur perſuadoit ainſi de demeurer en Judée que pour les empêcher de ſe ſouſtraire à la fureur des Babyloniens, (*b*) qui ne manqueroient pas de les faire mourir. Prévenus de cette penſée, ils déſobéirent à l'ordre que Dieu leur donnoit par ſon Prophète, & s'en allerent en Egypte; ils emmenerent avec eux Jérémie & Baruch.

VII. Lorſqu'ils y furent arrivés, Dieu révéla à ſon Prophète, & lui ordonna de déclarer au peuple, que le Roi de Babylone feroit la guerre en Egypte, (*b*) qu'il s'en rendroit maître, &

(*a*) Les Interprètes de Joſeph ont cru que μάνδρας, lieu où il dit que Jean s'arrêta après avoir délivré ceux qu'Iſmaël emmenoit, étoit le nom propre de cet endroit. Dans ce ſens, il ſeroit contraire à l'Ecriture, qui l'appelle [*beghéroûth khímohâm*]. Les Interprètes ſe partagent ſur la ſignification de cet endroit. Il peut ſignifier le Gîte, la Grange de [*beghéroûth khímohâm*]. C'eſt ce que Joſeph a voulu marquer, lorſqu'il dit que Jean ſe retira après avoir délivré ceux qu'Iſmaël emmenoit dans un endroit que l'on appelle la Grange: εἰς τινα τόπον μάνδρας λεγόμενον.

(*b*) Jérémie, *chap.* 43. ℣. 3.

(*c*) Jérémie, *chap.* 43. ℣. 10. *ch.* 44. ℣. 30.

qu'il emmeneroit captifs à Babylone ceux qu'il ne feroit point mourir. Cette prophétie eut ſon entier accompliſſement la vingt-troiſiéme année du régne de Nabuchodonoſor, (*a*) la cinquiéme depuis la priſe de Jeruſalem ; ce Prince alla en perſonne porter la guerre dans la baſſe Syrie : après l'avoir conquiſe, il ſoumit les Ammonites & les Moabites. Il entra enſuite en Egypte, dont il ſe rendit maître : il en fit mourir le Roi, en mit un autre en ſa place, & emmena captifs à Babylone les Juifs qu'il y trouva. Ce fut ainſi que cette malheureuſe nation fut tranſportée par deux fois au-delà de l'Euphrate. Les dix Tribus y furent menées de Samarie par les Aſſyriens, ſous le régne d'Oſée. Ceux des deux Tribus qui n'avoient pas péri dans le ſiége de Jeruſalem, y furent tranſportés par Nabuchodonoſor, Roi de Babylone & de Chaldée. Quand Salmanaſar eut fait enlever les Iſraëlites de leur pays, il le fit repeupler par les Chutéens, qui demeuroient dans l'intérieur de la Perſe & de la Médie. On leur donna alors le nom du pays qu'on les faiſoit repeupler, & on les appella Samaritains. Mais comme le Roi de Babylone, en enlevant les deux Tribus du royaume de Juda, n'y envoya aucune Colonie, il demeura deſert, Jeruſalem reſta ſans habitans, & le Temple ſans être rebâti pendant ſoixante-dix ans. Le temps qui s'écoula entre la deſtruction du royaume d'Iſraël & celui dans lequel les deux Tribus furent emmenées captives, fut de cent trente ans, ſix mois & dix jours.

CHAPITRE X.

An du monde 3403. Nabuchodonoſor fait élever à ſa cour Daniel & ſes trois parens. *Daniel*, ch. 1,

I. LE Roi Nabuchodonoſor ordonna qu'on choiſît entre les enfans des Juifs qui étoient dans ſes Etats, ceux qui avoient de la naiſſance, ceux qui étoient parens du dernier Roi de leur Nation, ceux enfin qui étoient beaux & bien faits, & dont le corps étoit vigoureux & bien formé ; qu'on leur donnât des précepteurs, qui euſſent ſoin de les bien élever, & qu'on en fît quelques-uns eunuques, ainſi qu'il le

(*a*) » Ce fut, dit Joſeph, la huitiéme » année après la priſe de Jeruſalem. « * Il faut que ce ſoit une faute d'impreſſion ; car Joſeph dit que ce fut la cinquiéme année, & le Grec que le P. Calmet cite, porte πέμπτῳ.

* Le P. Calmet, *Comm. Jérém.* chap. 12. ℣. 14.

faiſoit pratiquer pour les enfans des autres nations qu'il avoit conquiſes. Ils étoient nourris de la table du Roi, on leur apprenoit la langue des Chaldéens ; on les formoit aux mœurs & aux coûtumes du pays, & on les appliquoit ſuivant leur goût aux différentes ſciences de la nation pour leſquelles ils marquoient le plus de diſpoſition. Entre les enfans des Hébreux, il s'en trouva ſur-tout quatre bien faits, d'un heureux naturel, & qui étoient parens du Roi Sédécias (*a*). Ils s'appelloient Daniel, Ananias, Miſaël, & Azarias ; mais le Roi fit changer leurs noms, donna celui de Baltazar à Daniel, de Sidrach à Ananias, de Miſach à Miſaël, & d'Abdénago à Azarias. Il les conſidéra & les aima beaucoup, à cauſe qu'ils étoient bien nés, qu'ils avoient une grande ardeur pour les ſciences, & qu'ils y faiſoient beaucoup de progrès.

II. Daniel & ſes trois parens voulurent mener une vie plus dure, s'abſtenir de ce qu'on leur ſervoit de la table du Roi, & ne point manger de ce qui avoit eu vie. Daniel fut pour cela trouver l'eunuque Aſchane (*b*), qu'on avoit chargé de leur éducation. Il le pria de conſerver pour lui ce que le Roi leur faiſoit donner ; de ne leur faire ſervir que des légumes, des dattes, & tout autre aliment qu'il voudroit, pourvû qu'il n'eût point eu vie ; parce qu'ils avoient du goût pour ce genre de nourriture, & de la répugnance pour tout autre. Aſchane répondit qu'il leur accorderoit volontiers ce qu'ils ſouhaitoient, mais qu'il craignoit que le Roi ne s'en apperçût à leur maigreur, & au changement de leur teint ; n'étant point douteux

Daniel & ſes compagnons obtiennent la permiſſion de s'abſtenir de manger de ce qu'on leur ſervoit du palais.

(*a*) Scothanus, tom. 2. pag. 1064. accuſe ici Joſeph de deux choſes. 1°. D'avoir dit que le Roi de Babylone fit Daniel Eunuque : 2°. D'avoir rapporté au même temps le tranſport de Sédécias à Babylone, & la captivité de Daniel. Un peu moins de précipitation, & un peu plus d'attention à ce que ce Sçavant liſoit, l'euſſent empêché d'accuſer l'Hiſtorien de ce dont il n'eſt pas coupable. Il dit à la vérité que Nabuchodonoſor ordonna qu'on fît eunuques quelques-uns des enfans de famille qu'il faiſoit élever à ſa cour, mais il ne le dit point de Daniel ; & quand il l'eût dit, c'eſt le ſentiment d'un habile Critique, qui en a donné d'aſſez bonnes preuves : * Joſeph ne rapporte la captivité de Babylone qu'après avoir raconté la priſe de Jeruſalem ; mais il ne dit pas que ces deux évenemens ſoient arrivés en même temps. Il n'a pas voulu interrompre le récit des malheurs de la Nation, pour parler de l'eſclavage d'un Particulier. Il en fait un article à part ; mais il a cru le devoir renvoyer après la priſe de Jeruſalem, pour ne point interrompre le récit d'un ſi grand événement, & qui intéreſſoit toute la Nation, par celui qui étoit arrivé à un Particulier.

(*b*) L'Ecriture l'appelle Aſphenez. *Daniel*, chap. 1. ℣. 3.

* M. Huet, Démonſt. Evang. pag. 144.

que la qualité des alimens influant néceſſairement ſur toute l'habitude du corps, & ſur les nuances du teint, l'embonpoint & la vivacité des couleurs du viſage des autres jeunes gens, qui ſeroient plus délicatement nourris, découvriroient ſa complaiſance pour leur goût, & l'expoſeroient à être puni & châtié. Quelque crainte qu'eut Aſchane de s'expoſer, Daniel & ſes compagnons obtinrent (*a*) cependant qu'il les feroit nourrir comme ils le ſouhaitoient, pendant dix jours; après leſquels, ſi cette nourriture ne cauſoit aucune altération à leur ſanté, ils la continueroient, puiſqu'alors il ſeroit conſtant qu'elle ne pouvoit leur faire aucun tort; mais que ſi au contraire il s'appercevoit qu'ils paruſſent en moins bon état que les autres, il leur feroit reprendre leur premiére nourriture. *Ces dix jours étant paſſés*, bien-loin de s'en trouver plus mal, ils parurent au contraire plus forts & plus robuſtes que ceux à qui l'on ſervoit les mêmes viandes que ſur la table du Roi; & pendant que ceux-ci avoient l'air d'enfans élevés dans une indigente pauvreté, Daniel & ſes trois parens ſembloient nourris dans la plus délicieuſe abondance: ce que voyant Aſchane, il conſerva pour lui dans la ſuite, ſans rien craindre, ce qu'on leur faiſoit ſervir tous les jours de la table du Roi, & ne leur fit donner que ce qu'ils avoient demandé. Leur ame purifiée par cette frugalité, leur corps ſe fit au travail, & leur eſprit, dégagé de toutes impuretés, reçut facilement toutes les inſtructions qu'on lui préſenta; car, ni la quantité, ni la délicaeeſſe de la nourriture n'appeſantiſſant point l'un, & n'amolliſſant point l'autre, ils apprirent avec facilité toutes les ſciences, & ſe

(*a*) Un ſçavant Interprète prétend, ſur le verſet onze du premier chapitre de Daniel, qu'Aſphenez, chef des eunuques, avoit refuſé la permiſſion que Daniel lui avoit demandée. Comment Dieu lui avoit-il donc *concilié les bonnes graces & la bienveillance du Chef des Eunuques*? Etoit-il néceſſaire qu'il intervînt pour faire donner un refus au jeune Daniel? Aſphenez ne refuſa point ſa demande, il marqua ſeulement les ſuites fâcheuſes que cette permiſſion pouvoit avoir pour lui. Daniel adreſſant alors la parole à Malaſar, qui étoit chargé du détail de leur nourriture, il le pria d'éprouver pendant dix jours ſi ce qu'ils demandoient n'altéreroit point leur ſanté. Ce que ce Sçavant ajoûte, que Malaſar fut plus traitable qu'Aſphenez, eſt peu vraiſemblable. Un Officier ſubalterne n'accorde point une grace qu'on ſuppoſe avoir été refuſée par ſon ſupérieur: mais Malaſar, qui pouvoit trouver ſon intérêt à ce que les jeunes Hébreux ne touchaſſent point à ce qu'on leur ſervoit de la table du Roi, put remontrer à Aſphenez, que l'épreuve qu'ils demandoient ne pouvoit avoir de mauvaiſes ſuites, & qu'il pouvoit la permettre. Le Chef des Eunuques, à qui Dieu avoit donné de l'inclination pour le jeune Daniel, accorda ce qu'on lui demandoit, auſſi-tôt qu'on lui eut fait connoître que cette permiſſion ne pouvoit lui nuire.

formerent à tous les exercices des Hébreux & des Chaldéens; Daniel ſur-tout, qui ſe fit encore une étude de la connoiſſance & de l'interprétation des ſonges, & Dieu voulut bien ſe manifeſter à lui.

III. Il y avoit deux ans que Nabuchodonoſor avoit ravagé l'Egypte, lorſqu'il eut un ſonge extraordinaire. Dieu lui en donna l'explication pendant ſon ſommeil, mais il l'oublia à ſon réveil. Il fit venir les Chaldéens, les Mages, & les Devins, à qui il dit qu'il avoit eu une viſion (*a*), mais qu'il avoit oublié ce qu'il avoit vû; qu'il leur ordonnoit de lui dire ce qu'il avoit ſongé, & ce que ce ſonge ſignifioit. Ils répondirent qu'il étoit au-deſſus de tout pouvoir humain, de découvrir quelle avoit pû être cette viſion; mais que s'il vouloit bien leur dire ce qu'il avoit vû pendant ſon ſommeil, ils promettoient de lui expliquer ce que cela ſignifioit. Le Roi les menaça de les faire mourir, s'ils ne lui expliquoient pas ſon ſonge; & ſur l'aveu qu'ils firent derechef, que cela leur étoit impoſſible, il ordonna qu'on les fît tous mourir. Daniel, qui apprit cet ordre, ſentit bien que ſes compagnons & lui couroient le même danger. Il alla trouver Arioch, qui avoit le commandement des Gardes du corps du Roi (*b*), & le pria de lui apprendre le motif de l'ordre que ce Prince avoit donné de faire mourir tous les Chaldéens & les Mages. Cet Officier lui dit que c'étoit à cauſe d'un ſonge que le Roi avoit eu, mais dont il ne pouvoit pas ſe ſouvenir, & que les Mages l'avoient irrité contre eux, par l'aveu qu'ils lui avoient fait de ne pouvoir le lui rappeller. Daniel le pria d'aller trouver le Roi, de lui

(*a*) L'Ecriture ſainte (*Daniel*, *ch.* 2. *v.* 1.) dit que Nabuchodonoſor eut cette viſion la ſeconde année de ſon régne. Cela paroît contraire à ce qu'elle rapporte au verſet cinquiéme du premier chapitre, que le Roi avoit ordonné qu'on inſtruisît pendant trois ans Daniel & ſes compagnons; car ces inſtructions étoient finies lorſque le Roi eut ce ſonge. Il y avoit plus de deux ans que Nabuchodonoſor régnoit, mais les Juifs ne comptoient les années de ſon régne que depuis la ruine de Jeruſalem. C'eſt le ſentiment de l'Auteur d'une ſcolie Grecque, qui s'eſt conſervée dans les Editions des Septante, par Meſſieurs Lambert Bos, Grabe.... Ce n'eſt point, dit cet Anonyme, depuis que Nabuchodonoſor régna ſur les Aſſyriens, que ces deux années doivent ſe compter; mais depuis qu'il fut Roi des Juifs, après avoir détruit Jeruſalem & le Temple. La manière dont Joſeph s'exprime, juſtifie la penſée de cet Auteur. Il ne dit pas la ſeconde année du régne de Nabuchodonoſor; l'expreſſion n'eût pas été exacte, & elle eût fait croire aux Grecs qui auroient lû ſon Hiſtoire, qu'il rapportoit l'évenement dont il parle, à la ſeconde année depuis que ce Prince étoit monté ſur le thrône. Il prévient la mépriſe en diſant: » Il y avoit » deux ans qu'il avoit ravagé l'Egypte.

(*b*) Daniel, *chap.* 2.

demander grace d'une nuit pour les Mages, & de ſuſpendre juſqu'à ce qu'elle fût paſſée l'ordre qu'il avoit donné contre eux ; qu'il eſpéroit obtenir par ſes priéres, pendant la nuit, que Dieu lui feroit connoître ce ſonge. Arioch rapporta *la prière de Daniel* au Roi, qui commanda qu'on ſurſît à l'exécution de ſon ordre, juſqu'à ce qu'il pût juger de l'effet des promeſſes de Daniel. Ce jeune homme ſe retira en particulier avec ſes compagnons, ils paſſerent la nuit en prières, pour demander à Dieu qu'il mît les Mages & les Chaldéens, dont la perte emportoit la leur, à couvert de la colère du Roi, en leur faiſant connoître le ſonge qu'il avoit eu pendant la nuit, mais dont il ne ſe ſouvenoit pas. Dieu, touché du danger où ils ſe trouvoient, & parce que Daniel lui étoit cher à cauſe de ſa ſageſſe, lui fit connoître ce ſonge & ce qu'il ſignifioit, afin qu'il pût en donner l'explication au Roi. Il ſe leva de ſa prière, rempli de joie de la grace que Dieu lui faiſoit, & le dit à ſes compagnons, qui déſeſpéroient de leur vie, & qui ne penſoient qu'à la mort. *Cette nouvelle* releva leur courage, & leur fit concevoir de meilleures eſpérances. Ils ſe réunirent pour remercier Dieu, de ce qu'il avoit compaſſion de leur jeuneſſe. Daniel fut trouver Arioch dès qu'il fut jour, pour le prier de le préſenter au Roi, auquel il étoit prêt d'expliquer le ſonge qu'il diſoit avoir eu la nuit précédente.

Daniel explique le premier ſonge de Nabuchodonoſor.

IV. La premiére grace que Daniel demanda au Roi, lorſqu'il lui fut préſenté, fut de ne le pas croire plus ſçavant que les autres Chaldéens, & que les autres Mages, parce qu'il alloit lui expliquer un ſonge qu'aucun d'eux n'avoit pû lui faire connoître. (*a*) » Ce n'eſt point, ajoûta-t-il, que j'aie plus de ſcience » qu'eux, ou que je me ſois plus appliqué à pénétrer ces myſtè» res ; c'eſt que Dieu a été touché du danger que nous courions » de mourir, & qu'il a bien voulu accorder à la prière que je » lui ai faite pour ma vie & pour celle de mes freres, la con» noiſſance du ſonge que vous avez eu & de ce qu'il ſignifie. » La vuë de la mort à laquelle vous nous aviez condamnés, » me touchoit moins que je n'étois inquiet pour la gloire du » Roi, qui condamnoit à perdre la vie des gens de bien & » d'honneur, auxquels il commandoit des choſes ſupérieures

(*a*) Joſeph croit dire quelque choſe d'admirable, & ce qu'il fait dire à Daniel fait pitié, lorſqu'on le rapproche de la noble ſimplicité de l'Ecriture.

» à

» à toute la ſageſſe humaine, & dont il exigeoit ce qui n'eſt » poſſible qu'à Dieu.

» Vous penſiez, grand Roi, qui gouverneroit le monde » après vous, & Dieu, pour vous faire connoître ceux qui » vous ſuccéderoient, vous a envoyé ce ſonge pendant votre » ſommeil. Vous croyiez voir une grande ſtatuë debout, » dont la tête étoit d'or, les épaules & les bras d'argent, le » ventre & les reins d'airain, & les cuiſſes & les pieds de » fer (*a*). Vous avez vû enſuite une pierre ſe détacher de la » montagne, tomber ſur cette ſtatuë, la renverſer & la briſer » tellement, que l'or, l'argent, le cuivre, & le fer, ont » été réduits dans une pouſſière plus fine que la farine: un » grand vent s'eſt élevé, qui a enlevé cette pouſſière, & qui » l'a diſſipée entiérement, tandis que la pierre a tellement » groſſi, qu'elle a rempli toute la terre. Voilà le ſonge que » vous avez eu, & en voici l'explication. La tête d'or vous » déſigne, & les Rois de Babylone qui vous ont précedé: les » deux mains & les épaules, marquent que votre Empire ſera » détruit par deux Rois (*b*). Le leur le ſera par un Prince qui » viendra d'occident, & qui ſera armé de cuivre. Un autre » Empire, figuré par le fer, détruira celui-ci, & il ſubſiſtera » ſans être jamais détruit, parce que le fer eſt plus ſolide que » l'or, l'argent, & le cuivre. « Il expliqua auſſi ce que ſignifioit la pierre, mais je n'ai pas cru devoir le rapporter; car c'eſt des choſes paſſées & arrivées que j'écris l'hiſtoire, & non pas de celles qui doivent arriver. Si quelqu'un, par zéle pour la vérité, veut pouſſer ſes recherches plus loin, & exercer ſa curioſité ſur la poſſibilité de prédire & connoître d'avance des choſes d'ailleurs inconnues, il peut lire le Livre du Prophète Daniel, qu'il trouvera dans nos ſaintes Ecritures.

V. Le Roi, qui reconnut ſon ſonge dans ce que Daniel venoit de lui dire, admira ſa ſcience, ſe proſterna à terre pour lui marquer ſon reſpect (*c*), poſture que prennent les Babyloniens lorſqu'ils adorent Dieu, & ordonna qu'on lui offrît des ſacrifices comme à un Dieu, lui donna le nom de ſon Dieu, & le fit, lui & ſes compagnons, premiers Miniſtres de ſon royaume. Mais bientôt leur vie ſe trouva en danger; l'envie

(*a*) Les jambes de fer, une partie des pieds de fer, & l'autre d'argile. *Daniel*, chap. 2. ℣. 33.

(*b*) L'Ecriture ne parle point de ces deux Rois.

(*c*) Daniel, *chap.* 2. ℣. 16.

& la jalouſie ayant ſaiſi, pour les perdre, une offenſe qu'ils firent au Roi dans les circonſtances que je vais rapporter. Le Roi avoit fait faire une ſtatuë d'or, de ſoixante-coudées de hauteur, & de ſix de circonférence, & l'avoit fait placer dans la grande plaine de Babylone Il convoqua à ſa conſécration les perſonnes les plus diſtinguées de ſes Etats, & ordonna qu'auſſi-tôt qu'ils entendroient le ſignal que la trompette donneroit, ils l'adoraſſent, avec menaces de faire jetter dans une fournaiſe ardente ceux qui y manqueroient. Tout le monde obéït, & ſe proſterna, au ſignal de la trompette, pour adorer la ſtatuë. Il n'y eut que les compagnons de Daniel, qui pour ne pas tranſgreſſer les Loix de leur pays, ne le firent pas. On les en convainquit, & on les jetta ſur le champ dans le feu; mais par une providence particuliére de Dieu, ils furent conſervés & délivrés de la mort d'une manière toute extraordinaire. Je crois que le feu ne les toucha point, parce qu'on les y avoit jettés ſans qu'ils euſſent fait aucun mal, & que Dieu ayant élevé leur corps au deſſus de ſon activité, il ne put les conſumer. Ce miracle les fit regarder par le Roi comme des gens de biens, & comme des amis particuliers de Dieu, & il les conſidéra toujours beaucoup dans la ſuite.

Les compagnons de Daniel jettés dans la fournaiſe ardente, pour n'avoir pas voulu adorer la ſtatuë que Nabuchodonoſor avoit fait faire.

VI. Ce Prince eut peu de temps après un autre ſonge, lorſqu'il dormoit. Il ſe vit deſcendre du thrône pour aller vivre avec les bêtes, & y remonter après avoir vécu pendant ſept ans avec elles dans le déſert (*a*). Il fit aſſembler les Mages, pour ſçavoir ce qu'ils penſoient de ce ſonge, & pour qu'ils le lui expliquaſſent, mais aucun d'eux ne put découvrir ce qu'il ſignifioit, ni le faire connoître au Roi. Il n'y eut que Daniel qui le connut, & la choſe arriva comme il l'avoit prédite. Ce Prince demeura ſept ans dans le déſert, ſans que perſonne osât pendant ce temps-là, s'emparer du gouvernement; mais ayant *enſuite* prié Dieu de le rétablir ſur ſon thrône, Dieu exauça ſa priére. Qu'on ne me faſſe pas au reſte un crime de ce que je rapporte ces choſes comme je les trouve dans les anciens Livres. J'ai prévenu dès le commencement de mon Hiſtoire,

(*a*) La manière dont Joſeph raconte cet évenement n'eſt pas concevable. Ce n'eſt pas le ſeul endroit où il a ajoûté des circonſtances à un miracle que l'Ecriture rapporte, ou qu'il en a retranché: ce n'eſt pas auſſi ce qui me la rend inconcevable. Ce que je ne puis concevoir, c'eſt qu'il rapporte l'explication du ſonge de Nabuchodonoſor, ſans rapporter le ſonge même; qu'il faſſe le Roi propoſer cette explication qu'il ne ſçavoit pas, & qu'il vouloit connoître.

les reproches & les chicanes qu'on pourroit me faire, en déclarant que je ne me propoſois que de traduire nos Ecritures d'Hébreu en Grec, & de faire connoître ce qu'elles contiennent, ſans y rien ajoûter ni en rien retrancher.

CHAPITRE XI.

I. NABUCHODONOSOR mourut après un régne de quarante-trois ans. Ce fut un Prince actif, & que la fortune favoriſa plus que les Rois qui l'avoient précedé. Béroſe en parle (a); c'eſt dans le troiſiéme livre de ſon Hiſtoire de Chaldée, où il s'exprime ainſi: » Nabopolaſſar avoit appris » que le Satrape qui commandoit en Egypte & aux environs » de la Céle-Syrie & de la Phénicie, s'étoit révolté, & com- » me il n'étoit plus en état de ſupporter les fatigues de la » guerre, il donna une partie des troupes à ſon fils Nabucho- » donoſor, dont l'âge le mettoit en état d'agir, & il l'envoya » contre ce Satrape. Nabuchodonoſor lui donna bataille, la » gagna, & remit, par cette victoire, ſous l'obéïſſance de ſon père » les peuples qui s'en étoient ſouſtraits. Cependant Nabopolaſ- » ſar, accablé de vieilleſſe, mourut à Babylone, après avoir » régné vingt & un an. Auſſi-tôt que Nabuchodonoſor eut » appris la mort du Roi ſon père, il s'appliqua à regler les » affaires d'Egypte & des autres provinces, ce qui regardoit » les priſonniers Juifs, Syriens, Phéniciens, & Egyptiens; » & après avoir ordonné à quelques-uns de ſes Officiers de » les mener dans la Babylonie avec tous les bagages, & d'y » conduire la grande armée, il partit avec peu de ſuite, & ſe » rendit par le déſert à Babylone. Il trouva que les Chaldéens » s'étoient chargés des affaires, & que celui qui étoit le plus « conſidérable parmi eux lui avoit conſervé la couronne. Maî- » tre de tous les Etats de ſon père, il ordonna, quand les pri- » ſonniers furent arrivés, qu'on leur aſſignât dans le pays de » Babylonie des endroits où ils puſſent demeurer commodément. » Il orna avec zéle le Temple de Bélus, & celui des autres Dieux, » des dépouilles priſes ſur les ennemis, & procura tant d'embel- » liſſemens à Babylone, qu'elle parut une nouvelle ville ajoûtée

Mort de Nabuchodonoſor; ſes grandes actions.

(a) Voyez Remarque VIII.

» à la premiére. Pour empêcher qu'on ne pût dans la ſuite, ſi elle » étoit aſſiégée, détourner le fleuve pour venir au corps de la pla- » ce, il fit du côté de la ville trois enceintes de brique cuite, & » autant en dehors. Après l'avoir ainſi bien fortifiée, y avoir » fait faire des portes auſſi magnifiques que celles d'un Temple, il » joignit de nouveaux palais aux anciens, dont il ſeroit inu- » tile d'entreprendre d'écrire l'élévation & la magnificence; » mais quelque grands & quelque magnifiques qu'ils fuſſent, » on ne mit que (*a*) quinze jours à les bâtir. Il fit élever ſur » ces bâtimens des terraſſes de pierre, auſquelles il donna la » figure d'une montagne, & ſur leſquelles il fit planter des » arbres, ce qui formoit ce qu'on appella les jardins en l'air. » L'Impératrice, qui avoit été élevée dans la Médie, déſiroit » que dans les ouvrages que le Roi faiſoit faire, il y eût quel- » que choſe qui repréſentât des montagnes. « Mégaſthene parle auſſi des ouvrages de ce Prince dans le quatriéme livre de ſon Hiſtoire des Indes, & il tâche de prouver qu'il a ſurpaſſé Hercule par ſon courage & par la grandeur de ſes actions; il ajoûte, qu'il avoit conquis l'Ibérie, & la plus grande partie de la Lybie. Dioclés en parle également dans ſon Hiſtoire de Perſe, & Philoſtrate dit dans celle qu'il a compoſée de Phénicie & des Indes, qu'il aſſiégea Tyr pendant treize ans, & qu'Itobale en étoit alors Roi: voilà ce que les Hiſtoriens rapportent de Nabuchodonoſor.

II. Son fils, Evilmérodach, monta ſur le thrône après ſa mort. Il fit ôter les fers à Jéchonias, Roi de Jeruſalem, le mit au nombre de ſes plus intimes amis (*b*), lui fit beaucoup de préſens, & eut plus de conſidération pour lui que pour aucun des autres Rois qui étoient à ſa cour. Nabuchodonoſor avoit manqué de parole, comme nous l'avons dit, à Jéchonias, qui, par amour pour ſon Etat, & pour empêcher que Jeruſalem

(*a*) Il faudroit avoir bien de la foi, pour croire que de ſi grands & de ſi magnifiques palais ont pû être bâtis en quinze jours, & il falloit avoir bien peu de jugement, pour débiter des choſes ſi incroyables: mais ce que portoit une inſcription, trouvée, ſelon Arrien, dans le tombeau de Sardanapale, contenoit un fait encore bien plus incroyable. Car elle attribuoit à ce Prince d'avoir bâti en un jour les ville d'Anchiale & de Tarſe. *Exped. Alexand.* liv. 2. pag. 67.

(*b*) L'établit Grand-Maître de ſa maiſon. [*M. d'Andilly*]. C'eſt la traduction de Sig. Gelenius, *regiæ ſuæ præfectum*; mais ce Sçavant eût dû s'appercevoir que le texte qu'il faiſoit imprimer n'étoit pas pur; que βασιλεως étoit une faute qu'il falloit corriger, & lire, βασιλιων. Le ſens demande cette correction, l'ancien Interprète liſoit ainſi dans ſon exemplaire; & l'Ecriture dit qu'il mit ſon thrône au-deſſus de celui des Rois qui étoient à ſa cour. 4. *Rois*, chap. 25. ℣. 28. *Jérémie*, chap. 52. ℣. 32.

fût ruinée par un ſiége, s'étoit rendu à lui volontairement, avec ſa femme, ſes enfans, & ſa famille. Evilmérodach mourut après un régne de dix ans (*a*). Son fils, Négliſſar, qui lui ſuccéda, en régna quarante. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Laboſordach, qui ne tint les rênes de l'Empire que dix-neuf mois. Balthazar, que les Babyloniens appellent (*b*) Naboandele, lui ſuccéda. Cyrus, Roi des Perſes, & Darius, Roi des Médes, lui déclarerent la guerre, & l'aſſiégerent dans Babylone. Il arriva pendant le ſiége une choſe extraordinaire & ſurprenante. Ce Prince ſoupoit dans le grand palais, avec ſes concubines & ſes amis. Quoique le buffet fût chargé d'une grande quantité de vaiſſelle d'argent, il voulut qu'on apportât les vaſes que Nabuchodonoſor avoit fait enlever de Jeruſalem, & qu'il avoit mis dans le temple de ſon Dieu, ſans vouloir s'en ſervir. Mais Balthazar ayant eu la témérité de le faire, de boire dedans, & de blaſphémer le Dieu auquel ils avoient été conſacrés, on vit une main ſortir de la muraille, & former deſſus des lettres. Le Roi, extrêmement troublé de ce qu'il voyoit, manda les Mages, les Chaldéens, & tous ceux qui ſe mêloient d'expliquer les ſonges & les prodiges, pour qu'ils lui expliquaſſent ce qui étoit écrit *ſur la muraille* : mais l'aveu qu'ils firent de ne pouvoir ni les lire ni en donner l'explication, cauſa à ce Prince une grande inquiétude, & un évenement ſi extraordinaire lui fit beaucoup de peine. Il fit publier dans tout le pays, qu'il donneroit un collier d'or à celui qui pourroit lire ces caractères & en donner le ſens (*c*), qu'il lui permettroit de porter la robe de pourpre, comme les Rois Chaldéens, & l'éleveroit à la premiére charge de l'Empire. Cette publication

(*a*) Selon Béroſe, Evilmérodach ne régna que deux ans ; Négliſſar, qui lui ſuccéda, n'étoit point ſon fils, mais le mari de ſa ſœur & ſon meurtrier, & il ne régna que quatre ans. C'eſt ce que dit Béroſe dans un fragment que nous a conſervé Joſeph, & on ne voit pas quelles raiſons il peut avoir eu de s'en écarter ſi conſidérablement. *Liv. 1. contr. Apion, num.* 20

(*b*) Nabonnede, Ναβόννηδος. *Ibid.*

(*c*) »Il fit publier dans tous ſes Etats« &c. L'expreſſion de Joſeph n'eſt pas exacte, mais l'élégant Traducteur pouvoit s'appercevoir : 1°. Que Balthazar étant aſſiégé, il ne pouvoit pas envoyer faire des publications hors de la ville : 2°. Que comme les Etats de ce Prince étoient d'une vaſte étenduë, il eût fallu bien plus de temps pour y publier la récompenſe qu'il promettoit à ceux qui expliqueroient ces caractères inconnus, qu'il ne s'en paſſa depuis qu'une main les traça ſur la muraille juſqu'à la priſe de Babylone. Ainſi, par cette expreſſion κατὰ πᾶσαν τὴν χώραν, Joſeph n'a voulu dire, que partout où la publication ſe pouvoit faire, ou il ſçavoit peu ce qu'il diſoit. Mais on peut remarquer, qu'il ne s'écarte jamais de la noble ſimplicité de l'Ecriture, qu'il ne faſſe un faux pas.

anima les Mages, ils furent avec empreſſement pour lire ces caractères, mais ils ne purent y réuſſir. L'aïeule du Roi, qui le voyoit extrêmement inquiet de ce prodige, lui dit de ſe raſſurer; qu'il y avoit dans la ville un Juif, nommé Daniel, que Nabuchodonoſor avoit fait enlever captif de Jeruſalem; qu'il étoit très-habile, & qu'il avoit le talent de découvrir les choſes cachées & inconnues à tout autre qu'à Dieu; que perſonne ne pouvant dire à Nabuchodonoſor une choſe qu'il vouloit ſçavoir, il la lui avoit fait connoître; qu'il falloit le faire venir, & lui ordonner de donner le ſens de ces caractères, quelque fâcheux que pût être ce que Dieu lui feroit connoître, & convaincre par-là d'ignorance les Mages, qui ne pouvoient le découvrir.

III. Le Roi, ſur l'avis de la Reine mere, fit venir Daniel, à qui il dit » qu'on lui avoit beaucoup parlé de ſa ſcience; » *qu'on lui avoit dit* que l'eſprit de Dieu étoit avec lui; qu'il » découvroit des choſes dont tout autre que lui ne pouvoit » avoir de connoiſſance; qu'il ſouhaitoit qu'il lût ces lettres, » & qu'il lui expliquât ce qu'elles ſignifioient; que s'il le faiſoit, il lui donneroit un collier d'or, une robe de pourpre, » la troiſiéme charge de ſon Etat; qu'il honoreroit ſa perſonne, & récompenſeroit ſon mérite de manière à le faire conſidérer infiniment de tous ceux qui le connoîtroient, & qui » apprendroient ce qui lui auroit procuré ces grands honneurs.« Daniel répondit au Roi, » qu'il pouvoit garder ſes préſens; » que la ſageſſe étant un don de Dieu, elle eſt au-deſſus de » tous les préſens, & ſe plaît à obliger ceux qui ont beſoin de » ſon ſecours, ſans en prétendre nulle récompenſe; que cette » écriture, qu'il alloit expliquer, lui annonçoit la fin prochaine » de ſa vie, parce qu'il n'avoit pas profité du châtiment que Dieu » avoit exercé ſur ſon aïeul, qui l'avoit offenſé, & qu'il n'avoit » point appris, par cet exemple, à pratiquer la vertu & à ne pas » s'élever orgueilleuſement au-deſſus de la condition humaine.« Daniel ajoûta, » que ce Prince, en punition de ſes péchés, avoit » été réduit à la condition des bêtes; que par des priéres ferventes, il avoit touché Dieu, & en avoit obtenu la grace de » reprendre ſon premier état, & de remonter ſur le thrône; » qu'en reconnoiſſance il l'avoit loué tout le reſte de ſa vie, » & avoit publié que ſa puiſſance n'avoit point de bornes, & » que ſa providence préſide à tout ce qui regarde les hommes.

» Vous avez, continua Daniel, mis tout cela en oubli, vous » avez blaſphémé Dieu, & profané ſes vaſes ſacrés avec vos » concubines ; cette conduite excite la colère de Dieu, & » il vous annonce par ces caractères, la manière dont vous » devez quitter la vie ; le mot de *mane*, qui ſignifie *nombre*, » *compte*, marque que Dieu a compté ce que vous avez encore » de temps à vivre & à regner, & que ce qui vous en reſte » eſt peu de choſe ; *thecel* ſignifie *balance*, ce qui vous avertit » que Dieu a mis le temps de votre vie dans la balance, & » qu'elle eſt ſur ſon déclin ; *phares* enfin veut dire, *fracture*, » *briſement*, ce qui ſignifie que Dieu briſera votre Empire & » le donnera aux Perſes & aux Médes (*a*).

IV. Telle fut l'explication que Daniel donna au Roi de ce qui étoit écrit ſur la muraille. Balthazar, comme on peut penſer, fut ſenſiblement affligé de s'entendre annoncer des choſes auſſi fâcheuſes. Il ne refuſa cependant pas, quelque grands que fuſſent les malheurs que Daniel lui prédiſoit, de lui faire les préſens qu'il lui avoit promis : par la conſidération qu'il ne devoit imputer qu'à lui-même & à ſa triſte deſtinée, les diſgraces pour la prédiction deſquelles il avoit à le récompenſer, & ne s'en prendre nullement au Prophète, qui d'ailleurs avoit fait un acte de juſtice & d'équité, en ne craignant point de lui annoncer le plus triſte avenir. C'étoit ainſi que penſoit ce Prince. Peu de temps après, la ville fut emportée par Cyrus Roi de Perſe, & Balthazar fut fait priſonnier (*b*). Ce fut ſous ſon régne, qui dura dix-ſept ans, que Babylone fut priſe, & que finirent, en ſa perſonne, les ſucceſſeurs de Nabuchodonoſor. Darius qui, conjointement avec Cyrus dont il étoit parent, détruiſit l'Empire des Babyloniens, étoit âgé de ſoi-

An du monde 3466. Mort de Balthazar. *Daniel*, chap. 5. ℣. 30.

(*a*) Ce que Joſeph & les Auteurs profanes, Hérodote, Béroſe, Xenophon, Juſtin &c. nous diſent de la deſtruction de l'Empire des Babyloniens, eſt ſi confus & ſi obſcur, couvert de ténébres ſi épaiſſes, & rempli de tant de difficultés, que dans le déſeſpoir de pouvoir diſſiper les unes & me faire jour au travers des autres, j'ai cru que le meilleur parti que je pouvois prendre étoit d'attendre qu'un Prophète vint diſſiper ces ténébres, & lever ces difficultés. *Et incidit illis concilium bonum .... *quò ad uſque veniret Propheta, & reſponderet de eis.* Des lumiéres ſupérieures, & plus de pénétration, ont donné plus de confiance à Joſeph Scaliger, aux Pères Salien, Petau, Tournemine, Pezron, Calmet, à Uſſerius, Simſon, Meſſieurs le Clerc, des Vignoles. On peut les conſulter. *Voyez* Diſſert. de Dario Medo, act. Lipſ. 1722. pag. 201. *De regno Medo-perſarum*, ibid. anno 1723. pag. 270.

(*b*) Voyez Remarque IX.

* 1. Machab. chap. 4. ℣. 54. & 46.

xante-deux ans, lorſqu'il ſe rendit maître de cette ville. Il étoit fils d'Aſtiagès, à qui les Grecs ont donné un autre nom. Il mena Daniel avec lui en Médie, le combla d'honneurs, & le conſerva toujours auprès de lui ; il le fit un de ſes trois Satrapes, (a) qu'il établit ſur les trois cents Satrapies de ſon Empire.

V. La grande conſidération, & l'attachement particulier que ce Prince avoit pour Daniel, l'extrême confiance qu'il lui témoignoit, parce qu'il le regardoit comme un homme inſpiré de Dieu, exciterent bientôt des ſentimens de jalouſie ; car on ne manque jamais de porter envie à ceux que l'on voit plus avancés que ſoi dans la faveur des Rois. Les ennemis de celle de Daniel chercherent en vain pendant quelque temps l'occaſion de le calomnier, car il ne leur en donnoit aucune. Il mépriſoit ſouverainement les richeſſes, & ſe ſeroit cru déshonoré, s'il eût reçu quelque préſent, même au titre le plus honnête. Comme par cette conduite il ne donnoit ſur lui aucune priſe à ſes envieux, dans l'eſpérance de lui faire perdre la faveur du Roi par quelque faux rapport & par quelque calomnie, ils chercherent un autre moyen de lui nuire. Ils remarquerent qu'il ne manquoit jamais de prier Dieu trois fois le jour. Cette remarque leur parut un moyen infaillible de le perdre. Ils allerent trouver le Roi & lui dirent, que ſes Satrapes croyoient qu'il convenoit qu'on accordât au peuple trente jours de relâche, (b) pendant leſquels on n'adreſſeroit aucunes priéres aux

(a) Joſeph s'écarte de l'Ecriture, 1°. en ce qu'il dit du nombre des Satrapies que Darius établit dans ſes Etats, il en compte trois cents, ou trois cents ſoixante, & il n'en établit que cent vingt, ſelon l'Ecriture. 2°. Il n'y avoit, ſelon lui, que trois Satrapes pour la direction de ces Satrapies, dont Daniel étoit un ; & l'Ecriture compte ſix-vingts Satrapes, au-deſſus deſquels elle en met trois d'un ordre ſupérieur, dont Daniel en étoit un. *Jérémie*, chap. 6. ℣. 1. La mémoire peut avoir manqué ſur le nombre des Satrapies ; mais les Copiſtes peuvent auſſi avoir altéré ſes chiffres. Ce qui donne lieu de croire le dernier plutôt que le premier, c'eſt que quand il parle du nombre des Satrapies des Etats du mari d'Eſther, il n'en compte que cent vingt-ſept, avec l'Ecriture. Car pourquoi s'en ſeroit-il écarté dans un endroit plutôt que dans l'autre ? *Antiq. Juiv. liv.* 11. *chap.* 6. *num.* 1.

(b) Les Satrapes, dit Grotius, dans le décret qu'ils vouloient que le Roi portât, paroiſſoient avoir en vue de rendre ſa Majeſté plus auguſte, en lui rendant les honneurs divins, même pendant ſa vie. C'eſt le ſens, à peu-près, qu'ont vû les Interprètes de l'Ecriture, dans le chapitre ſix de Daniel ; mais il ne paroît pas être celui de l'Ecrivain ſacré. 1°. A-t'on des preuves que les Rois des Médes ſe fiſſent adorer comme des Dieux ? C'étoit une ſtatue, que Nabuchodonoſor ordonnoit qu'on adorât ; ce n'étoit pas ſa perſonne, & on ne voit pas que les Prophètes aient reproché aux Babyloniens qu'ils adoroient leurs Rois. 2°. Si ç'avoit été la coûtume de les adorer, les Satrapes ne ſe fuſſent

Dieux,

Dieux, ni aucune requête au Roi, & qu'on jettât dans la foſſe aux lions quiconque tranſgreſſeroit cet ordre.

VI. Le Roi ne pénétra pas la malignité de leur propoſition, & comme il ne ſoupçonnoit pas que ce fût un piége qu'on tendît à Daniel, il répondit qu'il l'approuvoit, promit de rendre, & rendit en effet, ſuivant leurs vuës, une ordonnance, pour manifeſter ſur cela ſes ordres au peuple. Les ordres du Roi furent religieuſement obſervés, & tout le monde s'abſtint avec grand ſoin de rien faire qui parût y contrevenir; il n'y eut que Daniel, qui crut n'y devoir pas déférer, & qui continua à prier Dieu publiquement. Les Satrapes, ravis d'avoir trouvé pour le perdre l'occaſion qu'ils avoient cherchée avec tant de ſoin, allerent auſſi-tôt devant le Roi, & lui dirent que Daniel, non par un ſentiment de piété, mais par un mépris affecté de ſes ordres, étoit le ſeul qui les tranſgreſsât, tandis que nul autre n'oſoit adreſſer des priéres aux Dieux. (*a*) *Le Roi, qui ſentit bien que c'étoit plutôt par jalouſie qu'ils l'avoient obſervé que par zéle pour ſa perſonne, fit peu de cas de leur accuſation.* Ce qui anima d'autant plus leur jalouſie, qu'ils croyoient avoir lieu de craindre que l'attachement du Roi pour Daniel, qu'ils remarquoient être beaucoup plus grand qu'ils ne penſoient, ne le portât à lui pardonner ſon peu de ſoumiſſion à ſes ordres: ainſi, fermant leur cœur à tout ſentiment de pitié, ils perſiſterent à demander, que, ſuivant la rigueur de la loi, il fût jetté dans la foſſe aux lions (*b*). Le Roi, perſuadé que Dieu le délivreroit de *la fureur de* ces animaux, & qu'il ne lui arriveroit aucun mal, l'exhorta à ſouffrir en patience ce qui pourroit lui arriver. Quand Daniel y fut deſcendu, le Roi ſe retira, après avoir fait ſceller de ſon ſceau la pierre qui

Daniel, jetté dans la foſſe aux lions, eſt préſervé de leur cruauté par un miracle éclatant.

pas donné la peine d'obſerver Daniel, pouvant l'accuſer de ne pas rendre à Darius les honneurs divins. Car c'étoit un fait connu de tout le monde, que les Juifs ne les rendoient à aucune créature, ſoit qu'elle fût morte, ſoit qu'elle fût vivante. 3°. Ils n'accuſent pas Daniel de n'avoir pas adreſſé ſes priéres au Roi, mais ſeulement d'avoir prié. Joſeph ſemble avoir bien ſaiſi le tour qu'ils prirent pour perdre Daniel. Ils ſuppoſerent que le peuple avoit beſoin de repos: ils demanderent en conſéquence que le Roi fît un Edit, qui défendît pendant trente jours toute affaire, toute action civile ou religieuſe.

(*a*) Il y a ici une lacune. J'ai tâché de la remplir par ce qu'on a imprimé en lettres italiques. Ce n'eſt qu'une conjecture, que je ne puis appuyer de l'autorité d'aucun manuſcrit, mais le ſens la demande. On peut s'en convaincre, en jettant les yeux ſur les Traductions de M. d'Andilly & du nouvel Editeur: on ſentira qu'il manque quelque choſe.

(*b*) *Voyez* Hérodote, liv. 3. pag. 173. ſur les Juges royaux de Perſe.

ſervoit de porte à l'ouverture de la caverne. Il ſe mit au lit, ſans rien prendre, & paſſa la nuit ſans dormir, & dans de grandes inquiétudes de ce qui arriveroit à Daniel. Il alla auſſi-tôt qu'il fut jour à la foſſe. Après avoir reconnu qu'on n'avoit point touché à l'empreinte de ſon ſceau, qu'il avoit fait mettre ſur la pierre de l'entrée, il appella Daniel, lui demanda s'il étoit en vie. Daniel, qui l'entendit, lui répondit qu'il ne lui étoit arrivé aucun mal. Le Roi ordonna auſſi-tôt qu'on le retirât de cette foſſe. Ses ennemis, qui virent qu'il n'avoit ſouffert aucun dommage, refuſerent de reconnoître qu'il étoit redevable de ſa conſervation à Dieu, & à un miracle de ſa providence, & ſoûtinrent au Roi, que ſi les lions ne l'avoient point touché, & s'ils ne s'étoient pas jettés ſur lui *pour le dévorer*, c'eſt qu'on les avoit raſſaſiés de nourriture. Mais ce Prince déteſta leur méchanceté, ordonna qu'on leur donnât beaucoup de viande, & que quand on les verroit raſſaſiés, on leur jettât les ennemis de Daniel, pour éprouver ſi cela les empêcheroit de ſe jetter ſur eux. On le fit, & il connut alors bien clairement que c'étoit Dieu qui l'avoit conſervé. Car les lions n'en épargnerent aucun, & ils les dévorerent tous, comme s'ils avoient eu grande faim, & qu'il y eût eu long-temps qu'ils n'euſſent mangé. Ce ne fut point ſans doute la faim, qui les irrita; ils venoient de ſe raſſaſier de viandes: ce fut la méchanceté des Satrapes. Car, qui empêche de croire que Dieu peut permettre que les animaux, deſtitués de raiſon, aient une connoiſſance de la malice des hommes, quand il a réſolu de les punir par eux?

VII. Après que les ennemis de Daniel eurent été punis de la manière que je viens de le rapporter, le Roi Darius envoya annoncer dans tous ſes Etats le Dieu que Daniel adoroit, & déclarer qu'il étoit le ſeul véritable, & que rien ne réſiſtoit à ſa puiſſance. Il conſidéra toujours dans la ſuite ce ſaint Prophète d'une manière toute particuliére, & le fit ſon premier Miniſtre. Dans ce degré de puiſſance & d'honneur, où l'avoit élevé la perſuaſion qu'on avoit qu'il étoit ſinguliérement aimé de Dieu, il fit bâtir un palais à Ecbatane de Médie (*a*): c'eſt un ouvrage d'un goût & d'un travail admirable. Il s'eſt conſervé

(*a*) Quoique ſaint Jérôme traduiſe preſque mot à mot, dans ſon Commentaire ſur Daniel, ce que Joſeph dit ici, il l'abandonne ſur le lieu où ce palais fut bâti; car il dit que ce fut à Suſe: mais c'eſt une faute de mémoire dans ce Saint,

juſqu'à nos jours, & il ſemble à ceux qui le voient, ne venir que d'être achevé, & (*a*) avoir été fait le jour même qu'ils le regardent : tant ſon éclat s'eſt maintenu dans ſa fraîcheur, (*b*) & a peu ſouffert de la durée des temps. Il en eſt des édifices comme des hommes. Ils vieilliſſent, le temps mine leur ſolidité & leur ôte leur éclat. Ce Palais a juſqu'à nos jours ſervi de ſépulture aux Rois des Perſes, des Médes, & des Parthes ; on y voit leurs tombeaux, & c'eſt à un Prêtre Juif que la garde en eſt confiée. Je crois devoir m'étendre ici ſur le mérite de ce grand Homme, & en rapporter ſur-tout, ce que perſonne ne ſçauroit s'empêcher d'admirer. Tout fut extraordinaire en lui, comme dans le plus grand des Prophètes. Il fut, pendant ſa vie, conſidéré des Rois, & honoré des peuples, & il a laiſſé après ſa mort un monument qui ne mourra jamais. Notre Nation lit encore aujourd'hui les Livres qu'il a compoſés, & leur lecture prouve bien ſenſiblement que Dieu ſe communiquoit à lui. Car il ne prédit pas, comme les autres Prophètes, les choſes en général qui doivent arriver, mais il marque le temps fixe auquel elles doivent arriver. Les autres Prophètes annonçoient des évenemens fâcheux ; c'eſt ce qui leur attiroit la haine des Rois & des peuples : mais Daniel prédiſoit des biens & des avantages. Ces agréables prédictions lui concilioient l'amitié de tout le monde, & leur accompliſſement, qui en confirmoit la vérité, faiſoit que les peuples le regardoient comme une perſonne en qui il y avoit quelque choſe de Divin. Il nous a laiſſé ſes prophéties par écrit, & on peut voir

Eloge de Daniel.

ou d'exactitude dans ſon Copiſte. M. l'Abbé Guyon eſt tombé dans la même faute ; car il fait dire à Joſeph que Daniel fit bâtir à Suſe un ſuperbe palais. *Tom.* 3. *pag.* 40. M. Prideaux croit que la différence qui eſt entre le ſaint Docteur & l'Hiſtorien Juif, ſur l'endroit où étoit le palais que Daniel avoit fait bâtir, vient de la faute des Copiſtes du dernier, qui ont mis Ecbatane au lieu de Suze. *Hiſt. Juifs, tom.* 1. *pag.* 294.

(*a*) Il ſemble que ἰδόντα, ou quelque autre mot qui ſignifie *il a vû*, manque ici. » Et le jour même que chacun » l'a vû, il raconte qu'il a été fait.

(*b*) Ce que Joſeph dit, que les pierres de ce palais étoient de ſon temps auſſi entiéres & auſſi belles que ſi l'on fût venu de les mettre en place, je puis le confirmer, dit M. Reland, par celles que Corneille Bruyn m'a données, & qu'il avoit enlevées des tombeaux des Rois de Perſe. *Note Y.*

Un voyageur Allemand dit qu'allant de l'endroit où étoit autrefois Babylone à Bagdad, » il vit le *clocher* de Daniel ; » qu'il eſt entier, bâti de pierres noi- » res, & habité juſqu'à préſent ; qu'il » ne reſſemble pas mal, en fait de hau- » teur & de conſtruction, à celui de » l'Egliſe de ſainte Croix à Ausbourg. « *Hiſt. univerſ. par une Société de Sçavans.*

combien elles ſont exactes & fidelles. Il nous dit qu'étant à Suſe, la capitale de Perſe, & qu'étant ſorti à la campagne avec de ſes amis, on ſentit tout-d'un-coup une ſecouſſe de tremblement de terre; que ſes amis s'enfuirent, & qu'il reſta ſeul; que dans le trouble où il étoit, il tomba (*a*) ſur les deux mains, le viſage contre terre; que quelqu'un le toucha, lui ordonna de ſe relever, & de conſidérer ce qui devoit arriver à ſes concitoyens après pluſieurs générations; que lorſqu'il ſe fut levé, on lui montra un grand bélier, auquel naiſſoient pluſieurs cornes, dont la derniére étoit plus grande que les autres: qu'il avoit enſuite regardé vers l'occident, où il avoit vû s'avancer un bouc porté en l'air, qui étoit venu choquer le bélier; que l'ayant frappé deux fois de ſes cornes, il l'avoit porté par terre, & l'y avoit foulé *aux pieds*; qu'enſuite il avoit vû naître du front du bouc une grande corne, qu'elle s'étoit rompue, & qu'il en étoit ſorti quatre autres, tournées vers les quatre vents (*b*). Il ajoûte que de ces cornes il en ſortit une plus petite; que Dieu, qui lui faiſoit voir ces choſes lui dit, qu'elle croîtroit & feroit la guerre à ſa Nation; qu'elle prendroit la ville de force, qu'elle troubleroit le ſervice du Temple, & empêcheroit qu'on n'y offrît des ſacrifices pendant mille deux cents quatre-vingt ſeize jours (*c*); qu'il avoit eu cette viſion dans la plaine de Suſe; & il marque que Dieu même lui avoit fait connoître ce qu'elle ſignifioit: que le bélier marquoit l'Empire des Perſes & des Médes; les cornes, ceux qui devoient regner; la derniére corne, le dernier de ces Rois, qui, en grandeur & en richeſſe, ſurpaſſeroit ſes prédéceſſeurs

(*a*) Daniel, *chap.* 10. ℣. 19.

(*b*) Joſeph veut donner ici l'extrait de la viſion qu'eut le Prophète Daniel, & qui eſt rapportée au chapitre huitiéme de ſes prophéties; mais il le fait aſſez mal. On s'en convaincra, ſi l'on veut comparer le Prophète avec l'Hiſtorien, & on ſentira en même temps combien l'expreſſion de l'homme eſt au deſſous de celle de Dieu. C'eſt une prédiction, dans Daniel, qui frappe & qui étonne; c'eſt, dans Joſeph, un récit aſſez froid & peu intéreſſant.

(*c*) Il peut y avoir de l'erreur dans les chiffres de Joſeph: ſans cela il ſe contredit, & ne calcule pas juſte. Daniel avoit prédit, ſelon lui, que le ſacrifice perpétuel ſeroit interrompu pendant mille deux cents quatre-vingt ſeize jours; & il finit par dire, qu'un Roi des Grecs empêcheroit pendant trois ans d'offrir des ſacrifices. Trois ans, en ſuppoſant chaque année de trois cents ſoixante cinq jours, ne font que mille quatre-vingt quinze jours: il donne plus d'étenduë à l'interruption du ſacrifice perpétuel dans le premier livre de la guerre des Juifs; car il la fait de trois ans & ſix mois. Mais outre que c'eſt ſe contredire, ſi ſon texte n'eſt point altéré, trois ans & demi ne font point encore mille deux cents quatre vingt ſeize jours; il en manque dix-neuf.

au thrône ; que le bouc marquoit qu'un Roi des Grecs choqueroit les Perſes, les vainqueroit deux fois, & ſe rendroit maître de leur Empire : que la grande corne, qui étoit au front du bouc, ſignifioit le premier Roi ; que celle-ci briſée, les autres qui en naiſſoient, & qui regardoient chacune un des *quatre* climats de la terre, marquoient ceux qui après la mort de ce premier Roi lui ſuccéderoient, le partage qu'ils feroient de ſes Etats, & que, ſans être ſes enfans ni ſes parens, ils régneroient long-temps ſur la terre ; qu'un Roi naîtroit d'eux qui feroit la guerre à notre Nation, la ſubjugueroit, aboliroit ſes Loix & la forme de ſon gouvernement, pilleroit le Temple, & empêcheroit d'y offrir des ſacrifices pendant trois ans. Cela arriva à notre Nation ſous Antiochus Epiphane, comme ce Prophète l'avoit vû & l'avoit écrit. Le même Prophète nous a auſſi annoncé l'extrême déſolation à laquelle notre pays devoit être réduit ſous l'Empire des Romains, de manière que ceux qui liſent & qui voient que tout cela eſt arrivé, ne ceſſent d'admirer combien il étoit ſingulièrement aimé de Dieu. Rien ne prouve davantage dans quel abîme d'erreur ſont les Epicuriens, qui rejettent la Providence ; qui ne veulent pas que Dieu ſe mêle des affaires de ce monde, & qui refuſent de croire que toutes choſes ſoient gouvernées par un Être ſouverainement heureux, & immortel ; qui nous diſent que le monde, ſans conducteur & ſans pilote, roule à l'aventure. Nous voyons que les vaiſſeaux qui n'ont point de pilotes font naufrage par un coup de vent ; que les chariots abandonnés ſans conducteur, *au caprice des chevaux*, ſont bientôt renverſés. Il en ſeroit ainſi de l'univers, il périroit, & ſe détruiroit infailliblement ſi une intelligence ſupérieure n'en régloit les mouvemens. Ce que je viens de rapporter du Prophète Daniel, me paroît donc démontrer combien s'écartent de la vérité ceux qui prétendent que la Providence de Dieu ne régle point les affaires des hommes. Car ſi un pur hazard conduiſoit les affaires de ce monde, l'évenement n'eût pas vérifié ſes prophéties. Du reſte, je ne fais que tranſcrire exactement ce que j'ai trouvé & lû dans ce Prophète. Si quelqu'un veut en porter un jugement contraire, il le peut : je lui en laiſſe une pleine & entiére liberté.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIXIÈME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

De l'Expédition de Sennachérib & de ſa défaite. Joſeph n'eſt exact ni dans le récit qu'il en fait, ni dans ſa citation d'Hérodote.

JOSEPH s'écarte de l'Ecriture dans le récit de ce grand évenement ; mais cet écart n'eſt point tel, qu'il ait dû lui attirer une cenſure auſſi dure que l'eſt celle qu'en ont fait Leycdecker (*a*) & M. le Clerc (*b*).

L'Ecriture ne dit point que Sennachérib ait fait la guerre aux Egyptiens, mais Joſeph pouvoit l'avoir lû dans des Hiſtoriens qui ne ſont pas venus juſqu'à nous, & ſi cette circonſtance ne ſe trouve point dans l'Ecriture, elle ne lui eſt point étrangère, & elle entre bien naturellement dans le récit qu'elle fait de cet évenement. 1°. Il paroît, par le diſcours de Rabſacès, que les Juifs étoient alors alliés des Egyptiens ; & qu'ils en attendoient du ſecours (*c*). 2°. » Faites, dit le Roi d'Aſſyrie, » un traité avec moi (*d*). Chacun » mangera de ſa vigne & de ſon » figuier, & boira de l'eau de » ſes citernes, juſqu'à ce que je » vienne, & que je vous tranſporte » dans un pays ſemblable au vôtre. « Cette expreſſion, *juſqu'à ce que je vienne*, marque quelque expédition que méditoit ce Prince, & au retour de laquelle il auroit tranſporté les Juifs dans ſes Etats : mais quelle autre expédition pouvoit-il méditer que celle d'Egypte ? Il levera, dit Iſaïe (*e*), en parlant de Sennachérib, ſon bâton ſur vous, en allant en Egypte. Sa marche fait voir que c'étoit ſon deſſein. Car s'il n'avoit voulu que ſe rendre maître des Etats d'Ezéchias, il eût dû commencer naturellement par ſe rendre maître de Jeruſalem. Il commença au contraire par Lobna & Lachis, ce qui

(*a*) Tom. 2. pag. 160.
(*b*) Comment. 4. Rois, chap. 19.
(*c*) *An ſperas in baculo arundineo & confracto Ægypto ?* 4. Rois, ch. 18. ℣. 21.
(*d*) Ibid. ℣. 31.
(*e*) *Baculum ſuum levabit ſuper te in via Ægypti.* Iſaïe, chap. 10. ℣. 24. & 26.

marque qu'il vouloit s'ouvrir un paſſage pour entrer en Egypte. Monſieur Schuckford prétend que Sennachérib avoit conquis l'Egypte avant que de ſe rendre maître de Lachis & d'aſſiéger Lobna ; mais les raiſons qu'il apporte de ſon ſentiment, ne ſont rien moins que convaincantes. Si ce Prince eût eu conquis l'Egypte, Rabſacès n'eût pas demandé ſi c'étoit dans le Roi d'Egypte qu'Ezéchias mettoit ſa confiance. La demande de cet Officier eſt une réfutation indirecte des motifs qu'auroit pû avoir Ezéchias, de ſe flatter que le ſecours des Egyptiens le délivreroit des Aſſyriens, & ce Prince n'auroit pas pû ſe flatter de ce ſecours, ſi Sennachérib eût eu conquis l'Egypte. Pourquoi Rabſacès ne demande-t-il point où eſt le Dieu d'Egypte, comme il demande où ſont ceux d'Emath (*a*), d'Arphad, de Sepharvaïm, &c. ſi ſon maître avoit conquis l'Egypte comme il s'étoit ſoumis tous ces peuples ?

Joſeph fait aſſiéger Péluſe par Sennachérib, lorſqu'il apprit que le Roi d'Ethiopie marchoit contre lui ; & c'étoit, ſelon l'Ecriture, à Lobna que ce Prince étoit lorſqu'il reçut cette nouvelle. Peut-être que l'oppoſition n'eſt que dans les termes, & que l'Ecriture & Joſeph ne parlent que de la même ville, mais ſous différents noms (*b*). Péluſe étoit la clef de l'Egypte, & on ne pouvoit point y entrer du côté de l'orient, qu'après s'être rendu maître de cette place. Sennachérib vouloit conquérir ce royaume ; ainſi, ce fut la première ville dont il dut tâcher de ſe rendre maître. Le nom de Péluze eſt récent, ce ſont les Grecs qui l'ont donné à cette ville. Si l'on ſçavoit celui que lui donnoient les Egyptiens, on trouveroit peut-être que c'eſt le même que celui qu'elle a dans l'Ecriture (*c*). Ce qui a pû empêcher de reconnoître Péluſe dans Lobna, c'eſt qu'on trouvoit une ville de ce nom dans la Tribu de Juda, mais on auroit pû du moins ſoupçonner que la Lobna du Livre de Joſué n'étoit pas la même qu'aſſiégeoit Sennachérib, ſi l'on avoit fait attention à la marche que faiſoit ce Prince. Il commence par aſſiéger Lachis, qu'il prend, & on le fait revenir ſur ſes pas pour mettre le ſiége devant Lobna (*d*). La marche n'eſt pasnaturelle. Un Prince qui veut conquérir un pays, ne laiſſe pas derrière lui une ville qui peut le harceler par des détachemens, & lui couper les vivres, pour en aller aſſiéger une autre qui eſt au-delà. Ce fut, ſelon Hérodote (*e*), au ſiége de Péluſe qu'arriva le prétendu miracle du Dieu Vulcain, qui mit les Aſſyriens hors d'état de combattre. Les Egyptiens débitoient une fauſſeté, lorſqu'ils attribuoient à cette idole la défaite de l'armée de Sennachérib ; mais i's pouvoient ſçavoir, ſoit par la Tradition, ſoit par d'anciens monumens, que cette défaite étoit arrivée lorſque ce Prince aſſiégoit Péluſe.

Hérodote avoit appris des Prêtres Egyptiens ce qu'il rapporte de l'expédition de ce Prince & de ſa défaite ; mais, ſur un fonds véritable ils avoient bâti une fable, & donné

(*a*) 4. Rois, *chap.* 18. ℣. 29.

(*b*) *Voyez* Cellarius, Geogr. anc. liv. 4. chap. 1. pag. 36. Joſeph. Guer. Juifs, liv. 1. ch. 8. num. 7.

(*c*) Nombr. *chap.* 33. ℣. 20.

(*d*) En venant de Babylone en Judée, on rencontre Lobna avant Lachis.

(*e*) Liv. 2. chap. 141.

à leurs rats & à leur Vulcain, la gloire d'un miracle qui n'étoit due qu'au Dieu véritable. Si Sennachérib n'avoit pas aſſiégé Péluſe lorſque l'Ange du Seigneur lui tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes, les Egyptiens n'euſſent pas inventé la fable des rats qui rongerent les boucliers & les arcs des Aſſyriens. C'eût été un évenement étranger à leur nation, auquel ils n'euſſent pris aucune part, & qu'ils euſſent même peut-être ignoré. Mais ce cruel carnage étant arrivé, lorſque Sennachérib aſſiégeoit cette ville, il leur parut miraculeux. Il l'étoit en effet, mais ils l'attribuérent fauſſement à leur Dieu Vulcain. C'étoit un fait dont leurs Hiſtoriens leur avoient conſervé la mémoire, que l'armée des Aſſyriens avoit été obligée, par un miracle, de lever le ſiége de Péluſe. Leur erreur n'étoit pas dans l'évenement, mais dans ſa cauſe. Ils l'attribuérent aux prières de leur Roi Sethon, & à la puiſſance de ſon Dieu Vulcain, & le miracle étoit l'effet de celles d'Ezéchias & d'Iſaïe, & de la protection éclatante du Dieu d'Iſraël. Uſſerius, & pluſieurs ſçavants Interprètes, croient que Sennachérib conquit l'Egypte, & qu'il la ravagea, & ils prétendent qu'Iſaïe le prédit dans les chapitres dix-huit & vingt de ſes Prophéties. La prédiction eſt certaine, ſon accompliſſement l'eſt également; mais le ſaint Prophète n'en a point fixé le temps, ni celui de l'ordre que Dieu lui donna de paroître trois ans ſans habits & ſans ſouliers. Ce fut du temps d'un Roi d'Aſſyrie qu'il nomme Sargon, qu'il reçut cet ordre. On veut que ce ſoit le même que Sennachérib; mais ces deux noms ſe reſſemblent ſi peu, & ils ſont ſi différents, que toute l'apparence eſt qu'ils marquent deux différents Princes. Ce qui ſemble le décider, c'eſt que quand le Prophète parle du Roi d'Aſſyrie, qui envoya ſommer Ezéchias, il ne l'appelle point Sargon, mais Sennachérib. Car, pourquoi auroit-il affecté de ſe ſervir du mot de Sargon au chapitre vingtiéme pour déſigner un Prince qu'il appelle dans la ſuite trois fois (*a*) Sennachérib? Ce Prince eut pour ſucceſſeur ſon fils Aſſaradon, que le Grec de Tobie appelle Sarchedon & Sarcheſan. Il n'y a pas une ſi grande différence entre ce mot & celui de Sargon dont ſe ſert Iſaïe (*b*), que ce ne puiſſe être le même, mais extrêmement défiguré par les Grecs en le recevant dans leur langue. Les Egyptiens avoient étrangement défiguré ce grand évenement; mais quelque défectueuſe que fût la manière dont ils le racontoient, elle ſe rencontre avec l'Ecriture, en ce qu'elle ſuppoſe que ce fut un miracle qui obligea Sennachérib de s'en retourner honteuſement dans ſes Etats, après avoir perdu beaucoup de ſes gens.

En réuniſſant ce que l'Ecriture & Joſeph diſent de cet évenement, & en y joignant le peu qu'on en trouve dans Hérodote (*c*), je conçois que la choſe put ſe paſſer de cette manière. Le principal objet de Sennachérib étoit de conquérir l'Egypte; mais pour ne rien laiſſer derrière lui, & achever de conquérir la Paleſtine, il commença par ſe rendre maître des places fortes de la Judée. S'en étant rendu maître, il crut que

(*a*) Aux chapitres 30. & 37.
(*b*) Chap. 20. ℣. 21.
(*c*) ὥστε τῇ ὑστεραίῃ φυγόντων γυμνῶν ἁπλοῦν πολλοὺς πεσεῖν νεκρούς. Hérodote, l. 2. c. 141.

pour

pour ne point retarder ſon expédition d'Egypte, il ſuffiſoit d'envoyer Rabſacès à Jeruſalem avec un gros détachement, pour la porter à ſe rendre ; que l'exemple du royaume d'Iſraël, que ſon père avoit conquis, l'y porteroit ; mais Ezéchias, encouragé par le Prophète Iſaïe, ne voulut pas lui ouvrir les portes de ſa capitale. Cela obligea cet Officier de ſe retirer, pour aller retrouver le Roi, qui après avoir pris Lachis, aſſiégeoit Lobna, (Peluſe.) Cependant ce Prince ayant appris que le Roi d'Ethiopie s'avançoit pour le combattre, dans la crainte que les Juifs ne ſe joigniſſent à lui, & dans l'eſpérance qu'une ſeconde ambaſſade réuſſiroit mieux que la premiére, il députa à Ezéchias, & il lui écrivit des Lettres, dans leſquelles il répétoit les raiſons que Rabſacès avoit employées pour l'engager à ſe rendre : mais Dieu lui réitéra la promeſſe qu'il lui avoit faite par le Prophète Iſaïe, de le protéger contre toutes les forces des Aſſyriens. Son Ange en effet, extermina cent quatre-vingt cinq mille hommes des troupes de Sennachérib, ce qui l'obligea de lever le ſiége de Péluſe, & de ſe retirer dans ſes Etats.

Joſeph dit que ce fut une maladie peſtilentielle qui fit mourir cette grande multitude d'Aſſyriens, & que ce fut de l'armée de Rabſacès, qui aſſiégeoit Jeruſalem. Le premier eſt contraire à l'Ecriture, & l'autre n'eſt pas plus véritable, quoiqu'elle ne marque pas expreſſément le lieu où Dieu fit périr tant d'Aſſyriens. Joſeph dit, à la vérité, que cette maladie fut un fléau de Dieu : mais pourquoi s'écarter de l'Ecriture, & donner, par cet écart, occaſion aux libertins de conclure que cette grande mortalité, dans les troupes de Sennachérib, ne fut que l'effet d'une maladie qu'on ſçait par une funeſte expérience faire en peu de temps d'étranges ravages ? Rabſacès s'étoit retiré de devant Jeruſalem, & étoit allé trouver le Roi au ſiége de Lobna. Avoit-il laiſſé l'armée qui aſſiégeoit cette ville ſans Général ; & quelque nombreuſe qu'on ſuppoſe celle de Sennachérib, eſt-il vraiſemblable qu'il en eût fait un détachement de plus de cent quatre-vingt cinq mille hommes, pour aſſiéger Jeruſalem en même temps qu'il marchoit pour conquérir l'Egypte ? Ce Prince n'eût point été dans la néceſſité d'envoyer des Ambaſſadeurs à Ezéchias, lorſqu'il apprit que le Roi d'Ethiopie marchoit contre lui ; il eût ſuffi de lui faire connoître ſa volonté par le Général qui l'aſſiégeoit. Quelques Sçavans (*a*) ont embraſſé le ſentiment de l'Hiſtorien Juif ; mais ils n'ont pas fait réflexion qu'Iſaïe avoit prédit que loin que Sennachérib prît Jeruſalem, il ne lanceroit pas même une fléche contre cette capitale. Les Septante & la Vulgate ont cru que le Roi, qui marchoit contre Sennachérib, & de la marche duquel il reçut la nouvelle au ſiége de Lobna, régnoit en Ethiopie. M. le Clerc prétend que Bochart a prouvé que c'étoit dans le pays de Madian, vers le golfe Arabique. Je n'oppoſerai pas à M. le Clerc l'autorité de Joſeph : il l'accuſe de s'être trompé en cela comme en bien d'autres choſes ; je me borne donc à deux réflexions. La premiére,

(*a*) Leydecker, tom. 2. pag. 166. 4. Rois, chap. 19. ℣. 32. Iſaïe, chap 37. ℣. 33.

c'eſt que Megaſthenes, (a) cité par Strabon, parle d'un Théarcon, Roi d'Ethiopie, qui avoit fait de grandes conquêtes. C'eſt vrai-ſemblablement le même que le Tharaca, dont parle l'Ecriture. La ſeconde réflexion, eſt qu'Hérodote témoigne que la nombreuſe armée de Sennachérib étoit compoſée d'Arabes & d'Aſſyriens. Si ce Prince ne régnoit pas en Arabie, il étoit du moins allié avec ces peuples; car ſans cela ſon armée n'en auroit pas été compoſée en partie. Ce ne fut donc point un Roi des Arabes, mais d'Ethiopie, qui marcha contre lui, lorſqu'il aſſiégeoit Lobna.

REMARQUE II.

Du Livre de la Loi, trouvé dans le Temple par le Grand-Prêtre Helcias.

JOSEPH ne dit pas que le Livre de la Loi, que le Grand-Prêtre Helcias trouva dans le Temple, fût l'original de Moïſe; & le ſçavant Interprète, qui lui attribue ce ſentiment, peut avoir été trompé par l'élégant Traducteur. Ce n'eût pas été une opinion particuliére à l'Hiſtorien Juif; elle lui ſeroit commune avec pluſieurs Interprètes: mais le texte des Paralipom[illegible] » ne léve » point tout doute qu'on pourroit » avoir là-deſſus, « comme on l'aſſure (b); & un Sçavant (c), qui prétend que ces paroles *per manum Moïſis* en ſont la preuve, ne ſe ſouvenoit pas, ou vouloit bien ne ſe pas ſouvenir, que cette expreſſion ne ſignifie en pluſieurs endroits de l'Ecriture, que *par le miniſtére de Moïſe* (d). Comme la choſe eſt également commune & certaine, on s'eſt contenté de citer quelques-uns de ces endroits à la marge.

On a quelquefois fait ſortir l'Arche du Saint des Saints, par des motifs que la conſidération de l'état où l'on ſe trouvoit pouvoit juſtifier. Les Iſraëlites la demanderent à la veille d'une grande bataille (e), dans l'eſpérance que combattant ſous ſes yeux & ſous ſa protection, ils remporteroient la victoire. Saül, l'avoit avec lui (f), lorſque Jonathas & ſon Ecuyer jetterent le trouble dans le camp des Philiſtins; & quel qu'en fût le motif, on l'avoit auſſi tirée du Saint des Saints ſous le régne de Joſias. Ce n'étoit pas pour la ſouſtraire aux profanations qu'en auroient pû faire Achaz, Manaſſé, & Ammon, comme quelques Interprètes le conjecturent (g). L'ordre que ce Prince donne aux Lévites en eſt la preuve. » Mettez l'Arche dans » le Sanctuaire du Temple que Sa» lomon, fils de David, Roi d'Iſ» raël, a bâti (h); car vous ne la » porterez plus. « Ils avoient donc coûtume de la porter; ainſi, ſi elle n'étoit pas dans le Saint des Saints, lorſque cet ordre fut donné, ce n'eſt pas une ſuite qu'elle en avoit été tirée pour la cacher aux méchans

(a) Strabon, liv. 1. & 15. pag. 653.
(b) Le Pere Calmet, 4. *Rois*, *ch.* 22. ℣. 8.
(c) M. Allix, *Reflexions ſur les cinq Livres de Moïſe*, à Londres 1687.
(d) [*beïdd moshéh*], Lévitiq. *chap.* 10. ℣. 11. *chap.* 26. ℣. 46. Nomb. *chap.* 4. ℣. 37. *chap.* 9. ℣. 23. *chap.* 33. ℣. 1. *chap.* 36. ℣. 13. Joſué, *chap.* 20. ℣. 2. *chap.* 21. ℣. 2.
(e) 1. Rois, *chap.* 6. ℣. 3.
(f) Ibid. *chap.* 14. ℣. 18.
(g) Le P. Calmet.
(h) 2. Paralip. *chap.* 35. ℣. 3.

Rois qu'on vient de nommer.

M. Wandale (*a*) s'eſt donné de grands mouvemens pour prouver que le Livre de la Loi, qui fut trouvé dans le Temple du temps du Roi Joſias, étoit le ſeul Exemplaire qu'on avoit pû conſerver ſous les régnes d'Achaz, de Manaſſé, & d'Ammon. Ces Princes tomberent dans les derniers déſordres, & ils abandonnerent le culte du vrai Dieu, pour porter leurs vœux & leur adoration à des idoles de terre, de pierre, de bois, de cuivre, d'argent, ou d'or. L'Ecriture leur reproche ces déſordres, mais elle ne les accuſe point d'avoir fait brûler les ſaints Livres. Le paradoxe cependant du Médecin de Harlem le demande, & quelque choſe même davantage. Car pour le ſoûtenir, il faut prouver, non-ſeulement que ces Rois impies firent brûler tous les Livres de la Loi, mais qu'ils en firent faire une recherche ſi exacte, qu'on ne put conſerver que celui qu'on trouva dans le Temple. En vain objecteroit-on à M. Wandale qu'il n'eſt pas croyable qu'il n'y eût eu dans les Tribus de Juda & de Benjamin, & chez tous les Prêtres qui étoient venus demeurer dans ces Tribus, lorſque Roboam fit ſchiſme, qu'il n'y eût eu, dis-je, qu'un ſeul Exemplaire de la Loi, & encore caché & ignoré de tout le monde, tandis que les Samaritains en avoient pluſieurs : car il prétend que les Samaritans n'en avoient alors aucun Exemplaire ; que le Prêtre qui vint de Babylone pour les inſtruire, ne leur en apporta point, & que ce fut de mémoire qu'il les inſtruiſit à ſervir Dieu. C'eſt lui faire préſent d'une admirable mémoire. Combien y a-t'il de Sçavans, M. Wandale lui-même, qui ont lû une infinité de fois le Pentateuque, qui l'ont médité, & qui, ſi on les conſultoit ſur quelques cérémonies particuliéres de la Loi, ne pourroient la décider ſans craindre de ſe tromper, qu'en conſultant ce que Dieu en ordonne ? Et pendant plus de trois cents ans, les Prêtres des Samaritains ont eu une ſi bonne mémoire, qu'ils ſe ſouvenoient exactement de toutes les cérémonies de la Loi, dont ils devoient les inſtruire ? Mais ſi ce fut Manaſſé, qui fit connoître, & qui porta aux Samaritains un exemplaire de la Loi, pourquoi ne leur porta-t'il pas les autres Livres de l'Ecriture ? Car les Juifs reconnoiſſoient dès-lors pour inſpirés, tous ceux qu'ils ont aujourd'hui dans leur Canon.

Si Manaſſé, répond M. Wandale, & les autres Prêtres qui allerent demeurer avec lui à Samarie, ne porterent pas avec eux les Livres des Prophètes, & les autres de l'Ecriture, c'eſt certainement qu'ils étoient encore cachés dans les caſſettes des Prêtres & des Scribes, & qu'ils n'avoient point encore été rendus publics (*b*). Je cite ſes paroles ; car on pourroit croire qu'une perſonne qui ſe mêle d'écrire, n'a pas été capable de dire des choſes ſi peu raiſonnables. Quoi ! le frere d'un Grand-Prêtre n'auroit pas eu des Livres que ſa Religion lui faiſoit regarder comme inſpirés de Dieu ? S'ils étoient cachés dans les caſſettes

(*a*) *De Origine idololatriæ*, pag. 68.

(*b*) *Quòd autem ſcripta Prophetarum ſecum non portaverint, id* procul dubio *venit quòd illa ſcripta adhuc in ſacerdotum ac ſcribarum ſcriniis deliteſcerent, neque adhuc in uſum producta fuiſſent.* De origine prof. idololatriæ, pag. 82.

des Prêtres, pourquoi ne les avoit-il pas dans la ſienne ? Pourquoi les Prêtres qui le ſuivirent à Samarie, n'en avoient-ils point dans les leurs ?

Les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde (a) n'ont pas pouſſé le paradoxe auſſi loin que M. Wandale ; mais ce qu'ils prétendent, » qu'il paroît clairement, par tout » le récit de l'Hiſtorien ſacré, que » l'Exemplaire de la loi, que le » Grand-Prêtre envoya à Joſias, » étoit le ſeul alors qui ne fût pas » défectueux, « n'eſt pas plus ſolide. Car on ne trouve aſſurément rien dans l'Ecriture qui donne lieu d'y voir ce qui, ſelon ces Sçavans, y paroît clairement.

Les Juifs peuvent n'avoir point eu de Synagogue avant la captivité de Babylone, comme le prétend M. Prideaux. On n'en a aucune preuve dans l'Ecriture ; mais ſi le défaut de preuve ne permet pas de nier, il défend également d'aſſurer. Quoi qu'il en ſoit, ce que ce Sçavant ajoûte, qu'il n'y avoit alors d'exemplaire de la Loi qu'à Jeruſalem, eſt un de ces paradoxes que quelques vuës de parti font avancer, plutôt que l'amour de la vérité. Tous les Prêtres & tous les Lévites ne demeuroient pas à Jeruſalem ; le plus grand nombre demeuroit dans les villes que Moïſe avoit ordonné aux autres Tribus de leur donner : & à qui le ſçavant Anglois perſuadera-t'il qu'ils n'avoient aucun exemplaire de la Loi ? Que ce grand nombre de Prophètes qui ont toujours été dans le royaume d'Iſraël tant qu'il a ſubſiſté, la négligeoit à un point de ne s'en pas procurer un ? Les villes de Judée étoient fort proches les unes des autres, & l'on ne conçoit point de ville, quelle qu'elle ſoit, qui n'ait un lieu où l'on s'aſſemble pour les affaires civiles. C'eſt probablement dans ces endroits que les Prêtres, les Lévites aſſembloient le peuple le jour de Sabbat, pour l'inſtruire, & lui lire la Loi. Moïſe avoit ordonné trop expreſſément aux Iſraëlites de l'avoir toujours à la bouche, devant les yeux, & de la méditer continuellement, pour croire qu'on ne commença à la lire au peuple qu'après ſon retour de la captivité. Ce qu'allégue le ſçavant Anglois, que le Roi Joſaphat, en envoyant des Prêtres dans les différentes villes du royaume d'Iſraël, en rappeller le peuple à ſon Dieu, prouve ſi peu ſon paradoxe, que je ne m'y arrête pas.

Quand on ſuppoſeroit, ſans preuve, que ce fut l'original de la Loi, écrit par Moïſe, que le Grand-Prêtre trouva dans le Temple, cette ſuppoſition ne ſuffiroit pas pour rendre raiſon de la grande impreſſion que fit la lecture de ce ſaint Livre ſur l'eſprit de Joſias. Si l'on découvroit dans quelque monaſtère d'Orient, les Epîtres de ſaint Paul, écrites de ſa propre main, cette heureuſe découverte cauſeroit une grande joie à tous ceux qui ont quelque ſentiment de piété : mais déchireroit-on ſes habits, ordonneroit-on des priéres, conſulteroit-on des gens de bien, ſur ce que l'Apôtre dit contre ceux qui ne vivent pas chrétiennement ? Il faut faire quelque autre ſuppoſition, pour rendre raiſon de la grande impreſſion que fit ſur le Roi la lecture de ce ſaint Livre. Car, que ce fût dans l'original, que ce ne fût que dans une copie, que le ſecrétaire Saphan lui en fit la lecture,

(a) Tome 3. pag. 119.

c'étoient les mêmes paroles, & elles n'étoient pas plus efficaces dans l'une que dans l'autre.

Le ſaint Roi Joſias pouvoit être dans un état ſemblable à celui où David ſe trouva par rapport à l'adultère & à l'homicide, & le Grand-Prêtre put imiter le Prophète Nathan. David n'ignoroit pas que la Loi défendoit l'adultère & l'homicide : mais ſa paſſion l'aveugloit ſur une vérité ſi certaine, & pour lui deſſiller les yeux, le Prophète crut qu'il devoit ſe ſervir de l'apologue. Joſias ſçavoit également que Moïſe avoit donné une Loi à ſes ancêtres, & il n'en pouvoit ignorer les principaux points. Mais cette connoiſſance pouvoit être bien générale, & peu propre à produire le zéle dont Helcias vouloit l'animer pour cette Loi. Il feint donc d'avoir trouvé par hazard dans le Temple, un Livre d'une antiquité reſpectable : le ſecrétaire put lui lire l'endroit du Deutéronome où Moïſe fait des imprécations contre ceux qui abandonneroient la Loi, & animer ſa lecture d'un ton propre à frapper le Roi. Tous les Chrétiens ſçavent la rigueur des jugemens de Dieu contre les pécheurs impénitents : mais qu'un prédicateur en peigne les circonſtances avec force, qu'il en anime les portraits d'un geſte véhément, & d'un éclat de voix pathétique, le trouble, la confuſion & le tremblement dans leſquels il jette ſes auditeurs, feroient croire que c'eſt pour la premiére fois qu'ils entendent ces grandes vérités, ſi l'on n'étoit pas certain d'ailleurs, qu'ils les ont entendues une infinité de fois.

Six ans avant que le Grand-Prêtre eût envoyé le Livre de la Loi à Joſias, ce Prince avoit purifié Juda & Jeruſalem (*a*) des hauts lieux, des bois profanes, des idoles & des figures en ſculpture. Il avoit fait détruire les autels de Baal, & briſer les idoles qu'on avoit miſes deſſus, brûler les os des Prêtres ſur leurs autels, & mettre en piéces toutes les idoles, & tous leurs temples, dans toute la terre d'Iſraël. Eſt-il croyable, qu'un Roi ait entrepris à l'âge de vingt ans, & exécuté de ſi grandes choſes, par zéle & par reſpect pour une Loi qu'il ne connoiſſoit pas ?

REMARQUE III.

Eclairciſſement de quelques endroits du récit que fait Joſeph de ce que Joſias a fait, ou de ce qui lui eſt arrivé.

Τοῖς βασιλευομένοις (*b*) ne fait point de ſens. M. Hudſon, qui n'a pû l'ignorer, conjecture (*c*) qu'on pourroit lire τοῖς βαθμοῖς τιμένος. Ce qui m'a empêché de ſuivre la correction du ſçavant Editeur, c'eſt qu'on ne trouve en aucun endroit de l'Ecriture, que les Rois d'Iſraël aient conſacré des chars au ſoleil, & qu'entre les marques d'idolatrie que Joſias détruiſit dans cet Etat, elle ne compte point des chars conſacrés

(*a*) *Duodecimo anno poſtquàm regnare cœperat, mundavit Judam & Jeruſalem*, &c. ..... & ce fut la dix-huitiéme année du régne de ce Prince, que le Grand-Prêtre lui envoya le Livre de la Loi. 2. *Paralip.* chap. 34. ℣. 3. *Ibid.* ℣. 14. & ſuiv.

(*b*) Numeró 5. lig. 8.

(*c*) Note *d*.

à cet aſtre. Il eſt certain, au contraire, que les Rois de Juda lui en dédiérent. Cependant, pour donner un ſens à cet endroit, qui n'en a point dans l'état où eſt ſon texte, je conjecture que Joſeph avoit écrit βασιλέων ἱφεστῶτα ἀγάλματα ἃ κατεσκέυασαν οἱ πρόγονοι. » Il briſa auſſi les » ſtatues qu'avoient érigé les Rois » *d'Iſraël*, & que leurs ancêtres » avoient faites. « La correction donne un bon ſens, ne donne point lieu de ſuppoſer que Joſias détruiſit les marques d'une eſpèce d'idolatrie, dans laquelle il ne paroît pas que les Rois d'Iſraël ſoient tombés; & les mots qu'elle reſtitue ayant plus de reſſemblance que ceux que M. Hudſon propoſe, avec ceux que l'on ſuppoſe altérés, les Copiſtes ont pû s'y méprendre plus facilement.

Dans le même numero, ἑκάστου τῶν ἱερέων ἐξηγουμένου. Je crois que Joſeph ne veut dire en cet endroit que ce qu'on lit au verſet treize du trente-cinquiéme chapitre du ſecond Livre des Paralipoménes. Mais il s'exprime d'une manière ſi laconique & ſi obſcure, qu'il ne paroît pas que ſes Traducteurs aient pû ſaiſir ſon ſens. L'Ecriture dit dans le verſet qu'on vient de citer, que l'on fit cuire les victimes, & qu'on les diſtribua promptement (*a*) au peuple. Ce ſens ſuppoſe qu'on liſe ἱερεῖον, les victimes, au lieu d'ἱερέων, les Prêtres, & ἐξηγουμένου, au lieu d'ἐξηγουμένου, » & on porta de chacune de ces » victimes au peuple.

Entre les fautes que le Père Alexandre (*b*) accuſe Joſeph d'avoir faites dans ce qu'il raconte du Roi Joſias, la troiſiéme eſt d'avoir dit que ce Prince mourut à Jeruſalem. Il eſt vrai que dans les anciennes Editions dont ſe ſervoit le ſçavant Religieux, Joſeph dit τελευτᾷ δ'ἐν τῷ πληγῆς ἐκεῖ τὸν βίον, & cette bleſſure termina là ἐκεῖ ſa vie; mais s'il s'étoit donné la peine de conſulter ſon ancien Interprète, il auroit vû qu'il n'avoit point ἐκεῖ dans ſon manuſcrit, & que Joſeph, par conſéquent, ne marquoit point l'endroit où Joſias étoit mort. C'eſt ſans doute ſur l'autorité de cet ancien, que M. Havercamp n'a point fait imprimer ἐκεῖ. Car il ne marque point que cet adverbe manque dans aucun des manuſcrits qu'il a conſultés.

Ce qui eſt une erreur chez le Père Alexandre, eſt une vérité chez le P. Calmet, M. l'Abbé Guyon (*c*), & quelques autres Sçavans. Car le docte Bénédictin prétend que ce qui eſt dit au verſet trentiéme du chapitre vingt-troiſiéme du quatriéme livre des Rois, » qu'on le porta » mort de Mageddo à Jeruſalem, » doit s'entendre de la bleſſure mor- » telle qu'il avoit reçue, « & il prétend que c'eſt ce qui paroît par les Paralipoménes. (*d*) Mais c'eſt forcer l'expreſſion du Livre des Rois, qui dit expreſſément que Joſias mourut à Mageddo, pour la concilier avec celle du Livre des Paralipoménes, qui ne marque point l'endroit où ce ſaint Roi termina ſes jours. C'eſt ce dont on ſe convaincra, ſi l'on ſe donne la peine de comparer ces deux endroits de l'Ecriture.

Néchao put impoſer un tribut de

(*a*) [*ouâïârîtsoû lekhol benê hâm-ghâmê*], & ils coururent *les porter* au peuple.

(*b*) *Hiſtoria veteris Teſtamenti*, page 130.

(*c*) Père Calmet, 4. *Rois chap.* 23. ℣. 30. L'Abbé Guyon, *Hiſt. Emp. & Rep.* Tom. 2. pag. 121

(*d*) Chap 25. ℣. 23.

cent talents d'argent, & un d'or, au royaume de Juda ; mais Joſeph ne le dit pas, quoiqu'on lui donne communément ce ſens. Il dit ſeulement, qu'il taxa la terre à cent talents d'argent, & à un d'or. L'Ecriture ne le marque pas non plus, & le terme dont elle ſe ſert (*a*) ſignifie plutôt taxe, amende, que tribut.

M. Prideaux prétend que Néchao étoit en perſonne à Jeruſalem, lorſqu'il donna la couronne à Joachim ; & c'eſt le ſentiment de M. le Clerc, & de pluſieurs autres Sçavans. Si Joſeph a ſuivi celui de ſa Nation dans le récit d'un fait entiérement indifférent de ſoi-même, les Juifs de ſon temps croyoient que ce fut à Rébla que Néchao mit Joachaz aux fers, & que ce fut dans le même endroit qu'il donna ſa couronne à Joachim. Mais c'eſt ne rien dire, que d'alléguer le ſentiment de l'Hiſtorien Juif, ſi l'Ecriture lui eſt contraire. Elle parle en deux endroits de cet évenement, au quatriéme Livre des Rois, & au ſecond des Paralipoménes. Son expreſſion eſt exacte, & ſon ſens net, au verſet trente-trois du chapitre vingt-troiſiéme du quatriéme Livre des Rois, ſi l'on lit avec les Maſſoret un [*mêm*ᵉ] au lieu d'un [*bêth*] devant *melok*. Car l'Ecrivain ſacré dira, non comme M. le Clerc traduit, *dum regnaret Jeroſolymæ* ; mais, *ne regnaret in Jeruſalem*, comme porte la Vulgate. » Pharaon Néchao le fit » venir à Rébla, qui eſt dans le » pays d'Emath, afin qu'il ne ré» gnât pas à Jeruſalem. « τῦ μὴ βασιλεύειν ἀυτὸν ἐν Ἱερουσαλὴμ, comme ont traduit les Septante.

M. le Clerc, qui traduit [*ïâsîrêhoû*] par *amovit*, fait remarquer (*b*) que, dire : » Le Roi d'Egypte fit » ſortir Joachaz de Jeruſalem, « n'eſt pas oppoſé à dire, qu'il le fit mettre aux fers à Rébla. On convient de la juſteſſe de la remarque, mais elle demande un [*mêm*ᵉ] devant Jeruſalem, & c'eſt un [*bêth*] qui y eſt. Y auroit-il du ſens à dire : » Il » retira Joachaz dans Jeruſalem ? « Et d'où le retira-t'il ? M. le Clerc, qui a bien ſenti qu'il n'y en avoit pas, a été obligé, pour ſoûtenir ſon explication, de ſuppoſer *cùm eſſet*, avant Jeruſalem, » lorſqu'il étoit » dans Jeruſalem. « Mais ces deux mots ne ſont point dans le Texte ſacré : & que ne lui feroit-on point dire, s'il étoit permis d'y ſuppléer ce que l'on s'imagine y manquer ? Il eſt infiniment plus probable que l'Ecrivain ſacré avoit mis un [*mêm*ᵉ] au lieu d'un [*bêth*], devant Jeruſalem (*c*), comme on lit au verſet trente-trois du vingt-troiſiéme chapitre du quatriéme Livre des Rois, mais que la précipitation des Copiſtes a tranſcrit le dernier au lieu du premier. La manière dont les Septante ont traduit, autoriſe la conjecture : » Pha» raon le mit aux fers à Déblatha, » dans la terre d'Aimath, pour qu'il » ne régnât pas à Jeruſalem (*d*), « donne lieu de croire qu'ils liſoient dans leur exemplaire [*ïâ-âsêrêhoû*], au lieu de [*ïâsîrêhoû*], il le *lia*, au lieu de il le *tira*.

(*a*) [*nâghâsh*] 4. Rois, *chap.* 23. ℣. 35.

(*b*) Comment. 2. *Paralip. ch.* 36. ℣. 3.

(*c*) [*mêroûshalaïmᵉ* au lieu de [*bîroûshalaïmᵉ*].

(*d*) Καὶ ἔδησεν Φαραὼ Νεχαὼ ἐν Δεβλαθὰ ἐν γῇ Ἐμαὰθ, τῦ μὴ βασιλεύειν ἀυτὸν ἐν Ἱερουσαλὴμ.

REMARQUE IV.

La bataille que, ſelon Hérodote, Néchos, Roi d'Egypte, gagna ſur les Syriens, eſt celle où Joſias fut bleſſé mortellement. Il paroît que Cadytis *de cet Auteur eſt Jeruſalem.*

HERODOTE raconte dans ſon ſecond Livre (*a*), que Néchos, Roi d'Egypte, attaqua les Syriens, & que les ayant défaits, il prit ſur eux une grande ville, qu'il appelle *Cadytis*. On convient aſſez que la bataille de Magdolo, qu'Hérodote fait gagner par Néchos ſur les Syriens, eſt l'action de Mageddo, où Joſias fut bleſſé à mort; mais on ſe partage ſur la ville qu'il lui fait prendre après cette victoire. Lightfoot, & quelques autres Sçavans (*b*), croient que c'eſt Jeruſalem qu'Hérodote appelle *Cadytis*. M. le Clerc, & le Père Calmet, prétendent que c'eſt Cadès, ville de la Galilée ſupérieure. Le ſentiment de M. Reland (*c*) eſt que c'eſt la ville de Geth, capitale, autrefois, des Philiſtins. Hérodote ne caracteriſe point aſſez la ville qu'il dit que Néchos prit après la bataille de Magdolo, pour qu'on la puiſſe reconnoître avec quelque certitude, entre celles de la Judée dont le nom approche de celui de Cadytis. Ainſi je me borne à propoſer quelques doutes contre le ſentiment des Critiques qui ne veulent pas que ce ſoit Jeruſalem.

Il eſt certain, par le verſet trois du trente-ſixiéme chapitre du ſecond livre des Paralipoménes, que Néchao prit Jeruſalem. C'étoit la plus belle conquête que ce Prince pouvoit faire dans ſon expédition; & Hérodote ſeroit peu digne de l'eſtime qu'on a toujours eue pour lui, ſi pour tout fruit de l'entrepriſe du Roi d'Egypte, il s'amuſoit à nous dire qu'il prit une ville qu'à peine connoît-on, tandis que ce Prince ſe rendit maître de la capitale d'un royaume. 2°. La ville que Néchos conquit étoit une grande ville, & auſſi grande que Sardes; Jeruſalem étoit grande, & la capitale des Juifs, comme Sardes l'étoit des Lydiens. Nous ne connoiſſons Cadès & Geth que par ce que nous en dit l'Ecriture; & elle ne nous dit point ſi elles étoient grandes ou petites.

Mais pourquoi Hérodote n'appelle-t'il pas Jeruſalem la ville de Syrie que Néchos conquit? Comme il ne ſçavoit ce point d'hiſtoire que des Prêtres Egyptiens, il ne put lui donner que le nom qu'ils lui dirent, & il eſt bien vrai-ſemblable qu'il ne connoiſſoit pas même celui de Jeruſalem. Il paroît, par ce que Joſeph rapporte d'Apion (*d*), que les Egyptiens donnoient un nom injurieux à la capitale des Juifs. Car je ne ſçaurois me perſuader qu'il ait été aſſez ignorant, ou aſſez aveuglé par ſa paſſion, pour ne pas voir que le nom de Jeruſalem n'étoit pas Grec, & qu'il eût été par conſéquent ridicule d'en chercher l'étymologie dans cette langue. Il eſt bien vrai-ſemblable qu'en faiſant quelque leger changement dans le nom de Jeruſalem, les Egyptiens en avoient

(*a*) Pag. 152.
(*b*) Dcias, *Chorogr.* pag. 408. Marſham, *Chronic.* ſæcul. 18. pag. 569.
(*c*) Palæſt. Illuſtr. pag. 669.
(*d*) Liv. 1. num. 34.

fait

fait un mot, qui, dans leur langue, répondoit à Ἱ ῥύσυλα, & que les deux dernières ſyllabes d'Ἱεροσόλυμα ne pouvant entrer dans ce mot, ils avoient ſuppoſé que les Juifs les avoient ajoûtées, pour ôter ce qu'il y avoit d'injurieux pour eux dans le premier nom de leur ville. Ces ſortes de changemens n'étoient point inconnus aux Juifs. C'eſt ainſi que le Prophète oſée (*a*) appelle le veau d'or que Jeroboam avoit fait mettre à Béthel les veaux de *Beth-aven*, & que par ce changement il appelle le lieu où ils étoient, maiſon d'iniquité, dont le nom étoit *maiſon du Seigneur*. Les Juifs appelloient leur capitale, la ville ſainte (*b*). Les mêmes lettres radicales, qui ſignifient en Hébreu ſainte, y ſignifient proſtituée, & il n'y a de différence, entre ces deux mots, que dans les voyelles (*c*). Les Egyptiens purent prendre avantage de cette grande reſſemblance, & en prononçant [*kedêshâh*], au lieu de [*kedôshâh*], appeller Jeruſalem proſtituée, au lieu de ſainte, & ſe ſervir de cette acception injurieuſe, lorſqu'ils raconterent à Hérodote l'expédition d'un de leurs Rois en Paleſtine.

REMARQUE V.

Sur ce que Joſeph dit des prédictions de Jérémie.

C'EST plutôt pour juſtifier la manière dont j'ai traduit cet endroit, que pour critiquer celle dont l'ont rendu M. d'Andilly & le nouvel Editeur. Selon ces Sçavans, Joſeph borne les prédictions de Jérémie à avoir annoncé les maux que Jeruſalem devoit ſouffrir & la captivité des Juifs ſous les Babyloniens, & j'ai cru qu'il les étend juſqu'à la priſe de Jeruſalem par les Romains. Il me ſemble qu'on ne peut pas donner un autre ſens à τὴν τοῦ ἐφ' ἡμῶν γενομένην ἅλωσιν que celui-ci. »Car » il a prédit les malheurs qui devoient » arriver à Jeruſalem, & ſa priſe, » qui eſt arrivée de nos jours. « On a traduit τὴν Βαβυλωνίων ἅλωσιν, la captivité des Babyloniens, ou comme M. d'Andilly l'a rendu, » la capti- » vité que nous avons ſoufferte ſous » les Babyloniens. « Je ne ſçai pas ſi c'eſt ce que vouloit dire Joſeph, mais les termes dont il ſe ſert, ne le diſent pas, aſſurément. Ils ſignifient plutôt, que Jérémie avoit prophétiſé la priſe de Jeruſalem par les Babyloniens (*d*).

On peut objecter ce qui ſuit; car il ſemble que Joſeph ne donne pas plus d'étenduë aux prédictions de Jérémie qu'à celles d'Ezéchiel. Or, Ezéchiel ne paroît pas avoir prédit la ruine de Jeruſalem par les Romains. Deux choſes font peine dans ce que cet Hiſtorien dit ici, ou ce que ſes Copiſtes ou ſes Traducteurs lui font dire. Jérémie, en menaçant les Juifs des derniers malheurs, s'ils continuoient d'irriter Dieu par leurs déſordres, a bien prédit en général la priſe de Jeruſalem par les Romains; mais on ne voit pas qu'il ait prédit en particulier cet évenement, & on ne trouve rien dans ce qui nous reſte de ce Prophète, qui déſigne particuliérement la priſe de

(*a*) Chap. 10. ℣. 5.
(*b*) Daniel, *chap.* 9. ℣. 24. Philon, Ἱεροχόλις.
(*c*) [*kedêshah*] au lieu de [*kedôshâh*].
(*d*) Jérémie, *chap.* 25. ℣. 12.

Jeruſalem & la deſtruction du Temple ſous l'Empire de Veſpaſien.

M. d'Andilly, qui a ſenti la difficulté l'a levée, ou plutôt cachée, en traduiſant, » laiſſa par écrit les maux » dont Jeruſalem ſeroit affligée. « Mais il n'eſt pas douteux que ces mots, τὴν ἐσομένην ἐφ' ἡμῶν γενομένην, ne diſent plus, & qu'ils ne marquent » la priſe de Jeruſalem arrivée de » notre temps, « comme l'on vient de le dire. Il vaut mieux, ce ſemble, reconnoître que Joſeph ne s'exprime pas ici dans ſa derniére exactitude, & que ce que le Prophète dit en général des maux qui accableroient les Juifs s'ils continuoient dans leurs déſordres, il l'a appliqué en particulier à ceux qu'ils venoient de ſouffrir dans la deſtruction de leur ville & de leur Temple, & à l'état mépriſable & honteux où ils étoient réduits de ſon temps.

Il n'eſt pas ſi facile de concevoir comment il a pû dire, qu'Ezéchiel avoit auſſi compoſé deux Livres ſur le même ſujet, avant Jérémie. M. Huet (*a*), qui ne trouvoit aucune difficulté en cela, croyoit que ſes prophéties étoient autrefois partagées en deux Livres, que la premiére diviſion renfermoit les trente-neuf premiers chapitres, & la ſeconde les neuf derniers. La conjecture n'a rien qui répugne, mais elle ne ſauve pas à l'Hiſtorien le reproche d'avoir fait prophétiſer Ezéchiel devant Jérémie, quoique celui-ci fût entré dans le miniſtere Prophétique plus de trente ans avant Ezéchiel. On trouve une conjecture de Sam. Petit, dans la Note *l.* qu'il croyoit lever la difficulté. Celle que je propoſe n'eſt peut-être pas ſi juſte : le goût des lecteurs en décidera. Mais celle de ce Sçavant ſuppoſe que, ſelon Joſeph, Ezéchiel a prophétiſé comme Jérémie, la ruine des Juifs par les Romains; & il ne paroît pas qu'il le diſe. Pour lui faire exprimer la penſée que je lui prête, je mets un point devant ὃς, dont j'efface la dernière lettre, mais que je fais ſuivre de μὲν (*b*). Je ſuppoſe enfin, que πρῶτος ſe rapporte à Jérémie, qu'il ſignifie moins le temps dans lequel il a prophétiſé, que le Prophète lui-même, dont Joſeph a parlé avant Ezéchiel. » Jérémie n'eſt pas le ſeul » qui ait prédit ces choſes au peu- » ple, le Prophète Ezéchiel les a » auſſi prédites; le premier, en a » écrit deux (*c*) Livres, qui ſont » venus juſqu'à nous. Ils étoient au » reſte de la famille Sacerdotale, » mais Jérémie, &c.

REMARQUE VI.

On éclaircit quelques circonſtances de ce que Joſeph dit de Jérémie.

CE ne fut point devant le Roi que les Prêtres accuſerent Jérémie. Ce fut devant les Chefs de la Nation & devant le peuple, qu'ils l'accuſerent de faire des prédictions contre le Roi. Sig. Gelenius, & M. d'Andilly, font porter cette accuſation au tribunal de Joachim;

(*a*) Demonſt. Evang. Propoſ. 4.

(*b*) . . . ἀλλὰ καὶ ὁ Προφήτης Ἐζεχίηλος, ὃ μὲν πρῶτος περὶ τούτων δύο βιβλία γράψας κατέλιπεν.

(*c*) Les prophéties de Jérémie, & ſes Lamentations.

mais Joſeph dit dans le Grec ce que l'on a rendu dans la traduction (*a*). C'étoit dans un des Portiques du Temple, que le Prophète fit les prédictions qui ſouleverent les Prêtres contre lui. Ils le condamnerent à mort : mais il fut ſouſtrait à ce jugement injuſte par les Anciens de la Nation, & particuliérement par Ahicam, fils de Saphan. Nous trouvons un Saphan ſecrétaire (*b*), ſous Joſias. Ce pouvoit être le pere de l'homme de bien qui fut le principal inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour ſouſtraire Jérémie à la fureur des Prêtres; mais comme l'Ecriture ni Joſeph ne le diſent pas, l'Auteur de la vie de Jérémie, d'ailleurs fort exact, s'eſt un peu oublié, lorſqu'il a aſſuré » qu'Ahicam étoit de la famille de » Saphan, qui avoit été ſecrétaire » du Roi Joſias. « Ce qu'il dit au commencement de cette vie, qu'Anathoth étoit la ville qui avoit été détruite par Saül, après en avoir tué tous les Prêtres, eſt un défaut de mémoire ou d'attention.

L'Auteur de la Note * croit que quand Joſeph dit que les plus ſages de la Nation avoient fait ſortir Jérémie, ἀπὸ τῆς αὐλῆς, ſa penſée eſt qu'ils le firent ſortir du veſtibule de la priſon royale ; & pour le prouver, il renvoie au verſet troiſiéme du chapitre trente-deuxiéme. Mais ce Sçavant ne faiſoit pas réflexion, que l'évenement qui eſt raconté dans l'endroit où il le renvoie, ſe paſſa ſous Sédécias, & celui dont parle ici Joſeph arriva ſous Joachim. D'ailleurs, l'Ecriture dit expreſſément que ce fut dans le portique de la maiſon du Seigneur.

Joſeph ſe trompe ; ce ne fut pas Jérémie qui lut le Livre de ſes prophéties dans le Temple, ce fut ſon ſecrétaire Baruch ; parce qu'il étoit, comme il le dit, empêché, & qu'il ne pouvoit pas entrer dans le Temple. On ne ſçait pas ce qui empêchoit le Prophète d'aller au Temple, mais ce n'étoit pas qu'il fût en priſon, comme l'ont cru quelques Interprètes. Les principaux de la Nation, auxquels Baruch lut ſon Livre de prophéties, ne lui euſſent pas dit : Allez vous cacher, que Jérémie ſe cache auſſi, & que perſonne ne ſçache où vous ſerez (*c*) ; & les trois Officiers, que le Roi avoit envoyés pour le prendre, le lui euſſent amené : mais le Seigneur l'avoit caché, & ils ne purent le découvrir.

REMARQUE VII.

On explique ce que Joſeph fait dire par Godolias à Jean, & à ceux qui étoient venus le trouver avec lui.

MONSIEUR d'Andilly, & après lui M. l'Abbé Guyon (*d*), ont cru que Godolias ſe chargeoit de faire réparer & rendre habitables les villes où ceux des Juifs qui n'avoient pas été emmenés captifs, & qui venoient le trouver, voudroient s'établir. Mais ces Sçavans n'ont pas fait attention que le ſens qu'ils prêtent à Joſeph demande qu'il eût mis ἀποστίμεν, & ἀναπτίζειν au futur,

(*a*) Jérémie, *chap.* 26. ℣. 10. Ibid. ℣. 2. *In atrio domûs Domini.*

(*b*) 4. Rois, *chap.* 22. ℣. 8. Jérém. *chap.* 26. ℣. 24.

(*c*) *Abſcondere tu & Jeremias, & nemo ſciat ubi ſitis.* Jérémie, ch. 36. ℣. 9.

(*d*) Hiſt. des Emp. & des Rép. Tom. 2. pag. 375.

& ils ſont au préſent de l'infinitif. Ce qui a pû leur faire prendre le change, c'eſt qu'ils ont cru que le verbe ἀποστέλλω ſignifioit *envoyer*, comme c'eſt en effet ſon ſens ordinaire; mais il veut dire ici, *aller*, *partir*, dans le ſens que ſaint Luc (*a*) dit de ſaint Paul ἀπὸ τῆς Μιλήτου πέμψας εἰς Ἔφεσον, *à Mileto mittens Epheſum*, partant de Milet pour Ephèſe. Ainſi Godolias dit à Jean, & à ceux qui étoient venus le trouver avec lui : » Je vous conſeille de vous en » aller avec ceux qui ſont venus avec » vous, μετὰ τῶν ἰδίων, de réparer les » villes, & de vous y établir. « Un peu de réflexion fait voir que c'eſt ce que Joſeph lui fait dire. » Il les » aſſura qu'il les prenoit ſous ſa pro- » tection; que ſi quelqu'un leur fai- » ſoit peine, ils trouveroient en lui » une perſonne toujours prête à leur » rendre ſervice, & il leur conſeilla » de demeurer dans quelque ville » qu'ils voudroient. « Joſeph ajoûte, ἀποστέλλειν τε μετὰ τῶν ἰδίων, *& d'envoyer avec les ſiens* : on a ſenti le ridicule de dire, que Godolias conſeilloit à ces Juifs d'envoyer avec les ſiens. Et pour le lever, on ſuppoſe que Joſeph a ſous-entendu quelque verbe, comme ὑπισχνεῖτο, » & il » promit d'envoyer quelqu'un des » ſiens. « On eſt quelquefois obligé d'avoir recours à de ſemblables ſuppoſitions, mais cela n'a pas lieu ici. Car, 1°. il faudroit dans ce ſens, que Joſeph eût dit ἀποστέλλειν τοὺς ἰδίους, & non pas μετὰ τῶν ἰδίων. 2°. Après avoir ſuppoſé qu'ἀποστέλλειν, & ἀναχωρίζειν, ſont régis par quelque verbe ſous-entendu, on eſt obligé d'abandonner là cette ſuppoſition, pour aller reprendre συνεβούλευε, & lui faire régir κατοικεῖν. Car Godolias ne promettoit pas d'aller demeurer dans les villes où les Juifs s'établiroient. J'ai peine à croire qu'on puiſſe trouver un exemple d'une conſtruction ſi contraire aux régles de la Grammaire, dans aucun Auteur qui ait prétendu écrire pour ſe faire entendre.

On ne voit pas, de la manière dont M. d'Andilly a traduit ce que Joſeph dit dans le numero ſuivant, du Roi des Ammonites & d'Iſmaël, lequel des deux vouloit monter ſur le thrône d'Iſraël, par la mort de Godolias. La traduction qu'a fait M. l'Abbé Guyon (*b*) de cet endroit, n'eſt point équivoque, mais je ne crois pas qu'elle rende bien la penſée de Joſeph. » Baalis, Roi des » Ammonites, penſant à ſe rendre » maître de la Judée, avoit conſ- » piré avec Iſmaël contre Godo- « lias. « Le Roi des Iſmaëlites envoya à la vérité Iſmaël pour tuer Godolias; mais il paroît que c'étoit Iſmaël qui prétendoit profiter du crime qu'il alloit commettre, pour monter ſur le thrône de ſes ancêtres. Joſeph l'inſinue, lorſqu'il remarque qu'il étoit du ſang royal. Car la remarque eût été inutile, ſi Iſmaël ſe fût chargé de tout l'odieux d'un aſſaſſinat pour mettre la couronne ſur la tête du Roi des Ammonites.

(*a*) Act. *chap.* 20. ℣. 17.
(*b*) Hiſt. des Emp. & Rep. Tom. 2. pag. 376.

REMARQUE VIII.

Sur le Paſſage de Béroſe.

OU Béroſe ne s'eſt pas aſſez expliqué, ou il a voulu flatter les Chaldéens aux dépens de la vérité. Il ſemble dire, que Nabopolaſſar conquit l'Egypte, puiſqu'il y mit, ſelon lui, un Satrape, qui ſe révolta; que cette révolte obligea ce Prince, à qui ſon grand âge ne permettoit pas de ſupporter les fatigues de la guerre, d'envoyer contre les révoltés ſon fils Nabuchodonoſor, qui les fit rentrer dans l'obéiſſance. Si c'eſt-là ſa penſée, elle eſt contraire à la vérité.

On voit par l'Ecriture, que le royaume d'Egypte ſubſiſtoit, & étoit indépendant des Babyloniens (*a*), lorſque Nabuchodonoſor fit ſa ſeconde expédition en Judée. Car il fut obligé de lever le ſiége de Jeruſalem pour aller combattre le Roi d'Egypte, qui marchoit au ſecours de Sédécias. S'il étoit permis d'eſpérer de ſe faire quelque jour au travers de ténébres auſſi profondes que ſont celles où nous ſommes par rapport à l'hiſtoire des Chaldéens, on pourroit conjecturer que ces grands évenemens ſe ſont paſſés de la manière dont on va les expoſer.

Nabopolaſſar attaqua la Syrie, s'en rendit maître, & enleva aux Egyptiens tout ce qu'ils y poſſédoient juſqu'aux confins de la Judée. Ce Prince, pour aſſurer ſes conquêtes y mit un Satrape; mais cet Officier s'étant révolté, & Nabopolaſſar n'étant plus en état, à cauſe de ſon grand âge de ſupporter les fatigues de la guerre, il chargea ſon fils Nabuchodonoſor d'aller punir le Satrape révolté, & de faire rentrer ſous ſon obéiſſance les peuples qui s'en étoient ſouſtraits. Par peu d'exactitude dans ſon expreſſion, ou pour vouloir flatter les Chaldéens, Béroſe appelle Egypte ce dont les Babyloniens s'étoient rendus maîtres dans la Cèle-Syrie & aux environs de la Judée, & que poſſédoient alors les Egyptiens. Car pour l'Egypte proprement dite, il eſt certain, par l'Ecriture, que Nabopolaſſar ne l'avoit pas conquiſe; que Nabuchodonoſor même ne s'en étoit pas rendu maître dans ſa premiére expédition contre les Juifs, & que ſes conquêtes ſe bornerent à ſe rendre maître des pays ſitués entre l'Euphrate & le Nil. Le Roi d'Egypte vint au ſecours de Sédécias, lorſque Nabuchodonoſor aſſiégeoit Jeruſalem. Ce ſecours qui s'avançoit, obligea ce Prince de lever le ſiége pour l'aller combattre. Jérémie, qui nous apprend cela, ne nous en dit pas davantage. Le retour de Nabuchodonoſor à Jeruſalem fait voir qu'il défit le ſecours, ou que Néchao ſe retira ſans riſquer une action; mais il ne conquit point l'Egypte, & il ne paroît pas même qu'il y ſoit entré. Quand Iſmaël eut tué Godolias en trahiſon, les Juifs, que les Chaldéens n'avoient pas emmenés captifs, craignirent qu'ils ne les chargeaſſent d'un crime dont ils étoient très-innocents, & dans cette crainte, ils s'enfuirent en Egypte. Ce fut en vain que Jérémie les pria & les preſſa de reſter en Judée, ils n'écouterent que leur crainte: mais ils n'auroient point penſé à ſe retirer en Egypte, & le Prophète ne leur

(*a*) Jérémie, *chap.* 40. ℣. 4.

eût pas prédit que Dieu établiroit le thrône de Nabuchodonoſor dans ce royaume (*a*), ſi ce Prince en avoit été le maître alors. Ce ne fut qu'après les ſiéges de Tyr (*b*) & de Jeruſalem qu'il entra en Egypte, & qu'il la ravagea comme l'avoit prédit Jérémie & Ezéchiel.

Mégaſthene fait un grand éloge de Nabuchodonoſor, il le préfere à Hercule, & il lui fait conquérir une grande partie de la Lybie & de l'Ibérie ; il n'en dit néanmoins pas tant que lui en fait dire un ſçavant Interprète (*c*) : » Il eſt conſtant, » par Mégaſthene, que ce Prince » porta la guerre juſqu'au-delà des » colomnes d'Hercule, & juſques » dans l'Eſpagne. « Joſeph cite cet Ancien en deux endroits (*d*), mais il ne dit en aucun, qu'il ait porté la guerre juſqu'au-delà des colomnes d'Hercule. Pour ſon expédition en Eſpagne, c'eſt aſſez vrai-ſemblablement à Sig. Gelenius, & à M. d'Andilly, que le ſçavant Interprète en a l'obligation. Car ces Traducteurs n'ont pas fait attention qu'il y a une Ibérie entre le pont Euxin & la mer Caſpienne ; & que c'eſt d'elle que parle Mégaſthene, & non de celle que nous connoiſſons ſous le nom d'Eſpagne.

Je remarquerai, en paſſant, une autre petite négligence de l'élégant Traducteur. Selon lui, Mégaſthene dit que Nabuchodonoſor conquit la capitale d'Affrique. Il eſt vrai que Sig. Gelenius avoit traduit *urbem Africæ primariam*, & avoit fait imprimer τὴν πόλιν, mais c'eſt véritablement une faute dont il eſt ſurprenant qu'il ne ſe ſoit pas apperçu. Car dans le premier Livre contre Apion, où Joſeph cite le même paſſage. Il a fait imprimer τὴν πρώτην, & a traduit, *maximam Africæ partem*.

Nous apprenons du verſet vingt-neuviéme du quatriéme Livre des Rois, chapitre vingt-troiſiéme, que Néchao, Roi d'Egypte, déclara la guerre au Roi d'Aſſyrie. Nous ne ſçavons point quel en fut le ſuccès pour ce Prince, mais il fut malheureux pour Joſias & pour ſa capitale. Car ayant voulu s'oppoſer au paſſage du Roi d'Egypte, il fut tué d'un coup de fléche ; Jéruſalem fut priſe, & Joachaz, qu'elle avoit mis ſur le thrône, emmené captif en Egypte. On peut conjecturer que l'armement de Néchao fut contre Nabopolaſſar, & que c'eſt ce que Béroſe appelle la révolte du Satrape d'Egypte. Quoi qu'il en ſoit, le triomphe de Néchao ne fut pas de longue durée. Nabuchodonoſor porta ſes armes en Judée, emmena à Babylone le Roi qu'il y avoit établi, & mit Joachim en ſa place. Mais il ne paroît pas qu'il ait attaqué l'Egypte alors. Quelque motif qu'ait pû avoir ce Prince d'ôter la couronne à Joachim, il la lui ôta trois mois après la lui avoir miſe ſur la tête (*e*), pour la mettre ſur celle de Sédécias. Ce Prince ayant voulu ſecouer le joug des Babyloniens, la neuviéme année de ſon régne, Nabuchodonoſor vint l'aſſiéger dans ſa capitale ; mais Néchao ayant armé en ſa faveur, il fut obligé de lever le ſiége de Jeruſalem pour l'aller combattre. Soit que le Roi d'Egypte

(*a*) Jérémie, *chap.* 43. ℣. 10.
(*b*) Ezéchiel, *chap.* 29. ℣. 18.
(*c*) Père Calmet, *Jérém. chap.* 25. ℣. 22.
(*d*) Antiq. Juiv. liv. 10. chap. 11. num. 1. Liv. 1. contre Apion, num. 20.
(*e*) 4. Rois, *chap.* 24.

n'osât pas courir les risques d'une bataille, soit que les ayant courus, le succès ne lui eût pas été favorable, Nabuchodonosor retourna à Jerusalem, qu'il prit après dix-huit mois de siége. Il n'attaqua point alors l'Egypte ; ce ne fut que cinq ans après cette conquête, qu'ayant soumis les Ammonites & les Moabites, il entra en Egypte (*a*), en prit le Roi, qu'il fit mourir, & en mit un autre en sa place.

REMARQUE IX.

Si Balthasar fut tué la même nuit, qu'une main écrivit sur la muraille de la salle où il étoit à manger.

OU Joseph n'a osé dire, ou ce n'étoit pas le sentiment de sa Nation, que Balthasar fut tué la même nuit qu'il vit une main écrire sur la muraille de la salle où il mangeoit, *mane thecel pharès*. C'est cependant le sentiment commun des Interprètes de l'Ecriture. J'avoue que j'y trouve de grandes difficultés : je vais en toucher quelques-unes, j'ajoûterai trois ou quatre endroits de l'Ecriture, où *hâc nocte* ne signifie pas ce que nous entendons lorsque nous disons, cette nuit.

Je suppose que le Roi se mit à table vers nos huit heures du soir. C'est de bonne heure pour une maison royale, mais en avançant le repas, il n'y aura pas encore assez de temps pour placer tout ce qui a dû se faire dans cette nuit. Le Roi ne s'enyvra pas dans un instant ; ainsi je suppose que ce ne fut que vers dix heures qu'il envoya chercher les vases sacrés, que Nabuchodonosor avoit enlevés de Jerusalem. Il fallut du temps pour les aller chercher, il en fallut pour les apporter : peut-être que la main n'écrivit pas sur la muraille aussi-tôt qu'ils furent apportés : une heure passe bien vîte. Le prodige frappe le Roi, & dans la frayeur qu'il lui imprime, il ordonne qu'on fasse venir les Mages. Ils pouvoient demeurer proche du palais, peut-être aussi que quelques-uns en demeuroient assez loin. Quoi qu'il en soit, il fallut du temps pour aller les chercher & pour qu'ils pussent se rendre au palais. Ils n'avouérent pas qu'ils ne pouvoient expliquer ces caractères mystérieux, sans avoir fait quelques efforts pour les déchiffrer & en pénétrer le sens. L'envie d'avoir la récompense que le Prince promettoit, la honte d'avouer qu'ils ne pouvoient les lire, les fit disputer pendant quelque temps avant que de faire un aveu qui devoit coûter beaucoup à leur amour propre. Cependant la Reine mere ayant appris ce qui se passoit, & l'inquiétude que causoit ce prodige au Roi, entre dans la salle où l'on mangeoit, & elle lui conseille de faire venir Daniel, qu'elle dit être rempli de l'esprit des Dieux saints, & devoir dire ce qu'annonce ce prodige. Il paroît par le discours de la Reine, que le Prophète ne demeuroit pas dans le palais ; ainsi il fallut encore du temps pour l'aller chercher & pour qu'il pût s'y rendre. Comme il expliqua ce que le Roi vouloit sçavoir, & qu'il lui dit le sens de ces trois mots, *mane thecel pharès*, ce Prince or-

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 10. chap. 9. numero 7. Ezéchiel, *chap.* 32. *v.* 5.

donna qu'on le revêtît d'une robe de pourpre, qu'on lui mît un collier d'or au col, & qu'on publiât qu'il étoit la troiſiéme perſonne de l'Etat. On veut que cette publication ne ſe ſoit faite que dans le palais ; on n'en apporte point de preuves : mais en le ſuppoſant, pour que tout ce qu'on vient de marquer eût pû ſe paſſer dans une nuit, il eût fallu qu'un nouveau Joſué eût ordonné au ſoleil de s'arrêter, & de n'éclairer Babylone qu'après que tout eût été fait. Mais ces difficultés ne doivent leur naiſſance qu'à l'idée qu'on s'eſt formée de cette expreſſion (*a*), *hâc nocte*. On a cru qu'elle répondoit exactement à la nôtre, *cette nuit*, & elle ne ſignifie quelquefois que bientôt, promptement, peu de temps après, comme l'a traduit Joſeph (*b*). Jonas s'étant plaint de ce que l'arbre qui lui ſervoit d'ombre & le mettoit à couvert des ardeurs du ſoleil, étoit mort, le Seigneur lui répondit : Vous vous chagrinez pour un arbriſſeau qui eſt crû dans une nuit. Cet arbriſſeau n'étoit pas venu & n'étoit pas mort dans la même nuit ; ſa naiſſance & ſa mort auroient été fort indifférentes au Prophète : auſſi, quoique l'expreſſion de l'Ecriture, priſe dans ſon ſens rigoureux, diſe que ce fut dans la même nuit que cela arriva, le Pere Calmet a cru devoir traduire, » qui eſt crû en » une nuit, & eſt mort la nuit ſui- » vante. « Inſenſé, on te redeman- « dera ton ame cette nuit même (*c*). « C'eſt-à-dire, bientôt, promptement ; car, pourquoi le Sauveur du Monde eût-il plutôt dit que ce mondain mourroit la nuit, que le jour ? Le Prophète royal dit : *Memor fui nocte nominis tui, Domine*, (*d*) *& cuſtodivi legem tuam.* En prenant *nocte* dans ſon ſens ordinaire, le ſecond membre de ce verſet n'a point de rapport avec le premier ; pour qu'il en ait, il faut en le paraphraſant faire dire à l'Auteur de ce Pſeaume, je me ſuis preſſé, j'ai eu un ſaint empreſſement de me ſouvenir de votre nom, & cet empreſſement m'a fait obſerver votre Loi. Cette expreſſion, *de nocte*, eſt aſſez ordinaire à l'Auteur de la Vulgate, pour marquer promptement, ſans tarder : *de nocte conſurgens Abimelech* ; *Abraham de nocte conſurgens* (*e*) : car il faut remarquer que, ſelon l'Hébreu, ce fut du matin qu'Abimélech & Abraham ſe leverent. Je crois que c'eſt dans le même ſens, que l'Ecriture dit que ſaint Joſeph prit l'enfant & ſe retira la nuit (*f*) en Egypte. Car l'Ange ne lui avoit point ordonné de partir la nuit, & il n'étoit pas à propos d'expoſer un enfant ſi cher à tous les accidens qui peuvent arriver lorſqu'on marche dans les ténébres.

(*a*) [*Bíne láïeláh*].
(*b*) Μετ' οὐ πολὺν δὲ χρόνον.
(*c*) S. Luc, *chap.* 12. ℣. 20.
(*d*) Pſeaum. 118. ℣. 55. Pſ. 16. ℣. 3.
(*e*) Geneſ. *chap.* 20. ℣. 8. *ch.* 22. ℣. 3.
(*f*) S. Matth. *chap.* 2. ℣. 14.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE ONZIÉME.

CHAPITRE I.

I. SOIXANTE & dix ans après que les Tribus de Juda & de Benjamin avoient été enlevées de leur pays pour être menées en captivité à Babylone, & la premiére année du régne de Cyrus, Roi de Perſe, Dieu, touché des maux que ſouffroit ce malheureux peuple, en prit compaſſion ; il l'avoit prédit par le Prophète Jérémie avant que Jeruſalem fût détruite (*a*), & avoit promis qu'il les rétabliroit dans leur pays ; qu'ils y rebâtiroient le Temple, & qu'après avoir été eſclaves de Nabuchodonoſor, ils jouiroient, comme auparavant, de toute ſorte de biens. Il inſpira donc alors à Cyrus d'écrire dans toute l'Aſie. » LE ROI CYRUS DIT : C'eſt le Grand » Dieu de toute la terre qui m'a fait monter ſur le thrône, » & je ſuis perſuadé que c'eſt celui que la Nation Juive adore. » Car il a fait annoncer mon nom par ſes Prophètes ; & que » je lui éleverai un Temple en Judée.

An du Monde 3468.

II. C'eſt ce que ce Prince avoit appris en liſant le Prophète Iſaïe, qui l'avoit annoncé deux cents ans auparavant. Car il

(*a*) Jérémie, *chap.* 25. ℣. 12. *chap.* 29. ℣. 10. Iſaïe, *chap.* 45.

avoit dit : » Dieu m'a déclaré dans le ſecret : Je veux que » Cyrus, que j'ai établi Roi de pluſieurs grandes nations, » renvoye mon peuple en ſon pays, & qu'il bâtiſſe mon Tem- » ple (*a*). « Le même Prophète en avoit prédit la deſtruction cent quarante ans avant qu'il fût brûlé. La lecture de ces Prophéties, que ce Prince regardoit avec admiration comme marquées au ſceau de la Divinité, anima ſon zéle, & lui fit ſouhaiter de les accomplir. Il aſſembla à Babylone les plus conſidérables de la Nation Juive, pour leur dire qu'il leur permettoit de retourner dans leur pays, de rebâtir la ville de Jeruſalem & le Temple du Seigneur ; qu'il leur accordoit ſa protection, & qu'il alloit écrire aux Commandans & aux Satrapes des environs de la Judée, de leur fournir l'or & l'argent néceſſaires pour rebâtir le Temple & acheter des victimes pour leurs ſacrifices.

III. Les Chefs des deux Tribus de Juda & de Benjamin, les Prêtres & les Lévites, ſe preſſérent après cet Edit de retourner à Jeruſalem. Mais pluſieurs reſterent à Babylone, parce qu'ils ne voulurent pas quitter les établiſſemens qu'ils y avoient formés. Les Officiers du Roi favoriſerent en tout ceux qui s'en retournerent. Les uns donnerent de l'or, & d'autres de l'argent, pour rebâtir le Temple. Quelques-uns fournirent des beſtiaux & des chevaux. Avec ces ſecours, les Juifs rendirent leurs vœux à Dieu, & offrirent, comme auparavant, les ſacrifices ordonnés par la Loi : comme s'ils euſſent vû Jeruſalem reparoître, & renaître le ſolemnel appareil de leur ancien culte.

(*a*) Je ne trouve point dans Joſeph ce que M. l'Abbé Guyon * lui fait dire : » Daniel, ſon premier Miniſtre, lui » fit voir (*à Cyrus*), que depuis ce jour » funeſte, où Nabuchodonoſor avoit » pris Jeruſalem ..... il s'étoit » préciſément écoulé les ſoixante & » dix ans que le Prophète Jérémie avoit » prédit devoir être le terme de leur » ſervitude. « M. Prideaux l'avoit dit avant lui, & combien d'Ecrivains le diront après ! Le plaiſir de donner carrière à ſon imagination, eſt une eſpèce d'enchantement qui ne permet pas de voir de quelle indécence il eſt de vouloir ajoûter à l'Ecriture, & prétendre forcer les bornes qu'elle a miſes à nos foibles connoiſſances. On commence par conjecturer que Daniel a été le premier Miniſtre de Cyrus : on l'aſſure enſuite : on en vient enfin à prétendre que l'Ecriture le dit. ** Si Joſeph l'avoit ſçû, & s'il avoit cru que c'étoit le ſaint Prophète qui avoit compoſé l'Edit de Cyrus qui permettoit aux Juifs de retourner dans leur pays, il n'eût pas manqué de faire entrer deux circonſtances ſi glorieuſes dans l'éloge qu'il en fait.

* Tom. 3. pag. 19.
** Le P. Calmet, M. Prideaux. L'Auteur de l'Abrégé de l'Ancien Teſtament, tome 7.

Cyrus ordonna qu'on y renvoyât les vaſes ſacrés que Nabuchodonoſor avoit fait tranſporter à Babylone, après qu'il eut pris & pillé le Temple. Il chargea Mitridate, garde de ſon tréſor, de les porter & de les mettre entre les mains d'Abaſſare, pour les garder juſqu'à ce que le Temple fût bâti, & les remettre dès qu'il le ſeroit aux Prêtres & aux Chefs du peuple, afin qu'il les y dépoſaſſent. Voici la Lettre que ce Prince écrivit aux Satrapes de Syrie (*a*).

» Le Roi Cyrus, à Siſana & à Sarabaſane, SALUT.

» J'ai permis aux Juifs qui demeurent dans mes Etats, de » retourner dans leur pays, de rétablir la ville de Jeruſalem, » & de rebâtir le Temple dans l'endroit où il étoit auparavant. » J'ai envoyé le Garde de mon tréſor, & Zorobabel, Chef de » cette Nation, pour qu'ils jettent les fondemens du Temple; » & les faſſent élever à la hauteur de ſoixante coudées, ſur » autant de largeur; avec trois rangs de pierres polies, & un » de bois, tel qu'ils le pourront tirer de la province (*b*). Il y ſera » bâti un autel, ſur lequel ils offriront à Dieu des ſacrifices. » Je prends ſur moi toute la dépenſe qui ſera néceſſaire pour » ces ouvrages. J'ai ordonné qu'on donne à Mitridate les vaſes » ſacrés, que Nabuchodonoſor avoit enlevés du Temple pour » les remettre à Zorobabel, Chef de la nation Juive, afin qu'il » les reporte à Jeruſalem, & qu'ils ſoient remis dans le Temple » du Seigneur. En voici un état; cinquante cuvettes d'or, » cinq cents d'argent; quarante coupes d'or, cinq cents d'ar- » gent; cinquante ſeaux d'or, & cinq cents d'argent; trente » patères d'or, trois cents d'argent; trente phioles d'or, deux » mille quatre cents d'argent, & mille autres grands vaſes. » Je les rétablis dans le même état de conſidération dont » ont joui leurs ancêtres, & veux que pour acheter les ani- » maux qu'ils offrent en ſacrifices, pour le vin & l'huile, il » leur ſoit fourni deux cents cinquante mille dragmes, & » qu'on leur donne vingt mille cinq cents artabes de farine » de froment. Ces ſommes ſe prendront ſur le tribut que payent » les Samaritains. Les Prêtres immoleront ces victimes à Je- » ruſalem, ſelon la Loi de Moïſe, & en les ſacrifiant, ils prie- » ront Dieu pour la conſervation du Roi & de ſa famille, afin » que l'Empire des Perſes ſubſiſte toujours. J'ordonne que ceux

(*a*) Voyez Remarque I.
(*b*) Voyez Remarque II.

» qui n'obéïront pas à mes ordonnances, & qui les tranſgreſ-
» ſeront, ſoient attachés en croix, & leurs biens confiſqués. «
Telle étoit la teneur de la Lettre de Cyrus. Le nombre de ceux qui retournerent de captivité à Jeruſalem, montoit à quarante-deux mille quatre cents ſoixante-deux perſonnes (*a*).

CHAPITRE II.

I. LES Juifs s'empreſſerent de jetter les fondemens du Temple, & ſe diſpoſoient avec zéle à le rebâtir ; mais les nations voiſines ſolliciterent les Satrapes, & ceux qui avoient l'intendance de l'ouvrage de les empêcher de rétablir la ville & de rebâtir le Temple. Ceux qui s'y oppoſerent le plus fortement furent les Chutéens, que Salmanaſſar, Roi d'Aſſyrie, avoit tranſportés de la Perſe & de la Médie à Samarie, lorſqu'il réduiſit les Iſraëlites en captivité, & ces Officiers leur vendirent à prix d'argent la négligence avec laquelle ils conduiſoient ces ouvrages, & les obſtacles qu'ils y apporterent. Cyrus n'en eut point de connoiſſance, il étoit alors occupé de la guerre qu'il faiſoit aux Maſſagetes, dans laquelle il mourut.

An du monde 3475.

Les Syriens, les Phéniciens, les Ammonites, les Moabites, & les Samaritains écrivirent à Cambiſe, ſon fils & ſon ſucceſſeur, la Lettre ſuivante. Ils lui diſoient: » Seigneur, vos ſervi-
» teurs Rathume, garde des regiſtres publics, Sémélius, votre
» ſecrétaire, & les Préſidens de votre Conſeil en Syrie & en Phé-
» nicie: Nous devons vous informer que les Juifs, qui avoient
» été tranſportés à Babylone, ſont revenus en ce pays ; qu'ils
» relevent une ville qui a toujours été ſéditieuſe & diſpoſée à
» la révolte ; qu'ils en rétabliſſent les places publiques ; l'en-
» tourent de murs, & y bâtiſſent un Temple. Nous nous
» croyons obligés de vous avertir, que ſi on les laiſſe achever
» ces ouvrages, ils refuſeront de payer le tribut & de vous
» obéïr ; qu'ils ſe révolteront contre vous, & qu'ils ſongeront
» plutôt à ſe rendre les maîtres qu'à demeurer ſujets. L'ardeur
» avec laquelle nous les voyons ſe porter à rebâtir le Temple
» & à relever leur ville, nous a paru d'une conſéquence à ne

(*a*) 1. Eſdras, *chap.* 2. ℣. 64. cent deux perſonnes de moins.

» devoir pas être négligée : faites conſulter, Seigneur, les » memoires de vos ancêtres ; on y trouvera que les Juifs » ſont des ſéditieux, toujours ennemis des Rois, & que c'eſt » à cauſe de cela que leur ville a été détruite. Nous nous » ſommes crus obligés de vous faire ſçavoir ces choſes, dont » vous pouvez n'être pas inſtruit. Si cette ville eſt rétablie, ſi » ſes murs ſont entiérement relevés, elle vous fermera tout » paſſage pour aller dans la Cèle-Syrie & dans la Phénicie.

II. Cambiſe, Prince naturellement méchant, s'irrita facilement de tout ce que contenoit cette Lettre, & y fit la réponſe qui ſuit.

Le Roi Cambiſe à Rathume, garde des regiſtrès publics, à Belſeme, & à Sémélius, ſecrétaires, à leurs Collégues, & aux peuples de Samarie & de Phénicie : » J'ai lû les Let- » tres que vous m'avez écrites. J'ai ordonné qu'on conſultât » les memoires de mes ancêtres, & on a trouvé que cette « ville a été de tout temps ennemie des Rois, que ſes ha- » bitans ont toujours été des ſéditieux, prompts à ſe révol- » ter ; que ſes Rois ont été puiſſants & entreprenants, & » qu'ils ont impoſé des tributs à la Phénicie & à la Syrie ; c'eſt » pourquoi j'ordonne qu'on empêche les Juifs de rebâtir Jeru- » ſalem, de peur qu'ils ne faſſent ſentir aux Rois des effets » encore plus funeſtes de la haine qu'ils leur ont toujours por- » tée.

Rathume, & le ſecrétaire Sémélius, n'eurent pas plutôt reçu cet ordre, qu'ils monterent à cheval & furent à Jeruſalem, bien accompagnés, pour empêcher les Juifs de rebâtir le Temple & la ville. Ainſi les travaux furent arrêtés pendant neuf ans, juſqu'à la ſeconde année de Darius, Roi de Perſe. Cambiſe régna ſix ans, & mourut à Damas (*a*), après avoir fait la conquête de l'Egypte.

(*a*) Hérodote fait mourir Cambiſe à Ecbatane, après un régne de ſept ans & cinq mois ; mais il ne fait regner que ſept mois ſon ſucceſſeur, le faux Smerdis, au lieu que Joſeph lui donne un an de régne : ainſi les deux Hiſtoriens ſe réuniſſent ſur le temps qui s'eſt écoulé depuis la mort de Cyrus juſqu'à celle du ſucceſſeur de Cambiſe. Voyez Remarque III.

CHAPITRE III.

I. LES Mages, après la mort de Cambiſe, s'emparerent du ſouverain pouvoir. Les ſept (*a*) principaux Seigneurs de la nation les en dépouillerent au bout d'un an, & déférerent la couronne à Darius, fils d'Hiſtape. Ce Prince n'étant encore que Particulier, avoit fait vœu que s'il montoit ſur le thrône, il renverroit dans le Temple de Jeruſalem tout ce qui reſtoit de vaſes ſacrés à Babylone. Zorobabel, qui avoit été le principal Chef des Juifs qui étoient en captivité, étoit venu de Jeruſalem trouver Darius au même temps qu'il fut déclaré Roi: ils étoient liés d'amitié depuis long-temps, Darius lui en donna des marques, en lui confiant, ainſi qu'à deux autres, la garde de ſa perſonne.

An du Monde 3550.

II. La premiére année de ſon régne ce Prince traita magnifiquement & avec grand appareil ceux de ſa maiſon, les Généraux des Médes, les Satrapes des Perſes, les Toparques des Indes juſqu'à l'Ethiopie, & les Officiers de milice des cent vingt-ſept Satrapies. Après le repas, dont l'abondance & la délicateſſe ne laiſſerent rien à déſirer, chacun ſe retira pour ſe mettre au lit. Le Roi, qui s'y mit, dormit quelque temps, mais s'étant réveillé preſque auſſi-tôt, & ne pouvant ſe rendormir, il entra en converſation avec les trois Officiers auxquels il avoit confié la garde de ſa perſonne. » Celui, leur dit-» il, qui me donnera la meilleure ſolution & la plus véritable » de ce que je vais vous demander, je le récompenſerai ma-» gnifiquement: je lui permettrai de porter la robe de pour-» pre, de boire dans des coupes d'or, de coucher dans un lit » d'or, d'être porté dans un char du même métal, & enfin, » d'avoir une tiare (*b*) de lin, & un collier d'or. Il n'y aura » que mon thrône au-deſſus du ſiége ſur lequel je le ferai » aſſeoir, & je le qualifierai mon parent. Après leur avoir fait

(*a*) L'expreſſion n'eſt pas exacte. Comme ce ne fut qu'entre les ſept Seigneurs qui avoient tué le faux Smerdis, que la concurrence au thrône eut lieu, Darius ne put être élu Roi que par ſix Seigneurs.

(*b*) Les Rois de Perſe portoient la tiare d'une manière qui les diſtinguoit de leurs ſujets; mais on ne voit pas que ce fût une marque de diſtinction de la porter de lin.

ces magnifiques promeſſes (*a*), il demanda à l'un d'eux ſi le vin n'étoit pas la plus forte choſe qu'il y eût au monde, au ſecond, ſi ce n'étoient pas les Rois, au troiſiéme, ſi ce n'étoient pas les femmes, ou peut-être, mieux que tout cela, la vérité. Il prit enſuite un peu de repos ; mais dès qu'il fut jour, il manda les Grands de ſon royaume, & les Satrapes de la Perſe & de la Médie. Et s'étant placé ſur le thrône, d'où il avoit accoûtumé de rendre ſes jugemens, il ordonna aux trois Officiers de ſes gardes de déclarer devant l'aſſemblée ce qu'ils penſoient ſur les queſtions qu'il leur avoit propoſées.

III. Le premier donnant la préférence au vin, exalta ainſi ſes puiſſants effets : » Voici, Seigneur, dit-il, ce qui me per-» ſuade que la force du vin eſt ſupérieure à tout. Il trompe » ceux qui en boivent, trouble le jugement, & réduit les Rois » même à l'état d'un enfant qu'il faut conduire & gouverner ; » il donne à l'eſclave la hardieſſe d'un homme libre, & abuſe » le pauvre au point de ſe croire auſſi riche que celui qui poſ-» ſede les plus grands biens. Il change dans un inſtant toutes les » diſpoſitions de l'ame, dans ceux qui s'y livrent ſans ménage-» ment. S'ils ſont dans la triſteſſe, il noye leurs chagrins ; s'ils » ont des dettes, il les leur fait oublier. On les entend alors » ſe donner pour les plus riches des hommes, mépriſer toute » ſomme modique & ordinaire, tenir les diſcours de perſon-» nes qui ſeroient dans la plus éclatante fortune, ne parler » que de millions. J'ajoûte, que le vin fait oublier ce qu'on » doit aux Rois & aux Magiſtrats, & qu'il nous fait mécon-» noître les gens avec qui nous ſommes le plus liés : car il » nous met les armes à la main contre nos meilleurs amis, & » nous les fait regarder comme des étrangers & des inconnus. » Quand le ſommeil a diſſipé ſes fumées, & qu'on eſt revenu » à ſoi, on ſe léve ſans aucun ſouvenir de ce qu'on a fait. Voilà » ce qui me perſuade que tout céde à la force du vin, & que » rien ne peut réſiſter à ſa violence.

IV. Après que l'Officier qui s'étoit déclaré en faveur du vin eut ceſſé de parler, celui qui devoit parler après lui ſoûtint que rien n'eſt au-deſſus de la puiſſance des Rois ; & qu'elle l'emporte ſur tout ce que nous connoiſſons de plus fort dans la nature, même du côté de l'intelligence & du génie, & il

(*a*) Voyez Remarque IV.

tâcha de le prouver ainſi : » L'homme exerce ſur toute la na-
» ture un empire abſolu, il force la terre & la mer de ſervir
» à tous les uſages qui lui conviennent ; les Rois commandent
» à l'homme, il eſt ſoumis à leur ſouverain pouvoir : or peut
» on concevoir quelque puiſſance ſupérieure à celle des Rois,
» qui ſe font obéïr par un être ſi fort au-deſſus lui-même de
» tous les animaux ? Si les Rois déclarent la guerre, & ordon-
» nent à leurs ſujets d'en courir les dangers, ne ſont-ils pas
» obéïs ? Lorſqu'ils les envoient combattre leurs ennemis, faut-
» il couper des montagnes, renverſer des tours, détruire des
» murailles, s'en trouve-t'il qui refuſent d'exécuter leurs or-
» dres ? Avec quelle ardeur ne les voit-on pas ſouvent courir à
» une mort certaine, pour ne pas déſobéïr aux ordres de leurs
» Souverains ? Et le fruit des victoires remportées, des batail-
» les gagnées, à qui ſe rapporte-t'il ? Aux Rois. Pour qui tra-
» vaillent ceux qui ne portent pas les armes, mais qui culti-
» vent & labourent la terre ? Après un long & fatiguant travail,
» jouiſſent-ils du fruit qu'ils recueillent, de la récolte qu'ils
» font, qu'ils n'ayent payé au Roi le tribut impoſé ? Quelque
» choſe qu'il diſe, quelque choſe qu'il ordonne, peut-on lui
» réſiſter ? Si après avoir goûté tous les plaiſirs & toutes les
» commodités du thrône, & s'être enyvré de délices, il ſe
» met au lit, ſes gardes veillent à ſa porte. La crainte les y
» enchaîne, pour ainſi dire, ſans qu'aucun oſe quitter ſon poſte
» pour aller donner ordre à ſes affaires ; perſuadés que la ſeule
» choſe à laquelle ils doivent penſer, c'eſt de garder le Prince.
» Eſt-il donc poſſible de ne pas croire que tout céde à la puiſ-
» ſance des Rois, à qui tout obéït ?

V. Quand celui-ci eut ceſſé de parler, Zorobabel traita la queſtion du pouvoir des femmes & de celui de la vérité. » Les
» effets du vin, dit-il, ſont très-forts, la ſupériorité des
» Rois eſt très-grande, puiſque tout leur obéït, mais le pou-
» voir de la femme eſt encore plus grand : c'eſt elle qui donne
» la naiſſance à l'homme & aux Rois même ; c'eſt-elle qui met
» au monde ceux qui plantent la vigne & qui font le vin. En
» général, nous manquerions de tout ſans la femme ; nos ha-
» bits ſont le fruit du travail de ſes mains, elle prend ſoin
» de nos ménages, c'eſt elle qui les gouverne & les conſerve ;
» nous ne pouvons vivre, en un mot, ſans ſon agréable
» ſociété : que nous ayons des tréſors accumulés d'or & d'ar-

gent ;

» gent, que nous poſſédions les choſes les plus précieuſes, &
» les plus capables de nous attacher, n'oublions-nous pas
» tout cela à la vuë d'une belle femme ? Avons-nous d'au-
» tre paſſion que pour cette beauté, & n'abandonnons-nous
» pas avec plaiſir tout notre bien pour la poſſéder. Nous quit-
» tons pour nos femmes, nos pères, nos mères, & notre
» Patrie. Nous oublions ſouvent nos amis pour elles, & s'il
» falloit mourir avec elles nous ne regretterions point la vie:
» Quel prodige du pouvoir de la femme! Après nous être épuiſés
» & fatigués à courir la terre & les mers, ſi nous recueillons
» quelque fruit de tant travaux, ne le préſentons-nous pas
» à nos femmes, comme à nos ſouveraines ? J'ai vû Apamé la
» fille (*a*) de Rabeſach Themauſius, favorite d'un Roi qui com-
» mandoit à de très-nombreuſes nations, le frapper ſur la
» joue, & ce Prince ſouffrir, ſans en marquer la moindre
» peine, qu'elle lui ôtât ſon diadême pour ſe le mettre ſur la
» tête; étudier ſes humeurs, rire quand elle étoit enjouée,
» s'affliger dès qu'elle paroiſſoit triſte, la flatter au point de
» lui redemander ſes bonnes graces avec ſoumiſſion, lorſqu'il
» croyoit lui avoir donné quelque ſujet de chagrin.

VI. L'aſſemblée étoit en admiration, on ſe regardoit les uns les autres. Zorobabel continua de parler, & fit ainſi l'éloge de la vérité: » J'ai fait voir, dit-il, quelle eſt la puiſſance & la
» force de la femme (*b*); mais la femme, mais les Rois ne ſont que
» foibleſſe, en comparaiſon de la vérité. Car quelque grande
» que ſoit la terre, quelqu'élevé que ſoit le ciel au-deſſus de
» nos têtes, quelque rapide que ſoit le cours du ſoleil, c'eſt
» Dieu qui les fait ce qu'ils ſont; or Dieu eſt bon & juſte: la
» force de la vérité eſt ſupérieure à tout; toute l'injuſtice, toute
» la malice des hommes, ne peuvent rien contre elle: les cho-
» ſes dans leſquelles nous croyons remarquer le plus de ſoli-
» dité, ſont périſſables & de peu de durée; mais la vérité eſt
» un bien qui ſubſiſte éternellement. Elle nous procure non une
» beauté que le temps défigure, non des richeſſes que la for-
» tune peut nous ravir, mais l'amour de la juſtice & de l'équité,

(*a*) *Videbam tamen Apemen filiam Beſacis, mirifici concubinam Regis, ſedentem juxta Regem.* 3. Eſdras, chap. 4.

(*b*) Ou Joſeph a oublié le vin, ou ſes Copiſtes l'ont ſauté; car ſon raiſonnement demande qu'il ait dit, » mais » le vin, mais le Roi, mais la fem-« me, &c.

» & un discernement si juste, que nous ne pouvons jamais » nous égarer dans la recherche que nous en faisons.

VII. Zorobabel ayant ainsi parlé en faveur de la vérité, toute l'assemblée lui applaudit, & convint que la force de la vérité étoit telle, que jamais le nombre des années ne pouvoit ni l'altérer ni la rendre sujette à aucune variation. Demandez (*a*) maintenant, lui dit le Roi, tout ce que j'ai promis, même quelque autre chose encore, je vous l'accorderai. Je vous reconnois pour un sage, qui, par une prudence consommée, mérite la préférence sur ses Collégues. Vous serez assis auprès de moi, je vous considérerai comme mon parent, & vous en donnerai le nom. Zorobabel rappella alors à Darius le souvenir du vœu qu'il avoit fait de permettre, s'il montoit sur le thrône, que Jerusalem fût rétablie, & le Temple rebâti, & d'ordonner que les vases que Nabuchodonosor avoit fait transporter à Babylone, lorsqu'il pilla le Temple, y fussent rapportés: Acquittez ce vœu, grand Roi, lui dit-il, c'est la seule grace que vous demande l'un de vos serviteurs, que vous avez bien voulu croire assez sage & assez prudent pour lui permettre de vous en demander une.

VIII. Le Roi se leva, transporté de joie, embrassa Zorobabel, & fit écrire (*b*) aux Toparques & aux Satrapes, qu'il leur ordonnoit de l'escorter, lui & tous ceux qui l'accompagne-

(*a*) Joseph fait Darius ordonner à Zorobabel de demander plus qu'il n'avoit promis. M. d'Andilly, qui a cru qu'il ne convenoit pas à ce Prince d'inviter son Capitaine des gardes à lui demander plus qu'il n'avoit promis, fait dire à Joseph: » Le Roi lui dit de déclarer ce qu'il » vouloit des choses qu'il avoit promi- » ses. « Est ce que ce Prince ne vouloit pas les lui accorder toutes? Joseph traduit ici le troisiéme livre d'Esdras, & selon l'Auteur de ce livre, vrai ou supposé, le Roi demande au Capitaine de ses gardes, qui avoit soûtenu que la force de la vérité est supérieure à tout ce que nous connoissons, s'il ne veut rien de plus que ce qu'il a promis: *pete, si quid vis ampliùs quam quæ scripta sunt, & dabo tibi.* Darius ne pouvoit, ni ne vouloit donner plus que ce qu'il avoit promis; mais pour marquer combien il étoit content de ce que Zorobabel avoit dit en faveur de la vérité, il l'invite, dans l'excès de sa satisfaction, à demander, s'il veut, plus qu'il n'avoit promis. Dans le sens qu'Hérode dit dans l'Evangile à la fille d'Hérodias: Demandez ce que vous voulez: quand ce seroit la moitié de mon royaume, je vous le donnerai.

(*b*) On lit la même chose dans le troisiéme livre d'Esdras, * mais le fait n'en est pas moins faux; & Joseph devoit bien s'appercevoir, que si Darius avoit écrit avant le retour de Zorobabel en Judée, aux Gouverneurs de Syrie & de Phénicie, de l'aider à rebâtir le Temple, Sisine, Gouverneur de ces provinces, ne se fût pas transporté à Jerusalem, pour demander » aux Chefs de la Nation, qui » leur avoit donné permission de rebâtir » le Temple? « & que le dire, c'étoit tomber dans une contradiction sensible.

* Chap. 4.

roient dans le voyage auquel il ſe préparoit pour aller rebâtir le Temple de Jeruſalem. Il envoya auſſi des ordres par écrit aux Gouverneurs de Syrie & de Phénicie, de faire abbatre des cédres ſur le mont Liban, de les faire tranſporter à Jeruſalem, & de fournir à Zorobabel tous les ſecours qui lui ſeroient néceſſaires pour le rétabliſſement de cette ville. Il déclara libres tous les Juifs qui retournoient en Judée, & défendit à ſes Officiers de mettre ſur eux aucun impôt, voulant que tout le pays qu'ils pourroient occuper fût exemt de tribut. Il ordonna aux Samaritains, aux Iduméens, & à ceux de la baſſe Syrie, de leur rendre tout ce qu'ils avoient pris ſur eux, & de donner cinquante talents pour la reconſtruction du Temple. Il permit aux Juifs d'offrir à Dieu les ſacrifices preſcrits par leur Loi, & ordonna qu'on prît ſur ſes finances toute la dépenſe néceſſaire pour rétablir l'appareil de ces ſacrifices, pour renouveller les habits ſacrés du ſouverain Pontife & des autres Prêtres, pour les inſtrumens de muſique, dont ſe ſervoient les Lévites pour chanter les louanges de Dieu; qu'on diſtribuât des terres à ceux qui ſeroient chargés de la garde de la ville & du Temple, & qu'on leur fît toucher tous les ans une certaine ſomme d'argent, pour leur entretien. Darius exécuta ainſi tout ce que Cyrus avoit projetté & ordonné avant lui, pour le rétabliſſement des Juifs, & renvoya à Jeruſalem tous les vaſes ſacrés qui avoient appartenu au Temple du Seigneur.

IX. Zorobabel ſortit du palais après avoir obtenu du Roi toutes ces graces. La premiére choſe qu'il fit, fut de lever les yeux au ciel, pour remercier Dieu de lui avoir donné la ſageſſe, qui l'avoit fait ſurpaſſer ſes concurrens, au jugement du Roi. » Car, Seigneur, s'écria-t-il, je n'euſſe jamais reçu cet » honneur, ſi vous ne m'aviez aſſiſté d'une maniére particu- » liére. « Après l'avoir remercié des graces qu'il lui faiſoit, & l'avoir prié de lui continuer ſa protection, il fut à Babylone, pour apprendre à ſes freres ce qu'il avoit obtenu du Roi. A cette agréable nouvelle, ils rendirent de très-humbles actions de graces à Dieu, de ce qu'il les faiſoit retourner dans leur Patrie. Ils ſe livrerent au plaiſir & à la joie, & paſſerent ſept jours en fêtes & en réjouiſſances, pour célébrer l'heureux rétabliſſement de leur Patrie, qu'ils eſpéroient enfin de revoir bientôt. Ils choiſirent des Chefs dans les différentes Tribus, pour aller à Jeruſalem avec les femmes, les enfans, & les beſtiaux. Les

gens que Darius leur avoit donnés pour les eſcorter les conduiſirent juſques-là, au ſon de toutes ſortes d'inſtrumens, & toute la route fut une ſuite continuelle de réjouiſſances.

X. C'eſt ainſi, qu'un certain nombre de Juifs de chaque Tribu retourna dans ſa Patrie; ceux qui reſtoient à Babylone les accompagnerent pendant quelque temps (*a*), avec toutes les marques de la joie la plus complette. Je n'ai pas cru devoir donner en détail les noms de tous ceux qui retournerent en leur Patrie, dans la crainte qu'interrompant l'attention que mes lecteurs donnent à la ſuite des affaires, je ne leur rende le récit que j'en fais plus difficile à ſuivre. Je me contente donc de dire, que le nombre de ceux de l'âge d'environ douze ans qui s'en retournerent, des Tribus de Juda & de Benjamin, étoit de quatre (*b*) millions, ſix cents huit mille: celui des Lévites, de ſoixante & quatorze; celui des femmes & des enfans de quarante mille ſept cent quarante-deux: de plus, cent vingt-huit Lévites dont la fonction eſt de chanter des hymnes; cent dix portiers, avec trois cents douze domeſtiques du Temple, ſe joignirent à ceux qui retournoient dans leur Patrie, ainſi que ſix cents cinquante-deux perſonnes qui ſe diſoient Juifs, mais qui ne le purent prouver. Enfin, cinq cents vingt autres, qui ſe diſoient Prêtres (*c*), mais qu'on priva de l'honneur du Sacerdoce, parce qu'ils ne purent juſtifier qu'ils l'étoient

(*a*) Je doute que le nouvel Editeur ait bien pris le ſens de καὶ τὸ ὑπολειπόμενον τῶν Ἰουδαίων πλῆθος, en traduiſant *proſequente eos ..... etiam reliqua Judæorum multitudine.* C'eſt le ſens, en général, que Sig. Gelenius, & M. d'Andilly, avoient donné à cet endroit. Mais quel eſt ce reſte de multitude de Juifs, qui accompagna ſes freres qui retournoient dans leur Patrie? Joſeph diſtingue bien ceux des Juifs qui reſterent à Babylone d'avec ceux qui retournerent en Judée, mais il ne fait aucune diviſion de ces derniers. Il oppoſe ceux que Darius avoit donnés pour eſcorte aux Juifs, à ce qu'il appelle τὸ ὑπολειπόμενον τῶν Ἰουδαίων πλῆθος. Les premiers les accompagnerent juſqu'à Jeruſalem, mais les derniers ſe contenterent de les reconduire. Ainſi ce ſont les Juifs qui reſterent à Babylone qui y furent laiſſés, & qui reconduiſirent leurs freres juſqu'à un endroit que l'Hiſtorien Juif ne marque pas, qu'il appelle τὸ ὑπολειπόμενον τῶν Ἰουδαίων πλῆθος. Voyez la fin de ce numero.

(*b*) Ce nombre eſt exceſſif, mais les Copiſtes paroiſſent plutôt coupables de l'exagération que Joſeph. Car s'il ne ſuit pas exactement l'Ecriture dans les autres dénombremens, la différence eſt ſi légere, qu'il n'y a pas d'apparence qu'il s'en ſoit écarté dans celui-ci d'une maniere ſi marquée.

(*c*) » Qui avoient épouſé des femmes » qu'ils diſoient être de la race des Sacrifi» cateurs & des Lévites «[*M. d'Andilly*]. Ceux dont parle ici Joſeph ne furent pas privés de l'honneur du Sacerdoce parce qu'ils ne purent pas prouver que leurs femmes étoient de la Tribu de Lévi ou de la famille d'Aaron, mais parce qu'ils ne purent pas juſtifier qu'ils deſcendoient, eux, du Patriarche Lévi. Cela eſt clair, par le premier & le ſecond Livre d'Eſdras, & il eſt conſtant que les filles de cette Tribu ne donnoient aucun droit au

effectivement (*a*), & qu'on ne les trouva ni dans l'état des Prêtres, ni dans celui des Lévites. Le nombre des domeſtiques qui ſuivoient étoit de ſept mille trois cents ſept : celui des chantres & des chantereſſes, de deux cents quarante-cinq. Ils avoient enfin avec eux, quatre cents trente-cinq chameaux, & cinq mille cinq cents vingt-cinq autres bêtes de charge. Les Chefs qui conduiſoient cette grande multitude d'hommes, de femmes, & d'enfans, étoient, Zorobabel fils de Salathiel, de la Tribu de Juda, de la famille de David, & Jeſus, fils du Grand-Prêtre Joſedec. Le peuple s'étoit outre cela donné pour Chefs, Mardochée & Serebia, qui donnerent pour le voyage cent mines d'or, & cinq mille d'argent. Ce fut ainſi que les Prêtres, les Lévites, & une partie du peuple s'établirent, au retour de Babylone, à Jeruſalem, & les autres dans les endroits dont ils étoient.

CHAPITRE IV.

I. IL y avoit ſept mois que le peuple étoit revenu de Babylone, lorſque le Grand-Prêtre Jeſus & le Prince Zorobabel convoquerent à Jeruſalem ceux des Juifs qui demeuroient à la campagne. Ils s'y rendirent promptement, & éleverent un autel dans l'endroit où le premier étoit, pour offrir à Dieu les ſacrifices preſcrits par la Loi de Moïſe : ce qui cauſa un extrême déplaiſir aux peuples voiſins, qui

ſaint miniſtere à ceux qu'elles épouſoient. Mais Sig. Gelenius avoit traduit ὧν par *quarum*, au lieu de *quorum*, & le peu d'exactitude de cette Verſion a donné lieu à l'élégant Traducteur de faire tomber le défaut de preuves ſur la généalogie des femmes qu'avoient épouſé ceux qui furent exclus du Sacerdoce, au lieu que c'eſt la leur que Joſeph dit qu'ils ne purent prouver, ni par l'état des Lévites, ni par celui des Prêtres.

(*a*) Il y a quelque choſe de plus ou de moins dans ce que Joſeph dit des Iſraëlites qui ne purent prouver qu'ils étoient de race Sacerdotale. Car ſi l'on conſerve ἐγημένοι γυναῖκας, « qui avoient pris pour » femmes, « c'eſt une énigme qu'il propoſe, & abſolument inintelligible, ſi l'on ne ſuppoſe qu'il ajoûtoit, que les deſcendans du Prêtre qui avoit épouſé une des filles de Berſelaï, furent du nombre de ceux qui ne purent prouver leur filiation, mais que cela s'eſt perdu, ou par la négligence des Copiſtes ou par l'injure des temps. Peut-être, & cela paroît plus vrai ſemblable, que Joſeph avoit cru devoir ne pas marquer cette circonſtance, mais qu'un Scoliaſte avoit mis par forme d'éclairciſſement à la marge de ſon Exemplaire, ce qu'il liſoit aux verſets ſoixante un & ſoixante-trois des chapitres deux & ſept du premier & ſecond Livre d'Edras, & qu'ἐγημένοι γυναῖκας eſt le débris de cette ſcolie qui avoit paſſé du manuſcrit dans le texte.

les haïſſoient. Ils célébrerent en même temps la fête des Tabernacles, comme le même Légiſlateur l'a ordonné. Ils firent enſuite les oblations & les ſacrifices qu'on doit offrir chaque jour, outre ceux du Sabbat & des autres fêtes. Ceux qui avoient fait des vœux les accomplirent, en offrant des ſacrifices au commencement du ſeptiéme mois. On commença à bâtir le Temple, & l'on fit des avances aux Tailleurs de pierre, aux Charpentiers, & pour la nourriture de ceux qui voituroient le bois (*a*). Les Sydoniens tranſporterent avec facilité les cédres qu'ils avoient coupés ſur le mont Liban. Car ils les liérent enſemble, & en firent des radeaux, qu'ils conduiſirent dans le port de Joppé. Cyrus l'avoit ainſi ordonné, mais ce ne fut que par les ordres de Darius que cela fut exécuté.

II. Dans le ſecond mois de la ſeconde année du retour des Juifs à Jeruſalem, ils preſſerent le travail de la reconſtruction du Temple, & le premier jour de ce ſecond mois, ils commencerent à élever l'édifice ſur les nouveaux fondemens; ils chargerent de la conduite de l'ouvrage les Lévites au-deſſus de l'âge de vingt ans, Jeſus, ſes fils & ſes freres, Cedmihel, frere de Juda, fils d'Aminadab, (*b*) & ſes enfans; & l'on y travailla avec tant de diligence & de zéle, que l'ouvrage fut bien plutôt achevé qu'on n'auroit oſé l'eſpérer. Les Prêtres alors avec leurs trompettes, & revêtus de leurs habits ſacrés, les Lévites & les enfans d'Aſaph, chantoient des hymnes de louanges à Dieu, de la manière dont David avoit enſeigné qu'il falloit s'acquiter de ce devoir. Les vieillards, tant Prêtres & Lévites, qu'Anciens du peuple, qui avoient pû voir le premier Temple, ſe rappellant ſa grandeur & ſa magnificence, & conſidérant combien celui qu'on venoit de bâtir lui étoit inférieur, furent touchés d'une ſi vive douleur, en ſe repréſentant combien ils étoient déchus des richeſſes & de la puiſſance de

(*a*) » Pour le payement & la nour-» riture des ouvriers « [*M. d'Andilly*]. Ce fut le ſens que je vis en cet endroit les trois premiéres fois que je le lus; & pour le juſtifier, je changeois διαγομένοις en ἐργαζομένοις. Car le premier ne peut pas ſignifier ouvriers. Le ſeptiéme verſet du troiſiéme chapitre du premier Livre d'Eſdras, m'a fait changer de ſentiment; car ſi Joſeph a ſuivi l'Ecriture, la bonne leçon c'eſt διαγομένοις, mais les Copiſtes ont omis τὰ ξύλα, qu'il avoit vrai-ſemblablement fait ſuivre ce mot.

(*b*) L'injure des temps, ou la précipitation des Copiſtes, ont cauſé ici quelque dérangement; car on ne voit pas pourquoi Joſeph eût voulu s'écarter de l'Ecriture. Eſdras, liv. 1. chap 3. ℣. 9. *Joſué, ſes enfans & ſes freres, Cedmihel & ſes enfans, & les enfans de Juda, comme ne faiſant qu'une perſonne, s'unirent pour preſſer*, &c.

leurs ancêtres, qu'ils ne purent s'empêcher de la laiſſer éclater par leurs cris & par leurs gémiſſemens. Le peuple au contraire, qui n'eſt pour l'ordinaire affecté que des objets préſents, ſans chercher à ſe rappeller les idées du premier Temple, encore moins occupé de lui comparer celui qu'il voyoit, marquoit une extrême ſatisfaction, d'avoir bâti un Temple, qu'il (*a*) ne concevoit pas même être en rien inférieur au premier. Le ſon éclatant des trompettes fut cependant étouffé, & par le bruit des acclamations du peuple, & par les plaintes, les cris, les ſanglots, & les gémiſſemens des vieillards & des Prêtres (*b*), qui ſentoient combien ce Temple étoit éloigné de la magnificence de celui *qu'avoit bâti Salomon.*

III. Les Samaritains étoient toujours les ennemis des Tribus de Juda & de Benjamin. Lorſqu'ils eurent appris que les trompettes ſacrées s'étoient fait entendre, ils vinrent avec empreſſement à Jeruſalem, pour en apprendre la cauſe; & ayant ſçû que les Juifs revenus de la captivité de Babylone rebâtiſſoient le Temple, ils ſe préſenterent devant Zorobabel, Jeſus, & les Chefs de la Nation, & les priérent de leur permettre de ſe joindre à eux, & de prendre part à cette grande œuvre. » Nous adorons, leur dirent-ils, Dieu auſſi-bien que » vous: nous lui rendons nos vœux, & depuis que Salmanaſſar, » Roi d'Aſſyrie, nous a fait venir ici de la Chutie & de la » Médie, nous avons toujours eu beaucoup de zéle pour ſon » ſervice. « Le Grand-Prêtre Jeſus, Zorobabel, & les Chefs des familles des Iſraëlites, leur répondirent » qu'ils ne pou» voient leur permettre de prendre part au rétabliſſement du » Temple, que c'étoit à eux que Cyrus avoit ordonné en pre» mier lieu de le rebâtir, & que c'étoit encore à eux que Da» rius le commandoit alors: qu'ils ne les empêchoient point » d'y adorer Dieu; mais qu'ils ne pouvoient avoir que cela » de commun avec eux, & avec tous ceux qui voudroient le » venir adorer dans ſon Temple.

IV. Les Chutéens, car c'eſt ainſi que s'appellent auſſi les Samaritains (*c*), furent très-mécontens de cette réponſe. Ils enga-

(*a*) Je ne profite point de la correction que le nouvel Editeur a faite. Je laiſſe ἐπ' ἐλαττωσιν, comme portent les anciennes Editions; mais je lis οὐκ, au lieu d'οὖς. Il ne concevoit pas qu'il fût moindre que le premier.

(*b*) L'Ecriture ne parle point de trompettes, & elle ne marque point que le bruit que les Prêtres faiſoient en pleurant, le peuple en ſe réjouiſſant, fut ſi grand, qu'on ne put les entendre.

(*c*) Voyez Romarque XIII.

gerent les peuples de la Syrie à prier les Satrapes, ainſi qu'ils l'avoient fait ſous les régnes de Cyrus & de Cambiſe, d'empêcher les Juifs de rebâtir le Temple, & d'arrêter l'ardeur & le zéle avec lequel ils y faiſoient travailler. Siſine, Commandant de Syrie & de Phénicie, & Sarabazane (*a*), avec quelques autres, monterent en ce même temps à Jeruſalem, & demanderent aux Chefs de la Nation, qui leur avoit donné la permiſſion de rebâtir le Temple, & de le bâtir plutôt comme une fortereſſe que comme un Temple ? Pourquoi ils l'avoient fortifié par des murs & des portiques (*b*) ? Zorobabel & Jeſus leur répondirent » qu'ils étoient les ſerviteurs du Très-haut ; qu'un de leurs » Rois, Prince le plus heureux, comme le plus éminent en » ſageſſe & en ſublimes connoiſſances, de tous les Rois de la » terre, avoit bâti un Temple qui avoit ſubſiſté pendant plu- » ſieurs ſiécles. Mais que leurs ancêtres ayant offenſé Dieu, » Nabuchodonoſor, Roi des Babyloniens & des Chaldéens, » ayant pris dans la ſuite Jeruſalem, l'avoit détruit & brûlé, » & avoit emmené captif à Babylone le peuple Juif ; que Cy- » rus, qui avoit regné enſuite dans cette ville & en Perſe, leur » avoit permis de le relever ; qu'il avoit fait remettre entre » les mains de Mitridate & de Zorobabel les vaſes ſacrés & les » préſens qu'on y avoit faits, & que Nabuchodonoſor en avoit » fait enlever, pour les reporter à Jeruſalem, & les remettre » dans le Temple quand on l'auroit rebâti ; que pour preſſer » l'exécution de ſes ordres, il avoit envoyé Saſſabar à Jeruſa- » lem, avec ordre de veiller à ce qu'on travaillât ſans relâche » à cette reconſtruction : que pour obéïr aux ordres de ſon » maître, il en avoit fait jetter les fondemens dès qu'il fut » arrivé à Jeruſalem ; mais que quoiqu'on eût commencé dès » ce temps-là à y travailler, la haine de leurs ennemis les

(*a*) L'Ecriture les appelle Thathanaï, & Stharbuzanaï. 1. *Eſdr.* ch. 5. ℣. 3.

(*b*) J'ai cru pendant quelque temps qu'il falloit effacer τῦ πόλει. Les Officiers de Darius ne pouvoient pas demander aux Juifs pourquoi ils entouroient la ville de murs & de portiques, voyant de leurs yeux qu'ils ne le faiſoient pas, & qu'ils ne travailloient qu'à rebâtir le Temple. Auſſi Zorobabel, Jeſus, & les Chefs de la Nation, ne s'en juſtifient point, & ils n'alléguent pour autoriſer leur conduite & celle du peuple, que la permiſſion que leur avoit donné Cyrus de rebâtir le Temple. Mais au lieu d'effacer τῦ πόλει, je penſe, après avoir plus réfléchi, qu'il faut plutôt ſuppoſer qu'ὰς s'eſt perdu devant τῦ πόλει. » Pourquoi l'en- » tourez-vous de fortes murailles & de » portiques, comme une ville ? « Après leur avoir demandé pourquoi ils rebâtiſſoient le Temple comme une fortereſſe, rien de plus naturel & de plus ſuivi que d'ajoûter : » Pourquoi l'entourez-vous de » murs & de portiques comme une » ville.

avoit

» avoit empêchés jusqu'alors de l'achever ; qu'ils pouvoient » écrire toutes ces choses à Darius s'ils le vouloient & que cela » leur convînt, afin qu'il fît chercher dans les archives du » palais s'ils blessoient en rien la vérité dans ce qu'ils avan- » çoient.

V. Sur les remontrances de Zorobabel & du Grand-Prêtre, Sisine, & ceux qui l'accompagnoient, ne crurent pas devoir interrompre le travail du Temple jusqu'à ce qu'ils en eussent informé le Roi, ce qu'ils firent en lui écrivant sur le champ. Cependant les Juifs étoient dans de grandes inquiétudes, & ils craignoient beaucoup que ce Prince ne changeât de sentiment sur le rétablissement de Jerusalem & du Temple ; mais ils étoient soûtenus & encouragés par deux Prophètes qui vivoient alors. Aggée & Zacharie les assuroient que Dieu les avoit chargés de leur dire, qu'ils n'avoient rien à craindre de la part du Roi des Perses. Ainsi, rassurés par ces deux Prophètes, ils travailloient sans relâche, & sans discontinuer un seul jour, à relever le Temple.

VI. Les Samaritains avoient écrit des Lettres à Darius ; dans lesquelles ils accusoient les Juifs de fortifier leur ville, & de bâtir plutôt une forteresse qu'un Temple ; entreprise, disoient-ils, qui ne pouvoit qu'être préjudiciable au bien de son Etat : ils lui firent de plus présenter les ordres que Cambise avoit donnés, d'empêcher les Juifs de rebâtir le Temple, si-tôt qu'on lui avoit fait sentir que la révolte de Jerusalem pouvoit apporter du dérangement dans ses affaires. Les Lettres de Sisine & de ses Collégues ayant été remises à Darius, ce Prince, après en avoir pris lecture, ordonna qu'on cherchât dans les archives royales, des memoires sur cette affaire ; on trouva dans le palais d'Ecbatane, en Médie, un regiſtre où ceci étoit écrit : » Le Roi Cyrus a ordonné la premiére année de son » régne, qu'on bâtît un Temple à Jerusalem, avec un autel ; » qu'il eût soixante coudées de haut, autant de large ; que » l'argent (*a*) qui seroit nécessaire fût tiré du trésor royal ; » qu'on reportât à Jerusalem les vases sacrés qu'en avoit fait » enlever Nabuchodonosor, lorsqu'il la pilla. Ce fut l'Ethnar-

(*a*) Je n'ai point traduit Λίθων νέων τριῶν, καὶ ξυλίνου νέου ἑνὸς ἐγχωρίου. On trouvera dans la Remarque II. ce que je crois que ces paroles signifient.

» que Abaſſar (*a*), (Zorobabel), qu'il chargea du ſoin de veil-
» ler à l'exécution de ces ordres. Les ſeuls qu'il donna à Tha-
» thanaï, Commandant de Syrie & de Phénicie, & à ſes Col-
» légues, furent de ne ſe point mêler par eux-mêmes des
» affaires de Judée, mais de laiſſer les Juifs, ſerviteurs de
» Dieu, & leurs Chefs, rebâtir le Temple, & de leur fournir,
» ſur le produit des tributs des païs qu'ils commandoient, des
» taureaux, des béliers, des agneaux, des boucs, de la farine,
» de l'huile, du vin, & les autres choſes que les Prêtres de-
» manderont pour les ſacrifices, afin qu'ils prient pour la con-
» ſervation & la proſpérité du Roi & de la Nation. Ce Prince
» a de plus ordonné, que ceux qui tranſgreſſeroient quelques-
» uns de ſes ordres, fuſſent attachés en croix, & leurs biens
» confiſqués au profit du tréſor royal. « Il finit en priant Dieu de punir par un châtiment éclatant, quiconque mettroit quelque obſtacle à la conſtruction du Temple.

VII. Darius ayant lû ces ordres de Cyrus dans les memoires de ſon régne, écrivit cette Lettre à Siſine & à ſes Collégues.

LE ROI DARIUS au Général Siſine, à Sarabazane (*b*) & à leurs Collégues, SALUT. » Je vous envoie copie des Lettres
» de Cyrus, qu'on a trouvées dans les memoires de ſon régne:
» je veux que tout ce qu'elles ordonnent ſoit ponctuellement
» exécuté. Adieu.

Siſine & ſes Collégues, ayant connu par cette Lettre les intentions du Roi, prirent le parti de s'y conformer, & de preſſer eux-mêmes le travail de la reconſtruction du Temple, en fourniſſant aux anciens des Juifs & aux Chefs de la Nation, tous les ſecours qui leur furent néceſſaires. Les Prophètes Aggée & Zacharie ne ceſſoient d'encourager le peuple, comme Dieu le leur ordonnoit, tellement que tout l'ouvrage ſe trouva

(*a*) Sans m'arrêter à remarquer que le nouvel Editeur ne paroît pas s'être apperçu qu'il manquoit quelque choſe ici, ni que l'élégant Traducteur a rendu cet endroit comme il a voulu, je dois dire que les Copiſtes ont oublié Θαθθα-ναν entre ἰσχὺν καὶ τῆς Συρίας, comme ils ont paſſé ce même nom dans quelques Exemplaires des Septante, au verſet ſix du chapitre ſixiéme du premier livre d'Eſdras. L'Abaſſar de Joſeph eſt le même que celui que l'Ecriture appelle Saſſabaſar, que nous connoiſſons ſous le nom de Zorobabel, & que l'Ecriture appelle Prince de Juda. Dans l'état où eſt le texte de Joſeph, il eſt dit commandant de Syrie & de Phénicie, mais c'eſt une preuve que le mot que je viens d'indiquer a été oublié par les Copiſtes; car c'étoit Thathanaï qui étoit Gouverneur de cette Province, & Zorobabel n'y a jamais commandé.

(*b*) L'Ecriture dit à Thathanaï, & à Starbuzanaï. 1. *Eſdras*, chap. 6. ℣. 13.

conſommé, & le Temple achevé d'être bâti, ſuivant les vuës des Rois Cyrus & Darius, après un travail de ſept ans, (*a*) le vingt-troiſiéme jour du mois que nous appellons Adar, & que les Macédoniens nomment Dyſtrus, & la neuviéme (*b*) année du régne de Darius. Les Prêtres, les Lévites & tout le peuple Juif, pour marquer leur reconnoiſſance à Dieu, de ce qu'après un dur éſclavage, il leur avoit rendu leur ancienne proſpérité, leur héritage, & de ce qu'il leur avoit fait la grace de parvenir à lui bâtir un nouveau Temple, lui offrirent en ſacrifices, cent taureaux, deux cents béliers, quatre cents agneaux, & douze boucs, pour chacune des Tribus, en expiation des péchés qu'elles avoient commis. Conformément à la Loi de Moïſe, les Prêtres & les Lévites mirent des portiers à chaque porte du Portique. Car on avoit bâti le Portique d'Iſraël (*c*), qui renfermoit le Temple, proprement dit.

VIII. La fête des Azymes arriva le premier mois, que les Macédoniens appellent Xantique, & nous Niſan. Tout le Peuple de la campagne ſe rendit à la ville pour la célébrer. Le peuple, les femmes, & les jeunes gens, commencerent par ſe purifier. On offrit enſuite, le quatorze du même mois, ſelon la Loi, le ſacrifice qu'on appelle de Pâque; on paſſa ſept jours

(*a*) L'Ecriture dit (*ibid.* ℣. 15.) la ſixiéme année du régne de Darius, & le troiſiéme jour du mois d'Adar. Les Copiſtes peuvent avoir mis un *a* de trop, & par cette mépriſe, faire dire à Joſeph vingt-trois, au lieu de trois. C'eſt peut-être la même négligence qui lui a fait dire que le Temple fut achevé la neuviéme année du régne de Darius. Il ſemble dire qu'il fut achevé en ſept ans, & c'eſt le ſens qu'y a vû M. d'Andilly, mais il n'a pû le dire à moins de ſe contredire. Son expreſſion n'eſt pas auſſi nette qu'on pourroit le ſouhaiter, mais il ſemble qu'il veuille dire ſeulement qu'on fut en tout ſept ans à le bâtir.

(*b*) Le troiſiéme livre d'Eſdras (*ch.* 7. ℣. 5.) dit, avec l'Ecriture, que ce fut la ſixiéme année du régne de Darius. Ce qui donne lieu de croire que ſi on lit dans Joſeph *la neuviéme*, c'eſt une faute de Copiſtes. Car, ou il a pris ce qu'il dit ici, du faux Eſdras, ou le faux Eſdras l'a emprunté de lui.

(*c*) τῦ ἐνδοθεν ἱεροῦ, du portique intérieur. C'eſt ainſi que Joſeph appelle le portique d'Iſraël, qui par rapport à celui des Gentils étoit intérieur.

Les précédentes Traductions de Joſeph ne diſtinguent pas aſſez ἱερὸν de ναὸς, & elles rendent ordinairement l'un & l'autre mot par Temple. Joſeph n'a point confondu ces deux mots, & à deux ou trois endroits près, ou peut-être ſon texte n'eſt pas pur, il s'eſt toujours ſervi du premier pour ſignifier *portique*, & du ſecond pour marquer le Temple, proprement dit. Les Traductions ne ſont pas pour les Sçavans: ils peuvent conſulter les originaux, & voir par eux-mêmes quel ſens y ont les différents mots qui y ſont employés. Mais une infinité d'honnêtes gens, qui liſent Joſeph, ne ſont pas toujours en état de le conſulter dans la langue en laquelle il a écrit; & quand ils liſent dans M. d'Andilly » que les Lévites » choiſirent des portiers pour les établir à » toutes les portes du Temple ... & que

en festins & en réjouissances; pour lesquelles rien ne fut épargné. On offrit des holocaustes, & on fit des sacrifices, pour remercier Dieu de ce qu'il avoit fait rentrer son peuple dans son héritage; de ce qu'il avoit rétabli ses saintes Loix, & de ce qu'enfin il lui avoit rendu favorable le Roi des Perses. Après lui avoir offert avec une sainte profusion des sacrifices en reconnoissance de tant de graces, les Juifs demeurerent à Jerusalem, où ils établirent, pour forme de gouvernement, l'Aristocratie, mêlée d'Oligarchie. Car les Prêtres furent à la tête des affaires, jusqu'à ce que les descendans des Asmonéens s'éleverent à la royauté. Avant la captivité, depuis Saül & David, qui avoient les premiers regné sur notre Nation, elle avoit été gouvernée par des Rois pendant cinq cents trente-deux ans, six mois & dix jours. Et avant ces Rois, par des Chefs qu'elle appelloit Nomarques (*a*), c'est-à-dire, Juges. Ce gouvernement avoit subsisté plus de cinq cents ans depuis la mort de Moïse, & le commandement de Josué. Tel étoit l'état des affaires des Juifs, qui sous Cyrus & Darius sortirent de captivité, & retournerent en leur Patrie.

IX. Cependant ils avoient beaucoup à souffrir de la part des Samaritains, toujours animés de haine & de jalousie con-

» la porte du Temple qui regardoit » l'orient, étoit si pesante, que vingt » hommes pouvoient avec peine la pous» ser, « ils conçoivent naturellement que le Temple avoit plusieurs portes, & que les battans de celle du côté de l'orient étoient extraordinairement massifs. Cependant le Temple, proprement dit, n'en avoit qu'une, & celle dont parle Joseph étoit certainement au portique d'Israël, & non point au Temple. Nos Traducteurs François du Nouveau Testament auroient dû, ce semble, ne pas traduire ἱερὸν par Temple, & ne pas faire Jesus-Christ enseigner dans le Temple, & le Magistrat envoyé par les Prêtres y prendre les Apôtres. Les Apôtres n'avoient pas droit d'entrer dans le Temple, & quoique le Sauveur fût infiniment plus digne d'y entrer que ceux à qui la Loi le permettoit, il voulut bien ne le pas faire, pour ne pas paroître la transgresser. Ce défaut d'attention confond les choses; & fait que ceux qui ne sont point en état de faire une étude particuliére de Joseph, & d'en consulter le Grec, n'en ont que des idées peu justes, & souvent fausses.

(*a*) » Ils avoient auparavant été gou» vernés de la même sorte, depuis Moïse » & Josué. » [*M. d'Andilly.*] *De la même sorte* est relatif au gouvernement des Rois, & il est certain que la forme du gouvernement, chez les Juifs, n'avoit pas été la même depuis leur sortie d'Egypte jusque sous Samuel, qu'elle fut depuis Saül jusqu'à la captivité de Babylone. Ce qui a arrêté l'élégant Traducteur, c'est le terme de μοναρχοι; mais c'est bien vraisemblablement une faute, qu'il est bien facile de corriger, en lisant νομαρχαι, Nomarques, Juges, au lieu de μοναρχοι, Monarques: Joseph fait ce mot synonime à κριται, Juges: νομαρχαι peut l'être, mais non pas μοναρχοι. Sur la fin des Antiquités Juives, il distingue le gouvernement des Rois de ce qu'il appelle δυναστεια μοναρχων, & on ne reconnoît point de distinction entre le gouvernement d'un Roi & celui d'un Monarque. Il faut donc lire δυναστεια νομαρχων.

tre eux. Ces peuples mettoient ſur-tout leur confiance dans leurs richeſſes, & dans l'alliance qu'ils ſe glorifioient d'avoir avec les Perſes, à cauſe qu'ils étoient ſortis du même pays; ils refuſoient le tribut que le Roi leur avoit ordonné de payer pour les ſacrifices. Ils avoient gagné les Commandans, qui les favoriſoient en cela, & ils ne manquoient aucune occaſion de faire aux Juifs, par eux-mêmes ou par les autres, tout le mal qu'ils pouvoient. Cette conduite obligea les Juifs de députer vers Darius, pour ſe plaindre des Samaritains. Ce furent Zorobabel, & quatre autres Chefs de la Nation qui allerent trouver le Roi. Ce Prince s'étant inſtruit par la lecture du memoire qu'ils lui préſenterent des ſujets de plaintes des Juifs de Jeruſalem, renvoya leurs Députés avec des Lettres conçues en ces termes, pour ſes principaux Officiers à Samarie:

LE ROI DARIUS, à Targana, & à Sambabas, Ipparques de Samarie, à Sadrace & à Bobilone, & à ſes autres ſujets de Samarie: » Zorobabel, Ananie, & Mardochée (*a*), » Députés des Juifs, m'ont préſenté leurs plaintes, du trou» ble que vous leur avez cauſé dans la reconſtruction de leur » Temple, & de ce que vous refuſez de fournir ce que j'ai » ordonné pour la dépenſe des ſacrifices. Je vous commande » donc, qu'auſſi-tôt que ces préſentes vous auront été remi» ſes, vous ayez à leur fournir, & prendre pour cet effet » ſur le tréſor royal des tributs de Samarie, tout ce que leurs » Prêtres jugeront être néceſſaire pour les ſacrifices, afin » qu'ils ne ceſſent d'en offrir tous les jours, & qu'ils prient » pour moi & pour mes peuples.

CHAPITRE V.

I. LE Roi Darius étant mort, ſon fils Xerxès lui ſuccéda: héritier de ſon thrône, il le fut également de ſa piété & de ſon reſpect pour Dieu; il maintint religieuſement tout ce que le Roi ſon pere avoit ordonné pour ſon ſaint culte, eut

An du Monde 3519.

(*a*) Joſeph a pû tirer la députation des Juifs à Darius, & la Lettre de ce Prince à Targana & à Sambabas &c. de quelque monument qui s'eſt perdu. Après qu'il a dit que les Juifs députerent à Darius Zorobabel, avec quatre autres Collégues, on eſt ſurpris de n'en trouver que deux dans la Lettre de ce Prince.

toujours beaucoup d'affection pour les Juifs. Joachim fils de Jeſus étoit en ce temps-là Grand-Prêtre de la Nation, & le peuple qui étoit reſté à Babylone, avoit pour premier & principal Sacrificateur, Eſdras. C'étoit un homme généralement eſtimé pour ſa juſtice & ſa probité; & comme il étoit ſinguliérement inſtruit de la Loi de Moïſe, le Roi le conſidéroit beaucoup. *Il crut devoir profiter de cette faveur*, & ayant formé le deſſein de retourner à Jeruſalem, & d'emmener avec lui quelques-uns des Juifs établis à Babylone, il pria ce Prince de lui donner des Lettres, pour le faire connoître aux Satrapes de Syrie; il obtint cette grace du Roi, dont la Lettre étoit conçue en ces termes (*a*):

XERXE'S, ROI DES ROIS, à Eſdras, Prêtre & Docteur de la Loi, SALUT. » Je crois qu'il eſt de ma bonté, de permettre à ceux des Juifs qui demeurent dans mes Etats, à » leurs Prêtres, à leurs Lévites, de retourner dans leur Patrie, puiſqu'ils paroiſſent le ſouhaiter. Je leur en accorde » donc la permiſſion; & de l'avis de mes ſept Conſeillers, » j'ordonne qu'ils puiſſent en toute liberté aller pratiquer en » Judée tout ce que preſcrit la Loi de Dieu, qu'ils portent » au Dieu des Iſraëlites les préſens que nous lui avons voués, » moi & mes Officiers; que tout l'or & tout l'argent qui ſe » trouvera dans la Babylonie, conſacré à Dieu, ſoit porté à » Jeruſalem, pour lui offrir des ſacrifices. Je vous permets de » plus, à vous & à vos freres, de faire fabriquer en or & en » argent tout ce que vous croirez convenable; vous conſacrerez à Dieu tous les vaiſſeaux ſacrés qui vous auront été donnés; » vous prendrez au tréſor royal l'argent que vous croirez néceſſaire pour exécuter ce que vous aurez jugé à propos de » faire. J'ai écrit au Tréſorier de Syrie & de Phénicie, d'avoir » égard à ce que leur demandera Eſdras, Prêtre & Docteur » de la Loi de Dieu; & de peur d'attirer ſur moi & ſur mes » deſcendans la colère de Dieu, j'ordonne qu'on lui offre, » ſelon que la Loi le preſcrit, juſqu'à cent cores de froment. » Je commande de plus, qu'il ne ſoit impoſé aucun tribut ſur » les Prêtres, les Lévites, les Chantres, les portiers, les domeſtiques, & les ſecrétaires du Temple; qu'on ne leur tende » aucun piége, & qu'on ne leur impoſe aucunes charges. Et

(*a*) Eſdras, *liv.* 1. *chap.* 7.

» vous, Eſdras, établiſſez des Juges, ſelon que Dieu vous » l'inſpirera, pour juger dans toute la Syrie & la Phénicie ceux » qui ſont de votre Loi, & faites-la connoître à ceux qui » l'ignorent; afin que ſi quelqu'un de votre Nation trangreſſe » cette Loi, ou celle du Prince, on le puniſſe non pas comme » une perſonne qui péche par ignorance, mais comme un » inſolent, qui quoiqu'il ſçache la Loi, la viole & la mépriſe. » Les tranſgreſſeurs ſeront punis de mort, ou par amende pé- » cuniaire. Adieu.

II. Eſdras reçut cette Lettre avec de vifs reſſentimens de joie; il ſe proſterna pour adorer Dieu, reconnoiſſant que c'étoit à lui qu'il étoit redevable de l'affection que le Roi lui témoignoit, & des faveurs qui en étoient les ſuites. Après l'avoir lue aux Juifs qui étoient à Babylone, il retint l'original, & en envoya des copies à ceux de ſa Nation qui étoient en Médie. Ils y apprirent avec joie la piété du Roi envers Dieu, & les bontés qu'il avoit pour Eſdras. Quelques-uns vendirent leurs effets, & s'en allerent à Babylone, pour ſe rendre de-là à Jeruſalem; mais tout le peuple *du royaume d'Iſraël* demeura dans le pays: il n'y a donc que deux Tribus de notre Nation qui aient été ſoumiſes à l'Empire des Romains dans l'Aſie & dans l'Europe. Les dix autres ſont demeurées juſqu'à préſent au-delà de l'Euphrate, où elles ſe ſont tellement multipliées, qu'elles ont produit une multitude de peuple innombrable. Pluſieurs Prêtres, Lévites, Portiers, Chantres, & domeſtiques du Temple, ſe joignirent à Eſdras, qui raſſembla par-delà l'Euphrate tous ceux qui vouloient ſortir du lieu de leur captivité (*a*). Il y reſta trois jours, & ordonna un jour de jeûne, pour demander à Dieu ſa protection, & le prier de les préſerver dans leur retour, des embûches de leurs ennemis, & des au-

(*a*) Il manque bien vrai-ſemblablement quelque choſe entre πίεσαν Ε'υφράτου & καὶ τρεῖς ἐπεδήμησαν. L'Ecriture marquant le nom du fleuve ſur les bords duquel Eſdras demeura trois jours, il eſt peu vraiſemblable que Joſeph ait voulu l'omettre, & ſe contenter de dire en général, que ce fut au-delà de l'Euphrate, qu'Eſdras aſſembla les Juifs qui ſortoient de Babylone pour retourner en Judée. *

Il ajoûte, qu'une grande multitude de Prêtres, de Lévites, de Portiers, de Chantres, & de domeſtiques du Temple, ſe joignirent à Eſdras. En cela il eſt contraire à l'Ecriture, au ſens du moins que l'on donne au verſet quinziéme du chapitre huitiéme du premier Livre d'Eſdras. Car on prétend que l'Ecrivain

* *Ad fluvium qui dicurrit ad Ahava.* 1. Eſdras, chap. 8. ℣. 15.

tres accidens qu'on a toujours ſujet de craindre dans le cours d'un voyage. Comme il avoit dit au Roi que Dieu ne permettroit pas qu'il leur arrivât aucun mal, il n'avoit oſé demander de la cavalerie pour l'eſcorter (*a*). Après avoir fait la priére, ils partirent de deſſus les bords de l'Euphrate, le douze du premier mois de la ſeptiéme année du régne de Xerxès (*b*), & ils arriverent à Jeruſalem le cinquiéme mois de la même année. Le premier ſoin d'Eſdras fut de remettre entre les mains des gardes du tréſor, qui étoient de famille Sacerdotale, l'argent qui étoit conſacré pour le Temple : ſix cents cinquante talents d'argent, cent talents en vaſes d'argent (*c*), & vingt en vaſes d'or ; en vaſes de cuivre, préférable à l'or, le poids de douze talents. C'étoient des préſens du Roi, de ſes Conſeillers, & des Juifs qui étoient reſtés à Babylone. Eſdras donna, pour être offert à Dieu en holocauſte (*d*) pour la conſervation en général du peuple, douze taureaux, quatre-vingt-dix béliers, & ſoixante-dix agneaux, & en victimes de propitiation pour les péchés, douze boucs. Il fit rendre les Lettres du Roi aux Intendans, & aux Commandans de la baſſe-Syrie & de la Phénicie. Ils y eurent tout l'égard qu'ils devoient, ils favoriſerent notre Nation, & lui rendirent ſervice en toutes occaſions.

III. Ce fut ainſi qu'Eſdras conduiſit cette entrepriſe. Dieu, en conſidération de ſa juſtice & de ſa religion, permit qu'elle eut le plus heureux ſuccès. Quelque temps après, des Juifs vinrent le trouver, pour ſe plaindre de ce que des Prêtres, des

ſacré dit qu'Eſdras » trouva des Prêtres, » mais non pas des Lévites. * « Mais cette explication le met en contradiction avec lui-même. Car on lit au verſet trente-neuf: » Les Prêtres & les Lévites reçurent cet » argent, cet or, & ces vaſes, dans le » même poids qui leur fut marqué, pour » les porter à Jeruſalem. « Le ſens de ce verſet a dans l'Hébreu quelque obſcurité ; il eſt clair & décidé ſelon les Septante : & de la réunion de l'un & de l'autre texte, je conçois que la penſée de l'Ecrivain ſacré eſt, qu'Eſdras s'étant informé s'il n'y avoit point aux environs du lieu où il étoit aſſemblé, des Juifs, des Prêtres, ou des Lévites, il avoit trouvé que non. Ce ne fut pas dans les Juifs qui étoient avec lui, qu'il ne trouva aucun Lévite : ce fut dans les environs du lieu où il étoit, qu'il ne découvrit ni Juifs, ni Prêtres, ni Lévites, de cette Nation.

(*a*) 1. Eſdras, *chap.* 8. ℣. 22.

(*b*) L'Ecriture ne marque point l'année du régne de ce Prince. *Ibid.* chap. 8. ℣. 31.

(*c*) Ibid. *auri centum talenta.* Il y a d'autres différences entre Joſeph & l'Ecriture.

(*d*) 1. Eſdras, *chap.* 8. ℣. 31.

* Le P. Calmet.

Lévites ;

Lévites, & pluſieurs perſonnes du peuple, avoient violé les Loix de la Nation, & la forme de ſon gouvernement, & déſhonoré le Sacerdoce, en épouſant des femmes d'une nation étrangère; ils le priérent de s'armer de courage pour remettre en vigueur leurs ſaintes Loix, de peur que la colère de Dieu venant à s'allumer contre toute la Nation, elle ne retombât dans l'abîme de malheurs *dont à peine elle étoit ſortie.* Comme c'étoient les plus conſidérables de la Nation qui étoient coupables de ce péché, la crainte qu'il eut de n'être pas obéi, s'il leur commandoit de quitter leurs femmes, & les enfans qu'ils en avoient, fit ſur lui une ſi vive impreſſion de douleur, qu'il déchira ſes habits, s'arracha la barbe & les cheveux, & ſe jetta contre terre. Il demeura dans cette ſituation juſqu'à ce que les plus gens de bien, pénétrés des mêmes ſentimens de douleur, vinrent ſe ranger auprès de lui, & joignirent leurs larmes aux ſiennes. Il ſe leva alors de terre, & étendant ſes mains vers le ciel, il dit que les péchés du peuple ne lui permettoient pas d'y porter ſes regards, ſans être couvert de confuſion, ſur-tout après le prompt oubli qu'il avoit fait des châtimens dont Dieu avoit puni l'impiété de ſes ancêtres. Il pria Dieu de regarder avec pitié ces foibles reſtes d'un peuple échappé à tant de maux, & qu'il venoit de délivrer d'une longue captivité, en forçant, par ſa divine impulſion, les Rois de Perſe à prendre compaſſion d'eux & à permettre qu'ils retournaſſent à Jeruſalem, & ſe rétabliſſent dans leur ancienne Patrie. Eſdras termina cette fervente priére, en conjurant Dieu d'oublier enfin toutes les iniquités de ſon peuple, & à conſidérer, que bien qu'elles ne puſſent être expiées que par la mort, ſa divine miſéricorde ſe trouvoit intéreſſée à les leur pardonner.

IV. Tandis que tous ceux qui, avec leurs femmes & leurs enfans, étoient venus ſe ranger autour d'Eſdras, fondoient en larmes, Achonius (*a*), l'homme le plus diſtingué de Jeruſalem, s'avanca, & dit: Que ceux qui avoient épouſé des femmes d'une nation étrangère avoient offenſé Dieu, & qu'il falloit les obliger à les renvoyer, avec les enfans qu'ils en avoient, & punir ceux qui ne voudroient pas ſe conformer en cela aux ſaintes Loix de la Nation. Eſdras, convaincu qu'on ne pouvoit rien faire de meilleur, conjura les Chefs des Prêtres, des Lévites, & du

An du monde 3538. 1. Eſdr. *ch.* 10.

(*a*) Dans l'Ecriture, Sechenias.

peuple, de renvoyer ces femmes avec leurs enfans, comme le conſeilloit Achonius. Ils s'y engagerent avec ſerment, & Eſdras ſe retira dans l'appartement (*a*) de Jean, fils d'Eliaſib. Il y demeura tout ce jour-là, ſans manger; car la douleur dont il étoit pénétré ne lui permettoit pas de rien prendre. On fit publier enſuite par-tout, que tous ceux qui étoient revenus de captivité, euſſent à ſe rendre ſous trois jours à Jeruſalem, à peine, contre ceux qui y manqueroient, d'être déclarés étrangers à la Nation, & leurs biens, de l'avis des Prêtres, confiſqués au profit du Temple.

Les deux Tribus de Juda & de Benjamin s'y rendirent ſous les trois jours marqués, le dix-neuviéme jour du mois que les Hébreux appellent (*b*) Thébeth, & les Macédoniens Apellée. On s'aſſembla avec les Prêtres (*c*) dans le Parvis, où l'on ſouffrit beaucoup, à cauſe du froid qu'il faiſoit. Quand on eut pris place, Eſdras ſe leva, & ſe plaignit de ce que, contre la Loi, pluſieurs avoient épouſé des femmes étrangères; il déclara qu'il falloit les renvoyer; que cette action ſeroit agréable à Dieu, utile & avantageuſe à la Nation. L'aſſemblée s'écria qu'on le feroit, mais que la multitude du peuple étoit grande; qu'on étoit alors dans un très-rigoureux hiver; que cette affaire ne pouvoit pas ſe régler dans un jour, ni dans deux; qu'ainſi

(*a*) Παστοφόρος ſignifie, chez les anciens, le Prêtre qui portoit les lits, les brancards, ſur leſquels les payens couchoient les idoles. Il a de plus ſignifié l'appartement, ou la chapelle, où ces idoles étoient couchées. Il eſt pris enfin, dans les Septante & dans Joſeph, pour ſignifier un appartement qui faiſoit partie du Temple, & qui étoit occupé par quelqu'un des Officiers. Un de ſes uſages, ſi ce n'étoit pas l'unique, étoit de loger un Prêtre, qui annonçoit au peuple, par le ſon de la trompette, la ſemaine où l'on alloit entrer. *Guer. Juifs, liv. 5. ch. 9. num. 12.* Le Paſtophore, chez les Egyptiens, étoit un des miniſtres ſacrés, dont l'office étoit de ſçavoir les dix Livres qui traitoient de la Médecine, du ſoin du corps, des maladies, des inſtrumens, & des remedes. *Euſeb. Hiſt. Eccleſ. liv. 4. chap. 8.*

(*b*) On croit qu'il faut lire Kaſleu, au lieu de Thébeth. 1°. Cette aſſemblée eſt rapportée dans Eſdras, chapitre dix verſet neuf, au vingtiéme du neuviéme mois, & les Juifs comptent celui de Kaſleu pour le neuviéme. 2°. Joſeph dit que cet évenement arriva le mois que les Macédoniens appellent Appellée, & il dit que le mois de Kaſleu répond à ce mot des Macédoniens. 3°. Il dit quelques lignes plus bas, qu'on commença la recherche de ceux qui avoient épouſé des femmes étrangères le 1. du dixiéme mois; les Hébreux appellent leur dixiéme mois, Thébeth; il n'a donc pas dû dire, que la premiére aſſemblée s'étoit tenue le dix-neuviéme du mois de Thébeth. Auſſi ſon ancien Interprète a-t-il lû Kiſleu dans ſon Exemplaire.

(*c*) Il faut peut-être traduire plutôt les *Anciens* que *les Prêtres*. Ce qui m'arrête, c'eſt que les anciens ſont compris, lorſqu'il dit que les Tribus de Juda & de Benjamin ſe rendirent au jour marqué, & qu'il eſt peu croyable que les Prêtres n'euſſent pas été de cette aſſemblée.

il convenoit que les Chefs du peuple, & ceux qui avoient épouſé de ces femmes, indiquaſſent une autre aſſemblée (*a*), dans laquelle, de concert avec les Anciens de quelque endroit qu'ils voudroient les mander, on choiſiroit des gens pour prendre un état de ceux qui avoient contracté de ces ſortes de mariages. L'avis fut approuvé, & on commença le premier jour du dixiéme mois à faire la recherche de ceux qui s'étoient mariés avec des femmes étrangères. Elle fut continuée tout le mois, & on trouva que pluſieurs parens du Grand-Prêtre Jeſus, des Prêtres, des Lévites, & nombre de Particuliers, avoient commis cette faute, mais que, plus attachés à l'obſervation de la Loi que touchés des ſentimens naturels, ils avoient renoncé à ces mariages illicites, & renvoyé leurs femmes & les enfans qu'ils en avoient eus. On offrit des ſacrifices à Dieu, & on lui immola des béliers, pour le prier de pardonner cette tranſgreſſion de la Loi. Je n'ai pas cru devoir rapporter ici les noms de ceux qui en étoient coupables. Eſdras corrigea & abolit ſi bien cet abus, qu'il n'eut jamais plus lieu dans la ſuite.

V. On célébra la fête des Tabernacles le ſeptiéme mois, & une grande multitude de peuple étant venu pour la ſolemniſer, on s'aſſembla dans la place (*b*) qui regarde la porte orientale du Temple. Le peuple pria Eſdras de lui lire la Loi de Moïſe. (*c*) Il s'avança au milieu de l'aſſemblée, & la leur lut depuis le matin juſqu'à midi. Cette lecture leur apprit qu'ils ne devoient pas ſeulement pratiquer alors la vertu, mais qu'ils devoient y perſéverer dans la ſuite. Le ſentiment de leur conduite paſſée les affligea ſi vivement, qu'ils répandirent beaucoup de larmes, pénétrés ſur-tout, du reproche qu'ils avoient à ſe faire, que les malheurs qui leur étoient arrivés avoient été le juſte châtiment du mépris qu'ils avoient fait de la Loi. Quand Eſdras les vit dans ces bons ſentimens, il leur ordonna de ſe retirer chez eux, & d'eſſuyer leurs larmes; parce qu'on célébroit une grande fête, dont il ne convenoit point de troubler la joie par des pleurs; il les invita au contraire à ſe réjouir, & à ſe comporter en tout d'une manière convenable à une ſi grande ſolemnité : il leur fit d'ailleurs conſidérer, que l'affliction & le repentir qu'ils reſſentoient de leurs fautes paſ-

An du monde 3551. 2. Eſdras, *chap.* 8.

(*a*) Voyez Remarque V.
(*b*) *Ad plateam quæ eſt ante portam aquarum.* Néhémie, chap. 8. ℣. 1.
(*c*) Voyez Remarque VI.

ſées, devoient être pour eux un puiſſant motif de n'en plus commettre de ſemblables. Ainſi conſolés & fortifiés, ils ſe livrerent à la joie, célébrerent dignement cette grande fête, & paſſerent huit jours ſous des tentes, après quoi chacun retourna chez ſoi, louant & béniſſant Dieu, & marquant à Eſdras la plus vive reconnoiſſance du ſoin qu'il avoit pris de corriger les abus & de rétablir les Loix. Comblé de gloire, ce grand Homme mourut dans une heureuſe vieilleſſe (*a*), & fut enterré en grande cérémonie à Jeruſalem. Le Grand-Prêtre Joachim mourut dans le même temps; ſon fils Eliaſib lui ſuccéda.

An du Monde 3550. Néhémie, *chap.* 1.

VI. Néhémie, un des Juifs qui étoient reſtés à Babylone, & qui étoit Echanſon du Roi, ſortit un jour pour ſe promener hors de la ville de Suſe, capitale de Perſe; il y apperçut des étrangers qui venoient de loin. Les ayant entendu parler Hébreu, il s'approcha d'eux, pour leur demander d'où ils venoient: ſur ce qu'ils lui répondirent qu'ils venoient de Judée, il leur demanda en quelle ſituation les Juifs étoient dans ce pays, & comment tout alloit dans leur capitale, Jeruſalem? Tout y eſt, lui répondirent-ils, en très-mauvais état, les murs de Jeruſalem ne ſont point relevés, les peuples voiſins font aux Juifs toutes ſortes d'inſultes, ils font par-tout le dégât: pendant le jour, ils les accablent de mille maux; pendant la nuit, ils enlevent les habitans de la ville & de la campagne; tous les matins les chemins ſe trouvent couverts de corps morts. Un ſi triſte récit toucha Néhémie de compaſſion pour ſes concitoyens. Levant au ciel ſes yeux baignés de larmes, il s'écria: » Juſqu'à quand ſouffrirez-vous, Seigneur, que votre » peuple ſoit accablé de tant de maux. Nous ſommes devenus » le mépris & la proie de toutes les nations. « Il étoit demeuré quelque temps arrêté à la porte de la ville, & y déploroit les malheurs de ſa Nation, lorſqu'on lui vint dire que le Roi étoit prêt de ſe mettre à table. Il ſe preſſa d'aller dans l'état où il

(*a*) Leydecker cenſure Joſeph d'avoir dit qu'Eſdras mourut ſous le régne de Xerxès. Il eſt vrai qu'il rapporte la mort de ce Prince après avoir rapporté celle d'Eſdras, mais il ne dit pas qu'elle lui fut antérieure. Avant que de raconter ce qui regarde Néhémie, il termine ce que l'Ecriture dit d'Eſdras, pour n'être point obligé d'y revenir. S'il parle enſuite de Xerxès, c'eſt pour avertir que [illegible] il va raconter de Néhémie, eſt arri[illegible]s le régne de ſon ſucceſſeur Artaxerxès.

étoit, & ſans prendre le bain, s'acquiter de ſa charge auprès du Roi. Ce Prince parut plus gai au ſortir de table, & de meilleure humeur qu'il n'étoit ordinairement. Il jetta les yeux ſur Néhémie, & ayant remarqué qu'il étoit triſte, il lui en demanda le ſujet. Néhémie éleva ſon cœur à Dieu, pour lui demander la grace de toucher le Roi par ce qu'il alloit lui répondre, & fit cette réponſe: » Comment pourrois-je, grand » Roi, ne pas paroître triſte & affligé, lorſque j'apprens le » triſte état où eſt encore réduite Jeruſalem ma Patrie, où » repoſent, dans leurs tombeaux, les cendres de mes ancêtres? » ſes murs détruits ne ſont point relevés, ſes portes ſont » réduites en cendres. Faites-moi la grace de me permettre » d'aller les rétablir, & achever de bâtir le Temple (*a*). « Le Roi lui accorda tout ce qu'il déſiroit; & l'aſſura qu'il lui donneroit des Lettres pour les Satrapes, afin qu'ils le traitaſſent honorablement, & lui fourniſſent ce qui ſeroit néceſſaire pour faire ce qu'il jugeroit à propos. » Ceſſez donc, ajoûta ce » Prince, d'être affligé, & faites dans la ſuite, auprès de moi, » votre ſervice avec joie. « Néhémie adora Dieu, & remercia le Roi de la grace qu'il lui accordoit; un vif ſentiment de joie ſe peignit ſur ſon viſage, & fut l'indice certain de ſa parfaite reconnoiſſance. Le Roi le fit venir le jour ſuivant, & lui donna une Lettre pour Adée (*b*), qui commandoit en Syrie, en Phénicie, & à Samarie. C'étoit pour lui ordonner d'avoir toutes ſortes d'égards pour Néhémie, & de lui fournir tout ce qui ſeroit néceſſaire pour rétablir Jeruſalem.

VII. Il alla à Babylone, y prit les Juifs qui voulurent s'en retourner avec lui, & ſe rendit à Jeruſalem la vingt-cinquiéme année (*c*) du régne de Xerxès. Après avoir offert des ſacrifices (*d*) à Dieu, il rendit les Lettres de ce Prince à Adée, & aux autres Commandans. Il convoqua une aſſemblée de tout

(*a*) L'Ecriture ne parle point d'achever de bâtir le Temple. 2. *Eſdras*, *chap.* 2. ℣. 5.

(*b*) L'Ecriture fait adreſſer la Lettre à Aſaph, grand-Maître de la forêt du Roi.

(*c*) La vingtiéme année. *Néhémie*, chap. 2. ℣. 1.

(*d*) *Le Père Gillet avoit ſans doute deſſein de faire une Note ſur cet endroit, & d'apprendre ce qui l'a déterminé à ne pas traduire* δοὺς τῷ Θεῷ τὰς ἐπιστολὰς, *& à y ſubſtituer* après avoir offert des ſacrifices à Dieu, *mais cette Note, indiquée par une marque de renvoi, ne s'eſt trouvée en aucun endroit du manuſcrit. M. d'Andilly n'a point non plus traduit ces mots, mais il n'y a rien ſubſtitué. On trouve dans l'Edition de M. Havercamp quelque éclairciſſement ſur ce paſſage. Voyez la Note t.*

le peuple à Jeruſalem, & s'étant placé au milieu des ſacrés Portiques, il leur fit ce Diſcours : » Vous n'ignorez pas que » le Dieu de nos Pères, Abraham, Iſaac, & Jacob, les a tou- » jours protégés d'une manière particuliére, à cauſe de leur » piété. C'eſt lui qui m'a fait obtenir du Roi la permiſſion de » relever les murs de Jeruſalem, & d'achever ce qui reſte à » faire pour l'entiére reconſtruction du Temple. Vous n'igno- » rez pas auſſi, que ſi les nations voiſines qui nous ſont enne- » mies, apprennent que nous y travaillons avec zéle, elles » s'y oppoſeront, & tâcheront de nous en empêcher ; mais » mettons notre confiance en Dieu, il nous protégera contre » leur mauvaiſe volonté. Travaillons jour & nuit, profitons » du temps, tandis qu'il nous eſt favorable, & pouſſons l'ou- » vrage avec ardeur. « Après avoir ainſi parlé, il dit aux Chefs du peuple de meſurer l'étenduë des murailles, afin d'en partager le travail au peuple de la campagne & à celui de la ville. Il promit d'y travailler lui-même avec ſes domeſtiques, & il congédia l'aſſemblée. Les Juifs mirent auſſi-tôt la main à l'œuvre. Ils ne furent plus connus que ſous le nom de Juifs depuis leur retour de Babylone, & tout le pays fut appellé Judée, ſans doute parce que la Tribu de Juda étoit venu l'habiter la premiére.

VIII. Les Ammonites, les Moabites, les Samaritains, & tous les peuples de la baſſe-Syrie, qui apprirent que les Juifs travailloient avec ardeur à rebâtir les murs de Jeruſalem, ne reſterent point tranquilles ; ils mirent tout en uſage pour les en empêcher. Ils en tuérent pluſieurs, tâcherent de faire mourir Néhémie, & corrompirent quelques étrangers pour ſe défaire de lui. Ils jettoient le trouble & la crainte dans l'eſprit des Juifs, & ils faiſoient courir le bruit que de nombreuſes troupes marchoient contre eux, les armes à la main. Des bruits ſemés avec tant d'artifice, inquiéterent fort les Juifs ; & peu s'en fallut, qu'ils ne ſe déterminaſſent à abandonner leur entrepriſe, mais ils ne furent pas capables de rallentir l'ardeur avec laquelle Néhémie pouſſoit l'ouvrage. Il prit, par précaution, une garde pour ſa ſûreté, continua ſans rien craindre, & le zéle avec lequel il ſe livroit à ce travail le rendoit infatigable. Il ne le quitta jamais, mais il fut toujours attentif à prendre les précautions néceſſaires pour ſa conſervation. Ce n'eſt pas qu'il appréhendât la mort, mais il étoit perſuadé que s'il étoit tué, les Juifs ne releveroient point les murs de la ville.

Il ordonna donc que ceux qui y travailloient, fuſſent dans la ſuite armés. Les maçons & les manœuvres avoient l'épée au côté, & leurs boucliers proche de l'endroit où ils travailloient. Il fit mettre des trompettes à cinquante pieds de diſtance, pour donner le ſignal au peuple, en cas qu'ils apperçuſſent les ennemis, afin de ſe pouvoir mettre en défenſe, & d'empêcher qu'ils ne fuſſent ſurpris ſans armes. Il faiſoit lui-même aſſiduëment toutes les nuits la ronde autour de la ville; & toujours de plus en plus infatigable, il ne prenoit de repos & de nourriture, qu'autant qu'une abſolue néceſſité pouvoit l'y contraindre. Il ſoûtint le poids de ces longs & pénibles travaux pendant deux ans & quatre mois, qu'on travailla à rebâtir les murs de Jeruſalem, qui furent enfin achevés le neuviéme (*a*) mois de la vingt-huitiéme année du régne de Xerxès (*b*). Quand cet ouvrage fut achevé, Néhémie offrit, avec le peuple, des ſacrifices à Dieu, pour le remercier de ce qu'enfin les murs de Jeruſalem étoient relevés. Ils paſſerent huit jours en fêtes & en réjouiſſances, mais les habitans de Syrie n'apprirent ces nouvelles qu'avec le plus ſenſible déplaiſir. Néhémie ayant remarqué que la ville n'étoit point aſſez peuplée, exhorta les Prêtres & les Lévites à quitter la campagne pour venir s'y établir, & il leur fit préparer des maiſons de ſes propres fonds. Il ordonna à tous ceux dont la profeſſion étoit de cultiver les terres, d'apporter la dîme de leurs fruits, afin que rien ne manquant aux Prêtres & aux Lévites pour leur entretien, ils ne manquaſſent point auſſi de s'acquiter du ſervice divin. Le peuple exécuta avec joie tout ce que lui preſcrivit Néhémie, & de jour en jour on voyoit croître le nombre des habitans de Jeruſalem. Ce grand Homme mourut dans une vieilleſſe avancée, après avoir encore fait pluſieurs louables & utiles arrangemens. Bon par caractère, plein d'amour pour la juſtice, & de zéle pour la gloire de ſa Nation, il en laiſſa un monument éternel, dans le rétabliſſement des murs de Jeruſalem. Toutes ces choſes arriverent ſous le régne de Xerxès.

(*a*) Néhémie, *chap.* 6. ℣. 15.
(*b*) Voyez Remarque VII.

CHAPITRE VI.

I. APRE'S la mort du Roi Xerxès, Cyrus ſon fils, que les Grecs appellent Artaxerxès, lui ſuccéda. Il s'en fallut peu, que ſon régne ne fût l'époque du maſſacre général de toute la Nation des Juifs. Nous allons expliquer ce qui penſa leur attirer ce malheur; mais il faut auparavant parler de ce Prince, & dire comment il choiſit une femme Juive, qui étoit du ſang royal, & à qui l'hiſtoire rapporte la gloire d'avoir conſervé notre Nation.

An du monde 3485. Eſther, *ch.* 1.

Lorſque ce Prince fut monté ſur le thrône, il établit des Satrapes ſur les cent vingt-ſept Satrapies de ſon Empire, qui s'étendoit depuis l'Inde juſqu'à l'Ethiopie. Il donna, la troiſiéme année de ſon régne, à manger à ſes Officiers & à ſes Généraux, ſelon l'uſage des Perſes (*a*). La fête, qui dura cent quatre-vingts jours, fut des plus ſomptueuſes, & telle qu'il convenoit à un ſi puiſſant Monarque, & qui vouloit faire montre de ſes richeſſes, de la donner. Il traita enſuite à Suſe le peuple & les Chefs pendant ſept jours. Il fit pour cela élever une tente, capable de tenir un nombre infini de perſonnes: elle étoit ſoûtenue par des colomnes d'or & d'argent, & revêtue de magnifiques rideaux de lin & de pourpre. On ſervoit dans des vaſes d'or, & *dans des coupes* de pierre précieuſe, dont le travail admirable préſentoit le coup d'œil le plus charmant. Les Officiers avoient ordre de n'exciter perſonne à boire, en leur en préſentant continuellement (*b*), ſuivant l'uſage des Perſes,

(*a*) A la lettre, des nations des Perſes. Cela ne fait point de ſens. Je crois qu'au lieu de καὶ τὰ Περσῶν ἔθνη, il faut lire καὶ τὰ Περσῶν ἤθη, & ne faire de καὶ τὰ qu'un mot, κατὰ, ſelon la coûtume des Perſes. On dit bien la nation des Perſes, mais *on ne diroit pas* les nations des Perſes. Dans le repas que ce Prince donna, lorſqu'il épouſa Eſther, » il traita les Perſes, les Médes, & les perſonnes les » plus diſtinguées des nations qui lui » étoient ſoumiſes.

(*b*) On prétend que les Perſes, dans leurs repas d'appareil, forçoient les convives de boire, & que c'étoit le Roi du repas qui avoit droit de les y contraindre. C'eſt un point d'érudition que je ne dois pas diſcuter. Mais un ſçavant Interprète * prétend le prouver par ce que Joſeph dit ici, & cela ne paroît pas. Il dit à la vérité, dans la Traduction de M. d'Andilly, » qu'Artaxerxès commanda à ſes Offi» ciers de ne contraindre perſonne de » boire ſelon la coûtume des Perſes.: « mais M. Havercamp a bien vû qu'ὦν

* Le P. Calmet, ſur le verſet huit du premier chapitre d'Eſther.

mais

mais de laiſſer la liberté à chacun de ſuivre ſon goût particulier. Le Roi avoit envoyé publier par-tout, qu'on eût à interrompre tous les travaux, & qu'on paſsât pluſieurs jours en fêtes & en réjouiſſances, pour ſon heureux avénement à la couronne.

La Reine Vaſthi donnoit en même temps un grand feſtin aux Dames, dans le palais. Comme elle les ſurpaſſoit toutes en beauté, le Roi ſe fit une fête de la faire voir à ſes convives, & l'envoya inviter de ſe rendre auprès de lui; mais pour obſerver l'uſage des Perſes, qui ne permet pas aux femmes de ſe laiſſer voir aux étrangers, elle refuſa d'aller trouver le Roi, & perſiſta dans ſon refus (a), quoiqu'il lui eût envoyé pluſieurs fois des Eunuques pour l'y engager. Il en fut ſi irrité, qu'il congédia la compagnie, & convoqua les ſept Officiers à qui la conſervation des Loix eſt confiée chez les Perſes, pour ſe plaindre de l'injurieux procédé de la Reine, qui avoit opiniâtrément refuſé de ſe rendre auprès de lui, quoiqu'il lui eût fait dire pluſieurs fois qu'il ſouhaitoit qu'elle ſe préſentât à ſa

An du monde 3485. Eſther, *ch.* 1.

παρὰ Πέρσαις γίνεται ne tombe pas ſur μὴ βιάζεσθαι, mais ſur τὸ ποτὸν αὐτοῖς συνεχῶς προσφέροντας; que Joſeph ne dit pas que c'étoit la coûtume des Perſes, de contraindre perſonne de boire, mais d'en préſenter continuellement.

(a) Un Sçavant * a critiqué Grotius, Burman, M. le Clerc, & le plus grand nombre des Interprètes de l'Ecriture, qui ont cru, après Joſeph, que ſi Vaſthi ne voulut pas aller dans la ſalle du banquet, elle prit pour prétexte de ſon refus, que ce n'étoit pas l'uſage chez les Perſes, que les femmes ſe trouvaſſent avec les hommes dans les repas de cérémonie. Je n'ai point lû ſon ouvrage, & je ne le connois que par les nouvelles de la République des Lettres de M. Bernard, & par les Mémoires pour l'Hiſtoire; mais ſi tous les paſſages des Anciens, qu'il allégue pour prouver ſon ſentiment, ne ſont pas plus concluans que celui qu'il a cité de Juſtin, liv. 7. chap. 3. ils ne prouvent aſſurément pas que Joſeph ſe ſoit trompé. Il a naturellement dû être mieux inſtruit des coûtumes des Perſes que cet Hiſtorien. Les Juifs avoient eu de grandes relations avec ces peuples: ils étoient particuliérement intéreſſés à l'évenement dont il s'agit; deux des principaux acteurs étoient de leur Nation. J'ajoûte qu'à la vérité, des Ambaſſadeurs de Perſe diſent dans Juſtin, que c'étoit l'uſage de leur nation, que les femmes aſſiſtaſſent aux repas avec les hommes; mais quel fonds faire ſur des débauchés, qui paroiſſent n'avancer cela que pour ſatisfaire leur paſſion brutale, comme il parut dans la ſuite.

Ce n'étoit pas une Loi chez les Perſes, que les femmes ne ſe trouvaſſent pas aux repas publics avec les hommes; ce n'étoit qu'un uſage de bienſéance, qui ne les diſpenſoit point d'obéir à leurs maris, lorſqu'il leur ordonnoit de s'y trouver. Le Roi n'ordonne point aux ſept Sages de ſon Empire » de lui dire ſur cela ce » que les Loix lui ordonnent de faire, « comme l'a cru M. d'Andilly. C'eſt le ſens que préſente la traduction de Sig. Gelenius, mais il faudroit qu'il y eût νόμους, & il y a νόμου; outre que la réponſe d'un de ces Sages n'eſt appuyée ſur aucune loi, c'eſt uniquement ſon avis. Ainſi j'ai cru devoir traduire, » quelle ſatisfaction » ils jugeoient qu'il dût tirer d'une telle » conduite.

* Cornelii Adami V. D. M. Obſervationes Theologico-philologicæ, &c. *Groningæ.* in-4. 1710.

table. Il leur ordonna de lui dire, quelle ſatisfaction ils jugeoient qu'il dût tirer d'une telle conduite. Un de ces Officiers, qui s'appelloit Mouchée (*a*), répondit » qu'une telle inſulte » n'offenſoit pas ſeulement le Roi, mais tous les hommes de » la Nation, ſur la vie' deſquels leurs femmes jetteroient une » tache d'ignominie, par le mépris injurieux qu'elles ſe croi- » roient autoriſées à faire de leurs perſonnes. Car, ajoûta-t-il, » qui ſera celle qui aura quelque reſpect pour ſon mari, après » l'exemple de la Reine, qui vous mépriſe, Seigneur, vous qui » commandez à toute la Nation ? « Il exhorta le Roi à punir la conduite de la Reine d'une manière éclatante, & à rendre public le jugement qu'il porteroit contre elle. Il fut, *ſur cet avis*, conclu, que le Roi répudieroit la Reine, & en épouſeroit une autre.

II. Le Roi aimoit beaucoup la Reine, il ſentoit une extrême répugnance à s'en ſéparer ; mais il ne pouvoit plus ſe réconcilier avec elle, depuis la déciſion de *Mouchée*. Il s'attriſta donc, comme quelqu'un qui veut des choſes qui ne lui ſont pas poſſibles. Ses Officiers, qui s'apperçurent de l'état où il étoit, lui conſeillerent de ceſſer de penſer à la Reine, & de bannir de ſon cœur un amour déſormais inutile ; de faire chercher les plus belles filles de ſes Etats, & de prendre pour épouſe celle qui lui plairoit davantage ; l'amour qu'il concevroit pour elle étant le ſeul moyen capable de le détacher de la Reine, qu'il oublieroit inſenſiblement, pour tourner toute ſon affection vers ſa nouvelle épouſe.

Le Roi ſuivit ce conſeil, & nomma quelques Officiers pour aller faire choix des plus belles filles qui fuſſent dans ſes Etats, & les lui amener. Entre pluſieurs qu'on raſſembla, il s'en trouva une de Babylone, qui avoit perdu ſon père & ſa mère, & qui étoit élevée chez un oncle, qui s'appelloit Mardochée. Il étoit de la Tribu de Benjamin, & un des premiers de ſa Nation. Cette fille s'appelloit Eſther ; elle étoit d'une grande beauté, & les graces qui étoient répandues ſur ſon viſage, attachoient ſur elle les yeux de tout le monde. L'Eunuque à qui on en confia le ſoin, lui fournit avec abondance pendant ſix mois, & aux autres quatre cents filles qu'on lui avoit confiées, des aromates & des eſſences les plus précieuſes dont on puiſſe faire uſage (*b*). Quand après ce temps il crut les avoir aſſez diſpo-

(*a*) Dans l'Ecriture, Mamuchan.
(*b*) *A la lettre*, dont les corps ont beſoin.

ſées & miſes en état de paroître devant le Roi, il lui en envoyoit tous les jours une, que ce Prince lui renvoyoit après l'avoir admiſe à l'honneur de ſa couche. Eſther (*a*) lui plut beaucoup, lorſqu'elle lui fut préſentée, elle gagna ſon cœur, & il l'épouſa ſolemnellement le douziéme mois, qui s'appelle Adar (*b*), & la ſeptiéme année de ſon régne. Il envoya dans tous ſes Etats des couriers, qu'ils appellent *Angares*, ordonner qu'on célébrât ſon mariage par des fêtes. Il traita pendant un mois tout entier les Perſes, & les plus conſidérables des autres peuples de ſon Empire. Il fit donner un appartement à Eſther dans ſon palais, & lui mit la couronne ſur la tête. Ce fut ainſi qu'elle devint l'épouſe d'Artaxerxès; mais elle eut la diſcrétion de ne pas faire connoître de quelle nation elle étoit. Son oncle quitta Babylone, pour aller (*c*) s'établir à Suſe de Perſe; & comme il l'aimoit beaucoup, il ne manquoit point de ſe rendre tous les jours au palais, pour ſçavoir de ſes nouvelles. An du monde 3490.

III. Le Roi fit publier une ordonnance, par laquelle il défendoit à qui que ce fût de ſe préſenter devant lui lorſqu'il ſeroit ſur ſon thrône, à moins qu'il ne fût mandé; des ſoldats, armés de haches l'entouroient, pour punir ceux qui auroient la témérité d'enfreindre ces ordres. Ce Prince tenoit alors une baguette d'or, & quand il vouloit faire grace à quelqu'un qui avoit oſé s'approcher du thrône ſans être mandé, il la penchoit ſur le coupable, qui dès qu'il l'avoit touchée, n'avoit plus rien à craindre. Mais cela ſuffit *pour entendre ce que je vais raconter.*

IV. Deux Eunuques, (*d*) Bagathous & Théodeſte, conſpirerent dans la ſuite contre le Roi (*e*). Le domeſtique de l'un d'eux, nommé Barnabas, Juif de naiſſance, découvrit la conſ-

(*a*) Chap. 2. ℣. 16.

(*b*) Le Grec & l'ancienne Vulgate ont lû comme Joſeph; mais l'Hébreu & notre Vulgate ont lû le dixiéme mois, appellé Thébeth.

(*c*) Joſeph ſe trompe, Mardochée demeuroit à Suſe, & il ne quitta point Babylone pour s'y établir, lorſqu'Eſther fut introduite dans le palais. Il ajoûte pluſieurs circonſtances au récit que fait l'Ecriture du même évenement. *Eſther, chap.* 2. ℣. 5.

(*d*) Bagathan & Tharès, ſelon l'Ecriture. *Eſther*, chap. 2. ℣. 21.

(*e*) Les Auteurs profanes n'ont pas entiérement ignoré les grands évenemens que l'Ecriture rapporte, mais ils n'ont eu de pluſieurs que des memoires très-imparfaits, & ont ſouvent confondu les circonſtances, réuni deux faits en un, ou d'un fait en ont quelquefois fait deux. Ctéſias, & Diodore de Sicile, * racontent qu'Artabane, un des principaux Officiers de Xerxès, conſpira contre

* Liv. 11. pag. 278.

piration, & en révéla le ſecret à Mardochée, qui, par le moyen d'Eſther, ſa niéce, en inſtruiſit le Roi. Ce Prince en fut frappé d'étonnement; mais bien informé de la vérité des faits, il fit crucifier les deux Eunuques, & ne récompenſa pour-lors autrement Mardochée, qui lui avoit ſauvé la vie, qu'en faiſant mettre par les Gardes des archives de l'Etat, ſon nom dans les regiſtres de la cour, & en lui aſſignant un appartement dans le palais, comme à un de ſes plus néceſſaires Officiers.

V. Quand Aman, fils d'Amadathi, Amalécite de naiſſance, entroit chez le Roi, les étrangers, & les Perſans mêmes, ſe proſternoient devant lui: le Roi l'avoit ainſi ordonné. Mardochée, par piété & par reſpect pour ſa Loi, fut le ſeul qui ne ſe proſternât pas. Aman s'en étant apperçu, demanda d'où il étoit, & ayant appris qu'il étoit Juif, il n'en fut que plus irrité. Quoi! diſoit-il en lui-même, les Perſes, nation libre, ſe proſternent devant moi, & ce vil eſclave ne daigne pas le faire! Il crut ſa vengeance trop foible, s'il ſe contentoit de demander au Roi de le faire punir: il voulut perdre toute ſa Nation. Il haïſſoit naturellement les Juifs, parce qu'il étoit Amalécite, & qu'ils avoient détruit les Amalécites. Il les accuſa donc devant le Roi, & lui dit, qu'il y avoit un méchant peuple diſperſé dans ſes Etats: peuple tellement iſolé, qu'il n'avoit de liaiſon avec aucune autre nation; qu'il avoit des Loix & une manière de ſervir Dieu qui lui étoient particuliéres. Que ſes uſages, & ſa manière de vivre, étoient directement oppoſés aux mœurs & aux coûtumes de ſes ſujets, & de tout le genre humain. Qu'il penſoit donc, que la plus grande faveur que le Roi pût accorder aux nations qui lui étoient ſoumiſes, étoit d'ordonner qu'on l'exterminât, ſans qu'il fût permis d'en conſerver un ſeul, même pour le réduire à l'eſclavage. Pour remplir le vuide que cauſeroit dans les coffres du Roi la deſtruction de ce peuple, par la perte du tribut auquel il étoit aſſujetti, il promit de fournir de ſes fonds, quarante mille talents (*a*) d'argent; ſomme, ajoûta-t-il, à laquelle il ſe taxoit volontiers, pour purger le Royaume d'une telle peſte.

lui; qu'ayant été introduit dans ſa chambre, par l'Eunuque Mithridate, (Cteſias l'appelle Spamitre) il l'égorgea; mais qu'ayant auſſi voulu ſe défaire d'Artaxerxès, le jeune Prince le tua, & vengea par ſa mort celle du Roi ſon père. Réuniſſons ce que ces deux Auteurs rapportent: écartons en la mort de Xerxès, dont les Grecs purent être mal inſtruits, nous aurons une conſpiration formée contre Artaxerxès, par un Eunuque, ou du moins dont il étoit complice.

(*a*) Dix mille talents. *Eſther, chap.* 3. ℣. 9.

VI. Le Roi ne ſe contenta pas de lui abandonner les Juifs, il lui fit de plus grace de l'argent qu'il offroit de donner. Aman, ſans perdre de temps, fit publier au nom du Roi, dans toutes les provinces de l'Empire, un Edit conçu en ces termes: » Le » grand Roi Artaxerxès, aux Gouverneurs des cent vingt-ſept » Satrapies, depuis l'Ethiopie juſqu'à l'Inde, écrit ceci. Roi de » pluſieurs nations, Conquérant de tous les pays que j'ai voulu » me ſoumettre, ma puiſſance ne m'a jamais (*a*) porté à traiter » mes ſujets avec hauteur; dans le deſſein au contraire de les » gouverner avec douceur & avec bonté, & appliqué à les » maintenir en paix, par une ſage adminiſtration, j'ai recher- » ché comment je leur procurerois ces avantages. Aman, que » j'ai élevé aux premiéres dignités & aux premiers honneurs, » à cauſe de ſa ſageſſe & de ſon équité; que j'ai fait le ſecond » après moi, à cauſe de ſa fidélité & de ſon attachement pour » ma perſonne; m'a fait connoître avec ſon zéle ordinaire, » qu'un peuple méchant, ennemi des Loix, rebelle & oppoſé » aux puiſſances, particulier dans ſes mœurs, haïſſant la mo- » narchie, & ſe portant peu volontiers au bien de mes affaires, » eſt répandu dans tous mes Etats. J'ordonne qu'on extermine » ce peuple, que m'a indiqué Aman que je regarde comme » un ſecond père, leurs femmes & leurs enfans; qu'on ne » faſſe grace à aucun, & qu'une compaſſion mal entendue ne » porte perſonne à déſobéïr à mes ordres. J'ordonne que cela » s'exécute le treiziéme (*b*) jour du douziéme mois de la » préſente année; afin que nos ennemis étant détruits de tous » côtés dans un jour, nous puiſſions jouir dans la ſuite d'une » paix *profonde.* « Ces ordres furent portés dans toutes les villes, & dans tous les lieux du royaume, & tout le monde ſe prépara à courir au jour marqué ſur les Juifs, & à les exterminer (*c*). La ville de Suſe avoit le même empreſſement, &

An du Monde 3495. Eſther, *chap* 3. ℣. 12.

(*a*) Ἀναγκαζόμενος. Engagé, porté, induit. J'ai prié pluſieurs fois dans mon cœur Dieu, de porter συναγκάσαι, le Roi à faire ce que je demandois. *Ariſtée, Hiſt.* 70. *Interp. pag.* 12.

(*b*) *Tertio-decimo menſis duodecimi qui vocatur Adar.* Eſther, *chap.* 3. ℣. 13. La traduction de Sig. Gelenius, celle de M. Havercamp, ont *le treize* du mois, quoique le Grec d'à côté ait quatorze. C'eſt bien vrai-ſemblablement une faute d'impreſſion dans l'une & l'autre Edition. Car Joſeph dit dans le dernier numero de ce chapitre, que la lettre du Roi portoit qu'on exterminât tous les Juifs le treize du douziéme mois, que les Hébreux appellent Adar.

(*c*) Joſeph a tiré les deux Lettres d'Artaxerxès qu'il rapporte, des Septante; car elles ne ſont ni dans l'Hébreu ni dans la Vulgate: mais il devoit les rapporter exactement, & ne pas ajoûter après la

elle étoit dans une grande agitation, tandis que le Roi & Aman ſe livroient au plaiſir de la table.

VII. Lorſque Mardochée apprit ce qui ſe paſſoit, il déchira ſes habits, ſe revêtit d'un ſac, ſe couvrit la tête de cendre, & alla par toute la ville, ſe plaignant qu'on faiſoit périr une nation qui n'avoit fait aucun mal. Quand il fut arrivé au palais, il demeura à la porte, car il ne lui étoit pas permis d'y entrer dans l'état où il étoit. Les Juifs firent les mêmes choſes dans toutes les villes où l'on afficha ces ordres. Ils fondoient en larmes, & déploroient les malheurs qui alloient les accabler.

La Reine apprit le triſte état dans lequel étoit Mardochée à la porte du palais : elle en fut troublée, & envoya de ſes Officiers l'inviter à changer d'habit. Mais il refuſa de le faire, parce que le danger qui l'avoit fait ſe revêtir d'un ſac n'étoit pas paſſé. L'Eunuque Achrathéus (*a*) ſe trouva alors auprès de la Reine. Elle l'envoya s'informer quel accident étoit arrivé à Mardochée, pour qu'il s'affligeât ainſi, & qu'il refuſât de prendre d'autres habits, comme elle l'en avoit envoyé prier. Il déclara à l'Eunuque le ſujet de ſa douleur, & lui montra l'ordre que le Roi avoit donné contre les Juifs, & qui avoit été envoyé dans tout ſon Empire ; Aman, ajoûta-t-il, l'a obtenu, en promettant au Roi une grande ſomme d'argent. Il en donna une copie à Achrathéus, pour la porter à Eſther, & le chargea de lui dire de ne point craindre de s'abaiſſer juſqu'à prendre, pour le ſalut de ſa Nation, un habit de deuil & ſe préſenter devant le Roi, afin de le fléchir par ſes priéres, & délivrer les Juifs du danger qu'ils couroient d'être extermihés ſur les calomnies par leſquelles Aman, qui occupoit la premiére place auprès du Roi, ne ceſſoit de l'irriter contre eux. Quand la Reine eut appris ces *fâcheuſes nouvelles*, elle envoya dire à Mardochée, que le Roi ne l'ayant point mandée, *elle couroit riſque de ſa vie*, parce que quiconque ſe préſentoit devant le Roi ſans avoir été appellé, étoit mis à mort, à moins qu'il ne voulût ſouſtraire quelqu'un à la rigueur de cette loi,

premiére, » tout le monde ſe tint prêt » à courir au jour marqué ſur les Juifs, » & à les exterminer. « L'expreſſion des Septante n'eſt pas ſi dure, τὴν προσταγὴν τοῖς ἔθνεσι πᾶσιν ἑτοίμους εἶναι εἰς τὴν ἡμέραν ταύτην. L'Edit du Roi l'ordonnoit bien ; mais il eſt contre toute vrai-ſemblance qu'il ait voulu qu'il ait été notifié avant le moment qu'il devoit être exécuté.

(*a*) L'Ecriture l'appelle *Athach*.

en lui tendant ſa baguette d'or, n'y ayant que ceux auxquels il la préſentoit à qui l'on pût faire grace, quoiqu'ils fuſſent entrés ſans ordre. Mardochée fit dire à la Reine par l'Eunuque qu'elle avoit chargé de l'inſtruire de cet ordre du palais, qu'elle devoit moins conſidérer ſa propre ſûreté, que le ſalut de toute ſa Nation, qui, après tout, ſi elle l'abandonnoit, avoit toujours en Dieu un puiſſant protecteur; mais qu'elle même devoit craindre de périr, elle & toute ſa maiſon (*a*), avec ceux de ſon peuple qu'elle auroit négligé de ſauver. Eſther lui fit répondre par le même Eunuque, qu'il retournât dans la ville, qu'il aſſemblât les Juifs, & qu'il indiquât un jeûne pour elle, avec défenſe de rien prendre pendant trois jours; qu'après l'avoir obſervé elle-même avec ſes femmes, elle iroit trouver le Roi ſans être appellée, au riſque de perdre la vie s'il le falloit.

VIII. Mardochée exécuta l'ordre de la Reine, fit jeûner le peuple, & pria Dieu avec lui » de ne point abandonner, dans » un ſi preſſant danger, une Nation qu'il avoit ſouvent protégée, » de lui pardonner ſes péchés, comme il l'avoit bien voulu » faire pluſieurs fois, de veiller à ſa conſervation, & de ne » pas permettre qu'elle fût exterminée dans une occaſion où » ſa honteuſe deſtruction ne pouvoit être la punition d'aucun » mal qu'elle eût commis: La ſeule colère d'Aman, s'écrioit » Mardochée, nous attire ce malheur; irrité de ce que je ne » me ſuis pas proſterné devant lui, & que je n'ai pas voulu, » Seigneur, lui rendre l'honneur que je vous rends, il a excité » cet orage contre ceux qui ne veulent pas tranſgreſſer vos » ſaintes Loix. « Le peuple répétoit la même priére, & ſupplioit le Seigneur de le prendre ſous ſa protection, & de délivrer les Iſraëlites du malheur qui étoit prêt de les écraſer; car la mort étoit préſente à leurs yeux, & ils l'attendoient à tous les inſtans.

Eſther cependant prit un habit de deuil, paſſa trois jours ſans boire & ſans manger, ni prendre aucune ſorte de ſoin de ſa perſonne. Proſternée à terre, ſuivant l'uſage de ſa Nation,

(*a*) *Perditum iri ab illis quos contempſerat.* C'eſt ainſi qu'a traduit M. Havercamp. C'eſt le ſens naturel du Grec. J'ai cependant peine à croire que Mardochée ait menacé Eſther de périr par les mains d'une nation qu'il croyoit qu'on alloit égorger, ſi elle ne s'intéreſſoit pas à ſa conſervation.

cette Reine prioit Dieu, & le ſupplioit avec ferveur d'avoir compaſſion d'elle, & de la mettre en état de toucher le Roi lorſqu'elle ſe préſenteroit devant lui, en la faiſant paroître plus belle que la premiére fois qu'il l'avoit vue; afin que l'humble diſcours qu'elle lui feroit, ſoûtenu par l'éclat de ſa beauté, fût aſſez perſuaſif pour arrêter l'effet de ſa colère, s'il en concevoit quelque ſentiment contre elle, & pour préſerver ſa Nation des maux dont elle étoit menacée, en excitant toute l'indignation du Roi contre les ennemis de la Nation Juive, & le déterminant à faire retomber ſur leurs têtes les malheurs qui ne pouvoient pas manquer de l'accabler bientôt, s'il continuoit de la haïr.

IX. Après ces trois jours de jeûne & de priéres, la Reine quitta ſes habits de deuil, pour en prendre de convenables à la majeſté du thrône: elle alla trouver le Roi, accompagnée de deux de ſes femmes. Elle étoit appuyée négligemment ſur l'une, l'autre la ſuivoit, & ſoûtenoit délicatement les plis flottans de la longue queue de ſa robe. Une modeſte rougeur, répandue ſur ſon viſage, donnoit à ſa beauté un grand air de douceur & de dignité. Elle entra en tremblant, & ſon trouble augmenta lorſqu'elle apperçut le Roi aſſis ſur ſon thrône. La merveilleuſe variété des couleurs de ſes habits royaux, l'éclat éblouiſſant de l'or & des pierreries dont ils étoient couverts, la frapperent tellement, qu'il lui parut terrible. Un regard de ce Prince, animé en effet de colère, acheva de la ſaiſir de frayeur, & les forces lui manquant, elle tomba évanouie dans les bras de ſes femmes. Le Roi, conduit, comme je le penſe, par une vive impulſion de la volonté de Dieu, changea de ſentimens, & craignant que le ſaiſiſſement de la Reine n'eût quelques ſuites plus fâcheuſes, ſe hâta de deſcendre de ſon thrône, releva la Reine, & la prit entre ſes bras. Il l'y tint étroitement ſerrée, & tâcha de la raſſurer, par des paroles pleines de douceur & de tendreſſe; lui proteſtant, que quoiqu'elle fût venue le trouver ſans être mandée, elle n'avoit rien à craindre; que l'ordre qu'il avoit donné ne regardoit que ſes ſujets, & non celle qui régnoit avec lui. Il mit en même temps ſon ſceptre dans ſa main, & pour diſſiper entiérement ſes frayeurs, & fortifier d'autant plus la loi qu'il avoit portée, il lui toucha légérement la tête de ſa baguette d'or. La Reine étant enfin revenue à elle, dit

dit au Roi (*a*) : » Je ne ſçaurois, Seigneur, vous rendre raiſon » de l'accident qui vient de m'arriver. Je n'ai pas plutôt vû » votre port majeſtueux, la beauté de votre viſage, & tout ce » qu'il préſente d'auguſte & de redoutable, que je ſuis tombée en » foibleſſe & ai perdu connoiſſance.« Ce peu de paroles, proferé par la Reine d'une voix encore foible, & qui s'exprimoit avec peine, jetterent le Roi dans une vive inquiétude ; il s'empreſſoit de l'exciter à reprendre entiérement ſes eſprits, & n'oublia rien pour lui perſuader qu'il étoit diſpoſé à lui accorder tout ce qu'elle jugeroit à propos de lui demander, fût-ce la moitié de ſon royaume. Je ne vous demande, dit la Reine, que de venir avec Aman, votre favori, manger chez moi ; je vous y ai préparé un repas. Le Roi le lui promit, & y alla. Lorſqu'ils furent à table, il lui demanda ce qu'elle ſouhaitoit, l'aſſurant de nouveau qu'elle ne ſeroit point refuſée, quand même elle demanderoit une partie de ſon royaume. La Reine promit de le lui dire le jour ſuivant, s'il vouloit bien lui faire la grace de venir chez elle, avec Aman, prendre un ſecond repas.

X. Le Roi s'y engagea, & Aman ſortit ravi de joie, de ce que la Reine ne faiſoit qu'à lui l'honneur de lui donner à manger avec le Roi, honneur que jamais ſujet n'avoit reçu. Mais en ſortant, il fut indigné contre Mardochée, qui quoiqu'il le vît, ne lui rendoit pas l'honneur qu'il *prétendoit lui être dû*. De retour en ſon logis, il fit venir ſa femme Zarès & ſes amis, & leur apprit la faveur ſinguliére que le Roi & la Reine lui avoient faite, de l'admettre ſeul à un repas que la Reine avoit donné au Roi, il leur dit qu'il y étoit encore invité pour le lendemain ; mais, ajoûta-t-il, je ne puis être content, tant que je verrai le Juif Mardochée à la Cour. Faites, lui dit auſſi-tôt ſa femme, élever une croix de cinquante coudées (*b*) de hauteur, & demandez demain matin au Roi la permiſſion

(*a*) L'Auteur de l'Hiſtoire des Empires & des Républiques, Tome 3 a traduit cet endroit page 126. Si l'on ſe donne la peine de le conſulter on admirera avec quelle élégance il fait dire à Joſeph ce qu'on chercheroit en vain dans ſes ouvrages.

(*b*) Une croix haute de plus de quatre-vingts de nos pieds, n'eſt pas une choſe impoſſible ; mais cette hauteur exceſſive répugne aux idées que nous avons de ces inſtrumens vengeurs des crimes des hommes ; & n'y appercevant aucune néceſſité, pas même d'utilité, nous ſommes portés à croire que l'Ecriture, en s'exprimant ainſi, n'a pas tant voulu nous faire connoître la hauteur préciſe de la croix qu'Aman fit élever, que de nous marquer que ſa rage, peu contente de faire mourir Mardochée par un ſupplice ordinaire, avoit voulu y ajoûter l'inſulte & l'opprobre, en donnant à l'inſtrument

de l'y attacher. Aman goûta cet avis, & ordonna à ſes gens de faire cette croix, & de l'élever dans ſa cour pour y attacher Mardochée. Tout étoit diſpoſé, mais Dieu, qui ſçavoit ce qui devoit arriver, & qui en étoit ſatisfait, ſe moquoit de ſes eſpérances criminelles.

Il permit que le Roi paſſa la nuit ſans dormir. Pour mettre à profit cette inſomnie, & l'employer à quelque choſe d'utile pour ſon Etat, ce Prince ordonna que le ſecrétaire qui étoit chargé des regiſtres du palais, apportât ceux des régnes de ſes prédéceſſeurs & du ſien, & qu'il lui en fît la lecture. Il s'y trouva, qu'un tel Particulier avoit été récompenſé d'une terre, dont le nom étoit marqué, pour une action généreuſe qu'il avoit faite dans une occaſion; qu'on avoit fait de grands préſens à un autre, à cauſe de ſa fidélité. L'article des Eunuques, Bagathan & Pharès, qui avoient conſpiré contre le Roi, & dont Mardochée avoit découvert la conſpiration, vint enſuite. Comme il ne lut que cela, & qu'il paſſoit à un autre article, le Roi l'arrêta, pour lui demander s'il n'étoit point marqué qu'il en eût été récompenſé. Le ſecrétaire ayant répondu qu'il n'en trouvoit rien d'écrit, le Roi lui ordonna de ceſſer de lire, & demanda qu'elle heure il étoit aux Officiers qui étoient chargés de le ſçavoir. Comme on lui eut dit qu'il étoit jour, il ordonna qu'on s'informât s'il n'y avoit point quelqu'un de ſes Officiers à la porte du palais. On y trouva Aman. Il y étoit venu de meilleure heure que de coûtume, pour demander la mort de Mardochée. On l'annonça au Roi, qui ordonna qu'on le fît entrer. Je ſçai, lui dit le Roi lorſqu'il fut entré, que vous avez pour moi plus d'affection qu'aucun autre. Que me conſeillez-vous de faire pour une perſonne que j'aime, & que je veux honorer d'une manière digne de moi? Aman crut que le conſeil qu'il alloit donner au Roi ſeroit pour lui-même, parce qu'il n'y avoit perſonne que ce Prince aimât davantage; & dans cette penſée, il lui donna celui dont il eſpéroit tirer plus d'avantage. Si vous voulez, dit-il au Roi, témoigner votre

de ſon ſupplice plus de hauteur qu'on ne lui en donnoit ordinairement. Les croix, en effet, ne devoient pas être bien hautes. Les criminels les portoient; ils haranguoientt quelquefois le peuple, & s'en faiſoient entendre. On pouvoit lire de terre le motif de leur condamnation attaché au-deſſus de leur tête: les Miniſtres de la juſtice pouvoient leur rompre les cuiſſes ſans les deſcendre de croix, & les chiens y mangeoient quelquefois les corps des ſuppliciés.

affection d'une manière éclatante à quelqu'un pour qui vous en avez autant que vous le dites, ordonnez qu'il ſoit monté ſur un cheval, revêtu d'un habit ſemblable à celui que vous portez, avec un collier d'or au col, & qu'un des Officiers, le plus en crédit auprès de votre perſonne, le précéde, & publie dans toute la ville : Tel eſt l'honneur qu'on rend à celui que le Roi veut honorer. Aman donnoit cet avis au Roi, ne doutant point que ce ne fût lui-même qu'une telle diſtinction alloit regarder. Le Roi en fut très-ſatisfait, & lui dit : Prenez un cheval, un habit royal, & un collier d'or, faites chercher le Juif Mardochée, & les lui donnez : conduiſez-le enſuite dans la ville, en marchant devant lui, & publiant que c'eſt ainſi que je récompenſe celui qui m'a conſervé la vie. Vous êtes, ajoûta le Roi, celui de mes Officiers que je chéris le plus, & il convient que ce ſoit vous qui exécutiez ce que vous m'avez conſeillé. Aman ne s'attendoit à rien moins qu'à un tel ordre, il en fut démonté ; cependant il prit un cheval, une robe de pourpre, & un collier d'or, & ſortit du palais. Mardochée étoit à la porte, revêtu d'un ſac ; Aman l'ayant apperçu, lui dit de quitter ce ſac, & de ſe revêtir de la robe de pourpre *qu'il lui préſentoit*. Mardochée, qui ignoroit que cela fût ſérieux, crut qu'Aman ſe moquoit. » Eſt-ce donc ainſi, lui dit-il, ô le plus méchant » de tous les hommes, que vous inſultez à nos malheurs ? Mais lorſqu'il fut aſſuré que c'étoit le Roi, qui par cette faveur le récompenſoit de lui avoir conſervé la vie, en révélant la conſpiration des deux Eunuques, il ſe revêtit de la robe de pourpre du Roi, mit le collier d'or, monta ſur le cheval, & fit le tour de la ville, précedé d'Aman, qui faiſant la fonction de héraut, publioit que c'étoit ainſi que le Roi honoreroit tout ſujet qui mériteroit ſon affection, & ſe rendroit digne d'une pareille diſtinction. Après avoir fait le tour de la ville, Mardochée retourna au palais (*a*). Aman, couvert de confuſion, ſe retira chez lui, & raconta, les larmes aux yeux, à ſa femme & à ſes amis ce qui lui étoit arrivé ; ils lui dirent qu'il ne pouvoit plus eſpérer de ſe venger de Mardochée, puiſque Dieu l'aſſiſtoit ſi viſiblement.

XI. Ils s'entretenoient encore ſur ce ſujet, lorſque les Eu-

(*a*) *A la lettre*, chez le Roi, *ou* auprès du Roi : l'Ecriture dit, à la porte du palais. Un Copiſte précipité a pû mettre πρὸς τὸν βασιλέα, au lieu de πρὸς τὰ βασίλεια.

nuques de la Reine vinrent preſſer Aman de ſe rendre chez elle. Sabouchadas (*a*), l'un d'eux, ayant apperçu dans la cour d'Aman la croix élevée qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, & ayant demandé à un des domeſtiques pour qui étoit préparé ce gibet, il apprit que c'étoit pour Mardochée, & qu'Aman devoit demander au Roi qu'il le lui abandonnât pour l'y faire attacher: l'Eunuque crut ne devoir rien dire pour le moment. Après le repas, le Roi demanda à la Reine ce qu'elle ſouhaitoit qu'il fît pour elle; *& l'aſſura de nouveau*, qu'il étoit prêt à lui accorder tout ce qu'elle pouvoit déſirer. La Reine alors ſe répandit en plaintes amères ſur le danger auquel les Juifs étoient expoſés; & dit au Roi » qu'elle ne pouvoit lui diſſi-» muler, que cet extrême péril la menaçoit elle-même, » puiſqu'elle étoit de cette Nation: encore, ajoûta-t-elle, ſi » nous n'étions condamnés qu'à une honteuſe ſervitude, je » n'en importunerois pas le Roi; le mal nous paroîtroit ſup-» portable: mais c'eſt de notre entiére deſtruction, que je » vous ſupplie, Seigneur, de nous préſerver. « Qui donc, lui demanda le Roi, a pû former un tel deſſein? C'eſt, répondit enfin franchement la Reine, Aman, qui méchamment prévenu d'une haine cruelle contre les Juifs, a réſolu de les perdre. Le Roi, troublé, ſortit de la ſalle & paſſa dans les jardins. Aman ſentit tout le danger qu'il couroit, il conjuroit la Reine de lui pardonner ſa faute, & s'étoit, en s'inclinant pour implorer ſa clémence, laiſſé tomber ſur le lit où elle étoit. Cette ſituation dans laquelle le Roi le vit en rentrant redoubla ſa colère. » Quoi! dit-il, le plus méchant de tous les hommes, veux-tu » faire violence à la Reine? « Le ton de voix dont le Roi prononça ces paroles, jetta Aman dans un tel déſordre, qu'il ne put rien répondre. Sabouchadas, un des Eunuques de la Reine, entra dans ce moment, & dit qu'il avoit trouvé dans la cour d'Aman une croix haute de cinquante coudées, qu'il avoit fait élever pour y attacher Mardochée; qu'un de ſes domeſtiques le lui avoit dit, lorſqu'il l'étoit allé chercher pour ſe rendre au palais. Le Roi, ſur ce rapport, crut ne devoir pas le condamner à un autre ſupplice qu'à celui qu'il avoit préparé pour Mardochée. Ainſi, il ordonna qu'on allât dans l'inſtant l'attacher à cette croix (*b*), & qu'on l'y laiſsât mourir. Je ne ſçau-

An du monde 3495. Eſther, *ch.* 7. ℣. 9.

(*a*) L'Ecriture l'appelle *Harbona*.
(*b*) Eſther, *chap.* 7. ℣. 9.

rois assez admirer ici la sagesse & la justice de Dieu, qui ne punit pas seulement la méchanceté d'Aman, mais qui avoit destiné à la punir le même supplice qu'il avoit préparé pour un autre. Par cette conduite il nous enseigne, qu'on attire souvent sur soi-même les maux dont on cherche à affliger les autres.

XII. Ce fut ainsi que périt Aman, pour n'avoir pas sçû user avec modération du degré d'honneur auquel le Roi l'avoit élevé. Ce Prince fit present de son bien à la Reine, & comme elle l'avoit instruit qu'elle étoit niéce de Mardochée, il le fit venir, & lui donna l'anneau qu'il avoit confié à Aman. La Reine lui donna aussi tout le bien d'Aman, dont le Roi venoit de lui faire present. Elle pria enfin le Roi de délivrer sa Nation de la crainte où elle étoit qu'on ne la détruisît: elle lui fit voir les Lettres qu'Aman, fils d'Amathi, avoit envoyées dans toute l'étenduë du royaume, & lui protesta que la ruine de sa Patrie, & le massacre de ses concitoyens, lui rendroit la vie insupportable. Le Roi l'assura qu'il n'avoit rien ordonné (*a*) qu'il sçût devoir l'affliger, & qu'il ne feroit jamais rien de contraire à ce qu'elle souhaiteroit; il lui permit donc d'écrire en son nom tout ce qu'elle voudroit en faveur des Juifs, de le faire sceller de son sceau, & de l'envoyer dans toutes les provinces de son royaume, l'assurant qu'il n'y auroit personne assez hardi pour s'opposer à ses volontés, lorsqu'il les verroit consignées dans des Lettres munies du sceau royal. Il fit venir les secrétaires d'Etat, à qui il ordonna d'écrire en faveur des Juifs à toutes les nations de son Empire, aux Gouverneurs & aux Commandans des cent vingt-sept provinces, depuis l'Ethiopie jusqu'à l'Inde, des Lettres dont le contenu étoit:

» Le Grand Roi Artaxerxès, aux Gouverneurs, & à tous » ceux qui ont soin de nos affaires, SALUT. Il n'est que trop » ordinaire, de voir des gens se servir des grands biens qu'on » leur fait, & des rangs élevés dont on les décore, non-seu- » lement pour insulter à ceux qui sont au-dessous d'eux, mais » encore pour former des entrepriſes criminelles contre leurs » bienfaiteurs, entreprenant ainsi de faire disparoître de la » société tout sentiment d'une juste reconnoissance. Incapa- » bles de se modérer dans l'usage des biens qu'ils n'avoient pas

(*a*) La Remarque du sçavant Père Viger, que les Grecs employoient quelquefois le prêterit-parfait pour le futur, est juste; mais l'application qu'en fait ici l'Auteur de la Note *b*, n'est point nécessaire.

» lieu d'eſpérer, ils les emploient contre ceux qui les leur ont
» procurés ; & s'imaginant *follement* qu'ils pourront ſe cacher
» de Dieu, & ſe dérober à ſa vengeance. Pluſieurs de ces hom-
» mes pervers, auxquels on avoit, par bonté, confié la direc-
» tion des affaires, ont ſurpris la religion des puiſſances, les
» ont animées, par des menſonges & des calomnies, con-
» tre ceux qu'ils haïſſoient, & les ont mis en danger de périr.
» Pour ſe convaincre de cette vérité, il n'eſt point néceſſaire de
» feuilleter les anciennes Hiſtoires, ni de ſe rappeller ce qu'on
» a entendu raconter : ce qu'on a eu la hardieſſe d'entre-
» prendre ſous nos yeux, ne prouve que trop, qu'au lieu de
» nous en rapporter à des accuſations vagues, à des imputa-
» tions calomnieuſes, & à ce qu'on tâche *artificieuſement*
» de nous perſuader ; nous ne devons juger que de ce que
» nous ſçavons par nous-mêmes avoir été fait, le punir, s'il
» le mérite, le récompenſer au contraire, s'il en eſt digne,
» & ne conſidérer que les actions, ſans écouter les rapports
» qu'on nous fait. Aman fils d'Amathi, Amalécite de nation,
» étranger à celle des Perſes, étant venu dans mes Etats, je
» lui ai donné des marques de la bonté que j'ai pour tous
» mes ſujets, juſqu'à l'appeller mon père, vouloir qu'on ſe
» proſternât devant lui, & qu'après moi, on lui déférât les
» honneurs de la royauté ; mais un ſi grand honneur lui a
» tourné la tête, & il n'a pas ſçû uſer avec une ſage modé-
» ration d'une fortune ſi éclatante. Il a tâché de m'ôter l'Em-
» pire & la vie ; à moi, qui ſuis ſon bienfaiteur, & à qui il
» devoit tout ce qu'il étoit ; il a calomnié injurieuſement, &
» a tâché de faire mourir Mardochée mon bienfaiteur, à qui
» je ſuis redevable de la vie, & la Reine, que j'ai aſſociée à mon
» thrône, & qui eſt une autre moitié de moi-même. Il ne
» cherchoit à me priver de perſonnes qui me ſont ſi cheres, que
» pour attenter plus facilement à ma couronne. J'ai reconnu
» que les Juifs, dont il avoit réſolu la perte, ne ſont point
» un peuple mal-faiſant, mais une Nation ſage, fidellement
» attachée à de ſaintes Loix, & au culte religieux du Dieu qui
» a veillé à la conſervation de cet Empire, & m'a mis le ſcep-
» tre entre les mains ; ainſi, non-ſeulement je les décharge
» & les ſouſtrais à l'arrêt de mort porté contre eux dans les
» Lettres que le déteſtable Aman a envoyées dans toutes les
» terres de mon obéïſſance, auſquelles vous n'aurez aucun

» égard, & ferez bien; mais je veux encore que vous ayez » pour eux toute ſorte d'égards. J'ai fait crucifier à la porte de » Suſe, avec toute ſa famille, celui qui avoit entrepris de les » perdre. Dieu, qui voit tout, lui avoit réſervé ce châtiment. » Je vous ordonne de publier par-tout ma Lettre, de laiſſer » les Juifs ſuivre en paix leur forme de gouvernement, & de » leur prêter main-forte pour qu'ils ſe vengent, le treiziéme » jour du douziéme mois, qu'on appelle Adar, de ceux qui » les ont maltraités pendant qu'ils ont été dans la diſgrace. » Car Dieu veut que ce jour, qui devoit leur être ſi funeſte, » ſoit pour eux un jour de ſalut. Je ſouhaite qu'il ſoit, ce même » jour, heureux pour ceux qui ſont affectionnés à ma perſon- » ne, & un monument perpétuel de la punition que méritent » les méchans. J'ordonne de plus, que la ville, ou la nation » qui déſobéïra à mes ordres, ſoit miſe à feu & à ſang; qu'on » publie les ordres que je vous envoie dans tout mon Empire, » afin que les Juifs ſoient en état de ſe venger de leurs enne- » mis au jour que j'ai marqué.

On dépêcha des couriers, pour porter ces Lettres en grande hâte dans toutes les terres de l'Empire. Mardochée ne parut plus que revêtu d'une robe royale de pourpre, avec le collier & la couronne d'or (*a*). Les Juifs qui étoient dans Suſe le voyant dans cet état, s'imaginoient partager avec lui la gloire de ſon élévation. Lorſque les ordres du Roi furent publiés, ce fut pour ceux de la ville & de la campagne un grand ſujet de joie, un nouveau jour ſembloit luire ſur eux & les rappeller des portes de la mort. Les autres peuples craignirent à leur tour, & pluſieurs, pour ſe mettre en ſûreté, ſe firent circoncire. Car les Couriers qu'on avoit dépêchés n'avoient pas manqué de faire ſçavoir aux Juifs que le treiziéme du douziéme mois, que nous appellons Adar, & les Macédoniens Diſtre, jour auquel il devoient être détruits, il leur étoit au contraire permis de ſe venger de leurs ennemis. Les Juifs étoient par-tout en grande conſidération : les Princes, les Satrapes, & tous les Officiers

An du monde 3496. Eſther, *ch.* 9. ℣. 1.

(*a*) Le collier d'or paroît ici de trop. L'Ecriture ne parle que d'un diadême de ce précieux métal. » Cyrus avoit un dia- » dême autour de ſa tiare, & ſes parens » avoient la même marque de diſtinc- » tion, & ils l'ont encore aujourd'hui. « Εἶχε δὲ διάδημα περὶ τῇ τιάρᾳ καὶ οἱ συγγενεῖς αὐτῷ τὸ αὐτὸ τοῦτο σημεῖον εἶχον, καὶ νῦν τὸ αὐτὸ τοῦτο ἔχουσι. Xenoph. Ciroped. liv. 8. pag. 215.

(*b*) Eſther *chap.* 8. ℣. 15.

de l'Empire, les traitoient avec honneur, tant le crédit de Mardochée leur inſpiroit de crainte (*a*).

XIII. En conſéquence de l'ordre du Roi, qui avoit été publié dans tout le royaume, les Juifs de Suſe tuérent cinq cents de leurs ennemis. Le Roi en fit le rapport à Eſther ; & ajoûta, qu'elle devoit juger par-là combien ils en avoient fait mourir dans le reſte de ſes Etats ; que ſi cependant elle ſouhaitoit qu'ils en fiſſent mourir davantage, elle ſeroit obéïe. La Reine le pria de leur accorder encore le jour ſuivant, pour ſe venger de leurs ennemis, & d'ordonner que les dix enfans d'Aman fuſſent attachés à des croix. Le Roi, qui ne pouvoit rien lui refuſer, la ſatisfit. Les Juifs recommencerent donc leurs actes de vengeance le quatorziéme du mois de Diſtre, & en tuérent trois cents, mais ſans toucher à leurs biens. Les Juifs des autres villes & des autres endroits du royaume en tuérent ſoixante & quinze mille. Ce maſſacre ſe fit le treize. Le jour ſuivant fut pour eux un jour de fête. Ceux qui demeuroient à Suſe, qui avoient encore exercé leur vengeance ſur leurs ennemis le quatorze, s'aſſemblerent le quinze, pour le paſſer en fête & en réjouiſſances. La Nation ſe réjouit encore aujourd'hui en ce jour, & ſe fait des préſens, dans quelque endroit du monde qu'elle ſe trouve. Mardochée écrivit à tous les Juifs, répandus dans les Etats d'Artaxerxès, de le ſolemniſer, & d'en faire une loi à leurs enfans, afin que cette fête ſe célébrât à perpétuité, qu'elle ne fût jamais miſe en oubli, étant bien juſte de conſacrer à rendre de très-humbles actions de graces à Dieu, le même jour que la méchanceté d'Aman avoit deſtiné à les faire tous périr, puiſqu'en ce même jour ils avoient, non-ſeulement évité ce malheur, mais qu'ils s'étoient même vengés de leurs ennemis. C'eſt ce que nous obſervons encore aujourd'hui fort exactement ; & nous donnons à ce jour le nom de Phur (*b*). Mardochée étoit en très-grande réputation chez le Roi, ce Prince partageoit avec lui le poids du gouvernement ; il ne jouiſſoit pas d'un moindre crédit

(*a*) M. Prideaux aſſure que Xerxès » confirma aux Juifs de Jeruſalem tous » les Priviléges qui leur avoient été accordés par ſon père ; & particuliérement celui qui leur attribuoit le tri» but de Samarie, pour ſe fournir de » victimes dans le culte qu'ils rendoient » à Dieu.

(*b*) Voyez Remarque VIII.

chez

chez la Reine, avec laquelle il vivoit. Les Juifs en profiterent, & leurs affaires proſpérerent beaucoup au-delà de ce qu'ils auroient oſé eſpérer. Voilà ce qui leur arriva ſous le régne d'Artaxerxès.

CHAPITRE VII.

I. LE Grand-Prêtre Eliaſib étant mort, ſon fils Judas lui ſuccéda, & eut pour ſucceſſeur dans cette grande dignité, ſon fils Jean, qui fut cauſe que Bagoſe, Général d'un autre Artaxerxès, profana le Temple, impoſa des tributs aux Juifs, & leur fit payer cinquante dragmes par chaque agneau, avant que d'offrir les ſacrifices que la Loi ordonne que l'on offre chaque jour. Voici comme la choſe arriva. Jean avoit un frere nommé Jeſus. Bagoſe le favoriſoit, & avoit promis de lui procurer la ſouveraine Sacrificature. Fier de cette promeſſe, Jeſus eut un jour quelque difficulté dans le Temple avec ſon frere, & le pouſſa ſi vivement, que dans l'emportement de ſa colère Jean le tua. An du Monde 3602.

Le crime étoit énorme. Un miniſtre du Seigneur, égorgé aux pieds de ſes autels, par un frere, honoré du ſaint miniſtere! On ne trouve aucun exemple d'une action ſi cruelle & ſi impie, chez les Grecs ni chez les Barbares. Auſſi Dieu ne la laiſſa pas impunie: il permit, dans ſa colère, que le peuple fût réduit dans l'eſclavage, & le Temple profané par les Perſes. Car auſſi-tôt que le Général d'Artaxerxès eut appris que le Grand-Prêtre des Juifs avoit tué ſon frere dans le Temple, il vint à eux leur criant, tranſporté de fureur: » Quoi! vous avez pû » porter l'impiété juſqu'à commettre un meurtre dans votre » Temple? « Il fit effort pour y entrer, mais les Juifs tâchant de l'empêcher, » Suis-je donc, leur dit-il, plus impur que » celui qui a commis cet homicide? « Il y entra enſuite, & prenant prétexte du meurtre de Jeſus, pour exécuter ce qu'il avoit projetté, il perſécuta cruellement les Juifs pendant ſept ans.

II. Après la mort de Jean, ſon fils Jaddus lui ſuccéda. Celui-ci avoit un frere, qui ſe nommoit Manaſsès. Le dernier Roi

Darius avoit envoyé Sanaballat (*a*) pour commander à Samarie. Ce Satrape étoit Chutéen de naiſſance, peuple dont ſont ſortis les Samaritains. Conſidérant que Jeruſalem étoit une ville importante, & que les Rois qui y avoient régné avoient ſouvent fait la guerre à ceux d'Aſſyrie & aux peuples de la baſſe-Syrie, il ſe fit un honneur de donner ſa fille Nicaſo en mariage à Manaſsès, dans la vuë que cette alliance lui procureroit & lui aſſureroit l'affection de la Nation Juive.

CHAPITRE VIII.

I. DANS ce même temps Philippe, Roi de Macédoine, fut tué en trahiſon dans la ville (*b*) d'Ægée, par Pauſanias, fils de Céraſte, qui deſcendoit de la race des Oreſtes. Son fils Alexandre, qui lui ſuccéda, paſſa l'Helleſpont, donna bataille aux Généraux de Darius, & les défit. Il ſe jetta enſuite dans la Lydie, ſoumit l'Ionie, & ayant traverſé la Carie, il porta ſes armes dans la Pamphilie, comme d'autres Hiſtoriens l'ont raconté (*c*).

II. Manaſsès faiſoit les fonctions de Grand-Prêtre avec ſon frere Jaddus, quoiqu'il eût épouſé une femme étrangère. Les principaux de Jeruſalem ne purent ſouffrir ce ſcandale, qui conduiſoit naturellement au mêlange de notre Nation avec les nations étrangéres, & pouvoit autoriſer tous ceux qui voudroient contracter de pareils mariages à tranſgreſſer nos ſaintes Loix : crime qui avoit été la ſource de la derniére captivité, & de tous les maux qui en avoient été la ſuite. Ils ſe ſouleverent donc, & demanderent que Manaſsès ſe ſéparât

(*a*) Sanaballat n'étoit ni Prince ni Gouverneur des Moabites, & il ne promit point à ſon gendre de le faire Prince de Judée. *Hiſt. des Empir. & des Répub.* Tom. 4. pag. 221. On ſe plaint tous les jours, que les Anciens n'étoient pas exacts dans leurs citations ; ſi l'on continue, nos neveux auront lieu de faire la même plainte de nous. Ce n'étoit pas Samarie, mais Sichem, que le mont Garizim dominoit. *Voyez* Joſeph, liv. 5. numero 17. chap. 7.

(*b*) Ce Prince y célébroit les noces de ſa fille Cléopatre avec Alexandre, qu'il avoit fait Roi d'Epire, *Juſtin*, liv. 8. &c. Je remarque en paſſant quelques légéres inexactitudes dans l'Hiſtoire des Empires & des Républiques (tom. 3. pag. 106.) Ce ne fut point à ſes noces avec Cléopatre, que Philippe fut tué ; ce fut à celles de ſa fille avec Alexandre, qu'il avoit fait Roi d'Epire. Attalus, ſelon Juſtin, n'étoit point l'oncle, mais le frere de la ſeconde femme de Philippe.

(*c*) Voyez Remarque X.

d'avec ſa femme, ou qu'il ne fît aucune fonction ſacrée. Son frere entra dans les ſentimens du peuple, & il l'empêcha d'approcher de l'autel. Manaſsès alla trouver ſon beau-père Sanaballat, & lui dit qu'il aimoit beaucoup ſa fille, mais qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe voir privé, à cauſe d'elle, du Sacerdoce, dignité très-conſidérable dans ſa Nation, & toujours attachée à une même famille. Sanaballat le pria de ne la point renvoyer, & lui promit non-ſeulement qu'il lui conſerveroit le Sacerdoce, mais encore qu'il l'éleveroit à la ſouveraine Sacrificature, & à tous les honneurs qui lui ſont attachés; qu'il lui céderoit ſon gouvernement, & feroit bâtir ſur la montagne de Garizim (*a*) un Temple ſemblable à celui de Jeruſalem, qu'enfin, pour le faire jouir ſûrement de tous ces avantages, il emploieroit l'autorité de Darius. Ces promeſſes flattoient trop Manaſsès pour qu'il ne demeurât pas attaché à ſon beau-père, qui étoit déja fort âgé, & il eſpéra que Darius lui conféreroit la ſouveraine Sacrificature (*b*). Pluſieurs Prêtres & pluſieurs Juifs avoient contracté de ces ſortes de mariages, &

(*a*) » Qui eſt la plus haute montagne » de Samarie. « Il ſeroit ridicule que Sanaballat dît cela à ſon gendre. C'eſt bien vrai-ſemblablement une ſcolie qui a paſſé de la marge dans le texte; ainſi, je n'ai pas cru devoir mettre cette remarque dans la traduction.

(*b*) J'ai remarqué ailleurs, * que bien parler notre langue, & compoſer des ouvrages que le public reçoit agréablement, n'eſt pas toujours une preuve de l'exactitude de l'Auteur, ni de la juſteſſe de ſon raiſonnement. Le Sçavant qui a occaſionné cette remarque, raconte que Sanaballat » obtint de Darius No- » thus .... la permiſſion de bâtir ſur le » mont Garizim, près de Samarie, un » Temple ſemblable à celui de Jeruſalem, » & d'en donner la ſouveraine ſacrificature » à ſon gendre Manaſsès. « ** Sanaballat promit à la vérité à ſon gendre de lui bâtir un Temple ſur le mont Garizim, ſemblable à celui de Jeruſalem, & de lui procurer la ſouveraine ſacrificature; mais il n'obtint ni l'un ni l'autre de Darius. » Cependant, ſur ces promeſſes, » Manaſsès reſta avec Sanaballat, & eſ- » péra que Darius lui conféreroit la ſou- » veraine Sacrificature; ſon beau-père » étant fort âgé. « Ἐπαγγελμάτων μετὰ τῆς Δαρείου γνώμης τὴν βασιλείαν. Ἐπαρθεὶς ταῖς ὑποσχέσεσιν ὁ Μανασσῆς, πεῖσαι τὸν Σανβαλλάτην. Cependant Darius s'étant déterminé à aller au-devant des Macédoniens, Sanaballat, qui en fut ravi, » dit » à Manaſsès qu'il alloit s'acquiter bien- » tôt des promeſſes qu'il lui avoit fai- » tes.

Ce qui peut avoir trompé l'agréable Hiſtorien, c'eſt que M. d'Andilly a traduit: » Sanaballat étoit alors fort âgé: » mais Manaſsès ne laiſſa pas de recevoir » l'effet de ſes promeſſes par la faveur » de Darius. « Pour ne ſe pas donner la peine de conſulter l'original de l'Auteur dont on cite un paſſage, ou n'être pas en état de le faire, plus d'un Ecrivain s'en rapporte à un Traducteur: mais un Traducteur n'eſt pas un guide ſûr, & les mépriſes dans leſquelles pluſieurs Sçavans ſont tombés, en s'en rapportant à une Verſion, n'en ſont qu'une preuve trop ſenſible.

* Note ſur le paſſage de la mer Rouge.

** Hiſt. Anc. tom. 6. pag. 325.

cela cauſa de grands troubles parmi les habitans de Jeruſalem ; car tous ceux qui étoient dans ce déſordre, ſe joignirent à Manaſsès. Sanaballat n'oublia rien pour lui faire un parti. Dans cette vuë, il fit de grandes largeſſes, donnant aux uns des maiſons, & aux autres des terres.

III. Darius apprit en ce même temps qu'Alexandre, après avoir paſſé le Granique, avoit défait ſes Généraux, & qu'il s'avançoit vers lui. Pour s'oppoſer à ſes progrès, & l'empêcher de faire la conquête de l'Aſie, qu'il méditoit, il leva des troupes, paſſa l'Euphrate, gagna le mont Taurus, & ſe campa à l'entrée de la Cilicie, où il attendit les ennemis pour les combattre. Sanaballat fut ravi de cette démarche de Darius, & promit à Manaſsès de remplir les promeſſes qu'il lui avoit faites, lorſque ce Prince retourneroit victorieux de ſes ennemis. Car il croyoit, & toute l'Aſie en jugeoit de même, que les Macédoniens n'oſeroient pas en venir aux mains avec une auſſi formidable armée que l'étoit celle des Perſes ; mais l'évenement les déſabuſa. La bataille ſe donna, le Roi la perdit, avec une grande partie de ſes troupes. Sa mere, ſa femme & ſes enfans furent faits priſonniers, & lui fut contraint de prendre la fuite & de ſe retirer en Perſe. Alexandre pénétra en Syrie après cette victoire, prit Damas & Sidon, & mit le ſiége devant Tyr. Pendant qu'il aſſiégeoit cette ville, il écrivit au Grand-Prêtre des Juifs de fournir à ſon armée des proviſions, de lui payer le tribut qu'il devoit à Darius, de s'attacher à ſa perſonne, l'aſſurant qu'il n'auroit pas lieu de s'en repentir. Le Grand-Prêtre lui répondit, qu'engagé par ſerment de ne jamais prendre les armes contre Darius, il ſeroit fidèle à ce Prince tant qu'il vivroit. Alexandre fut très-mécontent de la réponſe du Grand-Prêtre, mais comme il étoit prêt de ſe rendre maître de Tyr, il ne crut pas en devoir quitter le ſiége pour l'en aller châtier. Il ſe contenta de lui faire dire avec menaces, qu'il marcheroit contre lui lorſqu'il auroit pris la ville qu'il aſſiégeoit, & qu'il apprendroit à tout l'univers, en ſa perſonne, à qui on étoit obligé de garder la foi du ſerment. Cependant il pouſſa le ſiége vivement, & ſe rendit maître de Tyr. Après y avoir donné les ordres qu'il jugea néceſſres, il alla aſſiéger Gaze, où commandoit Babemésès.

IV. Sanaballat crut l'occaſion favorable pour exécuter ſon projet. Il abandonna Darius, & ayant pris huit mille hommes

de troupes réglées de ſon gouvernement, il alla trouver Alexandre, lorſqu'il commençoit le ſiége de Tyr, & lui promit de le rendre maître des pays dont il avoit le commandement, & d'abandonner Darius pour ſe donner à lui (*a*). La manière gracieuſe dont ce Prince le reçut lui faiſant eſpérer de réuſſir, il lui dit qu'il avoit un gendre, nommé Manaſsès, frere de Jaddus, Grand-Prêtre des Juifs; qu'une partie de ce peuple, qui lui étoit attachée, vouloit bâtir un Temple dans un lieu de ſon gouvernement; qu'il étoit de l'avantage du Roi qu'il ſe formât différents partis dans cette Nation, afin que, ne comptant plus ſur la réunion de ſes forces, elle fût moins entreprenante, & ne cherchât point à faire aux Rois auxquels elle ſeroit ſoumiſe dans la ſuite, le mal qu'elle avoit fait à ceux d'Aſſyrie. Alexandre le lui ayant permis, il en fit bâtir un, dont il établit Manaſsès Grand-Prêtre, & il crut avoir procuré un grand avantage aux enfans qui naîtroient de ſa fille. Il mourut après avoir accompagné Alexandre pendant ſept mois au ſiége de Tyr, & pendant deux à celui de Gaze (*b*).

V. Après qu'Alexandre eut pris cette derniére ville, il ſe preſſa de marcher contre Jeruſalem. Le Grand-Prêtre Jaddus, qui l'apprit, ſe trouva dans un extrême embarras : il ſçavoit que ce Prince étoit irrité de ce qu'il n'avoit pas voulu obéïr à ſes ordres, & cela lui faiſoit craindre de ſe préſenter devant lui. Dans cette peine, il ordonna des priéres publiques, offrit des ſacrifices à Dieu avec le peuple, & le conjura de les prendre ſous ſa protection, & de les tirer du preſſant danger qui les menaçoit. La nuit même du jour auquel il offrit ces ſacrifices, Dieu lui apparut & le raſſura, en lui diſant de faire ouvrir les portes de la ville, & d'aller ſans rien craindre, lui & les autres Sacrificateurs, revêtus de leurs habits, avec tout le peuple, en habits blancs, au-devant d'Alexandre, qui ne leur feroit aucun mal, parce que ſa divine providence l'avoit ainſi ordonné. Le Grand-Prêtre ſe réveilla plein de joie, &

(*a*) Voyez Remarque XI.

(*b*) C'eſt ſans doute par un défaut de mémoire, que M. le Clerc dit dans le quatorziéme tome de ſa Bibliothèque univerſelle, que Sanaballat mourut pendant qu'Alexandre aſſiégeoit Gaze, & qu'il eut pour ſucceſſeur Andromaque. Joſeph, le ſeul Auteur qui ait parlé du Sanaballat contemporain d'Alexandre, dit expreſſément : » Neuf mois s'étant paſſés, » ſept au ſiége de Tyr, & deux a celui » de Gaze, Sanaballat mourut; « ſans dire qu'il eut Andromaque pour ſucceſſeur. Μετὰ δ' ἐπτὰ τῆ Τύρου πολιορκία διηλωθότων καὶ δύο τῆ Γάζῃ, ὁ μὲν Σαναβαλλίτης ἀπέθανεν,

ayant communiqué ſon ſonge au peuple, il fit tout ce qui lui étoit ordonné, & ſe prépara ainſi à recevoir le Roi.

Quand il ſçut qu'il approchoit de Jeruſalem, il fut au-devant de lui avec les Prêtres & le peuple, & le reçut d'une manière toute religieuſe, & bien différente de celle dont il avoit été reçu chez les autres peuples. Ce fut dans un endroit appellé Sapha, c'eſt-à-dire, *guérite*, *vuë*, parce qu'on voit de-là la ville de Jeruſalem & le Temple. Les Phéniciens & les Chaldéens, qui ſervoient dans les troupes du Roi, ſe flattoient de piller la ville & d'égorger le Grand-Prêtre. Tout faiſoit eſpérer qu'Alexandre le permettroit; mais le contraire arriva. Car quand ce Prince vit de loin tout le peuple en habits blancs, les Prêtres revêtus de leurs robes de fin lin, le Grand-Prêtre revêtu de la ſienne, de couleur de hiacinthe, avec ſon Ephod (*a*) d'étoffe d'or, la tiare ſur la tête, où le nom de Dieu étoit écrit ſur une lame d'or, il s'avança pour adorer ce ſaint nom, & ſalua le premier le Grand-Prêtre. Tous les Juifs éleverent alors la voix pour le ſaluer, & ſe rangerent autour de lui. Les Rois de Syrie (*b*) & tous les aſſiſtans furent ſi ſurpris de ce que ce Prince venoit de faire, qu'ils crurent que ſon eſprit avoit ſouffert quelque dérangement. Il n'y eut que Parménion qui osât s'approcher pour lui demander comment, lui devant qui tout le monde ſe proſternoit, avoit voulu ſe proſterner devant le Grand-Prêtre des Juifs (*c*). Ce n'eſt pas lui, répondit Alexandre, que j'ai adoré, mais le Dieu dont il a l'honneur d'être le ſouverain Pontife. Je l'ai vû avec ces ornemens pendant mon ſommeil, lorſque j'étois à Die en Macédoine. Je penſois alors aux moyens de conquérir l'Aſie, & il m'ordonna de ne point différer mon entrepriſe, de marcher avec confiance; parce qu'il feroit lui-même le conducteur de mes troupes, & qu'il me donneroit l'Empire des Perſes. Je n'avois jamais vû perſonne revêtu des ornemens que je vois. Leur vuë a rappellé à

(*a*) » Le grand Sacrificateur, avec » ſon Ephod de couleur d'azur, enri« chi d'or. « L'Ephod n'étoit point de couleur d'azur, c'étoit la robe où pendoient les clochettes & les grenades; & l'élégant Traducteur confond cette robe avec l'Ephod. L'Auteur de l'Hiſtoire des Empir. & des Répub. (tom. 3. pag. 240.) a ſuivi M. d'Andilly.

(*b*) De quels Rois de Syrie nous parle ici Joſeph? Il pouvoit y avoir pluſieurs grands Seigneurs de Syrie dans l'armée d'Alexandre, mais on ne voit pas qu'il y eût alors d'autres Rois dans ce pays que ceux de Perſe.

(*c*) Voyez Remarque XII.

ma mémoire la viſion que j'ai eue, & l'ordre qui m'a été donné. J'ai lieu de croire que Dieu lui-même, me conduiſant dans l'expédition que j'entreprends contre Darius, il m'accordera la victoire, me fera détruire l'Empire des Perſes, & permettra que je réuſſiſſe dans toutes mes entrepriſes. Après avoir fait cette réponſe à Parménion, ce Prince tendit la main au Grand-Prêtre. Il entra enſuite dans la ville, précédé des autres Prêtres, & monta au Temple, où il offrit des ſacrifices à Dieu de la manière que Jaddus lui apprit à le faire. Il donna à ce ſouverain Pontife, ainſi qu'aux autres Prêtres, toutes les marques d'une très-parfaite conſidération. On lui préſenta les prophéties de Daniel, & on lui fit remarquer celle dans laquelle ce Prophète prédit qu'un Grec détruiroit l'Empire des Perſes. Il crut que c'étoit lui que le Prophète déſignoit, & en témoigna beaucoup de joie: il congédia enſuite l'aſſemblée. Il en convoqua une autre le jour ſuivant, & invita les Juifs à lui indiquer quels biens ils déſiroient qu'il leur fît. Le ſouverain Pontife ſe contenta de le prier de permettre aux Juifs de vivre ſelon leurs Loix, & de les exempter de payer aucuns tributs la ſeptiéme année (*a*). Ce qu'il leur accorda volontiers. Il demanda la même grace pour ceux de ſa Nation qui demeuroient à Babylone & en Médie, & il la leur promit avec la même bonté. Il ajoûta, & le fit publier, que ſi quelqu'un vouloit prendre parti dans ſes troupes, il l'y recevroit volontiers, & lui permettroit d'y vivre ſelon les Loix de ſon pays. Ces promeſſes porterent pluſieurs à s'y engager.

VI. Après s'être ainſi conduit dans Jeruſalem, ce Prince marcha vers les villes voiſines, qui le reçurent toutes avec de grandes marques de conſidération & de reſpect. Les Samaritains, dont Sichem, ville ſituée proche le mont Garizim (*b*),

(*a*) L'année du Jubilé étoit chez les Juifs la quarante-neuviéme année depuis le précédent, comme l'a bien prouvé l'Auteur du Jubilé des Juifs. * Mais la preuve qu'il tire de ce que Jaddus ne demande à Alexandre qu'exemption de tribut pour les Sabbatiques, n'eſt pas concluante. Le Grand-Prêtre put ne pas porter ſes vuës plus loin, & ſe croire fort heureux d'obtenir cette grace pour les années Sabbatiques. Quand on demande une grace on l'étend le moins qu'on peut, de peur d'être refuſé. Enfin, c'étoit beaucoup que d'obtenir cette grace, & il put croire qu'il devoit laiſſer faire le reſte au temps & aux circonſtances.

(*b*) L'élégant Traducteur ſe trompe, lorſqu'il fait dire à Joſeph que Sichem

* Paris, 1702.

& fondée par des Juifs déſerteurs des coûtumes *de leur pays*, étoit alors la métropole; les Samaritains, dis-je, voyant la diſtinction avec laquelle Alexandre avoit traité les Juifs, réſolurent de ſe dire de la même nation. Car c'eſt leur caractère, comme nous l'avons déja remarqué; quand ils voient que les affaires des Juifs ſont en mauvais état, ils nient qu'ils aient la même origine, & diſent alors la vérité; mais s'ils voyent que la fortune les favoriſe, ils s'empreſſent de publier qu'ils ſont de leur nation, & qu'ils deſcendent de Manaſsès & d'Ephraïm, enfans de Joſeph. Ce peuple vint preſque juſqu'à Jeruſalem au-devant d'Alexandre, en grand appareil, & avec de grands témoignages de joie. Ce Prince les reçut fort bien, & loua leur zéle. Ils avoient amené avec eux les troupes que Sanaballat lui avoit menées au ſiége de Tyr, & ils le priérent de venir dans leur ville & d'honorer leur Temple de ſa préſence. Alexandre ſe contenta de leur promettre qu'il leur donneroit cette ſatisfaction à ſon retour. Mais ſur la priére qu'ils lui firent, de les exempter de payer aucun tribut la ſeptiéme année, parce qu'ils n'enſemençoient pas leurs terres en cette année, il leur demanda de quelle nation ils étoient, pour eſpé-

étoit *aſſiſe ſur la montagne de Garizim.* Elle n'étoit que proche. Joſeph dit, liv. 5. chap. 7. numero 2. Le mont Garizim qui domine, qui eſt au-deſſus de la ville de Sichem.* Ce qui ſuit n'eſt pas encore tout-à-fait exact. *Habitée par les Juifs déſerteurs de leur Nation.* Si Sichem étoit la capitale des Samaritains, elle ne pouvoit être habitée par les Juifs, & Joſeph n'a pas pû dire qu'ils fuſſent déſerteurs de la nation Juive, puiſqu'il ſoûtient en pluſieurs endroits qu'ils n'en n'avoient jamais été. Ses Copiſtes ont un peu altéré ſon texte; une légére correction le rétablit, & rend ſa penſée claire & nette. Je ſubſtitue ἴθους à ἴθνους, & je lis, κατῳκισμένην, au lieu de κατοικισμένην, » fondées par des Apoſtats des » coûtumes des Juifs. « Ce fut en effet Jeroboam qui fonda Sichem, & qui fut en même temps l'Auteur du ſchiſme des dix Tribus. 3. *Rois*, *chap.* 12. ℣. 25. La derniére correction n'eſt peut-être pas même néceſſaire. Car il ſemble que Joſeph ſe ſert quelquefois de κατοικία, pour κατοικίζω, » La place la plus forte » de toutes celles qui ont été bâties, » fondées κατῳκισμένην aux environs du » Jourdain. « *Antiq. Juiv.* chap. 12. numero 3. liv. 13. Car il ne veut pas dire que ces places fortes avoient été habitées, peuplées; mais bâties, fondées aux environs du Jourdain. On lit dans les anciennes Editions, livre premier, page vingt, chapitre ſix ὤκισε; M. Havercamp lui a ſubſtitué ᾤκισε. La correction n'étoit peut-être pas néceſſaire; mais en le ſuppoſant, c'eſt une preuve que ſi les Copiſtes ont pû écrire ὤκισε pour ᾤκισε, ils ont pû également mettre κατοικισμένην pour κατῳκισμένην. On lit dans les anciennes Editions, page vingt-trois, ligne dix-huit, κατῴκισε. Le nouvel Editeur veut encore que ce ſoit une faute de Copiſtes: c'en eſt peut-être plutôt une de Joſeph, qui a confondu le ſens de κατοικία avec celui de κατοικίζω.

* Sichem eſt dans une vallée étroite, entre le mont Garizim au midi, & Hébal au nord, & bâtie au pied du premier mont. *Voyage d'Alep, par M. Maundrell*, pag. 88.

rer

rer d'obtenir cette grace ; à quoi ayant répondu qu'ils étoient Hébreux, mais qu'on les appelloit *Dinéens* (*a*) de Sichem, le Prince inſiſta, & leur demanda s'ils étoient Juifs. Sur la réponſe qu'il firent *à cette nouvelle queſtion* ; j'ai, leur dit-il, accordé cette grace aux Juifs, vous me donnerez, à mon retour, des memoires ſur cette affaire, & je la réglerai ainſi qu'il ſera raiſonnable. Il les congédia enſuite, & commanda aux troupes de Sanaballat de le ſuivre en Egypte, où il leur diſtribueroit des terres. Il le fit en effet quelque temps après, car il les laiſſa dans la Thébaïde pour garder le pays.

VI. Les ſucceſſeurs d'Alexandre partagerent ſes Etats après ſa mort. Cependant le Temple de Garizim ſubſiſta, & c'étoit-là que ſe retiroient ceux des Juifs qu'on vouloit punir pour n'avoir pas obſervé la diſtinction des vivres, preſcrite par la Loi, ou pour n'avoir pas gardé le Sabbat, ou pour quelque autre faute qu'ils avoient commiſe ; & ils ne manquoient jamais de dire que c'étoit injuſtement qu'on vouloit les punir. Le Grand-Prêtre Jaddus mourut dans le même temps, & ſon fils Onias lui ſuccéda. Tel étoit alors l'état de la ville de Jeruſalem.

(*a*) Voyez Remarque XIII.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE ONZIÈME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

De la Lettre de Cyrus, que Joſeph rapporte.

SCHOTANUS (*a*) traite cette Lettre de *ſuppoſée*, mais je ne vois pas qu'il en donne de bonnes raiſons. Les noms des Officiers auxquels cette Lettre eſt adreſſée, ſont pris, dit-il, de celle de Darius, qu'on trouve dans Eſdras (*b*), mais corrompus. Foible raiſon. Perſonne n'ignore que les mots Hébreux ſouffrent preſque toujours quelque altération, lorſqu'ils paſſent dans une autre langue, outre celle que les Copiſtes ne manquent guères d'y cauſer. Si le nombre des vaſes ſacrés eſt plus grand dans Joſeph, que celui de la Lettre que rapporte Eſdras, les chiffres de l'Hiſtorien Juif peuvent être corrompus, ſans que cela emporte la ſuppoſition de la Lettre qu'il rapporte. Si le Cenſeur s'étoit borné à remarquer que celle qu'il rapporte ſous le nom de Cyrus, eſt, à quelques légeres différences près, celle de Darius, qu'on lit au chapitre ſixiéme d'Eſdras (*c*), la remarque ſeroit juſte ; & il auroit pû lui reprocher cette négligence ou cette infidélité. Il faut convenir que Joſeph fait une addition à la Lettre de Darius, qui met ſa fidélité un peu en compromis. Il fait ce Prince permettre aux Juifs de rebâtir Jeruſalem, & la permiſſion qu'il leur accorde ſe borne, dans l'Ecriture, à rebâtir le Temple. Un autre ſujet légitime de reproche, c'eſt que, ſelon lui, le Roi ordonnoit que les fonds néceſſaires pour le ſervice du Temple, ſe prendroient ſur les tributs de la Samarie, au lieu que Darius ne les aſſigne, dans l'Ecriture, que ſur les tributs de par-delà l'Euphrate.

(*a*) Tom. 2. pag. 1126.
(*b*) Chap. 6.
(*c*) Eſdras, *chap.* 6. ℣. 5.

REMARQUE II.

Les murs du Temple étoient tout de pierre. Le quart n'en étoit point de longues poutres (a).

ENTREMÊLER des poutres avec des pierres, dans des bâtimens de conſéquence, eſt une choſe contraire à notre uſage, & qui répugne aux idées que nous avons de ce qui peut rendre un bâtiment ſolide & durable. Nous ſommes perſuadés que des pierres d'un bon grain, d'une juſte grandeur, bien taillées, & miſes dans un ciment bien fait, n'ont pas beſoin de poutres pour tenir ſolidement jointes; & l'expérience nous apprend, que le bois ne prend jamais ſi bien dans le ciment que la pierre. On ne peut cependant diſconvenir que les Anciens ne miſſent quelquefois des poutres dans les murailles des bâtimens, même publics. Mais que cela ſe ſoit pratiqué en Italie & dans les Gaules (*b*), ce n'eſt pas une conſéquence qu'on l'ait pratiqué dans le Temple de Jeruſalem. La raiſon qu'apporte Vitruve, étoit la néceſſité de joindre & de bien lier la face intérieure de la muraille avec ſon parement (*c*): & cette raiſon n'a point eu de lieu dans les murs du Temple; car ils étoient faits, ſelon Joſeph, avec des pierres ſi longues, qu'elles réuniſſoient leurs côtés intérieurs avec les extérieurs. Cependant tous les Interprètes de l'Ecriture que j'ai pû conſulter (*d*) ont cru voir dans les verſets trente-ſix & douze des chapitres ſix & ſept du troiſiéme Livre des Rois, & dans les verſets huit & quatre des chapitres cinq & ſix du livre d'Eſdras, que les murs du Temple étoient faits en partie de bois & de pierre.

Dans les deux paſſages du troiſiéme Livre des Rois, l'Auteur ſacré ne parle point du Temple proprement dit: dans le premier, c'eſt d'un de ſes Portiques qu'il parle; & dans le ſecond de ceux du palais de la Reine; ainſi, ni l'un ni l'autre de ces paſſages ne font preuve que la quatriéme partie des murs du Temple fût de bois. On ne croit pas que les Anciens ſçuſſent faire des voûtes de pierres: cependant leurs portiques avoient des colomnes éloignées à une certaine diſtance les unes des autres; ils étoient donc obligés de ſe ſervir de longues poutres de bois, pour terminer & lier enſemble ces colomnes, & faire l'entablement pour ſoûtenir le comble. C'eſt, ce ſemble, ce que veut dire l'Ecriture, dans les deux endroits du troiſiéme Livre des Rois. Salomon » bâtit le » Portique intérieur de trois rangs » d'une pierre de taille, & un de » bois de cédre; « c'eſt-à-dire, que ſur les trois colomnes de pierre, on couchoit une longue poutre de cédre, pour les lier enſemble & leur ſervir de chapiteau. L'Ecriture ne dit pas trois rangs de *pierres*, mais

(*a*) *Le P. Gillet, dans l'endroit de ce onziéme Livre où il renvoie à la préſente Remarque, avertit qu'il n'a point traduit quelques mots de l'original. Il avoit fait, mais ſans en avertir, & ſans doute par la même raiſon, une omiſſion ſemblable dans la Lettre de Cyrus, qu'on lit au n°. 3. du chapitre 1. de ce même Livre. On doit donc regarder comme une addition faite au texte de la traduction de ces mots, &* un de bois tel qu'ils le pourront tirer de la province; *& dans ce même endroit il faut lire,* trois rangs de pierre polie, *au lieu de* de pierres polies.

(*b*) Céſar, Comment. liv. 7. ch. 23.

(*c*) Vitruve, liv. 1.

(*d*) M. le Clerc, le Père Lamy, *Temp. Jeroſol.* Le Père Calmet.

de *pierre*, au ſingulier (*a*), ce qui donne naturellement lieu de croire que c'eſt d'une ſeule pierre, & par conſéquent d'une colomne qu'elle parle, & non d'une muraille, dans laquelle entrent néceſſairement pluſieurs pierres. Une longue pierre, dit Joſeph (*b*), formoit chaque colomne, & des poutres de cédre en faiſoient le chapiteau (*c*). C'eſt la preuve du ſens qu'on donne à ces deux paſſages (*d*).

On a regardé juſqu'à préſent le verſet quatre du chapitre ſixiéme du Livre d'Eſdras, & le huitiéme du chapitre cinquiéme, comme paralelles aux deux endroits du troiſiéme Livre des Rois qu'on vient d'expliquer, & on a cru que ces verſets s'expliquoient mutuellement les uns par les autres. Mais ce qu'on lit dans le troiſiéme Livre des Rois regarde, comme on vient de le remarquer, les Portiques du Temple & ceux du palais de la Reine. C'eſt, à la vérité, du Temple que parle Cyrus, dans ſon Edit; & les Officiers d'Artaxerxès, dans la Lettre qu'ils lui écrivent, parlent bien de pierres & de bois, mais on n'y trouve rien de la proportion qu'avoient ces matériaux dans les murs du Temple que bâtiſſoient les Juifs. Ils donnent avis au Roi, que la maiſon du grand Dieu ſe bâtit de pierres de taille, que les bois ſe mettent ſur les murs, & que l'ouvrage ſe pouſſe avec ardeur; mais ils ne diſent point qu'on y mettoit trois rangs de pierres, & un de bois. Il eût été en effet peu convenable, d'entrer dans ce détail, & entiérement inutile aux vuës qu'ils avoient. S'ils marquent que les Juifs bâtiſſoient le Temple de pierres de taille, c'eſt pour en faire connoître la ſolidité, & qu'ils pourroient s'en ſervir un jour comme d'une fortereſſe. Pour faire concevoir au Prince la néceſſité d'envoyer ſes ordres au plutôt, ils lui font remarquer qu'on met déja le bois, les poutres ſur les murailles, ſoit que le Temple ne fût encore qu'au premier étage; ſoit qu'il fût prêt à recevoir le faîte. C'eſt le ſens que demande naturellement la fin du verſet huitiéme. Cet ouvrage *s'avance de jour en jour entre leurs mains*, & il ſera bientôt achevé, ſi le Roi n'envoie promptement ſes ordres.

L'Ecriture ne nous inſtruit point des vuës que put avoir Cyrus, en réglant les proportions du Temple qu'il permettoit aux Juifs de bâtir. Ils durent prévoir que leurs ennemis ne manqueroient pas de s'y oppoſer; que pour faire révoquer cette permiſſion, ils pourroient faire concevoir au Roi que c'étoit moins un Temple qu'ils bâtiſſoient qu'une fortereſſe, pour être en état un jour de ſe révolter contre lui ou contre ſes ſucceſſeurs. Pour prévenir cette accuſation, ils priérent peut-être le Prince de régler lui-même les proportions qu'il vouloit qu'ils donnaſſent au Temple qu'il leur permettoit de bâtir. Ce fut en effet le tour que prirent Béſélam, Mithridate & ſes Collégues, dans la Lettre qu'ils écrivirent à Artaxerxès (*e*). » Le » Roi doit ſçavoir.... que ſi cette » ville ſe bâtit, & ſi ſes murs ſe » relévent, il ne poſſédera plus rien » par-delà le fleuve.

Le ſens de Nibdachin n'eſt pas bien déterminé. Les Septante & Joſeph, l'ont traduit par δόμος. On convient qu'ils ne l'ont pas pris dans

(*a*) [בָּזִית].
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 4.
(*c*) *Ibid.* liv. 15.
(*d*) Guer. Juifs, liv. 5. ch. 6. Κίονες δ' αὐτοῖς εἰκοσιπήχεις πηχῶν τὸ ὕψος ὑφεστήκεισαν, μονόλιθοι.... καὶ δρῦνοις δ' φαθνώμασιν ὠρόφωτο.
(*e*) Eſdras, *chap.* 4. ℣. 16.

ſon ſens ordinaire, & qu'ils ne lui ont pas fait ſignifier maiſon ; mais prévenus que Nibdachin ſignifie *ordre*, *rang*, on a cru que δόμος en étoit la traduction. J'ai peine à le croire : je penſe au contraire qu'il veut dire *muraille*, ou *côté d'un bâtiment*. Ce ſens eſt analogue à celui qu'il a ordinairement. Il y a du rapport entre muraille & édifier, bâtir ; mais on n'en apperçoit pas facilement entre rang, ordre, & le ſens ordinaire de δόμος. Il n'eſt pas croyable qu'un grand Prince comme Cyrus, ſe ſoit abaiſſé juſqu'à enſeigner aux Juifs la manière dont il falloit faire les murailles du Temple qu'il leur permettoit de bâtir, & à leur preſcrire la proportion qui devoit être entre les pierres & le bois qui devoient y entrer. Il faudroit un texte bien décidé, pour croire un fait ſi révoltant. Mais qu'ordonne donc ce Prince, dans ſon Edit par rapport au Temple ? De ne le pas élever au-deſſus de ſoixante coudées, de faire les murailles de trois de ſes côtés, de pierre de taille, mais de ne fermer la quatriéme que par une cloiſon de cédre. Il rend ce qu'il doit à Dieu, en permettant aux Juifs de rebâtir ſon Temple ; mais il n'oublie pas ce qu'il ſe doit à ſoi-même & au repos de ſes Etats. Il veut bien qu'ils rebâtiſſent le Temple, mais de manière que ce ne fût pas une forteresſe qui pût leur être un jour un objet de tentation pour ſe révolter. Pour cela, il ordonne qu'il ſoit la moitié moins exaucé que celui de Salomon, & qu'un de ſes quatre côtés ſoit ſans muraille de pierres, & par-là de moindre défenſe. Son veſtibule étoit tout ouvert, ſelon Joſeph : il ne s'explique pas ſi préciſément ſur l'entrée du Saint. On croit qu'il y avoit de chaque côté une muraille de deux coudées ; mais on ne ſçait point, avec quelque certitude, ſi elle étoit de pierres, ou ſi ce n'étoit qu'une cloiſon de bois de cédre. Au reſte, de quelque matiére qu'elle fût, elle laiſſoit une ouverture de ſeize coudées, qui n'étoit fermée que par un voile.

Il ne me ſeroit pas difficile d'expliquer le paſſage d'Eupoleme, qu'Euſebe nous a conſervé, & qu'un ſçavant Interprète objecte d'une manière qui ne favoriſeroit pas ſes cheres poutres de cédre. Mais en vérité, un Auteur d'un jugement ſi peu exact, & d'un goût ſi décidé pour les fables, & qui fait David fils de Saül, ne mérite pas qu'on ſe donne la peine de l'expliquer ; d'autant que Joſeph, qui avoit vû une infinité de fois le Temple, qui étoit entré dedans pluſieurs fois, ne parle en aucun endroit de ces poutres. Il parle en pluſieurs endroits des pierres dont étoient bâtis le Temple (*a*), les tours Antonia, Phaſaël & Mariane, & les murs de Jeruſalem. Il en releve la beauté, la largeur & la hauteur, mais ne dit pas un mot qui puiſſe donner lieu de conjecturer que des poutres de cédre faiſoient partie de ces édifices. Dans les villes que prirent les Romains pendant le ſiége de Jeruſalem, on ne voit pas qu'ils aient jamais penſé à mettre le feu aux poutres des murailles qu'ils vouloient renverſer. Joſeph entre dans un aſſez grand détail des grands ouvrages que fit faire Hérode, & il fait l'éloge de la beauté des pierres qu'il y employa, ſans dire jamais que, pour en rendre les murailles plus ſolides, & mieux liés enſemble leurs paremens intérieurs & extérieurs, on ſe ſoit ſervi

(*a*) Guer. Juifs, liv. 5. chap. 4. *Ibid.* liv. 6. pag. 383.

de poutres. Mais ce qui paroît décider la queſtion, c'eſt ce qu'on lit au chapitre ſixiéme du troiſiéme Livre des Rois, verſet ſeptiéme. » La » maiſon fut bâtie de pierres, qui » étoient toutes taillées & prêtes à » placer. « Car pourquoi l'Ecriture n'auroit-elle parlé que des pierres, ſi les poutres faiſoient la quatriéme partie des murailles du Temple ? Pourquoi remarquer que les pierres avoient été taillées ſi exactement, qu'on n'eut pas beſoin de leur donner un coup de marteau ou de cizeau pour les mettre en place, & ne rien dire de la manière dont les poutres avoient été équarriées ? Car s'il falloit une grande exactitude dans le tailleur de pierres, pour qu'elles ſe joigniſſent ſi parfaitement lorſqu'il les plaçoit, qu'il n'eût beſoin ni de marteau ni de cizeau, ne falloit-il pas une auſſi grande précaution dans le charpentier, pour équarrir ſi bien ſes poutres, qu'elles ſe couchaſſent ſi juſte ſur les pierres, qu'il n'eût beſoin d'aucun de ſes inſtrumens pour les y ajuſter ?

REMARQUE III.

On conjecture que l'Artaxerxès du verſet ſeptiéme, chapitre quatre d'Eſdras, eſt Cambiſe, & l'Aſſuerus du verſet précedent, le Pſeudo-Smerdis.

TANT de ſçavants Interprètes & Chronologiſtes croient que l'Aſſuerus du verſet ſix du chapitre quatriéme d'Eſdras eſt Cambiſe, que j'aurois mauvaiſe grace de faire le *mécréant* ſur un fait autoriſé par un ſi grand nombre d'habiles Critiques; mais ſans le révoquer en doute; j'avouerai cependant que je trouve beaucoup de difficultés dans ce ſentiment, & que ſi elles ne ſont pas aſſez conſidérables pour me le faire contredire, elles le ſont aſſez pour m'obliger à attendre plus de lumiéres pour me décider.

1°. Le régne du Pſeudo-Smerdis ne fut, ſelon Hérodote, que de ſept mois. Cambiſe mourut à Ecbatane de Syrie. Il ſe paſſa quelque temps avant que la nouvelle de ſa mort fût portée en Perſe. Il en fallut aux Mages, pour perſuader le public que ſon frere Smerdis n'étoit pas mort, & mettre en état de jouer les machines qui devoient élever Oropaſte ſur le thrône.

2°. La haine que Sanaballat & ſes Collégues portoient aux Juifs, put les faire ſe preſſer d'écrire contre eux au Pſeudo-Smerdis, auſſi-tôt qu'ils eurent appris la mort de Cambiſe; mais comme il n'y avoit point alors de poſtes établies, il ſe paſſa quelque temps avant qu'ils en fuſſent informés; il s'en paſſa auſſi avant que le courier qu'ils envoyerent en Perſe, pût s'y rendre. Les affaires ne devoient pas s'expédier promptement à la cour d'un auſſi grand Prince que celui de Perſe, ſur-tout au commencement d'un régne, où elles languiſſent toujours, & où l'on ne travaille qu'à celles qu'il faut néceſſairement expédier. Ce n'étoit pas une choſe qui dût extrêmement intéreſſer les Officiers du Roi de Perſe, que le rétabliſſement du Temple de Jeruſalem. Les Mages étoient occupés d'affaires bien plus intéreſſantes pour eux : ſoûtenir l'impoſture qui avoit mis le Mage Oropaſte ſur le thrône, la couvrir de ténébres impénétrables aux plus éclairés des Seigneurs Perſans, ſe faire des créa-

tures qui puſſent l'autoriſer, & veiller ſur ceux qui auroient eu des yeux trop pénétrants ; c'étoient des ſoins infiniment plus de conſéquence pour les Mages, que d'empêcher que les Juifs ne rebâtiſſent leur Temple.

3°. Joſeph a cru, & ſon ſentiment eſt bien vrai-ſemblable, que ce fut Cambiſe qui fit à Réum-Béeltéem la réponſe que nous liſons dans le quatriéme chapitre d'Eſdras, & qui eſt la même, à quelques termes près, que celle qu'il rapporte. L'Artaxerxès du même chapitre n'eſt donc point le Pſeudo-Smerdis, mais Cambiſe.

4°. On ne voit dans le ſentiment ordinaire, ni réponſe de Cambiſe à l'accuſation que les ennemis des Juifs avoient portée devant lui contre eux, ni Edit qui leur défendît de relever le Temple. Il fit cependant l'un ou l'autre, ou quelque choſe de ſemblable, puiſque l'ouvrage fut interrompu depuis la mort de Cyrus juſqu'au régne de Darius. On a au contraire une réponſe d'Oropaſte à Réum-Béeltéem (*a*), en forme d'Edit, qui défendoit aux Juifs de rebâtir Jeruſalem. Il y a peu d'apparence que l'Ecrivain ſacré ait voulu conſerver un Edit qui ne put gêner les Juifs qu'un moment, pour ainſi dire, tandis qu'il en ſupprime un qui les empêcha pendant plus de ſix ans de rebâtir le Temple. Car c'eſt l'uſage, de conſerver le premier monument qui décide une affaire, préférablement à celui qui n'en eſt que la confirmation. Les ennemis des Juifs ne manquerent ſans doute pas d'écrire au Pſeudo-Smerdis, auſſi-tôt qu'ils ſçurent qu'il étoit monté ſur le thrône, pour le prier de confirmer l'Edit de ſon prédéceſſeur ; mais un régne de ſept mois eſt un terme trop court, pour qu'ils aient pû apprendre la mort de Cambiſe, envoyer un courier en Perſe, le Roi faire chercher dans les archives de la couronne les memoires qui regardoient les Juifs, ſur-tout dans le commencement d'un régne aſſez chancelant, occupé d'ailleurs d'affaires qui l'intéreſſoient infiniment davantage. Le terme, dis-je, eſt trop court, pour que les ennemis des Juifs aient pû obtenir un Edit d'Oropaſte, qui confirmât celui de Cambiſe.

On ne peut, je crois, refuſer quelque degré de vrai-ſemblance à ces réflexions, & je ne prévois qu'une difficulté qu'on puiſſe objecter avec quelque apparence de ſolidité. Si l'Artaxerxès du verſet ſeptiéme du chapitre quatriéme d'Eſdras eſt Cambiſe, l'Auteur ſacré intervertit l'ordre naturel de la narration, & il parle du Pſeudo-Smerdis avant Cambiſe, dont il avoit été le ſucceſſeur. Car c'eſt renverſer l'ordre, que de ne parler d'un Prince & de ce qu'il a fait, qu'après avoir touché ce qu'on juge à propos de dire de ſon ſucceſſeur. On convient du principe ; mais on ne peut auſſi nier, que l'Ecriture n'obſerve pas toujours l'ordre des temps dans l'arrangement qu'elle donne aux évenemens qu'elle rapporte. Le rétabliſſement du Temple fut interrompu ſous deux Rois de Perſe. Elle commence par indiquer le Mage Oropaſte, & elle indique enſuite Cambiſe ; ſon deſſein n'étant pas de marquer l'ordre dans lequel ils avoient régné, mais ſeulement que le rétabliſſement du Temple avoit été interrompu ſous ſon régne.

(*a*) Eſdras, *chap.* 4. ℣. 17.

REMARQUE IV.

Du troiſiéme Livre d'Eſdras. De quelques circonſtances dans leſquelles Joſeph paroît contredire l'Ecriture.

LE troiſiéme Livre d'Eſdras n'eſt point Canonique, c'eſt ce dont perſonne ne doute (*a*); mais n'eſt-ce qu'un roman & qu'une fable de l'invention d'un Juif Helléniſte, comme le prétend le Père Calmet? Les preuves qu'il en apporte, tombent également la plûpart ſur Joſeph & ſur le faux Eſdras: il y en a quelques-unes qui ne ſont pas concluantes; mais loin de m'arrêter à les indiquer, je me borne à remarquer quelques reproches qu'on peut lui faire, & quelques-unes des fautes qu'il a faites dans le récit du retour des Juifs dans leur Patrie.

Joſeph peut avoir connu le troiſiéme Livre d'Eſdras, & en avoir tiré ce qu'il raconte du problême que Darius propoſa à ſes trois Capitaines des gardes; mais on l'aſſure ſans preuve. S'il raconte cette hiſtoire, il pouvoit l'avoir priſe dans quelques memoires du retour des Juifs, qui s'étoient conſervés juſqu'à ſon temps: le faux Eſdras peut y avoir puiſé, & tant qu'on n'aura pas de preuve du temps auquel il a vécu, on n'aura pas droit de vouloir que Joſeph ait emprunté de lui ce trait d'hiſtoire, ou cet épiſode de roman. Si ce n'eſt qu'un emprunt, ou du troiſiéme Livre d'Eſdras, ou de quelques anciens memoires, il l'a fait avec une réſerve dont on lui doit tenir quelque compte. Car quoique ſon récit conſerve quelque petite teinture de roman, il en a bien moins que celui du faux Eſdras.

Cette promeſſe que fait Darius, d'élever à la premiére dignité de ſon Empire celui de ſes trois Capitaines des gardes qui réſoudroit le problême qu'il leur propoſoit, répugne à nos mœurs: nos Princes donnent les premiéres places de leur Etat par des conſidérations & des motifs bien plus importans. Mais peut-être que la charge de premier Miniſtre de l'Empire de ce Prince étoit vacante alors; que ces trois Officiers la briguoient, & que leur trouvant une capacité à peu-près égale pour la bien remplir, il avoit voulu en laiſſer la déciſion à la manière dont ils réſoudroient la queſtion qu'il leur propoſoit.

Le vœu que fait Darius, dans le troiſiéme Livre d'Eſdras & dans Joſeph, de permettre, s'il montoit ſur le thrône, que les Juifs rebâtiſſent le Temple, ne doit peut-être s'entendre que d'une ſimple promeſſe qu'il leur en fit. Ils ne manquerent

(*a*) Il faut en excepter M. Whiſton; car il prétend que le troiſiéme Livre d'Eſdras, qui paſſe aujourd'hui pour apocriphe, étoit dans la Bible des Juifs avant le ſecond ſiécle, & que les Pères n'ont cité que celui-là juſqu'au temps de ſaint Jérôme. Il tâche d'étayer ſa chimère en avançant que Joſeph ne s'eſt ſervi que de ce troiſiéme livre, & qu'on peut s'en convaincre en comparant l'un avec l'autre. Si cette comparaiſon peut convaincre de quelque choſe, c'eſt que Joſeph, pour compoſer ce morceau de ſon Hiſtoire, a puiſé dans d'autres ſources que dans le faux Eſdras. Car, ſans entrer dans aucun détail, il rapporte une lettre de Cyrus qu'on ne trouve point dans le troiſiéme livre d'Eſdras; & le nombre des vaſes que ce Prince renvoie à Jeruſalem, n'eſt pas le même dans l'un & dans l'autre Auteur.

pas

pas ſans doute de ſolliciter pendant le régne de Cambiſe la révocation de la défenſe qu'il leur avoit faite de le rebâtir. Ils purent s'adreſſer à Darius comme à un des premiers Seigneurs de Perſe, pour le prier de leur obtenir cette grace ; il put leur répondre que cela ne dépendoit pas de lui, & ajoûter en plaiſantant, qu'il la leur accorderoit auſſi-tôt qu'il ſeroit Roi.

On fait encore deux reproches à Joſeph ; le premier d'avoir rapporté le dénombrement qu'on lit au chapitre ſecond d'Eſdras, au retour des Juifs ſous le régne de Darius : car c'eſt, ſelon l'Ecriture, celui de ceux qui revinrent ſous Cyrus. Le ſecond reproche eſt d'avoir dit que Cyrus ordonna qu'on reportât à Jeruſalem les vaſes ſacrés que Nabuchodonoſor en avoit enlevés ; car on prétend que cela eſt contraire à ce que l'Ecriture dit dans le premier Livre d'Eſdras (*a*). Il eſt vrai que Cyrus avoit ordonné qu'on rendît les vaſes ſacrés aux Juifs ; mais il ſemble que cela n'avoit été exécuté qu'en partie ou même point du tout. On le conjecture de ce que l'Ecriture dit aux verſets quinze & ſeize du premier chapitre d'Eſdras ; car après avoir rapporté l'ordre que Cyrus donna à Saſſabar de prendre les vaſes & de les mettre dans le Temple, elle raconte qu'auſſi-tôt qu'il fut arrivé à Jeruſalem, il fit jetter les fondemens de la maiſon du Seigneur, ſans dire s'il les apporta avec lui, s'il les garda chez lui, ni où il les dépoſa. Si le Mithridate auquel Cyrus ordonna de les lui remettre, eſt le même que celui qui écrivit contre les Juifs ſous le régne de Cambiſe, il y a beaucoup d'apparence qu'il ne ſe preſſa pas d'exécuter cet ordre, & qu'il put retenir ces vaſes juſques au régne de Darius. Il paroît même par le verſet 19 du chapitre ſept d'Eſdras, qu'ils n'avoient point été reportés ou du moins tous à Jeruſalem. Car le Roi y ordonne à Eſdras de mettre devant le Seigneur, à Jeruſalem, les vaſes qu'on lui donnoit pour le ſervice de ſon Dieu.

Ce qu'on peut objecter de plus fort contre ce que Joſeph raconte du retour des Juifs en Judée, & qui ne peut s'excuſer, c'eſt qu'après avoir dit que Darius avoit accordé à Zorobabel la permiſſion de rebâtir le Temple, il rapporte que les Officiers de ce Prince vinrent à Jeruſalem, & demanderent aux Juifs de quel droit ils le faiſoient. Ce Prince n'eût point révoqué la défenſe de ſon prédéceſſeur ſans le faire connoître à ſes Officiers de par-delà l'Euphrate, & ceux-ci n'euſſent pas été demander aux Juifs pourquoi ils rebâtiſſoient le Temple, & n'euſſent pas écrit à Darius pour ſçavoir ſes intentions, ſi ce Prince leur avoit donné les ordres que Joſeph rapporte au chapitre 3. n°. 8. Mais ce qui eſt plus fort & ce qui fait voir encore davantage ſon peu de réflexion, c'eſt que lorſque les Officiers de Darius demandent aux Juifs pourquoi ils rebâtiſſoient le Temple, ils ignorent que ce Prince le leur a permis, & ils ont recours, pour juſtifier leur conduite, à une permiſſion que Cyrus leur en avoit donnée, permiſſion que Cambiſe avoit révoquée, ou du moins ſuſpendue. Quoi qu'on ne veuille pas dire avec M. Wiſthon, que Joſeph n'a connu que le troiſiéme Livre d'Eſdras, on ne peut diſconvenir que ſon goût pour le

(*a*) Chap. 1. ℣. 8.

merveilleux ne lui ait fait préférer la manière un peu romaneſque dont le faux Eſdras raconte le retour des Juifs dans leur Patrie, au récit ſimple, mais noble & véritable, que l'Ecriture fait du même évenement.

REMARQUE V.

Du lieu où ſe tint l'aſſemblée que convoqua Eſdras, pour caſſer les mariages contractes avec des femmes étrangères.

QUOIQUE le Grec de Joſeph porte que ce fut ἐν τῷ ὑπερῴῳ, ſur le toit, ſur la terraſſe, & que ſon ancien Interprète ait lû ainſi, je ne ſçaurois m'empêcher de croire qu'ὑπερῴῳ ne ſoit une faute de Copiſte. M. d'Andilly, qui a bien ſenti qu'il ſeroit ridicule de penſer que cette aſſemblée ſe ſoit tenue ſur la terraſſe du Temple, a traduit dans la partie ſupérieure du Temple : mais qu'entendoit l'élégant Traducteur, par la partie ſupérieure du Temple ? L'entendoit-il du Temple proprement dit ? Le peuple n'y pouvoit pas entrer. L'entendoit-il des Portiques du Temple ? Quelle étoit leur partie ſupérieure ? En liſant ὑπαίθρῳ au lieu d'ὑπερῴῳ ; Joſeph dit une choſe raiſonnable, & il ne reſte plus de difficulté ſur le lieu où le peuple s'aſſembla. Les Portiques du Temple n'étoient peut-être pas encore bâtis, & quand ils l'euſſent été, ils pouvoient n'être pas couverts, & c'eſt ce que marque ὕπαιθρον. » On s'aſ» ſembla dans un lieu découvert du » Portique, dans un endroit du Por» tique qui n'étoit pas couvert. « Les verſets neuf & treize du chapitre dixiéme d'Eſdras juſtifient cette correction. Dans le premier, le peuple s'aſſemble dans la place qui étoit devant la maiſon de Dieu, *in platea domus Dei*, ἐν τῇ πλατείᾳ οἴκου τοῦ Θεοῦ ; comme ont fort bien traduit les Septante. Dans le ſecond, le peuple repréſente à Eſdras, que comme il fait de la pluie, il ne peut pas reſter aſſemblé dans un lieu découvert. Ce dernier verſet prouve en même temps que les Portiques du Temple n'étoient pas encore bâtis, ou que s'ils l'étoient, ils n'étoient pas couverts.

REMARQUE VI.

Les Iſraëlites n'oublièrent point l'Hébreu pendant la captivité de Babylone.

PEUT-être que M. le Clerc, & quelques autres Sçavans (*a*) n'euſſent pas reproché avec tant de confiance à Joſeph d'avoir ignoré la langue Hébraïque, s'ils n'avoient été prévenus qu'on ne la parloit plus de ſon temps, & que le Chaldéen avoit pris ſa place. Si l'on avoit demandé à ces Sçavans des preuves de leur opinion, ils euſſent eu plus de peine à en donner de bonnes, qu'ils n'en avoient eu à reprocher à l'Hiſtorien Juif d'avoir ignoré la langue de ſes ancêtres : car je ne trouve rien qui puiſſe me perſuader que les Prêtres, les Magiſtrats, & les honnêtes gens parmi les Juifs, ne parlaſſent plus alors l'Hébreu proprement dit (*b*).

(*a*) M. Simon, Critiq. Bibliot. Aut. Eccleſiaſt. Tom. 4. pag. 286.

(*b*) C'eſt le ſentiment de M. Arnaud, de M. Dupin, &c.

On veut que les Juifs l'aient oublié pendant leur captivité. Je ſçai que c'eſt le ſentiment commun, mais je n'en trouve aucune preuve dans Eſdras, Néhémie, Joſeph, & Philon. Le ſilence de ces Auteurs ne peut faire qu'un argument négatif, auſſi ne lui donnai-je pas plus de mérite ; mais je remarque quelque choſe de plus fort dans ce que Joſeph dit au troiſiéme Livre de ſes Antiquités Juives (*a*). » Moïſe » l'appelle *Abeneth*, les Babylo» niens nous ont appris à l'appeller » *Emian*. « C'eſt le ſeul endroit où il diſe que les Juifs ont emprunté quelque choſe de la langue Chaldaïque ; ſi c'étoit celle qu'ils parloient alors, l'emprunt ne ſe fût pas borné à un ſeul mot. Philon dit (*b*) que le Grand-Prêtre envoya à Ptolémée Philadelphe, les plus habiles des Hébreux, qui, à la connoiſſance qu'ils avoient de la langue de leur pays, joignoient celle du Grec. La connoiſſance de la langue du pays n'eût pas ſuffi pour traduire en Grec, ſi le Chaldéen eût été la langue qu'on parloit alors en Judée. Mais c'eſt peut-être trop exiger de ceux qui prétendent que les Juifs oublièrent l'Hébreu pendant la captivité de Babylone, que de leur en demander des preuves. Ils ne peuvent du moins ſe diſpenſer de donner à leur ſentiment quelque vrai-ſemblance. Renfermons-nous donc à ne l'examiner que ſur ce pied-là.

10. Les Juifs demeurerent bien plus long-temps en Egypte qu'à Babylone, & cependant leur longue demeure dans la premiére captivité ne leur fit pas oublier leur langue, pourquoi l'auroient-ils oubliée dans la ſeconde ? C'eſt, dit-on, que pendant leur captivité d'Egypte ils n'avoient aucun commerce avec les Egyptiens, & que dans celle des Babyloniens, ils en avoient beaucoup avec les Chaldéens. Pure ſuppoſition de commande. On n'a pas aſſez de connoiſſance de la maniére dont ils vécurent ſous l'un & l'autre Empire, pour décider ſous lequel ils eurent plus ou moins de liberté, plus ou moins de commerce avec les naturels du pays. On croit que ce fut d'eux dont les Rois d'Egypte ſe ſervirent pour bâtir les fameuſes piramides ; ce qui eſt certain, c'eſt qu'ils les employerent à des travaux publics, & que le Roi ſous lequel Moïſe vint au monde, avoit pris des meſures pour les détruire. Si les Iſraëlites s'étoient renfermés dans la terre de Geſſen, comme on ſe l'imagine ordinairement, uniquement occupés à faire paître leurs troupeaux, ils n'euſſent pas donné de la jalouſie aux Egyptiens (*c*) par leur commerce, les Rois n'euſſent point congédié une nation dont ils tiroient de grands ſervices pour les ouvrages publics.

20. Manaſſé & Ephraïm furent élevés dans la maiſon paternelle, & par conſéquent à la cour d'Egypte, & on ne voit par aucun endroit de l'Ecriture, qu'ils en ſoient ſortis après la mort de leur père. Joſeph vécut quatre-vingts ans après avoir expliqué le ſonge de Pharaon. Dans une ſi longue proſpérité, & dans une ſi grande élévation, il fut en état

(*a*) Chap. 7. pag. 140.

(*b*) De Vit. Moſ. pag. 658. *d. e. Vid.* p. 446.

(*c*) Auſſi Joſeph remarque-t-il que les Egyptiens étoient jaloux de la proſpérité des Iſraëlites. *Antiq. Juiv.* Liv. 2. ch. 9. numero 1.

de procurer à ſes enfans les plus grands établiſſemens. Voilà donc deux Tribus qui demeurent dans la capitale d'Egypte, ou aux environs, pendant la captivité. Moïſe fit au ſortir de ce pays le dénombrement de toutes celles du peuple de Dieu, depuis l'âge de vingt ans. Celle d'Ephraïm ſe trouva de quarante mille hommes, & celle de Manaſſé de trente-deux mille deux cents (*a*). Soixante douze mille deux cents hommes qui ont demeuré dans une terre étrangére plus de deux cents ans, qui y ont eu très vrai-ſemblablement beaucoup de relation avec les principaux de l'Etat, n'y ont pas oublié leur langue; & l'on veut que quarante-deux mille trois cents ſoixante Juifs (*b*), dont la captivité n'avoit duré que ſoixante-dix ans, n'aient plus ſçû l'Hébreu à leur retour dans leur Patrie! Il faudroit des preuves pour croire un fait ſi peu vrai-ſemblable. Cela eſt ſingulier, les Juifs oublient dans l'eſpace de ſoixante dix ans leur langue naturelle, & ils en apprennent une étrangère, qu'ils retiennent ſi bien, qu'ils continuent à la parler plus de cinq cents ans!

3°. En ſortant d'Egypte, les Juifs empruntérent de leurs voiſins des vaſes d'or & d'argent, & des habits. S'ils n'avoient point eu de commerce avec les Egyptiens, il eût fallu que Dieu eût fait un miracle pour les engager à prêter des choſes ſi précieuſes à un peuple qu'ils pouvoient craindre de ne revoir jamais. D'ailleurs, cet emprunt fait voir qu'ils étoient liés avec les perſonnes riches de ce royaume. Car ce n'eſt ni à la campagne, ni chez les pauvres gens, qu'on trouve des vaſes d'or & d'argent à emprunter.

4°. Si quelqu'un eût pendant la captivité de Babylone commercé avec les Babyloniens, ce fut aſſurément le Prophète Daniel; cependant quoiqu'il fût nourri dès ſa plus tendre jeuneſſe dans le palais du Roi de Babylone, quoiqu'exerçant les premiéres charges de l'Empire, il ſe trouvât dans la néceſſité d'avoir tous les jours des relations avec les perſonnes les plus diſtinguées de l'Etat, il n'oublia jamais ſa langue maternelle. Ainſi, qu'on éxagere tant qu'on voudra le commerce qu'on prétend que les Juifs eurent pendant la captivité de Babylone avec leurs vainqueurs; qu'on le faſſe, ſans preuve, bien plus grand que celui qu'ils eurent avec les Egyptiens tandis qu'ils demeurerent dans leur pays, on n'aura jamais rien de ſolide à répondre à cette objection.

5°. Le Roi de Babylone envoya les Chutéens & d'autres peuples de ſes Etats pour remplacer les Iſraëlites qu'il avoit emmenés captifs. Ce ſeroit une erreur, de croire qu'il ne fût reſté aucun Iſraëlite des dix Tribus que ce Prince ſubjugua. Il en enleva les principaux, ceux qui pouvoient lui faire quelque ombrage, ou dont il eſpéroit de tirer de plus grands ſervices. Il obſerva bien vrai-ſemblablement à l'égard du royaume d'Iſraël, ce que pratiqua Nabuchodonoſor à l'égard de celui de Juda. Ezéchias envoya exhorter tout Iſraël & tout Juda à ſe rendre à Jeruſalem pour y célébrer la Pâque; il exhortoit les Iſraëlites, dans les Lettres qu'il leur écrivit, à retourner au Seigneur de tout leur cœur, & une

(*a*) Nomb. *chap.* 1. ℣. 33. & 35.
(*b*) Eſdr. *chap.* 2. ℣. 64.

grande multitude de peuple des Tribus d'Ephraïm (*a*), de Manaſſé, d'Iſſachar, & de Zabulon, ſe trouverent à cette cérémonie. Joſias imita la piété & le zéle de ſon aïeul. Il fit célébrer la même fête avec beaucoup d'éclat; » les enfans d'Iſraël, » qui s'y trouverent (*b*), firent alors » la Pâque & la ſolemnité des Azy- » mes pendant ſept jours. « Cette multitude d'Iſraëlites, des Tribus d'Ephraïm, de Manaſſé, d'Iſſachar & de Zabulon, eurent des deſcendans, & ces deſcendans ſe perpétuérent juſques au temps de Joſeph. Comme ils n'avoient point été emmenés avec leurs freres à Babylone, il ſeroit ridicule de dire qu'ils oubliérent leur langue, & qu'ils apprirent la Chaldéenne. Cependant il paroît, par ce que nous ſçavons dans la ſuite de ce reſte des dix Tribus & de celles de Juda & de Benjamin, qu'elles s'entendoient mutuellement après le retour de la captivité comme elles s'entendoient auparavant; & on ne trouve dans Eſdras, dans Néhémie, ni dans Joſeph, aucun trait qui nous porte à croire qu'elles parloient deux langues; les Juifs ne parloient donc point alors le Chaldéen. Ils parloient une langue qu'entendoit cette multitude des Tribus d'Ephraïm, de Manaſſé, d'Iſſachar, & de Zabulon, qui n'avoit point été emmenée à Babylone; or il ſeroit ridicule, comme on vient de le remarquer, de penſer que le reſte des dix Tribus avoit quitté ſa langue maternelle pour apprendre la Chaldéenne. On n'exhorte point un peuple à rendre à Dieu le culte qu'il lui doit, & à remplir les devoirs que ſa Religion lui ordonne, dans une langue qu'il n'entend point. Les prophéties d'Aggée, de Zacharie, & de Malachie, ſont des exhortations que faiſoient ces Prophètes, & des inſtructions qu'ils donnoient. C'étoit l'Eſprit de Dieu qui les leur inſpiroit, & l'Eſprit de Dieu peut-il inſpirer une choſe auſſi contraire au bon ſens & aux vuës qu'on doit avoir en la faiſant, que de vouloir inſtruire un peuple en lui parlant une langue qu'il n'entend pas? Aggée, Zacharie, & Malachie, en parlant Hébreu aux Juifs, euſſent, comme dit ſaint Paul (*c*), parlé en l'air : ***eritis enim in aera loquentes.***

6°. On ne ſçait pas bien préciſément quand les paraphraſes Chaldéennes de l'Ecriture furent compoſées, mais on convient que ce ne fut que vers le temps de la naiſſance de Jeſus-Chriſt. La ſuppoſition n'eſt pas vrai-ſemblable dans le ſentiment des Sçavans, qui veulent que les Juifs n'entendoient plus l'Hébreu lorſqu'ils retournerent de captivité. Ils auroient été bien long-temps, cinq ſiécles pour le moins, ſans ſentir la néceſſité de ſe procurer une traduction libre de l'Ecriture dans une langue qu'ils entendiſſent. Ne ſe ſeroit-il trouvé perſonne pendant un ſi long-temps capable d'en compoſer une? & une infinité d'honnêtes gens de toute ſorte d'états, qui n'entendoient que leur langue maternelle, auroient-ils été privés de la conſolation d'apprendre par eux-mêmes ce que Dieu demandoit d'eux pour lui être agréables, & de s'édifier, en liſant dans les ſaints Livres les grandes merveilles que Dieu a opérées en faveur de ſon peuple?

(*a*) 2. Paralip. *chap.* 30. ℣. 18.
(*b*) *Ibid.* chap. 35. ℣. 17.
(*c*) 1. Corinth. *chap.* 13. ℣. 9.

7°. Joſeph raconte dans le ſecond Livre de ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs (*a*), » qu'un ſoldat ayant » rencontré dans un village notre » ſainte Loi (*b*), déchira le Livre & » le jetta au feu. « On ne voit pas que l'Hiſtorien Juif ait connu les paraphraſes Chaldaïques, & on ne trouve rien dans ſes Ouvrages qui donne lieu de le penſer : dans tous les endroits où il ſe ſert de cette expreſſion ἱερὸς νόμος, il entend toujours le Pentatheuque, & il ſe ſeroit exprimé aſſez improprement, s'il avoit appellé une paraphraſe de la Loi, la ſacrée Loi. On peut trouver dans nos campagnes une traduction Françoiſe de l'Ecriture, mais on y chercheroit en vain la Bible en Grec ou en Hébreu.

On peut objecter que l'Exemplaire de la Loi que déchira & brûla ce ſoldat, étoit à l'uſage d'une Synagogue ; & que quoiqu'il y eût dans une Synagogue un Exemplaire de la Loi en Hébreu, ce n'eſt pas une preuve que cette langue fût celle qu'on parloit en Judée lorſque ce ſoldat commit cette impiété. Car, dira-t-on, on la liſoit en Hébreu, & un Rabbin l'expliquoit au peuple en Chaldéen. Sans m'arrêter à faire voir qu'on n'a point de preuves que du temps de Joſeph on expliquât au peuple la Loi en Chaldéen, je remarque que cette objection n'a de force qu'en ſuppoſant que cet accident arriva dans une ville, ou que les Juifs avoient des Synagogues à la campagne. Ce ne fut point dans une ville que le ſoldat Romain commit cette impiété ; ce fut dans les villages voiſins du lieu où le domeſtique de l'Empereur avoit été volé, que Cumanus envoya en enlever les habitans, & ce fut dans un de ces villages que ce Payen trouva la ſainte Loi. M. le Clerc (*c*) a prétendu que les Juifs avoient des Synagogues dans les villes & dans les bourgs. Le premier eſt certain, mais le ſecond eſt avancé ſans preuve. Il eſt parlé pluſieurs fois de Synagogues dans le nouveau Teſtament, mais on n'y en voit aucune dans un village ; & celles dont les Ecrivains ſacrés marquent le lieu, étoient dans des villes. Ce que ſaint Pierre dit dans les Actes des Apôtres (*d*), porte naturellement à croire qu'il n'y en avoit point ailleurs. » Il y a » bien des ſiécles qu'on fait connoî- » tre & qu'on lit Moïſe dans les » Synagogues de chaque ville. « Car ſi les Juifs avoient eu des Synagogues à la campagne, le deſſein de l'Apôtre demandoit qu'il ne les oubliât pas (*e*).

8°. La ſeule autorité qu'on allégue, pour prouver que les Juifs oublièrent leur langue pendant la captivité de Babylone, eſt priſe du chapitre huitiéme, verſet huit, du Livre de Néhémie. Elle eſt grande, ſi l'on s'arrête à la manière dont M. le Clerc a traduit cet endroit ; mais avant que d'examiner s'il ne prête rien du ſien au texte ſacré, il eſt certain que l'Auteur de la Vulgate & les Septante n'y ont rien vû de

(*a*) Chap. 12. pag. 174. numero 2.
(*b*) Τὸν ἱερὸν νόμον.
(*c*) Bibl. Choiſ. Tom. 18. pag. 300.
(*d*) Act. *chap.* 15. ℣. 21.
(*e*) Philon dit que l'Empereur Caïus s'empara de tous les oratoires que les Juifs avoient dans les villes, & qu'il les remplit de ſes ſtatuës. Philon n'épargne point cet Empereur ; & ſi ſa nation avoit eu des oratoires dans les villages, il n'eût pas aſſurément manqué d'en parler. *Legat. ad Caium*, pag. 1040. *a. b.* *Voyez* Leydecker, Tom. 1. pag. 529.

ſemblable. *Et legerunt in libro legis diſtinctè & apertè ad intelligendum, & intellexerunt cùm legeretur :* Καὶ συνῆκαν ὁ λαὸς ἐν τῇ ἀναγνώσει. Ni l'un ni l'autre Interprète ne dit que ce fut par l'explication qu'Eſdras fit de la Loi que le peuple la comprit, mais par la lecture, ἐν τῇ ἀναγνώσει, qu'il leur en fit. Il entendoit donc ce qu'on lui liſoit, puiſqu'il le comprenoit.

Mais il faut examiner maintenant ce paſſage dans le texte original. *Et legerunt in lege Domini diſtinctè & poſuit populus cor ad intelligentiam, & intellexerunt in lectione* (*a*). Je traduis [*mephorâsh*] par *diſtinctè*. On convient de ſon ſens, mais on prétend que [*'ſeme' 'ſékhâl*], ſignifie *en ajoûtant le ſens*. Le premier de ces deux mots veut dire proprement *mettre*. Il eſt régi ici à l'infinitif, par une prépoſition ſous entendue. M. le Clerc prétend que c'eſt la prépoſition [*bê'th*], je crois que c'eſt [*lâméd*], & je traduis: » Ils » liſoient diſtinctement la Loi du » Seigneur, pour la mettre dans le » cœur du peuple. « Je ſupplée les deux derniers mots. Le verſet vingt du chapitre quarantiéme d'Iſaïe autoriſe le premier ſupplément, » afin » qu'ils voyent, qu'ils connoiſſent, » qu'ils *mettent*, qu'ils conçoivent. « Car il eſt clair qu'après *mettent* [*ïa'ſîmou*], on doit ſuppléer *dans leur cœur*, ou *dans leur eſprit*. Pour le ſecond mot, que je ſupplée, le ſens le demande. Le même Critique traduit [*bámmik'ra*] par *inter legendum*, & il le doit ſuppoſer à l'infinitif. Un exemple ou deux, pour juſtifier cette ſuppoſition, euſſent été néceſſaires; car je ne trouve point qu'aucun Grammairien donne un *mem* paragogique à l'infinitif d'un verbe dans aucune des conjugaiſons Hébraïques. Ainſi je traduis, ſur l'autorité de la Vulgate & des Septante, » & le peu» ple entendit, conçut ce qu'on lui » liſoit! « Si l'Auteur ſacré avoit voulu dire ce que M. le Clerc prétend, il n'eût pas dû dire, ils entendoient lorſqu'on leur liſoit, mais, lorſqu'on leur expliquoit. Eſdras lut encore deux autres fois la Loi au peuple (*b*), mais on ne trouve dans aucun des deux endroits où l'Ecriture en parle, aucun veſtige de cette prétendue explication de la Loi en Chaldéen, qu'ont découvert pluſieurs Sçavans dans le Talmud & dans quelques Rabbins. Le peuple s'étant aſſemblé le ſeptiéme mois, pria Eſdras d'apporter le Livre de la Loi de Moïſe; Eſdras l'apporta, tout le monde s'appliqua à l'entendre, & il le lut depuis le matin juſqu'à midi à une grande multitude d'hommes & de femmes(*c*)...& tout le peuple prétoit l'oreille au Livre. Ce n'étoit pas la Loi que le peuple eût demandé qu'on lui lût, s'il avoit oublié la langue dans laquelle elle étoit écrite, mais qu'on la lui expliquât; & il eût eu une patience admirable, de prêter l'oreille depuis le matin juſqu'à midi à la lecture qu'on lui faiſoit d'un Livre qu'il n'entendoit point. Néhémie fut indigné, d'entendre les enfans de ceux qui avoient épouſé des femmes étrangères parler la langue des peuples d'Azoth, & qu'ils ne ſçuſſent pas parler celle des Juifs. C'eût été bien la même choſe, de parler la langue du peuple d'Azoth

(*a*) [*Ouâïk're-oû báſſéphér betthôràth hâ-èlohîm' mephorâsh ouſom' 'ſékhâl ouâïïábînoû bámmik'ra.*]

(*b*) Chap. 9. ℣. 3. chap. 13. ℣. 1.
(*c*) *Ibid.* chap. 8. ℣. 1. &c.

ou celle des Chaldéens ; mais ce qui mérite d'être remarqué, c'eſt que l'Ecriture fait ici la même oppoſition entre parler Juif & parler la langue de la ville d'Azoth (*a*), que les Officiers d'Ezéchias avoient faite à Rabſacès & à ſes Collégues, lorſqu'ils les priérent de parler Juif & non Syrien. Parler Juif, ſignifie certainement parler Hébreu, au verſet vingt-ſix du chapitre dix-huitiéme du quatriéme Livre des Rois ; donc, quand Néhémie eſt indigné que les enfans de ceux qui avoient épouſé des femmes étrangères ne ſçavoient pas parler Juif, ce n'eſt pas qu'ils ne ſçuſſent pas parler Chaldéen, mais Hébreu. En vérité, ce n'eſt pas répondre, que de dire comme M. le Clerc, pour ſe débarraſſer de cette difficulté, que rien n'empêche que la langue qui s'appelloit proprement Chaldéenne, parce que c'étoit le nom des peuples qui la parloient, ne pût auſſi être appellée Juive depuis que les Juifs l'avoient appriſe & la parloient : par ce beau raiſonnement, on eût pû appeller dans le ſixiéme, ſeptiéme & dixiéme ſiécles, la langue Latine la langue Françoiſe, par ce que les François l'ont parlé long-temps, & on pourroit appeller notre langue Piedmontoiſe, parce qu'on la parle à la cour de Turin.

90. Joſeph dit (*b*) qu'on appelloit encore de ſon temps les animaux du nom que leur avoit donné Adam. L'expreſſion, pour être exacte, a beſoin que l'on ſuppoſe que les Copiſtes ont omis ἀφ' ἡμῶν après καλοῦνται, ou que Joſeph a eu aſſez bonne opinion de ſes lecteurs pour croire qu'ils le ſuppléroient facilement. Car les Grecs, les Egyptiens, les Romains &c. ne donnoient pas aux animaux le même nom que leur avoit donné notre premier père. Mais l'expreſſion, réduite où le bon ſens la demande inconteſtablement, prouve que l'Hiſtorien Juif croyoit que la langue que parloit ſa Nation étoit la même que celle qu'on avoit parlé à la naiſſance du monde. Il rapporte ici, que Néhémie ayant entendu des étrangers qui alloient à Suſe, parler Hébreu, connut que c'étoient des Juifs. L'Ecriture ne rapporte pas à la vérité ce fait ; mais quand on le ſuppoſeroit faux, ſa fauſſeté n'empêcheroit pas que ce ne fût une preuve qu'il ne penſoit pas que ſes Ancêtres euſſent oublié leur langue pendant leur captivité. Car il n'eût pas avancé que Néhémie reconnut à celle que parloient quelques étrangers qui arrivoient à Suſe, qu'ils étoient Juifs, s'ils avoient parlé Chaldéen. Enfin, lorſque l'Hiſtorien des Juifs parle de quelque choſe particuliére à ſa Nation, des cérémonies, des vaſes ſacrés, des habits des Prêtres, il ajoûte ſouvent : Cela s'appelle ainſi dans notre langue (*c*), & il rapporte le mot Hébreu. Cette langue étoit celle qu'on parloit de ſon temps en Judée. Un Italien parleroit bien improprement, ſi en remarquant comme quelque choſe s'appelle en Latin, il diſoit : C'eſt ainſi qu'elle s'appelle en notre langue. Les Grecs d'aujourd'hui en parlent une aſſez différente de celle de leurs ancêtres ; mais auſſi, en

(*a*) [*-askelôdîth ieheoûdîth.*] Néhémie, *chap.* 13. ℣. 24.

(*b*) Antiq. Juiv. liv. 1. chap. 1. numero 2.

(*c*) Antiq. Juiv. liv. 3. chap. 1. n°. 6. *Ibid.* chap. 6. numero 5. chap. 7. page 150. &c.

changeant

changeant d'idiome, ont-ils changé le nom. Ils appellent l'ancien Grec ἡ γλῶσσα Ἑλληνικὴ, & celui qu'ils parlent, *Romaiki* (*a*).

Les Juifs ont toujours eu grand ſoin de bien élever leurs enfans. Joſeph l'aſſure, & on a lieu de croire que c'eſt moins un éloge qu'il fait de ſa Nation, qu'une juſtice qu'il lui rend. Dans ce grand nombre de Juifs qui furent tranſportés à Babylone, tous n'enſeignerent peut-être pas à lire à leurs enfans, mais on peut aſſurer, que le plus grand nombre s'en fit un de ſes premiers devoirs. Il ſeroit ridicule de demander dans quels Livres ils le leur apprirent. Ce ne fut aſſurément pas dans les Livres Chaldéens, Livres pleins de fauſſetés, de ſuperſtitions & de principes déteſtables, & que leur religion leur faiſoit déteſter; outre qu'ils n'auroient pas pû leur montrer dans les commencemens à lire dans des Livres dont ils ignoroient la langue & le caractère: mais ces enfans devenus pères dans la ſuite, eurent le même ſoin de donner une auſſi bonne éducation à ceux que Dieu leur avoit donnés, que celle qu'ils avoient reçue de leurs pères. Et l'on peut aſſurer qu'ils ne ſe ſervirent pas des Livres des Chaldéens pour leur apprendre à lire. Ainſi, y employant toujours les leurs, de génération en génération, il eſt moralement impoſſible que les Juifs, qui eurent quelque éducation, aient pû oublier l'Hébreu pendant leur captivité. Ce n'eſt pas le peuple qui introduit, change ou forme une langue. Il en eſt de cela comme des modes: il les reçoit des Grands. Ainſi, ce qu'il y avoit d'honnêtes gens parmi les Juifs ayant conſervé leur langue maternelle, elle put recevoir quelque léger changement pendant la captivité, mais qui ne put être tel qu'il lui ait fait changer de nature, & d'Hébraïque devenir Chaldéenne.

Le temps peut apporter quelques changemens dans la prononciation, l'inflexion & la terminaiſon des mots d'une langue, ſans que pour cela elle ne ſoit plus la même. Le Latin qu'on parloit dans les huit, neuf & dixiéme ſiécles, étoit bien différent de celui que l'on parloit à Rome du temps de Cicéron. Mais quelque grande que fût cette différence, elle n'étoit point telle qu'elle conſtituât une langue différente de celle qu'avoient parlé Céſar, Pompée, Lucullus, & Hortenſius. L'idiome que nos Ancêtres parloient du temps de ſaint Louis, étoit ſi différent de la langue que nous parlons aujourd'hui, qu'il faut en avoir fait une étude particuliére pour l'entendre. C'étoit cependant du François. L'Hébreu n'a point eu en cela de privilége particulier: il s'eſt reſſenti plus ou moins de l'inconſtance & de l'inſtabilité attachées à toutes les choſes humaines. Sa prononciation, & l'inflexion de quelques-uns de ſes mots, pouvoient n'être pas les mêmes du temps de Joſeph qu'ils étoient avant la captivité. Il pouvoit en avoir perdu quelques-uns, & en avoir acquis d'autres. Mais on n'a point de preuves que ces changemens aient été tels qu'ils aient produit une nouvelle langue. Ainſi, deux ou trois mots qu'on trouve dans le Nouveau Teſtament, & qui paroiſſent avoir plus d'affinité avec le Syrien ou le Chaldéen qu'avec l'Hébreu, ne donnent pas droit de conclure, que du temps de Jeſus-Chriſt les Juifs parloient

(*a*) Voyag. de Wheler, tom. 2. pag. 76.

Chaldéen. Deux ou trois mots ne ſuffiſent pas pour différencier une langue. Il y en a peu qui n'en aient quelques-uns qui paroiſſent étrangers, quoiqu'ils ſoient bien propres à celle où on les remarque. Lorſque les mots Hébreux paſſent dans le Grec, ils n'y ſont reçus, ſi je puis m'exprimer ainſi, qu'à condition de s'y faire naturaliſer. On les gréciſe en quelque ſorte, & cette nouvelle forme les déguiſe tellement, qu'il n'eſt pas poſſible de décider de quel pays ils viennent, de Judée ou de Chaldée.

Quel que puiſſe être l'Auteur de l'hiſtoire ou du roman de la Traduction de l'Ecriture en Grec, c'eſt un Juif Elléniſte, & qui demeuroit en Egypte. Il eſt poſtérieur au régne de Ptolémée Philadelphe; mais ſans vouloir fixer le temps où il a vécu, il eſt antérieur à Philon & à Joſeph, puiſque l'un & l'autre le citent. Quoi qu'il en ſoit du temps où a vécu cet Hiſtorien, ou ce fabulateur, il étoit Juif, & en cette qualité il a pû ignorer quelle langue ſes compatriotes parloient en Judée. Or il dit » que les Juifs ont, comme les » Egyptiens, des caractères parti- » culiers ..... & une langue qui » leur eſt propre.(*a*) On croit que » c'eſt la Syrienne qu'ils parlent : » non, elle leur eſt propre. « Il convient qu'on croyoit que les Juifs parloient Syrien, mais il prétend que c'eſt une erreur; qu'ils avoient, comme les Egyptiens, une langue & des caractères qui leur étoient propres. La comparaiſon ſuppoſe que ce n'étoit pas le Chaldéen qu'ils parloient; car la langue que les Egyptiens, parloient n'avoit rien de commun avec aucune autre.

Si les Juifs n'oubliérent point l'Hébreu pendant leur captivité à Babylone, & s'ils la conſerverent juſqu'à la deſtruction de Jeruſalem, on ne croit pas qu'ils aient eu le même attachement pour leurs caractères. Quoique ce ſoit le ſentiment commun, un ſçavant Italien n'a pas laiſſé de ſoûtenir en 1749. qu'ils n'ont point quitté les caractères Hébreux pour prendre les Chaldéens (*b*); que la différence qui eſt entre ceux d'aujourd'hui, & ceux des médailles Samaritaines, ne vient que des changemens que l'inconſtance de l'homme ne manque jamais de produire dans les choſes qui ſont d'uſage, & que les anciennes lettres Hébraïques ſont auſſi différentes de celles d'aujourd'hui, que celles-ci le ſont des caractères Samaritains. Ce ſentiment eſt auſſi vrai-ſemblable que l'eſt peu celui que ſoûtenoit en 1728. Jo. Gottlob Carpzovius. Car ce ſçavant prétendoit (*c*) que les caractères Samaritains ſont ceux de la langue que parloient les Chutéens, & cela eſt ſi certain, ſelon lui, qu'il aſſure que M. Baſnage l'a montré au doigt, *idque à Baſnagio ad oculum demonſtratum eſſe.* Les Prêtres emmenés captifs à Babylone, ne penſerent aſſurément point à tranſcrire le Pentateuque, qu'ils avoient emporté avec eux, en caractères Chutéens, dont ils ne connoiſſoient pas la valeur. Et qu'auroit ſervi de donner aux Chutéens ce ſaint Livre dans leurs caractères, & d'obliger un Prêtre d'en apprendre la valeur, pour le leur

(*a*) Τ'κολαμβάνοντας Συριακὴ χρῆσθαι τὴ φωνὴ ὡς ἴσω ἀπὸ ἑτέρας τρόπος.

(*b*) De Antiquis litteris Hebræorum & Græcorum libellus. Joan. Baptiſtæ Bianconi. *Bononiæ*, 4°. 1749. Journ. de France, Octob. 1750. pag. 756.

(*c*) Jo. Gottlob. Carpzovii Critica ſacra V. T. Lipſiæ, 1728. 4°.

lire dans une langue qu'ils n'entendoient pas ?

REMARQUE VII.

En combien de temps furent bâtis les murs de Jeruſalem ?

PLUSIEURS Interprètes, fondés ſur le verſet quinziéme du chapitre ſixiéme de Néhémie, croient que les murs de Jeruſalem furent rebâtis en cinquante jours. Dieu les pouvoit relever en auſſi peu de temps qu'il fit tomber ceux de Jericho. Mais comme il ne fait pas de miracles ſans néceſſité, & qu'on a peine à concevoir qu'une auſſi grande ville que Jeruſalem ait pû ſans miracle être enfermée de murailles en ſi peu de temps, on croit qu'il vaut mieux reconnoître qu'il y a erreur dans les chiffres du Texte ſacré, que de lui faire dire une choſe qui ne paroît pas naturellement poſſible. Ce dérangement de chiffres, s'il eſt réel, doit être poſtérieur à Joſeph. Car cet Auteur, qui augmente plutôt qu'il ne diminue ce qu'il croit devoir faire honneur à ſa Nation, reconnoît qu'on fut deux ans & quatre mois à les rebâtir. Leydecker, M. d'Andilly, le Père Calmet, & quelques autres Sçavans, retranchent un mois du temps qu'on fut, ſelon l'Hiſtorien Juif, à relever les murs de Jeruſalem. Ce qui les a probablement trompés, c'eſt qu'ils s'en ſont rapporté à la Verſion de Sig. Gelenius, ſans conſulter le Grec qui eſt à côté. Ce qui eſt aſſez ſingulier, c'eſt que le Père Calmet, apres avoir remarqué que » d'autres, après Jo» ſeph, ont cru que l'on avoit été » deux ans entiers & trois mois à » rebâtir les murs de Jeruſalem, « a fait mettre pour le prouver, le Grec au bas de la page qui porte expreſſément ἐπ' ἔτη β. καὶ μῆνας δ. Ce ſçavant Interprète, qui croit avec pluſieurs autres Commentateurs, qu'on doit prendre le paſſage de Néhémie dans le ſens qu'il préſente naturellement, prétend que les matériaux étoient tout prêts, & qu'on ne faiſoit que réparer les bréches, & relever les endroits des murs que les Chaldéens avoient abbatus; mais la demande inſultante que Sanaballat faiſoit (*a*) : » Bâtiront-ils avec des » pierres que le feu a réduites en » un monceau de pouſſiére ? « fait voir que les matériaux pour rebâtir les murs de Jeruſalem n'étoient pas tout prêts; & la manière dont l'Ecriture dit que les Chaldéens les traiterent, nous donne lieu de croire qu'ils ne ſe contenterent pas d'y faire quelques bréches, mais qu'ils les renverſerent entiérement. Elle parle pluſieurs fois de bâtir les murs de Jeruſalem, elle ne dit jamais en réparer les bréches. Elle entre dans un aſſez grand détail de ceux qui y travaillerent (*b*), & elle marque quelle fut l'étenduë de la tâche d'un chacun, mais c'eſt toujours un mur qu'on bâtit, & tout autour de Jeruſalem. Avec les grands préparatifs que David avoit faits, avec les richeſſes immenſes que Salomon avoit, le nombre infini d'ouvriers (*c*) qu'il employa, & quoiqu'il eût tout à

(*a*) Néhémie, *chap.* 4. ℣. 2.
(*b*) Néhémie, *chap.* 3.
(*c*) Dix mille hommes par mois pour couper des cédres, quatre-vingts mille tailleurs de pierres, & ſoixante & dix mille manœuvres. 3. *Reg.* 5. ℣. 13. & 15.

ſouhait, ce Prince ne put cependant bâtir le Temple qu'en ſept ans. Il étoit, ſi l'on veut, plus exhauſſé que les murs de Jeruſalem, & les colomnes de ſes portiques emporterent beaucoup de temps, mais les murs avoient auſſi une plus grande épaiſſeur.

Quelques autres Interprètes ont cru pouvoir lever la difficulté, en diſant qu'il falloit compter ces cinquante-deux jours de celui qu'on reçut la Lettre de Sanaballat à Jeruſalem. Outre ce qu'on pourroit objecter contre cette conjecture, recevoir une Lettre d'un ennemi, n'étoit pas un évenement aſſez intéreſſant & aſſez conſidérable pour les Juifs, pour qu'ils y attachaſſent l'époque de la réédification de leur capitale. Il eſt plus naturel & plus vrai-ſemblable de penſer que l'Auteur ſacré compte depuis la Dédicace du temple, mais que les Copiſtes, ou par précipitation ou parce que le mot qu'ils tranſcrivoient, étoit à moitié effacé, ont mis des jours au lieu d'années. La Dédicace du Temple étoit un évenement très-intéreſſant pour les Juifs, & ils la célébroient encore du temps de Jeſus-Chriſt. Les Copiſtes ſe ſont ſouvent trompés, lorſqu'ils avoient à tranſcrire deux mots de ſuite qui étoient les mêmes, ou qui ſe reſſembloient beaucoup. Je ſuppoſe que l'Ecrivain ſacré avoit écrit [*shânîm*ᵉ] après [*shenaïim*ᵉ], mais que le premier mot étoit à moitié effacé, & que ſes deux premiéres lettres gutturales ne paroiſſoient plus. Un Copiſte, incapable pour l'ordinaire de réflexion, a bien pû croire qu'il ne manquoit rien; &, dans cette penſée, ajoûter un *vau gelem* entre le *jod* & le *mem*, croyant cette addition néceſſaire pour faire un ſens, & ne nous donner par cette belle correction, que cinquante-deux jours, au lieu de cinquante-deux ans.

Je finis par prévenir une objection qu'on peut me faire. Le Temple fut achevé la ſixiéme année (*a*) du régne de Darius fils d'Hiſtape, & ce Prince en régna trente-ſix. Xerxès ſon fils & ſon ſucceſſeur, en régna douze, & ce fut la vingtiéme année du régne d'Artaxerxès, que Néhémie obtint la permiſſion de rebâtir les murs de Jeruſalem. C'eſt ainſi que comptent les plus habiles Chronologiſtes, & la réunion de ces trois ſommes fait plus de cinquante-deux ans. Mais il faut remarquer premiérement, qu'il n'y a ici de certain, par l'Ecriture, que deux choſes; la premiére, que le Temple fut achevé la ſixiéme année de Darius; la ſeconde, que Néhémie vint en Judée la vingtiéme du régne d'Artaxerxès. C'eſt ſur l'autorité des Auteurs profanes qu'on donne trente-ſix ans de régne à Darius, & douze à ſon ſucceſſeur; mais on n'a point de preuves que l'Ecriture leur en donne tant. L'Ecrivain ſacré, mieux inſtruit des affaires de Perſe qu'aucun des Auteurs profanes, a pû ne donner que vingt années de régne à Darius. On ne ſçait pas l'âge qu'avoit ce Prince lorſqu'il monta ſur le thrône des Perſes; mais toutes les apparences ſont qu'il n'étoit pas jeune, lorſque par le ſtratagême de ſon Ecuyer il emporta la couronne ſur ſes Compétiteurs. Il étoit marié, & il avoit déja un enfant, peut-être quelques autres, mais dont les Hiſtoriens n'ont pas jugé à propos de nous inſtruire. Une ſeconde réflexion, c'eſt que ce

(*a*) Eſdras, *chap.* 6. ℣. 15.

Prince aſſocia Xerxès à l'Empire. Hérodote, de qui nous tenons ce fait (*a*), ne nous marque pas combien il vécut après cette aſſociation. Auguſte vécut encore environ dix ans après avoir aſſocié Tibére. Ce n'eſt pas une preuve que Xerxès ait régné autant avec le Roi ſon père, mais c'en eſt une qu'en le ſuppoſant, on ne ſuppoſe rien que de vraiſemblable ; & à la faveur de cette ſuppoſition, les murs de Jeruſalem ont été achevés de bâtir, à peu de choſe près, cinquante-deux ans après la dédicace du Temple. Ce n'eſt, au reſte, qu'une conjecture que je propoſe, & que je ne propoſe que parce qu'elle me paroît plus naturelle, que celles qu'on fait ordinairement pour lever la difficulté que préſente le verſet quinziéme du chapitre ſixiéme de Néhémie.

REMARQUE VIII.

On fixe la leçon du Texte de Joſeph, & on remarque que Sig. Gelenius, & l'élégant Traducteur, font dire à Joſeph ce qu'il ne dit point. De quelques difficultés que préſente d'abord le Livre d'Eſther.

» LES Juifs ont donné à ces » mêmes jours le nom de Phrur, » c'eſt-à-dire, jour de conſolation, » à cauſe qu'ils furent alors miracu» leuſement conſervés. « C'eſt ainſi que ſe forment & s'introduiſent des paſſages dans des Auteurs, auxquels ils n'ont pas penſé. Joſeph dit ſeulement, après l'Ecriture, qu'on donna le nom de Phur à cette ſolemnité. Sig. Gelenius, qui liſoit ſans doute dans ſon Exemplaire φρουραίους, & qui ne ſçavoit peut-être pas l'Hébreu, a cru que le mot dont ſe ſervoit Joſeph étoit l'explication de celui qui eſt dans l'Ecrivain ſacré, & l'a traduit dans cette penſée *quaſi conſervatoria*. M. d'Andilly venant enſuite, & ne croyant pas que la choſe fût aſſez expliquée, a ajoûté ce qu'on vient de lire.

M. Hudſon prétend, dans la Note *p*. que la vraie leçon eſt φρουραίους, *tutelares* ; que Joſeph, qui ſuivoit les Septante, a lû avec ces Interprètes φρουραὶ, au lieu φουραὶ, & que la ſuite fait voir qu'il a donné ce ſens à ce mot, *ut ex ſequentibus conſtat*. Ce Sçavant croyoit ſans doute voir dans ce qui ſuit, ce qu'il aſſure ſi poſitivement ; il n'y eſt cependant pas, comme ceux qui ſe donneront la peine de l'y chercher pourront s'en convaincre. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi pour compoſer ſes Antiquités Juives Joſeph a ſuivi les Septante. Mais quand il les eût ſuivis, il n'eût pas pû appeller ces fêtes φρουραὶ, au lieu de φουραὶ. Il eſt vrai que quelques Exemplaires de ces Interprètes ont, par la négligence des Copiſtes, le premier de ces mots au lieu du ſecond ; mais κλῆρος qui ſuit, & qui eſt l'explication du mot Hébreu Phur, lui marquoit ſi clairement que le nom que ceux de ſa Nation avoient donné à cette fête ne ſignifioit pas *tutelaire*, qu'il ne pouvoit pas s'y tromper. Il faudroit ſuppoſer une étrange diſtraction dans les Septante & dans l'Hiſtorien Juif, pour croire que les premiers, après avoir traduit [*phour*]

(*a*) Liv. 7. chap. 2. 3.

par κλήρους, aux verſets ſept & vingt-quatre des chapitres trois & neuf d'Eſther, & le ſecond l'y avoir lû, ſe ſoient imaginés qu'il avoit perdu ce ſens au verſet trente-un du chapitre neuviéme, pour prendre celui de protection, de conſervation.

Nous avons pluſieurs ouvrages qui traitent du temps dans lequel Eſther a vécu, je n'en ſçache aucun qu'on ait fait exprès pour diſſiper les difficultés que le Livre qui porte ſon nom renferme, ou du moins paroît renfermer. Difficultés, contre la conduite d'Artaxerxès, qui paroît ſi contraire aux idées les plus communes du bon ſens, & aux régles de la politique, que l'Hiſtoire ne nous fournit point d'exemples d'un ſi étrange déplacement; difficultés, contre celle d'Eſther, qui paroît s'être dépouillée des ſentimens les plus naturels de l'humanité, pour ſe livrer à une vengeance outrée. On peut ignorer ſous lequel des Rois de Perſe cette Princeſſe a vécu, ſans que la foi & les bonnes mœurs y ſoient intéreſſées; mais il n'eſt pas permis à une perſonne qui aime ſincérement ſa Religion, de ſentir des difficultés dans un Livre inſpiré de Dieu, qui font peine aux gens de bien, & dont les impies ſe ſervent pour rejetter nos ſaintes Ecritures, ſans s'appliquer à les lever.

Ces difficultés ne ſont point telles qu'on ſe les figure ordinairement. Elles n'ont que de l'apparence, & ſi elles forment quelques nuages, c'eſt qu'on preſſe trop quelques expreſſions de ce ſaint Livre; qu'on en a traduit quelques-unes peu exactement; c'eſt enfin, que renfermés dans nos coûtumes, dans nos uſages, & dans ce que nous voyons ſe paſſer à la cour de nos Princes, tout ce qui s'en écarte nous fait peine & nous révolte.

Les Rois de Perſe ne connoiſſoient guères l'état de leur vaſte Empire, que par le rapport que leur en faiſoient leurs Miniſtres. Un Miniſtre d'Artaxerxès, ennemi décidé des Juifs, conjure leur perte; fait entendre au Roi, que quoique ce peuple ſoit peu nombreux, il eſt cependant à craindre par ſon eſprit de ſédition & de révolte; que ſi on le laiſſe ſe fortifier, il y a tout lieu d'appréhender qu'il ne cauſe un jour de grands maux au royaume. Que pour prévenir ces maux, ce Prince ait ordonné qu'on l'exterminât entiérement, le bien de l'Etat ſembloit le demander; mais qu'il ait fait afficher dans la capitale de ſes Etats l'Edit qu'il en portoit, c'étoit pécher contre les régles les plus ſimples & les plus communes de la prudence. Si les Juifs n'étoient pas en état de réſiſter à la puiſſance des Perſes, que ne peuvent point faire des gens déſeſpérés, & qui ſe voient condamnés à périr? Ne devoit-on pas ſentir, qu'en vendant leur vie le plus cher qu'ils pourroient, ils la feroient perdre à une infinité de ſujets du Roi?

Quelque triomphante que paroiſſe cette difficulé aux yeux d'un libertin, elle ne doit cette prétendue force qu'au peu d'exactitude avec laquelle on a traduit le verſet quinziéme du troiſiéme chapitre d'Eſther (*a*). On a traduit, *auſſi tôt cet Edit fut affiché dans Suſe.* Et on doit traduire: *L'Edit fut donné dans Suſe la capitale.* La différence eſt entiére, entre afficher un Edit & le donner. On ne peut afficher un Edit ſans le ren-

(*a*) [*Ou hâddâth nîththenâh beshoûshan' habbîrâh.*]

dre public, mais on peut le donner long-temps avant ſon exécution, & cependant le tenir ſecret. Si Mardochée en eut connoiſſance, ce put être par l'indiſcrétion d'Aman, qui en laiſſa tranſpirer le ſecret. Il put auſſi en pénétrer quelque choſe par les relations qu'il avoit dans le palais, comme il avoit découvert la conſpiration des deux Ennuques. Les couriers qui le portoient dans les provinces, purent en général croire qu'ils apportoient un Edit qui pouvoit n'être pas favorable aux Juifs, le préſumant de la haine que le premier Miniſtre leur portoit. Les Satrapes enfin purent ſe laiſſer pénétrer juſqu'à un certain point, & c'en fut aſſez aux Juifs, qui ne pouvoient ignorer qu'Aman ne leur étoit pas favorable, pour ſentir qu'ils étoient menacés de quelque malheur, & pour ſe laiſſer aller, dans les provinces, aux larmes (*a*) & aux gémiſſemens. Mais il n'eſt pas croyable qu'ils ſçuſſent expreſſément qu'on devoit les égorger tous un certain jour. Ils euſſent été bien ſimples, ou plutôt bien ſtupides, de s'amuſer à pleurer, comme des femmes & des enfans, au lieu de tâcher de ſe ſouſtraire par la fuite à la cruauté de leurs ennemis. Ils ne paroiſſent pas y penſer, & l'Ecriture ne dit point que le Roi leur en eût ôté les moyens, en faiſant garder les chemins. Dans le ravage que les Babyloniens firent en Judée, après qu'ils eurent détruit Jeruſalem, pluſieurs Juifs ſe retirerent chez les peuples voiſins; & dans la perſécution d'Antiochus Epiphane, Mathatias ſe retira ſur les montagnes, & dans des lieux d'un difficile accès, où beaucoup de ſes compatriotes le furent trouver.

Les Perſes & les autres ſujets de l'Empire ne purent ignorer la haine qu'Aman portoit aux Juifs, & il eſt bien vrai-ſemblable, que, tant pour entrer dans ſes ſentimens & pour lui faire la cour, que pour ſatisfaire leur antipathie contre eux, ils firent bien des injuſtices & bien du mal à cette Nation, lorſqu'ils crurent que l'Edit que le Roi envoyoit dans toutes les provinces les y autoriſoit.

On prend dans toute la rigueur des termes ce qu'on lit au verſet onze du huitiéme chapitre d'Eſther (*b*), & on en conclut que l'Edit d'Artaxerxès eſt ſi impertinent, que jamais Prince n'en a donné un ſemblable. Les plus cruels n'ont jamais permis à une partie de leurs ſujets d'égorger l'autre; & qu'auroit ſervi aux Juifs la permiſſion de tuer leurs ennemis? Les Perſes, qui leur étoient infiniment ſupérieurs en nombre, euſſent-ils été aſſez patients & aſſez ſimples pour ſe laiſſer égorger par une poignée de gens qu'ils pouvoient exterminer? Si l'Ecriture ou les Auteurs profanes nous repréſentoient Artaxerxès comme un furieux & un inſenſé, le fait pourroit être croyable; ou ſi l'Ecrivain qui rapporte l'Edit de ce Prince, paroiſſoit par ailleurs avoir perdu le jugement, on pourroit croire qu'il a été capable d'avancer une choſe ſi contraire au bon ſens. Mais, à ne conſidérer l'Auteur du Livre d'Eſther que comme un Hiſtorien ordinaire, on n'y voit rien que de naturel, de grave

(*a*) Eſther, *chap.* 4. ℣. 3.

(*b*) Le Roi leur commanda d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'aſſembler tous, & de ſe tenir prêts pour tuer & exterminer leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans.

& de ſage ; & de la manière dont les Hiſtoriens profanes parlent d'Artaxerxès, ſi l'on ne peut pas dire que ce fut un Prince ſans défaut, on doit auſſi reconnoître qu'il eut du mérite, & qu'il ne déshonora point le thrône de l'Empire des Perſes.

Ce Roi permit aux Juifs de tirer vengeance des maux qu'on leur avoit faits, ſoit par la mort de ceux qui les leur avoient faits, ſoit par le pillage de leurs biens & de leurs effets. Il faudroit prouver qu'il leur permit d'exercer cette vengeance par eux-mêmes, pour rendre l'Edit qu'il en donna incroyable ; mais c'eſt ce dont on ne peut apporter aucune preuve. Il eſt d'un uſage commun à toutes les langues de dire qu'on a fait une choſe, lorſqu'on l'a ordonnée, qu'on ſe l'eſt procurée, ou qu'on l'a demandée. C'eſt dans ce ſens, aſſez ordinaire à l'Ecriture, qu'Artaxerxès permit aux Juifs de ſe venger de leurs ennemis, de les tuer, & de s'emparer de leur bien, c'eſt-à-dire, qu'il leur donna la permiſſion de demander juſtice aux Magiſtrats établis pour la rendre. Nos Loix, formées par la douceur de nos mœurs, ne permettent pas aux Particuliers de pourſuivre la mort de ceux qui leur ont fait tort, quelque grand qu'il ait pû être, encore moins de demander qu'on leur livre le criminel, pour le faire mourir ; mais chez les Anciens, les loix de pluſieurs Etats les y autoriſoient. La loi du Talion en donnoit le droit aux Juifs ; & David abandonna ſept des enfans de Saül aux Gabaonites, pour en faire ce qu'ils voudroient. Mais pour donner un exemple que cela étoit d'uſage chez les Perſes ; Artaxerxès (*a*) abandonna Inare, que les Egyptiens s'étoient donné pour Roi lorſqu'ils s'étoient révoltés, & cinquante Grecs, qui avoient été faits priſonniers en cette guerre, à Ameſtris ſa mere, qui depuis cinq ans lui demandoit leur mort.

En juſtifiant ce Prince de ſtupidité & de cruauté, on juſtifie la conduite d'Eſther. Elle demande juſtice des maux que les Juifs avoient ſoufferts ſous le miniſtère d'Aman. Elle le pouvoit, elle le devoit même. Une Reine ne doit pas être indifférente aux maux que ſouffrent quelques-uns de ſes ſujets. Elle doit travailler à les faire finir, & à punir ceux qui en ſont les auteurs, ſelon la qualité & le degré du mal qu'ils ont fait. Elle n'eſt pas contente de la premiére juſtice que les Magiſtrats rendirent aux Juifs des maux qu'on leur avoit faits ; mais on ne doit pas s'imaginer que les Officiers qu'Artaxerxès en avoit chargés puniſſoient ceux dont les Juifs ſe plaignoient, ſur la ſimple plainte qu'ils en faiſoient. Ils examinoient la choſe, & ils ne les leur abandonnoient qu'après avoir reconnu que leur plainte étoit juſte. Comme cet examen emporta du temps, un jour ne ſuffit pas pour faire juſtice aux Juifs de tous les maux qu'ils avoient ſoufferts. Cela obligea la Reine (*b*) d'en demander encore un au Roi, pour la ville de Suſe. Si cette opération fit périr ſoixante & quinze mille hommes dans les provinces, c'eſt une preuve que le nombre de ceux qui avoient maltraité les Juifs ſous le miniſtère d'Aman, étoit très-grand ; le grand nombre des coupables aſſure quelquefois

(*a*) Hérodote, Liv. 3. chap. 15. Cteſias. Diodor. Sicil. liv 11. chap. 79.

(*b*) Eſther, *chap.* 9. ℣. 13.

quefois l'impunité de leurs crimes ; mais il n'en rend jamais le châtiment injuſte, & un ſage gouvernement ne laiſſe de crimes impunis, que ceux que la crainte d'un plus grand mal met dans la néceſſité de diſſimuler.

REMARQUE IX.

On éclaircit ce que Joſeph raconte du meurtre de Jeſus, & de la conduite que tint Bagoſe.

» BAGOSE, Commandant de » Syrie, ſe lia d'une manière » particulière avec Jeſus frere de » Jean, grand-Sacrificateur ; & » promit de lui faire avoir cette pla- » ce, dont ſon frere jouiſſoit déja » depuis pluſieurs années. Sur ſa » parole Jeſus vint dans le Temple » pour ſe mettre en poſſeſſion, & » dépoſer ſon frere. « (*a*) Pour autoriſer ce récit, l'Hiſtorien des Empires & des Républiques cite le ſeptiéme chapitre de l'onziéme Livre des Antiquités Juives. C'eſt mettre ſon lecteur en état de voir que Joſeph ne dit pas ce qu'on lui fait dire, & adminiſtrer en même temps la preuve du peu d'exactitude de ce qu'on avance. La manière dont M. Prideaux, ou ſon Traducteur, ont touché cet endroit, s'écarte également du récit de Joſeph, le ſeul Auteur qui ait rapporté cet évenement. Bagoſe n'avoit point donné la charge de ſouverain Sacrificateur à Jean ; il avoit ſeulement promis de la lui donner. Ὑπίσχετο τὴν ἀρχιερωσύνην παρίξειν. Joſeph ne marque point le temps qu'il y avoit que Jean jouiſſoit de la ſouveraine Sacrificature, ni que Jeſus alla à Jeruſalem pour en prendre poſſeſſion. Et ce ne fut point *dans la cour intérieure du Temple*, que Jeſus fut tué. Ce fut dans le Temple même, ἐν τῷ Ναῷ (*b*).

Bagoſe étoit qualifié dans toutes les anciennes Editions, de Général ou Commandant du peuple d'Artaxerxès. J. Voſſius, & Cocceius, qui ſentoient que cela ne faiſoit point de ſens, conjecturoient qu'il falloit lire ἄλλου, au lieu de λαοῦ. » Général » d'un autre Artaxerxès. « Uſſérius, qui l'avoit conjecturé auparavant, avoit remarqué que c'étoit ainſi que Rufin avoit lû dans ſon exemplaire, puiſqu'il traduit *dux alterius Artaxerſis*. Scaliger liſoit ἀκου (*c*). On ne ſçait dans quel manuſcrit il avoit trouvé cette variante, mais il y a ſi peu de différence entre ἀκου & ἄλλου, qu'il y a bien de l'apparence que le premier, qui ne fait point de ſens, eſt une altération du dernier, qui en donne un bon.

Ἀνηρημένου ἐν τῷ ὑμετέρῳ Ναῷ, ne ſignifie pas *quàm Cadaver quod jacet in Templo* (*d*), comme a traduit Sig. Gelenius, qu'a ſuivi M. d'Andilly. On n'a aucun lieu de croire que les Gouverneurs de Syrie pour les Perſes, fiſſent leur réſidence à Jeruſalem. Et quand Bagoſe y auroit été alors, la premiére choſe ſans doute que Jean ou les Prêtres firent, après un ſi triſte accident, fut d'enlever le corps mort hors du Temple.

(*a*) Hiſt. des Emp. & des Répub. page 458.
(*b*) Hiſt. Juifs, Tom. 2. pag. 373.
(*c*) Συναγωγὴ ἱστοριῶν. pag. 137.
(*d*) .... Plus impur que ce corps mort que je vois ici étendu ?

REMARQUE X.

Des renvois que Joſeph fait à d'autres Ouvrages.

L'AUTEUR de la Note *o*, a cru que c'étoit au chapitre ſeize numero cinq du ſecond Livre des Antiquités Juives, que Joſeph renvoyoit ici ; mais ce qu'il y dit de l'expédition d'Alexandre eſt ſi ſuccint, qu'il eſt peu vrai-ſemblable qu'il y renvoye. Un renvoi, s'il eſt judicieux, doit indiquer un endroit où la choſe dont il s'agit ſoit traitée avec plus d'étenduë, ou expliquée plus exactement, & on ne trouve rien de plus dans l'endroit qu'indique l'Auteur de cette Note, que ce qu'on lit ici. Quelques Sçavans ont cru que Joſeph renvoyoit à quelqu'un de ſes ouvrages qui s'eſt perdu ; mais ce qu'Euſebe & ſaint Jerôme nous diſent de ſes écrits, ne nous donne pas lieu de croire qu'il en ait compoſé aucun, où il ait traité particuliérement des expéditions d'Alexandre. J'aime donc mieux penſer que καθὼς ἐν ἄλλοις δεδήλωται ſignifie, comme il eſt raconté dans d'autres Hiſtoriens, comme d'autres Hiſtoriens le rapportent. Ἄλλοις ſuppoſe un ſubſtantif ſous-entendu, & on ne peut lui en donner un qui faſſe un meilleur ſens que συγγράφοις, ou συγγράμμασι. C'eſt celui qu'y a vû l'ancien Interprète, au chapitre ſix du Livre quatorziéme des Antiquités Juives, numero deux, *in aliis ſcriptis memorata ſunt*. C'eſt celui que donne ordinairement M. Havercamp ; *Ibid.* chapitre ſept, numero trois ; Livre onze, chapitre onze, numero premier ; Livre treize, chapitre deux, numere premier.

REMARQUE XI.

Le Sanaballat qui s'oppoſoit du temps de Néhémie à la réédification des murs de Jeruſalem, n'eſt pas le même que celui qui mena du ſecours à Alexandre.

CE que Joſeph dit de Sanaballat a partagé les Sçavans. Les uns l'ont accuſé d'avoir raconté ſous le régne d'Alexandre ce qui étoit arrivé du temps de Néhémie. D'autres le juſtifient, en diſant que le Sanaballat qui tâcha d'empêcher que le rétabliſſement des murs de Jeruſalem, a pû vivre juſqu'au temps du vainqueur de l'Aſie. Les défenſeurs de l'un & de l'autre ſentiment ſe réuniſſent à ne reconnoître qu'un Sanaballat. Les premiers, frappés du grand âge qu'il faudroit ſuppoſer qu'il avoit, lorſqu'il mena du ſecours à Alexandre qui aſſiégeoit Tyr, en concluent que Joſeph s'eſt trompé (*a*), ou que ce n'étoit pas du moins le même qui vivoit du temps de Néhémie. Les défenſeurs du ſecond ſentiment prétendent lever la difficulté,

(*a*) Voyez le ſecond Tome de l'Hiſtoire des Juifs de M. Prideaux. Il y traite cette difficulté avec beaucoup d'étenduë. Il n'y ménage pas Joſeph. On n'auroit pas beaucoup de peine à le juſtifier des reproches aſſez durs qu'il lui fait : mais cela demanderoit d'entrer dans un détail qui pourroit être ennuyeux à bien des lecteurs. *Voyez* le Père Calmet, 2. *Eſdras*, *chap.* 13. ℣. 28.

en apportant des exemples de perſonnes qui ont vécu auſſi long-temps qu'auroit vécu le Sanaballat du ſecond Livre d'Eſdras, s'il avoit vécu juſques au temps des conquêtes d'Alexandre le Grand. On en convient, mais il paroît par ailleurs, que le Sanaballat de l'Ecriture, & celui de Joſeph, ſont deux différentes perſonnes.

Le premier avoit donné une de ſes filles en mariage à un des enfans du Grand-Prêtre Joïada (*a*). Ce fut, ſelon Joſeph, Manaſsès frere du Grand-Prêtre Jaddus, petit-fils de Joïada, qui épouſa une des filles du contemporain d'Alexandre. Un ſçavant Interprète dit, ſur le verſet onziéme du douziéme chapitre de Néhémie, que celui que l'Ecriture appelle Jonathan, eſt appellé Johanan par Joſeph. La mépriſe eſt légere, mais c'eſt Jean qu'il l'appelle. Il tombe dans une autre mépriſe un peu plus de conſéquence, ſur le verſet vingt-huit du chapitre treiziéme du même Livre. Il fait dire à Joſeph » que Joïada, fils du Grand-» Prêtre Eliaſib, avoit marié ſon » fils Manaſsès ..... à une fille de » Sanaballat. « Et ſelon l'Hiſtorien Juif, il n'en étoit que le petit-fils (*b*). Le Grand-Prêtre Eliaſib n'eut garde de marier ſon arrière-petit-fils à la fille de Sanaballat; il étoit mort, & ſon fils Juda, grand-pere de Manaſsès, lui avoit ſuccédé. D'ailleurs, ce fut Sanaballat qui rechercha cette alliance, & qui ſe fit un honneur de faire entrer ſa fille dans la famille du Grand-Prêtre des Juifs.

Grotius a cru que le Sanaballat de Néhémie, étoit Prince, *Regulus*, d'Horonaïm : ce n'eſt qu'une conjecture pour ſa qualité ; mais c'eſt quelque choſe davantage pour ſa naiſſance. Car tous ceux que nous trouvons avoir dans l'Ecriture des ſurnoms, ils les prennent ordinairement, ou de l'endroit, ou de la ville où ils ſont nés. Ainſi, le Sanaballat dont parle l'Ecriture (*c*), étoit de la ville d'Horonaïm, dans le pays des Moabites; & Joſeph dit que celui qui alla trouver Alexandre au ſiége de Tyr, étoit Chutéen de naiſſance. Enfin, le Sanaballat de l'Ecriture étoit beau-pere d'un des fils de Joïada, & c'étoit, ſelon Joſeph, un de ſes petits-fils qui avoit épouſé la fille du Sanaballat contemporain d'Alexandre.

L'Hiſtorien Juif a pû ſe tromper, ſur le Sanaballat contemporain du Vainqueur de l'Aſie, & le confondre avec celui qui vivoit du temps de Néhémie. Mais en ſuppoſant qu'il ſoit tombé dans cette mépriſe, il eût fait ſon gendre fils du Grand-Prêtre Joïada, & non de Jean. Car on ne conçoit pas comment, liſant dans Néhémie que Sanaballat étoit beau-pere d'un des fils de Joïada, il eût pû dire que celui qui menoit du ſecours à Alexandre, lorſqu'il aſſiégeoit Tyr, étoit beau-pere du petit-fils du même Joïada, s'il avoit cru que ç'avoit été la même perſonne.

(*a*) Néhémie, *chap.* 13. ℣. 28.

(*b*) Eliaſib fut pere de Judas. Judas eut deux enfans, Jean & Jeſus. Jean eut également deux enfans, Jaddus & Manaſsès.

(*c*) Iſaïe, *chap.* 15. ℣. 5. Jérémie, *chap.* 48. ℣. 3.

REMARQUE XII.

Rien ne donne lieu de traiter de fable ce que Joſeph dit du voyage d'Alexandre à Jeruſalem.

MONSIEUR Vandale, & quelques autres Critiques (*a*), gens, comme le fils du Prophète Oſée, *abſque miſericordia*, ſans quartier, traitent de fable tout ce que Joſeph dit du voyage d'Alexandre à Jeruſalem, & de ſes circonſtances. Mais un Critique ſage & modéré, ne donne point dans ces excès préſomptueux & téméraires. Tout nous porte à croire que Joſeph a travaillé ſur un fonds véritable. Il a peut-être voulu en relever le mérite, & en rehauſſer l'éclat par quelques coups de pinceau, fruits de ſon imagination, plutôt qu'expreſſion exacte de ſon original. Mais on ne découvre aucun trait de fauſſeté dans le fond du fait, & ſi c'eſt un roman, il faut avouer que l'Auteur a ſi bien obſervé le caractère de ſon principal perſonnage, qu'il eſt difficile de donner à une fable un ſi grand coloris de vérité.

Quoiqu'Alexandre ne connût d'autres Dieux que ſa folle ambition, il n'ignoroit pas qu'il étoit de ſon intérêt de perſuader au public qu'il en étoit chéri; qu'ils prenoient un ſoin particulier de ſa perſonne, & qu'il n'entreprenoit rien que par leur ordre. Il expoſe ſon armée à périr dans les ſables de Lybie, pour aller conſulter Jupiter Ammon, & acheter de ſes Prêtres, un Oracle qui le déclarât ſon fils, & le fît regarder comme étant au-deſſus de la nature humaine. S'il entreprend le ſiége de Tyr, il ſuppoſe qu'Hercule lui apparoît & lui tend la main, pour l'introduire dans une ville qui lui étoit particuliérement conſacrée. Un oiſeau lui laiſſe tomber une pierre ſur la tête? Ce ſont les Dieux qui l'avertiſſent qu'il prendra Gaze, mais qu'il y courera un grand danger. Si Ptolémée, un de ſes Officiers généraux, eſt bleſſé d'une fléche empoiſonnée, les Dieux lui montrent à point nommé, pendant ſon ſommeil, une plante qui devoit guérir ſon Officier. Rien de plus naturel, qu'un Prince d'un caractère à vouloir que tous les Dieux s'intéreſſaſſent à ſa grandeur, qui avoit toujours des ſonges, des prodiges & des oracles tout prêts pour conſacrer ſes entrepriſes, ait feint avoir vû en ſonge le Grand-Prêtre Jaddus revêtu de ſes habits ſacrés. La réputation du Temple de Jeruſalem étoit grande dans tout l'Orient, & ſon Dieu paſſoit pour très-puiſſant. Alexandre n'y avoit vrai-ſemblablement pas plus de foi qu'à Jupiter Ammon, & à Hercule. Mais il ne falloit pas que ce Grand Dieu fût le ſeul qui parût indifférent à la gloire du Vainqueur de l'Aſie.

M. Prideaux ne trouve rien qui reſſente la fiction dans ce que Joſeph raconte du voyage d'Alexandre à Jeruſalem. Mais il prétend qu'il ſe trompe, lorſqu'il aſſure que ce fut du temps de ce Prince, & par ſa per-

(*a*) Le Journal de France annonce, *de profectione Alexandri magni Jeroſolima Diſſertatio adversùs Van-Dalleum.* L'ouvrage eſt du P. C. Innocent Anſaldo, à Ferrare; 8o. 1752. *Journ. Franc.* 1752. *Juillet*, *Nouv. Litter.*

miſſion, que Sanaballat fit bâtir un Temple ſur le mont Garizim. Car il croit que celui que les Samaritains priérent Alexandre d'aller voir, avoit été bâti ſous le régne de Darius Nothus (*a*). Il renvoie à la Lettre qu'ils écrivirent à Antiochus Epiphane (*b*), & c'eſt ſa premiére preuve. Mais ce Sçavant confond deux choſes que ce peuple ne confond pas, & fait tomber le long temps dont parlent les Samaritains ſur ce qu'ils diſent de leur Temple, & c'eſt à l'obſervation ſuperſtitieuſe qu'ils faiſoient à l'exemple des Juifs. Ils conviennent qu'ils avoient reçu cette pratique de leurs Ancêtres; mais ils ne diſent rien du temps auquél leur Temple avoit été bâti.

Neuf mois paroiſſent trop courts au docte Anglois, pour un Temple ſemblable à celui de Jeruſalem; car il ſuppoſe que les Samaritains n'eurent que ce temps. Joſeph ne dit point que ce Temple étoit ſemblable à celui de Jeruſalem: & en ſuppoſant qu'il n'étoit pas entouré de Portiques & de bas-côtés, & qu'il étoit, comme il y a toute apparence, bien inférieur à celui de ſa Nation pour la grandeur, la hauteur & la magnificence; le Temple proprement dit, qu'Hérode fit bâtir, l'ayant été en dix-huit mois, rien n'empêche que celui de Garizim ne l'ait été en neuf.

D'ailleurs Alexandre, à la vérité, ne fut que neuf mois aux ſiéges de Tyr & de Gaze; mais Joſeph ne marque pas qu'il marcha immédiatement contre Jeruſalem, après s'être rendu maître de ces deux villes. Il put reſter quelque temps à régler beaucoup de choſes qui demandent néceſſairement de l'être, après la priſe d'une ville. Ce Prince ne reçut la députation des Samaritains qu'après avoir mené, au ſortir de Jeruſalem, ſes troupes contre quelques villes voiſines (*c*). Joſeph ne marque point combien cette expédition dura. Quelque courte qu'elle fût, le ſçavant Critique ſuppoſe ſans preuve, contre le ſentiment de l'Hiſtorien Juif, que les Samaritains n'eurent que neuf mois pour bâtir leur Temple.

On ne voit pas ce qui put engager Alexandre à laiſſer derrière lui une ville ennemie, paſſer devant Jeruſalem, & aller aſſiéger Gaze, pour revenir ſur ſes pas attaquer la Capitale des Juifs. Comme cependant la connoiſſance que Joſeph avoit des lieux, lui devoit faire paroître la marche encore plus irréguliére qu'à nous, qui ne les connoiſſons pas ſi bien, la faute n'eſt peut-être que de n'avoir pas rapporté les motifs d'une conduite qui peut faire douter du fait, quand on les ignore. Les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde diſent » qu'Alexandre s'étant » rendu maître de Tyr, marcha vers » Jeruſalem, & de-là ſe rendit de- » vant Gaze. « La marche eſt réguliére; mais ce n'eſt pas celle que fit Alexandre, ſelon Joſeph, le ſeul Auteur qui ait parlé de cet évenement.

(*a*) Hiſt. Juifs, Tom. 2. pag. 424.
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 12. chap. 7.
(*c*) Ὁ μὲν οὖν Ἀλέξανδρος, ταῦτα διοικησάμενος ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις, ἐξεστράτευσεν ἐπὶ τὰς ἐχομένας πόλεις. Antiq. Juiv. liv. 11. ch. 8. num. 6.

REMARQUE XIII.

Sur ce que Joſeph dit des Samaritains, Chapitre ſept, numero douze.

DEUX choſes arrêtent dans ce que Joſeph dit des Samaritains. Il leur prête une conduite inconſéquente, & qui ſe contrarie. Il les fait s'appeller Sidoniens, & on ne voit pas par quel endroit ils pouvoient appartenir à ce peuple.

Dans le portrait que fait Joſeph, en deux ou trois endroits, du caractère des Samaritains, il nous les repréſente comme un peuple fourbe, diſſimulé, & qui n'avoit de conſiſtance qu'autant que ſon intérêt lui en donnoit. Ennemi implacable des Juifs, il ſçavoit diſſimuler ſa haine, lorſqu'il les voyoit proſpérer. Il étoit alors de la même Nation, & il ſe glorifioit de deſcendre comme eux, d'Abraham par Joſeph, Manaſſé & Ephraïm : mais toute cette glorieuſe généalogie devenoit une chimère, auſſi-tôt qu'il leur arrivoit quelque diſgrace ; car ils étoient alors une Colonie des Médes & des Perſes. Voyant l'accueil favorable qu'Alexandre faiſoit aux Juifs, & les égards qu'il avoit pour eux, ils crurent qu'ils devoient ſe dire de la même Nation. Après un ſemblable début, on eſt ſurpris que Joſeph les faſſe répondre à ce Prince, qui leur demandoit qui ils étoient, pour le prier de leur accorder exemption de tout tribut chaque ſeptiéme année, les faſſe, dis-je, répondre, qu'ils n'étoient pas Juifs. La négation paroît de trop dans leur réponſe ; & ce que Joſeph ajoûte, ſemble demander qu'elle ne s'y trouve pas. » Il les interrogea encore s'ils étoient » Juifs ; & ayant répondu qu'ils ne » l'étoient pas, Eh ! ajoûta-t-il, je » l'ai accordé aux Juifs. « Ces derniers mots n'ont aucune liaiſon avec ceux qui précédent, ſi les Samaritains niérent qu'ils fuſſent Juifs : ils s'y lient au contraire parfaitement bien, s'ils en convinrent. Car, c'eſt comme ſi Alexandre diſoit : » Si vous » êtes de cette Nation, je lui ai » accordé cette grace, ainſi il n'eſt » pas néceſſaire que vous me la » demandiez en particulier. « Ce que ce Prince ajoûte, » je m'en inſtrui- » rai à mon retour, & j'ordonnerai » ce qui conviendra, « donne lieu de croire que les Juifs leur conteſterent qu'ils fuſſent de la même Nation. Car après avoir accordé à ceux-ci, qui avoient refuſé de lui envoyer du ſecours lorſqu'il aſſiégeoit Tyr, la grace qu'ils lui avoient demandée, il n'y a pas d'apparence, qu'en ayant reçu des Samaritains, & leur en ayant donné des louanges publiquement, il leur eût refuſé la même grace, ſi les Juifs ne les euſſent pas accuſés de faire illuſion au Prince, lorſqu'ils ſe diſoient de la même Nation qu'eux.

Si les Samaritains ſe dirent d'abord être Hébreux, ce fut aſſez vraiſemblablement pour éviter toute équivoque, & prévenir les difficultés que les Juifs auroient pû leur faire, s'ils s'étoient dit Juifs. Car Joſeph remarque que ce fut au retour de la captivité, qu'on commença à donner ce nom aux Tribus de Juda & de

Benjamin, & à ceux de celle de Lévi, qui revinrent avec elles en Judée. Comme les Samaritains n'étoient d'aucune de ces Tribus, ils crurent qu'ils ne devoient pas ſe dire Juifs; ce nom ne leur convenant pas dans le ſens où l'uſage le bornoit alors: mais Alexandre, qui n'avoit ſans doute jamais entendu parler d'un peuple Hébreu, voyant que pour obtenir la grace qu'ils lui demandoient, ils accuſoient comme les Juifs, qu'ils ne recueilloient rien la ſeptiéme année, put concevoir qu'ils étoient de la même Nation, & de la même religion, & pour s'en aſſurer, leur demander s'ils étoient Juifs. Les Samaritains ayant répondu qu'ils l'étoient, ceux des Tribus de Juda, de Benjamin & de Lévi, les accuſerent de bleſſer la vérité; & Alexandre, qui étoit occupé d'affaires bien plus importantes que de s'arrêter à examiner qui avoit tort de l'un ou de l'autre peuple, finit la conteſtation, en diſant qu'à ſon retour il s'en inſtruiroit, & régleroit ce qui conviendroit. Voilà, ce me ſemble, comme la choſe ſe paſſa. Si, pour la mettre dans ce point de vuë, il a fallu faire quelques conjectures, c'eſt à Joſeph qu'on doit s'en prendre, qui en a plutôt étouffé & étranglé le récit, qu'il ne l'a exprimé d'une manière à la faire concevoir.

Les Samaritains ſe diſent ici être Hébreux, mais qu'on les appelle Sidoniens qui demeurent à Sichem. Ils répétent la même choſe dans leur Lettre à Antiochus Epiphane, » qu'ils ſont dans leur origine Si» doniens, & que cela eſt certain, » par les monumens publics qu'on » en a conſervés. Ces memoires, s'ils ont jamais exiſté, ont dû être bien cachés, car on n'en trouve aucun trait dans l'Ecriture, dans Joſeph, ni dans tout ce qui nous reſte d'anciens Auteurs. Au contraire, Joſeph, qui ne pouvoit ignorer de quelle nation ils étoient, raconte que, lorſqu'ils virent la cruelle perſécution qu'Antiochus Epiphane faiſoit aux Juifs, ils ſe dirent une Colonie de Médes & de Perſes. Mais après avoir dit cela, comment a-t'il pû rapporter le memoire qu'ils préſenterent à ce Prince, dans le titre duquel ils ſe diſent Sidoniens, habitans de Sichem, & aſſurent dans le corps qu'ils ſont originairement Sidoniens? C'eſt avancer un fait comme véritable, & rapporter ſix ou ſept lignes après, un acte qui en fait voir la fauſſeté. J'ai peine à croire Joſeph capable d'avoir fait une bévuë ſi marquée, & je ne ſçaurois me perſuader que les Samaritains deſcendiſſent des Sidoniens, ſans que nous en trouvaſſions quelques traces dans l'ancienne Hiſtoire. On ne doit toucher au texte d'un Auteur qu'avec beaucoup de réſerve, & que quand on y eſt en quelque ſorte forcé. On l'eſt aſſurément ici, & je crois qu'on a quelque droit de regarder Σιδώνιοι comme une faute de Copiſte. Entre ceux qui écrivirent au Roi Cambiſe, pour empêcher les Juifs de rebâtir le Temple, Eſdras compte les Dinéens (*a*). Ils demeuroient à Samarie, & ils y étoient venus des Etats de Salmanaſar. Ce pouvoit être le peuple le plus eſtimé & le plus conſidéré de ceux que ce Prince y avoit envoyés, pour remplacer les Iſraëlites qu'il en avoit enlevés. Dans

(*a*) Δείνατι, chap. 4. ℣. 9. & 17.

cette conjecture, les Samaritains durent se faire honneur de s'appeller de leur nom. Mais ce mot est rare, on ne le trouve qu'ici dans l'Ecriture, & il pouvoit être mal écrit ou un peu effacé dans l'Exemplaire sur lequel ont été transcrits nos manuscrits : c'en étoit trop pour faire broncher un Copiste également pressé & inappliqué, & pour lui faire croire que le mot qu'il avoit à transcrire étoit Σιδώνιοι. La différence de ces deux mots n'est pas grande : l'un est commun & connu, l'autre au contraire rare & peu connu, & les Copistes n'ont que trop souvent substitué un mot ordinaire, & dont-ils sçavoient le sens, à un autre qui leur étoit inconnu, & dont ils ignoroient la signification (a). Cette conjecture justifie Joseph, lorsqu'il dit que les Samaritains se disoient Colonie des Médes & des Perses, & ce peuple en même temps, lorsqu'il assure que les monumens publics font preuve qu'ils sont originairement Dinéens, puisque l'Ecriture les met entre les habitans de Samarie.

Joseph dit que Sextus César donna le gouvernement de la Samarie à Hérode. J'avoue qu'aux premiéres lectures que je fis de cet endroit, je crus que Samarie étoit une faute de Copiste ; car comme cette ville est entre Jerusalem & la Galilée, je ne concevois pas comment le Gouvernement de Samarie, qui étoit pour ainsi dire à la porte de Jerusalem, n'étoit pas de l'Etnarchat d'Hircan, tandis qu'il disposoit de celui de Galilée, province bien plus éloignée de sa capitale ; ni comment le Gouverneur de Syrie disposoit de celui de Samarie, qui ne confinoit pas à sa province, tandis qu'il ne nommoit pas celui de Galilée, limitrophe de la Phénicie, qui faisoit partie de son Gouvernement. Mais ayant dans la suite réuni ce que l'Ecriture & Joseph disent de l'état & de la position des Samaritains depuis le retour de la captivité, je crois qu'il a plus besoin d'être expliqué, que son texte d'être corrigé.

On ne fixe pas, ce semble, assez l'idée qu'on doit avoir des Samaritains. Ce sont quelquefois des Chutéens, que Salmanasar envoya pour repeupler le pays qu'habitoient les Ephraïmites, & qu'il avoit transportés dans ses Etats de par-delà l'Euphrate, & d'autres fois des restes des dix Tribus qui composoient le royaume d'Israël, qui étoient restés en Palestine. Salmanasar ne transporta pas probablement toute la Tribu d'Ephraïm, si entiérement, qu'il n'en restât encore beaucoup dans le pays : il fit, selon toutes les apparences, à l'égard de cette Tribu, ce que Nabuchodonosor fit dans la suite à l'égard de celles de Juda & de Benjamin ; il transporta tous ceux qu'il jugea pouvoir lui rendre service, ou de la part desquels il croyoit avoir à craindre quelques mouvemens séditieux, s'il les laissoit dans leur pays ; mais il y laissa les laboureurs & les vignerons.

Le peu d'Ephraïmites qui resterent dans le pays, après que Salmanasar eut transporté leurs freres dans ses autres Etats, n'eurent garde sans doute de s'unir d'abord aux Chutéens, & aux peuples que Salmanasar envoya repeupler leur Tribu. Leur idolatrie publique & décidée, & leur qualité d'étrangers, ne le leur permirent

(a) Voyez la Remarque XIX. du neuviéme Livre.

mirent pas du commencement ; mais lorſque ces peuples eurent embraſſé le culte du vrai Dieu, & renoncé entiérement ou en partie à leurs idoles, accoûtumés qu'ils étoient d'ailleurs, depuis le ſchiſme, de faire un aſſemblage monſtrueux du culte du vrai Dieu avec celui des idoles, ils ne compoſerent plus qu'un peuple avec eux, qu'on appella Samaritains, du nom de la capitale de leur petit Etat. Ils n'étoient plus idolâtres lorſque les Juifs, de retour à Babylone, commencerent à rebâtir le Temple ; car c'eſt une des raiſons qu'ils alléguent pour les engager à leur permettre de ſe joindre à eux pour bâtir ce Temple. Comme ce fait étoit de notoriété publique, les Juifs ne le conteſtent point, quoique rien n'eût été plus propre pour juſtifier le refus qu'ils firent de ce qu'on leur demandoit, que d'alléguer le culte qu'ils rendoient aux idoles.

Ce refus ne manqua pas ſans doute de les irriter, & ce fut probablement la ſource de la haine que ſe ſont porté mutuellement dans la ſuite les Samaritains & les Juifs. Elle ne put que s'accroître par la fermeté avec laquelle le peuple empêcha Manaſsès, frere du Grand-Prêtre Jaddus, d'exercer le ſaint miniſtère, parce qu'il avoit épouſé une fille de Sanaballat, Gouverneur de Samarie. Sanaballat ayant obtenu d'Alexandre la permiſſion de bâtir un Temple ſur le mont Garizim, ſon gendre y fit les fonctions que ſon frere faiſoit dans celui de Jeruſalem, & en fut le premier Prêtre. Pluſieurs Prêtres, & beaucoup de Juifs, ſe joignirent à lui, tant parce qu'ils ſe trouvoient dans le même cas, ayant comme lui épouſé des femmes étrangéres, dont ils ne voulurent pas ſe ſéparer, que parce que Sanaballat donnoit des terres, des maiſons, & de l'argent à ceux qui venoient s'établir dans ſon gouvernement. Ce fut alors que les peuples que Salmanaſar avoit envoyés remplacer ceux qu'il avoit tranſportés par-delà l'Euphrate, & les reſtes de la Tribu d'Ephraïm ne compoſerent plus qu'un peuple, que l'on appella Samaritains.

C'eſt ce mêlange, cette union, qui donnoit lieu aux Samaritains de ſe dire tantôt Chutéens, tantôt Juifs. Chutéens, parce que pluſieurs d'eux deſcendoient de ceux que Salmanaſar avoit envoyés en Judée ; Juifs, parce que les Ephraïmites, qui n'avoient pas été tranſportés par-delà l'Euphrate, s'étoient incorporés avec eux par les alliances qu'ils avoient pris mutuellement les uns avec les autres.

Quelque grande que fût la haine que les Samaritains portoient aux Juifs, on ne voit pas qu'ils aient pris parti contre eux, dans les perſécutions que leur firent les Rois de Syrie, à cauſe de leur religion. Il eſt vrai que lors de la perſécution d'Antiochus, & pour s'en garantir, loin de ſe dire deſcendre du Patriarche Joſeph, ils ſe dirent, dans la requête qu'ils préſenterent à ce Prince, être une Colonie de Medes Perſans, & ils eurent la lâcheté criminelle de le prier de permettre que leur Temple de Garizim portât le nom de Jupiter Grec. Mais s'ils furent aſſez lâches pour renoncer alors au culte du vrai Dieu, comme ce ne fut que la crainte qui les fit tomber dans cette apoſtaſie, ils rentrerent dans leur devoir auſſi-tôt que la perſécution fut paſſée ; car on convient que depuis cette perſécution

d'Antiochus, ils ne rendirent de culte qu'au véritable Dieu.

Quelque ennemis que fuſſent ces deux peuples, nous ne voyons point, par l'Hiſtoire, que cette inimitié les ait fait recourir aux armes, que ſous le ſouverain Pontife Hircan, premier du nom. Mais les Samaritains ayant, pour obéir aux Rois de Syrie, maltraité alors la ville de Mariſſa, dont le Grand-Prêtre avoit tout récemment fait la conquête, Hircan aſſiégea leur capitale, & s'en étant rendu maître après un ſiége d'un an, la raſa, & la détruiſit entiérement. On ne ſçait point quand elle ſe rétablit, mais elle l'étoit du temps des diviſions d'Ariſtobule. Car entre les villes que Pompée ôta aux Juifs pour les rendre à leurs habitans, & les faire autonomes [Liv. 14.], Joſeph compte Samarie. Ainſi, les Juifs en avoient joui juſques-là; mais les Samaritains firent alors une Toparchie, un petit Etat, entiérement indépendant des Juifs, que l'on appella la Samarie. C'eſt ſans doute la raiſon qui fait qu'elle n'eſt point compriſe dans les cinq généralités ou tribunaux que Gabinius établit pour les Juifs. Il paroît qu'elle ſe maintint dans cette indépendance par rapport aux Juifs juſqu'au régne d'Hérode. C'eſt en la prenant dans cette poſition, qu'on conçoit ce que Joſeph dit, que Sextus Céſar fit ce Prince Gouverneur de Samarie. Comme la Samarie, depuis le réglement de Pompée, n'étoit plus de l'Etat des Juifs, en faiſant Archelaüs Etnarque de ſa Nation, il ne lui donnoit aucune autorité ſur cette province. Antipater fit Hérode Etnarque de Galilée, parce que cette province étoit de l'Etnarchat du Grand-Prêtre. Sextus Céſar donna le gouvernement de la Samarie à Hérode, parce que n'en étant pas, elle dépendoit de ſon gouvernement de Syrie.

Les Parthes, enflés de la défaite de Craſſus, ſe jetterent ſur les terres de l'Empire. Cette irruption remplit de trouble & de confuſion la Syrie & les provinces voiſines. Il ſemble que la Samarie en profita, non-ſeulement pour ſe maintenir dans ſon indépendance contre les Juifs, mais encore pour ne plus dépendre des Romains. La manière dont Hérode ſe conduiſit avec ce peuple depuis ſon retour, donne lieu de le préſumer. Car Silon, corrompu par les préſens d'Antigone, vouloit l'abandonner, ſous prétexte que ſes troupes manquoient de proviſion. Mais Hérode ſe chargea de leur en fournir, & avec abondance. Pour joindre les effets aux promeſſes, il écrivit à ceux de Samarie d'envoyer à Jéricho du bled, du vin, & de l'huile; mais c'eſt moins un ordre qu'un Gouverneur envoie à une ville de ſon gouvernement, qu'une priére qu'un ami fait à ſes amis, à ſes alliés, de le ſecourir & de lui rendre ſervice dans le beſoin:

M. d'Andilly [H. G. J.] dit que ceux de Samarie s'étoient mis ſous ſa protection. Mais l'expreſſion de Joſeph ne porte pas juſques-là. Cette ville ſe déclara à la vérité pour lui, comme quelques autres; mais comme alliée & amie, non comme ſujette & dépendante. Cela eſt certain par la ſuite. Si elle avoit fait alors partie de l'Etat des Juifs, Hérode, en prenant poſſeſſion du royaume que le Senat lui avoit donné, ſe ſeroit trouvé Roi de la Samarie, comme des autres Toparchies; ainſi Auguſte, en ajoûtant Samarie aux Etats qu'il lui avoit donnés, ne lui

auroit rien donné, ou lui auroit donné deux fois la même Toparchie, dont il étoit déja en poſſeſſion.

Hérode jouït du préſent de l'Empereur juſqu'à ſa mort, & Archelaüs juſqu'à ſa diſgrace. Samarie ſuivit ſans doute alors le ſort des autres Toparchies de l'Etnarchat d'Archelaüs; & elle fut ſoumiſe immédiatement aux Intendans de Judée, ſans aucune dépendance de Jeruſalem. Mais Claude l'ajoûta avec la Judée aux Etats que Caïus avoit donnés au Grand Agrippa. Elle en fut ſéparée à ſa mort. Car quoique dans la ſuite Claude & Neron donnaſſent pluſieurs Toparchies au jeune Agrippa, & qu'ils le déclaraſſent Roi, Jeruſalem & la Samarie demeurerent toujours ſoumiſes aux Intendans de Judée, & ne firent point partie des Etats de ce Prince.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DOUZIÈME.

CHAPITRE I.

I. ALEXANDRE, Roi de Macédoine, mourut après avoir détruit l'Empire des Perſes & avoir réglé les affaires de la Judée de la manière dont nous venons de le rapporter. Ses Etats furent partagés entre ſes Généraux. Antiochus régna en Aſie, Séleucus (*a*) à Babylone, Liſimaque dans l'Helleſpont, Caſſandre dans la Macédoine; & Ptolémée, fils de Lagus, dans l'Egypte. La jalouſie du commandement les diviſa, & leur mit les armes à la main. Ils ſe firent une guerre cruelle, qui fit infiniment ſouffrir pluſieurs villes, & leur enleva pluſieurs habitans. La Syrie reſſentit, ſous Ptolémée fils de Lagus, ſurnommé Conſervateur (*b*), tout le contraire de ce que ſon

(*a*) Surnommé Nicator, un des Généraux d'Alexandre, étoit fils d'Antiochus & de Laodicée. Sa mere le mit au monde après une viſion qu'elle eut, ou qu'elle crut avoir, avec la figure d'une ancre ſur une de ſes cuiſſes, qu'on dit que ſes deſcendans eurent auſſi dans le même endroit. Si la choſe eût été véritable, il n'eût pas été difficile de décider ſi Alexandre Ballés étoit véritablement fils d'Antiochus Epiphane. *Juſtin.* Hiſt. liv. 15. *Appien*, guer. Syrien. pag. 198. Ptolémée, ſurnommé Céraunus, fils de Ptolémée & d'Euridice, le tua lorſqu'il alloit à Lyſimachie. *Ibid.* pag. 207.

(*b*) Les Rodiens lui donnerent le nom de Soter, Conſervateur, parce qu'il avoit ſauvé leur ville que Démétrius aſſiégeoit. Quelques Auteurs ont écrit qu'il lui avoit été donné, parce qu'il avoit couvert le

nom promettoit. Ce Prince ſe rendit maître de Jeruſalem par ſurpriſe. Il prit pour prétexte d'y entrer, qu'il vouloit y offrir des ſacrifices à Dieu. Comme les Juifs n'étoient point en guerre avec lui, ils ne ſe défiérent de rien; ils étoient de plus, à cauſe de la fête, dans une parfaite inaction, ainſi il ne lui fut pas difficile de ſe rendre maître de la ville, qu'il traita cruellement. Agatharchide de Gnide (*a*), qui a écrit l'hiſtoire des ſucceſſeurs d'*Alexandre*, rend témoignage à ce que je viens de dire. Car il nous reproche que nous ſommes ſuperſtitieux, & que c'eſt ce qui nous a fait perdre notre liberté. » Il y a, dit-il, » un peuple qu'on appelle Juif; il poſſédoit la ville de Jeru- » ſalem, qui eſt grande & forte, mais il vit Ptolémée s'en » emparer, ſans vouloir prendre les armes, & ſe ſoumit, par » une ſuperſtition à contre-temps, à un fort mauvais maître. « C'eſt ainſi qu'Agatharchide parle de notre Nation. Ce Prince enleva pluſieurs priſonniers de Jeruſalem, des montagnes de la Judée, de Samarie, & du mont Garizim, qu'il fit tranſporter en Egypte, où il les établit.

II. La réponſe que les Juifs avoient faite aux Députés qu'Alexandre leur avoit envoyés, après avoir vaincu Darius, fit que Ptolémée les regarda comme très-fideles & très-religieux obſervateurs de leurs ſermens. Il leur confia en conſéquence la garde de pluſieurs places importantes, leur accorda, dans Alexandrie, les mêmes droits dont y jouiſſoient les Macédoniens, & voulut qu'ils s'engageaſſent par ſerment de conſerver à ſes deſcendans les places qu'il leur confioit. Beaucoup d'autres Juifs, attirés tant par la fertilité du pays que par l'affection que Ptolémée témoignoit à ceux de leur Nation, allerent s'établir en Egypte. Ils eurent dans la ſuite de grands démêlés avec les Samaritains, & les deux Nations ſe firent pluſieurs fois la guerre. Les Juifs vouloient conſerver les Loix & les coûtumes qu'ils avoient reçues de leurs pères: ils prétendoient que c'étoit chez eux qu'étoit le ſaint Temple dans lequel ſeul on devoit

corps d'Alexandre dans la bataille contre les Oxydraces. Appien * dit qu'il détruiſit Jeruſalem; mais il paroît avoir été mal inſtruit des affaires des Juifs. Il fait Pompée détruire Jeruſalem, la plus grande & la plus ſainte ville qu'euſſent les Juifs; & il eſt certain par Joſeph, qu'il ſe contenta de faire abbatre un pan de ſon mur.

(*a*) On croit que cet Hiſtorien a vécu ſous Ptolémée Philométor.

* Bell. Syriac. pag. 191. Edit. 1670.

faire des ſacrifices ; les Samaritains au contraire ſoûtenoient que c'étoit ſur la montagne de Garizim qu'il falloit les aller offrir.

CHAPITRE II.

I. APRE'S le régne d'Alexandre, qui avoit duré douze ans, & celui de Ptolémée Soter, qui en dura quarante (*a*), Ptolémée Philadelphe leur ſuccéda au thrône de l'Egypte, & ſon régne fut de trente-neuf ans. Ce fut ce Prince qui fit traduire notre Loi ; il rendit la liberté à cent vingt mille habitans de Jeruſalem, qui étoient captifs dans ſes Etats. Voici à quelle occaſion : Démétrius Phaléreus, que ce Prince avoit fait ſon Bibliothecaire, ne négligeoit rien pour raſſembler, ſi cela ſe pouvoit, *un Exemplaire* de tous les Livres qui exiſtoient dans l'univers. Il achetoit tous ceux qu'il découvroit, & qu'il croyoit mériter quelque eſtime, ou devoir plaire au Roi, qui ſouhaitoit avec paſſion ſe faire une nombreuſe bibliothéque (*b*). Le Roi lui ayant demandé un jour combien il avoit raſſemblé de milliers de volumes, il répondit qu'il en avoit environ deux cents mille (*c*), mais qu'en peu de temps il en auroit cinq cents mille : qu'on lui avoit dit que les Juifs en avoient pluſieurs concernant leurs Loix & leurs coûtumes, qui méritoient d'avoir place dans la bibliothéque du Roi ; mais que comme ils étoient écrits dans leur langue, la difficulté étoit de les traduire en Grec ; que le caractère paroiſſoit ſemblable à celui dont ſe ſervoient les Syriens, mais que la langue n'étoit pas la même ; celle des Juifs leur étant propre (*d*). Le Roi répondit que rien ne l'empêchoit de les faire traduire, & de les mettre dans ſa

(*a*) Depuis *Alexandre*, juſqu'à *Ptolémée Philadelphe*, ne ſe trouve point dans les Editions qui ont précédé celle de M. Havercamp. L'ancien Interprète l'avoit dans ſon Exemplaire.

(*b*) Strabon dit que Ptolémée Philadelphe étoit extrêmement curieux. φιλοτέχνων, liv. 17. 1139.

(*c*) Ce nombre paroît exagéré ; car Euſebe dit qu'à la mort de Ptolémée Philadelphe, on n'y comptoit que cent mille volumes. *Euſeb.* Chronic. pag. 66.

(*d*) Car les Juifs ſe ſervent dans la Judée, de caractères particuliers, comme les Egyptiens en ont pour leurs lettres, & ils ont une langue particuliére. On croit que c'eſt la Syrienne ; mais non, elle en eſt différente. *Ariſtée*, Edit. Oxon. 1705. pag. 11.

Bibliothéque ; qu'il lui fourniroit tout ce qui ſeroit néceſſaire (*a*) pour cela. Ce Prince qui voyoit avec plaiſir l'ardeur avec laquelle Démétrius s'appliquoit à lui procurer un grand nombre de Livres, écrivit dans cette vuë au Grand-Prêtre des Juifs.

Hiſtoire de la Traduction de la Bible en Grec.

II. Ariſtée, que le Roi aimoit & conſidéroit beaucoup pour la douceur de ſon caractère, avoit eu pluſieurs fois deſſein de porter ce Prince à rendre la liberté aux Juifs qui étoient dans ſes Etats. Perſuadé que l'occaſion de lui demander cette grace ſe préſentoit alors favorablement, il communiqua ſon projet à Soſibius de Tarente, & à André, Capitaines des Gardes du Corps, & les pria d'appuyer auprès du Roi la demande qu'il alloit faire. Ces Officiers étant entrés dans ſon ſentiment, il fut trouver le Roi, & traita l'affaire de cette façon : » On ne doit pas, dit-il au Roi, chercher à ſe faire illuſion, en ſe diſſimulant une vérité conſtante : on a réſolu non-» ſeulement de faire tranſcrire les Loix des Juifs, mais encore » de les faire traduire pour vous complaire ; mais ce projet, Sei-» gneur, peut-il réuſſir, tandis que tant de Juifs ſont retenus » captifs en votre royaume ? Rompez leurs chaînes avec cette » bonté & cette grandeur d'ame qui vous ſont ſi naturelles. Le » même Dieu qui leur a donné ces Loix, veille à la conſerva-» tion de vos Etats, comme je l'ai appris après m'en être fait » inſtruire. Ce Dieu, qui a tout créé, nous l'adorons, ils l'ado-» rent également. Nous l'appellons avec raiſon *Zeus*, vivifiant, » & nous lui avons donné ce nom, parce qu'il donne (*b*) la » vie à toutes les créatures. Renvoyez, par reſpect pour ce » Dieu, dans ſon pays, un peuple qui ſe fait de ſon ſervice un » devoir particulier. Mon Roi n'ignore pas que, ſi je lui de-» mande cette grace, ce n'eſt point que j'appartienne aux » Juifs, que je ſois de leur Nation : nous ſommes tous les » créatures de Dieu, & je ſçai qu'il aime ceux qui font bien. » C'eſt le ſeul motif qui me conduit.

Quand Ariſtée eut ceſſé de parler, le Roi le regarda avec un viſage ſerein, & lui dit : Combien croyez-vous qu'il y a de

(*a*) Je me ſuis ſervi de la manière dont le paſſage d'Ariſtée eſt rapporté dans Euſebe, pour éclaircir celle dont il eſt rapporté ici. Je voudrois lire ἄντα, au lieu d'ἀντῆς après πόνων.

(*b*) » A cauſe qu'il nous conſerve la » vie. « [*M. d'Andilly.*] Ariſtée dit davantage, & Sig. Gelenius a infiniment affoibli ſa penſée, en traduiſant, *quòd juvet vitam omnium.*

milliers de captifs à qui il faudroit donner la liberté ? André, qui ſe trouva préſent, répondit qu'il y en auroit un peu plus de cent mille. Croyez-vous, Ariſtée, reprit le Roi, que ce ſoit un petit préſent à faire (*a*) ? Il n'en eſt, reprit Soſibius qui étoit auſſi préſent, que plus digne de votre magnificence royale, & d'être offert à Dieu, en reconnoiſſance de ce qu'il vous a élevé ſur le thrône (*b*). Le Roi ſe (*c*) laiſſa perſuader, & ordonna que, quand on payeroit les troupes, on leur donnât, outre la montre ordinaire, ſix-vingts dragmes pour chacun des Juifs qu'elles tenoient en eſclavage: il promit de plus, de conſtater la demande d'Ariſtée, & plus encore la volonté de Dieu, par un Edit conçu dans les termes les plus magnifiques, dans lequel il déclareroit libres tous les Juifs, non-ſeulement ceux que le Roi ſon pere & ſes troupes avoient amenés en Egypte; mais encore tous ceux qui étoient auparavant dans ſes Etats, ou qui ont pû y être amenés depuis. Sur ce qu'on lui remontra que leur rançon monteroit à plus de quatre cents talents, il promit de les donner. J'ai cru devoir rapporter les termes de cet Edit, pour faire mieux connoître l'extrême générosité de ce Prince. » Les troupes qui ont ſervi ſous le Roi mon » père, dans les courſes qu'elles ont faites dans la Syrie, dans » la Phénicie, & dans la conquête de la Judée, ont fait beau» coup d'eſclaves, qu'ils ont conduits & vendus dans les villes » & dans les autres lieux de l'Egypte. J'ordonne que ceux qui

a) A la lettre, » Soſibius & ceux qui » étoient préſents, ayant dit « &c. Mais il me ſemble qu'il faut lire φασάντες, au lieu de φασάντων. Soſibius, qui étoit auſſi un des préſents, ayant dit, &c. La conſtruction n'eſt pas trop réguliére, mais on en trouve dans Joſeph qui ne le ſont pas davantage, & Ariſtée avoit prié Soſibius & André de le ſoûtenir, quand il parleroit au Roi de rendre la liberté aux Juifs; & il ne paroît pas qu'il ait prié d'autres de l'appuyer. La conjecture eſt vrai-ſemblable, mais elle n'eſt pas vraie, ſi Joſeph a ſuivi Ariſtée.

(*b*) *Ptolemæus cum magna gloria rerum geſtarum moriturus, contra jus gentium, minimo natu ex filiis ante infirmitatem, regnum tradiderat.* Juſtin. Hiſt. liv. 16.

(*c*) Διαχυθεὶς ὑπ' αὐτῶν, touché par eux, gagné par eux. Humfride, Hodyni le nouvel Editeur, n'ont pas remarqué qu'il manquoit quelque choſe au texte de l'Hiſtoire des Septante par Ariſtée, page 105. Tom. 2. *ſub. fin. Edit. Joſeph.* Ce ne fut point le plaiſir de la table qui mit Ptolémée de belle humeur.... *ſub menſa cùm bene eſſet exhilaratus convivio*; ce fut ce que venoient de lui remontrer Ariſtée, André, & Soſibe, & ὀψωνίοις ne ſignifie point dans cet Auteur, *viande, repas*; il ſignifie *ſolde, ration.* Joſeph le prend dans ce ſens trois ou quatre lignes plus bas, & le faux, ou le vrai Ariſtée le lui donne également dans la page ſuivante. Je conjecture donc qu'il avoit mis entre τῶ μάλα & ὀψωνίοις la particule καὶ. » Et il dit » d'ajoûter à la ſolde pour chaque eſ» clavage vingt dragmes. 1. *aux Corinth.* chap. 9. ℣. 7.

les

» les poſſedent les mettent en liberté : je veux auſſi que ceux
» qui avoient été amenés auparavant dans mon royaume, &
» ceux qui ont pû y venir ſous mon régne, *joüiſſent de la*
» *même grace*. On payera aux maîtres de ces eſclaves cent
» vingt dragmes (*a*) par tête. Cette ſomme ſera tirée du tré-
» ſor royal, & on la payera aux troupes lorſqu'elles recevront
» leur ſolde. Je ſuis perſuadé que ç'a été contre la volonté du
» Roi mon père, & contre la juſtice, qu'ils ont été faits eſcla-
» ves, que leur pays a été pillé par la licence du ſoldat, &
» qu'il en a tiré de grands avantages lorſqu'il les a amenés en
» Egypte. Par amour pour la juſtice, & par compaſſion pour
» ces pauvres malheureux, qu'on a réduits injuſtement à l'eſ-
» clavage (*b*), j'ordonne que ceux qui ont des Juifs eſclaves
» leur rendent la liberté, en recevant le prix de leur rançon ;
» qu'en ceci perſonne ne commette de fraude, mais que tout
» le monde obéïſſe à mes ordres. J'ordonne que trois jours
» après qu'ils auront été publiés, on faſſe ſa déclaration de-
» vant les Magiſtrats dont on dépend, & qu'on leur préſente
» ſes eſclaves ; je crois, en me conduiſant ainſi, faire le bien de
» mon Etat. Je permets donc à tous mes ſujets de dénoncer
» ceux qui déſobéiront, & déclare leurs biens acquis & con-
» fiſqués à mon profit.

Lorſqu'on fit la lecture de cette Ordonnance devant le Roi, on trouva que tout y étoit bien énoncé ; il parut ſeulement qu'on n'y avoit pas aſſez exprimé où l'on prendroit la rançon des Juifs qui avoient été amenés auparavant ou après (*c*) en Egypte. Le Roi eut la bonté de l'y faire ajoûter & voulut généreuſement que, comme cela ſe monteroit à de groſſes ſommes, elles fuſſent fournies tant par ceux qui avoient ſoin de ſes affaires que par les tréſoriers des caiſſes royales. Quand tout fut ainſi réglé, ſept jours ſuffirent pour exécuter les ordres du Roi. Cette rançon coûta plus de trois cents ſoixante talents ;

(*a*) On liſoit dans les anciennes Editions, φόρων au lieu de ἀργύρων. C'eſt à M. Havercamp qu'on eſt redevable de cette reſtitution. Mais s'il a bien connu le ſens de ἀργύρων, il ſemble qu'il ne l'ait pas aſſez marqué. Ce mot ſignifie quelquefois *pecunia*, *ſumma*, argent, fonds. On en trouvera les preuves dans les Notes de Caſaubon ſur les caractères de Théophraſte, caract. 10. M. d'Andilly n'a pas pû faire uſage de cette correction ; mais il auroit pû remarquer qu'il y avoit quelque choſe de dérangé dans le Grec, & que le ſens qu'il lui donnoit, les termes ne le comportoient pas.

(*b*) Voyez Remarque I.

(*c*) Ou avant la conquête de la Judée, faite par Ptolémée Soter, ou après.

car les maîtres ſe faiſoient payer (a) cent vingt dragmes pour les enfans, comme ſi le Roi l'avoit ordonné (b) lorſqu'il avoit déclaré qu'on payeroit cette ſomme pour chaque eſclave.

III. Après que cette affaire fut ainſi terminée ſuivant les généreuſes intentions du Roi, il voulut que Démétrius lui donnât un memoire ſur la manière dont on pourroit tranſcrire les Livres des Juifs. Car les Rois d'Egypte ne faiſoient rien inconſidérément: ils ne prenoient de parti dans les affaires qu'après de mures réflexions. C'eſt pourquoi je crois devoir rapporter une copie du Memoire & des Lettres qui *furent écrites* en conſéquence; j'y joins le nombre des préſens qui furent envoyés, avec tous leurs accompagnemens. Le grand travail de l'ouvrier (c), & la multitude des ornemens, feront connoître le mérite de ceux qui travaillerent ces ouvrages. Tel étoit donc le Memoire:

AU GRAND ROI DE'ME'TRIUS. » Vous m'avez » ordonné, Grand Roi, de faire la recherche des Livres qui » manquent dans votre Bibliothéque, & de prendre un grand » ſoin de ceux qui y ſont entrés. Je m'en ſuis acquité avec » toute l'exactitude dont je ſuis capable: je crois vous devoir » informer que les Livres des Juifs, qui traitent de leurs Loix, » ſont du nombre de ceux qui vous manquent; ils ſont écrits » en caractères Hébreux, & dans la langue qui leur eſt pro- » pre; ce qui fait que ne pouvant les entendre, on a négligé » plus qu'on ne devoit (d) de les connoître, & qu'aucun Roi » ne les a cru dignes de ſon attention: mais il vous convient » de vous procurer ce recueil de Loix, qu'ils ont reçues de » Dieu même. Auſſi ſont-elles ſi pures & ſi ſages, que, comme » le prétend (e) Hécatée d'Abdere, les Poëtes & les Hiſto- » riens n'en ont fait aucune mention, non plus que de ceux » dont elles dirigent la conduite; parce qu'étant toutes ſain-

(a) On croit que *cent* eſt de trop ici. Ariſtée n'en compte que vingt.

(b) Ou, comme le Roi l'avoit ordonné. C'eſt le ſens d'Ariſtée.

(c) Il a fallu donner un ſens à cet endroit. Je n'ai garde de le donner pour celui de Joſeph. J'ai cru qu'il approchoit davantage de ſon expreſſion, que celui qu'a donné le nouvel Editeur.

(d) Meimbonius, & quelques autres Sçavans, croient voir ici les ſaints Livres écrits ſans points voyelles. Mais quand on s'eſt une fois paſſionné pour un ſentiment, on le voit par tout. Note *.

Voyez cette même Lettre dans Ariſtée & dans Euſeb. *Prép. Evang.*

(e) Cet Hiſtorien avoit été élevé avec Alexandre le Grand, & avoit demeuré avec Ptolémée Lagus. Origene en parle dans ſon premier Livre contre Celſe, & Euſebe, au neuviéme Livre de ſa Préparation Evangélique.

» tes, des plumes profanes n'en doivent point traiter. Si le » Roi le trouve bon, il écrira au Grand-Prêtre des Juifs de » lui envoyer ſix perſonnes de chaque Tribu, bien inſtruites » de ces Loix, afin qu'elles nous en donnent une connoiſſance » exacte, & nous en faſſent une bonne Traduction, & qu'on puiſſe » mettre dans ſa bibliothéque royale des Livres ſi dignes de » ſes curieux empreſſemens.

IV. Sur ce memoire, le Roi ordonna qu'on écrivît à Eléazar, Grand-Prêtre des Juifs, & qu'on lui marquât en même temps, qu'il mettoit en liberté ceux de ſa Nation qui étoient captifs dans ſes Etats. Il envoya cinquante talents d'or (*a*), pour faire des pateres, des coupes, & des vaſes, & une grande quantité de pierres précieuſes, qu'il commanda aux Gardes des caſſettes où étoient conſervées ſes pierreries, de laiſſer choiſir par les ouvriers qui devoient les mettre en œuvre. Il fit donner au Temple cent talents d'argent monnoyé, pour les ſacrifices & les autres choſes néceſſaires. Je donnerai une connoiſſance de ces ouvrages, & j'en décrirai le travail après que j'aurai rapporté la copie de la Lettre adreſſée au Grand-Prêtre Eléazar, qui avoit été élevé à la ſouveraine Sacrificature à l'occaſion que je vais dire. Le Grand-Prêtre Onias étant mort, ſon fils Simon lui ſuccéda : on l'appella juſte, à cauſe de ſa piété envers Dieu & de ſon amour pour ſa Nation. Simon ne laiſſa en mourant qu'un fils en bas-âge, nommé Onias ; Eléazar fut donc chargé de faire en ſa place les fonctions de Grand-Prêtre (*b*), c'eſt celui dont nous parlons, & ce fut à lui que le Roi Ptolémée écrivit cette Lettre.

LE ROI PTOLÉMÉE AU GRAND-PRESTRE ELE'AZAR, Salut. » Le Roi mon père trouva en Egypte » pluſieurs Juifs, que les Perſes avoient fait eſclaves lorſque » leur Empire ſubſiſtoit. Il eut beaucoup de conſidération pour » eux, & il en employa pluſieurs dans ſes armées, avec la » haute païe. Il confia à ceux qui y vinrent ſous ſon régne la » garde de pluſieurs places fortes, afin de les rendre redouta- » bles aux Egyptiens. Succeſſeur du thrône de mon père, je

(*a*) Le Grand-Prêtre accuſe dans ſa Lettre au Roi, numero cinq, en avoir reçu cent.

(*b*) Philon, ſans dire le nom de ce Grand-Prêtre, le fait Roi ; mais on ne doit pas prendre ſon expreſſion à la lettre, comme ont fait quelques Sçavans. Car il veut dire ſeulement, que ce Grand-Prêtre étoit en même temps le Chef & le Commandant de la Nation. *De Vita Moſ.* pag. 658.

» les ai traités avec beaucoup de bonté, ſur-tout vos conci-
» toyens. J'ai donné la liberté à plus de cent mille ; j'ai fait
» payer, de mes fonds, leur rançon à leurs maîtres ; j'ai em-
» ployé dans mes troupes ceux qui, par leur âge, leur force
» & leur courage ſe ſont trouvés propres à porter les armes ;
» j'ai attaché au ſervice de ma perſonne ceux dont la fidélité
» m'a paru le mériter : perſuadé que je ne pouvois mieux mar-
» quer ma reconnoiſſance à Dieu, du ſoin qu'il prend de mon
» royaume, ni lui faire un préſent plus agréable. Voulant témoi-
» gner de plus en plus mon affection pour tous les Juifs répandus
» dans l'univers, j'ai réſolu de faire traduire votre Loi d'Hé-
» breu en Grec, & de la mettre dans ma Bibliothéque. Vous
» me ferez donc plaiſir de choiſir dans chaque Tribu des per-
» ſonnes reſpectables par leur âge, bien inſtruites de vos Loix,
» capables d'en faire une fidelle Traduction, & de me les en-
» voyer ; j'eſtime qu'un tel projet, bien éxécuté, ne contribuera
» pas peu à notre gloire. J'envoie, pour en conférer avec vous,
» André, le premier Capitaine de mes Gardes, & Ariſtée,
» qui me ſont très-chers l'un & l'autre. Je vous envoie par eux
» cent talents, par forme de prémices des préſens que je veux
» faire au Temple, pour les ſacrifices & pour les autres choſes
» néceſſaires. Vous m'obligerez de m'écrire, pour me marquer
» votre ſentiment ſur cette affaire.

V. Auſſi-tôt qu'Eléazar eu reçu cette Lettre, il y répondit avec tout le reſpect qu'il devoit, par celle qui ſuit.

LE GRAND-PRÊTRE ELÉAZAR, AU ROI PTOLÉMÉE, SALUT. » Si vous jouiſſez, Grand Roi, ainſi que
» la Reine Arſinoë, & les Princes vos enfans, d'une ſanté par-
» faite, nos vœux ſont accomplis (*a*). La lecture de la Lettre
» dont vous nous avez honorés nous a comblés de joie, en
» nous faiſant connoître vos favorables diſpoſitions. Nous avons
» indiqué une aſſemblée, pour en faire la lecture, & nous
» avons fait connoître au peuple votre grande piété envers
» Dieu. Nous lui avons montré les vingt phioles d'or, les
» trente d'argent, les cinq pateres, & la table que vous avez
» envoyées pour être conſacrées (*b*) dans le Temple ; les cent
» talents pour les ſacrifices, & pour les autres uſages du ſaint

(*a*) A la lettre, *tout va bien* ; mais l'expreſſion de Joſeph eſt trop familiére dans notre langue, pour entrer dans une Lettre qu'on écrit à un Roi.

(*b*) *Menſam conſecratis muneribus expeditis additam.* C'eſt la Traduction de

» Miniſtere. Toutes ces choſes nous ont été remiſes par An-
» dré, & Ariſtée, recommandables l'un & l'autre par l'affec-
» tion particuliére dont vous les honorez, & vraiment dignes
» en effet, par leur rare piété & leur profonde capacité, de
» ſervir un Prince vertueux : nous vous prions d'être perſuadé
» que nous nous prêterons à tout ce que vous jugerez pouvoir
» vous être convenable, quelque éloigné qu'il ſemble être de
» nos uſages ; car nous ſouhaitons vous donner des preuves de
» notre ſincére reconnoiſſance, pour toutes les ſortes de bien-
» faits dont vous avez comblé nos concitoyens. Nous avons donc
» offert ſur le champ des ſacrifices pour vous, pour la Reine
» votre ſœur, pour les Princes vos enfans, & pour ceux que
» vous honorez de votre amitié. Le peuple a fait des vœux
» pour votre proſpérité, pour le maintien de la paix dans
» votre royaume, & pour l'heureux ſuccès du projet que vous
» avez formé de faire traduire notre ſainte Loi. Nous avons
» choiſi dans chacune de nos Tribus, ſix perſonnes reſpecta-
» bles par leur âge, pour aller vous la préſenter. Nous eſpérons
» de votre piété & de votre juſtice, qu'auſſi-tôt que vous l'au-
» rez fait traduire, vous voudrez bien nous la renvoyer ſûre-
» ment, avec ceux que nous avons chargés de vous la porter.

VI. Telle fut la réponſe du Grand-Prêtre Eléazar. Je n'ai pas cru devoir rapporter les noms des ſoixante & douze perſonnes qu'il envoya porter notre Loi au Roi Ptolémée, quoiqu'ils ſoient nommés dans ſa Lettre ; mais je dois faire connoître la richeſſe & le travail des préſens que le Roi envoya pour être offerts à Dieu, afin que tout le monde ſoit inſtruit de ſa piété & de ſon zéle pour ſa gloire. Ce Prince n'y épargna aucune dépenſe. Il étoit toujours avec les ouvriers (*a*), examinant leurs ouvrages, & avoit une ſinguliére attention que le travail en fût fini & recherché. Je vais faire connoître le prix de chacun en

l'ancien Interprète, qu'ont ſuivi Sig Gelenius, & le nouvel Editeur ; mais ce n'eſt pas le ſens de Joſeph. La table que Ptolémée envoyoit au Grand-Prêtre étoit ſemblable à celle qui étoit dans le Temple proprement dit, & ſon deſſein étoit qu'elle y ſervît ; or on ne mettoit point les offrandes ſur la table du Saint, on n'y mettoit que les pains de propoſition, avec des caſſolettes pour les parfums. Ce qui peut avoir fait prendre le change à ces Traducteurs, c'eſt qu'ils ont joint τραπεζαν avec ἀναθεσιν, & il l'en faut ſéparer par une virgule, pour le rapporter non-ſeulement a la table, mais encore aux phioles & aux coupes que Ptolémée envoyoit au Temple pour y être conſacrées.

(*a*) » Il faiſoit même des préſens aux » ouvriers « [*M. d'Andilly*]. Rien de cela dans Joſeph.

particulier, autant que cela me ſera poſſible. L'Hiſtoire ne demande peut-être pas ce détail, mais j'ai cru qu'il donneroit à ceux qui liront la mienne une grande idée de la généroſité de ce Prince, & de l'excellence de ſon goût pour les belles choſes.

VII. Je commence par la Table. Le Roi avoit d'abord deſſein de la rendre remarquable par ſa grandeur, mais il crut devoir ſe faire informer auparavant de quelle grandeur étoit celle qui étoit à Jeruſalem, & ſi l'on pouvoit donner plus de grandeur à celle qu'il vouloit faire faire. Sur ce qu'on lui rapporta que cela étoit fort poſſible, il dit qu'il avoit premiérement ſouhaité que celle qu'il vouloit donner fût cinq fois plus grande que celle de Jeruſalem, mais qu'il craignoit que cet excès de grandeur ne la rendît inutile; & qu'il vouloit, non que ſes préſens fuſſent ſeulement un objet de ſpectacle, mais qu'ils fuſſent propres & utiles au ſervice du Temple. Qu'ainſi il ſe déterminoit à la faire faire ſur le modèle de celle qui y étoit déja. Ce ne fut donc point pour épargner une certaine quantité d'or, qu'il prit ce parti; car ſi cette nouvelle Table ne ſurpaſſa pas en grandeur celle qui étoit déja dans le Temple, elle fut infiniment plus précieuſe, par la délicateſſe du travail, & par l'élégante variété des ornemens dont il la fit embellir. Ce Prince connoiſſoit parfaitement toutes les propriétés des choſes; habile à concevoir des deſſeins nouveaux & ſinguliers, il inventoit des figures d'ornemens dont on n'avoit aucun exemple, il les traçoit aux ouvriers, & les leur faiſoit exécuter ſur le modèle qu'il leur en mettoit devant les yeux.

VIII. Les ouvriers donnerent à cette Table deux coudées de longueur (a), une de largeur, & une demie de hauteur. Tout l'ouvrage étoit d'or pur. Un rebord de quatre doigts régnoit autour. On voyoit ſur ce rebord un cordon tors, dont la ſcul-

(a) Joſeph dit deux coudées & demie, mais cette demie eſt, je crois, une faute de Copiſte. Car les meſures de cette Table, pour la hauteur & la largeur, ſont les mêmes que celles de la Table que Moïſe avoit fait mettre dans le Tabernacle, & Joſeph ne lui donne, après l'Ecriture, que deux coudées de longueur. J'ajoûte qu'Ariſtée, que Joſeph copie, ne lui en donne pas davantage; & il en finit la deſcription par dire qu'elle étoit de la même grandeur que celle du Temple. Si ce que les ſçavants Auteurs de l'Hiſtoire du monde* prétendent que Joſeph dit, que la Table que Salomon fit mettre dans le Temple étoit plus grande que celle qui étoit dans le Tabernacle, ſe trouvoit dans cet Auteur, on pourroit croire que c'eſt dans ce ſentiment qu'il dit ici que la Table que Ptolémée envoya à Jeruſalem avoit deux coudées & demie de longueur.

* Tom. 2. pag. 478.

pture, relevée en boſſe, repréſentoit admirablement bien une corde à trois treſſes. Ils avoient la même ordonnance de deſſein ; de manière que, dans leurs contours, ils préſentoient toujours la même figure. Le côté du rebord tourné vers la Table, étoit d'un beau deſſein ; mais comme celui de dehors étoit plus expoſé à la vuë, auſſi étoit-il d'un travail encore plus recherché. Le haut du rebord étoit mince, de manière qu'aucun de ces trois cordons n'étoit, dans le contour de la Table, moindre l'un que l'autre. On avoit enchaſſé dans ces cordons, relevés en boſſes, des pierres précieuſes, à égale diſtance, qui étoient attachées dans leurs chatons par des aiguilles d'or. La face de ces pierres oppoſée au rebord, & qui étoit expoſée à la vuë, étoit taillée en petits grains ovales, rangés comme les perles d'un collier enfilées près à près : elles faiſoient le tour de la Table. Sous ce rang de pierres précieuſes, les ouvriers avoient ménagé une bandelette, ſur laquelle ils avoient repréſenté des fruits ſi au naturel, que les grappes de raiſin paroiſſoient pendre, les épis s'élever, les grenades éclore. Ces pierreries étoient diſpoſées de manière qu'elles répondoient à la couleur des fruits auprès deſquels elles étoient, & elles étoient enchaſſées en or tout-autour de la Table. On avoit également diſpoſé au-deſſous de cette bandelette, un rang de ces pierreries, rangées comme les premiéres, & l'un & l'autre côté *du rebord, le ſupérieur & celui d'en-bas*, avoient la même variété & délicateſſe d'ornemens : de manière qu'il n'y avoit de différence, ni pour la diſpoſition des cordons, ni pour le rebord ; que le deſſus & le deſſous de la Table étoient tout-à-fait ſemblables juſqu'à l'emboitement des pieds. On avoit appliqué du côté de la largeur de la Table une lame d'or de quatre doigts, dans laquelle les pieds s'emmortoiſoient, & étoient arrêtés au rebord par des chevilles d'or & d'eſpèces de clefs, de façon qu'en quelque ſens qu'on mît la Table, on voyoit la même richeſſe & la même beauté de travail. On avoit tracé ſur ſon deſſus le Méandre, au milieu duquel on avoit mis différentes pierres précieuſes. L'eſcarboucle & l'émeraude y brilloient comme des étoiles, & leur éclat frappoit agréablement la vuë : on n'avoit employé pour les accompagner, que les pierres précieuſes les plus eſtimées & les plus recherchées. On avoit figuré le long du Méandre un lacis de corde, ſemblable par le milieu à un rhombe, ſur lequel on avoit enchaſſé le cryſtal & l'ambre, dont les cou-

leurs, miſes par leur proximité en contraſte, raviſſoient d'admiration ceux qui les regardoient. Les pieds avoient pour chapitaux des lys, dont les feuilles ſe repliant au-deſſous de la Table, laiſſoient voir leurs piſtiles. Une eſcarboucle, grande de quatre doigts d'un côté, & de huit de l'autre, terminoit ces pieds en forme de baſe & en faiſoit l'appui. On avoit figuré ſur ces pieds, avec la derniére délicateſſe, un lierre & des branches de vignes, d'où naiſſoient des grappes, dont le travail étoit ſi fini, qu'on croyoit que c'étoit véritablement ce qu'on avoit repréſenté; car ce qui les formoit étoit ſi fin & ſi délié, que le vent pouvoit les agiter, & ce mouvement faiſoit qu'on croyoit plutôt voir la nature elle-même, que ſa figure tracée par le travail de l'art. Les trois piéces dont cette Table étoit compoſée, étoient ſi exactement jointes les unes aux autres, que l'œil ne pouvoit découvrir par où elles s'uniſſoient, & qu'elle paroiſſoit jettée en moule. Son épaiſſeur étoit environ d'une demi-coudée. Telle fut la Table dont le Roi fit préſent au Temple. La matiére en étoit précieuſe, le travail varié en différentes manières, étoit d'une grande beauté, l'art de l'ouvrier y avoit parfaitement bien imité la nature. Le Prince ne voulut pas que, pour la grandeur, elle fût différente de celle qui étoit dans le Temple; mais elle la ſurpaſſoit beaucoup par l'excellence du travail, le neuf du deſſein, & le fini de l'exécution.

IX. Une cizelure en écailles décoroit les deux (*a*) coupes d'or que le Roi donnoit au Temple, depuis leur baſe juſqu'à leur milieu, & on y avoit enchaſſé différents filets de pierres précieuſes: au-deſſus s'élevoit un Méandre de la hauteur d'une coudée, formé par l'arrangement de différentes pierres ſemblables; une baguette chargée juſqu'au bord d'un lacis lozangé, ſemblable à un filet, régnoit enſuite. L'entre-deux (*b*) étoit rempli par de petits boucliers formés auſſi de pierres précieuſes, de la

(*a*) Eléazar accuſe dans ſa Lettre au Roi, numero cinq en avoir reçu cinq.

(*b*) A'ναλόγως ne veut point aſſurément dire des compartimens en forme de lozanges; mais quoique l'élégant Traducteur ait bronché en plus d'un autre endroit, en traduiſant la deſcription que Joſeph fait des préſens que Ptolémée envoya au Temple, je n'oſerois les indiquer. Je ſuis ſi peu content dans quelques endroits de celle que je donne, que j'ai long temps balancé s'il ne valoit pas mieux laiſſer ces endroits en blanc, que de les traduire d'une manière dont on n'eſt pas content ſoi-même.

Cette Note & une autre, conçue en ces termes: Retoucher cet endroit, mais ſans eſpérance de me contenter, *que l'E-*

grandeur

grandeur de quatre doigts, qui faiſoient un bel effet. Sur les bords de ces coupes, régnoient des entrelaſſemens de lys & des filets de vignes. Tel étoit le travail de ces deux coupes d'or, qui contenoient chacune deux amphores. Pour les coupes d'argent,

diteur a lue ſur la marge du manuſcrit du Père Gillet, l'ont déterminé à tranſcrire ici la deſcription des préſens que Ptolémée envoya à Jeruſalem, telle qu'on la lit dans la Traduction de M. d'Andilly; elle ſuppléera en ce qu'elle pourra à la reviſion que le Père Gillet ſe propoſoit de faire de tout cet endroit.

Je commencerai par cette ſuperbe table ..... » Sa longueur étoit de » deux coudées & demie, ſa largeur » d'une coudée, & ſa hauteur d'une cou- » dée & demie. Elle étoit d'or maſſif, » très-pur; ſes bords, dont la hauteur » étoit d'une paume, étoient de relief » avec des fleurons auſſi en ſculpture, » placés à l'entour de certains cordons, » très-bien travaillés; & les divers côtés » de ces fleurons, qui étoient d'une » forme triangulaire, étoient ſi égaux & » ſi juſtes, que de quelque côté qu'on » les tournât, ils faiſoient toujours pa- » roître la même figure. Le deſſous de » la Table étoit parfaitement bien gra- » vé, mais le deſſus l'étoit encore beau- » coup mieux, parce que c'étoit le plus » expoſé à la vuë; de quelque côté qu'on » tournât la Table, elle étoit toujours » excellemment belle. Des pierres pré- » cieuſes de grand prix, étoient attachées » en égale diſtance avec des boucles d'or » à ces cordons, dont nous venons de » parler. Il y avoit auſſi tout-autour de » la Table, quantité d'autres pierres » précieuſes, travaillées en forme d'o- » vale, & entremêlées d'ouvrages de » relief. On avoit repréſenté à l'entour » de cette Table diverſes ſortes de fruits, » en forme de couronne, comme des » grappes de raiſin, des épis de bled, » des grenades; & tous ces fruits étoient » compoſés de pierres précieuſes de leur » couleur, & enchaſſés dans de l'or. On » voyoit auſſi ſous cette couronne un » rang de perles, en forme d'œuf, & » au-deſſous de ces perles, un rang de » pierres précieuſes en forme d'ovale, » mêlées comme les autres avec des ou- » vrages de relief; & cette Table étoit » par-tout ſi également belle, & ſi ex- » cellemment bien ouvragée, que de » quelque côté qu'on la mît & qu'on la » tournât, on n'y remarquoit point de » différence. Il y avoit au-deſſous de » cette Table une lame d'or de quatre » doigts de large, qui la traverſoit en- » tiérement, & dans laquelle les pieds » de la Table étoient enchaſſés avec des » crampons d'or d'égale diſtance; & » ces crampons attachoient en telle ſorte » le deſſus au deſſous de la Table, qu'en » quelque manière qu'on la pût placer, » elle repréſentoit toujours la même » figure. On avoit auſſi gravé ſur cette » Table la figure d'un Méandre, qui étoit » marquée par quantité de très belles pier- » res précieuſes, comme par autant d'é- » toiles: & l'on y voyoit éclater agréable- » ment les rubis, les émeraudes, & » tant d'autres pierres de prix, ſi eſti- » mées & ſi recherchées à cauſe de leur » excellence. On voyoit le long de ce » Méandre, des nœuds de ſculpture, dont » le milieu, fait en forme de lozange, » étoit enrichi de criſtal, & d'ambre, » par intervalles égaux, & ſi bien diſ- » poſés, que rien ne pouvoit être plus » agréable. Les corniches des pieds de » la Table étoient faits en forme de » lys, dont les feuilles ſe replioient ſous » la Table, quoique leur tige fût toute » droite. Leur baſe, qui étoit de la lar- » geur d'une paume, étoit enrichie de » rubis, avec un rebord tout à l'entour; » il y avoit un eſpace de huit doigts en- » tre les pieds de la Table, qui étoient » appuyés ſur cette baſe; la gravure de » ces pieds étoit admirable. On y voyoit » du lierre, & des ceps de vigne avec » leurs grappes, entremêlées d'une ma- » nière ſi délicate, ſi agréable, & ſi » reſſemblante au naturel, que lorſque le » vent les faiſoit mouvoir, les yeux y » étoient trompés, & les prenoient non » pas pour un ouvrage de l'art, mais » de la nature. Les trois piéces dont » la Table étoit compoſée, étoient ſi » extrêmement bien jointes, qu'il étoit

elles jettoient, par le brillant de leur poli, un ſi grand éclat, que ceux qui s'en approchoient s'y voyoient plus parfaitement que dans un miroir. Ce Prince fit de plus faire trente phioles d'or, qui, par-tout où elles n'étoient point enrichies de pierreries, préſentoient des feuilles de lierre & des pampres de vigne, gravés en relief avec une extrême délicateſſe. On admiroit dans tous ces ouvrages l'art & la ſcience des excellents ouvriers qui avoient été choiſis pour les fabriquer; ils ne faiſoient pas moins d'honneur au zéle, au goût exquis, & à la magnificence du Roi. Non-ſeulement il avoit fourni avec une abondante libéralité toute la matière néceſſaire, mais il avoit quelquefois interrompu le ſoin des affaires publiques pour veiller ſur les ouvriers & conduire leur travail; témoins du vif intérêt qu'il y prenoit, ils n'avoient épargné ni ſoins ni efforts pour les terminer dans la derniére exactitude.

X. Tels furent les préſens que Ptolémée envoya à Jeruſalem. Le Grand-Prêtre les conſacra dans le Temple, fit toutes ſortes d'honneurs à ceux qui les avoient apportés, & les renvoya vers le Roi avec des préſens. Lorſqu'ils furent arrivés à Alexandrie, avec les ſoixante & douze députés *que le Grand-Prêtre envoyoit pour traduire la Loi*, & que le Roi l'eut appris, il manda André & Ariſtée ſes Envoyés. Ils lui remirent les Lettres du Grand-Prêtre, & lui donnerent les éclairciſſemens qu'il leur demanda. Dans l'impatience où il étoit de conférer avec ces vieillards reſpectables, qui étoient venus de Jeruſalem,

» impoſſible d'en appercevoir les liaiſons: & l'épaiſſeur de la Table étoit » d'une demi-coudée. Ainſi la richeſſe » de la matière, l'excellence, & la » variété des ornemens d'un préſent ſi » magnifique, faiſoient bien voir que » ce grand Prince n'ayant pû pour les » raiſons que nous avons dit, faire cette » Table plus grande que celle qui étoit » dans le Temple, il n'avoit rien épargné pour faire qu'elle la ſurpaſsât en » tout le reſte.

» Il y avoit de plus, deux fort grands » vaſes d'or, en forme de coupes, qui » étoient taillés en écailles: & on y avoit » enchaſſé, depuis le pied juſqu'au haut, » divers rangs de pierres précieuſes, & » d'autres ſemblables pierres, qui compoſoient un Méandre d'une coudée de » large, au-deſſus duquel étoient des » gravures excellentes. Un tiſſu en forme de rets, qui alloit juſqu'au haut » de ces vaſes, & des compartimens faits » en lozange, de la largeur de quatre » doigts, augmentoient encore la beauté » de cet ouvrage. Les bords de ces vaſes » étoient enrichis de lys, de quelques » autres fleurs, & de ceps de vigne » chargés de raiſins entremêlés enſemble: » & chacun de ces vaſes contenoient » deux grandes meſures.

» Quant aux coupes d'argent, elles » étoient plus luiſantes que des miroirs, » & repréſentoient mieux les viſages de » ceux qui s'y regardoient.

» Le Roi y ajoûta trente vaſes, où » tout ce qui n'étoit point couvert de » pierres précieuſes, étoit rempli de » feuilles de lierre & de vigne, parfaitement bien gravées.

il remit, contre ſa coûtume, à un autre temps tous ceux qui ſe trouverent à la cour pour quelque affaire ; car il donnoit audience ſous cinq jours à ceux qui y venoient pour des affaires particuliéres, & aux Ambaſſadeurs ſous un mois après leur arrivée (*a*). Les ayant tous renvoyés, il fit avertir les ſoixante & douze Députés d'Eléazar. Lorſqu'ils parurent devant lui, avec les Lettres du Souverain Pontife, les préſens qu'il envoyoit au Roi, & le manuſcrit de leurs Loix qui étoient écrites en lettres d'or, la premiére choſe que ce Prince leur demanda, ce fut s'ils avoient les Livres de leurs Loix ; ils les développerent d'abord & les lui préſenterent. Il fut frappé de la fineſſe du velin *ſur lequel elles étoient écrites*, & de l'art avec lequel les différentes feuilles en étoient ſi proprement unies les unes aux autres, qu'on n'appercevoit pas l'endroit où elles avoient été jointes. Après avoir admiré l'un & l'autre pendant quelque temps, il dit aux Députés qu'il leur étoit obligé ; qu'il l'étoit davantage à celui qui les avoit envoyés, mais infiniment plus à Dieu, dont ils lui préſentoient les Loix. Les Députés & tous ceux qui étoient préſens élevérent alors la voix, pour ſouhaiter toute ſorte de proſpérité au Roi, qui ne put s'empêcher de répandre quelques larmes de joie ; car ſi les larmes ſont les marques ordinaires de la douleur, elles ſont auſſi aſſez naturellement l'effet d'une joie exceſſive. Il ordonna qu'on mît ces Livres entre les mains de ceux qui devoient en être chargés, & ayant embraſſé les Députés, » il eſt juſte, leur dit-il, qu'après avoir » traité d'abord de l'affaire pour laquelle j'ai ſouhaité qu'on » vous fît venir, je me donne la ſatisfaction de vous entrete- » nir. Je veux faire du jour de votre arrivée dans mes Etats » un jour ſolemnel, que je célébrerai tous les ans, tant que » je vivrai. A pareil jour, j'ai remporté (*b*) une victoire na- » vale ſur Antigone. « Le Roi les invita enſuite à venir manger à ſa table, & commanda qu'on leur choiſît les plus beaux &

(*a*) L'audience qu'il donnoit tous les cinq jours à ſes ſujets, comme il en donnoit une tous les mois aux Ambaſſadeurs [*M. d'Andilly.*]

(*b*) Diodore de Sicile rapporte que Ptolémée Lagus, père de Philadelphe, remporta une grande victoire ſur Antigone, qui étoit venu a la tête d'une armée de terre & de mer pour s'emparer de l'Egypte. *Livre* 20. *pag.* 806. Son fils Philadelphe put auſſi en remporter une ſur le même Antigone, que Diodore n'a pas connue, ou qu'il n'a pas jugé à propos de rapporter, mais que les Juifs qui demeuroient en Egypte, mieux inſtruits, & intéreſſés à ce qui faiſoit honneur à Ptolémée Philadelphe, n'ont eu garde d'omettre.

les plus commodes logemens qui ſe pourroient trouver, auprès de la citadelle.

XI. Nicanor, qui avoit l'Intendance du ſoin qu'on devoit prendre des Etrangers, fit appeller Dorothée, Officier chargé ſous lui de procurer toutes les choſes qui leur étoient néceſſaires, & lui donna ordre de faire apprêter pour chacun des Députés les mets qui pouvoient leur convenir. C'étoit un ordre établi par le Roi Ptolémée, que dans chaque ville de ſes Etats où la manière de vivre étoit différente de celle des autres, il y eût un Officier prépoſé pour y faire trouver à ceux qui y venoient toutes les choſes dont ils avoient coûtume de faire uſage, afin qu'ils euſſent la ſatisfaction de vivre à leur manière, & qu'ils n'euſſent pas le déſagrément de ſe trouver incommodés d'une nourriture à laquelle ils ne ſeroient point accoûtumés. Dorothée donc, à qui une connoiſſance parfaite de toutes les ſortes de vivres avoit procuré cet emploi *à la Cour*, prit un ſoin particulier des ſoixante & douze Interprètes. Il fit préparer la ſale à manger, & y placer des lits, de manière que le Roi eût une moitié de ces Députés au-deſſus de lui, & l'autre au-deſſous; car ce Prince l'avoit ainſi ordonné, pour leur faire le plus d'honneur qu'il pouvoit. Lorſqu'ils eurent pris place, le Roi commanda à Dorothée de les faire ſervir à la manière de leur pays. Il avoit cru devoir éloigner de ſa table ſes Prêtres, ſes Sacrificateurs, & ceux qui avoient coûtume de faire la prière avant le repas; il engagea donc un des Députés, qui étoit Prêtre, & qui s'appelloit Eliſée, de la faire. Eliſée ſe leva pour s'acquiter de cette pieuſe fonction; & debout au milieu de la compagnie, il fit des vœux pour la proſpérité du Roi & de ſes ſujets. L'aſſemblée y applaudit par de vives acclamations de joie; chacun enſuite s'empreſſa de faire honneur aux mets qu'on lui ſervoit. Le Roi, en ayant donné le temps qu'il jugea convenable, ouvrit une converſation philoſophique. Il propoſa à chacun des Envoyés quelque queſtion ſur des matières de Phyſique & d'une curieuſe ſpéculation, & fut ſi ſatisfait des ſages réponſes qu'ils firent à toutes ſes queſtions, qu'il ſe fit un plaiſir de leur faire pendant douze jours un pareil feſtin. Si quelqu'un ſouhaite prendre une connoiſſance détaillée des diverſes queſtions que le Roi leur propoſa dans ces repas, Ariſtée en a fait un Livre: on peut y avoir recours.

XII. Le Roi ne fut pas le ſeul qui les entendit avec admiration. Le Philoſophe Ménédème, qui ne fut pas moins frappé de leur profonde capacité, dit que toutes choſes étant gouvernées par la Providence, on devoit croire que c'étoit elle qui leur avoit inſpiré la force & la juſteſſe de leurs réponſes (*a*). Ces ſortes de controverſes ceſſerent cependant, & le Roi déclara que l'arrivée de ces ſoixante & douze vieillards dans ſes Etats lui étoit infiniment profitable, par les lumières qu'ils lui avoient données ſur la manière dont il devoit gouverner. Il leur fit donner à chacun trois talents, & ordonna qu'on les conduiſît au logement qu'il leur avoit fait préparer. Démétrius fut les prendre trois jours après, paſſa avec eux ce qu'on appelle l'Eptaſtade (*b*), qui eſt une jettée dans la mer, pour gagner l'Iſle: ils paſſerent enſuite le pont, & prenant vers le Nord, il les fit entrer dans une maiſon qu'on avoit préparée pour eux proche de la mer, & qui par ſa ſituation retirée, étoit toute propre à procurer à l'eſprit cette douce tranquillité ſi néceſſaire dans les travaux d'une ſérieuſe application.

Après les avoir ainſi établis dans cette maiſon, & leur avoir fait remarquer qu'elle étoit abondamment pourvue de tout ce qu'ils pouvoient ſouhaiter, Démétrius les pria de ſe mettre ſans délai au grand Ouvrage de la Traduction de leurs Loix, ce qu'ils firent avec beaucoup de zéle: ils y travailloient aſſiduëment juſqu'à la neuviéme heure du jour, ils ſe mettoient enſuite à table. Outre le ſervice ordinaire, qui étoit toujours très-

(*a*) Samuel Petit * a eu raiſon de conſulter Ariſtée pour expliquer ce que Joſeph dit ici; mais il n'a pas fait, ce ſemble, tout l'uſage qu'on en peut faire pour entendre ce que veut dire l'Hiſtorien Juif. Ariſtée fait dire à Ptolémée, charmé des réponſes que les Septante avoient données à ſes queſtions, » que ces hommes recevoient de Dieu la force de » leurs diſcours. Oui, Sire, reprit le » Philoſophe Ménédémus; car toutes » choſes étant réglées par Dieu, & perſuadés avec raiſon que l'homme eſt ſa » créature, c'eſt une ſuite que la force » & la beauté du diſcours viennent de » lui. « C'eſt le ſentiment que Joſeph met dans la bouche de Ménédémus, mais qu'il exprime ſi obſcurément, qu'il ſeroit inintelligible, ſi on n'avoit pas recours à Ariſtée.

(*b*) On a aſſez de preuves que ſi le fond de l'Hiſtoire de la Traduction de l'Ecriture en Grec ſous un des Ptolémées eſt véritable, une grande partie des circonſtances en ſont fabuleuſes & romaneſque, ſans prétendre faire entrer en preuve ce que Joſeph dit ici de l'Eptaſtade. Il eſt vrai qu'Ammien Marcellin dit que ce fut la fameuſe Cléopatre qui fit faire cet ouvrage; mais c'eſt une faute de cet Auteur. L'ouvrage exiſtoit long-temps avant cette Reine, comme l'ont bien prouvé Meſſieurs de Valois, & Humfrede Hody. Le premier ſur Ammien Marcellin, pag. 342. Edit. 1681. & le ſecond *De Bibliorum textibus originalibus*, &c. pag. 83. &c. Cet Eptaſtade étoit une jettée de ſept ſtades, qui joignoit l'île de Pharos à Alexandrie.

* Note *f*.

abondant, Dorothée, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçus, leur faiſoit porter différents mets qui avoient été préparés pour la table du Roi. Ils alloient tous les matins au palais rendre leurs devoirs à ce Prince, & s'en retournoient enſuite chez eux, où, après s'être lavé les mains dans l'eau de la mer, & s'être purifiés, ils reprenoient leur travail. L'ouvrage fut achevé en ſoixante & douze jours. Démétrius convoqua alors les Juifs dans le lieu où cette Traduction avoit été faite, & la leur lut en préſence des ſeptante-deux Interprètes. L'Aſſemblée approuva beaucoup l'Ouvrage, donna de grandes louanges à Démétrius, qui en avoit formé le deſſein, eſtimant qu'il leur avoit en cela rendu un ſervice ſignalé. Cependant elle prit qu'on donnât encore cette Traduction à lire aux principaux Chefs de la Nation (*a*). Le Prêtre Eliſée, les plus anciens d'entre les Interprètes, & les Magiſtrats établis ſur le peuple jugerent que cette Traduction étant bien faite, il falloit la conſerver comme elle étoit, & qu'il ne devoit plus être permis d'y rien changer. Quoique tout le monde ſe fût réuni à ce ſentiment, on ordonna cependant que chacun en fît un nouvel examin, afin que ſi quelqu'un prouvoit clairement qu'on eût ſans néceſſité ajoûté ou retranché quelque choſe de la Loi, on le pût corriger. Le but de ce ſage réglement étoit d'ôter tout prétexte de toucher jamais à cette Traduction, quand il auroit été une fois réglé qu'elle étoit exactement faite.

XIII. L'heureuſe exécution d'une ſi utile entrepriſe flatta beaucoup le Roi, qui fut pénétré de joie quand on lui eut lû notre Loi. Il ne pouvoit aſſez admirer l'Eſprit & la Sageſſe de celui qui nous l'avoit donnée. Il dit dans ſon étonnement à Démétrius: Comment s'eſt-il pû faire, qu'aucun Hiſtorien ni aucun Poëte n'ait parlé d'une Loi ſi admirable? C'eſt, lui répondit Démétrius, que perſonne n'a oſé, par reſpect, en rien tranſcrire, parce qu'elle eſt Divine, & parce que Dieu a puni ceux qui l'ont entrepris. Théopompe en eſt une preuve, car cet Hiſtorien ayant voulu en faire paſſer quelque choſe dans ſes Ouvrages, tomba dans un égarement d'eſprit qui dura plus de trente jours; mais ayant reconnu dans les bons inter-

(*a*) M. le Clerc * ne s'exprime pas exactement, lorſqu'il dit que Joſeph aſſure que cette Verſion fut examinée par le Sanédrin. Il dit ſeulement quelle fut *lue* à tous les Juifs, & enſuite à leurs Chefs. Il paroît même que cette lecture ſe fit à Alexandrie, & non à Jeruſalem.

* Bibliot. anc. & mod.

valles que lui laiſſoit cette fâcheuſe maladie, & notamment dans un ſonge, qu'il n'en étoit affligé que pour avoir touché à des choſes divines & les avoir communiquées au vulgaire profane, il tâcha d'appaiſer la colère de Dieu par ſes prières, abandonna ſon projet & recouvra ſa ſanté. Théodecte, ajoûta encore Démétrius, Poëte tragique, ayant voulu rapporter dans une de ſes piéces quelque choſe de ces ſaints Livres, perdit la vuë; mais reconnoiſſant bientôt que ſa témérité étoit la cauſe de cet accident, il pria Dieu & fut guéri.

XIV. A ce récit le Roi ſe proſterna, (a) ordonna qu'on eût un ſoin religieux que ces Livres ne fuſſent pas profanés, & dit aux Traducteurs, que ſentant bien qu'il étoit temps de leur permettre de retourner chez eux, il les invitoit à ſe rendre ſouvent auprès de lui, les aſſurant que leurs voyages ne ſeroient point infructueux, dans l'intention où il étoit de leur faire toujours de riches préſens, & de les combler d'honneur; mais que pour cette fois, il ne vouloit pas qu'ils s'en retournaſſent ſans avoir reçu les juſtes récompenſes que méritoit leur vertu, & qu'ils avoient droit d'attendre de ſa généroſité. Il fit préſent à chacun d'eux de trois belles robes, de deux talents d'or, d'une coupe du poids d'un talent, & d'un riche tapis. Tels furent les préſens qu'il leur fit. Il envoya au Grand-Prêtre dix

(a) *Rex igitur Libris à Demetrio, ut ſuprà memoratum eſt, acceptis.* C'eſt la Traduction de M. Havercamp, & le ſens qu'ont donné à cet endroit Sig. Gelenius, & M. d'Andilly, à cela près qu'ils n'ont point traduit καθὼς προείρηται. *Libris* n'eſt point dans Joſeph, mais ce n'eſt pas la grande difficulté. Ces deux mots, καθὼς προείρηται, embarraſſent davantage. Car Joſeph n'ayant point dit plus haut que Démétrius eût donné les ſaints Livres au Roi, on ne voit pas à quoi ils peuvent ſe rapporter. Il ne fait que tranſcrire ici Ariſtée, à quelques termes près; mais il y a quelque dérangement dans le texte de cet Auteur. Car περὶ τῶν τοῦ Δημητρίου n'eſt ſuſceptible ni de ſens, ni de conſtruction. Je conjecture qu'il faut lire καθὼς ἐπυθόμην οἱ περὶ τὸν Δημήτριον » Ayant appris » ce qui étoit arrivé à Théopompe & à » Théodecte, après que Démétrius le lui » eut dit, il adora *Dieu*, & ordonna » qu'on eût grand ſoin des ſaints Livres, » & qu'on les conſervât précieuſement, « μεταλαβὼν ſignifie ici, *ayant appris*, *ayant ſçû*. C'eſt dans ce ſens qu'Ariſtée le prend, cinq lignes plus haut, lorſqu'il dit: » J'ai appris, μεταλαβὼν ἐγὼ, que » Théodecte ayant voulu mettre quelque » choſe de ce Livre dans une piéce de » théatre, il perdit la vuë. « Joſeph n'en donne pas, ce ſemble, un autre à παραλαβὼν ταῦτα. Car, à quoi rapporter ταῦτα? Ce ne peut pas être à ἐν τῇ βίβλῳ, qui eſt trois lignes plus haut. D'ailleurs, après avoir dit » ayant reçu ces Livres » de Démétrius «, il ne pouvoit pas ajoûter, » qu'il ordonna qu'on eût un grand » ſoin des Livres, « ſans tomber dans une tautologie ridicule. *Poſtquàm*, *après que*, n'eſt pas le ſens ordinaire de καθὼς; mais c'eſt celui qu'Ariſtée lui donne une trentaine de lignes plus haut, » après qu'on « eut lû l'ouvrage « καθὼς δ' ἀνεγνώσθη. Comme Joſeph ne fait guères que tranſcrire ici Ariſtée, j'ai cru devoir traduire καθὼς προείρηται par: » après que Dé» métrius le lui eut dit.

lits, à pieds d'argent, avec leurs accompagnemens, & une coupe du poids de trente talents; de plus, dix robes de pourpre, une riche couronne, & cent aulnes de toile de fin lin; enfin, des phioles, des baſſins, des pateres, outre deux taſſes d'or, pour être conſacrées à Dieu. Il le prioit, dans la Lettre qu'il lui écrivoit de permettre à chacun des Interprètes de ſe rendre auprès de lui toutes les fois qu'ils le ſouhaîteroient, parce qu'il ſe plaiſoit beaucoup à s'entretenir avec des hommes d'une auſſi profonde capacité: il l'aſſuroit d'ailleurs, qu'il ne plaindroit jamais la dépenſe que cela pourroit lui cauſer. Tels étoient les ſentimens de Ptolémée pour notre Nation, & les ſoins qu'il prenoit de ſa gloire.

CHAPITRE III.

Conſidération des Rois & des Puiſſances pour les Juifs.

I. LES Rois d'Aſie n'eurent pas moins de conſidération pour les Juifs, lorſqu'ils ſervirent dans leurs armées. Dans les villes que fit bâtir Séleucus Nicanor (*a*) en Aſie, dans la baſſe Syrie, & même dans Antioche, il leur donna droit de citoyens, & il voulut qu'il n'y eût entre eux, les Macédoniens, & les Grecs, aucune différence; ce réglement ſubſiſte encore aujourd'hui: en voici une preuve. Les Juifs ne veulent pas ſe ſervir d'une huile étrangère (*b*), c'eſt pourquoi les Gymnaſiarques leur donnent une certaine ſomme d'argent, pour ce qu'ils doivent leur en fournir. Le peuple d'Antioche voulut, dans la guerre que nous venons d'avoir, abolir cet uſage; mais Mu-

(*a*) Ses heureux ſuccès lui firent donner le nom de Nicanor. *Appien*, Guer. Syrien. pag. 200. Cela paroît plus vrai-ſemblable, que de croire que ce fut à cauſe qu'il avoit tué Nicator. Il eſt vrai qu'on appelle Nicator, & non Nicanor, le premier fondateur de la Monarchie des Séleucides, mais il n'a jamais pris ce nom ſur les médailles. Celui qui l'a ſur ces monumens, eſt un de ſes ſucceſſeurs. *Spanheim*, de Præſt. & uſu Numiſm. *Tom.* 1.

(*b*) Les Officiers des bains publics fourniſſoient, chez les Grecs, de l'huile à ceux qui s'y baignoient. Les Romains imiterent ces uſages, comme on le voit par Tacite, *Annal.* Liv. 4. & par Suetone, *Néron*, chap. 12. Les Juifs ne vouloient pas ſe ſervir d'une huile qui n'avoit pas été faite par des perſonnes de leur Religion. *Guer. Juifs*, Liv. 2. num. 2. & ils auroient cru tranſgreſſer leur Loi, τὰ νόμιμα παραβαίνειν, (Vie de Joſeph, num. 13.) s'ils avoient fait uſage d'huile faite par des Grecs. Comme on ne trouve aucun endroit de l'Ecriture qui le leur défende, on croit que ç'avoient été les Phariſiens qui leur avoient impoſé ce nouveau joug. *Epître première aux Corinth.* chap. 10. ℣. 25.

cien;

cien (*a*), qui commandoit en Syrie, les a obligés de le conſerver. Lorſque dans la ſuite Veſpaſien & Tite ſon fils ſont parvenus à l'Empire, les habitans d'Alexandrie & d'Antioche les ſuppliérent de priver les Juifs du droit de Citoyens, dont ils jouiſſoient dans ces villes; mais ils ne purent l'obtenir. On reconnoît, en cela, l'équité & la grandeur d'ame des Romains, mais ſur-tout de Veſpaſien & de Tite. Quoique la guerre des Juifs leur eût donné beaucoup de peine, qu'ils fuſſent irrités de ce qu'ils n'avoient pas voulu mettre les armes bas, & de ce qu'ils s'étoient défendus juſqu'à la derniére extrémité, ils ne les ont point cependant privés des avantages que le précédent gouvernement leur avoit accordés. Sans rien donner à leur reſſentiment, ni aux ſollicitations de ceux d'Alexandrie & d'Antioche, ni au plaiſir de favoriſer les uns, ni au ſouvenir de la guerre que leur a fait notre Nation, ils lui ont conſervé ſes anciens priviléges. » Ceux, dirent-ils, qui ont oſé prendre » les armes contre nous & ſe défendre, en ont été châtiés; » mais il n'eſt pas juſte de dépouiller de leur droit ceux qui » ne nous ont fait aucun mal.

II. Nous ſçavons que (*b*) Marc Agrippa étoit dans les mêmes ſentimens: car les Ioniens tâchant de l'irriter contre nous, & le priant de nous ôter le droit de citoyens, que nous a donné Antiochus, petit-fils de Séleucus, que les Grecs appellent Dieu, & ſoûtenant que s'il y avoit entre eux & les Juifs quelque ſociété, ils devoient adorer les mêmes Dieux qu'eux; l'affaire fut diſcutée; les Juifs que (*c*) Nicolas de Damas défendoit, gagnerent leur cauſe, & obtinrent la permiſſion de conſerver leurs uſages, Agrippa ayant décidé qu'il ne lui étoit pas permis de rien innover. Si l'on ſouhaite avoir une connoiſſance plus détaillée de cette affaire, on peut conſulter le cent vingt-troiſiéme & le cent vingt-quatriéme

(*a*) Licinius Mucianus Gouverneur de Syrie ſous Néron. Ce fut un des Gouverneurs de province qui contribua le plus à élever Veſpaſien à l'Empire. *Voyez* M. de Tillemont, *Vie des Emp.* Tom. I.

(*b*) M. de Tillemont, premier volume de l'Hiſt. des Emp.

(*c*) Cet Auteur a vécu du temps du grand Hérode, dont il étoit fort conſidéré. On peut conſulter Voſſius, & M. Fabricius, M. de Tillemont, & la deux cent ſoixante-quatriéme Lettre de Grotius; les recherches de M. l'Abbé Sévin, ſur l'Hiſtoire de la vie &c. de Nicolas de Damas. *Mem. Académ. Inſcript. Tom. 6. pag.* 486 C'eſt plutôt un éloge que des recherches. Il y a quelque choſe qui n'eſt pas aſſez exact.

Livre de l'Hiſtoire de cet Auteur. Au reſte, ce jugement d'Agrippa n'a rien qui doive ſurprendre ; nous n'étions point alors en guerre avec les Romains : mais que Veſpaſien & Tite, après la guerre que nous leur avons faite, & les peines qu'ils ont eues à la terminer, nous aient traités avec tant de modération, c'eſt l'effet d'une grandeur d'ame qui mérite toute notre admiration. Mais je rentre dans mon ſujet, dont je me ſuis écarté.

Maux que cauſerent aux Juifs, les guerres du grand Antiochus avec Ptolémée Eupator.

III. Les Juifs & les peuples de la baſſe-Syrie ſouffrirent beaucoup ſous le régne du grand Antiochus, par les pillages auxquels le pays fut expoſé. Car dans les guerres qu'il eut avec Ptolémée Eupator, & Ptolémée Epiphane ſon fils, ſoit qu'il remportât des victoires, ſoit qu'il perdît des batailles, ſemblables à un vaiſſeau agité & battu des deux côtés par la tempête, ils ſe reſſentoient également des pertes & des avantages d'Antiochus. Ce Prince ſortit enfin victorieux de cette guerre, & ſe rendit maître de la Judée. Après la mort de Philopator, ſon fils envoya une grande armée ſous le commandement de Scopas, contre les peuples de la baſſe-Syrie. Ce Général y prit pluſieurs villes, & ſoumit notre Nation ; car il la défit & la joignit aux autres Etats de Ptolémée. Peu de temps après, Antiochus donna bataille à Scopas auprès des ſources du Jourdain, le défit, & détruiſit la plus grande partie de ſon armée. Ce Prince reprit enſuite les villes de la baſſe-Syrie, dont Scopas s'étoit emparé, & ſe rendit maître de Samarie. Les Juifs ſe donnerent à lui, le reçurent dans Jeruſalem, fournirent avec abondance des vivres à ſon armée, & à ſes éléphans, & ſe joignirent à lui lorſqu'il aſſiégea la garniſon que Scopas avoit laiſſée dans la citadelle de Jeruſalem. Antiochus, perſuadé qu'il étoit de la juſtice de reconnoître leur zèle & leur attachement, en écrivit à ſes Généraux & à ſes Officiers. Il leur rappelloit les ſervices que cette Nation lui avoit rendus, & il leur indiquoit les graces qu'il vouloit leur accorder en reconnoiſſance. Je rapporterai les Lettres qu'il écrivit à ſes Généraux, après que j'aurai remarqué que Polybe (*a*) Mégapolitain raconte la même choſe ; car voici comme il s'exprime dans le ſeiziéme Livre de ſon Hiſtoire. » Scopas, Général de Pto-

Le grand Antiochus reprend ce dont Scopas s'étoit emparé. Les Juifs ſe donnent à lui.

(*a*) Tous les Ouvrages de cet excellent. Hiſtorien ne ſont pas venus juſqu'à nous. Ceux qui ſe ſont maintenus contre l'injure des temps, & contre la

» lémée, fit une expédition dans les hauts pays, & ſoumit pen-
» dant l'hiver la nation des Juifs. « Il raconte dans le même Livre comment Antiochus ſe rendit maître de la Batanée, de Samarie, d'Abila, & de Gadare, après avoir vaincu Scopas.
» Les Juifs qui demeuroient proche du Temple de Jeruſalem,
» furent le trouver peu de temps après. Nous aurions beau-
» coup de choſes à en dire, & ſur-tout de la grande réputa-
» tion (a) de ce Temple, mais nous remettons à en parler en
» un autre endroit. « C'eſt ainſi que s'exprime Polybe ; mais il faut rentrer dans notre ſujet, quand nous aurons rapporté les Lettres d'Antiochus.

» LE ROI ANTIOCHUS A PTOLE'ME'E, Salut.
» Les Juifs nous ont donné les plus grandes marques d'atta-
» chement, lorſque nous ſommes entrés dans leur pays ; &
» quand nous avons voulu entrer dans leur ville, ils nous y
» ont reçu magnifiquement, ont fourni des vivres à mes trou-
» pes & à mes éléphans, & ont combattu avec moi pour ré-
» duire la garniſon des Egyptiens, qui étoit dans la forteresſe.
» Je veux leur en marquer ma reconnoiſſance, & relever leur
» ville, extrêmement affoiblie par divers accidens aſſez ordi-
» naires dans le cours naturel des évenemens de la vie, & la
» repeupler, en y faiſant rentrer les anciens habitans que la
» guerre a diſperſés. Je crois, par zèle pour le ſervice de Dieu,
» devoir commencer par leur donner vingt mille piéces d'ar-
» gent, pour acheter les animaux qu'ils peuvent ſacrifier, du
» vin, de l'huile & de l'encens ; ſix artabes de farine, ſelon
» la meſure du pays ; mille quatre cents médimnes de froment,
» & trois cents ſoixante & quinze de ſel. J'ordonne que cela
» ſoit exécuté ainſi que je le marque ; que le Temple & les
» Portiques ſoient inceſſamment réparés, & qu'on y faſſe les
» augmentations qui ſeront jugées convenables ; qu'il ne ſoit
» pris aucun droit d'impôt ſur le bois dont on aura beſoin pour

barbarie qui a couvert la face de la terre pendant quelques ſiécles, juſtifient les grands éloges qu'on en a faits. Il vivoit du temps de Ptolémée Philométor. P. Cornélius Scipion, ſurnommé l'Africain, le mena avec lui en Egypte. *Voſſius*, *Fabricius*.

(a) Le nouvel Editeur a rendu διὰ τὴν περὶ τὸ ἱερὸν ἐπιφάνειαν, par *deque preſentia Dei in fano* ; mais *Dei* n'eſt point dans le Grec. Dans ce ſens, Joſeph auroit dû dire, ἐν τῷ ἱερῷ. Enfin, on ne voit pas que les Payens aient cru que Dieu étoit préſent dans le Temple de Jeruſalem. Ils le croyoient célèbre & fameux par ſa magnificence, & parce qu'on ne ſçavoit quelle Divinité on y adoroit ; mais s'ils en parloient avec éloge, ce n'eſt point qu'ils cruſſent que Dieu y étoit préſent.

» cela, ſoit qu'on le tire de la Judée même, ſoit qu'on le faſſe
» venir du mont Liban, ou de quelque autre pays. J'ordonne
» la même choſe à l'égard de tout ce qui pourra être néceſ-
» ſaire pour la décoration du Temple. Je permets à tous ceux
» de cette Nation de vivre ſelon ſes Loix, & je veux que ſon
» Senat, ſes Prêtres, ſes ſecrétaires du Temple, & ſes chan-
» tres, ſoient exempts de capitation, du tribut de couronne
» & de tous les autres. Afin que la ville ſe repeuple plus prom-
» ptement, j'ordonne que ceux qui y ſont actuellement éta-
» blis, & ceux qui s'y établiront d'ici au mois d'Hyperbéré-
» thée, ſoient exempts de tout impôt pendant trois ans, &
» qu'ils ne payent dans la ſuite que le tiers des impoſitions
» royales, afin qu'ils puiſſent réparer les pertes qu'ils ont
» ſouffertes. Je rends la liberté à ceux de cette ville, & à
» leurs enfans, qui ont été emmenés en captivité, & je
» veux qu'on leur rende leur bien.

IV. C'eſt ce que contenoit la Lettre d'Antiochus. Ce Prince fit encore publier une Ordonnance, par laquelle il s'expliquoit ſur le reſpect qu'il entendoit qu'on eût pour le Temple, & ſtatuoit
» qu'aucun étranger ne pourroit entrer dans l'enceinte du
» Temple (*a*), dans laquelle il eſt défendu aux Juifs même
» d'entrer, s'ils ne ſe ſont purifiés ſelon la Loi de leurs ancê-
» tres. Que perſonne ne pourroit porter, dans la ville, de la chair
» de chevaux, de mulets, d'ânes ſoit privés, ſoit ſauvages,
» de léopards, de renards, de liévres, ni d'aucun animal dont
» il eſt défendu aux Juifs de manger (*b*); qu'il ne ſeroit pas même
» permis d'y en élever; qu'on ne ſe ſervît que de l'encens qu'on
» a toujours employé, & qu'il eſt permis d'offrir à Dieu.
» Que quiconque enfin tranſgreſſeroit quelqu'un de ces ré-
» glemens, payeroit aux Prêtres trois mille dragmes. « Ce même Prince rendit témoignage à notre piété & à notre fidélité, lorſqu'il apprit qu'il s'élevoit quelque trouble en Phrygie & en Lydie; car il écrivit cette Lettre des Satrapies ſupérieures, où il étoit alors, au Général Zeuxis, qu'il aimoit particuliérement, pour lui ordonner d'envoyer en Phrygie quelques Juifs de Babylone.

(*a*) » Défenſe qui paroît viſiblement » faite à cauſe de l'attentat de Philopa- » tor, qui avoit voulu y entrer par force.« *M. Prideaux*, Hiſt. des Juifs, *Tom.* 3. *pag.* 202.

(*b*) Voyez Remarque II.

» ANTIOCHUS ROI, A ZEUXIS mon père, Salut.
» Si vous êtes en ſanté, je ſuis ſatisfait; pour moi je me porte
» bien. J'ai appris qu'il ſe fait quelque ſoulevement dans la
» Lydie & dans la Syrie : cette affaire me paroît demahder l'at-
» tention la plus ſérieuſe; & après l'avoir diſcutée dans mon
» Conſeil, j'ai réſolu de faire paſſer, avec leurs effets, deux
» mille familles de Juifs, de Babylone & de la Méſopotamie,
» dans les fortereſſes & dans les lieux les plus importants de
» ces provinces. Leur piété envers Dieu me fait croire qu'ils
» nous les conſerveront avec affection : je ſçais que mes ancê-
» tres ont éprouvé leur fidélité & leur prompte obéïſſance dans
» toutes les affaires dans leſquelles ils les ont employés; ainſi,
» quoique ce tranſport ait ſa difficulté, je veux qu'il ſe faſſe,
» & qu'on les aſſure qu'il leur ſera permis de vivre ſelon leurs
» Loix. Quand vous les aurez fait paſſer dans ces provin-
» ces, vous leur donnerez des places pour bâtir des maiſons,
» des terres pour les labourer & y planter de la vigne; ils
» ne payeront aucun tribut pendant dix ans. On leur four-
» nira du grain pour l'entretien de leurs domeſtiques, juſ-
» qu'à ce qu'ils puiſſent recueillir des fruits de la terre. Qu'on
» ne laiſſe manquer de rien ceux qu'on emploiera *à mon ſer-*
» *vice* (*a*), afin que ces marques de bonté de ma part, leur

(*a*) *Illique dentur quæ eis inſervient.* Nouvel Editeur. Ce n'eſt point, ce ſemble, des domeſtiques des Juifs dont il s'agit ici. Le Roi venoit d'ordonner qu'on leur fournît du grain, & il n'y pouvoit revenir qu'en tombant dans une tautologie vicieuſe. Χρεία ne ſignifie point toujours le ſervice d'un valet, d'un domeſtique : il veut dire quelquefois, l'emploi, l'expédition.

Antiochus ordonne au verſet vingt-huitiéme du chapitre troiſiéme du premier Livre des Machabées, que ſes troupes ſe tiennent prêtes, εἰς πᾶσαν χρείαν, pour toute entrepriſe, pour toute expédition. *Ariſtée, pag.* 27. *num.* 2. Le Grand-Prêtre Eléazar dit à Ptolémée Philadelphe, qu'il ne lui eût pas envoyé les ſoixante & douze Interprètes, s'il les eût demandés, εἰς ἑτέραν χρείαν, pour tout autre emploi. C'eſt donc aux Juifs qui ſervoient dans les troupes, ou qui avoient quelque emploi à ſon ſervice, qu'Antiochus veut qu'on fourniſſe les choſes néceſſaires.

Je ne trouve point ce que l'Auteur de l'hiſtoire des Empires & des Républiques* cite de Joſeph, que ſous le régne du grand Antiochus, » des Juifs en grand
» nombre allerent s'établir en Ionie, &
» qu'il leur donna le droit de citoyens
» dans quelque ville qu'ils choiſiſſent
» pour leur réſidence. « Ce Prince, comme il paroît par la ſeconde Lettre qu'en rapporte Joſeph, ordonna à Zeuxis d'en faire paſſer de Méſopotamie & de Babylonie deux mille familles dans la Phrygie & la Lydie : mais je n'y trouve point qu'il leur accorde le droit de citoyens dans toutes les villes où ils voudroient s'établir, ni qu'il s'en établît un grand nombre en Ionie.

* Hiſt. Emp. &c. Tom. 7. pag. 81.

» inſpirent plus de zèle pour tout ce qui m'intereſſe. Prenez » garde, le plus que vous pourrez, que perſonne ne les mal- » traite. « Mais c'eſt aſſez parler des marques de bonté que ce Prince a données à notre Nation.

CHAPITRE IV.

I. ANTIOCHUS le Grand fit dans la ſuite la paix avec Ptolémée, qui entra dans ſon alliance, & lui donna la Princeſſe Cléopatre ſa fille en mariage, lui céda, par forme de dot, la Célé-Syrie (*a*), Samarie, & la Judée. Ces Princes partagerent entre eux les tributs de ces provinces. Les plus riches & les plus conſidérables habitans de chacune prenoient à ferme ceux de ſon diſtrict, & leur en portoient le prix convenu. Les Samaritains proſpéroient alors, & faiſoient beaucoup de mal aux Juifs; ils faiſoient le dégât dans la campagne, enlevoient pluſieurs priſonniers. Cela ſe paſſoit ſous le Pontificat d'Onias. Après la mort d'Eléazar, Manaſsès ſon oncle (*b*) lui ſuccéda; & celui-ci étant mort, Onias fut élevé au ſouverain Pontificat. Il étoit fils de Simon, ſurnommé le Juſte, qui étoit frere d'Eléazar, comme nous l'avons dit. Onias avoit peu d'eſprit, & étoit fort avare. Il refuſa de payer au Roi Ptolémée Evergetes un tribut de vingt talents, que ſes prédéceſſeurs avoient toujours payé au Roi pour le peuple. Ce Prince en fut fort

(*a*) . . . . Antiochus envoya à Ptolémée Cléopatre, ſurnommée Syra, à qui il donna la Célé-Syrie, qu'il avoit enlevée à ce Prince. *Appien*, *Guer. Syr. pag.* 145. Appien ne parle que de la Célé-Syrie.

(*b*) Le Père Calmet croit* que le Manaſsès, dont il eſt parlé ici, étoit le gendre de Sanaballat. Joſeph, qu'il cite, dit ſeulement qu'il étoit oncle d'Eléazar; &, à prendre θεῖος dans ſon ſens rigoureux, Manaſsès, qui ſuccéda à Eléazar, n'eſt point le frere de Jaddus. Car le gendre de Sanaballat étoit le grand oncle d'Eléazar. D'ailleurs, il n'eſt pas vraiſemblable que les Juifs l'euſſent voulu recevoir pour Grand-Prêtre, après l'avoir privé du Sacerdoce, parce ce qu'il avoit épouſé une femme étrangère. Le ſçavant Interprète obſerve que Joſeph ne dit point comment Manaſsès put parvenir à la ſouveraine Sacrificature. Cela eſt vrai, & c'eſt une marque en même temps, que ce n'eſt pas du gendre de Sanaballat dont il parle. Car c'eût été un évenement trop extraordinaire, qu'après avoir été privé du ſimple Sacerdoce, il eût été dans la ſuite honoré du ſouverain Pontificat, pour qu'il n'eût rien dit de la manière dont cela s'étoit fait.

* P. Calmet, Diction. Bibl. *Manaſsès.*
** Antiq. Juiv. Liv. 12. chap. 4. numero 1.

irrité, il envoya un Officier à Jeruſalem porter ſes plaintes de ce que le Grand-Prêtre ne payoit pas ce tribut, & menacer que, ſi on ne le payoit pas, il diſtribueroit les terres des Juifs à des ſoldats qu'il y feroit paſſer. Ces menaces allarmerent les Juifs, mais la paſſion qu'Onias avoit pour le bien l'y rendirent inſenſible.

Hiſtoire de Joſeph fils de Tobie.

II. Joſeph fils de Tobie & d'une ſœur du Grand-Prêtre Onias, jeune homme ſage, vertueux, & en grande conſidération parmi les Juifs, étoit pour-lors à la campagne, dans un lieu de ſa naiſſance nommé Phicola; mais ayant été informé par ſa mere qu'un Officier, de la part du Roi, venoit d'arriver à Jeruſalem, il y revint au plutôt & alla trouver Onias, auquel il reprocha le peu de ſoin qu'il prenoit des intérêts du peuple, qui ne l'avoit élevé à la ſouveraine Sacrificature, & ne lui avoit confié l'adminiſtration des affaires publiques, que pour procurer le bien de l'Etat (*a*). Il lui fit ſentir qu'en refuſant de payer le tribut au Roi, il expoſoit la Nation aux derniers malheurs, & ajoûta, que ſi ſon attache exceſſive à l'argent le rendoit inſenſible aux maux dans leſquels ſa Patrie couroit riſque de ſe voir plongée, il devoit du moins aller trouver le Roi, pour le prier de lui remettre en tout ou en partie l'argent qui lui étoit dû. Onias lui répondit qu'il ſe ſoucioit fort peu du commandement; qu'il renonceroit volontiers à la ſouveraine Sacrificature, ſi cela ſe pouvoit, mais qu'il n'iroit point trouver le Roi, & qu'il ne ſe mêleroit point de cette affaire. Mais me permettez-vous, reprit Joſeph, de l'aller trouver au nom du peuple? Le Grand-Prêtre le lui ayant permis, il alla au ſacré Portique, y aſſembla le peuple & lui dit: » Que le peu de » ſoin qu'Onias ſon oncle prenoit du bien public, ne devoit » pas le troubler ni l'inquiéter; il l'exhorta à ſe tranquilliſer, » & à dépoſer tout ſentiment de crainte, & déclara qu'il s'of» froit à aller trouver le Roi, pour l'aſſurer que la Nation n'avoit » point de part à la conduite que tenoit Onias. « Le peuple lui ayant marqué ſa juſte reconnoiſſance des promeſſes qu'il lui faiſoit, Joſeph fut, au ſortir du ſacré Portique, trouver l'Envoyé du Roi, & l'engagea à venir loger chez lui; il lui fit de grands préſens, & ne le laiſſa retourner vers le Roi qu'après l'avoir traité pendant pluſieurs jours avec beaucoup de diſtinc-

(*a*) Voyez M. Prideaux, *Hiſt. Juifs.* Tom. 3. pag. 237.

tion. Il le pria d'assurer ce Prince qu'il l'alloit suivre ; les instances que cet Officier fit à Joseph d'entreprendre ce voyage, & les assurances qu'il lui donna de le servir si bien auprès du Roi, qu'il pouvoit espérer d'obtenir tout ce qu'il souhaiteroit, le fortifierent dans sa résolution. La gravité modeste, l'aisance & la franchise de Joseph, lui avoient gagné le cœur de cet Officier.

III. Lorsque le Député du Roi fut de retour en Egypte, il rendit compte à ce Prince de l'indignité de la conduite d'Onias, & loua beaucoup Joseph, qu'il l'assura devoir venir incessamment se présenter devant lui de la part du peuple, pour le supplier de recevoir sa justification sur l'objet de ses plaintes. Il parla avec tant d'éloge du mérite de ce jeune homme, qu'il lui acquit l'amitié & l'estime du Roi & de la Reine Cléopatre avant qu'ils l'eussent connu. Joseph envoya emprunter de l'argent aux amis qu'il avoit dans Samarie (*a*), & prépara ce qui étoit nécessaire pour son voyage, des habits, des coupes, des chevaux. Il employa à ces préparatifs environ vingt mille dragmes. Le Roi affermoit tous les ans le droit de percevoir les tributs, à ceux des différentes villes de son Etat qui pouvoient mieux les faire valoir. C'étoit le temps d'adjuger ces fermes, quand Joseph arriva à Alexandrie. Ceux qui venoient de Syrie & de Phénicie, pour y mettre l'enchère, l'avoient rencontré en chemin, & avoient fait des railleries de sa pauvreté, & du peu de train avec lequel il marchoit. Il apprit en arrivant à Alexandrie, que le Roi étoit à Memphis : il partit pour l'y aller trouver, & le rencontra sur le chemin. Ce Prince étoit dans son chariot, avec la Reine & l'Officier qu'il avoit envoyé à Jerusalem, & que Joseph avoit traité avec tant de distinction. Cet Officier se nommoit Athénion. Il n'eut pas plutôt apperçu Joseph, qu'il dit au Roi que c'étoit ce jeune homme, plein de mérite & de vertu, dont il lui avoit parlé à son retour de Jerusalem. Le Roi prévint Joseph, le salua & le fit monter dans son chariot ; dès qu'il y eut pris place, le Roi lui fit de grandes plaintes de la conduite d'Onias. » Je vous » prie, Seigneur, répondit Joseph, de pardonner à sa vieil-

(*a*) Après avoir dit au commencement de ce chapitre, que les Samaritains faisoient une infinité de maux aux Juifs, on auroit eu lieu d'attendre que Joseph expliquât comment ce jeune homme pouvoit avoir lié amitié avec un peuple qui traitoit si mal sa Nation.

» leſſe. Vous n'ignorez pas que la vieilleſſe & l'enfance ſont » ſujettes aux mêmes foibleſſes, mais notre jeuneſſe ne fera » jamais rien dont vous ayez lieu de vous plaindre. « Le Roi fut fort ſatisfait de la bonne grace & des manières reſpectueuſes de ce jeune homme, il connut par lui-même ſes excellentes qualités, & l'en aima davantage. Il ordonna qu'on lui donnât un appartement dans le palais, & voulut qu'il mangeât tous les jours à ſa table. Quand ce Prince fut de retour à Alexandrie, ceux de Syrie, qui étoient venus pour mettre l'enchère aux fermes des tributs, eurent un grand déplaiſir de le voir ainſi à la table du Roi.

IV. Quand le jour de l'adjudication de ces fermes fut arrivé, les notables des diverſes villes firent leurs ſoumiſſions. Comme ils ne faiſoient monter les tributs de la baſſe-Syrie, de la Phénicie, & de la Judée, avec Samarie, qu'à huit mille talents, Joſeph s'avança & leur reprocha qu'ils s'entendoient enſemble, pour ne pas offrir ce qu'ils valoient. Il offrit d'en donner le double, & promit de plus, de tenir compte des confiſcations de biens qui ſe prononceroient contre ceux qui oſeroient manquer à ce qu'ils devoient au Roi. Ces confiſcations avoient précédemment été laiſſées au profit de ceux qui avoient affermé les tributs. Le Roi accepta avec plaiſir des offres qui augmentoient auſſi conſidérablement ſes revenus, & déclara qu'il adjugeoit volontiers ſes fermes à celui qui les faiſoit; mais avez-vous, dit-il à Joſeph, des cautions à donner? Oui, répondit agréablement ce jeune homme, j'en ai; ce ſont des gens de bien, fort ſolvables, & dans leſquels vous aurez une pleine confiance. Et qui ſont-ils, pourſuivit le Roi? Vous même d'une part, repliqua Joſeph, & la Reine de l'autre, vous répondrez l'un & l'autre pour moi. Le Roi ſourit, & lui adjugea ſes fermes ſans caution. Ceux qui étoient venus de différentes villes pour les avoir, regarderent cette préférence comme un affront, en conçurent un vrai chagrin, & s'en retournerent couverts de confuſion.

V. Le Roi donna deux mille ſoldats à Joſeph; car il croyoit que ce ſecours lui étoit néceſſaire, afin de pouvoir contraindre les villes qui refuſeroient de payer. Il emprunta des Officiers du Roi cinq mille talents, & partit enſuite pour la Syrie. Lorſqu'il fut à Aſcalon, & qu'il y voulut lever le tribut, les habitans ne ſe contenterent pas de refuſer de le payer, ils l'outra-

gerent. Il fit prendre vingt des principaux, les punit de mort, & ayant retiré de la vente de leurs biens une ſomme de mille talents, il les envoya au Roi, qu'il informa de ce qui s'étoit paſſé. Ce Prince admira ſa fermeté, approuva ce qu'il avoit fait, & lui permit de faire dans la ſuite ce qu'il jugeroit à-propos. Les Syriens, qui l'apprirent, en furent effrayés, & l'exemple des Aſcalonites, dont la mutinerie avoit été punie de mort, fit une telle impreſſion ſur eux, qu'ils ouvrirent tous leurs portes à Joſeph, le reçurent bien, & lui payerent le tribut. Les Scythopolitains au contraire ne craignirent point de l'inſulter, & refuſerent de payer le tribut qu'ils avoient toujours payé ſans aucune difficulté; mais il fit mourir les principaux, & envoya au Roi ce que produiſit la confiſcation de leurs biens. Ayant ainſi amaſſé de grandes ſommes d'argent & fait de gros profits, il s'en ſervit pour aſſurer ſa fortune & en prévenir les revers: perſuadé qu'il devoit employer ce qui l'avoit établie, & ce qui lui avoit procuré le crédit puiſſant dont il jouiſſoit, à maintenir & à conſerver l'un & l'autre. Il fit dans cette vuë de grands préſens au Roi, à la Reine, à leurs favoris, & à ceux qui avoient quelque crédit en cour, achetant ainſi leur protection & leurs bonnes graces.

V.I. Joſeph vécut vingt-deux ans dans cette grande proſpérité. Il eut ſept enfans de ſa premiére femme, & un autre de la fille de ſon frère Solymius, qu'il épouſa à l'occaſion que je vais rapporter. Solymius étoit allé avec Joſeph à Alexandrie, & il avoit mené avec lui ſa fille, dans le deſſein de la marier avec quelqu'un des plus conſidérables de ſa Nation. Un jour que Joſeph mangeoit chez le Roi, il ſe prit d'amour pour une jeune danſeuſe extrêmement belle, qu'il vit entrer dans la ſalle: il en fit confidence à ſon frere, & le pria de le ſervir; & comme leur Loi ne permettoit pas d'avoir de commerce avec une femme étrangère, il le conjura de lui procurer, avec beaucoup de ſecret, le moyen de ſatisfaire ſa paſſion avec cette fille. Son frère Solymius le lui promit volontiers, & ayant fait habiller ſa fille, il la conduiſit la nuit chez Joſeph, & la mit dans ſon lit. Comme Joſeph étoit pris de vin, il ne la reconnut point, il eut commerce avec elle. Ce qui étant arrivé pluſieurs fois, ſa paſſion ne fit qu'augmenter; il dit donc à ſon frère, qu'il croyoit que l'amour qu'il avoit pour cette jeune danſeuſe le feroit mourir, parce qu'il craignoit que le Roi ne refuſât de la

lui céder. Cela ne doit pas vous inquiéter, lui dit Solymius, vous jouirez ſans crainte de l'objet de votre paſſion, & vous pourrez l'épouſer. Il lui avoua alors ſa ſupercherie, & *lui dit* qu'il avoit mieux aimé déshonorer ſa fille que d'expoſer ſon frere à être le mépris du public. Joſeph témoigna à Solymius qu'il étoit très-ſatisfait des preuves éclatantes qu'il lui donnoit de ſon amitié, épouſa ſa fille, & en eut un fils, comme nous venons de le dire, qui fut nommé Hircan. Quand il eut atteint l'âge de treize ans, il donna tant de marques de courage & d'eſprit, que ſes freres en furent extrêmement jaloux. Il leur étoit en effet ſi ſupérieur, qu'il pouvoit exciter en eux ces ſentimens. Joſeph, pour connoître leſquels de ſes enfans avoient plus d'ouverture & de capacité, les mit les uns après les autres ſous les maîtres qui avoient alors le plus de réputation. Mais ils étoient ſi pareſſeux, & avoient un tel éloignement pour le travail, qu'ils n'apprirent rien, & revinrent tous, excepté Hircan le plus jeune, parfaitement ignorans. Il envoya enſuite Hircan à deux (*a*) journées dans le déſert, pour y faire labourer une terre. Il lui donna trois cents couples de bœufs, mais il cacha les courroies avec leſquelles on les mettoit au joug. Hircan ne s'apperçut qu'elles manquoient que lorſqu'il fut arrivé à l'endroit où il devoit ſe rendre. Les valets de charrue lui conſeillerent d'envoyer quelqu'un les chercher chez ſon père, mais il rejetta leur avis. Il voyoit qu'en le ſuivant, il alloit perdre beaucoup de temps à attendre que ceux qu'il enverroit fuſſent de retour. Un expédient qu'on n'auroit pas attendu de ſon âge, le tira d'embarras. Il fit tuer dix couples de bœufs, en diſtribua la chair, fit faire des courroies de leur peau, dont il ſe ſervit pour mettre au joug ceux qui lui reſtoient, & il s'en retourna après avoir fait labourer & enſemencer la terre dans laquelle ſon père l'avoit envoyé. Joſeph admira la force de ſon jugement, loua la vivacité du zéle avec lequel il ſçavoit faire uſage d'un expédient au moment même qu'il l'imaginoit; & malgré le déplaiſir qu'en pouvoient concevoir ſes autres enfans, il l'aima plus qu'eux, & comme s'il n'avoit eu que lui de fils.

VII. Joſeph apprit en ce même temps qu'il étoit né un fils au Roi Ptolémée, & que les Seigneurs de Syrie, & de ſes autres Etats,

(*a*) M. d'Andilly en compte ſept. La Traduction de Sig. Gelenius en met autant, quoique le Grec qui eſt à côté n'en mette que deux, &.

alloient en grande pompe à Alexandrie, célébrer ſa naiſſance par de magnifiques fêtes. Comme ſon grand âge ne lui permettoit pas de faire ce voyage, il demanda à ſes enfans ſi quelqu'un d'eux voudroit l'entreprendre. Ceux du premier lit s'en excuſerent ſur ce que le peu d'uſage qu'ils avoient du grand monde les mettoit hors d'état de parler à des Rois, & ils lui conſeillerent d'envoyer leur frère puîné. Joſeph, ravi de les voir dans ces diſpoſitions, fit appeller Hircan, pour lui demander s'il vouloit aller faire ſa cour au Roi. Il lui répondit qu'il feroit volontiers ce voyage, qu'il n'auroit pas pour cela beſoin de beaucoup d'argent; qu'il ménageroit ſi bien ſa dépenſe, que dix mille dragmes lui ſuffiroient. Joſeph fut fort ſatisfait de cette réponſe. Peu de temps après, Hircan propoſa à ſon père de ne point envoyer, du lieu où il étoit, des préſens pour le Roi, mais d'écrire à celui qui étoit chargé du ſoin de ſes affaires dans Alexandrie, de lui faire les remiſes dont il auroit beſoin pour acheter ce qui ſe trouveroit de plus beau & de plus rare dans cette grande ville. Ce correſpondant de Joſeph ſe nommoit Arion, il avoit à Joſeph trois mille talents pour le moins. Car il lui avoit fait remettre l'argent des tributs de Syrie, & le temps de payer le Roi approchoit. Joſeph, fort content de l'avis que lui donnoit ſon fils, & perſuadé que dix talents ſuffiroient, écrivit à Arion de les lui compter. Hircan partit pour Alexandrie auſſi-tôt qu'il eut reçu la Lettre qu'il avoit demandée à ſon père, & ſes freres écrivirent en même temps aux Officiers du Roi, pour les engager à le faire mourir.

VIII. Lorſqu'Hircan fut arrivé, il donna la Lettre de ſon père à Arion, qui lui demanda combien il ſouhaitoit. Arion s'attendoit qu'il ne demanderoit que dix talents, ou peu de choſe davantage, mais Hircan lui dit qu'il en falloit mille. Arion, ſurpris, lui remontra avec quelque vivacité qu'il avoit tort de vouloir faire une ſi grande dépenſe; qu'il devoit conſidérer de quelle manière ſon père avoit amaſſé ſon bien; combien il lui avoit fallu travailler, & ſe refuſer de choſes qui auroient pû lui faire plaiſir; qu'il devoit prendre ſa conduite pour régle de la ſienne, & lui déclara qu'il ne lui donneroit que dix talents pour acheter les préſens qu'il devoit faire au Roi. Ces remontrances irriterent Hircan, qui le fit mettre en priſon. Comme Arion étoit fort conſidéré de Cléopatre, ſa femme en informa

cette Princeſſe, & la pria d'arrêter la vivacité de ce jeune homme. La Reine, de ſa part, en inſtruiſit le Roi, qui envoya auſſi-tôt faire des plaintes à Hircan, de ce que ſon père l'ayant envoyé vers lui, il ne l'avoit point encore vû, & de ce que néanmoins il avoit fait mettre ſon correſpondant en priſon. Ces reproches étoient accompagnés d'un ordre de ſe préſenter au plutôt à ſon audience, pour y rendre compte de ſa conduite. Hircan chargea l'Officier porteur de cet ordre de dire au Roi, que c'étoit une Loi chez les Juifs, qu'un enfant ne pouvoit manger des viandes offertes en ſacrifices, qu'après avoir été au Temple, & y en avoir offert à Dieu; que par ce motif, il n'avoit pas cru devoir paroître devant le Roi avant que d'avoir les préſens qu'il devoit faire au bienfaiteur de ſon père; que dans la perſonne d'Arion, il avoit puni un homme à lui, qui mépriſoit les ordres qu'il lui donnoit. Que tout maître à cet égard, grand ou petit, avoit le même droit; étant de toute vérité, que ſi les Particuliers n'étoient point autoriſés à châtier leurs ſerviteurs déſobéiſſants, les Souverains courroient riſque de ſe voir bientôt mépriſés eux-mêmes par leurs ſujets. Cette réponſe plut au Roi, il en admira la fermeté & ne put s'empêcher de ſourire.

IX. Arion inſtruit des ſentimens du Roi, & jugeant qu'il ne devoit en attendre aucune protection, délivra à Hircan, pour ſortir de priſon, les mille talents *qu'il demandoit*. Hircan fut trois jours après ſe préſenter devant le Roi & la Reine, qui le reçurent très-bien, & l'admirent à leur table, par conſidération pour ſon père. Ce jeune homme, ſans communiquer ſon deſſein à perſonne, avoit acheté cent jeunes garçons, bien faits, & inſtruits des ſciences & des arts, & autant de filles, dont il paya un talent par tête. Invité par le Roi à un feſtin qu'il donnoit aux principaux de ſon Etat, les Officiers prépoſés à aſſigner les places des convives ſuivant le rang de diſtinction dont ils jouiſſoient, le placerent au plus bas lieu, par mépris pour ſa grande jeuneſſe. Les conviés firent devant lui une pile d'os des viandes qu'ils avoient mangées. Un nommé Tryphon, que le Roi avoit pris en affection pour les bouffonneries & les plaiſanteries dont il l'amuſoit pendant ſes repas, vint, pour plaire à ces conviés, ſe poſter devant le Roi & lui dit: Le Roi mon maître remarque-t'il tous ces os, qui ſont devant Hircan, & qu'il a ſi bien rongés? C'eſt ainſi que

ſon père ronge la Syrie. Le Roi ſourit à cette ſaillie, & demanda à Hircan pourquoi tous ces os étoient devant lui ? Seigneur, répondit-il, cela eſt naturel. Les chiens mangent les os & la viande, comme ont fait vos convives, en regardant ceux devant leſquels il n'y avoit point d'os ; mais les hommes ne mangent que la viande, & laiſſent les os comme je viens de faire, parce que je ſuis homme. Le Roi admira la juſteſſe de cette vive repartie, & obligea tout le monde d'y applaudir, & de faire juſtice à la merveilleuſſe préſence d'eſprit d'Hircan. Le jour ſuivant, Hircan fit ſes viſites aux Miniſtres du Roi, & à tous ceux qui étoient en crédit à la cour. Il interrogea leurs domeſtiques ſur la nature des préſens que leurs maîtres devoient faire au Roi, à cauſe de la naiſſance de ſon fils. Il apprit qu'il y en avoit qui devoient donner douze talents ; que d'autres, qui avoient de grandes charges, comptoient régler leurs préſens ſur l'état de leurs affaires. Il témoigna à tous ces domeſtiques, qu'il étoit bien mortifié de ne pouvoir faire de ſi riches dons ; mais qu'il n'avoit que cinq talents à préſenter. Ces domeſtiques le rapporterent à leurs maîtres, qui en eurent beaucoup de joie, perſuadés qu'un ſi petit préſent feroit mépriſer Joſeph, & lui feroit perdre les bonnes graces du Roi. Le jour de faire les préſens étant arrivé, ceux qui crurent ſe diſtinguer par la richeſſe de leur offrande, ne préſenterent que vingt talents. Hircan offrit les cent garçons & les cent filles qu'il avoit achetés, & donna un talent à chacun des garçons, pour le préſenter au Roi, & autant aux filles, pour le préſenter à la Reine. Une ſi ſomptueuſe magnificence ſurprit tout le monde, le Roi même, & la Reine ; car on ne croyoit pas qu'il pût la porter ſi loin. Il fit auſſi nombre de préſens aux favoris du Roi, & à ceux qui avoient quelque charge auprès de lui ; ſon but, en faiſant ces libéralités, qui monterent encore à pluſieurs talents, étoit de ſe mettre à couvert du mal qu'ils euſſent pû lui faire ; car ſes freres leur avoient écrit de le faire mourir.

Le Roi, qu'une ſi ſurprenante généroſité avoit beaucoup flatté, l'invita à demander tout ce qu'il voudroit. Mais Hircan lui répondit qu'il lui demandoit pour toute grace, de vouloir bien écrire en ſa faveur à ſon père & à ſes frères. Le Roi le fit : il y joignit des Lettres pour ſes Gouverneurs & ſes Intendans, & il ne lui permit de s'en retourner, qu'après lui avoir donné des marques d'une conſidération particuliére, & lui

avoir fait de grands préſens. Quand ſes freres eurent appris la manière dont le Roi l'avoit reçu, & qu'il revenoit couvert de gloire, ils furent au-devant de lui pour l'aſſaſſiner. Son père ne l'ignora pas, & quoiqu'il diſſimulât, à cauſe du Roi, la colère où il étoit de ce qu'il avoit fait de ſi prodigieuſes dépenſes, ſes ſentimens en furent ſi vifs, qu'il ſe mit peu en peine de lui conſerver la vie. Ses freres l'attaquerent donc, mais il en tua deux, avec pluſieurs de ceux qui les accompagnoient, & il les contraignit de ſe ſauver à Jeruſalem chez leur père commun. Perſonne ne le reçut lorſqu'il fut arrivé dans la ville, ce qui lui donna de grands ſujets de crainte, & l'obligea de ſe retirer par-delà le Jourdain, où il vécut des tributs qu'il contraignit les Barbares de lui payer (*a*).

X. Séleucus ſurnommé Soter, fils du Grand Antiochus, régnoit alors en Aſie (*b*). Joſeph, père d'Hircan, mourut vers le même temps, après avoir tenu pendant vingt-deux ans les fermes de la Syrie, de la Phénicie, & de la Samarie. C'étoit un homme de bien, & d'un grand courage, qui, par ſon travail & ſon intelligence, tira les Juifs de l'état où ils étoient avant lui, & les mit en état de jouir abondamment des aiſances & des commodités de la vie. Son oncle, Onias, mourut auſſi, & eut pour ſucceſſeur dans la ſouveraine Sacrificature ſon fils Simon. Onias, fils de Simon, lui ſuccéda, & ce fut à lui qu'Aréius, Roi des Lacédémoniens, envoya des Ambaſſadeurs, & qu'il écrivit cette Lettre.

Le Roi des Lacédémoniens ARE'IUS à ONIAS, Salut. » La lecture d'un ancien Titre nous a fait découvrir que les » Juifs & les Lacédémoniens ſont de la même Nation, & qu'ils » appartiennent également à Abraham. Vous avez donc droit, » comme étant nos frères, d'envoyer nous inſtruire des choſes » que vous pourriez déſirer de nous. Nous ne manquerons

(*a*) Quand Joſeph parle des peuples de par-delà le Jourdain, il ne les appelle jamais Barbares; il y a toute apparence que les Copiſtes ont mis le dernier au lieu du prémier. Ce que Joſeph dit plus bas, qu'Hircan faiſoit la guerre aux Barbares, qu'il faiſoit pluſieurs priſonniers ſur eux, juſtifie la conjecture.

(*b*) Appien. Guer. Syrien. pag. 187. Juſtin, qui fait Antiochus Epiphane frère de Démétrius, ſe trompe: il étoit ſon oncle. Le Grand Antiochus avoit été obligé d'envoyer Antiochus Epiphane ſon fils en ôtage à Rome. Son frère Séleucus, étant monté ſur le thrône, lui procura la liberté, en envoyant à ſa place ſon fils Démétrius. Antiochus s'en revenoit, & il étoit à Athènes lorſqu'il apprit la mort de ſon frère: il continua ſon chemin, & s'empara de ſon royaume lorſqu'il fut de retour. *Appien, ibid. page* 187.

» pas de faire la même choſe. Vos intérêts ſeront les nôtres, » & vous regarderez les nôtres comme les vôtres. Démotele, » que nous avons chargé de nos Lettres, vous expliquera » nos intentions. La Lettre eſt quarrée (*a*), & le cachet eſt un » aigle, qui tient un dragon dans ſes ſerres. « Telle étoit la teneur de la Lettre du Roi de Lacédémone.

XI. Les enfans de Joſeph furent cauſe d'une guerre civile entre les Juifs après la mort de leur père. Car les aînés ayant déclaré la guerre à Hircan leur cadet, le peuple ſe partagea; mais le Grand-Prêtre Simon ne prit point de parti, parce qu'il étoit parent (*b*) des uns & des autres. Hircan ne crut pas devoir demeurer à Jeruſalem dans ces circonſtances. Il s'établit par-delà le Jourdain, d'où il ne ceſſa de faire la guerre aux Arabes (*c*); il en tuoit beaucoup, & en prenoit pluſieurs priſonniers. Il y bâtit un château fort, qu'il conſtruiſit de pierres de marbre blanc juſqu'à la couverture, ſur leſquelles il fit ſculpter des animaux d'une énorme grandeur. Il l'entoura d'un profond foſſé, plein d'eau, & fit creuſer dans les rochers ſaillants de la montagne voiſine, de profondes cavernes, dont l'étenduë étoit de pluſieurs ſtades: il partagea le dedans du château en divers logemens, dont les uns ſervoient de ſalles à manger, & les autres de chambres deſtinées à goûter le re-

(*a*) On croit que ces mots: *La Lettre eſt quarrée*, ne ſont pas de Darius: mais cette conjecture ne rend pas l'endroit plus intelligible. C'étoit peut-être une manière de plier les Lettres particulière aux Lacédémoniens.

(*b*) » Le plus grand nombre favori- » ſoit les aînés contre Hircan, qui étoit » le plus jeune, & particuliérement le » Grand Sacrificateur, à cauſe qu'ils lui » étoit proches.« C'eſt la penſée qu'avoit attribué Sig. Gelenius à Joſeph, & que lui a attribué dans la ſuite M. Havercamp. Mais ſi c'eſt le ſens de l'Hiſtorien Juif, il ne ſçait ce qu'il dit. Car comme le Grand-Prêtre étoit également parent des aînés & du cadet des enfans de Joſeph, il ne pouvoit pas prendre le parti des aînés parce qu'ils lui étoient plus proches. διὰ τὸν συγγένειαν. Les Copiſtes ont omis quelque choſe ici. Peut-être ἀμφοτέρους, après Σίμων. » Le plus grand » nombre prit le parti des aînés. Mais » le Grand Prêtre ne prit point de parti, » parce qu'il étoit parent des uns & des » autres.

(*c*) Les ſçavants Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde voudront bien me permettre de remarquer quelques légeres inadvertences dans leſquelles ils ſont tombés. * Hircan n'étoit pas neveu de Tobie, mais petit-fils; fils de Joſeph, qui l'étoit de Tobie. 2°. Séleucus ne le chargea point de lever les deniers royaux le long du bord oriental du Jourdain: le motif qu'il eut de s'y retirer, fut la crainte qu'il avoit de ſes frères. Il n'y leva point le tribut que ce pays devoit à Séleucus, il ne s'y occupa que de faire une guerre continuelle aux Arabes; & en cela il étoit ſi peu autoriſé de ce Prince, que la crainte que ſon ſucceſſeur ne le punit des maux qu'il leur avoit faits, le porta à ſe donner la mort.

* Tom. 6. pag. 355.

pos

pos du ſommeil, ou à ſe livrer aux diverſes occupations ordinaires de la vie. Par-tout on rencontroit des fontaines d'eau jailliſſante, qui formoient un délicieux & agréable ſpectacle. Il fit faire l'ouverture des cavernes ſi étroite, qu'il ne pouvoit y entrer qu'une perſonne à la fois, afin de pouvoir s'y retirer, & éviter de tomber entre les mains de ſes freres, s'ils venoient l'attaquer; les grandes & vaſtes cours, les ſpacieux jardins, dont cet édifice étoit accompagné, n'en faiſoient pas le moindre ornement. Hircan appella cet endroit Tyr : il eſt ſitué par-delà le Jourdain, proche l'Eſſébonitide, entre la Judée & l'Arabie. Il s'y maintint ſept ans, pendant que Séleucus fut maître de la Syrie. Ce Prince eut pour ſucceſſeur ſon frere Antiochus (*a*) Epiphane. Le Roi d'Egypte, dont le ſurnom étoit auſſi Epiphane, laiſſa, en mourant, deux enfans aſſez jeunes, dont l'aîné s'appelloit Philométor, & le puîné Phiſcon (*b*). L'extrême puiſſance d'Antiochus effraya Hircan; il ſe tua lui-même, dans la crainte qu'il ne le fît prendre, & ne le punît des maux qu'il avoit faits aux Arabes. Ce Prince s'empara de ſes biens après ſa mort.

CHAPITRE V.

I. LE Roi Antiochus ôta en ce temps la ſouveraine Sacrificature à Onias, pour la donner à ſon frère Jeſus, *ou Jaſon*. L'enfant qu'avoit Onias, & dont nous parlerons dans la ſuite, étoit trop jeune pour s'acquiter du ſaint miniſtère. Jaſon tomba dans la diſgrace du Roi, qui lui ôta la ſouveraine Sacrificature, & la donna à Onias ſon puîné (*c*). Ils étoient tous trois fils de Simon, & furent tous trois Grands-Prêtres, comme nous l'avons remarqué. Jeſus ſe fit appeller

Antiochus Epiphane ôte la grande Sacrificature à Onias, & la vend à ſon frere Jaſon.

Diviſion de Jaſon & de Ménélaüs.

(*a*) Comment Appien * a-t'il pû dire qu'on l'avoit appellé Ἐπιφανὴς, parce qu'Héliodore voulant s'emparer du royaume, il avoit paru pour le revendiquer comme ſon propre? Et comment pouvoit-il lui appartenir? Il l'uſurpoit ſur ſon neveu Démétrius. L'Auteur du Traité de l'empire de la Raiſon, fait Antiochus fils de Séleucus. C'eſt ſans doute ſur ſon autorité, que le Ménologe donné par Sirlet, en annonçant le martyre des Machabées, le met ſous Antiochus fils de Séleucus.

(*b*) C'eſt un ſobriquet qu'on donna à ce Prince, à cauſe de ſon gros ventre.

(*c*) Voyez Remarque III.

* Guer. Syr. pag. 178.

Jaſon ; & Onias, Ménélaüs. Jaſon, qui avoit été élevé le premier à la ſouveraine Sacrificature ; ſe brouilla avec Ménélaüs, qui la poſſéda après lui. Il ſe forma un parti pour chacun d'eux ; la famille de Tobie ſe déclara pour Ménélaüs, mais la plûpart du peuple ſe porta pour Jaſon. Ménélaüs & la famille de Tobie ſe trouvant les plus foibles, furent trouver le Roi Antiochus. Ils lui dirent qu'ils vouloient renoncer aux Loix de leur pays, & changer leur manière de vivre pour prendre celle de la cour, & ſuivre les coûtumes des Grecs ; qu'ils le prioient de leur permettre de conſtruire un bâtiment pour les exercices publics dans Jeruſalem. Le Roi le leur permit : ils s'efforcerent d'effacer les marques de la circonciſion, afin qu'il ne parût entre les Grecs & eux aucune différence, lors même qu'ils ſeroient obligés de paroître nuds. Ils abandonnerent de même tous les autres uſages de notre Nation, pour imiter en tout les Grecs.

Antiochus attaque l'Egypte.

II. Antiochus, qui voyoit ſon royaume dans l'état où il l'avoit ſouhaité, déclara la guerre à l'Egypte, & forma le deſſein de s'en emparer ; car il mépriſoit la jeuneſſe des enfans de Ptolémée, & les regardoit comme peu capables de ſoûtenir le poids des affaires. Il dirigea ſa marche vers Péluſe, à la tête d'une groſſe armée, ſurprit Ptolémée Philométor, & pénétra (*a*) en Egypte. Il pouſſa juſqu'à Memphis, dont il ſe rendit maître, & s'avança pour aſſiéger Alexandrie. Il eſpéroit s'en emparer, & prendre le Roi Ptolémée, qui s'y étoit renfermé : cependant il fut obligé d'abandonner ce projet, & même de ſortir d'Egypte ; les Romains le lui ayant envoyé ordonner, comme je l'ai dit ailleurs. Mais je veux parler plus en détail de ce Prince, & raconter comment il s'empara de la Judée & du Temple ; car je n'en ai dit que fort peu de choſes, & en paſſant, dans mon premier Ouvrage. Je vais donc prendre les choſes d'un peu plus haut, afin que le récit que j'en veux faire ſoit plus exact.

III. La crainte des Romains ayant obligé ce Prince d'abandonner la conquête de l'Egypte (*b*), il marcha contre Jeruſalem dont il ſe rendit aiſément maître, la cent quarante troi-

(*a*) *Ægyptum occupat.* M. Havercamp. La ſuite fait voir que ce Prince ne s'empara pas de l'Egypte. καταλαμβάνω, ne ſignifie pas toujours prendre, ſe rendre maître : il ne ſignifie quelquefois qu'entrer, arriver dans un endroit.

(*b*) Voyez Remarque IV.

ſiéme année des Séleucides, parce que ceux de ſon parti lui en ouvrirent les portes. Il fit mourir beaucoup de perſonnes de la faction oppoſée (*a*), quand il fut entré, pilla le Temple, & retourna enſuite à Antioche.

IV. Deux ans après, & l'an cent quarante-cinq *des Séleucides*, le vingt-cinquiéme du mois que nous appellons Caſleu, & les Macédoniens Appellée, en la cent cinquante-troiſiéme Olympiade, ce Prince revint avec de grandes forces à Jeruſalem, & uſa de mauvaiſe foi pour la ſurprendre; car il proteſta n'y venir que dans un eſprit de paix. Mais *quand il y fut entré*, il n'épargna pas même ceux qui l'avoient reçu. Les grandes richeſſes du Temple, & la grande multitude de préſens conſacrés à Dieu, qu'il avoit ſous les yeux, tenterent ſon avarice, & lui firent violer la parole *qu'il avoit donnée de n'y point toucher*. Il enleva tous les vaſes ſacrés, les lampes d'or, l'autel, & les encenſoirs du même métal. Les voiles de byſſus & d'écarlate ne furent pas à couvert de ſa rapacité. Il découvrit les dépôts les plus cachés, rien n'échappa à ſes recherches avides; & ce qui jetta les Juifs dans la derniére conſternation, il leur ordonna de ne plus offrir les ſacrifices qu'ils offroient tous les jours à Dieu, abandonna leur ville au pillage, fit mourir pluſieurs de ſes habitans (*b*), & en emmena environ dix mille priſonniers, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Il mit le feu aux plus beaux endroits de la ville, en abbatit les murs, & fit élever une citadelle dans la ville baſſe, qui commandoit le Temple; il l'entoura de bons murs, la fortifia de hautes tours, & y mit une garniſon de Macédoniens. Les plus méchans & les plus impies d'entre le peuple s'y jetterent, & il n'y eut point de maux qu'ils ne fiſſent à leurs concitoyens. Antiochus plaça une idole ſur l'autel, & lui fit ſacrifier des pourceaux, victime que la Religion des Juifs, leurs Loix & les coûtumes de leurs pères ne leur permettoient pas d'offrir. Il les força d'abandonner le culte du vrai Dieu, pour adorer ceux à qui il en donnoit le nom; de leur bâtir, dans les villes & dans les bourgades, des Temples, d'y élever des autels, & de leur ſacrifier tous les jours des pourceaux. Il leur défendit de circoncire leurs enfans,

(*a*) La faction oppoſée à Antiochus étoit vrai-ſemblablement celle qui favoriſoit le parti du Roi d'Egypte. *Guer. Juifs, liv. 1. pag. 42.*

(*b*) Voyez Remarque V.

& menaça de punir ceux qu'on découvriroit l'avoir fait : il établit des ſurveillans pour les contraindre de ſe ſoumettre à toutes les loix qu'il impoſoit. Pluſieurs Juifs, les uns volontairement, d'autres dans la crainte des peines dont ils étoient menacés, obéïrent aux ordres du Roi. Mais les gens de bien eurent le courage de n'y avoir aucun égard, & l'attachement pour notre ſainte Loi leur fit mépriſer les châtimens dont on les menaçoit. Cette fermeté leur attira la plus cruelle perſécution ; il ne ſe paſſoit point de jour qu'on n'en fît mourir quelqu'un. On les faiſoit fouetter, on leur déchiroit le corps, on les attachoit tout vivants en croix. On étrangloit les femmes qui avoient circonci leurs enfans, & ces enfans mêmes, on les pendoit au col de ceux qui leur avoient donné la naiſſance, & qu'on avoit attachés en croix. On brûloit les ſaints Livres qu'on pouvoit découvrir, & ceux chez qui on les trouvoit, étoient mis à mort.

V. Les Samaritains, qui étoient témoins des maux dont les Juifs étoient accablés, n'avoient garde de ſe dire de la même Nation, ni d'avouer que leur Temple de Garizim fût conſacré au vrai Dieu. Ils ſe diſoient alors une Colonie des Médes & des Perſes, comme ils le ſont en effet. Leur conduite répondoit à leur caractère, comme nous l'avons déja fait connoître (*a*). Ils envoyerent des Députés à Antiochus, & lui adreſſerent cette Requête.

Les Sidoniens qui ſont à Sichem, AU ROI ANTIOCHUS, Dieu viſible (*b*). » Une cruelle peſte, qui déſoloit notre pays, » obligea nos ancêtres de recevoir une certaine vieille ſuperſti- » tion, & de prendre la coûtume d'honorer le jour que les » Juifs appellent Sabbat. Ils éleverent un Temple, ſans lui » donner de nom, ſur la montagne qu'on appelle Gariziim, » & ils ſe firent une habitude d'y offrir des victimes. Mainte- » nant que vous traitez les Juifs comme le mérite leur mé- » chanceté, vos Officiers, parce qu'ils nous voient obſerver » les mêmes pratiques, nous croient de la même Nation, & » nous ſoumettent aux mêmes peines. Nous ſommes originai-

(*a*) Voyez la dernière Remarque ſur le Livre XI.

(*b*) Un Interprète François dit ſur le verſet onziéme du premier chapitre du premier Livre des Machabées, qu'Antiochus Epiphane prit le nom de Dieu, principalement depuis que les Samaritains le lui eurent déféré. Je ne trouve ce fait ni dans l'Ecriture, ni dans Joſeph.

» rement Sidoniens, les monumens publics en fourniſſent des » preuves; c'eſt pourquoi nous implorons votre bonté bienfaiſante & attentive au ſalut de ſes ſujets, d'ordonner à » Appollonius, commandant du pays, & à Nicanor votre Intendant, que vous y avez chargé du ſoin particulier de vos » affaires, de ne nous point maltraiter, & de ne pas confondre avec les Juifs un peuple qui leur eſt étranger, & de » mœurs & d'origine. Nous vous ſupplions de plus, de nous » permettre d'appeller notre Temple, qui juſqu'ici n'a point » eu de nom, le Temple de Jupiter Grec (*a*). Si vous » nous accordez cette grace, nous nous mettrons d'autant » mieux en état d'augmenter vos revenus, que n'ayant plus » à craindre aucun mauvais traitement, nous pourrons vaquer tranquillement à nos affaires (*b*). « Le Roi ayant égard à la Requête des Samaritains, écrivit la Lettre ſuivante.

LE ROI ANTIOCHUS, A NICANOR. » Les Sidoniens, » qui demeurent à Sichem, m'ont préſenté une Requête, que » vous trouverez ci-jointe. Leurs Députés ont prouvé devant » notre Conſeil, qu'ils n'ont rien de commun avec ce dont » on charge les Juifs; c'eſt pourquoi nous défendons qu'on » les maltraite, & nous leur permettons de donner à leur » Temple le nom de Jupiter Grec. J'ai ordonné la même » choſe à Appollonius, Commandant. Le vingt-huit du mois » Hécatombéon, l'an quarante-ſix (*c*).

(*a*) Διὸς Ξενίου. 2. Machab. ch. 6. ℣. 2.

(*b*) » Ce furent auſſi eux, *les Samaritains*, qui demanderent l'addition » de ce titre d'hoſpitalier. « [*M. Prideaux.* *] Je ne trouve point cette circonſtance dans le ſecond Livre des Machabées, ni dans Joſeph.

(*c*) Il manque un ϱ devant ϛ, c'eſt-à-dire, cent devant quarante-ſix. C'eſt, je crois, M. Vaillant qui a fait le premier cette correction dans ſon Hiſtoire Métallique des Rois de Syrie.

L'Auteur de la Note *t*, ne peut pas ſouffrir Ἑκατομβαιῶνος, parce que c'eſt le nom d'un mois Attique, & qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable que les Rois de Syrie, qui étoient Macédoniens, quittaſſent les noms de leurs mois, pour prendre ceux des Athéniens. Ce ne ſont pas les Rois qui mettent la date à leurs reſcrits, c'eſt l'office de leurs ſecrétaires. Celui d'Antiochus pouvoit être Athénien, & ſe ſervir, en datant ſa réponſe aux Samaritains, du nom que les Athéniens donnoient au mois dans lequel elle étoit faite, ou par préférence pour les uſages de ſa Patrie, ou par une ſimple habitude.

* Hiſtoire des Juifs, Tom. 3. Pag. 297.

CHAPITRE VI.

Mattathias, ſes enfans, & ceux des Juifs qui ne vouloient pas abandonner la Loi, ſe cachent dans le déſert.

I. MATTATHIAS fils de Jean, fils de Simon, fils d'Aſamonée, Prêtre de la famille de Joarib, de la ville de Jeruſalem, demeuroit en ce temps-là dans un bourg du Judée qui s'appelloit Modin. Il avoit cinq enfans; Jean, ſurnommé Gaddis, Simon ſurnommé Thaſi, Judas appellé Machabée, Eléazar ſurnommé Abaron, & Jonathas, qu'on appelloit Apphus. Mattathias gémiſſoit avec ſes enfans, des maux que ſouffroit notre Nation, du ſaccagement de Jeruſalem, du pillage du Temple, & des malheurs des Juifs, & il leur diſoit, qu'il valoit mieux mourir pour la conſervation de leurs Loix, que de vivre ainſi couverts d'opprobre.

II. Lorſque les Officiers qui étoient envoyés par le Roi pour contraindre les Juifs de ſe ſoumettre à ſes volontés furent arrivés à Modin, & qu'ils eurent commandé à ceux qui y demeuroient de ſacrifier, comme ce Prince l'ordonnoit, ils tâcherent d'engager Mattathias à offrir le premier ces ſacrifices: ils lui dirent que ſa haute réputation, ſa grande capacité, & ſes autres bonnes qualités, porteroient le peuple à ſuivre ſon exemple, & que cela le mettroit en crédit auprès du Roi; mais Mattathias refuſa d'obéïr, & proteſta que quand toutes les nations, ou par crainte ou par complaiſance, obéïroient à Antiochus, on ne lui perſuaderoit jamais, ni à ſes enfans, d'abandonner les Loix de leurs pères. Il venoit de faire cette déclaration, lorſqu'un Juif s'avança pour ſacrifier, ſuivant les intentions du Roi. Animé d'un ſaint zèle, il ſe jetta avec ſes enfans ſur ce malheureux qu'ils tuérent, & avec lui l'Officier envoyé par le Roi pour faire exécuter ſes ordres, & quelques-uns des ſoldats qui l'accompagnoient. Mattathias renverſa enſuite l'autel, & cria: Si quelqu'un a encore quelque zèle pour les ſaintes Loix de nos Peres, & pour le ſervice de Dieu, qu'il me ſuive. Après quoi il ſe retira dans le déſert avec ſes enfans, & abandonna le bien qu'il avoit dans ce bourg. Pluſieurs, à ſon exemple, ſe retirerent dans le déſert avec leurs femmes & leurs enfans, & ſe cacherent dans des cavernes. Les Officiers du Roi, qui en furent informés, prirent les trou-

pes qui ſe trouvoient dans la fortereſſe de Jeruſalem, & marcherent contre les Juifs dans le déſert. Ils tâcherent, quand ils les eurent joints, de les porter à prendre, en vuë de leur propre bien, le parti de ſe repentir de ce qu'ils avoient fait; ils les inviterent à ne pas les mettre dans la néceſſité de les traiter dans toute la rigueur de la guerre; mais voyant que, loin de ſe laiſſer perſuader, ils rejettoient ces avis avec fermeté, ils les firent attaquer par les troupes & les brûlerent dans leurs cavernes, ſans qu'ils ſe miſſent en devoir de faire aucune réſiſtance, pas même d'en fermer les ouvertures, parce c'étoit un jour de Sabbat. Leur reſpect pour ce ſaint jour les empêcha de ſe mettre en défenſe, ils aimerent mieux perdre la vie que de ne le pas obſerver, parce que notre Loi nous ordonne de ne rien faire dans ce jour. En comptant les femmes & les enfans, il y eut environ mille perſonnes d'étouffées dans les cavernes. Ceux qui purent ſe ſauver, vinrent joindre Mattathias, qu'ils choiſirent pour leur Chef. Mattathias leur apprit que le reſpect pour le jour du Sabbat (*a*) ne devoit pas les empêcher de ſe défendre; qu'en agiſſant autrement dans la crainte de le violer, ils devenoient homicides d'eux-mêmes, puiſque leurs ennemis, aſſurés de ne trouver aucune réſiſtance, ne manqueroient pas de les attaquer toujours des jours de Sabbat, pour venir plus aiſément à bout de les détruire. Ils ſentirent la juſteſſe de ces raiſons; & nous avons toujours cru depuis que nous pouvons prendre les armes un jour de Sabbat, lorſque nous y ſommes forcés. Mattathias iramaſſa

Juifs qui aiment mieux ſe laiſſer égorger, que de prendre les armes le jour du Sabbat.

(*a*) L'Auteur de l'Hiſtoire des Empires & des Républiques a-t'il donc cru que le récit de ce réglement ou de cette déciſion fût étranglé, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, dans l'Ecriture & dans Joſeph? Il l'a bien plus étendu dans le ſeptiéme Tome, pag. 251. On y voit Mattathias aſſembler ſes compagnons, examiner avec eux l'eſprit de la Loi, & décider d'un commun accord, que le précepte du Sabbat n'oblige perſonne, dans le cas de néceſſité. Ils firent ratifier ce décret par les Prêtres & les Anciens qui ſe trouvoient parmi eux; ils en envoyerent des copies à tous ceux qui demeuroient attachés à la Loi; mais ce n'eſt pas la ſeule anecdote que nous donne cet Hiſtorien. » Mattathias * fit rechercher avec une » diligence extrême les Livres dont les » Payens s'étoient emparés, & ceux que » des Juifs fidèles avoient cachés reli- » gieuſement; il en fit tirer un grand » nombre de copies .... il en rétablit » l'uſage & la lecture dans les Synagogues » particuliéres. Mais comme il s'en trou- » va pluſieurs que les perſécuteurs avoient » ſouillés en y peignant l'image de leurs » Dieux, on ne crut pas pouvoir s'en » ſervir publiquement.

* Pag. 253.

des forces conſidérables, renverſa les autels, fit mourir tous les violateurs de la Loi dont il put ſe ſaiſir ; car la crainte en avoit obligé pluſieurs de ſe retirer chez les nations voiſines. Il fit circoncire les enfans qui ne l'avoient pas été, & chaſſer les Officiers commis par le Roi pour empêcher qu'ils ne le fuſſent.

III. Il y avoit un an que ce grand Homme commandoit, lorſqu'il tomba malade. Dans cet état, il raſſembla ſes enfans auprès de lui & leur dit : » Je touche, mes enfans, au terme » où tout homme doit arriver. Je vous fais dépoſitaires de mes » vuës & de mes projets, je vous exhorte à en être de fidèles » Promoteurs ; de vous ſouvenir toujours du parti qu'a pris » celui à qui vous devez la naiſſance ; de conſerver les Loix » de nos Pères, & de rétablir la forme de gouvernement de » nos ancêtres, qui eſt en danger d'être anéantie. N'ayez au- » cun commerce avec ceux qui, par contrainte ou par ſen- » timent particulier, ſe détermineront à l'abandonner. Rendez- » vous dignes de m'avoir eu pour père, & mettez-vous au-deſſus » des efforts de toute injuſte violence ; animez votre coura- » ge, & ſoyez toujours prêts à mourir pour nos Loix, lorſqu'il » le faudra. Soyez perſuadés que ſi Dieu vous voit dans ces » diſpoſitions, il ne vous abandonnera point. Il aime la vertu ; » quelque diſgrace qu'il vous arrive, il vous ſoûtiendra, & il » vous procurera la liberté de vivre ſans crainte dans la pra- » tique de nos Loix. Nos corps ſont caducs & mortels, il n'y » a que (*a*) la mémoire de nos bonnes actions qui puiſſe nous » procurer l'immortalité. Je veux que l'amour de la gloire vous » la faſſe rechercher. Animez-vous aux grandes actions, & ne » craignez jamais de mourir pour quelque choſe de grand. Je » vous exhorte ſur-tout à vivre bien unis : ſi l'un de vous a » un talent diſtingué, laiſſez-le lui exercer ſans jalouſie, & met- » tez réciproquement en uſage ce que chacun peut avoir de bon. » Regardez Simon comme votre père ; il eſt prudent, ſuivez » ſes conſeils. Donnez à Machabée le commandement des » troupes : il eſt fort & courageux, il vengera notre Nation, » & il la défendra contre ſes ennemis. Attachez-vous les gens

(*a*) Joſeph prête ici à Mattathias un ſentiment payen, & d'une perſonne qui ne croiroit pas l'immortalité de l'ame Une affectation criminelle d'imiter la manière de parler des Payens, & leurs uſages, a, je crois, formé ſon expreſſion, plutôt que ſon ſentiment, ſur un point ſi important.

de

» de vertu & de piété, vous vous les concilierez & augmen-
» terez ainſi vos forces.

IV. Mattathias mourût preſque auſſi-tôt après qu'il eut fait cette exhortation à ſes enfans & qu'il eut prié Dieu de leur être toujours favorable, & de faire la grace à ſon peuple de recouvrer ſa premiére forme de gouvernement. Il fut enterré à Modin, pleuré & regretté de tout le peuple. Judas Machabée ſon fils prit le ſoin des affaires, la cent quarante-ſixiéme année. Avec le ſecours de ſes freres, & de quelques autres Juifs, qui le ſeconderent avec zèle, il chaſſa les ennemis (a), fit mourir ceux qui avoient abandonné la Loi, & purgea le pays des abominations dont l'avoient ſouillé les Gentils.

Mort de Mattathias.

CHAPITRE VII.

I. APPOLLONIUS, qui commandoit à Samarie, ayant été informé des ſuccès de Judas Machabée, raſſembla ſes troupes & marcha contre lui; Judas alla à ſa rencontre, lui livra bataille & la gagna. Il y eut beaucoup d'ennemis de tués, encore plus de bleſſés. Appollonius fut du nombre des premiers, ſon épée ſervit de trophée à Judas. Le camp des ennemis fut pillé, on y fit un grand butin, après quoi Judas ſe retira. Séron, qui commandoit en Syrie, ayant appris que pluſieurs Juifs s'étoient joints à Judas, & qu'il étoit aſſez en forces pour ſe mettre en campagne & ſoûtenir le choc d'une bataille, réſolut de l'aller attaquer avec une bonne armée, jugeant qu'il importoit de châtier au plutôt la déſobéïſſance des Juifs aux ordres du Roi (a). Il aſſembla pour cela toutes les troupes qu'il avoit à ſon commandement, y joignit ce qu'il put de Juifs fugitifs & apoſtats, & s'avança pour combattre Judas. Quand il fut arrivé à Bethoron, qui eſt une bourgade de la Judée, il y établit ſon camp. Judas de ſon côté marcha contre lui, dans le deſſein de lui donner bataille, mais il y trouva ſes troupes aſſez peu diſpoſées; leur petit nombre, & le défaut de vivres, les avoit jettées dans le découragement: il tâcha néanmoins de le diſſiper, les exhorta à prendre des ſentimens de

Judas remporte deux grandes victoires.

(a) Juſtin ſe trompe, lorſqu'il dit que ce fut ſous le régne de Démétrius que les Juifs ſecouerent le joug des Macédoniens. *Liv.* 36. vers la fin.

vigueur. » Ce n'eſt point, leur dit-il, le grand nombre de » troupes, qui procure la victoire & fait triompher une armée ; » c'eſt une pieuſe confiance en Dieu : nous avons des preuves » éclatantes de cette vérité, dans la perſonne de nos ancê- » tres ; ils ont ſouvent défait une multitude infinie d'ennemis, » parce qu'ils ne combattoient que pour la juſtice, que pour » le maintien de leurs Loix & le ſalut de leurs enfans. On eſt » bien fort, quand on peut ſe flatter de n'avoir pas pris les armes » injuſtement. « Ce diſcours releva le courage de ſes troupes ; ſans s'embarraſſer du grand nombre d'ennemis qu'elles avoient à combattre, elles marcherent contre Séron. La bataille ſe donna, Séron la perdit avec la vie. Sa mort emporta la déroute entiére de ſes troupes, elles crurent ne pouvoir trouver de ſalut que dans la fuite. Judas les pourſuivit juſqu'à la plaine. Le nombre des morts fut d'environ huit cents, le reſte ſe ſauva ſur le bord de la mer (*a*).

Antiochus ſe diſpoſe à aller dans les provinces ſupérieures de ſes Etats.

II. Le Roi Antiochus fut tranſporté de colère, lorſqu'il reçut la nouvelle de cette défaite. Il aſſembla toutes ſes troupes, prit à ſa ſolde pluſieurs habitans des Iſles, & fit de grands préparatifs pour attaquer la Judée au printemps : mais le paiement de ſes troupes épuiſa ſes fonds, & l'argent lui manqua. Les révoltes des différentes nations qui étoient ſoumiſes à ſon Empire, retardoient ſouvent le paiement de ſes tributs ; ſes revenus d'ailleurs ſuffiſoient à peine pour ſatisfaire ſon inclination libérale & magnifique. Il prit donc le parti d'aller plutôt en Perſe, pour y recevoir les tributs de cette Province. Il chargea du ſoin des affaires, en ſon abſence, Lyſias, pour lequel il avoit beaucoup de conſidération, & l'établit gouverneur des pays renfermés entre le fleuve d'Euphrate & l'Egypte, & de toute la baſſe-Syrie. Il lui laiſſa une partie de ſes troupes, avec ſes éléphans, lui recommanda de veiller avec ſoin ſur l'éducation & la conduite de ſon fils Antiochus (*b*), de ſoumettre la Judée, de réduire les Juifs en captivité, & de détruire Jeruſalem & toute la Nation. Le Roi Antiochus, après avoir donné ces ordres à Lyſias, partit pour la Perſe, l'an cent quarante-ſept, paſſa l'Euphrate & entra dans les Satrapies ſupérieures.

(*a*) Au pays des Philiſtins. 1. *Machab.* chap. 3. ℣. 24.

(*b*) Des Syriens lui donnerent le nom d'Eupator, à cauſe du mérite de ſon père .. ... καὶ τὸ παιδίον ἐτρέφε Ἀντίοχος. Appien, Guer. Syrien. pag. 188.

III. Lyſias confia le ſoin de la guerre des Juifs à Ptolémée fils de Dorymini, à Nicanor & à Gorgias Officiers des plus diſtingués & des plus puiſſants en crédit auprès du Roi. Il leur donna quarante mille hommes de pied, & ſept mille de cavalerie. Lorſque ces Généraux furent arrivés à la ville d'Emmaüs, ils camperent dans la plaine, où ils reçurent des renforts de Syrie & des pays circonvoiſins : pluſieurs Juifs déſerteurs les y furent trouver, ainſi que quelques marchands, pour acheter des eſclaves : ils s'étoient fournis de chaînes (*a*) pour lier ceux qu'on feroit, & d'argent pour en payer le prix. Judas ayant reconnu le camp des ennemis, & conſidérant leur multitude, s'efforçoit de ſoûtenir le courage de ſes troupes. » C'eſt » de Dieu, leur dit-il, que nous devons eſpérer la victoire. Il » faut la lui demander par des priéres ferventes, comme » faiſoient nos Pères. Revêtons-nous de ſacs, & expoſons-lui » la grandeur du péril où nous nous trouvons expoſés, par les » marques ordinaires d'une véritable humiliation. C'eſt le » moyen de l'appaiſer & d'obtenir la victoire ſur nos enne» mis. « Il établit enſuite des Officiers généraux, des ſubalternes, & donna, ſelon notre Loi & nos uſages, la liberté de ſe retirer aux nouveaux mariés, & à ceux qui avoient récemment fait des acquiſitions, de peur que l'amour pour leurs épouſes dans les uns, & dans les autres le deſir de jouir de ces biens, n'abbatît leur courage & ne les portât à quelque défection pour ſe conſerver la vie. Il harangua enſuite les troupes, pour les exciter à bien faire. » Nous ne nous ſommes jamais trou» vés, leur dit-il, dans une occaſion plus preſſante de donner

(*a*) 1. Machabées, chapitre trois, verſet quarante-un. *Les Marchands des pays voiſins .... prirent beaucoup d'or & d'argent* & pueros, *& vinrent au camp.* On ne voit pas bien ce que font ici ces enfans, παῖδας, ou domeſtiques. Joſeph a lû πέδας, chaînes, menottes. Cette leçon préſente un ſens naturel, & le changement de πέδας en παῖδας a été ſi aiſé a un Copiſte diſtrait, qu'elle a tout l'air de la véritable. Je n'ai lû cette correction dans aucun Interprète de l'Ecriture ; mais ſi on la découvre dans quelqu'un que je n'ai pas lû, je ne ſerai pas fâché qu'on diſe que je la lui dois. Je remarque ſeulement qu'un ſçavant Critique cite, en expliquant le verſet quarante-uniéme du premier Livre des Machabées, cet endroit de Joſeph, ſans en faire aucun uſage pour l'explication de ſon texte. J'ajoûte, qu'il n'eſt point ſans exemple, que de préſomptueux Généraux ſe ſoient fournis de menottes pour enchaîner des ennemis qu'ils comptoient prendre priſonniers, & qui les défirent. Le Père Ferrari, parlant de la bataille de Zente, dit que Muſtapha ſe flattoit tellement de la gagner, que *magno numero carros poſt impedimenta adduci jubebat compedum plenos & catenarum.* Guid. Ferrari S. J. *De rebus geſtis Eugenii principis à Sabaudia bello Pannonico.* Lib. 3. 80. Hagæ in Batavis, 1749.

» des marques de notre intrépidité & du mépris que nous
» faisons de la mort, que celle qui se présente aujourd'hui.
» La liberté est, par elle-même, précieuse à tout le monde;
» elle nous l'est infiniment plus, puisque quand nous avons
» le bonheur d'en jouir, nous en tirons le glorieux avantage
» de pouvoir servir Dieu selon nos Loix. C'est de nous qu'il
» dépend de nous la procurer aujourd'hui, & de nous mettre
» en état de mener cette vie heureuse & tranquille, que la
» pratique libre de notre Loi, & l'observation de nos usa-
» ges fait goûter. Combattons généreusement. Si nous som-
» mes des lâches, nous serons couverts d'une éternelle con-
» fusion, & nous verrons notre Nation exterminée. Nous
» n'éviterons pas nous-même la mort; ne songeons donc qu'à
» la gloire immortelle que nous acquerrons en combattant
» pour des choses d'un si haut prix, notre liberté, notre Patrie,
» nos Loix & notre Religion. Tenons-nous prêts pour demain,
» & que ces grands motifs animent notre courage.

IV. Tandis que Judas encourageoit ainsi ses troupes, les ennemis détacherent Gorgias la nuit pour tomber sur elles, à la tête de cinq mille hommes de pied, & mille cavaliers, auxquels des Juifs (*a*) transfuges servoient de guides. Judas, qui en eut avis, résolut d'attaquer le camp des ennemis, dont les forces étoient partagées. Il fit dans l'instant prendre quelque nourriture à ses troupes, alluma des feux dans le camp, & marcha toute la nuit pour se rendre à Emmaüs (*b*), où les ennemis étoient campés. Gorgias ne trouvant point les Juifs dans leur camp, & croyant qu'ils s'étoient retirés, & qu'ils s'étoient allés cacher dans quelque montagne, poussa plus loin pour les découvrir. Judas arriva à la pointe du jour à Emmaüs. Il n'avoit avec lui que trois mille hommes, très-mal fournis d'armes à cause de la triste situation des affaires des Juifs. Les ennemis au contraire, en étoient très-bien pourvus, la disposition de leur camp étoit admirable; ce que considérant Judas il exhorta ses troupes à ne pas perdre courage, les assurant que quand même elles seroient toutes nues, elles pouvoient vaincre leurs ennemis; Dieu (*c*) pouvant, comme il l'avoit fait assez souvent, se jouer d'une multitude nombreuse

(*a*) Ceux de la forteresse leur servoient de guides. 1. *Machab. chap.* 4. ℣. 2.

(*b*) Judas paroît avoir été à Maspha. 1. *Machab.* chap. 3. ℣. 46.

(*c*) J'ai un peu paraphrasé cet endroit. Si Dieu donne la victoire à des troupes

& bien-armée, & accorder la victoire à une poignée d'hommes, qui n'avoient pour armes que leur zèle & leurs bonnes dispositions. Il fit ensuite sonner la charge. Cette attaque, à laquelle les ennemis ne s'attendoient pas, les jetta dans le trouble & dans la confusion; on fit un grand carnage de ceux qui se défendirent, & l'on poursuivit les autres jusqu'à(a) Gadare, & jusqu'aux plaines de l'Idumée, d'Azot & de Jamnia. Les ennemis perdirent dans cette action environ trois mille hommes. Judas défendit à ses troupes de s'arrêter au pillage, parce qu'il leur restoit encore à combattre Gorgias, qui commandoit un corps de troupes qu'il falloit défaire; après quoi, leur dit-il, vous pillerez en toute sûreté, n'ayant plus à craindre d'être surpris par aucun ennemi. Il leur parloit encore, lorsque les troupes de Gorgias s'apperçurent, de dessus les hauteurs, que l'armée qu'elles avoient laissée auprès d'Emmaüs avoit été défaite & mise en fuite, & le camp brûlé; car la fumée qui s'en élevoit annonçoit au loin ce qui étoit arrivé. Ce spectacle, & la ferme contenance de l'armée de Judas, qui les attendoit en bon ordre, les effraya tellement, qu'elles prirent aussi-tôt la fuite. Ainsi, vaincues sans avoir été combattues, elles laisserent le champ libre à Judas, qui permit alors à ses troupes d'aller au pillage. Le butin fut considérable en or, en argent, en étoffes de pourpre & de bleu céleste. Judas, transporté de joie, s'en retourna chez lui, louant & remerciant Dieu, de lui avoir procuré cette importante victoire, qui contribua beaucoup à remettre sa Nation en liberté.

Nouvelle victoire de Judas.

V. Lysias, que cet échec avoit extrêmement mortifié, marcha l'année suivante contre les Juifs avec soixante mille hommes de pied, & cinq mille de cavalerie, tous gens choisis; & établit son camp sur les montagnes, dans la bourgade de Bethoron. Judas n'avoit que dix mille hommes avec lui : il n'ignoroit pas en quel nombre étoient les ennemis; mais après avoir prié Dieu de combattre pour lui & pour ses gens, il

Victoire que Judas remporte sur Lysias.

mal armées & inférieures en nombre à leurs ennemis, ce n'est pas parce qu'il admire leur courage. Ἀγασάμενον αὐτοῦς τὸ εὐψυχίας. Je soupçonne qu'il manque ici quelque chose; Joseph a pû dire que les troupes de Judas lui avoient marqué beaucoup d'ardeur pour combattre, & ajoûter que ce grand Homme voyant leur bonne disposition, avoit fait sonner la charge : mais que ce qu'il rapportoit du courage que firent paroître les troupes de Judas, s'est peut-être perdu.

(a) Gezeron, 1. *Machab. chap.* 4. ℣. 15.

attaqua l'avant-garde de Lyſias, la rompit, tua environ cinq mille hommes, & jetta l'épouvante dans l'eſprit du reſte de l'armée. Lyſias conçut alors que les Juifs étoient réſolus de mourir plutôt que de ne pas vivre libres. La crainte de ce que des gens réduits au déſeſpoir ſont capables de faire, le fit ſe retirer avec ſes troupes & retourner à Antioche. Il y augmenta ſes forces des étrangers qu'il prit à ſa ſolde, & il ſe prépara à retourner en Judée avec une armée plus nombreuſe que celle qu'il y avoit conduite.

VI. Judas Machabée fit uſage des avantages qu'il avoit remportés ſur les Généraux du Roi Antiochus, pour convoquer une aſſemblée *générale de la Nation*. Il y remontra qu'après les grandes victoires que Dieu leur avoit accordées, il falloit ſe rendre à Jeruſalem, purifier le Temple, & y offrir les ſacrifices preſcrits par la Loi. Une grande multitude de Juifs l'y accompagna. Il trouva, lorſqu'il y fut arrivé, le Temple abandonné, ſes portes brûlées, ſes parvis couverts de ronces & d'épines qui y avoient crû d'elles-mêmes, tant il avoit été déſert. Un ſi triſte ſpectacle le jetta, & tous ceux qui l'accompagnoient, dans la plus grande conſternation, & leur fit répandre beaucoup de larmes. Judas détacha une partie de ſes troupes pour tenir en reſpect les ennemis qui étoient encore maîtres de la citadelle, tandis qu'il purifieroit le Temple.

Judas purifie le Temple.

Il le fit avec une extrême attention; car il y fit porter de nouveaux vaſes, un chandelier, une table, & un autel, le tout d'or. Il y fit faire des portes, devant leſquelles il fit mettre des voiles; il détruiſit l'autel qui y étoit & y en plaça un autre, qu'il fit conſtruire de pierres, ſur leſquelles le ciſeau ni le marteau n'avoient point encore été employés. Le vingt-cinquiéme du mois Caſleu, que les Macédoniens nomment Appellée, on alluma des lampes, & on brûla des parfums ſur l'autel qu'on venoit d'élever. Ce fut le même jour préciſément que trois ans auparavant le ſacrifice avoit ceſſé, & qu'un culte profane & impur lui avoit été ſubſtitué. Le Temple demeura déſert pendant tout ce temps-là. Antiochus l'avoit profané le vingt-cinquiéme du mois d'Appellée, de l'année cent quarante-cinq, en la cent cinquante-troiſiéme Olimpiade; & il fut rétabli le même jour du même mois, la cent quarante-huitiéme année, & en la cent cinquante-quatriéme Olimpiade. Le Prophète Daniel avoit annoncé cette déſolation quatre cents huit ans aupara-

vant, & prédit expreſſément que les Macédoniens profaneroient le Temple.

VII. Judas Machabée célébra, avec les Juifs qui ſe trouverent à Jeruſalem, une fête pendant huit jours, pour le rétabliſſement du ſervice Divin. On rendit gloire à Dieu par le chant des Hymnes ſacrées & des Pſeaumes, & on ſe livra à tout ce qu'on put imaginer d'honnêtes réjouiſſances. Ce grand homme offrit un nombre conſidérable de ſacrifices, traita le peuple magnifiquement, & n'oublia rien de ce qui pouvoit relever ſon courage. On eut tant de joie de voir nos ſaints uſages rétablis, & de pouvoir, contre toute eſpérance & après un ſi long temps, ſervir Dieu en liberté ſelon notre Loi, qu'on ſe fit un devoir d'arrêter que tous les ans, juſque dans la poſtérité la plus reculée, on célébreroit pendant huit jours une fête pour cet heureux rétabliſſement. On l'a toujours obſervée depuis ce temps-là : nous la ſolemniſons encore aujourd'hui, & nous l'appellons Phédut (*a*). Nous lui avons donné ce nom, parce que, comme je crois, nous recouvrâmes alors la liberté de rendre à Dieu un culte ſelon nos Loix. Judas fit réparer les murs de Jeruſalem, & les fit fortifier de hautes tours, dans leſquelles il mit des troupes pour arrêter les ſorties de celles des Macédoniens. Il fit auſſi fortifier Bethſura (*b*), afin de s'en ſervir comme d'un fort, s'il étoit preſſé par les ennemis.

(*a*) Voyez Remarque VI.

(*b*) » Bethſura étoit au nord de Jeruſalem. « Inattention d'un ſçavant Interprète, 1. Machab. chap. 6. ℣. 31. C'étoit Jeruſalem qui étoit au nord de cette place, comme il l'avoit dit au verſet ſoixante-un du chapitre quatre. C'eſt par une ſemblable faute d'attention, que le même Interprète dit, ſur le verſet premier du chapitre ſeptiéme du même Livre : » Séleucus, quatriéme fils » du Grand Antiochus, avoit envoyé à » Rome ſon fils Démétrius, en la place » d'Antiochus Epiphane. « Séleucus étoit l'aîné des enfans du Grand Antiochus, mais le quatriéme du nom. Les Imprimeurs ont pû omettre *du nom*, entre quatriéme & fils.

CHAPITRE VIII.

I. LES Nations voiſines ne voyoient qu'avec chagrin que les affaires des Juifs ſe rétabliſſoient, & que leur puiſſance s'augmentoit. Elles s'étoient unies pour les attaquer, elles leur dreſſoient diverſes embûches, & égorgeoient tous ceux qui avoient le malheur d'y tomber. Judas Machabée leur fit une guerre continuelle, il arrêta leurs courſes, & mit fin aux maux qu'elles faiſoient à ſa Nation. Il ſe jetta dans l'Acrabatene, défit les Iduméens, qui deſcendent d'Eſaü, en tua pluſieurs, & fit le dégât dans leur pays. Il reſſerra les enfans de Bean (*a*), qui ne ceſſoient de tendre des piéges aux Juifs, aſſiégea leurs villes, en brûla les tours, & fit périr ceux qui s'étoient jettés dedans. Il attaqua enſuite les Ammonites; ils avoient alors de grandes forces ſur pied, que Timothée commandoit: il les défit cependant, prit Gazer leur capitale, la brûla, & retourna en Judée après avoir fait eſclaves leurs femmes & leurs enfans. Les peuples voiſins l'apprirent, & s'aſſemblerent dans la Galaatide pour exterminer les Juifs, qui demeuroient proche d'eux. Tout ce que ceux-ci purent faire, fut de ſe jetter dans la fortereſſe de Datheman, d'où ils écrivirent à Judas, que Timothée faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour emporter la place. Ce Général reçut avis en même-temps de Galilée, que ceux de Ptolémaïde, de Tyr, de Sidon, & de la Galilée des Nations, avoient aſſemblé un corps d'armée.

Diverſes victoires que Judas remporte ſur les Iduméens & les Ammonites.

II. Pour faire face des deux côtés, Judas prit le parti d'envoyer ſon frere Simon, avec environ trois mille hommes d'élite (*b*), au ſecours des Juifs de Galilée; pour lui il ſe mit, avec Jonathas ſon autre frere, à la tête de huit mille hommes, & alla dans la Galaatide: il laiſſa le reſte des troupes ſous le commandement d'Azarias & de Joſeph, fils de Zacharie, leur recommandant de veiller avec ſoin à la conſervation de la

(*a*) On ne ſçait rien de certain de ces enfans de Bean. Sig. Gelenius a fait de Bean un Prince des Iduméens, & M. d'Andilly n'a eu garde de ne lui pas conſerver cette qualité, quoique Joſeph ne la lui donne pas. La remarque eſt peu intéreſſante, auſſi ne l'aurois-je pas faite, ſi le grand Grotius n'avoit pas dit, ſur le verſet quatre du cinquiéme chapitre du premier Livre des Machabées: *Apud Joſephum viri potentis apud Idumæos.*

(*b*) 1. Machab. *chap.* 5. ℣. 20.

Judée

Judée, mais de ne former aucune entrepriſe qu'il ne fût de retour. Dès que Simon fut arrivé en Galilée, il engagea le combat, mit les ennemis en fuite, & les ayant pourſuivis juſqu'aux portes de Ptolémaïde, il leur tua environ trois mille hommes: il fit dépouiller les morts, & ramena en Judée les Juifs qui avoient été emmenés en captivité, avec tout ce qu'on leur avoit enlevé en les faiſant priſonniers.

Judas dégage les Juifs, que Timothée tenoit aſſiégés.

III. Judas Machabée & ſon frere Jonathas paſſerent le Jourdain & rencontrerent, après une marche de trois jours, les Nabathéens, qui venoient au-devant d'eux avec des ſentimens de paix. Ils leur apprirent que, dans la Galaatide, pluſieurs Juifs étoient aſſiégés dans les citadelles & dans les villes; qu'ils y ſouffroient beaucoup, qu'ils avoient beſoin d'un prompt ſecours, & qu'on ne pouvoit le leur procurer qu'en marchant aux ennemis. Judas ſe rendit aux inſtances des Nabathéens. Il ſe replia dans le déſert, & tomba ſur les habitans de Boſorre (*a*); il prit cette ville, y mit le feu, fit tuer ce qu'il y trouva de gens en état de porter les armes. La nuit, qui approchoit, ne l'arrêta point; il marcha contre le fort dans lequel Timothée tenoit les Juifs aſſiégés, & y arriva au point du jour; il trouva les ennemis occupés, les uns à porter des échelles pour monter à l'aſſaut, d'autres à faire avancer des machines pour le favoriſer. Il forma trois corps de ſes troupes. Après les avoir exhortés à ne craindre aucun danger pour le ſalut de leurs frères & de leurs parens, il fit ſonner la charge, & prit les ennemis en queuë. Les troupes de Timothée ne ſçurent pas plutôt que c'étoit Judas, dont elles avoient éprouvé la valeur & les heureux exploits, qui les attaquoit, qu'elles prirent la fuite. Il les pourſuivit ſi vivement, qu'il en tua juſqu'à huit mille. Il porta enſuite ſes armes contre la ville de Mallé, qu'on appelle des Etrangers (*b*), qu'il brûla, & dont il fit mourir tous les garçons & tous les hommes. Il prit enſuite Chaſphoma, Boſor (*c*) & pluſieurs autres villes de la Galaatide.

(*a*) Voyez la Note *w*. pag. 628.

(*b*) L'Ecriture dit Maſpha, 1. *Machab. chap.* 5. *v.* 35. Grotius, ſur le verſet trente-cinquiéme du chapitre cinq du premier Livre des Machabées, conjecture que Mallé & Maſpha ſont la même ville. Ce que Joſeph dit, qu'on diſoit Mallé des Etrangers, confirme cette conjecture; mais il faut ſuppoſer pour cela, qu'il avoit écrit Maſpha. Car, l'épithete qu'il donne à la ville dont il parle, marque qu'il y en avoit une du même nom en Judée, & que pour faire voir que ce n'étoit pas d'elle qu'il parloit, il ajoûte, » qu'on » appelle des Etrangers.

(*c*) Voyez Remarque VII.

IV. Peu de temps après, Timothée leva de nouvelles troupes, prit à ſa ſolde des Arabes, engagea ſes alliés à le ſuivre, & fut ſe camper devant la ville de Raphon, ſur les bords du torrent. Il exhorta ſes troupes à faire tous leurs efforts pour empêcher les Juifs de paſſer le torrent, parce que, leur dit-il, elles ſeroient immanquablement défaites ſi Judas le paſſoit avec ſon armée (*a*). Sur la nouvelle que Timothée ſe préparoit à donner bataille, Judas aſſembla ſes troupes, s'avança vers le torrent qu'il paſſa, & tombant ſur les ennemis, tua ceux qui oſerent réſiſter, & épouvanta les autres, qui quitterent leurs armes pour fuir plus à leur aiſe : quelques-uns ſe ſauverent, d'autres ſe jetterent dans le Temple de Carnaïm, dans l'eſpérance d'y être en ſûreté ; mais Judas prit la ville, brûla le Temple, & fit mourir de différentes manières les ennemis qu'il y trouva.

V. Après toutes ces expéditions, ce grand Homme raſſembla les Juifs qui étoient dans la Galaatide, avec leurs femmes, leurs enfans, & leurs effets, pour les faire paſſer en Judée. Quand il fut proche d'Ephron, il envoya prier les habitans de lui permettre de paſſer par leur ville. Il n'avoit point d'autre chemin à prendre, & il ne vouloit point retourner ſur ſes pas ; mais au lieu de lui livrer paſſage, les habitans d'Ephon murerent les portes *de leur ville*, & lui couperent le chemin. Judas les aſſiégea & les força, après un jour & une nuit de ſiége, mit le feu à la ville, fit mourir les garçons & les hommes qui s'y trouverent, & continua ſa route. Le nombre de ceux qui furent tués fut ſi grand, que ſes troupes marchoient ſur les corps morts. L'armée paſſa enſuite le Jourdain, & arriva à la grande Plaine à l'entrée de laquelle on trouve la ville de Bethſan, que les Grecs appellent Scytopolis (*b*). Elle en partit pour ſe rendre en Judée (*c*), chantant des hymnes, jouant des inſtrumens, & ſe laiſſant aller à toutes les marques de réjouiſſance que peut produire une heureuſe expédition. Ils

(*a*) Ce que Joſeph fait dire par Timothée à ſes troupes, a beſoin de quelque éclairciſſement, on le trouvera au verſet quarante du chapitre cinq du premier Livre des Machabées.

(*b*) Ce que Joſeph dit ici, que les Grecs appelloient Bethſan Scytopolis, ne favoriſe pas l'étymologie que M. Reland donne de ce nom, (*Palæſt. illuſtrata*, Tome 2. pag. 993.) Ce Sçavant le fait en partie Hébreu & en partie Grec ; mais, ſelon Joſeph, c'étoient les Grecs, qui appelloient ainſi Scytopolis, & certainement ils n'étoient point allés chercher le mot de *Sochoth* dans l'Hébreu, pour lui joindre celui de πόλις.

(*c*) 1. Machab. *chap.* 5. ℣. 5.

offrirent des ſacrifices à Dieu en action de graces des grands avantages qu'il leur avoit accordés ; & de ce qu'il les avoit protégés d'une manière ſi ſurprenante, qu'aucun d'eux n'avoit été tué dans toutes les actions où ils s'étoient engagés.

Joſeph & Azarias ſont défaits, pour n'avoir pas ſuivi les ordres que Judas leur avoit donnés.

VI. Mais pendant que Simon faiſoit la guerre dans la Galilée aux habitans de Ptolémaïde, Joſeph fils de Zacharie, & Azarias, que Judas avoit laiſſés en Judée avant que de partir avec ſon frere Jonathas pour la Galaatide, ſenſibles à la gloire de paſſer pour grands Capitaines, marcherent contre la ville de Jamnia avec les troupes qu'ils commandoient. Gorgias, qui en étoit gouverneur, fut à leur rencontre, les combattit, & leur ayant tué deux mille hommes, il les pourſuivit juſques ſur les frontières de Judée. Cet échec fut la ſuite funeſte de leur déſobéïſſance aux ordres que leur avoit donné Judas, de ne rien hazarder avant qu'il fût de retour. La ſage prévoyance, qui fit preſſentir à Judas la défaite de ces deux Officiers, s'ils formoient quelque entrepriſe en ſon abſence, ne mérite pas moins toute notre admiration que les plus glorieux exploits de ce grand homme. Il continua de faire, avec ſes frères la guerre aux Iduméens, & les attaqua de tous côtés. Il prit Chébron qui étoit une de leur plus fortes places, en détruiſit les fortifications, brûla ſes tours, & fit le dégât partout. Il ſe rendit maître de Mariſſa (*a*), marcha contre Azot, qu'il prit & détruiſit. Chargés, lui & ſes frères, d'un grand & riche butin, ils retournerent à Jeruſalem.

CHAPITRE IX.

I. LE Roi Antiochus mourut vers ce même temps. Ce Prince, parcourant les hautes Provinces, apprit qu'il y avoit en Perſe une ville extrêmement riche, nommée Elymaïde (*b*); qu'elle étoit ſur-tout remarquable par un magnifique Tem-

(*a*) L'Ecriture dit Samarie ; mais on regarde cela comme une faute de Copiſte. 1. *Machab. chap.* 5. ℣. 66.

(*b*) Le premier Livre des Machabées dit Elymaïde, le ſecond Perſépolis. C'étoit, ſelon les apparences, la même ville, comme l'ont conjecturé les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du Monde, *Tom.* 3. *pag.* 401. Elymaïde étoit vraiſemblablement le nom que les Perſes donnoient à cette ville, & Perſépolis celui que lui donnoient les Grecs. Perſépolis veut dire la ville des Perſes, & les Elamites de l'Ecriture ſont les Perſes.

ple consacré à Diane (*a*), dans lequel on conservoit, outre une quantité considérable de précieux présens offerts à la Déesse, beaucoup d'armes & de cuirasses, qu'y avoit laissé Alexandre, fils de Philippe Roi de Macédoine : résolu de s'en rendre maître, il l'assiégea ; mais les habitans le reçurent avec une telle intrépidité & se défendirent avec tant de courage, qu'ils firent échouer son entreprise. Non contents de l'avoir contraint à lever le siége, ils le poursuivirent si vivement, qu'il ne put gagner la Babylonie qu'en perdant beaucoup de monde. Il étoit dans la douleur d'une si honteuse défaite, lorsqu'on lui rapporta que les Généraux qu'il avoit laissés pour faire la guerre aux Juifs, avoient été battus, & que cette nation devenoit puissante. Ces tristes nouvelles, jointes au chagrin qui le dévoroit déja, le jetterent dans un tel abbatement qu'il en tomba malade (*b*). Sa maladie fut longue, & ses douleurs augmentant, il ne put se dissimuler qu'elle étoit mortelle. Il assembla ses Ministres, leur fit part du danger où il se croyoit, & leur annonça, qu'il reconnoissoit que ses maux étoient la juste punition de ceux dont il avoit accablé les Juifs, de la profanation qu'il avoit faite de leur Temple, & du mépris qu'il avoit témoigné pour le Dieu qu'ils servoient. Je suis surpris (*c*) que Polybe Mégapolitain, homme de bien d'ailleurs, ait avancé que ce Prince mourut pour avoir voulu piller le Temple de Diane, qui est en Perse. L'avoir simplement voulu, & ne l'avoir pas fait, n'est point un crime qui méritât un pareil châtiment ; & si cet Auteur a cru que la mort d'Antiochus avoit pour cause quelque crime de cette nature, il étoit bien plus naturel de penser que ce fut pour avoir

(*a*) Il pilla, dit Appien, *Guer. Syrien pag.* 212. le Temple de Vénus, & mourut de corruption.

(*b*) » Joseph, & les Auteurs des Ma» chabées, attestent qu'il tomba malade » d'un délire de fureur & de folie ; » croyant toujours avoir devant le yeux » des spectres ou de mauvais génies, » qui reprochoient à sa conscience les » maux qu'il avoit faits, « &c. Les Sçavants * qui avancent cela, *croyoient avoir devant les yeux* ce qui n'est ni dans les Auteurs des Machabées, ni dans Joseph.

** Tacite se trompe, lorsqu'il dit : *Rex Antiochus demere superstitionem & mores Græcorum dare adnixus, quominùs teterrimam gentem in melius mutaret, Parthorum bello prohibitus est.* Ce ne fut que sous Antiochus Dieu, son petit-fils, vrai ou supposé, que les Parthes se révolterent.

(*c*) Voyez Remarque VIII.

*. Hist. univers. du Monde, Tom. 6. pag. 373. Hist. des Empir. & Répub. Tom. 7. pag. 1273.

** *J'ai trouvé cette Note en cet endroit du manuscrit, je ne vois pas bien à quoi elle se rapporte. je n'ai cependant pas cru devoir la perdre.*

en effet pillé le Temple de Jeruſalem, qu'il perdit la vie. Nous ne voulons cependant pas conteſter avec ceux qui croiroient que la cauſe que Polybe apporte de cette mort, eſt plus croyable que celle que nous en donnons.

II. Ce Prince avoit fait appeller, avant que de mourir, Philippe, en qui il avoit beaucoup de confiance, l'avoit déclaré Régent du royaume, & lui avoit donné le diadême, le manteau de pourpre, & ſon anneau, pour les porter à ſon fils. Il lui recommanda ſur-tout, de prendre grand ſoin de ſon éducation, & de lui conſerver ſon Etat. Sa mort arriva la cent quarante-neuviéme année. Auſſi-tôt que Lyſias l'eut appriſe, il l'annonça au peuple, fit proclamer Roi ſon fils Antiochus, dont il prenoit ſoin pour-lors, & lui donna le nom d'Eupator (*a*). Mort d'Antiochus Epiphane.

III. Cependant la garniſon & les Juifs transfuges, qui étoient maîtres de la citadelle de Jeruſalem, faiſoient beaucoup de mal à ceux de la ville. Car cette citadelle commandoit le Temple, & lorſque les Juifs vouloient y aller ſacrifier, la garniſon ſortoit ſur eux & les tuoit. Ces maux obligerent Judas à tâcher de s'en rendre maître. Il aſſembla le peuple, & en fit le ſiége la cent cinquantiéme année depuis Séleucus. Il fit avancer des machines & des plates-formes, & ſe donna tous les mouvemens poſſibles pour la prendre. Quelques transfuges trouverent moyen de gagner la nuit la campagne; & d'autres, auſſi méchans & auſſi ſcélérats, s'étant joints à eux, ils furent trouver le Roi Antiochus (*b*), pour lui remontrer qu'il ne devoit pas les abandonner à la diſcrétion de leurs concitoyens, qui leur faiſoient toute ſorte de maux, parce que, pour obéir aux ordres du Roi ſon père, ils avoient abandonné leur Religion, & avoient embraſſé celle qu'il leur avoit ordonné de ſuivre; que Judas & les ſiens étoient prêts de ſe rendre maîtres de la citadelle, & des troupes qu'on y avoit laiſſées en garniſon, ſi le Roi n'y envoyoit promptement du ſecours. Ces nouvelles inquiéterent beaucoup ce jeune Prince. Il aſſembla ſes Miniſtres & ſes Généraux, à qui il ordonna de faire des levées chez les peuples voiſins, & d'engager ceux de ſes ſujets qui étoient en âge de porter les armes. Quand l'armée Judas aſſiége la citadelle de Jeruſalem.

(*a*) » Ce fut Lyſias qui lui donna ce » nom, à cauſe du mérite de ſon pére. «

Appien, Guer. Syrien. pag. 188.

(*b*) Antiochus 5. ſurnommé Eupator.

fut assemblée, elle se trouva d'environ (*a*) cent mille hommes de pied, & vingt mille de cavalerie, avec trente-deux éléphans.

IV. Le Roi partit d'Antioche à la tête de cette nombreuse armée, accompagné de Lysias, qui en avoit le commandement. Il entra en Idumée, & marcha ensuite contre la ville de Bethsura. La place étoit forte, & il n'étoit pas facile de s'en emparer. Il l'assiégea néanmoins; mais les habitans se défendirent courageusement, & ayant brûlé ses machines, le siége tira en longueur. A la nouvelle que Judas reçut qu'Antiochus étoit entré en Judée, il leva le siége de la citadelle de Jerusalem pour aller à sa rencontre. Il établit son camp dans une gorge qu'on appelle Bethzachara, à 70 stades de celui des ennemis. Le Roi quitta le siége de Bethsura pour aller le combattre, & il mit dès la pointe du jour son armée en bataille. Le terrein étoit si resserré, que ne pouvant faire avancer plusieurs éléphans de front, il fut obligé de les faire marcher les uns après les autres. Mille fantassins & cinq cents cavaliers couvroient chaque éléphant, qui portoit de hautes tours & des gens de trait. Le reste de ses troupes, que commandoient ses Généraux, marchoient sur deux colomnes pour gagner la montagne. Antiochus fit faire les cris de guerre, les montagnes en retentirent, & il ordonna qu'on découvrît les boucliers d'or & d'airain, afin que par leur éclat ils pussent éblouir les yeux. Ce grand appareil n'intimida point Judas: il soûtint la premiére charge des ennemis, & leur tua six cents de leurs enfans perdus. Son frère Eléazar, surnommé Avaran (*b*), ayant ap-

(*a*) Joseph suit le premier Livre des Machabées, chap. 6. ℣. 38. mais le second ne compte que quatre-vingt mille hommes, avec toute la cavalerie, chap. 11. ℣. 12. Il diminue le nombre des troupes d'Antiochus, dans l'Histoire de la guerre des Juifs, Livre premier; car il ne lui donne que cinquante mille hommes d'infanterie, & quinze mille de cavalerie.

(*b*) Après avoir traduit au verset quarante-trois du chapitre sixiéme du premier Livre des Machabées, *Eléazar fils de Saura*, on ne peut pas ajoûter *qu'il étoit frère de Judas Machabée*, à moins qu'on ne prétende qu'il l'étoit de mére, s'il ne l'étoit pas de père; mais l'Ecriture ne le dit point, & la manière dont le vénérable vieillard Mattathias parle à ses enfans un peu avant que de mourir, ne donne pas lieu de croire qu'Eléazar ne fût que son beau-fils. Le sçavant Interprète auroit pû remarquer que le Grec ne fait pas Eléazar fils de Saura; que par une inattention de Copiste la lettre *sigma* a été bien vrai-semblement séparée de l'*omicron*, qui précede immédiatement, & jointe mal-à-propos au surnom d'Eléazar. Le verset cinquiéme du second chapitre justifie la conjecture; car on y lit, Eléazar, qu'on appelloit Αὐαράν. Ainsi on doit traduire le verset quarante-trois: *Eleazarus, qui Avaran, vidit* &c. Eléazar, surnommé Avaran, apperçut &c.

perçu un éléphant qui étoit plus grand que les autres, & qui avoit un harnois royal, crut que ce Prince étoit deſſus. Il s'avance en déterminé, tue une partie des ſoldats qui entouroient cet éléphant, écarte les autres, ſe jette deſſous (*a*), lui enfonce ſon épée dans le ventre & le tue, mais ſa chute cauſa la mort de ce brave homme, le poids énorme de l'animal l'ayant écraſé. Ce fut ainſi qu'il mourut, après avoir tué beaucoup des ennemis.

V. Judas voyant que les ennemis avoient de trop grandes forces pour qu'il pût eſpérer de les battre, retourna à Jeruſalem reprendre le ſiége de la citadelle. Antiochus partagea ſon armée. Il en envoya une partie recommencer le ſiége de Bethſura, & il marcha avec l'autre contre Jeruſalem. Les habitans de Bethſura furent obligés de ſe rendre; ils n'étoient pas en état de réſiſter à d'auſſi grandes forces, les proviſions d'ailleurs leur manquoient. Ils avoient exigé en ſe rendant, que le Roi ne leur feroit aucun mal. Il ne leur en fit à la vérité aucun, mais quand il fut maître de la place, il les en fit ſortir nuds & ſans habits, & y mit garniſon. Le ſiége de Jeruſalem dura longtemps, par la vigoureuſe réſiſtance que firent les aſſiégés. A toutes les machines qu'Antiochus faiſoit élever pour s'en rendre maître, ils en oppoſoient de capables d'en empêcher l'effet. Mais les proviſions commençoient à leur manquer, & ils n'en avoient pû faire, parce qu'on étoit dans l'année Sabbatique, & que la Loi nous défendant de labourer & d'enſemencer nos terres en cette année, ils n'avoient pû rien recueillir. Cette diſette obligea pluſieurs des aſſiégés de ſe retirer à la campagne: leur retraite réduiſit ceux qui défendoient le Temple à un petit nombre.

VI. Ils étoient dans cet état, lorſque le Roi Antiochus & le Général Lyſias apprirent que Philippe revenoit de Perſe avec les troupes qu'il commandoit, & qu'il ambitionnoit la ſouveraineté. Cette nouvelle leur fit prendre le parti de lever le ſiége, mais ils crurent qu'ils ne devoient pas le faire ſans en informer l'armée. Le Roi ordonna à Lyſias (*b*) de repréſenter en général aux Officiers & aux troupes, mais ſans leur

(*a*) » Pluſieurs deſcendant de cheval, » ſe gliſſoient ſous ceux des ennemis & » leur portoient des coups dans le ventre. La douleur faiſoit cabrer ces che» vaux & fouler aux pieds leurs maî» tres & leurs ennemis juſqu'à ce qu'ils » fuſſent morts. « *Appien*, Guer. Part. pag. 242.

(*b*) 1. Machab. *chap.* 6. ℣. 57.

faire rien connoître de l'arrivée de Philippe ni de ſes deſſeins ; que le ſiége tiroit en langueur ; que la place étoit bien fortifiée, que les vivres commençoient à manquer ; que des affaires importantes demandoient la préſence du Roi dans ſes Etats ; que dans ces circonſtances ils jugeoient convenable de traiter avec les aſſiégés, & de faire la paix a vec toute la Nation ; qu'il n'en coûteroit que de lui permettre de vivre ſelon ſes Loix, étant certain qu'elle n'avoit pris les armes que parce qu'on avoit voulu l'en empêcher, & que la paix faite, chacun pourroit s'en retourner chez ſoi.

VII. Les Officiers & l'armée ayant approuvé cette réſolution, qui leur étoit notifiée par Lyſias, le Roi envoya dire à Judas Machabée & aux aſſiégés, qu'il leur accordoit la paix, & la liberté de vivre ſelon leurs Loix. Les aſſiégés reçurent ces propoſitions avec joie, & ſortirent du Temple ſur la parole du Roi : mais ce Prince ne la garda pas ; car y étant entré (*a*), & voyant combien la place étoit forte, il ordonna à ſes troupes d'en raſer le mur. Il retourna enſuite à Antioche, & emmena avec lui le Grand-Prêtre Onias (*b*), qui ſe faiſoit appeller Ménélaüs. Lyſias lui avoit conſeillé de le faire mourir, s'il vouloit que les Juifs vécuſſent en repos & ne troublaſſent point ſon Etat, ce méchant homme étant la cauſe de tous les maux qui étoient arrivés, par le conſeil qu'il avoit donné au Roi ſon père de contraindre les Juifs de changer de religion. Le Roi ſuivit ſon conſeil, envoya Ménélaüs à Bérée de Syrie, où il le fit mourir. Cet impie avoit été dix ans ſouverain Pontife, & pour ſe maintenir dans l'autorité attachée à cette ſuprême dignité, il n'avoit pas rougi de faire violence à ſa Nation, & de la contraindre à abandonner ſes Loix. Il eut pour ſucceſſeur dans la ſouveraine Sacrificature Alcime, qu'on appelle auſſi Joachim.

Antiochus fait mourir Ménélaüs à Bérée.

Le Roi Antiochus, en s'en retournant, rencontra Philippe, qui déja agiſſoit en ſouverain ; il l'attaqua, s'en ſaiſit & le fit mourir (*c*).

Onias, fils du Grand-Pontife du même nom, que ſon père en mourant avoit laiſſé dans une tendre enfance, comme nous l'avons dit plus haut, voyant (*d*) que le Roi, après avoir fait

(*a*) Voyez Remarque IX.
(*b*) 2. Machab. *chap.* 13. ℣. 4.
(*c*) Un ſçavant Interprète fait dire à Joſeph qu'Antiochus fit mourir Philippe, qui fut pris dans la ville d'Antioche.
(*d*) » Onias ..... voyant que le Roi

mourir

mourir ſon oncle Ménélaüs, avoit donné la ſouveraine Sacrificature à Alcime, qui n'étoit pas de la maiſon des Grands-Prêtres précedents, & que, par le conſeil de Lyſias, il avoit enlevé cette dignité de ſa famille pour en honorer une autre; Onias, dis-je, ſe retira chez Ptolémée, Roi d'Egypte. Ce Prince, & la Reine, lui firent un accueil honorable, & lui donnerent un terrein dans l'étenduë du pays d'Eliopolis, pour y bâtir un Temple ſur le modèle de celui de Jeruſalem. Mais j'aurai dans la ſuite une occaſion plus naturelle d'en parler.

CHAPITRE X.

I. DEMETRIUS, fils de Séleucus (*a*), ſe ſauva vers ce même temps de la ville de Rome, ſe rendit maître de la ville de Tripoli, de Syrie, & s'y fit couronner Roi. Il leva enſuite quelques troupes, avec leſquelles il entra dans le royaume de ſes pères. Les Peuples le reconnurent pour leur Souverain, ſe donnerent à lui, & s'étant ſaiſis d'Antiochus & de Lyſias, ils les lui livrerent. Démétrius fit mourir l'un & l'autre. Antiochus n'avoit régné que deux ans, comme d'autres Hiſtoriens le racontent.

Démétrius entre en Syrie, prend Antiochus & Lyſias, & les fait mourir.

Le Grand-Prêtre Alcime, avec quelques autres Juifs impies, furent trouver Démétrius, pour accuſer Judas Machabée, ſes freres, & avec eux toute la Nation: ils les chargerent d'avoir fait mourir tous les fidèles ſerviteurs du Roi, & ceux de ſes ſujets qui étoient le plus attachés à ſa perſonne, d'avoir

Sur les calomnies d'Alcime, Démétrius envoie Bacchide en Judée, avec ordre de prendre Judas & de le faire mourir.

» avoit donné cette charge à Alcime, » qui n'étoit pas de la race Sacerdotale. « [*M. d'Andilly.*] Si Joſeph diſoit cela, il contrediroit l'Ecriture qui dit, en parlant d'Alcime, *homo de ſemine Aaron, venit.* Il ſe contrediroit lui-même. Car il dit, dans le vingtiéme Livre des Antiquités Juives, chapitre dix, qu'Alcime étoit de la famille d'Aaron, non de la maiſon d'Onias. Cependant M. Prideaux, ou ſon Traducteur, diſent la même choſe. *Hiſt. Juifs, Tom.* 3. *pag.* 438. Ce que le ſçavant Anglois ajoûte, *ibid. page* 372. qu'Onias ſe ſauva d'Antioche, où il avoit toujours demeuré depuis la mort de ſon père, n'eſt point dans Joſeph.

(*a*) Séleucus, père de Démétrius, l'avoit envoyé à Rome, pour dégager Antiochus Epiphane qui y étoit en ôtage. Séleucus étant venu à mourir ſur ſes entrefaites, Antiochus s'empara du royaume ſur ſon neveu & le laiſſa en mourant à ſon fils Antiochus Eupator, ſur lequel Démétrius Soter, s'étant ſauvé de Rome, le conquit. Juſtin fait Démétrius frere d'Epiphane. *Demetrius, qui obſes Romæ erat, cognitâ morte Antiochi fratris.* Liv. 34. Il a contre lui Joſeph, Appien, *Guer. Syr. pag.* 187. mais ce qui eſt déciſif, l'Ecriture fait Démétrius fils de Séleucus. 1. *Machab. chap.* 7. ℣. 1.

ainſi forcé ceux qui avoient pû ſe ſauver à s'exiler de leur Patrie, & à chercher quelque azile ſur la ſurface de la terre ; ils le prioient d'envoyer quelqu'un de ſes Officiers ſur les lieux, qui pût l'aſſurer de la vérité des faits qu'ils alléguoient contre Judas & ceux de ſon parti.

II. Ces plaintes firent une vive impreſſion ſur l'eſprit de Démétrius, il envoya en Judée Bacchide, qui avoit eu la confiance du Roi Epiphane. C'étoit un homme de ſervice, qui commandoit dans la Méſopotamie. Il lui recommanda le Grand-Prêtre Alcime, & lui ordonna de faire mourir Judas & ceux de ſon parti. Bacchide partit d'Antioche avec ces ordres, & des troupes ; dès qu'il fut arrivé, il manda Judas & ſes freres, leur faiſant dire qu'il vouloit conférer avec eux, & établir une paix ſolide entre le Roi & eux. Mais il ne cherchoit qu'à les ſurprendre, & à s'en ſaiſir. Judas ne donna pas dans le piége. Il ſentit bien que les grandes forces avec leſquelles Bacchide étoit venu, annonçoient plutôt un Général qui porte la guerre dans un Etat, qu'un Miniſtre qui vient traiter de paix. Mais quelques Particuliers eurent l'imprudence de ſe fier à ce que Bacchide faiſoit publier, croyant d'ailleurs, qu'Alcime étant de leur Nation, on ne devoit avoir rien à craindre de ſa part. Dans cette confiance ils furent les trouver, après avoir pris leur parole, qu'ils ne feroient point de mal à ceux qui étoient dans les mêmes diſpoſitions. Mais Bacchide, ſans égard pour la parole qu'il avoit donnée, en fit mourir ſoixante (*a*), & empêcha par ſa mauvaiſe foi, ceux qui étoient dans les mêmes ſentimens, de le venir trouver. Il ſortit de Jeruſalem, & lorſqu'il fut à la bourgade qu'on appelle Bethſetho, il fit prendre pluſieurs des transfuges, avec quelques-uns du peuple, les fit mourir ; & ordonna à ceux qu'il laiſſoit, d'obéïr à Alcime.

(*a*) Joſeph contredit l'Ecriture. Ce fut Alcime, non Bacchide, qui fit mourir ces ſoixante perſonnes, qui, ſur la confiance qu'un Prêtre de la famille d'Aaron ne manqueroit pas à ſa parole, s'étoient donnés a lui. Comme la leçon du verſet dix-neuf du chapitre ſeptiéme du premier Livre des Machabées, n'eſt pas fixe ; on ne ſçait ſi ceux que Bacchide fit prendre & mourir, étoient des Juifs qui l'avoient quitté pour ſe donner à Judas, ou des Juifs qui avoient pris le parti des Macédoniens, mais contre leſquels il avoit conçu quelques ſoupçons : l'expreſſion de Joſeph ne décide rien. Il ſemble que les Juifs qui avoient quitté le parti des Macédoniens pour prendre celui de Judas, eurent grand ſoin de ne ſe pas laiſſer ſurprendre par Bacchide, & que ceux qu'il fit mourir étoient des Juifs qui s'étoient donnés à lui, mais qu'il ſoupçonna d'entretenir des liaiſons contraires à ſes intérêts.

Il lui laiſſa quelques troupes, pour contenir les Juifs, & retourna à Antioche trouver Démétrius.

III. Alcime travailloit à affermir ſon autorité, & perſuadé que le moyen de ſe conſerver le commandement étoit de s'attacher le peuple, il s'appliquoit à le gagner par toutes ſortes de flatteries, parlant & traitant tout le monde avec bonté & amitié. Cette conduite ne manqua pas de lui faire bientôt un grand parti. Tous les méchans, ſur-tout les apoſtats, ſe donnerent à lui, & il s'en ſervoit comme de ſoldats & de miniſtres pour ravager le pays, & tuer ceux du parti de Judas qu'il pouvoit ſurprendre.

Judas voyant que la faction de cet impie ſe fortifioit, & qu'il avoit fait mourir pluſieurs perſonnes d'une probité & d'une vertu reconnues, ſe mit en campagne, & fit mourir tous ceux de ſes partiſans dont il put ſe ſaiſir. Alcime, qui ſentit la ſupériorité de Judas, & qu'il n'étoit pas en état de lui réſiſter, alla implorer la protection de Démétrius; & lorſqu'il fut arrivé à Antioche, il travailla à irriter le Roi contre Judas, en l'accuſant de cauſer de grand maux dans ſon Etat, & aſſurant qu'il en cauſeroit encore de bien plus grands par la ſuite, ſi l'on n'envoyoit au plutôt des troupes pour s'en ſaiſir & le châtier (*a*).

IV. Démétrius perſuadé d'ailleurs qu'il n'étoit pas du bien de ſon Etat, de ſouffrir que l'autorité de Judas prît de nouveaux accroiſſemens, envoya contre lui Nicanor, avec une armée capable de le réduire. Nicanor étoit un des plus affidés Officiers du Roi, & pour lequel il avoit le plus d'amitié; il l'avoit accompagné dans ſa fuite, lorſqu'il s'étoit ſauvé de Rome. Le Roi, en le chargeant de cette commiſſion, lui ordonna de ne faire quartier à perſonne. Lorſque Nicanor ſe fut rendu à Jeruſalem, il crut (*b*) ne devoir pas attaquer Judas à force ouverte, mais tâcher de le ſurprendre. Il lui fit porter pour cela des paroles de paix; & repréſenter, que n'ayant aucune raiſon de lui

(*a*) C'eſt des maux prétendus que lui avoit fait Judas, que ſe plaint Alcime, dans Meſſieurs d'Andilly & Havercamp. Ce peut être le ſens de Joſeph: mais la penſée que je prête au grand Sacrificateur, eſt d'une perſonne qui tâche d'intéreſſer un Prince à venger ſes injures ſous le ſpécieux prétexte du bien public. L'expreſſion de l'Hiſtorien Juif eſt ſuſceptible de ce ſens, & c'eſt ainſi que l'Auteur du ſecond Livre des Machabées fait agir Alcime, *chap.* 14. ℣. 6.

(*b*) La manœuvre de Nicanor eſt bien mieux développée dans le ſecond Livre des Machabées, *chap.* 14. ℣. 21.

faire la guerre, il ne croyoit pas qu'ils en duſſent courir les riſques, que conſéquemment Judas n'avoit à craindre aucun mal de ſa part, qu'il n'étoit venu avec un nombre de gens armés que pour lui notifier les bons ſentimens du Roi, & ſes ſentimens d'affection pour la Nation Juive. Judas & ceux de ſon parti le crurent, & ils ne ſoupçonnerent pas qu'il ne cherchoit qu'à les ſurprendre. Ils traiterent avec lui, & le reçurent dans la ville avec ſes troupes. Mais pendant qu'ils traitoient, Nicanor fit ſigne à ſes gens de ſe ſaiſir de Judas, qui s'en apperçut, s'échappa de leurs mains, & alla rejoindre ſes gens.

V. Nicanor vit bien qu'après s'être laiſſé pénétrer, il n'avoit plus d'autre parti à prendre que celui de faire la guerre. Il aſſembla ſes troupes, ſe diſpoſa à combattre Judas. Mais il fut défait, & Judas l'obligea de ſe retirer dans la citadelle de Jeruſalem (*a*). Un jour qu'il en deſcendoit pour aller au Temple, quelques-uns des Prêtres furent au-devant de lui, & lui firent remarquer les ſacrifices qu'ils ſe diſpoſoient d'offrir pour la proſpérité du Roi Démétrius; mais loin d'en être touché, il les menaça, en blaſphêmant le nom de Dieu, qu'il détruiroit le Temple à ſon retour, ſi on ne lui livroit pas Judas, & il ſortit de Jeruſalem après avoir fait ces menaces. Les Prêtres, qui en furent épouvantés, prierent Dieu les yeux baignés de larmes, de les délivrer de leurs ennemis.

Nicanor fut, après être ſorti de Jeruſalem, camper auprès d'une bourgade nommée Bethoron, où il reçut un renfort de Syrie. Judas campa auprès d'une autre bourgade nommée Adarſa, diſtante de Bethoron d'environ trente ſtades. Quoiqu'il n'eût que mille (*b*) hommes avec lui, il ne laiſſa pas de les mener au combat, après les avoir exhortés à ne ſe point épouvanter du grand nombre des ennemis, à ne pas même y penſer, mais à faire attention à ce qu'ils étoient eux-mêmes, pour qui ils combattoient, & combien ces motifs devoient leur inſpirer de confiance. La victoire fut long-temps diſputée, mais elle ſe déclara enfin en faveur de Judas. Pluſieurs des ennemis y périrent. Nicanor, malgré ſa bravoure, fut du nombre des morts; ſa mort fit lâcher pied à ſes troupes, elles prirent la fuite & jetterent leurs armes, pour ſe ſauver avec plus de faci-

(*a*) Voyez Remarque X.

(*b*) Il en avoit trois mille, ſelon l'Auteur du premier Livre des Machabées, *chap.* 7. ℣. 40.

lité. Judas les pourſuivit, en tua beaucoup, & ayant fait ſçavoir par le ſon des trompettes, aux bourgades des environs, qu'il avoit défait les ennemis, elles prirent les armes, coururent ſur les fuyards, & les prenant de front, elles en firent un ſi grand carnage, que de neuf mille hommes (*a*), dont leur armée étoit compoſée, il n'en reſta pas un ſeul. Les Juifs remporterent cette victoire le treiziéme du mois qu'ils appellent Adar, & les Macédoniens Diſtre. Ils célébrerent tous les ans en ce même jour la mémoire de cet avantage. Il les mit en état de reſpirer, & de jouir pendant quelque temps des douceurs de la paix; mais ce ne fut que pour tomber dans de nouveaux embarras, & ſe voir expoſés à de nouveaux dangers.

VI. Le Grand-Prêtre Alcime voulut faire abbatre les anciennes murailles du Temple, que les Prophètes avoient fait bâtir (*b*); mais Dieu l'en punit ſur le champ. Il perdit la voix, fut renverſé par terre, & mourut après avoir ſouffert durant pluſieurs jours de cruelles douleurs. Il avoit été quatre ans Grand-Prêtre; il eut pour ſucceſſeur Judas Machabée, à qui le peuple conféra cette dignité. Ce grand Homme entendit alors parler de la formidable puiſſance des Romains, & apprit qu'ils avoient ſoumis les Gaulois & les Eſpagnoles; qu'ils s'étoient

(*a*) Le ſecond Livre des Machabées en compte trente-cinq mille, *chap.* 15. ℣. 27. Le Père Calmet dit ſur cet endroit, que Joſeph n'en compte que trente mille. C'eſt ſans doute une faute d'impreſſion.

(*b*) Les Prophètes Aggée & Zacharie avoient aidé Zorobabel à rebâtir le Temple & ſes Portiques; & c'eſt à quoi l'on croit que fait alluſion l'Auteur du premier Livre des Machabées, * & Joſeph, lorſqu'ils racontent qu'Alcime vouloit faire abbatre la muraille de la cour intérieure des Saints. L'Auteur de l'hiſtoire des Empires & des Républiques ** croit que la muraille qu'Alcime vouloit détruire, étoit celle qui marquoit juſqu'où les Payens pouvoient entrer dans l'enceinte du Temple: mais comme l'on n'a point de preuves que Zorobabel ait fait faire une ſemblable muraille au Temple qu'il bâtiſſoit avec le ſecours des Prophètes Aggée & Zacharie, j'aimerois mieux dire que c'étoit le mur qui ſéparoit le Portique d'Iſraël d'avec celui des Gentils, qu'Alcime vouloit détruire, & faire par-là ſa cour au Roi Démétrius, en rendant le Temple en quelque ſorte commun aux Gentils & aux Juifs.

Cette muraille étoit, ſelon Joſeph, τοῦ ἁγίου; & c'eſt une expreſſion dont cet Auteur ſe ſert aſſez ſouvent, pour ſignifier le Portique d'Iſraël. Elle étoit, ſelon l'Auteur du premier Livre des Machabées, comme on vient de le remarquer, τῆς αὐλῆς τῶν ἁγίων ἰσόστερος: expreſſion qui revient au même ſens; car il paroît par Joſeph, que les Juifs Helléniſtes appelloient aſſez communément ce Portique ἅγιον ἴσω ou ἰσωφες.

* Chap. 9. ℣. 54.
** Tom. 7. pag. 315.

rendus maîtres de Carthage en Afrique ; qu'ils avoient conquis la Grece, vaincu les Rois de Perſe, Philippe & Antiochus le Grand : il crut devoir rechercher leur alliance, & envoya pour cela à Rome Eupoleme fils de Jean, & Jaſon fils d'Eléazar (*a*), tous deux Officiers de ſa maiſon, pour prier les Romains de recevoir les Juifs au nombre de leurs alliés, & d'écrire à Démétrius de ceſſer de leur faire la guerre. Le Senat leur donna audience lorſqu'ils furent arrivés, & conſentit, après avoir déliberé ſur leur demande, de faire alliance avec Judas Machabée (*b*); il en fit un décret, gravé ſur des tables d'airain, qu'on dépoſa dans le Capitole. Il en fut donné une Copie aux Députés de Judas, pour emporter chez eux. Je vais le rapporter (*c*).

Décret d'alliance & d'amitié avec la Nation Juive porté par le Senat.

» Qu'aucun des ſujets du peuple Romain ne faſſe la guerre » aux Juifs, & ne fourniſſe rien à ceux qui la leur feront, ſoit » grains, vaiſſeaux ou argent. Que ſi les Juifs ſont attaqués, » les Romains leur donneront ſecours de toute leur puiſſance. » Pareillement, ſi les Romains ſont attaqués, les Juifs les » ſecourront. Que ſi les Juifs veulent ajoûter au préſent Traité, » ou en retrancher quelque choſe, ils ne le pourront faire » que du conſentement du peuple Romain. Ce qui ſera ajoûté

(*a*) C'eſt bien vrai-ſemblablement ſur le verſet onziéme du chapitre quatriéme du ſecond Livre des Machabées, que s'appuie l'Hiſtorien des Empires & des Républiques, lorſqu'il dit, * que peu d'années avant l'intruſion de Jaſon dans la ſouveraine Sacrificature, » les » Juifs avoient envoyé une ambaſſade à » Rome, pour faire alliance avec le » Senat. « Mais ce Sçavant a entendu de Jean, ce que l'Ecriture dit de ſon fils Eupoleme. Ce ne fut pas Jean qui fut député à Rome, ce fut Eupoleme que Judas y envoya, après la victoire qu'il remporta ſur Nicanor aux Plaines de Berhoron. Il ne paroît pas même que les Juifs connuſſent les Romains avant ce temps-là. Car l'Ecriture ** dit que ce fut alors que ce grand Homme entendit parler des Romains : & cette expreſſion porte à croire, qu'ils ne les connoiſſoient pas auparavant.

(*b*) A Demetrio cùm defeciſſent *Judæi*, amicitiâ Romanorum primi omnium ex Orientalibus, libertatem receperunt; facilè tunc Romani dealieno largientibus. *Juſtin. Hiſtor. liv.* 36. On ne voit cependant pas que l'alliance des Romains ait beaucoup ſervi aux Juifs pour ſecouer le joug des Rois de Syrie.

(*c*) Cet endroit eſt, pour la ſubſtance, le même que celui qui eſt rapporté au huitiéme chapitre du premier Livre des Machabées.

* Tom. 7. pag. 223.
** 1. Machab. *chap.* 8. *v.* 2.

» de cette manière, aura la même autorité que les autres » articles du Traité. « Ce décret a été transcrit par Eupoleme fils de Jean, & par Jason fils d'Eléazar (*a*), sous le Pontificat de Judas, & le Généralat de Simon son frere. Ce fut le premier Traité d'alliance & d'amitié que notre Nation fit avec les Romains.

CHAPITRE XI.

I. LORSQUE Démétrius eut appris la mort de Nicanor, & la défaite de l'armée qu'il commandoit, il renvoya Bacchide avec de nouvelles troupes en Judée. Bacchide, en y entrant, alla camper à Arbelles, qui est une ville de la Galilée. Plusieurs Juifs s'étoient cachés dans des cavernes, il les y attaqua & les y força. Il fit ensuite marcher son armée avec beaucoup de diligence contre Jerusalem. Ayant été informé en chemin, que Judas étoit campé à une bourgade appellée Berfetho, il marcha contre lui avec une armée de vingt mille hommes de pied, & deux mille de cavalerie. Judas n'en n'avoit que mille (*b*). Les grandes forces de Bacchide épouvanterent tellement sa petite troupe, qu'elle quitta le camp & s'enfuit, & il ne resta avec lui que huit cents hommes. Les ennemis le pressoient, & ne lui donnoient pas le temps de lever d'autres troupes; mais son grand courage le soûtint. Il exhorta le peu qui lui restoit à affronter courageusement le danger, & à marcher hardiment aux ennemis. On lui représenta que ce qui lui restoit de monde n'étoit pas capable de résister à une armée si nombreuse; qu'il valoit mieux se retirer, & se conserver pour une meilleure occasion; qu'on feroit cependant de nouvelles levées, & qu'alors on combattroit les ennemis. » A Dieu ne plaise, répondit ce grand Hom- » me, que le soleil me voye jamais tourner le dos à mes enne- » mis. Si ma derniére heure est venue, & si je dois mourir

(*a*) Voyez Remarque XII.

(*b*) Le premier Livre des Machabées lui en donne trois mille, *ch.* 7. ℣ 40. Dans M. d'Andilly, Judas n'avoit alors que *deux mille* hommes. C'est sans doute une faute d'impression. Car Sig. Gelenius, qu'il suit ordinairement, n'a que mille.

» dans ce combat, je m'abandonne, en homme de cœur, à » tout ce qui peut m'arriver, plutôt que de ternir par ma » fuite les belles actions que j'ai faites, & la gloire que j'ai » acquiſe. « Il animoit ceux qui étoient reſtés avec lui, par ces grands ſentimens, à mépriſer généreuſement le danger où ils ſe trouvoient.

II. Bacchide ſortit de ſon camp pour mettre ſon armée en bataille. Il mit la cavalerie ſur les deux aîles, & il plaça à la tête de la phalange les archers, & ceux qui étoient armés à la légére. Ayant ainſi rangé ſes troupes, & s'étant approché du camp de Judas, il fit ſonner la charge par ſes trompettes, & commanda à ſes ſoldats de faire entendre le cri de guerre, & d'engager le combat. Judas ayant fait la même choſe de ſon côté, en vint aux mains avec l'ennemi. On ſe battit avec beaucoup de courage de part & d'autre. La bataille dura juſqu'au coucher du ſoleil (*a*). Alors Judas remarquant que Bacchide étoit à l'aile droite avec ſes meilleures troupes, prit les plus déterminés des ſiens, donna ſur cette aile, rompit la phalange, ſe jetta au milieu des ennemis, & les obligea de prendre la fuite; il les pourſuivit juſqu'à une montagne qu'on appelle Azot. L'aile gauche s'étant apperçue de la déroute de ceux qui étoient à la droite, courut à leur ſecours; ainſi Judas, qui n'étoit occupé que de la pourſuite de l'ennemi, ſe trouva enveloppé par l'aile gauche, le qui prit en queuë, & par la droite, qui ſe replia pour lui faire tête. Environné de toutes parts, & dans l'impoſſibilité de ſe dégager, il fit ferme avec ceux des ſiens, qui ne l'avoient point abandonné, & tua pluſieurs des ennemis. Mais enfin, accablé de fatigues, & percé de pluſieurs coups, il tomba & termina ſa vie par une mort qui mit le comble à la gloire que tant d'autres actions éclatantes lui avoient ſi juſtement acquiſe. Il ne reſta à ſes troupes, en perdant un tel Chef, d'autre parti à prendre que de s'enfuir. Ses frères, Simon, & Jonathas, obtinrent ſon corps des ennemis, & le firent tranſporter à Modin, où ſon père avoit été enterré. Le peuple le pleura pendant pluſieurs jours, & lui rendit, à ſes obſéques, tous les honneurs que notre Loi lui permit. Ce fut ainſi que mourut cet homme admirable, & ce grand Guerrier.

(*a*) 1. Machab. *chap.* 7. ℣. 13.

Il n'oublia jamais ce que ſon père Matthatias lui avoit recommandé, & il n'eſt rien qu'il n'ait entrepris, nuls maux qu'il n'ait ſoufferts, pour procurer la liberté à ſa Nation. Il vint glorieuſement à bout de la lui faire recouvrer, en la délivrant de l'eſclavage des Macédoniens. De ſi grands & ſi importans ſervices, tant d'actions extraordinaires, lui ont acquis une réputation que nul ſiécle ne doit voir finir.

ANTIQUITÉS JUIVES;

LIVRE DOUZIÈME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

La Bible fut traduite d'Hébreu en Grec ſous le régne de Ptolémée Philadelphe, régnant ſeul, ou lorſqu'il régnoit avec ſon père Ptolémée Soter.

LE Livre qui porte le nom d'Ariſtée, peut être authentique, il peut être ſuppoſé. Cette eſpèce de problême a partagé les Sçavans (*a*). Les uns ont prétendu qu'il étoit authentique, d'autres au contraire ont ſoûtenu que c'étoit une fable de quelque Juif Elléniſte. Je n'entre point dans les raiſons qu'on a apportées de part & d'autre, pour prouver le ſentiment qu'on avoit embraſſé. Cet écart me jetteroit dans une diſcuſſion qui me menerpit trop loin : je me borne à examiner ſi le fait qu'on y lit, & que Joſeph rapporte, eſt véritable en lui-même; ſi l'Ecriture a été traduite d'Hébreu en Grec ſous un des Rois d'Egypte; en un mot ſi Joſeph, qui l'a dit, s'eſt trompé ou a voulu nous tromper (*b*).

(*a*) Pour l'authenticité, les deux Voſſius, Monſieur de Valois, le Père Petau, Walton. Un Anonyme a écrit en Anglois, une défenſe de la Verſion des Septante, contre ce qu'en ont dit Scaliger, Hody, Prideaux, &c. Bib. Britan. 1716. pag. 224. Guil. Wiſton, dans ſon The literal accompliſſement of ſcripture-Prophecies. Le P. Petit Didier, croit qu'il n'y a rien de certain dans ce qu'Ariſtée, Philon, & Joſeph diſent de la manière dont cette Traduction a été faite, ſi ce n'eſt qu'elle l'a été vers le temps de Ptolémée Philadelphe. *Diſſert. Hiſt. Critic. in Scripturam V. T.* 4°. 1699. Le Père Gotti, Dominicain, *veritas Religionis Chriſtianæ*, &c. Romæ, 1735. 4°. Prideaux, Hiſt. Juiv. Tom. 3. pag. 55. Fabricius. Biblioth. Græc. Tom. 2.

Pour la ſuppoſition, L. Vivès, Scaliger, Hum. Hody, Wandale, M. le Clerc. Ce Sçavant a donné un bon Extrait de M. Hody, dans le ſecond Tome de la Bibliothéque univerſelle, pag. 387. Bibliothéque raiſonnée, Tome deux, page dix-huit.

(*b*) Il y a quelque petite différence entre ce que Démétrius dit à Ptolémée de la Loi des Juifs dans Ariſtée, & ce qu'il dit dans Joſeph. Quelques Sçavans prétendent qu'il dit que cette Loi avoit été

Ce grand nombre de Juifs, auxquels Ptolémée Philadelphe donne la liberté, ces ſommes immenſes qu'il dépenſe pour payer leur rançon. la richeſſe des préſens qu'il fait au Temple, au Grand-Prêtre & aux ſoixante & douze Interprètes, paroît une fable, auſſi mal inventée que peu croyable: j'y reconnois volontiers le caractère d'un Juif Elléniſte qui fait d'un pied de mouche un éléphant. Mais le pied de mouche eſt réel, il ne fait que l'enfler. Si ce Prince n'avoit rendu la liberté à aucuns Juifs, on ne conçoit pas comment le vrai ou le faux Ariſtée eût voulu charger ſon Roman d'un épiſode qui lui eſt entiérement étranger, & auquel il n'avoit aucun intérêt. Si Ptolémée n'avoit donné la liberté à aucun Juif, Philon & Joſeph euſſent dû être bien ſurpris d'y trouver un fait dont ils n'euſſent jamais entendu parler; ſur-tout Joſeph, qui avoit fait une étude particuliére de l'hiſtoire de ſa Nation. Comme Philon étoit Juif Elléniſte, il a pû croire que l'Ecriture avoit été traduite en Grec par ordre de Ptolémée Philadelphe, comme le rapporte Ariſtée, cela ſe peut; mais Joſeph n'étoit point Elléniſte, & loin qu'il dût prendre intérêt au merveilleux de cette hiſtoire, il devoit au contraire la rejetter, s'il ne la trouvoit pas bien appuyée. Si les Juifs Elléniſtes firent une fête pour rendre graces à Dieu (*a*), de ce que l'Ecriture avoit été traduite en Grec, les Juifs, qui la liſoient en Hébreu, établirent un jeûne (*b*) pour pleurer le malheur de leur Nation, lorſque cette Traduction avoit été faite. On doit mettre une grande différence entre les circonſtances d'un fait & le fait en lui-même. Les circonſtances peuvent être romaneſques, ridicules & fauſſes, ſans que le fait en ſoit moins véritable. On peut même dire qu'il y a peu de faits, quelque véritables qu'ils ſoient, dont les circonſtances ſoient bien conſtatées.

Le portrait que les Auteurs profanes font de Ptolémée Philadelphe, eſt bien différent de celui qu'en fait Ariſtée (*c*). C'étoit, ſelon les premiers, un Prince débauché, le meurtrier de ſes freres, le mari de ſa propre ſœur, ſuperſtitieux & impie juſqu'à vouloir faire une Divinité de cette ſœur, lorſqu'elle fut morte. Ariſtée nous le repréſente au contraire comme un Prince religieux, zélé pour la Loi de Dieu, qui aimoit les belles Lettres, & qui ne plaignoit aucune dépenſe pour ſe procurer une nombreuſe bibliothéque. Les traits du portrait ſont peut-être forcés de part & d'autre; & quand ils ſeroient d'après nature, on

traduire auparavant, mais négligemment, l'ouvrage n'ayant point été commandé & dirigé par un Roi. Je crois que ce n'eſt pas la penſée de Démétrius, ni dans Ariſtée, ni dans Joſeph; & quand leur expreſſion en ſeroit abſolument ſuſceptible, elle n'eſt point aſſez décidée, pour prétendre que la Loi avoit été traduite d'Hébreu en Grec avant Ptolémée Philadelphe.

(*a*) Philon, *Vit. Moſ.* pag. 660.

(*b*) Le huitiéme du mois de Thebeth, qui répond à Décembre & à Janvier.

(*c*) Si Philon a tiré d'Ariſtée ce qu'il dit de la Traduction de la Bible en Grec, il a été plus judicieux que Joſeph. Il dit à la vérité, que le Roi fit pluſieurs queſtions aux Septante, & il regarde ces Interprètes comme des Prophètes, & des perſonnes inſpirées particuliérement pour bien traduire l'Ecriture ſainte; mais à ces deux articles près, qui pourroient n'avoir pas l'approbation de quelques Critiques, tout ſon récit n'a rien que de ſenſé, rien qui ſente la fable.

a une infinité d'exemples, de Princes qui, très-rangés dans leurs mœurs, n'ont pas laiſſé de faire des actions très-louables, ou par cette alternative de paſſions, qui après nous avoir précipités dans le déſordre, nous en retire quelquefois pour nous porter à quelque action vertueuſe; ou par hypocriſie, afin d'étouffer, par les louanges que ne manquent pas de leur donner ceux ſur qui ils répandent leurs faveurs, la juſte cenſure qu'ils ne peuvent ignorer que leur mauvaiſe conduite leur attire. On peut aſſurer, ſans craindre de ſe tromper, que Ptolémée Philadelphe n'étoit point tel que le dépeint Ariſtée; mais il avoit beaucoup d'égard pour les Juifs, il paroiſſoit eſtimer leur Loi, & il leur faiſoit du bien; c'en étoit aſſez pour ne voir en lui aucun défaut, & pour le lui faire paroître comme un Prince religieux & aimant le bien. D'ailleurs, quelques défauts que les Auteurs profanes aient reprochés à Ptolémée Philadelphe, Strabon (*a*) reconnoît, qu'entre les Rois d'Egypte, ce Prince avoit été particuliérement curieux de s'inſtruire; & après avoir donné la liſte des ſucceſſeurs d'Alexandre, il ajoûte, que tous ceux qui régnerent après Ptolémée troiſiéme, gouvernerent mal, furent perdus de débauche. Les louanges que Philon donne à ce Prince peuvent être ſuſpectes; mais ce qu'il dit, qu'il avoit laiſſé à la campagne & dans les villes de ſi beaux monumens de ſon grand goût & de ſa magnificence, qu'on appelloit encore de ſon temps ce qu'il y avoit de grand & de magnifique, des Philadelphies (*b*), eſt une preuve que, ſi Ptolémée ſe livroit aux plaiſirs, il n'en étoit pas eſclave, & que cela ne l'empêchoit point de faire de belles & de grandes choſes. Si le conſeil que lui donnoit Démétrius de Phalere, de ſe procurer & de lire les Livres qui traitent de la Monarchie & du Gouvernement, n'eſt pas une preuve qu'il l'ait engagé à former une magnifique bibliothéque, il prouve du moins qu'il y eut un temps dans lequel il n'en fut pas diſgracié. Car, quoique Plutarque ne marque pas expreſſément, que ce fut à ce Prince qu'il donna ce conſeil (*c*), les grandes guerres que le Roi ſon père eut à ſoûtenir pour ſe former un Etat, lui permirent peu de penſer à acheter des Livres, & à s'occuper de la lecture. Le bruit & le tumulte des armes n'eſt guères un temps où un ſage Miniſtre croit devoir donner de ſemblables avis à un grand Roi.

Diogene Laërce rapporte que Démétrius Phaléréus (*d*) ayant conſeillé à Ptolémée Soter d'exclure du thrône les enfans qu'il avoit eus d'Euridice, ce Prince, loin de ſuivre cet avis, avoit déclaré Ptolémée Philadelphe ſon ſucceſſeur; que Philadelphe,

(*a*) Διαφερόντως δ' ὁ Φιλάδελφος ἐπικληθεὶς φιλοσόφων. Strabon, pag 1146. *Voyez* Philarq. Athénée, liv. 11. ch. 17. & 22. Vitruve, Préf. liv. 7.

Appien dit de lui, qu'il étoit... Δαπάνησαι λαμπρόταλος καὶ κατασκίνασαι μεγαλουργόταλος. Præf. & il paroît, par Plutarque, que Démétrius de Phalere lui avoit conſeillé d'acheter & de lire les Livres qui traitent de la politique & du gouvernement. *Apopht. Reg.*

(*b*) Φιλαδελφείους ἀπ' ἐκείνου καλεῖσθαι. De Vita Moſ. pag. 658. b. c.

(*c*) Plutarq. Apopht. Reg. 1572. page 332.

(*d*) Voyez la vie de Démétrius Phaléréus, par M. Bonamy, dans le huitiéme Tome des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, pag. 157. mais ſur-tout ſon article dans le Supplément du Dictionnaire de M. Bayle.

qui ſçut le conſeil que Démétrius avoit donné, l'avoit relégué dans une Province, où il étoit mort d'une piquûre d'aſpic à la main. Je donne au témoignage d'Hermippus, dont Diogene a tiré ce fait, toute l'autorité que lui donnent ceux qui l'alléguent : je remarque ſeulement, que cet Auteur ne dit pas que ce fut immédiatement après la mort de Ptolémée Soter, qu'arriva la diſgrace de Démétrius, comme le lui fait dire M. Hody (*a*). Il donna à ce Prince conſeil d'exclure du thrône les enfans d'Euridice ; mais Ptolémée Philadelphe put n'en être informé que quelques années après, & s'être cependant (*b*) ſervi de Démétrius pour faire traduire l'Ecriture ſainte en Grec. Les conſeils qu'un premier Miniſtre donne à un Prince, ne ſe découvrent pas toujours immédiatement après ſa mort. Cependant, comme il a le ſecret des affaires, & que le ſucceſſeur n'a rien d'ailleurs à lui reprocher, il reſte en place juſqu'à ce que ſes envieux & ſes ennemis puiſſent découvrir ou inventer quelque choſe qui cauſe ſa diſgrace.

Les louanges que Philon & Joſeph donnent à Ptolémée Philadelphe, ſont ſuſpectes : elles ſont outrées, elles ſont fauſſes, ſi l'on veut ; mais ils n'avoient aucun intérêt à mettre ſous ſon régne la traduction de l'Ecriture ſainte en Grec ; le fait n'a rien que de commun & d'ordinaire, & ils ont été à portée de s'en inſtruire. On ne connoît Hermippus que par le paſſage qu'en rapporte Diogene Laërce : on ignore entiérement quels ſecours il a eus pour s'inſtruire de l'hiſtoire de Ptolémée Philadelphe : cependant on oppoſe ſon témoignage à celui de Philon & de Joſeph, & on prétend qu'il les convainc de n'avoir débité que des fables, lorſqu'ils diſent que ce fut à la ſollicitation de Démétrius Phaléréus, que Ptolémée Philadelphe fit traduire l'Ecriture en Grec. Ce n'eſt point ainſi que juge un Critique judicieux, & qui ne cherche que la vérité. Diogene Laërce lui-même ne paroît pas juger ſi favorablement de ce paſſage. Car il dit deux lignes après l'avoir rapporté, qu'Héraclide aſſuroit que Ptolémée Lagus voulant céder ſon thrône au Prince ſon fils, Démétrius dit : » Si vous le » donnez, vous ne l'aurez plus. « On ne peut nier que Démétrius n'ait donné un conſeil à Ptolémée Soter, lorſqu'il penſoit à céder le thrône au Prince ſon fils, ces deux Auteurs ſe réuniſſant à l'aſſurer ; mais étoit-il tel, qu'il dût produire ſa diſgrace ? La diverſité dans le rapport qu'ils en font, ne permet pas de l'aſſurer. Vitruve eſt un écrivain d'une grande autorité, mais ce n'eſt que comme en paſſant, qu'il dit que la bibliothéque d'Alexandrie n'a été commencée qu'après celle des Attales Rois de Pergame, contemporains de Ptolémée Evergete, ou même de ſon ſucceſſeur Ptolémée Epiphane, & il ne paroît pas avoir fait aucune recherche pour ſçavoir quand les Rois d'Egypte commencerent à ſe former une bibliothéque.

(*a*) Pag. 9.

(*b*) La conjecture ne pourroit pas avoir lieu, ſi, comme le dit M. Rollin, Démétrius de Phalere avoit opiné dans le conſeil de Ptolémée Lagus, en faveur de Ceraunus, ſon fils aîné, pour la ſucceſſion au thrône. Mais Hermippus, le ſeul Auteur dont nous tenons ce fait, ne dit pas que ce fut en plein conſeil, que Démétrius donna conſeil à Ptolémée d'exclure du thrône les enfans de ſon épouſe Euridice.

Le Juif Ariſtobule diſoit, dans un Livre qu'il dédioit à Ptolémée Philométor, qu'un de ſes ancêtres avoit fait traduire les Livres ſacrés en Grec. Eût-il été aſſez hardi pour avancer un fait qui, s'il n'eût pas été vrai, lui eût attiré la diſgrace du Prince, & l'eût couvert d'un opprobre éternel ? Cela n'a pas la moindre apparence. Auſſi ceux qui ne veulent pas que la Bible ait été traduite en Grec du temps de Ptolémée Philadelphe, dans l'impuiſſance de parer à un témoignage ſi exprès, ſont forcés de ſoûtenir que l'Ouvrage d'Ariſtobule eſt ſuppoſé. On peut voir les efforts que fait le ſçavant Hody, pour le prouver ; mais ſes efforts ſont impuiſſants. Que ſaint Clement diſe en un endroit (*a*), que ce fut à Ptolémée Philadelphe qu'Ariſtobule dédia ſon ouvrage, qu'il diſe en un autre endroit (*b*), que ce fut à Ptolémée Philométor ; qu'on trouve de ſemblables variations dans Euſebe, & dans quelques autres Auteurs, qu'eſt-ce que cela prouve ? que S. Clement d'Alexandrie, Euſebe (*c*), & quelques autres Ecrivains, ont été quelquefois peu exacts dans leurs citations, qu'ils n'ont pas toujours eu ſous les yeux le Livre d'Ariſtobule, lorſqu'ils en ont parlé ; mais cela ne prouve pas qu'il ſoit ſuppoſé. Comme cet Ouvrage n'eſt point venu juſqu'à nous, on n'en peut rien dire de particulier : c'eſt à ceux qui le prétendent ſuppoſé à en donner des preuves, ou du moins à faire voir quel intérêt auroit pû avoir l'impoſteur qui l'a compoſé, à vouloir le faire paſſer pour être d'Ariſtobule. S'il n'en avoit point d'autre que de le faire dire à Ptolémée Philométor, qu'un de ſes ancêtres avoit fait traduire la Loi de Moïſe en Grec, l'intérêt eût été bien mince, & il n'eût pas valu la peine de compoſer un ouvrage ſous le nom d'un autre, au riſque de paſſer pour impoſteur.

Si quelques-uns, comme le remarque ſaint Clement d'Alexandrie (*d*), rapportoient au régne de Ptolémée Lagus la traduction de l'Ecriture en Grec ; ſi d'autres diſoient que c'étoit ſous le régne du Roi ſon fils que cette Traduction s'étoit faite, c'étoit bien vrai-ſemblablement parce que ces deux Princes régnoient enſemble, lorſque l'Ecriture fut traduite en Grec. On croit que Ptolémée Lagus vécut environ deux ans, après avoir aſſocié le Prince ſon fils au thrône. Comme ce put être pendant ce temps que l'Ecriture fut traduite, cela a pû donner naturellement lieu à quelques Ecrivains de dire que ce fut ſous le régne de Ptolémée Lagus, & à d'autres de rapporter cet événement à celui de ſon fils, parce qu'ils régnoient alors tous deux (*e*). Ariſtée, Philon, & Joſeph en attribuent tout l'honneur à Ptolémée Philadelphe, & ils le font parler comme s'il eût régné ſeul. Ptolémée

(*a*) Strom. liv. 5. pag. 705.

(*b*) Liv. 1. pag. 410.

(*c*) Hiſt. Eccleſ. liv. 5. chap. 8. liv. 7. chap. 32.

(*d*) Stromat. liv. 1. pag. 409. numero 22.

(*e*) C'a été le ſentiment de M. Ferrand : mais il faut ſuppoſer que l'Ouvrage d'Ariſtée eſt ſuppoſé, ou convenir qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'il ſe ſoit trompé ſur le nom du Prince qui avoit fait traduire la Bible en Grec, & avoit comblé les Juifs de biens. Deux évenemens trop intéreſſans, pour qu'un Ecrivain de cette Nation pût ſe méprendre ſur le nom du Prince à qui elle en étoit redevable. *Summa Bibliea*, &c. Paris, 1690.

Lagus avoit maltraité les Juifs, & ſi le Roi ſon fils ne leur fit pas tout le bien que diſent Ariſtée & Joſeph, quelque ſouſtraction qu'on faſſe du grand nombre d'eſclaves de cette Nation à qui il donna la liberté, des préſens magnifiques qu'il fit au Temple, au Grand-Prêtre, & aux ſept Interprètes, il en réſultera toujours que les Juifs croyoient lui avoir de grandes obligations, & quand il nous arrive quelque choſe qui nous fait plaiſir, nous ne manquons jamais, lorſque nous le pouvons, de l'attribuer plutôt à une perſonce qui nous a déja fait du bien, & à qui nous avons déja obligation, qu'à une autre qui nous a maltraités.

Voilà ce qu'on peut dire de plus ſpécieux, pour prouver que l'Ecriture ne fut point traduite en Grec du temps de Ptolémée Philadelphe. Je n'entrerai pas dans un plus grand détail. Je finis en remarquant que les Juifs d'Egypte célébrerent tous les ans une fête (*a*), en action de graces de ce que l'Ecriture avoit été traduite en Grec ſous le régne de Ptolémée Philadelphe; a-t-on des exemples d'une fête établie pour remercier Dieu d'une choſe qui n'a jamais été? Joſeph dit, dans ſon ſecond Livre contre Apion (*b*), que Ptolémée Philadelphe avoit fait traduire les Livres ſaints en Grec. Si le fait eût été douteux, s'il n'eût pas été reconnu, c'eût été une grande imprudence à cet Auteur, de l'alléguer en preuve de la conſidération que les Rois d'Egypte avoient eue pour ſa Nation. Apion étoit mort, les Juifs, & Joſeph en particulier, n'avoient-ils pas bien d'autres ennemis, qui n'auroient pas manqué de le relever, ſi Ptolémée Philadelphe n'avoit pas fait traduire le Pentateuque? Quelles railleries les Egyptiens n'euſſent-ils pas faites des Juifs, lorſqu'ils les voyoient tous les ans aller célébrer une fête dans l'iſle de Pharo, ſi ce qu'on diſoit, que l'Ecriture ſainte y avoit été traduite, n'eût été qu'une fable?

Ces réflexions méritent quelque attention; elles ne me ſemblent cependant pas telles, qu'elles m'obligent à rien aſſurer. On ne peut, en général, nier que la Loi n'ait été traduite en Grec ſous le régne de quelqu'un des Ptolémées. Mais comme le vrai, ou le prétendu Ariſtée, Joſeph & Philon, ont, pour ainſi dire, étouffé la vérité du fait, par pluſieurs circonſtances fabuleuſes, peut-être qu'uniquement occupés de ce qu'ils croyoient pouvoir relever la gloire de leur Nation, ils ne ſe ſont guères intéreſſés à rechercher préciſément ſous quel Prince il étoit arrivé; étant d'ailleurs public, que Ptolémée Philadelphe avoit formé une nombreuſe bibliothéque, ils ont cru qu'il n'y avoit eu aucun Roi en Egypte auquel il convînt mieux d'attribuer le zèle de faire traduire leur Loi, qu'à ce Prince. Il n'eſt pas hors de vrai-ſemblance, qu'elle ne le fut que ſous Ptolémée Philométor, & que ce fut Onias qui la fit traduire, par un motif ſemblable à celui qu'eut Jeroboam de faire fondre des veaux dor. Ce put donc être pour engager les Juifs d'Egypte à n'avoir aucune communication avec ceux de Judée, qu'il leur fit traduire l'Ecriture dans une Langue qui leur étoit plus familiére que l'Hébreu; afin qu'ayant un Temple chez eux,

(*a*) Philon, *Vie de Moïſe*, pag. 660. a.
(*b*) Numero 4.

pour ainſi dire, & l'Ecriture dans la Langue qu'ils parloient, rien ne pût les porter à aller à Jeruſalem.

REMARQUE II.

Le grand Antiochus a-t'il défendu de faire entrer des peaux dans Jeruſalem ?

DANS l'état où eſt aujourd'hui le texte de Joſeph, les Sçavans qui nous ont donné des Traductions de cet Hiſtorien, ſoit en Latin, ſoit en François, n'ont trouvé aucune difficulté à croire que le grand Antiochus a effectivement défendu de faire entrer des peaux dans Jeruſalem. Je ne ſçaurois cependant me perſuader que ce Prince ait pû faire une pareille défenſe. La Loi n'avoit rien réglé par rapport aux peaux d'animaux, dont il étoit défendu aux Juifs de manger; & il eſt ceraain, que des chevaux, des mules, & des ânes, entroient tous les jours dans Jeruſalem, & y reſtoient tant que leurs maîtres le jugeoient à propos. Leurs peaux étoient-elles plus immondes lorſque ces animaux étoient morts, que quand ils étoient vivants. La défenſe dans ſa généralité, telle qu'elle eſt exprimée, ne peut pas ſe ſoûtenir. Car elle porte ſur toutes les peaux en général, ſans diſtinction de celles qui ont appartenu à des animaux immondes, d'avec celles qui ont couvert des animaux purs: or, on ne peut nier que les Juifs ne ſe ſoient ſervis de peaux de chévres & de moutons. Le Tabernacle étoit couvert de peaux (*a*). L'habit de ſaint Jean étoit de poil de chameau: ſi les Juifs pouvoient s'habiller d'une étoffe faite de poil de chameau, pourquoi n'auroient-ils pas pû ſe ſervir de ſa peau? La peau de cet animal étoit-elle plus immonde que ſon poil? Après avoir défendu de faire entrer des peaux dans Jeruſalem, Antiochus pouvoit-il ajoûter, » & de n'y nourrir rien » de ſemblable? « On nourrit un animal, mais on ne nourrit pas une peau. Cependant, pour que la penſée fût juſte, il faudroit que l'un & l'autre ſe pût nourrir.

M. l'Abbé Guyon eſt le premier, je crois, qui ait marqué ſentir la difficulté (*b*). Pour la lever, il réduit l'ordonnance de ce Prince à défendre aux Juifs de s'habiller de la peau d'animaux dont il ne leur étoit pas permis de manger; mais il eſt peu croyable, que les Juifs laiſſaſſent ſe perdre les peaux de cheval, de chameau, & de mules, qui peuvent être d'un ſi grand uſage dans le ménage, ſur-tout la Loi ne le leur défendant point; & s'ils pouvoient s'habiller d'étoffes faites de poil de chameau, pourquoi n'auroient-ils pû faire quelque uſage de la peau de cet animal? Quelque ridiculement inventé, & quelque incroyable que ſoit le ſtratagême dont Joſeph parle dans le troiſiéme Livre de la guerre des Juifs, chapitre ſept, numero quatorze, il prouve que les Juifs ne ſe faiſoient pas un ſcrupule de ſe couvrir de peaux de chiens. Car il raconte que ceux qui apportoient quelques proviſions de la campagne à Jotapa, s'en couvroient, & marchoient ſur leurs mains, afin

(*a*) Epître ad Hebr. *chap.* 11. ℣. 37.
(*b*) Hiſt. des Empir. & des Républ. Tom. 7 pag. 137.

que

qûe, s'ils étoient découverts par la garde Romaine, elle crût que c'étoient des chiens. De plus, ἐνδύεσθαι ne paroît pas avoir jamais ſignifié s'habiller, ſe vêtir ; & quand on donne un ſens extraordinaire à un mot, & inconnu à tous les lexicographes, le public attend qu'on le juſtifie par quelque autorité. Enfin, le ſçavant Hiſtorien eſt obligé d'ajoûter au texte de ſon Auteur *leurs*, & de déterminer, par cette addition, la défenſe aux peaux d'animaux immondes. Mais la défenſe eſt générale, & elle porte ſur les peaux, ſans diſtinction de celles qui avoient couvert des animaux immondes d'avec celles que des animaux purs avoient portées. Θήρα ſignifie, dans Polien, une bête, un animal. Ce ſens eſt rare, car je ne le trouve dans aucun des Dictionnaires que j'ai pû conſulter (*a*). Comme les Copiſtes ont très-ſouvent tranſcrit un mot qui leur étoit connu pour un autre dont ils ignoroient la ſignification, on peut conjecturer avec vrai-ſemblance, qu'ils ont écrit δορᾶς au lieu de θήρας, qu'ils pouvoient n'avoir jamais vû pris au féminin, pour ſignifier une bête, un animal. Le premier ne fait aucun ſens, comme on vient de le prouver, & le ſecond en fait un fort bon; mais je voudrois encore changer τὰς en τοιαύτας .... » & qu'il ne fût pas » permis de faire entrer aucune de » ces bêtes dans Jeruſalem, & de » n'y en pas élever. « Dans la deſcription que fait Polien d'une montagne ſur laquelle il raconte que Bacchus s'étoit retiré, il dit qu'il y avoit pluſieurs agréables fontaines, beaucoup de bêtes (*b*), & une grande abondance de fruits. On liſoit de même τὴν θήραν, page dix-ſept, numero deux; mais Caſaubon lui ſubſtitue τὸν θήρα, ſans raiſon, ce ſemble. Car, puiſque Polien a fait inconteſtablement ce mot féminin, dans le paſſage que l'on vient de citer, pourquoi ce grand Critique ne veut-il pas qu'il l'ait fait ici d'un même genre ?

(*a*) Touſſaint, Treſor de Hen. Eſtienne, Budée, Héſichius, Suidas, Julius Pollux.

(*b*) Θήραι πτηνῶν. numero 2. pag. 12. Edit. 1691.

REMARQUE III.

Sur ce que Joſeph dit que le Grand-Prêtre Onias étoit mort, lorſque ſon frère Jeſus lui ſuccéda. En quel ſens le ſecond Livre des Machabées dit-il que Simon, frère de Ménélaüs, étoit de la Tribu de Benjamin.

» ONIAS étant mort vers ce » temps-là, &c. [M. d'Andilly.] La traduction eſt exacte, & celle que l'on préſente eſt plutôt une correction de la faute qu'on accuſe Joſeph d'avoir faite, qu'une expreſſion des termes dont il ſe ſert ici. Un ſçavant Interprète lui reproche, ſur le verſet ſeptiéme du chapitre premier du ſecond Livre des Machabées, de contredire l'Ecriture, & de ne ſe pas concilier avec lui-même. Le reproche eſt juſte, & on ne peut l'en juſtifier qu'en ſuppoſant ſon texte altéré par la négligence des Copiſtes : & la ſuppoſition ſouffre quelque difficulté.

Joſeph ſe réunit, dans ſon Traité

de l'empire de la Raiſon (a), avec l'Ecriture ſainte, pour dire qu'Antiochus ôta la ſouveraine ſacrificature à Onias, Καταλύσας τὸν Ονίαν τῆς ἀρχιερωσύνης. Cette expreſſion καταλύσας peut donner lieu de conjecturer qu'un Copiſte précipité a mis ici, ἀποθάνοντος, au lieu de καταλιπόντος, & a fait mourir cet homme de bien lorſqu'il n'étoit que dépoſé. Mais ce qu'ajoûte Joſeph, que le Roi » donna la Sacrificature à ſon » frère Jeſus, parce que l'enfant que » laiſſoit Onias étoit trop jeune, « ſemble rejetter la conjecture. Car cette réflexion porte à croire qu'Onias, en mourant, avoit laiſſé ſon fils trop jeune pour être ſouverain Pontife: mais peut-être que Joſeph n'a cependant voulu dire autre choſe, ſinon que l'enfant qu'il avoit lorſqu'il fut dépoſé, n'étoit pas en âge d'exercer un ſi ſaint miniſtère.

On avoit ſans doute, du temps de Joſeph, plus d'une relation de ce qui s'étoit paſſé ſous le régne de Séleucus Philométor, & d'Antiochus Epiphane. Elles pouvoient varier dans quelques circonſtances, & l'Hiſtorien choiſir celles qui lui paroiſſoient plus vrai-ſemblables. Il ne regardoit pas les Livres des Machabées comme ayant la même autorité que ceux dont ſon Egliſe compoſoit le Canon des ſaintes Ecritures. Etant dans la ſuite obligé en quelque ſorte, de conſulter les Livres des Machabées, pour compoſer ſon Traité de l'empire de la Raiſon, il put corriger ce qu'il dit ici d'Onias. Si cependant la conjecture que l'on vient de propoſer n'a pas lieu, & quand il auroit cru qu'Antiochus n'avoit conféré le ſouverain Pontificat à Jaſon qu'après la mort d'Onias, l'erreur ſeroit-elle ſi capitale, qu'on eût droit d'en conclure, *non alio conſilio ſcripſiſſe, quàm ut quantum fidei ab imprudentibus impetraret, tantum ſcripturibus ſacris detraheret* (b).

Joſeph raconte que Jaſon étant tombé dans la diſgrace du Roi en général, il lui ôta la ſouveraine Sacrificature pour en revêtir Ménélaüs ſon puîné. Le ſçavant Interprète, que l'on a cité plus haut, conjecture (c) que » c'étoit apparemment le Roi d'Egypte, auquel la » Judée obéiſſoit alors. « Joſeph ne donne point lieu de faire cette conjecture; & quand il la juſtifieroit, ce que l'Auteur du ſecond Livre des Machabées raconte la détruiroit entiérement. Car il raconte au chapitre quatriéme, verſet ſept, » qu'après » la mort de Séleucus, Antiochus » Epiphane lui ayant ſuccedé dans » le royaume, Jaſon, frère d'O- » nias, entreprit d'uſurper le ſou- » verain Sacerdoce. « Il avoit dit au verſet trois du troiſiéme chapitre, » que Séleucus, Roi d'Aſie, faiſoit » fournir de ſon domaine toute la » dépenſe qui regardoit les Sa- » crifices. « Il n'eſt pas vrai-ſemblable que ce Prince fît la dépenſe du miniſtère du Temple, tandis que le Roi d'Egypte en auroit eu les honneurs & le ſouverain domaine.

Antiochus le Grand, en mariant ſa fille Cléopatre avec Ptolémée Epiphane, lui avoit donné, par forme de dot, la Syrie, la Phénicie, la Judée, & la Samarie. L'hiſtoire ne nous marque point ſi ſon fils Séleucus s'empara de ces provinces, ni ſi ce fut Antiochus Epiphane qui

(a) Pag. 502.
(b) P. Harduini opera ſelecta, pag. 589.
(c) 2. Machab. *chap.* 1. ℣. 7.

les conquit : il eſt certain qu'elles dépendoient du dernier (a), lorſque Jaſon l'alla trouver pour acheter la ſouveraine Sacrificature. La ceſſion que le grand Antiochus fit des provinces de la Célé-Syrie, de la Phénicie, & de la Judée, au Roi Ptolémée, lorſqu'il lui donna la Princeſſe Cléopatre en mariage, ne fut que partielle, ſi je puis m'exprimer ainſi. Car Joſeph, qui nous a conſervé ce point d'hiſtoire, remarque, que les deux Rois en partageoient les revenus. Et cette remarque donne lieu de penſer, que comme le Roi de Syrie ne céda que le revenu d'une partie de ces provinces, il s'en réſerva également la moitié. Ainſi, Séleucus Soter pouvoit faire des préſens au Temple, & faire la dépenſe des ſacrifices que l'on y offroit.

L'Auteur du ſecond Livre des Machabées (b) fait Ménélaüs frère de Simon, qu'il avoit dit, dans le chapitre précedent, être de la Tribu de Benjamin. M. Prideaux prétend (c) que cela ne ſe peut pas, parce qu'il n'y avoit que ceux de la famille d'Aaron qui puſſent être ſouverains Pontifes. Cette raiſon ne ſuffit pas pour juſtifier l'impoſſibilité qu'objecte le ſçavant Anglois. Il faudroit prouver qu'il étoit défendu aux veuves des Grands-Prêtres de ſe remarier ; & on ne trouve rien dans l'Ecriture ni dans Joſeph, qui donne lieu de croire que cela ne leur fût pas permis. Car ſi cela dépendoit d'elles, la veuve de Simon le Juſte put ſe remarier à un Benjamite, & en avoit Simon, qui eut dans la ſuite l'intendance du Temple. Il n'eût été à la vérité qu'ὁμομήτριος de Ménélaüs, comme parlent les Grecs. Mais rien n'eſt plus commun, que d'appeller frère tout court, une perſonne qui ne l'eſt que de père ou de mère. Avec un peu plus d'attention, & un peu moins de prévention contre les Livres deutérocanoniques, le Cenſeur du ſecond Livre des Machabées, ſe fût facilement apperçu qu'il ne fait Simon que frere de mère de Ménélaüs. Car en remarquant qu'il étoit ſon frère, il indiquoit naturellement qu'il étoit à Ménélaüs, ce qu'il n'étoit ni à Onias ni à Jaſon.

(a) 2. Machab. *chap.* 4. ℣. 7.
(b) Chap. 4. ℣. 23.
(c) Hiſt. des Juifs, Tom. 3. page 264.

REMARQUE IV.

De quelques inexactitudes dans leſquelles Joſeph eſt tombé. De la maniere dont il dit qu'Antiochus ſe rendit maître de Jeruſalem.

LES diviſions des enfans de Simon le Juſte, furent la cauſe funeſte des maux qui accablerent les Juifs ſous le régne d'Antiochus Epiphane. Ce ſaint homme avoit laiſſé trois enfans. L'aîné, qui s'appelloit Onias, aimoit le bien, & faiſoit tout ce qui dépendoit de lui pour maintenir le bon ordre & la piété à Jeruſalem. Il eut beaucoup à ſouffrir de Simon, Commandant du Temple ; & ce fut peut-être de cette diviſion, entre le Grand-Prêtre & cet Officier, dont Jeſus ſon frère puîné profita, pour obtenir d'Antiochus qu'il lui ôtât le ſouverain Pontificat, & qu'il voulût bien le lui

vendre. Joſeph dit que ce fut ce Prince, qui mécontent du Grand-Prêtre, lui ôta cette dignité. Mais il eſt certain, par l'Ecriture, qu'Antiochus avoit beaucoup de conſidération pour Onias. On pleure quelquefois une perſonne dont on a cauſé la mort. Le regret que ce Prince témoigna de celle d'Onias, put être ſincère, & il put avoir eu pour lui une véritable eſtime, mais l'avoir ſacrifiée aux grandes ſommes d'argent que Jaſon lui offroit de la ſouveraine Sacrificature. La paſſion ſatisfaite, les ſentimens d'eſtime que ce grand Homme méritoit, purent reprendre leur place dans le cœur d'Antiochus, & lui faire verſer des larmes ſincéres lors de ſa mort.

Ce que Joſeph ajoûte, n'eſt pas plus exact: que les deux frères puînés, Jaſon & Ménélaüs, s'étant brouillés, le peuple ſe partagea; mais que le parti du premier étant le plus fort, il chaſſa de Jeruſalem Ménélaüs & les enfans de Tobie, qui s'étoient déclarés pour lui; que Ménélaüs & ceux de ſa faction, en allerent porter leur plainte à Antiochus, & qu'ils lui demanderent la permiſſion de conſtruire un bâtiment pour les exercices publics, & de renoncer à leur Religion pour embraſſer celle des Grecs.

Les deux frères vécurent en bonne intelligence pendant trois ans, & Jaſon avoit tant de confiance en ſon frère, qu'il le choiſit pour porter l'argent qu'il envoyoit au Roi. Ménélaüs répondit mal à la confiance que Jaſon avoit en lui. Car il ſe ſervit de cet argent pour acheter la ſouveraine Sacrificature, & en dépouiller ſon frère. Ce fourbe avoit vrai-ſemblablement renoncé à ſa Religion, pour embraſſer celle des Grecs, & il put s'en faire un mérite auprès d'Antiochus. Mais ce fut Jaſon qui obtint de ce Prince la permiſſion de faire bâtir un Gimnaze, & de renoncer à la Religion de ſes pères pour embraſſer celle des Grecs.

Les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde rapportent le Traité que Ménélaüs fit avec Antiochus pour la charge de Grand-Prêtre, à l'année qui ſuivit le premier voyage de ce Prince à Jeruſalem. On ne voit pas ſur quel fondement l'Auteur du ſecond Livre des Machabées, qui nous apprend ce fait, dit qu'il arriva la troiſiéme année, ſans marquer d'où il commence cette troiſiéme année. On croit qu'il la prend du Pontificat de Jaſon. Mais la piété prend-elle, ſans néceſſité, l'époque d'un évenement, de la vie d'un ſcélérat? Il eſt, ce ſemble, plus naturel, que l'Ecrivain ſacré ait pris le commencement de ces trois ans, de la dépoſition du ſaint homme Onias. On croit qu'elle arriva en trois mil huit cent vingt-neuf, & on rapporte l'uſurpation du ſouverain Pontificat par Ménélaüs, à l'an trois mil huit cent trente-deux.

Joſeph met le premier voyage d'Antiochus à Jeruſalem, après que le Senat de Rome l'eut obligé de ſortir d'Egypte, & de ceſſer de faire la guerre à ſon neveu Ptolémée Philométor. Il ſe trompe en cela; ce Prince ne mit pas le pied en Egypte depuis que le peuple Romain lui eut fait déclarer qu'il le regarderoit comme ennemi, s'il n'en ſortoit, & s'il continuoit à faire la guerre à Ptolémée. Car après une déclaration ſi préciſe, & la promeſſe que ce Prince fit de s'y ſoumettre, il n'y a pas d'apparence qu'il ait oſé rien entreprendre dans la ſuite contre l'Egypte.

Antiochus ambitionnoit la tutelle du jeune Ptolémée, & la Régence du royaume pendant ſa minorité. Dans cette vue, il envoya Apollonius preſſentir le ſentiment des Grands du royaume (*a*) : cependant il ſuivoit avec de nombreuſes troupes, pour animer & ſoûtenir la négociation de ſon Ambaſſadeur. Mais les Grands du royaume, qui prévoyoient que lui accorder la Régence pendant le bas âge du jeune Roi, ç'auroit été lui donner les moyens de lui enlever ſa couronne, refuſerent de ſe prêter aux ſollicitations que leur en faiſoit Apollonius. Soit qu'Antiochus ne jugeât pas encore à propos de ſe déclarer, ſoit que la révolte de Tarſe & de Mallo demandât ſa préſence dans ſes Etats, il jugea à propos d'aller à Jeruſalem en retournant avec ſon armée en Phénicie. Comme il y fut reçu magnifiquement (*b*), à la lumiére des flambeaux, & aux acclamations du peuple, l'Auteur du ſecond Livre des Machabées ne marque pas qu'il y fit aucun mal.

La révolte de Tarſe & de Mallo étouffée, Antiochus crut pouvoir emporter de force ce qu'il n'avoit pû obtenir par négociation; quelques heureuſes circonſtances, que l'Hiſtorien ne nous fait pas connoître, purent même le déterminer encore à en former l'entrepriſe. Il entre pour cela en Egypte, à la tête d'une nombreuſe armée; prend Memphis, met le ſiége devant Aléxandrie, & le lève, effrayé par les menaces que lui fait faire le peuple Romain, d'envoyer une armée contre lui, s'il ne s'en retourne dans ſes Etats, & s'il ne ceſſe de faire la guerre au jeune Ptolémée. Un bruit s'étant répandu qu'il étoit mort (*c*) dans cette expédition, & quelques Juifs, ſelon Joſeph (*d*), en ayant fait des réjouiſſances publiques, Jaſon, outré de ce qu'il lui avoit ôté la ſouveraine Sacrificature pour en honorer Ménélaüs, ſe met à la tête de mille hommes, entre de force dans Jeruſalem, & y commet toute ſorte de cruautés. Ce Prince regarda l'entrepriſe de Jaſon comme une révolte générale de la Nation; d'auſſi fâcheuſes nouvelles, jointes au chagrin qu'il conſervoit d'avoir été obligé d'abandonner la conquête d'un royaume qu'il regardoit comme aſſuré, le jetterent dans un vif emportement, dont il alla décharger la fureur ſur Jeruſalem.

L'Auteur du ſecond Livre des Machabées dit, qu'il prit Jeruſalem à la pointe (*e*) de l'épée. Selon Joſeph, ce fut en aſſurant les Juifs qu'il ne venoit que dans un eſprit de paix, mais il les trompa : s'il convient qu'il vint à Jeruſalem à la tête d'une nombreuſe armée, il dit en même temps que ce fut plutôt par ſes promeſſes trompeuſes que par la force, qu'il s'en rendit maître. On peut le concilier avec l'Ecriture, en liſant δόλῳ ἁλῶναι, priſe par ſupercherie, par mauvaiſe foi. On peut même ne pas toucher au Texte ſacré. Car, δορυάλωτος ne ſignifie pas toujours expreſſément ce que nous appellons *pris de force*, *pris d'aſſaut*. La pre-

(*a*) *Miſſo autem in Ægyptum Apollonio Mneſthei filio propter primates Ptolemæi Philometoris regis, cùm cognoviſſet Antiochus alienum ſe à negotiis regni effectum, propriis utilitatibus conſulens*, &c. 2. Machab. 4. ℣. 21.

(*b*) 2. Machab. *chap.* 4. ℣. 22.

(*c*) *Ibid.* chap. 5. ℣. 5.

(*d*) Traité des Machab. num. 4.

(*e*) Δορυάλωτος.

mière choſe que fit Cyrus, au rapport de Xenophon, après que Babylone fut priſe, δορυαλώτου τῆς πολίως, fut d'ordonner aux Mages de prendre ce qu'il convenoit d'offrir aux Dieux, en action de graces (*a*). Cyrus étoit à la tête d'une nombreuſe armée ; ce fut cependant plutôt par ſurpriſe, & par un ſtratagême militaire, que de force & d'aſſaut, qu'il ſe rendit maître de Babylone. Car ce fut en détournant l'Euphrate de ſon lit, qu'il ſe fraya un chemin pour y entrer.

La faction de Jaſon put ſe défendre pendant quelque temps ; mais ce ſcélérat s'étant enfui chez les Ammonites, les perſonnes modérées, jointes à celles de la faction de Ménélaüs, purent prendre le deſſus, & ouvrir les portes au Roi. Au reſte, après avoir concilié Joſeph avec l'Ecriture, je vois peu de jour à le mettre d'accord avec lui-même ; car il dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que ceux de Jeruſalem ſortirent en armes contre Antiochus ; mais c'eſt dans le Diſcours qu'Agrippa fit aux Juifs, ou que Joſeph lui prête, qu'il dit cela (*b*), & il y a quelques traits dans cette piéce qui ne ſont pas conformes à la vérité. Joſeph avoit compoſé cet Ouvrage avant ſes Antiquités Juives, & il a pû corriger dans celles-ci ce qui lui étoit échappé de peu conforme à la vérité dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs. J'ajoûte, que καταχράτος ne ſignifie pas toujours de force. » Alexandre, dit Polien, » s'étant jetté alors dans la ville, où » il n'y avoit perſonne, il s'en rendit » le maître. « On ne force pas une ville où il n'y a perſonne. Pour qu'on puiſſe dire qu'une ville a été forcée, il faut que les habitans ou la garniſon la défendent lorſqu'on la prend.

Antiochus, auſſi impie que barbare, fit immoler des pourceaux, dans le parvis des Prêtres, bien vrai-ſemblablement ; mais l'Ecriture ne marque point préciſément le lieu où il fit commettre cette impiété (*c*), & il ne paroît pas que ç'ait été dans le Saint des Saints. Le Grand-Prêtre Ménélaüs, plus impie que lui, l'y conduiſit, mais l'Ecriture ne lui reproche que d'avoir ſouillé ce ſaint lieu par ſa préſence. C'eſt le ſentiment de quelques Interprètes (*d*), que ce fut ſur l'autel des holocauſtes qu'il fit égorger les pourceaux qu'il offrit en ſacrifice. Cela ne ſe peut, car il avoit fait mettre une idole ſur cet autel. Joſeph dit, dans la Traduction de ſon dernier Editeur, qu'Antiochus fit élever un autel ſur celui des holocauſtes : *Cùm aram altari ſtruxiſſet* : C'eſt le ſentiment des Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du Monde, & de l'Hiſtorien des Empires & des Républiques juſqu'à Jeſus-Chriſt ; mais l'Ecriture ne le dit point, comme l'on vient de le remarquer. Ce Prince ne s'amuſa point, probablement, à faire élever un autel ſur celui qui étoit dans le parvis des Prêtres, & Joſeph ne le marque point. L'élégant Traducteur l'a bien ſenti, mais il n'a pas bien pris pour cela la penſée de ſon Auteur. Le ſens ordinaire de βωμὸς eſt de ſi-

(*a*) Xenophon. Cyroped. liv. 7.

(*b*) Ἐς δὲ τὴν πόλιν κενὴν ἀνδρῶν ὁρμησας καταχράτος ἀιρεῖ τὴν Τύρον. Liv. 4. numero 4.

(*c*) Diruerunt abominationem quam ædificaverat ſuper altare quod eſt in Jeruſalem. 1. *Machab. chap.* 6. ℣. 7.

(*d*) Hiſt. univ. du monde, Tom. 7. pag. 68. Le Père Calmet, 1. Machab. chap. 1. ℣. 23. Hiſt. Emp. & Répub. Tom. 6. pag. 233.

gnifier autel : ce n'eſt pas celui qu'il a ici. Il y ſignifie idole, & c'eſt dans ce ſens que le prend l'Auteur du premier Livre des Machabées. Cela eſt certain, par la comparaiſon des verſets cinquante-quatre & cinquante-neuf du premier chapitre de ce Livre. L'Ecrivain ſacré dit dans le premier : » Le quinziéme du mois » de Caſleu, la cent quarante-cin- » quiéme année, le Roi Antiochus » éleva l'abominable idole de la dé- » ſolation ſur l'autel de Dieu. « Et dans le ſecond : » Le vingt-cinquiéme » du mois, ils ſacrifiérent à l'idole » qui étoit ſur l'autel. « Je m'écarte du ſens qu'ont donné à ce dernier verſet l'Auteur de la Vulgate, & nos Traducteurs François : mais c'eſt celui du Grec, & après avoir dit qu'on avoit placé l'idole abominable de la déſolation ſur l'autel, l'Ecrivain ſacré n'a pû y faire ſacrifier. Le ſens commun & ordinaire de [*bâmâh*], eſt de ſignifier autel, quelque choſe d'élevé, de haut ; mais il marque au verſet ſeize du chapitre ſeiziéme d'Ezéchiel, une idole. C'eſt du moins comme l'expliquent nos meilleurs Interprètes, & c'eſt le ſens le plus naturel qu'on puiſſe lui donner.

L'Auteur du premier Livre des Machabées, & Joſeph, trouvant que [*bâmâh*] & βωμὸς ſignifioient également autel, ont cru que comme le premier ſignifie auſſi idole, le ſecond pouvoit avoir également le même ſens ; & c'eſt une erreur dans laquelle ſont tombés pluſieurs fois les Juifs Elléniſtes. Car lorſqu'ils ont trouvé un mot Grec qui répondoit à pluſieurs ſens d'un terme de la Langue de leurs pères, ils l'ont ſouvent cru univoque, & lui ont donné, dans cette penſée, une ſignification plus étendue qu'il n'a dans les Auteurs du bon Grec.

REMARQUE V.

Du temps & du lieu où Antiochus fit bâtir une Citadelle à Jeruſalem.

APRE'S toutes les profanations qu'Antiochus avoit faites dans le Temple, la manière cruelle & barbare dont il avoit traité les Juifs, il comprit bien qu'ils ne demeureroient ſoumis que tandis qu'ils ſeroient dans l'impuiſſance de ſe ſouſtraire à un gouvernement ſi tyrannique. Pour les mettre hors d'état de le pouvoir faire, il fit bâtir une citadelle à Jeruſalem. L'Ecriture, qui nous apprend ce fait (*a*), dit que ce fut deux ans après, ſans nous marquer d'où il en faut prendre le commencement. Le ſentiment commun eſt qu'on le doit prendre de cent quarante-trois, temps auquel on rapporte le premier voyage de ce Prince à Jeruſalem. Si le verſet dans lequel l'Ecriture dit *poſt duos annos dierum*, faiſoit partie du vingt-uniéme chapitre, la choſe ſeroit certaine, & cette réunion jetteroit une grande lumière ſur ce chapitre, qui eſt aſſez obſcur & embrouillé. Car de la manière dont s'exprime l'Ecrivain ſacré, il ſemble que ce fut le premier Receveur des tributs du Roi, qui ſe jetta avec précipitation dans Jeruſalem, qui fit égorger un grand nombre de ſes habitans, fit eſclaves les femmes & les enfans, en renverſa les maiſons, & y mit

(*a*) 1. Machab. *chap.* 1. ℣. 30.

le feu ; & il paroît plus naturel d'attribuer tous ces désordres à Antiochus. Car, avare comme il étoit, & ennemi décidé des Juifs, il n'eſt guères croyable, qu'il ait laiſſé à ſon Receveur des tributs, des dépouilles à enlever de Jeruſalem. Ces pillages, cet incendie, ces femmes & ces enfans réduits à l'eſclavage, ces beſtiaux enlevés, ces meurtres, & cette profanation du Temple, ne ſont pas des opérations dont on ait coûtume de charger un homme de finance. Ces paroles, *& venit in Jeruſalem cum turba magna*, peuvent ſe rapporter à Antiochus, & on peut traduire tout le verſet : » Le Roi » envoya, après deux ans, ſon pre» mier Receveur des tributs dans » les différentes villes de la Judée ; » pour lui, il vint à Jeruſalem avec » une forte armée. « *Cum turba magna*, qu'on trouve dans le verſet trentiéme, eſt la même expreſſion quant aux termes dans le Grec au verſet vingtiéme, où il eſt parlé de l'arrivée d'Antiochus à Jeruſalem. Cette identité de termes, dans ces deux verſets, donne quelque lieu de croire que c'eſt de l'arrivée de la même perſonne en cette ville, qu'il s'y agit. En effet, ce que l'Ecriture raconte après le verſet trentiéme, convient mieux au caractère d'avarice, de pillage & de cruauté de ce Prince, qu'à un Officier, qui ne paroît avoir été chargé que de lever les tributs qu'on lui devoit. Mais c'eſt moins une conjecture qu'on propoſe, qu'un aveu que l'on fait qu'on ne voit aucun moyen d'expliquer d'une manière qui ſatisfaſſe, ce qu'on lit de cet évenement dans le premier & le ſecond Livre des Machabées.

C'eſt le ſentiment de M. Vaillant, & de pluſieurs autres Sçavans (*a*), que la citadelle qu'Antiochus fit faire à Jeruſalem, étoit dans ce qu'on appelloit la ville de David, Sion. L'Auteur du premier Livre des Machabées ſemble le dire. Joſeph dit le contraire ; mais on ne feroit pas difficulté de reconnoître qu'il ſe ſeroit trompé, s'il n'étoit pas certain, par le verſet trente-ſeptiéme du quatriéme chapitre du même Livre, que la citadelle des Macédoniens n'étoit point dans la ville de Sion. L'Auteur ſacré dit que Judas Machabée y entra ; il ne ſe rendit cependant point maître de cette citadelle, puiſqu'il fut obligé de poſter un corps de troupes pour empêcher que les Macédoniens ne fiſſent une ſortie pendant qu'il alloit purifier le Temple. C'étoit ſi peu dans le quartier de la ville de Jeruſalem qu'on appelloit Sion ou la ville de David, qu'étoit la citadelle des Macédoniens, qu'après avoir purifié le Temple, Judas, ſecondé du peuple, fortifia la montagne de Sion, l'environna de hautes murailles, & de fortes tours, 1. *Machab. chap.* 4. ℣. 60. Ces fortifications ſubſiſterent juſqu'au régne d'Antiochus Eupator. Ce Prince, qui aſſiégeoit Jeruſalem, traita avec les Juifs par le conſeil de Lyſias ſon Général. Les conditions furent qu'ils auroient liberté de conſcience, qu'ils ouvriroient les portes de la ville au Roi, mais qu'il ne feroit aucun mal aux habitans, ni en leurs perſonnes ni en leurs biens. Il le promit avec ſerment ; mais

(*a*) Hiſt. Métall. Rois de Syrie, Antio. 4. Hiſt. univerſ. du Monde, Tom. 7. pag. 69. Le Père Calmet, 1. Machab. chap. 1. ℣. 35. Hiſt. des Empir. & des Répub. par M. l'Abbé Guyon, Tom. 6. pag. 244.

peu

peu fidèle à ſa parole, il ordonna qu'on abbatît les murs qui environnoient la montagne de Sion. 1. *Machab. chap.* 6. ℣. 61. Voyez le verſet vingt-ſix. Il eſt vrai que Soſaſtre commandoit dans une citadelle pour Antiochus, & que Ménélaüs s'y retira lorſque Jaſon s'empara de Jeruſalem; mais cette citadelle étoit ce que l'Ecriture appelle *Arx David*, la citadelle de David. Ce n'étoit point ce que les Auteurs des Livres des Machabées appellent ἄκρα : car il faut remarquer que l'endroit où Soſtrate commandoit, & où Ménélaüs ſe refugia, y eſt appellé, ἀκροπόλις, au lieu que la citadelle des Macédoniens eſt toujours appellée ἄκρα.

Un ſçavant Oratorien (*a*) a cru que le ſens du verſet trente-cinquiéme du premier chapitre du premier Livre des Machabées, eſt qu'Antiochus s'empara d'abord du mont de Sion, mais qu'en ayant fait dans la ſuite détruire les murailles, il en avoit fait bâtir une citadelle dans la ville baſſe. Ce n'eſt point certainement le ſens de ce verſet; mais comme il ſuffit de lire pour s'en convaincre, on ne s'y arrêtera pas. Ce qu'on peut dire de plus vraiſemblable pour concilier l'Auteur du premier Livre des Machabées avec lui-même, eſt qu'il entend, par la ville de David, Jeruſalem en général, ſans marquer en particulier l'endroit qu'Antiochus fit fortifier. On n'ignoroit point, du temps de Joſeph, le quartier de la ville où avoit été la citadelle. Il raconte dans ſes Antiquités Judaïques (*b*), que Simon l'ayant priſe, il crut qu'il étoit à propos d'abbatre une partie de la montagne ſur laquelle elle étoit, afin qu'elle ne dominât pas le Temple; qu'en ayant parlé au peuple, on fut ſi perſuadé de la néceſſité de le faire, qu'après y avoir travaillé ſans diſcontinuer pendant trois ans, on étoit venu à bout de faire que le Temple commandât aux endroits les plus éminents de Jeruſalem. Il diſtingue ailleurs (*c*) la montagne qu'il appelle ἄκρα, d'avec celle qu'on appelloit la fortereſſe de David (*d*), & qui étoit de ſon temps le marché ſupérieur. Ce ne fut point, ſelon cet Auteur, cette montagne que le Grand-Prêtre Simon fit abbaiſſer; ce ne fut donc point dans la ville de David, cette expreſſion priſe dans ſon ſens propre, qu'étoit la citadelle des Macédoniens. On ne trouve point dans l'Ecriture le mot d'ἄκρα, mais les Juifs purent donner ce nom à la montagne ſur laquelle elle étoit, par l'impreſſion des grands maux que leur avoient fait les Macédoniens, qui y étoient en garniſon.

La manière reſpectueuſe & pleine de conſidération dont Jaſon & les habitans de Jeruſalem reçurent Antiochus à ſon premier voyage, ne lui donnerent aucun lieu de ſe défier de leur fidélité; ainſi il ſe contenta de laiſſer Soſtrate pour commander dans l'ancienne citadelle, qu'on appelloit la fortereſſe de David. La révolte de Jaſon, la joie que les Juifs témoignerent à la fauſſe nouvelle de la mort de ce Prince, la

(*a*) Le Père Lamy, *de Templo*, page 655. *b*.

(*b*) Livre 13. chap. 6. numero 6.

(*c*) Guer. des Juifs, liv. 5. chap. 4. numero 1.

(*d*) Cette fortereſſe étoit ſituée ſur une éminence, qui lui avoit fait donner le nom d'*Acra*. Hiſt. des Empir. & des Répub. Tom. 7. pag. 268.

manière cruelle dont il les traita, le mirent dans la néceſſité de bâtir une citadelle qui fût ſupérieure au Temple. Car comme ils mettoient toute leur force & toute leur confiance dans ce ſaint lieu, il crut qu'en bâtiſſant une citadelle qui le commandât, il leur ôteroit cette unique reſſource. Il abandonna donc l'ancienne forteresſe, & il la détruiſit, bien vrai-ſemblablement, pour en bâtir une ſur la montagne ἄκρα, qui commandoit le Temple.

REMARQUE VI.

Du nom que, ſelon Joſeph, on donna à la fête de la Purification du Temple, que Judas Machabée inſtitua.

LE Père Lamy (a), le Père Calmet (b), & quelques autres Sçavans font dire à Joſeph qu'on appelloit la fête qu'inſtitua Judas Machabée *lumière*, parce que la délivrance de la perſécution d'Antiochus fut comme une lumière qui parut aux yeux des Juifs, & qui les remplit de conſolation. Je ne m'arrêterai point à remarquer qu'on en fait plus dire à Joſeph, qu'il n'en dit en effet. M. Reland dit que les Juifs allument des lampes à la fête de la Purification du Temple par Judas Machabée. Cela ne décide rien, car ils en allument en pluſieurs autres fêtes. Καλοῦντες αὐτὴν φῶτα ἐκ τῆς παρ' ἐλπίδας..ταύτην ἡμῖν φανεῖσαν ἐξουσίαν.

Joſeph dit qu'on appelloit cette fête, de ſon temps, Phota, φῶτα, parce que cette puiſſance apparut aux Juifs, lorſqu'ils l'inſtituérent. Cela eſt très-inconſéquent, ſi Phota n'eſt point une faute. » Nous appel-» lons cette fête lumière, parce » que, contre toute eſpérance, cette » puiſſance nous apparut. « Qu'eſt-ce que veut dire cet Hiſtorien, par cette puiſſance qui apparut aux Juifs? dit-on d'une puiſſance qu'elle apparoît? Cela ne ſe comprend pas. Il n'eſt pas vrai-ſemblable que les Juifs aient donné un nom Grec à la fête qu'ils inſtituérent alors. Cette Nation leur étoit trop odieuſe, pour emprunter de leur Langue un terme qu'ils pouvoient prendre dans la leur; & quand Joſeph rapporte le nom que ſes compatriotes donnoient à une fête, à une cérémonie, ou à quelque choſe qui leur étoit particulier, c'eſt en Hébreu, & non en Grec, qu'il la rapporte ordinairement.

La difficulté eſt de trouver un mot en cette Langue dont les Copiſtes aient pû faire φῶτα, en le déguiſant par inattention, ou par le changement que ſouffrent preſque néceſſairement des termes qui paſſent de leur langue dans une autre, & ſous des caractères étrangers. J'ajoûte que ce mot doit donner un ſens qui entre comme de lui-même dans ce que Joſeph paroît vouloir dire, & qui ſe concilie avec ce qui ſuit ici dans cet Auteur. Je crois trouver dans *Phedut* ces deux qualités. » Nous l'appellons rétabliſſe-» ment, recouvrement (c), parce » que nous recouvrâmes alors cette » puiſſance. « Quelle eſt cette puiſ-

(a) Introduct. à l'Ecrit. Edit. 1699.
(b) Comment. ſur le verſet 5. du ch. 4. Liv. 1. des Machabées.
(c) [*Phedoûth*], *redemptio*, *reſtitutio*.

ſance, que les Juifs recouvrerent lorſqu'ils purifiérent le Temple des profanations qu'Antiochus y avoit faites ? Celle dont Judas parle dans ſon Diſcours à ſes troupes. » La li- » berté, dit-il, eſt infiniment chere » à tout le monde ; elle l'eſt bien » davantage à nous, par le pou- » voir qu'elle nous donne de ſervir Dieu (a), « & les Juifs ſe réjouiſſoient, ſur la fin de ce chapitre, » de » ce qu'ils pouvoient, après un ſi » long temps, & contre leur attente, » ſervir Dieu. « Je conjecture que φανῆναι a pris la place d'ἀνάκτησαι reprendre, recouvrer. Quand on s'eſt imaginé que *Phota* étoit un mot Grec, qui ſignifie lumière ; un Copiſte téméraire, ou un Scoliaſte peu judicieux, ont pû croire qu'ἀνάκτησαι étoit une faute, & qu'il falloit lire φανῆναι, qui convenoit mieux à *Phota*. Ce qui juſtifie juſqu'à un certain point la conjecture qu'on propoſe, c'eſt que Joſeph emploie ici deux fois en ſix lignes ἀνάκτησις, pour ſignifier le rétabliſſement du culte Divin.

REMARQUE VII.

On explique les verſets vingt-huit & trente-ſix du chapitre cinquiéme du premier Livre des Machabées.

JUDAS Machabée prend Boſor, ſe jette enſuite ſur Maſpha, dont il ſe rend maître, & vient finir par la conquête de Boſor. Il ne put prendre Boſor avant & après s'être rendu maître de Maſpha. Un ſçavant Interprète a cru pouvoir lever la difficulté, en diſant que l'Ecrivain ſacré parle de Boſor au verſet trente-ſix par récapitulation : mais ſi l'Ecriture eût voulu faire une récapitulation des villes que Judas avoit priſes, elle eût dû naturellement commencer par la premiére, & ſurtout ne pas oublier Maſpha. Quelques autres Interprètes croient qu'il y a eu deux villes qui ont porté le nom de Boſor, & qui étoient aſſez près l'une de l'autre. Ces deux villes, ſelon Joſeph, n'avoient pas le même nom. La différence étoit très-légére, mais une lettre de plus ou de moins, ſuffit pour différencier deux lieux, deux villes. Les Nathanéens donnent avis à Judas que ſes concitoyens étoient aſſiégés dans Βοσορρὰ, & dans Βοσὸρ, Alimas, Caſphor, Maget & Carnaïm. Judas profite de l'avis, aſſiége & prend Boſſora. Joſeph ortographie le nom de cette ville comme il eſt au verſet vingt-ſix, & il la diſtingue de Βοσὸρ ; comme ce verſet la diſtingue dans le Grec ; mais les Copiſtes n'ont pas eu la même attention au verſet vingt-huitiéme. Car ils ont mis Βοσὸρ au lieu de Βοσορρὰ, & ont fait, par cette inattention, ce grand Homme prendre une ville au verſet trente-ſix, dont ils l'avoient rendu maître dès le verſet vingt-huitiéme. Les Copiſtes de Joſeph ne ſont point tombés dans ce défaut. Judas prend Boſſora, ſon ſeul nom met en fuite les troupes de Timothée, il prend enſuite Boſor.

(a) Ὑπ' ἐξουσίας τῆς θρησκίυειν τὸ Θεῖον. pag. 615. numero 3.

REMARQUE VIII.

On n'a point de preuves que Joſeph ait cru que les mauvaiſes penſées & les mauvais deſſeins ne ſont point défendus par la Loi.

ON conclut (*a*) de ce que Joſeph dit ici, qu'il ne croyoit pas que les mauvaiſes penſées, ni les mauvais deſirs, fuſſent criminels. Si ſon texte n'eſt point altéré, la manière dont il s'exprime donne un ſujet légitime de l'en accuſer. On étend cette accuſation ſur tous les Juifs, & on prétend qu'ils croyoient de ſon temps que les mauvaiſes penſées, & les deſſeins criminels, n'étoient point condamnés par la Loi. Mais, ſans examiner ce qu'en ont pû penſer les Juifs poſtérieurs, ou ceux de nos jours, il eſt certain que Philon, ſon contemporain, n'a point été dans ce ſentiment. » Si quelqu'un entreprend de commettre » un homicide en trahiſon, & ne » puiſſe le commettre, il n'en eſt pas » moins ſoumis aux peines portées » contre les homicides. « Et dans le même Traité du changement des noms (*b*), après avoir enſeigné que trois choſes ſont les péchés, comme les bonnes actions, il ajoûte, » vouloir ce qui n'eſt pas permis, eſt » un moindre mal, que de dire & » faire mal. « Joſeph n'a bien vraiſemblablement voulu dire que cela; mais il y a quelque petit dérangement dans ſon texte qu'on peut facilement rétablir, en ſuppoſant que ſes Copiſtes ont omis τοσαύτης, & en liſant τὸ γὰρ μηκέτι ποιῆσαι τὸ ἔργον βουλευσάμενον οὐκ ἔστι τοσαύτης τιμωρίας ἄξιον. » Car quand on n'a pas » fait la mauvaiſe action qu'on » méditoit, cela ne mérite pas une » ſi grande punition. « Il eſt certain que ſon raiſonnement n'en demande pas davantage, & il eſt contre toute vrai-ſemblance, que pour réfuter Polybe, il ait voulu avancer, ſans néceſſité, un ſentiment qui étoit condamné par les plus ſages des Payens. Il ne développe pas aſſez ſa penſée; mais ce n'eſt pas le ſeul endroit où cela lui arrive. La voici, ſi je ne me trompe. » Je ſuis ſurpris (*c*) » que Polybe, homme de bien » d'ailleurs, ait dit qu'Antiochus » mourut pour avoir voulu piller le » Temple de Diane, & qu'il n'attribue pas plutôt ſa mort à toutes » les profanations qu'il avoit faites » dans le Temple de Jeruſalem. « *Car d'avoir voulu faire un mal, mais ne l'avoir pas exécuté, ne mérite pas tant d'en être puni que de l'avoir exécuté.* Cet Auteur peut n'avoir pas bien raiſonné : mais s'il a raiſonné juſte, il a dû dire cela, ou quelque choſe de ſemblable.

Dans les Tribunaux civils, les mauvaiſes penſées & les mauvais

(*a*) Ittigius, Prolegom. pag. 92. Rainoldus, de Apocryp. Tom. 2. pag. 618. M. Ferrand, Pſeaume. Cunæus, de Repub. Hæbr. Grotius, ℣. 17. chap. 20. Exod.

(*b*) Confuſ. Ling. pag. 343.

(*c*) » Joſeph ſe raille de Polybe, qui » s'imaginoit que les Dieux avoient puni » Antiochus du deſſein qu'il avoit eu de » piller le Temple de Diane, & qu'il » n'avoit pû l'exécuter. « *Père Calmet*, Diſſert. Pharif. pag. 19. θαυμάζω, ne ſignifie pas railler; & quand on veut railler quelqu'un, on n'a garde de reconnoître qu'il eſt homme de bien.

deſſeins, ne ſont pas ſoumis à la peine, à moins qu'on ne ſe ſoit mis en devoir de les exécuter, & qu'on n'ait pris des meſures pour cela : mais il n'y a aucune nation qui ne puniſſe quiconque entreprend de voler, tuer, ou brûler, & qui en prend les moyens, quoiqu'ils ne lui réuſſiſſent pas. Comme c'eſt le cas d'Antiochus par rapport au Temple de Diane, ſi Joſeph avoit dit que ſon entrepriſe ne méritoit pas d'être punie, il eût bruſqué le ſentiment de tout ce qu'il y a de peuples au monde, & le ſien même. Car il eſt certain que les mauvaiſes penſées & les mauvais deſſeins ſont, ſelon lui, condamnables. En parlant des Loix de ſa Nation dans ſes Antiquités Judaïques (*a*), il dit, » qu'aucun Iſ-» raélite n'ait chez ſoi aucune dro-» gue qui puiſſe donner la mort ou » cauſer d'autres torts; que ſi on en » trouve chez quelqu'un, qu'on le » faſſe mourir, & qu'on lui faſſe » ſouffrir ce qu'il auroit fait ſouffrir » à celui pour qui il avoit préparé » ce poiſon. «

Il rapporte dans le douziéme Livre la mort du Grand-Prêtre Alcime (*b*), & il dit, » que lorſqu'il » vouloit détruire l'ancien mur du » Saint, que les Prophètes avoient » fait, Dieu le frappa ſur le champ » d'une plaie qui lui fit perdre la » parole, le jetta à terre, & qui » lui donna la mort après l'avoir » fait ſouffrir pluſieurs jours. « En parlant ainſi, il fût tombé dans le défaut qu'on veut qu'il reproche à Polybe. Je n'allégue point ce que Nicolas de Damas dit dans la traduction de M. d'Andilly (*Ant. Judaïq. liv. 17. chap. 5 numero. 5.*) » qu'en cette rencontre, la ſeule » penſée mérite d'être punie comme » l'effet. « Le paſſage ſeroit déciſif, mais je ne crois pas que ce ſoit le ſentiment de Joſeph. Voyez la Remarque ſur cet endroit. *Ibid.*

REMARQUE IX.

Antiochus Eupator n'entra point dans le Temple. Si Joſeph le dit, il s'eſt trompé.

JOSEPH fait ſortir Judas du Temple, &. Antiochus y entrer après. Il y a quelque choſe dans ce récit qui fait peine. Antiochus ne pouvoit pas entrer dans le Temple, & s'il l'eût fait par violence, comme l'avoit fait le Roi ſon père, Joſeph, ſans doute, s'en fût plaint, & eût fait regarder cette action comme une profanation impie de ce ſaint lieu. Il lui en fait raſer la muraille, autre difficulté. On doit rectifier ce récit par celui qu'on lit de cet évenement dans les Machabées (*c*). Ce ne fut point dans le Temple que ce Prince entra, ce fut *ſur la montagne de Sion qu'il monta*; & loin d'en faire abbatre le mur, (*d*) il y *offrit un ſacrifice, honora le Temple & y fit des préſens.* Ce fut les fortifications que Judas avoit fait faire à la montagne de Sion, qu'il fit détruire (*e*). Joſeph avoit peut-être écrit ἐξηλθὸν ἐκ τοῦ ὄρους; mais les Copiſtes, qui venoient d'écrire qu'Antiochus aſſiégeoit le

(*a*) Liv. 4. chap. 8. numero 34.
(*b*) Liv. 12. chap. 10. numero 6.
(*c*) 1. Machab. *chap.* 6. ℣. 62.
(*d*) 2. Machab. *chap.* 13. ℣. 23.
(*e*) En ce même temps ils fortifiérent la montagne de Sion, & l'environ-

Temple, ont pû croire que c'étoit du Temple, ἐκ τοῦ ἱεροῦ, que Judas & ſes gens ſortirent; & regardant dans cette penſée ὄφεως, comme un intrus, lui ſubſtituer ἱερῶ. Si l'on objecte, qu'on ne dit point εἰσέλθειν, pour ſignifier aller ſur une montagne, je ne le conteſterai point : mais l'Auteur du premier Livre des Machabées, chapitre ſix, verſet ſoixante-deux, dit d'Antiochus, εἰσηλθεν ..... εἰς τὸ ὄρος Σίον, Il entra dans la montagne de Sion. Ce que l'Ecrivain ſacré a fait, Joſeph a pû le faire : cet Auteur peut auſſi ſervir, par une eſpèce de retour, à éclaircir ce qui paroît un peu embarraſſé dans le récit que fait l'Auteur du ſecond Livre des Machabées (*a*), de la mort de Ménélaüs. Car il ſemble dire, qu'Antiochus le fit mourir avant l'action dans laquelle Judas donna pour ſignal à ſes troupes, *la victoire de Dieu*. Il eſt certain, par Joſeph, que ce fut au retour de Jeruſalem, & par le conſeil de Lyſias, qu'Antiochus fit mourir Ménélaüs.

Ménélaüs trouva de grandes difficultés à ſe maintenir dans la dignité de ſouverain Pontife, qu'il avoit uſurpée. Il avoit renoncé à ſa Religion pour embraſſer le Paganiſme ; pluſieurs Juifs, auſſi méchans que lui, avoient ſuivi ſon exemple : mais les gens de bien, & tous ceux qui étoient attachés à Judas Machabée, ne pouvoient voir qu'avec horreur, un Payen faire les fonctions de Grand-Prêtre ; & il eſt bien probable, qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour l'empêcher de profaner un ſi ſaint miniſtère. Je ne trouve cependant point de preuves de ce que le Père Calmet (*b*) dit, qu'il n'avoit oſé ſe préſenter au Temple, ni même ſe tenir en Judée depuis que Judas ſe fut rendu maître de Jeruſalem. Les Macédoniens y avoient une citadelle, & ils la conſerverent juſques ſous le gouvernement de Simon : pourquoi n'y auroit-il pas demeuré avec les autres Juifs qui y étoient, & qui y reſterent après la mort de Judas & de Jonathas ? Alcime ſe maintint dans la dignité de ſouverain Sacrificateur, en un temps que Judas étoit plus puiſſant qu'il ne l'étoit lorſqu'il ſe rendit maître de Jeruſalem : pourquoi Ménélaüs n'auroit-il pas pû ſe maintenir dans la même dignité ?

nerent de hauts murs, & de fortes tours. 1. *Machab.* chap. 4. ℣. 60. Alors le Roi entra ſur la montagne de Sion. Il commanda qu'on abbatît tous les murs qui l'environnoient. *Ibid.* chap. 6. ℣. 62.

(*a*) Chap. 13. ℣. 6. & 7.

(*b*) Sur le verſet 3. chap. 13. 2. Machab.

(*c*) Chap. 7. ℣. 32.

REMARQUE X.

De l'iſſuë de la bataille de Caphar-ſalma.

JUDAS Machabée, ſuivant Joſeph, perd la bataille de Caphar-ſalma, & s'enfuit à Jeruſalem après cette défaite. Nicanor au contraire, ſuivant l'Auteur du premier Livre des Machabées (*c*), perd la même bataille, & s'enfuit dans la ville de David. La difficulté n'eſt pas de décider lequel des deux Ecrivains mérite plus de créance. Le dernier eſt un Auteur ſacré, & il s'en faut bien qu'on accorde cette qualité à Joſeph.

Grotius, qui a cru que Nicanor fut victorieux, oppoſe à l'autorité de l'Auteur du premier Livre des Machabées, le témoignage de celui du ſecond ; mais il ne cite point l'endroit où il ſuppoſe qu'il dit que Nicanor gagna la bataille, & je n'y en trouve aucun qui le juſtifie. Cet Auteur (*a*) dit quelque choſe d'une action qui ſe paſſa entre Simon & Nicanor, mais il ne dit rien de Judas.

Si l'on fait quelque attention au commencement du numero cinq, & aux circonſtances de ce combat, on trouvera que Joſeph n'eſt oppoſé à l'Auteur du premier Livre des Machabées, que par la précipitation de ſes Copiſtes, ou la préſomption de quelque Scoliaſte, qui ont altéré ſon texte. Il finit le quatriéme numero en diſant que Nicanor, après avoir défait Judas à Capharſalma, il le contraignit de s'enfuir dans la citadelle de Jeruſalem, & il commence le cinquiéme par dire : » Quelques-» uns des Prêtres & des Anciens » furent au-devant de lui, lorſqu'il » deſcendoit de la citadelle au Tem-» ple. « Judas ne pouvoit pas ſe retirer dans la citadelle : les Macédoniens en étoient les maîtres, & Joſeph n'eût pas pû en faire deſcendre Nicanor immédiatement après pour aller au Temple.

Grotius a cru lever la difficulté, en liſant εἰς τὸ ἱερὸν, au lieu d'εἰς τὴν ἄκραν. Il eſt certain qu'ἄκρα eſt employé & comme conſacré dans les deux Livres des Machabées & dans Joſeph, pour ſignifier la citadelle que les Macédoniens avoient à Jeruſalem. Il ne l'eſt pas moins que Judas ne s'y retira point : mais outre que la conjecture de ce Sçavant n'eſt appuyée d'aucun manuſcrit, celui qui deſcend de la citadelle eſt le même que celui que Joſeph a fait s'y retirer, en finiſſant le numero quatre, αὐλῶ κατιόντι ; or c'eſt Nicanor qui en deſcend : cela eſt certain. De plus, ſi Judas eût été défait, il n'y a pas d'apparence qu'il ſe fût retiré dans une ville dont ſes ennemis étoient maîtres. Nicanor, maître de la campagne, n'eût pas manqué de l'y aſſiéger. Il deſcend de la citadelle pour entrer dans le Temple, Judas n'étoit donc ni dans l'un ni dans l'autre. Nicanor enfin reçoit de nouvelles troupes de Syrie, & livre bataille à Judas après les avoir reçues. Une armée victorieuſe attend-elle un nouveau renfort, pour combattre un ennemi qu'elle vient de défaire ?

Ces réflexions me font ſoupçonner que τὸν Ιούδαν eſt une ſcolie, qui a paſſé de la marge dans le texte. Un lecteur peu accoûtumé au ſtyle de Joſeph, a cru que τῶ Ιούδα ne pouvoit pas être le ſubſtantif de συγκροτήσας. Dans cette penſée, & perſuadé que Nicanor étoit victorieux, il lui a rapporté ἀναγκάζει ; & pour ne rien laiſſer de ſuſpendu dans la phraſe, il a mis τὸν Ιούδαν à la marge de ſon Exemplaire, pour marquer que le Général de Démétrius l'avoit contraint de ſe retirer dans la citadelle de Jeruſalem. Je porte mon ſoupçon peut-être un peu loin, mais je ſoupçonne qu'un Copiſte inappliqué a mis le nom de Nicanor où celui de Judas devoit être, *& vice versâ*. Il eſt certain que tout ſeroit uni, & que rien n'arrêteroit, ſi on liſoit... ὁ Ιούδας ἰδὼν παρασκευασάμενος πρὸς τὴν μάχην ; συμβαλὼν κατὰ τινα κώμην Καφαρσαλμὰ ἰδὼν πίσας ἀναγκάζει αὐτὸν ἐπὶ

(*a*) Chap. 14. ℣. 17.

τὴν ἐν τοῖς Ιεροσολύμοις ἄκραν φεύγειν. » Judas connoiſſant les vuës & le » piége de Nicanor, il prit le parti » de faire la guerre. Il ramaſſa ſes » troupes, & ayant fait ſes préparatifs, il lui donna bataille, auprès » d'une bourgade appellée Caphar» ſalma. Il remporta la victoire, & » le contraignit de s'enfuir dans la » citadelle de Jeruſalem. « Sans vouloir ſoûtenir ce ſoupçon, je remarque ſeulement qu'αὐτοῦ, après προσταισίας, fait peine, & qu'on ne diroit pas, » ſes vuës & ſes embuches » étant découvertes, Nicanor raſſembla ſes troupes, « ſans s'exprimer d'une manière gênée & embarraſſée. De plus, Nicanor n'avoit pas beſoin de raſſembler ſes troupes, puiſque Judas l'avoit reçu avec elles dans Jeruſalem; c'étoit à Judas, qui s'étoit enfui de cette ville, à ramaſſer les ſiennes.

REMARQUE XI.

Judas Machabée n'a point été ſouverain Pontife. Contradiction de Joſeph ſur ce ſujet.

OU Joſeph étoit extrêmement diſtrait lorſqu'il racontoit la promotion de Judas au ſouverain Pontificat, & la mort d'Alcime, ou les Copiſtes ont cauſé d'étranges altérations dans ſon texte. Car il ne contredit pas ſeulement l'Ecriture (*a*), il ſe contredit lui-même. L'an cent cinquante-deux de l'Ere des Séleucides, Bacchide & Alcime, envoyés par Démétrius, avec une armée de vingt-deux mille hommes de pied, & deux mille chevaux, camperent près de Bérée; Judas fut à leur rencontre. La bataille ſe donna, & ce grand Homme y fit des prodiges de valeur; mais, accablé par le nombre de ſes ennemis, il y termina une vie conſacrée à conſerver le culte du vrai Dieu, & à procurer la liberté à ſa Nation. L'an cent cinquante-trois, Alcime ayant voulu détruire les murs du Temple, ouvrage qu'avoient fait faire les ſaints Prophètes, il tomba dans une paralyſie, qui lui ôtant l'uſage de la parole, ne lui permit de rien régler des affaires de ſa maiſon, & l'envoya rendre compte à Dieu de toutes les profanations de ſon ſaint miniſtère, & de ſon apoſtaſie criminelle. Judas ne put donc pas lui ſucceder dans la dignité de Grand-Prêtre, ſelon l'Ecriture.

Joſeph dit ici (*b*), qu'Alcime jouit quatre ans de cette dignité, & il ne l'en fait jouir que trois, ſur la fin du vingtiéme Livre de ſes Antiquités Judaïques (*c*). Un δ delta a pû prendre la place d'un γ gamma, ou un gamma occuper celle d'un delta; mais cela ne fait pas de difficulté: ce qui arrête, & avec raiſon, c'eſt ce qu'il dit au chapitre dixiéme de ſes Antiquités Juives, Livre douziéme, qu'Alcime étant mort, le peuple donna le ſouverain Pontificat à Judas (*d*). Autre difficulté: l'Hiſtorien Juif dit ailleurs (*e*), qu'Alcime n'eut point de ſucceſſeur, & que

(*a*) 1. Machab. *chap.* 9. ℣. 3. & 4. 18. 54.
(*b*) Chap. 10. numero 6.
(*c*) Pag. 979.
(*d*) Τελευτήσαντος δὲ τούτου τὴν ἀρχιερωσύνην ὁ λαος τῷ Ιούδα δίδωσιν pag. 627.
(*e*) Antiq. Juiv. liv. 20. pag. 979.

Jeruſalem

Jeruſalem fut ſept ans ſans ſouverain Pontife. Et il le dit dans un endroit (*a*) où ſon deſſein eſt de donner une ſuite des Grands-Prêtres depuis le retour de la captivité.

Un Critique (*b*), qui s'eſt fait de la réputation dans la République des Lettres, ſoupçonnoit que les mots entre κινδύνους κατέσχε, & τελευτήσαντος δὲ τούτου (*c*), ſont de Joſeph, mais que l'étourderie de ſes Copiſtes les a déplacés, & qu'ils doivent être au numero trois du premier chapitre du Livre ſuivant, après ceux-ci, ἐξ τοῦτον ἐφύλαττε τὸν τρόπον. Outre que la conjecture eſt hardie, elle ne paroît pas vrai-ſemblable. Les Copiſtes, à la vérité, n'ont que trop ſouvent déplacé quelques mots pour les porter à quelques lignes plus haut ou plus bas: mais je doute qu'on ait des exemples, qu'ils aient jamais déplacé plus de trente mots, pour les porter à plus de cent cinquante lignes d'éloignement de l'endroit d'où ils les prenoient, & les faire paſſer dans un autre Livre.

J'aimerois mieux dire que ces mots, τελευτήσαντος δὲ τούτου τὴν ἀρχιερωσύνην ὁ λαὸς τῷ Ιούδα δίδωσιν, ſont une ſcolie, qu'un Reviſeur avoit miſe à la marge de ſon Exemplaire, à côté de l'endroit où Joſeph rapporte la mort de Mattathias. Mais qu'ils les ont tranſportés dans le Texte, par une de ces inadvertances dont il eſt ſouvent impoſſible de rendre raiſon. La conjecture ſuppoſe une grande mépriſe dans les Copiſtes de Joſeph, mais il eſt certain qu'ils en ont fait de plus grandes; & ſi l'on a peine à les charger de celle-ci, il faut attribuer à Joſeph une contradiction qui n'eſt pas moins frappante. Pour la lui épargner, il faut encore expliquer ce qu'il dit, que Judas mourut après avoir été trois ans Grand-Prêtre, ou plutôt ſuppoſer qu'ἀρχιερωσύνην eſt une faute de Copiſte, & qu'on doit lire ἀρχιστρατηγίαν, le premier commandement, & que l'Hiſtorien Juif diſoit » que ce » grand Homme mourut après avoir » gouverné ſa Nation pendant trois » ans. « Il ne compte pas ces trois ans depuis la mort de Mattathias ſon père, mais depuis qu'Antiochus Eupator lui eut donné le commandement de Ptolémaïde juſqu'aux Gerréniens (*d*). On fait ordinairement commencer les trois ans dont parle l'Auteur du ſecond Livre des Machabées, chapitre dixiéme verſet premier, à la mort d'Antiochus Epiphane, ou à la purification du Temple. Il eſt, ce ſemble, plus naturel de les prendre du dernier évenement qu'il rapporte, & qu'il date de cent quarante-neuf. Car on met la mort de Judas Machabée en cent cinquante-deux.

Joſeph rapporte la bataille de Bérée, où une mort glorieuſe couronna les grandes actions de Judas Machabée, & il eſt certain qu'Antiochus ſurvécut à ce grand Homme. Mais il a pû vouloir joindre la mort de ce ſcélérat à celle de Nicanor, dont l'Ecriture (*e*) ne donne pas une idée plus avantageuſe, afin de ne pas couper ce qu'il alloit dire des grandes actions de Judas, & y lier plus naturellement le récit des ſuites qu'eut une ſi grande perte pour toute la Nation.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 20. chap. 10. numero 1.

(*b*) Sam. Petit, Note Y. pag. 626.

(*c*) Pag. 626. & 627.

(*d*) Καὶ τὸν Μακκαβαῖον ἀπεδίξατο κατίλιπε στρατηγὸν ἀπὸ Πτολεμαΐδος ἕως τῶν Γερρηνῶν ἡγεμονίαν. 2. Mach. ch. 13. ℣. 24.

(*e*) 2. Machab. *chap.* 15. ℣. 32.

Voilà bien des conjectures, mais elles me paroiſſent néceſſaires ; car j'ai peine à croire que Joſeph n'ait pas été bien inſtruit de la ſuite des Grands-Prêtres de ſa Nation. Qu'après avoir dit que Judas avoit été ſouverain Pontife, il ait pû dire qu'Alcime étant mort, Jeruſalem fut ſept ans ſans avoir de Grand-Prêtre. Qu'après avoir fait conférer par le peuple cette grande dignité à Judas, à la mort d'Alcime, il ne le faſſe déférer que le commandement à Jonathas, après la bataille de Bérée. Qu'il ſuppoſe Judas ſouverain Pontife par le choix ſeul du peuple, tandis qu'il raconte que Jonathas ne fit les fonctions de cette grande dignité qu'après qu'Alexandre Ballés la lui eut conférée, quoiqu'il fît celles de Général de ſa Nation. Jonathas prit, à la priére de ſes amis, la place de ſon frere, que le peuple lui déféroit (*a*), mais cette place n'étoit que le commandement ἡγούμενον de ſa Nation, & il ne crut pas que ce choix l'autoriſât à remplir le ſaint miniſtère de ſouverain Pontife. Ce ne fut que ſept ans après la mort d'Alcime, qu'il prit les marques de cette grande dignité, comme Joſeph le rapporte, & comme il eſt certain, par l'Ecriture. Car elle rapporte (*b*) à l'année cent cinquante-trois de l'Ere des Séleucides la mort d'Alcime, & elle raconte (*c*) que ce fut l'an cent ſoixante de la même Ere, qu'Alexandre Ballés conféra la ſouveraine Sacrificature à Jonathas.

Ainſi, l'on ne voit pas ſur quel fondement quelques Sçavans (*d*) ont pû aſſûrer que les Juifs déférerent le Sacerdoce à Judas Machabée, Alcime s'en étant rendu indigne. L'ordre que donna Alcime (*e*), d'abbatre les murailles du Portique du Temple qu'avoient fait bâtir les ſaints Prophètes, & qui combla la meſure de ſes profanations, & termina ſa malheureuſe vie, fait voir qu'il fut Grand-Prêtre juſqu'à ſa mort. Toutes les préſomptions ſont que Joſeph n'a pas dit que le peuple déféra la ſouveraine Sacrificature à Judas : s'il l'a dit, il ſe contredit ; & quel fonds faire ſur un Auteur qui ſe contredit lui-même ?

REMARQUE XII.

De la ſouſcription du Décret du Senat, qu'obtinrent les Députés de Judas Machabée, rapporté par Joſeph.

IL y a quelque choſe de faux ou d'altéré dans la ſouſcription du Traité d'alliance que firent les Ambaſſadeurs de Judas Machabée avec le peuple Romain. Uſſérius (*f*) croyoit qu'elle étoit fauſſe. Quelques Sçavans ont voulu charger Joſeph de cette fauſſeté, mais ſans preuve & ſans vrai-ſemblance (*g*). Ce que diſent les Auteurs de l'Hiſtoire uni-

(*a*) ..... τῦ εἶναι ἀντ' αὐτοῦ ἡμῶν εἰς ἀρχοντα καὶ ἡγούμενον τοῦ πολεμῆσαι τὸν πόλεμον ἡμῶν. 1. Machab. chap. 9. ℣. 31.
(*b*) 1. Machab. *chap.* 9. ℣. 54.
(*c*) Ibid. chap. 10. ℣. 21.
(*d*) Le P. Calmet, 2. Machab. ch. 14. ℣. 3
(*e*) 1. Machab. *chap.* 9. ℣. 54.
(*f*) Pag. 329. Edit. Genev.
(*g*) Le Père Calmet, ſur le verſet premier du chapitre neuviéme, impute à Joſeph la faute qui eſt dans la ſouſcription de ce décret. Ce Sçavant paroît n'avoir pas remarqué qu'elle n'eſt pas de lui, mais des Députés de Judas.

verſelle du monde (*a*), » qu'il eſt » vrai-ſemblable que Joſeph l'a trou- » vée telle, *la ſouſcription*, dans les » regiſtres des Romains, « ne l'eſt aſſurément point. Ces Sçavans paroiſſent convenir que Judas Machabée n'a point été Grand-Prêtre ; que c'étoit Alcime qui l'étoit lorſque ces Ambaſſadeurs furent envoyés à Rome ; mais ils ajoûtent que, comme les Grands-Prêtres étoient alors à la tête de la nation Juive, Judas fut obligé de prendre cette qualité, afin de donner plus d'autorité à ſes Ambaſſadeurs, & les faire regarder comme envoyés par le corps de la Nation. Ce grand Homme ne paroît point avoir été capable d'une ſemblable ſupercherie ; il ne pouvoit ignorer qu'elle ne manqueroit pas d'être découverte, & qu'en ce cas elle le perdroit d'honneur, & le couvriroit d'une éternelle confuſion. Mais quand il auroit cru que la conſervation du vrai culte de Dieu le mettoit dans une eſpèce de néceſſité d'uſer de quelque diſſimulation, il n'eût pas manqué d'ordonner à ſes Officiers de le qualifier de Grand-Prêtre des Juifs, lorſqu'ils auroient audience du Senat, & il eſt certain qu'ils ne lui donnerent d'autre qualité que celle de Judas Machabée. » Ju- » das Machabée (*b*) & ſes freres, & » le peuple Juif, nous ont envoyés » pour faire alliance avec vous. « La manière dont les Députés de Jonathas s'expliquerent lorſqu'ils furent admis dans le Senat, eſt une preuve que ceux de Judas n'avoient point ordre de lui donner la qualité de Grand-Prêtre. » Jonathas, Grand- » Prêtre (*c*), & le peuple Juif, » nous ont envoyés renouveller avec » vous l'amitié & l'alliance. « Car, pourquoi les Ambaſſadeurs de Judas n'euſſent-ils pas dit également » le » Grand-Prêtre Judas, ſes freres, » & le peuple Juif, « &c. s'il eût voulu paſſer pour être revêtu de cette dignité, ou s'il en eût été effectivement revêtu ? S'ils ne le qualifient pas de Grand-Prêtre, c'eſt qu'il ne l'étoit pas, & qu'il ne vouloit point ſe donner un titre qui ne lui convenoit pas.

Les Grands-Prêtres ont toujours été chez les Juifs les Chefs de la Religion, mais ils ne l'étoient point des affaires politiques, du temps de Judas Machabée. On ne trouve rien dans l'Ecriture ni dans Joſeph, qui donne lieu de le penſer. Ce fut avec ce grand Homme que Lyſias traita de la paix. La Lettre de ce Général, celle du Roi, & celle des Ambaſſadeurs (*d*) Romains, qui étoient à la Cour de Syrie, ne ſont point adreſſées au Grand-Prêtre. La premiére & la derniére le ſont au peuple Juif, & celle du Roi l'eſt au Senat des Juifs, ſans qu'aucune faſſe mention du Grand-Prêtre. Il n'en eſt pas parlé davantage dans le Traité que fit le même Prince avec Judas Machabée, qu'il tenoit aſſiégé dans le Temple.

Alcime trouva de grandes difficultés à ſe maintenir dans la ſouveraine Sacrificature, que le ſucceſſeur d'Antiochus Epiphane lui avoit conférée. Ceux des Juifs qui avoient du zéle pour leur ſainte Religion, purent quelquefois l'empêcher d'en faire les fonctions, mais il mourut Grand-Prêtre (*e*). On ignore par quel

(*a*) Tom. 7. pag. 98.
(*b*) 1. Machab. *chap.* 8. ℣. 20.
(*c*) 1. Machab. *chap.* 12. ℣. 3.
(*d*) 2. Machab. *ch.* 11. ℣. 15. *ch.* 14. ℣. 24. & 37.
(*e*) » Les Juifs avoient déféré la dignité

motif il voulut détruire l'ancien mur du Saint, que les ſaints Prophètes avoient bâti; mais il n'en put concevoir le deſſein, encore moins commencer à l'exécuter qu'en qualité de Grand-Prêtre. Jaſon n'étoit pas moins indigne du ſaint miniſtère que lui, s'il ne l'étoit pas davantage; il fut cependant revêtu de cette dignité, & il n'en fut dépouillé que par la perfidie de ſon frere Ménélaüs. Cela eſt ſi exprès dans l'Ecriture (*a*) & dans Joſeph, que je ne ſçache pas qu'aucun Sçavant l'ait révoqué en doute. Dans tous ces changemens de Grands-Prêtres, le peuple Juif fut toujours ſi perſuadé qu'il n'avoit pas droit de nommer à cette dignité, qu'en conférant le ſouverain commandement à Jonathas, après la mort de ſon frere, il ne lui conféra point la ſouveraine Sacrificature (*b*), & ce grand Homme ne ſe revêtit des marques de cette dignité, qu'après qu'Alexandre Ballés l'y eut élevé, comme on l'a obſervé dans la précédente Remarque. Les Juifs eurent la même réſerve à ſa mort. Car en établiſſant Simon pour les gouverner, comme avoient fait ſes deux freres, ils ne parlent point du ſouverain Sacerdoce, & il ſemble qu'ils ne le reconnurent en cette qualité qu'après que le Roi Démétrius l'eut traité de Grand-Prêtre, & d'ami des Rois, dans la Lettre qu'il lui écrivit (*c*).

La ſçavante Société qui nous a donné l'Hiſtoire univerſelle du Monde, croit (*d*) » qu'il n'y a pas moyen » de concevoir, que la Nation ait » pû ſe paſſer de Grand-Prêtre. « La choſe n'eſt pas cependant ſi difficile à concevoir. Il ſuffit de faire attention, que le Grand-Prêtre avoit un Vicaire général, qui, en cas de maladie, ou d'autres empêchemens, faiſoit ſes fonctions; qu'il pouvoit arriver une infinité d'accidens aux Grands-Prêtres, la veille d'une fête à laquelle ils devoient officier, qui les mettant hors d'état de pouvoir le faire, les mettoient dans la néceſſité d'avoir un Grand-Vicaire. Voyez Joſeph, Antiquités Juives, livre dix-ſept, chapitre ſix, numero quatre. C'eſt ainſi que Ménélaüs ayant été obligé d'aller trouver le Roi Antiochus, laiſſa en ſa place, & pour faire les fonctions du ſouverain Sacerdoce, ſon frere Lyſimaque. Selon l'Auteur de la Vulgate, » la dignité » de Grand-Prêtre fut ôtée à Mé- » nélaüs, & Lyſimaque ſon frere » lui ſuccéda dans cette dignité. « C'eſt une faute, la ſuite en eſt une preuve, & Ménélaüs ne quitta la ſouveraine Sacrificature qu'en quittant la vie. Le docte Commentateur François auroit pû remarquer ce défaut d'exactitude & le corriger, par le moyen du Grec. La remarque eût été plus à ſa place que ce qu'il dit, » que Joſeph donnoit à Lyſimaque » la qualité de Grand-Prêtre, & ne » le fait commencer à entrer en » charge qu'après la mort de Mé- » nélaüs. « L'Hiſtorien Juif ne dit aſſurément rien de ſemblable : il ne parle pas même de Lyſimaque. Mais c'eſt peut-être une faute d'impreſſion; car en liſant Alcime, au lieu

» de Grand-Prêtre pendant l'abſence de » Ménélaüs. Où le ſçavant Interprète * avoit-il pris cette anecdote?

(*a*) 2. Machab. *chap.* 4. ℣. 24.

(*b*) 1. Machab. *chap.* 10. ℣. 20.

(*c*) 1. Machab. *chap.* 13. ℣. 36.

(*d*) Tom. 7. pag. 98.

* Sur le ℣. 29. du chap. 11. du 2. Liv. des Machab.

de Lyſimaque, ce Sçavant ne dit rien que d'exact.

Le Décret que les Députés de Judas Machabée rapporterent de Rome, étoit en Latin. Le Senat eût cru ſe déshonorer, s'il eût fait un Traité dans une autre Langue que dans celle de la République. Ce furent Eupoleme & ſon Collégue qui le traduiſirent ou le firent traduire en Hébreu, afin que les Juifs puſſent en ſçavoir le contenu. Mais ils ne purent être de retour en Judée qu'après la mort de Judas. Ils avoient été envoyés à Rome l'année que ce grand Homme termina une vie infiniment glorieuſe, par une mort qui ne le fut pas moins. Ils ne partirent vrai-ſemblablement qu'au printemps: & quelque diligence qu'ils fiſſent en allant & en retournant; quelques ſoins & quelques mouvemens qu'ils ſe donnaſſent pour conclure promptement le Traité d'alliance qu'ils étoient allés ſolliciter, ils ne purent être de retour en Judée que le printemps ou l'été ſuivants. Ainſi, ils ne purent dépoſer dans les archives de la Nation le Traité d'alliance qu'ils avoient conclu à Rome, que ſous le gouvernement de Jonathas; & c'eſt ce qu'ils voulurent marquer dans leur ſouſcription. Mais un Copiſte ou un Scoliaſte, qui venoient de lire que c'étoit Judas qui avoit envoyé ces Députés à Rome, crurent vrai-ſemblablement qu'il y avoit erreur dans la ſouſcription; & dans cette penſée, prétendant corriger une faute qui n'étoit point, ils en firent une réelle, en mettant Judas au lieu de Jonathas. En rendant à Joſeph ſon expreſſion, il ne donne point une dignité à Judas dont il ne fut point revêtu; & s'il fait Simon Général, c'eſt ſous Jonathas, & il eſt certain que Simon fut alors Général (*a*).

(*a*) 1. Machab. *chap.* 11. ℣. 59.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE TREIZIÈME.

CHAPITRE I.

I. NOUS avons rapporté dans le Livre précedent de quelle manière notre Nation, réduite en ſervitude par les Macédoniens, ſecoua enfin leur joug, & par combien de combats & de glorieuſes victoires Judas Machabée lui fit recouvrer ſa liberté. Auſſi-tôt après la mort de ce grand Homme, dont nous avons auſſi fait le récit, tout ce qui ſe trouva parmi nous d'hommes impies & pervers, tous ceux qui avoient abandonné lâchement nos ſaintes Loix, s'éleverent contre les Juifs fidèles, & leur firent une infinité de maux, auxquels ſe joignit encore la famine. La Judée en fut tellement affligée, que, dans l'impuiſſance de réſiſter en même temps à ce double fléau, la famine & la guerre, pluſieurs furent contraints de paſſer chez les Macédoniens. Bacchide raſſembla tous les Juifs apoſtats, & leur confia le ſoin des affaires de la Judée. Eux, de leur côté, lui livrerent les amis de Judas, & tous ceux de ſon parti qu'ils purent prendre (*a*). Il ſe fit un abominable plaiſir de leur faire ſouffrir les plus cruels tourmens, avant que

(*a*) 1. Machab. *chap.* 7. ℣. 19.

de leur donner la mort. Les Juifs n'avoient point ſouffert d'auſſi cruelle perſécution depuis leur retour de Babylone. Ce qui reſtoit des amis de Judas, craignant qu'enfin la Nation ne fût entiérement détruire, furent trouver ſon frere Jonathas, pour l'exhorter à marcher ſur ſes traces ; à prendre, à ſon exemple, la défenſe de ſes concitoyens, pour leſquels ce grand Homme avoit donné ſa vie, & à ne les pas laiſſer plus longtemps expoſés à une ruine certaine. Jonathas leur ayant répondu qu'il étoit prêt à donner ſa vie pour le ſalut de la Nation, ils le choiſirent pour leur Chef, bien perſuadés qu'ils étoient, qu'il rempliroit dignement la place de ſon frere.

Les amis de Judas prient Jonathas de ſe charger du Commandement de la Nation.

II. Bacchide en fut bientôt informé, & craignant que Jonathas ne donnât autant d'affaires au Roi & aux Macédoniens qu'en avoit donné Judas, il chercha à s'en défaire par trahiſon ; mais ſon frere Simon & lui, ayant été inſtruits de ſes deſſeins, raſſemblerent leurs amis, & ſe retirerent dans le déſert, proche de la ville ..... (a). Quand ils y furent arrivés, ils camperent auprès des eaux du Lac qu'on appelle Aſphar. Bacchide, qui appris qu'ils s'étoient retirés, & qu'ils étoient dans le lieu que je viens de nommer, marcha contre eux avec toutes ſes forces, & campa ſur les bords du Jourdain. Jonathas ayant eu un avis certain de ſa marche, envoya, ſous la conduite de ſon frere Jean, ſurnommé Gaddis, tous ſes équipages chez les Arabes Nabathéens, avec charge de prier ces peuples, dont il étoit allié, de les lui garder tandis qu'il combattroit Bacchide. Les fils de Jambri, de la ville de Médaba en ayant eu avis, lui dreſſerent des embûches, & l'ayant ſurpris, ils ſe ſaiſirent de tout ce qu'il conduiſoit, & tuérent avec lui tous ceux qui l'accompagnoient : mais bientôt les freres de Jean en tirerent une juſte vengeance, ainſi que nous allons le rapporter.

III. Bacchide, qui avoit appris que Jonathas avoit établi ſon camp dans les marais du Jourdain, attendit le jour du Sabbat pour l'attaquer, dans la penſée qu'il ne voudroit pas combattre

Combat entre Jonathas & Bacchide, ſur les bords du Jourdain.

(a) Joſeph ne dit point proche de quelle ville, M. d'Andilly y a ſuppléé, en ajoûtant *Jeruſalem*, mais c'eût été une imprudence à Jonathas de ſe refugier près d'une ville dont Bacchide étoit maître. Ce fut dans le déſert de Thécué, ſelon l'Ecriture, (1. *Machab. chap.* 9. ℣. 33.) qu'il ſe retira. C'eſt ce que Joſeph avoit dit, mais la négligence & la précipitation de ſes Copiſtes ayant écrit τὸ τάχος pour ἔτεκαὶ, ils lui font dire que Jonathas s'étoit retiré promptement vers une ville, ſans en dire le nom, au lieu qu'il diſoit proche de la ville de Thécué.

en ce ſaint jour : mais il ſe trompa ; car ce Général engagea la bataille, après avoir prié Dieu de lui accorder la victoire, & animé ſes troupes, en leur repréſentant l'extrémité du danger où ils ſe trouvoient, » leur étant impoſſible de ſe ſauver » par la fuite, puiſqu'ils étoient enfermés (*a*) entre les enne» mis qu'ils avoient en tête, & le fleuve qu'ils avoient derrière » eux. « Jonathas avoit tué beaucoup des ennemis lorſqu'il apperçut Bacchide qui venoit fondre ſur lui. Il leva le bras pour le frapper, mais Bacchide prévit le coup & l'évita. Jonathas ſe jetta alors dans le fleuve avec ceux qui l'accompagnoient, & ſe mit en ſûreté par-delà le Jourdain. Car les ennemis n'oſerent le paſſer, & Bacchide, qui avoit déja perdu (*b*) deux mille hommes dans cette action, s'en retourna ſur le champ dans Jeruſalem. Il fit relever les villes de Judée qui avoient été détruites, Jéricho, Emmaüs, Béthoron, Béthel, Thamnata, Phara, Tochoa, & Gazara. Il les fit entourer de bonnes murailles, & de fortes tours, & y mit des garniſons, qui par les courſes qu'elles faiſoient ſur les Juifs, les incommodoient beaucoup. Il fortifia particuliérement la citadelle de Jeruſalem, & s'étant fait donner en ôtages les enfans des principaux habitans, il les y enferma & les y fit garder.

IV. On donna en ce même temps avis à Jonathas & à ſon frere Simon, que les enfans de Jambri faiſoient de grandes noces ; que l'Epouſe étoit fille d'un des principaux Seigneurs (*c*) Arabes ; qu'ils l'amenoient de la ville de Gabatha (*d*), & qu'ils la conduiſoient en grande pompe & en grande magnificence. Jonathas & ſon frere, perſuadés que c'étoit une occaſion favorable de venger la mort de leur frere, & d'en punir aiſément les auteurs, marcherent vers Médaba, & s'étant mis en embuſcade derrière une montagne, ils y attendirent les ennemis. Quand ils eurent apperçu ceux qui accompagnoient les nouveaux mariés & leurs amis, dont le nombre étoit très-

(*a*) Voyez Remarque I.

(*b*) L'Ecriture ne dit qu'*environ* mille. Il y a encore quelque autre différence entre le nombre & le nom des villes que Bacchide fit relever & fortifier. 1. *Machab.* chap. 9. ℣. 49.

(*c*) » Joſeph s'explique avec plus » d'exactitude, lorſqu'il dit que c'étoit » un riche Arabe. « P. Calmet, 1. *Machab.* *chap.* 9. ℣. 3. Ἐπιφανὴς ne ſignifie pas riche. La différence eſt peu importante ; mais on ne peut être trop exact, quand on traduit un Auteur.

(*d*) La Vulgate dit *de Madaba*. On croit que c'eſt une faute de Copiſte. Il paroît que les fils de Jambri étoient de *Médaba* (℣. 36.) Ainſi, ce n'étoit pas de cet endroit qu'on leur menoit la nouvelle mariée. Le Grec porte qu'on la menoit de Ναδαβὰθ.

grand,

grand, comme cela ſe pratique ordinairement aux mariages, ils ſortirent de leur embuſcade, les tuérent tous, & s'en retournerent après avoir enlevé tous les effets qui compoſoient l'équipage, tant des nouveaux mariés que de ceux qui l'accampagnoient.

V. Ce fut ainſi que Jonathas & Simon vengerent la mort de leur frere ſur les enfans de Jambri, par la mort d'environ quatre cents perſonnes, tant hommes que femmes & enfans. De retour dans les marais du Jourdain, ils s'y arrêterent. Bacchide de ſon côté, après avoir établi des garniſons dans toute la Judée, ſe rendit auprès du Roi. Les Juifs jouirent de quelque tranquillité pendant ſon abſence, qui dura deux ans. Mais les Juifs infidèles, voyant que Jonathas & ſes amis vivoient dans une aſſez grande ſécurité, à cauſe de la paix (*a*), députerent vers le Roi, pour le prier d'envoyer Bacchide pour ſe ſaiſir de lui & de ceux de ſon parti. Rien, ſelon eux, n'étoit plus aiſé; comme ils n'étoient point ſur leurs gardes, on pouvoit les ſurprendre une nuit, & les égorger tous. Le Roi envoya donc cet Officier en Judée: dès qu'il y fut arrivé, il écrivit à ſes amis, & aux Juifs qui obéïſſoient au Roi, d'aller prendre Jonathas; mais il pénétra leur deſſein, & il ſe tint ſi bien ſur ſes gardes, qu'ils ne purent ſe ſaiſir de lui. Bacchide en fut ſi irrité contre les Juifs déſerteurs, que les ſoupçonnant de l'avoir voulu tromper, ainſi que le Roi, il en fit prendre cinquante des principaux, qu'il fit mourir (*b*). La crainte que Jonathas, ſon frere, & ceux de leur parti, conçurent de l'arrivée de Bacchide, les obligea de ſe retirer à Béthalaga (*c*), qui eſt une bourgade dans le déſert. Il la fit entourer de murailles & de tours, & y reſta comme dans un lieu de ſûreté. Bacchide fut l'y attaquer avec toutes ſes troupes, & les Juifs qui ſervoient ſous lui, & il l'aſſiégea dans cette place. Il pouſſa vivement le ſiége pendant pluſieurs jours; mais Jonathas, ſans s'épouvanter de ſes efforts, ſe défendit avec beaucoup de courage. Et laiſſant ſon frere Simon dans la place pour ſoûtenir le ſiége, il

Bacchide aſſiége en vain Béthalaga; il fait la paix avec Jonathas.

(*a*) Ni l'Ecriture ni Joſeph ne diſent point que Bacchide avoit fait la paix avec Jonathas avant que de retourner à Antioche; mais il eſt certain, que pendant les deux ans de ſon abſence, il n'y eut point de guerre en Judée.

(*b*) C'eſt Jonathas, ſelon l'Ecriture, qui fait prendre & mourir ces cinquante perſonnes, comme les auteurs des impoſtures qu'on avoit débitées au Roi à ſon ſujet. 1. *Machab.* chap. 9. ℣. 61.

(*c*) Beth-Beſſen. 1. *Machab.* chap. 9. ℣. 64.

en ſortit ſecrettement, & ayant fait une recruë conſidérable d'hommes, qui étoient dans les mêmes ſentimens que lui, il attaqua pendant la nuit le camp de Bacchide, & y fit un grand carnage. Simon ayant ſçu que Jonathas étoit allé fondre ſur les ennemis, & voyant qu'il les battoit, fit une ſortie, en tua un grand nombre, & brûla leurs machines. Bacchide, enfermé entre deux feux, & attaqué de front & en queuë, perdit courage. Confus, de s'être vainement flatté de prendre Béthalaga, le trouble ſaiſit ſon eſprit, & dans l'agitation, où il ſe trouva, il fit reſſentir de triſtes effets de ſa colère aux Juifs tranſfuges, qu'il penſoit avoir porté le Roi à l'envoyer en Judée que pour le tromper. Cependant il n'étoit occupé que de la manière de ſe tirer de ce ſiége avec honneur, afin de pouvoir s'en retourner.

VI. Jonathas, qui le preſſentit, lui envoya propoſer de faire l'échange des priſonniers qu'on avoit faits de part & d'autre. Bacchide, perſuadé que c'étoit une occaſion favorable pour ſe retirer ſans déshonneur, traita avec lui. On ſe rendit mutuellement les priſonniers qu'on avoit faits les uns ſur les autres, & on jura de ne ſe plus faire la guerre. Bacchide, après ce Traité, alla trouver le Roi à Antioche, & il ne revint plus en Judée. Pour profiter de ce repos, Jonathas établit ſa demeure dans la ville de Machmas: il s'y appliqua à régler les affaires de la Nation, à y rétablir l'ordre & la piété, en châtiant les méchans & les hommes ſans religion.

CHAPITRE II.

I. ALEXANDRE, fils d'Antiochus Epiphane (*a*), entra en Syrie l'an cent ſoixante, & ſe rendit maître de Ptolémaïde, par la trahiſon des ſoldats à qui on en avoit confié

(*a*) Joſeph s'exprime comme l'Auteur du premier Livre des Machabées (ch. 10. ℣. 1.), qui, ſans examiner, ſi Alexandre étoit véritablement fils légitime d'Antiochus Epiphane, ou s'il n'en étoit que bâtard, ou ſi même il ne lui étoit rien, lui donne la qualité qu'il prenoit, & que lui donnoient le Senat de Rome, les Juifs, les Syriens, & les Egyptiens. Voyez Florus, Juſtin, Appien, * Athenée..... *ſubornant propalam quemdam, ſortis extremæ juvenem, qui Syriæ regnum velut paternum armis repeteret.* Juſtin. liv. 35.

* Ἀναδόμενος εἶναι τοῦ Σελεύκου γόνους. Geor. Syr. pag. 213.

la garde. Le Roi Démétrius, Prince fier & farouche, s'étoit rendu odieux par l'extrême difficulté qu'on avoit à l'aborder. Il ſe renfermoit dans un château qui avoit quatre tours, qu'il avoit fait bâtir près d'Antioche (*a*), & dont l'entrée n'étoit permiſe à perſonne. Cependant il négligeoit les affaires de ſon Etat, & n'en prenoit aucun ſoin. Cette conduite le rendit l'objet de la haine de ſes ſujets, comme d'autres Hiſtoriens l'ont rapporté (*b*). Lorſqu'il apprit qu'Alexandre étoit à Ptolémaïde, il aſſembla ſes troupes pour marcher contre lui, & écrivit à Jonathas pour lui demander ſon amitié, & l'engager à lui donner du ſecours : ſe hâtant de prévenir Alexandre, de peur que ſi ce Prince écrivoit le premier à Jonathas, il ne prît ſon parti. Car il craignoit que le reſſentiment du mal qu'il lui avoit fait, ne le portât à ſe joindre à ſon ennemi. Il lui écrivit donc d'aſſembler des troupes, de faire proviſion d'armes, & de reprendre les ôtages que Bacchide avoit exigés, & qu'il avoit renfermés dans la citadelle de Jeruſalem. Lorſque Jonathas eut reçu ces Lettres, il ſe rendit à Jeruſalem, & les y lut en préſence du peuple & de la garniſon. Les Juifs impies & apoſtats furent ſaiſis de crainte, lorſqu'ils apprirent par la lecture de ces Lettres, que le Roi permettoit à Jonathas de faire des levées de ſoldats, & de reprendre les ôtages qui étoient dans la citadelle. Ils lui furent cependant rendus, & il les remit entre les mains de leurs parens. Il fixa ſa demeure à Jeruſalem, & prit un ſoin particulier du rétabliſſement de cette ville, réglant par lui-même toutes les réparations qu'il y croyoit néceſſaires. Pour la mettre en état de faire une plus forte réſiſtance, il en fit relever les murs en pierre de taille. Les troupes qui étoient en garniſon dans les différentes villes de la Judée, lui voyant prendre de ſi ſages arrangemens, les abandonnerent toutes, & ſe retirerent à Antioche. Il n'y eut que celles qui étoient dans Bethſura & dans Jeruſalem, qui ne quitterent point leur poſte ; ces deux garniſons n'étoient preſque compoſées que de Juifs impies & déſerteurs.

Démétrius fait rendre les ôtages à Jonathas ; lui permet de lever des troupes, & de réparer les murs de Jeruſalem.

II. Alexandre apprit les avances que Démétrius avoit faites à Jonathas. La bravoure de ce Général lui étoit connue, & il

(*a*) L'Auteur de l'Hiſtoire des Empires & des Républiques dit dans le ſeptiéme Tome, pag. 339. que c'étoit en Phénicie.

(*b*) Voyez la Remarque dixiéme de l'onziéme Livre des Antiquités Juives.

n'ignoroit pas les grandes actions par leſquelles il s'étoit diſtingué dans la guerre qu'il avoit ſoûtenue contre les Macédoniens, ni tout ce qu'il avoit ſouffert de la part de Démétrius, & de ſon Général Bacchide. Il prit en conſéquence le parti d'expoſer à ſon conſeil, » que dans la poſition des affaires, il ne ſe pou-
» voit procurer une alliance plus avantageuſe que celle de
» Jonathas, qui étoit brave, & grand Homme de guerre;
» que Démétrius lui avoit fait beaucoup de mal; mais qu'il
» avoit ſouvent bien pris ſa revanche, ce qui n'empêchoit pas
» qu'il ne fût ennemi décidé de ce Prince; qu'ainſi, ſi on jugeoit
» qu'il convînt de faire alliance avec lui contre Démétrius,
» on n'auroit jamais une occaſion plus favorable pour la lui
» propoſer. « Le conſeil d'Alexandre approuva ce projet, & ce Prince écrivit la Lettre qui ſuit à Jonathas.

LE ROI ALEXANDRE, à ſon frere JONATHAS, Salut.
» Il y a long temps que votre bravoure & votre fidélité nous
» ſont connues. C'eſt ce qui me porte à envoyer vous deman-
» der votre amitié & votre alliance. Je vous fais ſouverain
» Sacrificateur, je vous reçois au nombre de mes amis, &
» je veux que vous en preniez le titre. Je vous fais préſent
» d'une robe de pourpre & d'une couronne d'or. Je vous prie
» de répondre à ces marques de conſidération de ma part, &
» d'avoir pour moi les mêmes ſentimens.

III. Jonathas ayant reçu cette Lettre, ſe revêtit des habits de ſouverain Pontife à la fête des Tabernacles (*a*), quatre ans après la mort de ſon frere; car perſonne, durant cet eſpace de temps, n'avoit été élevé à cette grande dignité. Il leva des troupes, & fit proviſion d'armes. Démétrius apprit cette nouvelle avec un extrême déplaiſir; il ſe reprocha d'avoir donné,

(*a*) Pour concilier Joſeph avec l'Ecriture, & le mettre d'accord avec lui-même, je ſuppoſe que ſes Copiſtes ont mis un δ delta, au lieu d'un θ theta, & τὸν Αλκιμον, au lieu d'ἀδελφὸν αὐτῦ Ιουδαν. Rien n'eſt plus commun dans les Ecrits des Anciens, qu'un chiffre mis l'un pour l'autre. L'autre correction ſuppoſe une plus grande méprise: mais la ſuppoſition eſt néceſſaire. Alcime, qui ſurvécut à Judas Machabée, mourut l'an cent cinquante-trois. 1. *Machab.* chap. 9. ℣. 54. Jonathas ne fit les fonctions de Grand-Prêtre qu'en cent ſoixante. *Ibid.* chap. 10. ℣. 21. Il s'écoula donc ſept ans depuis la mort d'Alcime juſqu'à l'élévation de Jonathas à la ſouveraine Sacrificature. Joſeph en convient; car il dit dans le dernier chapitre de ſes Antiquités, que Jeruſalem fut ſept ans ſans Grand-Prêtre, après la mort d'Alcime. Il ne ſeroit pas difficile de faire voir, par ce qu'il raconte depuis la mort de Judas juſqu'à la grande Sacrificature de ſon frere, qu'il s'eſt paſſé plus de quatre ans entre ces deux termes; mais il faudroit pour cela entrer dans quelque détail qui pourroit ennuyer.

par ſa lenteur, le temps à Alexandre de s'attacher Jonathas. Pour tâcher de réparer ſa faute, il lui écrivit, & au peuple Juif, en ces termes :

LE ROI DEMETRIUS à JONATHAS & à la Nation Juive, Salut. » L'attachement que vous conſervez pour no-
» tre Perſonne, & le mépris que vous avez fait des ſollicita-
» tions que vous ont fait nos ennemis de le rompre, méritent
» que je loue votre fidélité. Je vous exhorte à perſéverer
» toujours dans les mêmes ſentimens. Je ſçaurai vous rendre
» le retour, & vous donner des marques de ma reconnoiſſan-
» ce. Nous vous remettrons beaucoup de tributs & autres
» droits, que vous payiez aux Rois mes prédéceſſeurs. Je vous
» remets dès à préſent les taxes que vous avez toujours payées;
» comme auſſi le prix du ſel, & les couronnes que vous aviez
» coûtume de m'apporter. Je vous fais pareillement remiſe
» du tiers des fruits de la terre, & de la moitié du produit des
» arbres. Je vous décharge pour toujours de l'impoſition par
» tête que ſont obligés de me payer ceux qui habitent dans les
» Toparchies contiguës de la Judée, la Samarie, la Galilée, &
» Pérée. Je déclare Jeruſalem une ville ſacrée (*a*); je lui ac-
» corde le droit d'aſyle, & l'exempte, ainſi que tout ſon ter-
» ritoire, de décimes & de toute autre impoſition. Je confie
» la garde de votre citadelle à votre Grand-Prêtre Jonathas,
» & je lui permets d'y établir pour me la conſerver, ceux
» qu'il jugera m'être le plus fidélement attachés. Je rends la
» liberté à tous les Juifs qui ſont priſonniers ou eſclaves dans

(*a*) Il y avoit dans l'Empire Romain des villes libres, ἐλεύθεραι; il y en avoit qui étoient autonomes, αὐτονόμαι. Quoiqu'en général le terme de libre, diſe quelque choſe davantage que celui d'autonome, un ſçavant Critique, * qui a fait une étude particuliére de ce point d'érudition, convient que quelques médailles de la même ville lui donnent tantôt l'un de ces noms, tantôt l'autre, tantôt les deux enſemble. Ce qui fait qu'il eſt très-difficile de fixer en quoi conſiſtoit la différence d'une ville libre d'avec une qui n'étoit qu'autonome, c'eſt que l'exemption d'impôts ne la décide pas, comme l'a prouvé le ſçavant Diſſertateur contre M. Vaillant & le Père Joubert. Les villes autonomes, outre l'exércice de la Juriſdiction civile, dont elles jouiſſoient, avoient encore le droit de punir les crimes contre les Loix de la Patrie ou de la Religion. Je ne conteſterai point cela au ſçavant Académicien; mais que cela paroiſſe, entre autres exemples, par celui du Sanhédrin des Juifs, qui, ſous la puiſſance des Romains, conſerva long-temps le droit de vie & de mort, me ſemble demander d'être prouvé. Car je ne me ſouviens pas d'avoir rien lû, ni dans l'Ecriture ni dans Joſeph, qui établiſſe ce droit.

* Diſſertation ſur l'Autonomie des villes, &c. Par M. l'Abbé Guaſco. Avignon, 1748.

» mes Etats. Je défends qu'on les contraigne à aucune fourni-
» ture de voitures ou de chevaux, & j'ordonne qu'on ne leur
» demande rien le jour du Sabbat, les autres jours de fêtes, &
» que les trois jours qui précéderont chaque fête, ſoient pour
» eux des jours de liberté & de franchiſe: j'étends cette grace
» à tous les Juifs qui demeurent dans mon royaume, & je
» défends qu'on leur faſſe aucune inſulte. Je recevrai dans mes
» troupes juſqu'à trente mille Juifs, & leur ferai payer la même
» ſolde qu'à mes autres ſoldats: ils ſeront mis dans mes gar-
» niſons, ou reçus au nombre de mes Gardes du Corps; je
» donnerai à leurs Chefs des emplois à ma Cour. Je leur per-
» mets à tous de vivre ſelon leurs Loix, & de les obſerver. Je
» veux que les trois *Nomes* attachés à la Judée y ſoient ſou-
» mis, & que le Grand-Prêtre ait droit d'empêcher qu'aucun
» Juif n'aille adorer Dieu dans un autre Temple que dans
» celui de Jeruſalem (*a*). J'ordonne qu'on livre tous les ans,
» de mon tréſor, cent cinquante mille piéces d'argent pour
» les Sacrifices; l'excédent, s'il y en a, tournera à votre pro-
» fit. Quant aux dix mille dragmes que le Temple avoit cou-
» tume de payer, j'en fais pareille remiſe en faveur des
» Prêtres qui y ſervent, parce qu'elles leur appartiennent na-
» turellement. Je veux que ceux qui ſe refugient dans le Tem-
» ple ou dans ſes parvis, parce qu'ils ſont redevables au fiſc,
» ou pour quelque autre raiſon, ſoient renvoyés libres, tant en
» leurs biens qu'en leurs perſonnes. Je permets enfin qu'on
» répare le Temple, qu'on y faſſe de nouveaux bâtimens, qu'on
» rétabliſſe les murailles de Jeruſalem, qu'on y éléve de hautes
» tours; je fournirai de mon tréſor le montant de toutes ces
» dépenſes. S'il convient aux Juifs de faire fortifier quelque
» endroit particulier, il leur ſera libre de le faire; j'en prends
» pareillement ſur moi la dépenſe.

IV. Telles étoient les promeſſes que Démétrius faiſoit aux Juifs, & les graces ſinguliéres qu'il leur accordoit par ſa Lettre (*b*). Cependant Alexandre levoit des troupes, & les Soldats de Syrie s'étant donnés à lui, il ſe trouva à la tête d'une nombreuſe armée, avec laquelle il marcha contre Démétrius. La bataille ſe donna, l'aile gauche de Démétrius défit les en-

(*a*) Voyez Remarque II.

(*b*) Prævaluêre Alexandri promiſſa, qui nullis exoſus maleficiis, proniores ſibi animos ad credendum invenerat. *Tit. Liv. 5. num.* 12.

nemis, les pourſuivit fort loin, en fit un grand carnage, & pilla leur camp. Mais l'aile droite, où il commandoit, fut rompue & miſe en déroute. Ce Prince tint ferme, & tua beaucoup des ennemis: mais comme il en pourſuivoit d'autres, il pouſſa ſon cheval dans une fondrière, où il fut tué; car ſon cheval étant tombé, il ne put jamais ſe dégager (*a*). Les ennemis qui s'en apperçurent, tournerent tête, & lui tirerent des fléches de tous côtés. Ce Prince, quoique démonté, ſe défendit encore avec beaucoup de courage; mais enfin, ne pouvant plus ſe ſoûtenir, il tomba mort, & tout percé de coups Tel fut le terme de la vie de Démétrius, après un régne d'onze ans, comme nous l'avons rapporté ailleurs.

Bataille que Démétrius perd avec la vie.

CHAPITRE III.

ONIAS, fils du Grand-Prêtre de même nom, ſe retira, comme nous l'avons dit, en Egypte auprès du Roi Philométor. Il voulut, lorſque les Macédoniens & leurs Rois accabloient les Juifs de toutes ſortes de maux, ſe faire un nom, & acquerir une gloire qui ſe portât dans les ſiécles les plus reculés. Dans ce deſſein, il écrivit au Roi Ptolémée, & à la Reine Cléopatre, pour leur demander la permiſſion de bâtir un Temple en Egypte, ſur le modèle de celui de Jeruſalem, & d'y établir des Prêtres & des Lévites de ſa famille. Il s'autoriſoit, pour former cette entrepriſe, d'une prophétie d'Iſaïe (*b*), qui avoit prédit, plus de ſix cents ans auparavant, qu'un Juif éleveroit en Egypte un Temple au Grand Dieu. Appuyé ſur ce fondement, il écrivit au Roi Ptolémée & à la Reine Cléopatre la Lettre qui ſuit.

» Je me ſuis acquité, avec la grace de Dieu, de pluſieurs » grandes commiſſions dont vous m'aviez chargé durant la

(*a*) Obligé de fuir après ſon armée en déroute, &c. *Hiſt. des Empir. & des Répub.* Tom. 7. pag. 336. Loin de fuir, ce fut en combattant généreuſement, ſelon Joſeph & Juſtin, que Démétrius fut tué..... *Ad poſtremum tamen invicto animo inter confertiſſimos fortiſſimè dimicans cecidit.* Juſtin. liv. 35. Je remarque en paſſant, que le Traducteur d'Appien lui fait dire, que Démétrius mourut en exil, *in exilio defunctus eſt*, quoique cet Hiſtorien diſe ſeulement ἐν τελευτῇ, pag. 213.

(*b*) On conjecture qu'Onias n'a pû avoir en vuë un autre endroit du Prophète Iſaïe, que les verſets dix huit & dix-neuf du chapitre dix-neuviéme; mais s'il *cite cet endroit du Prophète*, comme nous l'apprend un Hiſtorien, c'eſt une anecdote que Joſeph a ignorée, ou dont

» guerre (*a*). J'ai passé par la Célé-Syrie, la Phénicie, & me » suis rendu, avec quelques autres Juifs, à Léontopolis, du » *Nome* (*b*) d'Héliopolis, & dans d'autres endroits de la Syrie: » j'ai remarqué qu'on y a mal-à-propos bâti plusieurs Temples, » puisque de-là naissent les grandes divisions qu'on y voit » regner. Cette même multitude de Temples, & l'opposition » de sentimens en matière de Religion, ne cause pas moins » de désordres en Egypte. Occupé de ces réflexions, j'ai dé- » couvert, dans un château qui porte le nom de *Bubaste la* » *Chasseuse*, un lieu couvert de différents bois, & plein d'ani- » maux immondes. On y voit un vieux Temple qui tombe en » ruine & n'appartient à personne; je vous supplie de me per- » mettre de le purifier, & d'en élever un autre en sa place, » en l'honneur du Grand Dieu, sur le modèle & dans les » dimensions de celui qui est à Jerusalem: nous y prierons pour » votre conservation, pour celle de la Reine, & des Princes » vos enfans: tous les Juifs qui habitent en Egypte, ainsi » réunis de culte & de sentimens, seront toujours prêts à » vous servir & à exécuter vos ordres. Le prophète Isaïe a » prédit qu'il y auroit dans l'Egypte un Temple consacré au » Seigneur. Le même Prophète a fait encore plusieurs autres » prédictions qui regardent ce lieu (*c*).

il nous a envié la connoissance. C'en est une autre que ce que disent les sçavants Auteurs de l'Histoire universelle du Monde, que les Juifs d'Egypte *s'opposerent à la construction du nouveau Temple.* L'Historien Juif dit, en finissant l'Histoire de la guerre des Juifs, qu'Isaïe avoit prédit, qu'un Juif bâtiroit en Egypte un Temple au vrai Dieu. Le Prophète ne dit point que ce seroit un Juif qui éleveroit un jour un autel qui seroit en Egypte; & si cette addition n'est point une fourure de quelque Scoliaste ou de quelque Juif postérieur, Joseph ne l'a faite que dans la vuë d'ôter aux Chrétiens l'application qu'ils faisoient de cette prédiction à la prédication de l'Evangile, qui répandoit en Egypte le culte du vrai Dieu.

(*a*) » Lorsqu'avec l'assistance de Dieu, » j'ai rendu à vos Majestés de si grands » services dans la guerre. « [*M. d'Andilly.*] Χρεία peut signifier quelquefois, *services*, mais ce n'est pas le sens qu'il a en cet endroit, & c'est peu connoître le moyen d'obtenir quelque grace des Rois, que de la leur demander en étalant les grands services qu'on leur a rendus. Joseph se sert ici de ce terme, pour marquer emploi, charge, commission: & cette acception ne lui est point particuliére. » Nous avons retenu, dit Triphon, » votre frere Jonathas, parce qu'il de- » voit de l'argent au Roi, à cause des » affaires dont il avoit été chargé, ὅτι ἦν αὐτῷ εἶχε χρείας, * & Démétrius promet aux Juifs de donner des emplois à ceux de leur Nation dans lesquels il aura confiance: Καὶ ἐκ τούτων καταγραφήσεται εἰς χρείας τῆς βασιλείας.

(*b*) *Le Pere Gillet ci-dessus, pag. 574. s'est déja servi de ce terme. La Note qu'il a mise en marge à la page précédente, explique sa pensée.*

(*c*) Voyez sur toute cette Lettre d'Onias, la Remarque III.

* 1. *Machab.* chap. 13. ℣. 15. *Ibid.* chap. 10. ℣. 37. *Act. Apost.* chap. 5. ℣. 3.

II. Telle

II. Telle fut la Lettre qu'Onias écrivit au Roi Ptolémée. Ce Prince & la Reine Cléopatre, qui étoit en même temps & sa sœur & son épouse, lui répondirent, & leur réponse fait honneur à leur piété. Car ils le chargerent de tout le mal, si ce qu'il demandoit ne pouvoit s'exécuter sans transgresser la Loi.

» LE ROI PTOLÉMÉE ET LA REINE CLÉOPATRE, » à ONIAS, Salut. Nous avons lû la Lettre que vous » nous avez écrite, pour nous prier de vous permettre de » purifier un Temple ruiné, de Diane la Chasseuse, dans » Léontopolis du *Nome* d'Héliopolis. Nous avons peine à croire » que Dieu ait agréable qu'on lui bâtisse un Temple dans un » lieu impur, & plein d'animaux immondes: mais, puisque » vous nous assurez qu'il y a long-temps que le prophète Isaïe » l'a prédit, nous vous le permettons; pourvû que cela ne » soit pas contraire à votre Loi, & qu'en vous le permettant » nous n'offensions point Dieu.

Onias obtient de Ptolémée la permission de bâtir un Temple en Egypte.

III. Onias, muni de cette permission, bâtit un Temple au Seigneur, sur le modèle de celui de Jerusalem, mais il n'étoit ni si grand ni si riche. J'en ai donné les proportions dans mon septiéme Livre de la guerre des Juifs; j'y ai fait le dénombrement des vases (*a*) sacrés que l'on y mit, ainsi je n'en dirai rien ici. Onias trouva assez de Juifs, Prêtres & Lévites, qui étant dans les mêmes sentimens que lui, ne firent point de difficulté de se consacrer au service de Dieu dans ce Temple: mais c'est assez parler de cette affaire.

IV. Il s'éleva une vive contestation à Alexandrie, entre les Juifs & les Samaritains, qui adoroient Dieu dans le Temple qu'ils bâtirent sur le mont Garizim, du temps d'Alexandre, au sujet de ce Temple, & de celui de Jerusalem: les choses en vinrent au point, que l'affaire fut portée devant le Roi Ptolémée. Les Juifs soûtenoient que le Temple de Jerusalem étoit préciſément celui dont la Loi de Moïse avoit ordonné la construction; les Samaritains prétendoient au contraire, que c'étoit celui qui avoit été bâti sur la montagne de Garizim (*b*). Les uns & les autres prierent le Roi de permettre que les raisons de part & d'autre fussent discutées dans son conseil,

Dispute des Juifs & des Samaritains, sur le lieu où étoit le Temple que Moïse avoit ordonné de bâtir.

(*a*) Joseph n'a point fait tout ce qu'il dit ici dans l'endroit où il renvoie.

(*b*) Voyez Remarque IV.

& en ſa préſence, & dévouérent à la mort ceux qui s'étant chargés de faire valoir celles de l'un des deux partis, auroient ſuccombé. Sabbée & Théodoſe parlerent pour les Samaritains, & Andronique, fils de Meſſalame, pour les habitans de Jeruſalem & les autres Juifs. Ils prirent Dieu & le Roi à témoins, & firent ſerment qu'ils tireroient leurs preuves de la Loi, ajoûtant qu'ils prioient le Roi de faire mourir celui qui ne ſeroit pas fidèle à ce ſerment. Ptolémée ayant donc aſſemblé un nombreux conſeil, ſe plaça ſur ſon thrône pour les écouter. Les Juifs d'Alexandrie étoient dans une grande inquiétude pour ceux qui ſoûtenoient *la gloire & la préémiſence* du Temple de Jeruſalem; ils ſouffroient impatiemment qu'on osât déprimer un Temple ſi ancien, & ſi célèbre par toute la terre. Sabbée & Théodoſe conſentirent qu'Andronique parlât le premier. Il le fit, & il tira ſes preuves de la Loi, & de la ſuite non interrompue des ſouverains Pontifes, dont les fils avoient très-régulièrement ſuccédé aux pères dans cette dignité, & avoient eu le gouvernement du Temple; il fit valoir le reſpect que les Rois d'Aſie avoient témoigné pour ce ſaint Edifice, & les magnifiques préſens dont ils l'avoient décorés, tandis qu'ils n'avoient non plus tenu de compte de celui qui avoit été bâti ſur le mont Garizim (*a*), que s'il n'eût jamais exiſté. Telles furent les raiſons d'Andronique, auſquelles il en ajoûta quelques autres auſſi fortes. Le Roi en fut tellement frappé, qu'il jugea que le Temple qui étoit à Jeruſalem, étoit vraiment celui dont la conſtruction avoit été ordonnée par la Loi de Moïſe, & condamna à mort Sabbée & Théodoſe. Voilà ce qui arriva aux Juifs qui demeuroient à Alexandrie ſous le régne de Ptolémée Philométor.

CHAPITRE IV.

Alexandre épouſe Cléopatre, fille de Philométor. 1. Machab. ch. 10. ℣. 52.

I. APRE'S la mort de Démétrius, qui arriva de la manière que nous venons de le raconter, Alexandre devint maître du Royaume de Syrie. Il écrivit à Ptolémée Philométor, pour lui demander la Princeſſe ſa fille en mariage. » Il

(*a*) Voyez Remarque IV.

» lui marquoit, que par une providence particuliére de Dieu, » il étoit rentré dans le royaume de ſes Pères ; qu'il le poſſé- » doit après l'avoir conquis ſur Démétrius ; que rien d'ail- » leurs ne le rendant indigne de la recherche qu'il faiſoit ; il » eſpéroit que ſa propoſition ſeroit agréée. « Le Roi Ptolémée s'en trouva flatté, & écrivit à Alexandre, » qu'il étoit ravi » qu'il eût recouvré le thrône de ſon père ; qu'il lui accordoit » la Princeſſe ſa fille, & qu'il le prioit de venir juſqu'à Pto- » lémaïde, où il ſe propoſoit de la conduire & de la lui » remettre entre les mains. « Ptolémée après avoir écrit cette Lettre, partit en toute diligence pour Ptolémaïde, menant avec lui la Princeſſe Cléopatre. Il y trouva Alexandre, qui s'y étoit rendu ſur ſon invitation. Il lui remit la Princeſſe, avec une dot en or & en argent, digne de la magnificence d'un auſſi grand Roi.

II. La cérémonie des noces étant achevée, Alexandre écrivit au Grand-Prêtre Jonathas, & l'invita à ſe rendre à Ptolémaïde. Jonathas s'y rendit, & fit aux deux Rois de magnifiques préſens ; il en reçut beaucoup de marques de conſidération. Alexandre l'obligea de changer d'habits, & lui fit prendre une robe de pourpre, le fit aſſeoir avec lui ſur ſon thrône, & ordonna à ſes Officiers de le conduire dans le milieu de la ville, & d'y publier qu'il défendoit à toute perſonne de rien alléguer contre lui, ni de lui ſuſciter aucune fâcheuſe affaire. Quand ces ordres furent exécutés, les ennemis du Grand-Prêtre, qui ſe diſpoſoient à l'accuſer, jugerent par ces marques de diſtinction, du crédit que Jonathas avoit auprès du Roi ; la crainte qu'ils eurent que le mal qu'ils avoient deſſein de lui faire ne retombât ſur eux, les obligea de s'enfuir. Alexandre avoit en effet une ſi ſinguliére affection pour Jonathas, qu'il le déclara le premier de ſes amis.

III. Démétrius Nicator, fils de Démétrius Soter, fit voile de l'iſle de Crete, l'an cent ſoixante-cinq, pour la Cilicie (*a*), avec une nombreuſe armée, que Laſthene de Crete lui fournit. Cette nouvelle cauſa beaucoup d'inquiétude & de trou-

(*a*) Je crois qu'il faut lire Syrie. Alexandre étoit alors en Cilicie. 1. *Machab. chap.* 1. ℣. 14 Et ce fut de cette province qu'il partit pour ſe rendre en Syrie, afin de combattre Démétrius & Ptolémée. Démétrius, avant de donner la bataille où il fut tué, avoit envoyé ſes deux enfans chez un ami nommé Gnidius, avec une grande quantité d'or. *Juſtin. liv.* 35.

ble à Alexandre. Il quitta ſur le champ la Phénicie, pour ſe rendre à Antioche, afin de s'y fortifier avant que Démétrius y arrivât. Il laiſſa pour commander en la Célé-Syrie (*a*) Appollonius Daüs, qui s'étant rendu à Jamnia avec de grandes forces, écrivit à Jonathas, » qu'il ne convenoit pas qu'il fût le ſeul » qui jouît d'une tranquille ſécurité, ſans aucune dépendance, » ſans aucun aſſujettiſſement au Roi; que tous les jours on lui » reprochoit de ne le lui avoir pas encore ſoumis. Ne croyez » pas, lui ajoûta-t-il, que, parce que vous vous tenez ſerré » dans vos montagnes, vous en ſoyez plus vaillant. Si vous » avez tant de confiance dans vos forces, deſcendez dans la » plaine, venez les meſurer avec mes troupes. La victoire fera » connoître qui de nous a plus de valeur. Je veux bien que » vous ſçachiez, que mon armée eſt compoſée des plus braves » de chaque ville du royaume, de ceux qui ont toujours vaincu » vos ancêtres. Prenez pour champ de bataille un lieu où on » n'ait pas des rochers à combattre, mais des troupes en ar- » mes; un lieu qui ne laiſſe au vaincu aucun moyen de s'en- » fuir.

Jonathas défait Appollonius Daüs.

IV. Jonathas, piqué de cette bravade, prit avec lui dix mille hommes, & étant parti avec ſon frere Simon (*b*), il alla à Joppé. Il fut contraint de camper hors de la ville. Comme Apollonius y avoit mis garniſon, les habitans lui en fermerent les portes; mais lorſqu'ils virent qu'il ſe diſpoſoit à les aſſiéger, la crainte d'être forcés les porta à les lui ouvrir. Lorſqu'Appollonius eut appris que Jonathas s'étoit rendu maître de Joppé, il prit avec lui trois mille chevaux, & huit mille fantaſſins, dirigea ſa marche vers Azot, & la continua ſecrettement à petites journées. Lorſqu'il eut gagné cette ville, il ſe replia, pour attirer Jonathas en pleine campagne; car il comptoit beaucoup ſur ſa cavalerie, & il mettoit en elle toute l'eſpérance qu'il avoit de vaincre. Jonathas le ſuivit juſqu'à Azot. Alors Appollonius, qui ſe tenoit dans la plaine, & qui avoit placé mille cavaliers dans un ravin pour prendre les ennemis par derrière, tourna tête & engagea la bataille. Jonathas s'apperçut du ſtratagême, mais il ne s'étonna point. Il forma un bataillon quarré, pour faire face de tous côtés aux enne-

(*a*) Voyez Remarque V.
(*b*) 1. Machab. *chap.* 10. ℣. 74. &c.

mis, & qui, de front & de queuë, fût en état de les combattre. Il mit ſon frere Simon à la tête d'une partie de ſes troupes, & il l'envoya combattre la phalange des ennemis. Il ordonna à ceux qui reſterent avec lui, de ſe couvrir de leurs boucliers contre les traits de la cavalerie. Cela fut exécuté, & elle épuiſa tous ſes traits ſans leur faire aucun mal; car ces boucliers étoient tellement ſerrés, & les couvroient ſi parfaitement, qu'aucun trait ne pouvoit les pénétrer, & qu'on les lançoit en vain. La bataille dura depuis le matin juſqu'au ſoir, ſans que les ennemis diſcontinuaſſent de tirer pendant tout ce temps-là. Simon s'appercevant alors qu'ils étoient fatigués, fondit ſur la phalange. Ses troupes s'y étant portées avec une ardeur incroyable, elles la rompirent. La cavalerie qui s'en apperçut lâcha pied, elle étoit fatiguée d'avoir combattu depuis le matin, & elle voyoit l'infanterie, ſur laquelle elle avoit beaucoup compté, prendre la fuite. Ce fut alors une déroute générale & pleine de confuſion. Chacun, ſans ſonger à ſe rallier, ſe jetta dans la plaine pour s'enfuir. Jonathas pourſuivit les ennemis juſqu'à Azot, & en fit un grand carnage. Ne ſçachant où ſe ſauver, ils furent contraints de ſe jetter dans le temple de Dagon, qui étoit dans cette ville. Azot fut priſe d'aſſaut, Jonathas y fit mettre le feu, & aux villages des environs. Le temple ne fut pas épargné. Il y fit mettre auſſi le feu, & ceux qui s'y étoient retirés furent conſumés par les flammes. Il périt en cette journée, ou par le feu ou par le fer, huit mille hommes des ennemis. Jonathas fut, après cette victoire, camper devant Aſcalon. Les habitans furent le trouver pour lui faire des préſens, & l'aſſurer de leur ſoumiſſion. Il témoigna leur en ſçavoir gré, & s'en retourua à Jeruſalem; chargé des dépouilles des ennemis qu'il avoit vaincus. Lorſqu'Alexandre eut appris la défaite de ſon Général, il affecta de paroître ſatisfait, de ce qu'ayant combattu, ſans ordre, ſon ami & ſon allié, il avoit reçu cette humiliation. Pour en aſſurer Jonathas, il lui fit préſent d'une agraphe d'or, préſent qu'on a coûtume de faire aux Princes du ſang Royal, & lui donna en propre, & à perpétuité, Accaron avec toutes ſes dépendances.

V. Ce fut en ce temps que le Roi Ptolémée Philométor entra en Syrie avec une armée de terre & de mer, pour

ſecourir ſon gendre (*a*). Toutes les villes le reçurent, par ordre d'Alexandre, avec beaucoup de magnificence, & elles l'accompagnerent juſqu'à Azot. Les habitans de cette ville ſe plaignirent de ce que le temple de Dagon avoit été brûlé, & accuſerent Jonathas d'avoir détruit & incendié tous les environs, & d'avoir fait mourir beaucoup de leurs concitoyens; mais le Roi les écouta ſans rien répondre. Quand il fut arrivé à Joppé, Jonathas fut l'y trouver, & il en reçut de grandes marques de conſidération. Après l'avoir accompagné juſqu'au fleuve Eleuthere, il retourna à Jeruſalem.

VI. Ptolémée penſa périr à Ptolémaïde, par les embûches que lui dreſſa Ammonius, qui y avoit été engagé par Alexandre, dont il étoit ami; mais ce Prince découvrit la trahiſon, & écrivit à Alexandre de faire punir Ammonius comme il le méritoit, pour avoir oſé conſpirer contre ſa perſonne. Le refus qu'en fit Alexandre, lui fit juger que c'étoit lui-même qui étoit l'auteur de la conſpiration, ce qui l'indiſpoſa infiniment contre lui. Alexandre s'étoit déja rendu odieux à cauſe d'Ammonius, à ceux d'Antioche, à qui il avoit fait une infinité de maux. Ce traître fut enfin puni de tous ſes excès. Car il fut tué honteuſement ſous un habit de femme, dont il s'étoit déguiſé pour ſe ſauver, comme nous l'avons rapporté ailleurs (*b*).

Ptolémée ôte la Princeſſe Cléopatre à Alexandre, la donne en mariage à Démétrius, refuſe la couronne de Syrie, & rétablit Démétrius dans ſes Etats.

VII. Ptolémée ſe repentit alors d'avoir donné la Princeſſe ſa fille à Alexandre, & d'avoir fait alliance avec lui contre Démétrius. Il rompit cette alliance & reprit ſa fille. Il envoya enſuite la propoſer à Démétrius, dont il rechercha l'amitié, & fit aſſurer ce Prince qu'il le rétabliroit ſur le thrône de ſon père. Démétrius reçut ces offres avec joie, accepta l'alliance de Ptolémée, & la Princeſſe ſa fille pour épouſe. Il reſtoit une difficulté à ſurmonter, c'étoit d'engager les habitans de la ville d'Antioche à recevoir Démétrius. Ils étoient

(*a*) *Et quærebat obtinere regnum Alexandri dolo, & addere illud regno ſuo.* 1. Machab. c[illegible] 11. ℣.

(*b*) Joſeph[illegible] parlé dans aucun de ſes ouvrages qui [illegible] ſont conſervés, de la mort d'Ammonius, & je ne vois pas qu'il ait eu occaſion d'en parler dans ceux qu'ont connu Euſebe & ſaint Jérôme, mais qui ſont perdus. Ainſi je ſoupçonne qu'il faut lire ἀσπλάτῳ, au lieu de ἀσπλώκαμεν. » Comme d'autres Hiſtoriens » l'ont rapporté. « C'eſt l'expreſſion dont il ſe ſert ordinairement, lorſqu'il renvoie aux Auteurs qui ont rapporté le même fait qu'il raconte.

extrêmement prévenus contre lui, parce que le Roi ſon père les avoit fort maltraités ; mais cela même réuſſit à Ptolémée. La haine que ces peuples avoient conçue contre Ammonius, ainſi qué nous l'avons rapporté, les porta naturellement à ſe laiſſer perſuader de chaſſer Alexandre de leur ville. Ce Prince ſe retira en Cilicie. Ptolémée auſſi-tôt ſe rendit à Antioche.

Le peuple & les troupes le proclamerent Roi, voulurent le contraindre de prendre deux diadêmes ; l'un en qualité de Roi d'Egypte, & l'autre comme Roi d'Aſie. Mais la juſte modération, qui rendoit ce Prince incapable de regarder avec ambition les poſſeſſions d'autrui (*a*), jointe à la ſage pénétration avec laquelle il ſçavoit juger des conſéquences d'un évenement, ne lui permirent pas de ſe prêter à rien qui pût donner de la jalouſie aux Romains. Il aſſembla le peuple, & l'engagea à reconnoître Démétrius pour Roi, ſur l'aſſurance qu'il leur donna que ce Prince, ſenſible à un tel bienfait, oublieroit ſans peine tout ce qui s'étoit paſſé ſous le régne du Roi ſon père. Il leur promit d'ailleurs qu'il l'aideroit de ſes conſeils, & ne permettroit jamais qu'il ſe portât à aucune injuſtice. Ces promeſſes, & la déclaration qu'il fit, que pour lui il ſe bornoit au royaume d'Egypte, déterminerent les habitans d'Antioche à recevoir Démétrius.

VIII. Alexandre, qui étoit en Cilicie, en partit à la tête d'une nombreuſe armée, & avec de grandes proviſions ; entra dans la Syrie, brûla & ſaccagea tous les environs d'Antioche. Ptolémée marcha contre lui avec Démétrius, à qui il venoit de faire épouſer la Princeſſe ſa fille. Alexandre fut défait & contraint de s'enfuir en Arabie (*b*). Le cheval de Ptolémée fut ſi effrayé pendant le combat, du cri des éléphans, que s'étant cabré, il renverſa ſon maître. Les ennemis s'en étant apperçus, coururent ſur lui, le frapperent de pluſieurs coups ſur la tête, & le mirent en grand danger de perdre la vie. Ses Gardes le dégagerent enfin ; mais il avoit été ſi mal traité, qu'il

(*a*) Joſeph eſt contraire ici à ce qu'on lit au premier verſet du chapitre onziéme du premier Livre des Machabées.

(*b*) Alexander ..... primo prælio victus interficitur. *Juſtin*, *fin. du liv.* 35. Diodore de Sicile le fait, dans Photius, s'enfuir en Arabie, chez le Dinaſte Dioclés, chez lequel il avoit envoyé [illegible]ls Antiochus, encore fort jeune. Il ajoûte, que les Officiers d'Héliade, qui étoient avec Alexandre, envoyerent ſecrettement à Démétrius lui propoſer de tuer Alexandre, s'il vouloit leur conſerver leur grade ; que ce Prince le leur ayant accordé, ils le tuérent.

fut quatre jours ſans parole & ſans connoiſſance. Zabdiel, Prince des Arabes, fit couper la tête à Alexandre, & la lui envoya. Elle arriva le cinquiéme jour de l'état fâcheux dans lequel ce Prince avoit été réduit par ſes bleſſures. Ce fut pour lui une circonſtance ſatisfaiſante, d'apprendre la mort de ſon ennemi, & de pouvoir s'en aſſurer en jettant les yeux ſur ſa tête, dans le temps préciſément qu'il recouvroit lui-même la ſanté, & que la connoiſſance lui étoit revenue. Mais cette ſatisfaction fut de peu de durée, car il mourut auſſi-tôt (*a*). Alexandre, ſurnommé Ballés, régna cinq ans, comme je l'ai dit ailleurs (*b*).

IX. Lorſque Démétrius Nicator (*c*) fut monté ſur le thrône, Il oublia bientôt, par un effet de ſon mauvais naturel, l'alliance qu'il avoit contractée avec Ptolémée, & que devenu ſon gendre, il devoit lui être doublement attaché. Il maltraita tellement les troupes de ce Prince, que pour ſe ſouſtraire à ſes injuſtices, elles furent obligées de lui abandonner les éléphans, & de ſe retirer à Alexandrie.

Jonathas, en ce même temps, leva des troupes & aſſiégea la citadelle de Jeruſalem, dont la garniſon étoit compoſée de Macédoniens, & de nombre de Juifs impies & apoſtats de leur Religion. La force dont étoit cette place leur inſpiroit une telle confiance, qu'ils ſe moquerent d'abord de tous les efforts que faiſoit Jonathas pour la réduire. Cependant quelques-uns de ces Juifs infidèles s'étant échappés la nuit, allerent trouver Démétrius, & lui apprirent cette nouvelle. Ce Prince en fut tellement irrité, qu'il aſſembla ſur le champ toutes ſes troupes, & partit d'Antioche pour combattre Jonathas. Il lui écrivit de Ptolémaïde, qu'il eût à le venir trouver. Jonathas, ſans diſcontinuer le ſiége de la citadelle, ſe fit accompagner des Prêtres & des anciens du peuple, prit avec lui de grandes ſommes d'or & d'argent, des robes, & pluſieurs autres préſens, & fut trouver le Roi. Les préſens qu'il lui fit appaiſerent ſa colère; il en fut reçu avec beaucoup de conſidération. Ce Prince lui confirma la ſouveraine Sacrificature que lui avoient conféré les Rois ſes prédéceſſeurs. Il rejetta les accuſations

(*a*) Ce fut, ſelon l'Ecriture, le troiſiéme jour, (1. *Machab. chap.* 1. ℣. 18) mais elle ne dit pas que ce fut après la victoire qu'il avoit remportée. Au contraire, il paroît que c'eſt du jour que l'Arabe Zabdiel lui envoya la tête d'Alexandre, qu'elle compte ces trois jours.

(*b*) Voyez Remarque X. Livre XI.

(*c*) Les Syriens lui donnerent le nom de Nicator, parce qu'il avoit vaincu Alexandre. *Appien, Guer. Syr. pag.* 213.

que

que porterent contre lui les Juifs apoſtats : il lui accorda même la grace de lui affermer pour trois cents talents ſeulement, les tributs de toute la Judée & des trois Toparchies, Samarie, Pérée, & la Galilée, & lui en fit expédier des Lettres conçues en ces termes :

LE ROI DÉMÉTRIUS à ſon frere JONATHAS, & à la Nation Juive, Salut. » Nous vous envoyons copie de la » Lettre que nous avons écrite à Laſthene, qui eſt notre pa- » rent, afin que vous en ayez connoiſſance.

LE ROI DÉMÉTRIUS, à Laſthene mon père, Salut. » J'ai cru devoir donner des marques de mon affection à la » Nation des Juifs, qui ſe fait un devoir de me prouver en » toute occaſion ſon fidèle attachement. Je confirme la conceſ- » ſion qui leur a été faite des trois Nomes d'Aphéreima, de » Lida, & de Ramatha, qui ont été ôtés à Samarie, pour » être unis à la Judée, avec leurs dépendances : de plus, je » leur fais remiſe de ce que les Rois mes prédéceſſeurs le- » voient ſur ceux qui vont offrir des ſacrifices à Jeruſalem ; de » tous les tributs qu'ils tiroient d'eux pour les fruits de la terre, & » des arbres. Je les affranchis de toute impoſition ſur le ſel, & du » préſent des couronnes, & j'entends qu'à l'avenir on n'exige » d'eux aucun droit pour toutes ces choſes. Ayez ſoin de faire faire » une copie de cette Ordonnance, & de la donner à Jonathas, » afin qu'il la dépoſe dans un lieu remarquable du Temple. «

Telle étoit la teneur des Lettres de Démétrius. Ce Prince jouiſſant alors d'une profonde paix, & ne prévoyant pas avoir aucune guerre à craindre, licentia ſes troupes, & diminua leur paye. Il ne retint que les ſoldats étrangers & ceux qu'il avoit amenés de Crete & des Iſles, auſquelles il fit payer la même ſolde. Il indiſpoſa ainſi ſes propres ſoldats contre lui, & s'attira leur haine. Les Rois ſes prédéceſſeurs en uſoient tout autrement. Ils les payoient en paix comme en guerre, afin de ſe les attacher, & de les trouver toujours diſpoſés à marcher & à combattre, ſi quelque guerre venoit à s'allumer.

CHAPITRE V.

I. UN des Officiers (*a*) d'Alexandre, de la ville d'Apamée, nommé Diodote, & surnommé Tryphon, ayant été informé du mécontentement des troupes de Démétrius, alla trouver Malcha (*b*): c'étoit un Arabe, qui élevoit Antiochus fils d'Alexandre. Il lui apprit que Démétrius s'étoit attiré la haine de ses soldats, & le pria de lui confier le jeune Antiochus (*c*), qu'il vouloit faire remonter sur le thrône, & rétablir dans les Etats du Roi son père. Malcha, qui n'étoit pas bien assuré de la bonne foi de Tryphon, le lui refusa d'abord, mais pressé & sollicité continuellement, il se laissa gagner, & se prêta à tout ce que cet Officier souhaitoit. Telle étoit la situation des affaires de ce jeune Prince (*d*).

II. Jonathas, toujours déterminé à chasser de la citadelle les Macédoniens, ainsi que les Juifs impies & apostats qui s'y étoient retirés, & à ruiner les différents forts qu'on avoit élevés dans la Judée, envoya des Députés à Démétrius, avec des présens, pour le prier de retirer les garnisons de tous ces forts. Ce Prince lui répondit, que quand la guerre qu'on lui suscitoit seroit terminée, il lui accorderoit, non-seulement ce qu'il lui demandoit, mais qu'il y ajoûteroit bien d'autres faveurs; qu'uniquement occupé alors de cet important objet, il le prioit de lui envoyer quelques troupes, les siennes l'ayant abandonné. Jonathas lui envoya trois mille soldats choisis.

III. Le peuple d'Antioche étoit indisposé contre ce Prince, tant à cause des mauvais traitemens qu'il lui faisoit essuyer, que parce que le Roi son pere lui avoit aussi fait beaucoup de mal, & il ne cherchoit qu'une occasion favorable pour s'en venger. Ayant donc appris que Jonathas avoit envoyé des troupes auxiliaires à Démétrius, & jugeant bien que si on ne

(*a*) Appien l'appelle esclave, δοῦλος, Guer. Syrien. pag. 213. On a quelques médailles de cet usurpateur. *Vaillant*, Hist. Reg. Syr.

(*b*) L'Ecriture l'appelle Elmacuël. 1. *Machab.* chap. 11. ℣. 39.

(*c*) Antiochus, sixiéme du nom, fils d'Alexandre Ballés; ou Théoparor. Il fut appellé Θεὸς Ἐπιφανὴς. Triphon l'opposa à Démétrius.

(*d*) Τοῦ ἀνδρὸς semble devoir plutôt se rapporter à Triphon qu'à Antiochus. Il est cependant naturel de l'entendre de ce jeune Prince. C'est de lui, & non de Triphon, que Joseph va raconter l'histoire.

le prévenoit, il auroit bientôt levé une puiſſante armée; il ſe ſaiſit des armes *qu'il put trouver*, entoura le palais, & en fit en quelque ſorte le ſiége : il en ferma toutes les iſſuës, de crainte que le Roi ne lui échappât. Lorſque Démétrius vit le peuple ainſi révolté, & les armes à la main contre lui, il ſe mit à la tête des troupes qu'il avoit priſes à ſa ſolde, & de celles que Jonathas lui avoit envoyées, & engagea le combat; mais il ne put ſoûtenir les efforts de ce nombre prodigieux d'habitans, & fut obligé de ſe retirer. Les Juifs alors monterent ſur les toits du palais, d'où ils tirerent ſur les révoltés, avec d'autant plus d'avantage, qu'élevés comme ils l'étoient, ils n'avoient rien à craindre de leurs traits, & que ceux au contraire qu'ils leur lançoient, leur portoient des coups ſi ſûrs, qu'ils furent enfin obligés d'abandonner les maiſons voiſines, auſquelles les Juifs ne manquerent pas de mettre le feu, qui gagna en un inſtant preſque toute la ville, parce que les maiſons n'en étoient, pour la plûpart, que de bois, & qu'elles touchoient toutes les unes aux autres. Les habitans d'Antioche, qui ne pouvoient y porter ſecours ni arrêter l'incendie, furent obligés de prendre la fuite. Les Juifs ſauterent d'une terraſſe ſur l'autre, & les pourſuivirent d'une maniere cruelle & extraordinaire. Le deſir de ſauver leurs femmes & leurs enfans, leur fit tomber les armes des mains. Le Roi, qui s'apperçut qu'ils ne combattoient plus, ſortit ſur eux par des rues étroites, en tua pluſieurs, & obligea les autres de ſe rendre. Ce Prince leur pardonna, & mit ainſi fin à la ſédition. Il donna aux Juifs tout le butin qu'ils avoient fait, & après les avoir remerciés, comme les auteurs de la victoire qu'il avoit remportée, il les renvoya à Jeruſalem, & fit aſſûrer Jonathas de ſa reconnoiſſance pour le ſecours qu'il lui avoit envoyé ſi à propos. Mais il changea bientôt de ſentiment, & ne fut pas longtemps ſans lui donner des marques de ſes mauvaiſes diſpoſitions. Car il ne tint rien de ce qu'il lui avoit promis, & le menaça de lui déclarer la guerre, s'il ne lui payoit pas tous les tributs que les Juifs avoient coûtume de payer aux Rois de Syrie, ſes prédéceſſeurs. Il n'y eût pas manqué, ſi Triphon ne l'en eût empêché, & ne l'eût détourné des préparatifs qu'il faiſoit contre Jonathas, en le mettant dans la néceſſité de penſer à ſa propre défenſe. Triphon étoit paſſé d'Arabie en Syrie avec le jeune Antiochus, qui n'étoit encore qu'un enfant. Il lui mit la couronne

Démétrius aſſiégé par les habitans d'Antioche, eſt dégagé par le ſecours que lui avoit envoyé Jonathas.

ſur la tête, & les troupes qui avoient abandonné Démétrius, parce qu'il les avoit privées de leur paye; s'étant données à Triphon, il attaqua Démétrius à forces ouvertes. On en vint à une action: Démétrius vaincu fut obligé de ſe retirer en Cilicie. Triphon s'empara de ſes éléphans, & ſe rendit maître d'Antioche.

Démétrius défait par Triphon.

IV. Le jeune Antiochus envoya des Ambaſſadeurs à Jonathas, avec des Lettres. Il le déclara ſon ami & ſon allié, lui confirma le ſouverain Pontificat, & lui donna le commandement des quatre (*a*) Nomes, qui avoient été unis à la Judée. Il lui envoya des vaſes & des cuvettes d'or, avec une robe de pourpre, dont il lui permit de faire uſage. Il lui fit préſent d'une agraphe d'or, & ordonna qu'on le conſidérât comme un de ſes principaux amis. Il donna à ſon frere Simon le commandement des troupes (*b*), depuis l'Echelle (*c*) de Tyr juſqu'à l'Egypte. Jonathas fut fort ſenſible aux faveurs dont Antiochus l'honoroit. Il lui envoya des Ambaſſadeurs, & à Triphon; il les fit aſſurer qu'il vouloit être leur ami, & le fidèle allié du jeune Prince, auquel il promettoit de ſe joindre pour faire la guerre à Démétrius. Il ſe plaignit de l'ingratitude de ce Prince, auquel il avoit rendu de ſignalés ſervices, dans un temps où il en avoit un extrême beſoin; & qui, pour toute reconnoiſſance, s'étoit mis en diſpoſition de lui faire tout le mal qu'il eût pû.

Jonathas prend le parti d'Antiochus; oblige Gaza de ſe ſoumettre.

V. Le jeune Prince lui ayant accordé la permiſſion de lever des troupes dans la Syrie & dans la Phénicie, pour faire la

(*a*) *Quatre* paroît une faute de Copiſte. Il n'en compte du moins que trois au chapitre ſecond, numero trois: mais il faut remarquer que c'eſt de Toparchies qu'il parle en ce chapitre, & qu'il dit ici que ce fut quatre Nomes que le jeune Antiochus céda à Jonathas, & qu'on lit le même nombre au verſet cinquante-ſeptiéme du chapitre onziéme du premier Livre des Machabées; ainſi il ne faut peut-être rien changer: mais je ſoupçonne que ces mots οἱ τῆ χώρα τῶν Ἰουδαίων προσελήθησαν, ſont une remarque d'un Scoliaſte, qui ſe ſouvenant d'avoir lû plus haut que les Toparchies que Démétrius cédoit a Jonathas avoient été unies à la Judée, avoit mis à la marge de ſon Exemplaire ces ſix mots, qui ont paſſé dans la ſuite dans le Texte. Ce qui peut autoriſer le ſoupçon, c'eſt que l'Ecriture qui dit, [*chap.* 10. ℣. 30.] que les Toparchies que Démétrius céda à Jonathas avoient été unies à la Judée, ne le dit point de celles que lui céda le jeune Antiochus. *chap.* 11. ℣. 57.

(*b*) Je ne trouve, ni dans l'Ecriture ni dans Joſeph, ce que M. l'Abbé d'Artigni aſſure, que Triphon donna le gouvernement de tout le pays des Philiſtins à Jonathas. *Nouv. Mem. d'Hiſt.* &c. Paris, 1749. pag. 143. Ce fut le jeune Antiochus, qui fit Simon Général des troupes depuis Tyr juſqu'à l'Egypte. 1. *Machab. chap.* 11. ℣. 59.

(*c*) C'étoit une haute montagne, au Nord de Ptolemaïde, qu'on appelloit l'Echelle de Tyr. Τῷ ὄρει ὑψηλοτάτῳ κατ' ἄρχοντα ὃ καλοῦσι κλίμακα Τυρίων οἱ ἐπιχώριοι. Guer. Juifs, liv. 2. chap. 10. num. 2.

guerre aux Généraux de Démétrius, il ſe tranſporta dans les différentes villes de ces provinces: elles le reçurent toutes très-bien, mais elles ne voulurent point lui fournir de ſoldats. Il alla enſuite à Aſcalon; dont les habitans vinrent au-devant de lui, & lui firent des préſens. Il les exhorta beaucoup, & toutes les villes de la Célé-Syrie, à prendre le parti d'Antiochus, à abandonner Démétrius, & à lui faire la guerre, pour ſe venger de tous les maux qu'il leur avoit faits. Leur ayant fait ſentir que nombre de conſidérations devoient les y engager, & ayant perſuadé à pluſieurs de prendre le parti du jeune Antiochus, il ſe rendit à Gaza pour en porter les habitans à ſe déclarer auſſi pour ce jeune Prince; mais, contre ſon eſpérance, il les trouva dans des diſpoſitions toutes contraires. Ils ne voulurent point le laiſſer entrer dans leur ville, ne croyant pas qu'il leur convînt d'abandonner Démétrius pour ſe donner à ſon ennemi. Le refus qu'ils firent de le laiſſer entrer dans leur ville l'irrita tellement, qu'il l'aſſiégea, & fit le dégât dans tout ſon territoire. Une partie de ſon armée étoit occupée à preſſer le ſiége, & l'autre à piller & à brûler les environs. Les maux que ſouffroient les habitans de Gaza étoient preſſants, le ſecours qu'ils pouvoient attendre de Démétrius étoit éloigné, & même incertain: ils jugerent donc qu'il étoit de leur avantage de ſe détacher du parti de ce Prince, pour ſe ſoumettre à Jonathas, & ſe déterminerent à lui faire demander ſon amitié, avec promeſſe de ſe joindre à lui. Il n'y a que le ſentiment du mal qui mette bien les hommes en état de connoître ce qui leur eſt véritablement utile: s'ils tombent dans quelque malheur, les réflexions qu'ils font alors, leur font prendre le parti auquel il leur eût été avantageux de ſe porter d'abord pour le prévenir. Jonathas fit alliance avec ceux de Gaza, & exigea d'eux des ôtages, qu'il envoya à Jeruſalem. Il viſita enſuite tout le pays juſqu'à Damas.

VI. Il apprit que les Généraux de Démétrius s'avançoient avec de grandes forces vers la ville de Cadès, ſituée entre le pays de Tyr & la Galilée. Ils croyoient, par cette démarche, le faire ſortir de Syrie pour venir au ſecours de la Galilée, & qu'il ne laiſſeroit pas attaquer ces peuples, qui lui étoient ſoumis, ſans prendre leur défenſe. Jonathas marcha contre

eux, & laiſſa ſon frere en Judée (*a*). Simon leva le plus de troupes qu'il put dans le pays, & alla aſſiéger Bethſura, une des plus fortes places de Judée, & dans laquelle Démétrius avoit garniſon. Les troupes de la garniſon, effrayées de l'ardeur & de la vivacité avec laquelle Simon pouſſoit ce ſiége, de la multitude de machines qu'il faiſoit avancer, & de plates-formes qu'il faiſoit élever, craignirent que la ville étant emportée d'aſſaut, elles ne fuſſent paſſées au fil de l'épée. Elles demanderent à capituler, & offrirent de ſe rendre, à condition qu'on ne leur feroit aucun mal, & qu'il leur ſeroit permis d'aller trouver Démétrius. Simon leur accorda ces conditions, ſous la foi du ſerment, & mit garniſon dans la ville après que celle de Démétrius en fut ſortie.

Simon ſe rend maître de Bethſura.

VII. Jonathas, qui étoit en Galilée, quitta l'endroit qu'on appelle les Eaux des Gennéſaréens, pour s'avancer vers le plaine d'Azor, où il ne s'attendoit pas de trouver les ennemis. Les Généraux de Démétrius au contraire, ayant appris dès la veille qu'il venoit à eux, mirent une partie de leurs troupes en embuſcade dans la montagne, & furent avec l'autre à ſa rencontre dans la plaine. Jonathas, qui les vit s'avancer en ordre de bataille, rangea auſſi ſes troupes dans le meilleur ordre qu'il lui fut poſſible. Ceux que les Généraux avoient mis en embuſcade, en ſortirent alors, & prirent les Juifs par derrière. La crainte d'être enveloppés leur fit prendre la fuite. Tous abandonnerent Jonathas. Il n'y eut que Mattathias fils d'Abſalom, & Judas fils de Calphi, Officiers généraux, qui tinrent ferme avec cinquante autres (*b*). Ces braves ſe jetterent comme des déſeſpérés au milieu des ennemis. Leur témérité les ſurprit, & leur bravoure les déconcerta. Les autres troupes de Jonathas qui avoient fui, voyant que les ennemis étoient pouſſés à leur

Jonathas bat les Généraux de Démétrius.

(*a*) Jonathas pouvoit envoyer ſon frere en Judée; mais pour l'y laiſſer, il eût fallu qu'il y eût été, & il étoit aux environs de Gaza. L'Ecriture dit ſeulement qu'il le laiſſa dans le pays, ἐν τῇ χώρᾳ. 1. Machab. 11. ℣ 69. Les Copiſtes ont vraiſemblablement fait ici ce qu'ils ont fait en quelques autres endroits, je veux dire qu'ils ont pû mettre ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ, au lieu d'ἐν τῇ Ἰδυμαίᾳ.

(*b*) L'Ecriture n'a point connu ces cinquante braves. 1. *Machab. chap.* 11. ℣. 70. L'Auteur de l'Hiſtoire des Empires & des Républiques, Tom. 7. pag. 358. parle d'une déroute encore plus humiliante pour les Généraux de Démétrius, dont Jonathas remporta un butin conſidérable, que les ennemis avoient laiſſé en abandonnant leur camp. Je ne trouve rien dans l'Ecriture ni dans Joſeph, du pillage du camp des Généraux de Démétrius, ni du butin conſidérable qu'en remporta Jonathas.

tour, ſe ralliérent, revinrent à la charge, & pourſuivirent les ennemis juſqu'à Cadès, où étoit leur camp.

VIII. Cette action, dans laquelle les ennemis perdirent trois mille hommes, fit beaucoup d'honneur à Jonathas. De retour à Jeruſalem, & voyant que tout lui proſpéroit par le ſecours de Dieu, il envoya des Ambaſſadeurs à Rome, pour renouveller le traité d'amitié anciennement conclu entre le peuple Romain & la nation Juive. Il ordonna à ſes Ambaſſadeurs de s'en revenir par Lacédémone, pour rappeller aux Lacédémoniens le ſouvenir de leur conſanguinité, & renouveller auſſi le traité d'alliance ſubſiſtant entre les deux Nations. Lorſque les Ambaſſadeurs furent arrivés à Rome, & qu'ils eurent été admis à l'audience du Senat, ils lui remirent les Lettres de Jonathas, & dirent » que le ſouverain Pontife les avoit envoyés » confirmer l'alliance qui étoit entre le peuple Romain & le » peuple Juif. « Le Senat confirma le Traité d'alliance qu'il avoit fait avec la nation Juive, & donna aux Ambaſſadeurs des Lettres pour les puiſſances d'Europe, d'Aſie, & pour ceux qui commandoient dans les villes, afin qu'ils puſſent retourner en ſûreté dans leur pays. Ils paſſerent par Lacédémone, comme Jonathas le leur avoit ordonné, & rendirent aux Lacédémoniens les Lettres dont il les avoit chargés. Elles étoient conçues en ces termes (*a*) :

JONATHAS ſouverain Pontife, le Senat, & le peuple Juif, aux Ephores, au Senat & au peuple de Lacédémone, leurs freres, SALUT. » Si vous vous portez bien, & ſi vos » affaires générales & particuliéres vous réuſſiſſent, nos vœux » ſont accomplis. Pour nous, nous nous portons bien. Démotele » nous rendit autrefois une Lettre, dont nous vous envoyons » copie, qu'Aréius, qui régnoit alors chez vous, écrivoit à » Onias, ſouverain Sacrificateur de notre Nation. Nous reçû- » mes Démotele avec affection, & nous l'aſſurâmes de nos » ſentimens de reconnoiſſance pour Aréius; mais, comme nous » le lui déclarâmes, nous n'avions pas beſoin que vous nous » le fiſſiez connoître, parce que nous en ſommes perſuadés, » ſur le témoignage de nos ſaintes Ecritures. Si nous n'avons » pas été les premiers à vous rappeller le ſouvenir de notre » conſanguinité, c'eſt que nous ne voulions pas paroître vous

(*a*) Voyez Remarque VII

» envier le plaiſir de nous faire une telle faveur, que de nous » reconnoître pour vos parens. Il y a long-temps que nous reſ- » ſerrâmes pour la premiére fois les liens de cette confrater- » nité. Nous n'avons point ceſſé depuis, dans tous les ſacrifices » que nous offrons à Dieu, de le prier pour votre conſerva- » tion, & de vous donner la victoire ſur vos ennemis. Dans » les grandes guerres que nous a ſuſcitées l'ambition des peu- » ples nos voiſins, nous ne vous avons point été à charge, ni » aux autres peuples à qui nous appartenons. Maintenant, » que nous ſommes ſupérieurs à nos ennemis, nous avons » chargé deux de nos Sénateurs, Numénius fils d'Antiochus, » & Antipater fils de Jaſon, que nous envoyons à Rome, de » vous préſenter nos Lettres, pour renouveller l'amitié qui » doit unir les deux Nations. Vous nous obligerez, de nous » répondre, & de nous marquer en quoi nous pouvons vous » être utiles, n'y ayant point de ſervices que nous ne ſoyons » prêts de vous rendre. « Les Lacédémoniens reçurent très-bien nos Ambaſſadeurs, & firent un Traité de renouvellement d'alliance & d'amitié avec nous, dont ils les chargerent.

IX. Il y avoit en ce temps-là trois ſectes (*a*) parmi nous, qui avoient des ſentimens différents ſur les choſes de ce monde. La premiére étoit celle des Phariſiens, la ſeconde celle des Sadducéens, & la troiſiéme celle des Eſſéniens. Les Phariſiens ſoumettent bien certaines choſes au deſtin, mais non pas tout. Car ils penſent qu'il y a des choſes que nous ſommes maîtres de faire, & de ne pas faire. Les Eſſéniens au contraire, font tout dépendre du deſtin; rien, ſelon eux, n'arrive aux hommes que le deſtin ne l'ait déterminé. Les Sadducéens nient le deſtin; & penſent qu'il n'influe en rien ſur les évenemens de la vie humaine; que nous ſommes les auteurs du bien qui nous arrive, & que nous nous attirons également par notre mauvaiſe conduite, les maux que nous ſouffrons. Mais j'ai traité de ces

(*a*) Un Sçavant, qui croit que la ſecte des Phariſiens prit naiſſance ſous le Pontificat de Jonathas, prétend que l'on doit traduire τρεῖς αἱρέσεις τῶν Ἰουδαίων ἦσαν, par: » Alors s'éleverent, parurent trois » ſectes chez les Juifs. « Ἦσαν peut en effet ſe traduire par *exoriebantur*. On a cependant peine à croire que la ſecte des Phariſiens, des Eſſéniens, & des Sadduciens, ait paru préciſément ſous le Pontificat de Jonathas, & la Remarque du docte Allemand ne ſuffit pas pour établir ce fait. Jo. Gothofr. Lakemaſcheri, *Obſervat. Philologiæ.* Helmſtad. 1730. 8°.

ſectes

ſectes avec plus de préciſion dans mon ſecond Livre de la guerre des Juifs.

X. Les Généraux de Démétrius, réſolus de prendre leur revanche, leverent un plus grand nombre de troupes, & marcherent contre Jonathas. Il l'apprit, & alla auſſi-tôt à leur rencontre dans le pays d'Amath, pour ne leur pas donner le temps de pénétrer dans la Judée. Il campa à cinquante ſtades d'eux, & envoya reconnoître leur camp, avec charge d'en bien remarquer la diſpoſition. On lui en fit le rapport, & on lui amena même quelques-uns des ennemis, qu'on avoit enlevés la nuit, & qui dirent qu'ils ſe diſpoſoient à les venir attaquer. Il prit, ſur cet avis, les meſures qu'il jugea convenables, poſa des gardes avancées, & fit tenir ſes troupes toute la nuit ſous les armes. Il les exhorta à prendre courage, & à combattre cette nuit même, s'il le falloit; car il ne leur diſſimula point le deſſein des ennemis. Les Généraux de Démétrius furent extrêmement déconcertés, lorſqu'ils apprirent qu'il avoit découvert leur deſſein. Le trouble les ſaiſit, & ils déſeſpererent de le vaincre ayant manqué de le ſurprendre; car ils ne croyoient pas que leurs troupes puſſent réſiſter à celles de Jonathas en le combattant à forces ouvertes. Ils prirent donc le parti de ſe retirer, & allumerent de grands feux, pour dérober à l'ennemi la connoiſſance de leur marche. Jonathas fut le matin pour attaquer leur camp, & n'y trouva perſonne. Ne pouvant alors douter de leur évaſion, il alla à leur pourſuite, mais ſans pouvoir les joindre. Ils avoient déja paſſé le fleuve Eleuthere; & ils s'étoient mis en ſûreté. Il ſe replia ſur l'Arabie, pour attaquer les Nabathéens (*a*). Il ravagea leur pays, y fit un grand butin, & pluſieurs priſonniers, qu'il fit conduire à Damas, où il vendit tout ce qu'il avoit enlevé. Cependant ſon frere Simon parcourut la Judée & la Paleſtine juſqu'à Aſcalon; fortifia les places de guerre par de nouveaux ouvrages,

(*a*) Grotius, & quelques autres ſçavants Interprètes, ſur ce que Joſeph dit ici, que Jonathas attaqua les Nabathéens, corrigent le verſet trente uniéme du chapitre douze du premier Livre des Machabées, où on lit les Zabadéens. Il eſt vrai qu'on ne connoît point de peuple en Arabie qu'on ait appellé Ζαβαδαίους, mais ce ne ſeroit pas le ſeul peuple dont l'exiſtence ne nous eſt connue que par le témoignage d'un ſeul Auteur. Il eſt rare que les Copiſtes aient tranſcrit un mot peu commun & qui leur étoit inconnu, pour un autre qu'ils avoient vû deux fois dans le Livre qu'ils écrivoient. J'aimerois mieux dire que ce ſont les Copiſtes de Joſeph, qui ont mis Nabathéens pour Zabadéens. Le premier ne pouvoit pas leur être in-

& y mit des garnisons pour s'en assurer. Il fut ensuite à Joppé, qu'il prit, & dans laquelle, sur l'avis qu'on lui avoit donné que les habitans vouloient livrer leur ville aux Généraux de Démétrius, il y mit une forte garnison.

XI. Après ces heureux exploits, Simon se rendit à Jerusalem avec son frere Jonathas, qui y convoqua une assemblée, dans laquelle il proposa de relever les murs de Jerusalem, & ce qu'on avoit détruit des murs de l'enceinte des Portiques (*a*), & de le fortifier par de bonnes tours; d'élever une muraille dans le milieu de la ville, afin d'ôter à la garnison de la citadelle la communication avec le marché, & l'empêcher de se pourvoir de provisions; de fortifier enfin les places considérables du pays plus qu'elles ne l'étoient. Le peuple approuva toutes ces propositions, Jonathas se chargea des ouvrages qu'on résolut de faire dans la ville, & remit à son frere Simon le soin de faire exécuter ceux qu'on avoit jugés nécessaires pour la sûreté de la Province.

Démétrius passe l'Euphrate, mais est défait par Arsacès.

Démétrius alla en Mésopotamie, dans le dessein de s'en emparer & de Babylone, afin que maître des Satrapies supérieures, il en pût tirer des forces qui le missent en état de reprendre le royaume de Syrie. Les Grecs & les Macédoniens, qui demeuroient dans ces provinces, lui avoient plusieurs fois envoyé des Députés, pour l'assurer qu'ils se donneroient à lui s'il s'y rendoit, & qu'ils se joindroient à ses troupes pour faire la guerre à Arsacès, Roi des Parthes. Ce fut sur ces promesses que Démétrius passa l'Euphrate, dans l'espérance que les avantages qu'il pourroit tirer de la défaite d'Arsacès, le mettroient en état de chasser Triphon de la Syrie. Les Grecs & les Macédoniens furent fidèles à leur promesse, & il leva des troupes; mais ayant donné bataille à Arsacès, il la perdit, & fut fait prisonnier, comme d'autres Historiens l'ont rapporté.

connu, & peut-être qu'ils n'avoient jamais vû ailleurs le second. L'Auteur du premier Livre des Machabées parle deux fois * des Nabathéens, sans les appeller Arabes: il dit au verset trente-un du chapitre douze, que c'étoient des Arabes, surnommés Zabadéens, que Jonathas attaqua. Cette différente manière de s'exprimer donne lieu de croire que ce n'est pas du même peuple dont il parle. Les Nabathéens étoient connus; ainsi il eût été inutile de dire qu'ils étoient Arabes: les Zabadéens au contraire, l'étant peu, c'étoit une nécessité de dire qu'ils demeuroient dans l'Arabie. D'ailleurs, les Nabathéens étoient amis des Juifs, & ils leur rendoient service dans l'occasion.

(*a*) Ce pouvoit être ce qu'en avoit fait abbatre Alcime. 1. *Machab.* chap. 9. ℣. 54.

* 1. Machab. *chap.* 5. ℣. 25. *chap.* 9. ℣. 35.

CHAPITRE VI.

I. LORSQUE Triphon eut appris le malheur qui étoit arrivé à ce Prince, il ceſſa d'être fidèle à Antiochus, il lui tendit des piéges, & chercha à lui ôter la vie, pour s'emparer de ſon Etat. La crainte de Jonathas, qui étoit ami du jeune Prince, étoit un obſtacle à ſes deſſeins; ainſi, il crut que pour renverſer le thrône d'Antiochus, il devoit commencer par ſe défaire de Jonathas. Perſuadé qu'il ne pourroit réuſſir qu'en uſant de ſurpriſe & de trahiſon, il partit d'Antioche pour ſe rendre à Bethſan, que les Grecs appellent Scytopolis. Jonathas, qui ſe défioit qu'il n'y étoit venu que pour lui faire la guerre, fut l'y trouver à la tête de quarante mille hommes, tous choiſis. Lorſque Triphon le vit ſi bien accompagné, il ne chercha plus qu'à lui tendre quelque piége. Il lui fit beaucoup d'amitié, lui donna de grands préſens, & ordonna à ſes Officiers de lui obéïr. Le motif de cette conduite étoit de ne lui laiſſer aucun ſujet de méfiance, & de lui perſuader qu'il étoit ſon ami, afin de profiter de ſa parfaite ſécurité, & du peu de ſoin qu'il auroit de ſe tenir ſur ſes gardes, pour ne le pas manquer. Il lui conſeilla de renvoyer ſes troupes; lui repréſentant que n'étant point en guerre, jouiſſant au contraire de la paix, il ne lui ſerviroit de rien de les fatiguer; qu'il pouvoit cependant en retenir quelques-unes avec lui. Il l'invita à l'accompagner à Ptolémaïde, & pour l'y engager, il l'aſſura que le motif de ſon voyage étoit qu'il vouloit lui remettre cette ville entre les mains, avec toutes les autres places fortes du pays.

II. Comme Jonathas ne ſe défioit de rien, il crut que Triphon lui parloit ſincérement, & que l'avis qu'il lui donnoit, étoit l'effet de l'amitié qu'il avoit pour lui; ainſi il renvoya ſes troupes, & n'en retint qu'un corps de trois mille hommes; dont il en laiſſa même enſuite deux mille en Galilée. Il ne ſe fit accompagner que de mille, en ſe rendant avec Triphon à Ptolémaïde; mais ils n'y furent pas plutôt entrés, que les habitans fermerent les portes (*a*) par ordre de Triphon,

Triphon ſe ſaiſit de Jonathas par trahiſon.

(*a*) 1. Machab. *chap.* 12. ℣. 48.

qui ſe ſaiſit de lui, & fit mourir tous ſes gens. Il envoya des troupes en Galilée pour égorger les deux mille hommes que Jonathas y avoit laiſſés; mais comme ils avoient appris ce qui étoit arrivé à Jonathas avant que les troupes de Triphon les euſſent joints, ils ſe retirerent en ſi bel ordre, que frappées de leur ferme contenance, & perſuadées qu'ils étoient réſolus de défendre généreuſement leur vie, les troupes de Triphon s'en retournerent ſans oſer les attaquer.

III. Lorſqu'on reçut à Jeruſalem la nouvelle de la priſe de Jonathas, & de la mort de ceux qui l'accompagnoient, la conſternation fut générale. Le ſort malheureux de ce grand Homme excita les plus vifs regrets; on craignit que les nations voiſines, & ennemies des Juifs, les voyant privés d'un Chef auſſi brave & auſſi prévoyant, & dont l'active vigilance les tenoit en reſpect, ne s'uniſſent pour faire la guerre à la Nation, & ne l'accablaſſent des plus grands maux. La juſtice d'une telle crainte ſe juſtifia par l'évenement. Au premier bruit qui ſe répandit de la mort de Jonathas, & que les Juifs étoient ſans Chef, ces nations leurs déclarerent la guerre, Triphon lui-même raſſembla ſes troupes pour la leur faire. Simon, ſenſible à l'état de terreur & d'abbatement où il voyoit le peuple de Jeruſalem, réſolut de relever ſon courage, & de ſe diſpoſer à recevoir généreuſement les ennemis. Il convoqua dans cette vuë une aſſemblée dans les portiques du Temple, & parla ainſi à ce peuple conſterné: » Vous ſçavez que mon pere, mes freres & moi, avons toujours expoſé notre vie pour la défenſe » de votre liberté. Ayant devant les yeux d'auſſi grands exemples domeſtiques, & notre famille étant ſinguliérement » deſtinée à donner ſa vie pour le maintien de nos Loix & de » notre Religion, nulle crainte ne ſera jamais capable d'effacer » de mon cœur les nobles ſentimens qui nous ont toujours animés; jamais une lâche attache à la vie n'y fera entrer une honteuſe indifférence pour la gloire. Suivez-moi généreuſement » par-tout où je vous conduirai. Zélé pour votre bien, je ſçaurai » tout ſouffrir, & rien ne me paroîtra difficile pour vous le procurer. Je ne vois rien en moi qui me puiſſe faire croire que » ma vie ſoit plus précieuſe que celle de mes freres; & que » je doive la ménager plus qu'ils n'ont ménagé la leur; mais je » crois pouvoir autant qu'eux aſpirer à ce qu'ils ont eſtimé être ſi » glorieux, c'eſt de mourir généreuſement pour la défenſe de

» nos Loix & du culte de notre Dieu. Je ſçai comment je dois » prouver que je ſuis véritablement leur frere, & c'eſt par-là » que j'en veux convaincre nos ennemis. J'eſpere me venger » des maux qu'ils ont faits à ma maiſon; mettre vos femmes » & vos enfans à couvert de leurs inſultes, & empêcher, avec » le ſecours de Dieu, que ſon Temple ne ſoit pillé. Les nations » voiſines ne ſe portent à nous faire la guerre, que parce qu'el- » les nous mépriſent, comme ſi nous manquions de Chefs » pour nous conduire.

Simon ſuccede à ſon frere dans le Commandement de ſa Nation.

IV. Ce diſcours fit paſſer le peuple de l'état de crainte & de l'anéantiſſement le plus profond, à d'heureuſes eſpérances; ſon courage ſe ranima, & tous, d'une voix unanime, s'écriérent, que Simon ſoit notre Chef; qu'il prenne la place de ſes freres Judas & Jonathas; qu'il commande, & nous obéïrons. Simon raſſembla auſſi-tôt tout ce qu'il trouva de gens en état de porter les armes, veilla en grande hâte à la réparation des murs de Jeruſalem, à l'appui deſquels il fit élever de hautes & fortes tours; il envoya d'autre part Jonathas fit d'Abſalon, en qui il avoit confiance, avec des troupes à Joppé, pour en chaſſer les habitans, car il craignoit qu'ils ne livraſſent leur ville à Triphon. Pour lui, il reſta à Jeruſalem pour la garder.

Propoſition artificieuſe que Triphon fait à Simon.

V. Triphon partit de Ptolémaïde pour entrer en Judée, à la tête d'une groſſe armée, menant avec lui Jonathas enchaîné. Simon fut à ſa rencontre juſqu'à la ville d'Addida, qui eſt ſituée ſur une montagne qui domine à des plaines qui l'environnent. Lorſque Triphon apprit que les Juifs avoient déféré à Simon le commandement des troupes, il lui envoya des Députés. Comme il n'avoit deſſein que de lui tendre un piége & de le ſurprendre, il les avoit chargés de lui dire, que s'il vouloit que ſon frere recouvrât la liberté, il falloit qu'il lui envoyât cent talents d'argent, & deux des fils de Jonathas en ôtage & pour ſûreté que, remis en liberté, il ne porteroit point la Judée à ſe révolter contre le Roi; que d'ailleurs il n'avoit fait arrêter Jonathas, & ne le retenoit priſonnier, que parce que depuis long-temps il devoit de l'argent au Roi. Simon ſentit le piége que lui tendoit Triphon, il prévit que l'argent qu'il lui envoieroit ſeroit en pure perte; que non-ſeulement il ne lui rendroit point ſon frere, mais qu'il le feroit même mourir avec ſes deux enfans: mais il craignit que s'il ne délivroit pas cette ſomme, & s'il n'envoyoit pas ſes deux neveux, on ne l'accusât d'avoir

été la cauſe de la mort de ſon frere. Il aſſembla ſes troupes, pour leur communiquer les demandes de Triphon. Il leur dit qu'il ne doutoit point qu'il n'eût deſſein de le tromper, & que c'étoit un piége qu'il lui tendoit ; qu'il croyoit cependant devoir lui envoyer les cent talents & ſes deux neveux ; parce que, s'il rejettoit ſes demandes, le peuple ne manqueroit pas de l'accuſer de n'avoir pas voulu conſerver la vie à ſon frere. Il lui envoya donc ce qu'il demandoit ; mais quand il l'eut reçu, il manqua de parole, & retint toujours Jonathas. Il raſſembla enſuite ſes troupes, & cotoyant le pays, il ſe propoſoit de gagner Jeruſalem par l'Idumée. Quand il fut arrivé à Ador, qui eſt une ville de cette province, il trouva Simon devant lui avec ſes troupes ; ce Général les faiſoit toujours camper à l'oppoſite du camp que prenoit Triphon.

VI. La garniſon de la citadelle de Jeruſalem, qui étoit toujours aſſiégée, lui envoya demander du ſecours & des vivres. Il fit auſſi-tôt monter ſa cavalerie à cheval, dans l'eſpérance qu'elle ſe rendroit cette nuit-là à Jeruſalem : mais il tomba une grande quantité de neige, qui couvrit entiérement les chemins, & qui, s'étant glacée, les rendit impraticables, ſur-tout à une cavalerie. Ainſi, Triphon n'ayant pû gagner Jeruſalem, il fut contraint de quitter Ador pour marcher vers la Célé-Syrie. Il força de marche, pour arriver dans la (*a*) Galaatide, où il fit mourir & enterrer Jonathas. Il ſe rendit enſuite à Antioche.

Simon fit tranſporter de la ville de Baſcha le corps de ſon frere pour le faire enterrer à Modin, dans ſa Patrie. Tout le peuple pleura ſa perte, & Simon lui fit ériger, & à ſon pere, un magnifique tombeau de marbre blanc & poli qu'il porta à une telle élévation, qu'on le découvre de fort loin (*b*). Il le fit entourer de portiques, & orner de colomnes d'une ſeule pierre ; & d'un merveilleux travail. Il y fit ajoûter ſept pyramides, pour diſtinguer chacune des perſonnes de ſa famille, ſon père, ſa mere, ſes freres & lui-même. La hauteur & la beauté de

(*a*) *Et non venit in Galaaditim.* 1. Machab. *chap.* 13. ℣. 22. La négation eſt de trop : le Grec & Joſeph ne l'ont point. On ne voit pas à quel propos l'Auteur remarqueroit que Triphon n'alla point dans la Galaatide.

(*b*) Nous n'approchons point de Modin, où ſont les tombeaux des Machabées..... parce que ce lieu eſt toujours environné d'Arabes, & habité par des Turcs, qui ſont intraitables. *Mémoire du Père Denys Michault, Recollet.* Journal de Verdun, 1731. pag. 242. Octobre.

ces pyramides frappent d'admiration tous ceux qui les voient: elles ſe ſont conſervées juſqu'à nos jours, & ſont pour ſa poſtérité un témoignage toujours ſubſiſtant de la pieuſe affection de Simon pour toute ſa famille, & pour ſon frere en particulier, à l'occaſion de la mort duquel il fit ériger ce magnifique monument. Il y avoit quatre ans (*a*) que Jonathas étoit ſouverain Pontife (*b*) & qu'il gouvernoit la Nation, lorſqu'il mourut. Ce ſont-là toutes les circonſtances que nous pouvons rapporter de la mort de ce grand Homme.

VII. Simon fut élevé à la ſouveraine Sacrificature par le peuple, & dès la premiére année de ſon Pontificat, il délivra ſa Nation du joug des Macédoniens, & du tribut qu'elle leur payoit, cent ſoixante & dix ans après que Séleucus Nicator ſe fut rendu maître de la Syrie (*c*). Les Juifs furent ſi jaloux de marquer leur eſtime & leur reſpect pour lui, que dans les affaires qu'ils faiſoient entre eux, ou dans les actes publics qu'ils paſſoient, ils les dattoient de la premiére année de Simon, bienfaiteur des

(*a*) L'on croit qu'il faut lire ici un ζ, au lieu d'un δ, ſept au lieu de quatre. Joſeph dit en effet, dans le dernier chapitre des Antiquités Juives, qu'il fut ſept ans ſouverain Pontife; & c'eſt le ſentiment le plus reçu. Il a même joui huit ou neuf ans de la ſouveraine Sacrificature, ſi Simon prit la citadelle de Jeruſalem la premiére année qu'il eut le commandement général de ſa Nation; car ce fut en cent ſoixante & dix qu'il chaſſa les Macédoniens de Jeruſalem, par la priſe de leur citadelle, & ce fut en cent ſoixante que Jonathas ſe revêtit des ornemens de ſouverain Pontife. Cela eſt certain, par l'Auteur du premier Livre des Machabées, * & Joſeph en convient. ** Il y avoit environ huit ans que Jonathas avoit ſuccedé à ſon frere dans le Généralat de la Nation, lorſqu'Alexandre Ballés lui conféra le ſouverain Pontificat. Ainſi, Joſeph ſe contredit, lorſqu'il ne fait ce commandement que de quatre ans, ou ſon texte eſt corrompu.

(*b*) Voyez Remarque VII.

(*c*) A la lettre, » la cent ſoixante & dixiéme année de l'Empire des Aſſyriens, » depuis qu'Antiochus Nicator ſe fut » emparé de la Syrie.

*** L'injure des temps a épargné quelques médailles, que l'on appelle Samaritaines, parce que leur légende eſt dans les caracteres dont ſe ſervoient les Samaritains. Quelques Sçavans ont prétendu qu'elles étoient ſuppoſées: mais ce ſentiment s'eſt peu ſoûtenu, & on convient aſſez généralement aujourd'hui qu'elles ſont véritables; & s'il y a encore quelque partage entre les Sçavans, c'eſt moins ſur leur authenticité que ſur la manière de les expliquer. Mais on peut dire des ſentimens ordinaires & communs, ce que ſaint Auguſtin dit des ſept merveilles du monde, *aſſiduitate viluerunt*. La nouveauté a de grands charmes. M. Henrion s'y eſt laiſſé ſéduire; & pour dire quelque choſe de neuf, il a avancé une conjecture deſtituée de toute vrai-ſemblance, en ſoûtenant que ces médailles avoient été frappées par le fameux Simon Barcochebas. *Mem. Académ. Inſcript. 6. Tom. 13. pag. 198.*

* 1. Machab. *chap.* 10. ℣. 21. *chap.* 13. ℣. 42. *chap.* 9. ℣. 3.

** Joſeph, liv. 13. numero 1. chap. 6. numero 4.

*** *Cette Note ſe trouve en cet endroit du manuſcrit: je ne vois pas bien à quoi elle ſe rapporte, mais je n'ai point cru devoir la perdre.*

Juifs & leur Ethnarque. Ils furent ſi heureux ſous ſon gouvernement, qu'ils ſoumirent les peuples voiſins qui leur étoient ennemis. Il prit Gazara, Joppé, Jamnia; & s'étant rendu maître de la citadelle de Jeruſalem, il la fit raſer, de peur que tombant dans la ſuite entre les mains des ennemis, ils ne s'en ſerviſſent pour maltraiter le peuple, comme ils l'avoient fait lorſqu'ils en étoient les maîtres. On crut auſſi qu'il étoit à propos de raſer la montagne (*a*) ſur laquelle elle étoit, afin que rien ne commandât le Temple. Simon aſſembla le peuple pour lui faire agréer ce projet, & rappellant la mémoire des maux que lui avoient fait la garniſon Macédonienne & les Juifs apoſtats, il lui fit ſentir » qu'il devoit s'attendre à en ſouffrir de » ſemblables, ſi quelque Prince étranger, s'emparant de l'Etat, » établiſſoit une garniſon ſur cette montagne. « La ſageſſe de ces repréſentations perſuada le peuple, tout le monde mit la main à l'œuvre, on ne diſcontinua de travailler ni jour ni nuit; la montagne fut raſée en trois ans, & miſe au niveau du terrein plat, tellement qu'il ne reſta plus rien dans Jeruſalem qui ne fût commandé par le Temple. Tel fut le ſuccès des entrepriſes de Simon.

CHAPITRE VII.

Triphon fait mourir Antiochus ſurnommé Dieu, & uſurpe ſa couronne.

I. QUELQUES temps après que Démétrius eut été pris *par les Parthes* (*b*), Triphon, tuteur d'Antiochus ſurnommé Dieu, fils d'Alexandre, fit mourir ce Prince, & répandit le bruit qu'il s'étoit tué lui-même (*c*). Il envoya enſuite ſes amis, & ceux qui lui étoient le plus attachés, promettre de grandes ſommes d'argent aux troupes, ſi elles vouloient le déclarer Roi; il leur fit repréſenter, que Démétrius étoit priſonnier chez les Parthes; que ſi ſon frere Antiochus montoit ſur

(*a*) » Joſeph dit que cette hauteur étoit » en demi-cercle. « *Père Calmet*, Dict. Bibl. Acra. Je ne trouve point cela dans cet Auteur.

(*b*) Voyez Remarque VIII.

(*c*) C'eſt le ſens que l'on donne ordinairement à cet endroit. Mais M. Prideaux remarque » que les termes de Joſeph, en » parlant de cette mort, ſont, qu'il publia qu'il étoit mort dans l'opération; » ὡς χειροζόμενος ἀποθάνη. C'eſt le ſens » qu'a ce mot dans Hippocrate; & comme Tite-Live marque que ſa prétendue maladie étoit la pierre, il eſt » naturel de conclure, que l'on publia » qu'il étoit mort entre les mains du » Chirurgien qui le tailloit. *Hiſt. des Juifs*, *Tom.* 3. *pag.* 472.

le

le thrône, il les châtieroit de leur révolte. Ces promeſſes & ces raiſons perſuaderent les troupes, & les porterent à couronner Triphon. Son mauvais naturel ſe manifeſta ſur le thrône : il avoit ménagé le peuple tant qu'il n'avoit été que Particulier, & avoit affecté beaucoup de modération, mais c'étoit un appas qu'il lui tendoit, pour le mener où il ſouhaitoit ; car dès qu'il fut déclaré Roi, le maſque tomba, & l'on ne tarda pas à s'appercevoir qu'il étoit véritablement ce que ſignifioit ſon nom. Un pareil changement tourna à l'avantage de ſes ennemis. Devenu odieux à ſes troupes, elles l'abandonnerent pour ſe donner à Cléopatre, épouſe de Démétrius, qui s'étoit retirée avec ſes enfans à Séleucie. Antiochus ſurnommé Soter (*a*), frere de Démétrius, étoit alors errant, & la crainte de Triphon faiſoit qu'aucune ville n'oſoit le recevoir. Cléopatre lui envoya offrir le thrône avec la main. Elle lui fit faire ces offres de l'avis de ſon conſeil : la crainte y eut auſſi quelque part, car elle avoit été informée que quelques habitans de Séleucie vouloient remettre la ville à Triphon.

II. Antiochus ſe rendit à Séleucie, & ſes forces augmentant de jour en jour, il en ſortit pour combattre Triphon. Il le défit, le chaſſa de la haute Syrie, & le pouſſa dans la Phénicie. Il ſe renferma dans Dora, la place étoit forte ; Antiochus l'y aſſiégea, & envoya en même temps des Députés à Simon, ſouverain Pontife, pour lui demander ſon amitié & ſon alliance. Le Grand-Prêtre ne fit aucune difficulté de ſe lier avec ce Prince ; il lui fit toucher de grandes ſommes d'argent, & envoya de groſſes proviſions pour ſon armée, qui étoit devant Dora (*b*). Antiochus le conſidéra pendant quelque temps comme un de ſes principaux amis ; mais ſes ſentimens de reconnoiſſance s'évanouïrent bientôt. Triphon trouva le moyen de ſe ſauver de Dora, & de ſe jetter dans Apamée, où il fut aſſiégé, pris & tué, après avoir regné trois ans.

III. L'avarice & le mauvais naturel d'Antiochus lui firent bientôt oublier les ſervices que Simon lui avoit rendus. Il envoya en Judée Cendébée, un de ſes plus affectionnés Officiers,

(*a*) Ce Prince étoit frere de Démétrius pris par les Parthes ; il eſt appellé ici Soter, Sauveur, comme ſon père Démétrius ; & Pieux, chapitre huitiéme, numero deux. Trogue Pompée, dans ſon Prologue, & Euſebe dans ſa Chronique, lui donnent le nom de Sidete. Il a ſur les médailles celui d'*Evergetes*, *Beneficus*.

(*b*) Voyez Remarque IX.

avec des troupes pour y faire le dégât & ſe ſaiſir de Simon. Le Grand-Prêtre ne put apprendre ſans indignation la perfidie de ce Prince : irrité de ſon ingratitude, & animé d'un courage beaucoup au-deſſus de ſon grand âge, il ſe mit en campagne avec autant de vigueur qu'il l'eût fait dans ſa plus grande jeuneſſe, envoya devant lui ſes enfans avec ſes meilleures troupes, & les ſuivit avec le reſte par un autre chemin. Il mit des gens en embuſcade en divers endroits des montagnes ; les ſuccès répondirent à ſes eſpérances. Devenu par-tout ſupérieur à ſes ennemis, il paſſa le reſte de ſes jours en paix, & envoya des Ambaſſadeurs à Rome, pour renouveller le Traité d'alliance avec le peuple Romain (*a*).

Victoires de Simon.

Simon eſt tué en trahiſon, par ſon gendre Ptolémée.

IV. Il périt après avoir gouverné la Nation pendant huit ans, dans un repas, par la trahiſon de ſon gendre Ptolémée, qui s'étant ſaiſi de ſa femme & de deux de ſes enfans, les fit mettre en priſon (*b*), & envoya des gens pour tuer le troiſiéme, qui s'appelloit Jean, & qui avoit auſſi nom Hircan (*c*) ; mais le jeune homme en eut avis & s'enfuit à Jeruſalem, eſpérant que le peuple, en reconnoiſſance du bien que lui avoit fait Simon, & en haine de Ptolémée, prendroit ſon parti. Ptolémée tâcha d'y entrer par une autre porte, mais le peuple qui avoit reçu Hircan, le repouſſa, ce qui l'obligea de ſe retirer dans une fortereſſe appellée Dagon, qui étoit au-deſſus de Jericho.

CHAPITRE VIII.

Jean Hircan ſuccede à ſon père Simon.

I. HIRCAN ſuccéda à ſon père dans la charge de ſouverain Pontife, & marcha contre Ptolémée après avoir offert des ſacrifices (*d*). Comme il lui étoit ſupérieur en force, il l'aſſiégea ; mais la tendreſſe qu'il avoit pour ſa mere & pour ſes freres, l'empêchoit de profiter de ſon avantage. Car Ptolé-

(*a*) Voyez Remarque IX.

(*b*) 1. Machab. chap. 16. ℣. 16. *Et occiderunt eum & duos filios ejus.*

(*c*) Jean étoit à Gazara. Il apprit le malheur qui étoit arrivé a ſon père, & que Ptolémée avoit envoyé des gens pour le tuer. Il s'en ſaiſit & les fit mourir. 1. *Machab.* chap. 15. ℣. 9. 22. Joſeph raconte que Jean, » après avoir » fait arrêter & tuer ceux que Ptolémée » avoit envoyés pour le mettre à mort, » alla promptement à Jeruſalem. « Diſtraction du ſçavant Interprète, 1. *Machab. chap.* 16. ℣. 19.

(*d*) Voyez Remarque X.

née les avoit fait placer ſur la muraille dans un lieu d'où il les pût voir ; il les y maltraitoit, & menaçoit de les précipiter du haut en bas, s'il ne levoit le ſiége. Dans la penſée que moins il le preſſeroit, plus il leur égargneroit de maux, Hircan le pouſſoit foiblement ; mais ſa mere levant les mains au ciel, le prioit de ne ſe point relâcher, de s'animer au contraire d'un juſte courroux, pour emporter la place & prendre ſon ennemi, afin de pouvoir vanger ſa famille : elle lui faiſoit entendre que la mort, quelque cruelle qu'on la lui fît ſouffrir, lui ſeroit douce, ſi ce ſcélérat portoit la peine de ſes crimes. Tant qu'Hircan entendoit parler ſa mere, il ſe ſentoit excité à preſſer vivement le ſiége ; mais dès qu'il voyoit qu'on la déchiroit de coups, une tendre pitié l'emportoit, les armes lui tomboient des mains. De façon que le ſiége traîna en longueur, & l'année Sabbatique arriva. Cette année eſt pour les Juifs une année de repos, comme le ſeptiéme jour de la ſemaine. Ptolémée, délivré par-là du ſiége, fit mourir la mere & les freres d'Hircan, & ſe retira auprès de Zénon, ſurnommé Cotylas, qui étoit tyran de Philadelphie.

Antiochus le Pieux aſſiége Jeruſalem.

II. Antiochus ne pouvoit oublier l'échec qu'il avoit ſouffert de la part de Simon. Il fit, pour s'en venger, une irruption dans la Judée, la quatriéme année de ſon régne, la premiére du gouvernement d'Hircan, & la cent ſoixante-deuxiéme Olimpiade. Après avoir fait le dégât dans le plat pays, il aſſiégea Jeruſalem, dans laquelle Hircan s'étoit enfermé. Quoiqu'il eût formé ſept attaques, il ne fit pas de grands progrès dans les commencemens. Les murs de la ville étoient forts, & les aſſiégés ſe défendoient bien. L'eau commençoit à manquer, mais les pluies qui tomberent dans le mois de Mai (*a*) en fournirent. Le terrein étoit plat devant la partie ſeptentrionale des murs. Il y fit élever cent tours, à trois étages, dans leſquelles il mit des ſoldats ; chaque jour étoit marqué par quelque nouvel effort pour couper aux aſſiégés toute communication du dedans avec le dehors. Il fit creuſer tout-autour de la ville un double foſſé, fort large & fort profond. Les aſſiégés cependant trouvoient le moyen d'incommoder beaucoup les aſſiégeans par leurs fréquentes ſorties, & de ſe retirer en bon ordre lorſqu'ils étoient découverts. Hircan ayant remarqué que la grande multitude

(*a*) Δυομένης Πλειάδος, les Pleïades ſe couchant, ou étant couchées.

de peuple qui étoit renfermée dans la ville ; lui étoit à charge ; qu'elle en conſumoit d'autant plus inutilement les vivres, qu'un trop grand nombre de travaillleurs nuit toujours dans les opérations importantes, ne retint dans la ville que ceux que leur vigueur rendoit propres aux travaux de la guerre, & en fit ſortir toutes les bouches inutiles (*a*). Antiochus ne voulut point les laiſſer gagner la campagne ; ainſi, obligés d'errer entre les murailles & le camp des ennemis, pluſieurs périrent miſérablement de faim (*b*). Les habitans, touchés de compaſſion, firent rentrer dans la ville ceux qui purent réſiſter juſqu'à la fête des Tabernacles. Comme le temps de cette ſolemnité approchoit, Hircan députa à Antiochus, pour lui demander une ſuſpenſion d'armes de ſept jours, pour la célébrer. Non-ſeulement ce religieux Prince l'accorda, mais il envoya pour les ſacrifices, des taureaux dont les cornes étoient dorées (*c*) ; des parfums, & des cuvettes d'or & d'argent (*d*). Ces offrandes furent reçues par les gardes des portes, des mains de ceux qui étoient chargés de les préſenter, & portées dans le Temple. Bien différent d'Antiochus Epiphane, qui après avoir pris Jeruſalem, fit ſacrifier des pourceaux ſur l'autel, ſouilla le Temple de leur ſang, & mérita, par le mépris outrageant qu'il fit de la Religion des Juifs, dont il viola toutes les

(*a*). *Majorem exercitûs partem dimiſit, ne..... obſidio ipſa multitudine gravaretur.* Juſtin, liv. 13. numero 15.

(*b*) » Ils demeurerent errans dans » l'enceinte des murs de la ville. « [*M. d'Andilly.*] L'expreſſion de Joſeph eſt très-ſuſceptible de ce ſens ; ce ne peut pas cependant être ſa penſée. Puiſqu'Hircan les avoit mis hors de la ville, ils ne pouvoient pas errer dans l'enceinte de ſes murs. C'étoit entre cette double tranchée qu'Antiochus avoit tirée autour de Jeruſalem & ſes murs, que ces pauvres malheureux erroient.

(*c*) Plutarque confirme ce que Joſeph dit ici. Τῶν δ' Ἰουδαίων πολιόρκουντος αὐτὸ τὰ Ἱεροσόλυμα, πρὸς τὴν μεγίστην ἑορτὴν ἀνήσαμένων ἐπ' ἡμέρων ἀνοχὰς οὐ μόνον ἔδωκε ταύτας ἀλλὰ καὶ ταύρους χρυσοκέρως παρεσκευασμένους, καὶ θυμιαμάτων καὶ ἀρωμάτων πλῆθος ἄχρι τῶν πύλων ἐπομπεύσε. Apopht. Reg.

(*d*) On n'envoie pas des vivres à une ville qu'on aſſiége ; ou ſi on lui en envoie, ce n'eſt qu'après que la capitulation eſt arrêtée. Il paroît d'ailleurs, que les aſſiégés n'en avoient pas beſoin, puiſqu'après la paix faite, Hircan fournit avec abondance au Roi & à ſes troupes, tout ce dont elles avoient beſoin. M. d'Andilly, qui a bien ſenti que cela ſe contrarioit, n'a point traduit ἀφθόνως πάντα τῇ στρατιᾷ καὶ φιλοτίμως παρεσχε ; mais c'eſt τὴν στρατιὰν εἰσίαν, qu'il auroit mieux fallu omettre, ou plutôt tâcher de lui donner, à la faveur d'une correction, un ſens qui ne contrariât pas ce qui ſuit. Il paroît, par la manière dont l'ancien Interprète a traduit, que ſon Exemplaire étoit différent, en cet endroit, de nos imprimés ; car il traduit : *Antiochus autem iſte in exercitu meliùs Antiocho Epiphane claruit.* Cette traduction ſuppoſe, que l'ancien Interprète liſoit ἦν au lieu d'εἰσία, ou quelque autre mot qui donnoit le même ſens en général. J'ai cru devoir le ſuivre, plutôt parce que je ne vois rien de meilleur, que parce que je ſois perſuadé que c'eſt la penſée de Joſeph.

Loix, que ce peuple, animé d'une haine implacable, prît les armes contre lui; Antiochus, fils de Démétrius Soter, ſe rendit digne, par ces actes de piété, de porter le ſurnom de Pieux, que tout le monde lui donna.

III. Hircan, pénétré d'admiration pour les ſentimens de vertu de ce Prince, & ne pouvant douter de ſon équité, envoya des Députés lui déclarer qu'il étoit diſpoſé à ſe rendre, pourvû (*a*) qu'il permît à ſa Nation de vivre ſelon ſes Loix. On conſeilloit à ce Prince de détruire une Nation dont les uſages étoient ſi ſinguliers & ſi différents de ceux des autres peuples; mais, perſuadé que les Juifs n'étoient attachés à leurs coûtumes que par Religion, il rejetta ce conſeil, & répondit aux Députés, qu'il leur accordoit la paix s'ils vouloient rendre les armes, payer le tribut pour Joppé & pour toutes les autres villes des environs de la Judée, & recevoir une garniſon. Les Juifs ſe ſoumirent à toutes ces conditions, excepté à celle de la garniſon, qu'ils déclarerent ne pouvoir accepter, parce que leur manière de vivre ne leur permettoit pas d'avoir parmi eux des étrangers: mais ils offrirent de donner en place des ôtages, & cinq cents talents d'argent. Antiochus accepta ces offres, & ils lui compterent ſur le champ trois cents talents, & lui donnerent des ôtages, entre leſquels étoit un frere d'Hircan. Ce Prince fit abbatre les créneaux des murailles, & leva le ſiége (*b*).

IV. Le Grand-Prêtre fit ouvrir le tombeau de David (*c*), un des Rois qui de ſon temps poſſéda de plus grandes richeſſes; il en tira trois mille talents, dont il ſe ſervit pour entre-

(*a*) Judæos qui in Macedonico Imperio ſub Demetrio patre, armis ſe in libertatem vindicaverant, ſubigit. *Juſt. Hiſt. liv.* 36. *au commencement.* Juſtin, comme tous les autres Payens, étoit mal informé des affaires des Juifs.

(*b*) Diodore de Sicile & Joſeph ſont les deux ſeuls Hiſtoriens qui rapportent le ſiége qu'Antiochus Sidete mit devant Jeruſalem; je ne trouve ni dans l'un ni dans l'autre, ce que deux Sçavans* aſſurent, qu'Hircan conſentit que les fortifications en fuſſent raſées. Elles le furent, ſelon le premier, mais il ne dit pas que ce fut un des articles de la capitulation que le Grand-Prêtre Hircan fit avec ce Prince. Joſeph rapporte deux de ces articles, mais ils ne touchent point la deſtruction des murailles de Jeruſalem, comme le croit le Père Calmet. Antiochus fit abbatre, ſelon lui, ce qu'il appelle στεφανη, que je traduis comme M. d'Andilly, par *créneaux*, M. Prideaux, par *fortifications*, & le ſçavant Interprète, par *chaperon*. C'étoit en général une piéce de défenſe, mais pour en donner une idée exacte, & qui en fît connoître le rapport avec nos fortifications, il faudroit l'avoir vue.

(*c*) Voyez Remarque XI.

* M. Prideaux, Hiſtoire des Juifs, Tom. 4 pag. 3. P. Calmet, 4. Machab. chap. 2. pag. 417.

tenir des troupes étrangeres, & ce fut le premier Grand-Prêtre qui en eut à ſa ſolde. Il contracta alliance & amitié avec Antiochus, le reçut dans Jeruſalem, lui fournit avec abondance, à lui & à ſes troupes, toute ſorte de proviſions, & l'accompagna dans ſon expédition contre les Parthes.

Ce fait eſt conſtaté par un paſſage de l'Hiſtorien Nicolas de Damas : » Après la victoire qu'Antiochus remporta ſur In- » date, Général des troupes des Parthes, il érigea un trophée » ſur les bords du fleuve Lycus (*a*). Il y demeura deux jours, » parce qu'Hircan, Juif, l'en pria, à cauſe d'une certaine fête » particuliére à ſa Nation, & dans laquelle il ne leur eſt pas » permis de ſe mettre en chemin. « Il dit en cela très-vrai. C'eſt la fête de la Pentecôte, qui arrive après (*b*) le Sabbat, & dans laquelle, comme dans nos autres fêtes, il ne nous eſt pas permis de voyager. Antiochus donna enſuite bataille au Roi des Parthes, mais il la (*c*) perdit avec la vie Son frere, que le Roi des Parthes avoit mis en liberté lorſqu'Antiochus entra dans ſes Etats, comme d'autres Hiſtoriens l'ont rapporté, monta ſur le thrône de Syrie.

CHAPITRE IX.

I. AUSSI-tôt qu'Hircan eut appris la mort d'Antiochus, il attaqua les villes de Syrie, dans l'eſpérance qu'elles ſeroient dépourvues & ſans défenſe. Ce qui étoit vrai (*d*). Il prit Médaba après un ſiége de ſix mois, où ſon armée eut beaucoup à ſouffrir (*e*). Il ſe rendit enſuite maître de Saméga & des

(*a*) » Hircan, Prince des Juifs, accom- » pagna Antiochus dans cette expédition ; » & ayant eu part dans toutes ſes expé- » ditions, il revint chez lui chargé de » gloire. « *Prideaux*, *Tom.* 4. *pag.* 12. Joſeph n'en dit pas tant.

(*b*) Après les ſept ſemaines d'entre Pâque & la Pentecôte.

(*c*) Antiochus ſe tua, ſelon Appien, (*Guer. Syrien.* pag. 215.) après ſa défaite, ἑαυτὸν ἀνεῖλεν.

(*d*) » Sans défenſe. « On ne peut pas dire que des villes, qui ſoûtiennent un ſiége de ſix mois, & où les aſſiégeans ſouffrent beaucoup, ſoient dépourvues & ſans défenſe. Ainſi, je crois que les Copiſtes ont oublié ici une négation.

(*e*) M le Pelletier, dans la diſſertation ſur l'erreur des peintres [*Mémoir. pour l'Hiſtoir.* 1704. *pag.* 2144.], prétend qu'Hircan, après avoir ſubjugué la Syrie & l'Idumée, permit aux habitans de ce pays d'y demeurer, pourvû qu'ils ſe ſoumiſſent à la circonciſion. L'expédition d'Hircan ſe réduiſit à prendre deux villes : Saméga, dont on ignore la poſition, & Médaba, que l'on met dans la Tribu de Ruben, ſur ce qu'on lit au troiſiéme ver-

environs, enfin de Sichem & du mont Garizim, que la nation des Chutéens habitoit, & où elle avoit bâti un Temple ſemblable à celui de Jeruſalem. Le Général Sanaballat en avoit obtenu la permiſſion d'Alexandre, en faveur de ſon gendre Manaſſés, frere du Grand-Prêtre Jaddus, comme nous l'avons rapporté. Ce Temple fut abandonné (*a*) deux cents ans après ſa fondation. Hircan conquit Adere & Mariſſa, villes principales de l'Idumée. Il ſubjugua les Iduméens, & leur permit de demeurer dans leur pays, à condition qu'ils ſe feroient circoncire, & qu'ils obſerveroient la Loi des Juifs. L'amour de leur Patrie leur fit recevoir l'un & l'autre, & ils furent regardés dans la ſuite comme Juifs.

II. Il envoya des Ambaſſadeurs à Rome, renouveller le Traité d'alliance avec le peuple Romain (*b*). Le Senat reçut leurs Lettres, & contracta amitié avec la nation des Juifs. En voici le Décret : » Fannius, Préteur, fils de Marc, a aſſemblé » le Senat aux Comices, huit jours avant les Ides de Février, » en préſence de Lucius Mannius, fils de Lucius de la fa- » mille (*c*) Ménénienne, de Caïus Sempronius, fils de Caïus » de la famille Phalernienne, à l'occaſion de Simon fils de » Doſithée, d'Apollonius fils d'Alexandre, de Diodore fils de » Jaſon, perſonnes de mérite & de probité, & Députés de » la Nation des Juifs, qui ont remontré que leur Nation étoit

ſet du chapitre vingt-un des Nombres, & au chapitre treize de Joſué, verſet neuf. Quand ces deux villes ſeroient de Syrie, leur priſe eût-elle mis Hircan en état de contraindre les Syriens de recevoir la circonciſion ? Le terme de Syrie ne ſignifie pas toujours dans Joſeph ce que nous entendons par ce mot. Il ne ſignifie quelquefois que le pays au-delà du Jourdain, occupé parces peuples. Thémiſtius, (*Orat. ſept.*) cite ce paſſage del'Ecriture: » Le cœur » du Roi eſt dans la main de Dieu, « comme tiré des Livres compoſés par les Aſſyriens. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain, par l'Hiſtorien Juif, que les Iduméens furent les ſeuls qu'Hircan obligea de recevoir la circonciſion.

(*a*) M. d'Andilly, M. le Clerc, ou l'Auteur de l'Ouvrage de qui il fait l'extrait dans le quatriéme Tome de ſa Bibliothéque univerſelle, pag. 111. les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du Monde, Tom. 7. pag. 121. L'Hiſtorien des Empires & des Républiques, Tom. 7. pag. 418. font détruire par Hircan le Temple des Samaritains. L'expreſſion de Joſeph ne va pas juſques-là. Car il dit ſimplement qu'il fut déſert, ἔρημος, deux cents ans après ſa fondation. La manière dont il raconte le même fait dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, ne favoriſe pas davantage l'opinion de ce Sçavant. Car il ſe contente de dire qu'Hircan prit Sichem & Garizim, & que de plus il ſoumit les Chutéens, qui demeuroient autour du Temple qui étoit bâti ſur le modèle de celui de Jeruſalem.

(*b*) Voyez Remarque XII.

(*c*) Il y a dans le Texte, μενιλίᾳ ; mais on a remarqué il y a long temps, qu'il faut lire μενενίᾳ. M. Barbeyrac, Hiſt. anciens Traités, pag. 418. premiére Partie.

» alliée & amie du peuple Romain, & s'expliquant ſur les » affaires publiques, ont demandé qu'on leur fît rendre Joppé » & les ports, Gaza, les fontaines, & tout ce qu'Antiochus » leur a enlevé de villes & de pays dans la guerre qu'il leur a » faite contre le décret du Senat; qu'il ſoit défendu aux trou- » pes de ce Prince de faire le dégât dans leur pays, ni dans » celui de leurs ſujets; que tout ce qu'il a fait pendant la guer- » re, contre le décret du Senat, ſoit déclaré nul; que le *peuple* » *Romain* envoye des Députés pour lui faire rendre ce qu'il » a uſurpé ſur eux, & apprécier le tort qu'il a fait au pays » qu'il a ruiné pendant la guerre; & qu'enfin, on écrive des » Lettres aux Rois & aux peuples *par les terres deſquels il* » *faut qu'ils paſſent*, afin d'aſſurer leur retour. Sur ces propoſi- » tions, le Senat a arrêté, qu'on renouvelleroit amitié & alliance » avec les gens de mérite & de probité, qu'un peuple com- » poſé de gens de bien & ami des Romains a envoyés; qu'à » l'égard des affaires *publiques* (*a*), le Senat en délibéreroit » quand ſes occupations le lui permettroient; qu'il auroit ſoin » qu'on ne lui fît pas dans la ſuite de pareilles injuſtices; que » le Préteur Fannius leur fourniroit des deniers publics une » certaine ſomme d'argent, pour les frais de leur retour. « Le Préteur congédia les Ambaſſadeurs, après leur avoir délivré la ſomme d'argent qui étoit ordonnée, & remit le Décret du Senat à ceux qui étoient chargés de les reconduire, & de les rendre ſans accident dans leur pays.

III. Telle étoit la ſituation des affaires du Grand-Prêtre Hircan. Le Roi Démétrius ſouhaitoit fort de lui faire la guerre, mais il n'oſa la hazarder, parce qu'il trouva toujours les Syriens, & ſes propres ſoldats, très-indiſpoſés contre lui, à cauſe de ſa méchanceté. Ils députerent enfin vers Ptolémée ſurnommé

(*a*) J'ai traduit comme s'il y avoit πραγμάτων, au lieu de γραμμάτων, qu'ont toutes les Editions de Joſeph. Les Ambaſſadeurs des Juifs demandoient deux choſes: 1°. Que le peuple Romain renouvellât l'alliance & l'amitié qui étoit entre les deux Nations. 2°. Qu'à l'égard des affaires publiques, περὶ πραγμάτων δημοσίων, on leur fît rendre Joppé, Gaza, & tout ce qu'Antiochus leur avoit enlevé. Sur le premier chef, le Senat régla que l'alliance & l'amitié ſeroient renouvellées: ſur le ſecond, περὶ πραγμάτων δημοσίων, qu'il en délibéreroit. Il n'avoit plus à délibérer ſur des Lettres qui aſſuraſſent leur retour, puiſqu'il chargeoit des perſonnes de les reconduire ſûrement dans leur pays. Uſſerius (Edit. Genev. p. 353.) dit que les Ambaſſadeurs Juifs obtinrent un décret du Senat, qui régloit qu'Antiochus leur rendroit tout ce qu'il avoit pris ſur eux: c'étoit ce qu'ils demandoient; mais le Senat ne promit que d'en délibérer.

Phyſcon,

Phyſcon, pour le prier de leur envoyer quelque Prince de la maiſon de Séleucus, pour l'élever ſur le thrône de Syrie (*a*). Ptolémée leur envoya Alexandre ſurnommé Zébina, avec des troupes. Il donna la bataille à Démétrius, qui l'ayant perdue, fut obligé de s'enfuir à Ptolémaïde, auprès de la Reine ſon épouſe (*b*); mais elle ne voulut point le recevoir, & il fut contraint de ſe refugier à Tyr. Il y fut pris, & y mourut après avoir beaucoup ſouffert de la part de ſes ennemis. Auſſi-tôt qu'Alexandre fut monté ſur le thrône, il fit alliance avec Hircan; mais bientôt après, il fut vaincu & tué par Antiochus ſurnommé Gryphus, fils de Démétrius, qui lui avoit déclaré la guerre.

CHAPITRE X.

I. ANTIOCHUS Gryphus devenu maître de Syrie, eût bien voulu attaquer la Judée, mais il apprit que ſon frere de mere, & qui s'appelloit Antiochus comme lui, levoit des troupes à Cyſique pour lui faire la guerre. Cette nouvelle l'obligea de reſter en Syrie, où il fit de ſon côté de grands préparatifs pour être en état de réſiſter à ſon frere, qu'on appelloit Cyſique, à cauſe qu'il avoit été élevé dans la ville qui porte ce nom; il étoit fils d'Antiochus Soter, mort chez les Parthes, frere de Démétrius père d'Antiochus Gryphus. Car Cléopatre avoit épouſé les deux freres, comme nous l'avons dit. Lorſqu'Antiochus Cyſique eut pénétré en Syrie, il fit la guerre à ſon frere. Hircan fut en paix pendant tout ce temps. Après la mort d'Antiochus (*c*), il ſecoua entiérement le joug des Macédoniens, & il ne leur paya plus rien, ni en qualité d'ami & d'allié, ni en qualité de ſujet. Il mit ſes affaires ſur un bon pied, & ſe rendit puiſſant ſous le régne d'Alexandre Zébina, mais ſur-tout ſous celui des deux freres Antiochus. Car la guerre qu'ils ſe faiſoient lui donna moyen de tirer de gros profits

(*a*) Immittit juvenem quemdam Ægyptium, Protarchi negotiatoris filium, qui regnum Syriæ armis peteret: & compoſitâ fabulâ, quaſi per adoptionem Antiochi regis receptus in familiam regiam eſſet. *Juſtin.* Liv. 38.

(*b*) Cléopatre ſon épouſe, outrée de ce qu'il avoit épouſé Rhodegune, le fit mourir par trahiſon à ſon retour. *Appien*, guer Syr. *pag.* 214.

(*c*) Antiochus Sidete.

de la Judée, & d'y amaſſer d'immenſes richeſſes. Tandis qu'Antiochus de Cyſique faiſoit le dégât dans la Syrie (*a*), Hircan avançoit ſes projets avec d'autant plus de liberté, que ne voyant venir d'Egypte aucun ſecours à ce Prince, & s'appercevant que ſes affaires & celles de ſon frere ſe ruinoient par leur acharnement à ſe faire la guerre, il les mépriſoit également tous deux.

Siége de Samarie.

II. Hircan marcha donc contre Samarie, ville extrêmement fortifiée. Je dirai en ſon lieu, pourquoi ayant été rebâtie par Hérode on l'appelle aujourd'hui Sébaſte. Hircan haïſſoit les Samaritains, parce que, pour obéïr aux Rois de Syrie, ils avoient maltraité ceux de Mariſſa, qui ſont une colonie de Juifs, & leurs alliés (*b*). Il fit ouvrir un large foſſé tout-autour de la ville, l'entoura d'un double mur de quatre-vingts ſtades, & en donna le commandement à ſes deux fils, Antigone & Ariſtobule. Ils preſſerent ſi vivement le ſiége, que les aſſiégés furent bientôt réduits à ſe nourrir de choſes dont on ne mange jamais. Ils envoyerent demander du ſecours à Antiochus de Cyſique: il leur en amena, mais il fut battu par le corps que commandoit Ariſtobule, & les deux freres le pourſuivirent juſqu'à Scytopolis. Ils reſſerrerent à leur retour, les Samaritains dans leur ville, & les forcerent de demander une ſeconde fois du ſecours à Antiochus. Ce Prince obtint ſix mille hommes de Ptolémée Lathure; il les lui envoya malgré ſa mere (*c*),

(*a*) Joſeph dit ſeulement: Pendant qu'Antiochus de Cyſique ravageoit la terre; mais je crois que par cette terre, il entend la Syrie, ou que τῆς Συρίας s'eſt perdu.

(*b*) Les Mariſſiens n'étoient point alors ſujets du Roi de Syrie, comme M. d'Andilly le fait dire à Joſeph, après Sig. Gelenius. Son expreſſion n'eſt point équivoque: c'étoit pour obéïr aux Rois de Syrie, que les Samaritains avoient maltraité les habitans de Mariſſa. Cette ville appartenoit alors aux Juifs, & c'étoit une des conquêtes d'Hircan, que Joſeph raconte au chapitre précedent, numero premier. Mariſſa avoit été bâtie dans la Tribu de Juda par Roboam. *Antiq. Juiv.* liv. 8. chap. 12. numero 1. Et Joſeph, qui le dit, le répete lorſqu'il rapporte l'irruption que fit Zarée, Roi d'Ethiopie, ſous le régne d'Aſa Roi de Juda. *Antiq. Juiv.* liv. 8. chap. 12. numero 1. S'il la met ici dans l'Idumée, c'eſt que les Iduméens s'en étoient emparés, comme de quelques autres villes de la Tribu de Juda, pendant la captivité de Babylone, & l'avoient conſervée juſqu'au gouvernement du Grand-Prêtre Hircan Jannée. Mais le ſouverain Pontife l'ayant fait rentrer ſous l'obéïſſance de ſes anciens maîtres, il y envoya une colonie de ſes ſujets pour remplacer ceux que les Iduméens en avoient chaſſés en s'en emparant, & fit alliance avec les Iduméens qu'il y laiſſa.

(*c*) Cléopatre veuve de Ptolémée Philométor, obligea ſon fils Ptolémée, qu'elle mettoit ſur le thrône, de répudier ſa ſœur Cléopatre, qu'il avoit épouſée. Cléopatre ſa mere la donna en mariage à

qui ne l'avoit pas encore chaſſé du thrône. Antiochus n'en fit d'uſage que pour faire le dégât dans la Judée, comme un Chef de parti, ſans oſer en venir aux mains avec les troupes d'Hircan. Il ſçavoit bien que les Egyptiens n'étoient pas en état de leur [illegible]ſiſter ; mais il eſpéroit que, pour empêcher leur pays d'être ruiné, les enfans du Grand-Prêtre leveroient le ſiége de Samarie : les grandes pertes qu'il fit dans les différentes embûches que lui dreſſerent les Juifs, l'obligerent de s'en aller à Tripoli ; après avoir laiſſé le ſoin de continuer cette guerre à Callimandre & à Epicrate.

III. Callimandre, qui attaqua les Juifs avec plus de témérité que de prudence, fut défait, & ſurvécut peu à ſa diſgrace. Epicrate ſe laiſſa gagner par argent, livra publiquement aux Juifs Scythopolis avec ſes environs, & ne fit point lever le ſiége de Samarie. Hircan la prit enfin, après un ſiége d'un an. Peu content de s'en être rendu maître, il la détruiſit entiérement (*a*), y fit paſſer des torrents d'eau, la fit fouir de manière

Antiochus de Cyſique. *Juſtin. Liv.* 38. Ptolémée Phyſcon avoit favoriſé Gryphus : il lui avoit donné ſa fille Tryphæne en mariage, & lui avoit envoyé des troupes qui lui avoient aſſuré le thrône contre ſon concurrent Alexandre Zébina ; mais ce Prince étant mort, Cléopatre ſa veuve donna la Princeſſe ſa fille en mariage à Antiochus de Cyſique, & cette alliance lui procura ſans doute les ſix mille hommes que ſon beau-frere Ptolémée Lathure lui envoya.

(*a*) Je devine autant, & peut-être plus que je ne traduis ce que dit Joſeph de la manière dont Hircan traita Samarie. Je ne crois pas qu'il faille faire beaucoup d'efforts pour s'appercevoir que le ſçavant Hiſtorien des Empires & des Républiques (Tom. 7. pag. 426.) n'a pas pris ſa penſée, lorſqu'il lui fait dire que les Juifs » la détruiſirent juſ- » qu'aux fondemens, & y firent paſſer » une riviére par des canaux. « Il eſt vrai que l'Ecriture * parle d'une piſcine à Samarie ; mais elle ne dit pas ſi elle étoit ſur la montagne ſur laquelle étoit la ville, ou dans le vallon ; & le dernier eſt bien plus vrai-ſemblable que le premier. D'ailleurs, une piſcine n'eſt pas une rivière, & aſſurément Hircan ne fit pas faire des canaux pour y faire paſſer une rivière qui inondât les ruines de Samarie. Pour juſtifier en quelque ſorte la penſée que je prête à Joſeph, je conjecture que lorſque les Juifs vouloient détruire entiérement une ville, ils y faiſoient paſſer des torrens d'eau, ou y en jettoient une grande quantité, afin d'en entraîner les pierres, les bois & les décombres, de manière que l'emplacement reſſembloit à un endroit qu'un débordement d'eau auroit inondé. C'eſt, je crois, à quoi Chuſi fait alluſion, dans le conſeil qu'il donne à Abſalom, au verſet treiziéme du chapitre dix-ſeptiéme du ſecond Livre des Rois, lorſqu'il diſoit : » Si David ſe retire dans quelque » ville, tout Iſraël en environnera les » murailles de cordes, & nous l'entraî- » nerons dans un torrent, ſans qu'il en » reſte ſeulement une petite pierre. « M. le Clerc avoue qu'il eſt difficile de ſçavoir ce que veut dire ici Joſeph. Il tâche de l'expliquer dans le quatriéme Volume de ſa Bibliothéque univerſelle, pag. 105. mais ſon explication n'eſt guéres plus claire que ce qu'il a voulu expliquer.

* 3. Liv. Rois, *chap.* 22. *v.* 38.

que ce ne fut plus que des eſpèces de ravins ; il n'y laiſſa enfin aucune trace que c'eût jamais été une ville (*a*). On raconte des choſes extraordinaires de ce Grand-Prêtre. On dit qu'il avoit des converſations avec Dieu, & que le jour que ſes deux enfans donnerent bataille à Antiochus de Cyſique, étant ſeul dans le Temple, & y offrant de l'encens à Dieu, il entendit une voix qui lui dit qu'ils venoient de battre ce Prince. Il le dit au peuple lorſqu'il fut ſorti, & la ſuite vérifia que cela étoit arrivé, ainſi que *la voix le lui avoit dit*. Telle étoit l'heureuſe poſition des affaires d'Hircan.

IV. Les Juifs de Jeruſalem & de la Judée n'étoient pas les ſeuls dont les affaires proſpéroient en ce temps-là, ceux qui demeuroient en Cypre & à Alexandrie jouiſſoient du même bonheur. Dans la guerre que la Reine Cléopatre fit avec ſon fils Ptolémée Lathure, elle donna le commandement de ſes troupes à Chelcias, & à Ananie fils d'Onias, qui avoit fait bâtir dans le gouvernement d'Héliopolis un temple ſur le modèle de celui de Jeruſalem, comme nous l'avons dit. Elle leur confia ſes troupes ; cette Princeſſe ne faiſoit rien, comme le témoigne Strabon de Cappadoce, ſans prendre leur avis. » Pluſieurs de » ceux qui étoient venus avec nous en Cypre, & qui y furent » dans la ſuite envoyés par Cléopatre, ſe rendirent tout auſſi- » tôt à Ptolémée. Il n'y eut que les Juifs qu'on appelloit du » parti d'Onias, qui demeurerent fidèles, parce que Chelcias » & Ananie, leurs concitoyens, étoient fort conſidérés de la » Reine. « C'eſt ainſi que Strabon s'exprime. (*b*)

V. Les proſpérités d'Hircan exciterent contre lui la jalouſie des Juifs ; les Phariſiens ſur-tout, qui faiſoient une des Sectes de cette Nation, comme nous l'avons remarqué plus haut, étoient très-indiſpoſés contre lui. Leur autorité étoit ſi grande,

(*a*) L'Auteur du quatriéme Livre des Machabées, chapitre ſecond, dit qu'Hircan détruiſit tout ce qu'il y avoit d'édifices ſur la montagne de Jézabel, & leur Temple deux cents ans après qu'il eut été conſtruit par Sanaballat le Samaritain.

(*b*) » Onias, Grand Sacrificateur du » nouveau Temple des Juifs, & Gouver- » neur de la province d'Héliopolis..... » ſe mit à la tête des Juifs ....., & ſe » déclara hautement contre Phyſcon. « (Hiſt. des Emp. & des Répub.) Joſeph* nomme, à la vérité, Onias un des Juifs qui ſoûtinrent le parti de Cléopatre ; mais c'eſt une faute de Copiſte, que le ſçavant Hiſtorien, & Uſſérius, ** qui dit la même choſe, auroient pû corriger ſur ce que Strabon & Joſeph diſent ici & ſur ce que Joſeph dit plus bas, chapitre treize, numero un.

* 2. Liv. Apion.
** Pag. 340. Edit. Genev.

dans l'eſprit du peuple, que lorſqu'ils diſoient quelque choſe contre le Roi & contre le Grand-Prêtre, il ne manquoit jamais de le croire. Hircan avoit été leur élève, & ils avoient eu beaucoup de conſidération pour lui. Il leur fit un jour un grand feſtin, & lorſqu'il vit que la bonne chere commençoit à exciter quelque gaieté, il leur dit qu'ils pouvoient lui rendre témoignage, qu'il avoit toujours ſouhaité vivre en homme de bien, & ne rien faire qui ne fût agréable à Dieu (*a*); qu'il les prioit, s'ils remarquoient qu'il commît quelque faute, & qu'il s'écartât des voies de la juſtice, de l'y faire rentrer & de le corriger. Tous répondirent qu'il ne lui manquoit aucune des vertus qu'on puiſſe deſirer: il reçut cette louange avec beaucoup de plaiſir. Mais un des conviés nommé Eléazar, qui étoit de ces caractères naturellement mauvais, & qui ſe plaiſent dans le trouble & dans la diviſion, lui dit: » Si vous voulez » ſincèrement qu'on vous diſe, dans l'exacte vérité, ce que vous » pouvez faire de juſte, démettez-vous de la grande Sacrifica- » ture, & contentez-vous de commander au peuple. « Hircan lui ayant demandé pourquoi il vouloit qu'il ſe démît de cette dignité; « C'eſt, répondit Eléazar, que nous avons entendu dire » aux perſonnes âgées, que votre mere a été eſclave ſous le » régne d'Antiochus Epiphane. « Le fait étoit faux, auſſi Hircan en fut-il très-offenſé, & les Phariſiens en parurent extrêmement indignés.

Un Phariſien reproche à Hircan que ſa mere avoit été eſclave.

VI. Un nommé Jonathas qui étoit des plus intimes amis d'Hircan, & de la ſecte des Sadducéens, qui eſt oppoſée à celle des Phariſiens, lui dit » qu'Eléazar ne s'étoit porté à cet » excès d'inſolence, que de concert avec tous les Phariſiens; » qu'il s'en convaincroit aiſément, en leur demandant quel » châtiment il méritoit pour avoir oſé parler de la ſorte. « Hircan leur ayant donc fait cette demande, en aſſurant, que s'ils proportionnoient la peine à l'atrocité de l'injure, il demeureroit perſuadé qu'ils n'y avoient aucune part; ils lui répondirent que la priſon & le fouet leur paroiſſoit un châtiment ſuffiſant; parce qu'ils n'eſtimoient pas qu'on dût punir de mort

(*a*) Je n'ai point traduit ἢ αὐτὸ Φαρισαῖοι φιλοσοφοῦσιν: » C'eſt ce qu'enſeignent les Phariſiens. « L'ancien Traducteur ne l'a point dans ſon manuſcrit. Cette réflexion, en effet, paroît une ſcolie, qui a paſſé de la marge dans le texte; mais il liſoit après, τῷ Θεῷ ἢ ὑμῖν. Il traduit du moins, *per quæ Deo & vobis placeam*: » qui ne fût agréable à Dieu & » à vous.

quelques paroles insultantes, & que d'ailleurs les Pharisiens n'étoient pas fort rigoureux dans leurs châtimens : cette réponse offensa Hircan ; il en conclut qu'ils étoient complices de l'outrage que lui avoit fait Eléazar. Jonathas profita de l'occasion, & l'aigrit tellement, qu'il le porta à quitter la secte des Pharisiens pour s'attacher à celle des Sadducéens ; à abolir les diverses pratiques auxquelles ils avoient assujetti le peuple, & à punir ceux qui continuoient à les observer. Ce fut la source de la haine que le peuple lui porta, & à ses enfans ; mais j'en parlerai dans la suite. Je me contente de dire maintenant, que les Pharisiens avoient astreint le peuple à de certaines observances qui n'étoient point écrites dans les Loix de Moïse ; mais ils prétendoient les avoir reçues par tradition de leurs pères : les Sadducéens les rejettoient, & ils soûtenoient qu'il n'y avoit de véritables Loix que celles qui sont écrites, & qu'on n'étoit point obligé de suivre des pratiques qui n'avoient de fondement qu'une simple tradition. Cette opposition de sentimens a été la source de beaucoup de divisions ; & a fait naître divers partis dans la Nation. Les Sadducéens n'ont pû attirer dans le leur que les gens riches & opulents, le peuple étant toujours resté attaché à celui des Pharisiens. Mais j'ai amplement traité de ce qui concerne ces deux sectes, & une troisiéme, qui est celle des Esséniens, dans mon second Livre de la guerre des Juifs.

Hircan se déclare pour les Sadducéens.

VII. Hircan eut le bonheur de les maintenir en paix, & mourut après avoir sagement gouverné le peuple pendant trente & un an (*a*). Il rassembloit dans sa personne trois grandes faveurs de la Providence, le commandement de la Nation, la souveraine Sacrificature, & l'esprit de prophétie. Dieu se communiquoit à lui, (*b*) & lui donnoit une telle connoissance des choses à venir, qu'il prédit que des cinq enfans qu'il laissoit, les deux aînés ne jouiroient pas long-temps de l'autorité

(*a*) Il dit dans le premier Livre de l'Histoire de la guerre des Juifs, qu'il gouverna sa Nation pendant trente-trois ans. Eusebe, * & saint Jerôme ** ne lisoient dans leur Exemplaire que vingt-neuf. Mais celui de l'ancien Interprète étoit semblable à ceux sur lesquels ont été faites nos Editions.

(*b*) » Il lui fut révélé à ce qu'on pré» tend dans un songe. « M. Prideaux. Joseph, que l'on cite pour le justifier, ne parle point ici de songe.

* Euseb. Démonst. Evang. Liv. 8. chap. 2.

** Saint Jerôme sur le chapitre neuf de Daniel.

ſuprême ; mais je crois devoir raconter de quelle manière ils finirent leur vie, afin de mieux faire connoître combien ils déchurent du bonheur & de la proſpérité de leur père.

CHAPITRE XI.

I. APRE'S la mort de ce grand Homme, Ariſtobule, le plus âgé de ſes enfans, crut pouvoir changer le titre de Général de ſa Nation en celui de Roi, & fut le premier de ſa famille (*a*) qui prit le diadême. Cela arriva quatre cents quatre-vingts-un an & trois mois après que le peuple Juif, délivré de la captivité de Babylone, fut retourné en Judée. L'amitié qu'Ariſtobule portoit à Antigone, celui de ſes freres qui le ſuivoit immédiatement, le lui fit aſſocier au thrône, tandis qu'il tenoit les autres en priſon. Hircan avoit laiſſé ſon Epouſe maîtreſſe des affaires ; mais Ariſtobule la fit arrêter, parce qu'elle lui diſputoit le commandement. Il pouſſa même la cruauté juſqu'à la faire mourir de faim dans les chaînes. Il fit auſſi mourir ſon frere Antigone, quoiqu'il eût paru l'aimer, & qu'il eût partagé avec lui la ſouveraine autorité. On l'irrita contre lui par des calomnies, auſquelles l'amitié qu'il lui portoit en effet, ne lui permit d'abord de faire aucune attention, ne croyant devoir regarder ce qu'on lui diſoit au ſujet de ſon frere, que comme l'effet d'une indigne jalouſie ; mais enfin, Antigone étant un jour revenu de l'armée dans un appareil magnifique, vers le temps où nous célébrons en l'honneur de Dieu la fête des Tabernacles, & étant arrivé que ſon frere Ariſtobule tomba malade, Antigone monta au Temple, ſuperbement vêtu & accompagné de gens de guerre, pour célébrer cette fête, & y offrir des priéres pour la ſanté de ſon frere. Des gens mal intentionnés, & qui ne cherchoient qu'à rompre l'union qui régnoit entre les deux freres, crurent en avoir trouvé l'occaſion, & pouvoir profiter de l'appareil pompeux avec lequel Antigone avoit paru, & des heureux ſuccès qu'il avoit eus à l'armée. Ils furent trouver Ariſtobule, & lui exagererent l'éclat de la pompe avec laquelle Antigone avoit célébré cette fête, lui inſinuant adroitement, qu'une telle con-

(*a*) Voyez Remarque XIII.

duite déceloit assez l'envie qu'il avoit de regner seul, & qu'il étoit à craindre qu'il ne fût venu accompagné d'un aussi grand nombre de gens de guerre que pour le tuer, persuadé que pouvant se rendre maître du royaume entier, il y avoit de la folie de le partager avec un autre.

II. Aristobule écoutoit avec peine de pareils discours; afin cependant de pourvoir à sa conservation, sans donner aucun soupçon à son frere, il mit des gardes dans un endroit obscur (*a*) du palais qu'on appelle aujourd'hui la Tour Antonia (*b*). & dans lequel il étoit logé alors. Il leur ordonna de ne faire aucun mal à ceux qui le viendroient voir sans armes, mais de tuer Antigone lui-même, s'il y venoit armé. Cependant il l'envoya prier de le venir voir sans armes. Mais la Reine, & ceux qui conspiroient avec elle contre Antigone, engagerent ceux qu'Aristobule chargeoit de l'inviter, à lui dire au contraire, que son frere ayant appris qu'il s'étoit donné des armes magnifiques, il le prioit de le venir voir tout armé, parce qu'il étoit bien-aise d'en admirer l'éclat sur lui. Antigone ne conçut aucun soupçon du piége qu'on lui tendoit. Persuadé au contraire

(*a*) « Il fit cacher de ses gardes dans » un lieu ténébreux & souterrain. « [*M. d'Andilly.*] J'ai peine à croire que l'entrée du palais des Asmonéens fût un sous-terrain. Celle des maisons des personnes un peu aisées ne l'est pas. Suétone parle, dans la vie de Caligula, d'une piéce du palais, qu'il appelle Crypta. C'étoit par où l'Empereur passa en sortant du théatre, & où il s'arrêta pour voir & pour animer par sa présence des jeunes gens d'Asie, qu'on exerçoit aux personnages qu'ils devoient représenter sur le théatre. L'Empereur ne descendoit assurément pas dans un sous-terrain, pour monter dans son palais, & ce n'eût pas été un endroit propre à exercer ces jeunes gens à bien faire les personnages qu'ils devoient représenter sur le théatre. Hérodote raconte que la Reine Nicotris fit faire un grand appartement, qu'il qualifie d'ὑπόγαιον, pour y donner à manger aux complices de la mort de son frere, & que, comme ils étoient à table, elle avoit fait entrer le fleuve par un canal caché. Quel que soit le sens de cet Auteur, on donne bien à manger dans des bas, mais on ne fait pas des sous-terrains pour traiter les principaux Seigneurs d'un grand Empire.

L'endroit dont parle Joseph, devoit ressembler à une tour, puisqu'on l'appelloit la Tour de Straton: un sous-terrain ne ressemble pas à une tour. N'auroit-ce point été une piéce du palais qu'Hircan avoit fait bâtir, & qui auroit eu quelque rapport avec ces tours qu'on voit flanquer quelques-uns de nos anciens châteaux, & dans lesquelles on a souvent ménagé des escaliers dérobés. C'est peut-être dans une semblable piéce de son palais qu'étoit l'endroit où Aristobule avoit fait mettre des gardes.

(*b*) C'est un défaut d'attention dans le nouvel Editeur des Œuvres de Joseph, d'avoir traduit, *quæ nominabatur Antonia.* Le palais des Asmoniens ne s'appelloit pas alors Antonia. Ce fut Hérode, qui, après l'avoir rebâti tout à neuf, lui donna ce nom en considération de son protecteur Marc Antoine. C'est un second défaut d'attention, d'avoir traduit γνωρίμους par *familiares*: car il n'ignoroit sans doute pas, que γνωρίμος, signifie quelquefois disciples, & c'est assurément ce qu'il signifie en cet endroit. *Voyez* Contin. Mémoir. Littér. Tom. 3. pag. 253.

des

des bonnes diſpoſitions de ſon frere, il vint le trouver revêtu de ſes armes, pour les lui faire voir. Mais quand il fut entré dans ce qu'on appelloit la Tour de Straton dont le paſſage étoit obſcur, les gardes le tuérent. Une telle mort doit bien nous convaincre que rien n'eſt au-deſſus des efforts de l'envie & de la calomnie; ces deux paſſions rompent les amitiés les plus ſolides, & les liaiſons les plus intimes que la nature puiſſe former.

Ariſtobule fait aſſaſſiner ſon frere Antigone ſur de faux rapports.

On ne ſçauroit non plus, à l'occaſion de cette mort, qu'être dans l'étonnement, au ſujet d'un certain homme nommé Judas, de la ſecte des Eſſéniens, dont toutes les prédictions furent toujours juſtifiées par l'évenement. Cet homme voyant Antigone paſſer devant le Temple, dit à ſes amis & à ceux qui le ſuivoient pour apprendre de lui l'art de prédire l'avenir, qu'il lui eût été infiniment plus avantageux d'être mort, que de s'être trompé dans ce qu'il avoit prédit d'Antigone. Car il le voyoit vivant, & il avoit prédit qu'il mourroit ce jour-là dans la tour de Straton. Cette tour étoit éloignée de plus de ſix cents ſtades de Jeruſalem, & plus de la moitié du jour étoit paſſée, ce qui lui faiſoit croire qu'il y avoit toute apparence que ſa prédiction ſeroit fauſſe. Il parloit ainſi, & il étoit dans un grand abbatement, lorſqu'on lui vint dire qu'Antigone avoit été tué dans un bas *du palais d'Ariſtobule*, qu'on appelloit la Tour de Straton, comme celle de Céſarée, qui eſt ſur le bord de la mer. Cette identité de nom avoit déconcerté le Prophète.

III. Ariſtobule ne fut pas long-temps ſans ſe repentir d'avoir fait tuer ſon frere. Le trouble qui le ſaiſit augmenta tellement les douleurs que lui cauſoit ſa maladie, que ſes entrailles ſe corrompirent & qu'il rendit beaucoup de ſang. Par l'effet, je crois, d'une providence particuliére, un de ſes Officiers qui portoit ce ſang *dehors*, le laiſſa tomber, & le répandit dans l'endroit où Antigone avoit été aſſaſſiné, & où l'on voyoit encore des traces du ſien. Ceux qui l'apperçurent éleverent un grand cri, comme ſi l'Officier l'eût fait à deſſein. Ariſtobule, qui l'entendit, voulut en ſçavoir la cauſe. Le ſilence qu'on garda, augmenta encore ſon inquiétude & ſa curioſité. Les hommes ſe méfient naturellement de ce qu'on tâche de leur cacher, & le ſoupçonnent volontiers plus ſiniſtre qu'il ne l'eſt quelquefois. Ariſtobule uſa donc de menaces, pour ſe faire inſtruire de ce dont il s'agiſſoit; & lorſqu'enfin la vérité lui fut connue, pé-

nétré des plus amers remors, il versa un torrent de larmes, & s'écria du plus profond de son cœur: » Non, une action si » impie & si détestable n'a pû être soustraite aux yeux de » Dieu. Il se hâte de m'en faire subir le juste châtiment. Jus- » qu'à quand, corps miserable, retiendras-tu une ame sur » laquelle les manes de ma mere & de mon frere ont de » si légitimes droits? Pourquoi ne la laisses-tu pas sortir » toute entiére? Pourquoi ne donner mon sang que goutte à » goutte, en expiation du crime horrible que j'ai commis en » les faisant assassiner? « Il mourut en proférant ces derniéres paroles. Ce Prince ne régna qu'un an; on l'appella Philellen, c'est-à-dire, ami des Grecs (*a*). Notre Nation lui fut redevable de beaucoup de grands avantages. Il fit la guerre en Iturée, & en joignit une grande partie à la Judée. Il obligea les Ituréens de se faire circoncire & de vivre selon la Loi des Juifs, s'ils vouloient rester dans leur Patrie. Il étoit naturellement modeste & équitable, comme le témoigne Strabon, sur l'autorité de Timagene (*b*); car voici comme il en parle: » C'étoit » un homme juste & équitable; il fit beaucoup de bien aux » Juifs, dont il augmenta l'état, en leur unissant une partie » de la nation Ituréenne, qu'il obligea de recevoir la circon- » cision.

Aristobule meurt dans les plus violentes douleurs, & le plus grand repentir d'avoir fait assassiner son frere.

CHAPITRE XII.

I. APRE'S la mort d'Aristobule, son épouse, qui s'appelloit Salomé, & que les Grecs ont nommée Alexandra, mit en liberté les freres de ce Prince, qu'il retenoit en prison, comme nous l'avons dit, & fit déclarer Roi Jannée, qui se nommoit (*c*) aussi Alexandre; c'étoit l'aîné de ces Princes, & le plus doux d'entre eux: il ne fut pas plutôt né, que son pere le prit en une telle aversion, qu'il ne voulut jamais le voir. Voici ce qu'on rapporte en avoir été la cause. Hircan aimoit

(*a*) Voyez Remarque XIII.

(*b*) Ce Timagene, qui étoit d'Alexandrie, vivoit du temps de Pompée & de César. *Vossius*, Hist. Grecs, *liv.* 1. *ch.* 24.

(*c*) .... Elle fit couronner Alexandre Jannée .... qui régna vingt-sept ans, & qui fut fait prisonnier par Pompée, quarante-deux ans après, lorsque ce Général des Romains prit la ville de Jerusalem. *Histoire des Empires & des Républiques*, *Tom.* 7. *pag.* 432. Si ce n'est qu'inattention, elle étoit extrêmement forte.

tendrement ſes deux aînés, Ariſtobule & Antigone. Il demanda à Dieu, qui lui apparut pendant ſon ſommeil, lequel de ſes enfans lui ſuccéderoit, & Dieu lui fit voir les traits d'Alexandre. Extrêmement affligé que ce fût lui que Dieu déſignoit pour devoir être l'héritier de tous ſes biens, il le fit élever dans la Galilée, mais la prédiction ne s'en accomplit pas moins. Car il monta ſur le thrône après la mort d'Ariſtobule ; il fit mourir un de ſes freres qui aſpira à la royauté, mais il eut toujours beaucoup de conſidération pour l'autre, qui ſe contenta de mener une vie tranquille & privée.

Alexandre Jannée ſuccede à Ariſtobule.

II. Alexandre, après avoir établi dans ſon Etat l'ordre qu'il crut le meilleur, attaqua Ptolémaïde, gagna une bataille contre les habitans, & les obligea de ſe renfermer dans leur ville. Elle étoit, avec Gaza, la ſeule des villes maritimes qui ne lui fuſſent pas ſoumiſes. Le tyran Zoïle étoit maître de la tour de Straton & de Dora. Comme Antiochus Philométor, (*a*) & ſon frere Antiochus de Cyſique, étoient toujours occupés à ſe faire la guerre & à ſe détruire ainſi l'un l'autre, ceux de Ptolémaïde n'en purent tirer aucun ſecours. Le tyran Zoïle, qui étoit maître de la tour de Straton & de Dora, & qui cherchoit à profiter de la guerre que ſe faiſoient les deux freres pour ſe former un Etat, entretenoit des troupes ſur pied, dont il envoya quelques-unes à ceux de Ptolémaïde, pour ſuppléer en quelque ſorte aux ſecours qu'ils ne pouvoient eſpérer de recevoir des deux Rois, qui d'ailleurs n'étoient pas fort bien diſpoſés en leur faveur. Ces deux Princes reſſembloient à deux athlétes dont les forces ſont épuiſées, mais que la honte empêche de ſe retirer du combat, & qui le ſoûtiennent toujours, quoiqu'ils l'interrompent pendant quelques momens pour prendre un peu de repos. Les habitans de Ptolémaïde ne pouvoient donc eſpérer de véritable ſecours que de l'Egypte, & ſur-tout de Ptolémée Lathure, qui s'étoit retiré dans l'iſle de Cypre, après avoir été chaſſé d'Egypte par la Reine Cléopatre ſa mere. Ils lui envoyerent des Députés, pour le prier de venir à leur ſecours contre Alexandre, ſous la puiſſance duquel ils étoient près de ſuccomber. Ils le faiſoient aſſurer, qu'auſſi-tôt qu'il ſeroit entré en Syrie, il trouveroit ceux de Gaza, Zoïle & les Sidoniens, armés en leur faveur, & que pluſieurs autres

Alexandre aſſiége Ptolémaïde.

(*a*) Le même qu'Antiochus Gryphus.

peuples ſe joindroient à eux. Ces promeſſes donnerent de ſi grandes eſpérances à Ptolémée, qu'il ſe hâta de faire équiper une flotte.

III. Cependant Démainete, l'un de ces hommes qui ont le talent de captiver l'eſprit du peuple par leur éloquence, & qui étoit alors en grande autorité à Ptolémaïde, perſuada aux habitans de cette ville de changer de ſentiment, en leur remontrant, » que quoique le ſuccès de la guerre que leur faiſoient » les Juifs fût fort incertain, il eſtimoit qu'il valoit mieux en » courir les riſques, que de s'expoſer à ſubir un eſclavage dans » lequel il n'étoit pas douteux qu'ils ne tombaſſent, en ſe li- » vrant à Ptolémée, qui ne pouvoit manquer de devenir leur » maître; que de plus, la guerre préſente ne ſeroit pas la ſeule » qu'ils auroient ſur les bras; qu'ils devoient s'attendre à en » avoir une d'une bien plus grande conſéquence à ſoûtenir, de » la part de l'Egypte, parce que Cléopatre, qui cherchoit mê- » me les moyens de chaſſer ſon fils de l'iſle de Cypre, ne » manqueroit point de les venir attaquer avec de grandes for- » ces, dès quelle le verroit accroître ſes forces, en ſe foumet- » tant les provinces voiſines. « A toutes ces remontrances, Démainete ajoûta, » qu'il reſtoit bien à Ptolémée, ſi le ſuccès » ne répondoit pas à ſes eſpérances, la reſſource de ſe retirer de » nouveau en Cypre; mais que pour eux, ils demeureroient » expoſés aux derniers malheurs. « Ptolémée apprit en chemin le changement des habitans de Ptolémaïde; cela ne l'empêcha pas de continuer ſa route, & de venir débarquer avec ſes troupes dans un lieu qu'on appelle Sycamine. Il avoit, tant en cavalerie qu'en infanterie, environ trente mille hommes. Il les fit avancer vers Ptolémaïde, & établit ſon camp au proche de cette ville; mais voyant que les habitans ne vouloient pas recevoir ſes Députés, qu'ils refuſoient même de les entendre, il entra dans de grandes inquiétudes.

IV. Alexandre, inſtruit que Zoïle & ceux de Gaza étoient allés trouver Ptolémée, & lui avoient demandé du ſecours contre lui & les Juifs qui ruinoient leur pays, craignit les ſuites de ces démarches, & leva le ſiége (a). Il ramena ſes troupes en Judée; & réſolu d'uſer de ruſe par la ſuite, il tâcha ſecret-

(a) Joſeph ne dit point quelle ville aſſiégeoit Alexandre. Il paroît par ce qu'il dit plus haut, que c'étoit Ptolémaïde, dont il leva le ſiége à l'arrivée de Ptolémée.

tement d'armer Cléopatre contre Ptolémée, tandis qu'il ſe donnoit en public pour ſon ami & pour ſon allié. Il s'engagea à lui donner quatre cents talents d'argent, s'il vouloit le délivrer de Zoïle, & céder aux Juifs ce que ce tyran poſſédoit. Ptolémée accepta avec joie ces offres, fit alliance avec Alexandre, & ſe ſaiſit de Zoïle; mais ayant appris dans la ſuite, qu'Alexandre avoit envoyé ſecrettement vers ſa mere Cléopatre, il rompit le Traité, & aſſiégea Ptolémaïde qui refuſoit de le recevoir. Il laiſſa pour conduire le ſiége, des Officiers avec une partie de ſes troupes, prit l'autre avec lui, & marcha contre la Judée pour y faire le dégât. Alexandre, inſtruit de ſa marche, leva une armée de cinquante mille hommes, que quelques Hiſtoriens font monter juſqu'à quatre-vingt mille, & fut à ſa rencontre. Ptolémée tomba bruſquement ſur (*a*) Aſochis, qui eſt une ville de la Galilée, la prit de force un jour de Sabbat, & y fit un grand butin, outre dix mille eſclaves qu'il emmena.

Ptolémée Lathure attaque la Judée.

V. Il voulut enſuite s'emparer de Sephoris, qui eſt proche d'Aſochis, qu'il venoit de piller; mais il fut obligé de ſe retirer après y avoir perdu beaucoup de monde, pour aller combattre Alexandre. Ce Prince fut à ſa rencontre auprès du Jourdain, dans un lieu qu'on appelle Aſophon, & ſe campa vis-à-vis des ennemis. Il avoit, dans ſes troupes, huit mille hommes qu'on appelloit Ecaton-tamaques, & dont les boucliers étoient d'airain (*b*). Les troupes de Ptolémée étoient d'ailleurs beaucoup moins bien armées que celles d'Alexandre, ce qui leur faiſoit appréhender d'engager une action; mais Philoſtéphane, Officier expérimenté, ranima leur courage & les fit paſſer le Jourdain, qui étoit entre les deux camps. Alexandre ne crut pas devoir s'y oppoſer, parce qu'il penſoit qu'ayant le fleuve der-

(*a*) Ce ne fut pas Azot, mais Aſochis, que Ptolémée prit. La premiére ville étoit au midi oriental de Jeruſalem, & la ſeconde en Galilée, à ſon nord. Ptolémée prit cette ville un jour de Sabbat; mais c'eſt une addition de l'Hiſtorien des Empires & des Républiques, * » qu'il » profita d'un jour de Sabbat auquel les » Juifs n'oſoient ſe défendre. « Il la prit κατακρατος, de force; les Juifs ſe défendirent donc. Outre que s'ils croyoient qu'il leur étoit défendu d'attaquer un jour de Sabbat, ils ſe croyoient la défenſe permiſe.

(*b*) Je n'ai point traduit ἦσαν δὲ ἐν τοῖς τοῦ Πτολεμαίου προμαχοῦσιν ἑπτακόσιοι οἱ ἀσπίδες, les boucliers des enfans perdus de Ptolémée, étoient de cuivre. Car il ſemble que ce n'eſt qu'une ſcolie qui a paſſé dans le texte.

* Tom. 6. pag. 282.

riére elles, elles ne pourroient pas s'enfuir, & qu'il déferoit ainſi bien plus facilement toute cette armée. On en vint aux mains; le courage fut égal des deux côtés, & un grand nombre d'hommes fut d'abord tué de part & d'autre: les troupes d'Alexandre prenoient le deſſus; mais Philoſtéphane, qui avoit habilement partagé l'armée de Ptolémée en différents corps, ſe trouva en état d'envoyer ſucceſſivement des troupes fraîches, ſoûtenir celles qui commençoient à foiblir. Alexandre ne s'étant ménagé aucun corps de réſerve, dès qu'une portion de ſes troupes venoit à plier, celle qui en étoit proche plioit auſſi, & ne pouvant ſe prêter aucun ſecours, elles prenoient la fuite. Les troupes de Ptolémée, qui avoient été tout autrement diſpoſées, preſſoient alors vivement ceux des Juifs qui lâchoient pied & les tuoient; elles vinrent ainſi à bout de rompre toute l'armée d'Alexandre & de la mettre en fuite; elles la pourſuivirent & en firent un ſi grand carnage, que leurs épées s'en émouſſerent, & les mains leur tomberent de laſſitude. On dit que la perte, du côté des Juifs, fut de trente mille hommes; Timagene dit, de cinquante mille. Une partie de ce qui reſtoit de troupes Juives ſe ſauva, l'autre fut faite priſonnière de guerre.

Alexandre défait par Ptolémée Lathure.

VI. Ptolémée, après cette victoire, ravagea le pays, & la nuit étant ſurvenue, il s'arrêta dans les villages de Judée, qu'il trouva pleins de femmes & d'enfans. Il ordonna à ſes troupes de les égorger, de les mettre en piéces, de les jetter dans des chaudières d'eau bouillante, & de les accommoder comme s'ils euſſent dû en manger. Le motif de cet ordre étoit de faire croire à ceux qui s'étoient ſauvés de la bataille, & qui verroient de tels apprêts, qu'ils étoient des Antropophages, & que cela leur donnât une plus grande crainte d'eux (*a*). Strabon, & Nicolas, diſent qu'ils en uſerent comme je viens de le dire. Ptolémée ſe rendit enſuite maître de Ptolémaïde (*b*), comme d'autres Auteurs l'ont fait voir (*c*).

(*a*) Cléarque ordonna à ſes Officiers de cuiſine de prendre deux ou trois corps des Traces, qui avoient été tués dans la bataille qu'il avoit remportée ſur eux, & de les accommoder comme pour en manger, & que ſi les Ambaſſadeurs des Traces leur demandoient pourquoi ils les avoient accommodés ainſi, ils leur répondiſſent que c'étoit pour le ſouper de Cléarque. *Polyæn. liv. 2. Stratagem. pag.* 147.

(*b*) Des bords du Jourdain, le Vainqueur retourna en Egypte. *Hiſt. des Emp. & des Répub. Tom. 7. p.* 435. C'étoit de Cypre, que Ptolémée Lathure étoit venu; ainſi, on ne peut pas dire qu'il retourna en Egypte. Il eſt vrai qu'il y voulut pénétrer, mais la Reine ſa mere y avoit laiſſé de ſi bonnes troupes, qu'il ne put pas réuſſir, & qu'il fut obligé de ſe retirer à Gaza.

(*c*) Comme Joſeph n'a parlé de cela

CHAPITRE XIII.

I. CLE'OPATRE voyant la puiſſance de ſon fils s'accroître au point, qu'il ravageoit impunément la Judée, & qu'il s'étoit rendu maître de Gaza, crut ne devoir pas ſouffrir qu'il pouſſât ſes conquêtes juſqu'aux portes de l'Egypte, dont il ne manqueroit pas de tâcher de s'emparer, ſi elle n'arrêtoit ſes progrès. Elle arma promptement par terre & par mer, & mit à la tête des troupes qu'elle faiſoit marcher contre lui, Chelcias & Ananie, qui étoient Juifs. Elle dépoſa dans l'iſle de Coos la plus grande partie de ſes richeſſes, avec ſon teſtament, & y fit conduire ſes petits-fils. Elle envoya, avec une nombreuſe flotte ſon fils Alexandre, s'aſſurer de la Phénicie, qui s'étoit révoltée (*a*), & vint elle-même à Ptolémaïde. Les habitans ayant refuſé de la recevoir, elle les aſſiégea. Ptolémée quitta promptement la Syrie pour ſe jetter en Egypte, ſe perſuadant qu'étant dégarnie de troupes, il s'en empareroit facilement ; mais ces eſpérances furent vaines. En ce même temps, Chelcias, un des Généraux de Cléopatre, étant allé à la pourſuite de ce Prince, mourut dans la Célé-Syrie.

Cléopatre aſſiége Ptolémaïde.

Ptolémée Lathure échoue dans une entrepriſe qu'il fait contre l'Egypte.

II. La Reine, informée que la tentative de ſon fils ſur l'Egypte ne lui avoit pas réuſſi comme il ſe l'étoit promis, y envoya une partie de ſes troupes, qui l'en chaſſerent entièrement. Ce Prince ſe retira à Gaza, où il paſſa l'hiver. Cependant Cléopatre prit la ville & la citadelle de Ptolémaïde. Alexandre l'y vint trouver avec des préſens, & ſe préſenta devant elle dans l'état qui convenoit à ſa ſituation préſente. Mal mené comme il l'avoit été par Ptolémée, il ne pouvoit avoir recours qu'à cette Reine. Quelques-uns de ſes courtiſans lui conſeillerent de le faire arrêter, de s'emparer de la Judée, & de ne pas ſouf-

dans aucun ouvrage, que je ſçache, j'ai conjecturé qu'il falloit πεποιήκαμεν, au lieu de πεποιήμεθα, & j'ai traduit ſur cette conjecture. » Comme d'autres Auteurs » l'ont fait voir.

(*a*) C'eſt le ſens que les Interprètes de Joſeph donnent à cet endroit. On pourroit rapporter μετασδοὺς, à Cléopatre, & traduire : » Elle donna une nombreuſe flotte » à ſon fils Alexandre, pour faire voile » en Phénicie. Elle y paſſa elle-même, » & vint à Ptolémaïde. « Ce qui peut prévenir en faveur de ce ſens, c'eſt qu'on ne peut pas dire que la Phénicie ſe fût révoltée contre Cléopatre, n'étant point alors du royaume d'Egypte. Au reſte, l'expreſſion de Joſeph eſt irréguliere dans l'un & dans l'autre ſens.

frir que tant de gens de bien de cette Nation fuſſent ſoumis à un tel homme (*a*). Ananie ſoûtint au contraire, » qu'elle ne » pouvoit ſans injuſtice ôter la couronne à un Prince ſon allié » & ſon parent, & que ſi elle lui faiſoit ce tort, elle devoit » s'attendre qu'il n'y auroit aucun Juif qui ne devînt perſon- » nellement ſon ennemi. « Ces raiſons perſuaderent la Reine, & loin de ſe porter à aucune violence contre Alexandre, elle renouvella ſon alliance avec lui à Scythopolis, qui eſt une ville de la Célé-Syrie.

III. Délivré de la crainte de Ptolémée, Alexandre porta ſes armes dans cette province. Il prit Gadara après dix mois de ſiége, & Amathonte, une des plus fortes places qui fût aux environs du Jourdain. Théodore, fils de Zénon, y avoit mis ce qu'il avoit de plus cher & de plus précieux. Ce Théodore ſurprit depuis les Juifs, un jour qu'ils n'étoient pas ſur leurs gardes, en tua dix mille, & enleva le bagage d'Alexandre. Ce Prince, ſans ſe laiſſer abbatre par cet échec, attaqua les lieux maritimes, & prit Raphias & Anthédone, à qui le Roi Hérode donna dans la ſuite le nom d'Agrippiade. Dès qu'il ſçut que le Roi Ptolémée avoit mis à la voile pour s'en retourner dans l'iſle de Cypre, & que la Reine Cléopatre ſa mere avoit auſſi repris le chemin d'Egypte, il aſſiégea Gaza, & ravagea tous les environs de cette ville, pour punir les habitans d'avoir appellé Ptolémée Lathure à leur ſecours.

(*a*) » Qu'un ſi grand nombre de Juifs, » fort gens de bien, fuſſent aſſujettis à » un ſeul homme. « [*M. d'Andilly.*] C'eſt le ſens des termes qu'emploie Joſeph; mais ſi c'eſt ce qu'il a voulu dire, il faut convenir qu'il fait apporter aux courtiſans de la Reine une impertinente raiſon, d'arrêter Alexandre. Etoit-ce le premier Roi que les Juifs euſſent eu? Des nations bien plus conſidérables que la Juive, n'étoient-elles pas gouvernées alors par un ſeul Roi? Et ſi Cléopatre s'étoit emparée de la Judée, ce grand nombre de gens de bien n'eût-il pas été gouverné par une ſeule femme? J'ai peine à croire que Joſeph ait pû prêter une ſemblable impertinence aux courtiſans de Cléopatre. J'aime mieux croire qu'il s'eſt mal exprimé, & qu'il a voulu dire qu'elle ne devoit pas ſouffrir que tant de gens de bien de cette Nation, fuſſent ſoumis à un homme d'un auſſi mince mérite qu'Alexandre. L'ancien Interprète n'a pas lû dans ſon manuſcrit comme nous liſons aujourd'hui dans ceux qui ſont venus juſqu'à nous, & la maniére dont il traduit ſauve à Joſeph l'impertinence que je viens de remarquer, & juſtifie la conjecture que j'ai propoſée.

(*b*) Scythopolis étoit une ville de Judée, (Antiq. Juiv. liv. 12. ch. 8. num. 5.) & je ne me ſouviens pas que Joſeph donne le nom de Célé-Syrie à la Judée. Cléopatre n'y vint point pour faire alliance avec Alexandre. C'auroit été elle qui le ſeroit venu trouver, & Joſeph dit ce fut le Grand-Prêtre qui ſe rendit auprès d'elle. Il y avoit une ville en Syrie qui s'appelloit Hiérapolis, ou Bambyce. Un Copiſte toujours preſſé d'avancer, a pû mettre Scythopolis, au lieu d'Hiérapolis.

Apollodote,

Apollodote, qui commandoit dans la place, fit une ſortie la nuit ſur les Juifs, à la tête de douze mille hommes, dont deux mille étoient de troupes étrangères, & le reſte de ſoldats du pays. Tant que la nuit dura, ceux de Gaza eurent de l'avantage ſur les Juifs, qu'ils intimidoient en faiſant courir le bruit que Ptolémée étoit venu à leur ſecours; mais quand le jour parut, détrompés & inſtruits de la vérité, les Juifs ſe ralliérent, donnerent ſur les aſſiégés, & en tuérent environ mille. Cet échec ne fit point perdre courage aux aſſiégés, non plus que la diſette de vivres, ni le grand nombre des leurs qui avoient été tués. Il n'y avoit rien qu'ils ne fuſſent réſolus de ſouffrir plutôt que de ſe rendre. Ils étoient ſur-tout fortifiés dans cette réſolution par le Roi Arétas, qui leur avoit promis de venir à leur ſecours. Mais Lyſimaque, jaloux de la grande autorité que ſon frere Apollodote avoit acquiſe ſur ſes concitoyens, le tua & livra la ville à Alexandre. Les diſpoſitions de ce Prince à ſon entrée dans la ville parurent aſſez pacifiques, mais enſuite il autoriſa ſes troupes à exercer toutes ſortes de vengeance ſur les habitans, pour les punir des maux qu'ils lui avoient faits. Ils firent néanmoins bonne contenance; & ſe défendant avec une merveilleuſe vigueur, ils tuérent autant de Juifs que les Juifs purent leur tuer des leurs. Quelques-uns mirent le feu à leurs maiſons, pour priver, par cet incendie, leurs ennemis du butin qu'ils eſpéroient d'y faire. D'autres tuérent leurs femmes & leurs enfans, dans le déſeſpoir de les pouvoir ſouſtraire à l'eſclavage auquel les Juifs n'auroient pas manqué de les réduire. Le Senat étoit aſſemblé, lorſque (*a*) ce ſaccagement commença: les cinq cents Sénateurs dont il étoit compoſé ſe refugiérent dans le temple d'Apollon. Mais Alexandre les y fit égorger, & s'en retourna à Jeruſalem après avoir ruiné Gaza, dont il ne put ſe rendre maître qu'après un an de ſiége.

(*a*) Ce ne fut point lorſque ces troupes ſanguinaires entrerent dans la ville, que le Senat étoit aſſemblé & qu'il s'enfuit dans le Temple d'Apollon, mais lorſqu'Alexandre la livra au pillage de ſes troupes. Joſeph vient de dire que ce Prince n'y fit point de mal d'abord; ainſi, il y eut quelque intervalle entre la priſe de Gaza & ſon ſaccagement, & ce fut pendant cet intervalle que le Senat s'aſſembla. C'eſt le ſens le plus naturel que l'on puiſſe donner à τὴν ἐπίθεσιν: & M. d'Andilly, qui fait entrer alors les troupes d'Alexandre dans la ville, n'a pas fait attention qu'elle s'étoit déja rendue, & que ces troupes y étoient entrées par conſéquent en tout ou en partie.

IV. Antiochus, ſurnommé Grypus, mourut vers ce même temps, par la trahiſon d'Héraclion (*a*), après avoir vécu quarante-cinq ans, & en avoir régné vingt-neuf. Son fils Séleucus fit la guerre à ſon oncle Antiochus de Cyzique, le vainquit, & l'ayant fait priſonnier, le fit mourir (*b*). Peu de temps après, ſon fils Antiochus le pieux (*c*), alla à Arade, où il prit le diadême. Il fit la guerre à Séleucus, le vainquit, & le chaſſa de la Syrie. Séleucus ſe retira à Mopſueſte, ville de la Cilicie. Il voulut exiger de grandes ſommes des habitans, ce qui les irrita tellement, qu'ils mirent le feu à ſon palais & l'y brûlerent avec ſes Officiers (*d*).

Pendant qu'Antiochus, fils d'Antiochus de Cyzique, régnoit en Syrie, un autre Antiochus, frere de Séleucus, lui fit la guerre; mais il fut défait avec toute ſon armée, & perdit lui-même la vie. Philippe, ſon frere, prit le diadême après ſa mort, & régna dans une partie de la Syrie.

Ptolémée Lathure fit venir de Cnide ſon quatriéme frere (*e*), qui s'appelloit Démétrius Eucaire, & l'établit Roi à Damas. Antiochus tint courageuſement tête aux deux freres; mais il ne vécut pas long-temps. Car étant allé au ſecours de (*f*) Laodicée, Reine des Galadenes, qui avoit guerre avec les Parthes, il mourut généreuſement dans une bataille qui ſe donna (*g*).

(*a*) » Grypus dreſſa des embûches à » ſon frere le Cyzénique; quoiqu'il fût » ſon frere de mere; mais le Cyzénique » les ayant déconcertées, lui déclara la » guerre, le chaſſa, & régna en ſa place » en Syrie. « *Appien*, *Guer. Syrien. pag.* 214.

(*b*) Ce fut lui, ſelon Porphire, qui ſe donna la mort, en ſe paſſant ſon épée au travers du corps.

(*c*) » Antiochus fils du Cyzicénien, & » Antonin ſurnommé Euſebe, vinrent à » Arade. « M. d'Andilly abandonne ici mal-à-propos ſon guide, Sig. Gelenius, pour s'attacher au Grec. Il n'y eut jamais d'Antonin Euſebe ſur le thrône de Syrie, & ce ne fut qu'Antonius Euſebe, qui alla ſe faire couronner à Arade. Le Pere Petau avoit remarqué l'altération du Grec & l'avoit corrigé. *Doctr. Tempor.* liv. 10. chap. 45.

(*d*) Appien. *Guer. Syrien.* pag. 214.

(*e*) Le quatriéme frere de Philippe. Antiochus Grypus avoit laiſſé en mourant cinq enfans. Séleucus, Antiochus & Philippe, jumeaux, Démétrius Euchaire, & Antiochus ſurnommé Denys.

(*f*) » Etant allé à Laodicée au ſecours » de la Reine. « &c. L'élégant Traducteur transforme dans une ville le nom de la Reine des Galadéniens.

(*g*) M. Vaillant prétend, dans ſon Hiſtoire des Rois de Syrie, par les médailles, que le texte de Joſeph eſt corrompu, ou qu'il ſe trompe dans ce qu'il raconte de la Reine des Galadenes, & de la fin d'Antiochus le pieux. Son texte peut avoir ſouffert quelque altération, mais les raiſons qu'apporte le ſçavant Antiquaire pour prouver qu'il ſe trompe, ne paroiſſent pas concluantes. S'il eſt le ſeul qui parle de la guerre des Parthes contre la Reine des Galadenes, ce n'eſt pas le ſeul fait dont nous n'avons de connoiſſance que par le rapport d'un Ecrivain, & que nous ne rejettons pas pour cela. Si la manière dont

Par cette mort, Démétrius & Philippe demeurerent maîtres de la Syrie, comme d'autres Auteurs l'ont rapporté.

V. Les Juifs cependant ſe ſouleverent contre leur Roi Alexandre ; un jour de fête qu'il étoit auprès de l'autel & qu'il alloit ſacrifier, ils l'inſulterent en lui jettant des citrons à la tête. C'eſt l'uſage des Juifs, de porter à la fête des Tabernacles des branches de palmiers & de citroniers ; mais nous l'avons remarqué ailleurs. Le peuple pouſſa l'inſulte juſqu'à lui reprocher qu'il étoit le petit-fils d'une eſclave (*a*), & par conſéquent indigne de la dignité à laquelle il étoit élevé, & d'offrir des ſacrifices à Dieu. Alexandre lava cet affront dans le ſang de ſix mille Juifs, qu'il immola à ſa fureur, & pour ſe mettre par la ſuite à couvert de pareil outrage, il fit élever une baluſtrade de bois autour de l'autel & cette partie du Temple dans laquelle il n'étoit permis qu'aux Prêtres d'entrer. Il prit à ſa ſolde des Piſidiens & des Ciliciens ; mais il ne ſe ſervit point de Syriens, parce qu'il étoit ennemi de cette nation. Il vainquit les Moabites & les Ammonites, les obligea de lui payer tribut, & détruiſit Amatonte, ſans que Théodore osât en venir aux mains avec lui. Il ravagea les terres (*b*) des Arabes ; mais ayant donné bataille à Obad, un de leurs Rois, il tomba dans une embuſcade que ce Roi lui avoit dreſſée dans des che-

il fait mourir Antiochus le pieux eſt différente de celle que racontent Porphire, Euſebe & Appien, en ont-ils été mieux informés que Joſeph ? Le préjugé eſt en ſa faveur. Ce n'eſt pas au reſte que je regarde comme certain ce qu'il raconte en cet endroit. Mais nier ou aſſurer un fait ſans preuves, c'eſt en faire dépendre la vérité ou la fauſſeté, de notre fantaiſie.

(*a*) » Et que la plus grande grace qu'ils » puſſent lui faire, étoit de lui laiſſer le » choix du ſupplice qui paroîtroit le » moins affreux, ſoit en ſe donnant le » coup à ſoi-même, ſoit en le recevant » d'un autre. « *Hiſt. des Empir. & des Répub.* Tom. 7. pag. 443. Joſeph n'étoit pas aſſez poli, pour faire faire par les Juifs des offres ſi obligeantes à Alexandre. Il ne dit point non plus, qu'après l'inſulte que les Juifs firent à Alexandre, ce Prince » agiſſant lui-même avec plus de » fureur que tous les autres, il en tua » ſix mille. « *Ibid.* Tom. 8. pag. 394.

(*b*) M. Havercamp a changé τὴν Ἀράβων qu'on liſoit dans les anciennes éditions en τῶν Ἀράβων. Il n'y a rien à changer, Ce Sçavant ne faiſoit pas réflexion que τὴν ſignifie quelquefois *terram*, en ſous-entendant γῆν. Que la penſée de Joſeph eſt » qu'Alexandre ravagea les terres des » Arabes, mais qu'il contraignit les Moa- » bites & ceux de Galaade de lui payer » tribut. « Je ſupplée ἠνάγκασε entre ἀπαγωγὴν & καλίεῤῥιπε. Le ſens demande ce ſupplément. Je ne me ſouviens point que cet Auteur ait jamais fait remarquer, que les Moabites & les Galaatides étoient Arabes. La remarque n'eût pas été juſte à l'égard des derniers. Car il eſt certain que les habitans de la Galaatide étoient Juifs du temps de Judas Machabée, & qu'ils y poſſédoient Baraſa, Boſor, Alimas, Caſphor, Megeth, & Carnaïm, » qui étoient toutes de grandes & de » fortes villes. « 1. *Machab.* chap. 5. ℣. 25. & 26.

mins rudes & difficiles à franchir, & fut pouſſé par le grand nombre (*a*) des chameaux des ennemis dans un fond près du village de Gadare, dans la Galaatide, dont il eut beaucoup de peine à ſe tirer.

Alexandre ſe retira à Jeruſalem après cette défaite, & outre le déplaiſir qu'elle lui cauſa, il eut encore celui de ſe voir forcé, par les continuelles inſultes que lui faiſoient ſes ſujets, de leur faire la guerre pendant ſix ans, & d'en faire mourir au moins cinquante mille. Il faiſoit cependant tout ce qu'il pouvoit pour les faire revenir de la haine qu'ils avoient conçue contre lui, mais ſes efforts inutiles ne faiſoient que l'animer davantage; & un jour qu'il demanda au peuple ce qu'il devoit donc faire pour l'appaiſer, on lui cria tumultuairement : Egorgez-vous (*b*).

CHAPITRE XIV.

I. LES Juifs envoyerent demander du ſecours à Démétrius Eucaire. Dès qu'Alexandre apprit qu'il leur en donnoit, & qu'il étoit campé auprès de la ville de Sichem, où ceux qui l'avoient appellé l'étoient allé joindre, il fut à ſa rencontre avec ſix mille deux cents étrangers, qu'il avoit pris à ſa ſolde, & environ vingt mille Juifs qui lui étoient demeurés attachés. L'armée de Démétrius étoit compoſée de trois mille hommes de cavalerie, & de quarante-mille d'infanterie. L'un & l'autre ſe donnerent de grands mouvemens : Démétrius, pour débaucher les Grecs qu'Alexandre avoit pris à ſa ſolde; & Alexandre, pour porter les Juifs que Démétrius avoit dans ſon armée à l'abandonner. Mais ni l'un ni l'autre n'ayant pû réuſſir, il en fallut venir à une bataille. Démétrius la gagna, mais il y perdit beaucoup de monde. Les étrangers qu'Alexandre avoit à ſa ſolde furent tous tués, après avoir donné de grandes preuves de courage & de fidélité.

(*a*) » Le Roi des Arabes le fit tomber » dans une embuſcade, battit ſon armée » & la fit fouler par ſes chamaux. « * M. Baſnage s'en eſt ſans doute rapporté à quelque mauvaiſe Traduction : car il étoit très-capable de voir, en allant à la ſource, que Joſeph ne dit rien de ſemblable.

(*b*) Voyez Remarque XIV.

* Baſn. Hiſt. Juifs, Edit. 1716.

II. Ce Prince fut obligé de s'enfuir dans les montagnes, où ſix mille Juifs, touchés de ce revers de fortune, furent ſe donner à lui. Ce renfort donna de la crainte à Démétrius, & l'obligea de ſe retirer. Les autres Juifs continuérent néanmoins de faire la guerre à leur Roi. Mais il les battit, & leur défaite fut ſi conſidérable, qu'elle obligea les principaux de ſe renfermer dans Bethom. Il les y aſſiégea, & s'étant rendu maître de la place, il les fit conduire à Jeruſalem, où il commit l'action la plus inhumaine que l'on puiſſe imaginer. Pendant un feſtin qu'il donnoit à ſes concubines, dans un lieu élevé & d'où la vuë ſe portoit au loin, il en fit crucifier huit cents, & égorger ſous leurs yeux avant qu'ils fuſſent morts, leurs femmes & leurs enfans (*a*). Il pouvoit ſe venger, & avec juſtice, des maux qu'ils lui avoient faits; mais il porta ſa vengeance à un excès de barbarie qui n'eſt pas excuſable. Ses ſujets l'avoient indignement outragé par leurs ſéditions & leurs révoltes, ils l'avoient ſouvent réduit aux derniéres extrémités, même au riſque de perdre la vie & la couronne: peu contents de lui faire la guerre par eux-mêmes, ils avoient appellé les étrangers à leur ſecours, & l'avoient forcé de céder au Roi des Arabes ce qu'il avoit conquis dans le pays des Moabites, des Galaatides & aux environs, pour l'empêcher de ſe joindre à eux. Il ne lui convenoit cependant point, & rien ne pouvoit l'autoriſer à exercer une vengeance auſſi barbare. Cette cruauté lui fit donner le nom de Tracide (*b*). Ce qui reſtoit des ſéditieux qui s'étoient armés contre lui, ſe ſauverent pendant la nuit au nombre d'environ huit mille, & ſont depuis demeurés errants & fugitifs tant qu'il a vécu. La ſuite de ſon régne a été fort paiſible.

Barbarie d'Alexandre.

III. Démétrius alla à ſon retour de Judée aſſiéger ſon frere

(*a*) *Reges ..... qui mobilitate Vulgi expulſi, reſumptâ per arma dominatione, fugas civium, urbium everſiones, fratrum, conjugum, parentum neces, aliaque ſolita regibus auſi, ſuperſtitionem fovebant.* * Une partie de ces traits peuvent convenir au Roi Alexandre. Mais Tacite le dit en général des Rois que les Juifs ſe donnerent après le régne d'Antiochus Epiphane, & cela n'eſt pas véritable dans cette généralité.

(*b*) On ne ſçait pas l'étymologie de ce mot. Voyez la Note *y*. M. Prideaux ** le fait venir de Traces; » parce que ce » peuple paſſoit pour ce qu'il y avoit dans » le monde de plus ſanguinaire & de » plus barbare. « Mais, outre qu'il y a un *d* dans le nom injurieux que les Juifs donnerent à leur Roi, il eſt à préſumer qu'ils le prirent de leur Langue.

* Tacite Hiſt. liv. 5. numero 8.
** Hiſt. des Juifs, Tom. 4. pag. 160.

Philippe à Bérée. Son armée étoit de mille cavaliers & de deux mille fantaſſins. Straton, tyran de cette ville, & allié de Philippe, appella à ſon ſecours Zize, Philarque des Arabes, & Mitridate (*a*) Zinace, Général des Parthes. Ils y vinrent & aſſiégerent Démétrius dans ſon camp. Le défaut d'eau, & la multitude de fléches dont ils l'accabloient l'obligerent de ſe rendre avec ſes troupes. Les Vainqueurs, après avoir fait un riche butin dans le pays, envoyerent Démétrius à Mitridate, qui commandoit alors aux Parthes; mais tous ceux d'Antioche qui avoient été pris, furent renvoyés ſans rançon. Mitridate traita Démétrius juſqu'à ſa mort avec toute ſorte de diſtinction. Pour Philippe, il alla après cette victoire à Antioche, dont il ſe mit en poſſeſſion, & régna ſur toute la Syrie.

CHAPITRE XV.

I. LE frere de Philippe, Antiochus ſurnommé Denys (*b*), qui vouloit ſe faire un Etat, alla à Damas, s'en rendit maître & s'y fit déclarer Roi. Philippe ayant ſçû qu'il avoit entrepris une expédition contre les Arabes, vint aſſiéger Damas. Mileſe, qu'Antiochus avoit laiſſé pour commander dans la ville & dans la citadelle, lui livra l'une & l'autre. Philippe manqua de reconnoiſſance, & ne lui tint rien de ce qu'il lui avoit promis pour le faire rentrer dans cette place; car il vouloit qu'on crût que ce n'étoit pas à lui qu'il étoit redevable de l'avoir recouvrée, mais à la ſeule terreur de ſon nom: & en le récompenſant (*c*) comme il le devoit, on eût pû ſoupçonner le contraire. Mileſe

(*a*) M. d'Andilly appelle Mitridate Roi des Parthes. Mais, outre qu'on n'en connoît point qui ait porté le ſurnom de Zinace, Joſeph ne l'appelle que Général, commandant des Parthes. Τῶν Παρθυαίων ἔπαρχον.

(*b*) Tanti porrò pretii ac ponderis hic nummus eſt [ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ] ut unius ipſius teſtimonio illuſtriſ. Spanhemius, pag. 434. Antiquitatum Judaicarum ſcriptori Joſepho fidem prorſus abjudicandam eſſe pronuncier, ubi Dionyſii cognomen non iſti Antiocho tribuit quem ſextum appellant, ſed alteri multo poſteriori quem fingunt, & quem Antiochum 12. vocant. *Harduin. pag.* 600. La concluſion eſt violente. Quel eſt l'Hiſtorien auquel on pourroit ajoûter foi, ſi, parce qu'il eſt tombé dans une faute auſſi légere qu'eſt celle de s'être trompé dans le ſurnom de quelque Prince, il ne mérite aucune créance?

(*c*) Le nouvel Editeur de Joſeph félicite dans la Note *p* M. Hudſon d'avoir ſuppléé la négation μὴ devant δορύμαχος. Pour confirmer la conjecture, il ajoûte, que l'excellent manuſcrit de Leyde a cette négation. Si je prends bien la penſée de

ſaiſit le temps que ce Prince étoit allé à l'Ippodrome, il lui fit fermer les portes, & conſerva ainſi Damas à Antiochus.

La nouvelle de l'entrepriſe de Philippe, que reçut Antiochus, le faiſoit retourner ſur ſes pas, lorſqu'il apprit qu'elle avoit échoué. Il continua donc à marcher contre l'Arabie, & il prit ſon chemin par la Judée, à la tête d'une armée de huit mille hommes de pied, & huit cents chevaux (*a*). Alexandre, à qui cette marche paroiſſoit ſuſpecte, fit faires de profondes tranchées depuis Chabarzabé, qu'on appelle aujourd'hui Antipatris, juſqu'à Joppé ſur mer, le ſeul endroit qu'il pouvoit forcer. Il y fit faire un mur & élever des tours de bois, avec des courtines dans l'eſpace de cinquante ſtades, & il attendit Antiochus derrière ces retranchemens : mais ce Prince y mit le feu & continua à marcher contre l'Arabie. Le Roi des Arabes ſe retira d'abord, mais il reparut auſſi-tôt à la tête d'un corps de dix mille hommes de cavalerie (*b*). Antiochus fut à ſa rencontre, & ſoûtint l'action avec beaucoup de courage. Mais s'étant avancé pour ſoûtenir un corps de ſes troupes qui foibliſſoit, il fut tué entre les bras de la victoire qu'il remportoit. Ses troupes le voyant mort prirent la fuite & ſe jetterent dans le village de Cana, où elles périrent preſque toutes faute de vivres.

Alexandre s'oppoſe en vain à la marche qu'Antiochus prenoit par la Judée pour aller attaquer l'Arabie.

II. Arétas régna après Antiochus dans la Célé-Syrie ; ceux qui étoient maîtres de Damas, lui ayant déféré la couronne en haine de Ptolémée fils de Mennée. Ce Prince fit la guerre aux Juifs, gagna une bataille contre Alexandre auprès d'un endroit qu'on appelle Addida, mais il ſe retira après avoir fait alliance avec lui.

III. Alexandre aſſiégea une ſeconde fois la ville de Dion,

Joſeph, elle n'eſt point néceſſaire. Car il veut, ce ſemble, dire que Démétrius paya Mileſe d'ingratitude, & qu'il ne lui donna rien de ce qu'il lui avoit promis ; parce qu'il vouloit qu'on crût que ce n'étoit pas à lui qu'il étoit redevable de la priſe de Damas ; mais à la crainte qu'on avoit eue de ſes forces : qu'en le récompenſant comme il le devoit, οὐκ ἔχειν, on pourroit croire qu'il lui en avoit obligation. Ainſi, ſans mettre une négation devant δορούμενος, je ne mets que la particule δὲ après ce participe.

(*a*) Ce ſont de petites additions, que l'Hiſtorien des Empires & des Républiques fait à Joſeph, lorſqu'il dit, Tom. 7. pag. 447. » qu'après que Dionyſius eut » réparé les déſordres commis par ſon » frere aux environs de Damas, il raſ» ſembla ſes troupes pour retourner en » Arabie ..... & qu'Arétas, perſuadé » qu'il ne manqueroit pas de revenir » contre lui, avoit levé de nouvelles » troupes, & s'étoit fait une armée beau» coup plus conſidérable que la pre» miére &c.

(*b*) Voyez Remarque XV.

& il marcha, après l'avoir priſe, contre Eſſa, ou Zénon avoit renfermé ce qu'il avoit de plus précieux. Il l'entoura d'une triple muraille & la prit. Il attaqua enſuite Gaulane & Séleucie, & il ajoûta à leur conquête ce qu'on appelle le Ravin d'Antiochus avec le fort de Gamala. Démétrius en étoit maître, mais comme il avoit pluſieurs ſujets d'être mécontent de lui, il l'en dépouilla (*a*). Trois ans ſe paſſerent en ces heureuſes expéditions, après leſquels il retourna à Jeruſalem, où tant de glorieux ſuccès le firent recevoir avec de grands témoignages d'affection.

IV. Les Juifs ſe rendirent maîtres, ſous ſon régne, de pluſieurs villes de Syrie, d'Idumée, & de Phénicie. Ils poſſédoient ſur le bord de la mer, la tour de Straton, Apollonie, Joppé, Jamnia, Azot, Gaza, Antédone, Raphnia, & Rinocolure: & dans le continent aux environs de l'Idumée, Ador, Mariſſa, Samarie, les montagnes du Carmel & d'Itabure, Scythopolis & Gadara. Enfin aux environs de la Gaulanitide, Séleucie & Gabala (*b*); & vers les Moabites, Médaba, Lemba, Oronas, Gelithone, Zara, le Vallon Cilicius (*c*), & Pella. Les Juifs détruiſirent cette derniére ville, parce que ſes habitans ne voulurent pas quitter leur Religion pour embraſſer la leur. Ils poſſédoient encore pluſieurs autres villes de Syrie (*d*), qu'ils avoient conquiſes.

V. Après les évenemens que je viens de rapporter, Alexandre fut attaqué d'une fiévre quarte, qui dura trois ans. Ce fut l'effet des fatigues qu'il s'étoit données à la guerre (*e*). Elle ne l'empêcha pas de la continuer & de la faire, juſqu'à ce qu'épuiſé de travail, il mourut ſur les confins des Géraſéniens, où

(*a*) » Et l'emmena priſonnier à Jeru- » ſalem. « C'eſt une addition de M. Prideaux, *Hiſt. Juifs*, Tom. 4. pag. 169.

(*b*) LeCardinal Noris croit qu'on doit lire Γάμαλα. La conjecture eſt juſte. *De Epoch. Syro-Maced.* Diſſert. tertia, pag. 252.

(*c*) L'ancien Interprète a cru qu'αὐλῶνα ſignifie quelqu'un des bourgs ou villes que les Juifs poſſédoient ſous le régne d'Alexandre. M. d'Andilly: » Et dans » la Cilicie, Aulon & Pella. « On ne ſçait pas préciſément la poſition de cet endroit; mais Pella étoit par-delà le Jourdain, & les Juifs n'ont jamais rien poſſédé dans la Cilicie. *Voyez* la Note *f*.

(*d*) » Qui avoient été ruinées. « [*M. d'Andilly*]. Κατεστραμμένας, eſt ſuſceptible de ce ſens. Mais remarque-t'on qu'un Prince poſſéde pluſieurs villes qu'il a ruinées?

(*e*) Ἐκ μέθης, par l'yvrognerie. Mais il y a ſi peu de différence entre μάχης & μέθης, qu'un Copiſte a pû facilement écrire l'un pour l'autre. On ne remarque rien, dans ce que Joſeph dit d'Alexandre, qui donne lieu de croire qu'il ſe livrât à l'yvrognerie. Mais il paroît que ſa paſſion fut celle des armes. Ce que l'Hiſtorien Juif ajoûte, que la fiévre ne l'empêcha pas de faire la guerre, en eſt la preuve.

il

il étoit occupé à faire le ſiége de Ragaba, qui eſt au-delà du Jourdain. Lorſque la Reine vit qu'il n'y avoit aucune eſpérance qu'il pût recouvrer ſa ſanté (*a*), pénétrée de douleur, par les triſtes réflexions qu'elle faiſoit ſur l'état d'abandonnement où elle alloit être réduite avec les Princes ſes enfans; » Dans quel » état nous laiſſez-vous, lui dit-elle fondant en larmes, moi » & mes enfans? Nous avons beſoin du ſecours de tout le » monde, & vous n'ignorez pas que le peuple eſt contre » nous?

Embarras extrêmes où la mort d'Alexandre jette la Reine ſa veuve. Conſeil que lui donne ce Prince.

» Si vous ſuivez, lui dit le Roi, le conſeil que je vais vous » donner, vous conſerverez la couronne & les Princes vos » enfans. Cachez ma mort aux troupes juſqu'à ce que Ragaba » ſoit pris. Vous vous en retournerez à Jeruſalem avec la gloire » d'en avoir fait la conquête. Donnez quelque part aux Pha- » riſiens dans les affaires; par reconnoiſſance pour les égards » dont vous les préviendez, ils feront de grands éloges de vous » au peuple, & vous l'attacheront. Il ajoûta, qu'ils s'étoient » acquis une grande autorité ſur la Nation; qu'ils pouvoient » perdre ceux qu'ils haïſſoient, & faire de grands biens à ceux » qu'ils aimoient; que le peuple croyoit facilement tout le » mal que l'envie & la jalouſie leur inſpiroit de dire contre » quelqu'un; que ce qui les avoit indiſpoſés contre lui, étoit » le mépris qu'il avoit témoigné faire d'eux. Quand vous » ſerez de retour à Jeruſalem, mandez les plus conſidérables; » montrez-leur mon corps, & affectant de paroître l'aban- » donner à leur diſcrétion, dites-leur que vous les laiſſez les » maîtres de lui refuſer la ſépulture, à cauſe du mal que je » leur ai fait, ou d'exercer ſur lui telle autre vengeance que » leur haine pourroit leur ſuggerer; aſſurez-les que vous ne » ferez rien dans le gouvernement de l'Etat ſans prendre leur » avis. Si vous leur parlez ainſi, ils me feront faire les obſé- » ques les plus magnifiques. Maîtres de me faire tout le mal » qu'ils voudront, ils ne voudront plus m'en faire. « Alexandre mourut après avoir donné ces avis à la Reine; il étoit âgé de quarante neuf ans, dont il en avoit regné vingt-ſept.

(*a*) Ὑπογραφήν: qu'il ne preſentoit aucune eſpérance de ſanté, qu'il n'en traçoit aucune. Saint Clement dit dans ſa premiére Epître aux Corinthiens, que ſaint Paul étoit un grand modèle, un grand tableau de ſanté: ὑπομονῆς γενόμενος μέγιστος ὑπογραμμός. La métaphore, je crois, eſt priſe de la peinture. *Voyez* Héſychius.

CHAPITRE XVI.

La Reine chargée du gouvernement de l'Etat par le Testament d'Alexandre.

I. ALE'XANDRA prit Ragaba, parla aux Pharisiens comme le Roi le lui avoit conseillé, les rendit maîtres de son corps, & protesta que pour les affaires de l'Etat, elle vouloit régler sa conduite sur leur avis. *Ces déférences* les firent revenir de la haine qu'ils avoient portée à Alexandre, les attacha à la Reine & lui en fit des amis. Ils publiérent partout les grandes actions d'Alexandre, & que la Nation avoit perdu par sa mort un véritable Roi. Ces louanges le firent extrêmement regretter du peuple, il parut affligé de sa mort, & il lui fit faire des obséques plus magnifiques qu'on n'avoit faites à aucun des Rois ses prédécesseurs. Alexandre laissoit deux fils, Hircan & Aristobule; il avoit ordonné par son Testament, que le gouvernement de l'Etat fût déféré à la Reine Alexandra. Hircan, peu propre au maniement des affaires, se livroit, par goût, aux tranquilles douceurs de la vie privée. Aristobule au contraire aimoit l'action & étoit plein de courage. Le peuple aimoit la Reine, parce qu'il croyoit qu'elle avoit toujours désapprouvé ce qu'il avoit trouvé de répréhensible dans la conduite du Roi.

II. Elle fit déclarer Hircan Grand-Prêtre, parce qu'il étoit l'aîné, mais sur-tout parce qu'il paroissoit peu disposé à donner quelque application aux affaires. Elle en abandonna toute la conduite aux Pharisiens, & commanda au peuple de leur obéir. Elle rétablit certaines Loix qu'ils avoient faites selon la tradition des ancêtres, mais qu'Hircan son beau-pere avoit abrogées. Cette Princesse avoit le nom de Reine, les Pharisieus en avoient l'autorité. Ils rappelloient les bannis, donnoient la liberté aux prisonniers: & ils agissoient en tout comme maîtres & souverains. Cependant Alexandra prenoit un grand soin du gouvernement de l'Etat. Elle prit plusieurs troupes étrangères à sa solde, augmenta ses forces, & sçut rendre sa puissance formidable aux Princes voisins, qu'elle obligea à lui envoyer des ôtages. Une profonde paix régnoit dans tous ses Etats. Les Pharisiens ne lui permettoient pas d'en goûter les douceurs; ils la fatiguoient par leurs importunités à demander qu'elle fît

mourir ceux qui avoient conſeillé à Alexandre de commander le meurtre des huit cents perſonnes dont nous avons parlé. Ils ſe ſaiſirent d'un d'eux nommé Diogene, qu'ils firent mourir ; quelques autres, ſucceſſivement, eurent le même ſort, & cela continua juſqu'à ce que les plus conſidérables ſe rendirent au palais. Ils avoient à leur tête Ariſtobule, qui déſapprouvoit ouvertement la conduite qu'on tenoit, & laiſſoit voir aſſez clairement, que s'il ſe trouvoit en force, il ne ſouffriroit pas que la Reine ſa mere abusât ainſi de ſon pouvoir. » Ils lui re-
» préſenterent à quels dangers ils s'étoient livrés, dans les
» grandes actions qui s'étoient faites pour donner au feu Roi
» des preuves de leur fidélité ; qu'ils la ſupplioient de ne les pas
» priver abſolument de ce qu'ils avoient lieu d'eſpérer, *en ſer-*
» *vant l'Etat avec zèle* ; qu'après avoir échappé aux dangers
» de la guerre, leurs ennemis les faiſoient égorger dans leurs
» maiſons comme de vils animaux, ſans qu'on les châtiât de
» tels excès : que s'ils bornoient leur vengeance à ceux qu'ils
» avoient fait mourir, le reſpect dont ils étoient pénétrés pour
» leurs maîtres, étoufferoit leur reſſentiment ; mais que s'ils
» prétendoient continuer ces cruautés, ils la prioient de per-
» mettre qu'ils ſortiſſent de ſes Etats ; qu'ils s'adreſſoient à
» elle pour obtenir cette faveur, parce que, bien loin de cher-
» cher quelque voie de ſalut ſans ſon aveu, ils étoient prêts
» à mourir aux portes du palais, ſi elle leur refuſoit cette gra-
» ce ; qu'ils la ſupplioient cependant de conſidérer combien il
» ſeroit honteux, & pour elle & pour eux, de ſouffrir que les en-
» nemis du feu Roi les y égorgeaſſent ; qu'il n'y avoit rien qu'A-
» rétas & les autres Rois ne donnaſſent volontiers, pour s'at-
» tacher des gens, dont le nom ſeul les faiſoit trembler : ils ſe
» réduiſirent même à lui demander, qu'au moins, ſi elle ne vou-
» loit pas qu'ils paſſaſſent au ſervice des puiſſances étrangères,
» & que d'ailleurs elle fût réſolue de ne mettre aucunes bor-
» nes à la paſſion des Phariſiens, elle les envoyât en garniſon
» dans différentes fortereſſes, où ils conſentoient volontiers
» d'aller mener une vie obſcure, ſi, par une triſte fatalité, les
» fidèles ſerviteurs du feu Roi devoient être continuellement
» perſécutés dans Jeruſalem.

Les Phariſiens ſe vengent cruellement de ceux qui avoient été en faveur ſous le régne précedent.

Remontrande ceux que les Phariſiens perſécutoient.

III. Ils appuyerent ces repréſentations de divers autres motifs ſemblables, & invoquerent les manes d'Alexandre, pour les porter à prendre compaſſion de ceux qu'on avoit fait mou-

rir, & de ceux qui couroient riſque de ſubir le même ſort. Il n'y eut aucun des aſſiſtans qui ne fondît en larmes ; Ariſtobule, ſur-tout, fit bien voir de quels ſentimens il étoit animé, par les reproches qu'il fit à la Reine. Ces malheureux néanmoins pouvoient bien s'imputer à eux-mêmes les maux dont ils ſe plaignoient ; ils avoient laiſſé prendre, contre toute équité, les rênes du gouvernement à une femme poſſédée de l'ambitieuſe fureur de commander : comme ſi le feu Roi n'eût point laiſſé (*a*) d'enfans *capables de gouverner*. Cette Princeſſe au reſte crut ne pouvoir mieux faire que de leur confier la garde des places fortes, ſe réſervant Hyrcanie, Alexandrion, & Macheronte, où elle avoit mis ce qu'elle avoit de plus précieux. Elle envoya peu de temps après Ariſtobule à Damas, avec des troupes, contre Ptolémée (*b*) fils de Mennée, qui étoit un mauvais voiſin pour cette ville ; mais ce Prince retourna à Jeruſalem ſans avoir rien fait de remarquable.

IV. Le bruit courut dans le même temps, que Tigrane (*c*), Roi d'Arménie, s'étoit jetté dans la Syrie à la tête d'une armée de cinq cents mille hommes, & qu'il devoit pouſſer juſques en Judée. Cette nouvelle remplit de crainte Alexandra & toute la Nation. Cette Princeſſe lui envoya des Ambaſſadeurs, avec de magnifiques préſens, & pluſieurs choſes rares. Sélene, qu'on appelloit auſſi Cléopatre, régnoit en Syrie, & elle avoit porté

(*a*) Sans déſapprouver la leçon du manuſcrit de Leyde, ni la conjecture du nouvel Editeur, j'aimerois mieux faire ὡς prendre la place d'ἴσχα, & lire, γενεᾶς ὡς μὴ οὔσης, comme s'il n'avoit pas laiſſé d'enfans.

(*b*) Ptolémée eſt dit ici τῦ Μεννάιου λεγομένου, *Cognomine Mennæum*. Ptolémée Menneus [*M. d'Andilly.*] Mennée n'eſt pas le ſurnom de Ptolémée, mais le nom de ſon père : on s'en convaincra, ſi l'on conſulte les endroits de Joſeph qu'on indique au bas de la page. * Un Scoliaſte, pour dire qu'une perſonne eſt fils d'un tel, ſe contente quelquefois de mettre l'article devant le nom du père, qu'il met au génitif : un Critique qui ignoroit cela, ou qui n'y faiſoit pas attention, a pû croire que τοῦ Μεννάιου étoit le ſurnom de Ptolémée, & que λεγομένου avoit été omis par les Copiſtes, & dans cette penſée en faire une petite ſcolie à la marge de ſon Livre, qui eſt paſſée enſuite dans le Texte.

(*c*) M. Vaillant, qui a fait l'Hiſtoire des Rois de Syrie par les médailles, nous en a donné deux de Tigrane. On voit ſur la Tiare que préſente la premiére, deux oiſeaux, que M. Spanheim croit être des faucons. M. Vaillant les prenoit pour des aigles. Puiſqu'il n'eſt pas défendu de deviner, ne ſeroit-ce point une colombe & un corbeau ? On convient qu'il s'étoit conſervé une tradition en Arménie, que c'étoit ſur une de ſes montagnes que l'Arche s'étoit repoſée.

* Antiq. Juiv. liv. 14. pag. 718. numero 2, 712. numero 3. Guer. Juifs, liv. 1. chap. 3. numero 3.

les habitans de Ptolémaïde à en fermer les portes à Tigrane. Les Ambaſſadeurs d'Alexandra le trouverent occupé au ſiége de cette ville. Ils le prierent de prendre des ſentimens favorables pour leur Reine & pour leur Nation. Ce Prince leur témoigna de la reconnoiſſance, de ce qu'ils étoient venus de ſi loin le complimenter, & les renvoya avec de bonnes eſpérances. Il venoit de prendre Ptolémaïde, lorſqu'il apprit que Lucullus pourſuivoit Mitridate, que ce Prince s'étoit ſauvé en Ibérie, & que le Général Romain l'ayant manqué, étoit entré en Arménie, où il faiſoit le dégât. Ces nouvelles obligerent Tigrane de retourner dans ſon royaume.

V. Alexandra étant tombée dangereuſement malade, Ariſtobule crut l'occaſion favorable pour ſe rendre maître des affaires. Il ſe déroba la nuit avec un ſeul domeſtique (*a*), pour ſe rendre aux places fortes où les ſerviteurs du Roi ſon pere avoient été envoyés. Ce Prince, depuis long-temps, ſouffroit impatiemment la maniere dont la Reine ſe conduiſoit dans l'adminiſtration des affaires; il craignoit ſur-tout qu'après ſa mort, ſa famille ne tombât ſous la puiſſance des Phariſiens; & il ſentoit toute l'incapacité d'Hircan, qui devoit prendre après elle les rênes du gouvernement. Il ne confia ſon ſecret qu'à ſon épouſe, qu'il laiſſa à Jeruſalem avec toute ſa famille. Il alla premiérement à Agaba, où il fut reçu par Galeſtes, qui y commandoit. La Reine fut un jour ſans s'appercevoir qu'il s'étoit retiré de la cour, & ne ſoupçonna même qu'au bout d'un certain temps, qu'il en étoit ſorti à deſſein d'exciter quelque mouvement. Quand les nouvelles lui vinrent de tous côtés, que les places fortes, ſucceſſivement les unes après les autres, ſe rangeoient ſous ſon obéïſſance, car l'exemple de la premiére qui ſe rendit fut bientôt ſuivi par les autres; elle entra, ainſi que la Nation, dans de grandes inquiétudes. On jugeoit bien qu'Ariſtobule alloit ſe rendre maître de l'Etat, & on craignoit qu'il ne ſe vengeât des maux qu'on avoit faits à ſa maiſon (*b*). On crut donc qu'on devoit renfermer ſon épouſe & ſes enfans dans la fortereſſe qui étoit auprès du Temple.

Cependant *Ariſtobule ſe formoit un parti*, & tant de monde ſe rendit auprès de lui, que ſa cour avoit déja l'air de celle

(*a*) Appien, Guer. Syrien. pag. 190. *Idem*. Guer. Mitridate, pag. 382.

(*b*) Τὸν οἶκον ne ſignifie peut-être que les amis d'Ariſtobule.

d'un Roi. Quinze jours, à peu-près, lui suffirent pour se rendre maître de vingt-deux places. Il se servit de ces avantages pour lever des troupes dans la Traconitide, dans le mont Liban, & chez les Princes voisins. L'homme se prête facilement, quand la multitude le porte. Ceux qui travailloient à lui procurer la couronne, à laquelle il n'avoit pas lieu de prétendre, espéroient qu'il leur feroit de grands avantages, comme aux auteurs de son élévation. Les anciens de la Nation, & Hircan, se rendirent chez la Reine, pour la prier de donner ordre aux affaires, & de faire attention qu'Aristobule, après s'être rendu maître de tant de places, n'avoit qu'un pas à faire pour monter sur le thrône; ils ajoûterent, que quelque malade qu'elle fût, il ne leur convenoit pas de régler rien d'eux-mêmes, tant que le ciel lui conserveroit la vie; mais ils insisterent sur ce que le danger ne pouvoit être plus pressant. La Reine leur répondit, qu'ils pouvoient prendre tel parti qu'ils jugeroient convenable; qu'elle leur en laissoit tous les moyens, l'Etat florissant, les troupes en bon état, & de grandes sommes dans le trésor; que pour elle, étant prête de quitter la vie, le soin des affaires la touchoit peu.

VI. Ce furent les derniéres paroles que prononça cette Princesse. Elle vécut soixante & treize ans, & en régna neuf. Elle eut un courage au-dessus de la foiblesse de son sexe. Possédée de la fureur de commander, elle fit voir, dans les affaires qu'elle manía, combien elle en étoit capable, & que c'est faute de lumiéres, que bien des hommes échouent dans celles qu'ils traitent (a). Elle préféra toujours le soin du présent aux vaines inquiétudes d'un avenir incertain, sacrifia tout à la passion de regner avec empire; & pour la satisfaire, l'honneur & la justice ne l'arrêterent jamais. Elle laissa néanmoins les affaires de sa famille dans un si mauvais état, que ses descendans perdirent bientôt tous les avantages que son ambition pour des choses qui ne convenoient point à son sexe, lui avoit

(a) Le nouvel Editeur a cru, après M. Hudson, que cet endroit étoit corrompu. On peut voir comme il le rétablit dans la Note y. C'est peut-être la maniére dont Joseph s'étoit exprimé, je crois cependant qu'on peut donner un bon sens à cet endroit sans toucher à son texte. Alexandra fit voir, par la maniére dont elle gouverna, qu'elle étoit capable des plus grandes affaires, & que si les hommes échouent si souvent dans celles qu'ils manient, c'est qu'il prennent de fausses mesures, τὸ ἀσύνετον; puisque cette Princesse, quoique femme, avoit réussi dans celles qu'elle avoit entreprises.

procurés, par bien des fatigues & après de longues inquiétudes. Par ſa trop grande confiance en des gens qui étoient ennemis de ſa maiſon, elle rendit inutiles à l'Etat les efforts qu'auroient pû faire des gens capables de le ſoûtenir. A ſa mort, le trouble & la confuſion s'emparerent de ſa cour. Ce fut ainſi que finit cette Princeſſe, qui néanmoins avoit toujours ſçû maintenir la Nation en paix.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE TREIZIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

De la poſition de Jonathas & de Bacchide, à la bataille qui ſe donna aux environs de la mer Morte, ou du lac Aſphar

BACCHIDE, ſelon Joſeph & l'Auteur du premier Livre des Machabées, campoit par-delà le Jourdain (*a*). Le ſens naturel de cette expreſſion, eſt qu'il paſſa ce fleuve, & qu'il le mit entre Jeruſalem & ſon camp. Quelques circonſtances de l'action qui ſe donna ſur ſes bords, pourroient ſouffrir cette poſition, mais il y en a d'autres qui ne peuvent pas s'y concilier.

La bataille ſe donne : Jonathas, preſſé par Bacchide, paſſe au-delà du Jourdain. Que l'action ſe ſoit paſſée de quelque côté de ce fleuve que l'on voudra, la difficulté revient toujours. Car ſi ce fut en-deçà, comment l'Ecriture dit-elle » que » Bacchide vint au-delà du Jour» dain. « Si on met l'action au-deçà ce fleuve, comment Jonathas put-il, ſelon l'Ecriture, paſſer au-delà ce fleuve ? Bacchide retourne après cette action à Jeruſalem, ἀνέστρεψεν. Il en étoit donc parti, mais comment s'y rendit-il ſans repaſſer le Jourdain, ſi elle s'étoit donnée par-delà ? Car après avoir rapporté que Jonathas & ſes gens ſe jetterent dans le fleuve & le paſſerent à la nage, l'Ecriture ajoûte dans le Grec : » Bac» chide & ſes gens ne le paſſerent » pas après eux (*b*) ?

Un Général n'envoie, à la veille d'une bataille, ſes équipages & ſes bagages, que dans des lieux où il peut ſe retirer au cas de mauvais ſuccès. Si la bataille ſe fût donnée au-delà le Jourdain, Jonathas n'eût pas pû, en cas d'échec, ſe retirer chez les Nabathéens. Car le Jourdain étoit derrière lui, & Bacchide, maître de la campagne, eût été

(*a*) Πέραν τοῦ Ιορδάνου. chap. 9. ℣. 34.
(*b*) Καὶ οὐ διέβησαν ἐπ' αὐτοὺς τὸν Ιορδάνην.

entre

entre lui & ce peuple. Jonathas, en paſſant ce fleuve, ſe met en ſûreté. Il n'y eût pas été en-deçà par rapport à Jeruſalem, puiſque Bacchide en étoit le maître, qu'il retourne à Jeruſalem, & qu'à ſon retour, il bâtit des villes dans la Judée, & qu'il les fortifie de hautes murailles.

M. le Clerc (*a*) cenſure amèrement Joſeph, de ce qu'en racontant les ſuites qu'eut la défaite de Saül, il dit que les Iſraélites de par-delà le Jourdain abandonnerent les villes pour ſe retirer dans des lieux naturellement fortifiés : les Iſraélites en effet, qui demeuroient au-delà ce fleuve, n'avoient pas ſujet de craindre que les Philiſtins fuſſent les attaquer. Ce ne furent pas auſſi eux qui abandonnerent leurs villes pour ſe mettre en ſûreté : ce furent ceux qui demeuroient entre Jeruſalem & le Jourdain. Si l'on peut faire à cette occaſion quelque reproche à Joſeph, ce n'eſt pas de l'avoir dit. Il connoiſſoit certainement mieux la poſition du Jourdain que ſon Cenſeur, mais d'avoir cru que la prépoſition περαν avoit la même étenduë de ſens en Grec que [*ghébér*] en Hébreu, & que comme celle-ci ſignifie quelquefois *ſur les bords*, *le long* d'un fleuve, *à ſon paſſage*, la premiére avoit la même ſignification. Mais ſi c'eſt une faute à Joſeph, elle lui eſt, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, commune avec les Ecrivains ſacrés du Nouveau Teſtament ; car ils ont employé quelquefois cette prépoſition pour ſignifier *en-deçà*, ou *le long* d'un fleuve (*b*).

C'étoit, ſelon la Vulgate, à Béthanie, par-delà le Jourdain, que ſaint Jean baptiſoit, Mais, parce qu'on ne connoît point de Béthanie au-delà ce fleuve, on croit qu'Origene changea, dans les Exemplaires Grecs qui lui paſſerent par les mains, Béthanie en Bethabara, qui étoit au-delà le Jourdain, & que c'eſt de cette correction qu'un grand nombre d'Exemplaires ont le dernier mot au lieu du premier. L'endroit où baptiſoit ſaint Jean, pouvoit n'être qu'un paſſage, qu'un baque pour paſſer le Jourdain, qui ne ſubſiſtoit plus du temps de ce Père. Mais un peu de réflexion ſur le ſens dans lequel les Juifs Elléniſtes ont quelquefois employé περαν eût empêché de chercher au-delà du Jourdain un lieu qui, ſelon toutes les apparences, étoit en-deçà.

Le motif du Précurſeur de Jeſus-Chriſt, dans le Baptême qu'il adminiſtroit, étoit d'inſpirer aux Juifs des ſentimens de pénitence, de les porter à retourner à Dieu dans toute la ſincérité de leur cœur, & de les diſpoſer à recevoir le Déſiré des nations, que ſa bonté leur avoit envoyé. C'étoit principalement les Tribus de Juda, de Benjamin, & de Lévi, qui faiſoient l'objet de ſa miſſion & de ſon zèle. Comme elles étoient le centre de la Religion du temps de Jeſus-Chriſt, & qu'elles faiſoient le gros de la Nation, le moyen dont Dieu lui avoit inſpiré de ſe ſervir pour remplir ce grand deſſein, il le leur rendit auſſi aiſé & facile que les circonſtances du temps & la nature des lieux pouvoient le permettre. C'eût été au contraire le rendre difficile & embarraſſant, que de les faire aller, ſans néceſſité, recevoir le Baptême au-delà le

(*a*) Comment. 1. Livre Rois, chap. dernier, ℣. 17.

(*b*) Voyez S. Glaſſius, *Philolog. ſacr.* pag 1047.

Jourdain, pouvant leur épargner la peine du paſſage. Auſſi voyons-nous que l'autre endroit où l'Ecriture dit que le Saint baptiſoit (*a*), étoit en-deçà du Jourdain.

Les termes de *deçà*, de *par-delà*, de *cis*, & d'*ultra*, doivent ſouvent s'entendre plutôt par les circonſtances du fait dont il s'agit, ou de l'auteur qui les raconte, que par leur ſens littéral & grammatical. Appien dit (*b*) que Tigrane ſe rendit maître de la Syrie τῆς μετ' Εὐφράτην, & de tous les Syriens juſqu'à l'Egypte. Ce Prince ne porta point ſes armes par-delà ce fleuve. Ainſi μετ' Εὐφράτην ne ſignifie en cet endroit, que la Syrie juſqu'à l'Euphrate, comme l'a fort bien rendu le Traducteur. Le même Hiſtorien dit (*c*) que du démembrement des Etats d'Antigone, Séleucus eut τῆς μετ' Εὐφράτην Συρίας ... διάλοχον, la Syrie par-delà l'Euphrate. Μετὰ ſignifie en cet endroit *au-delà*. Cela eſt certain par ce qu'Appien venoit de dire, que Séleucus avoit été fait Roi de Babylone. C'eſt un défaut d'attention dans ſaint Epiphane, d'avoir dit que les monts Garizim & Gébal étoient près de Jéricho, comme ſon ſçavant Editeur en convient : mais auroit-il porté l'inattention juſqu'à placer ces montagnes au-delà le Jourdain ? J'aimerois mieux dire qu'il n'entend, par πέραν τοῦ Ιορδάνου, que vers le Jourdain, ou ſur les bords de ce fleuve.

Saint Matthieu & ſaint Marc rapportent que Jeſus-Chriſt, étant à Capharnaüm quelque temps avant ſa Paſſion, *venit in fines Judæa ultra Jordanem* (*d*). Prévenu que πέραν ne ſignifie que par-delà, l'on prétend que, pour ſe rendre à Jeruſalem, le Sauveur du monde paſſa le Jourdain, & entra dans le pays occupé par les Tribus de Ruben, de Gad, & par la moitié de celle de Manaſſé. Ce n'étoit pas le chemin, du moins le plus droit : c'eſt en faire prendre le plus long à Jeſus-Chriſt, paſſer & repaſſer le Jourdain, ſans qu'on en voye la néceſſité, & ſans qu'on trouve rien dans l'Evangile qui l'autoriſe. Les Phariſiens viennent le trouver, après qu'il eſt ſorti de Capharnaüm. Cette Secte étoit-elle répandue dans les Tribus dont on vient de parler ? Le centre de la Religion Juive paroît avoir été alors renfermé dans celles de Juda, de Benjamin, & de Lévi, & il ſemble que les premiéres avoient peu de relation avec les Juifs de deçà le Jourdain. Il eſt certain que les Evangéliſtes ne marquent point que Jeſus-Chriſt ait paſſé le Jourdain pour ſe rendre à Jeruſalem. On ne le ſuppoſe, que parce qu'on ne fait pas attention que πέραν ſignifie quelquefois ſur les bords, *le long* ; & c'eſt le ſens qu'il a bien vrai-ſemblablement en cet endroit. » Jeſus, après avoir ceſſé de parler, » quitta la Galilée & fut aux con» fins de la Judée, au-delà du Jour» dain. « Le terme de Judée étoit bien borné du temps de notre Seigneur : car on ne l'employoit alors ordinairement, comme il paroît par Joſeph, que pour marquer le pays qu'occupoient les Tribus de Juda, de Benjamin, & de Lévi, & qui étoit borné à l'orient par le Jourdain. C'eſt ce que veulent dire ſaint Matthieu & ſaint Marc. Car il n'y

(*a*) Ænnon. *S. Jean*, *chap.* 3. ℣. 23.
(*b*). Guer. Syrien. pag. 190.
(*c*) *Ibid.* pag. 197.
(*d*) S. Matth. chap. 19. ℣. 1. S. Marc. chap. 10. ℣. 1.

auroit pas de ſens à dire que le pays de par-delà ce fleuve bornoit ou confinoit à la Judée. On dit qu'une montagne, qu'une rivière, bornent un pays, lui confinent, mais on ne dit pas que ce qui eſt par-delà un fleuve, ou une montagne, bornent un pays ou lui confinent.

Le verſet quarante-trois du neuviéme chapitre du premier Livre des Machabées, juſtifie ce ſens particulier de la prépoſition πέραν. Car après avoir lû au verſet trente-quatre, que Bacchide alla avec toute ſon armée πέραν τοῦ Ιορδάνου, on trouve au quarante-troiſiéme, qu'il alla ſur les bords de ce fleuve. Bacchide cherchoit Jonathas pour le combattre; or le Général des Juifs s'étoit enfui dans le déſert de Thécué, & s'étoit arrêté ſur le bord des eaux du lac Aſphar. Le déſert de Thécué étoit en-deçà du Jourdain, & ce fut le long des eaux ἐπὶ τὸ ὕδωρ du lac Aſphar, & non au-delà, qu'il s'arrêta. Bacchide n'alla donc point camper par-delà le Jourdain.

Joſeph raconte dans ſes Memoires (a), que Syllas, Général du Roi Agrippa, ayant appris qu'il s'étoit retiré à Tarichée, après l'action qui s'étoit donnée auprès de Juliade, & que ſes troupes faiſoient aſſez mauvaiſe garde, mit de la cavalerie en embuſcade ἐντῶ πέραν τοῦ Ιορδάνου. Sig. Gelenius, le nouvel Editeur, & quelques autres Sçavans, ont cru que cette embuſcade étoit au-delà le Jourdain. Mais Syllas étoit campé devant Juliade, cette ville étoit en-deçà de ce fleuve, & on ne voit pas que les troupes de Joſeph l'euſſent paſſé. Il s'étoit fait porter à Tarichée, pour ſe faire panſer d'une bleſſure à la main, qu'une chute de cheval lui avoit cauſée. Cette ville étoit entre Jeruſalem & le Jourdain; & dans cette poſition, ſes troupes n'eurent garde de paſſer de l'autre côté du fleuve: elles l'euſſent laiſſé en quelque ſorte à la diſcrétion de Syllas qui aſſiégeoit Juliade. Ainſi, j'ai cru devoir traduire: » Syllas ayant » appris que mes troupes faiſoient » aſſez mauvaiſe garde, il mit la » nuit une embuſcade à un paſſage » du Jourdain.

Quelque ſujet que j'aie de craindre que cette remarque ne ſoit déja trop longue, je ne puis m'empêcher d'ajoûter qu'il y a des endroits aſſez obſcurs dans les ouvrages des Juifs qui ont écrit en Grec, qu'on peut expliquer à la faveur de ce qu'on vient de dire. Que les Juifs Elléniſtes ont ſouvent pris un mot Grec dans toute l'étenduë du ſens qu'avoit dans leur langue un terme qui lui répondoit en quelques occaſions, quoiqu'il ne lui fût pas parfaitement ſynonime. Le Roi Démétrius dit dans le premier Livre des Machabées: *Scribam & ego illis verba deprecatoria*, καὶ ὕψους. L'Auteur de la Vulgate a traduit ce dernier mot par *dignitates*; mais, dit-on, écrire des diſcours de dignités? Ce n'eſt pas dans le Grec qu'il faut chercher le ſens que l'Ecrivain ſacré donne à ὕψους, c'eſt dans l'Hébreu qu'on peut le trouver. [*maſsâ*] y ſignifie hauteur, élevation, & dans cette acception, il répond à ὕψος. Mais il ſignifie auſſi quelquefois, égards, conſidération. L'Ecrivain ſacré prend en cet endroit ὕψος dans ce ſens, mais je ne crois pas qu'aucun Auteur du bon Grec le lui donne. Ainſi, l'on peut traduire: » Je leur écrirai auſſi avec bonté, » conſidération, & honnêteté.

(a) Numero 37.

Joſeph dit, dans Sig. Gelenius, Génébrard, & M. Havercamp, qu'il avoit vendu des Exemplaires de ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs à Jule Archelaüs, à Hérode, & au Roi Agrippa. M. d'Andilly, qui a bien ſenti le ridicule qu'il ſe ſeroit donné, s'il avoit dit qu'il avoit vendu des Exemplaires de ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs au Roi Agrippa, n'a eu garde de le lui faire dire, mais il en eſt reſté-là. [*mâçâr*] ſignifie *tradere*, *dare*. Il ſignifie quelquefois, *livrer*, *donner ſimplement & ſans* retour. Ἐπιτράσσω a bien le premier ſens, mais je doute qu'il ait jamais le ſecond. Joſeph le lui donne ici, par cette erreur générale où ont été les Juifs Elléniſtes, de croire qu'un mot Grec, qui rendoit en quelques endroits le ſens d'un terme Hébreu, le rendoit dans tous les autres.

REMARQUE II.

Il n'eſt pas vrai-ſemblable que Démétrius ait donné aux Juifs le commandement ſur les Toparchies de Perée, Galilée, & Samarie. On explique le verſet trente-huitiéme du chapitre dixiéme du premier Livre des Machabées.

ON lit dans les anciennes Editions de Joſeph, νόμοις ὑποτάσσεσθαι βούλομαι. Grotius (*a*) avoit conjecturé que c'étoit une faute, & qu'il falloit lire ὑπάρχεσθαι. Le dernier Editeur de ſes Œuvres a ſuivi cette correction, & a traduit en conſéquence ..... *Voloque illos imperare Tribus præfecturis Judææ attributis.* Mais la conjecture de ce ſçavant homme paroît ne repréſenter ni le ſens de l'Ecriture ni celui de Joſeph. Le commandement accordé aux Juifs, ſur les Toparchies de Perée, Galilée, & Samarie, ſemble auſſi peu vrai-ſemblable qu'il eſt déplacé dans Joſeph. Les Rois de Syrie purent les joindre à Jeruſalem, pour ne faire qu'une ſeule Toparchie : mais que Démétrius ait voulu les rendre dépendantes des Juifs, c'eſt ce qui eſt peu croyable. Cette dépendance, dans laquelle on veut que ce Prince ait mis la Perée, la Galilée, & la Samarie de Jeruſalem, n'a, dans l'Hiſtorien Juif, aucun rapport ni avec ce qui précede ni avec ce qui ſuit. Il coupe le ſens de l'un & de l'autre, qui paroît cependant relatif. C'eſt dans ce qui précede une permiſſion, qu'on accorde aux Juifs de vivre ſelon leurs Loix ; & dans ce qui ſuit, un pouvoir qu'on donne au Grand-Prêtre d'empêcher qu'aucun Juif n'ait un autre Temple pour adorer Dieu que celui de Jeruſalem. Un ordre entre deux à ces trois Toparchies, de dépendre de la Judée, n'y a aucun rapport, & l'on ne voit rien qui auroit pû l'y placer. Je conjecture qu'il faut lire, ἐν ταύτοις τρισὶ προσκειμένους τῇ Ἰουδαίᾳ νόμους ὑποτάσσεσθαι, » Je permets aux Juifs d'obſerver » leurs Loix & de les conſerver, & je » veux que les trois Toparchies qui » ont été jointes à la Judée, y ſoient » ſoumiſes : « Non à la Judée, mais aux Loix des Juifs. Jonathas prit dans la ſuite (*b*), du Roi Démétrius, ces

(*a*) Comment. in 1. Machab.
(*b*) Chap. 4. *ſub finem.*

Toparchies à ferme pour trois cents talents. En quoi auroient-elles donc été ſoumiſes aux Juifs ? On n'afferme pas des Terres, des Provinces qui nous appartiennent ou qui nous ont été cédées.

Le verſet trente-huitiéme du chapitre dixiéme du premier Livre des Machabées fait quelque difficulté, mais on peut le traduire : » Que les » trois Nomes qui ont été unis à la » Judée, y ſoient unis pour n'être » que ſous un ſeul Gouverneur, & » pour ne point obéir à une autre » autorité qu'à celle du Grand-Prêtre, » *dans ce qui* regarde la Religion. « C'eſt-à-dire, que Démétrius ordonnoit que les Juifs de ces Toparchies obéiſſent, pour l'obſervation de la Loi, au Grand-Prêtre. Le commandement que le peuple avoit déféré à Jonathas, n'étoit qu'un commandement militaire, pour le conduire dans les guerres qu'il avoit à ſoûtenir. *Ad bellandum bellum noſtrum* (*a*). Ce ne fut que les amis de ſon frere Judas qui le lui déférerent, & toute la Judée ne lui obéiſſoit pas alors. Le droit que Démétrius lui donna, d'empêcher qu'aucun Juif n'allât adorer Dieu dans un autre Temple, réuniſſoit en ſa perſonne la puiſſance civile & religieuſe, & c'eſt le ſens de ce que l'Ecriture & Joſeph diſent des graces & des prérogatives que Démétrius accorda aux Juifs & à leur ſouverain Pontife.

(*a*) 1. Machab. *chap.* 9. ℣. 30.
(*b*) 2. Machab. *ch.* 4. ℣. 34. *ch.* 15. ℣. 12.

REMARQUE III.

Contradiction dans laquelle Joſeph tombe, ſi ſon texte n'eſt point altéré, au ſujet du jeune Onias. De la Lettre qu'il en rapporte.

JOSEPH fait, dans un endroit, l'Onias qui bâtit un Temple en Egypte, fils du Grand-Prêtre Onias, dont l'Ecriture fait l'éloge (*b*); & dans un autre, fils de Simon pere de ce ſaint Homme. Il ſe trompe néceſſairement dans l'un ou dans l'autre de ces deux endroits. On ne connoît que trois enfans, ou quatre, ſi l'on veut, du Grand-Prêtre Onias, dont on vient de parler : Onias l'aîné, que Ménélaüs fit tuer à Antioche par Andronique. Jeſus, qui ſe fit appeller Jaſon, & Onias, qui prit le nom de Ménélaüs. Ménélaüs porta quelque temps après une partie de la peine, que ſes crimes méritoient. Car Antiochus Eupator le fit mourir dans de la cendre, & Jaſon mourut à Sparte, où il s'étoit refugié pour ſe ſouſtraire à un châtiment qu'il ne méritoit que trop. A l'égard de Lyſimaque, on ne ſçait ce qu'il devint.

Ainſi, l'erreur eſt dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, ſoit qu'elle vienne d'un défaut de mémoire de la part de Joſeph, comme conjecture Tanegui le Févre (*c*), ſoit qu'elle ſoit un effet de la précipitation de ſes Copiſtes, qui ont écrit υἱὸς, au lieu d'υἱωνὸς, & ont fait, par cette

(*c*) Epître ſixiéme, page vingt-deux.

inadvertance, Onias fils de Simon, dont il étoit le petit-fils.

Joſeph dit qu'il y avoit dans l'endroit où Onias demandoit à bâtir un temple, une fortereſſe d'ἀγρίας Βουβαστίως βρύουσα κοιλίης ὕλης. » Dans » la fortereſſe nommée Bubaſte la » déſerte . . . . . » rempli de bons matérieux & d'ani- » maux ſacrés (a). « Ἀγρίας ne ſignifie pas déſert, mais champêtre. Comme l'on croit que Bubaſte eſt la Diane des Grecs, j'ai cru que je pouvois rendre ce mot par la *Chaſſeuſe*. Le ſens d'ὕλης μεστὸν n'eſt pas, rempli de bons matériaux, mais couvert de bois. J'ai donné à ὑρῶν le ſens du *facer* des Latins : ſans preuves, j'en conviens ; mais Onias eût-il voulu bâtir un Temple au vrai Dieu dans un endroit rempli d'animaux que les Egyptiens adoroient, & eût-ce été une raiſon pour engager le Roi à le lui accorder ? Ces animaux étoient ſi peu propres pour les ſacrifices, comme l'élégant Traducteur le fait dire à Joſeph, que le Roi eſt ſurpris que Dieu puiſſe agréer qu'on lui bâtiſſe un Temple dans un lieu immonde, & rempli d'animaux impurs. L'Hiſtorien des Empires & des Républiques dit (b) qu'il y avoit eu autrefois en cet endroit » un Tem- » ple de Bubaſte, ou d'Iſis, la grande » Déeſſe des Egyptiens. « Mais il n'allégue aucune autorité pour juſtifier que Bubaſte étoit Iſis. C'étoit Diane ſelon Hérodote. Car il dit (c) que Bubaſte étoit en Grec Diane, ἡ δὲ Βουβάστις κατ' Ἑλλάδα γλῶσσαν ἐστὶν Ἄρτεμις. M. d'Andilly a traduit, après Sig. Gelenius que M. Havercamp a ſuivi, ἀδίωτον par » qui » n'eſt conſacrée à aucune Divinité. « La réponſe du Roi d'Egypte fait voir que cet endroit étoit conſacré à Diane la Chaſſeuſe. Ainſi ἀδίωτον ſignifie ici : » dont perſonne n'eſt en » poſſeſſion.

Onias, pour engager Ptolémée Philométor à lui accorder la grace qu'il lui demandoit, l'aſſure qu'elle lui attachera ſa Nation, & qu'elle l'animera à faire la guerre à Antiochus, qui a pillé le Temple qu'elle a à Jeruſalem, τὸν ἐν Ἱεροσολύμοις νεὼν συνορθικότι. (d) Si c'eſt d'Antiochus Epiphane qu'on doit entendre ce que Joſeph fait dire par Onias, il le fait promettre au Roi d'Egypte ce que ſa Nation ne pouvoit pas accomplir. Onias ne ſe refugia en ſes Etats qu'après qu'Alcime fut élevé à la dignité de ſouverain Sacrificateur ; ce fut Antiochus Eupator, ou plutôt Lyſias, qui gouvernoit le royaume pendant ſa minorité, qui la lui conféra après la mort d'Antiochus Epiphane. Onias ne pouvoit donc pas aſſurer Ptolémée Philométor que ſa Nation feroit la guerre à cet Antiochus, s'il lui accordoit la grace qu'il lui demandoit. Mais peut-être que c'eſt d'Antiochus Eupator, qu'Onias parle, & que par ce pillage du Temple, dont il le charge, il entend l'ordre que ce Prince donna d'abbatre le mur dont Judas Machabée l'avoit fortifié.

Le Temple qu'Onias fit bâtir en Egypte étoit ſemblable à celui de Jeruſalem, à cela près qu'il étoit plus petit, & moins riche. C'eſt ainſi que Joſeph en parle dans ſes Anti-

(a) Le Père Calmet, Diction. Bibl. Onion.

(b) Tom. 6. pag. 247.

(c) Liv. 2. pag. 137. pag. 143 156. 151. 51. & 112.

(d) Guer. Juifs, liv. 7. ch. 10. n. 3.

quités Juives. C'eſt le contraire dans ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs : il lui reſſemble moins qu'à une tour. Pour lui épargner cette contradiction, M. de Tillemont dit qu'il a pû corriger dans les Antiquités Juives ce qu'il avoit dit de moins exact dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs. L'officieuſe conjecture ne peut pas avoir lieu en cet endroit. Car on ne renvoie pas pour plus grand éclairciſſement d'un fait, à un Ouvrage dans lequel on reconnoît s'être trompé. C'eſt cependant ce que Joſeph auroit fait, dans la conjecture du judicieux Critique ; car il renvoie des Antiquités Juives à l'Hiſtoire de la guerre qu'ils eurent avec les Romains.

On pourroit accuſer les Copiſtes d'avoir mis mal-à-propos une négation devant ὅμοιον ; mais ce que Joſeph ajoûte, fait voir que l'accuſation ſeroit ſans fondement. Car il n'y auroit pas de ſens à dire : » Onias » fit un Temple ſemblable à celui » de Jeruſalem, mais il reſſemble » à une tour. « Il faut cependant reconnoître que Joſeph s'eſt contredit ſenſiblement, ou que ſes Copiſtes ont fait quelque changement dans ſon texte. Si l'on a peine à croire qu'il ait fait cette faute dans le récit d'un fait ſi facile à raconter, par ſa ſimplicité, on peut conjecturer qu'il s'eſt moins contredit que mal expliqué. Que ſon ſens eſt, que le Temple d'Onias reſſembloit davantage à une tour qu'à celui de Jeruſalem, n'ayant que ſoixante coudées de hauteur. Car, n'ayant ni bas côtés, ni portiques, ni parvis, il avoit plus l'air d'une tour que d'un Temple. Ce qui revient à ce qu'il dit dans ſes Antiquités Juives, qu'il étoit ſemblable à celui de Jeruſalem, à cela près, qu'il étoit plus petit & moins riche.

Ce n'eſt pas des Juifs, dont Joſeph dit qu'ils avoient bâti pluſieurs Temples, comme l'ont cru Sig. Gelenius, Meſſieurs d'Andilly & Havercamp. Il eſt certain qu'ils n'avoient que celui de Jeruſalem, avant qu'Onias eût bâti le ſien en Egypte. La Religion dont ils faiſoient profeſſion leur défendoit d'en avoir d'autres, & la choſe étoit trop publique, pour qu'Onias eût oſé avancer le contraire dans la Requête qu'il préſentoit à Ptolémée, pour obtenir la permiſſion d'en bâtir un dans ſes Etats. La manière entortillée, ſi je puis me ſervir de ce terme, dont Joſeph s'exprime, a fait croire à ces Sçavans que τῷ ἔθνους ſe rapportoit à Ἰουδαίους, avec leſquels Onias dit qu'il étoit. Mais ils n'ont pas remarqué qu'εἰς ἄλλους τόπους ἀφικόμενος, » m'é- » tant rendu en d'autres endroits, « demande néceſſairement qu'Onias marque avoir paſſé par quelques endroits de la nation dont il parle, & il ne dit point avoir paſſé par aucun qui appartînt à celle des Juifs. Ce n'eſt que par la Syrie & la Phénicie, qu'il marque avoir paſſé, c'eſt donc aux Syriens & aux Phéniciens que ſe doit rapporter εἰς ἄλλους τόπους ἀφικόμενος τοῦ ἔθνους. Il eſt vrai que les Juifs ſont le ſubſtantif le plus proche de θοῦ ἔθνους, & que dans la régle, ce ſeroit d'eux que cela devroit s'entendre. Mais on a remarqué ailleurs, que Joſeph ne rapporte pas toujours l'adjectif au ſubſtantif qui en eſt plus près, & que pour prendre ſa penſée, il faut quelquefois l'aller chercher quatre ou cinq lignes plus haut : il ſeroit inutile de m'arrêter à faire voir l'application de la manière dont il s'exprime ici, au ſens que je lui ai donné. La traduction, avec une légere attention, la fait aſſez appercevoir.

REMARQUE IV.

La diſpute des Juifs avec les Samaritains, devant Ptolémée Philométor, paroît une fable.

MONSIUR Vandale doute beaucoup de la vérité de la diſpute que Joſeph raconte qu'eurent les Juifs avec les Samaritains, devant le Roi d'Egypte. Si ſes autres doutes avoient été auſſi naturels, on ne les eût pas ſans doute rejettés avec le mépris qu'on a fait de la plûpart. Où les Parties vont-elles en Egypte, prendre pour Juge de leur différend, Ptolémée Philométor, dont aucune ne dépendoit alors ?

Les Juifs & les Samaritains conviennent que ceux qui perdront leur cauſe, & qui ne pourront prouver ce qu'ils avancent, ſeront punis de mort, & ils prient le Roi d'approuver cette condition. On ne voit pas bien ſi ce n'étoit que ſur les Avocats dont la Partie perdroit la cauſe, que cette peine devoit tomber. Il ſemble que ce n'étoit qu'eux qui y étoient ſoumis. Car après avoir dit en général que ceux qui ſuccomberoient ſeroient mis à mort, cependant Joſeph ne parle que de la mort des deux Avocats des Samaritains, que Ptolémée condamna à perdre la vie. Y a-t'il jamais eu un Avocat qui ait voulu ſe charger d'une cauſe, à laquelle il ne prenoit aucun intérêt particulier, à condition de perdre la vie, s'il ne la gagnoit pas ? A Rome, les Avocats étoient obligés, à la vérité, de prêter ſerment, qu'ils ne s'étoient chargés de la cauſe de leur Partie, que parce qu'ils la croyoient juſte & bonne : mais y a-t'il un tribunal au monde, y en a-t'il jamais eu, où ils aient été obligés de ſe ſoumettre à mourir, en cas qu'ils ne fiſſent pas gagner la cauſe à ceux pour leſquels ils parloient ? Si Joſeph s'eſt flatté de faire croire un fait ſi révoltant, il comptoit infiniment ſur la crédulité de ceux qui liroient ſes Ouvrages. Les Samaritains auroient marqué bien de la ſtupidité, s'ils euſſent ſouffert que les Juifs ne miſſent qu'un Avocat pour défendre leur cauſe, tandis qu'ils en mettoient deux, & expoſé ainſi à la mort deux défenſeurs de la gloire & de la prééminence de leur Temple, pendant que leurs Parties n'en expoſoient qu'un. Après être convenu qu'on ne tireroit ſes preuves que de l'Ecriture, à quoi penſe Joſeph, de faire alléguer par Andronique le reſpect que les Rois d'Aſie avoient eu pour le Temple, & les grands préſens qu'ils y avoient faits ? Pourquoi ce défenſeur ne dit-il rien des grands préſens que Ptolémée Philadelphe y avoit faits ? Cet exemple eût dû faire infiniment plus d'impreſſion ſur l'eſprit de ſon petit-fils, que celui des Rois d'Aſie, qu'il allegue. Eſt-ce que l'Hiſtoire de la Verſion des Septante n'avoit pas encore été compoſée ?

L'Auteur de l'Hiſtoire des Empires & des Républiques a fait un extrait du récit de cette diſpute dans ſon ſeptiéme Tome, pag. 89. Sans vouloir décider abſolument, que ce n'eſt qu'une fable inventée par un Juif pour relever la gloire de ſon Temple au-deſſus de celui du mont de Garizim, je ne ſçai ſi elle méritoit d'avoir place dans une Hiſtoire, où des piéces auſſi ſuſpectes de fauſſeté que ce récit, n'en doivent

vent point trouver : je vais remarquer quelques inexactitudes qui ont échappé au ſçavant Hiſtorien. Ce ne fut point à l'occaſion du Temple d'Onias, que s'éleva la diſpute entre les Juifs & les Samaritains. Ce furent les Parties, qui priérent le Roi d'Egypte de décider leur différend. » La conteſtation ne fut point portée ſi loin, que le Roi Philométor ſe crût obligé d'évoquer » l'affaire à ſon conſeil ..... & il » n'avertit point auparavant, que les » Avocats qui perdroient leur cauſe » ſeroient punis de mort. « Enfin, il ne défendit point » aux Samaritains » d'agiter déſormais la queſtion.

REMARQUE V.

Conjecture qu'il faut lire, au verſet ſoixante-neuviéme du chapitre dixiéme du premier Livre des Machabées, Alexandre au lieu de Démétrius.

L'AUTEUR du premier Livre des Machabées dit que Démétrius fit Général de ſes troupes Appollonius, Gouverneur de la Célé-Syrie. J'ai quelque ſoupçon que c'eſt une faute, & que Démétrius a pris la place d'Alexandre. C'eſt ainſi que Joſeph le raconte, mais ce n'eſt point ſon témoignage qui me donne ce ſoupçon. Son autorité n'eſt rien, en comparaiſon de celle de l'Auteur du premier Livre des Machabées. C'eſt la manière dont ce fait eſt raconté, ce ſont ſes circonſtances, qui me font ſoupçonner qu'un Copiſte a traduit Démétrius au lieu d'Alexandre.

1°. Démétrius n'étoit pas encore maître de la Célé-Syrie, l'Ecriture du moins ne le dit pas. L'ordre demandoit cependant qu'on dît qu'il s'en étoit rendu maître, avant que de le faire y établir un Général. Le Père Calmet prétend, après Uſſérius & quelques autres Sçavans; qu'Appollonius avoit été établi Gouverneur de la Célé-Syrie par Alexandre, mais qu'il quitta ſon parti (*a*) pour prendre celui de Démétrius : mon ſoupçon ſeroit levé, ſi ces Sçavans avoient donné quelques preuves de ce qu'ils avançent. 2°. Lorſque Démétrius Nicator fut monté ſur le thône, on ne voit pas qu'il ait penſé à ſe venger de Jonathas, qui, dans ce ſentiment, eût défait ſon Général & battu ſes troupes. L'Ecriture, ni Joſeph, ne diſent rien qui puiſſe le faire préſumer. Ce ne fut qu'après avoir appris qu'il aſſiégeoit la fortereſſe de Jeruſalem, qu'il lui ordonna d'aller le trouver à Ptolémaïde. 3°. Lorſque Ptolémée Philométor entra en Syrie, à la tête d'une nombreuſe armée, dans le deſſein vrai ou ſimulé d'aller ſecourir ſon gendre, les villes par leſquelles il paſſa pour ſe rendre à Antioche, lui ouvrirent leurs portes par l'ordre d'Alexandre. Démétrius n'en étoit pas maître; il n'avoit donc pas été en état d'y établir Appollonius Général de ſes troupes, & la révolte de cet Officier contre Alexandre n'eſt pas vrai-ſemblable. Elle ne peut pas même ſe concilier avec

(*a*) C'eſt auſſi le ſentiment de M. Prideaux, mais il n'en apporte aucune preuve. *Hiſt. des Juifs, Tom. 3. page 415.*

quelques circonſtances de cet événement. Car, ſelon l'Ecriture (*a*), & ſelon Joſeph, Appollonius commandoit une armée dans la Célé-Syrie avant que Ptolémée Philométor entrât dans cette province. S'il l'avoit commandée au nom de Démétrius, Alexandre y auroit-il conſervé aſſez d'autorité pour faire ouvrir à Ptolémée Philométor les portes des villes par leſquelles il paſſoit ? & Appollonius n'eût-il fait aucun mouvement, pour empêcher un ſecours qui venoit à un Prince contre lequel il s'étoit révolté ? Cette révolte prétendue n'auroit pas, vrai-ſemblablement, précédé l'entrée de Démétrius en Syrie. Ptolémée Philométor s'y étoit rendu auparavant avec de nombreuſes troupes. La prudence n'eût pas permis à Appollonius de ſe déclarer alors contre un Prince qu'il voyoit appuyé d'un ſi puiſſant ſecours, pour un autre dont les forces étoient fort inférieures.

Un ſoupçon en fait ſouvent naître un ſecond. Je ſoupçonne donc encore, qu'il y a une autre petite faute dans le ſoixante-neuviéme verſet du dixiéme chapitre du premier Livre des Machabées. » Et il établit Appol» lonius qui commandoit en Célé» Syrie, « Καὶ κατέστησε . . . . . Απολλώνιον τὸν ὄντα ἐπὶ κοίλης Συρίας. Si cet Officier commandoit en Célé-Syrie avant que Démétrius l'établît, quel établiſſement ce Prince lui procura-t'il ? Et où étoit cet établiſſement ? On ſent qu'il y a quelque choſe de dérangé dans ce verſet, & Joſeph peut ſervir à rétablir ce petit dérangement. Car, ſi au lieu de τὸν ὄντα on lit τὸν Δάον, comme on lit dans l'Hiſtorien Juif, cette légere correction fait un bon ſens : « Il établit » ſur la Célé-Syrie Appollonius » ſurnommé Daüs, qui aſſembla de » grandes forces. « Mais ſi les Copiſtes ont pû tranſcrire τὸν ὄντα, au lieu de τὸν Δάον, ils ont pû également mettre Démétrius, au lieu d'Alexandre. Peut-être même, que c'eſt moins une faute de leur part, qu'une petite Note d'un Scoliaſte, qui prévenu qu'Appollonius n'eût pas déclaré la guerre à Jonathas, s'il n'eût abandonné le parti d'Alexandre, & pour déterminer à ce ſens l'expreſſion aſſez générale de l'Ecriture, avoit mis à la marge de ſon Exemplaire, en forme de Note, le nom de Démétrius, qui eſt paſſé dans la ſuite dans le Texte, entre κατέστησε & Απολλώνιον.

Je préviens une objection qu'on peut me faire contre la conjecture que je propoſe : elle eſt priſe du quatre-vingt-huitiéme verſet du même chapitre. L'Ecrivain ſacré y dit qu'Alexandre ayant appris la victoire que Jonathas avoit remportée ſur Appollonius, l'en eſtima, l'en conſidéra davantage, & lui fit même préſent d'une agraphe d'or. Mais ſi ce Prince fit des préſens au Grand-Prêtre des Juifs après qu'il eut défait ſon Général, ce fut pour lui faire croire que ç'avoit été ſans ſes ordres qu'il l'avoit attaqué. L'Ecriture ne marque point quel fut le motif de ces préſens, mais elle ne dit auſſi rien de contraire à celui que lui prête l'Hiſtorien Juif. Si la plainte que fait Ptolémée, au chapitre onziéme du premier Livre des Machabées, verſet dixiéme, qu'Alexandre avoit cherché de le faire tuer, étoit légitime & bien fondée, comme Joſeph paroît l'avoir cru, ce Prince étoit capable de faire at-

(*a*) 1. Machab. *chap.* 11. ℣. 2.

taquer Jonathas par ſon Général, & de le déſavouer lorſqu'il vit qu'il n'avoit pas réuſſi. Si Appollonius avoit été Général de Démétrius, comment auroit-il pû envoyer dire à Jonathas : » Vous êtes le ſeul qui » nous réſiſtez ? « La Phénicie & la Syrie tenoient ſi peu le parti de Démétrius, que ce fut par ordre d'Alexandre qu'elles ouvrirent les portes de leurs villes à Ptolémée Philométor.

REMARQUE VI.

De la différence de la Lettre de Jonathas aux Lacédémoniens, que rapporte l'Auteur du premier Livre des Machabées, avec celle que Joſeph rapporte. Du ſens du neuviéme verſet, chapitre onze, du premier Livre des Machabées.

MONSIEUR Huet (a) reproche à Joſeph de s'être écarté de la manière dont l'Auteur du premier Livre des Machabées rapporte la Lettre de Jonathas aux Lacédémoniens. Mais outre que la différence n'eſt pas en choſe eſſentielle, Joſeph, & les Juifs de ſon temps, ne regardoient pas les Livres des Machabées comme canoniques. Ils ſe trompoient ; mais leur égliſe ne les ayant point mis dans ſon canon, ils ne pouvoient, ni ne devoient leur donner la même autorité qu'à ceux qu'elle y avoit renfermés. Ainſi il pouvoit ne les pas ſuivre, ſans contredire l'Ecriture.

Le ſens que donne l'illuſtre Sçavant au verſet neuviéme, chapitre onziéme du premier Livre des Machabées, fait dire par Jonathas une choſe peu conforme à la vérité, & faire aux Lacédémoniens un compliment que la politeſſe ne lui permettoit pas de faire. Si Jonathas n'avoit pas eu beſoin de ſe faire des alliés, il n'eût pas envoyé des Ambaſſadeurs à Rome, faire alliance avec le peuple Romain. Son frere Judas avoit l'Ecriture également : cela ne l'empêcha pas de croire qu'il lui étoit néceſſaire de rechercher l'alliance des Romains.

Le compliment eût été d'une eſpèce bien particulière. Envoyer des Ambaſſadeurs dire aux Lacédémoniens que les Juifs n'avoient pas beſoin d'eux. Grotius a cru que παράκλησις a le même ſens en cet endroit qu'ἀπόδειξις. Ce n'eſt en effet que ce que Jonathas a pû faire dire par ſes Ambaſſadeurs aux Lacédémoniens » que les Juifs n'avoient pas beſoin » qu'ils les fiſſent reſſouvenir de l'al- » liance des deux Nations, qu'ils en » avoient la preuve dans leurs ſaints » Livres. « Mais Grotius n'apporte aucun exemple du ſens qu'il donne à παράκλησις, & je ne m'en ſouviens d'aucun.

Les Copiſtes ont pû tranſcrire le premier mot pour le ſecond. Ils ont fait de plus grandes fautes ; mais ſans les ſoupçonner d'une faute dont ils ſont peut-être innocents, παράκλησις ſignifie quelquefois exhortation, invitation, & ce ſens, qu'on ne lui conteſte pas, convient bien en cet endroit. » Nous n'avions pas beſoin

(a) Démonſt. Evang. Prop. 4.

» de vos Lettres, pour connoître » que nous ſommes de la même » Nation. Les ſaints Livres, que » nous avons entre nos mains, nous » y portent, nous y invitent. « On peut auſſi traduire : » en ayant pour » aſſurance les ſaints Livres, que » nous avons entre nos mains. « On traduit, au verſet dix-huitiéme du chapitre ſixiéme de l'Epître aux Hébreux παράκλησις, par conſolation; aſſurance, confiance, paroiſſent mieux rendre la penſée de l'Apôtre. » Afin que par les choſes » qui ſont incapables de change- » ment, ἰσχυρὰν παράκλησιν, nous » ayons une ferme confiance, » aſſurance, d'obtenir ce qu'on nous » fait eſpérer. « L'épithète ἰσχυρὰ convient peu à conſolation, & elle eſt très-propre à aſſurance, confiance. Diroit-on: » afin que vous ayez une » forte conſolation ?

REMARQUE VII.

Ce que dit Joſeph, que Jonathas fut quatre ans Grand-Prêtre, eſt une faute, ou dans laquelle il eſt tombé, ou que ſes Copiſtes ont faite.

ON convient qu'il y a quelque choſe d'altéré dans l'endroit où Joſeph dit que Jonathas fut quatre ans Grand-Prêtre; mais on ne convient pas de la manière dont il faut le rétablir. On peut conſulter les Auteurs (*a*) qu'on indique au bas de la page.

Joſeph dit (*b*) qu'après la mort d'Alcime, Jeruſalem fut ſept ans ſans avoir de Grand-Prêtre. En cela il eſt conforme à l'Auteur du premier Livre des Machabées. Car ce fut, ſelon ce ſaint Livre, l'an cent cinquante-trois de l'Ere des Séleucides, que cet impie mourut, & ſur la fin de celle de cent ſoixante (*c*), que Jonathas fit pour la premiére fois les fonctions de Grand-Prêtre; mais ce que l'Hiſtorien Juif dit ici, que ce fut la premiére année du Pontificat de Simon, la cent ſoixante & dixiéme depuis Séleucus Nicator, que les Juifs ſecouérent le joug des Macédoniens, fait quelque difficulté, & a beſoin d'explication. Un Hiſtorien ne marque pas toujours les mois & les jours qui peuvent manquer ou excéder l'année à laquelle il rapporte l'évenement dont il fait le récit. Quoique l'Ecriture ne marque aucun intervalle conſidérable entre la mort de Jonathas & l'élévation de Simon au ſouverain Pontificat, il put cependant ſe paſſer pour le moins un an entre ces deux évenemens (*d*). Il ne ſeroit pas difficile de juſtifier cette ſuppoſition, mais il faudroit pour cela entrer dans un détail, qui ennuiroit ſans doute ceux qui ne ſe ſoucient point de ces ſortes de diſcuſſions, & dans lequel peuvent facilement entrer ceux qui en connoiſſent l'utilité. Ainſi, Joſeph a pû ne faire entrer Simon

(*a*) Scaliger, Animad. Euſeb. p. 134. Jac. Capell. an. 3357. Iſ. Voſſius. Cronol. ch. 12. Torniel. an 3912. Uſſer.

(*b*) Antiq. Juiv. liv. 20. chap. penult. pag. 979.

(*c*) Septimo menſe, anno centeſimo ſexageſimo. 1. *Machab.* chap. 10. ℣. 21.

(*d*) La premiére preuve de la ſouveraine Sacrificature de Simon, eſt l'inſcription de la Lettre que lui écrivit Démétrius. *chap.* 13. ℣. 36. Car dans le choix que le peuple fit de lui pour le commander, l'Ecriture ne parle point de la ſouveraine Sacrificature. *Ibid.* ℣. 8.

dans la charge de Grand-Prêtre qu'en cent ſoixante-neuf, & dire qu'après cent ſoixante & dix, la premiére année qu'il fut revêtu de cette grande dignité, il délivra ſa Nation de la ſervitude des Macédoniens, ſous laquelle elle gémiſſoit. Car, quoiqu'il entrât alors dans la ſeconde année du ſaint miniſtère, il a pû négliger ce qui en étoit commencé pour prendre un compte rond.

Si cette ſuppoſition concilie Joſeph avec lui-même, elle le laiſſe dans un petit écart avec l'Ecriture ſainte, ſur l'année de la ſouveraine Sacrificature de Simon, lorſqu'il ſe rendit maître de la citadelle des Macédoniens. Il fixe cette année à la premiére du Pontificat, & l'Ecriture ne la fixe que par rapport à l'Ere des Séleucides. Quelques Interprètes, appuyés ſur le verſet quarante-deux du chapitre treiziéme du premier Livre des Machabées, prétendent que ce fut la premiére année de la grande Sacrificature de Simon, qu'Iſraël fut affranchi du joug des nations: mais il eſt viſible que l'Ecriture dit ſeulement (a), que » le peuple d'Iſraël commença à » mettre dans les tables & dans les » actes publics, la premiére année » ſous Simon, ſouverain Pontife, » Grand Général & Prince des » Juifs. « Le ſens n'eſt pas qu'on commença de datter les actes publics de la premiére année du ſouverain Pontificat de Simon, mais de la premiére année qu'Iſraël fut délivré du joug des Macédoniens.

Joſeph n'a point donné ſans doute ſept ans de Pontificat à Jonathas, dans un endroit du même Ouvrage, & quatre ſeulement dans l'autre. Toute la vrai-ſemblance eſt que la contradiction vient de ſes Copiſtes, qui ont mis ici un δ, un quatre, pour un ζ pour un ſept. Quoique l'Ecriture ne marque pas expreſſément la durée de la ſouveraine Sacrificature de Jonathas, il eſt certain, par le temps auquel elle dit qu'il fut revêtu de cette grande dignité, & par celui auquel elle rapporte la délivrance de Sion, ſous le Pontificat de Simon, qu'il a dû en jouir environ ſept ans; ainſi, tout fait préſumer que c'eſt plutôt l'endroit où Joſeph dit que Jonathas fut quatre ans Grand-Prêtre, qui eſt corrompu, que celui où il le fait exercer ſept ans ce ſaint miniſtère. Il raconte, d'après le premier Livre des Machabées, chapitre dix, verſet ſoixante-ſept, que Démétrius vint, l'an cent ſoixante-cinq, de Crete au pays de ſes péres. Jonathas s'étoit revêtu des habits ſacrés, l'an cent ſoixante, Ibid. verſet dix. Jonathas a donc, ſelon Joſeph, poſſédé cette grande dignité plus de quatre ans. Car il met l'arrivée d'Alexandre, fils d'Antiochus, en Syrie, & la nomination qu'il fit de Jonathas pour le ſouverain Pontificat, ſous l'année cent ſoixante.

Mais ce n'eſt pas la ſeule faute que les Copiſtes ont faite en cet endroit. Ils ont laiſſé au bout de leur plume ce que Joſeph diſoit après προς ας τοῦ γένους. Car ces mots en l'air, pour ainſi dire, demandent qu'après avoir marqué le temps du Pontificat de Jonathas, il marquât auſſi celui de ſon Généralat; ainſi, pour rétablir entiérement cet endroit, il faut, ce ſemble, traduire: » Il y avoit ſept

(a) Ἔτους πρώτου ἐπὶ Σίμωνος Ἀρχιερέως μεγάλου καὶ στρατηγοῦ καὶ ἡγουμένου Ἰουδαίων. 1. Machab. *chap.* 13. ℣. 42. La premiére année ſous le Pontificat de Jonathas, Grand Général, & Commandant des Juifs.

» ans que Jonathas étoit souverain
» Pontife, & huit qu'il gouvernoit
» la Nation, lorsqu'il mourut.

REMARQUE VIII.

Ce ne fut vrai-semblablement qu'après la malheureuse expédition de Démétrius Nicator contre les Parthes, que Triphon fit mourir le jeune Antiochus.

ON critique (*a*) Joseph, d'avoir mis la mort du jeune Antiochus, fils d'Alexandre Ballés, après la malheureuse expédition de Démétrius Nicator contre les Parthes. La censure seroit juste, si l'Ecriture *marquoit aussi clairement* qu'on l'assure positivement, que *Simon n'envoya des Députés à Démétrius qu'après la mort de ce jeune Prince.*

Pour s'emparer du royaume de Syrie, Triphon avoit deux obstacles à surmonter. Le premier étoit Démétrius Nicator, qui prétendoit qu'il lui appartenoit, & qui eût encore moins souffert qu'il l'usurpât que de le voir possédé par le jeune Antiochus, qui descendoit, comme lui, du Grand Antiochus, ou qui prétendoit en descendre. Le second étoit Jonathas. Il le voyoit attaché au jeune Prince, & cet attachement lui faisoit assez prévoir, que s'il attentoit à sa vie, le Grand-Prêtre tâcheroit de lui faire porter la peine d'un si grand crime. Ce dernier obstacle ne lui parut point insurmontable. Il crut que le fer, ou la trahison (*b*), lui donneroient moyen de le lever. Il réussit en effet, & Jonathas fut la victime de sa bonne foi & de la trahison la plus noire. Le premier obstacle dut paroître à Triphon d'une tout autre difficulté, mais il put espérer que le bénéfice du temps pourroit lui procurer ce qu'il ne pouvoit pas se promettre de ses forces. Il le lui procura en effet. Démétrius déclara la guerre aux Parthes, & il y perdit la liberté.

Loin que la mort de Jonathas frayât à Triphon un chemin pour monter sur le thrône des Séleucides, elle lui forma au contraire un obstacle, que tout l'attachement du Grand-Prêtre n'y eût naturellement pas mis. Les Juifs, outrés de cette mort, quitterent le parti du jeune Antiochus pour se donner à son ennemi. La disgrace de Démétrius ne put les en détacher. Constants dans l'horreur qu'ils conçurent du crime de Triphon, ils ne cesserent de lui faire la guerre, & de donner du secours à Antiochus *Sidete*, jusqu'à ce qu'il fut contraint de se donner la mort.

Dans ces circonstances, il n'est pas vrai-semblable que Triphon ait pensé à attenter à la vie d'un Prince qui faisoit tout son appui; mais la disgrace de Démétrius put lui faire croire que c'étoit une occasion favorable de satisfaire son ambition criminelle; que le jeune Antiochus Sidete, qui n'étoit qu'un enfant, n'étoit pas en état de remonter sur le thrône, dont il avoit fait descendre

(*a*) Le Père Calmet, 1. *Machab. chap.* 14. ℣. 1.

(*b*) *In concilio quum adversaturum sibi Jonathanem Judæum intelligeret, fallacibus promissis Ptolemaïda evocatum vinxit, deinde occidit.* T. Livius, liv. 55. numero 35.

ſon frere aîné (*a*), & que les Juifs, après la perte de Jonathas, étoient trop foibles pour l'empêcher de ſe mettre une couronne ſur la tête & de l'y affermir. C'eſt ainſi que le récit que fait Joſeph de cet évenement, nous donne lieu de concevoir les ſentimens & la conduite de l'aſſaſſin de Jonathas. Tout y eſt bien ſuivi, tout y eſt naturel: mais quand il ſeroit encore infiniment plus vraiſemblable; quand, pour l'appuyer, on feroit remarquer qu'Appien, & Juſtin (*b*) mettent, comme l'Hiſtorien Juif, la mort du jeune Antiochus après la défaite de Démétrius, on ne feroit pas difficulté de reconnoître qu'il s'eſt trompé, ſi l'Ecriture diſoit que ce ne fut qu'après la mort du jeune Antiochus, que Démétrius fut défait par les Parthes. On cite, pour le prouver, le verſet trente-uniéme du chapitre treize du premier Livre des Machabées. Il eſt vrai que l'Ecrivain ſacré rapporte la mort du jeune Prince, avant que de raconter la défaite de Démétrius. Mais il n'eſt pas permis d'ignorer, que l'Ecriture ne place pas toujours les évenemens qu'elle rapporte, dans l'ordre des temps où ils ſont arrivés.

On peut encore objecter, que Simon écrivit à Démétrius après la mort de ſon frere, & après que l'Ecriture a rapporté celle du jeune Antiochus. La réponſe de Démétrius prouve que Jonathas étoit mort alors; car il donne à Simon la qualité de Grand-Prêtre, qu'il ne lui eût pas donnée ſi ſon frere avoit été en vie; mais le récit de la mort du jeune Antiochus, avant que de rapporter cette Lettre, n'eſt pas une preuve qu'elle lui ſoit antérieure. Nous venons d'en remarquer la raiſon: il put ſe paſſer un temps aſſez conſidérable entre la mort de Jonathas & la malheureuſe expédition de Démétrius, & ce put être dans cet intervalle que Simon écrivit à ce Prince. Mais la Lettre que l'Auteur du premier Livre des Machabées rapporte, ne paroît pas être la premiére qu'il lui ait écrite, il ne s'y plaint point de la mort de Jonathas: c'étoit cependant un ſujet de plainte infiniment plus intéreſſant pour lui que les ravages que faiſoit Triphon, quelques grands qu'ils puſſent être. Démétrius n'eût gueres ſçû profiter de l'occaſion que la Providence lui préſentoit, de remonter ſur le thrône, s'il fût allé, après la mort du jeune Antiochus, chercher dans les Satrapies ſupérieures du ſecours pour recouvrer ſa couronne. La mort de Jonathas avoit rendu Triphon l'objet de la haine & de l'exécration des Juifs; & celle du jeune Antiochus ſouleva tout le monde contre lui. L'occaſion de lui faire porter la peine de tous ſes crimes eût été trop favorable, pour que Démétrius ne l'eût pas ſaiſie. Antiochus Sidete en ſçut bien profiter; car auſſi-tôt qu'il eut appris le malheur qui étoit arrivé à ſon frere, & les ſuites qu'il avoit eues, il paſſa en Syrie, & ayant vaincu Triphon, quoiqu'avec aſſez de peine, il le fit mourir. *Appien*, Guer. Syrien. pag. 213. Mais je finis en remarquant que le ſens du verſet

(*a*) .... *Tandem ab Antiocho puero ad modùm ..... bello vincitur.* Juſtin. liv. 36.

(*b*) Appien, Guer. Syrien. pag. 213. *Ad poſtremum* (Démétrius) *pacis ſimulatione deceptus capitur ..... interim Tripho ..... occiſo pupillo, regnum Syriæ invadit.* Juſtin, lib. 36.

trente-un du treiziéme chapitre du premier Livre des Machabées, n'eſt pas ☞ Or, Triphon étant en voyage » avec le jeune Roi Antiochus, il » le tua en trahiſon. « On n'a pas fait attention que le Grec ne dit pas ἐπορεύετο ἐν ὁδῷ, Triphon étoit en chemin avec le jeune Antiochus, mais ἐν δόλῳ, en perfidie, en trahiſon. Triphon ſe conduiſoit en traître avec le jeune Antiochus. Tite-Live, ou ſon abbréviateur, nous apprennent qu'il ſe ſervit de Médecins pour lui ôter la vie. (a) Ils firent croire au peuple qu'il avoit la pierre, & ils le tuérent, ſous prétexte de lui faire l'opération. Joſeph dit que Triphon fit courir le bruit qu'il étoit mort, ὡς χειριζόμενος. M. d'Andilly a traduit (b) le Latin de Sig. Gelenius, » qu'il s'étoit tué lui-» même ſans y penſer, en faiſant » ſes exercices. « Joſeph ne développe pas aſſez ſa penſée, mais ce n'eſt pas celle que lui prête l'élégant Traducteur. Je crois qu'il veut dire que Triphon fit courir le bruit que le jeune Antiochus étoit mort dans le traitement, & cela reviendroit en général à la manière dont Florus dit qu'il mourut.

REMARQUE IX.

On explique deux endroits du premier Livre des Machabées, auxquels Joſeph paroît contraire. Quelques autres remarques.

L'AUTEUR du premier Livre des Machabées (c) dit dans le Grec, que Simon s'étant rendu maître de la citadelle, » il envoya » des Juifs y habiter, & la fit for-» tifier pour la ſûreté de la ville. « La Vulgate n'eſt pas ſi décidée : elle dit ſeulement, *& collocavit in ea ad tutamentum regionis.* Cette différence marque que l'Auteur ne liſoit pas dans ſon manuſcrit comme portent ceux ſur leſquels le Grec a été imprimé, & donne lieu en même

(a) *Antiochum Regem, puerum decennem operâ Medicorum interfecit, qui ad populum valetudine Regis anxium calculi dolore conſumi eum fingentes, dum ſecant, interemerunt.* Liv. 55. numero 56.

(b) *Quod inter exercendum ſe eſſet extinctus.*

(c) Chap. 14. ℣. 37.

Je remarquerai en paſſant deux légers défauts d'attention, qui ſont échappés aux ſçavants Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde, dans leur Tom. 7. pag. 115. Simon ne répondit point à Antiochus Sidete » qu'à l'égard de la forteresſe » d'*Acra*, il ne croyoit pas que ce Prince » pût la prétendre avec quelque ombre » de droit. « Nous n'avons la réponſe de Simon que dans l'Ecriture, & il n'y eſt pas dit un mot de la forteresſe des Macédoniens. Il ſemble, de la manière dont s'exprimen[illegible] Sçavans, qu'ils aient cru qu'*Acra* étoit le nom propre de cette citadelle. Ce mot ne lui étoit point particulier ; & l'Auteur du premier Livre des Machabées, & Joſeph, ne s'en ſervent, après une foule d'Auteurs, que pour marquer une citadelle & une forteresſe en général. Dans le récit qu'il fait du ſiége de Jotapat, il dit deux fois, que que cette ville avoit une ἄκρα. Guer. Juifs, liv. 3. ch. 96. Ce qu'ajoûtent ces Sçavants, que Joſeph dit » qu'Antiochus » ayant écrit à Simon de lui envoyer » des hommes & des vivres pour le ſié-» ge, changea de ſentiment avant que » ce corps de troupes auxiliaires fût » arrivé, « n'eſt pas plus exact. Joſeph ne dit ni l'un ni l'autre, & il eſt ſurprenant, que les Auteurs de cette Hiſtoire aient voulu avancer un fait dont la fauſſeté eſt ſi facile à juſtifier.

temps

temps de préſumer que dans les uns, les Copiſtes avoient oublié un mot, & en ont tranſcrit dans les autres, un pour un autre ; que dans le manuſcrit dont ſe ſervoit l'Auteur de la Vulgate, ils avoient oublié le verbe qui, dans le Grec, eſt entre αὐτὴν & Ιουδαίους, & dans ceux ſur leſquels le Grec de nos Bibles a été imprimé, ils ont tranſcrit ὠχύρωσε au lieu d'ὠρυξε. Dans l'un, l'omiſſion rend ſuſpendu le ſens de ce verſet, &, par la mépriſe dans l'autre, Simon fortifie une citadelle qui n'avoit pas beſoin de nouvelles fortifications. Avec celles qu'elle avoit lorſque le Grand-Prêtre la prit, elle avoit réſiſté plus de trente ans à tous les efforts que les Juifs & les Macédoniens avoient faits pour s'en rendre maîtres. Elle étoit d'ailleurs placée dans un endroit plus propre à tenir la ville dans l'obéïſſance, qu'à la défendre contre ſes ennemis,

Le verſet vingt-huitiéme du Chapitre ſuivant paroît détruire la conjecture, qu'on vient de propoſer. Antiochus Sidete y envoye Athénobie dire à Simon : » Vous avez » entre vos mains, Joppé, Gazara, » & la fortereſſe de Jeruſalem. « Mais ce Prince pouvoit ne pas ſçavoir que le Grand-Prêtre l'avoit fait razer, & quand il l'eût ſçû, c'étoit peut-être moins la citadelle en elle-même qu'il demandoit, que d'avoir une garniſon dans Jeruſalem qui la tînt ſous ſon obéïſſance. C'eſt ce que paroît inſinuer le verſet trentiéme ; car Antiochus demande que Simon lui rende ces villes, ou qu'il lui paye cinq cents talents d'argent, ſans rien dire de la citadelle de Jeruſalem ; c'eſt, bien probablement, parce qu'elle n'étoit plus, comme les villes que le Grand-Prêtre avoit conquiſes, en état d'être rendue.

Il y a encore une petite différence dans le récit que font l'Auteur du premier Livre des Machabées (*a*), & Joſeph, de la manière dont ſe conduiſit Antiochus à l'égard du ſecours & des préſens que lui envoya Simon, lorſqu'il étoit au ſiége de Dora. Il les refuſa, ſelon l'Ecriture ; & loin de les refuſer, ſelon Joſeph, ce Prince les lui avoit demandés. L'Hiſtorien Juif peut s'être trompé, & pour lui ſauver une mépriſe, le reſpect dont on eſt pénétré pour l'Ecriture, ne permet pas de ſoupçonner qu'il y ait quelque dérangement dans le texte ſacré. Mais le ſens demande ici ce ſoupçon, & la conjecture eſt autoriſée par quelques manuſcrits. Après avoir dit qu'Antiochus ne voulut recevoir ni le ſecours ni les préſens de Simon, il n'y a pas de ſens a ajoûter, » mais il » n'obſerva rien de ce qu'il étoit » convenu auparavant avec lui. « La particule illative γὰρ, *car*, *ſed*, *mais*, n'eſt point ici à ſa place. Nos Traducteurs François l'ont ſenti, & ils lui ont ſubſtitué & ; mais le Grec a γὰρ, *car*, & la Vulgate *ſed*, *mais* ; quelques manuſcrits portent, οὐκ ἠθέλησε, *non noluit*, il ne voulut pas ne pas recevoir, il ne vouloit pas refuſer le ſecours & les préſens de Simon ; mais il ne tint rien de ce dont il étoit convenu avec lui.

On convient que *Romanus* (*b*)

(*a*) Chap. 14. ℣. 37.

(*b*) Car le ſentiment de Grotius ne paroît pas pouvoir ſe ſoûtenir. Ce ſont, dans ce ſentiment, les Romains qui diſent que les Juifs reconnoiſſent les grands ſervices que Simon & ſa famille leur ont rendus, & les obligations infinies qu'ils leur ont. Et c'eſt le peuple Romain qui

s'eſt gliſſé mal-à-propos dans le verſet vingt-quatre du quatorziéme chapitre du premier Livre des Machabées. Le Grec ne l'a point, & il eſt viſible que ce ſont les Juifs, non les Romains, qui diſent ce qui ſuit juſqu'au ℣. 46. incluſivement. Mais je ne ſçache pas qu'on ait remarqué qu'il y a ici une tranſpoſition. Ce qu'on lit au Chapitre quinze, depuis le verſet quinze, *venit autem Numenius*, juſqu'au verſet vingt-quatre incluſivement, eſt une ſuite immédiate du verſet vingt-quatriéme, chapitre quatorze. Cela ne demande point de preuves, il ſuffit de lire pour s'en convaincre. Chapitre quatorze, verſet vingt-quatre: » Simon » envoya enſuite Numenius à Rome, » avec un bouclier d'or, du poids » de mille mines, pour renouveller » l'alliance avec les Romains (*a*). » Numenius revint de Rome avec » ſa ſuite, &c. (*b*) & le Conſul en- » voya copie de ces Lettres au » Grand-Prêtre Simon (*c*). Lorſque » le peuple Juif eut appris cela, » il dit, comment marquerons-nous » notre reconnoiſſance à Simon & » à ſes enfans? « Je finis en remarquant que nos Traducteurs François, qui traduiſent le verſet cinquante-trois du chapitre treiziéme du premier Livre des Machabées, *& munivit montem Templi, qui erat ſecùs arcem*, & il fortifia auſſi la montagne du Temple, qui étoit près de la Fortereſſe, donnent lieu de croire que la montagne du Temple & la citadelle des Macédoniens, étoient proche l'une de l'autre, ce qui n'étoit pas. Le *ſecùs* de la Vulgate, & le παρα du Grec, ſignifient, & qui étoit devant, à l'oppoſite.

REMARQUE X.

Joſeph ne paroît pas mériter les reproches que lui ont fait quelques Sçavans, ſur ce qu'il raconte du ſiége de Dagon.

LES ſçavans Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du Monde (*d*) ont renouvellé le reproche que Salien, Uſſérius, & quelques autres Sçavans avoient fait à Joſeph, ſur ce qu'il dit qu'il n'étoit pas permis aux Juifs de faire la guerre l'année Sabbatique. Il eſt vrai, qu'entre les différentes Loix que Moïſe leur donna, on n'en trouve aucune qui le leur défende; mais il n'eſt pas moins certain qu'ils ſe ſont cru défendues, des choſes dont on ne voit aucune défenſe dans le Pentateuque. C'étoit peut-être par tradition, qu'ils ne ſe les croyoient pas permiſes; peut-être croyoient-ils que c'étoit une conſéquence néceſſaire du précepte qui leur défendoit de travailler le jour du Sabbat. Quoi qu'il en ſoit des rai-

voulut que le réglement qu'avoient fait les Juifs en faveur de leur Grand-Prêtre & de ſes deſcendans, fût inſéré dans ſes décrets. Cet illuſtre Sçavant a bien connu le caractère des Romains, mais il l'oublie ici. Ce peuple eût cru indigne de la grandeur & de la majeſté de ſon Senat, d'inſérer dans ſes actes un décret qu'un peuple auſſi peu conſidérable, ſelon ſes idées, que les Juifs, auroit porté en faveur d'un de ſes Chefs. C'étoit beaucoup faire, que de le traiter d'allié & d'ami, & de vouloir bien écrire en ſa faveur aux Rois & aux Républiques qui lui étoient alliés.

(*a*) Chap. 15. ℣. 15.
(*b*) Verſet vingt-quatre.
(*c*) Chap. 14. ℣. 25.
(*d*) Tom. 7. pag. 117.

ſons qu'ils purent avoir de le penſer, nous voyons par le premier Livre des Machabées (*a*), qu'ils étoient perſuadés que le précepte de ne point travailler le jour du Sabbat leur défendoit d'y prendre les armes pour défendre leur vie, & les obligeoit de ſe laiſſer plutôt égorger que de ſe mettre en défenſe. Il n'y eut que l'expérience, qui leur fit connoître que ce ſentiment alloit à cauſer la ruine entiére de la Nation, & qui les obligea de régler, qu'on pouvoit, & qu'on devoit ſe défendre quelque jour qu'on fût attaqué; mais ils continuérent toujours à croire qu'il ne leur étoit pas permis d'attaquer le jour du Sabbat. Pompée s'apperçut que ce ſentiment étoit de pratique chez eux (*b*), lorſqu'il aſſiégeoit Jeruſalem, & il ſçut bien en profiter. Car il ne les fit point attaquer en ce jour, mais il ſe ſervit de leur inaction pour faire avancer les travaux qu'il jugeoit néceſſaires pour pouſſer le ſiége. Joſeph raconte dans ſa vie (*c*), que pour ne point embarraſſer un jour de Sabbat les habitans de Tarichée, il avoit renvoyé chez eux les ſoldats dont il ſe faiſoit accompagner; mais qu'ayant appris que la ville de Tibériade s'étoit révoltée, il ſe trouva dans un embarras extrême. Le jour étoit trop avancé pour les faire revenir, & il ajoûte, que quand cela eût pû ſe faire, celui qui ſuivoit étoit un Sabbat, auquel nos Loix nous défendent de prendre les armes, quelque preſſante qu'en paroiſſe la néceſſité. Des raiſons vagues, ou plutôt, des déclamations ſans fondement, ne détruiſent point le témoignage d'un Hiſtorien qui avance un fait qui n'a rien d'extraordinaire, rien de merveilleux, dont il a pû être quelquefois témoin, qui a un grand rapport avec un autre qu'on ne conteſte pas (*d*), & qui ſuppoſe enfin un ſentiment reçu par une Nation entiére, & qui par conſéquent n'eſt ignoré de perſonne. *Voyez* Antiq. Juiv. Liv. 11. chap. 1. numero 1. On croit qu'Hérode aſſiégea Jeruſalem une année Sabbatique; mais, à la circonciſion près, ce Prince étoit plutôt Payen que Juif.

Rien n'eſt plus aiſé que de ſe tromper, dans le calcul du temps précis où s'eſt paſſé un évenement ſi reculé dans l'Antiquité. On ne ſçauroit fixer avec quelque certitude, combien il s'eſt paſſé d'années Sabbatiques depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la mort du Grand-Prêtre Simon. Cela eſt cependant néceſſaire, pour fixer l'année Sabbatique par rapport au temps du ſiége de Dagon, & quand le ſçavant Uſſérius auroit déterminé exactement le nombre d'années qui ſe ſont écoulées entre ces deux époques, reſteroit à prouver, que les Juifs ont toujours, & ſans avoir jamais varié, obſervé l'année Sabbatique de ſept ans en ſept ans. On peut l'avancer, mais on n'en a point de preuves, & cela n'eſt pas même vrai-ſemblable. Dans les grandes révolutions qui arriverent ſous les Juges, ſous les Rois qui abandonnoient la Religion Juive, ſous Antiochus, & pendant les guerres qui ſuivirent, il n'eſt pas croyable que les Juifs n'aient été quelquefois obli-

(*a*) Chap. 2. ℣. 34. & ſuiv.
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 14. ch. 4. num. 3.
(*c*) Numero 32.
(*d*) Les Juifs croyoient qu'il ne leur étoit pas permis de ſe ſervir d'huile qui avoit été faite par des Payens. *Vie de Joſeph*, numero 13.

gés de cultiver leurs terres une année, qui, ſans cette néceſſité, eût dû être Sabbatique. On croit que les Madianites & les Amalécites opprimerent les Iſraëlites pendant ſept ans, après la paix que Débora leur avoit procurée ; c'étoient, dit l'Ecriture (a), des ſauterelles, qui pilloient & dévoroient tout. Il n'étoit pas poſſible que les Iſraëlites obſervaſſent l'année Sabbatique pendant ces horribles ravages. Qu'il en ſoit tombé une immédiatement après ces brigandages, ils n'euſſent pas pû vivre, s'ils avoient laiſſé leurs terres incultes. Des terres pillées, & ruinées par les ravages de l'ennemi, ont ſouvent beſoin de deux ou trois ans de culture pour ſe remettre. D'où les Iſraëlites recommencerent-ils alors à compter les ſept années qui font la Sabbatique? Il y a tout lieu de croire qu'ils le firent de celle où leurs terres ſe remirent en état. Cette année fut donc reculée alors de deux ou trois ans. Ce qui a pû arriver après la mort de Débora, put arriver ſous la perſécution des Philiſtins du temps de Saül, & ſous toutes les autres que les Juifs ſouffrirent dans la ſuite.

(a) Jug. chap. 6. ℣. 4. & 5.

REMARQUE XI.

Ce que Joſeph raconte, que le Grand-Prêtre Hircan & Hérode firent ouvrir le tombeau de David, peut n'être pas vrai; mais les preuves qu'on apporte de la fauſſeté de ces faits, ne ſont pas concluantes.

PEUT-être que le Grand-Prêtre Hircan ne trouva pas une auſſi grande ſomme d'argent que Joſeph accuſe; mais je ne vois pas que Leydecker, les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du Monde, & quelques autres Sçavans, qui traitent de fable ce qu'il dit, qu'Hircan & Hérode ouvrirent ce tombeau, en donnent de bonnes preuves.

L'éloignement dans lequel étoit Joſeph du temps où a vécu le Grand-Prêtre, a pû ne lui pas permettre d'être bien informé de ce qui le regardoit; il peut avoir rapporté ce qu'il en dit ſur des memoires peu exacts. Mais il a pû s'informer de ce qui regardoit Hérode, de perſonnes qui avoient vécu ſous ſon régne. Il eut des liaiſons particuliéres avec le Roi Agrippa, ſon petit-fils; & il paroît, par les Lettres qu'il en rapporte, que ce Prince le conſidéroit. Ainſi, il en put recevoir toutes les connoiſſances dont il avoit beſoin pour écrire l'Hiſtoire de ſon aïeul. Ce qu'il raconte, qu'il ouvrit le tombeau de David, n'eſt point un fait qu'il ait rapporté en paſſant, & ſans l'avoir autrement examiné.

Il étoit ſi aſſuré qu'il étoit véritable, qu'il eſt ſurpris que Nicolas de Damas n'en ait rien dit, & qu'il attribue ſon ſilence à l'attachement qu'il avoit pour Hérode : attachement qui ne lui permettoit pas de rapporter une action peu honorable à ce Prince.

Lorſque les Babyloniens prirent Jeruſalem, ſous Nabuchodonoſor, ils enleverent tout ce qu'ils purent découvrir d'or, d'argent, & de choſes précieuſes. Mais quelques recherches que faſſent l'avidité du Vainqueur & la rapacité du ſoldat, dans le pillage d'une ville, il y reſte toujours beaucoup d'or, d'argent, & de riches effets, qu'elles ne peuvent découvrir. Rome a été pluſieurs fois priſe, & les Barbares, qui l'ont ſouvent pillée, n'étoient pas ſans doute moins paſſionnés pour l'argent que les Babyloniens ; & cependant, après tous les ſaccagemens que cette capitale de l'Empire Romain a ſoufferts, il eſt certain qu'on y a trouvé longtemps, & qu'on y trouve encore quelquefois, des tréſors cachés en terre.

D'ailleurs, les Babyloniens pouvoient être prévenus d'un reſpect religieux pour les tombeaux, & croire commettre un grand crime, s'ils y touchoient. C'étoit le ſentiment général des Grecs, qu'il n'y avoit que des ſcélérats & des impies, qui oſaſſent troubler les cendres des morts. C'eſt pourquoi, la plus grande injure qu'ils croyoient pouvoir dire à un homme, c'étoit de l'appeller violateur de tombeaux, *effoſſor tumulorum*. Ce fut vrai-ſemblablement par le même eſprit, d'un reſpect religieux pour les cendres de ſes Ancêtres, que le ſaint Roi Ezéchias crut que, pour ſatisfaire la cupidité de Sennachérib, empêcher Jeruſalem d'être ſaccagée, & le Temple d'être profané, il convenoit davantage d'en épuiſer le tréſor, d'en enlever même l'or dont il avoit fait revêtir les portes de ſon Portique, que de violer les tombeaux de ſes prédéceſſeurs.

Chardin rapporte, » que quand » un Roi de Perſe meurt, on fait » pluſieurs cercueils, quelquefois » juſqu'à douze de la même ſorte, » & ſans aucune différence. On » met le cadavre dans un de ces » cercueils, & dans les autres des » phantômes de même peſanteur, » & revêtus tout de même. Deux » ou trois Eunuques du ſérail font » cela en ſecret, puis ils font porter » tous ces cercueils pêle-mêle dans » une chambre, où on les range » de ſuite, l'un contre l'autre. Le » Prince qui lui ſuccede au royaume » les envoie inceſſamment aux plus » fameux temples de Perſe, cha- » cun avec un train égal, de façon » que ce n'eſt qu'une pure divina- » tion que tout ce qui eſt dit du » lieu où repoſe le corps du dé- » funt ..... Joſeph rapporte une » choſe au Livre ſeptiéme de ſes » Antiquités, qui vient ici à propos : » C'eſt que le corps du Roi David » ne fut trouvé ni par Hyrcanus, » ni par Hérode, quand ils ou- » vrirent ſon tombeau. « Si ce fameux voyageur n'eſt pas plus exact dans ce qu'il raconte des pays où il a voyagé, que dans ce qu'il fait dire ici à Joſeph, & ſi les applications qu'il fait de quelques coûtumes des peuples chez leſquels il a voyagé, à des paſſages de l'Ecriture, ne ſont pas plus juſtes que celle qu'il fait à ce que l'Hiſtorien Juif dit d'Hircan & d'Hérode, il y a quelque choſe à rabattre des grands éloges qu'on lui a donnés.

REMARQUE XII.

Les deux Décrets rapportés au huitiéme chapitre du Livre quatorze ne ſont pas à leur place.

SI les deux Décrets que l'on trouve au chapitre huitiéme du quatorziéme Livre des Antiquités, ne ſont pas ſuppoſés, ils ſont certainement déplacés, & attribués à un Grand-Prêtre qui n'a pû les obtenir. L'ancien Interprète de Joſeph ne les avoit point dans ſon manuſcrit. Du moins ne les a-t-il point traduits; & il n'y auroit pas ſans doute manqué, s'ils y avoient été. C'eſt une forte préſomption, que quelque Juif qui ramaſſoit tout ce qu'il trouvoit qui pouvoit avoir rapport à ce que Joſeph dit, que les Romains & les autres Puiſſances avoient beaucoup d'égard pour ſa Nation, a inſéré, ſans jugement, ces Décrets dans ſes ouvrages.

L'Hiſtorien Juif dit, ou plutôt on lui fait dire, que pour juſtifier, que Céſar avoit confirmé Hircan dans la dignité de ſouverain Pontife, & lui avoit permis de relever ce que Pompée avoit fait abbatre des murs de Jeruſalem, il va en rapporter le Décret, & celui qu'il rapporte ne dit rien de l'un ni de l'autre. Il eſt datté de la neuviéme année du Pontificat & de l'Ethnarcat d'Hircan. La Reine Aléxandra ſa mere, lui confirma le ſouverain Sacerdoce à la mort du Roi ſon père. Il l'exerça pendant le veuvage de la Reine; cette Princeſſe ſurvécut neuf ans au Roi ſon mari. Il ne fut pas Ethnarque pendant qu'elle vécut, & put encore moins alors ſolliciter la permiſſion de relever ce que Pompée avoit fait abbatre des murs de Jeruſalem, puiſque cela n'arriva que cinq ou ſix ans après. Ce furent les diviſions des freres, Hircan & Ariſtobule, qui donnerent un prétexte au Général Romain d'entrer en Judée, & ce ne fut que plus de quinze ans après que Céſar fit la guerre en Egypte.

Enfin, ce fut cet Empereur, ſelon qu'on le fait dire à Joſeph, qui permit au Grand-Prêtre de relever ces murs; & le Décret qu'on apporte pour le prouver, ne parle ni de Céſar ni des murs de Jeruſalem.

L'objet de l'ambaſſade des Juifs, n'étoit, ſelon que le Préteur Lucius Valerius en fit rapport au Senat, que de renouveller leur alliance & leur amitié avec le peuple Romain. Auſſi le Décret du Senat ne touche-t-il que ces deux articles.

Quelques Sçavans ont conjecturé que Joſeph s'étoit contenté d'indiquer les Décrets que les Empereurs & les autres Puiſſances avoient portés en faveur de ſa Nation, pour juſtifier ce qu'il racontoit, & qu'il avoit laiſſé le ſoin à ſon ſecrétaire de les mettre à leur place. Que, par peu d'attention, ou par incapacité, ce ſecrétaire les avoit placés dans des endroits où ils ne convenoient pas. Mais il eſt bien plus vrai-ſemblable de mettre ce dérangement ſur le compte de quelque mauvais compilateur, qui avoit recueilli les Décrets faits en faveur de ſa Nation, & qui les avoit rapportés, ſans jugement, dans ſon Exemplaire, à des endroits qui ne conviennent pas. Si ç'avoit été le ſecrétaire de Joſeph qui eût été chargé de les mettre à leur place, il les y eût tous mis, & il y en a pluſieurs qui ne ſe trouvent

pas dans tous les manuſcrits. Nous venons de remarquer, que les deux qui ſont le ſujet de cette Remarque, ne ſe trouvoient pas dans le manuſcrit dont ſe ſervoit l'ancien Interprète, & des vingt-quatre qui ſe trouvent dans les Editions d'Angleterre & de Hollande, il n'y en a qu'onze dans celles qui les ont précédées.

C'eſt d'Hircan fils d'Alexandre, dont le Décret des Athéniens fait l'éloge; mais ces mots, *fils d'Alexandre*, ſont une faute, ſi l'acte eſt authentique. Le ſecond Hircan n'a jamais été en état de faire le bien dont ce peuple marque ſa reconnoiſſance. Il ne le fut pas ſous le régne de ſa mere: outre qu'il n'étoit pas alors Ethnarque, ſon frere lui enleva la couronne & le ſouverain Pontificat, après que leur mere commune eut terminé ſes jours. Pompée le fit Ethnarque: mais les troubles dont la Judée fut agitée, par les guerres qu'y exciterent Alexandre, Ariſtobule, & Antigone; les brigandages qu'y exercerent Craſſus & Caſſius, durent trop épuiſer ſes fonds, pour qu'il pût porter ſes libéralités juſqu'à Athènes. Joſeph remarque que les préſens qu'Antipater l'engageoit de faire aux Généraux & aux principaux Seigneurs de Rome, il les faiſoit en ſon nom, pour gagner leur amitié & acquérir leur protection.

REMARQUE XIII.

Ariſtobule fut le premier de ſa maiſon qui prit le nom de Roi. Le paſſage de Timagene eſt cité peu exactement: ou le manuſcrit dont ſe ſervoit Joſeph étoit altéré, ou cet Auteur s'eſt trompé.

» NOUS avons vû néanmoins » ci-deſſus, qu'Hircan avoit » pris le nom & l'autorité de Roi. « *Hiſtoire univerſ. Tom. 7. pag. 128.* J'ignore l'autorité ſur laquelle ſe ſont appuyés les ſçavants Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du Monde, pour contredire Joſeph ſur un fait dont il a pû être bien inſtruit. Je ne connois pas davantage l'Auteur qui dit qu'Antigone, après avoir conquis l'Iturée, avoit pris le chemin de Jeruſalem; Joſeph dit ſeulement qu'il revenoit de l'armée: qu'eſt-ce encore que ce qu'ils ajoûtent, » qu'Ariſtobule étant » tombé malade au milieu des » plus heureux ſuccès, fut tranſ» porté à Jeruſalem, laiſſant à ſon » frere le ſoin d'achever la con» quête de cette Province: com» miſſion dont il s'acquitta avec tout » le ſuccès poſſible? « Un autre Critique liſoit dans ſon manuſcrit» qu'A» riſtobule ayant déclaré la guerre » aux Ituréens, envoya contre eux » ſon frere Antigone, qui les vain» quit, & les contraignit de rece» voir la circonciſion. « Ce ſont-là des anecdotes, dont ces Sçavans (*a*) font préſent à la République des Lettres. Reſte à délibérer, ſi elle les

(*a*) Hiſt. univerſ. du Monde. Le P. Calmet, liv. 32. pag. 359.

recevra avant qu'elles aient communiqué leurs lettres de créance.

Pour donner quelque vrai-ſemblance à ce que Joſeph dit en finiſſant le Chapitre onziéme, il faudroit le tranſporter à la fin du précedent, y mettre Hircan au lieu d'Ariſtobule, & les Iduméens au lieu des Ituréens. Un Prince qui regne à peine un an, ne peut guères faire de bien à ſes ſujets, ni accroître ſes Etats aux dépens de ſes voiſins. La maladie dont mourut Ariſtobule, & qui peut avoir été longue, dut l'occuper une partie de l'année de ſon régne. Les intrigues de la Reine ſa mere, pour ſe conſerver dans le gouvernement, en prirent une autre. Quelque grande que ſoit la paſſion de commander, il n'y a que le temps qui puiſſe étouffer les ſentimens que la nature imprime dans le cœur d'un fils pour celle qui lui a donné la vie, au point de la renfermer dans une priſon, & l'y faire mourir de faim. Quand, plus cruel que Néron, on ſuppoſeroit qu'Ariſtobule fit mourir ſa mere en montant ſur le thrône, & mettre ſes freres en priſon; la douceur, & une eſpèce de pudeur, peuvent-elles entrer dans le caractère d'un Prince qui ſe porte à de ſi grands excès de cruauté? Que ce ſoit Joſeph, que ce ſoit Strabon, qui ſur le témoignage de Timagene, lui attribue cet aimable caractère, cela eſt égal. Car après avoir condamné la cruauté d'Ariſtobule envers ſa mere & ſon frere, comment Joſeph peut-il dire, ou rapporter avec approbation le témoignage d'un Auteur qui le repréſente comme un Prince modeſte & équitable? Un Ecrivain capable de réflexion ne forme pas ſes portraits, de traits qu'il fait effacer preſque en même temps, par un pinceau qui en trace de tout oppoſés.

On ne trouve rien dans l'Hiſtorien Juif, qui inſinuë que les Ituréens aient jamais fait aucun acte de ſa Religion. Hircan, premier du nom, obligea les Iduméens de l'embraſſer. Auſſi les voit-on dans la ſuite aſſiſter aux fêtes de la Nation, & s'en regarder comme membres. Mais on ne voit en aucun endroit les Ituréens donner des marques de Judaïſme. Cicéron demandoit à Antoine, qui s'étoit ſervi d'Ituréens pour aſſiéger le Senat, pourquoi il avoit introduit dans la place publique, un peuple armé de fléches, & le plus barbare qui ſoit au monde (*a*)? L'épithète de peuple barbare ne conviendroit pas aux Ituréens, s'ils avoient embraſſé la Religion Juive.

M. Cellarius a ſenti la difficulté, & il a cru la lever, en ſuppoſant que Cicéron ne parle que de cette partie de l'Iturée qui n'avoit pas embraſſé le Judaïſme. Mais l'expreſſion de l'Orateur Romain eſt générale. Elle ne ſe renferme point à une partie de la Nation, elle porte ſur tous les Ituréens.

Un régne d'un an eſt un terme bien court, pour qu'un Prince qui

régnoit

(*a*) II. Philipp. num. 44. *Cur hominis omnium gentium maximè barbaros Ituræos, ſagittis deducis in forum?*

Le pays des Ituréens & des Arabes n'eſt que montagnes, & ce ſont tous des ſcélérats. κακέργοι πανῖες, Strabon, liv. 16. pag. 520.

Virgile, 2. Gorg.. Vers deux cent trente.

Lucain, liv. 7. Vers 514.

... *Ituræi, Medique Arabeſque ſoluto Arcu turba minax.*

Cellar. Geog. Ant. liv. 13. chap. 13.

régnoit ſur un peuple qui communiquoit auſſi peu avec les autres nations que faiſoient les Juifs, puiſſe ſe faire connoître des Grecs, & s'en faire connoître de maniere qu'ils lui donnent le nom de Philellen, ami des Grecs. Il n'y a que le temps, & des ſervices réitérés, qui aient pû porter ces peuples à donner ce nom à un Grand-Prêtre des Juifs, & je n'en vois aucun à qui cela convienne mieux qu'à Hircan, premier du nom. Son régne, d'environ trente-un ans, lui donna le temps & le mit en état de rendre pluſieurs ſervices aux Grecs, & les décrets des villes d'Athenes (*a*) & de Pergame, prouvent qu'il leur en rendit effectivement. Il conquit l'Idumée, & il obligea ſes habitans à ſe faire circoncire. Enfin, la douceur & la modération que Timagene attribue au Prince dont il parle, conviennent infiniment mieux au portrait que Joſeph fait de l'éminente piété d'Hircan, qu'à un meurtrier de ſa mere & d'un de ſes freres.

Les Payens ſe ſont ſi peu donné la peine de s'inſtruire de ce qui regarde les Juifs, qu'il n'y auroit rien d'extraordinaire, quand Timagene ſe ſeroit trompé dans le nom d'un de leurs grands Prêtres, & dans celui du peuple qu'il avoit obligé de recevoir la circonciſion. Mais on ne peut rien ſuppoſer de ſemblable de Joſeph, ſans le charger de la contradiction la plus ſenſible, & d'une eſpèce de ſtupidité dont on a peine de le croire capable. Ainſi, on aime mieux dire que, par une de ces inattentions dans leſquelles les Copiſtes ſont tombés une infinité de fois, le paſſage de Timagene eſt déplacé, & au lieu qu'il termine aujourd'hui le chapitre onze, Joſeph l'avoit mis à la fin du précedent; & comme une faute n'en cauſe que trop ſouvent une ſeconde, les Copiſtes ont attribué l'éloge d'Hircan, premier du nom, à ſon fils Ariſtobule. Le dénombrement que fait Joſeph dans le treiziéme chapitre, des conquêtes que les Juifs avoient faites, & qu'ils poſſédoient ſous le régne d'Alexandre, donne un grand degré de vraiſemblance à la conjecture que l'on propoſe. On y trouve l'Idumée, & pluſieurs autres, tant villes que bourgades. S'ils avoient été maîtres de l'Iturée, Joſeph n'eût pas ſans doute manqué de le marquer; & rien ne donne lieu de croire qu'Ariſtobule l'avoit conquiſe, mais qu'Alexandre l'avoit perdue.

REMARQUE XIV.

Sur le reproche que les Juifs font à Alexandre.

» ILS lui reprocherent en face, » qu'ayant été captif, il étoit in» digne de l'honneur du Sacerdoce.« Le Pere Calmet (*b*) n'eſt pas le ſeul qui faſſe dire cela à Joſeph. Sig. Gelenius, M. d'Andilly, les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du Monde (*c*), & l'Hiſtorien des Empires & des Républiques (*d*), le lui font dire également. Cet Auteur le dit effectivement dans les anciennes Editions, mais il étoit facile de voir que c'étoit une faute de Copiſte.

(*a*) Joſeph, Antiq. Juiv. liv. 14. page 698. & 711.
(*b*) P. Calmet, Hiſt. univ. liv. 32. p. 361.
(*c*) Tome 7. pag. 132.
(*d*) Tome 8. pag. 394.

Eléazar avoit reproché à Hircan, premier du nom, que ſa mere avoit été eſclave. Joſeph dit que le fait étoit faux ; mais la haine que les Juifs portoient à Alexandre, le leur faiſoit croire véritable, & ils en faiſoient uſage pour l'inſulter. A juger de la leçon des manuſcrits dont l'ancien Interprète ſe ſervoit par ſa traduction, ils avoient ἐξ ἀιχμαλώτου. C'eſt la bonne leçon, & c'eſt avec raiſon que M. Havercamp l'a miſe dans le texte de ſon Edition de Joſeph. Les Juifs ne pouvoient prétendre, qu'une perſonne qui avoit été eſclave étoit exclue du ſouverain Pontificat, ſans avancer un fait, dont l'exemple d'Aaron & de Joïada fait voir la fauſſeté. Car le premier avoit été eſclave en Egypte, & le ſecond à Babylone.

Le Grand-Prêtre ne pouvoit épouſer qu'une Vierge, & qu'une Vierge de ſa Nation (*a*). Les Juifs croyoient, du temps des Aſmonéens, que le fils d'une eſclave, quoique de la race d'Aaron, ne pouvoit pas être Grand-Prêtre. L'Ecriture ne l'exclut pas expreſſément de cette grande dignité ; mais ils le concluoient bien naturellement de la Loi, qui lui ordonne de n'épouſer qu'une Vierge. Car les enfans qui ſeroient venus d'un mariage qu'un Grand-Prêtre auroit contracté avec une veuve, ou une fille qui auroit perdu ſon honneur, étoient regardés comme bâtards par les Juifs ; de même que parmi nous, ceux qui naiſſent d'un mariage contracté contre nos Loix. Ce peuple ne pouvoit pas ſe perſuader qu'un maître, qui avoit une eſclave d'une figure, & peut-être d'une naiſſance à mériter les recherches d'un Grand-Prêtre, n'eût pas uſé, ou plutôt abuſé de ſon autorité, pour exiger d'elle ce qui lui faiſoit perdre la qualité de vierge. Dans cette prévention, le mariage qu'un Grand-Prêtre contractoit avec une eſclave, étoit contre la Loi, & les enfans par conſéquent, qui en naiſſoient, exclus du ſouverain Pontificat.

(*a*) Léviticq. *chap.* 21. ℣. 13.

REMARQUE XV.

Antiochus Denys ne retourna point à Damas, à la nouvelle de ce qui étoit arrivé à ſon frere Philippe, qui aſſiégeoit cette ville.

JOSEPH ſe brouille extrêmement ici, s'il a voulu dire ce que ſes Interprètes lui font rapporter. » Lorſqu'Antiochus Denys eut ap» pris ce qui étoit arrivé à Philippe, » il retourna d'Arabie. Il marche » promptement, & il entre en Ju» dée avec une armée de huit mille » hommes de pied, & huit cents » chevaux (*b*). Mileſe repouſſa » avec zéle & ſuccès tous les efforts » que fit Philippe pour y rentrer, » Dionyſius accourut au bruit (*c*) de » ce qui ſe paſſoit à Damas ; mais » Philippe n'attendit pas ſon arri» vée ; il leva le ſiége & reprit le » chemin d'Antioche. Peu de temps » après que Dionyſius eut réparé » les déſordres commis par ſon » frere aux environs de Damas, il

(*b*) Hiſt. univerſ. du Monde, Tom. 6. pag. 417.

(*c*) Hiſt. des Empir. & des Répub. Tom. 7. pag. 447.

» raſſembla ſes troupes pour retour-
» ner en Arabie. « Si l'on ſe donne la peine de conſulter Joſeph, on trouvera que ces Sçavans ont ſçû quelques circonſtances de cet évenement, qu'a ignorées le ſeul Ecrivain qui le rapporte.

Antiochus ne put pas retourner d'Arabie, lorſqu'il eût appris ce qui étoit arrivé à Philippe. Il y alloit, mais il n'y étoit pas encore entré. Les retranchemens que fit faire Alexandre, en ſont la preuve. Ils étoient, ces retranchemens, pour empêcher qu'on ne paſsât de Syrie en Judée. Ils étoient au ſeptentrion de Jeruſalem, & ils auroient dû être à ſon midi, pour fermer le paſſage de l'Arabie en Judée. Par où Antiochus avoit-il paſſé pour entrer en Arabie? Si ç'avoit été par la Judée, quels motifs auroit pû avoir Alexandre, de lui en refuſer l'entrée pour aller défendre ſon Etat, que ſon frere Philippe attaquoit? Et s'il avoit voulu l'empêcher d'entrer en Judée, c'eût été au midi de Jeruſalem qu'il eût fait faire des retranchemens.

La manière dont Joſeph raconte cet évenement dans le premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (a), autoriſe le ſens qu'on donne à ce qu'il en dit ici. » Dans la crainte
» d'Antiochus Denys, qui marchoit
» contre les Arabes, Alexandre fit
» faire de grands retranchemens
» entre les montagnes d'Antipatris
» & de Joppé, ſur mer .....
» mais tous ces retranchemens ne
» purent arrêter Antiochus. Il
» mit le feu aux Tours qui les
» défendoient, combla les tran-
» chées & paſſa avec ſes troupes.

ὑποστρέφω ſignifie ordinairement retourner, & c'eſt ſans doute ce qui a porté les Sçavans qui ont traduit cet endroit, à croire qu'Antiochus retourna en Syrie, lorſqu'il apprit que ſon frere envahiſſoit ſon Etat; mais Joſeph s'eſt quelquefois ſervi d'ὑποστρέφω, pour ſignifier ſeulement tourner, aller vers quelque endroit. » Hérode, qui s'étoit flatté
» de trouver des amis dans les Ara-
» bes, n'y ayant trouvé que des
» ennemis, tourna vers l'Egypte,
» après avoir répondu à Malicus
» comme ſa façon d'agir le deman-
» doit. ὑποστρέψειν εἰς Αἴγυπτον. « Ce Prince ne pouvoit pas retourner d'Egypte, puiſqu'il venoit de Judée, & qu'il n'étoit peut-être encore jamais entré dans ce royaume. Si Joſeph avoit voulu raconter qu'Antiochus retourna d'Arabie en Phénicie, il n'eût pas dû remarquer que Mileſe avoit chaſſé Philippe de Damas. Car, comme ce Prince n'avoit plus rien à craindre pour cette ville, il n'eût pas dû interrompre ſon entrepriſe d'Arabie pour y retourner auſſi-tôt. C'eût été à la nouvelle de la priſe de Damas, que l'Hiſtorien eût dû la lui faire abandonner, pour aller reprendre cette ville. Le Copiſte, qui ignoroit peut-être qu'ὑποστρέφω eût ce ſens, a pu croire qu'il falloit lire ἐξ au lieu d'ἐπὶ, & inſérant la derniére prépoſition dans la copie qu'il faiſoit, donner lieu de croire que Joſeph diſoit qu'Antiochus retourna en Arabie; au lieu qu'il racontoit, que ce Prince ayant appris que Mileſe avoit chaſſé Philippe de Damas, » il tour-
» na, il marcha contre les Ara-
bes.

(a) Τῦτον γὰρ δείσας, στρατεύεσθαι ἐπὶ τοὺς Ἄραβας ὡρμήμενον.

TABLE DES CHAPITRES.

Contenus dans ce second Tome.

LIVRE VII.

CHAP. I. *Bataille de Gelboé. Mort de Saül. David reconnu Roi par la Tribu de Juda. Victoire des troupes de David sur celles d'Isboseth. Azaël tué par Abner. Enfans de David. Abner se donne à David, & lui renvoie Michol. Abner tué par Joab : David pleure sa mort, & fait son éloge.* Page 1.

CHAP. II. *Mort d'Isboseth : David fait mourir ses assassins. Assemblée générale des Israëlites à Hébron, dans laquelle David est reconnu Roi,* 9.

CHAP. III. *David prend la ville de Jerusalem, dont il chasse les Jébuséens. Traité d'alliance entre David & Hiram Roi de Tyr. Femmes & enfans de David,* 11.

CHAP. IV. *Victoires de David sur les Philistins. Translation de l'Arche du Seigneur, de Cariathiarim à Jerusalem. David veut bâtir un Temple au Seigneur, en est empêché par Nathan, qui lui déclare que ce sera Salomon qui exécutera ce projet,* 14.

CHAP. V. *David fait la guerre aux Philistins & aux Moabites : il les défait. Suite des victoires de David. Le Roi d'Emath recherche son alliance. David fait venir auprès de lui Miphiboseth fils de Jonathas, & le comble de biens,* 18.

CHAP. VI. *David fait la guerre aux Ammonites, envoie contre eux le Général Joab, qui remporte sur ces peuples & leurs alliés, une grande victoire. Les Ammonites se remettent en campagne. David marche contre eux en personne, & les défait. Siége de Rabbath,* 22.

CHAP. VII. *David, séduit par les charmes de Bethsabée, femme d'Urie, offense le Seigneur, fait mourir Urie, est repris de ses crimes par le Prophète Nathan. Mort de l'enfant né de Bethsabée. Douleur de David. Prise & ruine de Rabbath,* 25.

CHAP. VIII. *Amnon fait violence à sa sœur Thamar. Absalom son frere le fait tuer. David pardonne à Absalom,* 31.

CHAP. IX. *Révolte d'Absalom contre le Roi David, qui sort de Jerusalem & se retire au-delà du Jourdain. Siba calomnie Miphiboseth. Séméi insulte David, qui empêche Abisaï de l'en punir. Chusaï trompe Absalom : son conseil préféré à celui d'Achitophel. Achimas & Jonathas vont instruire David des conseils donnés par Chusaï & par Achitophel. Mort d'Achitophel,* 36.

CHAP. X. *Absalom, à la tête d'une grande armée, passe le Jourdain, marche contre le Roi son père. Victoire de l'armée de David sur celle d'Absalom. Mort d'Ab-*

salom. Douleur de David, 43.
CHAP. XI. David reçoit les Députations des Tribus, se dispose à retourner à Jerusalem, pardonne à Séméï. Conduite de David à l'égard de Miphiboseth, de Siba, de Berzellaï. Reproche que font les onze Tribus à celle de Juda. Séba excite les onze Tribus à une nouvelle révolte. La Tribu de Juda demeure fidèle à David. Joab assassine Amasa. Mort de Séba, 47.
CHAP. XII. Vengeance des Gabaonites. Fin d'une grande famine. Nouvelles guerres de David contre les Philistins, comment terminées. Exploits particuliers de quelques braves au service de David, 54.
CHAP. XIII. David fait le dénombrement du Peuple. Dieu en est offensé. Les Israëlites affligés de peste en punition de la faute de David. Sacrifice offert par David, dans l'aire d'Areuna, pour remercier Dieu de ce qu'il avoit fait cesser ce fléau, 59.
CHAP. XIV. Préparatifs de David pour la construction du Temple. Abisag mise dans le lit de David, pour le réchauffer. Adonias, fils de David, veut se faire déclarer Roi. Bethsabée, par le conseil de Nathan, en avertit le Roi, qui déclare Salomon pour son successeur. David fait divers réglemens, donne à Salomon le Plan du Temple, 62.
CHAP. XV. Dernières instructions de David à son fils Salomon, 70.

LIVRE VIII.

CHAP. I. Adonias prie Bethsabée de lui obtenir de Salomon la permission d'épouser Abisag. Salomon refuse cette grace à Bethsabée. Mort d'Adonias, de Joab, & de Séméï, 81.
CHAP. II. Salomon épouse la fille du Roi d'Egypte. Dieu lui apparoît. Il préfere la sagesse à tous les avantages dont Dieu lui offre le choix. Célèbre jugement de ce Prince. Etat de la dépense de sa maison. Secret merveilleux de chasser les Démons, dont on prétend que Dieu l'avoit particuliérement gratifié. Lettre qu'il écrit au Roi Hiram. Réponse du Roi Hiram. Arrangemens qu'il prend pour se procurer les matériaux nécessaires pour bâtir le Temple, 85.
CHAP. III. Salomon jette les fondemens du Temple. Description du Temple & de ses accompagnemens, 92.
CHAP. IV. Suite du précedent: Translation de l'Arche dans le Temple: prière de Salomon, 99.
CHAP. V. Salomon se fait bâtir un Palais. Description de ce Palais. Le Roi de Tyr envoie à Salomon des Questions à résoudre, 106.
CHAP. VI. Salomon fortifie la ville de Jerusalem, fait bâtir d'autres villes. Pourquoi les Rois d'Egypte, depuis Minée jusqu'à Salomon, ont toujours porté le nom de Pharaon. Salomon soumet les Cananéens du mont Liban, équippe une flotte. La Reine de Saba vient admirer la sagesse de Salomon, 110.
CHAP. VII. Commerce maritime de Salomon. Présens qu'il reçoit de tous les Princes de l'univers. Richesses & magnificence de ce

Prince. Son idolatrie. Dieu lui fait annoncer de quelle manière il en ſera puni. Adar s'éleve contre lui, & peu après Jeroboam. Mort de Salomon, 116.

CHAP. VIII. *Roboam ſuccede à Salomon. Mécontentement du Peuple. Dix Tribus ſe ſéparent de l'obéiſſance de Roboam, & choiſiſſent Jeroboam pour Roi. Il porte à l'idolatrie les dix Tribus qui lui ſont ſoumiſes, & entreprend de faire les fonctions de ſouverain Pontife. Il en eſt repris par le Prophète Jadon, 123.*

CHAP. IX. *Un faux prophète trompe le Prophète Jadon, & eſt cauſe de ſa mort : met à profit cette circonſtance pour tromper Jeroboam, qui ſe livre à toutes ſortes d'impiétés, 128.*

CHAP. X. *Roboam, Roi des Tribus de Juda & de Benjamin, bâtit des villes dans l'une & l'autre Tribu. Il ſe livre à l'impiété. Dieu ſuſcite Suſac pour l'en punir. Mort de Roboam ; ſon fils Abia lui ſuccede, 130.*

CHAP. XI. *Impiétés de Jeroboam. Il envoie ſa femme conſulter le Prophète Achias ſur la maladie de ſon fils Obimès. Réponſe du Prophète. Abia, fils de Roboam, remporte une victoire ſignalée ſur Jeroboam. Mort d'Abia ; ſon fils Aza lui ſuccede. Mort de Jeroboam ; ſon fils Nadab lui ſuccede, & eſt tué par Baaza, qui s'empare du thrône, 133.*

CHAP. XII. *Aza, Roi de Jeruſalem, Prince vertueux, défait l'armée de Zara, Roi d'Ethiopie. Impiétés de Baaza, Roi d'Iſraël : il donne de l'inquiétude à Aza, qui, avec le ſecours du Roi de Damas, lui fait lever le ſiége de Ramath. Mort de Baaza ; Roi d'Iſraël ; ſon fils Ela lui ſuccede, & eſt aſſaſſiné par Zambri, qui uſurpe la couronne. L'armée, de ſa part, élit pour Roi Amri, qui aſſiége & prend Therſa, où Zambri s'étoit retiré. Cet uſurpateur ſe brûle lui-même dans le palais des Rois d'Iſraël, auquel il avoit mis le feu. Mort d'Amri Roi d'Iſraël ; ſon fils Achab lui ſuccede. Mort d'Aza Roi de Jeruſalem ; ſon fils Joſaphat lui ſuccede 138.*

CHAP. XIII. *Achab, Roi d'Iſraël, épouſe Jezabel : il ſurpaſſe ſes prédéceſſeurs en impiété. Le Prophète Elie lui annonce, de la part de Dieu, une extrême ſéchereſſe dans ſes Etats, & ſe retire dans le déſert, où des corbeaux le nourriſſent ; puis chez la Veuve de Sarepta, où il fait pluſieurs miracles. La ſéchereſſe prédite par Elie cauſe une grande famine. Dieu envoie annoncer à Achab que la ſéchereſſe allois ceſſer. Grand miracle qu'il [illegible] en préſence d'Achab & [illegible] le peuple. Sur la menace que lui fait Jezabel de le faire mourir, il s'enfuit. Dieu lui ordonne de ſacrer Jehu Roi d'Iſraël, & Hazaël Roi des Syriens, & d'établir Eliſée pour Prophète en ſa place. Naboth refuſe ſa vigne à Achab. Jezabel le fait lapider. Elie menace Achab des plus terribles châtimens. Achab eſt touché de repentir, 142.*

CHAP. XIV. *Achab, aſſiégé dans Samarie par le Roi de Syrie & de Damas, aſſiſté de trente-deux Rois, le force à lever le ſiége, & défait ſon armée. Nouvelle victoire d'Achab ſur le Roi des*

Syriens, qui a recours à ſa clémence. Le Prophète Michée annonce à Achab, qu'en punition de ce qu'il a donné la liberté au Roi des Syriens, ſes troupes déferont le peuple d'Iſraël, & que lui-même mourra de la main de ce Roi. Empriſonnement du Prophète Michée, 151.

CHAP. XV. *Vertus de Joſaphat Roi de Jeruſalem. Ses forces, ſa proſpérité. Il marie ſon fils Joram avec Athalie, fille d'Achab. Achab l'invite à l'accompagner dans l'expédition qu'il méditoit contre le Roi de Syrie. Joſaphat y conſent, mais il demande à conſulter quelque Prophète. Il ſe méfie de ceux d'Achab, qui eſt enfin obligé de faire venir Michée : ce Prophète en prédit le mauvais ſuccès. Sédecias, un des faux prophètes d'Achab, raſſure ce Roi. On en vient aux mains : Achab eſt tué ; ſon fils Ochozias lui ſuccede,* 157.

LIVRE IX.

CHAP. I. *Le Prophète Jehu reprend Joſaphat d'avoir fait alliance avec Achab. Ce Prince reconnoît ſa faute. Sageſſe de ſa conduite. Les Moabites, & les Ammonites lui déclarent la guerre, & ſont défaits par un miracle,* 226.

CHAP. II. *Ochozias Roi d'Iſraël, auſſi impie que ſes prédéceſſeurs. Sa mort ; ſon fils Joram lui ſuccede. Elie diſparoît de deſſus la terre,* 230.

CHAP. III. *Guerre de Joram Roi d'Iſraël, contre les Ammonites & les Moabites. Joſaphat, & le Roi des Iduméens, l'accompagnent dans cette expédition. Les Ammonites & les Moabites ſont vaincus. Mort de Joſaphat ; ſon fils Joram lui ſuccede,* 232.

CHAP. IV. *Actions miraculeuſes du Prophète Eliſée,* 235.

CHAP. V. *Cruautés & déréglemens de Joram Roi de Jeruſalem. Révolte des Iduméens. Une Lettre du Prophète Elie lui eſt rendue. Une armée de nations étrangères & d'Arabes ſe jettent dans ſes Etats. Sa mort ; ſon fils Ochozias lui ſuccede,* 244.

CHAP. VI. *Joram, Roi d'Iſraël, prend la ville de Ramath. Le Prophète Eliſée envoie un de ſes diſciples pour ſacrer Jehu Roi d'Iſraël. Jehu proclamé Roi, tue Joram d'un coup de fléche, pourſuit Ochozias Roi de Jeruſalem, le tue de la même manière. Athalie, mere d'Ochozias, regne après lui. Jehu fait jetter Jezabel par les fenêtres. Les Magiſtrats de Samarie font mourir ſoixante-dix enfans d'Achab. Jehu fait tuer quarante-deux parens d'Ochozias, fait mettre le feu au temple qu'Achab avoit fait bâtir dans Samarie, à Baal Dieu des Tyriens, & y brûle tous les Sacrificateurs de ce faux Dieu,* 246.

CHAP. VII. *Athalie fait égorger tout ce qu'elle peut trouver des deſcendans de David. Le Grand-Prêtre Joïada ſauve Joas fils d'Ochozias, le fait proclamer Roi. Mort d'Athalie,* 252.

CHAP. VIII. *Mort de Jehu Roi d'Iſraël ; ſon fils Joachas lui ſuccede. Joas, Roi de Jeruſalem, fait réparer le Temple. Mort du*

Grand-Prêtre Joïada. Déréglemens & ingratitude de Joas. Sa mort ; ſon fils Amaſias lui ſuccede. Mort de Joachas Roi d'Iſraël ; ſon fils Joas lui ſuccede, & gagne trois batailles ſur le Roi de Syrie. Mort de Joas Roi d'Iſraël ; ſon fils Jeroboam lui ſuccede, 255.

CHAP. IX. *Amaſias, Roi de Juda, venge la mort de ſon père, défait les Amalécites & les Iduméens. Les Iſraëlites entrent ſur ſes terres & les ravagent. Ce Prince tombe dans l'oubli de Dieu, eſt vaincu & fait priſonnier par Joas Roi d'Iſraël. Sa mort ; ſon fils Oſias lui ſuccede,* 260.

CHAP. X. *Jeroboam Roi d'Iſraël. Ses impiétés. Le Prophète Jonas lui prédit qu'il défera les Syriens. Hiſtoire de ce Prophète. Mort de Jeroboam Roi d'Iſraël ; ſon fils Zacharie lui ſuccede. Ozias, Roi de Juda, tombe dans les mêmes déſordres auxquels s'étoit livré ſon père, devient lépreux & meurt ; ſon fils Joatham lui ſuccede,* 263.

CHAP. XI. *Zacharie, Roi d'Iſraël, eſt tué par Sellum, qui uſurpe la couronne. Mort de Sellum ; Manahem s'empare du thrône. Mort de Manahem ; ſon fils Phaceïa lui ſuccede, & eſt tué par Phacée, qui uſurpe la couronne. Régne de Joatham Roi de Juda,* 267.

CHAP. XII. *Mort de Joatham Roi de Jeruſalem ; ſon fils Achaz lui ſuccede. Abominations dont ce Prince ſe rend coupable. Le Roi de Syrie & de Damas, & Phacée Roi d'Iſraël, lui font la guerre. Sur les remontrances du Prophète Obed, les Iſraëlites renvoient les priſonniers faits ſur Achaz. Achaz fait alliance avec Theglathphalaſar contre les Rois de Syrie & d'Iſraël. Mort d'Achaz ; ſon fils Ezéchias lui ſuccede,* 269.

CHAP. XIII. *Phacée, Roi d'Iſraël, eſt aſſaſſiné par Oſée, qui lui ſuccede. Oſée eſt vaincu par Salmanaſar. Ezéchias, Roi de Jeruſalem, rétablit le culte de Dieu, défait les Philiſtins, & mépriſe les menaces de Salmanaſar,* 272.

CHAP. XIV. *Salmanaſar, Roi d'Aſſyrie, aſſiége & prend Samarie, détruit entiérement le royaume d'Iſraël, en emmene le peuple captif, & le Roi Oſée lui même, qu'il fait priſonnier, & envoie les habitans d'un lieu qu'on appelle Chut, pour repeupler le pays. Ces nouveaux habitans, affligés de la peſte, députent au Roi d'Aſſyrie, pour le prier de leur envoyer des Prêtres Iſraëlites. Ces Prêtres leur apprennent à ſervir le vrai Dieu ; & la peſte ceſſe,* 275.

LIVRE X.

CHAP. I. *Sennachérib, Roi des Aſſyriens, déclare la guerre à Ezéchias Roi de Jeruſalem, manque à ſa parole, envoie Rabſacès pour détruire Jeruſalem. Menaces de Rabſacès ; ſes blaſphêmes. Ezéchias députe vers le Prophète Iſaïe. Ce Prophète prédit que les Aſſyriens ſeront défaits, & que Sennachérib échouera dans ſon entrepriſe*

entrepriſe contre l'Egypte, & qu'il périroit à ſon retour, par l'épée. La prédiction s'accomplit. Mort de Sennachérib, 309.

CHAP. II. *Maladie d'Ezéchias Roi de Juda. Iſaïe lui prédit qu'il vivra encore quinze ans, & confirme la prédiction par un miracle. Deſtruction de l'Empire des Medes par les Aſſyriens. Ezéchias reçoit des Ambaſſadeurs du Roi de Babylone, leur fait voir ſes tréſors, en eſt repris par Iſaïe,* 313.

CHAP. III. *Mort d'Ezéchias; ſon fils Manaſsès lui ſuccede, & ſe livre à toute ſorte d'impiétés. Le Roi des Babyloniens & des Caldéens fond ſur ſes Etats, les ravage. Manaſsés eſt fait priſonnier. Son retour à Dieu lui procure ſa liberté, & le bonheur le plus parfait. Sa mort; ſon fils Amon lui ſuccede,* 315.

CHAP. IV. *Mort d'Amon; ſon fils Joſias lui ſuccede. Ce Prince regle ſon Etat, purifie le Temple, détruit toutes les marques de l'idolatrie. Le Grand-Prêtre Helcias trouve les Livres de Moïſe, les envoie à Joſias, qui ſe les fait lire. Joſias conſulte la Prophéteſſe Holda, aſſemble le peuple, lui lit les ſaints Livres, & l'oblige de promettre avec ſerment qu'il ſervira Dieu, & obſervera la Loi de Moïſe,* 317.

CHAP. V. *Néchao, Roi d'Egypte, conçoit le deſſein de ſe rendre maître de l'Aſie, tente de paſſer ſur les terres de Joſias, pour aller combattre les Médes. Joſias refuſe le paſſage & marche contre Néchao. Il eſt atteint d'un coup de fléche, & meurt de ſa bleſſure; Joachaz ſon fils lui ſuccede. Néchao le fait priſonnier, & donne ſon royaume à Eliacim, auquel il donne le nom de Joachim. Mort de Joachaz,* 321.

CHAP. VI. *Nabuchodonoſor monte ſur le thrône des Babyloniens, vient fondre ſur le royaume de Judée, oblige Joachim de lui payer tribut. Il ceſſe de le payer au bout de trois ans. Inutilité des prédictions de Jérémie. Ce Prophète, perſécuté, ſe met, avec ſon ſecrétaire Baruch, à couvert de la fureur du Roi Joachim, ouvre les portes de Jeruſalem à Nabuchodonoſor, qui fait mourir Joachim, & établit Roi de Jeruſalem Joachim, fils de celui qu'il venoit de faire mourir,* 323.

CHAP. VII. *Nabuchodonoſor ſe repent d'avoir donné le royaume de Juda à Joachim, dont il avoit fait mourir le père; il le fait arrêter & ſe le fait amener priſonnier, avec les principaux habitans de Jeruſalem, & établit Sédécias Roi de Jeruſalem & de Juda. Déréglement de ce Prince. Jérémie l'exhorte en vain de rentrer dans ſon devoir. Sédécias manque de foi aux Babyloniens. Nabuchodonoſor aſſiége Jeruſalem, & eſt obligé d'en lever le ſiége. Jérémie eſt arrêté. Nabuchodonoſor reprend le ſiége de Jeruſalem. Jérémie eſt jetté dans une foſſe remplie de bouë; Sédécias l'en fait retirer & le voit ſecrettement,* 325.

CHAP. VIII. *Suite du ſiége de Jeruſalem. Priſe de cette ville. Sédécias eſt fait priſonnier, & mené au Roi de Babylone, qui fait égorger ſous ſes yeux, ſes enfans & ſes Officiers, & lui fait en-*

ſuite crever les yeux, & l'emmene chargé de chaînes à Babylone. Nabuzardan vient par ordre du Roi Nabuchodonoſor piller le Temple, le brûler, & les maiſons royales; raſe la ville, & en tranſporte les habitans à Babylone. Mort du Grand-Prêtre Saraïas, & du Roi Sédécias, 330.

CHAP. IX. *Nabuzardan laiſſe ſous le commandement de Godolias les pauvres & les transfuges qui étoient reſtés en Judée : il fait mettre Jérémie hors de priſon, & l'invite à venir avec lui à Babylone. Le Prophète refuſe ce parti. Godolias eſt aſſaſſiné par Iſmaël. Les Juifs conſultent Jérémie ſur le parti qu'ils ont à prendre, après l'aſſaſſinat de Godolias : ils ne ſuivent point l'avis du Prophète. Nabuchodonoſor porte la guerre dans la baſſe Syrie, entre en Egypte, s'en rend maître, & emmene captifs à Babylone tous les Juifs qu'il y trouve, 335.*

CHAP. X. *Nabuchodonoſor fait élever à ſa cour, Daniel & trois jeunes hommes de ſes parens. Ils obtiennent la permiſſion de s'abſtenir de manger des mets qu'on leur apportoit du palais. Daniel explique au Roi Nabuchodonoſor un ſonge qu'il a eu pendant ſon ſommeil. Nabuchodonoſor fait Daniel & ſes Compagnons ſes premiers Miniſtres. Les Compagnons de Daniel refuſent d'adorer une ſtatuë d'or, que Nabuchodonoſor avoit fait faire, & ſont jettés dans une fournaiſe ardente. Daniel explique un ſecond ſonge, qu'a Nabuchodonoſor, 340.*

CHAP. XI. *Mort de Nabuchodonoſor. Grandes actions de ce Prince; ſon fils Evilmérodach lui ſuccede. Il met en liberté Jechonias Roi de Jeruſalem. Suite des Rois de Babylone juſqu'au Roi Balthazar. Cyrus Roi des Perſes, & Darius Roi des Médes, l'aſſiégent dans Babylone. Balthazar voit ſortir de la muraille une main, qui y trace des caractères qu'aucun des Mages ne ſçauroit expliquer. Daniel lui en donne l'explication. Priſe de Babylone. Mort de Balthazar. Darius emmene Daniel en Médie, le fait Satrape. Les Grands du royaume conçoivent des ſentimens de jalouſie contre Daniel : il eſt jetté dans la foſſe aux lions, & préſervé de leur cruauté par miracle. Eloge de ce Prophète, 347.*

LIVRE XI.

CHAP. I. *Cyrus, Roi de Perſe, rend la liberté aux Juifs, & leur permet d'aller rebâtir Jeruſalem & le Temple. Lettres qu'il fait expédier à ce ſujet. Quarante-deux mille quatre cents Juifs retournent en Judée, 377.*

CHAP. II. *Empreſſement des Juifs pour la reconſtruction du Temple. Les nations voiſines, & ſurtout les Chutéens, établis à Samarie, obtiennent par leurs ſollicitations auprès du Roi Cambyſe, ſucceſſeur de Cyrus, que leurs travaux ſoient arrêtés, 380.*

CHAP. III. *Darius ſuccede à Cambyſe, donne des marques de*

confiance à Zorobabel, qui avoit été le principal Chef des Juifs pendant la captivité. Il lui propose, & à deux autres, des questions à résoudre. Zorobabel, dont il est le plus satisfait, lui rappelle le souvenir du vœu qu'il a fait de permettre, s'il montoit sur le thrône, que Jerusalem fût rétablie, & le Temple rebâti, & le prie de l'exécuter. Zorobabel obtient cette grace : Lettres que Darius fait expedier en conséquence. Dénombrement des Juifs qui retournent en Judée avec Zorobabel, 382.

CHAP. IV. Construction d'un Autel dans l'endroit où étoit le premier. Sacrifices offerts. Célébration de la fête des Tabernales. Reprise des travaux. Les Samaritains demandent aux Juifs de prendre part à cette grande œuvre, & en sont refusés : mécontens de ce refus, ils font de nouvelles tentatives pour arrêter le travail. Sisine, Commandant de Syrie & de Phénicie, écrit à Darius pour tâcher de le faire changer de sentiment sur le rétablissement de Jerusalem & du Temple. Tous ces efforts sont inutiles ; l'ouvrage est achevé suivant les vuës de Cyrus & de Darius. Célébration de la fête des Azymes. Lettres de Darius aux principaux Officiers de Samarie, sur les sujets de plainte des Juifs contre les Samaritains, 389.

CHAP. V. Mort de Darius ; son fils Xerxès lui succede. Ce Prince permet à Esdras de retourner à Jerusalem avec un grand nombre de Juifs qui étoient restés à Babylone, & lui en fait expédier des Lettres. Ses premiers soins, dès qu'il fut arrivé à Jerusalem. Conduite qu'il tient sur les représentations qui lui sont faites, que plusieurs ont violé les Loix de la Nation & la forme du gouvernement, en épousant des femmes étrangères. Célébration de la fête des Tabernacles. Le peuple prie Esdras de lui lire la Loi. Mort d'Esdras. Néhémie, un des Juifs qui étoient restés à Babylone, obtient du Roi la permission d'aller faire rebâtir les murs de Jerusalem, & part avec des Lettres de ce Prince pour Adée, qui commandoit en Syrie, en Phénicie & en Samarie : succès de son entreprise. Mort de Néhémie : son éloge, 397.

CHAP. VI. Cyrus, que les Grecs appellent Artaxerxès, succede à son père Xerxès au royaume de Perse. Sujet de mécontentement que lui donne la Reine Vasthi. Il la répudie, & épouse Esther, niéce de Mardochée. Il se forme une conspiration contre ce Prince, qui la découvre par le moyen de Mardochée. Aman, favori d'Artaxerxès, animé de haine contre les Juifs, lui persuade d'exterminer cette Nation, & de faire pendre Mardochée. La Reine Esther s'intéresse pour les Juifs. Le Roi fait pendre Aman, établit Mardochée en sa place, révoque ses premiers ordres, & envoie publier un Edit dans ses Etats, qui permet aux Juifs de tirer vengeance à un jour marqué, des outrages qu'on leur avoit faits, 408.

CHAP. VII. Le Grand-Prêtre Jean tue son frere Jesus dans le Temple. Bagose, Général d'un autre Artaxerxès, prend prétexte de ce meurtre pour persécuter les

Juifs. Jaddus ſuccede à Jean ſon père dans la grande Sacrificature. Manaſsès ſon frere épouſe la fille de Sannaballat, Commandant de Samarie, 425.

CHAP. VIII. *Le mariage de Manaſsès cauſe du ſcandale. Manaſsès veut renvoyer ſa femme & en eſt empêché par les promeſſes que lui fait Sanaballat ſon beau-père. Alexandre le Grand, Roi de Macédoine, écrit au Grand-Prêtre des Juifs, de fournir des vivres à ſon armée, & de lui payer le tribut qu'il devoit à Darius. Le refus qu'en fait le Grand-Prêtre, irrite Alexandre. Sanaballat obtient de ce Prince, pour les Samaritains, la permiſſion de bâtir un temple ſur le mont Garizim. Alexandre marche contre Jeruſalem : la manière dont il y eſt reçu le déſarme; il traite favorablement les Juifs. Les Samaritains veulent ſe procurer le même traitement,* 426.

LIVRE XII.

CHAP. I. *Mort d'Alexandre. Ses Généraux ſe partagent les Etats de ce Prince. Ptolémée Lagus, l'un d'eux, ſe rend maître de Jeruſalem par ſurpriſe, enleve un nombre conſidérable de priſonniers, qu'il fait tranſporter en Egypte, où il les établit. Démêlés entre les Juifs & les Samaritains,* 468.

CHAP. II. *Hiſtoire de la Traduction de la Bible en Grec, ſous le régne de Ptolémée Philadelphe, Roi d'Egypte. Memoire, & Lettres écrites à ce ſujet. Liberté rendue à plus de ſix vingt mille Juifs, qui étoient captifs en Egypte. Bons traitemens que fait le Roi aux ſoixante & douze Députés que le Grand-Prêtre Eléazar envoie pour travailler à cette Traduction. Riches preſens que le Roi Ptolémée envoie à Jeruſalem,* 470.

CHAP. III. *Conſidérations des Rois & des Puiſſances pour les Juifs. Maux que cauſent aux Juifs les guerres du grand Antiochus avec Ptolémée Eupator. Le grand Antiochus reprend tout ce dont s'étoit emparé Scopas. Les Juifs ſe donnent à lui. Ce Prince reconnoît leur zéle & leur attachement, & écrit en leur faveur à ſes Généraux & à ſes Officiers,* 488.

CHAP. IV. *Antiochus le Grand fait la paix avec Ptolémée, lui donne ſa fille Cléopatre en mariage, & lui céde, entre autres Provinces, la Judée en dot. Refus que fait le Grand-Prêtre Onias de payer au Roi le tribut qu'il lui devoit. Ptolémée, irrité, fait les plus terribles menaces. Joſeph, fils de Tobie & d'une ſœur du Grand-Prêtre, appaiſe la colère du Roi, gagne ſes bonnes graces. & fait une grande fortune. Hircan, ſon fils, ſe procure la même faveur. Mort de Joſeph : ſon éloge. Mort du Grand-Prêtre Onias; Simon, ſon fils, lui ſuccede; & à Simon, ſon fils Onias. Arétius, Roi des Lacédémoniens, envoie des Ambaſſadeurs à ce dernier. Guerre civile entre les Juifs, à l'occaſion des enfans de Joſeph. Mort d'Hircan,* 494.

CHAP. V. *Antiochus Epiphane ôte*

la

la grande Sacrificature à Onias, & la vend à ſon frere Jaſon. Diviſion entre Jaſon & Ménélaüs. Antiochus attaque l'Egypte. Récit détaillé de la manière dont Antiochus s'empara de la Judée & du Temple. Horribles profanations qu'il y commet. Violences qu'il exerce contre les Juifs, pour leur faire abandonner le culte du vrai Dieu. Les Samaritains, témoins de tous ces maux, le font ſupplier de ne les pas confondre avec les Juifs, & lui demandent la permiſſion d'appeller leur Temple de Garizim du nom de Temple de Jupiter Grec, 505.

CHAP. VI. *Mattathias, invité par les Officiers du Roi, à donner l'exemple au peuple de ſe ſoumettre aux volontés du Roi, refuſe d'obéir. Aſſiſté de ſes enfans, il tue un Juif, qui s'avançoit pour ſacrifier ſuivant les intentions du Roi, & l'Officier envoyé pour faire exécuter ſes ordres: ſe retire dans un déſert avec ſes enfans, où pluſieurs Juifs le ſuivent, & aiment mieux ſe laiſſer égorger que de prendre les armes un jour de Sabbat. Remontrances de Mattathias. Judas Machabée, l'un de ſes fils, prend ſoin des affaires, & aſſiſté de ſes freres, purge le pays des abominations dont l'ont ſouillé les Gentils,* 510.

CHAP. VII. *Deux grandes victoires, remportées par Judas Machabée, ſur Appollonius, Commandant de Samarie. Préparatifs d'Antiochus pour attaquer la Judée. Ce Prince change de ſentiment pour aller ailleurs, & charge Lyſias d'envoyer faire la guerre aux Juifs. Nouvelle victoire de Judas, ſur les Généraux envoyés par Lyſias. Lyſias, mortifié de cet échec, marche lui-même contre les Juifs, & eſt vaincu. Judas purifie le Temple, & célebre une fête pour le rétabliſſement du ſervice de Dieu,* 513.

CHAP. VIII. *Les Nations voiſines voient avec chagrin les affaires des Juifs ſe rétablir. Elles s'uniſſent pour les attaquer. Victoires de Judas ſur les Iduméens & les Ammonites. Il dégage les Juifs que Timothée tenoit aſſiégés. Joſeph & Azarias, que Judas Machabée avoit laiſſés en Judée avant de partir pour la Galaatide, ſont défaits, pour n'avoir pas ſuivi les ordres que Judas leur avoit donnés,* 520.

CHAP. IX. *Le Roi Antiochus Epiphane meurt de déplaiſir, d'avoir été obligé de lever le ſiége d'Elymaïde; ſon fils Antiochus Eupator lui ſuccede. Judas aſſiége la citadelle de Jeruſalem. La garniſon envoie demander du ſecours à Antiochus Eupator. Ce Prince, accompagné de Lyſias, vient aſſiéger Bethſura. Judas quitte le ſiége de la citadelle, & va à la rencontre d'Antiochus. Le Roi quitte celui de Bethſura, & range ſon armée en bataille. Judas ſoûtient la premiére charge des ennemis, & leur tue ſix cents hommes. Son frere, Eléazar, eſt écraſé ſous le poids d'un éléphant qu'il a tué. Judas va reprendre le ſiége de Jeruſalem. Antiochus fait reprendre celui de Bethſura par une partie de ſon armée, & marche avec l'autre contre Jeruſalem. Bethſura ſe rend. Antiochus leve le ſiége de Jeruſalem, fait mourir Ménélaüs à*

Bérée. Alcime succede, dans la souveraine Sacrificature, à Ménélaüs. Onias, fils du Grand-Prêtre du même nom, se retire, mécontent, chez Ptolémée, Roi d'Egypte, 523.

CHAP. X. *Démétrius entre en Syrie, prend Antiochus & Lysias, & les fait mourir sur les calomnies d'Alcime. Démétrius envoie Bacchide en Judée, avec ordre de prendre Judas & de le faire mourir. Démétrius envoie Nicanor, un de ses plus affidés Officiers, contre Judas. Nicanor est vaincu & tué. Le Grand-Prêtre Alcime veut faire abbatre les anciennes murailles du Temple : Dieu l'en punit sur le champ. Judas Machabée lui succede. Judas envoie des Ambassadeurs à Rome,* 529.

CHAP. XI. *Démétrius renvoie Bacchide en Judée avec de nouvelles troupes. Judas fait des prodiges de valeur & est tué,* 535.

LIVRE XII.

CHAP. I. *La Judée affligée de famine. Bacchide persécute les Juifs de la manière la plus cruelle. Les amis de Judas prient Jonathas de se charger du commandement de la Nation. Les fils de Jambri dressent des embûches à Jean frere de Jonathas & le tuent. Combat entre Jonathas & Bacchide, sur les bords du Jourdain. Jonathas, & son frere Simon, vengent la mort de leur frere Jean. Bacchide assiége en vain Bethalaga ; fait la paix avec Jonathas,* 566.

CHAP. II. *Alexandre, fils d'Antiochus Epiphane, entre en Syrie, & se rend maître de Ptolémaïde. Démétrius demande du secours à Jonathas, lui fait rendre les otages, lui permet de lever des troupes & de réparer les murs de Jerusalem ; ce qu'il ne manque pas de faire. Alexandre de sa part écrit aussi à Jonathas, & le fait souverain Sacrificateur. Il en exerce les fonctions à la fête des Tabernacles. Il leve des troupes, & fait provision d'armes. Lettre que Démétrius écrit à Jonathas, dès qu'il est informé qu'Alexandre a recherché son amitié. Alexandre marche contre Démétrius à la tête d'une grande armée. Démétrius perd la bataille avec la vie,* 570.

CHAP. III. *Onias, fils du Grand-Prêtre de même nom, obtient du Roi Philométor, & de la Reine Cléopatre, la permission de bâtir en Egypte un Temple pour la Nation Juive, sur le modèle de celui de Jerusalem. Démêlé entre les Juifs & les Samaritains, sur le lieu où étoit le Temple que Moïse avoit ordonné de bâtir,* 575.

CHAP. IV. *Alexandre épouse Cléopatre, fille de Philométor. Jonathas voit les deux Rois à Ptolémaïde, & leur fait de magnifiques présens. Démétrius Nicator, fils de Démétrius Soter, fait voile de l'isle de Crete pour la Cilicie. Alexandre en conçoit de l'inquiétude & se rend à Antioche. Il laisse Appollonius Daüs pour commander en Célé-Syrie. Jonathas, piqué d'une bravade que lui fait ce Général, marche contre lui & le défait, prend Azot, & brûle le temple de*

Dagon. Alexandre en paroît satisfait. Ptolémée Philométor entre en Syrie avec une armée de terre & de mer, pour secourir Alexandre. Ammonius, à l'instigation d'Alexandre, lui dresse des embûches. Ce Prince demande qu'Ammonius soit puni. Irrité du refus qu'en fait Alexandre, il le soupçonne, & reprend sa fille qu'il donne en mariage à Démétrius. Il refuse, pour lui, la couronne de Syrie, & rétablit Démétrius dans ses Etats. Alexandre entre dans la Syrie avec une nombreuse armée. Ptolémée marche contre lui avec Démétrius, & le défait. Mort d'Alexandre & de Ptolémée Philométor. Jonathas reprend le siége de la citadelle de Jerusalem. Démétrius part d'Antioche aussi-tôt qu'il en est informé, pour aller combattre Jonathas. Jonathas, sans discontinuer le siége, va au-devant du Roi, appaise sa colère par des présens, & en reçoit de nouvelles graces pour lui & pour sa Nation, 578.

CHAP. V. *Un des Officiers d'Alexandre, nommé Triphon, entreprend de faire remonter sur le thrône de Syrie le jeune Antiochus, fils d'Alexandre. Démétrius, assiégé dans son Palais par les habitans d'Antioche, est dégagé par les trois mille hommes de troupes auxiliaires que Jonathas lui avoit envoyés : mais bientôt il paie Jonathas d'ingratitude. Triphon défait Démétrius. Jonathas prend le parti d'Antiochus, oblige Gaza de se rendre. Le jeune Antiochus comble Jonathas de faveurs. Jonathas marche contre les Généraux de Démétrius, & laisse son frere Simon en Judée. Simon se rend maître de Bethsura. Jonathas bat les Généraux de Démétrius. De retour à Jerusalem, Jonathas envoie des Ambassadeurs au peuple Romain, & leur ordonne de revenir par Lacédémone. Les Juifs, partagés en trois sectes, les Pharisiens, les Sadducéens, & les Esséniens. Les Généraux de Démétrius marchent contre Jonathas. Jonathas va à leur rencontre, & ne peut les joindre. Il se replie sur l'Arabie. Simon, son frere, parcourt la Judée, fortifie les places de guerre, prend Joppé, & y établit une forte garnison. De retour à Jerusalem, ces deux freres s'occupent au soin de fortifier Jerusalem, & de faire exécuter les ouvrages qui ont été jugés nécessaires pour la sûreté de la Province. Démétrius passe l'Euphrate, pour attaquer Arsacès, qui le défait & l'emmene prisonnier,* 586.

CHAP. VI. *Triphon voyant Démétrius entiérement ruiné, forme le projet de s'emparer du thrône d'Antiochus, en lui faisant perdre la vie ; & commence par se saisir de Jonathas, en le trompant. Simon succede à son frere dans le Commandement de la Nation. Triphon reçoit de Simon cent talens, & deux fils de Jonathas en ôtage, pour le mettre en liberté ; manque de parole & le fait mourir. Simon fait transporter le corps de Jonathas de Bascha, pour le faire enterrer à Modin, où il lui fait ériger un magnifique tombeau. Simon est élevé à la souveraine Sacrificature. Dès la premiére année, il*

délivre ſa Nation du joug des Macédoniens ; ſe rend maître de la citadelle de Jeruſalem, la fait raſer, & même la montagne ſur laquelle elle étoit aſſiſe, 595.

CHAP. VII. *Triphon fait mourir Antiochus, & s'empare du thrône. Cléopatre, épouſe de Démétrius, envoie offrir à Antiochus Soter, frere de Démétrius, le thrône avec ſa main. Antiochus ſe rend à Séleucie, & en ſort pour aller combattre Triphon. Il le défait, & le pourſuit juſqu'à Apamée, où il eſt aſſiégé, pris & tué. Antiochus avoit reçu de Simon de grands ſecours d'argent, & des proviſions pour ſon armée : il le paie d'ingratitude. Simon ſe met en campagne & a par-tout l'avantage. Ptolémée, gendre de Simon, le tue dans un repas, par trahiſon, ſe ſaiſit de ſa femme & de deux de ſes enfans, & envoie des gens pour tuer le troiſiéme, qui s'appelloit Jean, & avoit auſſi nom Hircan ; mais il lui échappe & s'enfuit à Jeruſalem,* 600.

CHAP. VIII. *Hircan ſuccede à ſon pere. Il aſſiége Ptolémée dans la forteresſe de Dagon. Le ſiége traîne en longueur. Ptolémée fait mourir la mere & les freres d'Hircan. Antiochus le Pieux aſſiége Jeruſalem, accorde une ſuſpenſion d'armes pour la célébration de la fête des Tabernacles, fait de conſidérables préſens au Temple, & conclut un Traité de paix avec Hircan. Hircan fait ouvrir le tombeau de David, & en tire trois mille talents. Il accompagne Antiochus dans ſon expédition contre les Parthes. Mort d'Antiochus ; ſon frere monte ſur le thrône de Syrie,* 602.

CHAP. IX. *Hircan attaque les villes de Syrie, en prend pluſieurs, ſubjugue les Iduméens, envoie des Ambaſſadeurs à Rome. Démétrius n'oſe faire la guerre à Hircan. Ptolémée Phiſcon envoie aux Syriens, avec des troupes, Alexandre Zébina pour l'élever ſur le thrône : il donne bataille à Démétrius, qui la perd & ſe refugie à Tyr, où il eſt pris. Sa mort. Alexandre Zébina monte ſur le thrône, fait alliance avec Hircan. Il eſt vaincu & tué par Antiochus Gryphus, fils de Démétrius,* 606.

CHAP. X. *Guerre entre les deux freres, Antiochus Gryphus & Antiochus Cyſique. Hircan en profite pour mettre ſes affaires ſur un bon pied. Hircan aſſiége & prend Samarie. Choſes extraordinaires qu'on raconte de ce Grand-Prêtre. Irrité contre les Phariſiens, il quitte cette ſecte & s'attache à celle des Sadducéens. Mort d'Hircan,* 609.

CHAP. XI. *Ariſtobule, fils d'Hircan, prend le titre de Roi, aſſocie Antigone ſon frere au thrône, tient ſes autres freres en priſon, fait, ſur de faux rapports, arrêter & mourir de faim ſa mere dans les chaînes : il fait auſſi aſſaſſiner ſon frere Antigone : il meurt enfin lui-même, déchiré de remords,* 615.

CHAP. XII. *Alexandra, femme d'Ariſtobule, met en liberté les freres de ce Prince, fait déclarer Roi Alexandre Jannée. Ce Prince aſſiége Ptolémaïde : il leve ce ſiége & ramene ſes troupes en Judée. Ptolémée Lathure aſſiége à ſon tour Ptolémaïde, laiſſe la conduite du ſiége à ſes Généraux,*

&

& va attaquer la Judée. Il prend Asochis, défait Alexandre, & se rend maître de Ptolémaïde, 618.

CHAP. XIII. *Cléopatre vient à Ptolémaïde, l'assiége & la prend; chasse entiérement son fils Ptolémée de l'Egypte, & renouvelle son alliance avec Alexandre. Alexandre porte ses armes dans la Célé-Syrie; prend Gadara & Amathonte, attaque les lieux maritimes, prend Raphias & Anthédone; assiége Gaza, en ravage les environs, & s'en rend maître après un an de siége. Mort d'Antiochus Gryphus; son fils Séleucus lui succede, & fait la guerre à Antiochus de Cyzique. Antiochus le Pieux fait la guerre à Séleucus. Un autre Antiochus fait la guerre au fils d'Antiochus de Cyzique. Philippe, frere de cet autre Antiochus, regne dans une partie de la Syrie. Ptolémée Lathure établit son frere Démétrius Eucaire Roi à Damas. Les Juifs se soulevent contre Alexandre. Il prend à sa solde des Etrangers: ses succès contre les Moabites & les Ammonites: est défait par un Roi Arabe. Ses efforts inutiles pour se réconcilier les Juifs, 623.*

CHAP. XIV. *Les Juifs demandent du secours à Démétrius Eucaire. Ce Prince leur en donne. Alexandre les défait. Vengeance cruelle qu'il exerce contre eux. Démétrius assiége son frere Philippe à Bérée. Mauvais succès de cette expédition. 628.*

CHAP. XV. *Antiochus Denys, frere de Philippe, se fait déclarer Roi à Damas. Philippe l'en chasse, & en est chassé à son tour. Alexandre s'oppose en vain à la marche d'Antiochus, qui vouloit passer par la Judée pour aller en Arabie. Mort de cet Antiochus. Glorieux succès d'Alexandre. Conseils qu'il donne à sa femme Alexandra. Sa mort, 630.*

CHAP. XVI. *Alexandra, chargée du Gouvernement de l'Etat par le Testament d'Alexandre, prend Ragaba, se conduit à l'égard des Pharisiens ainsi que le lui avoit conseillé son mari, fait déclarer Grand-Prêtre Hircan, l'aîné de leurs enfans. Cruelles vengeances qu'exercent les Pharisiens sur ceux qui avoient été en faveur sous le régne précedent. Remontrances de ces fidèles sujets persécutés. Tigrane, Roi d'Arménie, se jette dans la Syrie. Dans la crainte qu'il ne pousse jusques dans la Judée, Alexandra lui envoie des Ambassadeurs. Aristobule se forme un parti. Mort de la Reine Alexandra, 634.*

TABLE DES REMARQUES,

Qui ſe trouvent à la fin de chaque Livre contenu dans ce Volume.

A la ſuite du Livre VII.

I. REMARQUE. *On n'a point de preuves qu'Oza fût Prêtre*, 72.

II. *Reproches qu'on fait à Joſeph, ſur quelques traits du récit qu'il fait de la guerre que David eut contre les Ammonites & les Syriens*, 73.

III. *Correction de l'endroit où Joſeph parle du poſte qu'occupoient les plus âgés des enfans de David*, 75.

IV. *Du poids des cheveux d'Abſalom*, 76.

V. *Des richeſſes que Salomon fit mettre dans le tombeau de David*, 79.

A la ſuite du Livre VIII.

I. REMARQUE. *Les Lettres que Joſeph rapporte de Salomon & du Roi de Tyr, n'ont aucun caractère de ſuppoſition*, 163.

II. *Ce que Joſeph fait dire au Roi de Tyr, qu'il demeuroit dans une νησος, n'eſt pas une preuve qu'il ignorât l'ancienne Hiſtoire*, 164.

III *Sur ce que Joſeph met la fondation de Tyr deux cents quarante ans avant celle du Temple*, 165.

IV. *Du Temple de Jeruſalem. De ce que Joſeph en dit en général*, 166.

V. *Il n'eſt pas vrai-ſemblable, que Joſeph ait pû dire, que le Temple qu'Hérode avoit bâti, s'étoit dans la ſuite des temps affaiſſé de vingt coudées*, 172.

VI. *Des eſpèces de bas-côtés que Joſeph met autour du Temple. Il ne met point » dedans & de- » hors, des ais de cédre attachés enſemble avec de grandes » & de fortes chaînes, pour ſervir encore à le maintenir en » état,* « *ainſi que le lui fait dire M. d'Andilly*, 177.

VII. *Le Saint des Saints & le Saint n'avoient point de portes, de battans. Le veſtibule n'avoit point de voile; des colomnes entre les voiles du Temple ne ſe conçoivent pas*, 179.

VIII. *Y avoit-il un voile devant le Veſtibule du Temple? De la poſition des Chérubins par rapport à l'Arche; de leur hauteur*, 180.

IX. *Des Portiques du Temple; du nombre de ſes portes*, 183.

X. *Du Parvis des Prêtres. De la muraille ſur laquelle étoit gravée la défenſe d'y entrer, à ceux qui ne l'étoient pas*, 192.

XI. *M. le Clerc prend mal-à-propos avantage de l'aveu que fait ſaint Jerôme dans ſon Commentaire ſur le quarante-troiſiéme chapitre d'Ezéchiel. Ce n'eſt point une preuve que le ſaint Docteur ne ſçût ni Hébreu ni Grec*, 193.

XII. *Le Parvis des Prêtres faiſoit-il le tour du Temple.* Κυθρόγαυλος *n'eſt point un mot Grec*, 195.

XIII. *De la ſituation des douze Taureaux, qui portoient la mer d'airain*, 199.

XIV. *Des dimenſions que Joſeph donne à l'Autel des holocauſtes. Sur ce qu'il dit de la Table des pains de Propoſition, & des Chandeliers*, 200.

XV. *Du Thrône de Salomon*, 202.

XVI. *Sur un Paſſage de Ménandre*, 203.

XVII. *On ne voit pas de raiſon de rejetter l'étymologie que Joſeph donne du nom de Pharaon : ſur ce qu'il dit, que les Rois d'Egypte ne s'appelloient plus Pharaon depuis le régne de Solomon*, 204.

XVIII. *Du Canal de communication entre la Méditerranée & la mer Rouge*, 206.

XIX. *De quel pays la Reine de Saba vint-elle à Jeruſalem, pour s'aſſurer ſi ce qu'on publioit de la ſageſſe de Salomon étoit véritable*, 207.

XX. *Explication d'un endroit de Joſeph. Des eſclaves Ethiopiens, qu'il ſemble dire que la flotte de Salomon apportoit*, 210.

XXI. *On tâche d'éclaircir ce que l'Ecriture, Joſeph & Nicolas de Damas diſent de Razon & d'Adad*, 211.

XXII. *Jeroboam fut très-coupable, d'avoir détourné ſes ſujets d'aller adorer Dieu à Jeruſalem, & d'avoir fait un ſchiſme : quelque grande qu'ait été ſa faute, elle ne paroît pas avoir été juſqu'à l'idolatrie*, 212.

XXIII. *Sur le mois dans lequel Jeroboam célébra la Fête dont il eſt parlé au verſet trente-deux du Chapitre douze du troiſiéme Livre des Rois*, 216.

XXIV. *Il ſemble que ce ne fut pas au faux Prophète que la parole de Dieu fut annoncée*, 3. Rois, chap. 13. ℣. 20. 217.

XXV. *Joſeph n'a point confondu Seſac, ou Suſac, avec Seſoſtris ; mais il fait dire à Hérodote ce qu'il ne dit point*, 218.

XXVI. *Des Corbeaux qui nourrirent le Prophète Elie. Eſt-ce un gâteau, ou une galette, dont parle la Veuve de Sarepta ?* 220.

XXVII. *Ni l'Ecriture, ni Joſeph, ne diſent rien qui marque que Jezraël avoit été la Métropole du royaume de Samarie. Le premier verſet du Chapitre vingt-un du troiſiéme Livre des Rois ne prouve pas qu'Achab y eût un Palais*, 222.

XXVIII. *Joſeph eſt oppoſé à l'Ecriture, dans ce qu'il dit des Généraux de Joſaphat. Son texte eſt altéré*, 224.

XXIX. *Le raiſonnement de l'impoſteur Sédécias ne ſuppoſe pas que le Prophète Michée dit que le Roi mourroit ſous trois jours*, 225.

A la ſuite du Livre IX.

I. Remarque. *Ce que c'eſt que la fiente de Pigeon dont on ſe nourriſſoit à Samarie pendant que le Roi de Syrie l'aſſiégeoit. Du ſel auquel elle ſuppléoit*, 278.

II. *Quels étoient ces Rois Hittims, que les Syriens s'imaginerent*

être venus au secours du Roi d'Israël, 280.
III. De la manière dont mourut Adad, Roi de Damas, 281.
IV. Quand les Iduméens commencerent à avoir des Rois, 282.
V. De la Lettre du Prophète Elie, qui fut apportée à Joram, Roi de Juda, 284.
VI. On ne trouve rien qui oblige de dire, que le jeune Joas fut sacré dans le Parvis des Prêtres. La manière dont furent placées les troupes qui devoient garder le jeune Roi, 284.
VII. Joseph s'écarte extrêmement de l'Ecriture, dans le récit qu'il fait des ordres que donna Joas pour la réparation du Temple, & de la manière dont ils furent exécutés, 286.
VIII. Il ne paroît pas que le Roi de Syrie ait attaqué deux fois Joas, ni qu'il ait pris Jerusalem, 287.
IX. Ce ne furent pas les amis du Grand-Prêtre Zacharie, qui, pour venger sa mort, assassinerent Joas, 287.
X. Ce ne furent pas des voleurs, qui jetterent le corps d'une personne qu'ils avoient tuée, auprès de celui du Prophète Elisée : les objections de M. le Clerc contre ce miracle, 288.
XI. Sur quel rivage fut jetté Jonas, par le poisson qui l'avoit englouti, 289.
XII. Therſa & Thapſa ſont deux villes différentes. Manahem ne ſaccagea point la premiére, 289.
XIII. On doute qu'Achaz ait fait brûler ſon fils, 290.
XIV. On concilie l'Auteur du ſecond Livre des Paralipoménes avec celui du quatriéme Livre des Rois, dans le récit qu'ils font de l'expédition de Theglathphalaſar contre les Rois de Damas & d'Iſraël, 293.
XV. La priſe de Samarie. Erreur de calcul dans Joſeph, ſi ſon texte n'eſt pas altéré, 294.
XVI. Du Paſſage de Ménandre. Ce fut au Roi de Tyr, que celui d'Aſſyrie fit la guerre. Παλαίτυρος eſt une faute de Copiſtes, 295.
XVII. Le Prêtre qu'envoya le Roi d'Aſſyrie pour inſtruire les Chuthéens, leur apporta le Pentateuque. Pourquoi ne leur fit-il connoître que ce ſaint Livre ? 297.
XVIII. Les Chutéens purent mêler quelques cérémonies ſuperſtitieuſes avec le culte qu'ils rendoient au vrai Dieu ; mais ils renoncerent à leur idolatrie, 299.
XIX. Quelques traits de l'Hiſtoire des Samaritains, depuis leur tranſport de Perſe juſqu'à nos jours, 302.

A la ſuite du Livre X.

I. Remarque. De l'Expédition de Sennachérib & de ſa défaite. Joſeph n'eſt exact ni dans le récit qu'il en fait, ni dans ſa citation d'Hérodote, 358.
II. Du Livre de la Loi, trouvé dans le Temple par le Grand-Prêtre Helcias, 362.
III. Eclairciſſement de quelques endroits du récit que fait Joſeph de ce que Joſias a fait, ou de ce qui lui eſt arrivé, 365.

IV. *La bataille que, ſelon Hérodote, Nechos, Roi d'Egypte, gagna ſur les Syriens, eſt celle où Joſias fut bleſſé mortellement. Il paroît que Cadytis de cet Auteur eſt Jeruſalem,* 368.
V. *Sur ce que Joſeph dit des prédictions de Jérémie,* 369.
VI. *On éclaircit quelques circonſtances de ce que Joſeph dit de Jérémie,* 370.
VII. *On explique ce que Joſeph fait dire par Godolias à Jean, & à ceux qui étoient venus le trouver avec lui,* 371.
VIII. *Sur le Paſſage de Béroſe,* 373.
IX. *Si Balthaſar fut tué la même nuit, qu'une main écrivit ſur la muraille de la ſalle où il étoit à manger,* 375.

A la ſuite du Livre XI.

I. REMARQUE. *De la Lettre de Cyrus, que Joſeph rapporte,* 434.
II. *Les murs du Temple étoient tout de pierre : le quart n'en étoit point de longues poutres,* 435.
III. *On conjecture que l'Artaxerxès du verſet ſeptiéme, Chapitre quatre d'Eſdras, eſt Cambiſe, & l'Aſſuérus du verſet précedent, le Pſeudo-Smerdis,* 438.
IV. *Du troiſiéme Livre d'Eſdras. De quelques circonſtances dans leſquelles Joſeph paroît contredire l'Ecriture,* 440.
V. *Du lieu où ſe tint l'aſſemblée que convoqua Eſdras pour caſſer les mariages contractés avec des femmes étrangères,* 442.
VI. *Les Iſraëlites n'oubliérent point l'Hébreu pendant la captivité de Babylone,* 442.
VII. *En combien de temps furent bâtis les murs de Jeruſalem,* 451.
VIII. *On fixe la leçon du Texte de Joſeph, & on remarque, que Sigiſmond Gelenius, & l'élégant Traducteur, font dire à Joſeph ce qu'il ne dit point. De quelques difficultés que préſente d'abord le Livre d'Eſther,* 453.
IX. *On éclaircit ce que Joſeph raconte du meurtre de Jeſus, & de la conduite que tint Bagoſe,* 457.
X. *Des renvois que Joſeph fait à d'autres Ouvrages,* 458.
XI. *Le Sanaballat qui s'oppoſoit, du temps de Néhémie, à la réédification des murs de Jeruſalem, n'eſt pas le même qui mena du ſecours à Alexandre,* 458.
XII. *Rien ne donne lieu de traiter de fable ce que Joſeph dit du voyage d'Alexandre à Jeruſalem,* 460.
XIII. *Sur ce que Joſeph dit des Samaritains, Chapitre ſept, numero douze,* 462.

A la ſuite du Livre XII.

I. REMARQUE. *La Bible fut traduite d'Hébreu en Grec ſous le régne de Ptolémée Philadelphe, régnant ſeul, ou lorſqu'il régnoit avec ſon père, Ptolémée Soter,* 538.
II. *Le Grand Antiochus a-t'il défendu de faire entrer des peaux dans Jeruſalem ?* 544.

III. *Sur ce que Joseph dit que le Grand-Prêtre Onias étoit mort, lorsque son frere Jesus lui succéda. En quel sens le second Livre des Machabées dit-il que Simon, frere de Ménélaüs, étoit de la Tribu de Benjamin.* 545.

IV. *De quelques inexactitudes dans lesquelles Joseph est tombé. De la maniere dont il dit qu'Antiochus se rendit maître de Jerusalem,* 547.

V. *Du temps, & du lieu où Antiochus fit bâtir une Citadelle à Jerusalem,* 561.

VI. *Du nom que, selon Joseph, on donna à la fête de la Purification du Temple, que Judas Machabée institua,* 554.

VII. *On explique les versets vingt-huit & trente-six du Chapitre cinquiéme du premier Livre des Machabées,* 555.

VIII. *On n'a point de preuves que Joseph ait cru que les mauvaises pensées & les mauvais desseins ne sont point défendus par la Loi,* 556.

IX. *Antiochus Eupator n'entra point dans le Temple : si Joseph l'a dit, il s'est trompé,* 557.

X. *De l'issuë de la bataille de Capharsalma,* 558.

XI. *Judas Machabée n'a point été souverain Pontife. Contradiction de Joseph sur ce sujet,* 560.

XII. *De la souscription du Décret du Senat, qu'obtinrent les Députés de Judas Machabée, rapporté par Joseph,* 562.

A la suite du Livre XIII.

I. REMARQUE. *De la position de Jonathas & de Bacchide, à la bataille qui se donna aux environs de la mer Morte, ou du lac Asphar,* 640.

II. *Il n'est pas vrai-semblable que Démétrius ait donné aux Juifs le commandement sur les Toparchies de Pérée, Galilée & Samarie. On explique le verset trente-huit du chapitre dix du premier Livre des Machabées,* 644.

III. *Contradiction dans laquelle Joseph tombe, si son texte n'est point altéré, au sujet du jeune Onias. De la Lettre qu'il en rapporte,* 645.

IV. *La dispute des Juifs avec les Samaritains, devant Ptolémée Philométor, paroît une fable,* 648.

V. *On conjecture qu'il faut lire, au verset soixante-neuviéme du chapitre dixiéme du premier Livre des Machabées, Alexandre au lieu de Démétrius,* 649.

VI. *De la différence de la Lettre de Jonathas aux Lacédémoniens, que rapporte l'Auteur du premier Livre des Machabées, avec celle que Joseph rapporte. Du sens du neuviéme verset, chapitre onze, du premier Livre des Machabées,* 651.

VII. *Ce que dit Joseph, que Jonathas fut quatre ans Grand-Prêtre, est une faute, ou dans laquelle il est tombé, ou que ses Copistes ont faite,* 652.

VIII. *Ce ne fut vrai-semblablement qu'après la malheureuse expédition de Démétrius Nicator contre les Parthes, que Triphon fit mourir le jeune Antiochus,* 654.

IX. *On explique deux endroits du premier Livre des Machabées,*

auxquels Joſeph paroît contraire. Quelques autres remarques, 656.

X. *Joſeph ne paroît pas mériter les reproches que lui ont fait quelques Sçavans, ſur ce qu'il raconte du ſiége de Dagon, 658.*

XI. *Ce que Joſeph raconte, que le Grand-Prêtre Hircan & Hérode firent ouvrir le tombeau de David, peut n'être pas vrai, mais les preuves qu'on apporte de la fauſſeté de ces faits, ne ſont pas concluantes, 660.*

XII. *Les deux Décrets rapportés au huitiéme chapitre du Livre quatorze, ne ſont pas à leur place, 662.*

XIII. *Ariſtobule fut le premier de ſa maiſon qui prit le nom de Roi. Le paſſage de Timagene eſt cité peu exactement : ou le manuſcrit dont ſe ſervoit Joſeph étoit altéré, ou cet Auteur s'eſt trompé, 663.*

XIV. *Sur le reproche que les Juifs font à Alexandre, 665.*

XV. *Antiochus Denys ne retourna point à Damas, à la nouvelle de ce qui étoit arrivé à ſon frere Philippe, qui aſſiégeoit cette ville, 666.*

FAUTES A CORRIGER DANS CE VOLUME.

Page 2, *ligne* 17. da ſa, *liſez* de ſa. *Pag.* 4, *l.* 3 Ammon, *liſez* Amnon. *Pag.* 7, l. 4. qu'il, *liſez* qu'ils. *Ibid. l.* 23. commandemant, *liſez* commandement. *Pag.* 10, *l.* 6. ai, *liſez* ait. *Ibid. l.* 14. comblé, *liſez* comblés. *Pag.* 12, Note (*a*), col. 1, *l.* 3. ἐχυμοτηλι, liſez ἐχυροτηλι. Ibid. col. 2, l. 25. ον μα, liſez ὄνομα. *Pag.* 13, *ligne pénult.* Arauna, *liſez* Oronna, *& ainſi pag.* 61, *par-tout où ce nom propre ſe trouve.* Pag. 15, Note (*b*), col. 2, l. 5. επιλεψαν, liſez ἐπίλεψαν. Pag. 19, Note (*c*), col. 1, l. dern. ωσου, liſez ὧς οὗ. Pag. 26, Note (*a*), col. 2, l. dern. επλοφλοφον, liſez ὁπλοφόρον. Page 29, ligne 18. les, *liſez*, ces. *Page* 44, *l.* 6. défaire, *liſez* défaite. *Page* 48, Note (*a*), l. 5. καλευθουσι, liſez καλευθύνει. Page 63, Note (*a*), ουδενου τως, liſez οὐδὲν οὕτως. Pag. 69, *ligne* 12. ſtates, *liſez* ſtateres. *Pag.* 70, *l.* 30. préviendront, *liſez* préviendrons. *Page* 73, *col.* 1, *l.* 8. Nachou, *liſez* Nachon. *Page* 76, col. 1, l. 7. πευκεται, liſez πρόκεται. Page 76, *col.* 2, *l.* 10. les vingt, *liſez* les 200. *Pag.* 87, l. 33. Dioderes, *liſez* Diocleres. *Page* 89, *l.* 2. où faiſoit quelque ſéjour le Roi, *liſez* où le Roi faiſoit quelque ſéjour. *Page* 94, *l.* 29. ouverturére toit, *liſez* ouverture étoit. *Page* 95, Note(*a*), l. 6. κεφαια, liſez κεφάλαια. Page 111, Note (*c*), col. 2, l. 4. ε εν τω μεταξυ, liſez οἱ ἐν τῷ μεταξὺ. Page 122, Note (*a*), col. 2, l. 3. εξης, liſez ἐξῆς. Page 123, *ligne* 8. Il auroit ſurpaſſé, *liſez* il eût été. *Page* 125, Note (*a*), col. 2, ligne pénult. ατι αι κησαυλες, liſez ἀπεκίσαυλες. Page 134, *ligne* 20. Je vous ſuſciterai, *liſez* Je ſuſciterai. *Page* 135, *ſupprimez entiérement la Note qui eſt au bas de cette page.* Page 137, *ſupprimez la Note* (*a*), *qui eſt au bas de cette page.* Page 137, *ligne* 15. Maacha, *liſez* Machaia. *Page* 143, Note (*a*), l. 3 οικοδ' ομησαι, liſez οἰκοδόμησαι. Page 144, Note (*a*), l. 8. κεφαινος, liſez κεφαινος. Ibid. Note (*b*), l. 10. ajoûtez δοξαι. Page 162, *ligne* 9. rejetta, *liſez* & rejettant. *Page* 164, *col.* 2, *l.* 8. il fait dire à Salomon, *liſez* il lui fait dire à Salomon. *Page* 181, col. 2, l. 16. δὸ, *liſez* δὲ. Page 182, Note (*b*), col. 1, l. dern. ουτα, liſez φυτὰ. Pag. 188, *col.* 2, *l.* 38. particuliérement diſtincte, *liſez* particuliére & diſtincte. *Pag.* 190, *col.* 2, *l.* 34. faites, *liſez* faits. *Page* 201, col. 1, l. 31. τρὸπω, liſez τόπω. Page 211, *col.* 2, *l.* 32. Adad, *liſez* Adar, *& ainſi dans toute cette Remarque.* Pag. 220, *col.* 1, *l.* 39. Schytes, *liſez* Scythes. *Page* 228, Note (*a*), *col.* 1, *l.* 10. dans l'Hébreu, *liſez* dans le Grec. *Pag.* 282, *col.* 2, *l.* 22. Adad, *liſez* Adar. *Pag.* 296. col. 3, l. 15. *Extype*, liſez *Ectype*. Page 314, *ligne* 28, Dieu, *liſez* à Dieu. *Page* 326, *l.* 17. celle, *liſez* celles. *Page* 337, *l.* 20. l'a,

liſez la. *Page* 341, Note (*a*), *col.* 2, *l.* 2. captivité de Babylone, *liſez* captivité de Daniel. *Pag.* 345, *l.* 5. ſuccederoient, *liſez* ſuccederont. *Page* 346, *l.* 20. de biens, *liſez* de bien. *Page* 352, Note (*a*), *col.* 1, *l.* 13. peut avoir, *liſez* peut lui avoir. *Page* 369, col. 1, l. 2. Ι ροσυλα, liſez Ιερόσυλα. Pag. 371, col. 2, l. dern. ανακλισεσν, liſez ἀνακλίσεων. Pag. 406, l. 21. étoit venu, *liſez* étoit venue. *Page* 413, Note (*b*), *l.* 2. *Agar*, liſez *Adar*. Pag. 418, *ligne* 15. Pharès, *liſez* Tharès. Page 435, Note (*a*), col. 2, l. 2. *de ces mots*, effacez *de*. Page 443, *col.* 1, *l.* 27. pour traduire en Grec, *liſez* pour traduire l'Ecriture en Grec. *Page* 444, *col.* 2, *l.* 4. commercé, *liſez* commerce. *Page* 450, *col.* 1, *l.* 27. il a pû, *liſez* il n'a pû. *Ibid. col.* 2, *l.* 5. la, *liſez* le. *Pag.* 458, *col.* 2, *l.* 21. empêcher que le, *liſez* empêcher le. *Page* 461, *col.* 1, *l.* 21. pour un Temple, *liſez* pour bâtir un Temple. *Page* 472, Note (*c*), *l.* 2. Humfride, Hodyni, *liſez* Humfride Hody, ni. *Pag.* 478, *l.* 29. & une demie, *liſez* & une & demie. *Page* 479, *l.* 2. & 3. ils, *liſez* elles. *Page* 493, Note (*a*), col. 1, l. 1. *illique*, liſez *illiſque*. Ibid. l. pénult. ετεσα, liſez ἑτέρα. Pag. 503, Note (*a*), col. 1, l. 3. *après le mot* barbares, *ajoûtez*, il y a ſi peu de différence entre Arabes & Barbares. *Page* 504, Note (*a*), *col.* 1, *l.* 2. de Darius, *liſez* d'Areius. *Page* 507, *l.* 3. Quand il fut, *liſez* Quand il y fut. *Ibid.* Note (*a*), *dans la citation*, page 42, *liſez* 52. *Page* 509, Note (*a*), l. 1, Διος Χενίου, liſez *Διὸς Ξενίου*. Page 511, *l.* 26. iramaſſa, *liſez* ramaſſa. *Page* 528, *l.* 2. en langueur, *liſez* en longueur. *Page* 533, *l.* 22. Eſpagnoles, *liſez* Eſpagnols. *Page* 534, Note (*b*), *l.* 4. Romani, *liſez* Romanis. *Page* 536, *l.* 24. le qui prit, *liſez* qui le prit. *Page* 543, *col.* 1, *l.* 9. ſept, *liſez* ſeptante. *Page* 545, *col.* 2, *l.* 10. d'un, *liſez* du. *Page* 553, *col.* 1, *l.* 5. Soſaltre, *liſez* Soltrate. *Page* 561, col. 2, *l.* 33. Antiochus, *liſez* Alcime. *Page* 586, Note (*c*), *l. dern.* Theoparor, *liſez* Theoparor. *Page* 599, *l.* 2. pour ſa, *liſez* pour la. *Page* 601, *l.* 15. avec la, *liſez* avec ſa. *Pag.* 609, *l.* 14. Antiochus Gryphus, *liſez* Antiochus Grypus, *& ainſi par-tout*. Page 621, Note (*b*), l. 2. ἐπιχαλκος, liſez ἐπιχαλκοι. Page 647, col. 2, l. 32. του, liſez τον. Dans la Table des Chapitres, *pag.* 671, *col.* 1, *l.* 23. ſon fils Joram, *liſez* ſon frere Joram.

Edit